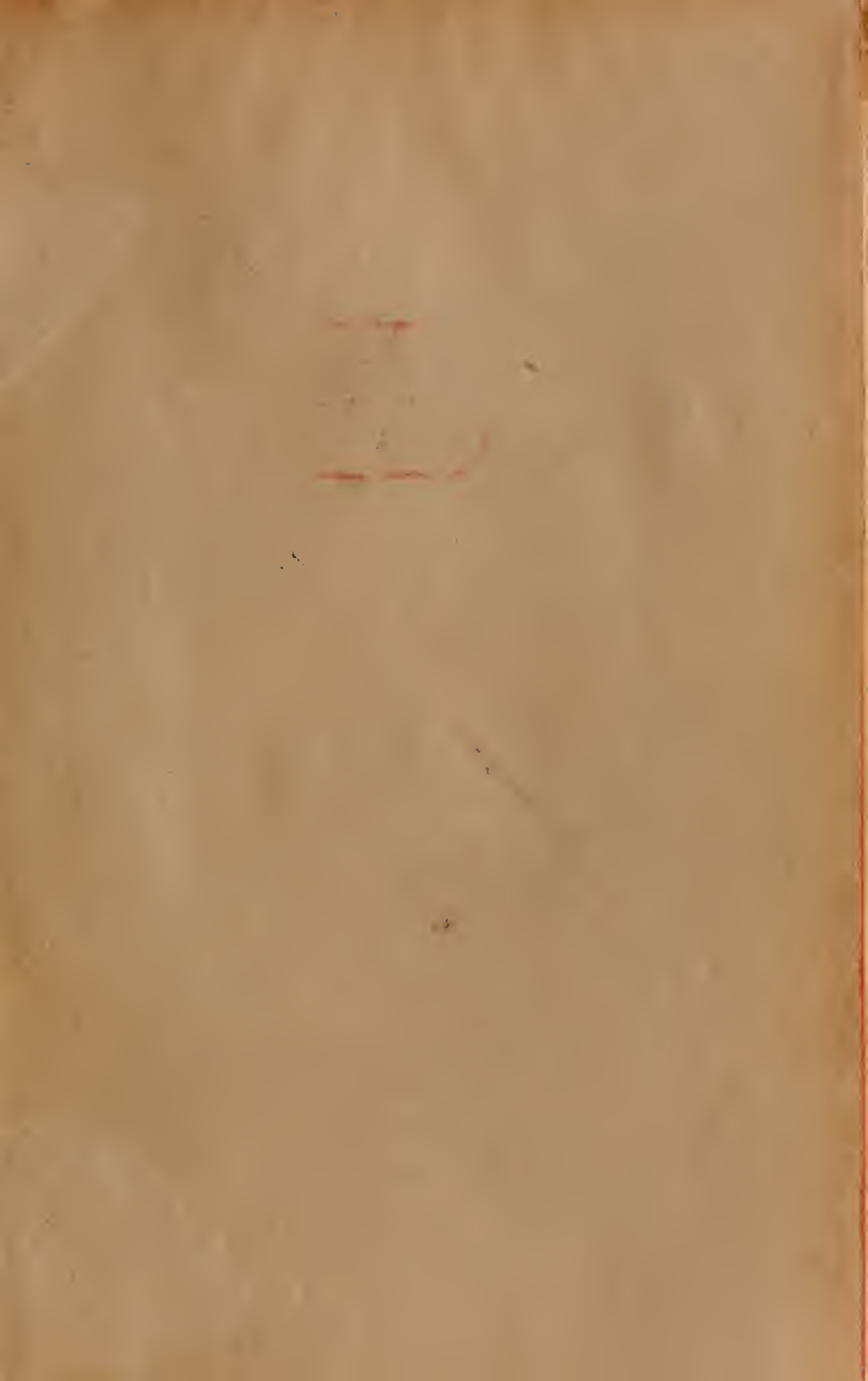

THE TRVSTEES OF THE
PVBLIC LIBRARY
LVX
OMNIVM
CIVIVM
OF THE CITY OF
BOSTON
1852 1878





DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

DE LA

NOBLESSE

FRANÇAISE

RÉDIGÉ DANS L'ORDRE PATRONYMIQUE

D'après les archives des anciens Parlements
les manuscrits de d'Hozier
et les travaux des auteurs

CONTENANT

UN VOCABULAIRE DU BLASON

ET LA NOTICE DES FAMILLES NOBLES EXISTANT ACTUELLEMENT EN FRANCE
AVEC LA DESCRIPTION ET LE DESSIN DE LEURS ARMES

PAR

D. DE MAILHOL

Tome



Premier

PARIS
DIRECTION ET RÉDACTION
16, Boulevard de Strasbourg, 16

1895

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

DE LA

NOBLESSE FRANÇAISE

MAISONS-LAFFITTE
Imprimerie Ch. Lépice
10, RUE DES CÔTES 10



DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

DE LA

NOBLESSE

FRANÇAISE

RÉDIGÉ DANS L'ORDRE PATRONYMIQUE

D'après les archives des anciens Parlements
les manuscrits de d'Hozier
et les travaux des auteurs

CONTENANT

UN VOCABULAIRE DU BLASON

LA NOTICE DES FAMILLES NOBLES EXISTANT ACTUELLEMENT EN FRANCE
AVEC LA DESCRIPTION ET LE DESSIN DE LEURS ARMES

PAR

D. DE MAILHOL

Tome  Premier

PARIS
DIRECTION ET RÉDACTION
33, RUE JACOB, 33
—
1895

INTRODUCTION

Les documents historiques concernant la noblesse française sont, dans leur ensemble, peu connus du public qui, souvent, aurait intérêt, pour des causes diverses, à connaître l'origine de certaines personnes qui se réclament d'un passé qui valut à leurs ancêtres les marques de la faveur souveraine.

Il nous a donc paru que nous faisions une œuvre vraiment utile en publiant cet ouvrage qui fixera l'état de la noblesse à la fin du dix-neuvième siècle, et perpétuera, dans les siècles à venir, les noms des familles qui s'éteindront, comme se sont éteints ces beaux ordres de chevalerie qui ont laissé après eux des légendes de gloire et d'honneur.

On aurait tort de croire que, parce que nous vivons actuellement sous un régime démocratique, les titres de noblesse n'ont plus aucune valeur ; c'est une grande erreur ! Le présent ne saurait effacer le passé dans ce qu'il a de plus glorieux et de plus brillant. Si le souffle de 89 a bouleversé notre état social, en créant pour tous les citoyens une égalité relative, il n'a rien enlevé aux souvenirs du passé qui commandent l'admiration et le respect.

La noblesse française a donc intérêt à ne pas laisser perdre le prestige dont elle a toujours été entourée. Ceux qui ont reçu de leurs aïeux un nom qui rappelle des actions d'éclat et des services rendus à la monarchie et à

la patrie, ont le devoir de le transmettre à leurs descendants en s'appuyant sur des documents indiscutables.

C'est la pensée qui nous a guidé quand nous avons entrepris cette publication.

Nous avons fait appel, dans ce but, à tous les concours, à toutes les lumières; nous avons fouillé les archives publiques; nous avons parcouru tous les travaux des auteurs; et malgré les difficultés que nous avons rencontrées, nous croyons être parvenu à produire une œuvre aussi complète qu'on la peut souhaiter à une époque où la loi, ne protégeant plus la noblesse, a laissé la porte ouverte à de nombreux intrigants qui se sont affublés de titres achetés ou usurpés.

S'il s'en est glissé quelques-uns dans notre ouvrage, c'est que notre bonne foi aura été surprise, ou que nous aurons été trompé par les notes de nos devanciers.

Nous donnons d'ailleurs ci-après la liste des principaux ouvrages que nous avons consultés. C'est d'après eux que nous avons établi la plupart des notices qui se trouvent dans notre ouvrage. Quant à celles qui nous ont été fournies par les intéressés, nous les tenons, jusqu'à preuve du contraire pour l'expression loyale de la vérité.

Peut-être remarquera-t-on des lacunes dans la nomenclature de familles citées. Elles sont inévitables, quelque soin que nous ayons pris pour les éviter.

En effet, un grand nombre de personnes à qui nous nous sommes adressé n'ont pas daigné répondre à nos demandes; d'autres nous ont fait parvenir des injures et des outrages en nous faisant sommation de ne pas nous occuper de leurs familles. Comme nous n'avions pas à nous enquérir des motifs qui les faisaient agir, nous avons donné quand même les renseignements que nous avions pu recueillir et qui étaient dans le domaine de l'histoire, et nous avons passé outre sur celles sur lesquelles nos recherches avaient été infructueuses.

Il est une autre catégorie de personnes que nous avons dû éliminer, bien que portant légalement la particule.

C'est une croyance, généralement répandue, que la particule est l'indication d'un titre de noblesse. Il n'en est rien pourtant ; elle ne constitue qu'une simple présomption. Nous pourrions citer de nombreuses familles qui, depuis longtemps, sont en possession de la particule, et qui n'ont jamais appartenu à l'ordre de la noblesse.

Ces personnes-là ont intérêt à prolonger une confusion qui excite leur vanité et flatte leur amour-propre. Il ne nous convenait pas de les aider dans leur prétention ; de là notre silence à leur égard.

Quant aux familles, d'origine étrangère, que nous avons mentionnées, comme elles sont fixées depuis longtemps en France, elles ont le droit de figurer dans un ouvrage comme le nôtre ; elles ne peuvent d'ailleurs qu'y apporter la gloire et l'honneur sous lesquels leur nom s'abrite depuis de longues années.

D. de M.

LISTE

DES

OUVRAGES CONSULTÉS

LISTE

DES

OUVRAGES CONSULTÉS

Almanach de la noblesse de l'Empire pour 1809. Paris, in-18, 1 vol.

Almanach de Gotha. Années 1763-1894, 151 vol.

Almanach généalogique, par l'abbé Jacques Destrées. Paris, 1747, 3 vol. in-24.

Amelot de La Houssaye. — Mémoires historiques. Amsterdam, 1722, 2 vol. in-12.

Ammirato (Scipion). — Noblesse et histoire de Florence.

— Histoire de la noblesse de Naples.

Anjou. Armorial des maires d'Angers de 1471 à 1790, par Lambron de Liguine. Angers, 1845, in-4°.

— Armorial général de l'Anjou, par Joseph Denain, 1878-1885, 3 vol. in-8°.

— Généalogie des principales familles de l'Anjou, par Pascal du Fauz. Robin, Paris, 1582.

Annales historiques et nobiliaires, par H. de Tisseron.

Annuaire de la noblesse de France, par M. Borel d'Hauterive, 49 vol. in-18, 1843-1893, Paris.

Anselme (Père) [Pierre Guibourg]. — Explications des armoiries. Paris, 1644, in-4°.

— Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs et des grands officiers de la couronne. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fol.

Archives de la noblesse de France, par Lainé, 1828-1850, 11 vol. in-8°.

Armorial de l'ancien duché du Nivernais, par G. Soultrait. Paris, 1847-1848, in-8°.

Armorial de l'Empire, par Henri Simon. Paris, 1812, 2 vol. in-4°.

Armorial du Bourbonnais, par G. Soultrait. Moulins, 1857, 1 vol.

Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais, par André Steyert. Lyon, 1860, 1 vol. in-4°.

Armorial général, par Rieststap, 2 vol. in-8°, 1887-1890.

Armorial historique de la noblesse de France, par J.-G. de Milleville. In-8°, 1846.

Armorial universel, par Joufroy d'Es chavanes. In-8°, 1844.

Artefeuil. — Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence. Imprimerie veuve Girard, Avignon, 1751, 2 vol.

Artois. — Notes historiques, par Plouvain. Douai, 1823, in-4°.

Auriac (d'). — Nobiliaire de la noblesse de France. Paris, in-4°, 1855, 10 vol.

Auvergne. — Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, par J.-B. Bouillet. Clermont-Ferrand, 1857, grand in-8°.

— Dictionnaire des anciennes familles d'Auvergne, par Ambroise Tardieu. Moulins, 1884.

Bachelin-Deflorenne. — État présent de la noblesse. In-8°, Paris, 1865, 1875 et 1887.

Baron. — L'art héraldique, contenant la manière d'apprendre le blason. Paris, 1681, in-12.

Barthélemy (Édouard de). — Armorial de la ville de Châlons-sur-Marne. Châlons, 1856, in-12.

Bauchet-Filleau. — Armorial du Poitou. Poitiers, 1840-1854, 2 vol. grand in-8°.

Béarn, Bigorre et Basse Navarre. — Histoire de Foix, par Pierre Olhagaray. 1609.

Beaudeau (J.). — Armorial général des États de Languedoc. Montpellier, 1686, 1 vol.

Bergues La-Garde. — Nobiliaire du Limousin. In-8°, 1873.

Bernier (J.). — Histoire de Blois et ses familles nobles. Paris, 1682.

Berry. — Histoire du Berry, par Thaumas de la Thaumassiere. Paris, 1669, in-fol.

— Tombeau généalogique du Berry, par Nicolas Catherinot. 1674.

— Nobiliaire du Berry, par le même. 1681.

— Histoire généalogique de quelques familles du Berry, par le vicomte Ferdinand de Maussabré. Bourges, 1859.

— Nouvelle histoire du Berry, par Pallet. Paris, 1783.

Bessas la Mégie (de). — Légendaire de la noblesse de France. Paris, 1865.

Besse (Guillaume). — Histoire des ducs et marquis de Narbonne. Paris, 1660, in-4°.

Bibliothèque nationale. — Manuscrits.

Borel d'Hauterive. — Armorial d'Artois et de Picardie. Grand in-8°, 1866.

— Généalogie de la noblesse de Bourgogne. Dijon, 1653.

— Revue historique de la noblesse.

— Album nobiliaire du Dauphiné. 1847.

Bouchet (J. du). — Table généalogique des vicomtes de La Marche. Paris, 1682.

Bouillet. — Nobiliaire d'Auvergne. Clermont-Ferrand, 1853.

— Dictionnaire héraldique de l'Auvergne. 1857.

Bourbonnais. — Armorial du Bourbonnais, par le comte Georges de Soultrait. Moulins, 1857, in-8°.

— Généalogie de quelques familles nobles du Bourbonnais et autres lieux, par J. Megret. Moulins, 1685.

Bourgogne. — Armorial de Bourgogne et de la Bresse, par Jacques Chevillard. Paris, 1726.

— Armorial général de Bourgogne dressé en 1696 par d'Hozier, publié par Bouchot. Dijon, 1875, 2 vol. in-8°.

— Généalogie de la noblesse de Bourgogne, par G. de Hauterive. Dijon, 1653.

— Armorial de Bourgogne, par H. Personne. 1863.

Bourrousse de Laffore (de). — Nobiliaire de Guyenne et Gascogne. Paris, 1883, 2 vol. in-4°.

Bremond (Alph.). — Nobiliaire toulousain. In-8°. 1870.

Bresse et Bugey. — Histoire de Bresse et du Bugey, par Samuel Guichenon. Lyon, 1650, in-fol.

Bretagne. — Armorial breton, par Guy Le Borgne. Rennes, 1667, petit in-fol.

— Nobiliaire de Bretagne, par J. Chevillard. Paris, 1720-1758, grand in-fol.

— Armorial général de la Bretagne, par L. Briant de Laubrière. Paris, 1844, in-8°.

— Armorial de Bretagne, par P. Guérin de la Grasserie. Rennes, 1845, 2 vol. in-fol.

— Nobiliaire de Bretagne, par de Courcy. 1890, 3 vol. in-8°.

Briançon (R. de). — L'État de la Provence. 1693, 4 vol. in-12.

Briant de Laubière. — Armorial général de Bretagne. Paris, 1844.

Bulletin héraldique et généalogique de France.

Cabinet du Saint-Esprit, à la Bibliothèque nationale.

Calendrier de la noblesse de Tours, Maine et Poitou, 1867 et 1868.

Calendrier historique, héraldique et généalogique des familles nobles de France pour 1856, par J. Carré de Busserolle.

Carré de Busserolle. — Noblesse du Poitou. Tours, 1887.

— Calendrier historique, héraldique et généalogique des familles nobles de France, pour 1856.

— Noblesse de Touraine. Tours, 1886.

Catherinot (Nicolas). — Tombeau généalogique du Berry. 1674, pièce in-4°.

— Nobiliaire du Berry. 1681, pièce in-4°.

Caumartin (de). — Recherches sur la noblesse de Champagne. Châlons, 1673, 2 vol. grand in-fol.

Caux (Henry de). — Catalogue général des gentilshommes de Languedoc. Pézenas, 1676, in-fol.

Champagne. — Recherches sur la noblesse de Champagne, par de Caumartin. Châlons, 1673, 2 vol. grand in-fol.

— Nobiliaire de Champagne, par J. Chevillard. Paris, 1758, grand in-fol.

— Armorial de la ville de Châlons-sur-Marne, par Édouard de Barthélemy. Châlons, 1856, in-12.

— Recherches sur la noblesse de Champagne, par d'Hozier. 1868.

— Les Armoiries des comtes de Champagne, par de Jubainville. Paris, 1852.

Chazot de Montigny (Louis). — Tablettes et étrennes généalogiques. Paris, 1748-1753.

— Dictionnaire héraldique.

Chevillard. — Nobiliaire de Normandie. In-fol., 1720.

— Armorial de Bourgogne et de Bresse. 1726, in-fol.

Chorier. — Nobiliaire du Dauphiné. In-12, 1671.

— Histoire générale du Dauphiné. In-fol., 1661.

— Histoire du Dauphiné. 1674, in-12.

Cohen de Winhenhoef. — L'Orifiamme, moniteur de la noblesse. 1854, in-8°.

Comtat Venaissin. — Histoire de la noblesse de France du comté Venaissin, par Pithon-Curt. Paris, 1743-1750, 4 vol. in-4°.

Corse. — Les Corses français, par L'Hermite-Souliers. Paris, 1662, in-12.

Courcelles (de). — Dictionnaire universel de la noblesse de France. Éd. 1821.

— Histoire des pairs de France.

Courcy (de). — Nobiliaire de Bretagne. Éd. 1890.

Coussin. — Histoire héroïque de la noblesse de Provence. 1776-1786, 3 vol. in-4°.

Crétineau-Joly. — Histoire de la Vendée.

Cuvillier Morel d'Acy. — Le Moniteur de la noblesse. Paris. 1855-1856.

Dauphiné. — Album historique, archéologique et nobiliaire du Dauphiné, publié sous la direction de MM. Champollion-Figeac, par Borel d'Hauterive. 1846-1847, in-4°.

— Histoire généalogique, par Guy Allard. 4 vol. in-4°.

— Armorial du Dauphiné, par Rivoire de la Batie. 1867.

Dejart (Jacques). — Recueil des titres, qualités, blasons et armes des seigneurs de Languedoc. Lyon. 1655.

Denain (Joseph). — Armorial général de l'Anjou. 3 vol. in-8°, 1878-1885.

Destrées. — Almanach généalogique. Paris. 1747. in-24.

Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France, par Victon de Saint-Allais. Paris. 1816. 2 vol. in-8°.

Dictionnaire généalogique de la province du Maine, par André-René Lepaige. Le Mans. 1777.

Dictionnaire de la noblesse, par La Chesnaye des Bois. Paris. 1865. 20 vol. in-4°.

Dictionnaire universel de la noblesse de France, par de Courcelles. 1821. 5 vol. in-18.

Dubuisson. — Armorial des principales maisons du Royaume et particulièrement de celles de Paris et de l'Ile-de-France. Paris. 1757-1760. 2 vol. in-12.

Duchesne. — Anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours. Grand in-8°. 1890.

Duvergier (A.-J.). — Mémorial historique de la noblesse. Paris. 1839.

État de la noblesse, par Waroquier de Combles. Paris. 1782. 5 vol. in-12.

Étrennes de la noblesse 1779 et 1780, par La Chesnaye des Bois. In-18.

Eysenbach (G.). — Histoire du blason et science des armoiries. Tours. 1848. in-8°.

Fauz (Pascal du). — Généalogie des principales familles de l'Anjou. Paris. 1582.

Flandre. — Armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales, civiles des Flamands, par J.-J. Carlier. Dunkerque. 1855. in-8°.

— Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie, par P. Roger. Amiens. 1843. grand in-8°.

Foulque-Delenos. — Manuel héraldique, ou Clef de l'art du blason, renfermant les éléments de cet art et suivi d'un vocabulaire. Limoges, 1816. 2 vol. in-8°.

France héraldique (la), par Poplimont. Paris. 1873-1875, in-8°.

Franche-Comté. — Armorial général de la Franche-Comté, par Ch. d'Hozier (1696). Dijon. 1875.

— Nobiliaire de Franche-Comté, par P. de Lurion. Besançon. 1890.

Gallia christiania. Paris. 1715. 16 vol. in-fol.

Gastellier de La Tour. — Armorial des États du Languedoc. Paris, 1767, in-4°.

— Dictionnaire héraldique, contenant tout ce qui a rapport à la science du blason, avec l'explication des termes. Paris, 1774, in-8°.

Gavard. — Versailles, salle des croisades. 2 vol. grand in-4°.

Georgel (Alcide). — Armorial des familles de Lorraine. In-4°, 1882.

Gourdon de Genouillac. — Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône. Paris, 1863.

— Grammaire héraldique. Paris, 1860, in-12.

Grandpré (César de). — Le César armo-

rial, ou Recueil des armes et blasons de toutes les illustres, principales et nobles maisons de France. Paris, 1615, in-fol.

Guérin de la Grasserie (A.-P.). — Armorial de la Bretagne. Rennes, 1845-1848, 2 vol. in-fol.

Guichenon. — Histoire de la Bresse et du Bugey. Lyon, 1650, in-fol.

Guigard (Joannis). — Bibliothèque héraldique de la France. Paris, 1861, in-8°.

Guyenne et Gascogne. — Nobiliaire de Guyenne et Gascogne, par O'Gilvy. Paris, 1856-1858, 2 vol. in-4°.

— La noblesse du Périgord, par Matagrin.

— Armorial de la noblesse du Périgord, par A. de Froidefond. Périgueux, 1858, 1 vol. in-8°.

— Nobiliaire historique de Gascogne, par J. Noulens. 1863.

Histoire des grands officiers de la couronne. — *Voy.* Anselme.

Histoire générale du Languedoc, par de Vic et dom J. Vaissette. In-8°, 1873.

Hozier (d'). — Recherches sur la noblesse de Champagne. 1868.

— Armorial général de Bourgogne, publié par Bouchet. Dijon, 1875, 2 vol. in-fol.

— Armorial général de France. 1738-1768, 10 vol. in-4°.

— Armorial général de Franche-Comté (1696). Dijon, 1875.

Ile-de-France. — Prévôts des marchands, échevins, procureurs, greffiers et receveurs de la ville de Paris, par J. Chevillard. Paris, 1708, grand in-4° plano.

— Noms, qualitez, armes et blasons de MM. les conseillers de la ville de Paris, par J. Chevillard. Paris, 1713, grand in-fol.

— Noms, qualitez et armes des gouverneurs, capitaines et lieutenans généraux de Paris, par Chevillard l'aîné. 1731, in-fol.

— Gouverneurs, lieutenans du roy, prévôts des marchands, échevins, procureurs, avocats, etc., par J. Chevillard, 1713, continué par Dubuisson, 1782.

— Cartulaire de l'abbaye de N.-D. des Vaux-de-Cernay, par Luc Merlet et Moulié. Paris, 1857, 3 vol. in-4°.

Jouffroy d'Eschavannes. — Armorial universel. 1844, in-8°.

Jubainville (de). — Les armoiries des comtes de Champagne. Paris, 1852.

La Chesnaye des Bois. — Étrennes de la noblesse. 1779-1780.

— Dictionnaire de la noblesse. Paris, 1865.

Lainé. — Archives de la noblesse de France. 1828-1850, 11 vol. in-8°.

Lallain de Montigny. — Nobiliaire de Lorraine et de Bar. 1761, in-8°.

La Marnière (Léon de). — La noblesse de Saintonge et d'Amiens. Paris, 1861.

Languedoc. — Armorial général des États de Languedoc, par Jacques Beaudeau. Montpellier, 1686, in-4°.

— Armorial des États de Languedoc, par Gastelier de La Tour. Paris, 1767, in-4°.

— Armorial de la noblesse de Languedoc, par Louis de la Roque. Paris, 1860, 4 vol. in-8°.

— Recueil des titres, qualités, blasons et armes des seigneurs de Languedoc, par Jacques Dejart. Lyon, 1655.

— Catalogue général des gentilshommes de Languedoc, par Henry de Caux. Pézenas, 1676.

La Roque (de). — Armorial de la noblesse de Languedoc. Paris, 1860.

Le Boucq de Ternas. — Noblesse des Pays-Bas. Douai, 1884.

Le Carpentier. — Généalogie de 4,000 familles des Pays-Bas et de la Flandre française. 1668, in-4°.

Le Laboureur (Claude). — Discours de

l'origine des armoiries et des termes récents et usités pour l'explication de la science héraldique. Lyon. 1658. in-4°.

Lepage et Germain. — Nobiliaire de Lorraine. Nancy. 1885.

— Dictionnaire généalogique de la province du Maine. Le Mans. 1777.

Le Roux. — Histoire de la noblesse de Flandre. Lille. 1708. in-4°.

L'Hermite-Souliers (de). — Inventaire de l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine et pays circonvoisins. enrichie des armes en taille-douce de chaque famille. Paris. 1669. in-fol.

— Nobiliaire de la Touraine. Paris. 1665. in-fol.

Limousin. — Nobiliaire du diocèse de Limoges. par l'abbé J. Nadaud. Limoges. 1882.

— Nobiliaire du Limousin. par Nadaud. Limoges. 1856. in-8°.

Livre d'or de la noblesse (le). par M. de Magny. Paris. 1844-1852. 5 vol. in-4°.

Lorraine. — Nobiliaire de Lorraine. par Lepage et Germain. Nancy. 1885.

— Nobiliaire ou Armorial de la Lorraine et du Barrois. par dom Ambroise Pelletier. Nancy. 1758. in-4°.

— Armorial de Lorraine. par Alcide Georgel. Elbeuf. 1882. in-folio.

— Nobiliaire de Lorraine et de Bar. par Lallain de Montigny. 1761. in-8°.

Lurion (P. de). — Nobiliaire de Franche-Comté. Besançon. 1890.

Lyonnais. — Armorial général du Lyonnais. par André Steyert. Lyon. 1860. in-4°.

Magny (de). — Le Livre d'or de la noblesse de France. Paris, 1844-1852. 5 vol. in-4°.

— Nobiliaire universel de France. ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de l'Europe. Paris, 1877 à 1885. 18 vol. in-4°.

Maintenues de noblesse. — Bibliothèque et Archives nationales.

Matagrin (Amédée). — La noblesse du Périgord. 1758. Périgueux. 1858. 1 vol. in-8°.

Maussabré (le vicomte Ferdinand de). — Histoire généalogique de quelques familles du Berry. Bourges. 1859. pièce in-4°.

Mégret (J.) — Généalogie de quelques familles nobles du Bourbonnais et autres lieux. Moulins. 1685. in-4°.

Mémorial historique de la noblesse. par A.-J. Duvergier. Paris. 1839-1840. 2 vol. grand in-8°.

Ménestrier (le Père). — Le véritable art du blason. Lyon. 1658. in-24.

— Le dessin de la science du blason. 1659. in-12.

— Abrégé méthodique des principes héraldiques ou du véritable art du blason. Paris. 1661. in-12.

— La science de la noblesse ou la nouvelle méthode du blason. Paris. 1691. in-12.

— La nouvelle méthode raisonnée du blason. Lyon. 1696. in-12.

— Origine des ornements des armoiries. Lyon. 1680. in-8°.

— Éloge historique de Lyon.

Milleville (de). — Armorial historique de la noblesse de France. Paris. 1846. in-8°.

Moniteur de la noblesse (le). par Cuvillier Morel d'Acy. 1855 et 1856, Paris. grand in-8°.

Montzey (Ch. de). — Histoire de La Flèche et de ses seigneurs.

Moreri (L.). — Grand dictionnaire historique. 10 volumes in-folio. Paris. 1759.

Nadaud (abbé J.). — Nobiliaire du diocèse de Limoges. Limoges. 1882.

— Nobiliaire du Limousin. Limoges. 1856. in-8°.

Nivernais. — Armorial de l'ancien duché

de Nivernais, par G. de Soultrait. Paris, 1847, grand in-8°.

Nobiliaire de Normandie, par E. de Magny. Paris, 1863, 2 volumes in 8°.

Nobiliaire du Limousin, par l'abbé Joseph Nadaud. Limoges, 1880, 4 volumes in-8°.

Nobiliaire des Pays-Bas et Comté de Bourgogne, par de Visiano, sieur de Hoove. Louvain, 1760, 2 volumes in-8°.

Nobiliaire universel de France, par de Saint-Allais. Paris, 1875.

Nobiliaire universel de France, recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de l'Europe, publié sous la direction de de Magny. 18 volumes in-4°, 1877 à 1885.

Noblesse (la), journal des illustrations de la France, n[os] 1 à 4, 1858.

Noblesse et Chevalerie du Comté de Flandre, d'Artois et Picardie, par P. Roger. Amiens, 1843.

Noms féodaux de la France, par Bettancourt. Paris, 1826, 2 volumes in-8°.

Nostradamus (J.). — Chronique de Provence, 1613. Lyon, 1614, in-8°.

Noulens (J.). — Nobiliaire historique de Gascogne, 1863. Dumoulins, 1861, 3 volumes in-8°.

Normandie. — Nobiliaire de Normandie, par O'Gilvy. Paris, 1864.

— Nobiliaire de Normandie, ou Catalogue de la province, par J.-L. Chevillard fils. Paris, 1720, in-fol.

— Armorial des archevêques de Rouen, par Jules Thieury. Rouen, 1864, grand in-8° carré.

Notes pour servir au nobiliaire de Montpellier, par Ch. de Tourtoulon. Montpellier, 1856, in-8°.

O'Gilvy. — Nobiliaire de Guyenne et Gascogne. Paris, 1856-1858, 2 volumes in-4°.

— Nobiliaire de Normandie. Paris, 1864.

Oriflamme (l'), moniteur de la noblesse, par Cohen de Winhenhoef. In-8°, 1854.

Orléanais. — Histoire de Blois, par J. Bernier. Paris, 1682, in-4°.

Pallet. — Nouvelle histoire du Berry. Paris, 1783-1786, 5 volumes in-8°.

Pays-Bas. — Noblesse des Pays-Bas, par Le Boucq de Ternas. Douai, 1884.

— Généalogie de 4,000 familles des Pays-Bas et de la Flandre française, par Jean Le Carpentier. 1668, in-4°.

— Généalogie de quelques familles des Pays-Bas, par Dumont. Amsterdam, 1774, in-8°.

— Recueil généalogique, par Colonia. Rotterdam, 1775-1778, 2 volumes in-8°.

Pelletier (dom Ambroise). — Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois. Nancy, 1758.

Périgord. — La noblesse du Périgord, par Matagrin, 1858. Périgueux, 1 volume in-8°.

Personne (H.). — Armorial de Bourgogne, 1863.

Pithon-Curt. — Histoire de la noblesse de France du Comté-Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange. Paris, 1743-1750, 4 vol. in-4°.

Poitou. — Dictionnaire historique, biographique et généalogique, par Beauchet-Filleau. Poitiers, 1840-1854, 2 vol. grand in-8°.

— Noblesse du Poitou, par Carré de Busserolle. Tours, 1887.

Poplimont. — La France héraldique. Paris, 1873-1875, in-8°.

Potier de Courcy. — *Voy.* Courcy.

Provence. — Chronique de Provence, par J. Nostradamus. 1613.

— État de la Provence, par l'abbé Robert de Briançon. 1693.

— Nobiliaire du département des Bouches-

du-Rhône, par Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc. Paris, 1863.

— Histoire héroïque de la noblesse de Provence, par Coussin. Avignon, 1778-1786, 3 vol. in-4°.

Rieststap (J.-B.). — Armorial général. 1887-1890.

Rivoire de la Batie. — Armorial du Dauphiné. 1867.

Robert Victon. — Le Souvenir, journal de la noblesse. Paris, in-8°, 1849.

Roger (P.). — Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et Picardie. Amiens, 1843.

— Histoire des Croisades.

Saintonge et Aunis. — La noblesse de Saintonge et d'Aunis, par Léon de La Marnière. Paris, 1861.

Savoie. — Histoire généalogique de la maison royale de Savoie, par Samuel Guichenon. Turin, 1778, 5 vol. in-4°.

Simon (Henri). — Armorial de l'Empire. Paris, 1812, 2 vol. in-fol.

Simon (de Boncourt). — Grammaire du blason, ou la Science des armoiries. Paris, 1885, in-18.

Soultrait (G.). — Armorial de l'ancien duché de Nivernais. Paris, 1847-1848, in-8°.

— Armorial du Bourbonnais. Moulins, 1857.

Steyert (André). — Armorial du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Lyon, 1860.

Tardieu (Ambroise). — Dictionnaire des anciennes familles d'Auvergne. Moulins, 1884, in-8°.

Thibault-Cadot. — Le blason de France, avec un dictionnaire des termes du blason. Paris, 1697, in-8°.

Tisseron (H. de). — Annales historiques et nobiliaires. Paris.

Touraine. — Nobiliaire de la Touraine, par de L'Hermite-Souliers. In-fol., Paris, 1665.

— Inventaire de l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine et pays circonvoisins, par le chevalier de L'Hermite-Souliers. Paris, 1669, in-fol.

— Noblesse de Touraine, par Carré de Busserolle. Tours, 1886.

Tourtoulon (A. de). — Notes pour servir au nobiliaire de Montpellier. Montpellier, 1853.

Triboulet (le), journal.

Vapereau. — Dictionnaire des contemporains. Paris, 1893, 1 vol. in-8°.

Vic (de) et dom J. Vaissette. — Histoire générale du Languedoc. Toulouse, 1850, 10 vol. grand in-8°.

Visiano de Hoove. — Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne.

Viton de Saint-Allais. — Nobiliaire universel de France. Paris, 1875.

Waroquier de Combles. — État de la noblesse. Paris, 1782, 5 vol. in-12.

VOCABULAIRE
DU BLASON

VOCABULAIRE DU BLASON

A

ABAISSÉ.

On appelle ainsi toute pièce posée plus bas que la règle héraldique l'ordonne.

Ainsi le pal, la fasce, le chevron, la bande, qui occupent ordinairement le tiers du milieu de l'écu, peuvent être au-dessous de cette position habituelle et sont alors abaissés. On le dit encore du chef, quand il se trouve sous un autre chef de concession ou de patronage. Le chef peut être aussi abaissé par un simple filet de l'émail du champ qui le surmonte.

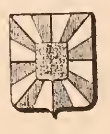
Ce terme est encore applicable à un écu ou à une pièce, contenant une figure destinée à perpétuer le souvenir d'un crime ou d'une faute.

Il se dit aussi des ailes d'oiseau dont le bout se dirige vers la pointe de l'écu ; d'une épée, bâton ou autre objet pareil, dirigé, par celui qui le tient, vers le sol ou vers la pointe de l'écu.

ABEILLE.

Cet insecte est représenté montant, les ailes tantôt closes, tantôt étendues. Dans ce dernier cas, l'abeille est volante.

ABIME.



Nom du centre de l'écu.

On dit qu'une pièce est en abîme, quand elle occupe le centre de l'écu, et qu'elle n'est pas seule. Différemment il n'y a pas lieu d'indiquer cette disposition, car si on dit : *d'or, au loup ravissant d'azur*, il est inutile d'ajouter, *en abîme*, puisque cet attribut ne saurait se poser autrement.

Mais si on dit : *gironné d'argent et de gueules à l'écusson d'or*, il faut ajouter : *en abîme*, si on veut que cette pièce soit placée au centre.

ABOUTÉ.



Se dit des pièces allongées, mises bout à bout, et correspondant entre elles par les pointes, comme les otelles, les fusées, les épées, les branches, les losanges et parfois les mouchetures d'hermine dont les bouts correspondent et se joignent en croix. C'est aussi l'attribut d'une pièce dont le bout est arrondi, ou qui est garnie d'un bout.

Ex. : *D'argent, à deux losanges aboutés de gueules.*

ACCOLÉ.



Ce terme a plusieurs acceptions : Deux écus qui sont juxtaposés, comme quand la femme joint le sien à celui de son mari, sont dits accolés. Il se dit d'un animal qui a un collier ou une couronne passée au col; des macles, losanges, fusées, lorsqu'ils se touchent ensemble de flanc ou de pointe sans remplir l'écu ; des choses entortillées, comme un serpent ou bisse autour d'une colonne, un cep de vigne à un échalas. Les colliers d'ordre de chevalerie dont on entoure les écus sont dits *accolés.*

Ex. : *D'argent, à un écusson d'or et un écusson d'azur accolés.*

ACCOMPAGNÉ.



Lorsque la pièce principale, ou la figure placée au centre de l'écu, comporte d'autres pièces, on la dit accompagnée de...

Ex. : *D'azur, à une étoile d'or, accompagnée de trois croissants d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

ACCOMPAGNEMENT.

Se dit de tout ce qui est placé hors de l'écu et l'accompagne.

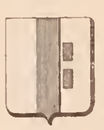
Se dit aussi des pièces secondaires qui accompagnent une pièce principale.

ACCORNÉ.

S'emploie pour indiquer l'émail des cornes des animaux quand il est différent de celui de leur corps.

Pour le cerf, on dit *ramé.*

ACCOSTÉ.



Cet attribut qu'il ne faut pas confondre avec l'*accompagné* se dit d'une barre, d'un pal ou toute autre pièce principale, posées diagonalement lorsqu'elles en ont d'autres *à leurs côtés.* Mais si la pièce principale est ronde, il faut dire *accompagné à dextre ou à senestre* et ne pas faire usage du mot accosté qui ne peut jamais être l'attribut d'une pièce ronde.

Ex. : *D'argent, à un pal de gueules, accosté de deux billettes d'azur à senestre.*

ACCROUPI.

Se dit du lion assis, et des autres animaux sauvages, du singe, etc., à l'exception des lièvres et des lapins dont la position naturelle est d'être accroupis.

On peut se servir aussi bien des termes *assis* et *couché.*

ACCULÉ.

S'applique au cheval et autres animaux du même genre, renversés en arrière.

Se dit : 1° d'un cheval cabré, qui paraît s'abaisser pour mieux s'élancer ; 2° d'une licorne assise qui lève ses pattes de devant ; 3° de deux croissants posés l'un sur l'autre, dont le premier est montant et le second renversé ; 4° de deux canons sur une même ligne, dont l'un est tourné à dextre et l'autre à senestre.

ADEXTRÉ.

Lorsqu'une pièce en a une autre à dextre, on dit qu'elle est adextrée soit en chef, soit en abime, soit en pointe.

C'est aussi le nom d'une section héraldique excessivement rare, qui produit un pal s'unissant au flanc dextre de l'écu.

ADOSSÉ.



Ce terme s'emploie pour indiquer des animaux se tournant le dos (dos contre dos). Deux clés sont adossées quand leurs pannetons sont tournés en dehors l'un de l'autre. Les doloires, les faux, les haches, les marteaux, etc., peuvent aussi être adossés. Se dit aussi de deux demi-vols dont les dossiers sont tournés l'un vers l'autre.

Ex. : *De gueules, à deux haches d'or adossées.*

AFFAISSÉ.

Se dit d'une fasce ou bande, courbée vers le bas de l'écu.

Voy. Vouté.

AFFRONTÉ.



C'est le contraire d'adossé. Deux animaux, posés front à front ou se regardant, sont affrontés. Il en est de même de deux marteaux, deux haches, etc., lorsque le fer est en dedans.

Ex. : *De gueules, à deux lions d'argent affrontés.*

AFFUTÉ.

Un canon lorsqu'il n'est pas du même émail que son affût est dit *affûté*.

AGACE.

Synonyme de *Pie*.

AGITÉ.

Attribut des eaux lorsqu'elles n'ont pas leur calme habituel.

Terme qui s'emploie d'une mer lorsque l'ombre des vagues est d'un autre émail que celui de l'eau.

AGNEAU.



L'agneau doit toujours être représenté de profil et passant. Lorsqu'il s'agit de l'agneau pascal, on le représente tenant une croix à laquelle est attachée une oriflamme chargée d'une croisette, ou quelquefois un gonfanon d'argent chargé d'une croix de gueules.

Lorsque ces émaux sont autres, on doit l'indiquer.

Ex : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, au chevron de sable accompagné en chef de deux étoiles d'azur; aux 2 et 3 d'azur à l'agneau pascal d'argent.*

AIGLE.



(Fig. 1)

En terme héraldique, l'aigle est toujours du genre féminin. Ses ailes sont ordinairement ouvertes (fig. 1); elle a le *vol abaissé* quand elles sont rabattues vers la pointe de l'écu; lorsqu'elle regarde à senestre, elle est *contournée;* quand elle paraît prête à s'envôler, elle est dite *essorante;* si elle est répétée plusieurs fois dans l'écu, elle se nomme *aiglette; alérion* lorsqu'elle n'a ni bec ni pattes.

On appelle *vol d'aigle*, les deux ailes sans le corps; *demi-vol*, une seule aile.

Lorsqu'elle a deux têtes, elle est dite : *éployée* (fig. 2).

On la dit *languée, armée, membrée de...* lorsque ces parties sont d'un autre émail que celui de son corps.

L'aigle doit montrer la poitrine, la tête tournée à droite, et le vol élevé en haut; quand elle est autrement, il faut l'expliquer.

Il est indifférent que le bout des ailes d'une aigle soit tourné vers le chef ou vers la pointe de l'écu, ce qui dépendait du goût régnant à telle ou telle époque et des habitudes des peintres d'autrefois. Aux temps chevaleresques, l'aigle avait toujours les ailes abaissées; aujourd'hui, elle les porte levées et dirigées vers le chef de l'écu.



(Fig. 2)

Fig. 1. — Ex. : *D'argent, à une aigle de sable.*

Fig. 2. — Ex. : *D'azur, à une aigle éployée d'or.*

Voy. Main d'aigle.

AIGLETTE.

Voy. Aigle.

AIGRETTE.

Oiseau blanc du genre du héron, dont la tête est garnie d'une huppe de plumes, et qui paraît dans l'écu de profil et passant.

AIGUIÈRE.

Vase ayant un bec, et, sur le côté senestre, une anse. L'aiguière ressemble en général à une pignate agrandie.

AIGUISÉ.



Attribut des pièces de longueur qui ont les bouts aigus, comme une croix, un pal, etc.

Ex. : *D'or, à trois pals alésés et aiguisés dans le bas.*

AILÉ.

On emploie ce terme pour désigner des pièces qui sont représentées *contre nature* avec des ailes et des oiseaux dont les ailes sont d'un émail différent de celui de leur plumage.

AILES.

Les ailes d'oiseau portent le nom de *vol* et *demi-vol.*

Voy. ces mots.

Celles des anges conservent le nom d'ailes.

AJOURÉ.



Se dit d'une tour, d'un château, d'une maison, dont les fenêtres sont d'un émail différent. Lorsqu'il s'agit des portes on emploie le terme : *ouvert.* Pour désigner une pièce percée à jour pour laisser voir l'émail du champ, on se sert aussi du mot ajouré.

Ex. : *De gueules, à un château d'or ajouré et maçonné de sable.*

AJOUTÉ.

Attribut du chef crénelé dont les créneaux sont d'un émail particulier.

AJUSTÉ.



Se dit d'un trait ou d'une flèche posé sur la corde de l'arc. Il faut toujours indiquer de quel côté est la pièce ajustée.

Ex. : *De gueules, à un arc d'argent tendu et posé en barre, et chargé d'une flèche ajustée du même posée en bande la pointe en haut ; à la bordure aussi d'argent.*

ALCYON.

Oiseau chimérique, représenté à peu près comme un cygne, dans son nid, ballotté par les vagues de la mer.

On dit de l'alcyon qu'il est *flottant* lorsque les ondes qui le supportent sont d'un autre émail.

ALÉRION.



C'est l'aiglette sans bec ni pattes. Les alérions diffèrent des merlettes, en ce qu'ils ont les ailes étendues, et qu'ils sont toujours debout et posés en pal ; les merlettes ont les ailes serrées et posées de profil en fasce.

Ex. : *D'argent, à un alérion de gueules.*

ALÉSÉ.



Attribut de toute pièce honorable, fasce, pal, chevron, etc., dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu. On écrit aussi *alaisé* et *alezé*.

Ex. : *D'azur, à la croix alésée d'argent.*

ALLUMÉ.

Se dit d'un bûcher ardent, des flambeaux, cierges et autres pièces dont la flamme est d'un émail particulier; des yeux des animaux quand ils sont d'un autre émail ; pour le cheval on dit *animé*.

ALTERNÉ.

Attribut des pièces d'émaux différents et de forme régulière, placées côte à côte et se renouvelant alternativement. Ainsi, par exemple, les triangles des pièces endentées, les carrés des pièces componées alternent successivement. Ce mot s'applique aussi aux figures semblables placées dans chaque partition de l'écu quand il y a un changement régulier des émaux de cette partition. Les pièces posées de l'un à l'autre offrent en ce sens un emploi du mot alterné. Dans l'écartelé, le premier et le quatrième quartier sont souvent alternés.

AMPHISBÈNE.

Se dit d'une figure de fantaisie représentant un serpent à deux têtes, dont une à chaque extrémité.

AMPHYSTÈRE *ou* Amphistère.



Serpent ailé, dont la queue, tournée en volute, se termine quelquefois en plusieurs queues de serpent. Dans ce dernier cas, qu'on doit spécifier, on se sert du terme *gringolée*, en exprimant de combien de pièces.

Ex. : *D'argent, à un amphistère au naturel.*

ANCÊTRES.

Terme de généalogie. — Se dit des personnes dont on descend en droite ligne, le père et la mère non compris, et s'entend des souches de la plus ancienne noblesse : c'est ce que l'on nomme aïeux dans les familles particulières.

ANCHÉ.

Synonyme de *recourbé*.

ANCOLIE.



Fleur à peu près en forme de clochette, toujours avec la tige en haut.

Ex. : *D'argent, à l'ancolie d'azur, tigée et feuillée de sinople.*

ANCORNÉ.

Lorsque la corne ou le sabot d'un animal est d'un émail particulier, on l'indique par le mot *ancorné*.

ANCRE.



Meuble de l'écu, représentant une ancre de navire. Le montant se nomme *stangue*, la traverse en haut *trabe*, et le câble *gumène*.

La position de l'ancre est d'être en pal, la *trabe* vers le chef.

L'on n'exprime les différentes parties de l'ancre en blasonnant, que lorsqu'elles sont d'un autre émail que l'ancre.

Ex. : *De gueules, à une ancre d'or posée en pal, au franc canton d'hermine.*

ANCRÉ.



Attribut des croix, des sautoirs ou de toute autre pièce dont les extrémités ou une des extrémités se terminent en forme de crochets comme les ancres de navire.

Ex. : *De sable, à la croix ancrée d'argent.*

ANGEMME *ou* ANGENNE.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la forme précise de cette fleur. Suivant les uns, elle a celle d'une rose à quatre feuilles ; suivant d'autres, celle d'une quintefeuille aux feuilles arrondies. En tout cas, ce n'est pas une fleur réelle, mais une rose d'atour ou d'ornement faite de rubans et de broderie. Si elle existe en armoiries, elle est de la dernière rareté. A vrai dire nous n'en connaissons aucun exemple, car ce qu'on appelle quelquefois angenne n'est autre chose qu'une quintefeuille, privée des pointes effilées qui terminent ses feuilles.

ANGES.

On les représente sous la forme de jeunes filles, revêtues de longues robes dites *dalmatiques*. Leurs ailes sont presque toujours abaissées, c'est-à-dire tournées vers le bas. On ne dit jamais *vol* en parlant des ailes d'un ange.

ANGLÉ.

Se dit de la croix ou du sautoir, accompagné de figures longues ou pointues mouvantes de leurs angles.

ANGON.



Javelot antique que l'on confond parfois avec la fleur de lis au pied coupé.

Ex. : *D'argent, à un angon d'azur.*

ANILLÉ.



Se dit des croix en sautoir dont le milieu est percé en carré.

Ex. : *D'argent, à l'anille de gueules.*

ANILLE A L'ANTIQUE.



Nom que l'on donne à une barre de fer crochue qui sert à maintenir la solidité d'une maçonnerie.

Ex. : *D'argent, à l'anille à l'antique d'azur.*

ANILLES.



Ce sont les fers de meule de moulin, ayant la forme de deux sections de cercle adossées, réunies au moyen de deux traverses.

Ex. : *D'argent, au fer de moulin d'azur.*

ANIMAUX.

On voit dans les armoiries des animaux de toutes les espèces ; ils ont chacun leur position et des termes qui leur sont propres.

Le lion est toujours de profil ne montrant qu'un œil ; son attitude est d'être rampant ; on ne l'exprime point, parce que c'est sa position naturelle dans l'art héraldique ; il paraît quelquefois marcher ; alors on le nomme lion *léopardé*.

Le léopard est souvant passant, et a la tête de front, de sorte qu'il montre les deux yeux, ce qui le distingue du lion. Quand le léopard est rampant, on le nomme léopard *lionné*.

Le cheval sans ses harnais, qui semble se promener, est dit *gay*.

Celui qui a tous ses harnais, est dit *bardé*, *haussé* et *caparaçonné*.

Un cheval ailé est nommé *pégase*.

Le taureau paraît rampant, et est dit *furieux* en cette attitude.

Le *bœuf* et la *vache* sont représentés *passants*.

Le loup levé, est dit *ravissant*.

Le bélier en la même attitude, est dit *sautant*.

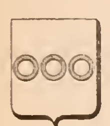
Le chat levé, est nommé *effarouché*, mais lorsqu'il a le derrière plus haut que la tête, il est dit *hérissonné*.

La licorne, le bouc, la chèvre, et quelques autres animaux sauvages levés sur leurs pattes de derrière, sont dits *saillants*.

ANIMÉ.

Terme employé quelquefois au lieu d'*allumé* pour indiquer l'émail des yeux des animaux.

ANNELET.



Petit anneau qui diffère de la bague en ce qu'il est plat et de largeur égale sur toute sa circonférence.

On trouve des annelets entrelacés.

Ex. : *D'argent, à trois annelets de gueules rangés en fasce.*

ANTIQUE.

Se dit des couronnes à pointes ou des bustes des rois couronnés à l'antique.

Les lions et les léopards couronnés dans les armoiries, ont souvent une couronne à pointes. On ne dit point en blasonnant, un lion ou un léopard couronné à l'antique. On dit simplement que les animaux sont couronnés.

Il n'en est pas de même des autres animaux; quand ils ont une couronne sur la tête, il faut nommer l'espèce de couronne, si elle est antique ou moderne.

APPAUMÉE.



S'applique à la main ouverte dont on voit le dedans.

Ex. : *D'azur, à une main appaumée d'or posée en pal.*

Contre-Appaumée.

Celle dont on voit le dos.

APPOINTÉS.



Se dit de chevrons, d'épées, flèches qui se touchent par les pointes.

Ex. : *D'argent, à deux flèches d'or appointées.*

AQUILON, BORÉE, ÉOLE.



Représentation des vents sous la forme d'une tête d'enfant soufflant avec violence.

Ex. : *D'argent, à l'aquilon au naturel.*

ARBALESTRE *ou* Arc.

Instrument à tirer des flèches. On le représente ordinairement en pal et détendu; la corde à dextre.

ARBRE.



(Fig. 1)

Meubles dont on charge les armoiries.

L'arbre a pour émail particulier le *sinople* (fig. 1); il y en a cependant de différents émaux.

Arbre *arraché* (fig. 2.), est celui dont on voit les racines.

Arbre *effeuillé*, celui qui n'a point de feuilles.

Arbre *écoté*, s'il n'a point de branches.

On distingue dans l'écu, le chêne, l'olivier, le poirier et le pin par leurs fruits.

Ex. (fig. 1) : *D'argent à un arbre de sinople, terrassé de même; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

(Fig.2)

Ex. (fig. 2) : *D'argent, à un arbre de sinople, terrassé de même; au chef de gueules chargé d'une étoile à six rais d'or.*

ARBRE GÉNÉALOGIQUE.

On appelle ainsi plusieurs rangs d'écussons posés sur des figures de branches d'arbre qui partent du tronc au-dessous.

L'arbre généalogique est nécessaire, lorsqu'il s'agit d'être reçu dans un ordre de chevalerie qui exige des preuves de noblesse, ou d'être reçu dans un chapitre noble.

Sur le tronc de l'arbre se trouve l'écusson de celui qui fait ses preuves, que l'on nomme le *présenté*.

Au premier rang au-dessus, il y a deux écussons : celui du *père* à droite et celui de la *mère* à gauche.

Au deuxième rang plus haut, quatre écussons : l'*aïeul* paternel et sa femme à droite ; l'*aïeul* maternel et sa femme à gauche.

Au troisième rang, huit écussons : les *bisaïeux* paternels à droite; les *bisaïeux* maternels à gauche.

Au quatrième rang, seize écussons, pour les *trisaïeux* paternels à droite, et pour les *trisaïeux* maternels à gauche.

ARC-EN-CIEL.

Figure parfois dans l'écu, au naturel.

On le représente en fasce et en bande bombée, tissue de quatre burèles d'émaux différents : d'or, de gueules, de sinople et d'argent.

Il faut l'exprimer lorsqu'il est composé d'autres émaux.

ARCHE DE NOÉ.

Représentée sous la forme d'une maisonnette flottante sur les vagues.

Cette arche est accompagnée en chef d'une colombe portant en son bec un rameau d'olivier.

ARCHIÈRES.

Embrasures des châteaux par où les archers lançaient des flèches.

ARDENT.

Se dit d'un charbon allumé.

ARGENT.

L'un des deux métaux employés en armoiries, indiqué en gravure par une surface unie sans aucune hachure.

Cet émail est le symbole de la virginité, de la pureté, de la blancheur, de l'innocence et de l'humilité.

Voy. EMAUX.

ARMÉ.

S'applique au lion, au léopard, aux aigles, etc., dont les griffes sont d'émail différent; pour les bêtes au pied fourché, on dit onglées; pour les flèches, quand leur fer est différent, on dit fûtées; et pour indiquer qu'un chevalier ou homme d'armes est revêtu d'une cuirasse, ou qu'un bras est couvert de brassards, ou une jambe de cuissards et jambières.

Armé de toutes pièces veut dire qu'un chevalier est revêtu d'une armure complète, y compris le casque, dont il faut indiquer si la visière est levée ou baissée.

ARMES *ou* ARMOIRIES.

Marques d'honneur sur les écus et sur les enseignes pour connaître les familles nobles et distinguer les races.

Les armes les plus simples et les moins diversifiées sont les plus belles et les plus nobles. On entend par là, que dans l'écu, moins il y a de pièces, plus elles sont distinguées.

Les pièces qui tiennent le premier rang dans les armoiries sont les pièces honorables, ainsi nommées parce qu'elles ont été les premières en usage.

Ces pièces sont au nombre de sept. Ce sont : le *chef*, le *pal*, la *bande*, le *sautoir*, la *fasce*, la *croix*, le *chevron*.

Les autres pièces composées de ces premières sont : le *fascé*, le *palé*, le *bandé*, le *chevronné*, le *burelé*, le *vergeté*, le *coticé*, les *points équipolés*, l'*échiquier*, le *losangé*, le *parti*, le *coupé*, le *tranché*, le *taillé* et l'*écartelé*.

Toutes ces pièces ont été réglées par les hérauts d'armes, dès l'origine des armoiries.

Peu de temps après, le *lion*, le *léopard*, l'*aigle*, les *alérions*, les *merlettes*, les *besants*, les *tourteaux*, les *billettes*, etc., ont été mis en usage.

Armes pures et simples : sont celles où il n'entre aucun mélange, que les aînés des maisons et familles portent telles que leurs ancêtres les ont toujours portées.

Armes brisées : celles que les cadets ont augmenté de quelques pièces, pour être distingués de leurs aînés.

Armes parlantes : celles où il y quelques pièces ou meubles qui font allusion au nom de la famille ; elles sont en très grand nombre.

Armes de concession : celles faites de quelques pièces des armoiries des souverains, ou mieux leurs armoiries pures et pleines, accordées à certaines personnes pour les récompenser de quelque service important et en perpétuer le souvenir.

Armes chargées : celles où l'on a ajouté d'autres armoiries, par substitution ou par concession.

Armes substituées : celles qui ôtent la connaissance d'une famille, puisque par substitution de biens et d'armes, faite à une personne, elle est obligée de quitter son nom et ses armes et de prendre celles du substituant par héritage ou par mariage.

Armes à enquerre : celles qui, ayant un champ de métal, sont chargées de pièces pareillement de métal ; ou celles qui, étant de couleur, sont chargées aussi de pièces de couleur, ce qui est contre les règles de l'art héraldique, et donne occasion de s'informer pourquoi elles se trouvent ainsi composées. Elles sont très rares dans les armoiries.

Le mot armes vient d'armures, parce que les marques distinctives que l'on prenait pour se faire connaître, du temps des anciens tournois et des croisades, furent d'abord portées sur les boucliers, cottes d'armes et autres armes offensives et défensives.

ARMOIRIES.

On donne ce nom à ce qui constitue l'ensemble des armes d'une famille, d'une nation, d'une commune, etc. Ce sont l'écu et les figures qui le meublent, le casque, la toque ou la couronne qui se trouve placé au-dessus, le cri d'armes, la devise, les lambrequins, les tenants, les supports, les marques de dignités, les colliers et les croix qui les accompagnent.

ARMORIAL.

Recueil des armoiries d'un royaume, d'une province, etc. — Se dit aussi de tout ce qui se rapporte aux armoiries.

ARRACHÉ.



Se dit des arbres dont on voit les racines ; des têtes d'animaux qui ne sont pas coupées net.

Voy. ARBRES.

Ex : *D'azur, à un arbre arraché et fruité d'or, adextré d'une pique de même chargée, dans le milieu de la hampe, d'un hausse-col d'argent, et senestré d'une tête de chien arrachée et colletée de gueules.*

ARRÊTÉ.

Se dit d'un animal qui, ne faisant aucun mouvement, est posé sur ses quatre pattes sans que l'une avance devant l'autre.

ARRONDI.

Attribut des pièces dont la position est plus ordinairement droite, mais qui se trouvent par cas spécial représentées sous la forme courbe, tels que les serpents, branches d'arbres. Il est aussi l'attribut des pièces qui ont certains traits de crayon ou de burin sans lesquels elles ne paraîtraient pas rondes, ainsi les boules qu'on confondrait avec des tourteaux ou des besants si elles n'étaient pas ombrées, de façon à être représentées en ronde-bosse.

ASSIS.

Se dit pour accroupi, quand il s'agit d'animaux domestiques.

ATTRIBUT.

Se dit de tout ce qui est particulier à l'écu, aux pièces et aux figures héraldiques et autres.

AUTRUCHE.

Oiseau fort haut sur ses jambes, qui a le cou long et les pieds faits comme ceux d'un chameau.

Cet oiseau tient presque toujours au bec un fer à cheval, les bouts en bas.

AVANT-MUR.

Pan de muraille crénelée, joint à une tour.

AZUR.

Nom héraldique de la couleur bleue, représentée en gravure par des traits horizontaux.

Symbole de la douceur, de la beauté, de la noblesse, de la félicité éternelle.

Voy. ÉMAUX.

B

BADELAIRE.



Épée de bataille large et recourbée à la pointe en usage chez les Huns. Le badelaire est dit aiguisé, lorsque sa partie saillante est d'un émail différent, ce qui est très rare.

Ex : *D'azur, au badelaire d'argent posé en pal, la pointe en bas.*

BAGUE.

Anneau que l'on met au doigt et qui porte ordinairement une ou plusieurs pierres précieuses dans un chaton. Rare en armoiries.

BAILLONNÉ.

Se dit de l'animal ayant entre les dents un bâton dont on doit indiquer l'émail.

BALEINE.

La baleine est dite *fiertée* lorsque ses dents sont d'un émail particulier, et *allumée* si c'est son œil qui est d'un autre émail.

BANDE.



Une des sept pièces honorables ; elle occupe deux parties de sept de la largeur de l'écu lorsqu'elle se trouve seule (d'autres auteurs disent le tiers de la largeur), elle est posée diagonalement de l'angle dextre supérieur à l'angle senestre opposé.

Deux bandes ont pareillement chacune deux septièmes de la largeur de l'écu, et une distance entre elles égale à leur largeur.

Trois bandes ont chacune une partie et demie des sept de la largeur de l'écu.

Lorsqu'il y a plus de trois bandes dans un écu, elles prennent le nom de *cotices*.

Les bandes sont presque toujours pièces principales dans l'écu. Cependant quelquefois elles chargent ou accompagnent d'autres pièces honorables ou servent de brisures.

On dit aussi *en bande*, pour signifier que les meubles dont on parle sont posés dans le sens d'une bande. Si les pièces de longueur posées en bande sont couchées, il faut l'expliquer en blasonnant.

La bande représente l'écharpe de l'ancien chevalier, posée sur l'épaule.

Ex : *D'argent, à la bande d'azur, chargée d'un soleil d'or.*

BANDÉ.



Couvert de bandes en nombre pair, 4, 6 ou 8 parties, alternées de métal et de couleur.

On dit encore que des têtes de More ou autres têtes humaines ont les yeux bandés lorsqu'elles portent un ruban qui leur passe sur les yeux, ce qui toutefois se rencontre rarement.

Ex. : *Bandé de gueules et d'argent de six pièces.*

BANDEROLE.

Petit drapeau assez long et peu large terminé en pointe.

Se dit aussi d'un petit ornement en forme de ruban ondoyant, qui se place sous l'armoirie et sur lequel on inscrit la devise ; on le nomme aussi *liston.*

BANNERET.

Attribut du vol peint en bannière et placé sur le cimier.

BANNIÈRE.



Drapeau de forme précisément carrée.

Ex. : *Écartelé : au 1, d'or, au palmier de sinople ; au 2, de baron sorti de l'armée* (de gueules à l'épée haute en pal d'argent) ; *au 3, de gueules à cinq chevrons superposés d'or, surmonté de deux molettes d'éperon de même ; au 4 d'argent, chargé de deux bannières croisées en sautoir : la 1re d'azur, la 2e de sinople.*

BAR.

Poisson (espèce de saumon) qui paraît dans l'écu en pal et de profil, mais un peu courbé. Ils sont ordinairement au nombre de deux, et adossés.

BARBÉ.

Sert à désigner l'émail de la barbe des coqs et des dauphins.

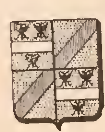
BARDÉ, HOUSSÉ, CAPARAÇONNÉ.

Cheval qui a tous ses harnais.

BARIL, BARILLET.

Un, deux tonneaux prennent le nom de *barils ;* au dessus de ce nombre on les nomme *barillets.*

BARRE.



Une des neuf pièces honorables qui a les mêmes proportions que la bande, et n'en diffère que parce qu'elle est posée de l'angle senestre supérieur de l'écu à l'angle dextre inférieur opposé. Il y a des barres qui chargent ou accompagnent d'autres pièces honorables.

La barre est rare, quand elle n'est point brisure. — Elle est souvent marque de bâtardise.

Ex. : *Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à la fasce d'argent accompagnée de trois aigles éployées de sable ; aux 2 et 3, d'or, à la barre de gueules.*

Barre (EN).

Se dit :

1° De pièces longues, posées dans la direction diagonale propre à la barre ;

2° D'objets rangés dans cette même direction diagonale.

Barre basse.

Synonyme de *Champagne*.

BARRÉ.

Se dit dans le même sens que bandé, et barré-contrebarré dans le même sens que bandé-contrebandé. Couvert de barres en nombre pair, est le contraire de bandé.

BARROQUE (EN).

Se dit d'animaux qui, servant de supports, sont passants et semblent sortir de derrière l'écu.

BASILIC.

Se dit d'un animal ayant la forme d'un dragon à tête de coq.

BASTILLÉ.



Qui a des créneaux à sa partie inférieure. Ainsi on trouve des chefs bastillés et des fasces et bandes bastillées.

Ex. : *D'azur, à la bande bastillée d'argent.*

BASTOIGNE *ou* BASTOGNE.

Se dit d'une bande alésée en chef.

BATAILLÉ.

Se dit du battant d'une cloche dont l'émail diffère de celui de la cloche elle même.

BATON.

Espèce de bande qui n'a que le tiers de la largeur ordinaire, ou la moitié d'une cotice.

On le dit brochant sur le tout, quand il est placé sur d'autres pièces ou sur différentes parties de l'écu. Quand il est raccourci et vraiment alaisé, on le dit péri en bande ou simplement péri, et péri en barre.

Le bâton péri en bande est mis de droite à gauche dans le sens de la bande, et le bâton péri en barre est mis dans le sens de la barre (*Voy.* PÉRI). Ce dernier est ordinairement marqué de bâtardise, comme la barre.

Le bâton sert ordinairement de brisure aux cadets de puînés pour distinguer les branches des grandes maisons.

Bâton s'emploie aussi pour désigner une branche d'arbre écotée, et alors il est généralement dit *bâton noueux*. Les bâtons noueux diffèrent des chicots en ce que les chicots ont toujours quelques bouts de branches et sont alaisés, tandis que les bâtons noueux traversent tout l'écu et touchent les bords.

Bâton d'Esculape.

Se dit d'une verge accolée d'un serpent qui a la tête à dextre.

Bâtons fleurdelisés.

Bâtons dont le sommet est terminé en fleur de lis. Souvent ils sont *arrachés*, ce qui veut dire qu'ils montrent des racines comme s'ils étaient arrachés du sol.

BATTOIR.

Espèce de palette ; instrument fait de bois, plat et large, qui a un manche et qui sert à battre. Rare en armoiries.

BÉCASSE.

Oiseau de passage, que l'on rencontre en quelques armoiries et que l'on distingue à son long bec.

BECQUÉ.

S'emploie pour l'émail du bec d'un oiseau.

BEFFROI.

Le vair prend ce nom quand il contient moins de tirés et de pièces que d'ordinaire, ce qui a pour résultat que ces pièces reçoivent une plus grande dimension.

BELETTE.

Rare en armoiries, où elle paraît passante.

BÉLIER.

Mâle de la brebis. On le distingue des agneaux, brebis et moutons, par ses cornes tournées en spirale en forme de volute ; il est de profil et passant.

On dit du bélier qu'il est *sautant* lorsqu'il paraît dressé sur ses pieds de derrière ; *accorné* de ses cornes, *onglé* de ses pieds, lorsqu'ils sont d'un autre émail que son corps.

BÉLIER MILITAIRE.



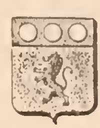
Ancien instrument de guerre destiné à battre les murailles en brèche ou à enfoncer les portes des places fortifiées. Il avait la forme d'une poutre posée horizontalement, suspendue à deux chaînes et terminée sur le devant en tête de bélier.

Ex. : *D'argent, à un bélier militaire d'azur, posé en fasce.*

BÉQUILLE DE S^T-ANTOINE.

Aussi appelée *tau* ou *taf*. Petite figure en forme de croix pattée, à laquelle manque le bras supérieur.

BESANT.



Figures rondes et pleines, représentant des monnaies *d'or* ou *d'argent* sans empreinte, toujours posées dans un champ de couleur.

Elle est *figurée* lorsque le contour d'un visage humain est tracé sur sa surface.

Ex. : *D'or, au lion d'azur, au chef de gueules chargé de trois besants d'argent.*

Besant-Tourteau.

Pièce qui a les mêmes dimensions que le besant et qui n'en diffère que parce qu'elle est moitié métal et moitié couleur, toujours placé dans un champ de couleur.

On distingue le besant-tourteau du tourteau-besant, en ce que la partie métallique du premier se trouve à dextre ou en chef, et que celle du second se trouve à senestre ou en pointe. On doit dire en blasonnant que le besant-tourteau est coupé, ou parti, ou écartelé de tel émail et de tel autre, pour faire entendre que la partie métallique est en chef ou à dextre.

Voy. Tourteau-Besant.

BESANTÉ.

Chargé de besants.

BIGARRÉ.

Attribut du papillon et de tout ce qui est nuancé de diverses couleurs ; indiquer l'émail ou les émaux.

BILLETTES.



Meuble héraldique en forme de carré allongé, posé perpendiculairement ; lorsque la billette est posée horizontalement, elle est dite couchée.

On trouve des billettes posées en biais, vidées et percées en rond.

Les billettes étaient anciennement des pièces d'étoffes d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, que l'on mettait sur les habits par intervalles égaux, pour leur servir d'ornement; elles sont des marques de franchise, parce qu'il n'y avait que des personnes libres qui en pussent porter autrefois.

Ex. : *D'argent, à la fasce ondée de gueules, accompagnée de dix billettes, 5 en chef et 5 en pointe.*

BILLETÉ.

Semé de billettes. Le billeté est excessivement rare et ne se voit que dans quelques armoiries anglaises.

BISSE.

Nom du serpent lorsqu'il est enroulé et que son corps fait plusieurs nœuds. Sa tête posée en fasce de profil s'élève en haut et la queue bas.

BLASON.

Se dit de l'ensemble des armoiries ou des signes, devises et figures qui composent un écu.

Le blason est la connaissance de tout ce qui se rattache à l'art héraldique.

BOCQUET.

Fer de lance ou de pique.

BŒUF.



Animal qui paraît de profil et passant, la queue pendante.

Accorné se dit de ses cornes, *onglé* de la corne de ses pieds lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps.

Ex. : *D'or, au bœuf passant de gueules sur une terrasse de sable.*

BOISSEAU.

Mesure de capacité pour les matières sèches. Rare en armoiries.

BONNET A L'ANTIQUE.

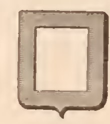
Se dit d'un bonnet pointu et retroussé.

BORDÉ.

Se dit d'une pièce qui a une bordure d'émail différent et des écus dont le champ est entouré d'un bord d'un autre émail, beaucoup moins large que la bordure héraldique.

Voy. Bordure.

BORDURE.



Pièce en forme de ceinture qui environne l'écu. Elle a un sixième de la largeur du champ. Plus large, elle deviendrait le champ, et le champ prendrait les dimensions exiguës d'un écusson en abîme.

Ex. : *D'argent, à la bordure d'azur.*

BORÉE.

Synonyme d'*Aquilon* et d'*Éole*.

BOUC.

Le bouc est représenté de profil et passant; il peut être saillant, accorné et clariné comme la chèvre.

BOUCLÉ.



Qui a une boucle.

Se dit du collier du lévrier ou d'un autre émail qui a une boucle.

Se dit aussi d'un *anneau* qui pend de la gueule du buffle, du léopard, etc., lorsque cet anneau est d'émail différent.

Ex. : *D'argent, à une tête de léopard bouclée.*

BOULES.

Elles sont ombrées pour leur donner du relief.

Les *boules à l'antique* sont représentées en forme de *losanges*.

BOURDON.

Bâton de pèlerin avec deux ornements, l'un aux trois quarts, l'autre en haut en forme de pomme.

BOURDONNÉ.



Terminé en forme de bourdon.

Se dit d'une croix dont les branches finissent aux extrémités par des pommes, et qui sont arrondies en forme de bourdon des pèlerins.

Ex. : *D'argent, à la croix bourdonnée de gueules.*

BOURRELET.

Se dit d'un rouleau de rubans aux couleurs de l'écu qui se place sur le casque comme ornement et qui sert à relier entre eux les lambrequins.

BOUSE.



Sorte de chantepleure en usage dans le blason anglais; elle a à peu près la forme d'un M majuscule barré au milieu.

Ex. : *D'argent, à la bouse d'azur.*

BOUTEROLLE.



Meuble qui représente la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée, ou d'un badelaire, pour empêcher qu'ils ne percent.

Ex. : *D'argent, au bouterolle de gueules.*

BOUTOIR.

Extrémité de la hure du sanglier.

Quand la hure de sanglier, dont la position ordinaire est d'être mise horizontalement, est posée en pal, on dit qu'elle a le boutoir vers le chef de l'écu.

BOUTONNÉ.

Attribut des fleurs qui ont au centre de leurs pétales un bouton d'émail particulier.

Se dit : 1° du cœur d'une rose héraldique ; 2° d'un rosier qui porte des boutons; 3° des boutons qu'on voit quelquefois entre les feuilles d'une fleur de lis qui dans ce cas reçoit le nom de fleur de lis épanouie ; 4° des boutons aux vêtements d'une figure humaine.

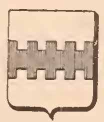
BRANCHE.

Attribut synonyme de *tige.*

BREBIS.

Femelle du mouton. Cet animal est toujours représenté *paissant*, c'est-à-dire la tête baissée comme pour prendre sa nourriture. Cette attitude le distingue du *mouton* qui porte la tête levée et qui paraît *passant.*

BRÉTESSÉ.



Se dit de pièces héraldiques, telles que fasces, pals, croix, etc., qui sont crénelées sur toutes leurs fasces, les créneaux des deux côtés étant opposés l'un à l'autre.

Les pièces sont *brétessées ;* et *contre-brétessées* lorsque les créneaux de l'un des côtés répondent aux espaces vides de l'autre côté.

Ex. : *D'argent, a la fasce brétessée de gueules.*

Contre-brétessé.

Dans le brétessé, le créneau est opposé au créneau ; lorsque au contraire la saillie est opposée à l'échancrure et réciproquement, la pièce devient contre-brétessée.

BRIS D'HUIS.



Nom d'un verrou antique à queue pattée aussi appelé *vertenelle* dont l'usage est de soutenir les portes sur leurs pivots, et de les faire tourner sur leurs gonds.

Ex. : *D'argent, au bris d'huis de sable posé en fasce.*

BRISÉ.



Pièce dont les extrémités sont rompues. Se dit aussi des armes qui ont une brisure.

S'applique aux chevrons dont la cime est disjointe.

Ex. : *D'argent, au chevron brisé de gueules.*

BRISER.

Se dit des modifications apportées aux armes par les cadets. Généralement on brise soit en ajoutant un lambel, soit en se servant d'une bordure, soit seulement en changeant l'émail d'une des pièces de l'écu.

BRISURE.

Altération des armes de la famille pour indiquer une branche cadette, puînée ou bâtarde.

On se se sert généralement du lambel, de la bordure, du bâton péri, du franc-canton pour opérer une brisure.

Chacun est libre de briser comme il l'entend ; mais les bâtards sont obligés de poser en travers de l'écu, et brochant sur toutes les pièces ou figures qui le couvrent, une barre qu'on nomme *barre de bâtardise.*

BROCHANT.



Pièce qui est posée ou passante sur d'autres. On dit : « brochant sur le tout », quand cette pièce brochante est le dernier objet qu'on nomme en blasonnant une armoirie.

Ex. : *D'azur, au lion d'argent orné et lampassé de gueules, chargé de deux fasces de gueules, alésées, brochantes sur le tout.*

BROSSE.

Meuble très rare en armoiries représenté communément le manche en bas et les poils en haut.

BROYES.



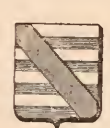
Pièces destinées à broyer une substance quelconque, de là leur nom de *broyes.*

Ex. : *D'argent, aux broyes d'azur.*

BUFFLE.

Taureau sauvage qui a ordinairement le mufle bandé par un anneau passé dans ses narines.

BURÈLES, BURELÉ.



Se dit des fasces diminuées en nombre pair, ordinairement de six, quelquefois de huit. On voit aussi des écus où il n'y a que quatre burèles. Quand il y a *six* burèles, elles ont chacune une demi-partie, un troisième, un vingt-sixième en hauteur d'une des huit parties de

la hauteur de l'écu. S'il y en a huit, elles ont chacune une demi-partie d'une des huit parties de la hauteur de l'écu. Lorsqu'il y a cinq ou sept burèles, elles prennent le nom de *trangles*.

Ex. : *Burelé d'argent et d'azur de huit pièces, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

BURETTE.

Espèce de vase où l'on met le vin et l'eau pour dire la messe, figure qui se rencontre assez fréquemment en armoiries.

BUSTE.



La moitié supérieure d'un corps humain représenté sans bras.

Lorsqu'on voit des restes de bras le buste est aux bras *mutilés* ou *tronqués*.

Ex. : *Parti : au 1, d'azur, au pal d'argent chargé de trois tours de gueules, accostées de quatre membres de lion mouvants, 2 et 2 des blancs opposés du parti; au 2, d'argent, à trois bustes de reine.*

BUTTE.

Instrument à couper la corne des chevaux.

C

CABLÉ.



Fait de cordes et de câbles tortillés.

Ex. : *D'azur, à la fasce câblée d'argent.*

CABOCHÉ.

Attribut d'une tête coupée perpendiculairement ou dans sa partie supérieure.

CABOT.

Poisson à grosse tête et le corps en pointe qui est toujours représenté en pal.

CABRÉ.

Attribut du cheval acculé dressé sur ses jambes de derrière.

CADUCÉE.

Nom du bâton de Mercure consistant en une



verge ailée, accolée de deux serpents ou bisses entrelacés ou affrontés, de sorte que la partie supérieure de leur corps forme un arc.

Ex. : *D'argent, au caducée d'or.*

CALICE.

Espèce de gobelet sur un pied dont on se sert dans les offices religieux.

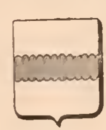
CANETTE.



Petite cane de profil qui ressemble assez au canard, et que l'on distingue des merlettes en ce qu'elles ont bec et jambes, tandis que la merlette n'a ni l'un ni l'autre.

Ex. : *D'azur, à trois canettes d'argent, posées 2 et 1.*

CANNELÉ.



C'est l'engrelé aux pointes en dedans et le dos en dehors.

Ex. : *D'argent, à la fasce cannelée de gueules.*

CANON.

On le dit *affûté* lorsqu'il est placé sur son affût, et *démonté* lorsqu'il n'a que le tube.

Ce meuble ne se trouve guère que dans les armoiries concédées sous l'Empire.

CANTON.



Partie carrée qui occupe l'un des angles de l'écu, généralement celui du chef à dextre. Le canton a deux parties de large et deux parties et demie de haut, des sept parties de la largeur de l'écu. *Canton senestre* se dit lorsqu'il est placé à l'angle senestre du chef. On ne dit pas n *canton dextre*, parce que l'angle droit est la place la plus ordinaire du canton.

On trouve des cantons arrondis.

Canton se dit encore de l'un des quatre espaces vides laissés sur un écu par la croix ou le sautoir, ou par des pièces passées en croix ou en sautoir.

Ex. : *Ecartelé : au 1 et 4, d'argent, à la croix ancrée de gueules, au franc canton d'azur, chargé d'une molette d'or; aux 2 et 3, tranché d'argent et de sable.*

CANTONNÉ.



Attribut de la croix pleine accompagnée en ses quatre cantons ou en un seul de quelque menue pièce.

On peut aussi appliquer ce mot à quatre pièces ou figures placées régulièrement à l'endroit des cantons. Si une pièce placée en abîme est accompagnée par quatre autres pièces placées à l'endroit des cantons, c'est la pièce principale en abîme qui se trouve cantonnée par les autres.

Ex. : *D'azur, à la croix d'or cantonnée de 18 billettes du même, dont 5 placées en sautoir dans chaque canton du chef et 4 placées en carré dans chaque canton de la pointe.*

CAPUCHONS.

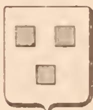
Voy. Chaperons.

CARNATION.

La couleur naturelle du corps humain ou de ses parties. Dans la description des figures humaines, on n'exprime pas que le visage et les mains sont de carnation, ce qui peut être considéré comme sous-entendu.

La gravure n'a point de traits ou hachures qui distinguent les chairs humaines.

CARREAUX.



Meuble que l'on rencontre fréquemment en armoiries et qui représente un carré parfait.

Ex. : *D'argent, à trois carreaux de gueules, 2 et 1.*

CARTOUCHE.

Ornement de sculpture au milieu duquel se place l'écusson.

CASQUE.

Instrument de métal qui couvre la tête et la sauve des coups.

Ornement extérieur de l'écu qui lui sert de timbre. Il fait connaître les différents degrés de noblesse, selon sa nature et sa situation.

Le casque du roi est *d'or taré*, c'est-à-dire *posé de front, tout ouvert et sans grille*, pour marque de son pouvoir absolu.

Les princes et les ducs portent leurs casques *d'or taré de front*, sans grille, la visière presque ouverte.

Les marquis ont un casque *d'argent, taré de front, à onze grilles d'or, les bords du même.*

Les comtes et les vicomtes portent le casque *d'argent, taré au tiers, à neuf grilles d'or, les bords du même.*

Les barons ont un casque d'*argent, les bords d'or à sept grilles du même, taré à demi-profil.*

Les gentilshommes non titrés portent un casque *d'acier poli, à cinq grilles, taré de profil.*

Les gentilshommes de trois races à un casque d'*acier, taré de profil, la visière ouverte, le nasal relevé et le ventail abaissé, montrant trois grilles à la visière.*

Les nouveaux anoblis portent un casque *d'acier poli, taré de profil et sans grille, la visière presque baissée.*

Les bâtards portent le casque *d'acier poli taré de profil et contourné, la visière baissée et sans grille.*

Le casque, comme meuble d'armoiries, paraît dans l'écu de profil et quelquefois de front. Ce dernier cas s'exprime par le mot *taré;* la plupart des auteurs le nomment indifféremment *armet, casque, heaume.*

Les divers genres de casques étant reproduits dans le cours de notre ouvrage, nous croyons superflu d'en donner ici les dessins.

CASTOR.

Cet animal est, d'ordinaire, représenté rampant.

CAUDÉ.

S'emploie pour l'émail des queues de la comète lorsqu'il diffère de celui de cet astre lui-même.

CEINTRÉ.

Voy. Cintré.

CENTAURE.



Être mythologique, moitié homme, moitié cheval, appelé *centaure sagittaire,* quand il décoche une flèche d'un arc.

Ex. : *Ecartelé : au 1, d'azur, à une harpe d'or ; au 2, de gueules, à l'épée d'argent : au 3, de gueules, au centaure sagittaire d'argent ayant la tête contournée décochant une flèche vers senestre ; au 4, de sinople à un sauvage d'or, armé d'une massue de même.*

CEP DE VIGNE.

Meuble de l'écu représentant un pied de vigne avec son échalas, ce qui le distingue du *pampre.*

On dit du cep de vigne, *pampré* de ses feuilles, *fruité* de ses grappes, *soutenu* de son échalas, lorsque ces choses sont d'un autre émail.

CEPS *ou* FERS DE PRISONNIER.

Barre de fer avec deux demi-anneaux pour contraindre les mains du prisonnier.

CERBÈRE.

Chien mythologique à trois bouches béantes.

CERCLÉ.

Se dit d'un tonneau ou baril dont les cercles sont d'un émail particulier.

CERF.

Animal qui paraît de profil dans l'écu ; on le représente ordinairement passant.

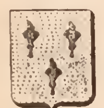
On dit du cerf : *élancé,* quand il paraît courant ; *saillant* lorsqu'il est dressé sur ses jambes de derrière ; en *repos* quand il est couché; *ramé onglé,* lorsque son bois et la corne de ses pieds sont d'un autre émail que son corps.

On appelle *rencontre* de cerf, la tête de cet animal, détachée du corps, lorsqu'elle paraît de front dans l'écu ; *massacre,* la ramure seulement attachée à une partie du crâne.

On dit *chevillé* du rencontre, du massacre

ou de la ramure du cerf, lorsqu'il y a à chaque branche plus ou moins de six dagues ou cornichons.

CHABOTS.



Petits poissons de rivière d'ordinaire posés verticalement, la tête en haut.

Ex. : *D'or, à trois chabots de gueules en pal, 2 et 1.*

CHAINES.

Les chaînes, dans les armoiries sont de diverses formes ; elles ont des chaînons ronds, ovales ou carrés. Sous le nom de *chaînes de Navarre*, on entend plusieurs chaînes d'or, passées en croix, en sautoir et en orle, aboutissantes de 8 annelets, 3 en haut, 2 en flanc, et 3 en bas, et mouvante d'un neuvième annelet posé au centre de l'écu. Portées par les rois de France en qualité de rois de Navarre, ces chaînes formaient une double orle.

CHAMP.

Surface ou fond de l'écu sur laquelle sont représentés les différents meubles d'une armoirie.

En blasonnant, l'usage est de nommer d'abord l'émail du champ, ensuite les pièces et meubles qui s'y trouvent.

On dit *du champ* pour éviter de répéter un émail semblable à celui de l'écu.

Le nom de *champ* a été donné au fond de l'écu, parce qu'il est souvent chargé des armes que l'on prenait autrefois sur l'ennemi, dans un champ de bataille.

Voy. Émaux.

CHAMPAGNE.



Pièce qui occupe au bas de l'écu deux parties des huit de la hauteur, ce qui la distingue de la plaine qui n'en occupe qu'une partie.

La champagne et la plaine diffèrent de la

terrasse et de la rivière, en ce que les premières ont le bord supérieur uni, et que le secondes ont des sinuosités arrondies ou aspérités.

Ex. : *D'argent, à la champagne d'azur.*

CHANTANT.

Se dit du coq qui a le bec ouvert.

CHANTEPLEURE.

Voy. Bouse.

CHAPÉ *ou* CHAPPÉ.



Se dit de l'écu divisé par deux lignes diagonales jointes au milieu du bord supérieur, et qui se terminent l'une à l'angle dextre et l'autre à l'angle senestre de la base de l'écu.

Ex. : *D'argent, chappé d'azur.*

CHAPELET.

Nom que l'on donne quelquefois aux couronnes de feuillage et aux rosaires.

CHAPERON.



Ancien habillement de tête. Il a la forme d'un capuchon terminé en bourlet derrière la tête ; du bourlet pendait une manche étroite et longue que l'on entortillait autour du cou.

Se dit aussi d'un meuble d'armoiries qui représente la coiffure de cuir dont on couvre la tête et les yeux des oiseaux de proie, pour les affaîter.

Ex. : *D'argent, au chaperon de gueules.*

CHAPERONNÉ.

Attribut des oiseaux de chasse dont la tête est couverte d'un chaperon et de certains animaux qui en sont ornés.

Ensuite le *chaperonné* est une partition de la nature du chapé, sauf la différence que les deux lignes diagonales n'aboutissent pas dans les angles de la base, mais se dirigent vers le milieu des flancs de l'écu.

CHARDON.



Plante qui se distingue dans l'écu par sa tige et ses feuilles, armées de piquants, dont le calice arrondi est terminé par une espèce de couronne.

Le chardon, par ses pointes piquantes, est l'emblème d'un général d'armée qui veille aux ruses de l'ennemi et lui présente sans cesse de nouveaux obstacles.

Ex. : *D'or, à trois chardons tigés et feuillés au naturel, posés 2 et 1.*

CHARGÉ.



Attribut de toute pièce qui a une ou plusieurs autres pièces posées par-dessus.

Ex. : *D'or, au lion de gueules chargé de macles d'or sans nombre.*

CHARGEURE.

Pièce posée sur une autre.

CHAT.

Animal domestique qui paraît de profil et passant, la tête de front.

On nomme *chat effarouché* celui qui est *rampant; hérissonné,* celui qui a le derrière plus élevé que la tête.

CHATEAU.



A cause de la grande diversité des châteaux que l'on rencontre dans les armoiries, il serait à désirer qu'on pût en donner la description exacte dans chaque cas.

Ordinairement, une forteresse flanquée de deux tours rondes, couvertes et crénelées, terminées chacune par une girouette.

Lorsque le château a plus de deux tours, ou lorsqu'elles ne sont point couvertes, il faut l'expliquer en blasonnant.

On dit *ouvert* de la porte d'un château, *ajouré* de ses fenêtres, *maçonné* des joints des pierres, et *girouetté* des girouettes, lorsqu'ils sont d'émail différent. On dit aussi *masuré* d'un château qui paraît tomber en ruines, et *découvert* quand il n'a point de toit.

Ex. : *D'azur, au château d'argent ajouré de sable.*

CHATELÉ.

Chargé de châteaux.

CHATONNÉ.

Attribut des diamants ou de toute autre pierre précieuse dont la châsse ou garniture est d'un émail particulier.

CHAUSSÉ.



L'opposé de chappé; c'est l'écu s'ouvrant de bas en haut comme un chevron plein renversé. Les diagonales se dirigent des angles du chef vers le milieu de la base.

Ex. : *D'argent, chaussé d'azur.*

CHAUSSE-TRAPES.



Instrument de fer à quatre pointes disposées en triangle, de telle sorte qu'en les jetant à terre, une pointe se trouve toujours droite. On semait des chausse-trapes sur les routes où la cavalerie devait passer, afin de blesser les pieds des chevaux.

Ex. : *D'azur, au chausse-trape d'argent.*

CHAUVE-SOURIS.

Meuble très rare. — Elle est posée de front, les ailes étendues.

CHEF.



Partie supérieure de l'écu séparée du champ au moyen d'une ligne horizontale et haute de deux parties des huit de la hauteur de l'écu.

Ceci est le chef ordinaire, mais on en trouve d'autres sortes. D'abord on a le chef retrait ou rétréci, aussi appelé *comble*, qui n'a que la moitié de la hauteur ordinaire. Ensuite on trouve : le chef *voûté* où la ligne de séparation est arrondie, la courbe en haut; le chef *triangulaire* formé par deux lignes diagonales qui sortent des angles du chef et se réunissent au point d'honneur; le chef *dextre* ou *senestre;* le *chef* en *forme de trèfle*, représentant un grand trèfle renversé qui occupe la place propre au chef. — La ligne qui forme le chef peut, comme toute autre ligne être engrelée, cannelée, denchée ou dentelée, émanchée, bastillée, etc.

Chef *abaissé* se dit du chef qui se trouve sous un autre chef; *ajouré* lorsqu'il est crénelé en sa partie supérieure, et que les créneaux sont remplis par un autre émail que celui du champ.

Ex. : *D'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard passant d'or.*

Chef (EN).

Se dit d'un objet placé dans le haut de l'écu ou de plusieurs objets rangés côte à côte et placés dans la partie supérieure de l'écu.

Chef-pal, Chef-chevron.



Se dit d'un pal ou d'un chevron qui est immédiatement réuni à un chef, sans aucune ligne de séparation.

Ex. : *D'argent, au chef-pal de gueules.*

Chef de France.

Nom que l'on donne à un chef d'azur, semé de trois fleurs de lis d'or. L'application de ce terme n'est bonne que si les fleurs de lis sont posées 2 et 1.

CHÊNE.

C'est l'arbre le plus fréquent en armoiries. Son émail particulier est le *sinople.* — Il se distingue des autres arbres par les glands dont il est chargé. — On dit du chêne *fruité*, lorsque les glands sont d'un émail différent.

CHÉRUBINS.

Anges qu'on représente sous la forme de têtes d'enfants avec deux ailes. — On ne doit pas dire *tête de chérubin,* parce que ces esprits célestes n'ont pas de corps.

CHEVAL.

Animal qui paraît dans l'écu de profil, représenté ou *passant*, ou *galopant*, ou *arrêté.* Dressé sur ses pieds de derrière, il est dit *cabré* ou *effrayé;* le cheval *cabré* porte la queue levée; *gai* indique qu'il n'est ni sellé ni bridé, et *sanglé*, que son corps est entouré d'une ceinture. *Bardé, houssé* ou *caparaçonné*, du cheval qui a tous ses harnais et de l'émail de sa housse. *Courant*, celui dont les quatre jambes sont étendues.

CHEVALIERS.



Les chevaliers sont représentés armés de toutes pièces, le casque en tête à cheval ou à pied. On doit indiquer si la visière est levée ou baissée.

Ex. : *De gueules, au chevalier armé d'argent, une épée haute à la main droite du même, le cheval caparaçonné d'azur et cloué*

d'or, et sautant par-dessus trois tours qui représentent une ville.

CHEVELÉ.

Se dit des cheveux, lorsqu'ils sont d'un autre émail que la tête.

CHEVILLÉ.

Se dit lorsqu'on veut indiquer le nombre des dagues de la ramure d'un cerf.

CHEVRON.



Pièce héraldique composée de deux bandes plates assemblées en haut et s'ouvrant en bas, en forme de compas ouvert. Chaque jambe a deux parties des sept de la largeur de l'écu, quand le chevron n'est pas accompagné d'autres pièces. Le chevron est *abaissé* lorsqu'il occupe une place dans l'écu au-dessous de sa place ordinaire.

Écimé, lorsque la cime est coupée ; *brisé*, lorsque la cime est brisée ; *rompu*, lorsque l'une ou l'autre de ses jambes est disjointe ; *ployé*, lorsque ses jambes sont arrondies ; quelquefois le chevron est *renversé*, c'est-à-dire qu'il sort du chef et que sa cime est dirigée vers le bas ; ou *couché*, lorsqu'il est posé horizontalement sortant de l'un des flancs de l'écu.

Deux chevrons peuvent être *appointés*, ce qui veut dire que l'un occupe sa position ordinaire et que l'autre est renversé et sort du chef, et qu'ils s'entre-touchent de leurs cimes. Deux chevrons *appointés*, ou deux ou trois chevrons rangés sur la même ligne, peuvent être *entrelacés*, ce qui veut dire que l'un est passé dans l'autre.

Alézé, celui dont les extrémités des branches ne touchent pas les angles inférieurs de l'écu.

Parti, celui qui a une branche d'un émail et l'autre d'un émail différent.

Le chevron représente une barrière de lice des anciens tournois ou, selon d'autres, l'éperon du chevalier.

Ex. : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois couronnes de comte d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

Chevron (EN).

Se dit d'objets en nombre rangés dans la direction triangulaire qui est propre au chevron.

Chevron (DIVISÉ EN).

Se dit d'un champ divisé en deux parties au moyen d'un trait en forme de chevron.

Chevron (POSÉ EN).

Se dit de deux pièces longues, posées de telle manière qu'elles occupent la position d'un chevron.

Elles peuvent également suivre la direction d'un chevron renversé.

CHEVRONNÉ.



Attribut de l'écu et des pièces dont la surface est couverte de chevrons en nombre pair égal aux interstices qui forment eux-mêmes chevrons. L'écu chevronné doit avoir huit pièces ; quand il en a davantage, on le blasonne.

Ex. : *Chevronné d'argent et de gueules de six pièces.*

CHICOT.

Se dit de gros bâtons où il y a des nœuds de branches.

CHIEN.

Animal domestique qui parait dans l'écu de profil et passant.

On ne représente guère en armoiries que les braques et les lévriers.

Colleté, se dit du chien qui a un collier au cou.

CHIMÈRE.



Monstre ayant la tête et le sein d'une femme, les cheveux épars, les pattes de devant d'un lion, le corps d'une chèvre, les pattes de derrière d'un griffon, et la queue d'un serpent.

Ex. : *D'argent, à la chimère au naturel.*

CHOUETTE.

Oiseau de proie nocturne et solitaire qui était en grande vénération chez les anciens.

La chouette paraît dans l'écu de profil, la tête de front. D'autres auteurs, disent toujours posée de front.

CIMETERRE.

Se dit d'un sabre large et recourbé, échancré à la pointe.

CIMIERS.

Ce sont les objets qu'on porte sur le sommet du casque, tels que cornes, ailes, figures humaines, animaux, etc.

CINTRÉ.



Se dit du globe ou monde, entouré d'un cercle.

Ex. : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur au croissant d'argent ; aux 2 et 3, d'or au monde de gueules, cintré et croisé d'or, sommé d'une croix pattée de gueules et soutenu d'une fleur de lis de même.*

CLAIRE-VOIES.

Nom des espaces vides produits par le fretté, le treillissé et le papelonné.

CLARINÉ.

Terme pour indiquer l'émail de la sonnette que les vaches, béliers, etc., portent souvent au col.

CLAVELÉ.

Attribut des pièces sur lesquelles il paraît quelques nœuds ou écots. On dit aussi une croix clavelée lorsqu'elle a des nœuds.

CLÉ *ou* CLEF.



Meuble d'armoiries. La clé se pose en pal, le panneton en haut. — On exprime sa position en blasonnant lorsqu'elle est dans un autre sens, si elle est posée en fasce, en bande, etc., si le panneton se trouve en haut ou en bas, et si ce panneton est tourné à dextre ou à senestre.

Lorsque deux clés sont passées en sautoir, les pannetons sont tournés en dehors.

Ex. : *De gueules, à deux clés d'argent posées en sautoir.*

CLÉCHÉ.

Percé à jour, l'excavation étant du même émail que l'écu.

Se dit de la croix dont les extrémités sont terminées en forme d'anneaux de clef.

CLOCHE.

Meuble de l'écu qui représente une cloche.

Bataillé, se dit du battant, lorsqu'il est de différent émail.

CLOUÉ.

Sert à indiquer l'émail des clous.

CLOUS DE LA PASSION.

Gros clous dont la tête est triangulaire.

CŒUR.



Les *cœurs* dans les armoiries sont représentés sous la forme que nous connaissons par les cartes à jouer.

Le cœur est dit *enflammé* lorsqu'il est sommé d'une flamme, *ailé* lorsqu'il a deux ailes.

Le *cœur humain* en diffère par un petit tuyau qui s'élève de la partie supérieure.

Ex. : *D'azur, à deux épées au naturel posées en sautoir, chargées d'un cœur d'or posé en abîme, enflammé de même.*

Cœur (EN).

Attribut de toute pièce placée au centre de l'écu; synonyme d'en abîme. — *Voy.* Abîme.

COLLET.



Nom de la tige de fer à laquelle se trouve attachée la molette d'un éperon.

Ex. : *D'argent, au collet d'or.*

COLLETÉ.

Se dit : 1° Des animaux qui portent un collier, généralement bordé et bouclé d'un autre émail ;

2° D'une molette d'éperon attachée à sa tige dite *collet ;*

3° D'un sanglier qu'un chien arrête par le cou ou par les oreilles.

COLOMBE.

Oiseau qui paraît dans l'écu de profil. Son émail particulier est l'argent; il y en a cependant de différents émaux, excepté de sable, parce que celles qui sont de cette couleur prennent le nom de *tourterelles.*

La colombe soutient souvent un rameau d'olivier dans son bec.

COLONNES.

On en trouve de tous les ordres d'architecture, de sorte qu'une indication précise est nécessaire. Celles dont la forme n'est pas décrite sont de l'ordre toscan. — On blasonne le chapiteau, la base et le socle de la colonne séparément lorsqu'ils sont d'un autre émail que le fût.

COMBLE.



Nom du chef, réduit à la moitié de sa hauteur ordinaire.

Ex. : *D'argent, au comble d'azur.*

COMÈTE.

Cet astre est représenté sous la forme d'une étoile à six ou huit rais, dont un s'allonge en queue ondoyante. Il faut indiquer si la comète est posée en pal, c'est-à-dire ayant la queue verticalement en bas, ou bien en bande, en barre ou peut-être renversée.

Le mot *caudé* indique l'émail de la queue.

COMÈTÉ.

Se dit d'un meuble qui se termine en queue de comète.

COMPON.

Division de forme carrée. — *Voy.* Componé.

COMPONÉ.

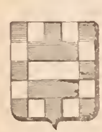


C'est un rang de carreaux nommé *compons*, d'ordinaire d'un métal alternant avec une couleur. Le componé est surtout en usage pour les bordures de l'écu.

Mais on trouve également des fasces, des chevrons, des croix componés.

Ex. : *D'or, à la fontaine de sable; à la bordure componée de pourpre et d'argent; et au franc quartier à senestre : de gueules à l'épée haute en pal d'argent.*

Contre-componé.



Attribut de la bordure componée lorsque, l'écu étant fascé, les compons de métal correspondent aux fasces d'émail.

Ex. : *D'argent, à la bordure contre-componée d'azur.*

COMPONURE.

Se dit d'une disposition d'une pièce par carrés égaux alternant d'émail comme une pièce d'échiquier.

CONTOURNÉ.



Se dit du lion ou autre animal quadrupède, d'une merlette ou autre oiseau, même des reptiles, qui au lieu d'être tournés vers la dextre de l'écu, comme il est d'usage, se trouvent tournés à senestre.

Se dit aussi du croissant dont les pointes sont à senestre.

Ex. : *D'argent, au lévrier contourné de gueules, colleté du champ.*

CONTRE-BANDÉ, CONTRE-BARRÉ, CONTRE-BRÉTESSÉ, CONTRE-CHEVRONNÉ, CONTRE-FASCÉ, CONTRE-PALÉ, CONTRE-POTENCÉ, CONTRE-VAIRÉ.

Attributs d'écus ou de pièces couverts de bandes, barres, etc., placées en opposition.

CONTRE-ECARTELÉ.



Se dit d'un écu écartelé, dont un ou plusieurs des quartiers sont écartelés de nouveau.

Ex. : *Ecartelé : aux 1 et 4 parti :* a) *fascé d'or et de sinople;* b) *d'or à trois chevrons de sable; aux 1 et 3 contre-écartelés : d'azur à trois étoiles d'or rangées en pal, et d'or, à trois bandes de gueules; sur le tout de gueules à trois bandes d'or.*

CONTRE-HERMINÉ.

Attribut de l'écu ou de la pièce couverte d'hermine dont le fonds est de sable et les mouchetures d'argent.

CONTRE-PASSANT.

Se dit de deux animaux, placés l'un au-dessus de l'autre, dont l'un passe à dextre et l'autre à senestre. Il est plus simple de décrire ce dernier comme contourné.

COQ.

Cet oiseau est toujours représenté de profil, la tête levée, la queue retroussée dont les plumes retombent circulaires. Il est *chantant* lorsqu'il a le bec ouvert, *hardi* lorsqu'il lève la patte dextre.

Il peut être *becqué*, *crêté*, *barbé* et *membré* d'un autre émail que celui de son corps. Lorsqu'il fait la roue comme un paon, ce qui est de la dernière rareté en armoiries, on l'appelle *coq en amour*.

COQUERELLES.

Noisettes dans leurs gousses, jointes ensemble au nombre de trois, dont une droite et les deux autres posées horizontalement.

COQUILLE.



Memble d'armoiries qui représente une coquille de mer montrant le dos. Autrefois on la nommait *coquille de Saint-Jacques.* — Les coquilles qui montrent le dedans ou le creux — très rares en armoiries — s'appellent *vannets.* Elles peuvent être avec ou sans oreilles.

Ex. : *D'azur, à trois coquilles d'or, 2 et 1.*

COR *ou* CORNET.

Il y en a de trois sortes :

Les *grêliers*, les *cors de chasse* et les *huchets* (voy. ces mots).

L'embouchure des cors se trouve à senestre; au cas contraire, le cor est contourné.

COR DE CHASSE.

Il se reconnaît à son lien ou attache, qui manque aux huchets et grêliers.

On dit *enguiché* du bocal ou embouchure, *virolé* du pavillon ou extrémité opposée au bocal, et *lié* de l'attache, lorsque ces choses se trouvent d'un autre émail que le cor de chasse.

Ex : *D'argent, à trois cors de chasse, posés 2 et 1.*

CORBEAU.

Oiseau noir, paraît dans l'écu arrêté sur ses jambes; son émail est de sable.

CORDÉ.

Désigne l'émail des cordes d'instruments de musique et des arcs lorsque l'émail diffère de celui dudit objet.

CORDELIÈRE.

Corde qui entoure l'écusson des veuves et cordons entrelacés en forme de tresse, évidé, dont les deux bouts s'étendent en chevron et sont terminés par une houppe de chaque côté.

CORMORAN.

Grand oiseau de mer communément représenté au naturel. Il est à peu près de la grandeur d'une oie, mais de taille moins fournie, plutôt mince qu'épaisse. Son plumage est d'un noir lustré de vert, ses pieds sont courts; son bec, d'une longueur ordinaire, est droit jusqu'à la pointe, où il se recourbe fortement en croc très aigu.

CORNEILLE.

Cet animal est toujours représenté de sable, et souvent becqué et membré de gueules ou d'or.

CORNES.

Marques anciennes de la royauté et de la dignité.

Voir Proboscides.

CORNIÈRE.

Anse de pot, de coffre, etc., destinée à soulever ces objets plus aisément.

COTICE.



Bande, réduite à la moitié ou au tiers de son épaisseur ordinaire.

Lorsque c'est la barre qui a été réduite de cette manière, on l'appelle *cotice en barre.*

Elles sont souvent seules; quelquefois elles

chargent ou accompagnent des pièces honorables.

Ex : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent à la fasce d'azur; aux 2 et 3, de gueules à trois roses d'argent, 2 et 1, à la cotice de sable brochant sur le tout.*

COTICÉ.

Qui porte des cotices.

Se dit : 1° d'un écu couvert de bandes au nombre de dix au plus;

2° De la fasce, de la bande, de la barre et du chevron, lorsqu'une telle pièce est posée entre deux cotices qui en suivent la direction.

Doublement coticé veut dire que ladite pièce est accompagnée de deux cotices de chaque côté.

Contre-coticé.



Lorsque l'écu est divisé en deux parties égales par une diagonale de gauche à droite et que les demi-cotices qui se correspondent sont d'un émail différent, il est dit contre-coticé.

Ex. : *Contre-coticé d'argent et de sinople de huit pièces.*

COTOYÉ.

Même sens que *accoste.*

COUARD.

Se dit du lion qui porte la queue entre ses jambes.

COUCHÉ.

Attribut du chevron et du croissant qui ont leur partie saillante appuyée ou tournée au côté dextre de l'écu; — du dauphin dont la tête et la queue sont tournées du côté inférieur de l'écu ; — des billettes et de quelques pièces de longueur qui, au lieu d'être représentées posées verticalement, le sont horizontalement.

COULEUVRE.

Elle paraît toujours formant des sinuosités en ondes, communément posée en pal, la tête de profil.

COULISSÉ.

Se dit d'un château ou d'une tour dont on voit la herse ou coulisse.

COUPE.

Grand gobelet sur pied.

Munie d'un couvercle, elle est dite *couverte.*

COUPÉ.

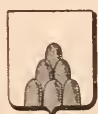


Se dit : 1° d'un écu ou d'une pièce divisés en deux parties égales au moyen d'un trait horizontal;

2° Des têtes d'animaux qui semblent séparées du corps au moyen d'un instrument tranchant.

Ex. : *Coupé : au 1, d'argent, à la croix alaisée d'azur; au 2, d'azur, à trois larmes d'or, renversées et rangées en fasce à dextre et une fleur de lis de même à senestre.*

COUPEAU.



Attribut servant à désigner les sommets d'une colline, d'un rocher, d'un mont.

Ex. : *D'argent, à une montagne de six coupeaux de sinople.*

COUPLE DE CHIENS.

Meuble qui consiste en un petit bâton avec deux liens, dont on se sert pour coupler les chiens de chasse.

COUPLÉ.

Se dit des chiens de chasse liés ensemble.

COURONNES.

Elles ont les formes les plus diverses et varient suivant les pays.

La *couronne à l'antique* porte cinq ou sept rayons triangulaires, sans perles ni fleurons.

La couronne du roi est un cercle de huit fleurs de lis, fermé d'autant de demi-cercles qui soutiennent une double fleur de lis.

La couronne du dauphin est un cercle de huit fleurs de lis.

La couronne des Enfants de France, frères du dauphin, est un cercle surmonté de huit fleurs de lis.

Celle des princes du sang est semblable.

La couronne ducale est un cercle à huit grands fleurons refendus.

La couronne des marquis est de quatre fleurons et de trois perles en manière de tresse entre chaque fleuron.

Des comtes, un cercle d'or et seize grosses perles au-dessus.

Des vicomtes, un cercle d'or et quatre grosses perles au-dessus.

Des barons, un cercle sur lequel se trouvent, en six espaces égaux, des rangs de perles trois à trois bandes.

De vidames, un cercle sur lequel il y a quatre croix pattées, pour désigner qu'ils ont été établis afin de soutenir les droits de l'Eglise.

Tous les genres de couronnes étant reproduits dans le cours de notre ouvrage, nous croyons inutile d'en donner ici les dessins.

COURTINES.

Se dit :

1° Parties du pavillon royal formant le manteau ;

2° Des murs qui relient deux ou plusieurs tours entre elles.

COUSU.



Se dit des pièces de métal sur métal ou de couleur sur couleur, ce qui est contraire aux règles du blason. Pour bien valoir, les figures de couleur doivent trancher sur un fond jaune ou blanc (or ou argent), et réciproquement. Mais on peut se dispenser de l'emploi du mot *cousu*, parce que cela se voit bien quand les règles ont été violées, sans qu'il soit nécessaire de le proclamer en sus.

Voy. ENQUERRE.

Ex. : *D'azur, à trois bandes d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

COUVERT.

Se dit : 1° de l'émail du toit pointu d'une tour ;

2° D'une coupe munie d'un couvercle.

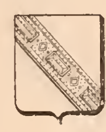
CRAMPON.

Instrument assez semblable à un Z aiguisé aux deux extrémités.

CRAMPONNÉ.

Se dit de pièces, principalement de croix, dont une ou plusieurs branches sont terminées en crampon.

CRANCELIN.



Partie de couronne posée en bande et mouvante de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe.

Ex. : *D'argent, au crancelin d'or.*

CRÉMAILLÈRE.

Espèce de croc, destiné à suspendre une marmite au-dessus du feu.

Il y en a de différentes sortes.

CRÉNEAU.

Les tours et murs portent communément un rang de pierres carrées, appelées *créneaux*. Les créneaux sont de rigueur pour lesdites tours et murs, en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'énoncer leur présence et que seulement leur absence doit être indiquée.

CRÉNELÉ.



Surmonté de créneaux, ou en forme de créneaux.

Se dit des pièces qui usuellement ne portent pas de créneaux.

Ex. : *D'azur, à la bande crénelée d'argent.*

CRÉQUIER.



Meuble de l'écu qui représente un prunier sauvage. — A quelque ressemblance à un chandelier à sept branches, et sa tige a des racines.

Ex. : *D'argent, au créquier de gueules.*

CRÊTÉ.

Pour la crête des coqs, dauphins, d'émail différent de leur corps.

CRI.

Le cri d'armes particulier à chaque famille est placé au-dessus des armoiries ; généralement il est écrit sur un liston ou banderole toujours indépendant de l'écu.

CRINÉ.

Indique l'émail de la crinière des animaux.

CROISÉ.

Se dit des objets qui portent une croix.

CROISETTES.



Petites croix, communément en nombre dans l'écu.

Ex. : *D'or, à l'aigle éployée de sable, au chef d'azur chargé de trois croisettes d'argent.*

CROISSANT.

Meuble fréquent en armoiries. Sa position ordinaire est d'être montant, c'est-à-dire que les cornes regardent le chef. Avec les cornes dirigées vers la base de l'écu, il est dit *renversé*. Il est *tourné* lorsque les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, et *contourné* lorsqu'elles se dirigent vers le flanc senestre.

CROISSANTÉ.

Terminé par des croissants.

CROIX.



La croix ordinaire est formée de la fasce et du pal réunis. Ses branches s'étendent jusqu'aux bords de l'écu et occupent en largeur deux parties des sept de la largeur de l'écu. Elle est désignée par le simple mot de croix. Pour la distinguer d'autres formes de croix, on dit *croix pleine*.

Le grand nombre de croix que l'on voit dans les armoiries viennent la plupart des croisades.

Nulle autre pièce héraldique n'a subi tant de changements de forme que la croix ; le nombre en est des plus considérable.

Il y a des croix *abaissées*, *accompagnées*, *aiguisées*, *alaisées*, *ancrées*, *anglées brochantes*, *câblées*, *de calvaire*, *cannelées*, *chargées*, *cléchées*, *componées*, *écartelées*, *échiquetées*, *écotées*, *émanchées*, *losangées*, *maçonnées*, *de Malte*, *nébulées*, etc., etc.

Ex. : *D'argent, à une croix de gueules, chargée de cinq losanges d'argent* (ou du champ).

Croix (EN).

Se dit d'objets rangés dans la direction qui est propre à la croix.

Croix (PASSÉ EN).

Se dit de deux pièces longues, posées l'une horizontalement et l'autre verticalement, l'une passant sur l'autre.

Croix de Jérusalem.



Synonyme de *Croix de Malte*.
Ex. : *D'argent, à la croix de Jérusalem de gueules.*

Croix de la Passion.



C'est la croix latine à formes massives.
Ex. : *d'argent, à la croix de la Passion de gueules.*

Croix de la Résurrection.

Ne diffère de la croix de la Passion qu'en ce qu'elle est plus légère et presque toujours accompagnée d'une bannière.

Croix de Lorraine *ou* Patriarcale.



Croix grecque à double traverse, celle d'en bas un peu plus longue que celle d'en haut.
Ex. : *De gueules, à la croix patriarcale d'or cantonnée de quatre trèfles du même.*

Croix de Potence.

Voy. TAF.

Croix de Saint-André.

C'est un simple sautoir qu'on nomme aussi *croix de Bourgogne.*

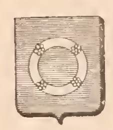
Croix de Saint-Antoine.

C'est une croix latine sans branche supérieure, c'est-à-dire qu'elle n'a que trois branches ; la traverse est parfois munie d'une sorte d'anse ou anneau, et alors elle prend le nom de croix ansée.

Croix de Saint-Jean-Baptiste.

On donne ce nom à une croix pascale munie d'une bandelette qui porte ces mots : *Ecce agnus Dei.*

CYCLAMOR.



Espèce de grand annele plat, que quelques-uns nomment *orle rond* (*Voy.* ORLE). Il n'en entre jamais plus d'un dans un écu. Lorsqu'il y en a davantage, on les nomme *annelets.*
Ex. : *D'azur, au cyclamor d'argent, chargé de quatre marguerites de même.*

CYGNE.

Se représente toujours de profil. Son bec et ses pattes sont souvent d'un autre émail que son corps.

CYPRÈS.

Arbre vert qui s'élève droit et en pointe. Son émail particulier est le *sinople ;* il y en a pourtant de différents émaux.

D

DAIM.

Il est plus petit que le cerf, avec une ramure plus plate et plus large que celle du cerf ordinaire.

DALMATIQUE.

Voy. Anges.

DARD.

Arme offensive qui, comme le javelot, se lance à la main. Il paraît en pal dans l'écu.

DARDÉ.

Se dit des croix et autres pièces qui se terminent en forme de pointe de dard.

DAUPHIN.

L'attitude ordinaire de ce poisson est d'être posé en pal, courbé vers senestre, la tête en haut, et la queue ordinairement tournée vers le flanc dextre. On en trouve posés horizontalement, ce qui est exprimé par le mot *nageant*, et d'autres qui nagent dans la mer et qui portent la queue levée.

On dit du dauphin, *allumé* de son œil, *loré* de ses nageoires, *peautré* de sa queue, lorsque ces choses sont d'un émail différent. On dit encore *pâmé* du dauphin qui a la gueule ouverte, sans dents, qui semble expirer ; et *couché*, de celui dont la tête et la queue tendent vers le bas de l'écu.

DÉCAPITÉ

Synonyme d'*Étêté*. Se dit des animaux représentés sans la tête, qui semble coupée.

DÉCOUPÉ.

Se dit des lambrequins découpés en feuilles d'acanthe.

DÉDALE.



Cette espèce de labyrinthe est représentée sous la forme de trois haies concentriques.

Ex. : *De gueules, au dédale d'argent.*

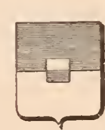
DÉFAILLANT.

Se dit d'un objet auquel il manque la moitié dextre ou la moitié senestre. Il est dit défaillant de ce côté où la moitié a été ôtée. Par exemple une fleur de lis, privée de sa moitié dextre, sera dite défaillante à dextre.

DÉFENDU.

Se dit pour la dent ou défense du sanglier et de l'éléphant quand elle est d'émail différent.

DE L'UN A L'AUTRE.



Se dit des pièces posées sur les traits du parti, coupé, tranché, taillé, qui participent réciproquement et alternativement des émaux différents de ces partitions.

Ex. : *Coupé d'azur et d'argent, au carré en abîme de l'un à l'autre.*

DE L'UN EN L'AUTRE.



Se dit des pièces d'une même espèce et figure, qui sont du même métal et de la même couleur que le champ parti, coupé, tranché ou

taillé de l'écu; mais qui, se posant alternées de l'une en l'autre partition, prennent les métaux ou couleurs de celle où ils ne sont pas.

Ex. : *Écartelé : aux 1 et 4, coupé d'argent et de gueules au lion de l'un en l'autre; aux 2 et 3, d'argent au chef denché de gueules.*

DÉGARNIE.

Se dit d'une épée sans garde.

DELTA.

Se dit d'un triangle évidé comme l'instrument de musique composé de trois tringles de fer.

DÉMANCHÉ.

Se dit de tout outil ou arme représenté sans le manche qui lui est propre.

DÉMEMBRÉ.

Qui a les membres séparés du corps. Se dit aussi des oiseaux privés de leurs pattes.

DE MÊME.

Terme dont on se sert pour ne point répéter dans l'explication du blason les pièces qui sont de même, comme d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois merlettes *de même*, c'est-à-dire d'or.

DEMI-VOL.

Une seule aile d'oiseau.

Voy. Vol.

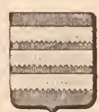
DENCHÉ.



Se dit des pièces héraldiques lorsque les lignes dont elles se composent sont à angles rentrants et saillants.

Ex. : *D'or, à la fasce de gueules dechée de sable, accompagnée de trois trèfles aussi de sable, 2 en chef et 1 en pointe.*

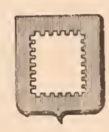
DENTELÉ.



Qui a des dents de scie comme *denché*; mais les dents sont plus petites et en plus grand nombre.

Ex. : *De sable, à trois fasces d'or, dentelées à leur partie inférieure.*

DENTICULÉ.



Se dit d'une espèce de bordure composée de créneaux ou de denticules semblables à celles qui se mettent aux corniches d'architecture.

Ex. : *D'argent, à la bande denticulée de gueules.*

DÉPOUILLE.

Indique la peau d'un animal.

DÉSARMÉ.

Se dit de l'aigle sans ongles ou de tout autre animal.

DEUX ET UN.

Disposition très usitée pour trois pièces, dont les deux premières sont en chef, la troisième en pointe.

DEVISE.

Sentence concise inscrite sur un listel au-dessous de l'écusson des armes.

DEXTRE.

Terme pour indiquer le côté droit, qui, pour ce qui regarde les armoiries, se trouve à la gauche du spectateur.

DEXTROCHÈRE.

Bras droit représenté nu, armé ou paré, tenant un badelaire, une épée ou autre pièce ; il paraît dans l'écu mouvant du flanc senestre, ce qui ne s'exprime pas, à moins que ce ne soit de l'un des angles. Quand le dextrochère est *armé* ou *paré*, on doit le spécifier en blasonnant. — Il montre toujours le coude ; autrement ce serait un avant-bras.

Voy. Senestrochère.

DIABLE.

Le diable est représenté sous les traits d'un homme nu, barbu, ceint d'une sorte de lambrequin, les pieds et les mains terminés en griffes, des cornes de cerf sur la tête, des ailes de chauve-souris et une queue recourbée.

DIADIÉMÉ.

Dont la tête est entourée d'un cercle.

Se dit d'une aigle dont la tête semble posée sur un besant d'or qui représente une auréole. C'est surtout l'aigle éployée ou à deux têtes qu'on voit ornée de cette espèce de diadème.

DIAMANTS.

Tantôt triangulaires, tantôt en forme de losange, ils sont toujours taillés à facettes.

DIAPRÉ.

Arabesques ou lignes diversifiées dont on avait coutume autrefois de charger les grandes surfaces unies dans les armoiries, surtout le champ, mais également les pièces héraldiques. Ces ornements sont arbitraires et ne forment pas une partie intégrante des armoiries.

DIFFAMÉ.

Se dit des animaux privés de leur queue.

DIMINUÉ.

Se dit des pièces héraldiques dont la largeur est amoindrie.

DIVISE *ou* Fasce en divise.



Fasce qui n'a en hauteur qu'une demi-partie des sept de la largeur de l'écu. Elle est ordinairement posée sous le chef et paraît le soutenir. On dit alors que ce chef est soutenu d'une *divise*.

La *divise* est quelquefois dans l'écu, bien qu'il n'y ait point de chef ; en ce cas elle est placée à deux parties et demie du bord supérieur ; lorsqu'elle occupe l'écu au centre, on doit l'exprimer en blasonnant.

La *divise*, quand elle soutient un chef, rend inutile le terme *cousu*, quoique ce chef soit de métal sur champ de métal, ou de couleur sur champ de couleur.

Ex. : *D'argent, à une divise d'azur.*

DOLOIRE.

Espèce de hache sans manche.

DONJONNÉ.

Se dit des tours, châteaux, etc., surmontés de tourelles.

DORMANT.

Animal dans l'attitude du sommeil.

DOUBLET.

Moucheron posé de profil.

DRAGON.



Cet animal chimérique, qui paraît de profil, a la tête d'un crocodile, la langue terminée en pointe de dard, les pieds d'une aigle, des ailes de

chauve-souris, le corps et la queue d'un serpent, cette dernière tournée en volute, le bout levé.

Dans les armoiries on trouve encore des dragons sans ailes et avec quatre pattes ou entièrement sans pattes. Le *dragon monstrueux* a une tête humaine et la barbe composée de serpents qu'il empoigne d'une de ses pattes.

On dit *langué* de la langue du dragon lorsqu'elle est d'émail différent.

Ex. : *D'argent, au dragon de gueules.*

DRAGONNÉ.

Se dit d'animaux dont le corps se termine en queue de dragon.

DUC.

Petite espèce de hibou, toujours posée de front.

DU PREMIER *ou* DU CHAMP DU MÊME.

On se sert de ces expressions pour éviter la répétition d'un émail déjà nommé.

Ex. : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois besants du même, 2 et 1.*

E

ÉBRANCHÉ.

Se dit d'un arbre qui a les branches coupées.

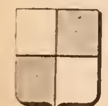
ÉCAILLÉ.

Se dit de l'émail des écailles d'un poisson.

ÉCART.

Chaque quartier d'un écu divisé en quatre.

ÉCARTELÉ.



Diviser l'écu en quatre quartiers égaux, au moyen d'un coupé et d'un parti.

Écartelé en sautoir, se dit d'une répartition du *tranché* et du *taillé* qui divisent l'écu en quatre triangles que l'on nomme aussi *quartiers*.

Écartelé se dit encore du sautoir, de la fasce, de la croix, et autres pièces divisées dans le sens de l'écartelé. Le premier quartier de l'écartelé est en chef, à dextre ; le second est à senestre ; le troisième est en pointe à dextre, le quatrième à senestre.

Dans l'écartelé en sautoir, le premier quartier est en chef, le second est à dextre, le troisième à senestre et le quatrième en pointe.

Il y a des écartelés simples et d'autres chargés de divers meubles et pièces.

La plupart des écartelés viennent de l'extinction de telle famille dans telle autre, de concessions ou de conventions testamentaires ou matrimoniales, par lesquelles il est stipulé qu'une famille pourra prendre les noms et armes d'une autre. Dans ce cas, les armes primitives de la maison doivent occuper les premier et quatrième quartiers, à moins que tous les quatre ne soient remplis des armes de concessions ou d'alliance ; alors celles de la maison se *mettent sur le tout.*

Ex. : *Écartelé d'argent et de gueules.*

ÉCARTELURE.

Nom des divisions d'un écu écartelé.

ÉCHANCRÉ.

C'est un engrêlé de grande dimension.

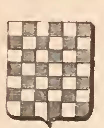
ÉCHELLES.



Il y en a de formes diverses, quelquefois ce sont de véritables échelles munies en haut de deux crocs pour les attacher aux murailles ; d'autre fois, c'est un poteau garni à dextre et à senestre de barreaux pour y monter.

Ex : *D'argent, à une échelle de gueules.*

ÉCHIQUETÉ.



En forme d'échiquier. D'abord l'écu entier peut être échiqueté, ce qui se fait d'ordinaire par cinq traits verticaux et cinq traits horizontaux, produisant trente-six carreaux, appelés *points :* lorsqu'il y a plus ou moins de rangs de carreaux, il faut l'exprimer. L'écu échiqueté doit avoir au moins vingt carreaux.

Ensuite les pièces héraldiques peuvent être échiquetées. Elles ont au moins deux rangs de carreaux ; ces rangs s'appellent *tires.*

Enfin on trouve des aigles, des lions échiquetés, etc.

La direction de l'échiquier est horizontale, mais il y a des échiquetés où les carreaux se suivent dans la direction de la bande ou de la barre.

Le premier carreau de l'échiqueté est à l'angle dextre supérieur, soit de l'écu, d'une fasce, d'une bande ou d'un sautoir, et c'est l'émail de ce premier carreau qu'on doit d'abord exprimer.

Ex : *Échiqueté d'argent et de sable de six points et de sept tires.*

ÉCIMÉ.



Chevron dont la pointe est coupée.

Ex : *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueules, brochant sur le tout, le premier écimé.*

ÉCLATÉ.

Lances et chevrons brisés de telle manière qu'on voit les éclats du bois.

ÉCORCHÉ.

Se dit des animaux quand ils sont de gueules et comme écorchés.

ÉCOT.



Tronc d'arbre noueux, synonyme de *chicot.*

Ex : *D'azur, au sautoir d'or en chef, à trois étoiles de même, soutenues d'un écot de sable en pointe*

ÉCOTÉ.

Tronc qui a les branches coupées.

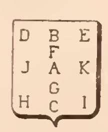
ÉCREVISSE.



Elle est presque toujours posée en pal, la tête en haut.

Ex : *D'argent, à trois écrevisses de gueules, posées 2 et 1.*

ÉCU.



On trouve les proportions géométriques de l'écu en divisant sa largeur en sept parties égales. On ajoute une partie de plus pour sa hauteur, ce qui forme un carré. Les angles d'en bas sont arrondis d'un quart de cercle, dont le rayon est d'une demi-partie ; deux quarts de cercle de la même proportion au milieu de la ligne horizontale d'en bas se joignent en dehors de cette ligne et forment la pointe.

Ex : D, B, E, réunis sont appelés le chef de l'écu, ils représentent la tête.

Le point B est le point du chef.

D, est le *canton dextre*, E, le *canton senestre* de l'écu. Ils représentent les bras.

Le point F, est dit *point d'honneur*. Il représente le cou, auquel on suspend les colliers de chevalerie.

A, est le centre de l'écu, désigné sous le nom de *cœur* ou *abime*.

Le G, est le *nombril de l'écu*.

C, la *pointe*, H, le *canton dextre de la pointe*.

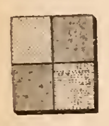
I, le *canton senestre de la pointe*.

J, est le *flanc dextre*.

Et K, le *flanc senestre*.

Voy. ÉMAUX.

Écu en bannière.



Nom d'un écusson tout à fait carré. Quelques bannerets de Guyenne plaçaient de préférence leurs armoiries dans un écu de cette forme.

Ex : *Un écu en bannière écartelé d'or et de gueules.*

Écu (faux).

On appelle ainsi, un orle qui n'a pas une plus grande dimension qu'un écusson en abîme.

ÉCUREUIL.

Cet animal, dont la queue doit être plus grosse que le corps et toujours relevée sur le dos, est représenté rampant.

ÉCUSSONS.

Petits écus souvent employés comme meubles dans les armoiries.

Écusson en abîme.

Nom d'un petit écu qui se trouve seul comme meuble au centre de l'écu.

Écusson des armes.

Nom d'un petit écusson porté en cimier, qui répète les armoiries.

Écusson sur le tout.

Voy. SURTOUT.

EFFARÉ.

Se dit du cheval qui se cabre.

EFFAROUCHÉ.

Se dit d'un chat *rampant*, ce qui peut être exprimé tout aussi bien par ce dernier mot.

EFFEUILLE.

Arbre sans feuilles.

Se dit aussi d'un épi auquel manquent les deux feuilles dont communément sa tige est garnie.

ÉLANCÉ.

Se dit du cerf lorsqu'il est courant.

ÉLÉPHANT.

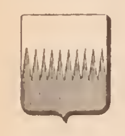
Cet animal est représenté posé sur ses quatre pieds ; il est défendu de... si sa défense est d'un émail différent de celui du corps.

Lorsque la trompe de ce pachyderme est représentée seule, elle prend le nom de *proboscide*.

ÉMANCHE.

Figure formée de deux ou plusieurs triangles qui, réunis par leur base, semblent sortir de la pointe ou des flancs de l'écu. On exprime la position et le nombre des pointes.

ÉMANCHÉ.



Se dit lorsque les triangles sont beaucoup plus longs et effilés que ceux de l'émanche et s'approchent du bord opposé de l'écu. On doit indiquer si l'émanché est en pal, en fasce, en bande, ou en barre, ce qui s'exprime par les termes parti-émanché, coupé-émanché, tranché-émanché ou taillé-émanché.

On dit CONTRE-ÉMANCHÉ si les triangles sont opposés par la pointe.

Ex.: *Émanché en pal d'argent et de gueules, de dix pièces.*

ÉMANCHURE.

Petite section dans un des angles supérieurs de l'écu, ce qui est de la dernière rareté.

ÉMAUX.

Nom collectif des métaux et couleurs qu'on emploie en armoiries.

On divise les émaux en *métaux*, *couleurs* et *fourrures*. Il y a deux métaux, six couleurs et deux fourrures.

On les représente par la peinture avec les nuances propres à chacun.

Pour les représenter sans le secours de la peinture, on a adopté, en sculpture et en gravure, des signes de convention (*traits* ou *points*) dont les dispositions suppléent aux couleurs.

Les deux métaux employés comme couleurs sont l'*or* et l'*argent*.

Les six couleurs sont : le *gueules*, l'*azur*, le *sinople*, le *sable*, le *pourpre* et l'*orangé*.

Les fourrures sont au nombre de deux : l'*hermine* et le *vair*.

OR : L'or est marqué par un pointillé.

ARGENT : L'argent est représenté par un fond uni, sans lignes ni hachures.

GUEULES : Le gueules par des lignes verticales.

AZUR : L'azur par des lignes horizontales menées de l'un à l'autre côté de l'écu.

SINOPLE : Le sinople par des lignes de dextre à senestre.

SABLE : Le sable par des lignes horizontales et verticales croisées.

POURPRE : Le pourpre ou violet par des lignes dirigées de senestre à dextre.

ORANGÉ : L'orangé, par des lignes verticales croisées de diagonales de senestre à dextre.

HERMINE : L'hermine est représentée par de petites croix, lesquelles se terminent par trois pointes qui vont en s'élargissant.

VAIR : Le vair est presque toujours d'argent et d'azur et est figuré par plusieurs rangs de petites cloches opposées les unes aux autres, c'est-à-dire métal à couleur, et alternativement renversées et debout, en commençant toujours par l'argent.

Il y aussi la CONTRE-HERMINE et le CONTRE-VAIR.

La première s'obtient par la transposition des couleurs, c'est-à-dire en faisant le champ de sable et les mouchetures d'argent.

La seconde diffère du vair en ce que le métal y est opposé au métal, la couleur à la couleur, et que les cloches des deuxième et quatrième rangs sont renversées.

Les émaux de l'hermine et du vair peuvent être différents de ceux adoptés, mais, dans ce cas, il faut, en blasonnant, l'indiquer.

C'est un principe général de l'héraldique, qu'on ne doit jamais poser métal sur métal, couleur sur couleur, fourrure sur fourrure. Mais on peut très bien les juxtaposer par *écartelures*.

Les exceptions à cette règle sont très rares et sont appelées *armes à enquerre*.

On leur donne ce nom parce qu'il y a obligation, dans ce cas, d'*enquérir* ou de rechercher la cause, toujours honorable, de cette violation des règles du blason.

Voy. le TABLEAU DES ÉMAUX ci-contre.

EMBOUTÉ.

Au bout d'émail différent, pour les marteaux, maillets, instruments de chasse, bâtons de maréchal, etc.

TABLEAU DES EMAUX



EM

EM

ÉM

EM

EMI

EMP

EMBRASSÉ.



Se dit d'un écu divisé en chevron, dont les diagonales, qui produisent la forme du chevron, sortent du flanc dextre ou senestre de l'écu. L'embrassé commence par le flanc où les diagonales se réunissent. Ainsi, lorsque lesdites diagonales, ayant leur point de départ au flanc dextre se réunissent au flanc senestre et que l'espace compris entre ces lignes soit d'argent et le reste de l'écu de gueules, on dira : d'argent, embrassé à senestre de gueules. Le contraire serait l'embrassé à dextre ; le chappé mouvant d'un des flancs prend le nom d'*embrassé* soit à dextre, soit à senestre.

Ex. : *D'argent, embrassé de gueules.*

EMMANCHÉ.

Au manche d'émail différent.

EMMUSELÉ.

Animal qui porte une muselière d'un émail différent du reste du corps.

ÉMOUSSÉ.

Attribut d'un fer de lance, de flèche ou de baïonnette sans pointe.

EMPENNÉ.

Se dit des flèches et des javelots garnis de plumes d'un émail particulier.

EMPIÉTANT.

S'applique aux oiseaux de proie que tiennent quelque oiseau ou autre animal dans leurs serres.

EMPOIGNANT.

Se dit d'une main ou patte d'animal qui tient quelque objet par le milieu.

EMPOIGNÉ.

Se dit : 1° de flèches réunies en faisceau et retenues par un lien ;

2° D'un objet quelconque tenu par une main humaine ou une patte d'animal.

ENCENSOIR.

Espèce de cassolette qui pend à une longue chaîne double. Il paraît communément avec la chaîne tombée à senestre.

ENCHAINÉ.

Les chaînes au moyen desquelles des animaux sont attachés à des arbres ou autres objets, sont rivées à leur collier, ce qui est aussi le cas avec beaucoup d'animaux qui, servant de supports à des armoiries, ont une chaîne pendante à leur collier.

ENCHAUSSURE.



Petite section dans un des angles de la base de l'écu, extrêmement rare en armoiries.

Ex. : *D'argent, enchaussé de gueules.*

ENCLAVÉ.



Se dit lorsque dans les quatre partitions de l'écu il y a des enclavures qui entrent et s'enclavent les unes dans les autres.

Ex. : *D'argent, enclavé de gueules.*

ENCLOS.

Se dit d'un meuble entouré d'un double trêcheur, d'un annelet, etc.

ENCOCHÉ.

Trait posé sur la corde de l'arc, en l'état d'être tiré (synonyme d'ajusté).

ENCORNÉ.

Se dit de la corne des pieds des animaux qui est d'autre émail.

ENDENTÉ.

Se dit d'une pièce couverte de triangles alternés de divers émaux (comme dentelé).

ENFILÉ.

Se dit des couronnes ou annelets dans lesquels une pièce longue est passée.

ENGLANTÉ.

Attribut du chêne chargé de glands.

ENGOULANT.

Attribut d'un animal avalant quelque chose.

ENGOULÉ.

Pièce héraldique, d'ordinaire une bande dont les extrémités aboutissent dans des têtes de lion ou de dragon, qui paraissent les dévorer. Ces têtes sont dites *engoulantes*.

ENGRELÉ.

Attribut des pièces honorables bordé de petites dents dont les côtés s'arrondissent un peu.

Ex. : *D'argent, au lion de sable, couronné d'or, orné et lampassé de gueules, à la bordure engrelée de même.*

ENGRELURE.

Se dit du filet ou de la petite bordure engrelée qui fait le tour de l'écu.

ENGUICHÉ.

S'applique à l'émail de l'embouchure des cors, huchets, etc. (synonyme d'embouché).

ENHENDÉ.

Se dit des pièces dont le pied est refendu, et principalement de la croix dont les branches sont terminées par des crochets entre lesquels se trouve un fer de lance.

ENQUERRE (A) *ou* A ENQUÉRIR.

Terme qu'on employait pour les armes dites *fausses*, c'est-à-dire celles dans lesquelles on trouve métal sur métal ou couleur sur couleur. On s'imaginait que ces armes étaient composées expressément dans le but de forcer le spectateur à *s'enquérir* de la cause d'une telle infraction aux règles. Il n'en était rien ; le nombre très considérable des armoiries qui se trouvent dans ce cas exclut toute supposition de ce genre ; d'ordinaire, ces armes (si leur composition n'était pas la conséquence d'une ignorance complète de la science des armoiries) étaient devenues fausses par l'effet du temps qui avait terni l'or ou l'argent, et les peintres propageaient l'erreur.

Les fourrures se mettent indistinctement sur le métal et la couleur ; il n'y a que fourrure sur fourrure qui puisse donne sujet à *enquerre*.

Le pourpre, comme émail mixte, se met aussi indifféremment sur tous les émaux.

EN REPOS.

Se dit des animaux couchés qui paraissent sommeiller.

ENSANGLANTÉ.

Se dit des animaux dont le sang paraît couler ; des armes et autres pièces qui sont teintes de sang.

A l'égard du pélican ensanglanté, lorsqu'on le dit *dans sa piété*, il n'est pas nécessaire d'ajouter ensanglanté, car les deux sont synonymes.

ENTÉ.



Attribut des pièces qui s'engrènent les unes dans les autres par des découpures de forme ronde; l'entaille faite au bas de l'écu par deux traits concaves, partant du centre pour gagner les angles de la pointe, se nomme l'*Enté* en pointe.

Se dit aussi du chevron plein dont les côtés sont recourbés en dedans; il ne doit avoir en hauteur que le tiers au plus de l'écu.

Ex. : *Parti de gueules et d'azur, enté d'argent en pointe.*

ENTÉ-NÉBULÉ.

Se dit de pièces découpées des deux côtés par des entailles formant alternativement une saillie ronde et une concavité et s'enclavant dans l'émail du champ qui revêt la même forme.

Voy. Nébulé.

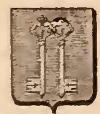
ENTRAVAILLÉ.

Se dit des oiseaux ou animaux qui ont quelque chose passé dans les pieds qui les travaille et embarrasse.

ENTRELACÉ.

Anneaux, chevrons, croissants et autres, passés les uns dans les autres.

ENTRETENUES.



Se dit de clefs dont les anneaux sont entrelacés, ou d'autres pièces liées ensemble par des anneaux.

Ex. : *D'azur, à deux clés antiques d'or, adossées et entretenues.*

ÉOLE.

*Synonyme d'*Aquilon.

ÉPANOUI.



Se dit des fleurs et particulièrement de la fleur de lis, dont le fleuron supérieur est ouvert et qui a des boutons entre les fleurons des côtés.

Ex. : *D'argent, à la fleur de lis épanouie d'or.*

ÉPÉE.

Les épées sont presque sans exception d'argent, à garde d'or. Leur position ordinaire est d'être placée en pal, la pointe en haut ; lorsque le contraire a lieu, c'est-à-dire que l'épée est renversée, il faut en faire mention. — L'épée est dite *garnie* lorque la garde est d'un autre émail que la lame, ce qui est presque toujours le cas. Les *épées de cavalerie* se reconnaissent à une sorte de corbeille en fer destinée à amortir les coups de l'ennemi.

ÉPERVIER.

Oiseau de proie dont on se servait pour la chasse.

On dit de l'épervier : *chaperonné*, du chaperon qu'il a sur la tête ; *longé*, des liens de ses jambes ; *grilleté*, des grillets qui y sont attachés, lorsque ces choses sont d'un autre émail que celui de l'oiseau. On dit encore *perché*, de l'épervier sur un bâton.

ÉPI.

L'épi porte une feuille recourbée de chaque côté de sa tige.

Lorsque ces feuilles manquent, l'épi est dit *effeuillé*.

Épi de blé, d'orge, de millet, etc.

ÉPIEU.

Espèce de pique dont le bout supérieur est garni d'un fer de lance et pointu. Il servait à la chasse du sanglier.

ÉPLOYÉ.

Se dit des aigles dont les ailes sont étendues.

Les autres oiseaux qui ont les ailes dans cette position sont dits *au vol étendu.*

ÉQUERRE.

Cet objet n'est pas rare en armoiries et se présente en diverses positions, de sorte qu'il est nécessaire de décrire la position exacte.

ÉQUIPÉ.

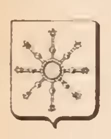
Vaisseau qui a tous ses agrès, voiles, cordages et autres choses nécessaires à l'armement complet.

Se dit aussi du cavalier armé de toutes pièces. Mais il est plus correct de dire *armé.*

ÉQUIPOLLÉ.

Voy. Points équipollés.

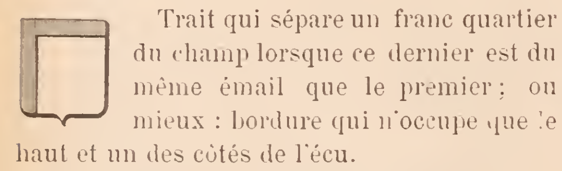
ESCARBOUCLE.



Nom appliqué à tort à cette figure qui, selon toute apparence, a été dans l'origine une garniture de fer à plusieurs branches, servant à renforcer le bouclier. Plus tard on y a vu la pierre précieuse dite escarboucle, jaillissant ses rais. Aujourd'hui on la représente sous la forme de huit verges ou bâtons, fleurdelisés à leur extrémité, mouvants d'un noyau ou annelet au centre de l'écu.

Ex. : *D'argent, à l'escarboucle d'or.*

ESCARRE.



Trait qui sépare un franc quartier du champ lorsque ce dernier est du même émail que le premier ; ou mieux : bordure qui n'occupe que le haut et un des côtés de l'écu.

Ex. : *D'argent, à l'escarre de gueules.*

ESCULAPE.

Voy. Baton d'Esculape.

ESSONNIER.

Se dit d'un double trêcheur.

ESSORANT.

Se dit de l'oiseau qui parait prendre so essor : dans cette attitude, ses ailes ouverte sont abaissées.

ESSORÉ.

Se dit d'un oiseau en plein vol.

Se dit aussi de l'émail des toits dont le maisons ou châteaux sont couverts.

ESTACADE.



Travail de fortification, composé de trois pals réunis au moyen d'une poutre horizontale.

Ex. : *D'argent, à l'estacade de gueules.*

ÉTAGÉ.

Se dit des diverses couches de feuillage d'un arbre. Ainsi l'on trouve en armoiries des arbres doublement et triplement étagés. Cependant ce n'est pas un caractère essentiel, et l'arbre que l'on représente à deux ou trois étages, peut être représenté ailleurs à un seul étage.

ÉTAI.



Nom du chevron diminué en largeur, ce qui, du reste, devra toujours être le cas, aussitôt qu'il y a deux ou plusieurs chevrons dans l'écu.

Ex. : *D'argent, à l'étai de gueules.*

ÉTÊTÉ.

Se dit des animaux, oiseaux et poissons sans tête.

Synonyme de *décapité*.

ÉTINCELANT.

Se dit des charbons d'où sortent des étincelles de feu.

ÉTINCELÉ.

Attribut de l'écu ou de pièces chargés d'étincelles.

ÉTOILE.

En France, en Artois, en Picardie, dans la Flandre française, en Alsace, en Savoie, en Piémont, on donne aux étoiles cinq rais ; partout ailleurs elles en ont six.

On n'exprime le nombre des rais que dans les cas qui font exception.

On trouve des étoiles *rayonnantes*, c'est-à-dire dont les rais sont ondoyants ; des étoiles *hérissées*, qui ont entre leurs rais des petits traits. Il faut qu'un des rais des étoiles se dresse en haut ; si l'on trouve deux rais en haut, l'étoile est dite *renversée*, ou *versée* lorsqu'elle est à cinq rais, et *penchée*, lorsqu'elle est à six rais.

ÉTRIER.

Meuble de l'écu représentant l'appui de fer servant au cavalier à monter à cheval, et se tenir ferme dessus.

ÉVIDÉ.

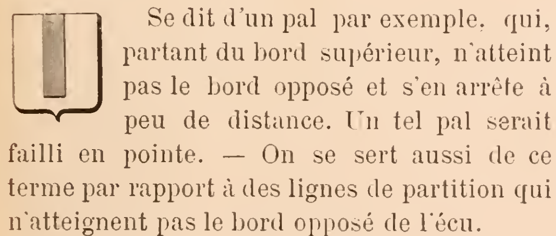
Synonyme de Vidé.

ÉVIRÉ.

Se dit du lion ou d'autres animaux qui n'ont pas la marque de leur sexe.

F

FAILLI.



Se dit d'un pal par exemple, qui, partant du bord supérieur, n'atteint pas le bord opposé et s'en arrête à peu de distance. Un tel pal serait failli en pointe. — On se sert aussi de ce terme par rapport à des lignes de partition qui n'atteignent pas le bord opposé de l'écu.

Ex. : *D'argent, au pal failli de gueules.*

FALOT.

Corbeille de fer destiné à contenir des matières inflammables qu'on allumait afin de donner des signaux. On en avait avec un manche pour être portées à la main, et sans manche pour être attachées aux créneaux d'une tour.

FANAL.

Se dit d'un falot haussé sur un échafaudage.

FANON.

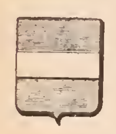
Synonyme de Manipule.



Meuble qui représente un bracelet fait à la manière du *manipule* d'un prêtre ou d'un diacre. C'était anciennement une manche pendante qu'on portait près du poignet droit, pour lui servir d'ornement.

Ex. : *D'argent, au fanon d'or.*

FASCE.



Pièce honorable, posée horizontalement, qui a deux parties de hauteur des sept de la largeur de l'écu, quand elle est seule. Il y a quelquefois deux ou trois fasces dans un écu; alors elles diminuent en proportion de leur nombre, des pièces qui les chargent ou qui les accompagnent, et ont entre elles des espaces égaux à leur hauteur.

Un plus grand nombre de fasces en nombre pair, prennent le nom de *burèles;* en nombre impair elles sont nommés *trangles*.

On dit en *fasce*, en fasces, pour exprimer que les divisions de l'écu, ou les meubles qui le chargent, sont dans le sens d'une ou de plusieurs fasces.

Il y a des fasces *abaissées*, *accompagnées*, *alésées*, *bandées*, *bastillées*, *bordées*, *cannelées*, etc., etc.

La fasce représente l'écharpe que l'on portait autrefois à la guerre, autour du corps en manière de ceinture.

Ex. : *D'azur, à la fasce d'argent.*

FASCÉ.



Couvert de fasces en nombre pair. Le fascé ordinaire est de six pièces, ce qu'il n'est pas nécessaire d'énoncer. S'il y en a plus ou moins, il faut l'énoncer. Le fascé ne peut avoir plus de huit pièces; au-dessus de ce nombre on l'appelle *burelé*. On trouve des fascés dont chaque fasce est d'un autre émail.

Ex. : *Fascé de six fasces d'or et de sable.*

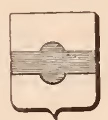
Fascé-contrefascé.



Se dit de l'écu parti, et fascé d'émaux opposés dans chaque division du parti.

Ex. : *Fascé-contrefascé d'argent et d'azur de six pièces.*

FASCES NOUÉES.



Fasces qui s'élargissent sur le milieu. On trouve des fasces doublement nouées.

Ex. : *D'argent, à une fasce nouée d'azur.*

FAUCON.

Communément il porte un chaperon qui lui couvre les yeux, des longes et des grillets aux pattes.

FAUX.

Instrument dont on se sert pour couper les moissons.

Elle paraît dans l'écu en pal, le fer en haut, la pointe tournée à dextre. Ce fer sans manche se nomme *ranchier*.

FER DE CHEVAL.

Fer qu'on met aux pieds des chevaux pour leur conserver et garantir la corne.

Il paraît dans l'écu la pince en bas. Chaque fer a six clous; on le dit *cloué* lorsque ces clous sont d'un autre émail que le champ de l'écu.

FER DE FLÈCHE.

Il paraît en pal, la pointe vers le chef.

FER DE JAVELOT.

Se représente en pal, la pointe en haut.

FER DE LANCE.

Se dit du fer d'une lance, dont l'ancien chevalier se servait tant à la guerre qu'aux tournois. Le fer de lance paraît en pal, la pointe en haut. La forme commune et usitée est celle d'un fer aigu.

FER DE MOULIN.

Voy. ANILLE.

FERMAIL.



Boucle de ceinture de diverses espèces : ronds, ovales, carrés ou en forme de losange.

Il est posé ordinairement en fasce, la pointe de l'ardillon à dextre ; s'il se trouve perpendiculairement, on le dit en pal.

On nomme *fermail* antique celui qui est en losange.

Ex. : *D'azur, à trois fermails d'or, posés 2 et 1.*

FEUILLÉ.

Se dit des plantes dont les feuilles sont d'un émail particulier, et des fleurs et des fruits qui ont des feuilles contre l'ordinaire.

FEUILLES DE SCIE.

Se dit des bandes, barres, fasces ou pal dentelés d'un seul côté.

FICHÉ.



Se dit de meubles tels que croix, pals, etc., dont le pied est aiguisé, et principalement de petites croix dont le pied est effilé.

Ex. : *De sable, à deux croix de calvaire tréflées et fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même.*

FIER.

Lion ou autre animal dont le poil est hérissé.

FIERTÉ.

Se dit des baleines qui montrent leurs dents d'un émail particulier.

FIGURÉ.

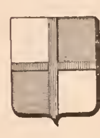
Se dit des lunes, des croissants et besants qui représentent un visage humain.

FIL.

Traverse du lambel.

Voy. ce mot.

FILET.



Nom qui s'applique aux bandes, barres, ou croix réduites à leur moindre épaisseur (le tiers de la cotice). Alors on dit filet en bande, filet en croix, etc.

Ex. : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent ; aux 2 et 3, d'azur ; et un filet de gueules en croix brochant sur les écartelures.*

FILIÈRE.

Diminutif de la bordure dont elle n'a que le quart ou un tiers des sept parties de la largeur de l'écu.

On la distingue de l'orle en ce que cette dernière est plus large et détachée de l'écu par un vide égal à sa largeur, et que la filière touche le bord de l'écu, ou la bordure lorsqu'il y en a une.

FLAMBANT.

Se dit d'un pal, d'un sautoir, d'un tronc d'arbre qui, en quelqu'une de ses parties, imite une flamme montante en haut ; à la différence des flammes ou traits des comètes qui descendent en bas.

On dit *contre-flambant*, si les pièces sont opposées.

FLAMBEAU.



Meuble qui représente la torche dont on se servait dans les cérémonies nocturnes.

On appelle flambeau *allumé* celui dont la flamme est d'émail différent.

Ex. : *D'azur, à trois flambeaux d'argent allumés de gueules ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

FLAMBOYANT.

Se dit d'un pal, d'un sautoir, etc., lorsque non seulement ces pièces paraissent embrasées, mais quand elles se terminent par une flamme.

Se dit aussi du sanglier dont il sort des flammes des yeux.

FLAMME.



La flamme se représente la partie inférieure arrondie, la partie supérieure terminée en trois pointes ondoyantes.

Ex. : *D'azur, à la flamme d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

FLANCHIS.



Petits sautoirs alésés. (*Voy. ce mot.*)

Ex. : *D'azur, à trois cloches d'argent, 2 et 1, surmontées de trois flanchis du même.*

FLANCS.

Se dit des côtés dextre et senestre de l'écu.

FLANQUÉ.



Meuble qui a d'autres figures à ses côtés.

Il y a des écus flanqués en demi-rond, d'autres en demi-losange.

Cette dernière est l'écartelé en sautoir.

Il se dit encore des châteaux qui ont des tours.

Ex. : *D'argent, flanqué de gueules.*

FLÈCHE.

Meuble qui représente une verge de bois armée d'un fer pointu en dard, avec deux ailerons ou rang de plumes, un de chaque côté, au bout opposé au fer.

On dit d'une flèche, qu'elle est *empennée*,

fûtée, etc., lorsque les plumes ou le bois sont d'un autre émail que le fer : *émoussée*, lorsque le fer n'a pas de pointe et paraît coupé ; *encochée*, lorsque la flèche est sur l'arc qui sert à la tirer ; *tombante*, lorsqu'elle paraît la pointe en bas ; lorsqu'il y en a trois, dont deux sont en sautoir, qu'elles sont nouées au milieu, on les dit *empoignées*.

FLEUR.

Les fleurs sont dites *tigées*, *feuillées* ou *au naturel*.

FLEUR DE LIS.

Les fleurs de lis sont représentées de diverses manières, en conservant toujours leurs caractères principaux : une feuille érigée, accostée de deux feuilles recourbées, le tout réuni par une bandelette horizontale, qui laisse visibles les pieds des trois feuilles.

Dans les *fleurs de lis* au *pied coupé* ou au *pied nourri* ces pieds manquent auxdites feuilles. — Pour la fleur de *lis épanouie* (voy. Épanouie), la fleur de lis est dite *fleur de lis héraldique* lorsqu'il est nécessaire de la distinguer du lis naturel ou lis de jardin.

FLEURDELISÉ.

Se dit d'une pièce des extrémités de laquelle sort une fleur de lis.

On dit *contre-fleurdelisé* quand la pièce a des fleurs de lis de deux côtés et opposées.

FLEUR DE NÉFLIER.

Fleur en forme d'étoile, à cinq feuilles ondoyantes.

FLEURÉ.

Se dit de toutes pièces dont les bords sont en façon de fleurs ou de trèfles.

On doit indiquer de combien de fleurons la pièce est bordée d'un côté ou des deux.

On dit *contre-fleuré* si les fleurs sont opposées ou si les fleurons alternent.

FLEURI.

Se dit des plantes chargées de fleurs.

FLEURONNÉ *et* FLORENCÉ.

Se dit des croix dont les extrémités se terminent en forme de fleurs de lis et des fasces et trécheurs ornés à l'entour de fleurs de lis alternativement debout et renversées.

FLOTTANT.

Se dit des navires posés sur les ondes ; du nid de l'alcyon construit sur l'eau.

Il n'est nécessaire d'indiquer l'attribut que lorsque le nid flotte sur une mer d'un autre émail.

Se dit aussi des oiseaux aquatiques qui semblent posés sur l'eau.

FLOTTÉ.



Se dit d'une pièce ondée en forme de flots.

Ex. : *De gueules, à la fasce flottée d'argent.*

FOI.



Se dit de deux mains qui se joignent. Marque de réconciliation, d'alliance et de fidélité.

Leur position ordinaire est en fasce ; on l'exprime dans tout autre cas.

On dit de la *foi* qu'elle est parée lorsque les poignets sont couverts de quelque étoffe d'émail différent.

Ex. : *De gueules, à la foi d'argent.*

FORCENÉ.

Se dit du cheval effaré.

FORCES.



Ciseaux dont se servent les tondeurs de drap et les tondeurs de moutons. Pour ces derniers, les forces ont des bouts carrés, tandis que pour les premiers ils ont des pointes.

Ce sont presque exclusivement les forces aux bouts carrés qu'on voit dans les armoiries.

Elles paraissent en pal, les pointes en haut.

Ex. : *D'argent, aux forces de sable.*

FOUDRE.



En terme de blason on dit le foudre. Il est représenté en faisceau de flammes montantes et descendantes, avec quatre dards en sautoir dont les branches à sinuosités angulaires imitent les bandes vivrées.

Ex. : *D'argent, au foudre de gueules.*

FOUINE.

Cet animal est représenté *passant.*

FOURCHE.

Se dit de la queue du lion et autres animaux qui est double, ou fendue en deux bouts, ce qui n'est pas essentiel et n'est autre chose qu'une manière d'ornementation des anciens peintres héraldiques. Les lions à une seule queue ou à la queue fourchée ont la même valeur, et peuvent être représentés indifféremment de l'une ou de l'autre manière.

Se dit aussi de la croix dont les extrémités sont terminées en fourche ; si c'est seulement la branche inférieure qui est ainsi faite, c'est une *croix au pied fourché.*

FOURCHETÉ.

Attribut de la croix lorsque ses branches sont terminées en forme de fourchette.

FOURRURES.

Voy. Émaux.

FRANC-CANTON.

Pièce qui occupe un espace carré à dextre en chef ; sa position est en largeur, de trois parties des sept de l'écu, et en hauteur, trois parties et demie.

Quelques auteurs le nomment aussi *franc-quartier*.

Le franc-canton est plus grand que le canton : lorsqu'il y a dans l'écu en chef deux meubles qui ne sont pas de longueur, le canton ne cache qu'une partie de celui qui est à dextre, le franc-canton le cache tout à fait.

Le franc-canton est une marque d'ancienne noblesse et de franchise ; quelquefois c'est aussi une concession honorable du souverain.

Presque sans exception le franc-canton est chargé d'une ou plusieurs figures.


(Fig. 1)

Ex. (fig. 1) : *D'azur, à deux clefs d'argent versées et posées en sautoir accompagnées en chef d'un croissant versé en flanc et en pointe de trois étoiles, le tout d'argent ; au franc-quartier des barons militaires (de gueules à l'épée haute, en pal d'argent).*


(Fig. 2)

Ex. (fig. 2) : *De sable, à la couronne d'or accompagnée, à dextre en chef d'un* F, *et un fer de lance d'argent en pointe, à senestre d'un chien dressé ; au chef d'argent chargé du franc-canton des comtes sénateurs.*

FRANC-QUARTIER.

Voy. Franc-Canton.

FRANCE.

Voy. Chef de France *et* Semé de France.

FRANGÉ.

Se dit de certaines pièces qui ont des franges d'émail différent.

FRETTÉ.



Le fretté se compose de trois bandes et de trois barres passantes les unes au-dessus et au-dessous des autres en forme de treillage, de manière à laisser des espaces vides qu'on appelle *claires-voies*.

Ex. : *De gueules, fretté d'or.*

FRETTES.

Meubles d'armoiries, formés de quatre petites cotices alésées et entrelacées, deux en bande et deux en barre.

Lorsque le fretté a plus ou moins de six pièces, on doit en exprimer le nombre en blasonnant. On observe toutefois qu'il ne peut y en avoir moins de quatre, ni plus de huit ; s'il y avait dix cotices, on se servirait du terme *treillissé*.

Le fretté est quelquefois chargé de clous, un en chaque intersection ; en ce cas, on le dit *cloué*.

FRUITÉ.

Arbre chargé de ses fruits d'un autre émail que le feuillage.

FURIEUX.

Se dit du taureau et de la licorne dressés sur leurs pieds de derrière. On peut aussi bien dire *rampant*.

FUSÉE.

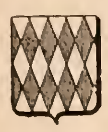


Losange allongé et effilé ; elle a deux parties de large sur quatre de hauteur sur les sept de la largeur de l'écu.

Plusieurs fusées sont accolées en *fasce*, en *bande* ou d'autres manières.

Ex : *D'argent, à trois fusées de gueules rangées en fasce.*

FUSELÉ.



Se dit lorsque l'écu ou une pièce est entièrement couvert de fusées entre lesquelles il ne reste pas d'espace.

D'ordinaire, la direction du fuselé est verticale, mais il y a des fuselés en bande et en barre.

Ex. : *Fuselé d'argent et de gueules.*

FUSIL.

Voy. Toison.

FUTÉ.

Se dit du bois d'une lance, du tronc d'un arbre quand il est d'émail différent.

G

GAI.

Indique que le cheval est sans harnais, sans bride, c'est-à-dire complètement nu.

GALÈRE.

Navire antique, les voiles sont toujours ferlées.

GAMBISSON.

Se dit d'un pourpoint long en étoffe.

GARNI.

Se dit de l'émail de la garde d'une épée ou d'une arme similaire différent de la lame, ou des filets d'or ou d'argent qui bordent une armure.

GEMELLES.

Voy. Jumelles.

GÉNÉALOGIE.

Dénombrement d'aïeux

GENETTE.

Se dit d'une sorte de chat plus petit que la civette.

GERBE.



S'entend d'une quantité de choses de longueur liées ensemble; quand le lien est différent on le spécifie.

Ex. : *Parti : au 1, d'azur, à la montagne d'or fendue en pointe ; au 2, d'azur, à la gerbe d'or, accompagnée en chef de trois étoiles du même.*

GIRON.



Meuble en forme de triangle isocèle, c'est-à-dire dont les deux longs côtés sont égaux.

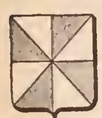
Le giron a deux parties de base et quatre parties de longueur, des huit de la hauteur de l'écu, ce qui le distingue de la *pointe* et de la *pile*, qui sont plus longues.

Lorsqu'il y a quatre girons dans l'écu, ils sont mouvants des angles, ce qui les distingue du *gironné*.

Sert quelquefois de meuble principal dans un écu. Dans ce cas le giron meut d'ordinaire de la partie supérieure du flanc dextre.

Ex. : *D'argent, au giron d'azur.*

GIRONNÉ.



Se dit de l'écu divisé en 6, 8, 10 ou 12, et même 16 espaces triangulaires, égaux entre eux, de deux émaux alternés.

On n'exprime le nombre des pièces que lorsqu'il s'en trouve plus ou moins de 8. C'est le résultat des 4 partitions principales, c'est-à-dire du parti, du coupé, du tranché et du taillé qui produisent 8 triangles dont les sommets se rencontrent au cœur de l'écu.

Des meubles, tels que fasces, sautoirs, etc., peuvent être gironnés.

Gironné à l'antique : se dit lorsque les 4 lignes de partition sortent deux et deux de chacun des quatre bords de l'écu, au lieu de sortir des angles et du milieu des bords.

Le *mal gironné* est le résultat de moins de 4 lignes; mais comme cette partition est irrégulière, il est nécessaire de donner la dénomination des lignes employées.

Les girons sont dits *gironnants* lorsqu'ils sont courbés en volute.

Ex. : *Gironné d'argent et de gueules de 8 pièces.*

GIROUETTÉ.

Se dit d'un château ou d'une tour qui porte une ou plusieurs girouettes.

GISANT.

Se dit du cerf représenté couché.

GLAND.

Meuble qui représente un gland de chêne; il paraît dans l'écu avec son gobelet ou sa calotte, et un petit bout de la tige dirigé vers le haut de l'écu.

Quand elle tend vers le bas, on le dit *versé*.

On dit du gland *tigé* et *feuillé*, lorsque la tige est un peu allongée et garnie de feuilles.

GLOBE.

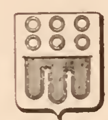


Meuble qui représente le corps sphérique du monde; il paraît dans l'écu avec un cintre qui l'environne en manière de fasce; du milieu de ce cintre s'élève une autre portion cintrée jusqu'à la superficie sphérique; elle est terminée par une croisette.

On dit *cintré* du cintre, *croisé* de la croisette, lorsqu'ils sont d'un autre émail que le globe.

Ex. : *D'azur, au globe d'argent.*

GONFANON. *Anciennement* GONFALON.



Bannière à trois pendants ou fanons arrondis en demi-cercles. Communément la *trabe* horizontale, à laquelle le gonfanon est attaché, est munie de trois annelets.

Ex. : *D'argent, au gonfanon de gueules, surmonté de six annelets du même rangés 3 et 3.*

GORGÉ.

Se dit des oiseaux pour désigner l'émail du cou.

On le trouve employé comme synonyme de colleté.

GOUSSET.



Meuble de l'écu qui diffère du pairle en ce qu'il est plein dans sa partie supérieure.

Ex. : *D'argent, au gousset de gueules.*

GOUTTÉ.

Se dit d'un écu ou d'une pièce chargés de gouttes.

GOUTTES.

Elles ont la forme des larmes, mais sans queue ondoyante.

GRÊLÉ.

Se dit des couronnes dont les perles reposent immédiatement sur le cercle d'or sans être haussées sur des pointes.

GRÈLIER.

Grand cor de chasse sans attache et qui fait un tour sur lui-même.

GRELOT *ou* GRILLET.

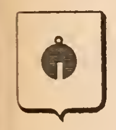


Figure de l'écu représentant une sonnette ronde avec un annelet en haut que l'on met au cou des animaux et aux pattes des oiseaux de fauconnerie.

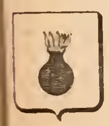
Elles servent séparément de meubles d'armoiries.

Ex. : *D'argent, au grelot de sable.*

GRENADES *ou* POMMES DE GRENADE

En armoiries, ce fruit, qui se distingue par une fente perpendiculaire, est dit *ouvert* de tel émail, lorsque cette ouverture diffère de l'émail du fruit lui-même. La grenade est représentée avec une espèce de couronne à pointes, la tige en bas avec deux feuilles.

Grenades de guerre.



[illegible]tites bombes sans anse. D'ordinaire elles sont allumées et fumantes.

Ex. : *D'argent, à la grenade de guerre de sable.*

GRIFFON.



Cet être chimérique est composé de la moitié supérieure d'un aigle et de la moitié inférieure d'un lion. Presque toujours il porte la queue passée entre ses jambes, ce qui, cependant, n'est pas de rigueur et dépend de la volonté du dessinateur.

Il paraît toujours de profil et rampant, ce qui ne s'exprime point, parce que c'est sa position ordinaire.

Ex. : *D'azur, au griffon d'or, tenant trois fleurs en sa senestre, un glaive en sa dextre, armé, couronné et lampassé d'or, et foulant aux pieds une couronne.*

GRILLÉ.

Terme pour indiquer l'émail des barreaux de la visière d'un casque.

GRILLES.

Barreaux de la visière du casque.

GRILLET.

Synonyme de *grelot.*

GRILLETÉ.

Se dit des oiseaux de chasse, épervier, faucon, etc., lorsqu'ils ont au col des grelots ou grillets.

GRILLON.

Cet animal est toujours représenté de profil et passant.

GRIMPANT.

Terme dont on se sert souvent au lieu de *rampant,* lorsqu'il s'agit du cerf ou d'un autre animal gravissant un lieu escarpé.

GRINGOLÉ.



Terminé en tête de serpent, pour les croix, etc.

On l'emploie également lorsque la queue d'un animal chimérique se

ermine en plusieurs têtes de serpent; dans ce cas, il faut exprimer le nombre de serpents dont une telle queue est gringolée.

Ex. : *D'argent, à la croix gringolée de gueules.*

GRUE.



Oiseau que l'on représente toujours avec une pierre, dite *vigilance*, qu'il tient de la patte dextre levée.

Ex. : *D'argent, à la grue au naturel.*

GUEULES.

Couleur rouge représentée en gravure par des traits verticaux.

Voy. Émaux.

GUIDON.

Petit drapeau attaché à une lance, long et fendu, ayant deux pointes ondoyantes.

GUIVRE.



Lorsque le serpent ou bisse semble dévorer un enfant dont on voit les bras et la tête sortir de la gueule de l'animal, il prend le nom de *guivre*. On la dit *halissante de*..... pour marquer l'émail de l'enfant.

Elle est représentée *rampante* lorsqu'elle est de fasce, et en *pal* lorsqu'elle est droite.

Ex. : *D'argent, à une colonne d'or, entortillée d'une guivre d'azur halissante de sinople.*

GUIVRÉ.

Se dit de la croix dont la tête se termine en tête de serpent dévorant un enfant. Synonyme de *gringolé*.

GUMÈNE.

Se dit du câble de l'ancre.

GUSE.

Se dit d'un tourteau de gueules.

H

HABILLÉ.

Se dit : 1° d'un vaisseau dont les voiles diffèrent de la coque ;

2° Des figures humaines, pour indiquer l'émail des habits dont elles sont revêtues.

HACHEMENTS.

Voy. Lambrequins.

HACHES.



Elles sont représentées sous la forme commune.

Les *haches d'armes* ont une pointe de fer opposée au fer de la hache.

Ex. : *D'argent, à la hache d'armes d'or.*

HACHURES.

Traits de convention pour représenter en gravure les couleurs et les métaux du blason.

Voy. Émaux.

HALISSANT.

Se dit de la guivre dévorant un enfant.

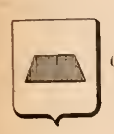
HALLEBARDE.

Sorte d'arme garnie en haut d'un fer long,

large et pointu, et qui est traversé d'un autre fer en forme de croissant.

On dit *fûtée* de la hallebarde lorsque le manche est d'émail différent.

HAMAÏDE.



Fasce alésée représentant une pièce de bois ou poutre dont les extrémités sont quelque peu arrondies ou taillées en biseau, de manière que le bas est plus large que le haut et forme un trapèze régulier.

Ex. : *D'argent, à la hamaïde de gueules.*

HANAP.



Espèce de coupe à couvercle.

Ex. : *D'azur, à trois hanaps d'or posés 2 et 1.*

HARDI.

Se dit du coq qui lève une patte.

HARPIE.



Buste de femme sans bras, posé de front, avec les ailes, le corps, les pattes et la queue d'un aigle héraldique.

Ex. : *D'argent, à la harpie de gueules.*

HAUBERT.



Se dit d'une cuirasse ancienne.

Ex. : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à 2 épées d'argent en sautoir, la pointe en haut, accompagnées en chef et en pointe de deux gerbes d'or; aux 2 et 3 d'azur, au haubert d'or.*

HAUSSÉ.



Se dit d'un chevron, d'une fasce ou autre pièce, quand ils sont plus élevés que leur situation ordinaire. Se dit aussi de la croix dont la bran-

che du bas est plus longue que les autres. Cette croix est alésée et ne touche par aucune de ses branches les bords de l'écu.

Ex. : *D'argent, au chevron haussé de gueules.*

HAUTE.

Se dit de l'épée posée droite dans l'écu, c'est-à-dire la pointe vers le chef; se dit aussi de la croix qui a le croisillon placé très haut.

HEAUME.

Ornement de tête d'un homme d'armes pour parer les coups qui lui peuvent être portés sur la tête. Ce mot est synonyme de Casque.

HÉRISSÉ.

Voy. Étoile.

HÉRISSONNÉ.

Se dit du hérisson dont les dards sont dressés et du chat qui a le dos élevé et le poil hérissé.

HERMINE.

Fourrure qui consiste en un champ d'argent semé de mouchetures de sable sans nombre.

Ces mouchetures, en nombre déterminé, trois ou plus, quelquefois une seule, paraissent comme meubles dans les armoiries.

Herminé. — Couvert d'hermine.

Contre-herminé. — Se dit de l'écu ou de la pièce couverte de contre-hermine.

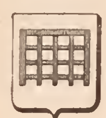
Voy. Émaux.

HÉRON.

Oiseau sauvage et aquatique, ayant le cou long, un grand bec, et les jambes hautes.

Il paraît arrêté dans l'écu.

HERSE.



Barrière qui sert à fermer les portes des villes ou châteaux forts.

Elles sont ou triangulaires ou carrées; dans ce dernier cas, elles sont souvent arrondies par le bas.

Ex. : *D'argent, à la herse de gueules.*

Herse sarasine.

Elle représente une porte faite en treillis, suspendue à des chaînes, que l'on laissait tomber par deux coulisses. D'ordinaire elle est composée de 5 ou 6 pals aiguisés par le bas et de plusieurs traverses posées horizontalement, jointes par des clous aux intersections avec un anneau au milieu de la traverse supérieure.

HERSÉ.

Indique l'émail de la herse d'un château ou d'une tour. — Se dit aussi des tours et châteaux dont la herse est fermée. C'est le synonyme de *coulissé.*

HEURTE.

Se dit d'un tourteau d'azur.

HIE.



Instrument à planter des pieux ou à paver les chemins. Il a la forme d'une fusée allongée, arrondie sur les flancs, garnie de deux anneaux l'un en haut et l'autre en bas.

Ex. : *D'argent, à la hie de gueules.*

HIRONDELLE.

L'hirondelle est presque toujours représentée de sable et volante.

HOMME D'ARMES.

Soldat des armées des quinzième et seizième siècles, cuirassé en partie et coiffé d'un morion.

HORIZONTÉ.

Se dit du soleil et de la lune lorsqu'ils sont placés à l'un des angles de l'écu.

HOUSSÉ.

Se dit d'un cheval couvert de sa housse.

HOUSSEAUX, HOUSSETTES *ou* HOUSSILLES.



Espèce de chaussures en usage chez les gens de guerre.

Ex. : *De gueules, aux housseaux d'or.*

HUCHET.



Petit cor de chasse représenté sans attache; il est dit *embouché, enguiché* quand l'embouchure est d'un émail différent; *virolé,* si ce sont les viroles.

Ex. : *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à trois huchets de sable rangés en pal (ou l'un dans l'autre); aux 2 et 3, d'azur, à six billettes d'argent percées en rond rangées 3, 2 et 1.*

HUPPE.

Oiseau que l'on connaît à la touffe de plumes qu'il porte sur sa tête.

HURE.

Tête du sanglier ou du dauphin.

HYDRE.



Dragon à sept têtes, la plus basse pendante à un seul filament.

La queue se termine en dard.

Paraît ordinairement de profil.

Son émail particulier est le sinople.

Ex. : *D'argent, à l'hydre de sinople.*

I

IMMORTALITÉ.

Nom du bûcher sur lequel le phénix se laisse consumer par les flammes.

Voy. PHÉNIX.

ISALGUE.



Fleur en forme de cinq trèfles à queues allongées.

Ex. : *D'argent, à l'isalgue de sinople.*

ISOLÉ.



Se dit des objets tels que pignons, terrasses, montagnes, etc., qui ayant leur place ordinaire à la pointe de l'écu, sont haussés dans le champ et ne touchent plus à la base de l'écu.

Ex. : *D'argent, à la terrasse isolée de sinople.*

ISSANT.



Se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps et qui semblent sortir d'une des pièces de l'écu, ou de ceux qui paraissent sortir de leur retraite ou d'un édifice, et qu'on voit à demi.

Lorsque les animaux sont adossés, ils sont dits : *contre-issants*.

Ex. : *Coupé d'or et d'azur, au 1er chargé d'un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné de même.*

J

JARS.

Mâle de l'oie, qui paraît dans l'écu de profil et passant. On dit du jars, *becqué* de son bec, *membré* de ses pattes, lorsqu'ils sont d'un autre émail que le corps de cet animal.

JAVELOT.

Arme de trait, espèce de dard dont on se servait autrefois dans les batailles ; *fûté, empenné* se disent d'un javelot dont le manche et les plumes qui servent à le diriger sont d'un autre émail que le fer.

JUMELLES.

Fasce formée de deux burèles. La jumelle occupe dans l'écu un espace égal à la fasce ;



cet espace se divise en trois parties égales horizontalement; la partie du milieu est le vide entre les deux pièces qui forment la jumelle. Deux ou trois jumelles dans l'écu sont placées à égales distances que le même nombre de fasces. Les jumelles se posent non seulement en fasce, mais aussi en bandes, en barres et en sautoir; quand elles sont autrement qu'en fasce, on en exprime la position en blasonnant.

Ex. : *D'argent, à deux jumelles d'azur.*

JUMELLÉ.

Fait de deux jumelles.

L

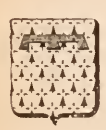
LACS D'AMOUR.

Cordon ployé en forme circulaire, les bouts traversant la circonférence à dextre et à senestre.

Cependant on trouve des lacs d'amour de forme différente, de sorte qu'il est utile de décrire la direction ou les contours.

Ex. : *D'argent, aux lacs d'amour d'or.*

LAMBEL.



Pièce de longueur, consistant en une traverse horizontale, appelée *fil*, à laquelle sont suspendues des pièces triangulaires nommées *pendants*. On n'exprime le nombre de ces pendants que lorsqu'il y en a plus ou moins de trois.

Il se pose horizontalement en chef, à une partie de distance du bord de l'écu, qui est le huitième de toute sa hauteur. Le lambel a trois parties de longueur, trois quarts de partie de hauteur, dont un quart pour la tringle, une demi-partie pour les pendants.

Lorsque le lambel n'est pas à sa place ordinaire, on doit l'exprimer.

Le lambel servait de brisure aux fils aînés du vivant de leur père, usage qui ne s'est maintenu que dans quelques maisons souveraines; dans ce cas il se place toujours en chef.

Mais on trouve quelques cas où le lambel, soit seul, soit en nombre, est employé comme meuble, et alors il faut indiquer sa position précise dans l'écu; un seul lambel dans ce cas, est posé au milieu de l'écu, comme toute autre pièce.

Ex. : *D'hermine, au lambel de sable.*

LAMBREQUINS.

Pièces d'étoffe découpées qui ornent le casque à dextre et à senestre. A diverses époques les lambrequins avaient des formes différentes.

En peinture, on donne généralement la couleur principale de l'écu à leur côté extérieur; le côté intérieur est revêtu du principal métal qui se trouve dans les armes. Ceci est affaire purement de goût. — Autrefois on parsemait les lambrequins de figures semblables à celles qui se trouvaient dans l'écu.

LAMPASSÉ.

Animal qui laisse voir sa langue d'un émail particulier.

LAMPE.



Meuble en forme de vase allongé avec un bec et une anse. — C'est la forme la plus usitée.

On dit *allumée*, d'une lampe dont la lumière est d'émail différent.

Ex. : *D'argent, à la lampe d'or.*

LANCE DE TOURNOI.

C'est la lance dont les chevaliers se servaient aux tournois. Vers la poignée, elle est munie d'une plaque, dite *arrêt de lance*, dont le but était de protéger la main du combattant contre les coups de son adversaire.

Le fût ou bois de lance est fort gros et façonné vers la poignée, ce qui le distingue du fût de la pique, qui est tout uni.

On dit *fûtée* d'une lance, lorsque le manche est d'un émail différent; *émoussée* lorsque le fer paraît coupé vers la pointe; *brisée*, lorsque le fût est brisé en deux.

LANGUE.

Se dit de la langue des oiseaux et animaux domestiques, l'aigle excepté, qui est d'un émail particulier.

LAPIN.

Le lapin ou connil est toujours représenté accroupi.

LARMES.

Gouttes dont la partie supérieure est effilée et ondoyante. Elles sont toujours représentées d'argent.

LÉOPARD, LÉOPARDÉ.



Nom héraldique du lion passant qui a la tête posée de front montrant les deux yeux et les deux oreilles. Il a ordinairement la queue couchée sur le corps et reployée en dehors.

Ex. : *D'argent, au léopard d'or.*

Voy. TÊTES DE LÉOPARDS.

Léopard lionné.

Nom héraldique d'un lion rampant qui a la tête posée de front.

LEVÉ.

Se dit : 1° de l'ours représenté droit sur ses pieds de derrière ; 2° des ailes d'oiseau qui a le vol ouvert, le bout des ailes dirigé vers le chef de l'écu.

LÉVRIER.

Chien de chasse qui paraît courant dans l'écu, ayant un collier au col. Lorsque le lévrier est passant ou rampant, on doit l'exprimer en décrivant les armes. Lorsqu'il y a plusieurs lévriers dans l'écu, leur position est comme celle de la plupart des animaux et meubles ; deux sont l'un sur l'autre ; trois sont deux en chef et un en pointe ; on doit exprimer leur position lorsqu'elle est différente.

On dit du lévrier *colleté* de son collier quand il est d'émail différent ; *bardé* et *bouclé* quand ses bords et son anneau sont d'un autre émail. Il est aussi *lampassé*, *allumé* et *armé* d'un autre émail.

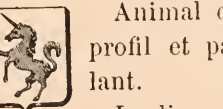
LEVRON.

Jeune lévrier que l'on distingue dans l'écu, parce qu'il n'a point de collier au cou ; il a les mêmes attributs que le lévrier.

LÉZARD.

Reptile à quatre pieds et à une longue queue, qui paraît montant, c'est-à-dire la tête vers le haut de l'écu ; s'il est placé d'une autre manière, on doit le spécifier.

LICORNE.



Animal qui paraît dans l'écu de profil et passant, quelquefois saillant.

La licorne imite par sa figure le cheval, à l'exception d'une corne droite qu'elle a sur la tête, d'une petite barbe sous le menton, et de ses pieds qui sont fourchus.

La licorne est dite *accornée* de sa corne, *animée* de ses yeux, *onglée* de l'ongle de ses pieds, lorsqu'ils sont d'un émail différent.

La licorne *saillante* est celle qui paraît dans l'attitude ordinaire du lion ; en *défense* lorsqu'elle paraît la tête baissée ; *accroupie* lorsqu'elle est assise, les deux pieds de devant touchant la terre ; *acculée* lorsque dans cette position les deux pieds de devant sont levés.

Ex. : *D'argent, à la licorne de gueules.*

LIÉ.

Se dit de pièces attachées par un lien ; des cors quand ils ont leurs cordes ; des oiseaux de leurre ou du poing lorsqu'ils ont leur longe. Pour ces derniers, c'est le synonyme de *longé*.

Il faut toujours indiquer l'émail du lien.

LIÈVRE.

Animal représenté de profil et courant.

Il est quelquefois arrêté, et paraît assis sur ses pattes ; alors on le dit *en forme*.

LIMAÇON.

Le limaçon est représenté la tête hors de sa coquille et montrant ses cornes.

LION.



Animal qui paraît rampant et de profil, ne montrant qu'un œil et une oreille ; sa langue sort de sa gueule, est recourbée et arrondie à l'extrémité ; sa queue levée droite un peu en onde, a le bout touffu et retourné vers le dos.

Le lion est souvent seul, il peut y en avoir deux dans l'écu ; s'il y en a davantage, ils sont nommés *lionceaux*.

On ne doit jamais nommer *rampant* le lion qui paraît levé sur les pattes de derrière ; ce serait faire un pléonasme inutile, puisque c'est son attitude *ordinaire* et qu'on n'exprime la position que lorsqu'elle est différente.

On dit du lion :

Léopardé, quand il semble marcher ; alors la queue, tournée sur son dos, a le bout retourné en dehors, comme celle du léopard.

Couronné, lorsqu'il a une couronne sur la tête : elle est ordinairement à pointes.

Lampassé, de sa langue qui est d'un autre émail.

Armé, de ses griffes qui sont d'un autre émail.

Morné, quand il n'a ni dents ni langue.

Diffamé, quand il n'a point de queue.

Dragonné, quand la partie inférieure de son corps se termine en queue de dragon.

Mariné, lorsque cette même partie se termine en queue de poisson.

Naissant, quand il ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu, sa partie inférieure étant supprimée ou quand il meut d'une fasce ou de la base de l'écu.

Issant, lorsqu'il paraît sur un chef, une fasce, ou mouvant de la pointe ou d'un des flancs de l'écu, ne montrant que la tête, le cou, le bout de ses pattes de devant et l'extrémité de sa queue.

Accroupi, lorsqu'il paraît assis sur le derrière.

Ex. : *D'argent, au lion de sable.*

LIS DE JARDIN.



Plante de lis au naturel.

Ex. : *De gueules, à trois lis de jardin au naturel posés 2 et 1.*

LISERÉ.

Se dit de l'émail des bords d'un casque ou d'une armure.

LISTEL ou LISTON.

Petite bande sur laquelle on place la devise.

LONGÉ.



Se dit des liens qu'on met aux pattes de l'oiseau de fauconnerie.

Synonyme de *lié*.

Ex. : *D'argent, au faucon longé de gueules.*

LORÉ.

S'applique à l'émail des nageoires des poissons.

LOSANGE.

Pièce carrée, un peu allongée.

LOSANGÉ.



Se dit d'un écu ou d'une pièce entièrement couverte de losanges entre lesquels il ne reste point d'espace. D'ordinaire la direction des losanges est verticale, mais il y a des losangés en bande et en barre.

Ex. : *Losangé d'argent et de gueules.*

LORRAINE.

Voy. Croix de Lorraine.

LOUP.

Animal sauvage, qui paraît dans l'écu passant, quelquefois courant ; quand il est levé on dit *ravissant*. Il a toujours la queue pendante, ce qui le distingue du renard, qui l'a levée perpendiculairement. *Lampassé*, *armé*, se dit de la langue et des griffes du loup, lorsqu'elles sont d'autre émail que son corps.

Loup-Cervier.

Espèce de loup à une tête de lynx, posée de front, les oreilles dressées, un corps de panthère tacheté et une queue de chat ; la couleur est brunâtre, moins foncée sur la poitrine.

L'UN SUR L'AUTRE.



Se dit des animaux passant et placés l'un au-dessus de l'autre dans l'écu. Se dit aussi des pièces placées de la même manière.

Ex. : *D'or, à trois lévriers de sable colletés d'argent courant l'un sur l'autre.*

LUNE.

Se met comme meuble dans l'écu. Elle paraît ou pleine, ou en croissant, ou en décours. On la représente comme le visage humain.

LUNEL.

Se dit de quatre croissants appointés en forme de roses à quatre feuilles.

LYRE.

La lyre, de même que tous les instruments de musique, doivent être indiqués *cordés de...*

M

MACLE.



C'est un losange, percé et vidé en forme de losange.

La macle se trouvant seule doit avoir en longueur deux parties un tiers des sept de la largeur de l'écu, et en hauteur une huitième partie de plus prise sur les deux parties un tiers.

Trois macles ne doivent avoir en largeur que deux parties des sept de la largeur de l'écu, et une huitième partie de plus en hauteur des deux parties.

La mesure du plein de la macle soit qu'il y en ait une seule ou plusieurs dans l'écu, est toujours la cinquième partie de la largeur de son diamètre horizontal.

Ex. : *D'argent, à trois macles d'azur rangés en fasce.*

MACLÉ.

Entièrement couvert de macles, comme un champ losangé est couvert de losanges.

MAÇONNÉ.

Désigne les traits de séparation entre les pierres de construction d'une tour, d'un mur, etc.

Quelquefois le champ d'un écu est entièrement couvert du maçonné.

MAILLET.



Marteau à grosse tête, qui a partout la même dimension. Dans beaucoup de cas ces maillets sont posés diagonalement, ce qui s'exprime par le mot *penché*.

Ex. : *De gueules, à trois maillets d'or, 2 et 1.*

MAIN.



Meuble de l'écu, qui représente la main de l'homme ; elle est posée en pal montrant la paume, les bouts des doigts en haut.

Lorsqu'une main montre le dos, ce qui est très rare, on la dit *contre-paumée*, et *renversée* lorsque les doigts sont en bas.

Deux mains jointes ensemble se nomment *foi*.

Les mains qui paraissent dans l'écu sont ordinairement dextres ; lorsqu'elles sont senestres, on doit en faire la distinction en blasonnant.

Ex. : *D'azur, à une main dextre d'or posée en pal.*

Main d'aigle.

C'est ainsi qu'on appelle une patte d'aigle, la griffe en bas, à la cuisse de laquelle se trouve attachée une aile d'aigle. Il est probable que cette aile est une invention des anciens peintres héraldistes, qui auront façonné en aile les touffes de plumes dont la cuisse d'un aigle est revêtue.

Main bénissante.

Main dans l'action de bénir, les deux doigts étendus.

Main jurante.

Main dont les deux premiers doigts sont levés.

MAISON.

Paraît ordinairement de fasce. On dit *ouverte*, *ajourée*, *maçonnée* et *essorée*, de la porte, des fenêtres, des joints, des pierres et du toit d'une maison, lorsqu'ils sont d'un autre émail que le corps du bâtiment.

MAL GIRONNÉ.

Voy. Gironné.

MAL ORDONNÉ.



Se dit de trois pièces posées l'une en chef et les autres en pointe.

On peut dire aussi posées 1 et 2, contrairement aux règles qui les placent 2 et 1.

Ex. : *D'argent, à trois tourteaux mal ordonnés de gueules, 1 et 2.*

MAL TAILLÉE.



Se dit d'une manche d'habit taillée d'une manière capricieuse.

Ex. : *D'argent, à une manche mal taillée de gueules.*

MANIPULE.

Vêtement religieux, que les prêtres portent au bras gauche.

Voy. Fanon.

MANTELÉ.



Division de l'écu, du même genre que le chapé, sauf que les diagonales se réunissent déjà près de leur point de départ et produisent un triangle très abaissé.

Se dit aussi du lion ou de tout autre animal quand il est recouvert d'une mante ou d'un manteau.

Ex. : *D'argent, mantelé de gueules.*

MARINÉ.

Se dit d'un animal qui a une queue de poisson.

MARMITE.

Se dit d'un pot à deux anses et trois pieds.

MARQUETÉ.

Se dit des panthères, papillons, poissons, ou autres animaux et pièces, qui ont des taches d'autre émail que le reste du corps.

Voy. MIRAILLÉ.

MARTEAUX.

On les représente sous la forme commune, mais il y en a de plusieurs sortes.

MASQUÉ.

Se dit d'un animal qui a la tête couverte d'un capuchon.

MASSACRE.

Crâne du cerf représenté de fasce sommé de la ramure.

MASSE.

Figure d'un bâton garni d'or ou d'argent, dont l'extrémité supérieure est décorée de six à huit facettes, en forme de portiques, avec une double fleur de lis pour cimier.

On portait les masses devant le roi en quelques cérémonies : on en portait aussi devant le chancelier, devant un recteur suivi des quatre facultés.

Masses d'armes.



Elles sont de diverses sortes. La masse d'armes ordinaire est un bâton avec une forte tête en forme de losange.

Ex. : *D'argent, à la masse d'armes de gueules.*

MASSUE.

Sorte de bâton noueux, beaucoup plus gros par un bout que par l'autre, et dont on se servait à la guerre, avant la connaissance des armes à feu.

MASURÉ.

Se dit d'un château ou d'une tour tombée en ruines.

MAURE.

L'émail particulier de la tête de Maure est le sable ; il y en a cependant de différents émaux.

MÉDUSE.

Voy. TÊTE DE MÉDUSE.

MÉLUSINE.

La sirène reçoit ce nom lorsqu'elle se baigne dans une cuve.

Voy. SIRÈNE.

MEMBRE d'aigle, de lion, etc.

On appelle ainsi la patte séparée du corps,



coupée, ou arrachée à la cuisse. Quand il n'est pas indiqué autrement, le membre d'aigle a la serre en bas.

Ex. : *D'argent, au membre d'aigle d'or.*

MEMBRÉ.

Sert à désigner l'émail des pattes et griffes des oiseaux.

MÊME (DE) *ou* DU MÊME.

S'emploie pour éviter de répéter l'émail déjà nommé.

MENU VAIR.

C'est le vair avec un plus grand nombre de tires et de pièces que d'ordinaire.

MENU-VAIRÉ.

Se dit lorsque le menu vair est composé d'autres émaux que d'argent et d'azur.

MER.

Par ses grandes vagues elle se distingue des autres émaux. Communément les mers en armoiries sont d'argent, agitées d'azur, ou de sinople agitées de ce même émail plus foncé.

MERLETTE.



Oiseau toujours représenté sans bec ni pattes. Ce qui le distingue de la canelle qui, ayant presque la même forme de corps, possède cependant et le bec et les pattes.

Ex. : *D'argent, à la merlette de sable.*

MÉTAUX.

L'or et l'argent en armoiries.

Voy. ÉMAUX.

MEUBLES.

Nom héraldique des objets de toute sorte qui paraissent dans les armoiries.

MÉZAIL.

Se dit du milieu, du devant du heaume.

MIDAS.

Voy. TÊTE DE MIDAS.

MI-PARTI.



Se dit d'un écu qui n'est parti qu'à moitié. Il faut expliquer si le mi-parti est du chef ou de la pointe ; tel écu est ordinairement coupé et mi-parti dans une des parties du coupé.

Cette disposition est employée lorsqu'on joint les armoiries d'une femme à celles de son mari.

Ex. : *Coupé mi-parti en chef d'argent et de gueules, et, en pointe, de sable.*

MIRAILLÉ.

Se dit des cercles et marques rondes qu'on voit sur les ailes des papillons.

Voy. MARQUETÉ.

MIROIRS.

Il y en a de trois sortes :

De carrés, arrondis en haut, appelés *miroirs de toilette.*

De ronds, dits *arrondis.*

Et d'ovales communément munis d'un manche.

Lorsque le cadre d'un miroir est garni de petites boules, on dit *pommeté.*

On dit *cerclé, emmanché,* d'un miroir qui a un cercle et un manche d'émail différent.

MITRE.

Ornement pontifical en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe, ayant deux pendants derrière.

La mitre des évêques se pose de front, à dextre et la crosse à senestre, tournée en dehors.

Les abbés mettaient la mitre de profil à dextre, et la crosse à senestre mais tournée en dedans, parce que leur iuridiction n'est que dans le cloître.

MOLETTE *ou* MOLETTE D'ÉPERON.

Roue d'un éperon. D'ordinaire, elle a six rais, mais on en trouve beaucoup à cinq rais, ce qui sera indiqué en mettant le chiffre entre crochets. — On la dit *colletée*, lorsqu'elle est attachée à sa tige de fer.

Ex. : *D'argent, à trois molettes de sable, 2 et 1.*

MONDE.

Nom du globe cintré et croisé qu'on voit dans la main des souverains sur leurs sceaux, et qui sert quelquefois de meuble dans les armoiries.

Voy. GLOBE.

MONSTRE.

Composé de différentes parties d'animaux ou de parties d'un corps humain et d'un animal.

Il y en a un grand nombre.

MONSTRUEUX.

Se dit d'un animal à figure humaine.

MONTAGNE.



Meuble de l'écu dont la représentation habituelle est d'être unie, alesée. Il y en a beaucoup qui sont composées d'un certain nombre de coupeaux, et d'autres qui sont mouvantes du bas de l'écu ; ce qu'on exprime en blasonnant.

Ex. : *D'azur, au lion d'or gravissant une montagne mouvante du flanc dextre.*

MONTANT.



Se dit de toute pièce ayant des pointes regardant le chef de l'écu. Un croissant est d'ordinaire posé *montant*, c'est-à-dire les pointes en haut.

Ex. : *D'argent, au croissant d'or montant.*

MORAILLES.



Se dit des tenailles qui servent à serrer le nez du cheval.

Ex. : *D'argent, aux morailles de gueules.*

MORNÉ.



Se dit des animaux représentés sans dents, bec, langue, ongles ni queue.

Se dit aussi du casque dont la visière est complètement fermée.

Ex. : *Coupé : au 1, d'argent, au casque morné d'or ; au 2, d'argent, au lion passant morné de gueules.*

MORTAISÉ.



Taillé en forme de queue d'hirondelle.

Ex. : *D'argent, mortaisé de gueules.*

MORTIER.

Toque des présidents de parlement et des chanceliers.

MOUCHETÉ.

Se dit des pièces chargées de mouchetures d'hermine.

Se dit aussi des poissons et des reptiles dont le corps présente des taches d'un émail particulier.

MOUCHETURES.

Nom des petites queues dont le champ est parsemé dans la représentation de l'hermine et du contre-hermine.

MOULIN A VENT.

Représenté sous la forme d'un édifice carré, brochant sur ses quatre ailes et soutenu d'un pied maçonné.

MOUTON.

Animal qui paraît dans l'écu de profil et passant, ce qui le distingue de la brebis, qui est toujours *paissante*. On le distingue encore du bélier dans l'art héraldique, en ce que ce dernier a des cornes, et que l'autre n'en a pas; son émail particulier est l'argent.

MOUTON A PILOTIS.

Grosse poutre carrée, munie en haut d'un annelet et destinée à enfoncer des pieux dans le sol.

MOUVANT.



Se dit des pièces qui paraissent prendre naissance de l'un des flancs ou de l'un des angles de l'écu, ou d'une pièce qui en touche une autre et paraît en saillir.

Ex. : *Parti : au 1, de gueules; au 2, d'argent à une demi-molette d'azur mouvante de la partition.*

MUR.

Les murs sont crénelés ou non crénelés, ce qui doit être indiqué. D'ordinaire ils occupent la moitié inférieure du champ de l'écu.

N

NACELLE.

Petite barque. Le fond est plat et la proue et la poupe se relèvent en pointe aiguë.

NAGEANT.

Se dit du poisson posé horizontalement ou en fasce; du cygne qui est sur l'eau.

NAISSANT.



Se dit des animaux qui ne montrent que la tête et la partie supérieure du corps, et paraissent sortir du chef de la fasce, ou du second du coupé.

On dit *contre-naissant* lorsqu'il y a plusieurs animaux opposés l'un à l'autre.

Ex : *Coupé : au 1, d'argent, au lion naissant de gueules ; au 2, d'azur.*

NASAL.

Partie supérieure de l'ouverture du casque qui couvrait le nez lorsqu'on la baissait.

NATUREL.

Les objets représentés en blason avec leurs couleurs propres sont dits : au naturel. Ils peuvent se mettre indifféremment sur métal ou sur émail.

NAVETTE.

Instrument à l'usage des tisserands en forme de losange ajouré en long et du même sens que la figure.

NAVIRE.



On en voit de tant de genres dans les armoiries que la forme, le nombre des mâts et des voiles, ou même l'absence de voiles doivent être indiqués en chaque cas particulier. On le représente généralement *flottant, habillé, équipé.*

Ex : *D'azur, au navire d'argent flottant sur une mer du même.*

Voy. VAISSEAU.

NÉBULÉ.



Se dit des pièces faites de nuées.

Ex. : *D'argent, nébulé d'azur.*

NELLÉ *ou* NILLÉ.

Se dit de la croix ancrée, qui est plus étroite qu'à l'ordinaire.

NÉNUPHAR (FEUILLES DE).

Ce sont les feuilles d'une plante aquatique.

NERVÉ.

Se dit des plantes et feuilles qui ont des fibres ou nervures d'un émail particulier.

NILLÉ.

Voy. NELLÉ.

NOMBRIL.

On donne ce nom à un certain point dans l'écu, et à la pointe de fer qui était souvent appliquée sur le milieu d'un bouclier.

NOUÉ.



Se dit : 1° des pièces entourées d'un lien; 2° de la queue du lion qui a des nœuds en forme de houppes; 3° de fasces qui s'élargissent vers le milieu et qui sont simplement *nouées*, ou *doublement nouées.*

Ex : *D'argent, au lion noué de gueules.*

NOUEUX.

Se dit des bâtons, chicots ou troncs d'arbre qui montrent des nœuds.

NOURRI.



Se dit du pied des plantes qui ne montrent point de racine, et des fleurs de lis sans queue.

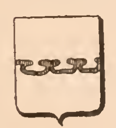
Comme synonyme, on emploie le mot *coupé* qui est plus clair et répond mieux à ce qu'on veut exprimer.

Ex. : *D'argent, à la fleur de lis nourrie d'azur.*

NUAGÉ.

Synonyme de *Nébulé.*

NUÉE.



Lorsque les nuées ne sont pas représentées par la ligne nébulée, elles ont couramment la forme naturelle.

Ex : *D'argent, à la nuée de gueules.*

O

OGOESSE.

Se dit du tourteau de sable.

OISEAU.

On donne ce nom générique à l'oiseau dont on ne peut, en blason, spécifier l'espèce.

OLIVIER.

Arbre qu'on distingue par ses feuilles pointues et son fruit.

OMBRÉ.

Se dit des figures relevées d'un émail différent qui marque les ombres et fait mieux ressortir l'objet.

Image si déliée qu'on voit le champ et ses meubles au travers.

Voy. Lion, Soleil.

OMBRE DE SOLEIL.

Se dit du soleil représenté sans yeux, nez ni bouche.

ONDÉ.



Se dit des croix, fasces, pals, etc., qui ont des sinuosités curvilignes alternativement concaves et convexes.

Ex.: *De gueules, à trois fasces ondées d'or.*

ONDOYANT.

S'applique aux sinuosités d'un serpent.

ONGLÉ.

Se dit de l'émail des ongles des animaux, à moins qu'il ne s'agisse des animaux carnassiers, auxquels on applique en ce sens le terme *armé.*

OPPOSÉ.

Se dit de deux choses opposées l'une à l'autre, comme est l'adossé.

OR.

L'un des deux métaux du blason.

En gravure, l'or est représenté par des points.

Voy. Émaux.

ORANGÉ.

Cette nuance est de la dernière rareté en armoiries.

On l'exprime par des lignes verticales croisées de diagonales de senestre à dextre.

Voy. Émaux.

ORANGER.

Arbre qu'on distingue par sa forme, par son fruit et par la caisse qui le soutient assez ordinairement.

OREILLÉ.

Se dit : 1° des petits angles qui se trouvent à chaque côté d'une coquille ;

2° Des animaux, lorsque leurs oreilles sont d'un autre émail que leur corps.

ORLE.



Bordure intérieure dans un écu, dont elle ne touche pas les bords. Quelquefois, l'orle est arrondi en forme d'un grand annelet et prend alors le nom d'*orle rond* ou *cyclamor*.

L'orle n'a que la moitié de la largeur de la bordure, c'est-à-dire un douzième de la largeur de l'écu, et est éloigné du bord de l'écu à une distance égale à sa largeur, en quoi il diffère de la *filière* qui touche les bords.

Ex. : *D'argent, à l'orle d'azur.*

Orle (EN).

Se dit d'objets rangés dans la direction qui est propre à l'orle.

OTELLES.



Figures que l'on met ordinairement au nombre de quatre, adossées.

Elles sont considérées par les uns comme des amandes, par d'autres comme des fers de lance. Il est bien plus probable qu'on doit y voir une croix pattée mal *dessinée*, et que les parties du champ comprises entre les bras de la croix ont été trop rétrécies.

Ex. : *D'argent, à l'otelle de gueules.*

OURS.

Animal représenté toujours de profil ou passant ; on le dit *grimpant* quand il est rampant, et *debout* quand il est tout droit sur ses pattes de derrière.

Allumé se dit de l'œil de l'ours, *lampassé* de sa langue et *armé* de ses griffes, lorsqu'ils sont d'un émail différent.

OUVERT.

Se dit : 1o des tours et châteaux dont l'ouverture de la porte est remplie d'un autre émail que celui de la tour elle-même ;

2o De la pomme de grenade lorsque sa fente perpendiculaire est d'un autre émail que le fruit ;

3o Des ailes d'oiseaux principalement de ceux qui servent de supports, pour indiquer que lesdites ailes s'éloignent du corps ;

4o De la couronne qui entoure seulement la tête sans la couvrir par-dessus.

P

PAILLÉ.



Se dit des pièces honorables et héraldiques bigarrées de différentes couleurs.

Ex. : *D'argent, au papillon de gueules aux ailes paillées d'or et d'azur.*

PAIRLE.



C'est un pal qui, mouvant de la pointe de l'écu, se partage vers le milieu en deux branches égales qui vont aboutir dans les deux angles du chef.

Quelquefois le pairle est renversé.

Ex. : *D'argent, au pairle de gueules.*

Pairle (EN).

Se dit des pièces longues posées dans la direction qui est propre au pairle. Ces pièces peuvent aussi être mises en *pairle renversé*.

PAISSANT.

Se dit d'un ruminant ayant la tête baissée et paraissant paître.

PAL.



Pièce héraldique consistant en l'espace compris entre deux lignes perpendiculaires sur le milieu de l'écu et en occupant la troisième partie.

Il peut y en avoir deux, trois jusqu'à quatre : quand il y en a cinq et plus, ce sont des *vergettes*.

Quand les pals sont alternés depuis quatre jusqu'à huit, l'écu est dit *palé*, quand il est alterné de dix et au-dessus, *vergeté*.

Quand il y a deux pals, l'écu est divisé en cinq espaces égaux par cinq lignes perpendiculaires; chaque pal a une partie de deux cinquièmes de largeur; les trois vides de même proportion forment le champ lorsqu'il y a trois pals. La division de l'écu se fait par six lignes perpendiculaires à égales distances, et le partage en sept espaces; les pals ont chacun une partie en largeur.

Ex. : *De gueules, à trois pals d'argent, au chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine.*

Pal (EN).

Se dit : 1° d'objets rangés dans la direction d'un pal;

2° De pièces longues posées verticalement.

Pal-chevron.

C'est un pal qui finit en chevron.

Pal fascé.



Se dit du pal posé en fasce.

Ex. : *D'argent, au pal fascé d'azur.*

PALÉ.



Se dit d'un écu ou d'une pièce couverte de pals en nombre pair, entre lesquels il ne reste aucun espace.

On dit *contre-palé* lorsque les pals qui forment le palé sont coupés, tranchés ou taillés d'un trait, de manière que le métal soit opposé à l'émail et réciproquement.

Ex. : *Palé d'or et d'azur de six pièces.*

PALISSÉ.



Se dit des fasces et pals aiguisés et entrelacés en forme de palissade et d'émaux différents.

Ex. : *D'argent, palissé de gueules.*

PALME.

Rameau du palmier.

PAMÉ.

Se dit du dauphin ou de tout autre poisson qui a la gueule ouverte et semble expirer.

Se dit aussi de l'aigle sans langue, dont le bec paraît très crochu, et qui a l'œil fermé.

PAMPRÉ.

Se dit de l'émail des feuilles d'un cep de vigne ou d'une grappe de raisin.

PANACHÉ.

Orné de panaches.

PANELLE.

Feuille de peuplier.

PANNES.

Sont les fourrures, *hermine et vair.*

PANTHÈRE.

Les panthères toujours représentées de couleur naturelle, sont très rares en armoiries et servent communément de supports.

PAON.



Cet oiseau est vu de profil, mais quand il fait la roue il est posé de front, avec la tête de profil, et s'appelle *paon rouant*. Il porte sur sa tête une aigrette de trois brins, sommés chacun d'une petite boule.

Ex. : *D'argent, à un paon d'or.*

PAPEGAI.

Synonyme de *Perroquet*.

PAPELONNÉ.



Rempli d'écailles ou de demi-cercles, dont les bouts tirent vers le chef, et les demi-cercles vers la pointe de l'écu. Le plein de ces écailles tient lieu de champ et est quelquefois semé d'autres figures.

Ex. : *De gueules, papelonné d'argent semé de trèfles du même.*

PAPILLON.

Insecte qui paraît dans l'écu de front, les ailes ouvertes. Quelques-uns le nomment *doublet*.

On dit *miraillé*, du papillon dont les ailes ont des marques rondes qui imitent les miroirs, lorsque ces marques sont d'émail différent.

PARÉ.



Se dit d'un dextrochère ou d'un senestrochère dont le bras est d'un autre émail que la main.

Se dit aussi d'une foi habillée d'un émail particulier.

Ex. : *D'azur, au dextrochère paré d'or, tenant une épée d'argent garnie d'or et chargé d'un bouclier d'hermine surchargé d'une fleur de lis de gueules.*

PARTI.



Le parti est le produit d'une ligne perpendiculaire qui divise le champ ou un meuble en deux parties égales.

Ex. : *Parti : au 1, de gueules, à troi fasces d'or et au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; au 2, d'azur, à un lion d'or armé et lampassé de gueules.*

PARTITIONS.

On nomme ainsi les divisions de l'écu au moyen de traits en directions diverses.

PASSANT.



Animaux qui semblent marcher en levant une patte de devant et une de derrière.

S'il y a plusieurs animaux placés les uns au-dessus des autres et passant dans un sens opposé, ils sont dits *contre-passants*.

Ex. : *D'argent, à deux lions de gueules contre-passants.*

PASSÉ EN.

Se dit des pièces croisées l'une sur l'autre ou placées 2, 1, 2.

PATENOTRE.

Synonyme de *Chapelet*.

PATRIARCALE.

Se dit de la croix à deux traverses, dont la plus élevée a les bras moins longs que l'autre.

Ce mot est synonyme de *croix de Lorraine*.

PATTÉ.



Se dit d'une croix dont les bras s'élargissent à leurs extrémités.

Ex. : *D'argent, à la croix pattée de gueules.*

PAVILLONNÉ.

Se dit : 1° de la grande ouverture du cor de chasse, qui est quelquefois d'un émail différent du reste ;

2° Du baldaquin qu'on voit au-dessus des armes des souverains ;

3° D'une tour couverte d'un toit pointu.

PEAUTRÉ.

Se dit de la queue des poissons représentée d'un autre émail que celui du corps.

PEIGNE.

Meuble qui paraît ordinairement en pal.

PÉLICAN.



Presque toujours cet oiseau est représenté avec ses petits, au nombre de trois, dans un nid appelé *aire*, tressé de branches souples.

Le sang qui découle des blessures que le pélican se fait à la poitrine est appelé *sa piété*.

Ex. : *D'azur, au pélican d'argent.*

PENCHÉ.

Voy. Étoiles et Maillets.

PENDANTS.

Pièces pendantes du lambel. (*Voy.* ce mot.)

PENNON.

Bannière à pointe pendante, de forme triangulaire.

PENNON GÉNÉALOGIQUE.

Se dit de l'écu chargé de quartiers qui indique les alliances d'une famille.

PERCÉ.

Se dit de pièces ayant des ouvertures qui peuvent être de l'émail d'un champ ou d'un autre.

Il faut exprimer si la pièce est *percée* en rond, en triangle, en carré, etc.

On se sert de préférence de l'expression *ajourée* si l'ouverture est du champ.

PERCHÉ.

Se dit de l'oiseau posé sur un bâton ou sur un arbre. Le papegai est très souvent représenté perché.

PÉRI.

Se dit des pièces de petites dimensions posées en abîme.

PERRONÉ.



Se dit quelquelquefois de la croix latine, soutenue d'un perron, autrement dit *croix de calvaire*.

Ex. : *D'argent, à la croix de gueules perronée.*

PERROQUET *ou* PAPEGAI.

Oiseau qui paraît de profil : son émail particulier est le sinople.

PHÉNIX.



Oiseau imaginaire toujours posé de front, la tête de profil, les ailes levées sur une bûche allumée qui s'appelle *immortalité*.

Ex. : *D'or, au phénix d'argent sur un bûcher de sinople.*

PHÉON.



Fer de dard antique, dentelé à l'intérieur, qui se montre la pointe en haut.

Ex. : *D'argent, au phéon de gueules.*

PIE.

Oiseau qui a la queue longue à proportion de ses ailes. Il paraît de profil arrêté sur ses jambes.

On nomme *pie au naturel* celle qui a la gorge et le ventre blancs, la tête, les ailes et la queue noires, l'œil de gueules et quelques mélanges dans les plumes; ce sont les plus ordinaires dans l'écu.

PIÈCES HÉRALDIQUES.

Ce sont des figures formées au moyen de lignes comme le pal, la bande, etc.

PIED (EN).

Se dit d'un animal debout sur ses quatre pieds.

PIED COUPÉ, PIED PERDU, PIED NOURRI.

Se dit de la fleur de lis qui n'a rien au-dessous du lien qui tient les trois fleurons.

PIED FICHÉ.

Se dit des croix, et autres pièces qui ont le pied aiguisé.

PIÉTÉ.

Gouttes de sang qui coulent des blessures du pélican.

PIGEON.

Cet animal, assez rarement employé, est presque toujours représenté d'argent.

PIGNATES.

Aiguières de petite dimension, ayant une anse sur le côté.

PIGNONNÉ.

Se dit d'une espèce de muraille pyramidale, formée de carreaux entassés les uns sur les autres.

PILE.



Long triangle occupant deux tiers du chef de l'écu et descendant en angle aigu vers la pointe. La pile, qui est le contraire de la pointe, peut être multipliée dans l'écu, et dans ce cas elle subit une diminution de largeur.

Ex : *D'argent, à la pile de gueules.*

PIN.

Cet arbre se distingue par sa tige droite et unie, ses branches écartées ainsi que son fruit appelé pomme de pin.

Cette pomme, représentée seule, a la queue en haut; si elle est en bas, la pomme est dite renversée.

PLAINE.

Champagne qui n'a que la moitié de la hauteur d'une champagne ordinaire.

PLATE.

Nom par lequel on désigne ordinairement les besants d'argents. On devrait dire *plate* tout court sans ajouter *d'argent*; mais l'usage de dire *plate d'argent* semble avoir prévalu.

PLEIN.

Se dit d'un champ couvert d'un émail uni, sans aucun meuble.

Ce terme s'emploie aussi pour indiquer qu'une pièce héraldique est représentée sous

sa forme ordinaire, sans que ses bandes aient subi quelque changement.

Ainsi une croix de la forme ordinaire serait appelée croix pleine par rapport à d'autres croix dont les lignes seraient accidentées.

PLEINES.

Se dit des armoires sans brisures ni écartelures.

PLIÉ.

Se dit des ailes d'un oiseau qui ne sont pas ouvertes ;

De la fasce, de la bande, etc., qui sont légèrement concaves d'un côté et convexes de l'autre ;

Des pièces de longueur, épées, lances, etc., plus ou moins courbées.

PLIÉ EN ROND.

Se dit d'un serpent qui fait cercle et se mord la queue.

PLOYÉ.

Voy. CHAPÉ, CHAPERONNÉ et CHEVRON.

PLUMETÉ.

Se dit d'un champ entièrement couvert de bouts de plumes rangées les unes à côté des autres et de deux émaux alternativement.

POINT.

Division de l'écu en neuf ou quinze parties égales.

Point d'honneur.

La place est immédiatement au-dessous du point du chef.

Point du chef.

C'est le centre de la partie supérieure de l'écu, dite chef.

POINTE.



Se dit : 1° de la partie inférieure de l'écu; 2° d'un long triangle occupant deux tiers de la base de l'écu et montant en angle aigu jusqu'à proximité du chef. La pointe, qui est le contraire de la pile, peut être multipliée dans l'écu et dans ce cas elle diminue de largeur.

Ex. : *D'argent, à la pointe de gueules.*

Pointe (EN).

Se dit d'un objet posé au bas de l'écu, ou de plusieurs objets qui y sont rangés sur la même ligne.

Pointe entée.



Pointe peu élevée qui, mouvante de la base de l'écu, pénètre entre les quartiers d'un écu écartelé.

Ex. : *Écartelé : d'argent et d'azur à la pointe entée de gueules.*

POINTÉ.

Se dit d'un écu chargé de pointes en nombre égal et de deux émaux alternativement;

De la rose qui a les pointes placées extérieurement entre les pétales et d'un autre émail que ces derniers.

Deux pièces aigües sont dites *contre-pointées* lorsque les pointes se touchent.

On dit aussi *contre-pointés* en fasce de deux chevrons couchés sur le côté et ayant les deux pointes tournées l'une contre l'autre.

POINTS.

Ainsi s'appellent les carreaux d'un échiqueté ou d'un équipollé.

Points équipollés.



C'est un échiqueté au nombre de neuf points, dont cinq sont d'un émail et quatre d'un autre émail. — On blasonne d'abord les cinq points en sautoir, y ajoutant *équipollés ;* ensuite les quatre points qui restent.

Il y a des écus remplis de plus de neuf points équipollés; on observe pour blasonner ces écus le même principe que s'il n'y avait que neuf points, c'est-à-dire qu'on nomme d'abord le plus grand nombre quelquefois pair, quelquefois impair d'un émail, et ensuite le nombre inférieur.

Ex. : *Cinq points d'argent équipollés à quatre de sable.*

POISSON.

On le représente *barbé*, *crété*, *lorré*, *oreillé*, *peautré*.

POMME *ou* VOLET.

Se dit du tourteau de sinople.

POMMES DE GRENADE.

Voy. Grenades.

POMMES DE PIN.

Dans leur position ordinaire, les pommes de pin ont la queue en haut.

POMMETÉ.

Se dit d'objets ayant des boules à leurs angles saillants et des cadres de miroir garnis de petites boules.

PONT.

Il est nécessaire d'indiquer le nombre des arches.

PORC.

Il se distingue du sanglier par l'absence de défenses.

PORC-ÉPIC.

Cet animal est représenté de profil et le dos hérissé.

Il est *miraillé* lorsque ses piquants sont semés de petites taches d'un émail différent.

PORTAIL.

Le devant d'une église ou d'une maison.

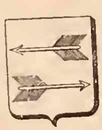
PORTÉ.

Se dit de la croix latine représentée penchée.

PORTILLÉ.

Indique l'émail de la porte d'un édifice.

POSÉ.



Se dit de la place que les figures occupent dans l'écu.

Le *lion posé* est un lion arrêté sur ses quatre pattes.

Deux pièces posées l'une sur l'autre dans un sens différent sont dites *contre-posées*.

E. : *L'argent, à deux flèches contre-posées.*

Posé en Bande, en Barre, en Croix, en Fasce, en Sautoir, en Chevron.

Se dit de figures posées dans la direction qui est propre à ces pièces héraldiques.

POTENCÉ.

Se dit d'une pièce terminée en potence



ou en T. Composée d'une traverse soutenue d'un poteau.

Se dit aussi de figures chargées de potences.

Ex. : *D'argent, à la croix potencée de gueules.*

Contre-potencé.



Se dit des pièces dont les extrémités forment de secondes traverses.

Ex. : *D'argent, à une croix contre-potencée de gueules.*

POURPRE.

Une des cinq couleurs, qui s'exprime en gravure par des diagonales de senestre à dextre.

Le pourpre, qui se met indifféremment sur métal ou sur couleur, n'a été probablement dans l'origine que l'or ou l'argent qui, terni par l'effet du temps, a pris une nuance tirant sur le rouge.

Voy. Émaux.

PROBOSCIDES.

On porte fréquemment en cimier (et quelquefois dans l'écu des armes) des cornes de bœuf ou de buffle dont le sommet a été coupé, en même temps que l'ouverture, produite par cette section a été considérablement élargie, ce qui leur donne l'apparence de proboscides d'éléphant.

Quand on dit deux proboscidés, d'or et de gueules, ou de deux autres émaux quelconques, cela signifie que la corne dextre est d'or et la senestre de gueules.

Coupées alternativement d'or et de gueules, indique que la corne dextre est coupée d'or sur gueules et la corne senestre de gueules sur or.

Les cornes étaient souvent ornées de plumes, de grelots, etc., ou passées dans un anneau assez large d'un émail qui différait de celui de la corne.

PUITS.

Maçonnerie généralement de forme circulaire.

Q

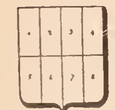
QUARTEFEUILLE.



Fleur à quatre feuilles pointues percées au milieu.

Ex. : *D'argent, à une quartefeuille de gueules.*

QUARTIERS.



Divisions de l'écu, produites par deux ou plusieurs traits qui se croisent.

Ex. : *D'argent, parti de 3, coupé de 1, formant 8 quartiers.*

QUINTAINE.



Poteau auquel est attaché un écusson.

Ex. : *D'argent, à la quintaine de gueules.*

QUINTEFEUILLE.



Fleur à cinq feuilles pointues percées au milieu.

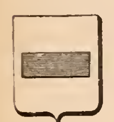
Ex. : *De gueules, à trois quintefeuilles d'argent, posées 2 et 1.*

R

RABAT.

Collerette de l'habit d'une figure d'homme.

RACCOURCI.



Se dit des pièces honorables qui ne touchent pas les bords de l'écu.

Ex. : *D'argent, à la face raccourcie d'azur.*

RADIÉ.

Se dit des couronnes qui ont des rais au lieu de fleurons, et, spécialement des couronnes à l'antique.

RAIS.

Se dit des pointes des étoiles et des rayons de l'escarboucle.

RAMÉ.

Ce terme sert à indiquer l'émail du bois du cerf ou du daim.

RAMPANT.

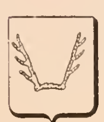
Se dit des animaux dressés sur leurs pattes de derrière.

C'est la position naturelle du lion ; il n'est pas nécessaire de l'indiquer lorsqu'on blasonne.

Le chien, le lévrier, le renard peuvent aussi être rampants.

Lorsque ces animaux sont tournés l'un contre l'autre, ils sont dits *contre-rampants.*

RAMURE.



C'est le bois de cerf entier composé des deux cornes.

Une seule corne s'appelle *demi-ramure.*

Ex. : *D'argent, à la ramure d'or.*

RANCHIER.

Se dit d'une espèce de daim ou de renne de haute taille, pourvu d'une ramure plate et couchée en arrière.

RANGÉ EN CHEF, EN POINTE, *etc.*

Se dit d'objets rangés côte à côte sur une même ligne, dans la partie supérieure ou dans la partie inférieure de l'écu.

RANGIER.



Se dit du fer de faux représenté sans manche.

Ex. : *D'argent, au rangier de gueules.*

RATEAU.

Instrument d'agriculture et de jardinage qui paraît ordinairement en pal, la tête en haut. On dit *emmanché* du râteau lorsque son manche est d'émail différent et *démanché* lorsqu'il n'a point de manche.

RAVISSANT.

Se dit du loup ou du renard ayant la posi-

tion du lion rampant, c'est-à-dire dressé sur ses pattes de derrière.

REBATTEMENT.

Nom que l'on donne aux divisions régulières de l'écu au moyen d'un nombre de traits. Elles s'appellent rebattements de ce que leurs émaux, étant toujours opposés, ils semblent se rebattre les uns sur les autres.

Tels sont le palé, le fascé, le bandé, le barré, le chevronné, le losangé, le fuselé, l'échiqueté, etc.

REBRASSÉ.

Se dit de l'émail des revers aux manches d'un habit. C'est le synonyme de *bordé*.

RECERCELÉ.



La croix est appelée ainsi lorsqu'elle est ancrée et que ses crochets se retournent sur eux-mêmes; la queue des porcs et des lévriers est dite recercelée lorsqu'elle est nouée.

Ex. : *D'argent, à la croix ancrée recercelée de gueules.*

RECOUPÉ.



Se dit de l'écu qui est coupé et dont l'une de ses deux partitions est elle-même coupée, c'est-à-dire divisée en deux dans le sens du coupé.

Ex. : *Coupé : au 1, d'argent; au 2, recoupé de gueules et d'azur.*

RECROISETTÉ.



Se dit des croix qui sont recroisettées, c'est-à-dire dont les branches forment d'autres croix.

Ex. : *D'argent, à la croix recroisettée de gueules.*

REDORTE.

Branche d'arbre tressée ou nouée en double sautoir.

REFENTE.

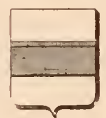
Espace entre les feuilles d'un trèfle, d'une tiercefeuille, quartefeuille, etc.

REGARDANT.

Se dit de l'animal qui regarde en arrière ou qui tient les yeux fixés sur un objet tel qu'une étoile, comète, etc.

Se dit aussi de l'animal dont on ne voit que la tête et le cou.

REMPLI.



Se dit de toute pièce honorable dont le fond est dans toute son étendue d'un autre émail que les bords.

Se dit aussi des rustres, des quintefeuilles et autres meubles percés dont le jour est d'un autre émail que le champ de l'écu.

Ex. : *D'argent, à la fasce bordée de gueules, remplie d'azur.*

RENARD.

Se distingue du loup par sa queue, qu'il porte pendante. Il est représenté de profil et passant.

RENCHIER.

Voy. Ranchier.

RENCONTRE.



Se dit des têtes d'animaux posées front à front et de la tête de cerf détachée de l'animal, paraissant de front.

Ex. : *D'azur, au rencontre de cerf d'or, surmonté d'une moucheture d'hermine d'argent entre les bois.*

RENVERSÉ.



Se dit des pièces qui sont dans une position contraire à leur position ordinaire, c'est-à-dire qui sont retournées.

Ex. : *De gueules, à deux chevrons, le premier d'or et le deuxième renversé d'argent.*

RÉPARTITIONS.

La réunion, la combinaison du *parti*, du *coupé*, du *tranché*, du *taillé*, forment les autres divisions de l'écu, nommées répartitions.

Les répartitions sont : l'*écartelé*, l'*écartelé en sautoir*, le *tiercé* et le *gironné*.

Voy. Écu.

REPOTENCÉ.

Se dit de toute pièce potencée deux fois et plus particulièrement de la croix.

RESARCELÉ.



Se dit de toute pièce, et particulièrement de la croix, accompagnée d'un trait parallèle à chacune de ses branches.

Ex. : *D'argent, à la croix de gueules resarcelée.*

RÉSEAU.

Espèce de filet étendu sur presque toute la surface de l'écu, formé de lignes diagonales à dextre et à senestre, qui produisent des claires-voies en losange.

RETRAIT.



Bande, fasce, etc., qui ne touchent qu'un bord de l'écu et s'arrêtent à peu de distance de leur point de départ. On dit alors : *retrait en chef* ou *retrait en pointe*.

Ex. : *D'argent, à la bande retrait de gueules.*

RETRANCHÉ.

Se dit de la croix, dont les extrémités sont taillées de manière à former un triangle rectangle, dont les angles aigus font saillie.

RETROUSSÉ.

Se dit de l'émail du bord relevé d'un chapeau ou bonnet.

RINCEAUX.

Se dit des branches croisées et enlacées, réunies en forme de couronne et, d'ordinaire, liées par le bas.

RIVIÈRES.

Les rivières ont la couleur naturelle de l'eau et se présentent tantôt sous la forme d'une bande ondée, tantôt sous celle d'une fasce ondée. Quelquefois elles occupent la position naturelle d'une eau, à la pointe de l'écu, en direction horizontale. Par conséquent une indication précise est toujours nécessaire.

ROC.

Se dit du fer de lance recourbé en deux sur les côtés.

ROC D'ÉCHIQUIER.



Figure héraldique en forme de tour du jeu d'échecs, sauf que la partie supérieure est figurée comme la branche d'une croix ancrée.

Ex. : *D'argent, au roc d'échiquier d'azur.*

ROMPU.

Synonyme de *Brisé*.

ROSE.



La rose héraldique est représentée sans tige et montre cinq feuilles. On en trouve d'un plus grand ou d'un nombre moindre de feuilles.

Elle est dite *boutonnée* lorsqu'il s'agit de l'émail du cœur, et *barbée* par rapport aux brins, d'ordinaire de sinople, qu'on voit entre les feuilles. Quelquefois la rose héraldique est tigée et feuillée. La rose des jardins, soutenue d'une tige avec ou sans feuilles, s'appelle *rose naturelle*.

Ex. : *D'or, à une rose épanouie en abîme de sable, accompagnée de trois boutons tigés et feuillés de même.*

ROUANT.

Se dit du paon déployant sa queue en forme de roue.

ROUE.

On trouve quatre sortes de roues dans les armoiries :

1º Les roues ordinaires à 4, 5, 6 ou 8 rayons, quoique leur nombre soit chose indifférente ;

2º Les roues d'engrenage ou à dents ;

3º Les roues de moulin, munies de douze ou seize augettes destinées à élever l'eau ;

4º Les roues de Sainte-Catherine, instruments de torture dont la jante est munie de rasoirs.

RUSTRE.



Se dit des macles évidées en rond.

Ex. : *D'argent, à trois rustres de gueules posés en fasce.*

S

SABLE.

Couleur noire en armoiries, représentée en gravure par des traits horizontaux et verticaux qui se croisent.

Voy. ÉMAUX.

SAFFRE.

Espèce d'aigle de mer, représentée de profil avec ses ailes levées.

SAILLANT.

Chèvre, mouton, bouc, bélier, licorne, dans la position du lion rampant.

Lorsque deux animaux semblent sauter en s'écartant l'un de l'autre dans un sens opposé, ils sont dits : *contre-saillants*.

SAINT-ESPRIT.

Représenté sous la forme d'une colombe, posée en pal, la tête en bas, les ailes étendues.

SALADE.

Se dit d'une sorte de casque antique.

SALAMANDRE.



Animal chimérique toujours regardant et entouré de flammes, dont on ne fait mention que lorsque leur émail diffère de celui de l'animal lui-même.

La salamandre toujours posée de profil a le dos arrondi, le col long, la langue en pointe de dard et repose sur ses quatre pattes.

Ex. : *D'argent, à la salamandre de gueules.*

SANGLÉ.

Se dit du cheval ou de tout autre animal qui a une sangle d'un émail particulier.

SANGLIER.

Cet animal est représenté de profil et passant. La tête s'appelle *hure* et le nez *boutoir*. On le dit *défendu* lorsque ses défenses sont d'un émail particulier; allumé quand ce sont ses yeux.

Les hures de sanglier sont toujours mises de profil ; elles sont dites *défendues*, *allumées* ou *animées*.

SAUMON.

On le représente avec des mouchetures de gueules.

SAUTERELLE.

Elle est toujours de profil et passante.

SAUTOIR.



Pièce héraldique produite par la réunion de la bande et de la barre.

Les branches ont chacune deux parties des sept de la largeur de l'écu.

Les petits sautoirs en nombre de deux ou de trois sont nommés *franchis*.

Ex. : *De gueules, au sautoir d'argent cantonné en chef et en pointe d'une étoile d'or, et à dextre et à senestre d'un croissant d'argent.*

Sautoir (EN).

Se dit d'objets rangés dans la direction qui est propre au sautoir.

Sautoir (POSÉ EN).

Se dit de deux pièces longues, l'une posée en bande et l'autre en barre brochantes l'une sur l'autre.

SAUVAGE.

Meuble qui représente un homme nu, ceint de feuillage et appuyé sur une massue.

Lorsque cette massue est levée, ou quand elle est d'émail différent, on l'exprime en blasonnant.

SÉCANTES PARTITIONS.

Vieux terme inusité aujourd'hui et ayant trait aux subdivisions de l'écu.

SELLÉ.

Se dit du cheval qui a une selle sur le dos d'un émail particulier que l'on doit toujours spécifier.

SEMÉ.



Se dit des pièces sans nombre placées sur un écu.

Ex. : *D'argent, au lion de sable, armé, lampassé, couronné de gueules ; l'écu semé d'étoiles aussi de sable.*

Semé de France.

Se dit quelquefois d'un écu ou d'une pièce semée de fleurs de lis d'or. On peut dire tout aussi bien « semé de fleurs de lis d'or ».

SENESTRE.

Se dit de la gauche de l'écu qui se trouve à la droite du spectateur.

Voy. ÉCU.

SENESTRÉ.

Ce terme s'applique : 1° aux figures qui en ont une ou plusieurs autres à leur côté senestre ;

2° C'est le nom d'une section héraldique qui produit un pal, réuni au côté senestre de l'écu.

Il faut toujours préciser la façon dont la

pièce principale est posée, c'est-à-dire si elle est en chef, en pal, en bande, en pointe ou en barre.

SENESTROCHÈRE.



Nom du bras qui se dirige du côté senestre de l'écu vers dextre. Il montre toujours le coude; autrement, ce serait un avant-bras.

Ex. : *D'argent, au senestrochère d'or tenant un tronçon d'épée du même.*

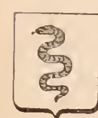
SENS (Dans le) de la Bande, de la Barre, du Chevron, de la Fasce *ou* du Pal.

Se dit de pièces longues qui, posées sur une bande, une barre, etc., en suivent la direction.

SÉRAPHINS.

Anges représentés sous la forme d'une tête d'enfant avec six ailes.

SERPENTS.



On trouve en armoiries des serpents dans des attitudes diverses.

La *couleuvre* est d'ordinaire posée en pal et ondoyante. La *bisse* est un serpent qui fait plusieurs *nœuds;* d'autres serpents sont *arrondis* ou *pliés en rond* et se mordent la queue. Quelques-uns se tortillent autour du fût d'une colonne. Pour les serpents ailés, *voir* Amphiptère.

Ex. : *D'argent, au serpent d'azur.*

SINOPLE.

Couleur verte en blason, représentée en gravure par des lignes diagonales tirées de dextre à senestre.

Voy. Émaux.

SIRÈNE.



Créature imaginaire ayant la tête, le sein, les bras et le corps d'une jeune fille, et se terminant en queue de poisson. D'ordinaire elle se peigne les cheveux de la main dextre et tient un miroir de la main senestre. (*Voy.* Mélusine). On trouve des sirènes à deux queues, qui tiennent communément de chaque main une de leurs queues.

Ex. : *D'argent, à la sirène au naturel.*

SOC DE CHARRUE.

Cet instrument aratoire se pose de fasce ou de profil. De fasce, il ressemble au fer d'une bêche; de profil, il a la forme d'un coutelas.

SOLEIL.



Cet astre est représenté comme un visage humain, entouré de douze ou seize rayons, dont la moitié droits et l'autre moitié ondoyants, alternativement.

On le dit *levant* quand il meut de l'angle dextre du chef, *couchant* quand il meut du senestre, *mouvant* quand il paraît à un autre angle ou au bord de l'écu.

Ex. : *D'argent, au soleil d'or.*

Soleil (Ombre de).

Nom que quelques héraldistes donnent au soleil lorsqu'il est de couleur, au lieu d'être d'or ou d'argent.

SOMMÉ.



Se dit d'une pièce surmontée d'une pièce, ou d'une pièce qui en supporte quelque autre.

Sommé, en héraldique, diffère de surmonté en ce sens que la pièce qui somme touche l'autre, tandis que celle qui surmonte

est au-dessus de l'autre, mais ne la touche pas.

Ex. : *D'argent, à la fasce de gueules sommée d'un tourteau d'azur.*

SOUTENU.

Se dit de toute pièce supportée par une autre pièce.

Lorsqu'un chef est séparé du champ par une devise, ledit chef est soutenu par cette devise.

Ex. : *De sable, à deux lions affrontés et couronnés d'or, soutenant un lis de jardin au naturel.*

SPHINX.



Être fabuleux qui a la tête et le sein d'une jeune fille, les griffes d'un lion, le corps d'un chien et la queue d'un dragon. Il est toujours couché, la tête posée de front.

Ex. : *D'argent, au sphinx de gueules.*

STRANGUE.

Se dit de la tige de fer qui entre dans le trabe de l'ancre.

SUPPORTÉ.

Se dit des plus hauts quartiers de l'écu qui semblent être supportés et soutenus par ceux d'en bas.

Se dit aussi du chef de deux émaux, dont l'un, l'émail de la partie supérieure, occupe les deux tiers dudit chef.

SUPPORTS.

On donne ce nom aux animaux naturels ou fantastiques placés de chaque côté de l'écu comme pour le supporter ou le garder.

Les supports ne sont pas héréditaires. Cependant on les voit se transmettre quand ils sont tirés des pièces mêmes de l'écu.

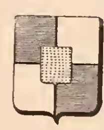
SURBRISURE.

Se dit d'une seconde brisure ajoutée à la première.

SURCHARGÉ.

Se dit d'un meuble qui, posé lui-même sur une autre pièce, est chargé de quelque objet. On trouve par exemple des aigles chargées sur leur estomac d'un écusson qui est chargé lui-même de quelque pièce.

SUR LE TOUT.



Se dit d'un écusson posé sur le point d'intersection d'un écu écartelé. On le dit posé *sur le tout.*

Sur le tout du tout indique que cet écusson est chargé lui-même d'un écusson plus petit.

Ex. : *Écartelé d'azur et d'argent ; sur le tout un écu d'or.*

SURMONTÉ.

Se dit de toute pièce qui en a une autre au-dessus d'elle sans la toucher.

T

TABLE D'ATTENTE.

Champ de l'écu d'un seul émail qui n'est encore chargé d'aucune figure.

TACHETÉ.

Se dit du saumon dont les mouchetures sont d'un émail particulier.

TAF *ou* TAU.



Meuble de l'écu qui a beaucoup de ressemblance avec un T. On le nomme aussi *croix de Saint-Antoine* ou *croix de potence*.

Ex. : *D'argent, au taf de gueules.*

TAILLÉ.



Partition de l'écu au moyen d'une ligne diagonale, tirée de senestre à dextre.

Ex. : *D'argent, taillé de gueules.*

TANNO.

Autre nom donné à l'oranger.

TARÉ.

Synonyme de *posé*, *placé*. Se dit principalement du casque posé sur l'écu, par exemple taré de front, taré de profil, de trois quarts.

TARGE.

Synonyme de *Bouclier*.

TAU.

Synonyme de *Taf*.

TAUPE.

Petit animal quadrupède qui habite sous terre. Il paraît en pal, montrant le dos, et ayant la tête vers le haut de l'écu ; son émail particulier est le sable.

TAUREAU.

Il porte la queue levée au-dessus du dos. Lorsqu'il est rampant, on le dit *furieux*.

TAVELÉ.

Synonyme de *Moucheté*.

TENANTS.

Figures humaines qui tiennent l'écu des armes. Lorsque l'écu est tenu par une figure humaine et un animal, on les nomme ensemble *tenants*.

Voy. SUPPORTS.

TERRASSE.



Nom du sol qui, en général, se trouve à la pointe de l'écu.

Lorsque la terrasse semble détachée et ne s'élève pas immédiatement de la base de l'écu, mais qu'il y a un espace vide, on dit *terrasse isolée*.

Ex. : *D'argent, à la terrasse de sinople.*

TERRASSÉ.

Se dit d'un arbre ou d'une plante posée sur une terrasse et dont le pied est entouré de terre.

TERTRE.

Petite terrasse peu large et quelque peu élevée, moins élevée cependant qu'une colline.

TÊTES.

On nomme la tête des animaux, comme du lion, du lévrier, du porc, de l'aigle, de la licorne et autres bêtes, quand elle est d'un autre émail que leur corps, ou quand elle est détachée.

Les têtes d'animaux sont presque toujours de profil, ce qu'on n'exprime pas; quand elles paraissent de front, on les nomme *rencontres*, soit qu'elles aient des cornes, soit qu'elles n'en aient pas. Il n'y a d'expression que pour les têtes d'oiseaux et pour la tête du léopard, que l'on nomme *tête*, quoiqu'elle soit de front, parce que c'est sa représentation ordinaire ; si elle était de profil, ce ne serait plus une tête de léopard, ce serait une tête de lion. — Quelques armoristes nomment la tête du léopard *défense*, par rapport à sa position.

Les têtes de sangliers, de saumons, de brochets, sont nommés *hures*.

Quand parmi plusieurs têtes il s'en trouve d'*affrontées* ou de *contournées*, on doit l'exprimer en blasonnant.

On dit *lampassées* des têtes d'*animaux* pédestres; *languées*, de celle du dragon, de l'amphistère, de la bisse, du griffon, de l'aigle et autres oiseaux, lorsqu'elles sont d'émail différent; *arrachées*, de celles où il paraît des parties pendantes et inégales; *coupées*, de celles dont le dessous est horizontal et sans aucun filament.

On dit *chevelée*, *barbée*, d'une tête d'*homme* dont les cheveux et la barbe sont d'un autre émail; *hérissée*, quand les cheveux sont dressés.

Quand une tête humaine paraît de front, on l'exprime en blasonnant; si elle est de couleur naturelle, elle est dite de *carnation*.

On peut dire une tête de *génie*, *d'ange*; mais on ne dit pas une tête de *chérubin*.

Tête d'Argus.

Représentée sous la forme d'une tête d'homme couverte d'yeux humains et posée de front.

Têtes de Léopard et Têtes de Lion.

Sous ces deux dénominations on comprend des têtes de lion; mais on appelle exclusivement *têtes de lion* celles qui sont vues de profil, et *têtes de léopard* celles qu'on voit de fasce.

Têtes de Méduse.

Tête de femme posée de fasce, les cheveux remplacés par des serpents tortillants.

Tête de Midas.

Tête d'homme ayant des oreilles d'âne.

Tête de Maure.

Ce sont des têtes de nègre, toujours posées de profil. La couleur noire leur est tellement propre, qu'il n'est pas nécessaire de l'exprimer.

TIERCE.



Attribut de l'écu divisé en trois parties égales au moyen de lignes droites. De cette manière on obtient le tiercé en bande, en barre, en chevron, en écusson, en fasce, en partie, en partie renversée, et en pal.

Ex. : *Tiercé de gueules, d'argent et d'azur.*

TIERCEFEUILLES.



Fleurs à trois feuilles pointues.

Ex. : *D'argent, à la tiercefeuille de gueules.*

TIERCES.



Fasces très rétrécies, toujours employées au nombre de trois. La position horizontale leur est propre; toute autre position doit être indiquée.

Ex. : *D'argent, tiercé en bande de gueules.*

TIGÉ.

Plante ou fleur ayant une tige d'un émail particulier.

Se dit aussi d'une fleur qui a une tige alors qu'elle devrait ne point en avoir.

TIGRE.

Les tigres sont très rares, et servent communément de supports. On les représente sous leur couleur naturelle.

TIMBRE.

Nom collectif de tout ce qui se place au-

dessus de l'écu : casque, couronne, mitre, tiare, etc.

L'écu ainsi orné est dit *timbré*.

TIRE.

Nom d'un rang de points dans l'échiqueté. Se dit aussi des traits ou rangées de vair.

TOISON.

Dépouille du mouton et de l'agneau.

TONNANT.

Se dit d'un canon ou de toute autre arm de guerre accompagnés de feu et de fumée.

TORTIL *ou* TORQUE.

Se dit du bourlet qui entoure la tête de Maure, qui alors est *tortillée*. Quelquefois c'est un simple ruban; d'autres fois, on voit deux rubans enroulés d'émaux différents.

TORTILLANT.

Se dit du serpent et de la guivre entortillés autour d'une colonne, d'un objet quelconque.

TORTILLÉ.

Qui porte un tortil.

TOUR.

Sa forme ordinaire est celle d'un édifice rond; mais on trouve des tours carrées et autres.



On dit *ajouré* des fenêtres et *ouvert* de la porte. La tour est toujours crénelée; s'il en était autrement, il faudrait l'indiquer.

Ex. : *D'azur, à la tour d'argent ajourée et maçonnée de sable.*

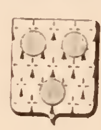
TOURNÉ.

Se dit d'un fer à cheval dont la partie concave regarde le flanc dextre de l'écu ; du croissant les pointes regardant à dextre; du chevron dans la même position.

TOURNESOL.

Plante à fleur radiée; c'est ce qu'on nomme vulgairement *soleil*.

TOURTEAUX.



Petits disques de couleur dans un champ de métal.

Ex. : *D'hermine, à trois tourteaux de gueules, 2 et 1.*

Tourteaux-Besants.



Petits disques composés d'un métal et d'une couleur, et toujours posés dans un champ de métal.

Ex. : *D'argent, à un tourteau-besant de gueules et d'or.*

TOURTELÉ.

Se dit de l'écu ou de pièces semées de tourteaux.

TOUT (LE).

Se dit pour indiquer l'émail de plusieurs pièces sans le répéter.

TRABE.

Nom de la traverse d'une ancre et de la hampe, à laquelle un drapeau est attaché.

TRACÉ.

Synonyme d'*Ombré*.

TRAIT.

Synonyme de *Tiré*.

TRANCHÉ.

Partition de l'écu, au moyen d'une ligne diagonale, tirée de dextre à senestre.

Le *tranché crénelé*, le *tranché dentelé*, le *tranché nuagé* se disent de l'écu tranché en forme de créneaux, de dents, d'ondulations.

Le *tranché taillé*, de l'écu tranché quand il y a une petite entaille au cœur de l'écu.

Ex. : *D'argent, tranché de gueules.*

TRANGLES.

Se dit des fasces rétrécies, au nombre de trois, cinq ou sept ; quatre, six ou huit fasces rétrécies se nomment *burèles*. On voit par là que les fasces rétrécies en nombre impair se nomment *trangles*, et *burèles* quand elles sont en nombre pair.

Voy: BURELÉ.

TRAVERSÉ.

Se dit de pièces enfilées par d'autres.

TRÉCHEUR.

Tresse qui a quelque ressemblance avec l'orle ; elle est distante du bord de l'écu d'une partie des sept de sa largeur, et n'a que le quart de cette septième partie, en quoi elle diffère de l'orle, qui est plus large et plus près du bord.

Il y a des doubles, des triples trécheurs ; ils sont enclos l'un dans l'autre comme les vires ; l'espace ou vide qu'il y a de l'un à l'autre est la largeur de deux tresses ensemble, et la capacité de chacun est, comme au trécheur simple, le quart de la septième partie de la largeur de l'écu.

Il y a des trécheurs unis, ce qu'on n'exprime pas, étant les plus ordinaires ; il y en a d'autres fleuronnés et contre-fleuronnés.

TRÈFLE.

Feuille à trois parties arrondies, munie de tige. Lorsque le trèfle est privé de cette tige, il faut l'indiquer.

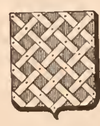
TRÉFLÉ.

Se dit des objets dont les extrémités ont la forme d'un trèfle.

TREILLIS.

C'est un fretté alésé, cloué dans les intersections, meuble extrêmement rare dans les armoiries.

TREILLISSÉ.



Se dit de l'écu ou d'une pièce chargée de dix à douze cotices entrelacées, moitié à dextre, moitié à senestre et qui ne sont point alésées.

Ex. : *De gueules, treillissé d'argent.*

TRESCHEUR.

Voy. TRÉCHEUR.

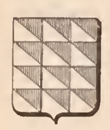
TRIANGLE.



Meuble qui représente un triangle équilatéral et qui est communément posé sur sa base. S'il en était autrement, on le nommerait *versé*. Dans beaucoup de cas, le triangle est *vidé* et on voit le champ à travers.

Ex. : *D'azur, au triangle plein d'argent posé en pointe et chargé au cœur d'un soleil de gueules.*

TRIANGLÉ.



Rebattement qui est le produit d'une combinaison de lignes horizontales et de diagonales dans les deux sens, de laquelle résulte une série de triangles qui couvre l'écu entier.

Ex. : *D'argent, trianglé de gueules.*

TROIS, DEUX, UN.

Se dit de six pièces posées trois en chef, deux en cœur, une en pointe ; c'est la position naturelle.

TROMPE DE CHASSEUR.

Est toujours représentée tortillée en rond.

TROMPETTE.

Se dit de l'instrument servant à animer les soldats au combat ; diffère de la *trompe* par sa figure étendue, allongée et recourbée.

TRONC D'ARBRE.

Se dit du pied d'un arbre coupé dont on voit quelques racines.

TRONÇONNÉ.

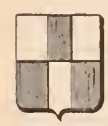
Pièces ou animaux séparés par tronçons, sans que pour cela leur forme générale soit altérée.

TRONQUÉ.

Se dit de l'arbre coupé par la tête et par le pied et dont il ne reste que le tronc.

U

UN (DE L') A L'AUTRE.

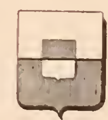


Se dit de figures identiques posées dans les différentes parties d'un écu divisé par des lignes de partition, et alternant les émaux.

Ex. : *Coupé d'argent et de gueules au pal de l'un à l'autre.*

Un (DE L') en l'autre.

Se dit de figures posées sur les lignes de partition et alternant les émaux.



Ex. : *Coupé d'argent et de gueules à un écusson de l'un en l'autre.*

Un (L') sur l'autre.

Se dit d'animaux ou objets inanimés posés l'un au-dessus de l'autre.

V

VACHE.

Elle se reconnait à ses mamelles et à sa queue étendue le long de son flanc.

On dit qu'elle est *accornée* de ses cornes, *onglée* de l'ongle de ses pieds, *colletée* de son collier, *clarinée* de la sonnette qui y est quelquefois attachée, lorsque ces choses sont d'un émail particulier. On la dit aussi *couronnée*, lorsqu'elle a une couronne sur la tête.

VAIR.

Fourrures faites de quatre tires ou rangées de pièces d'argent, en forme de cloches de jardin renversées, sur un champ d'azur; il y a quatre pièces ou cloches à la première et troisième tires; trois et deux et demi aux deuxième et quatrième.

Chaque tire ou rangée se trouve avoir deux parties en hauteur, des huit de la hauteur de l'écu.

On nomme *menu vair* une fourrure de vair de six tires; aux premier, troisième et cinquième il y a six pièces; aux deuxième, quatrième et sixième il y en a cinq et deux demies; chaque tire a une partie un quart des huit de la hauteur de l'écu.

On nomme *contre-vair* une fourrure de vair dont les pointes du premier rang sont appointées avec celles du second; de même, les pointes du troisième rang avec celles du quatrième, en sorte que les bases du deuxième rang passent sur celles du troisième en ligne directe du coupé de l'écu.

Le *menu contre-vair* est une fourrure semblable, excepté qu'il est comme le *menu vair*, composé de six rangées de cloches.

Voy. ÉMAUX.

Vair antique.

Forme la plus ancienne du vair, qui ressemblait aux pièces d'un enté. Plus tard, ces pièces, tranchées sur les flancs et terminées en sommet aigu, se transformèrent dans le vair actuel.

Vair en pale.

Le vair reçoit ce nom lorsque les pièces du même émail sont rangées en pal l'une sur l'autre, s'entre-touchant.

Vair ondé.

Lorsque dans le deuxième rang du vair les

pièces d'azur sont renversées et touchent les pièces d'azur du premier rang, il en résulte une série de pièces d'azur qui s'élèvent et s'abaissent en forme d'une onde. Ceci s'applique également aux troisième et quatrième rangs et ainsi de suite.

VAIRÉ.

S'emploie lorsque le vair est composé d'autres émaux que d'argent et d'azur.

VAISSEAU.

Ce terme s'applique à un vaisseau à trois mâts, muni de ses voiles.

VANNETS.

Coquilles qui montrent leur intérieur.

VENTAIL.

Se dit de la partie inférieure du casque.

VERGETÉ.

Se dit de l'écu partagé en dix ou douze parties verticales, ou vergettes, de deux émaux alternés.

VERGETTE.

Pal diminué de la moitié de sa largeur.

Ex. : *D'argent, au pal de gueules chargé d'une vergette d'or.*

VERSÉ.

Synonyme de *renversé*. Se dit des glands, croissants, etc., tournés vers la pointe de l'écu.

VERTENELLE.

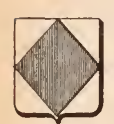


Se dit d'une bande de fer propre à tenir une porte sur ses gonds.

Ex. : *D'argent, à la vertenelle de gueules.*

Voy. BRIS-D'HUIS.

VÊTU.



Nom de certaine division de l'écu, par laquelle les quatre angles de l'écu sont coupés par des lignes diagonales, de telle manière que le champ se présente sous la forme d'un grand losange qui touche les quatre bords de l'écu.

En arrondissant les angles de ce losange, on obtient le *vêtu en ovale.*

Ex. : *D'argent, vêtu de gueules.*

VIDÉ.

Se dit d'une pièce ouverte, au travers de laquelle on voit le champ de l'écu.

VIGILANCE.

Se dit du caillou que la grue tient dans son pied et dont il faut désigner l'émail s'il est particulier.

VILENÉ.

Lion ou autre animal dont on voit le sexe d'un autre émail que le corps.

VILLE.

On comprend sous ce nom un assemblage de maisons, de clochers, etc., dont il faut faire, dans chaque cas, une description aussi exacte que possible.

VIRES.

Se dit d'anneaux concentriques posés l'un



dans l'autre, communément au nombre de trois.

Ex. : *De gueules, à trois vires d'argent.*

VIROLÉ.

Se dit de l'émail des boucles et anneaux, des huchets et des cors.

VIVRÉ.



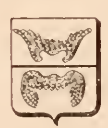
Se dit de lignes ou pièces à grands angles rentrants et saillants.

Ex : *D'argent, à la fasce vivrée de gueules.*

VOILÉ.

Ce meuble, rare en armoiries, représente une voile de navire; est d'ordinaire gonflée, et attachée à une antenne posée en fasce.

VOL.



Les deux ailes d'un oiseau posées dans l'écu et les pointes vers le chef. Lorsque ces bouts sont tournés vers la pointe, le vol est *abaissé.*

Ex. : *Coupé : au 1, d'argent, au vol d'or; au 2, d'argent, au vol abaissé d'or.*

Une seule aile s'appelle *demi-vol,* son dossier se trouve à dextre et son bout est dirigé vers le chef, ce qui est la position ordinaire du *demi-vol,* qui du reste peut être abaissé comme le vol entier.

Lorsque le dossier est tourné à senestre, le demi-vol est *contourné.*

Deux demi-vols qui se touchent du dossier, sont dits *adossés.*

Le vol reçoit le nom de *vol à l'antique* lorsqu'une des ailes couvre l'autre en partie ; et si dans cette position les dossiers sont tournés à senestre, c'est un vol *contourné.*

Lorsqu'on dit un vol d'azur et d'argent, cela

signifie que l'aile dextre est d'azur et la senestre d'argent. — « Un vol » coupé alternativement d'azur et d'argent, indique que l'aile dextre est coupée d'azur sur argent et la senestre d'argent sur azur.

Voy. OUVERT.

Vol banneret.

Se dit d'un cimier qui se trouve aux armes des anciennes maisons et principalement à celles des anciens chevaliers du croissant. Les ailes ont la forme des ailes de paon fermées.

VOLANT.

Se dit de tout oiseau ou insecte représenté volant, c'est-à-dire les ailes étendues.

VOLET.

Se dit d'un petit manteau qui entoure quelquefois le casque en remplacement des lambrequins.

VOUTÉ.

Se dit d'une fasce ou bande courbée vers le chef de l'écu.

Voy. AFFAISSÉ.

Y

YEUX.

Les yeux paraissent d'ordinaire fixes. Lorsqu'ils sont de profil, il faut l'exprimer.

Les yeux d'animaux doivent être désignés spécialement.

Quoiqu'on se serve ordinairement du terme de *carnation* pour désigner les parties du corps humain, telles que la nature les produit, on se sert des mots *au naturel* dans le même cas, pour les yeux, par rapport à leurs différentes nuances.

On dit *allumés* des yeux dont la prunelle est d'un autre émail que la paupière, excepté toutefois les yeux du cheval et de la licorne, qui sont dits *animés* dans la même signification.



DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE FRANÇAISE

MAISON DE FRANCE

La Maison de France, de race capétienne, la plus ancienne et la plus noble de l'Europe, remonte de mâle en mâle, sans contestation possible, à Robert le Fort, comte d'Anjou, duc de France, tué, en combattant l'invasion des Normands, à la bataille de Brissarte, l'an 866. Elle est représentée aujourd'hui par la branche de Bourbon, qui tire son origine de Robert de France, comte de Clermont, baron de Bourbon par son mariage, sixième fils du roi Louis IX (saint Louis), les autres fils de ce monarque étant morts sans postérité, à l'exception du roi Philippe III dont la descendance masculine s'éteignit en 1589, représentée alors par la branche de Valois, issue de Charles, comte de Valois, fils puîné dudit roi Philippe III.

Louis Ier, duc de Bourbon, petit-fils de saint Louis, eut deux fils : 1° Pierre, duc de Bourbon, qui forma la branche aînée, laquelle s'éteignit dans la personne du connétable de Bourbon, mort en 1527; 2° Jacques, comte de la Marche, qui forma la branche cadette, laquelle fut appelée au trône, à l'extinction de la branche de Valois en 1589, en la personne de Henri IV, roi de Navarre.

Louis XIII, son fils, fut à son tour l'auteur de deux branches : la branche aînée et la branche cadette, dite d'Orléans, qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

he aînée,
aison de

tives ont

chacun

brisure
ouverte.

Albert

s

1. — Princesse *Marie-Amélie-Louise-Hélène*, née à Twickenham le 28 septembre 1865; mariée à Lisbonne, le 22 mai 1886, à *Charles*, actuellement roi de Portugal, né le 28 septembre 1863.
2. — Princesse *Hélène-Louise-Henriette*, née à Twickenham, le 16 juin 1871.
3. — Princesse *Marie-Isabelle*, née au château d'Eu, le 7 mai 1878.
4. — Princesse *Louise-Françoise*, née à Cannes, le 24 février 1882.
5. — Prince *Ferdinand-François*, né au château d'Eu, le 9 septembre 1884.

Mère

Marie-Isabelle-Françoise-d'Assise, née le 21 septembre 1848, fille de feu le duc de Montpensier, mariée à Kingston-sur-la-Tamise (Angleterre) le 30 mai 1864 à *Louis-Philippe-Albert* d'Orléans, comte de Paris, né le 14 août 1838, décédé le 8 septembre 1894, fils de *Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri* duc d'Orléans et de la princesse *Hélène* de Mecklembourg-Schwerin.

Oncle

Prince *Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand* d'Orléans, duc de Chartres (alt. roy.), né à Paris, le 9 novembre 1840; marié le 11 juin 1863 à Kingston-sur-la-Tamise à la princesse *Françoise-Marie-Amélie* d'Orléans (alt. roy.), née le 14 août 1844, fille du prince de Joinville, dont :

a) Princesse *Marie-Amélie-Françoise-Hélène* d'Orléans, née à Ham (Angleterre),

le 13 janvier 1865; mariée à Paris et au château d'Eu les 20 et 22 octobre 1885 à *Valdemar*, prince de DANEMARK (alt. roy.), né le 27 octobre 1858.

b) Prince *Henri*, né à Ham, le 16 octobre 1867.

c) Princesse *Marguerite*, née à Ham le 25 janvier 1869.

d) Prince *Jean-Pierre-Clément-Marie*, né à Paris le 4 septembre 1874.

Grands-oncles et grande-tante, enfants de Louis-Philippe, roi des Français

1. — Prince *Louis-Charles-Philippe-Raphaël* d'ORLÉANS, duc de NEMOURS (alt. roy.), né à Paris, le 25 octobre 1814; marié le 27 avril 1840 à la princesse *Victoire-Auguste-Antoinette*, née le 16 février 1822, fille de feu *Ferdinand*, prince de SAXE-COBOURG et GOTHA; veuf le 10 novembre 1857;

Dont :

1° Prince *Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston* d'ORLÉANS, comte d'EU (alt. roy.), né à Neuilly le 28 avril 1842; marié à Rio-de-Janeiro, le 15 octobre 1864, à la princesse *Isabelle-Christine-Léopoldine* (alt. imp.), née le 29 juillet 1846, fille de feu Pierre II, empereur du Brésil, dont :

a) Prince *Pierre-Louis-Philippe*, né à Pétropolis, près Rio-de-Janeiro, le 15 octobre 1875.

b) Prince *Louis-Marie-Philippe*, né à Pétropolis, le 26 janvier 1878.

c) Prince *Antoine-Gaston-Philippe*, né à Paris, le 9 août 1881.

2. — Prince *Ferdinand-Philippe-Marie* d'ORLÉANS, duc d'ALENÇON (alt. roy.), né à Neuilly, le 12 juillet 1844; marié au château de Possenhofen (Bavière) le 28 septembre 1868 à la princesse *Sophie-Charlotte-Auguste*, duchesse en BAVIÈRE (alt. roy.), née le 22 février 1847, fille de feu Maximilien, duc en BAVIÈRE; dont :

a) Princesse *Louise-Victoire-Marie-Amélie-Sophie*, née à Bushy-House (Angleterre) le 9 juillet 1869; mariée au château de Nymphenburg, près Munich, le 15 avril 1891, à Alphonse, prince de Bavière (alt. roy.).

b) Prince *Philippe-Emmanuel-Maximilien-Marie-Eudes*, né à Villa Azwang, près Meran (Autriche), le 18 janvier 1872.

c) Princesse *Marguerite-Adélaïde-Marie* d'ORLÉANS (alt. roy.), née à Paris, le 16 février 1848; mariée à Chantilly, le 15 janvier 1872, à *Ladislas*, prince CZARTORYSKI, décédée le 24 octobre 1893.

d) Princesse *Blanche-Marie-Amélie-Caroline-Louise-Victoire* d'ORLÉANS, née à Claremont, le 28 octobre 1857.

3. — Princesse *Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde* d'ORLÉANS (alt. roy.), née à Paris, le 3 juin 1817; mariée le 20 avril 1843 à *Auguste-Louis-Victor*, prince de SAXE-COBOURG et GOTHA, duc de SAXE; veuve le 26 juillet 1881.

4. — Prince *François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie* d'ORLÉANS, prince de JOINVILLE (alt. roy.), né à Neuilly, le 14 août 1818; marié le 1er mai 1843 à la princesse *Françoise-Caroline-Jeanne*, née le 2 août 1824 (alt. imp.), fille de feu PIERRE Ier, empereur du Brésil, dont :

a) Princesse *Françoise-Marie-Amélie* d'ORLÉANS, née à Neuilly, le 14 août 1844; mariée à *Robert*, prince d'ORLÉANS, duc de CHARTRES.

b) Prince *Pierre-Philippe-Jean-Marie* d'ORLÉANS, duc de PENTHIÈVRE, né à Saint-Cloud, le 4 novembre 1845.

5. — Prince *Henri-Eugène-Philippe-Louis* d'ORLÉANS, duc d'AUMALE (alt. roy.), né à Paris le 16 janvier 1822; marié le 25 novembre 1844 à la princesse *Marie-Caroline-Auguste*, née le 26 avril 1822 (alt. roy.), fille de feu *Léopold* de Bourbon, prince des Deux-Siciles, prince de SALERNE; veuf le 6 décembre 1869.

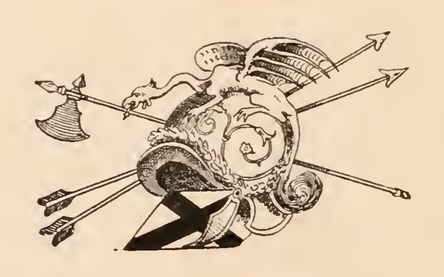
6. — Prince *Antoine-Marie-Philippe-Louis* d'ORLÉANS, duc de MONTPENSIER (alt. roy.), né à Neuilly le 31 juillet 1824, décédé le 4 février 1890; marié le 10 octobre 1846 à l'infante *Marie-Louise-Ferdinande* (alt. roy.), née le 30 janvier 1832, fille de feu Ferdinand VII, roi d'Espagne, dont :

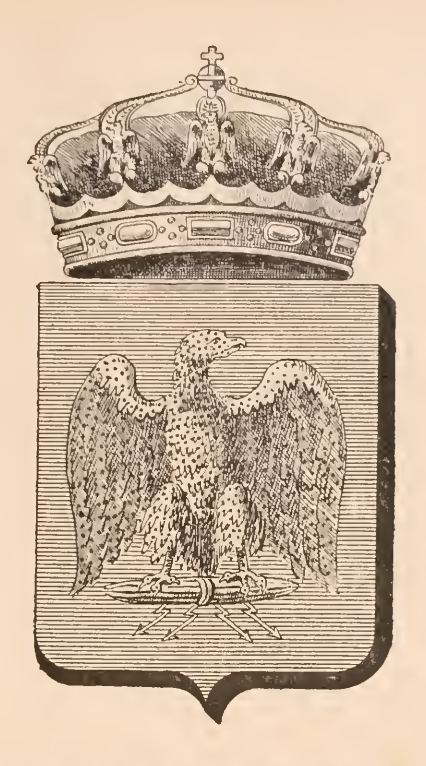
a) Princesse *Marie-Isabelle-Françoise-d'Assise-Antonie-Louise-Ferdinande* d'ORLÉANS, née à Séville le 21 septembre 1848, infante d'Espagne, mariée à feu *Louis-Philippe*, comte de PARIS.

b) Prince *Antoine-Louis-Philippe-Marie-Jean-Florence* d'ORLÉANS, né à Séville le 23 février 1866, infant d'Espagne; marié à Madrid le 6 mars 1886 à l'infante *Eulalie* (alt. roy.), née à Madrid le 12 février 1864, fille de François d'Assise de Bourbon, roi d'Espagne, et d'Isabelle II, reine d'Espagne, dont :

a) Prince *Alphonse*, né à Madrid le 12 novembre 1886.

b) Prince *Louis-Ferdinand*, né à Madrid le 5 novembre 1888.





MAISON DE BONAPARTE

La maison de BONAPARTE ou BUONAPARTE est originaire d'Italie.

Sa filiation noble est suivie depuis la seconde moitié du neuvième siècle.

Tedix des Cadolingi, comte de Pistoie, le premier ancêtre connu des Bonaparte, était père de Cunirod, second comte de Pistoie, qui vivait en 922.

Au douzième siècle, un membre de cette famille, qui était fixée en Toscane, vint s'établir à San-Miniato, près de Florence, puis à Sarzana, près de la Spezzia.

C'est de là que cette branche projeta un rameau en Corse, où *François* BUONAPARTE fonda la maison d'où sortit NAPOLÉON.

ARMES : ANCIENNES : *De gueules, à deux bandes d'argent, accompagnées de deux étoiles à six branches du même, l'une en chef, l'autre en pointe.*

NOUVELLES : *D'azur, à l'aigle d'or empiétant un foudre du même, qui est de l'Empire français.*

BRANCHE AINÉE

(Résultant de la fusion des deux lignes de *Joseph* et de *Lucien*, frères de NAPOLÉON Ier)

Prince *Lucien-Louis-Joseph-Napoléon* BONAPARTE, né à Rome le 15 novembre 1828, fils de *Charles-Jules-Laurent*-Lucien BONAPARTE (né à Paris le 24 mai 1809, mort le

29 juillet 1857), et de *Zénaïde-Charlotte-Julie* (née le 8 juillet 1801, morte le 8 août 1854), fille de feu *Joseph-Napoléon* Bonaparte, ancien roi de Naples et d'Espagne; prince de Canino, de Musignano, du Saint-Siège, de la famille de l'Empereur des Français; depuis le 13 mars 1868 cardinal-prêtre de l'Église romaine.

Frère et sœurs

1. — Princesse *Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lætitia-Désirée-Bartholomée*, née le 6 juin 1830; mariée le 30 août 1847 à *Alexandre* del Gallo, marquis de Roccagiovine.

2. — Princesse *Charlotte-Honorine-Joséphine*, née le 4 mars 1832; mariée le 4 octobre 1848 à *Pierre*, comte Primoli.

3. — Princesse *Marie-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philomène*, née le 18 mars 1835; mariée le 2 mars 1851 à *Paul*, comte de Campello.

4. — Princesse *Augusta-Amélie-Maximilienne-Jacqueline*, née le 9 novembre 1836; mariée le 2 février 1856 à Placide, prince Gabrielli.

5. — *Napoléon-Charles-Grégoire-Jacques-Philippe*, né le 5 février 1839; marié le 26 novembre 1859 à *Marie-Christine*, née le 25 juillet 1842, fille de *Jean-Népomucène*, prince Ruspoli-et-de-Cerveteri, et de *Barbe*, princesse Massimo d'Arsoli.

Dont :

a) Princesse *Marie-Léonida-Eugénie-Mathilde-Caroline-Jeanne-Julie-Zénaïde*, née à Rome le 10 décembre 1870.

b) Princesse *Eugenia-Lætitia-Barbe-Caroline-Lucienne-Marie-Jeanne*, née à Grotta-Ferrata le 6 septembre 1872.

Oncles

(Issus du second mariage de *Lucien*, prince de *Canino*, frère de Napoléon Ier, avec *Alexandrine-Laurence*, née de Bleschamps (morte le 12 juillet 1855) :

1. — Prince *Louis-Lucien*, né le 4 janvier 1819, ancien sénateur, marié le 4 octobre 1833 à *Marianne* Cecchi, mariage non reconnu par le chef de la dynastie.

2. — Prince *Pierre-Napoléon* (né le 11 octobre 1815, mort le 7 avril 1881), marié

religieusement le 22 mars 1853, et civilement le 3 novembre 1867, à *Justine Éléonore* RUFLIN, dont :

a) *Roland-Napoléon*, né le 19 mai 1858, ancien lieutenant d'infanterie; marié le 7 novembre 1880 à *Marie-Félix* BLANC, décédée le 1er août 1882, dont :

Marie, née le 2 juillet 1882.

b) *Jeanne*, née le 25 septembre 1861 ; mariée le 22 mars 1882 à *Henri-Marie-Christian*, marquis de VILLENEUVE-ESCLAPON, comte et marquis de VENCE, né le 8 août 1852.

BRANCHE CADETTE

LIGNE IMPÉRIALE DE FRANCE

Impératrice *Marie-Eugénie* DE GUZMAN, PORTO-CARRERO Y PALAFOX, quatorzième comtesse de TÉBA, comtesse de BANOS et MORA, marquise de MOYA, ARDALÈS, OSERA, etc., trois fois grande d'Espagne de 1re classe, dame de la Croix étoilée et dame de la grand'croix de l'ordre de Malte (Majesté), née à Grenade le 5 mai 1826, fille du comte Cyprien de MONTIJO et de MIRANDA, duc de PENERANDA, trois fois grand d'Espagne de 1re classe; mariée à l'empereur Napoléon III, le 29 janvier 1853; veuve le 9 janvier 1873.

Son fils *Napoléon-Louis-Eugène-Jean-Joseph*, né le 16 mars 1856, prince impérial, tué au Zoulouland le 1er juin 1877.

CHEF ACTUEL DE LA DYNASTIE

S. A. I. le prince *Napoléon-Victor-Jérôme-Frédéric-Bonaparte*, né à Paris le 18 juillet 1862, fils de *Napoléon-Joseph-Charles-Paul-Bonaparte*, né à Trieste le 9 septembre 1822, décédé à Rome le 17 mars 1891, et de S. A. I. *Clotilde*, princesse d'Italie. Résidence : Bruxelles.

Frère et sœur

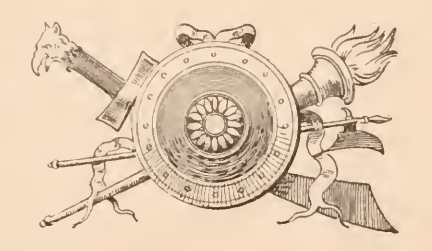
1° Prince *Napoléon-Louis-Joseph-Jérôme*, né au château de Meudon le 16 juillet 1864, lieutenant-colonel au régiment de dragons russe (de Nijni-Nowgorod) « Roi de Wurtemberg », n° 44. Résidence : Saint-Pétersbourg.

2° Princesse *Marie-Lætitia-Eugénie-Catherine-Adélaïde*, née à Paris le 20 décembre

1866 ; mariée à Turin le 11 septembre 1888 à *Amédée*, prince d'Italie, duc d'*Aoste;* veuve le 18 janvier 1890. Résidence : Turin.

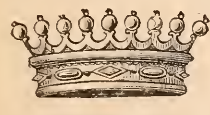
Tante

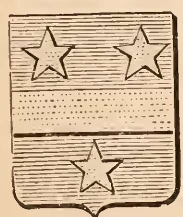
S. A. I. la princesse *Mathilde-Lætitia-Wilhelmine*, née à Trieste le 27 mai 1820; mariée à Florence le 1er novembre 1840 à *Anatole* DEMIDOFF, prince de SAN-DONATO; veuve le 29 avril 1870. Résidence : Paris.





ABAQUESNÉ DE PARFOURU .





Les Abaquesné de Parfouru sont originaires de la ville de Valognes, où ils sont connus depuis le XVIe siècle.

En 1696, Jean Abaquesné fit enregistrer les armes de sa famille en vertu de l'édit de septembre de la même année.

Ces armes étaient : *d'argent, à un sautoir d'azur; parti d'or à un chef pal de sable.* En récompense de nombreux services rendus à l'État par lui et ses ancêtres, son fils René fut confirmé dans sa noblesse et ses privilèges par Louis XIV, qui lui permit, en outre, de porter les armes décrites ci-dessus. Philippe, fils de René, maître à la cour des comptes, aides et finances de Normandie, fut représenté en 1789, dans l'ordre de la noblesse du bailliage de Caen, par M. d'Aigneaux.

Les Abaquesné de Parfouru possédaient et possèdent encore aujourd'hui le fief de Parfouru-sur-Odon, qui relevait directement du roi.

ARMES : Normandie : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

ABBADIE (*d'*).

Les d'Abbadie ont une origine des plus anciennes. Le nom d'Abbadie est une réduction des mots *Abbé laïc.* Les abbés laïcs, dont l'institution remonte au temps de Charlemagne, étaient chargés de percevoir la dîme comme abbés et comme laïcs; en outre, ils devaient prendre les armes contre les Sarrasins.

Certains croient voir des familles différentes dans les d'Abadie qui écrivent leur nom avec un seul B et ceux qui l'écrivent avec deux B. Il n'en est rien. Tous les d'Abbadie ont la même origine, et la différence d'orthographe, que l'on constate aujourd'hui, provient uniquement de l'influence de la langue espagnole, qui n'admet pas la consonne double.

Cette famille a produit de nombreuses branches qui, presque toutes, se sont fixées dans les Pyrénées où nous les retrouvons aujourd'hui.

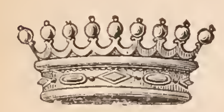
ARMES : France : *D'azur, fretté d'argent, à la fasce d'hermine brochant sur le tout.*

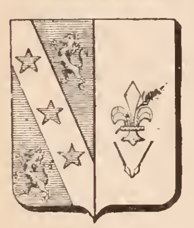
Languedoc : *D'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux tours du même, et en pointe d'un écusson d'azur brochant sur le chevron et chargé d'un lion d'or; au chef d'azur chargé d'une étoile à cinq rais du champ.*

Béarn : *D'or, à l'arbre de sinople, au lévrier de gueules colleté d'argent, attaché à l'arbre par une chaîne du même; au chef d'azur, chargé d'un croissant, entre deux étoiles à cinq rais d'or.*

Normandie : *D'argent, au chef de gueules, chargé d'une rose d'or.*

Branche de Barrau





Cette branche a donné des officiers distingués, des conseillers et secrétaires du roi au parlement de Navarre. Ses chefs ont siégé aux États de Béarn dans le corps de la noblesse, comme abbés laïcs de l'abbaye ou abbadie de Bastanès, d'où ils tirent leur nom, et comme seigneurs de Capdevielle, de Bugnein et de Lâa de Maslacq. La filiation est clairement établie et sans interruption, de « noble Johan d'Abbadie », qui vivait au commencement du XVIe siècle et avait épousé, le 29 juin 1536, Catherine de Denguin, fille du noble Amandie Domec, seigneur de Denguin et de Domec de Sapoureux.

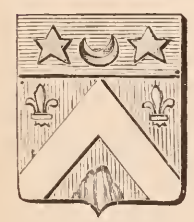
Les trois rameaux subsistants de la branche d'Abbadie de Barrau procèdent de Jean-François-Théodose, comte de Carrion de Calatrava, marié, le 13 janvier 1812, à Félicie-Anne-Charlotte de Pemolié de Saint-Martin, et de Sophie-Saubade de Suhigaray.

Les d'Abbadie de Barrau ont laissé plusieurs des leurs sur les champs de bataille; ils ont compté des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, des conseillers aux parlements de Navarre et de Bordeaux, des députés aux Assemblées nationales.

Armes : *D'azur, à une bande d'argent chargée de trois étoiles d'azur et accompagnée en chef et en pointe d'un lion rampant d'or, lampassé de gueules*, qui est d'Abbadie de Bastanès. — Armes attachées au titre de comte de Carrion de Calatrava : *D'argent, à une fleur de lis d'or, d'où s'élance un épi de blé, tigé et feuillé de sinople, accostée en pointe de deux fers de lance affrontés et appointés vers la pointe*. La maison blasonne partie d'Abbadie de Bastanès et de Carrion de Calatrava.

Branche de Cantillac





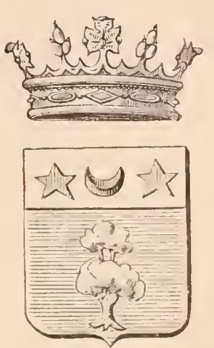
Cette branche s'établit à Vic-de-Bigorre en 1555.

Elle produisit trois évêques : de Lescar, en 1422 ; d'Aire, en 1497 ; de Dax, en 1692 ; plusieurs abbés de Puyferré et des archivistes du chapitre de Tarbes. Elle eut aussi des lieutenants du roi et de la sénéchaussée de Bigorre.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent à deux fleurs de lis de même, une à dextre et une à senestre de la pointe, et une montagne de même en pointe: au chef d'azur, chargé au milieu d'un croissant d'or, et de chaque côté d'un étoile du même.*

Devise : *Abo dies.*

ABBES (*d'*).



Cette famille est très ancienne ; elle peut en fournir les preuves par les documents déposés aux archives de Pézenas, de Montpellier et de Bédarieux. Ses titres ont été détruits ou égarés, et ce n'est plus que dans les dépôts publics qu'on peut acquérir les preuves de son antiquité et de son illustration. Elle s'est distinguée dans les armes et dans la science. Sous Louis XIII, un d'Abbes était lieutenant-colonel du régiment Royal-Limousin ; sous Louis XIV, la famille servait dans l'armée commandée par le maréchal de Villars pendant la guerre contre les protestants, et l'importance de ses services est consignée aux archives du château de Gignac, département de l'Hérault. Sous le même roi, un d'Abbes, littérateur, est cité par Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot *Esprit*.

En 1770, la famille entra en possession de la terre seigneuriale de Cabreyrolles, dont une branche ajouta le nom au sien. Cette terre est située près de Bédarieux, et son possesseur, d'Abbes de Cabreyrolles, entretenait des relations très suivies avec l'aïeul du titulaire actuel, dont il était le cousin.

En 1798, le père du titulaire épousa Claire d'Assignan de Mahieu, fille et héritière du baron de Villespassans, seigneur de Malviès, officier aux gardes.

La famille de Mahieu, dont le nom s'unit désormais à celui d'Abbes, est une ancienne et illustre maison. Vers le milieu du XIIe siècle, une demoiselle de Mahieu entra par son mariage dans la famille de Raymond V, comte de Toulouse.

Sous Louis XIV, un de Mahieu, neveu d'une dame du palais de la reine, fut gouverneur de Strasbourg. Une rue de cette ville prit le nom de Mahieu et une lettre autographe, signée Louis XIV, conservée aux archives de Malviès, constate l'importance de ses services.

L'aïeul du titulaire avait le titre d'écuyer et fut, de 1770 à 1775, conseiller du roi.

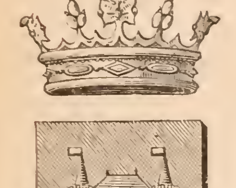
La parenté des trois familles depuis distinctes d'Abbes de Cayron, d'Abbes de Cabreyrolles et d'Abbes proprement dit, dûment établie d'après des correspondances intimes, se prouve encore par la similitude des armoiries, du nom et de la communauté d'origine.

La filiation du nom qui nous occupe s'établit

encore par les archives que la famille de Graves de Pézenas a réunies au château d'Almes, par suite du mariage d'un de Graves de Pézenas avec l'unique héritière des biens et des titres de la branche de d'Abbes de Cabreyrolles. Cette famille s'est alliée, à la fin du siècle dernier, aux d'Assignan, de Mahieu-Villespassans, de Bermond-Puysséguier, de Rousset-Malviès, etc.

Armes : Languedoc : *D'azur, à l'arbre déraciné d'or ; au chef d'argent chargé d'un croissant de gueules entre deux étoiles du même.*

ABOVILLE (*d'*).



La famille d'Aboville tire son nom d'une ancienne vavassorerie noble, située dans la châtellenie de Gonneville, près Cherbourg (Manche). Elle est mentionnée dans plusieurs chartes conservées aux archives du Calvados, dont la plus ancienne remonte à 1171. Sa filiation suivie donnée par Saint-Allais, tome VII, commence à Michel d'Aboville, chevalier, capitaine d'une compagnie d'ordonnance du roi Jean, tué à la bataille de Poitiers en 1356. Elle a été maintenue dans ses privilèges de noblesse par lettres patentes données sous le grand sceau à Lyon le 3 février 1456 et par divers arrêts de la cour des aides du parlement de Rouen des 9 mars 1446, 29 mars 1486, 16 février 1596 et 19 décembre 1615. Elle est classée, dans la recherche de Chamillart (1666), parmi celles ayant justifié de leurs quatre degrés, sans anoblissement connu.

Armes : *De sinople, au château antique d'argent, flanqué de trois tours, celle du milieu supérieure.* Depuis la fin du XVIIe siècle, la branche aînée porte : *De sinople, au château d'argent, flanqué de deux tours, couvertes et girouettées de même, ouvertes, ajourées et maçonnées de sable.*

ABZAC (*d'*).

Cette famille, originaire du Périgord, où se trouve une forteresse de son nom, est, par son ancienneté, reconnue unanimement pour une des premières maisons de la province qui a été son berceau.

Il est probable qu'elle a pris son nom d'un château situé à trois lieues de Périgueux, connu aujourd'hui sous le nom d'Ajac ou d'Azat, mais qu'on écrivait anciennement Abzac (de Abzaco). L'orthographe de ce nom varie singulièrement dans les anciens titres : on le trouve écrit tantôt d'Apzac ou d'Alzac, quelquefois d'Azac, d'Azat, d'Absac, etc.

L'existence de cette maison est connue depuis le milieu du XIIe siècle, et sa filiation est prouvée depuis l'an 1287.

Etienne, Gérard et Hélie d'Abzac firent des donations à l'abbaye de Cadoin, en 1158.

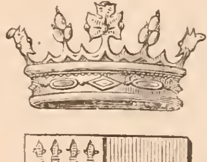
Pierre, Bertrand, Boson, Raimond d'Abzac, et autres sujets isolés de la même maison, qu'on ne peut rattacher les uns aux autres, firent des donations, dans le même siècle ou au commencement du suivant, aux abbayes de Cadoin, de Dalon, de Chancelade, etc.

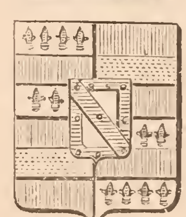
Bertrand d'Abzac, chevalier, fut témoin d'une donation faite, en 1174, par Guy de Peiralo à l'abbaye d'Uzerches.

Un mémoire sans date, mais de l'écriture d'environ l'an 1260 à 1280, contient une espèce de dénombrement où sont mentionnés Bertand d'Apzac, Bos d'Apzac et W. d'Apzac. Il y est dit que le même Bertrand d'Abzac avait un fief en la paroisse de Limeirac.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche de La Douze





La branche des marquis de La Douze, qui est l'aînée de toutes celles qui subsistent encore, a été formée par Olivier d'Abzac, marié, le 28 mars 1400, avec Jeanne de Barrière : elle compte dix degrés jusqu'à François d'Abzac, marquis de Vergt, puis marquis de La Douze, marié, le 2 avril 1688, avec Marie-Thérèse de Taillefer, et mort sans postérité en 1698.

Armes : *Ecartelé* : *aux 1 et 4, d'or à la fasce de gueules accompagnée de six fleurs de lis d'azur*, qui est de Boniface ; *aux 2 et 3, de gueules à la fasce d'or*, qui est de Wals ; *sur le tout, d'argent à la bande et bordure d'azur chargées de neuf besants d'or*, qui est d'Abzac.

1° **Abzac de la Douze** (Mis Ulric *d'*), chef de la famille. — Résidences : en son hôtel, à Périgueux, et château de Borie-Petit par Périgueux (Dordogne) ;

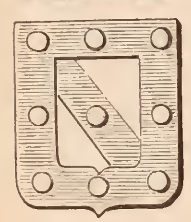
2° **A. de la D.** (Amalric). — Mêmes résidences.

Branche de Mayac

La branche des seigneurs de Mayac, Villautrange-Migré et Limeirac, commence à Guillaume d'Abzac, marié, vers l'an 1476, avec Antoinette de La Cropte ; il était le cinquième fils de Guy d'Abzac, seigneur de La Douze, et d'Agnès de Montlouis. Elle s'est éteinte en 1794, dans la personne d'Antoine-Louis d'Abzac, marquis de Mayac, tué à l'armée de Monseigneur le prince de

Condé ; il avait épousé, le 9 juin 1776, Marie-Louise-Charlotte, comtesse de Custine, dont il n'a pas eu d'enfants. Un conseil de famille, présidé par le marquis de La Douze et auquel avaient pris part les chefs des diverses branches de la maison existantes en ce moment-là, a fait revivre le titre de Mayac que porte aujourd'hui le général d'Abzac de Mayac, seul et dernier représentant de sa branche, qui s'éteindra avec lui, le général n'ayant que deux filles.





A. de Mayac (Général Mis d'), commandeur de la Légion d'honneur. — Résidences : 44, rue de Bellechasse, à Paris, château du Ballet, par Castillonnès (Lot-et-Garonne), et à Dyherfurth (Silésie prussienne).

ARMES : *D'argent, à la bande et bordure d'azur chargées de neuf besants d'or*, 3, 3 *et* 3.

BRANCHE DE FALQUEYRAC

Cette branche est issue des seigneurs de Montastruc.

1° **A.** (ERNEST-MARIE-JOSEPH, Cte d'), marié le 17 août 1876 à Marguerite de PELET. — Résidence : Château de Falqueyrac, par le Bugue (Dordogne).

2° **A.** (JEAN-MARIE-CHARLES d'), chef de bataillon au 15e de ligne, à Castelnaudary (Aude), marié à Henriette d'ALESME DE MEYCOURBIE ;

3° **A.** (XAVIER d'). — Marié, en 1882, à Marie de LAYROLLES. — Résidence : 6, rue Louis-Blanc, à Paris.

ARMES : Celles des d'Abzac de Mayac.

BRANCHE DE LASSERRE LA BOISSIÈRE

1° **A.** (Cte ALEXIS d'). — Résidence : 3, rue Pergolèse, à Paris ;

2° **A.** (Vte PAUL d'), fils du précédent, consul général à New-York, et V^tesse^, née de LOBEL-MAHY. — Résidence : 3, rue Pergolèse, à Paris.

BRANCHE DE FAUGERAS

Faugeras, ou Falguieras, ou Falguières, figure parmi les seigneuries des d'Abzac de La Douze. (V. *Moreri*.)

Le castel de Faugeras, dénommé repaire noble dans les vieilles chartes, existe encore sur la commune de Miallet (canton de Saint-Pardoux) et a été porté par deux mariages successifs dans la famille de Gorsse du Genest de Broussaneix, qui le possède actuellement.

A. de Faugeras (MATHURIN d'). — Résidence : 57, boulevard Montparnasse, à Paris.

BRANCHE DE SAINT-PARDOUX

1° **A.** (Bon FRÉDÉRIC d') et B^onne^, née d'HÉRALDE. — Résidence : Château de Marzac, par Saint-Paul d'Eyjeaux (Haute-Vienne).

2° **A.** (RAYMOND d'). — Résidence : 5, rue Victor-Massé, à Paris.

Ces d'Abzac appartiennent à la famille de Vandière de Vitrac (famille de bonne et vieille noblesse) ; ils ne font partie de la famille des Abzac que par les femmes. Leur grand-père, M. le vicomte de Vandière de Vitrac, avait épousé Mlle d'Abzac, sœur du vicomte d'Abzac, ancien écuyer cavalcadour de Marie-Antoinette, mort en 1827, à Versailles, premier écuyer du roi Charles X. Ce d'Abzac, qui était le dernier de la branche de *Sarrazac*, avait sollicité du roi et obtenu que sa sœur ne quitterait pas son nom, et que son mari, sa vie durant, serait qualifié de comte d'Abzac. Ce titre, régulièrement porté par M. de Vandière, grand-père de MM. Frédéric et Raymond, aurait dû prendre fin avec lui, et il ne pouvait donner à ses descendants aucun droit à le conserver.

ACHARD.

Il a existé, au cabinet des ordres du roi, « dit Laisné dans les archives de la Noblesse, vol. 5, édit. de 1836 », une prévention fâcheuse contre l'ancienneté de cette famille. Les titres y ont été scrutés avec rigueur, et, comme ceux qu'elle a pu produire, ne furent jugés authentiques qu'à partir de 1440, on lui refusa les honneurs de la cour.





Les assertions d'un auteur, décrié par son ignorance et ses mensonges, n'avaient pas peu contribué à la sévérité de cette décision. Il faut voir dans La Chenaye-des-Bois (t. 1, p. 21, 22, 23 et 24, de son *Dictionnaire de la Noblesse*, édition in-4°), les prétentions qu'il prête à cette famille. Ce n'est rien moins qu'une ancienneté datant de Clovis II (640) ; c'est un distique qui explique comment, en 725 :

Les Achards, les tisons et les voisins du pays (l'Angoumois) ont chassé les Sarrasins.

On ne peut cependant refuser aux Achard de l'Angoumois et du Périgord le témoignage d'ancienneté dû à leur noblesse, au moins jusqu'au XIVe siècle.

Il est notoire que cette famille s'établit en Normandie au commencement du XIe siècle et donna son nom à plusieurs localités : *Bourg-Achard*, dans l'Eure, *Perthus-Achard*, dans le vieux Passais, arrondissement de Domfront.

Le premier gouverneur de Domfront, en 1020, a été un Achard.

Un Achard suivit en Angleterre Guillaume le Conquérant et se trouve inscrit au *Domesday book*. Un autre Achard, châtelain de Domfront, se fixa, vers l'an 1100, en Angleterre, où sa branche s'éteignit vers la fin du XIVe siècle.

On trouve un Achard, abbé de Saint-Victor de Paris, qui devint, en 1162, évêque d'Avranches. Il fut le parrain d'Eléonore, fille du roi Henri II, qui fut plus tard reine de Castille.

Deux Achard, Guillaume et Robert, suivirent en 1249, saint Louis en Palestine et prirent part aux croisades.

Enfin, on voit encore des Achard parmi les officiers de l'ordre royal de Saint-Louis et de l'ordre de Malte.

Cette famille a aussi fourni un maréchal de camp, de nombreux officiers et des députés.

Armes : *D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, chargé de deux fasces de gueules alésés, brochantes sur le tout.*

L'écu soutenu par quatre haches d'armes passées en sautoir, deux à deux derrière l'écu.

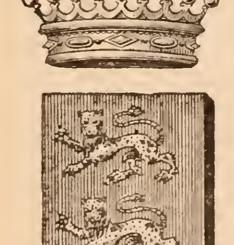
Supports : *Deux licornes.*

Couronne de marquis.

Devise : *Bon renom et loyauté.*

Cri : *Achard, hache.*

ACHON (*d'*).



La famille d'Achon est probablement originaire de Nozay. Elle a possédé, à diverses époques, les terres de la Justonnière, de la Bérangeraye, de la Vanne-Saint-Père, Rigaudières de la Ragotière et de la Billière.

Hervé d'Achon, son premier auteur connu, mourut en 1498.

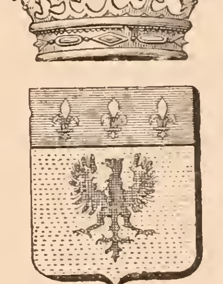
René-François-Georges d'Achon, fils de François-Aman-Jean-Baptiste, seigneur de la Billière, et de Françoise-Hélène-Eustace, fit ses preuves de noblesse pour l'ordre de Malte en 1779.

Cette famille compte parmi ses membres : Balthazar d'Achon, l'un des deux cents hommes d'armes de la compagnie du roi, 1631 ; Guillaume d'Achon, officier au régiment de la Marche, 1629 François d'Achon, capitaine au régiment de La Rochelle et du Soissonnais, chevalier de Saint-Louis, 1762 ; René d'Achon, lieutenant en 1748 au régiment d'Aunis ; Georges d'Achon, lieutenant en 1791, régiment du Perche, a servi dans l'armée de Condé pendant l'émigration ; René d'Achon, chevalier de justice de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis, 1816 ; Félix d'Achon, garde du corps du roi Charles X (compagnie Noailles), a donné sa démission en 1830.

Armes : *De gueules, à deux léopards d'or passants.*

Devise : *Haut et clair.*

ACRES DE L'AIGLE (*des*).



Vieille et ancienne baronnie de Normandie, la première du duché d'Alençon. Ses anciens seigneurs, connus dès le règne du duc Raoul, avaient séance à l'échiquier d'Alençon avant tous les autres seigneurs.

Angenou, premier du nom, seigneur de l'Aigle, qui fut tué en 1086, à la bataille gagnée par Guillaume le Conquérant contre le duc Harald, fonda le prieuré de Saint-Sulpice-de-l'Aigle.

La baronnie de l'Aigle passa, sur la fin du XIIe siècle, dans la maison d'Harcourt. Jeanne d'Arcourt, fille du maréchal Jean, sire d'Harcourt, la porta dans celle d'Avaugour, par son mariage avec Henri, quatrième du nom, seigneur d'Avaugour.

Leur fille aînée, Jeanne d'Avaugour, la porta à son mari Guy de Bretagne, comte de Penthièvre. Leur fille, Jeanne de Bretagne, la porta, en 1337, à Charles de Blois-Châtillon, duc de Bretagne, du chef de sa femme.

Ce prince la donna en 1351, à sa fille Marguerite, en la mariant à Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, connétable de France, que Charles le Mauvais, roi de Navarre, fit assassiner le 6 janvier 1364, dans la ville de l'Aigle.

Marguerite de Bretagne de Blois n'ayant point eu d'enfants, cette baronnie retourna à son frère Jean de Blois, comte de Penthièvre, dont le fils Charles laissa pour fille unique et héritière Nicole de Blois, dite de Bretagne, comtesse de Penthièvre, vicomtesse de Limoges, dame de l'Aigle, mariée en 1437 à Jean de Brosse, deuxième du nom, vicomte de Bridiers, auquel le roi fit don de la basse justice de l'Aigle, par lettres du mois de février 1474. Son petit-fils, René de Brosse, dit de Bretagne, ayant quitté le service du roi et suivi en

Italie le connétable de Bourbon, ses biens furent confisqués.

François Ier, dans sa détention à Madrid, après la perte de la bataille de Pavie, donna la baronnie de l'Aigle à Aimée Mottier de la Fayette, femme de François de Silli, baron de Lonnai.

En 1555, cette baronnie fut vendue à François d'Aubrai, baron de Bruyères-le-Châtel, gentilhomme de François de France, duc d'Alençon, qui de Catherine Pretesecelle eut, entre autres enfants, Nicolas Aubrai, baron de l'Aigle, marié à Jeanne de Godefroi, et qui eut trois filles.

Maria Aubrai, l'aînée, porta en 1587, la baronnie de l'Aigle à Sébastien des Acres, encore aujourd'hui possédée par sa postérité.

Armes : *D'or, à l'aigle éployée de sable, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Acres** (Robert-Espérances *des*), Mis de **l'Aigle**, marié à Louise Greffulhe. — Résidence : 12, rue d'Astorg, à Paris.

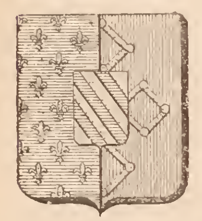
2° **A.** (*des*), Mise douairière de l'**A.** — Résidences : 20, rue d'Aguesseau, à Paris, et château de Franc-Port, par Compiègne (Oise).

3° **A.** (*des*), Ctesse Frédéric de l'**A.**, née de Grammont. — Résidences : 11, rue de Miromesnil, à Paris, et château des Avenues, par Compiègne (Oise).

4° **A.** (Louis *des*), Cte de l'**A.**, mêmes résidences.

ADHÉMAR (*d'*).





La maison d'Adhémar est une des plus anciennes du Dauphiné, et remonte à un neveu de Charlemagne. Famille de soldats laboureurs, de génération en génération, ses membres commençaient par l'épée et finissaient par la charrue. Les Adhémar ont porté, il y a neuf siècles, les titres de ducs de Gênes, de princes d'Orange, de vicomtes de Mancel et des vicomtes de Monteil.

La ville de Montélimar, qui est une des anciennes possessions de cette grande famille, s'appelait *Monteil* avant le règne de Philippe-Auguste. Au nom de Monteil fut ajouté celui de son seigneur Adhémar, qui affranchit ses habitants et leur donna une existance convenable. Le nom de Monteil-Adhémar devint bientôt, par contraction, Montélimar.

En 1096, Giraud et Giraudet d'Adhémar de Monteil conduisirent nombre de leurs vassaux à la première croisade. Aymar d'Adhémar, évêque du Puy, leur oncle, nommé par le pape Urbain légat apostolique, a été considéré comme l'âme de la croisade, non seulement par l'auteur de *la Jérusalem délivrée*, mais encore par tous les historiens.

Un membre de cette illustre famille fut, sous Louis XVI, ambassadeur à Londres.

Armes : Primitives : *D'or, à trois bandes d'azur.*

Modifiées par les alliances :

Languedoc : *Parti : au 1, d'azur semé de fleurs de lis d'or ; au 2, de gueules à la demi-croix de Toulouse d'or, mouvante du parti. Sur le tout : d'or, à trois bandes d'azur.*

Cimier : *Un lion hissant au naturel, tenant une banderole inscrite des mots :* Lancea sacra.

Devise : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

France : *De gueules à la tour d'or donjonnée de trois tourelles de même.*

Branche de Case-Vielhe

Jusqu'aux trois quarts de ce siècle, cette branche était représentée par quatre frères; depuis, les trois plus âgés sont décédés. — Le dernier venu (Antoine-Gabriel-Henri), Vte *d'Adhémar-Case-Vielhe*, seul reste.

Le premier des quatre frères avait deux fils : Roger et Philippe. Il est représenté de nos jours par :

1° le Cte *Roger d'***Adhémar**, chef de nom et d'armes de cette branche, résidant au château de Teillan, près de Lunel (Hérault), et à Montpellier.

Il a pour fils :

Le Vte *Olivier d'***Adhémar**, lieutenant d'artillerie attaché à l'état-major. Résidence : Avignon ; et le Bon *René d'***Adhémar**, chef d'escadron au 11e régiment de chasseurs à cheval, à Vesoul (Haute-Saône). — 2° Le deuxième fils, Vte *Philippe d'***Adhémar**, capitaine de dragons, est décédé, laissant d'un premier mariage : le Vte *Pierre d'***Adhémar**, résidant à Montpellier — et d'un deuxième mariage avec l'une de ses cousines, *Raoul* et *Amaury d'***Adhémar**.

Le 2e en date des quatre frères est actuellement représenté :

1° Par son petit-fils, le Vte *Fernand d'***Adhémar**, ex-maréchal des logis de cuirassiers, fils unique de l'aîné de ses fils.

Résidence : Nîmes ; 2° par le Bon *Léopold d'*Adhémar, ex-spahis. Résidence : Paris ; 3° par M. *d'*Adhémar, receveur d'enregistrement, actuellement en fonctions à Bois-d'Oingt (Rhône).

Le 3e frère est mort sans postérité.

Il y a, en outre, nombre de jeunes filles issues des frères ci-dessus.

Le 4e frère :

Antoine-Gabriel-Henri, Vte *d'* **Adhémar-Case-Vielhe**, ex-lieutenant de dragons. — Résidence : Château de Saint-Maurice, par Vézenobres (Gard), est le seul vivant.

Il a eu deux fils : l'un, capitaine d'état-major et officier d'ordonnance du ministre de la guerre ; — l'autre, capitaine de cuirassiers ayant assisté à la bataille de Reichshoffen. Ils sont décédés tous les deux, à l'âge de 28 ans, des suites de la guerre de 1870.

Le 4e frère a deux petits-fils, issus d'un mariage en secondes noces de son neveu *Philippe d'Adhémar* avec sa fille :

1° *Raoul d'* **Adhémar**, lieutenant au 142e régiment d'infanterie ; 2° *Amaury d'* **Adhémar**, lieutenant au 157e régiment d'infanterie.

La branche d'Adhémar-Case-Vielhe blasonne : *Mi-parti de France ancien et de Toulouse : sur le tout d'or, à trois bandes d'azur.*

Branche de Cransac

1° **A. de Cransac** (Cte Gaston-Germain-Hippolyte-Marie *d'*), marié à N. Labrot-Cromwell. — Résidence : château de Cransac, par Enghien (Seine-et-Oise).

2° **A. de C.** (Henry-Charles-Eymard *d'*), chef de bataillon au 51e de ligne.

3° **A. de C.** (Marie-Aymard-Guillaume *d'*), enseigne de vaisseau.

Branche de Labaume

A. de Labaume (*d'*), commis principal aux archives du Sénat, à Paris.

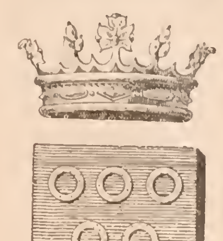
Branche de Monteil de Larnage

A. de Monteil de Larnage (*d'*). — *Voy.* de Brunet d'Adhémar de Monteil de Larnage.

Branche de Panat

A. de Panat (Cte *d'*). — Résidence : Château de Panat, par Clairvaux (Aveyron).

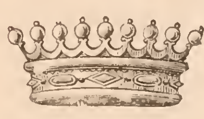
ADONVILLE (*d'*).



Cette famille est originaire de la Beauce. Un Auguste d'Adonville fut arrêté, le 7 messidor an II, comme aristocrate, condamné à mort et exécuté le même jour.

Armes : *D'azur, à six annelets d'or, posés 3, 2 et 1.*

AFFRE DE SAINT-ROME.





C'est à cette famille qu'appartenait l'illustre et héroïque archevêque de Paris, mort sur les barricades victime de son dévouement en 1848.

La famille Affre de Saint-Rome était noble bien antérieurement à l'épiscopat du vénérable prélat martyr des insurgés.

Les Affre étaient, avant la Révolution, seigneurs de la baronnie de Saint-Rome-de-Tarn, d'Auriac, etc.

Jacques Affre, aïeul de l'archevêque de Paris, siégea avec les nobles aux États généraux de Languedoc en 1789.

Le titre de comte a été octroyé par Pie IX.

Armes : *D'azur, au dauphin d'argent nageant sur une mer d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

Devise : *In virtute vis.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Affre de Saint-Rome (Cte). — Résidence : Soisy-sous-Montmorency (S-et-O.).

Fils : Denis, marié à N. de Nogaret. — Résidences : 147, rue de Rennes, à Paris, et à Soisy-sous-Montmorency (S-et-O.).

AFFRY DE LA MONNOYE.





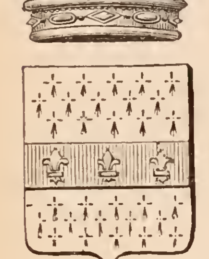
Cette maison, qui remonte au XIIe siècle, est originaire de la Suisse. Elle établit sa filiation depuis l'an 1380. Elle s'est fixée en Bourbonnais dans la première moitié du XVIIe siècle. Un d'Affry était, en 1770, lieutenant général des armées du roi et colonel des gardes suisses. Il fut créé comte en 1755.

Armes : Bourbonnais : *D'argent, à trois chevrons de sable, à la bordure engrêlée de gueules.*

AGNEAU (*d'*). — *Voy.* Carpentier.

AGNEAUX (*d'*). — *Voy.* Sainte-Marie.

AGNEL DE BOURBON (*d'*).



Cette famille prétend descendre par la maison de Dreux, de la branche royale; elle portait aussi le nom de d'Acigné, dont l'un des ancêtres a été grand sénéchal de Provence, et elle a contracté des alliances avec les familles les plus considérables, telles que les Vintimille, d'Adhémar, de Grignan, de Sabran, de Castellane, etc. Elle perdit la plus grande partie de ses biens dans les guerres de Provence, mais y vécut toujours de la manière la plus honorable.

Une pièce, délivrée par MM. les syndics de la noblesse de Provence, le 3 mai 1789, constate sa haute noblesse et son titre de comte.

Armes : *D'azur, aux trois fleurs de lis d'or, 2 en chef et 1 en pointe, accompagnées d'un agneau pascal au milieu.*

Cette famille porte actuellement les armes des d'Acigné : *D'hermine, à la fasce de gueules, chargée de trois fleurs de lis d'or.*

Devise : *Probitas, virtus et fidelitas.*

Supports : *Deux agneaux que le bon roi René y ajouta.*

AGNEL DE CHENELETTE.

La terre de Chenelette fut érigée en seigneurie en 1715.

Il y eut un Pierre-Henri de Chenelette trésorier de France.

Un Chenelette fut colonel d'artillerie et concourut en 1793, à la défense de Lyon, où il se fit remarquer par son courage.

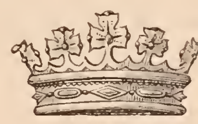
Armes : *Coupé : au 1 d'azur, à trois étoiles d'argent, posées en fasce, surmontées d'un soleil d'or ; au 2, d'or à l'agneau du second.*

Devise : *Probitas, virtus et fidelitas.*

AGOULT (*d'*).

Cette maison, d'origine chevaleresque, est des plus illustres de Provence, et a donné origine à la maison de Simiane. Elle était en possession de la seigneurie d'Apt dès l'an 993, que vivait Humbert,

seigneur d'Agoult. Son arrière-petit-fils, Rambaud d'Agoult, seigneur d'Apt, de Gordes, de Caseneuve, etc., épousa Sancie, qui se remaria ensuite à Guillaume d'Omelas III (de Montpellier), comte d'Orange. Le Laboureur et le P. Robert, pensent qu'elle était héritière de la maison de Simiane, dont les descendants de Rambauld prirent le nom et les armes. Guiran, seigneur d'Apt, son fils aîné, continua la maison de Simiane, et Bertrand-Rambauld, second fils de Rambauld, fut seigneur de Gordes et de la vallée de Sault, au diocèse de Carpentras, et fonda la maison d'Agoult, répandue dans diverses provinces méridionales de la France.





Cette maison a produit un grand chambellan du royaume de Naples, un amiral des mers du Levant, un maréchal et des grands sénéchaux de Provence, des ambassadeurs, des chambellans du roi René, des gentilshommes de la chambre du roi, des chevaliers des ordres, des commandants d'armées, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de places, etc.

Elle a joui des honneurs de la cour en 1770 et 1782, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Elle a fourni des chevaliers et des commandeurs à l'ordre de Malte dès 1571.

Elle a produit un archevêque d'Aix. Le marquisat d'Olières fut érigé en faveur de Joseph d'Agoult, fils de Pierre et de Marguerite de Forbin de Soliers, par lettres patentes du mois de mois de mars 1689, enregistrées à Aix le même mois.

Un d'Agoult, baron de Saint-Michel, fut maréchal de camp, major général des gardes françaises, gouverneur d'Epinal, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse aux États généraux. Ce fut lui qui arrêta, le 5 mai 1788, en plein Parlement, les conseillers d'Epréménil et de Montrabert.

Armes : Provence : *D'or au loup ravissant d'azur, armé, vilené et lampassé de gueules.*

Supports : *Deux loups au naturel.*

Cimier : *Un loup au naturel.*

Devise : *Bonté, hospitalité d'Agoult.*

Légende : *Avidus committere pugnam.*

AGUESSEAU (*d'*). — *Voy.* Ségur.

AIGLE (*de l'*). — *Voy.* Acres.

AIGNEAUX (*d'*).





Ancienne famille de la Basse-Normandie.

Un Robert d'Aigneaux se trouve parmi ceux des seigneurs normands qui firent, dès l'origine, des donations à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, fondée par Guillaume le Conquérant.

Plusieurs des membres de cette famille accompagnèrent Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre en 1066; l'un d'eux fut le chef d'une branche établie en Angleterre.

Jean I[er] d'Aigneaux commandait une partie de l'infanterie à la bataille de Formigny; il périt en enlevant un poste à l'ennemi (15 avril 1450).

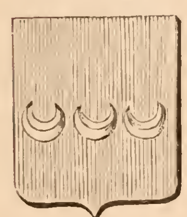
Le 12 mai 1562, les seigneurs d'Aigneaux, chefs de la religion réformée, assiégèrent et prirent d'assaut le château de Bayeux.

Armes : *D'azur, à trois agneaux d'argent.*

Supports : *Deux lions.*

AIGREMONT (*d'*).





Cette maison, originaire de la Franche-Comté, a fourni un chevalier croisé en 1191 et produit onze chambellans de l'archevêché de Besançon. Renaud d'Aigremont se joignit à Jean de La Rochelle pour faire la guerre à Jean de Vergy, au XVI[e] siècle.

Armes : *De gueules à trois croissants d'argent.*

AIGUY (*d'*).





La maison d'Aiguy habitait Vialla en Rouergue, diocèse de Vabres, vers l'an 1200. Vers 1550, elle émigra à la suite des guerres de religion et vint se fixer à Toulouse et dans les environs. A partir de 1852, cette famille s'est dispersée et ses membres habitent des villes différentes.

La famille d'Aiguy a constamment été vouée à la carrière des armes.

Messire Jehan d'Aiguy figure parmi les hommes d'armes de la Montre de l'Espinasse, en Languedoc, passée en 1387, sous Charles VI.

Ses ancêtres remplissaient le même emploi, ainsi que plusieurs de ses successeurs.

Vers 1300, un d'Aiguy occupait des fonctions élevées auprès du pape. Son nom se trouve, comme signataire, au bas d'un acte dans un recueil en latin en quatre volumes des actes pontificaux.

Un d'Aiguy fut conseiller de parlement en 1400 et figure dans l'*Histoire universelle allemande* en 19 volumes de Schlosser.

Charles d'Aiguy fut capitaine de compagnie sous Henri III (1560).

Gilbert-Pierre d'Aiguy, capitaine sous Louis XIII, épousa une demoiselle de La Fonds, dont il eut un fils, Louis (1670), lequel était seigneur de Metz-en-Couture (Artois), et conseiller du roi en sa cour des Monnaies.

Anthoine d'Aiguy (1648-1740), était lieutenant au régiment de Champagne, fit les campagnes du Rhin sous le colonel bailly de Colbert, et épousa en 1679 Marthe de Brie, fille de Jean et de Paule de Mulatier.

Jean d'Aiguy, marquis de Crambes, gendarme du roi Louis XV (Maison rouge) (1726-1812), fut à Fontenoy (1745).

Jean-Baptiste, comte d'Aiguy (1765-1798), ancien gendarme du roi, fit partie de l'insurrection royaliste de l'an VII, combattit à Saint-Martory et à Montrejeau, se réfugia en Espagne; franchit de nouveau les Pyrénées, fut pris les armes à la main, traduit devant un tribunal révolutionnaire et fusillé sous les murs de Toulouse, à l'âge de 30 ans, comme l'un des chefs de l'insurrection. Son frère aîné, le marquis Georges, fit partie de la même insurrection et ne dut son salut qu'à l'intervention dévouée d'un ancien serviteur de la famille.

Bertrand d'Aiguy, marquis de Crambes (1801-1854), lieutenant-colonel d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur, fit quatorze campagnes d'Afrique de 1830 à 1845 et mourut victime de son dévouement aux cholériques de Marseille. Il était commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand. Il avait épousé Félicie de Blangini.

Raymond, comte d'Aiguy (1804-1874), fut conseiller à la cour d'appel de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur et épousa en 1841 Sybilla Conradi, d'origine suédoise.

Alliances directes : De Gayrard, de Brie, de Larrouy, de La Fonds, de Ravaille, de Salesse, de de Monérau, de Manen, de Rieupeyroux, Blangini, Jacquet, Conradi, von Steuernagel, de Boucard, de Cancelle, etc.

Armes : *D'argent, au faucon de sable essorant, emportant un oiseau de même, et fixant un soleil d'azur, mouvant de l'angle dextre de l'écu; au chef de gueules chargé de sept étoiles d'or, posées 4 et 3 et répondant par leur nombre*

au nom de Crambes. Ce chef date du marquisat et a abaissé les armes primitives.

Heaume taré de face, surmonté d'une couronne de marquis et orné d'un panache de trois plumes d'autruche, dont deux blanches et celle du milieu noire.

SUPPORTS : *Deux lions tenant l'un une croix d'or, l'autre une fleur de lys d'or.*

DEVISE : *Res sans fe* (Rien sans foi).

CRI : *Pour Dieu et le Roi*, dernier cri du comte Jean en tombant sous les balles révolutionnaires.

REPRESENTANTS ACTUELS :

Aiguy (Raymond *d'*), marquis **de Crambes,** sous-lieutenant démissionnaire d'infanterie.

A. (Sybilla CONRADI, Ctesse douairière *d'*). Résidence : boulevard de la Tour-Maubourg, 91, à Paris.

A. (Caro-Joseph-Georges, Cte *d'*), colonel au 115e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de 3e classe du Mérite militaire d'Espagne, né le 26 novembre 1842, fils de Raymond, comte d'Aiguy, et de Sybilla Conradi, épousa le 5 février 1874 Lucy-Marguerite-Adélaïde Guilland de Lurieu, née le 22 novembre 1852, fille du conseiller Aimé Guilland, chevalier de la Légion d'honneur, petite-fille du colonel d'artillerie Guilland, commandeur de la Légion d'honneur, et arrière-petite-fille du lieutenant-colonel d'infanterie Amé Guilland. Résidences : Mamers et Paris ; château de Lurieu, à Béon, par Culoz ; domaines de Cerveyrieu, par Artemare, et de La Loi, par Belley (Ain).

ENFANTS : *a)* François-Louis-Léon-Raymond, né le 12 janvier 1875 ; *b)* René-Joseph-Aimé, né le 29 avril 1876 ; *c)* Raymond-Christian-Gilbert, né le 27 décembre 1880.

AILHAUD (*d'*).

La filiation authentique de cette ancienne famille fut justifiée devant les commissaires du roi en 1710, époque à laquelle elle fut maintenue dans sa noblesse. Elle produisit depuis, par-devant d'Hozier, juge d'armes de France, une suite de titres originaux dont les extraits, vérifiés par lui, existent au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris et sont relatés dans plusieurs nobiliaires. Il résulte de ces titres que la famille dont il s'agit est issue de celle des d'Ailly, de Picardie, l'une des plus illustres de France.





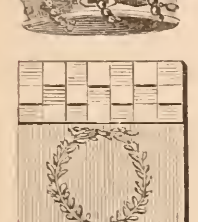
Un de ces actes établit que Guy d'Ailly, auteur de la famille d'Ailhaud de Provence, partagea avec Pierre, son frère, les biens de leur père, le 5 mars 1215, et que, parmi ces biens, était la terre seigneuriale de Cahon ou Cavillon, qui appartenait à leurs ancêtres. Le même Guy d'Ailly épousa, par contrat du 10 mars 1216, Sibille Ailhaud, dame d'Arlan et de Mus, terres qu'elle légua à Fouquet, leur fils, à condition qu'il prît le nom d'Ailhaud aux termes de son testament de l'année 1245. — Fouquet d'Ailhaud fut en grand crédit auprès de Charles d'Anjou, comte de Provence, frère de saint Louis, l'accompagna en Provence, où il se fixa, et à la conquête du royaume de Naples. Il avait épousé, en 1248, par contrat passé devant Tornatori, notaire à Sisteron, Anne d'Agoult, des comtes souverains de Sault. On le voit qualifié de magnifique seigneur dans le contrat de mariage de Jean d'Ailhaud, son fils, lequel épousa, le 10 octobre 1278, Lucie de Lascaris, petit-fille de Théodore Lascaris, dit le Jeune, empereur de Constantinople, et nièce de Jean IV, qui fut détrôné par Michel Paléologue. Jacques, l'un des fils de Jean d'Ailhaud, fut évêque de Glandèves, en Provence, et assista au concile d'Avignon en 1337. — Les mêmes titres établissent qu'à cette époque, et depuis, plusieurs membres de cette famille étaient chevaliers et seigneurs de diverses terres dans la haute Provence. On trouve ensuite, parmi leurs descendants, un grand nombre d'officiers qui se distinguèrent dans les armées de la France, entre autres Pierre Ailhaud, seigneur de Cheiron, qui servit sous Louis XII et François Ier ; — Jean, capitaine d'une compagnie de 150 hommes d'armes, tué au siège de la Rochelle en 1573 ; — Pierre, qui reçut de Henri IV, en récompense des notables services qu'il lui avait rendus et de ceux de ses pères, la cession des droits du roi sur une partie de la terre de Méouille, par lettres patentes, données à Melun le 17 février 1600 ; — Jean, neveu de celui-ci, capitaine d'infanterie, mort des suites de ses blessures ; Pierre Ailhaud, capitaine d'infanterie, tué au siège d'Arras en 1640 ; — plusieurs frères et un neveu de ce dernier, mort également au service ; — Paul Ailhaud, seigneur de Méouille et d'Angles, capitaine d'infanterie, qui fit plusieurs campagnes sous le règne de Louis XIV ; — Antoine, son fils, capitaine de cavalerie au régiment de Luynes, nommé au commandement militaire de la viguerie de Castellane pendant la peste et la guerre de 1746, et chargé de diverses missions diplomatiques ; — François

d'Ailhaud de la Baume, capitaine au régiment de Richelieu, et Jacques d'Ailhaud, seigneur de Caseneuve, son frère, qui servirent avec distinction pendant la dernière campagne du Maréchal de Villars et la guerre de la succession d'Autriche. Celui-ci fut ensuite major d'infanterie et commandant des milices de Provence pendant la guerre de Sept ans.

Cette famille se divise aujourd'hui en deux branches : la branche des Ailhaud de Brisis et la branche des Ailhaud de Castelet.

ARMES : *De gueules, à trois têtes de lion arrachées d'or et lampassées de même ; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

AILLY (*d'*).



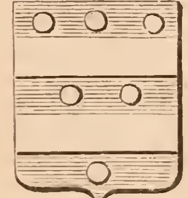
Maison d'origine chevaleresque, des plus anciennes et des plus illustres de Picardie, où elle est connue depuis l'an 1090, où elle possède depuis l'an 1343 la terre de Péquigny et la vidame d'Amiens. L'héritière de la branche aînée de cette maison les porta, l'an 1620, dans la maison d'Albert de Chaulnes.

ARMES : *De gueules, à deux branches d'alisier passées en sautoir de pourpre : au chef échiqueté d'or et d'argent de trois tires.*

La branche subsistante blasonne : *De gueules à deux branches d'alisier d'argent en couronne, les extrémités supérieures et inférieures en sautoir : au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.*

ALADANE DE PARAIZE.



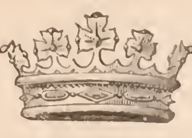


Cette famille est originaire du Bourbonnais et descend des seigneurs de Paraize, Nivernais et Bourbonnais. Elle a possédé la châtellenie de Moulins.

ARMES : *D'azur, à deux fasces d'argent, accompagnées de six besants d'or, 3 en chef, 2 entre les fasces et 1 en pointe.*

ALBERT DE LUYNES (*d'*).

La maison d'Albert a une origine commune avec les Alberti, seigneurs de Catenaia, famille puissante de Florence, qui fut exilée vers la fin du XIV[e] siècle. Les preuves faites par le connétable de Luynes pour être reçu chevalier des ordres du roi ne remontent qu'à Thomas Alberti, nommé, le 19 janvier 1416, viguier du Pont-Saint-Esprit. Il était venu s'établir dans le comtat Venaissain





lorsque la proscription contraignit sa famille à quitter Florence. Pierre-Alberti, frère de Thomas, se distingua au siége de Beaucaire et s'attacha au service du Dauphin, depuis Charles XII, dont il devint le panetier après son avènement au trône. Honoré d'Albert, chambellan du duc d'Alençon, se battit, en 1576, en champ clos au bois de Vincennes, en présence du roi et de la cour, contre le capitaine Panies, exempt de la compagnie des gardes du corps écossais, qui l'avait accusé d'avoir, deux ans auparavant, favorisé l'évasion du duc d'Alençon et du roi de Navarre, depuis Henri IV, chefs tous deux du parti des politiques. Il tua son adversaire et eut toute la gloire du combat, qui fut le dernier duel autorisé par nos lois.

Charles d'Albert de Luynes, favori de Louis XIII, fut élevé à la dignité de connétable, vacante, en 1614, par la mort d'Henri de Montmorency. Il obtint pour lui-même l'érection de la terre de Maillé en duché-pairie, sous le nom de Luynes, par lettres patentes de 1679. Sa veuve, Marie de Rohan, épousa en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, qui mourut en 1657, sans laisser de postérité. Elle eut alors, pour ses reprises, la terre de Chevreuse, qu'elle donna à Charles d'Albert, duc de Luynes, fils aîné de son premier lit. Des lettres patentes de décembre 1671 rétablirent le titre ducal de Chevreuse, qui fut cumulé avec celui de Luynes par la même branche.

Honoré d'Albert, frère puîné du connétable, épousa, le 19 janvier 1620, Charlotte d'Ailly, fille et héritière du comte de Chaulnes, à la charge de prendre les noms, armes et cri de cette ancienne maison. Le roi lui accorda l'érection de la terre de Chaulnes en duché-pairie, par lettres patentes de janvier 1621 ; sa branche périt en 1619. Un autre rameau, sorti de la souche de Luynes-Chevreuse, releva le nom et le titre ducal de Chaulnes ; mais il s'éteignit lui-même à la fin du siècle dernier.

Léon d'Albert, autre frère du connétable, épousa Marguerite-Charlotte, fille et héritière du duc de Luxembourg, et il obtint, par lettres patentes du 10 juillet 1620, d'être subtitué au duché-pairie de la maison de sa femme.

Outre les biens considérables qu'elle avait dans le Midi, la maison d'Albert possédait le comté de Tours, le duché non-pairie de Pecquigny, les principautés de Neufchâtel et de Wallengin en Suisse, d'Orange en comtat Venaissin, et de Grimberger, dans les Pays-Bas.

Elle a donné un connétable, deux maréchaux de France, quatre lieutenants généraux, des officiers supérieurs et des chevaliers des ordres du roi.

La souche des ducs de Luynes et des ducs de

Chevreuse s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Depuis plusieurs générations, ses représentants ont porté alternativement l'un de ces deux titres, pour conserver celui qu'ils avaient du vivant de leur père.

Elle avait pour chef, en 1785, Louis-Amable d'Albert, duc de Luynes, pair de France, marquis de Dangeau, dont le fils unique, Paul-André-Charles, duc de Chevreuse, fut appelé à la pairie le 4 juin 1814 et honoré des ordres du roi en 1825.

Armes *Ecartelé : au 1 et 4 d'azur, à quatre chaînes d'argent en sautoir, aboutissantes en cœur à un anneau du même ; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules, couronné du même ; sur le tout : d'or, au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent,* qui est de Neufchâtel.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

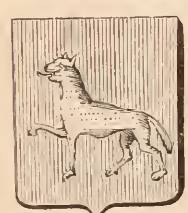
Albert de Luynes (H.-S.-M.-C. *duc d'*) et *duchesse*, née d'Uzès. — Résidences : 76, avenue des Champs-Elysées, à Paris ; château de Luynes, par Luynes (Indre-et-Loire) ; château de Châteaudun, par Châteaudun (Eure-et-Loir) ; château de Marchenoir, par Marchenoir (Loir-et-Cher).

Mère : **A. de L.** (*duchesse d'*), née de La Rochefoucauld. — Résidences, 51, rue de Varenne, à Paris ; château de Dampierre ; château de Saint-Remy-lès-Chevreuse, par Chevreuse (Seine-et-Oise) ; villa de Luynes, routes de Fréjus à Cannes (Alpes-Maritimes).

ALBERTAS (*d'*).

C'est une très ancienne famille originaire d'Italie. Selon la critique du *Nobiliaire de Provence*, « elle fut transplantée en France par Antoine Albertas, l'an 1360 ; c'était un riche négociant d'Albe qui n'ayant pas d'enfants, établit un de ses neveux (Jean Albertas) à Apt, par le mariage de Catherine Roque, fille unique et héritière de Sébastien Roque, riche tanneur, avec lequel Antoine Albertas faisait un grand commerce de peaux. »





Cette famille a produit un grand nombre d'officiers de terre et de mer, des capitaines de cinquante et de cent hommes de guerre, des capitaines de vaisseau, des conseillers et présidents en la cour des comptes de Provence, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, etc.

Elle est en possession de la pairie et de la qualité de marquis.

Elle était également en possession du titre de baron de Dauphin depuis l'an 1654, et du marquisat de Bouc depuis l'an 1705.

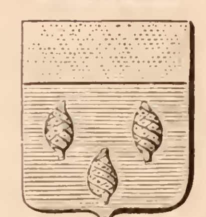
Elle a fourni plusieurs chevaliers, baillis et commandeurs de l'ordre de Malte depuis l'an 1617.

Armes : *De gueules, au loup ravissant d'or.*

Devise : *Fata viam invenient.*

ALBIGNAC (*d'*).





Famille d'origine chevaleresque de la province du Languedoc. Elle remonte filiativement à Geoffroy d'Albignac, damoiseau, qui vivait en 1224.

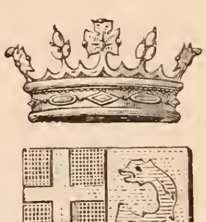
Pons d'Albignac, damoiseau, rendit hommage le 26 février 1318 à Gérand d'Adhémar, seigneur de Grignon et d'Aps ; Pons d'Albignac rendit encore les hommages à Guiot d'Adhémar le 9 mai 1417.

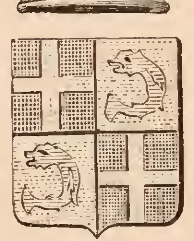
Cette famille a produit des officiers de terre et de mer, et a obtenu les honneurs de la cour sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : Primitives : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois pommes de pin d'or ; au chef du même ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.* Elles sont prises sur les preuves que cette famille fit lors de la recherche en Languedoc, où elle fut maintenue en 1669.

Actuelles : *D'azur, à trois pommes de pin d'or ; au chef du même.*

ALBON (*d'*).





Le château d'Albon, situé sur une hauteur, non loin de la rive gauche du Rhône, était, au moyen âge, une des plus fortes places de défense du royaume de Bourgogne. Ses puissants propriétaires, qui lui empruntèrent leur nom, firent reconnaître et consacrer par les empereurs leur indépendance, comme les comtes de Die, de Viennois, de Forcalquier et les autres grands feudataires du pays. Tandis que les comtes d'Albon étendaient leur domination sur tout le Grésivaudan et le Dauphiné, une de leurs branches cadettes acquérait par mariage le comté de Lyonnais, qu'elle conserva jusqu'en 1173, et celui du Forez jusqu'en

1373 ; enfin, la troisième branche détachée de la précédente régnait sur les pays de Dombes et de Beaujolais de 1275 à 1400.

Les comtes d'Albon et de Grésivaudan ont une filiation authentiquement établie depuis Guigues I, qui mourut en 940. Tous ses successeurs portèrent le même nom de baptême que lui jusqu'à Guigue IX, dont le père, Guigues VIII, avait adopté, vers 1140, le surnom de Dauphin. Cette dénomination, dont l'origine est encore un problème, devint le titre distinctif des comtes ou souverains du Dauphiné, et leurs armes parlantes furent : *D'azur, au dauphin pâmé d'or, langué, barbé et crêté de gueules.*

Guigues IX, comte d'Albon et dauphin de Viennois, mourut en 1162 ; sa fille et unique héritière, Béatrix, épousa Hugues III, duc de Bourgogne, dont la maison se trouva ainsi en possession du Dauphiné.

L'extinction de la descendance mâle de Hugues fit passer la qualité et les possessions des Dauphins dans la maison de la Tour du Pin par le mariage d'Anne de Bourgogne, comtesse d'Albon, avec Humbert de la Tour du Pin, en 1273.

On sait qu'Humbert II, petit-fils d'Anne de Bourgogne, désillusionné des grandeurs, embrassa la vie religieuse, et que, n'ayant pas d'enfants légitimes, il céda le Dauphiné à Philippe de Valois, à la condition que les fils aînés de nos rois prendraient le titre de Dauphins et écartelleraient les armes de France de celles de cette province. Il avait eu un fils naturel, Amédée de Viennois, auteur de la maison de Viennois, dont le marquis d'Albon, pair de France, avait épousé l'unique héritière.

La première race des comtes d'Albon semblait complètement éteinte ; mais dans le Lyonnais, il s'éleva une maison d'Albon, seigneurs de Curis et de Saint-Forgeux, que plusieurs généalogistes disent être issue de Guy-André d'Albon, frère puîné de Guigues IX, quoiqu'elle ait des armoiries différentes de celles des Dauphins dont elle a pris, dans les temps modernes, les armes comme écartelures. Un de ses rejetons, André d'Albon, chevalier croisé, étant à Acre en 1190, fit un emprunt à des marchands génois ; son nom et ses armes ont été inscrits au musée de Versailles.

Cette seconde race d'Albon a formé plusieurs branches, dont toutes sont éteintes, à l'exception de la branche des comtes de Saint-Marcel. Son représentant à la fin du siècle dernier, Camille-Alexis, marquis d'Albon, prince d'Yvetot, a fait ses preuves de cour pour monter dans les carrosses du roi, et sa filiation authentique fut établie par Cherin à partir du XIV[e] siècle. Son fils André-Suzanne, marquis d'Albon, né à Lyon le 15 mai 1760, maire de cette ville en 1813, fut élevé à la pairie le 5 novembre 1827. Il avait épousé, le 16 mars 1803, Alexandrine-Emilie, fille unique du marquis de Viennois, dernier descendant mâle d'Amédée de Viennois, fils naturel de Humbert II de la Tour du Pin, qui avait cédé le Dauphiné à Philippe de Valois. Il a laissé de ce mariage trois fils, seuls rejetons de leur maison. (Une personne a usurpé le nom de chevalier d'Albon : elle est morte vers 1820, laissant plusieurs enfants qu'elle avait fait inscrire sur les registres de l'état civil sous ce nom emprunté.)

Charles X appela le dernier représentant de cette illustre maison à la Chambre des pairs, qu'il a quittée en 1830. Le titre de marquis était héréditairement attaché à la pairie.

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, de sable à la croix d'or ; aux 2 et 3, d'or, au dauphin d'azur.*

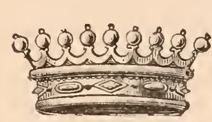
SUPPORTS : *Deux lions couronnés à l'antique.*

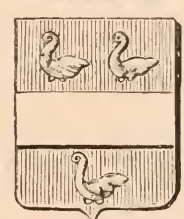
DEVISE : *A cruce victoria.*

ALBUFERA (*d'*). — *Voy.* SUCHET.

ALBUKERQUE (*d'*). — *Voy.* LA CUEVA.

ALÈS DE CORBET.





Cette famille est très ancienne ; elle prouve une filiation suivie depuis Jean Alès, cadet de famille, *homme d'armes* qui servait dans l'une des quinze compagnies d'ordonnances, créées, par édit du roi Charles VII, en 1445, pour la réforme de la gendarmerie française. Il était de noble extraction, car, suivant le savant historien de la milice française, P. Daniel, les gendarmes étaient gentilshommes. Il épousa demoiselle Antoinette du Mesnil, en 1452, qui lui apporta en mariage la moitié par indivis de la terre et seigneurie de Corbet, que sa mère lui céda par acte du 6 juin 1452. Son fils, Charles d'Alès, seigneur de Corbet, continua la descendance ; les descendants directs de Charles d'Alès furent français. D'Alès, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, épousa, en 1567 Françoise de La Rocque : ils eurent René d'Alès, chevalier seigneur de Corbet, qui épousa en 1567, Gabrielle Coigne de Marteau et en deuxièmes noces Gabrielle de Chasteau Challon ; il fut tué à la tête de sa compagnie en combattant au service du roi contre la Ligue et eut du premier lit :

René d'Alès II, qui épousa : 1° en 1594, Marguerite Musset, et 2° en 1602, Louise Hatte du Noisement.

Il eut du second lit :

Pierre d'Alès, maréchal de camp, qui épousa, en 1696, Marie Musset de Pray, dame d'honneur de la reine-mère Anne d'Autriche.

Jacques d'Alès, seigneur de Corbet, capitaine

qui épousa en 1669, Louise-Aimée de Patay de Cléreau.

Pierre d'Alès II, seigneur de Corbet, qui épousa, en 1711, Françoise Breton des Bordages;

Pierre-Alexandre d'Alès de Corbet, ci-devant lieutenant dans le régiment de la vieille marine, a épousé, en 1749, Marie-Anne Daguet de Beauvais, dont plusieurs enfants.

Armes : *De gueules, à une fasce d'argent accompagnée de trois molettes de même, posées deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Cimier : *Un lion issant.*

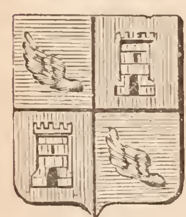
ALESME DE MEYCOURBY (*d'*).

Seigneur de *Parempuire*, du *Peyrat*, etc., famille noble et ancienne de Guyenne, connue dès le milieu du XIIIe siècle. Elle a produit un grand nombre de personnages distingués dans la magistrature au parlement de Bordeaux.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent; au chef cousu de sable, chargé de trois molettes d'éperon d'argent.*

ALEYRAC (*d'*).





Cette famille, fort ancienne, s'est toujours distinguée dans la carrière des armes. Elle est originaire du Languedoc.

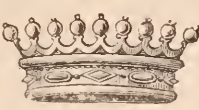
L'histoire générale du Languedoc les mentionne dès 1124, époque à laquelle deux d'Aleyrac prêtèrent serment de fidélité au vicomte Bernard-Aton.

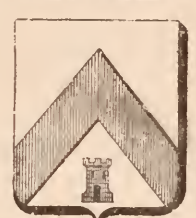
La branche aînée s'est éteinte en la personne de Pons d'Aleyrac, baron d'Aigremont, mort des blessures qu'il avait reçues de l'armée en 1519. Il avait épousé Marguerite de Cambis. La branche cadette des seigneurs de Faugères s'est établie dans le Vivarais. De cette branche était issu de Guinot d'Aleyrac, dont le père, Claude d'Aleyrac, se distingua à la bataille de Cerisoles en 1544.

Le baron d'Aleyrac est, par sa mère, petit-fils du marquis de Monspey, lieutenant général des armées du roi, président de la noblesse du Beaujolais, député de cet ordre aux États généraux et l'un des derniers défenseurs du roi Louis XVI à Versailles.

Ames : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à un demi-vol d'argent; aux 2 et 3 de gueules à une tour d'argent ajourée de sable.*

ALGAY (*d'*).





La famille d'Algay était établie à Brive depuis 1621, ainsi que l'atteste un acte de partage entre Zacharie d'Algay, advocat en la cour, et M. François de Jéraud, prestre chanoine en l'église collégiale de Saint-Martin de Brive, et Paule de Lescot, damoiselle fille de feu Barthélemi de Gérand et de Jeanne de Sahuguet.

Cette pièce, qui est entre les mains de la famille d'Algay, relate le testament de François de Géraud, en date du 3 juin 1621, en faveur de François de Géraud, son petit-fils, dont la fille avait épousé Zacharie d'Algay.

Parmi les membres dont s'honore la famille, on cite Etienne d'Algay de Martignac, mort en 1652; la langue latine eut en lui un traducteur distingué. Ses traductions de Térence, de Virgile, d'Ovide, de Juvénal, le firent appeler à l'Académie française dès sa création. Il écrivit aussi des mémoires sur Gaston, frère de Louis XIII.

M. de Martignac, ministre, descendait d'une branche de la famille d'Algay établie à Bordeaux.

Armes : Limousin : *D'argent, au chevron de gueules surmontant une tour de même, maçonnée de sable.*

ALIGNY (*d'*). — *Voy.* Picot : Quarré.

ALIGRE ou HALIGRE (*d'*).





Famille illustrée et anoblie par de grandes charges et par des hommes célèbres. Elle remonte à : I. Jean Haligre, premier du nom, mesureur au grenier à sel de Chartres; II. Guillaume Haligre, bourgeois de Chartres; III. Etienne Haligre, seigneur de Chouvilliers, père du premier chancelier d'Aligre, dont descend toute cette illustre maison.

Cette famille a produit deux chanceliers de France, des lieutenants généraux, des conseillers d'Etat, des présidents au Parlement de Paris, des commandeurs de Saint-Louis.

Elle a donné des chevaliers de Malte depuis 1691.

Elle est en possession du titre de marquis et a été élevée à la pairie en 1814.

Armes : *Burelé d'or et d'azur ; au chef d'azur, chargé de trois soleils d'or.*

Devise : *Non uno gens splendida sola.*

Voy. Pomereu.

ALINEY D'ELVA (*d'*).



La branche aînée de cette famille s'établit en France sous Louis XV. Le comte d'Aliney d'Elva quitta l'Italie pour venir à la cour, sous les auspices de sa tante, la princesse de Savoie-Carignan. Il devint maréchal de camp, puis gouverneur de la Martinique. Son fils fut maréchal sous le premier empire. Blessé en Espagne, il prit sa retraite pour cette cause et resta quarante-quatre ans maire de Changé. Son petit-fils, le comte Auguste, fut aussi maire de la même ville pendant vingt-sept ans.

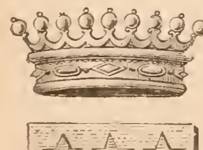
Cette ancienne maison fait remonter sa filiation non interrompue jusqu'en l'an 1000, et fournit des preuves de son existence depuis l'an 800.

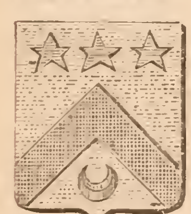
Armes : Piémont : *D'azur, à trois étoiles d'or mal ordonnées en chef, et un croissant de même en pointe.*

Devise : Une comète d'or avec cette légende : *Elata refulget.*

ALLAINES (*d'*). — *Voy.* Gaudart.

ALLARD (*d'*).





La noblesse de cette famille remonte jusqu'à Gabriel Allard, écuyer demeurant à Montvendre, diocèse de Valence, qui, le 20 janvier 1516, épousa Cécile du Perrier.

Un Jean d'Allard servit en 1636 dans l'armée de Picardie et prit part au siège de Corbie.

Armes : Dauphiné : *D'or, à un chevron de sable accompagné de trois étoiles d'azur rangées en chef, et d'un croissant de gueules en pointe.*

ALLEMAGNE (*d'*).

La famille d'Allemagne tire son nom d'une vieille baronnie de même nom située en Provence, à Allemagne, près de Riez (Basses-Alpes). Cette baronnie existait déjà avant le xiiie siècle; elle était possédée à cette époque par la maison de





Castellane dont les membres s'intitulaient *seigneurs et barons d'Allemagne* et étaient connus sous le nom *de Castellane-Allemagne*. Après quatre siècles la baronnie passa dans la maison d'Oraison, puis dans celle de Varages.

Le vieux château d'Allemagne existe encore ; ce qui en reste, forme une masse imposante. Il fut plusieurs fois démantelé pendant les guerres de religion, et les annales de Provence nous ont conservé le souvenir d'un terrible combat qui eut lieu sous les murs du château et où fut tué le seigneur d'Allemagne.

Le baron d'Allemagne, à la suite de l'émigration, rentra en possession du château ; mais presque toutes les terres avaient été vendues comme biens nationaux, et, après sa mort, son fils vendit le vieux château au marquis Ripert de Monclar, lequel y a fait quelques restaurations.

Plusieurs cadets de famille sont allés s'établir en Poitou, en Auvergne et en Bugey, à des époques différentes, soit par suite d'alliances contractées dans ces pays, soit par suite d'événements inconnus. La branche aînée restée en Provence a seule porté le titre de baron. En effet, les nobiliaires des autres provinces ne donnent aux membres de la famille d'Allemagne que les titres de chevalier et d'écuyer.

Les branches de Poitou et d'Auvergne sont éteintes, la première depuis l'année 1650 et la deuxième depuis 1706.

La branche établie en Bugey est la seule survivante aujourd'hui. M. Steyert, dans l'*Armorial du Lyonnais*, p. 110, donne la généalogie complète de cette famille depuis 1577, époque où un cadet de la maison d'Allemagne quitta la Provence, on ne sait à la suite de quel événement.

Le général d'Allemagne, qui commandait l'avant-garde de l'armée d'Italie pendant la glorieuse campagne de 1796 et fut plus tard général en chef de l'armée de Rome, puis créé baron de l'Empire par Napoléon Ier, appartenait à cette famille. Un de ses petits-fils, M. Paul d'Allemagne, a hérité du dernier baron d'Allemagne de Provence, mort en 1890.

Ainsi, les branches cadettes de Poitou et d'Auvergne, étant éteintes, les descendants du général d'Allemagne sont les seuls héritiers d'un titre de baron vieux de plus de 600 ans, outre celui qu'ils tiennent de l'Empire, et d'un nom de très ancienne chevalerie auquel le général d'Allemagne a ajouté un nouvel éclat.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à deux lions affrontés d'or soutenant une étoile du même* (qui est d'Allemagne de Provence) ; *aux*

2 et 3, *mi-parti coupé : au 1 d'azur à la tour d'or surmontée de trois étoiles d'argent ; au 2 de gueules à l'épée haute d'argent ; au 3 d'or au pont de sable terrassé de sinople* (qui est des barons de l'Empire).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Allemagne** (Bon Abel d'), marié en 1860, à Marie de Mayol de Lupé, dont il a eu : *Marcel, André* et *Anne*. — Résidence : Belley (Ain).

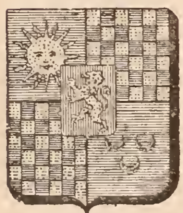
2° **A.** (Bon Paul d'), ancien officier de cavalerie, chambellan de S. S. le pape Léon XIII, baron d'Allemagne comme héritier et parent du dernier baron d'Allemagne de Provence, en vertu de son testament en date du 12 avril 1881. Il avait épousé, en 1866, Marie Maupetit, petite-nièce du général baron Maupetit, morte en 1892, et dont il n'a pas eu d'enfant. — Résidence : Chau de Talissieu, par Artemare (Ain).

3° **A.** (Julien d'), qui a épousé : 1° Marie-Thérèse Dumollard de Bouviller, dont il a eu une fille, *Louise*, mariée à Henri d'Orival de Miserey ; 2° Louise du Pont de Romémont. — Résidences : Besançon et chau de Romémont, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

A. (Léon d') marié en 1861, à Camille Mornay, dont il a : *Marthe, Paul* et *Marie-Thérèse*. — Résidence : Bourg-en-Bresse (Ain).

ALLOUVEAU DE MONTRÉAL.





Famille originaire du Midi, déjà établie en Limousin au XIIe siècle.

Robert Allouveau, seigneur de Saint-Germain et de Montréal, se distingua à la troisième croisade : un de ses descendants fut gouverneur du Limousin au XVIe siècle ; depuis, divers membres ont porté les armes ou exercé des charges dans la magistrature et ont été connus sous le nom de seigneurs de la Chaussade et de Montréal ; cette dernière terre est encore dans la famille.

Dans ce siècle, un Allouveau de Montréal a été garde du corps de Louis XVIII ; un autre est mort général de division après avoir commandé plusieurs années à Rome ; un troisième est mort en 1890 colonel d'artillerie.

Armes : *Écartelé : au 1 d'azur au soleil d'or ; aux 2 et 3, échiqueté d'or et d'azur ; au 4 d'azur, aux trois croissants d'or ; sur le tout : de gueules au lion d'or.*

L'écu timbré d'un heaume d'or *taré de front* à neuf grilles.

Cimier : *Un lion.*

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Allouveau de Montréal (Louis), marié à Charlotte **Quarré de Boiry.**

Fils : *a)* Etienne, lieutenant au 125e de ligne, en garnison à Poitiers ; *b)*, Henri. Résidence : Chau de la Vialle, par la Croisille (Haute-Vienne).

ALMERAS-LATOUR.

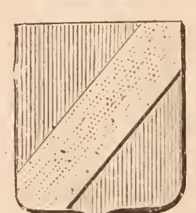
Famille de robe du Languedoc ; charges municipales au XVIIe siècle : sous-lieutenant général des armées navales sous Louis XIV. Titre de l'Empire éteint.

Armes : Provence : *D'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules ; au chef du second chargé de trois palmes de sinople posées chacune en bande.* — Alias : *Ecartelé : au 1 de sable, à la tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée du champ ; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or,* comme ci-dessus ; *au 4 de sinople, à la bande d'argent.*

ALSACE-HÉNIN (*d'*).

Alsace-Hénin-Liétard, comtes et marquis d'Alsace, princes d'Hénin et du Saint-Empire, branche aînée seule survivante.





Famille illustre, d'origine féodale, chevaleresque et souveraine, descendante directe de Thiéry d'Alsace, par Simon d'Alsace, son second fils établi en Flandre et marié, en 1170, avec Marguerite, comtesse d'Hénin-Liétard. Descendance directe et clairement prouvée depuis cette époque.

Princes, souverains, princes du Saint-Empire, pairs du Hainaut et de Flandre, généraux dans les armées impériales et royales, vicomtes et barons de

plusieurs vicomtés et baronnies ; chevalier de la Toison d'or, chevaliers et commandeurs de Malte ; dames de divers chapitres nobles, dames de la Croix-Etoilée, etc.

Un fait mémorable à noter : vers 1220, Beaudoin, comte d'Hénin-Liétard, vicomte de Sébourg, seigneur d'Angerset de Faut, vendit son comté d'Hénin pour se croiser.

Armes : Autriche, Lorraine, Flandres : *De gueules, à la bande d'or.*

ALVIMARE (*d'*).





La maison Alvimare, connue dès le commencement du moyen âge, semble avoir eu pour berceau le fief des Blanques, dans le bailliage de Caux.

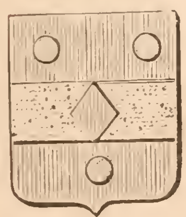
Un Alvimare était maréchal de camp aux armées du roi en 1680.

Le chef actuel, du nom de Charles d'Alvimare, a obtenu, par décret du 2 mars 1877, de joindre à ses noms celui de marquis de Feuquières, d'une ancienne maison qui s'est éteinte dans la personne de sa mère, née de Pas de Feuquières, dont il écartèle à présent les armes.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, à trois merlettes du même, placées 2 en chef et 1 en pointe ; aux 2 et 3 de sable parsemé de fleurs de lis d'or, au lambel du même en chef.*

ALVISET DE MAISIÈRES.





Cette famille, connue à Besançon en 1560 et au Parlement de Dijon en 1636, a possédé les seigneuries de Charcenne, Thise, Maisières, etc. Claude Alviset, écuyer, était cogouverneur de Besançon en 1642. Ses descendants ont fourni deux présidents et un conseiller au parlement de Franche-Comté (1715, 1725, 1785) ; un premier président de la cour impériale de Besançon, mort en 1853. Joseph Alviset de Maisières, auteur d'une branche cadette, a été créé baron le 24 mars 1825. Cette famille a aussi donné des officiers de mérite.

Armes : *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants d'or, 2 et 1, et percée d'un losange du champ.*

ALZIARY.

Originaire d'Italie, cette famille a produit deux branches : celle de Malaussèna et celle de Roquefort, encore existantes. Elle s'est alliée avec les maisons de Beaumont, de Flotte, de Lascaris, de Grimaldi, de Serrat, etc.

Armes : *De gueules, à la tour ouverte d'or, sommée d'une aigle de sable au vol éployé.*

ALZON. — *Voy.* Daudé d'Alzon.

AMARZY (*d'*). — *Voy.* Sahuguet.

AMAUDRIC DU CHAFFAUT (*d'*).





Cette famille est originaire de Digne, dans le voisinage duquel se trouve le village du Chaffaut.

Son auteur, Joseph Amaudric, seigneur du Chaffaut, fut pourvu, le 6 avril 1634, d'un office de conseiller secrétaire du roi, près la cour des comptes, aides et finances de Provence.

Cette famille a produit des chevaliers de Saint-Louis, un sénateur, des magistrats et des officiers de toutes armes.

Elle est en outre alliée aux principales familles de Provence.

Armes : *D'azur, à une colombe s'essorant d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

Le chef actuel de la famille blasonne :

D'azur, à la colombe essorant d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople et au chef d'or.

AMBERT (*d'*).





Cette famille est originaire du Quercy, vicomté de Turenne, où elle a brillé par ses riches possessions et ses alliances. Par substitution, en date de 1452, elle fut appelée d'Ambert de La Tourrette au moyen de l'addition, portée au contrat de mariage, de Guyot d'Ambert, sire de Curemonte, avec Suze de Blanchefort, héritière par son père, Bertrand de Blanchefort, de la seigneurie de La Tourrette, lequel était petit-fils puiné par Assalit de Comborn d'Archambaud, quatrième du nom, vicomte de Comborn, qui avait bâti le château de Blanchefort.

On ignore l'époque à laquelle les seigneurs

d'Ambert devinrent sires de Curemonte, dont ils portaient déjà le nom en 1085, et aussi pourquoi, dès l'an 1226, ils portèrent alternativement et ont porté depuis les noms de Curemonte et d'Ambert jusqu'en 1436, que celui de d'Ambert est devenu héréditaire.

Cette famille subsiste encore dans deux de ses branches qui se sont séparées en 1639.

Branche aînée

Cette branche fut continuée par Mathieu d'Ambert, seigneur de La Tourrette et de La Johannye. Un de ses descendants fut créé marquis le 11 septembre 1749.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la panthère d'or ; aux 2 et 3 d'azur au croissant d'or, accosté de deux étoiles d'argent posées en fasce.*

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

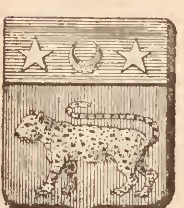
Ambert (Edmond-Charles-Marie, Mis de **La Tourrette** *d'*). — Résidence : 11, rue Lauriston, à Paris.

Fils : Maurice-Charles-Irénée-Léon-Anatole, né le 10 juin 1872, non marié.

Branche puînée



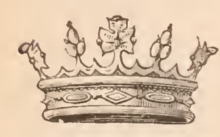
Cette branche fut fondée par Léger d'Ambert, seigneur de La Coste et de Sérilhac.

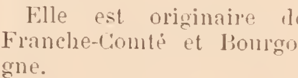


Armes : *De gueules, à la panthère d'or et au chef d'azur chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles d'argent.*

Ambert de Sérilhac (Henri *d'*). — Résidence : Château de Lagarde, par Sainte-Fortunade (Corrèze).

AMEDOR DE MOLLANS (*d'*).







Cette maison remonte, par titres authentiques, à l'an 1200.

Elle est originaire de Franche-Comté et Bourgogne.

Elle a produit un grand recteur de l'Académie en 1590, un cardinal maître du palais sous Urbain VIII ; des chevaliers de Malte et de Saint-Louis ; des officiers, des abbesses et des chanoinesses.

Armes : *De gueules, à la croix patriarcale d'or cantonnée de quatre trèfles du même.*

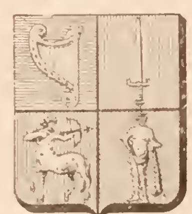
Cimier : *Un lion issant armé et lampassé de gueules.*

Supports : *Deux lions de même, l'un rampant, l'autre passant.*

Devise : *Cunctis mens aurea.*

AMEIL.



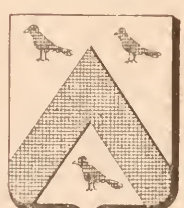


L'origine de cette famille est incertaine. On trouve pourtant en 1294 un Jacques Ameil, témoin au contrat de mariage de Pons de Thesan avec Béatrix de Caylus. Le titre de baron provient de l'Empire.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur à une harpe d'or ; au 2 de gueules à l'épée d'argent ; au 3 de gueules au centaure sagittaire d'argent ayant la tête contournée, décochant une flèche vers senestre ; au 4 de sinople, à un sauvage d'or armé d'une massue du même.* — Il manque le franc quartier.

AMELINE COLLIN DE LA BRIESLAINNE.





La famille Collins de La Brieslainne s'était fixée, avec une colonie anglaise, en Irlande dans le comté de Wexford, en 1170. Cette famille d'armateurs émigra de l'Irlande, sous la pression des persécutions religieuses, dans la seconde moitié du XVIe siècle, et vint se livrer à l'armement à Saint-Malo. Le nom devint Collin de La Brieslainne.

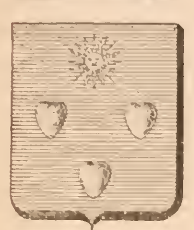
Le dernier membre survivant de cette famille, Virginie-Marie, dame Ameline, morte à Paris le 16 février 1871, ayant exprimé dans son testament le désir que son nom fût porté par son fils unique Henri-Marie, cette addition fut en effet autorisée par décret en Conseil d'Etat du 8 août 1873, inséré au *Bulletin officiel des Lois* du 18 août 1873.

Armes : *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois corneilles du même,* 2, 1.

L'écu surmonté d'un lion naissant de sable, lampassé de gueules, tenant entre ses pattes la partie inférieure d'une lance d'or.

AMELOT.





Famille illustre par le barreau, et anoblie par Henri III, le 7 décembre 1580, en la personne de Jean Amelot, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, en considération de ses services. Il était fils de Jacques Amelot, avocat au parlement, lequel avait pour père Jean Amelot, marchand à Orléans, en 1502.

Elle a produit un grand nombre de magistrats célèbres. L'érection de la seigneurie de Mauregard en marquisat eut lieu par lettres patentes du mois d'août 1651, enregistrées, en faveur de Jacques Amelot, premier président de la cour des aides, et celle de la seigneurie de Gournay, par lettres du 26 avril 1693.

La seigneurie de Servon en Brie fut érigée en comté, par lettre du mois de décembre 1681.

Cette famille a été admise dans l'ordre de Malte dès 1668. Elle a produit un archevêque de Tours.

Armes : *D'azur, à trois cœurs d'or, posés 2 et accompagnés en chef d'un soleil de même.*

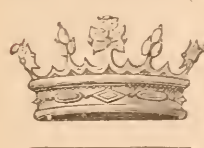
AMONVILLE (d').

Cette famille est originaire de Normandie. Le nom primitif était Desnos d'Amonville. Un d'Amonville était lieutenant général de la ville de Vernon, conjointement avec Edme Mordante. Son fils, N. d'Amonville, vendit la moitié de sa charge au sieur Mordante, et acheta une charge de secrétaire du roi, qui l'anoblit. Il avait épousé, vers l'an 1710, N. de Manneville, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *Coupé de sable et d'argent, à la licorne de l'un en l'autre.*

ANCHALD (d'). — *Voy.* Saulnier d'Anchald.

ANDIGNÉ (d').





Le nom d'Andigné, en latin de Alldeniaco, de Andeniaco et de Andigniaco, peut passer sans aucune difficulté pour un des plus anciens noms qu'il y ait dans la province d'Anjou. On a plusieurs chartes qui remontent jusqu'au commencement du XI[e] siècle, c'est-à-dire vers l'an 1020 ou 1030. Il existe un acte d'accord fait entre les moines du monastère du Lion-d'Angers et un Renaud d'Andigné, fils de Sorin, sur les différends qu'ils avaient eus au sujet de la terre de Maugard, et d'un pré que le même Sorin d'Andigné, son père, avait donné à ces moines à titre d'aumône.

Cet acte ne porte point de date, mais il est dit avoir été passé dans le monastère du Lion en présence de l'abbé Robert et de l'archidiacre Radulphe : or on sait que Robert, abbé du monastère du Lion, était contemporain de Geoffroi, comte d'Anjou, deuxième du nom, et que celui-ci naquit en 1006 et mourut en 1060. Ainsi l'acte, dont il est ici question, doit être antérieur à cette dernière époque.

Le nom de d'Andigné figure dans deux autres chartes ayant été faites vers l'époque 1150.

La filiation de cette famille ne remonte pas aussi haut que le nom de la maison, et suivant ce qu'il y a eu jusqu'ici de titres produits devant le juge d'armes, elle ne prend clairement époque que depuis Geoffroi d'Andigné I[er], chevalier, seigneur d'Andigné et d'Angrié, qui eut pour fils Jean d'Andigné, vivant l'an 1360.

La généalogie de cette famille se continue jusqu'à Charles-François d'Andigné de Ribou, seigneur des terres, fief et châtellenie de Poligné et de la Chesnaïe en Anjou, capitaine dans le régiment de la Chenelaïe, marié le 23 mai 1726 à demoiselle Elisabeth Pentin de Belle-Isle, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *D'argent, à trois aigles de gueules, au vol abaissé, posées 2 et 1, becquées et membrées d'azur.*

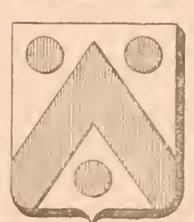
Supports : *Deux aigles.*

Couronne de marquis en cimier.

Devise : *Aquila non capit muscas.*

ANDRAS DE MARCY.





La famille Andras, d'origine irlandaise, croit-on, est venue en France et spécialement en Nivernais à la fin du XIV[e] siècle ; le premier, dont il soit fait mention certaine, faisait partie d'une compagnie royale chargée d'assiéger Liernais en Bourgogne, contre les Ecorcheurs, vers 1430.

La filiation établie pour preuves d'admission à Saint-Cyr et à la suite de recensements de l'état de la noblesse, remonte sans mésalliance jusqu'en 1481, par pièces authentiques (tous les contrats de mariage sont en la possession du comte de Marcy, chef de la famille).

La famille Andras, divisée en deux branches au XVI[e] siècle, portait alors les noms d'Andras de Montoy et Andras de Changy. Cette dernière branche seule existe.

Elle a été titrée baron de Poiseux depuis la fin du XVIIe siècle, à la suite de la donation faite à l'un de ses membres de la baronnie de Poiseux, l'une des quatre plus anciennes du Nivernais, dépendant de l'évêché de Nevers et qui est encore en sa possession. Elle a été titrée comte de Marcy le 5 février 1715, succédant dans ce comté à la famille de Saulx-Tovannes, et par privilège du roi. (Marcy est également en Nivernais.)

Les Andras de Marcy ont fourni de nombreux officiers sous la monarchie, et ont presque toujours occupé des charges militaires. Ils ont également donné des chevaliers de Malte.

Ils se sont alliés aux familles de Bouillé, de Pazzis, de La Ferté-Meur, de Clermont-Tonnerre, de Clovaudon, des Prez de Lanfernat, du Châtel, du Guay, de Villaines, de Planta de Wildenberg, de Saint-Laumer, des Varennes.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux du même, placés 2 en tête et 1 en pointe.*

Couronne de comte.

Tenants : *Deux lions.*

ANDRAULT DE LANGERON.

En Nivernais : terre et seigneuries possédées dès le XVIe siècle par Geoffroy Andrault, écuyer, qui épousa en 1532 Gabrielle Baquiet. Elle fut érigée en comté par lettres du mois d'août 1656 en faveur de leur arrière-petit-fils, Philippe Andrault, seigneur de Langeron, etc., maréchal de camp et premier gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans.

Armes : *D'azur, à trois étoiles d'argent, posées 2 et 1*, qui est d'Andrault ; *écartelé d'argent à trois fasces de gueules vivrées, et une bande d'azur, semée de fleurs de lis d'or et brochante sur le tout*, qui est de Gencien.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Andrault de Langeron** (Cte Théodore). Résidence : château de Langeron, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre) ;

2° **A. de L.**, colonel au 5e cosaques Russie, gouvernement de Kalisch, à Weilun (Russie).

ANFREVILLE (d').

Toutes les recherches que nous avons faites pour établir l'état de cette famille, actuellement représentée par M. V. d'Anfreville, caissier principal à la Banque de France, demeurant 2, rue Radziwill, à Paris, sont restées infructueuses.

Mais nous avons trouvé un document qui acquiert, grâce à l'époque à laquelle nous sommes, une certaine importance. Il s'agit d'un seigneur d'Anfreville qui vivait en 1716 dans la province de Normandie, diocèse de Rouen, élection de Caudebec.

Ce seigneur d'Anfreville n'était autre que le fameux John Law, ce triste financier qui conduisit la France à la banqueroute et s'enfuit en 1720, chargé des malédictions de ceux qu'il avait ruinés.

N'est-il pas piquant de voir qu'à deux cents ans de distance, un autre d'Anfreville est à la tête de la Banque de France et appose sa signature sur des billets d'Etat, tout comme Law apposait la sienne sur les trois milliards de billets émis par lui ?

ANGEAC (d'). — *Voy.* Dupuy d'Angeac.

ANGELIS (d').

Vers 1445, la souveraineté de la Corse ayant été offerte au pape Eugène IV, celui-ci, en l'acceptant, envoya dans cette île Monaldo Paradisi avec d'autres nobles romains parmi lesquels se trouvait Pierre d'Angelis, qui depuis fut nommé gouverneur du château de Monza.

Un de ses descendants, Mathieu d'Angelis, évêque de Legni et plus tard d'Aleria, fut envoyé en Corse, en avril 1760, par le pape Clément XIII, comme visiteur apostolique.

Un Louis-Augustin d'Angelis, capitaine des dragons sous Louis XV et chevalier de Saint-Louis, fut un des partisans les plus ardents des Français à l'époque de la conquête de la Corse ; il abandonna plus tard la carrière militaire et fut nommé juge royal du district de Nebbio.

Armes : *D'argent, à un laurier de sinople terrassé du même, accosté de deux petits anges au naturel affrontés ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Couronne de marquis.

ANGELLIER.

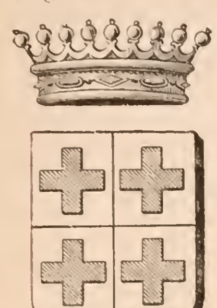
Cette famille est originaire de la Touraine qu'elle n'a jamais quittée.

Armes : *Parti : Au 1, de gueules, à la bande d'or chargée de trois têtes de Maures de sable tortillées d'argent ; au 2, d'azur, à une tour d'argent surmontée d'une étoile du même.*

ANGELY (d').

D'après une tradition conservée dans la famille d'Angely, elle serait originaire d'Italie, où elle a produit des prélats distingués sous le nom de Angelis. Une branche se serait transportée en Angleterre. Le 20 octobre 1561, Edouard III, roi

d'Angleterre, étant à Westminster, accorde à Edouard Angely, chevalier, un sauf-conduit pour se rendre en Bretagne. Ce qui est certain, c'est que cette famille était établie, dès le commencement du XVe siècle, en Poitou et en Angoumois, où elle a possédé la baronnie de la Châtre et de nombreuses seigneuries importantes. Elle s'est divisée en plusieurs branches qui ont fourni de nombreux officiers de terre et de mer, plusieurs chevaliers de Saint-Louis et deux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Antoine d'A., reçu en 1546, et Olivier en 1556.



Pendant la Révolution, neuf de ses membres payèrent glorieusement leur tribut à la cause royale.

Armes : *D'argent, parti et coupé, cantonné de quatre croisettes de sinople.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Angely** (Albert *d'*), comte **de Sérillac**, marié à Marie de Faudoas-Sérillac. — Résidence : château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

2° **A.** (Numa *d'*). — Résidence : Fontenay-le-Comte (Vendée) ;

3° **A.** (Emile *d'*), marié à Marguerite Fouet de Conflans. — Résidence : 70, avenue de Villiers, à Paris ;

4° **A.** (Maurice *d'*), marié à Marguerite Dupuy. — Résidence : 12, rue des Saints-Pères, à Paris ;

5° **A.** (l'abbé Henri *d'*), vicaire de la Madeleine, 8, rue Ville-l'Evêque, à Paris.

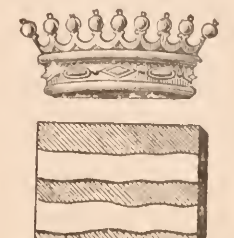
ANGER.

Seigneurs du Châteaublanc, du Plessis-Anger, de Crapado, de La Motte-Anger, de Kernisan, etc., maison issue en juveigneurie de celle de Lohéac. Ancienne chevalerie. Henri se croisa en 1248, réformation de 1669. Cette famille fut activement mêlée, il y a cent ans, aux guerres de la Vendée.

Armes : *De vair, au bâton de gueules brochant sur le tout.* — Alias : *De sable, à trois fleur de lis d'or.* Nous trouvons encore : *D'azur, au croissant d'argent surmonté d'une étoile du même.*

Devise : *Fides.*

ANGEVILLE DE BEAUMONT.



Cette maison, originaire de Bassigny, s'établit en Savoie vers l'an 1440.

Son auteur, Petit-Jean d'Angeville, seigneur du bourg d'Angeville et de Mauvois, vivait dans le XIIIe siècle.

Son fils Rolet-Petit d'Angeville, était écuyer de Louis, duc de Savoie.

Les d'Angeville ont possédé tour à tour les seigneuries d'Angeville, de Bornes, du Cernay, de Cormoranche, de Cule, de Doudens, d'Espagnes, d'Hauteville, de Lompnès, de Monverant, du Mestral et de Vidonat.

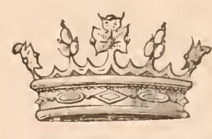
Cette famille a fourni en outre : un protonotaire apostolique (1544) ; un procureur fondé de la noblesse de Genevois (1560) ; un gouverneur de Vercell et maréchal des camps et armées de S. A. R. de Savoie (1543) ; de nombreux chevaliers de Malte ; des officiers de toutes armes ; des chanoinesses de Neufville ; un grand prieur et un conseiller à la cour royale de Paris.

Elle est alliée actuellement aux familles de Saint-Germain, d'Arloz, Morin, d'Argil, Maricant, Maracci, de Bellescize, de Mons, etc.

Armes : *De sinople, à trois fasces ondées d'argent.*

Devise : *In his ranascimur omnes.*

ANGLADE (*d'*).





La maison d'Anglade est originaire du lieu de ce nom situé à deux kilomètres à l'ouest de l'église d'Izon en Bordelais.

« C'est à partir du second quart du XIIIe siècle qu'on trouve des seigneurs d'Anglade, mais comme à cette époque ils étaient déjà qualifiés chevaliers, nous devons penser que cette seigneurie est plus ancienne », dit Léo Drouyn dans sa monographie sur Izon, 1876, Bordeaux, Gounouilhou, IIIe partie, p. 75. Enfin M. P. Roger, dans son savant ouvrage sur *la noblesse de France aux croisades*, 1845, Paris, Derache et Dumoulin, p. 250, signale une charte passée à Jaffa en 1250 pendant la septième croisade, en faveur de Gaillard d'Anglade, seigneur d'Anglade en Guyenne.

Cette maison a donné deux chambellans et deux écuyers d'honneur du roi Louis XI, un archevêque primat d'Auch pendant le schisme d'Occident, un chevalier de Malte, des chevaliers de l'ordre

royal et militaire de Saint-Louis, des capitaines de villes, etc., etc. La terre d'Anglade est passée en 1539 dans la maison de Verdun, puis dans la maison de Montpezat. En 1576, elle fut engagée à Henry de Massip, notaire royal et achetée par lui à pacte de rachat pour un an. Messire Etienne de Pontac en devint propriétaire en 1578, et ses descendants la vendirent en 1738, à messire de Narbonne-Pelet dont la petite-fille a porté en dot la terre d'Anglade à Léo de Foussat en 1824. Les diverses branches de la maison d'Anglade désignées sous le nom de leurs seigneuries (seigneurs de Sarrazan, de la Bastide, de Colombières, de Malevas) se réduisent aujourd'hui à deux branches : l'aînée, héritière des sires de Sarrazan, représentée par le marquis d'Anglade en Morbihan, et la puînée, représentée par M. Pierre-Ernest d'Anglade, à Bazas (Gironde). La branche aînée, qui a résidé au Condomois jusqu'à la fin du dernier siècle a été honorée de hautes charges au début de ce siècle, en la personne de Joseph-Anne, marquis d'Anglade, né à Condom le 15 juin 1749, lieutenant général des armées du roi le 22 juin 1814, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre noble de Hohenlohe. La branche puînée a possédé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les seigneuries de Malevas en Agenais et de Maleure en Condomois. Tous ses membres se sont adonnés exclusivement à la carrière militaire ou ecclésiastique. Elle a reçu deux maintenues de noblesse en 1666 et en 1698 ; elle s'est fixée en 1727 à l'île Saint-Domingue jusqu'en 1802, puis est revenue en France en la personne de Jean-André-Victor d'Anglade, père de Pierre-Ernest déjà nommé. Cf. *Bulletin héraldique de France*, mars 1889 et mars 1893.

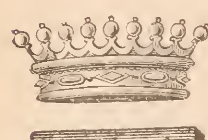
ARMES : *D'azur, à l'aigle d'or à deux têtes et au vol esployé.*

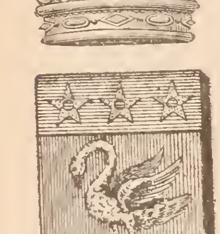
SUPPORTS : *Deux griffons.*

CIMIER : *Une tête humaine.*

DEVISE : *Laissons dire, parfois : Humi ne serpas.*

ANGLADE D'AUCH (d').





Depuis le milieu du XVe siècle cette famile apparait dans l'histoire de la ville d'Auch, dont les annales reproduisent souvent les noms mêlés à ceux des prinpales familles qui ont occupé les charges les plus importante de la cité.

De 1450 à 1737, la plupart de ses membres ont été consuls ou maires de cette ville. Ils ont porté indifférement les noms de : *d'Anglade, Anglade, Danglade*, et même de *de Langlade ;* mais il est incontestable que ces divers noms ont successivement désigné les descendants de la même maison. Les archives et papiers de famille qui ont été conservés en font foi, et les deux histoires de de Gascogne, par l'abbé Moulejun, et celle de la ville d'Auch par P. Lafforgue, ne laissent subsister aucun doute à ce sujet.

Le premier d'Anglade qui ait laissé quelque trace, et dont l'identité soit certaine, est Armand d'Anglade, qui fut consul d'Auch de 1450 à 1452, et qui assista en cette qualité aux funérailles solennelles de Jean IV, comte d'Armagnac.

Nous trouvons ensuite de nombreux d'Anglade exerçant la charge de consuls, de conseillers au sénéchal d'Auch.

Un d'Anglade fut aumônier de la duchesse de Berry, un autre procureur du roi.

En 1817, un d'Anglade fut nommé capitaine-adjudant-major dans la légion des Landes.

Les d'Anglade sont alliés aux familles de Lacroix, de Blaignan, de Campagnot, de Londerrey, d'Arrouzin, de Labaume, de Santis de Lagrange, de Guirandès de Saint-Mézard, d'Abadie, d'Aignan, de Lagarde, de Langon, de Malartic, de Montaut, Dubosc, Duplan, du Fastet, de Cabannes de Cauna, de Laffitte, Solon, de Lafontaine de Coincy et de Bonnehée.

ARMES : *De gueules, au cygne d'argent, becqué et membre d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois molettes d'éperon d'or.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Anglade (MARIE-HYACINTHE-AUGUSTIN *d'*), né le 12 mai 1855, marié le 1er février 1881 à Françoise-Jeanne-Valentine SOLON. — Résidence : Château de Malartic, par le Houga (Gers).

ENFANTS : *a)* Charles-Clément-Antoine-Bertrand, né au château de Malartic le 2 février 1882 ; *b)* Berthe-Julie-Françoise, née le 3 avril 1883 ; *c)* Claude-Charles-Marie-Joseph, né le 1er mai 1885.

ANGLARS (d').

Famille noble, originaire d'Ecosse, établie en France depuis le XVe siècle.

Guy d'Anglars, chevalier, qualifié comte, fut un des 100 gentilshommes de la garde écossaise, de Charles VII, et donna son nom d'Anglars à un fief situé proche d'Uxelles, dans la haute Auvergne, à 40 kilomètres de Clermont. Il vivait en 1422.

Jacques d'Anglars, écuyer, seigneur de Crézanci en Berri, sous-brigadier des chevau-légers de la

garde ordinaire du roi, demeurant dans la paroisse de Saint-Aignan de Vaugues, diocèse de Bourges, épousa, le 12 mars 1700, Françoise Sergent : de ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres Anne d'Anglars reçue à Saint-Cyr le 6 décembre 1725. Cette demoiselle a prouvé par titres sa noblesse successivement depuis Pierre d'Anglars, son cinquième aïeul, écuyer, seigneur d'Anglars, l'an 1520.

ARMES : *D'argent, à un lion de gueules.*

Alias : *De sable, au lion d'argent, armé, lampassé et courant de gueules, accompagné de trois étoiles d'argent.*

ANGLEJAN (d').





La maison d'Anglejan est originaire du Vivarais. Elle a possédé les seigneuries du Bouchet, de Saint-Alban, de Beaumefort, de la Beaume-sous-Sampzon, puis plus tard le château de Lamiraux, près de Paris.

Parmi les membres les plus marquants de la famille, on cite le baron Jacques d'Anglejan qui, en 1579, fut gouverneur pour le roi de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; le baron Jacques d'Anglejan, qui, en 1648, fut fermier général de l'étape en Vivarais, et dont le nom est souvent cité dans les archives de l'Ardèche ; le baron Louis d'Anglejan, seigneur du Bouchet, de Saint-Alban, de la Baume, de Beaumefort, gouverneur pour le roi de Roquemaur en 1694.

Cette famille a en outre produit des chevaliers de Saint-Louis et des officiers de toutes armes.

Elle est alliée aux familles de Sauzaise, de Jaussend de Lambert, de Rocher, de Payan de La Garde, de Boulogne, Mallet de Ternante, de Pétrolle, de Gaudry, de La Marron, de Gaignon de Villène, de Châtillon, de Gaulé, Héré de La Colombe, de Choiseul, Thiroux de Médavy, Thiroux de Pracontal, Thiroux de Crosne, Thiroux de Gervilliers, Thiroux de Saint-Félix, Thiroux de Montregard, de Razilly, de Varey, de Saint-Léger, de L'Espée, Jeanson de Coët, Méric de Bellefon des Blain, de Breuil, de La Serve, de Missiessy, de Villerslafaix, de Toytôt, de Montmorillon, de Pirey, de Lougeville, Assezat de Bouteyre, de Chassey, de Charentenay, de Charry, de Moréal, d'Amécourt, etc.

ARMES : *De gueules, à la tête de lion arrachée d'or.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Anglejan** (Bon Robert-Marie-Joseph *d'*), capitaine commandant au 29e d'infanterie. — Résidence : Château du Foing, par Saint-Léger-sous-Beuvray (Saône-et-Loire), marié à Madeleine de LA SERVE.

ENFANTS : *a)* Louis ; *b)* Geneviève ; *c)* Bernard.

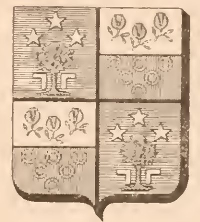
2° **A.-Ch.** (Bon Louis-Marie-Robert *d'*), capitaine commandant au 6e cuirassiers. — Résidence : Château de Châtillon, par Chindrieux (Savoie), marié à Catherine de MISSIESSY.

ENFANTS : *a)* Jacques ; *b)* François ; *c)* Marie-Joséphine ; *d)* Elisabeth.

3° **A.** (Bon Marie-Roger-François *d'*), lieutenant au 17e régiment de chasseurs, non marié. — Résidence : Château d'Esnots, par Sommant (Saône-et-Loire).

ANGLIVIEL DE LA BEAUMELLE.





Cette famille a pour auteurs Petrus de Angulo Veteri, qui vivait en 1245, et Sanchenus de Angulo Viteri, qui vivait en 1381.

Elle est alliée, par l'origine commune du général Carle (1665-1730), mort au service de l'Angleterre et dont les filles ont épousé un Clinton, frère du comte de Lincoln, et un cadet de la maison de Sussex, aux familles de Fenouillet, de Quatrefages de Bréau, d'Adhémar, de Lomède, du Roure, de Villaret, etc.

Le littérateur français Laurent Angliviel de La Beaumelle, ami de Montesquieu et de La Condamine, appartenait à cette famille. Son frère était avocat au parlement de Toulouse. Il acquit dans la dernière moitié du XVIIIe siècle la seigneurie de La Bécède dans la Vigerie du Vigan. Sa mère était une d'Arnal, nièce du général Carle.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à l'arbre de sinople terrassé de même, posé au milieu, accompagné de trois étoiles d'argent posées en chef et flanqué de chaque côté de deux angles du même ; aux 2 et 3 coupés : au 1, d'argent, à trois grenades feuillées et tigées de sinople, ouvertes de gueules ; au 2, de gueules à six annelets d'or placés 3, 2 et 1.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Angliviel de La Beaumelle (Adrien).

— Résidence : Château des Angliviels, par Valleraugue (Gard).

Enfants : *a*) Armand, marié, avec postérité. — Résidence : 102, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux (Gironde) ; *b*) Léon, marié, avec postérité. — Résidence : 68 *bis*, rue Duplessis, à Versailles (Seine-et-Oise).

ANGLURE D'AUTRICOURT.

Cette famille est une branche bourguignonne de la maison d'Anglure qui eut pour auteur Jean-Saladin d'Anglure, premier seigneur d'Autricourt, qui vivait en 1518 et fut le père de Walerand, surnommé le capitaine d'Autricourt, chef protestant, tué à Moncontour en 1569.

Armes : *D'or, semé de croissants de gueules soutenant chacun un grelot d'argent.*

ANGOT DES ROTOURS.

Cette famille est originaire de Normandie.

Un Angot, sieur de Paterel, vivait en 1635 dans la généralité d'Alençon.

Les représentants actuels portent le titre de baron qui leur a été concédé le 6 janvier 1817, et confirmé le 25 novembre 1820.

Famille de robe, un Angot des Rotours (Gabriel-Charles-Arthur), étant substitut du procureur de la République à Paris, donna sa démission le 4 juillet 1880, pour ne pas prendre part à l'exécution des décrets.

« Bien que mon service, écrivait-il au procureur général, n'implique aucune adhésion aux violences que réprouvent tous les honnêtes gens, je brise une longue carrière pour prendre une part, si petite qu'elle puisse être, à la défense des saintes victimes de l'arbitraire et travailler à la prochaine revanche du droit. »

Armes : *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois ancres de gueules et accompagnées de trois étoiles du second.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

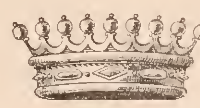
Angot des Rotours (B^on^). — Résidences : Château des Rotours, par Putanges (Orne), et 9, avenue de Villars, à Paris.

Enfants : *a*) André ; *b*) Jules.

ANISSON-DUPERRON.

Originaires du Dauphiné, les Anisson ont commencé à marquer dans la politique et la diplomatie au XVIe siècle en la personne de Charles Anisson, commandeur de Viennois, qui faisait partie de l'ambassade de Rome pour la réconciliation d'Henri IV en 1595.

Au XVIIe siècle, la famille vint s'établir à Lyon où plusieurs de ses membres exercèrent la charge d'échevin. Un Anisson est qualifié à cette époque de seigneur d'Hauteroche. En 1690, Jean Anisson fut appelé à la direction de l'Imprimerie royale à Paris, charge qui resta dans la famille jusqu'à la révolution de 89.





Le père de Roger Anisson-Duperron fut député, puis pair de France sous la monarchie de Juillet.

Armes : *D'argent, au vol de sable ; au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or, accostée de deux coquilles du même.*

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Anisson-Duperron (Roger-Léon), né le 27 avril 1829, à Paris, et marié à Catherine de Guénifey. — Résidences : 13, avenue Hoche, à Paris, et château de Saint-Aubin, par Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).

Fils : Jacques-Henri-Joseph, lieutenant au 3e chasseurs à cheval.

ANOVILLE (*d'*). — *Voy.* Michel d'Anoville.

ANSTRUDE (*d'*).

La maison d'Anstruther, en français Anstrude, dont l'ancien nom était Keandale, est l'une des plus anciennes et des plus illustres d'Écosse. Elle possédait, dès l'an 1150, les villes et baronnies d'Anstruther, dans la province de Fisse. Son nom de Keandale se voit dans un cartulaire des moines de Dalmernioch, fondés par David, frère de Malcom, quatrième roi d'Écosse, qui commença de régner en 1150.

En 1704, Guillaume, baron d'Anstruther, obtint les plus grands honneurs de la reine Anne d'Angleterre.

La branche de cette maison qui vint s'établir en France commence à François-César d'Anstrude, aujourd'hui baron d'Anstrude, par lettre patente du roi Louis XV, en forme d'édit, données à Versailles au mois d'août 1737. C'est la terre, fief et seigneurie de Bierry en Bourgogne, qui a été érigée en baronnie sous le nom d'Anstrude.

La maison d'Anstrude a compté en France plusieurs officiers de l'armée du roi, et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *D'argent, à trois clous sacrés de sable, mis en pal.*

ANTERROCHE (d').

La terre d'Anterroche a toujours été possédée par les seigneurs du même nom, comme on le voit par les hommages rendus depuis le XII[e] siècle par les seigneurs d'Anterroche.

C'est une des plus anciennes maisons et une des mieux alliées de la province d'Auvergne. Le nom d'Anterroche était connu dans presque tous les chapitres nobles du royaume de France, et figurait dans l'histoire des grands officiers de la couronne. Elle compte un commandeur de Malte. La famille d'Anterroche conserve dans ses archives, en original, plusieurs lettres écrites à ses ancêtres, par des rois et des princes, dans lesquelles ils sont traités comme amis et avec beaucoup de distinction. Dans les mêmes archives, on trouve un concordat passé, en l'an 1500 et tant, entre 24 gentilshommes pour le service de Sa Majesté, et empêcher qu'il n'y eût débat entre eux ; du nombre est Jean d'Anterroche.

Armes : *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois mouchetures d'hermines, accompagnée de deux croisettes d'or, une en chef et l'autre en pointe, surmontée en chef de trois ondes d'argent.*

ANTHENAISE (d').

La maison d'Anthenaise appartient à l'ancienne chevalerie de la province du Maine, où est située la terre de son nom, relevant de la baronnie de Laval. Les sires d'Anthenaise étaient chevaliers bannerets et tenaient rang parmi les plus puissants seigneurs de la contrée.

Geoffroy et Hamelin d'Anthenaise, son frère, prirent part à la croisade de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion.

Un des fils de Claude d'Anthenaise, écuyer, seigneur de Rouilli, fut reçu page de la reine, le 7 juillet 1733. Sur les preuves de sa noblesse, remontées, par titres originaux, jusqu'à Jacques d'Anthenaise, son cinquième aïeul, seigneur de Fresne et de Villerai, lequel fut marié le 25 mars 1506 avec Françoise de Froulai.

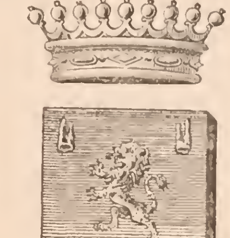
Le nom et les armes des d'Anthenaise figurent à la galerie des Croisades du musée de Versailles.

Armand, comte d'Anthenaise, servit, quoique bien jeune, dans les premières guerres de la Vendée : il fut créé comte par lettres patentes du roi Charles X.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à à l'aigle éployée de gueules, au vol abaissé,* qui est d'Anthenaise ; *aux 2 et 3 vairés d'or et de gueules de cinq tires ; sur le tout, bandé d'argent et de gueules de huit pièces.*

ANTIL DE LIGONÈS.

Cette ancienne maison de chevalerie est connue depuis Pierre et Bernard d'Antil, qui vivaient en Auvergne, en 1250.



Elle a produit huit comtes de Brioude depuis 1550, et a été maintenue dans sa noblesse par M. de Fortier, intendant d'Auvergne, en 1666, — et par M. de Bezons, en Gévaudan, en 1671.

Ce dernier arrêt fut rendu en faveur de François d'Antil, seigneur et baron de Ligonès, marié en 1627, à Pierrette de Rochebarron, et désigné fils de François et de Louise d'Espinchal, petit-fils de Jacques et de Françoise de Calvière, et arrière-petit-fils de Gilbert d'Antil, seigneur de Ligonès, capitaine de carabiniers, et de Lucrèse de Rochemure, qu'il avait épousée en 1517.

Cette famille s'est fixée en Charolais, par le mariage de Charles, comte d'Antil de Ligonès, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, qui avait été page du duc de Penthièvre, avec Marie-Laurence-Sophie de Chambonas, fille de Hector-Dominique-Antoine de La Garde, marquis de Chambonas et de Saint-Thomé, seigneur de Pressy et de Dondin, chevalier de Saint Louis, colonel aux gardes françaises, — et de Marie-Madeleine-Louise de Dienne de Cheyladet.

Armes : *D'azur, au lion d'or, accompagné de trois dents d'argent, 2 en chef et 1 en pointe, et accosté en pointe de deux fleurs de lis d'argent.*

Supports : *Deux licornes.*

Devise : *Deus rex ancilla.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Antil de Ligonès (Eugène-Emmanuel-Antoine-Claude, C[te] d'). — Résidence : Château de Dondin, près Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire); né en 1830 ; sa fille unique, Jeanne, a épousé, en 1890, le comte Gaëtan de Digoine du Palais.

ANTRAS (d').

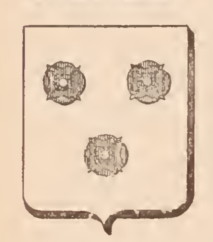
La maison d'Antras a pris son nom d'un petit village du comté d'Armagnac.

Cette famille était qualifiée de noble bien longtemps avant 1278, puisque l'on retrouve à la Tour de Londres des papiers remontant à l'an 1000 et concernant la famille. Mais à cette époque de 1278, une branche vint se fixer dans le comté de Pardiac à la suite d'une donation de terres nobles faite par le comte d'Armagnac à Bernard d'Antras pour les bons et loyaux services qu'il lui rendit à la guerre (jour des calendes de mars 1278).

Depuis, la filiation s'est toujours continuée sans

interruption jusqu'au représentant actuel, qui est lui-même en état de postérité.





Les d'Antras portèrent tous les armes de père en fils. Un de ceux qui acquirent le plus de gloire fut Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac, etc., qui a laissé des mémoires ou commentaires malheureusement incomplets qui ont été publiés par M. Tamisey de Larroque et l'abbé de Carsalade.

Un François d'Antras, seigneur de Pallane (Gers), fut gouverneur de la ville de Montrejeau.

François, son fils, seigneur de Mongrand, près Montrejeau, fut lieutenant en la compagnie de Cassini, dans le régiment de cavalerie du roi Stanislas, chevalier de Saint-Louis.

Dominique, seigneur de Pallane, de Cornac, fut capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment Royal-la-Marine, chevalier de Saint-Louis.

Nous trouvons encore :

Gérard d'Antras, seigneur de Gardères et de Saint-Julien.

Marc-Antoine d'Antras, garde du roi, compagnie de Villeroy, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Gardères et de Saint-Julien.

Pierre d'Antras, tué à la bataille de Malplaquet en 1709.

Ambroise, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Caubons.

Jean-François-Joseph, comte d'Antras, seigneur de Loubersan, Gardères, Saint-Julien, Cornac et Pallane, qui servit en qualité d'officier de mousquetaires, fut chevalier de Saint-Louis.

Gérard d'Antras, seigneur de Sérian et de Saint-Julien, qui servit dans le régiment du Boulonnais, fut nommé capitaine de grenadiers par brevet du 15 août 1735 et périt à la tête de sa compagnie devant le château d'Egghebert en Bavière, le 28 mai 1742. Il était chevalier de Saint-Louis.

Joseph, seigneur de Sérian, qui fut capitaine dans le régiment du Boulonnais suivant commission du 19 avril 1721, chevalier de Saint-Louis le 29 janvier 1738.

Bertrand, seigneur de Pallane, du Litgès et de Flourès, qui fut mandé pour la guerre le 5 mars 1494.

Nicolas, son fils, seigneur de Flourès, Creschies, etc., qui était au service du roi ; il trépassa au voyage de Naples.

Marc-Pierre-Isabeau, comte d'Antras de Cornac, baron de Ricourt, qui fut lieutenant dans le régiment d'infanterie du Vivarais par brevet du 21 septembre 1782, épousa demoiselle Laure O'Kearney, fille de lord Edward O'Kearney, gouverneur de l'île de Sainte-Lucie. Il mourut à Paris, le 19 juillet 1792, au moment de son départ pour l'émigration.

Edouard, comte d'Antras de Cornac, son fils, fit la campagne de 1814 en qualité de capitaine ; il fut emporté par un boulet de canon près d'Annecy, à l'âge de 21 ans.

Jean-Sixte, chevalier d'Antras, frère du comte Marc-Pierre-Isabeau, devint chef de nom et d'armes de sa maison par la mort de son neveu Edouard. Né à Mirande (Gers), le 6 août 1770, il entra aux pages du roi en 1782. Nommé sous-lieutenant au régiment du Vivarais (6 août 1785), émigré en 1791, il rejoint à Coblentz l'armée des princes. Cavalier dans la compagnie de Guyenne, armée de Condé, en 1792 ; capitaine-adjudant de cavalerie dans la légion de Béon en 1793, il se lia d'intime amitié avec Joseph Chénier, Ducis et Talma. Compromis dans l'affaire de la machine infernale (24 décembre 1800), il fut écroué à la maison d'arrêt du Temple et ne dut sa liberté qu'à l'intervention de Talma. Pendant les Cent Jours, il fut de nouveau traqué, poursuivi, et finalement mis sous la surveillance de la police. Louis XVIII le nomma sous-inspecteur des forêts à la sous-inspection de Mirande qui fut créée pour lui ; il arriva rapidement au grade d'inspecteur, et était au moment d'être nommé conservateur lorsqu'arriva 1830. Il était chevalier de Saint-Louis.

Le chevalier d'Antras donna sa démission et mourut à Mirande, en 1844, laissant deux fils, dont l'aîné, Jacques-Frédéric, est le père du chef actuel de la maison.

Armes : *D'argent, à trois roses de gueules boutonnées d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Antras (Cte Alfred *d'*). — Résidences : Château de Montbel, par Muret (Haute-Garonne), et château de la Bourdette, par Mirande (Gers), marié à Léonie de Marestaing, dont : 1° Marie-Jacqueline-Jeanne ; 2° Marie-Bernard-Jean ; 3° Augustin-François-Bertrand-Jacques.

AOUST (*d'*).

Cette famille, originaire du comté de Ponthieu, s'est établie ensuite en Flandre. Le premier du nom dont il soit fait mention fut Geoffroy, sénéchal de Ponthieu, qui vivait en 1231, ainsi que le prouve une donation déposée en l'abbaye de Saint-Josse-en-Bois (dite Dommartin). Cette donation, en date de la veille de Pâques 1319, entre Hugues d'Aoust et Jeanne de Saveuse, son épouse, fait mention de Geoffroy d'Aoust, son bisaïeul.

La famille d'Aoust se sépara en deux branches, dont l'aînee prit le titre de seigneur de Jumelles, et l'autre de Rouvèze.

Cette famille compte parmi ses ancêtres plusieurs gouverneurs de Douai et de Cambrai, et des chanoinesses du chapitre noble de Namur. Le

titre de marquis lui fut reconnu par Louis XV.

La branche de Jumelles blasonne : *De sable, à trois gerbes d'or liées de gueules.*

Celle de Rouvèze : *De gueules, au lion d'or tenant dans sa dextre trois epis du même.*

Devise : *Fructus laborum.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

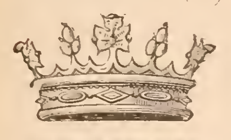
Branche de Jumelles

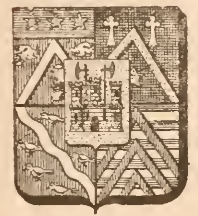
Aoust et de Jumelles (Mis d'). — Résidences : Faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris, et château de Saint-Léger, par Croisilles (Pas-de-Calais).

Branche de Rouvèze

Aoust de Rouvèze (Gaston d'), colonel au 6e hussards, à Bordeaux (Gironde).

APCHIER (d').





La famille d'Apchier est issue du Gévaudan; elle a possédé des seigneuries importantes dans le Haut-Languedoc et dans la Basse-Auvergne.

Elle sort de la maison de Châteauneuf-Randon, dont la filiation est connue et prouvée depuis Guillaume, seigneur de plus de quatre-vingts paroisses ou seigneuries en Gévaudan, et qui épousa, en 1057, Antoinette de Mercœur.

Son arrière-petit-fils, Guérin I. de Châteauneuf-Randon, épousa, en 1180, Alix d'Apchier, fondant ainsi la branche de Châteauneuf-Randon d'Apchier.

Leurs descendants, barons, puis comtes et marquis d'Apchier, se perpétuèrent en ligne directe et masculine jusqu'à Jean-Joseph, marquis d'Apchier, baron de Thoras, de La Gorce, seigneur de La Clause, de Prades, de Saint-Exupéry, etc., baron des Etats du Languedoc, né le 3 juin 1748; capitaine au régiment de Damas-dragons, puis guidon de gendarmerie à Lunéville, et maréchal de camp; élu député de la noblesse du Gévaudan aux états généraux le 31 mars 1789. Il avait épousé, le 16 septembre 1767, Henriette de Rochefort d'Ally de La Tour Saint-Vidal. On remarque dans son contrat de mariage les clauses suivantes :

1o « Est intervenu très haut, très illustre et très puissant seigneur, Nicolas-François-Jules, comte de La Tour d'Auvergne et d'Apchier, maréchal de camp des armées du roy, lequel, par amitié pour ledit seigneur, marquis d'Apchier, son cousin, lui fait donation des terres et comtés de Montsuc et seigneurie de Margeride : ledit seigneur, comte de

La Tour d'Auvergne, donne pareillement au marquis d'Apchier et se démet à son profit et à celui de ses enfants, par toutes clauses, translatures de propriétés, de tous les biens, noms, droits, raison qu'il a, à lui appartenant sur les biens de la maison de Bouillon. » (Le comte Jules de La Tour d'Auvergne, ayant hérité de la principauté de Bouillon, se maria en émigration et eut un fils représentant actuel des comtes de La Tour d'Auvergne et d'Apchier : prince de Bouillon, il habite Clermont-Ferrand, rue Saint-Hérem, et est âgé de quatre-vingt-quatre ans.)

2o Le comte d'Apchier, père du marquis, futur époux, établit une substitution graduelle et perpétuelle dans la descendance masculine et féminine, dans le but de prévenir une extinction future du nom d'Apchier.

De ce mariage naquirent trois enfants :

Joseph-Eizéar-Charles, mort le 11 mars 1813, sans postérité; Barbe-Irène-Françoise, qui a fait la branche d'Apchier Le Maugin, et Charles-Nicolas-Auguste, qui eut deux filles seulement, d'où les branches d'Apchier de Pruns et d'Apchier de La Chapelle (existantes).

Alliances : Auvergne (1008), Epernon (1130), Apchier (1180), Toulouse (1214), Châteauneuf-Doallon (1244), Canillac (1277), Polignac (1299), Narbonne (1303), Lévis (1329), Baux (maison régnante de Naples, 1317), Baufort (1361), Auvergne (1391), La Gorce (1308), de Guise-Armagnac (1425), Allègre (1428), Montlaur, Chazeron, Stuart (1446), Lautrec (1428), Lévis Ventadour (1451), Chabannes (1485), Polignac-Chalençon (1526), Chazeron-Lestrange (1584); Taillade de La Margeride (1598); La Rochefoucauld (1638), La Rochefoucauld (1693), Rochefort d'Ally de Saint-Vidal (1767) : soit par les mariages de la ligne masculine, soit par ceux des filles de la maison d'Apchier.

Armes : *D'or, au château de gueules, sommé de trois tours maçonnées et ajourées de sable, le tout surmonté de deux haches d'azur. Ecartelé : au 1, d'Imbert de Montruffet; au 2, Le Maugin; au 3, de Rochefort d'Ally; au 4, de La Rochefoucauld.*

Branche d'Apchier Le Maugin

Barbe-Irène-Françoise d'Apchier épousa, en 1795, Marc-Denis Le Maugin, mort à Turin en 1807, commissaire ordonnateur des guerres.

La famille Le Maugin, originaire de l'Anjou et du pays des Mauges, et connue dès le début du XVIe siècle, occupant diverses fonctions dans la magistrature et le clergé, s'est éteinte dans la personne de Marc-Denis.

APURIL.

Famille d'origine bretonne, dont le nom s'est, suivant les siècles, écrit : Apuril, Apvril, Avril, Auril, qui semble originaire de la paroisse de Nivillac, ancien évêché de Nantes, où on la trouve

à la réformation de 1427, et à laquelle appartenait probablement Jean Avril, écuyer dans une montre militaire bretonne de 1419. On trouve aussi Pierre Avril, seigneur du Brot, réformation de Nivillac en 1427.





La famille toutefois ne remonte qu'à Alain Apuril, souvent écrit Avril, Apvril, seigneur de Lourmaye, La Bouexière, La Grée, paroisse de Nivillac, anobli en 1547, quoique paraissant antérieurement jouir de la noblesse et s'alliant, lui et ses enfants, aux meilleures familles

De ses deux mariages : 1° avec Hélène de Moayre : 2° vers 1520 avec Marthe de La Grée, sont issues toutes les branches de la famille.

Du premier lit, les trois branches aînées, toutes éteintes : 1re, de *Lourmaye, La Grée*, qui a possédé les seigneuries de Lourmaye, La Bouexière, La Grée, Coetbo, etc., etc. La baronnie de La Gacilly, la vicomté de Saint-Nazaire, etc., a fourni notamment Jean Avril, seigneur de La Grée, premier président à la chambre des comptes de Bretagne, 1584-1596, qui joue un rôle très important dans le parti royaliste en Bretagne pendant la Ligue, s'est alliée aux familles de La Bouexière, Le Pennec, Troussier, et fondue dans la famille de Troussier de Pontménard vers 1596.

2e branche, de *Trégouet*, qui s'est alliée aux familles Bellebarbe, Bérard de La Bouexière, du Cambout de Coulin, de Guerrif, de Forest, et s'est fondue dans les familles de Guerrif et de Troussier en 1597, après avoir formé la branche qui suit :

3e branche, du *Lou*, sortie de celle de Tréguet, s'est alliée aux familles d'Avougour, de Bréhand, est fondue par trois sœurs, vers 1630, dans des Grées, dite depuis des Grées du Lou, de Cosquat et du Bé.

Du second lit est sortie la branche actuelle, qui a possédé les seigneuries de Langotière, Le Pontreau, La Mataudaie, La Poupinaie, Le Bas-Quelneuc, La Mesvraie, a été maintenue par lettres patentes de 1827 et a fourni notamment : deux frères, officiers des vaisseaux du roi, dont l'un, Jacques, major général des côtes du Croisic et Piriac, mort en mer en 1710, après avoir pris à l'abordage un navire de guerre anglais, *l'Escarboucle*.

L'origine des branches qui existaient récemment est : Christophe Apuril, seigneur de La Poupinaie, Le Bas-Quelneuc, La Mesvraie, marié en 1775 à Thérèse-Raoulette Arot, dont : 1° Alexandre, né en 1776, officier d'infanterie sous la Restauration, ancien lieutenant-colonel des armées royales de Bretagne, chevalier de la Légion d'honneur, du Phénix de Hohenlohe, du Lys et de Saint-Martin, marié deux fois : 1° 1798, à Séraphie de Rorthays de Girondor ; 2° 1811, à Armande Le Chauff de Léhellec.

Du premier lit est issue une fille mariée à de Raguenel de Montmorel.

Du deuxième lit est issu : Jean-Marie, né en 1778, marié en 1819 à Emmanuelle de Talhouet de Brignac (branche éteinte).

Armes : *D'argent, au chêne de sinople arraché, englanté d'or, accosté de deux colombes affrontées de gueules, tenant chacune dans le bec une palme de sinople.*

ARAGON (*d'*). — *Voy.* Bancalis.

ARAGONÈS D'ORCET.

La famille Aragonès, originaire d'Espagne, d'après une tradition, se serait fixée dans la seigneurie d'Orcet en Bourbonnais, à la fin du XVIe siècle. Des lettres confirmatives de noblesse ont été accordées en 1647, à Gilbert Aragonès, maréchal de bataille, dont la descendance a donné de nombreux officiers et un évêque.

Armes : *De sable, à une fasce d'or accompagnee en chef de deux étoiles du même, et, en pointe, d'un croissant d'argent.*

ARAILH (*d'*).

Cette famille, originaire du Languedoc, a pour auteur Jean d'Arailh, écuyer, sieur de Foucaran, capitoul en 1767.

Armes : *D'azur, à un mont d'argent, sommé d'une croisette d'or, cantonnée de quatre besants d'argent ; en chef, une étoile d'or, affrontée de deux têtes d'Eole de carnation soufflant du vent, cantonnées en chef.*

ARAQUY (*d'*).

Famille ancienne, dont le nom s'écrivait primitivement Araqui. Certains auteurs prétendent qu'elle descend des seigneurs de Saint-Céré et des comtes de Cahors, ce qui la rattacherait aux seigneurs de Castelnau et aux vicomtes de Turenne. Le fait n'a pu être vérifié, et nous devons, jusqu'à preuve du contraire, accepter ces affirmations pour ce qu'elles paraissent avoir de vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, la filiation de la famille est parfaitement établie depuis 1506.

Il existait à cette époque deux branches : la branche de Saint-Vincent et la branche d'Envernhe. La première s'est éteinte avant la Révolution de 1789. La seconde a des représentants, établis dans le lot, qui ne se sont pas fait connaître.

Armes : *De gueules, à un lion d'or rampant, accompagné de neuf besants d'or posés en orle.*

ARBALESTIER (*d'*).

Cette famille dont le nom s'est écrit jadis Arbarestrier, Arballetrier, Arbalestrier, est originaire de l'ancienne Bourgogne.

Elle s'établit dans le Dauphiné et s'allia aux principales familles nobles du pays.

Elle a produit des chevaliers de Malte, des officiers de toutes armes, un député, etc.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or et chargé de cinq pommes de pin de sinople les tiges en bas.*

Devise : *Le coup n'en faut.*

ARBIGNY (*d'*). — *Voy.* Bernard.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (*d'*).

Originaire de l'évêché de Metz, cette famille, qui a contracté de belles alliances, descend d'Etienne d'Arbois, camérier du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, prince-évêque de Metz et de Verdun. Pour services rendus à ce prince. Etienne d'Arbois obtint des lettres de noblesse de son successeur, le cardinal de Lorraine, prince-évêque de Metz, le 17 mars 1584. C'est de lui que commence la filiation.

Il eut sept enfants, dont deux seulement laissèrent postérité : Jean d'Arbois et Dominique d'Arbois, auteur de la branche de Jubainville. Ce dernier, lieutenant-colonel d'infanterie, tué à la Bresse, en mars 1639, laissa une fille et un garçon, Dominique d'Arbois, deuxième du nom, chevau-léger de Son Altesse qui, seul avec le comte de Trichâteau, accompagna le duc dans sa fuite de 1670, fit le 20 avril 1671, retrait de la petite seigneurie de Jubainville, appartenant encore aujourd'hui à ses descendants.

Cette famille compte des officiers dans l'infanterie et la cavalerie, parmi lesquels un général de brigade, mort en 1803, à la Jamaïque ; un conseiller à la cour de Nancy, des avocats, etc.

Les titres de cette famille ont été vérifiés le 30 avril 1743, par le conseil aulique de Lorraine, et le 26 juillet 1786, par Berthier, pour l'admission au service de Joseph-Louis et de Léopold-Charles-Hubert.

Armes : *D'azur, à trois barbeaux d'argent.*

Timbre : *Un armet de profil morné, avec son bourrelet et ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*

Cimier : *Un barbeau d'argent.*

ARBOUSSIER (*d'*).

Famille du Languedoc. Gaspard d'Arboussier fit son testament en l'an 1556. Il était trisaïeul de Jean-François d'Arboussier, seigneur de Montagut, capitaine de cavalerie en 1692, mort le 8 octobre 1725, âgé de 57 ans, laissant de son mariage, accordé en 1704, avec Anne d'Avessens, fille de Jean-Jacques d'Avessens, seigneur de Saint-Rome, plusieurs enfants.

Un Arboussier (Jean-Jacques d') écuyer, seigneur de Montagut en Lauragais, fit ses preuves de noblesse devant d'Hozier en 1738.

Un autre (Louis-Jean), fut présenté à l'assemblée de la noblesse tenue à Castelnaudary en 1789.

Armes : *D'argent, à un arbre de sinople, planté sur une terrasse du même, mouvante de la pointe de l'écu, et accosté de deux lions de gueules, affrontés contre le tronc de l'arbre, ayant chacun une patte de derrière posée sur la terrasse.*

ARC (*d'*). — *Voy.* Bastier ; Bouchet ; Doué ; Melcion ; Renaudeau.

ARCANGUES (*d'*).

Cette famille est originaire du pays de Labourd et porte le nom du village d'Arcangues dont les chefs étaient des seigneurs.

Pendant près de trois siècles, les d'Arcangues ont exercé les fonctions de conseillers du roi et procureurs au bailliage de Labourd.

Par lettres patentes de 1782, le roi Louis XVI reconnu à Nicolas-François-Xavier d'Arcangues le titre de marquis d'Iranda (province de Castille), qui lui venait de Simon d'Arragorry, son oncle, auquel il fut octroyé par Charles III d'Espagne, dans l'armée duquel il avait pris du service.

Iranda ou Irandats est le nom d'une terre située en France qui est toujours restée dans la famille et qui appartient aujourd'hui au marquis d'Arcangues.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'argent à un arbre arraché de sinople et un lion de gueules passant au travers de l'arbre; aux 2 et 3, d'azur, à une croix d'or; au 4, de gueules à trois pigeons d'argent, rangés sur une terrasse, et, sur le tout : d'azur à trois chevrons d'or.*

ARCOSSE (*d'*). — *Voy.* Fossé d'Arcosse.

ARCY (*d'*).

Cette famille, originaire de Normandie, passa en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. Elle y occupa les plus hautes situations et y exerça les charges les plus distinguées. Elle y fut élevée à la pairie avec le titre de comte de Holderness.

Une branche de cette famille rentra plus tard en France avec Jacques II et s'y établit définitivement.

Armes : *D'azur, à trois quintefeuilles d'argent,*

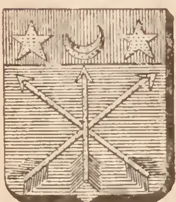
accompagnées de neuf croix recroisetées du même 3, 3 et 3.

Devise : *Un Dieu, un roi.*

— *Voy.* de Bry d'Arcy et Gouy d'Arcy.

ARDENNE (*d'*).





Cette famille, originaire du Rouergue, a pour auteur Gaillard Dardenne, chevalier, qui vivait en 1285.

L'orthographe du nom de Dardenne a varié. Primitivement, ce nom était Dardene. Il y a plus d'un siècle, on l'écrivait Dardenne. Enfin, depuis une cinquantaine d'années, les membres de la famille signent d'Ardenne.

Les Dardenne ont été seigneurs de Pruines, de Cabanes, de Graves, de Tizac, etc.

Ils ont fourni des croisés, des chevaliers du Coq, des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte, des chevaliers de Saint-Michel, des chevaliers du Saint-Esprit, des chevaliers de Saint-Louis, des officiers de toutes armes, etc.

Armes : *D'azur, à trois flèches d'argent posées en pal et en sautoir, la pointe en haut, ferrées et empennées d'or ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or, et soutenu d'une divise de gueules avec ces mots :* Per ardua virtus.

Actuelles : *D'azur, à trois flèches d'or, l'une posée en pal, les deux autres en sautoir : au chef de gueules, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles d'or et soutenues de même.*

ARENBERG (*d'*).

La maison d'Arenberg, dont les divers rameaux furent établis en Belgique, en France, en Hanovre et dans la Westphalie prussienne, est une branche de celle des princes de Ligne et descend de Jean, comte de Ligne, qui avait épousé, en 1547, la fille unique de Robert de La Marck, comte d'Arenberg, et fut substitué, par contrat de mariage, aux noms et armes de son beau-père. Charles, issu de cette union, fut élevé au rang des princes de l'Empire par diplôme de Maximilien II. Par acte du congrès de Vienne, le duc d'Arenberg fut mis au rang des princes médiatisés. Philippe, prince d'Arenberg, obtint, en 1644, de Ferdinand III, le titre de duc héréditaire.

Armes : *De gueules, à trois fleurs de néflier de cinq feuilles d'or, percées du champ, barbées de sinople.*

L'écu environné d'un manteau de gueules

fourré d'hermine et timbré d'une couronne de prince souverain posée sur une tête de léopard.

Supports : *A dextre, un griffon couronné tenant un étendard chargé d'une fasce.*

Tenants : *Deux sauvages armés de massues : celui de dextre portant un étendard chargé de trois fleurs de lis ; celui de sénestre portant un étendard chargé d'un sautoir.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Arenberg (Auguste-Louis-Albéric *d'*), né le 15 septembre 1837, député du Cher. Résidences : 20, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris, et château de Menetou-Salon (Cher). Marié le 18 juin 1869 à Jeanne-Marie-Louise de Greffulhe.

Enfants : *a)* Aline-Jeanne-Marie, née le 15 avril 1868 ; *b)* Pierre-Charles-Louis, né le 14 août 1871 ; *c)* Louise-Charlotte, née le 23 novembre 1882.

AREXY (*d'*).

Cette famille est originaire du Languedoc. Elle a fourni plusieurs capitouls de la ville de Toulouse et un grand nombre de magistrats.

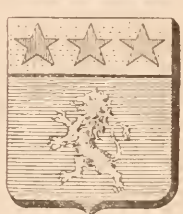
Armes : *De gueules, au sautoir d'argent, chargé de trois rots du même.*

ARGENCÉ (*d'*). — *Voy.* Lefebvre d'Argencé.

ARGENSON (*d'*). — *Voy.* Flotte d'Argenson ; Voyer d'Argenson.

ARGENT (*d'*).





Cette famille, originaire du Hainaut, s'est établie en France, vers 1496.

Un Charles-Antoine d'*Argent*, écuyer, seigneur de Deux-Fontaines, au diocèse de Reims, mousquetaire du roi et fils de Jean d'*Argent*, capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, justifia de sa noblesse par titres, depuis Louis d'*Argent*, son trisaïeul, seigneur de Deux-Fontaines, qui vivait en l'an 1566, et était marié à Elisabeth de *Serpe*.

Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers de toutes armes, des abbés commendataires, et possède, depuis près de deux siècles, le titre de marquis.

Armes : *D'azur, au lion d'argent : au chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules.*

Timbre : *Un casque avec ses lambrequins, surmonté d'une couronne de marquis.*

Supports : *Deux lions d'or.*

ARGENTEAU (*d'*). — *Voy.* Mercy.

ARGENTON (*d'*). — *Voy.* Billeheust.

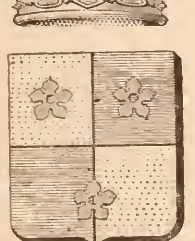
ARGENTRÉ (*d'*). — *Voy.* Plessis.

ARGIL (*d'*). — *Voy.* La Croze.

ARGIS (*d'*). — *Voy.* Boucher.

ARGOUGES (*d*).





Cette famille est originaire de Normandie et a possédé les seigneuries de Grastot, d'Argouges, de Beaumont, de Valbadon, du Taillis, de Bandre, de Rannes. Cette terre a été érigée en marquisat en 1673 ; il en fut de même de la terre de la Chapelle-Lardine qui fut érigée en marquisat en 1678 en faveur de Jean-Pierre d'Argouges.

L'auteur de cette famille fut un des compagnons de Rollon ; il reçut en partage un gros lot de terres qui venaient d'être conquises et donna son nom à ce fief.

Cette famille, qui est d'origine essentiellement militaire, a formé quatre branches principales : l'aînée, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; celle de Rannes, tombée en quenouille à la fin du XVIIIe siècle ; celle des seigneurs de Grastot, éteinte en 1777, et celle des seigneurs de Fleury, éteinte également.

La maison d'Argouges possède une filiation authentique. Elle commence dans un manuscrit, suivi avec toutes ses preuves, à un d'Argouges, choisi par Guillaume le Conquérant pour être un des conseillers de la reine Mathilde, pendant son expédition d'Angleterre.

Elle a produit des lieutenants généraux, des mestres de camp et brigadiers des armées du roi, des commandeurs et chevaliers de l'ordre de Malte, des gouverneurs de villes, des officiers de tous grades aux gardes françaises et aux chevau-légers de la garde du roi, des chevaliers de Saint-Louis, des évêques, un grand maître des eaux et forêts, des conseillers et maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, un lieutenant civil de la prévôté de Paris, etc., etc.

Parmi ses alliances, figurent les familles : de La

Trémoille, de Corbonner, de Grastot, de Granville, de Sémilly, de Clamorgan, de La Champagne, de Chanteloup, d'Orglandes, de Surrain, de Beaumont, de Syresme, de Pigache, de Loucelles, de Kadot de Sebbeville, du Poerier de Franqueville, de Payen de La Garanderie, de Farcy de Pontfarcy, de Pontbellanger, de Couvigny, de Bautrec, de Becdelièvre, de Cany, de Briqueville, de Creil, de Courtarvel, de Benoist, de Guérould, du Plessis d'Argentré, etc.

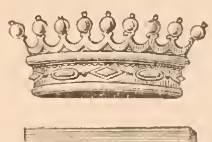
Armes : *Écartelé : d'or et d'azur à trois quintefeuilles de gueules, 2 et 1, celle en pointe brochante sur les deux quartiers.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Cri de guerre : *A la fée, je crois.*

ARGOUT (*d'*).





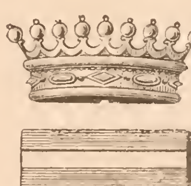
Cette famille est originaire du Dauphiné.

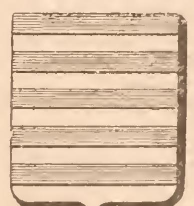
Elle a fourni des officiers, un prieur de chanoines de Vienne, un gouverneur général de Saint-Domingue, une abbesse des dames des Colonnes à Vienne, un lieutenant-colonel au régiment de Bresse, un lieutenant général, et, enfin, un gouverneur de la Banque de France, qui fut fait comte et pair de France, le 5 mars 1819.

Cette famille n'est plus représentée que par les femmes.

Armes : *D'azur, à trois fasces d'or.*

ARGY (*d'*).





Cette maison, originaire du Berry, a possédé les seigneuries d'Argy, de Lemps, de Mesvres, de la Cour d'Argy, de Néron, de la Raudière, de Lézevin, de Kergrois, de Pons, du Haut-Teneuil, de Manne, d'Azay, de la Roche Peloquin, de la Martinière, etc.

Elle a fourni des preuves de sa noblesse depuis Archambaux d'*Argy*, qui vivait en l'an 1113.

Elle compte un grand nombre de croisés, des officiers de toutes armes. Elle s'est alliée aux premières maisons de France et a eu les honneurs de la cour.

Armes : *D'or, à cinq trangles d'azur.*

Supports : *Deux lions.*

Cimier : *Un lion issant de même.*

Il existe une autre maison d'*Argy*, originaire du Réthelois.

Ses armes sont : *D'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

Il existait aussi en Beauvaisis, une maison d'*Argy* ou de *Dargier*, qui portait : *D'or, à huit merlettes de sable en orle.*

ARJUZON (*d'*).

L'auteur de cette famille, originaire des Landes, est un Gaspard d'Arjuzon, écuyer, qui vivait en 1447 ; les d'Arjuzon sont fixés depuis longtemps dans les environs de Dreux, où leur maison a toujours occupé une haute situation. Un d'Arjuzon fut chambellan de Napoléon Ier qui le créa comte le 27 février 1815.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fers de flèche du même, les pointes en haut.* — (Alias : *A la bordure d'or.*)

ARLAN DE LAMOTHE.





Cette famille est originaire de l'Agenais.

Dans une charte du 2 des ides de mars 1250 se trouve nommé un Etienne d'Arlan. Le troisième registre des mémoriaux de la chambre des comptes, coté C, fol. 87, en l'an 1350, désigne parmi les chevaliers de l'Auvergne qui doivent fournir des hommes au roi Louis XIII, deux sires d'Arlan. Une ordonnance du roi Charles VI fait mention de Nicolas d'Arlan, receveur général du Languedoc, année 1431. Une charte-quittance le qualifie de conseiller du roi. Une ordonnance militaire du 8 juin 1679 mentionne un d'Arlan maréchal des logis. L'an 1707, les nobles et le clergé du Haut-Quercy témoignent par des attestations publiques leur vive reconnaissance à Jean d'Arlan, qui, en donnant des preuves d'un grand courage, venait de les délivrer des hordes des paysans, révoltés au nombre de 2,000. Un d'Arlan de Bonnecours, officier, fut tué à la bataille de Cannes en 1735. Vers l'an 1740, Jean d'Arlan, seigneur de Fargues, en Quercy, à la suite de son mariage avec Charlotte de Carbonnière, sœur du marquis de La Chapelle-Berois, devint seigneur de Lamothe. Il ajouta à son nom celui de ce dernier fief, et depuis la famille porta le nom d'Arlan de Lamothe. Cette famille a donné plusieurs prêtres à l'Eglise. Le dernier, archiprêtre de Bouglon, est auteur d'un cours de théologie et d'autres ouvrages religieux estimés. La filiation suivie est établie à partir de Jean d'Arlan, marié à Gabrielle de Bonal ; Etienne, leur fils, se maria avec Charlotte de Belcastel, le 11 octobre 1664. Jean, fils de ces derniers, épousa Isabeau de Sabathié, en 1695. Autre Jean, seigneur de Fargues, issu de ce dernier mariage, épousa en 1732, Charlotte de Charbonnière, fille de Philibert, baron de Charbonnière, seigneur de Lamothe, et sœur de François de Carbonnières, marquis de la Chapelle-Biron. Bernard d'Arlan de Lamothe, seigneur de Lamothe, avocat au parlement, fils des sus-nommés, s'unit en mariage avec Henriette de Barrastin en 1769. Bonaventure, leur fils, épousa Françoise-Rose Bauby, en l'an XII, le 4 prairial ; de ce mariage sont nés le chef actuel de la famille et son frère.

Armes : *De gueules, à la bande d'or; coupée d'or, au loup passant de sinople.*

ARLOT (*d'*).





Cette famille est originaire du Périgord, province qu'elle n'a pas quittée et où elle a possédé les marquisats de Frugie, de Cumont, de la Coussière-Saint-Saud.

Le premier auteur connu est un Guillaume Arlot, seigneur de Frugie, qui vivait en 1347.

Elle a fourni des gentilshommes de la chambre du roi, des pages, des officiers supérieurs, dont un lieutenant général sous Louis XIV, etc.

Elle s'est alliée aux familles d'Aloigny, de Beaumont, de Chanterac, de Clermont-Touchebœuf, de Fayolle, de Foucaud, de Hauteford, de Jumillac, de Maulmont-Saint-Vit, de Montalembert, de Rastignac, de La Rochefoucauld, de Lambertye, de Nesmond, de La Romagère, de Taillefer, etc.

Armes : *D'azur, à trois étoiles d'argent rangées en fasce, surmontées, d'un croissant du même, et accompagnées en pointe d'une grappe de raisin aussi d'argent, feuillée et tigée de sinople.*

Devise : *Fructo Jove unicus Deus.*

ARLOZ (*d'*).

Arlos ou *Arloz*, ancienne noblesse qui a donné son nom à la paroisse et au château d'Arloz, dans le haut Bugey, terre qu'elle a possédée pendant plusieurs siècles.

Il y avait dans les archives des Bénédictins, ordre de Cluny, à Saint-Rambert, en Bugey, un titre en parchemin de la remise faite par le comte de Savoie au comte et seigneur de Milau, du marquisat de Saint-Sorlin, en l'an 1100. Le comte et seigneur de Milau choisit, et ne voulut pour caution de ladite remise qu'Henri d'Arloz, nommé dans ledit acte, *nobilis miles*. Ce comte ayant refusé toute autre caution dudit traité et remise, cet

acte prouve son antiquité et la haute considération où elle était dès les xe et xie siècles. Son origine se perd dans l'obscurité des temps. Elle a possédé pendant plusieurs siècles, la seigneurie d'Arlos, dans le haut Bugey.

Elle a donné un chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1245.

Une fille de cette maison, Jeanne d'Arloz, fut bisaïeule paternelle de saint François de Sales.

La filiation suivie ne commence qu'à Jean d'Arlos, chevalier, qualité qui, dans ce temps-là, était la marque de la plus haute noblesse. Il vivait en 1235.

La famille d'Arloz a été maintenue dans sa noblesse, le 26 juin 1669, par M. Boucher, intendant de Bourgogne, et commissaire député par Sa Majesté pour la recherche de la noblesse du département de Dijon. Cette sentence, rendue en faveur de Benoît d'Arloz, a été enregistrée au parlement de Dijon et au greffe de Montbrison, le 7 décembre 1725. Il y a aussi un arrêt du 16 février 1736, qui les maintient dans les exemptions et privilèges accordés aux véritables nobles.

Armes : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

Cimier : *Un taureau.*

Supports : *Deux taureaux.*

Couronne de comte.

ARMAILLÉ (d'). — *Voy.* La Forest.

ARMANCOURT (d'). — *Voy.* Michel d'Armancourt.

ARMAND.

La noblesse de cette famille ne date que du 26 novembre 1867. L'auteur, M. Ernest *Armand*, fut créé comte héréditaire par le pape Pie IX en récompense des services rendus par lui à la papauté. Ce titre fut reconnu et confirmé en France par un décret impérial, en date du 4 juillet 1868.

Armand (Ernest, Cte), chef de la famille, ministre plénipotentiaire, député de l'Aube et Ctesse, née de Gontaut-Biron. Résidences : Rue Franklin, 20, à Paris, et chau d'Arcis-sur-Aube (Aube).

Enfants : *a)* Blanche-Cécile-Marguerite, mariée en 1879 au comte François de La Rochefoucauld ; *b)* Abel-Henri-Georges, né le 10 décembre 1863.

ARMYNOT DU CHATELET.

Cette famille, originaire de Bretagne, remonte à Louis Armynot, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, depuis reine de France. Claude et Thibaut Armynot, petit-fils et arrière-petit-fils de Louis, furent baillis d'épée de Langres, depuis 1578 jusqu'à la mort du dernier, qui se noya dans la rivière de Seine, lors de la rupture du pont de Neuilly, sous Henri IV. Cette famille a été admise dans la Chambre de la noblesse des États de Bourgogne, en 1653. Elle a assisté également aux assemblées de la noblesse des bailliages de Dijon, de Bar-sur-Seine, de Chaumont-en-Bassigny et de Langres, pour la nomination des députés aux États généraux de 1789. Le nom d'Armynot vient de deux mots latins, *armis notus*, qui désigne une origine militaire et font supposer une antiquité des plus reculées.

Armes : *D'argent, à trois mouchetures de sable.*

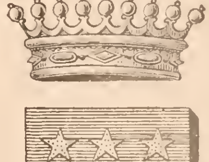
L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins d'argent et de sable.

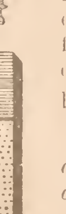
Supports : *Deux hermines ayant chacune un collier de gueules, auquel est attaché un manteau d'hermine.*

Cimier : *Une hermine hissante du même.*

Devise : *Armis notus.*

ARNAL DE SERRES (d').





Les d'Arnal sont originaires du Gévaudan. Vers 1715, le chef de la branche dont il s'agit présentement fit l'acquisition et prit le nom de la seigneurie de Serres, près du Vigan.

Armes : *D'or, au noyer arraché de sinople : au chef d'azur chargé de trois étoiles du champ.*

Support : *Deux lévriers.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

Arnal de Serres (Séverin d'), résidence : Néronde (Loire) ; marié à Angéline de Landines, dont : 1° Emilie, demeurant à Néronde (Loire) ; 2° Louis, demeurant 58, rue de Courcelles, à Paris, marié à Juliette Vuillet.

Branche cadette

Arnal de Serres (Henri d'), chef de cette branche, était frère des chefs des deux autres branches : Mme Henri d'**A. de S.**, sa veuve, habite, 6, rue de l'Équerre, à Valence (Drôme). Leurs enfants sont :

1° Jacques, capitaine au 71e d'infanterie, demeurant à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), marié à Nathalie de *Costart*, dont : *a*) Henri ; *b*) Gaston ; *c*) Emmanuel.

2° Raymond, capitaine au 157e d'infanterie, au fort de Tournoux (Basses-Alpes) et à Lyon.

3° Isabelle, religieuse du Sacré-Cœur, au couvent des Anglais, à Lyon.

4° Henri, ingénieur civil des mines.

Branche puinée

Arnal de Serres (Maurice *d'*), marié à X..., demeurant au Vigan et à Serres, près du Vigan (Gard).

Enfants : *a*) Henriette, demeurant au Vigan (Gard) ; *b*) Jean, capitaine d'infanterie breveté d'état-major, officier d'ordonnance du général adjoint au gouverneur de Lyon ; *c*) François, demeurant au Vigan (Gard), sous-lieutenant de réserve au 9e de hussards.

Voy. de Serres.

ARNAUD DE VITROLLES (*d'*).





La famille d'Arnauld ou Arnaud est originaire de la ville de Riez (Basses-Alpes), dont elle partageait au XIIe siècle la suzeraineté avec l'évêque. Très ancienne famille. En 1195, Bertrand Arnauld est cité parmi les gentilshommes accompagnant comme témoins Guillaume, comte de Forcalquier, allant rendre hommage au comte de Toulouse.

Au XVIe siècle, une branche s'établit à Aigueperse (Auvergne) ; Arnauld d'Andilly, chef de cette branche, un des familiers du connétable de Bourbon, se trouve entraîné par le connétable. Ruinée à la suite de ces événements, cette famille vint se fixer à Paris.

C'est à cette branche de la famille qu'appartiennent Antoine Arnauld, procureur général de la reine Catherine de Médicis, le célèbre docteur janséniste Antoine Arnauld, le marquis de Pomponne, Arnaud de Corbeville, général des carabiniers, les Arnaud d'Andilly et les deux dernières abbesses de Port-Royal. Cette branche s'éteint au XVIIIe siècle.

La branche aînée, restée en Provence les d'Arnaud de Nibles, se fixa d'abord à Sisteron, ensuite sous Henri IV à Aix en Provence ; une charge héréditaire de conseiller au parlement de Provence se trouvait dans la famille.

En 1752, Alphonse Arnauld échangea sa seigneurie de Nibles contre la baronnie de Vitrolles, qui appartenait alors aux de Bonnes de Lesdiguières (branche cadette de la famille de Lesdiguières).

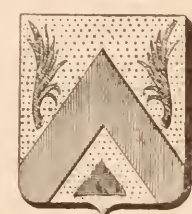
Dans cette branche, on peut citer le baron de Vitrolles, ministre et homme politique de la Restauration, pair de France, dont le fils fut créé comte par Charles X, titre que porte le chef actuel de la famille.

Armes : *De gueules, au cœur d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent ; au chef d'azur chargé de trois étoiles rangées d'or.*

Devise : *Eo dulcior quo fortior.*

ARNAUDY (*d'*).





La famille d'Arnaudy est considérée comme très ancienne dans les généralités de Montpellier et de Narbonne en Languedoc, où son existence est constatée par les chartes et documents authentiques dès le XIIIe siècle.

En 1261, Raymond d'Arnaudy y est qualifié de chevalier, titre qui annonce le caractère de l'ancienne chevalerie et de la haute noblesse.

Les alliances de la famille ont été avec les de Ratte ; les d'Aldebert, seigneurs de Raissac, Pradelles, Comeles, Natelines, Lassan et Roux ; les de Claris ; les de Jaillé ; les de Cabrol ; les d'Albas ; les de Barsalon ; les d'Estimbre ; les de Cabannes ; seigneur d'Hespanhac, etc.

Armes : *D'or, à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux palmes de sinople, et en pointe d'un rocher de sable.*

L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Arnaudy (Joseph *d'*), né le 8 oct. 1822, chef de nom et d'armes, demeurant à Ouveillan (Aude), marié à Virginie Pons.

Enfant : François-Théophile, né le 27 juin 1848, marié à Ernestine Barthez, le 7 février 1872, dont : 1° Ernest, né le 20 décembre 1872 ; 2° Georges, né le 11 juillet 1878.

ARNAULD DE PRANEUF.

La famille Arnauld de Praneuf, fixée en Viva-

rais depuis la fin du xve siècle, est originaire d'Auvergne, généralité de Riom. Elle établit sa filiation authentique et suivie depuis Jacques Arnauld, natif d'Herment en Auvergne, écuyer de la reine Marguerite, exilée au château d'Usson, épouse en 1592 de Fugères, près du Monastier Saint-Chaffre, dont il eut postérité.

La famille compte des avocats, un chevalier de Saint-Louis, lieutenant aux dragons de Schomberg en 1774.

François-Joseph-Alexandre Arnauld de Praneuf émigra en 1791 et fut, en 1809, lieutenant au régiment d'Isenbourg. Il épousa en 1810 Louise Jordy, et il en eut Louis-Maurice-Alexandre A. de P. : né en 1811 à Neuvillers, juge d'instruction au tribunal civil à Lunéville, marié en 1845, à Louise Thiébaud, fille du maire de Montmédy, nièce du général du génie de ce nom et du lieutenant général vicomte Jamin, ancien pair de France.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accosté en chef de deux palmes adossées, et en pointe d'un rocher de six copeaux du même.*

ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE.

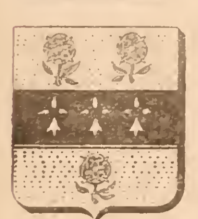
Arnault, notaire à Pouzauges, qui vivait en 1612, possédait des propriétés au village de la Ménardière dont il prit le nom. La Ménardière était située près Saint-Hilaire de Voust et près de Saint-Pierre-du-Chemin, le tout canton de la Châtaigneraie, où il y avait dès lors une fontaine, aussi de ce dernier nom, comme il résulte d'une déclaration du 22 janvier 1680, reçue Ragot, notaire à Thouars. Le logis de la Ménardière a été pillé et détruit dans la Révolution.

Dans tous les actes et contrats, le mot Ménardière s'écrit ainsi : *Mesnardière*. Depuis la Révolution, on a remplacé l'*s* par un accent aigu sur le premier *e* du mot.

Armes : *Losangé d'argent et d'azur, au faisceau d'armes consulaire de sable lié d'or.*

ARNOUX DE MAISON-ROUGE.





La famille Arnoulx, ou Arnoux, existait au XIVe siècle dans la châtellenie de Montluçon, où elle a possédé, aux XIIIe et XVIe siècles, les fiefs de Bisseret et du Mas. Passée en Auvergne vers 1540, elle se fixa à Riom et posséda les terres d'Uriat, de Maison-Rouge, de Mezel.

Depuis 1630 le nom de Maison-Rouge est resté joint à celui d'Arnoux.

Qualifications d'écuyer et de chevalier à tous les membres depuis 1505. Titre de baron transmissible de 1816.

Officiers d'armée, trésoriers de France, conseillers en la sénéchaussée d'Auvergne.

Alliances : de Bistonnières (XIVe siècle), de la Souche (XIIIe siècle), d'Allemagne, de Fretot, du Richier (XVIe), Aymard, Bernard de la Gravière, de Roux de Pontmort, de Ferriolles, de Vaux, de Redon (XVIIe), de Biencourt de Boisgenest, de Cambrai, Marchand de Marans, Dufraisse du Cheix (XVIIIe), Neyron des Aulnats, Imbert de Trémiolles (XIXe).

Armes : *D'or, à la fasce de sable, chargée de trois mouchetures de contre-hermine d'argent, accompagnée de trois roses ligées et feuillées de gueules, 2 et 1.*

Couronne de baron depuis 1816, auparavant de comte (cette dernière sans concession régulière).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Arnoux** (B^{onne} *d'*), née Imbert de Trémiolles, veuve du Bon Constantin Arnoux de Maison-Rouge. Résidences : Entraigues et Riom (Puy-de-Dôme).

Enfants : 1° Georges-Marie Victor, capitaine de cavalerie, à Saumur (Maine-et-Loire), marié à Mlle de Teneiis de Says, dont un fils et deux filles.

2° Marie, épouse de Maurice de La Chaise, ancien officier.

3° Anne-Alice, épouse de Henri Duché de Bricourt.

4° Louise, épouse de Roger de Boisset de Torsiac.

ARONDEL DE HAYES.

D'après les traditions domestiques, cette famille serait originaire d'Angleterre, d'où elle s'est réfugiée en France pour cause de religion. Le titre de comte romain avait été donné à un membre de la famille en 1639 ; elle comptait au nombre de ses représentants Théodore-Jean Arondel de Hayes, sorti de Saint-Cyr (le 1er sur 400) à la promotion d'octobre 1811, capitaine à vingt-trois ans, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne. Cet officier fit les dernières campagnes de l'Empire et celles de 1823-1824. Il brisa sa carrière en 1830 et mourut en 1864, laissant postérité.

Armes : *D'argent à deux lions de gueules, affrontés et soutenant une épée nue du même, la pointe en bas.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Arondel de Hayes (Sélim), demeurant au château de Chambresais, par Château-Gonthier (Mayenne), confirmé dans le titre

de comte romain par un bref de Pie IX, en date du 11 octobre 1877.

ARRAC DE VIGNES.

Baron de Sault, de Navailles, en Guyenne.

Jean d'Arrac, écuyer, seigneur de Brostau et de Vignes, autrement de Romefort et de Beiries, hommes d'armes de la compagnie de M. de Payanne, épousa en 1595 Madeleine d'Anglade, fille et héritière de Louis d'Anglade, seigneur de la maison noble de Vignes, juridiction de Sault.

Il fut maintenu dans sa noblesse par lettres patentes de mai 1596.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, au sanglier passant de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à l'aigle éployée, d'or, le vol abaissé.*

ARRIGHI DE CASANOVA, duc de PADOUE.

La famille Arrighi, originaire de Corse, fut maintenue le 4 février 1783 comme noble d'extraction par le conseil supérieur après la réunion de cette île à la France. Des relations d'amitié, cimentées par les liens du sang, unissaient les Arrighi aux Bonaparte.

Jean Thomas Arrighi, alors chef de la famille, prit du service dans les armées de la République, devint aide de camp de Berthier en Orient, fut créé chef d'escadrons à Marengo, général de brigade à Austerlitz, général de division à Essling. L'empereur lui conféra le titre de duc de Padoue (1808). Il fut appelé à siéger à la chambre des pairs. Après le désastre de Waterloo, le duc de Padoue se réfugia en Corse avec mission secrète de préparer les esprits au cas où Napoléon irait y chercher un asile. Frappé par l'ordonnance royale du 7 janvier 1816, il se retira en Italie et n'obtint son amnistie qu'en 1820.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à la croix treillissée d'azur, ombrée : aux 2 et 3 d'or, au sphinx égyptien, portant en barre un étendard à trois queues de sable, soutenues de gueules : au chef ducal, de gueules, semé d'étoiles d'argent.*

ARRIPE (d').

La maison d'Arripe est originaire ~~de Bielle~~, dans la vallée d'Ossan et de Cantabrie ; des documents, remontant à 1354, donnent aux membres de cette famille le titre de baron comme titre personnel.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux tulipes d'argent et, en pointe, d'une roche du même.*

ARSCHOT (d').

Seigneurie en Brabant, possédée par les ducs de Brabant avant 1179. Le duc Jean la donna, en 1284, à son frère Godefroy de Brabant, tué le 11 juin 1302. Alix, sa deuxième fille, porta Arschot dans la maison d'Harcourt.

La seigneurie d'Arschot fut érigée en marquisat par lettres du mois de novembre 1518, en faveur de Guillaume de Croy, petit-fils de Marguerite de Lorraine, dame d'Arschot, et d'Antoine de Croy.

Philippe II, fils de Henri de Croy, succéda à son oncle et fut créé duc d'Arschot le 1er avril 1533. Il mourut en 1549.

Anne de Croy, sa fille, porta en mariage le duché d'Arschot à Charles de Ligne, en 1576, prince d'Aremberg, mort le 18 janvier 1616.

ARSONVAL (d').

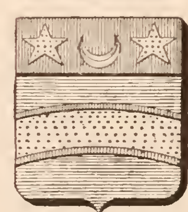
Nous trouvons un François d'Arsonval, écuyer, seigneur de Chavignon et des Tournelles, gentilhomme servant du roi, qui fut l'un des chevau-légers de la garde. Nous trouvons aussi une Agnès-Anne d'Arsonval, reçue à Saint-Cyr, le 5 avril 1695, sur les preuves de sa noblesse, remontée par titres à Guillaume d'Arsonval, son cinquième aïeul.

Armes : *Tranché d'azur sur or, et une étoile à huit raies de l'un en l'autre, chargée d'une croisette de gueules.*

ARTAISE (d'). — *Voy.* La Tour.

ARTENSEC (d') ou d'ARTENSET.





La famille d'Artensec est une ancienne famille originaire du Périgord. En 1390, un Raymond d'Artensec rendit hommage au sieur Pons, vicomte de Turenne, au nom de sa femme Jeanne de Saint-Geniès.

Nous trouvons un Jean-Baptiste d'Artensec qui avait en 1629, à Périgueux, une charge d'avocat au parlement de Guyenne.

Ce même d'Artensec, lors des mouvements de la Fronde, souffrit la question pour la cause du roi.

Son frère Hélie d'Artensec, né à Périgeux en 1592, est l'auteur de mémoires très appréciés concernant le Périgord.

Les d'Artensec furent maintenus dans leur noblesse par lettres patentes en date d'août 1675.

Le 15 thermidor an II, un François d'Artensec, curé de Saint-Séverin d'Estissac, monta sur l'échafaud en confessant sa foi.

Les d'Artensec étaient seigneurs de La Farge, Verneil, Laborie, de La Barrière.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or arquée, bordée de gueules, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Artenset de la Farge** (Maxime *d'*). — Résidence : Ch^au^ de la Tour, par Pessac-sur-Dordogne (Gironde).

2° **A. de la F.** (René *d'*), à Labitte, par Moncrabeau (Lot-et-Garonne).

ARTHAUD DE VIRY.

D'après un manuscrit du XIIe siècle appartenant à la bibliothèque d'Angers, cette famille, originaire de la province de Forez, serait issue fort anciennement des seigneurs de Saint-Germain-Laval, connus aux temps chevaleresques sous le nom d'Arthaud. Cette famille était fixé dès 1287 précisément dans la petite ville de Saint-Germain-Laval, où depuis ils ont constamment résidé jusqu'en 1815. Ils y possédaient une chapelle (avec droit de sépulture) dans laquelle était jadis le tombeau des seigneurs de la paroisse.

Les rejetons de la famille Arthaud de Viry ont siégé, au mois de mars 1789, dans les assemblées électorales de la noblesse du Forez et dans celles de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand ; on peut suivre la filiation, degré par degré, depuis Hugues ou Hugonet Arthaud, qui donna le dénombrement de ses biens au terrier de Saint-Germain-Laval le 18 février 1388.

Elle n'offre pas de particularité remarquable avant la fin du XVIe siècle.

La famille se partagea en trois branches. L'aînée resta au berceau de la famille ; la seconde vint se fixer dans la ville de Seurre, en Bourgogne, où elle était représentée en 1761 par François-Bernard Arthaud, écuyer, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

La troisième, dite des sieurs de Lachesnaye, s'établit dès l'an 1596 à Angers, où elle a produit plusieurs personnages dans le haut clergé, la magistrature et les lettres. Cette dernière s'éteignit après 1678.

Vers la même époque, les aînés, restés à Saint-Germain-Laval, recueillirent le fief de la maison de Viry, en Beaujolais, et en prirent le nom, illustré par Jacques de Viry, l'éloquent et patriotique orateur de la langue d'Oil aux états généraux de 1484.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois tours crénelées d'argent*, qui est d'Arthaud ; *aux 2 et 3 de sable, à la croix ancrée d'argent, ouverte en cœur d'un carreau du champ*, qui est de Viry.

ARTHUYS.





Famille noble, originaire d'Angleterre, qui vint s'établir en Berry, en 1195. Philippe-Auguste avait alors cédé à Richard, roi d'Angleterre, Issoudun et plusieurs autres villes du Berry.

Il y a eu plusieurs branches de ce nom dans le Perche, l'Orléanais, le pays chartrain, dont la plupart sont éteintes ; et de celles qui existent, nous ne connaissons que la branche de Charnisay.

Il y avait une famille du même nom en Anjou, qui s'annonçait pour avoir la même origine que celle du Berry. Elle disait être pareillement sortie d'Angleterre, 30 à 40 ans avant le schisme de Henri VIII. Nous croyons cette famille éteinte dans les mâles.

Nous trouvons un François Arthuys, procureur du roi au bailliage d'Issoudun qui, en 1564, fit rentrer Issoudun sous l'obéissance du roi et fut assassiné le 4 juin 1593, par le parti de la Ligue pendant qu'il donnait des ordres dans un faubourg pour le service du roi et la conservation de cette ville.

Un Philippe-Amable Arthuys de Charnisay, président de la cour d'Orléans, fut créé baron en 1811, et son titre fut maintenu, en 1816, par Louis XVIII.

Armes : *D'argent, au chevron brisé de sinople, accompagné de trois feuilles de chêne du même.*

Devise : *Franc au roy suis.*

REPRÉSENTANT ACTUEL

Arthuys de Charnisay (Bon Paul), marié à Marguerite Verdier de Flaux. — Résidence : Hôtel de Charnisay, par Montluçon (Allier).

ASNENS DE DELLEY.

La famille de Asnens ou de Agnens de Delley et de Partalban, originaire du pays de Vaud, vint s'établir en France vers 1660.

Les seigneurs de Asnens de Delley et de Partalban ont pour auteur Guillaume, troisième fils de Robert, seigneur d'Estavayé en 1096, lequel Guillaume, possesseur du fief de Asnens, l'aurait transmis à ses descendants qui en auraient porté nom. Outre plusieurs titres du XIIIe et XIVe siècles concernant cette famille, et dont la plupart sont conservés aux archives publiques de Berne et de Fribourg, en Suisse, il existe (collections de M. Courtois) un acte testamentaire de François de Asnens, *armiger* daté de Damiette, l'an 1219.

La filiation de cette maison, constatée par arrêt du parlement de Besançon du 22 décembre 1787, établit qu'elle descend en ligne directe de Hermans de Asnens, chevalier, seigneur de Dalley, vivant en 1249.

Delley était autrefois une châtellenie, avec toute juridiction, située au bord du lac de Neuchâtel. Sur son emplacement existe aujourd'hui une agréable habitation portant aussi le nom de Delley et attenante à l'ancien village de ce nom.

La famille de Asnens de Delley a occupé en Suisse de hautes fonctions, et plusieurs de ses membres, depuis son établissement en France, ont été revêtus de charges importantes dans l'armée, la magistrature et les finances. Le comte de Delley d'Agier, député de la noblesse du Dauphiné aux Etats généraux en 1789, sénateur sous l'Empire, fut créé pair de France par Louis XVIII, et est mort en 1827.

Aujourd'hui cette famille ne forme plus que trois branches dont le point de jonction remonte à 1520. La branche aînée actuelle porte le nom de Blancmesnil ; la cadette se distingue par le nom d'Avaize et la puînée par le nom d'Agier.

Armes : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à deux cotices d'or brochantes, l'une sur les pattes du lion, l'autre sur la queue.*

Cimier : *Un lion naissant d'or.*

Supports : *Deux lions au naturel.*

Devise : *Jussu Domini Dei.*

ASNIÈRES (d')

La maison d'Asnières, en latin *de Asneriis*, est originaire de la Saintonge, où elle eut pour berceau un bourg de ce nom assez considérable avec château. Son ancienneté, la qualité de chevaliers dont ses membres furent revêtus dans les temps où cette dignité était personnelle, et toute militaire, ses services distingués, lui donnaient un rang honorable dans la noblesse de sa province, à côté des sires de Pons, ses suzerains, avec lesquels elle s'est efforcée d'établir de nos jours une origine commune.

La maison d'Asnières s'est divisée en deux branches à la mort de Robert d'Asnières en 1667 qui laissa :

1° François d'Asnières, qui continua la souche, éteinte en 1784 dans la personne de son petit-fils Léon d'A., capitaine au régiment d'Agénois; 2° Jean-Baptiste-François d'A., qui forma la branche de Villechenon. Elle était représentée par Robert Bernard, marquis d'A., colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, mort en 1821, laissant un fils.

La branche de Villefranche, dont il subsiste encore un rameau. Celui des marquis d'Asnières-la-Châteigneraye fut formé vers 1565 par Olivier d'Asnières de Maisonnay.

Jean d'Asnières, rejeton de cette branche, issu d'Olivier à la cinquième génération, naquit en 1738.

Il était maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis. En 1776, il obtint, en considération de ses services et de son origine, que la baronnie du Petit-Château et les six châtellenies du Bourg-Bastard, de la Tardière, de Saint-Pierre-du-Chemin, de Saint-Marsault, de Marillet et de Fraigneau seraient unies à la terre de la Châteigneraye et érigées en marquisat sous les noms d'*Asnières-la-Chateigneraye*, et non pas simplement de la *Chateigneraye*.

Le marquis d'Asnières-la-Chateigneraye monta dans les carrosses du roi le 17 décembre 1781 en vertu des preuves faites devant Chérin. Il est mort le 3 janvier 1824, laissant deux fils.

Armes : *D'argent, à trois croissants de gueules.*

ASSAILLY (d')





Le quatrième grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, en l'an 1167, était un chevalier de Saint-Jean, du nom de d'Assailly, ou d'Assalit.

Le nom original est en effet *Assalitus* qui signifie en latin du moyen âge : armé de pied en cap.

On retrouve au XVIIIe siècle, dans le pays de Béziers et de Rodez, des *d'Assailly*, qualifiés viguiers ou vicomtes de Razès, où ils s'allièrent à la famille de Mirepoix.

Par suite d'une alliance avec une demoiselle de Barazan, la famille s'établit en Poitou et sous Louis XIV, un d'Assailly, qui avait épousé une demoiselle Gulien de Cencize, élevée à la maison royale de Saint-Cyr, est qualifié de seigneur de la Salmondière et autres lieux en Poitou. Son père avait commandé l'arrière-ban du Bas-Poitou.

Son fils épousa Mlle de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, petite-fille du baron d'Espagnac, historien et ami du maréchal de Saxe, gouverneur des Invalides.

Charles, comte d'Assailly, ministre plénipotentiaire, épousa Mlle de Lasteyrie du Saillant dont la mère était Mlle de la Fayette, fille du général, marquis de la Fayette.

Armes : *De gueules, à trois lis au naturel, 2 et 1.*

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Altisis terris.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Assailly** (Octave-Charles, Cte d'). — Résidences : rue Lincoln, 2, à Paris, et ch^{au}

de la Salmondière, par Niort (Deux-Sèvres). A épousé Mlle de *Cunin-Gridaine*. Enfants: *a*) Isabelle; *b*) Antoine.

2° **A.** (Vte Arthur). — Résidence : Rue Las-Cases, 12, à Paris.

3° **A.** (Alexandre-Charles-Camille-Oscar *d'*), major au 17e chasseurs à cheval, à Neufchâteau (Vosges).

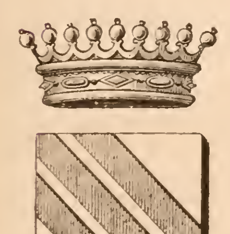
ASSAS (*d'*).

De cette famille noble était Louis, dit le *chevalier d'Assas*, capitaine au régiment d'Auvergne, qui, se trouvant en 1760 à l'affaire de Closter-Camp avec son régiment, près d'un bois, pendant la nuit, s'y avança seul pour le fouiller, de peur que sa troupe ne fût surprise ; il y rencontra des ennemis embusqués, qui l'entourèrent aussitôt et lui présentèrent une douzaine de baïonnettes sur la poitrine, en le menaçant de mort s'il disait un mot. Alors, se tournant du côté de son détachement, il lui cria avec intrépidité : *Auvergne, fais feu, ce sont les ennemis!* et, dans le moment, il tomba frappé de plusieurs coups.

Le roi Louis XVI, voulant transmettre à la postérité la mémoire de ce trait de patriotisme, a créé en 1777 une pension de 1,000 livres, héréditaire et perpétuelle en faveur de la famille de ce nom, jusqu'à l'extinction des mâles.

Armes : *D'azur à trois fleurs de lis épanouies d'or.*—Alias : *D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux pins de sinople, et en pointe d'un croissant du second : au chef du même, chargé de trois étoiles du premier.*

ASSIER (*d'*).



Originaire du Languedoc, cette famille a formé plusieurs rameaux. Un Jean d'Assier, fils de Barthélemy, fut pendant quarante ans président du conseil souverain. Il reçut en février 1768 des lettres de noblesse du roi Louis XV.

Armes : *D'argent, à trois bandes de gueules.*

Devise : *Suis de bonne trempe.*

Branche de Valenches

Détachée du tronc et fixée dans le Forez. On trouve dans l'obituaire de Montbrison, en 1397, Jean Assier, prêtre, fils de Pierre Assier de Valenches, qualifié *egregius vir dominus*. Possesseurs depuis près de six siècles de la terre, dès longtemps seigneuriale de Valenches, les représentants de cette maison figurent brillamment dans les guerres de religion, au parlement des Dombes, dans le clergé, dans l'armée, et contractèrent les alliances les plus distinguées.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Assier de Valenches** (Charles *d'*), capitaine-commandant au 13e cuirassiers, à Chartres (Eure-et-Loir) ;

2° Oncle : **A. de V.** (Victor-Emmanuel *d'*). Résidence : château de Valenches, par Saint-Jean-Soleymieux (Loire), marié en 1849 à Emmery de Grosieulx.

Enfants : *a*) Amélie-Jeanne, mariée à Pierre de Chavigny ; *b*) Valentine, religieuse ; *c*) Charles-Paul-Maurice, secrétaire d'ambassade ; *d*) Eugénie-Pauline-Marie-Madeleine ;

3° Branche puînée : 1° Hippolyte-Raoul, à Feurs (Loire); 2° Pierre-Charles, château de Riorges, par Roanne (Loire).

ASSY (*d'*). — *Voy.* Geoffroy ; Morell.

ASTANIÈRES (*d'*).

Cette famille est originaire de Normandie. Un de ses membres se fixa en Languedoc en 1575.

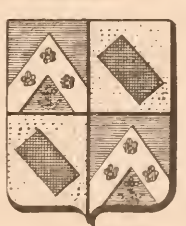
Un d'Astanières fut page du roi Louis XVIII en 1825 et entra dans un régiment de hussards dans lequel il resta jusqu'en 1830.

Armes : *D'argent, à trois fasces de gueules, au chef chargé d'un croissant de sable, accosté de deux étoiles du même.*

Ou : *De gueules, à trois fasces d'argent, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

ASTIER DE LA VIGERIE.





D'Astier, province du Languedoc, filiation établie jusqu'en 1680, par les preuves de Malte d'Antoine-François-Geoffroy d'Astier, le 20 janvier 1828 (branche latérale éteinte), qui a reçu le titre de comte, le 25 juin 1845.

Titre héréditaire de baron ; lettres patentes du 26 février 1825 et du 26 août 1829, et, pour transmission : lettres patentes du 16 avril 1840, et brevet d'investiture du 6 juillet 1858.

Le nom de La Vigerie provient d'une terre acquise en 1771 et aliénée en 1841.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur au chevron d'argent chargé de trois quintefeuilles de gueules, et accompagnée en pointe d'une ancre d'or, accolée de son câble aussi d'or* (lettres patentes du titre de baron); *aux 2 et 3 d'or à la bande alaisée de sable* (anciennes armes de la famille d'Astier, d'après les preuves de Malte).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Astier de La Vigerie** (Bon Emmanuel-Raoul *d'*), lieutenant d'artillerie, marié à Catherine-Louise de France, dont : *a*) Louis; *b*) Maurice. Résidence : 1, avenue de Tourville, à Paris;

2° **A. de La V.** (Raoul-Olivier *d'*), frère du précédent, ancien officier d'artillerie, marié à Jeanne de Montalivet, dont : *a*) Jean; *b*) François. Résidence : 11, rue de Courcelles, à Paris.

ASTIER D'USSEL. — *Voy.* Daleste d'Astier d'Ussel.

ASTORG (*d'*).

La maison d'Astorg ou d'Astorgue est originaire d'Auvergne, et sa filiation remonte aux premiers temps de la féodalité. Elle formait deux branches. La branche cadette avait été se fixer en Espagne, d'où un de ses membres revint vers la fin du XIIe siècle, avec Raymond, comte de Toulouse, et le suivit en Palestine.

Cette famille tenait un rang distingué dans l'Auvergne, où elle possédait les terres et les seigneuries de Vandelin, de Monteroy, de Chaludet, de la Feuillade, etc.

Le premier personnage connu de cette famille, Pierre Astorg, d'Aurillac, seigneur de Laval et coseigneur du Chalier, en Auvergne, cité en 1289, se trouve compris dans une revue d'hommes d'armes, avec plusieurs barons et chevaliers.

Un Jean d'Astorg, écuyer, seigneur de Chaludet, fit hommage au roi comme duc d'Auvergne le 1er juillet 1669. Une de ses filles, Marie d'Astorg, fut reçue à Saint-Cyr, le 22 janvier 1798, sur les preuves de sa noblesse remontée par titres jusqu'à Pierre d'Astorg.

La famille d'Astorg a joui des honneurs de la cour, et a été admise à monter dans les carrosses du roi avec le titre de comte, le 27 janvier 1789.

La branche aînée s'est éteinte dans la personne du comte d'Astorg, député, décédé en 1828, sans enfant mâle. Elle portait : *De sable, à un faucon d'argent, longé et grilleté d'or, posé sur une main gantée aussi d'or, et accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'argent, et en pointe d'une demi-fleur de lis du même, mouvante de l'extrémité du flanc droit de l'écu.*

La branche cadette est seule survivante.

Armes : *D'or, à l'aigle éployée de sable.*

Devise : *Nihil me pavet.*

ATTANOUX (*d'*). — *Voy.* Bernard d'Attanoux.

AUBARÈDE (*d'*).

Famille originaire du Lyonnais ayant possédé, en 1690, la seigneurie de Bellegarde.

Il y a eu une famille Aubarède d'Astorg anoblie le 20 décembre 1678, qui ne se rattache nullement à cette famille.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois roses de gueules tigées de sinople.*

Ou : *D'argent, au chevron de gueules accompagné de trois pensées au naturel; au chef du second chargé d'une tête de lion.*

AUBÉ DE BRACQUEMONT.

Cette famille est originaire de Picardie où elle a possédé pendant longtemps la terre de Bracquemont, dont elle a pris le nom.

Le premier auteur connu est Quentin-Aubé, écuyer, seigneur de Bracquemont, mort en 1483, laissant deux enfants de son mariage avec Clémence de Lécourt. On compte dans la famille des chevaliers, un gouverneur de Montdidier, en 1592, plusieurs capitaines des armées du roi.

Armes : *De gueules, à huit losanges d'argent appointés en croix.*

AUBER (*d'*).

Famille originaire de Normandie, et établie depuis en Agénois, qui, par la perte des monuments de son ancienneté, dans un incendie arrivé en 1581, dans la maison de Raymond d'Auber (auteur du quatrième degré), ne peut aujourd'hui remonter sa filiation qu'à Jeannot ou Jean d'Auber; cependant cette famille possède encore les titres antérieurs de cette époque.

Jeannot ou Jean d'Auber, cité ci-dessus, écuyer, seigneur de Peyrelongue, demeurant à Marmande, vivait en 1478.

François d'Auber, qualifié chevalier, seigneur de Peyrelongue, gouverneur pour le roi de la ville de Cental en Piémont, en 1555, fut nommé par le roi Henri II, le 10 juillet 1557, capitaine d'une compagnie de 300 hommes de pied. Il soutint en 1558, le siège de Cental contre les Impériaux, et servit avec beaucoup de distinction dans les guerres de son temps. Il avait été nommé le 7 septembre 1550, capitaine de Saint-Michel en Pié-

mont, par lettres d'Henri II, roi de France. On le trouve compris avec Pierre et Raymond d'Auber, ses frères, dans la convocation des nobles du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Agénois, du 16 mars 1557, et il obtint le 26 mars 1558, conjointement avec eux, une ordonnance du lieutenant général de la sénéchaussée de Bazadois, par laquelle ils furent employés au rôle et cotisés à la contribution dudit ban et arrière-ban de cette sénéchaussée.

Jean-Baptiste d'Auber, marquis de Peyrelongue, écuyer, fut reçu page du roi en sa petite écurie, sur les preuves de son ancienne noblesse, faites le 7 juin 1762 ; mousquetaire de la seconde compagnie, le 1er juillet 1765 ; écuyer du roi le 13 septembre 1778 ; capitaine au régiment du roi, cavalerie, le 13 septembre 1779 ; chevalier de Saint-Louis, avec le brevet de marquis et le rang de lieutenant-colonel, le 8 mai 1785.

Armes : *D'azur, à un pal d'argent accosté de quatre étoiles d'or, posées 2 de chaque côté, l'une au-dessus de l'autre ; au chef de gueules, chargé d'une fasce ondée d'argent.*

AUBERGUE (d').

Cette famille est originaire de la Provence qu'elle n'a presque jamais quittée.

Elle a été anoblie par une charge de secrétaire du roi près le parlement de Dijon. Nous croyons cette famille éteinte dans ses mâles.

Armes : *D'azur, à la tente d'argent accostée de deux lévriers assis du même, le tout posé sur un terrain de sinople ; en abîme, un panache accompagné de trois étoiles, une en chef, deux en flanc, le tout d'argent.*

AUBERJON (d').

Famille noble du diocèse de Narbonne en Languedoc, et connue depuis le milieu du XVIe siècle.

Louis d'Auberjon, qualifié noble, seigneur de la Chevalinière, venu de l'Isle de France, fut protégé par les dames Madeleine et Eléonore de Bourbon, tantes du roi Henri IV. Il fit en 1552 l'acquisition du domaine de Pechgaufy, auquel il donna le nom de la Chevalinière. Il fut enterré le 14 novembre 1555 dans la chapelle de Fanjeaux, où toute sa postérité eut droit de sépulture.

Raymond d'Auberjon fut maintenu dans sa noblesse par M. de Lamoignon, le 3 novembre 1697.

Cette famille compte plusieurs officiers dans l'armée, des chevaliers de Saint-Louis.

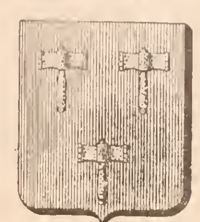
On présume que cette famille pourrait bien être issue des Auberjon-Murinais du Dauphiné.

Chesnaie fonde cette idée sur ce que le nom d'Auberjon n'est point commun.

Armes : *D'azur, à six besants d'or, posés 3, 2 et 1.*

AUBERT (d').





Famille originaire de Bretagne comptant treize degrés.

Parmi les pièces conservées aux archives de cette famille, on trouve :

1° Un bref de la cour de Rome en date du 7 avril 1502, qui concède plusieurs privilèges à Guillaume d'Aubert et à Guillemette de Chalus, son épouse, en reconnaissance de bons services rendus par celui-ci.

2° Une lettre de Henri III, en date du 24 octobre 1575, par laquelle Sa Majesté accorde à son amé et féal Pierre d'Aubert, seigneur de La Criblerie, écuyer de son écurie, la charge et conduite d'une compagnie de cent chevau-légers.

3° Une autre lettre de Henri III, datée du 9 septembre 1587, portant exemption, en faveur de Pierre d'Aubert, seigneur de La Criblerie, de Tartoul et Boisbriant, terres situées au pays de Bretagne et du Maine, du fait et contributions aux ban et arrière-ban.

4° Preuves de noblesse de François-Charles-Cœsar d'Aubert, pour être admis au nombre des pages du roi, du 8 avril 1790, reçues par d'Hozier. Cette famille a produit aussi un défenseur du Mont-Saint-Michel, ainsi que l'on le voit par le nom et les armes d'un de ses membres, gravés sur une carte originale conservée au château même.

Armes : *De gueules, à trois maillets d'or, 2 et 1.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Aubert** (François-Jules *d'*), demeurant à Laval.

2° **A.** (Louis-Charles-Marie *d'*), marié à Marie-Thérèse Tiger de Rouffigny, demeurant à Laval et au château du Guémadeuc-Pléneuf (Côtes-du-Nord), dont : *a*) Louis-Joseph-Marie d'**A.** ; *b*) Marie, mariée à René de Farcy, lieutenant au 70e régiment d'infanterie ; *c*) Marguerite.

3° **A.** (Joseph *d'*), marié à Henriette du Breil de Pontbriand, demeurant au château de la Hanguemorais-Saint-Potan (Côtes-du-Nord), dont : *a*) Joseph ; *b*) Henri ; *c*) Guillemette ; *d*) Marie.

4° **A.** (Emilie *d'*), mariée à Léonard Drouet de Montgermont.

AUBERT DU PETIT THOUARS.

La famille Aubert, anoblie le 26 juin 1714 était originaire de l'Anjou, où la souche habitait le château de Boumois, près de la ville de Saumur. Elle a produit, entre autres rejetons : Louis-Marie Aubert du Petit Thouars, célèbre botaniste, né en 1758; Aristide, frère du précédent, capitaine de vaisseau, qui commandait le *Tonnant*, au combat d'Aboukir, où il périt le 1er août 1798; l'amiral Abel Aubert du Petit Thouars, qui fut désavoué en 1842 pour avoir expulsé des Etats de la reine Pomaré le missionnaire Pritchard, auquel les Chambres votèrent une indemnité.

En revanche, ses concitoyens lui offrirent une épée d'honneur, et, en 1848, il fut nommé représentant à l'Assemblée législative.

Armes : *D'azur, à un haubert d'or.*

AUBÉRY.

Vatan, autrefois Vastan, dont les Aubéry portèrent le nom, et dont ils firent ériger la seigneurie en marquisat, est une petite ville du Berry remontant au ve siècle environ, et dans laquelle les Templiers possédèrent des biens et un couvent.

La famille Aubéry (dont le nom s'est écrit quelquefois Aubry), a possédé les seigneuries de Jully et de Ponthieu. Elle n'était saillante ni par son origine, ni par son ancienneté. Paris était son berceau. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 20 juin 1705. Robert Aubéry, président de la chambre des comptes, ayant épousé Claude de Préteval qui lui apportait l'héritage des Maricourt et celui des du Puy, les terres de Vatan, les fit ériger en marquisat par lettres du mois d'août 1650. Le côté éminent de la position des Aubéry venait de leurs alliances. Ils en formèrent de considérables avec les premières maisons du royaume.

Armes : *D'or, à cinq trangles de gueules.*

AUBIER DE RIOUX.

Très ancienne famille d'Auvergne, et des mieux alliées, qui a habité alternativement la ville de Clermont et les châteaux qu'elle a possédés dans la campagne.

Il paraît, par la production des titres de cette famille, qu'un grand nombre d'autres ont été la proie de trois incendies : le premier, commis par les troupes qui pillèrent le château de Rioux pendant les guerres de la Ligue, est prouvé par acte de l'année 1654; le second, à Laqueuille, l'est par monitoire de l'année 1683; et le troisième, de l'an 1730, est établi par des procès-verbaux juridiques.

Par ce qui est échappé de ces incendies, il paraît que le premier connu de cette famille est Perrot d'Aubier, l'un des 23 écuyers menés à Bourges par André de Chaumeguy ou Chauvigny, en 1356.

Par arrêt contradictoire du 26 février 1780, cette famille a été maintenue dans le droit et possession de sa noblesse ancienne.

Armes : *D'or, au chevron de gueules, surmonté de deux molettes d'éperon d'azur, avec un croissant aussi d'azur.*

AUBIGNÉ (d').

Il n'y a presque point de province en France où l'on ne trouve des gentilshommes du nom d'Aubigné, mais ils ont tous des armes différentes. Ils tiennent leur nom de la terre d'Aubigné en Anjou, à une demi-lieue de Martigny-Brien.

Le premier de cette maison fut Olivier d'Aubigné qui vivait vers 1200.

Armes : *De gueules, au lion d'hermine, couronné, armé et lampassé d'or.*

AUBIGNY (d').

Le nom d'Aubigny est porté par un grand nombre de personnes dont il est impossible d'établir la véritable origine.

En effet, les nobiliaires ne font mention de ce nom que d'une manière générale et n'indiquent aucun auteur commun qui permette de rattacher entre elles les diverses familles existantes.

Non seulement le nom de d'Aubigny est très répandu dans toutes les parties de la France; mais il est porté comme surnom par plusieurs familles dont deux d'entre elles émirent jadis des prétentions au sujet de la prétendue usurpation de ce nom par deux personnes étrangères à la famille.

On se souvient de ce procès qui occupa quelque temps, sous l'Empire, les chroniques mondaines.

MM. Cochon (père et fils) avaient été autorisés, par décret du 12 mars 1859, à substituer à leur nom celui de d'Aubigny. Un double pourvoi fut formé par les membres de la famille Morel d'Aubigny et par ceux de la famille Henrys d'Aubigny. Mais le conseil d'Etat, sur les conclusions de M. Ernest Baroche, commissaire du gouvernement, rejeta les deux pourvois, attendu que le décret attaqué ne causait aucun préjudice aux opposants.

MM. Cochon père et fils continuèrent donc à s'appeler d'Aubigny.

Il a existé en Poitou, en Bourgogne, en Bretagne et en Artois des familles qui portaient :

Artois : *D'azur, à trois chevrons alésés d'or.*

Bourgogne : *D'or, à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.*

Bretagne : *D'argent, à la fasce de gueules chargée de trois besants d'or.*

Poitou : *De gueules, à trois châteaux d'or.*

Parmi les familles du Poitou, nous trouvons celle des Leret d'Aubigny, qui se fixa dans le Maine vers 1700.

On trouve une filiation directe jusqu'en 1400.

Elle fut maintenue dans ses privilèges en 1696.

Elle est alliée aux de Chantemesle, de Soland, de Charencey, de Boynes.

Cette famille possède le fief de Boisdoublet, dont les armes sont : *D'azur aux glands d'or.*

Armes : *De gueules, à trois fasces ondées d'argent.*

Casque de chevalier taré de profil, orné de ses lambrequins.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Aubigny (**O. Leret** *d'*), ancien vice-président du Conseil de préfecture de l'Orne, fils d'Alphonse Leret d'Aubigny, député de la Sarthe, officier de la Légion d'honneur, marié à Mlle M.-C. Desmaroux de Gaulmin, fille du baron Desmaroux de Gaulmin, ancien député et président du Conseil général de l'Allier, chevalier de la Légion d'honneur, dont deux fils : *a*) Albert et *b*) Lucien.

Voy. Drouet ; Duchat ; Henrys ; Morell.

AUBOURG DE BOURY.

La famille Aubourg, originaire de Normandie, remonte à Guillaume Aubourg, seigneur d'Escrigigny, reçu conseiller, notaire et secrétaire du roi, le 16 juin 1653, avec des lettres d'honneur, 30 juin 1673 ; il acheta la seigneurie de Boury, érigée en marquisat et par lettres patentes de juin 1652, en faveur d'Emmanuel de Pellevé, et obtint pour lui et sa descendance la confirmation du titre par lettres de juin 1686, en considération de ses services.

Armes : *D'azur, au lion d'or surmonté à dextre d'une étoile du même, et à sénestre d'une lame d'argent.*

AUCOURT (*d'*). — *Voy.* Barbier.

AUDIBERT DE LUSSAN.

La terre de Lussan, située en Languedoc, près de Bagnols et d'Uzès, avait été érigée en comté, en 1645, en faveur de la maison d'Audibert.

La famille Audibert de Lussan possédait des seigneuries importantes aux diocèses d'Uzès et de Viviers. Elle a donné cinq chevaliers de Malte de 1582 à 1719, des gentilshommes de la chambre du roi, des officiers généraux, un chevalier des ordres du roi, un archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine. Les preuves de noblesse qu'elle a fournies lors de la recherche de 1666, établissant sa filiation depuis Jacques d'Audibert, seigneur de Lussan, qui fit une reconnaissance de lods le 21 mai 1477, et fournit au roi le dénombrement de sa terre, par acte du 16 avril 1504. Il testa le 12 janvier 1514.





Un Gaspard d'Audibert, seigneur de Lussan, fut nommé capitaine d'infanterie, le 31 août 1533, et reçut le 2 avril 1546 du duc de Guise, l'ordre de conduire en Italie cinq compagnies de gens de pied. Il fut chargé par le roi de lever deux compagnies de gens de pied, au mois d'août 1556, et fit son testament avant de monter sur les galères pour se rendre en Italie.

Un Jacques d'Audibert, seigneur de Lussan, baron de Valros, leva dans la province du Languedoc, par commission du duc de Montmorency, son cousin, au mois d'octobre 1627, un régiment d'infanterie de son nom, qui fut licencié après le siège de la Rochelle. Il fut nommé maréchal de camp le 4 juin 1655. C'est en sa faveur que les terres de Lussan, de Valros, de Saint-André-d'Olérargues, de Saint-Martin-de-Careiret, furent érigées en comté par lettres patentes du roi Louis XIV, au mois d'octobre 1645. Les maréchaux de France lui envoyèrent, le 4 novembre 1664, une commission pour accommoder et terminer les différends des gentilhommes du duché d'Uzès. Le comte de Lussan fut maintenu par jugement souverain du 29 novembre 1668.

Un autre Louis d'Audibert de Lussan fut aussi, en 1669, maréchal de camp.

Le père du chef actuel de la famille, Alexis d'Audibert, fut gentilhomme de la province du Languedoc, garde du corps de Louis XVIII, et fit comme officier les campagnes de 1803 à 1815.

Armes : *De gueules, à un lion d'or armé et lampassé de gueules.*

AUDIFFRET (*d'*)

La maison d'Audiffredi, originaire d'Italie, s'est transplantée au XIIIe siècle dans la vallée de Barcelonnette. La branche aînée, fixée en Piémont, a justifié d'une manière légale de l'ancienneté de sa noblesse, en remontant à l'an 1390 par-devant le Sénat de Turin, qui a rendu à cette occasion une sentence confirmative. Les branches cadettes établies en France ont été maintenues dans leur noblesse par jugement du 29 novembre 1668, rendu sur production de titres originaux. D'Hozier, juge d'armes de France, dressa leur filiation en 1697 pour l'admission de deux de leurs membres en qualité de pages du roi dans la grande et petite

écurie. Il résulte de ce travail que lesdites branches descendent en ligne directe et masculine de Marcelin d'Audiffret, commandant du fort Janzier, qui était général au service de René, comte de Provence, roi de Sicile et de Naples, fit ses preuves de noblesse en 1464 pour recevoir le collier de l'ordre du Croissant. Elles ont contracté des alliances avec les maisons d'Albertas, de Castellane, de Pontevès, etc. La principale des branétablies en France est titrée marquis depuis un demi-siècle, et un de ses membres a été appelé à la pairie par ordonnance du 3 octobre 1837.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, chargé de cinq étoiles d'or, et accompagné en pointe d'une montagne de trois coupeaux de sable, celui du milieu surmonté d'un faucon du même, la tête contournée et la patte dextre levée ; à la bordure componée d'or et de sable de vingt-huit pièces.*

Couronne de comte surmontée d'un fer de flèche d'or.

Supports : *Deux faucons.*

Devise : *Virtus omni obice major.*

Une branche cadette de la maison d'Audiffret, hérita, par substitution, du nom, du titre et des armes du duc Pasquier.

Denis, duc Pasquier, grand chancelier de France, adopta son petit-neveu, Gaston d'Audiffret.

Le duc Pasquier, était issu d'une famille noble et pour laquelle la baronnie de Coulans avait été érigée par lettres patentes de Louis XIV, confirmées par d'autres lettres du roi Louis XV.

Il avait été créé de nouveau baron en 1809, avec majorat transmissible à son neveu Louis-Etienne Pasquier, conseiller à la cour de cassation, fils de Jules Pasquier, préfet de la Sarthe en 1814, directeur de la caisse d'amortissement en 1818. Il reçut, par ordonnance royale du 16 décembre 1844, le titre de duc avec réversibilité sur la tête de Gaston, comte d'Audiffret, son petit-neveu, qu'il avait adopté. Il est décédé le 5 juillet 1862, et son fils adoptif a été confirmé dans la transmission du titre ducal par décret du 2 janvier 1863, sous le nom d'Audiffret-Pasquier.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, chargé de cinq étoiles d'or et accompagné en pointe d'une montagne de trois coupeaux de sable, celui du milieu surmonté d'un faucon du même, la tête contournée et la patte dextre levée : à la bordure componnée d'or et de sable de vingt-huit pièces,* qui est d'Audiffret : *aux 2 et 3 de gueules, au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un buste de licorne du même,* qui est de Pasquier.

Couronne ducale.

Supports : *Deux faucons.*

AUDREN DE KERDREL.

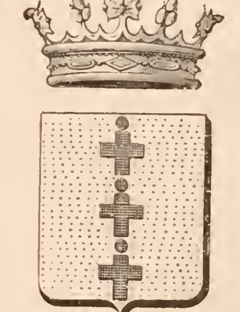
Cette famille est originaire de Bretagne. On trouve un Raoul Audren, chevalier croisé en 1248 ; Olivier Audren, archer dans une montre de Jean de Tournemine, reçue en 1356 à Saint-Arnould-en-Iveline. Prigent Audren, qui prêta serment de fidélité au duc de Bretagne, en 1437 ; Jean Audren, abbé de Saint-Vincent du Mans, 1695-1720. Il a existé en Bretagne trois autres familles du nom d'Audren auxquelles le nobiliaire de M. de Courcy dit qu'on pourrait peut-être attribuer le chevalier croisé. Le blason que le musée de Versailles donne au compagnon d'armes de saint Louis est celui de de Kerdrel.

Armes : *De gueules, à trois tours couvertes d'or et maçonnées de sable.*

AUERSTÆDT (*d'*). — *Voy.* Davout.

AUFREVILLE. — *Voy.* Brochant.

AUGIER DE MOUSSAC ET DE CRÉMIERS.



Cette ancienne famille, qui a occupé pendant un siècle la place de lieutenant général de la sénéchaussée de Montmorillon, est originaire d'Orléans, qu'elle dut quitter par suite d'alliances.

Un de ses membres fut pourvu d'une charge dans l'administration de la ville d'Orléans, et fut même député pour complimenter le roi de France Charles V, ce qui prouverait qu'il tenait un rang élevé parmi ses concitoyens.

Armes : *D'or, à trois croix de sable pommelées par le haut et posées en pal.*

AURAY DE SAINT-POIS.

Cette famille, originaire de Normandie, est de noblesse très ancienne. Elle a pour auteur un Auray, écuyer, seigneur de Saint-Pois.

Armes : *Losangé d'or et d'azur.*

AURELLE (*d'*).

Ancienne famille, appartenant à la noblesse d'épée de la province d'Auvergne. Elle est connue dès 1250 et produisit sa filiation depuis 1360, pour monter dans les carrosses du roi.

Parmi les personnages marquants, il faut citer un maître d'hôtel du roi, en 1446, un célèbre plénipotentiaire auprès de la République de Venise,

en 1511 (Rigaud d'Aurelle, seigneur de Villeneuve, conseiller et maître d'hôtel du roi, sénéchal de Gascogne), neuf chevaliers comtes de Brioude (1256-1613), deux chevaliers de l'ordre de Malte, au XVIIIe siècle, de nombreux officiers et chevaliers de Saint-Louis. Cette famille a formé plusieurs branches dont les seules survivantes sont :

Branche des d'Aurelle de Paladine

Armes : *Parti : au 1 d'azur, à trois chevrons d'or, au chef d'argent, chargé de quatre mouchetures d'hermine de sable ; au 2 d'azur chargé de deux étoiles d'argent et une coquille de même en chef, et, en pointe, deux besants d'or.*

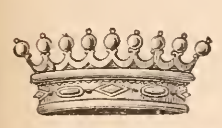
REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Aurelle de Paladine** (M^ise douairière *d'*), veuve du général. Résidence : Château de Saint-Loup, par Neuilly-le-Réal (Allier).

2° **A. de P.**, maire, à El-Biar (Algérie).

3° **A. de P.** (Marc *d'*), docteur en médecine, 79, rue du Bac, à Paris.

Branche des d'Aurelle du Cornais





Armes : *D'azur, au lion grimpant d'or, armé et lampassé de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du même.*

Devise : *Virtus, honor.*



1° **Aurelle du Cornais** (Eugène, Vte *d'*), à Bajolet, par Crevant (Puy-de-Dôme).

2° **A. du C.** (Théophile, Vte *d'*), fils du précédent, cité Chabrol, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Branche des d'Aurelle Montmorin Saint Hérem

Maison des plus illustres et des plus anciennes d'Auvergne. Connue dès l'an 900.

Illustrations nombreuses dans les armes, l'administration et le sacerdoce. Un gouverneur d'Auvergne, qui refusa d'exécuter la Saint-Barthélemy dans la province. Plusieurs gouverneurs de Fontainebleau. Un ministre des Affaires étrangères (1787-1792), chevalier de la Toison d'or, ambassadeur en Espagne. Un évêque d'Agde (1440). Un archevêque de Vienne (1693). Un évêque duc de Langres (1734), commandeur du Saint-Esprit. Plusieurs chanoines comtes de Lyon, de Brioude, des chevaliers de Malte, trois chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

Cette maison est aujourd'hui représentée par la famille d'Aurelle Montmorin Saint Hérem, qui lui a été substituée, par ordonnance royale de Louis XVIII en 1816.

Armes : Cette branche écartelle les armes des d'Aurelle du Cornais, *aux 2 et 3* du blason des Montmorin *qui est de gueules, semé de molettes d'éperon d'argent, au lion du même, brochant.*

Devise : *Virtus, honor.*

1° **Aurelle Montmorin Saint-Hérem** (Ctesse douairière *d'*), née de Rigauld. Résidences : Château de La Barge, par Courpière (Puy-de-Dôme), et à Maringues (Puy-de-Dôme) ;

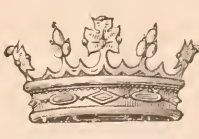
2° **A. M. S^t.-H.** (Hugues, Cte *d'*), chef de la famille, commandant d'état-major, à l'état-major du 13e corps d'armée. Résidences : Clermont-Ferrand ; château de La Barge, par Courpière (Puy-de-Dôme), et château de Martilly, par Saint-Pourçaint (Allier), marié à N..., née de Fontenoy.

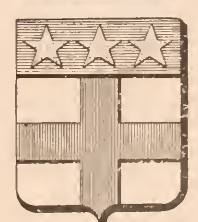
Enfants : *a)* Calixte ; *b)* Jacques ; *c)* Hedwige ;

3° **A. M. S^t.-H.** (Gaston, Vte *d'*), frère du précédent, capitaine au 33e régiment d'artillerie. Résidences : Poitiers, et château de Vandeleigne, par la Crèche (Deux-Sèvres), marié à N..., née de Talhouet Boisaurand, dont : Anne ;

4° **A. M. S^t.-H.** (Auguste, Vte *d'*), oncle des deux précédents, château de Chaudian, par le Breuil (Allier), marié à N..., née de Longueil, dont : Henriette.

AUTANE (*d'*).





Seigneurs d'Autane, Valbenoit, Bésignan, Bonneval-Sainte-Marie en Val, d'Oulle, Piégon, Volonne.

Les d'Autane sont originaires du Dauphiné.

Dès l'an 1215, ils existaient déjà, témoin le document du 27 juillet de cette même année où Dragonet et Raymond de Mévouillon rendent sentence arbitrale sur le différent survenu entre Armand d'Autane et Pelestort de Bourdeaux, son gendre, d'une part, et Rostaing d'Autane, Rolland et Ripert, ses frères,

au sujet d'injures, destructions de maisons, dommages, homicides et autres méfaits.

Le 11 mai 1260, Guillaume d'Autane, fils et héritier de Guillaume, son père, fait un acte par lequel il promet d'exécuter les dernières volontés de son père mort au temple de Saint-Jean-d'Acre.

En 1465, Claude d'Autane meurt sur le champ de bataille de Montlhéry.

En 1594, Pierre d'Autane, capitaine de dragons au régiment de Normandie, s'établit définitivement en Provence à la suite de son mariage avec Marguerite de Requiston, fille de Melchior, seigneur d'Allons (Basses-Alpes) et de Madeleine de Rochas.

Ses frères aînés continuent à habiter le Dauphiné, où ils forment des branches aujourd'hui éteintes. A cette époque, la famille se trouve très divisée par la part active qu'elle prend aux luttes religieuses qui désolent cette malheureuse province.

Vers cette même époque, Claude d'Autane, à ce que nous croyons, frère de Pierre, vient aussi s'établir en Provence, près Forcalquier, où il forme une branche qui a donné à Manosque plusieurs consuls et continue dignement la postérité.

Cette branche est aujourd'hui éteinte.

En 1789, Jean-Charles-François d'Autane, ancien officier au régiment de Lorraine, lieutenant des grenadiers royaux au régiment de Lionois, coseigneur d'Allons, Sausses et Roquebrune, présente ses preuves de noblesse pour être inscrit au rang des gentilshommes du corps et ordre de la noblesse de Provence, qui ont voix délibérative aux assemblées des trois ordres de cette province.

Les paroles qu'il lui a été donné de prononcer dans cette assemblée sont empreintes d'une sagesse et d'une modération qui lui font honneur.

En 1792, il émigre en Italie et fait partie de l'armée de Condé.

Il est mort à Paris pendant la Restauration ; il était chevalier de Saint-Louis et qualifié marquis dans les actes publics.

De son mariage avec Mlle de Bardonnenche, il a laissé, entre autres enfants, une fille, Caroline, qui est devenue la mère des trois généraux : Douay, Gustave, chevalier de Malte, et Charles. Ce dernier, officier distingué, fut honoré de l'estime de Mgr le duc d'Angoulême, qui tint sur les fonts baptismaux le premier enfant né de son mariage avec Mlle de La Bruyère de Montélimar. Il fit sous les ordres de ce prince la campagne du Midi à la tête d'une compagnie du 10e, et se conduisit vaillamment au pont de la Drôme. Il fit partie de la garde royale et mourut colonel du 3e de ligne, assassiné à Toulon par un sous-officier de son régiment. Il a été reconnu que la balle dont il fut atteint n'était pas dirigée contre lui. Il avait alors quarante-deux ans. Il était officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche.

De son mariage avec Mlle de La Bruyère de Montélimar, il a laissé deux fils morts aujourd'hui : Charles et Anatole.

Cette famille a donné deux chevaliers de Malte : Jean (1549), Gustave (1792).

Alliances : De Rivière, de Rosans, de Bésignan, d'Agoult de Vallavoire, de Charavelle, de Requiston, de Michel, de Mairan, de Gallice, de Montblanc, de Demandoles, d'Henri de La Mottière, de Bardonnenche, de La Bruyère.

Armes : *D'argent, à la croix de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Devise : *In hoc signum robur meum.*

AUTARD DE BRAGARD.

La famille Autard, dont le nom se trouve mêlé aux guerres civiles de la religion du Dauphiné, remonte à Balthazar Autard, surnommé Bragard, (des mots, dit-on, garre-bras ou garre son bras), capitaine de compagnies de cent hommes d'armes, qui fit toutes les campagnes du connétable de Lesdiguières. Il s'empara d'Orpierre, dont le gouvernement lui fut confié, et Chorié dit qu'il fut anobli par lettres patentes du mois de février 1607, vérifiées au parlement d'Aix et données en récompense des grands services qu'il avait rendus au parti catholique.

Armes : *D'azur, à une outarde d'argent, becquée, membrée et allumée de gueules, tenant au bec un rameau d'olivier de sinople, accompagnée en chef, au canton dextre, d'une étoile d'or.*

AUTEROCHE (*d'*). — *Voy.* Chappe ; Loynes.

AUTHIER (*du*).

La maison du Authier tire son origine de la province du Limousin, et de la paroisse du Coussac, où étaient situées ses premières possessions. Une ancienneté remontée à plus de 500 ans, des services et de bonnes alliances lui assurent un rang distingué dans l'ordre de la noblesse. Elle est connue dès le milieu du XIIIe siècle, et était déjà décorée de la chevalerie en 1340. Nos rois ont donné, dans diverses occasions, des marques d'estime et de confiance aux seigneurs du Authier, qui, de leur côté, se sont signalés dans tous les temps par leur fidélité et leur attachement à leurs souverains. Le roi Louis XI donna une commission très importante à Antoine Ier du Authier, en l'employant à la garde de la ville de Bordeaux, menacée par les Anglais. Il lui accorda en 1480, des lettres de sauvegarde pour son château et ses propriétés.

Cette famille compte plusieurs officiers généraux et des chevaliers de plusieurs ordres.

Armes : *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'un lion d'or, et en pointe, de trois vanets du même.*

AUTICHAMP (*d'*). — *Voy.* Beaumont.

AUTRY (*d'*).

Terre et baronnie en Champagne, diocèse de Reims, érigée en comté en 1695, en faveur de la maison de Thuisy, dans la branche des marquis de Thuisy, seigneurs de Vraux, dont l'auteur est Jérôme de Goujon-de-Thuisy, premier du nom, qui vivait vers 1560. Il est parlé de Jérôme-Ignace de Goujon-de-Thuisy, chevalier, marquis de Thuisy et comte d'Autry, petit fils de Jérôme, auteur de la branche , né en 1663, reçu conseiller au grand conseil le 24 août 1658.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même,* qui est de Goujon ; *aux 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lis d'argent,* qui est de Thuisy.

AUVERS (*d'*).

Famille originaire de Normandie ; elle remonte vers 1596, et a été maintenue dans sa noblesse le 13 août 1666.

Armes : *D'or, à la croix engrêlée de sable,* qui est de Marin ; *écartelé d'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de six merlettes de gueules, 3, 2 et 1,* qui est de Sainte-Marie.

Devise : *Forte fidelisque simul.*

AUVRECHER D'ANGERVILLE.

Cette famille est originaire de Normandie.

Les seigneurs d'Auvrecher d'Angerville, qui faisaient une branche de la maison des comtes de Tancarville, étaient maréchaux héréditaires de Normandie.

Dans la liste de la noblesse qui accompagna Robert, duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte, l'an 1096, sont compris les sires d'Angerville d'Auvrecher.

Guillaume d'Angerville, maréchal héréditaire de Normandie, possédait la terre d'Auvrecher, sous le dernier duc de Normandie, avec un fief à Fauguernon ; ce qui paraît par un aveu rendu au roi Philippe-Auguste par Richard d'Angerville, après la réunion faite du duché de Normandie à la couronne de France.

Parmi les seigneurs qui furent admonestés par le roi saint Louis, pour se trouver en armes à Saint-Germain-en-Laye, l'an 1236, figurent Louis et Thomas d'Angerville.

Les Anglais, en 1322, voulant faire une descente sur les côtes de Normandie, le roi envoya des commandants dans ces places, et le sire d'Auvrecher eut le commandement du Mont Saint-Michel.

Robert d'Auvrecher d'Angerville est compté parmi les gentilshommes qui défendirent le Mont Saint-Michel en 1424. Les armes se conservent à l'abbaye, et ses descendants jouirent du privilège d'y entrer armés. Deux branches de cette famille sont établies en France et une troisième en Angleterre.

Armes : *D'or, à la fleur de néflier de sable, surmontée d'un lion passant de gueules.* Alias : *D'or, à deux quintefeuilles de sable, posées l'une au canton sénestre, et l'autre en pointe de l'écu ; au lionceau du même au premier canton.*

AUX (*d'*).

Les titres de cette famille remontent au xive siècle. Elle a donné des cardinaux, des évêques, des chevaliers de Malte, des échansons du roi, des maîtres d'hôtel de la reine.

Pierre d'Aux, seigneur de Montpellier, avait épousé Jeanne de Goth, cousine de Bertrand de Goth qui devint pape sous le nom de Clément V.

Les d'Aux furent pendant plusieurs générations viguiers de la ville de Poitiers.

René d'Aux, dont le père avait passé à Saint-Dominique, revint en France, et c'est en sa faveur que Louis XVI érigea le marquisat d'Aux par lettres patentes de novembre 1777. Il revendiqua et obtint ses entrées aux séances des assemblées des Etats de Bretagne.

Son fils, le marquis Louis d'Aux, servit dans les mousquetaires près de la garde du roi, et son petit-fils, Pierre-Louis, marquis d'Aux, capitaine au régiment du mestre de camp, dragons, monta dans les carrosses du roi en 1784.

Armes : *Coupé : au 1, d'or, à trois rois d'échiquier de gueules posés 2 et 1 ; au 2, d'argent, au lion de gueules.*

Couronne de marquis.

Tenants : *Deux sauvages armés de massues.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

Aux de Lescout (M^ise^ *d'*), née de Bouillé, douairière. Château de Rouquette, par Valence (Gers), et château Talbot, par Saint-Julien (Gironde).

Enfants : *a)* **A. de L.** (Mis *d'*). — Mêmes adresses.

b) Marie-Thérèse.

c) **A. de L.** (Cte *d'*), lieutenant au 13e chasseurs à cheval, à Béziers (Hérault) et château de Baumont, par Condom (Gers).

Branche du Poitou

Aux (Mis d'), major au 1er cuirassiers, à Cambrai (Nord), château d'Aux, par Louplande (Sarthe).

A. (Cte et Ctesse d'), 54, rue de Londres, à Paris, dont :

a) Marguerite ; *b*) Magdeleine ; *c*) René.

AUXAIS (*d'*).



La maison d'Auxais remonte à 1150. Parmi les personnages illustres de cette famille on remarque :

I. Raoul, qui prit part à la conquête d'Angleterre en 1066.

II. Thomas, seigneur et patron du lieu, vivant en 1150.

III. Jean (1307). Dans une charte entre le roi et l'évêque d'Avranches, il est qualifié comte.

IV. Pierre, seigneur de La Roquette.

V. Guillaume, seigneur et patron de Groucy, mort en 1330.

VI. Philippot, chevalier, mort en 1410, haut baron.

VII. Bréan ou Bréand, se distingua parmi les meilleurs capitaines de Charles VII (1429-1461).

VIII. Robert, fils de Guillaume, seigneur du Mesnil-Véneron.

XI. Robin, chevalier, seigneur et patron d'Auverville.

X. Philippe, sire du Dezert, fut tué le 4 mars 1592, dans une charge de cavalerie sous la conduite de Henry de Carbonnel, contre les calvinistes, commandée par le sire de Tourcy.

XI. Jean, commissaire, adjoint à M. de Chamillart pour la recherche de la noblesse de la généralité de Caen, aux années 1666 et suivantes. Il est qualifié de « gentilhomme où il n'y a rien à « reprocher, tant pour la noblesse que pour la vie « et les mœurs. »

XII. *Jean Philippe*, seigneur du Mesnil-Véneron, comte de Montfarville, fut en 1787 nommé président des trois ordres de l'élection de Saint-Lô ; il assista à l'assemblée provinciale de Caen en 1789, et à l'assemblée générale du grand bailliage du Cotentin ; il y fut commissaire de la noblesse.

XIII. *François-René* fit toutes les campagnes de l'armée de Condé et assista à l'expédition de Quiberon.

XIV. *Léonor*, chevalier, émigra avec son frère et fut tué au combat du lac de Constance.

XV. *Jules-Charles-François-Alexis*, comte d'Auxais, député à l'Assemblée nationale en 1871, sénateur, etc., mort le 24 août 1881.

Dans la liste des 119 gentilshommes qui, sous Charles VII, défendirent héroïquement le Mont Saint-Michel contre les Anglais, en 1423, on voit le seigneur d'Auxais et le sieur Pierre d'Auxais.

Les preuves authentiques de noblesse sont rapportées dans Chamillart ; l'armorial de Normandie et de Champagne, par Chevillart ; Masseville ; de Magny ; le *Traité de la noblesse*, par M. Lable de Roque (1734) ; la recherche de Montfauton ou Montfaone (1463), etc., etc.

Armes : *De sable, à trois besants d'argent*, 2 et 1.

Supports : *Deux léopards*.

La famille d'Auxais se divisait en plusieurs branches : la seule existante est la branche d'*Auxais Grouey-Saint-Essy, Mesnil-Vigot, du Coudray de la Mare*.

REPRESENTANTS ACTUELS :

1° **Auxais** (Roger, Cte d'), résidant à Bayeux ; 2° **A.** (Henri, Cte d'). Résidence : Litteau, par Balleroy (Calvados), dont : *a*) René ; *b*) Geneviève ; *c*) Suzanne ; *d*) Françoise ; 3° **A.** (Paul, Cte d'). Résidence : Ch^au du Pont-Rilly, près Valognes (Manche) ; 4° Ctesse *Hérouville* ; 5° Ctesse *de Hercé* ; 6° M^ise *de Marescot* ; 7° Mme *de la Chapelle*.

AUXERRE (*d'*).

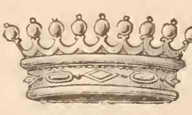
Cette famille est originaire de Bourgogne.

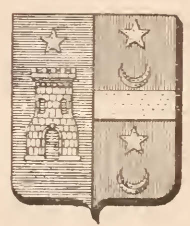
Armes : *De gueules à la bande d'or*.

AUXION (*d'*).

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules ; aux 2 et 3 d'or à trois fasces d'azur*.

AUZAC (*d'*).





Cette famille, noble d'extraction, l'une des plus anciennes et des mieux alliées de la province de Guyenne, paraît avoir pris son nom du bourg d'Auzac, situé aux environs de Gourdon, en Quercy, actuellement compris dans le canton de Saint-Projet.

La branche aînée est surnommée *de la Martinie* ; elle a constamment fait profession des armes.

La branche cadette est surnommée de *Campa-*

gnac. Le premier connu, Michaud d'Auzac, demeurant à Beauville, en Agenais, vivait en 1555.

Branche ainée

Armes : *Parti, au 1 d'azur, à la tour ouverte, ajoutée et crénelée d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'une étoile d'or; au 2 de gueules, à la fasce en divise d'or accompagnée en chef et en pointe d'un croissant aussi d'or, surmontés chacun d'une étoile du même.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Auzac de la Martinie** (Henri *d'*), marié à Marguerite d'*Isle de la Lande*, dont Georges.

2° **A. de la M.** (Lodoïs *d'*), frère cadet, marié à Sophie d'*Adeler*, dont : *a*) Robert, marié à Mlle de *Saint-Santin*, dont : Roger ; *b*) Geneviève ; *c*) René, marié à Mlle *Dubois de Montulé*, dont Guy ; *d*) Hermine, religieuse ; *e*) Bertrand : *f*) Marie-Hippolyte-Henri-Girard, lieutenant au 114e de ligne, marié à Mlle *Filippi de Baldissero*, dont Madeleine ; *g*) Valentine, religieuse ; *h*) Xavier ; *i*) Marie-Louise ; *j*) Joseph : *k*) Sophie.

3° **A. de la M.** (Ludovic *d'*), marié à Sophie *Bocas*, dont : *a*) Germaine, religieuse : *b*) Jeanne, mariée à *Chevalier du Fau* ; *c*) Jacques ; *d*) Joseph.

4° **A. de la M.** (Gabriel *d'*), marié à Jeanne de *Gasc de Laroche*, dont : *a*) Alain, officier de cavalerie ; *b*) Gontran ; *c*) Odette.

5° **A. de la M.** (Caroline *d'*) mariée au vicomte Edouard de *Lary-Latour*, dont : *a*) Marie ; *b*) Louis, marié à Mlle Damas, dont : *a*) Monique ; *b*) Henri ; *c*) Gaston.

Branche cadette

Armes : *Parti : au 1 d'azur, à la tour d'argent, entourée d'un ceps de vigne de sinople et surmontée d'une étoile d'or ; au 2 de gueules, à la fasce d'or accompagnée de deux croissants du même, posés l'un en chef et l'autre en pointe de l'écu et surmontés chacun d'une étoile d'argent.*

Couronne de comte.

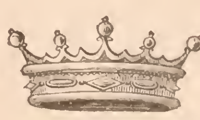
Supports : *Deux lions.*

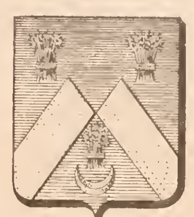
1° **Auzac de Campagnac** (Georges *d'*), marié, demeurant villa Massengy, à Nice, et à Agen (Lot-et-Garonne).

2° **A. de C.** (Mlle *d'*), demeurant 18, rue du Cat, à Agen.

AVEJAN (*d'*). — *Voy.* Banne d'Avejean.

AVÊNE DE FONTAINE (*d'*).





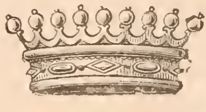
Cette famille est originaire de Picardie. Sa généalogie est rapportée dans le père Anselme, t. I, page 60 D.

Le père du représentant actuel émigra en 1791, servit dans les armées des princes, et fit partie de la maison civile des rois Louis XVIII et Charles X.

Armes : *D'azur, à trois gerbes d'or, au chevron brisé en abîme, au croissant de même en pointe.*

AVÊNE DES MÉLOIZES. — *Voy.* Renaud d'Avène des Méloizes.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE.





Rameau de la maison *Avenel* (branche anglaise) d'antiquité chevaleresque, dont un membre, Edouard Avenel, chevalier anglais, vivait en 980; la famile *Aveneau*, d'après la tradition, vint d'Angleterre s'établir en France, en la personne d'un de ses membres, officier anglais, lors de la guerre de Cent Ans.

Armes : *De gueules, à l'aigle d'argent au vol abaissé.* — Alias : *d'argent, à l'aigle... au vol abaissé.*

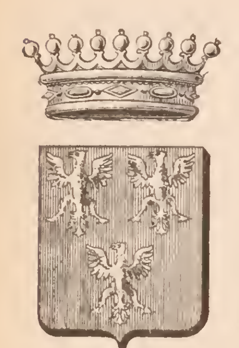
L'écu timbré d'un casque taré de front, surmonté d'un *plumail* pour cimier, et accompagné de *trois lionceaux hissants* de chaque côté (*sceau*).

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Aveneau de La Grancière (Paul), marié à Charlotte Urvoy de Portzamparc, dont un fils. Résidence : Chau de Moustoir-Lan, par Pontivy (Morbihan).

AVENEL (*d'*).

La maison d'Avenel a été alliée aux rois de France, aux rois de Castille, aux empereurs de Constantinople, deux fois aux rois d'Angleterre et aux familles d'Anjou, de Courtenay, de Largerie, de Vauborel, etc., etc.



Héroul Avenel, frère consanguin de Rollon, premier duc de Normandie, vint en France avec lui, vers 912 ; il fut comte de Martain et souverain des Biards, et le chef du nom et de la famille d'Avenel.

Guillaume II Avenel, comte de Martain et prince des Briards, suivit en Angleterre, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie en 1066 ; il fut accompagné par la plupart des guerriers de Martain. Revenu en France, il alla à la première croisade, 1096.

Un autre Guillaume III Avenel, prince souverain des Biards, tenait sa cour souveraine de baron aux bois Avenel en Landelle. Il prit la croix avec Richard Cœur de Lion (1191).

La branche aînée des Avenel, comtes de Martain et prince des Biards, finit en la personne de Guillaume IV Avenel, vers 1320.

Branche des Avenel, barons de Chalandré

Cette branche commence à Frallins Avenel, baron de Chalandré (1341), fils de Robert et frère de Guillaume IV Avenel qui précède. Cette branche finit en 1600 en la personne de Robert IV Avenel, baron de Chalandré.

Branche des comtes d'Avenel de Nantrey

Le chef de cette branche, Gilles Avenel, chevalier, seigneur de la Touche-Boissirard, chambellan du roi, troisième fils de Robert IV, fut confirmé dans sa noblesse par le commissaire royal Montfaut (1463).

A son tour, Thomas Avenel, chevalier, vicomte de Saint-Hilaire, baron de Dorière, fut, en février 1599, confirmé par Raissy, commissaire royal, dans sa noblesse, dans ses titres et filiation des Avenel, prince des Biards.

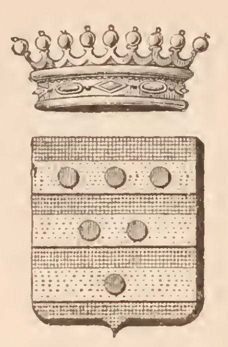
Jean-Baptiste-René-Germain, comte d'Avenel, né en 1727, marquis d'Avalis et de Longnéve, etc., colonel de cavalerie, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, combattit à Fontenoy.

Armes : *De gueules à trois aigles d'argent.*

AVENNES (d').

La maison d'Avennes est originaire du Hainaut. La branche aînée est originaire de la ville d'Avesnes ; elle remonte par différents titres à Thierry, qui vivait en 1070, puis Jacques qui prit part à la première croisade et épousa, en 1160, Emeline de Guise.

Bouchard épousa en 1211 Marguerite de Flandres, et commença la branche cadette des d'Avesnes d'Hermonville, par son deuxième fils Baudoin, qui obtint le Hainaut et les Flandres en 1278 et l'aliéna deux ans après en 1280, tandis que son frère aîné Jean continua la branche aînée de la maison d'Avesnes, qui s'éteignit en 1345, par la mort de Guillaume II, qui avait épousé Jeanne de Brabant.



Les d'Avennes d'Hermonville furent tous militaires ; ils écrivirent leur nom de plusieurs façons, comme le constate Caumartin : d'Avesnes, d'Avoine, d'Avennes, etc. Les survivants ont repris cette dernière orthographe.

Les d'Avennes, implantés à Hermonville en Champagne au XIIe siècle, s'y sont succédé sans interruption jusqu'à présent. Ils étaient seigneurs d'Hermonville, de Toussicourt, du grand Hameau de Romain, etc., etc., comme le constate Caumartin dans son rapport sur la noblesse de Champagne, en 1683.

Armes : *De sable, à trois fasces d'or chargées de six besants de gueules, posés 3, 2 et 1.*

Supports : *Deux lions non armés, ni lampassés.*

L'écu est timbré d'un casque d'argent grillé d'or, portant une couronne comtale, d'où sort comme cimier un lion dragonné de sinople, tenant cette devise : *Fortis simul et prudens.*

AVIAU (d').

Le plus ancien titre de cette maison date du 18 novembre 1418. C'est un aveu rendu à Charles d'Aviau, seigneur de La Chèze, par Guillaume de Chargé, signé Pendui, et scellé d'un sceau aux armes d'Harcourt et d'Aviau.

François d'Aviau, seigneur de Piolans, fut fait chevalier de l'ordre du roi, suivant les lettres de Sa Majesté du 11 octobre 1567. Il épousa Louise du Bois par acte passé au château de Piolans. Cette dame de Piolans fut particulièrement considérée à la cour, pour les excellentes qualités de son esprit. Henri IV la choisit pour être sous-gouvernante des enfants de France. A ce propos elle reçut une lettre du roi et une de la reine, dont les originaux sont conservés au château de Piolans.

Cette maison compte plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, un écuyer de la princesse d'Espagne, un gouverneur de la ville et du château de Loudun, un capitaine des armées du roi qui fut chargé de diverses négociations.

Louis d'Aviau a été tenu en baptême, au nom du roi et de la reine mère, par le maréchal de la Meilleraye et Mme de Relay, aïeule du baptisé.

Armes : *De gueules, au lion d'argent couronné du même, la queue fourchée, nouée et passée en sautoir.*

Cimier : *Un griffon issant d'or.*

Supports : *Deux lions d'argent.*

AVON (*d'*).

Cette famille, originaire de l'ancien comté de Sault, en Provence, y était déjà établie dans la seconde moitié du xve siècle. Des documents authentiques et les actes de l'état civil permettent d'établir la filiation directe depuis Etienne d'Avon, capitaine de cent hommes de pied, et Pierre d'Avon, sieur de La Plane, son frère, capitaine d'une compagnie de cavaliers, qui prirent part à l'expédition du président d'Oppède contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol, en 1545. Il est question, d'après les plaidoiries du procès intenté au président d'Oppède à la suite de cette expédition, d'une maison d'habitation qu'Etienne d'Avon possédait près du Roussillon et que les Vaudois pillèrent et incendièrent lorsqu'ils vinrent assiéger cette localité en 1535 (J. Aubery, plaidoyer en la cause de ceux de Cabrières et de Mérindol, Bibl. Nationale).

Branche de Sainte-Colombe

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles du même; écartelé de gueules à un pont à deux arches d'or,* qui est de Pontevez.

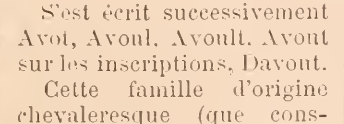
Branche de Collongue

En 1844, Gabriel d'Avon, sieur de Collongue (fils de Jacques d'Avon, mort en 1715, avocat au parlement de Provence), fut l'auteur d'une nouvelle branche qui se détacha de la précédente.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent,* qui est d'Avon; *aux 2 et 3 d'argent, à trois roses au naturel, tigées et feuillées de sinople, surmontées d'un chef d'azur, chargé de trois croissants entrelacés d'argent,* qui est de Marmet de Vaumale.

AVOUT (*d'*).





S'est écrit successivement Avot, Avoul, Avoult, Avout sur les inscriptions, Davout.

Cette famille d'origine chevaleresque (que constate le dicton de Bourgogne :

> Quand il nait un d'Avot
> Une épée sort du fourreau),



parait tirer son origine de l'illustre maison des comtes de Noyers (Bourgogne), dont un Ithier de Noyers aurait reçu au xiiie siècle, en apanage, la seigneurie d'Avot, près d'Is-sur-Tille, aux environs de Dijon, et en aurait dès lors porté le nom. Quoi qu'il en soit, la filiation authentique, établie et reconnue, remonte à 1380, mais le plus ancien titre en possession de la famille est de 1274 et montre Monseigneur Miles d'Avot, chevalier, témoin dans une transaction du sire d'Epolpes.

Les seigneuries possédées par les d'Avout furent Avot, Senailly, Prey, Thory, Sainte-Colombe, Annoux, Marcilly, toutes situées en Bourgogne; la dernière, Vignes, fut la récompense d'un fait d'armes par lequel Jehan d'Avout, seigneur de Senailly, délivra l'abbaye de Moutiers-Saint-Jehan assiégée par les Armagnacs. Par acte sur parchemin (aujourd'hui dans les archives du château de Vignes), du 18 octobre 1422, Simon de Saulx, abbé de Moutiers-Saint-Jehan, établit la remise du fief en reconnaissance du service rendu.

Armes : *De gueules, à la croix d'or chargée de cinq molettes d'éperon de sable.*

Supports : *Deux lions.* (Branche ainée : *Deux licornes.*)

Couronne de marquis.

Devise : *Honore et virtute.*

Au milieu du xviie siècle, la famille fut partagée en deux branches.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche ainée, *dite* de Vignes

Avout (Ithier, Mis *d'*), fils de Léon et de Charlotte-Thaïs de Jarsaillon, né en 1840. Résidence : château de Vignes (Yonne). Marié en 1866 à Jeanne de Perrey, dont : *a*) Jehan, né en 1867, lieutenant d'infanterie. Résidence : Marseille. Marié en 1895 à Louise de Rémusat ; *b*) Guy, né en 1868 ; *c*) Charles, prêtre, né en 1870.

Frère : **A.** (Edgar, Cte *d'*), né en 1842. Résidence : Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire). Marié en 1872 à Angèle de La Roque de Chanfrey, dont : *a*) Henri, né en 1873, maréchal des logis de dragons ; *b*) Marie, née en 1876 ; *c*) Robert, né en 1877.

Sœur : Jeanne, née en 1845, mariée en 1873 au baron du Verger de Saint-Thomas des Essarts.

Cousine-Germaine : Louise, mariée en 1875 à Paul Sarrauste de Menthière.

Branche cadette *ou* d'Annoux

Henri, né en 1876, et Jeanne, née en 1873. Résidence : Pacé, par Alençon (Orne). Enfants de Jules, comte d'Avout et de Marie de Losse.

Avout (Miles, Vte *d'*), oncle des précédents, fils de Frédéric, comte d'Avout, et de Flore Poullain du Pé, né en 1822. Ré-

sidence : Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle. Marié en 1865 à Céline FLEURET, dont une fille, Edmée, née en 1869.

Son frère Charles, baron **d'A.**, né en 1825. Résidence : Pacé (Orne).

Sa sœur Léontine, née en 1830, mariée en 1863 à Alfred DU MÉRY DE GUITTERIE.

A. (Auguste, B^on^ *d'*), cousin-germain des précédents, fils de Ferdinand, baron d'Avout, et d'Emilie-Guillaume DE ROGÉVILLE, né en 1844, ancien magistrat. Résidence : 14, rue de Mirande, à Dijon. Marié en 1872 à Anna LE BRON DE VEXELA, dont : *a)* Ferdinand, né en 1872, maréchal des logis de chasseurs ; *b)* Anne-Marie, née en 1885 ; *c)* Bernard, né en 1889.

Ses frères : 1° Ernest, né en 1851, marié en 1882 à Natalie DE MULLER, dont Emilienne, née en 1892, et 2° Amédée, né en 1859.

A. (Elzéar *d'*), cousin des précédents, fils de Jean-Louis-Auguste et de Caroline DE VILLARS, né en 1826. Résidence : château d'Annoux, par l'Isle-sur-Serein (Yonne). Marié en 1856 à Camille DE MORGAN, dont : Laure, née en 1857, et Paul, né en 1866. Marié en 1892 à Marie DE NEUVILLETTE, dont Bernard, né en 1893. Même résidence.

Sa sœur Alix, née en 1824, mariée en 1855 à Charles WABLE.

A. (Joseph *d'*), cousin des précédents, fils du baron Jules d'AVOUT et de Marie DE LA TOUR DU BREUIL, né en 1867. Résidence : Quincy-le-Vicomte, par Montbard (Côte-d'Or).

Ses sœurs Marguerite, née en 1854, et Anna, née en 1870.

A. (Auguste *d'*), cousin-germain du précédent, fils du baron Alexandre d'AVOUT et de Christiane d'AVOUT, né en 1850, capitaine d'infanterie. Résidence : Dijon. Marié en 1875 à Marguerite DU LÉDO, dont : Christiane, née en 1878 ; Antoinette, née en 1879 ; Béatrix, née en 1886.

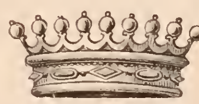
Son frère Alphonse, né en 1854. Résidence : château de Poinson, par Auberive (Haute-Marne). Marié en 1879 à Marie DE CARNÉ-TRÉCESSON, dont : Léonie, née en 1881 ; Yvonne, née en 1883 ; Henri, né en 1890.

Ses sœurs : Louise, née en 1843 ; Béatrix, née en 1846.

Voy. DAVOUT.

AVRICOURT (*d'*). — *Voy.* BAILLEUL ; BALNY.

AVRIL DE BUREY (*d'*).





Cette famille, originaire d'Anjou et de Bretagne, était connue comme noble avant le XVIe siècle. Elle a produit des conseillers au parlement de Bretagne ; un premier président de la cour des comptes de la même province ; des magistrats, échevins, gouverneurs de places, etc. En Angoumois, elle a produit un conseiller roi, maître particulier des eaux et forêts des vicomtés d'Ezy, Pazy et Nonancourt, en Normandie (1706). Elle a été maintenue dans sa noblesse à plusieurs reprises, tant à l'intendance de Rennes que dans les généralités et bailliages d'Angoulême et de Ruffec, ainsi qu'en Normandie.

Elle s'est alliée directement aux familles : Raspide de La Bussière, de Sacrato, de Pimord, Le Rouyer de Ménuchon, de Gouhyer, de Malvoüe, Le Vélain du Castel, Le Boullenger, de Richomme, de Bernay, de Mauroy, Fouque des Loges, de Chabot, de Marencher, de Tulle, de Villefranche, etc.

ARMES : *D'argent, à l'arbre (pin) arraché de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions au naturel, armés et lampassés de gueules, ayant leurs têtes contournées.*

DEVISE : *Semper virens.*

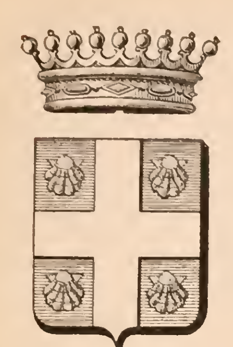
REPRÉSENTANT ACTUEL :

Avril de Burey (Robert-Auguste-Louis, Cte *d'*), né en 1846, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, comte du Saint-Empire, etc. Résidence : château de Nenon, par Rochefort-sur-Nenon (Jura) ; marié en 1875 à Marie-Constance-Claudine-Geneviève DE MARENCHES, dont Jeanne-Marie-Louise-Geneviève, née en 1877.

Le titre de comte est une concession de Léon XIII.

AVROUIN-FOULON.

La famille Avrouin-Foulon, originaire de Normandie, a donné plusieurs conseillers du roi et membres du parlement de Rouen. Avant 1760, elle portait le seul nom d'Aurouin, le *v* ayant été



substitué à l'*u* depuis cette époque.

Plusieurs des membres de cette famille firent suivre le nom patronymique du surnom de Des Portes, seigneurie qui fut leur berceau et leur propriété.

Le nom de Foulon fut adopté vers 1780 par Charles-Pierre Avrouin, pour rappeler une brillante alliance contractée avec une ancienne famille de ce nom, vers le milieu du XVIIe siècle.

Armes : *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Avrouin-Foulon (Louis), château de la Couronnerie, près Carquefou (Loire-Inférieure).

AXAT (*d'*). — *Voy.* Dax.

AYDIE (*d'*).

Famille d'ancienne noblesse, originaire du Périgord, qui a formé plusieurs branches :

Celle d'Aydie en Béarn, qui est la souche ;
Celle d'Aydie en Marsan, éteinte ;
Celle d'Aydie du Périgord, qui subsiste ;
Celle d'Aydie Bétaulin, qui subsiste ;
Celle d'Aydie de Mendose, éteinte.
Celle d'Aydie de La Pauche, éteinte.

Ces deux dernières sorties de celle d'Aydie de Bétaulin.

Arnaud d'Aydie, seigneur d'Agnoas, premier du nom, dont il soit fait mention, était frère d'un autre noble, Arnaud, seigneur d'Aydie, sur la frontière d'Armagnac. Il rendit hommage au comte de Foix l'an 1345.

Cette famille compte un évêque et plusieurs officiers dans les armées du roi.

Armes : *De gueules, aux quatre lapins courants d'argent, l'un sur l'autre.*

AYDREIN (*d'*). — *Voy.* L'Abadie.

AYMAR DE LA CELLE.

Une tradition universellement reconnue fait sortir de la Franconie la famille Aymar de La Celle et lui donne la même origine que celle des comtes de Hapsbourg ; aussi, lorsque, sous la Restauration, un La Celle fut présenté par M. de Breteuil à la cour de Vienne, il y reçut les honneurs accordés aux alliés de la famille impériale. La maison de La Celle a donné plusieurs gouverneurs de province et sénéchaux sous les règnes de Philippe-Auguste, Philippe le Bel, Charles le Bel, etc., et plusieurs chevaliers du Temple, de Rhodes et de Malte.

Les La Celle jouèrent un rôle important sous la Ligue. Enfin, au siècle dernier, Léonard, comte de La Celle, vicomte de Châteauclot, était page de la reine Marie-Antoinette.

Armes : *D'argent, à l'aigle de sable, au vol abaissé, becquée et membrée d'or.*

AYMAR DE CHATEAURENARD (*d'*).

Cette famille est originaire de Provence.

Le premier auteur connu est Guillaume Aimar, qui fut reçu conseiller au parlement de Provence en l'an 1554.

Nous trouvons un Honoré d'Aimar, qui fut maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, et ensuite président au parlement d'Aix.

Silvi d'Aimar, surnommé l'Ecuyer, fut chevalier de l'ordre du roi et épousa Jeanne de Fourbin, de la branche des seigneurs de la Barbent.

Un autre Jean-François d'Aimar, baron de Châteaurenard, conseiller au parlement, s'allia à la maison de Grolie.

François-Félix d'Aimar était connu à la cour en 1783, sous le nom de marquis de Châteaurenard.

La ville de Châteaurenard a pris son nom du château sur lequel on voyait, posé sur deux des tours, un gigantesque renard.

Ce château est aujourd'hui complètement en ruines.

Armes : Provence : *De gueules, à la colombe essorant d'argent, tenant dans son bec un rameau d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

AYMARD.

Un membre de cette famille a été créé baron pour services militaires, le 10 juillet 1808 ; ce titre a été renouvelé le 28 mars 1818.

Armes : *D'azur, fuselé d'or, à la bordure componée de sable et d'argent, au franc-quartier de gueules chargé d'une épée haute d'argent,* qui est des barons militaires de l'Empire.

AYMÉ DE LA CHEVRELIÈRE.

Cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec celle des barons et marquis Aymer de La Chevalerie, est originaire du Poitou. Jacques-René-Marie Aymé de La Chevrelière obtint, le 27 juin 1811, le titre de baron avec institution de majorat. Charles Aymé de La Chevrelière, officier d'état-major, fut élu membre de l'Assemblée législative, en 1849. Il n'a fait partie d'aucune des assemblées du second Empire.

Armes : *D'azur, à la chèvre saillante d'argent, broutant un lierre d'or.*

AYMER DE LA CHEVALERIE.

Par les titres et contrats de mariage qui existent de cette famille, l'origine de cette noblesse paraît remonter plus loin que 1350.

Le premier connu est Pascaut Aymer, écuyer, seigneur de Saint-Rhüse, mort en 1350, laissant à son fils aîné la terre de Saint-Rhüse. On possède le parchemin de cette transaction.

Tous les titres de noblesse des Aymer de La Chevalerie sont inscrits dans un arrêt rendu par la chambre souveraine des comptes de Dôle, en Franche-Comté, à la date du 20 octobre 1741. On voit par ce titre que Pascaut Aymer n'était pas le premier noble de son nom, puisque Jacques Aymer était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et devint grand prieur de Champagne.

Charles Aymer de La Chevalerie a servi trente ans dans le régiment de Langallerie, cavalerie. Il se maria le 5 avril 1682, à Marguerite de Blin de La Boutaudière et eut de ce mariage dix-huit enfants, dont neuf garçons, qui ont servi et dont trois : 1° Charles, fut tué au siège de Philippsbourg, capitaine au régiment de Pont, le 12 juin 1734 ; 2° N..., tué au siège de Fontarabie, capitaine au régiment de Normandie en 1719, et 3° N... tué au siège de Bellegarde, où il était par permission du roi. Les autres frères sont morts au service, laissant postérité.

Un petit-fils du précédent, René-Louis Aymer de La Chevalerie, chevalier de Saint-Louis, a servi vingt-sept ans au régiment de Piémont et s'est retiré à la Chevalerie en Poitou ; au mois de mai 1768, la cour lui a accordé une pension de 600 livres ; il s'est marié en 1753 et a laissé postérité.

Armes : *D'argent, à la fasce componée de sable.*

AYMERET DE GAZEAU.

Cette famille ancienne était originaire du Poitou, où elle a possédé de grandes seigneuries et a contracté de belles alliances. Elle a donné des conseillers au parlement de Bretagne et de Paris, des membres du clergé et des officiers supérieurs.

Sa filiation est établie depuis Jean Aymeret qui vivait en 1446.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.*

AYRAULT.

Quoique l'orthographe du nom Ayrault ait varié dans plusieurs membres de cette famille, elles ont toutes et toujours porté les mêmes armes.

La souche s'est divisée en deux branches principales :

1° L'aînée, qui existe encore, a produit pendant plusieurs générations une suite de personnages célèbres dans l'histoire de la ville d'Angers, où ils ont exercé la charge de lieutenant général criminel. Elle est issue, en ligne féminine, de plusieurs maisons souveraines.

2° La branche cadette, qui a produit François Ayrault, garde des sceaux de France, se trouvait aussi alliée à plusieurs races régnantes de l'Europe.

La filiation de cette famille remonte à Antoine Ayrault, seigneur de Chemans, qui vivait en 1480.

A la branche aînée appartenait Pierre-Auguste, troisième du nom, mineur lors de la mort de son père. L'université écrivit au roi, pour lui faire accorder une dispense d'âge pour la charge de lieutenant général criminel d'Angers, et il l'obtint. Il fut député de la ville d'Angers en 1619 pour haranguer Marie de Médicis, mère de Louis XIII. Il fut ensuite maire d'Angers.

Cette famille compte plusieurs conseillers, un chevalier de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à deux chevrons d'or.*

Couronne de marquis.

AZÉMAR (*d'*).

Cette famille est originaire du Languedoc, et n'a rien de commun avec la famille Azémar dont un membre fut créé baron sous l'Empire.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois croissants de sable et accompagnée en chef d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules.*





BABIN.

Noblesse ancienne, originaire de la Marche, où elle est connue depuis la fin du XIIe siècle et qui s'est répandue successivement dans les provinces de Saintonge, d'Angoumois et de Berry. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs.

Cette famille est actuellement divisée en deux branches : la branche de *Grandmaison* et la branche de *Lignac*.

ARMES : *D'argent, à quatre fasces d'azur, à trois chevrons du champ, brochant sur le tout.* — La branche de Lignac porte : *D'argent, à quatre burelles d'azur; à trois chevrons d'argent, brochant sur le tout.*

Nous trouvons une autre famille dite des *Bretinières*, originaire du Poitou, et qui a possédé les seigneuries de la Gière, des Bretinières, de la Chevalerie et des Ardilliers.

Cette famille a produit un général des finances en 1647 et deux auditeurs des comptes depuis 1749.

ARMES : *D'azur, au cerf d'or, regardant une étoile du même, accompagné en pointe d'une onde d'argent d'où sortent des roseaux de sinople.*

BABINET.

Cette famille, originaire du Poitou, remonte au XVIe siècle. Elle a été anoblie par les charges et a produit des échevins de la ville de Poitiers, des officiers, des magistrats distingués et un savan éminent.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.*

BACCIOCHI-ADORNO.

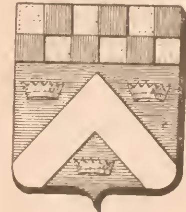
Cette branche d'une maison célèbre a joint au nom de Bacciochi celui d'Adorno, qui est le nom de sept doges de Gênes.

Il existe, près de Florence, une branche de cette maison qui est entièrement italienne.

ARMES : *D'or, au pin de sinople, fruité de trois pièces du champ, issant d'un brasier de gueules.*

BACONNIÈRE DE SALVERTE.





Cette ancienne famille bretonne est originaire de Landéan, près de Fougères.

Les Baconnière étaient seigneurs de La Martinière, de La Laguère ou de l'Ulaguère et de Salleverte d'abord, puis Salverte.

La noblesse leur fut confirmée sous Louis XV par lettres patentes, enregistrées à Paris le 24 février 1759.

ARMES : *D'azur, au che-*

rron d'argent, accompagné de trois couronnes d'or à l'antique: au chef échiqueté d'or et de gueules de douze pièces.

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Trois branches existent encore actuellement en France, et ont seules le droit de porter le nom de Baconnière de Salverte.

Elles descendent toutes trois de Charles Baconnière de Salverte, mort en 1875, et d'Alexandrine Daru.

REPRESENTANTS ACTUELS :

1° **Baconnière de Salverte** (Mme Gaston), née Marie Pastré.—Résidences : 16, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris, et à Compiègne (Oise); dont : *a*) Charles-Marie-Joseph, lieutenant au 26e dragons, à Dijon, et 12, rue de la Rochefoucault, à Paris; marié à Caroline Bartholoni : *b*) Roger, marié à Régina de Loisy. — Résidences : A Dijon (Côte-d'Or) et à Compiègne (Oise); *c*) Marguerite, mariée à Frédéric de Largentaye, député des Côtes-du-Nord. — Résidences : Château de Largentaye, par Plancoët, et château de Lorges, par l'Hermitage-Lorges (Côtes-du-Nord), et 16, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris; dont : 1° Gaston; 2° Jeanne.

2° **B. de S.** (Paul). — Résidences : 11, rue du Colisée, à Paris, et à Chantilly (Oise); marié à Léontine de Bluette, dont *a*) Henriette, mariée au baron Gérard de Caix de Chaulieu. — Résidences : 1, rue Beaujon, à Paris, et château de Bernay, par Bazoches (Orne); *b*) Robert; *c*) Aline.

3° **B. de S.** (Georges), comte romain. — Résidence : 54, avenue Marceau, à Paris, marié à Marie d'Arlincourt, dont : *a*) Claire, mariée au vicomte Ulric du Pontavice. — Résidences : 46, rue Cambon, et à Marigny-Cottage, par Bayeux; *b*) François; *c*) Yvonne, mariée au comte de Castillon de Saint-Victor, lieutenant de spahis, à Saumur, et 54, avenue Marceau, à Paris; *d*) Antoine; *e*) Isabelle; *f*) Jeanne; *g*) Thérèse; *h*) Suzanne.

BACQ (*de*).

Famille originaire de Flandre, anoblie en décembre 1474.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois hameçons d'argent.*

BADERON DE MAUSSAC.

Le premier connu de cette famille est Rostaing de Baderon, du diocèse de Béziers, damoiseau, fils de noble homme et seigneur Aimeric de Baderon, qui épousa, suivant un acte du 6 des nones de juillet 1295, Ermessinde de Lodève, fille de Lodève.

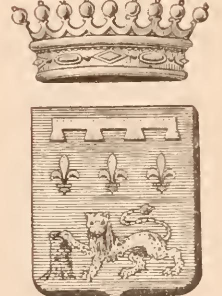
Cette famille compte plusieurs capitaines des armées du roi. Plusieurs membres ont donné des preuves de leur valeur et de leur zèle pour leur prince. En récompense de son dévouement, Charles de Baderon de Maussac obtint du roi Louis XIII, en 1613, une lettre par laquelle Sa Majesté l'exempte du « logement et fourragement » de ses gens de guerre.

Jacques de Baderon de Maussac fut blessé de deux coups de feu au siège de Salfes, le 25 juin 1639. Fait aide des camp et armées par brevet du 23 septembre 1651, il obtint, tant pour lui que pour Jean-François, son fils, confirmation de son ancienne noblesse par jugement du 13 décembre 1668.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à trois pals d'or,* qui est de Baderon de Maussac ; *aux 2 et 3 d'argent à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules,* qui est Corneillan.

Titre de marquis.

BAGLION (*de*).



Famille d'origine italienne, qui remonte aux temps les plus reculés. Les Baglion furent ducs de Souabe, souverains de Pérouse, podestats de Florence, de Spolète et de Lucques, marquis de Morcone à Florence, marquis et comtes de La Salle et barons d'Yons (Lyonnais), seigneurs de Martigné, de La Dufferie, de La Mothe-Usson, etc., dans le Maine. Jove dans ses Eloges, Sansonin dans ses Familles d'Italie, disent que les Baglioni ont pour ancêtres les ducs de Souabe et de Bavière.

La maison de Baglioni a donné des souverains à Pérouse pendant plus d'un siècle. Michel Baglioni, fils de Collacio, vint en France en 1384, et épousa au pays du Maine Isabeau de Surcoulemont, dame de La Dufferie. Ses descendants se distinguèrent dans la carrière des armes, et pour reconnaître leurs services, François Ier leur concéda le droit d'ajouter à leurs armoiries les trois fleurs de lis de France.

Pierre d'Hozier, ayant écrit la généalogie des

seigneurs de La Dufferie, sortis, dit-il, de l'illustre maison des Baglioni, seigneurs souverains de Hérouse en Italie (Paris, Cl. Cramoisy, 1662), et M. Carré de Busserolles en ayant également donné la filiation dans le *Calendrier de la Noblesse de Touraine, Anjou, Maine et Poitou* (1879), nous y renverrons les personnes désireuses de connaître avec détails l'histoire de cette grande maison.

Parmi les prélats que cette famille a donnés à l'Eglise, le diocèse de Poitiers revendique à juste titre Mgr *François-Ignace de Baglion de Saillant*, fils de Jean, baron du Jour, gentilhomme de la chambre du roi, qui avait d'abord embrassé la carrière des armes, qu'il abandonna après être parvenu au grade de colonel, pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire. En 1679, il fut nommé à l'évêché de Tréguier et en 1686 à celui de Poitiers; mais, n'ayant obtenu ses bulles que le 23 novembre 1693, il ne prit possession de son siège que le 2 mars 1694. Il est mort à Poitiers le 26 janvier 1698, âgé de 64 ans. On lit son épitaphe dans la chapelle Saint-André de l'église cathédrale, où il fut inhumé.

Nous trouvons encore : *De Baglion de La Salle* (Pierre), frère ou neveu du précédent, grand archidiacre de l'église de Poitiers en 1698, qui fit inscrire ses armoiries à l'Armorial de la généralité de Poitiers : *Baglion de La Dufferie* (Jacques-Bertrand, marquis de), capitaine au régiment de Royale-Pologne-Cavalerie, qui épousa en 1776 Jacqueline-Françoise *Poret du Buat*, dont il eut, entre autres enfants : *Charles*, qui épousa, le 2 juillet 1826, Euphémie *de Sarcé*, fille de Pierre-Louis-Victoire, chevalier de Saint-Louis, et d'Euphémie-Renée Le Mayre de Cordouan, dont : 1° *Charles-Emile*, qui suit; 2° *Angèle*, mariée le 18 octobre 1853, à Paul Monésan de La Villerouët.

Armes : *D'azur, au lion léopardé d'or, arrêté et appuyé de la patte dextre de devant sur un tronc écotté du même, à trois fleurs de lis d'or rangées en chef, surmontées d'un lambel à quatre pendants d'or.*

Devise : *Omne solum forti patria est.*

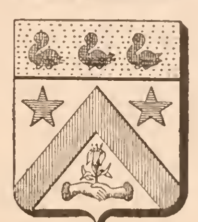
Cri : *Baglioni.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Baglion de la Dufferie (Charles-Emile, Cte *de*). Résidences : 7 *bis*, rue Saint-Hilaire, à Poitiers, au château de Bossé-Aubigné (Sarthe) et au château de Barvilain, par Usson-du-Poitou (Vienne); marié : 1°, le 7 juin 1859 à Marthe Perry de Nieul, dont : 1° Charles-Joseph-Robert, né le 9 septembre 1863, capitaine au 5e chasseurs, à Rambouillet; 2° Louis, né le 26 décembre 1865, et cinq filles dont trois sont décédées ; 2° en 1881 à Louise-Berthe de Wacquant, dont : *a*) Bertrand ; *b*) Alix ; *c*) Marie-Thérèse.

BAGUENAULT.





Originaire de l'Orléanais, où un de ses membres recevait déjà une mission du roi Charles VI en 1405. Un autre membre figure au nombre des compagnons de Jeanne D'Arc et concourt à la défense d'Orléans en 1429 contre les Anglais. — Plusieurs occupent la charge de conseiller du roi et sont élus maires d'Orléans au XVIIe et XVIIIe siècles. Reconnus comme nobles lors du recencement ordonné par Louis XIV dans les 32 provinces du royaume, contresigné d'Hozier. — Leurs noms figurent sur les listes pour les élections des députés de la noblesse en 1789.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles d'azur en chef et une foi au naturel, parée de gueules, surmontée d'un lis au naturel en pointe; au chef cousu d'or chargé de trois merlettes de sable.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

Baguenault de Puchesse (Gustave, Cte), chef de nom et d'armes, né le 20 avril 1843. Résidences : 18, rue Vignon, à Paris, et château de Puchesse, par Sandillon (Loiret). Marié à Marie-Thérèse Descours, dont deux fils.

Le titre de comte a été octroyé par Léon XIII.

Branche cadette

Baguenault de Vieville (Louis-Gabriel-Joseph), né le 13 mai 1831. Résidence : Château de Mazères, par Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher). Marié en 1863, à Alexandrine-Marie d'Orchando de La Banda.

Enfants : 1° Augustin, né en janvier 1866; marié le 21 novembre 1893, à Madeleine de Fadate de Saint-George ; 2° Marie-Eugène-Gabriel-Pierre, né en mai 1867, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville; 3° Thierry-Félix-Marie, né en

janvier 1869, lieutenant au 129e régiment d'infanterie, au Havre.

BAGUENIER DES ORMEAUX TOCQUE.





Originaire du Maine, cette famille habitait avant la Révolution Montsurs. Antérieurement, elle possédait près d'Evron le fief des Ormeaux, dont il ne reste plus de trace, sauf un village qui porte encore le nom d'Ormeau, mais aucun vestige d'ancienne habitation seigneuriale.

La famille Baguenier des Ormeaux Tocqué était fort ancienne et avait occupé dans l'armée et la magistrature des postes honorables.

En 1720, un Jean-Louis Baguenier des Ormeaux Tocqué fut lieutenant dans la compagnie du marquis de Monteclerc, assista à la bataille de Fontenoy où il fut blessé grièvement, ce qui l'obligea à quitter le service. Marié à demoiselle Charlotte Provost, fille du sieur Provost, écuyer, seigneur du Verger, il eut quatre enfants : trois garçons et une fille. Deux de ses fils suivirent la carrière des armes et le troisième étudia la médecine. La fille fut religieuse du Carmel. De ces trois fils un seul fit souche, le médecin. L'aîné se rendit en Amérique où il fut tué dans la guerre de l'Indépendance. Le second fut également tué presque au début de la guerre de la Vendée, dont il est question dans les mémoires de la marquise de La Rochejaquelein. Né en 1766, il fut marié deux fois. En 1787, il épousa demoiselle de Fontenay, fille du baron de Fontenay, dont il eut deux enfants qui moururent en bas âge. Obligé de quitter sa femme pour suivre l'armée vendéenne, la malheureuse fut enfermée au château d'Angers, et guillotinée quelques jours après sur la place du château. En 1796, il se remaria avec une demoiselle Normandin, veuve d'un M. Charrier qui avait été tué dans la guerre de la Vendée, et dont il eut un fils et une fille : Julien-Louis, né en 1798, et Louise-Adélaïde, née en 1800, qui mourut en 1834, sans avoir été mariée.

En 1825, Julien-Louis épousa Irma de Tocqué d'Aubert, dont il eut quatre enfants.

Armes : *D'azur, à la tête de cerf d'argent ramée de sable surmontée d'une croix d'argent entre les bois, et, en pointe, de deux étoiles de même.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Baguenier des Ormeaux Tocqué** (Julien-Louis-Auguste), né en 1828, ancien officier dans le corps de Cathelineau en 1870. Résidence : Château de la Vallée, par Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres). Marié à Marie-Anne de Chazelles, sans postérité.

2° **B. des O. T.** (Henri-René), né en 1829, marié en 1858 à Marie Guibé. Résidence : château du Fresne, par Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire). Dont une fille, Marie-Louise, née en 1866.

3° **B. des O. T.** (Marie-Louise-Victoire), mariée à M. Dureau.

4° **B. des O. T.** (Laure-Claire-Juliette), mariée à Charles-Valentin de La Barangerie.

BAHEZRE.

Seigneur dudit lieu, paroisse de Saint-Mayeux, trêve de Saint-Gilles de Tananguen et de Lanlay, etc.

Famille d'ancienne extraction : réformation en 1669, huit générations et maintenue par arrêt du parlement de 1675 ; réformations et montres de 1447 à 1562.

Henry prête serment de fidélité au duc entre les nobles de Tréguier l'an 1497 ; Rolland épouse vers 1447 Sibille Le Carres, de la maison de Bringolo.

La branche aînée fondue dès le xve siècle dans la maison Mur ; la branche de Lanlay s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Armes : *D'argent, au lion de gueules, armé et lampassé de sable.*

BAHUNO DU LISCOET.

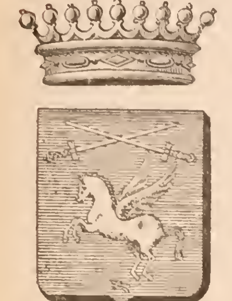
François-Guillaume du Bahuno, écuyer, seigneur de Bérin et de Kerdisson, demeurant audit lieu de Kerdisson, province de Bretagne, et fils aîné héritier principal et noble de François de Bahuno, écuyer, seigneur desdits lieux et de Benquili, et de Louise-Perrine du Liscoet, sa femme, épousa le 11 octobre 1710 Pétronilie Le Borgne, dont il eut postérité.

Son fils fut reçu page du roi dans sa grande écurie, le 26 décembre 1730, et prouva alors sa noblesse par titres, depuis nobles gens Guillaume du Bahuno, son sixième aïeul, qui vivait vers 1493.

Une généalogie manuscrite de cette famille en remonte l'origine jusqu'à Tristan du Bahuno, chevalier, seigneur de la Derniville, vivant environ l'an 1200.

Armes : *De sable au loup d'argent langué et onglé de gueules, passant et surmonté d'un croissant d'argent.*

BAILLARDEL DE LAREINTY (*de*).



Famille d'épée. Les Baillardel, seigneurs de Lareinty, sont originaires de Normandie. Le premier auteur connu est Pierre, qui, en 1625, s'établit à la Martinique. Cette famille n'est revenue en France qu'en 1635.

Les de Baillardel ont été l'objet d'une maintenue de noblesse au conseil souverain de la Martinique.

Cette famille s'est alliée aux La Haye Saint-Hilaire, Cossin de Chourses, Chastenet de Puységur, de Brémond d'Ars, de Geffrier, Dupray de La Baffinière, du Buc, d'Orange, Brée de La Touche, du Pé, etc.

Elle a produit un capitaine de vaisseau en 1753, un officier au régiment de Noailles (dragons), en 1782, et trois chevaliers de Saint-Louis. Un membre fut créé baron en 1821.

ARMES : *D'azur, au Pégase d'argent, accompagné en chef de deux épées de même, garnies d'or, posées en sautoir, et, en pointe, d'une fourmi d'or.*

DEVISE : *Labos improbus omnia vincit.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Baillardel de Lareinty (Bon), sénateur, 31, rue Saint-Guillaume, à Paris, et château de Guermantes, par Lagny (Seine-et-Marne). Marié à X... DE PUYSÉGUR, dont 1° Jules-Marie-Jean, marié à X... DE SABRAN-PONTEVÈS, dont quatre enfants, et 2° une fille.

Par décret en date du 14 décembre 1891, M.-J.-M.-J. Baillardel de Lareinty a été autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de Tholozan.

BAILLE DE BEAUREGARD.

Famille originaire de la province du Nivernais.

La filiation suivie commence à Paul Baille qui vivait vers 1550.

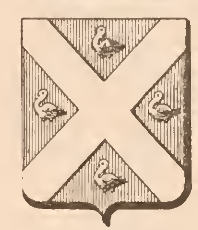
Bernard Baille, écuyer, sieur de Beauregard, qui a très bien servi dans le ban de la noblesse du duché de Nivernais et Donziais, fut convoqué pour le service du roi, en 1690, en bon et suffisant équipage, et pendant tout le temps d'icelui. Marié, en 1715, à Gabrielle Faulquier, dont il eut postérité.

Un Louis-Marie-Bernard Baille de Beauregard, écuyer, né le 9 mai 1786, fut juge d'instruction à Issoudun, le 16 août 1811.

ARMES : *D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée en chef de trois roses de gueules, et en pointe d'un lion léopardé de même.*

BAILLEHACHE (*de*).





Le nom de Baillehache a figuré à la conquête de l'Angleterre en 1066.

Le nom de Baillehache est très ancien en Normandie. La ville de Caen est le berceau de la famille. Ce nom est cité dans un ancien rôle de la province de Normandie. Ce rôle était sur la fin du règne de Louis XIII dans la bibliothèque de Me Jean Bigot, conseiller du roi et général en sa cour des aides de Rouen, suivant une ancienne généalogie du nom de Baillehache, dressée alors.

D'après une tradition conservée dans la famille, un Baillehache aurait été anobli par le roi Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines en 1214. En 1556, Michel de B. embrasse le protestantisme.

Une branche de Caen et de Rouen passe en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

En 1593, nous trouvons dans la généalogie de la famille de Baillehache : Jean de B., sieur de Beaumont, conseiller du roi, contrôleur des guerres en Normandie, dont trois descendants : Jean de B., sieur de Beaumont, ministre de la religion réformée à Caen ; Pierre de B., sieur de Fontenay, membre du conseil du frère unique du roi, et Daniel de B., sieur du Hamel, seigneur du Bourguebude.

1622. Jacques de B., seigneur de Chamgoubert, conseiller au parlement de Rouen. (Farin, histoire de Rouen.)

Le 27 mars 1701, Jean-Louis de sieur de Beaumont, garde général des forêts, abjure le protestantisme devant Mgr l'évêque de Bayeux, d'après un titre conservé dans la famille.

Le 5 novembre 1756, Jean-François de B., écuyer, est reçu page du roi en sa grande écurie, et admis sur les preuves de sa noblesse sur le certificat du juge d'armes de France. (Extrait de d'Hozier.) Ce gentilhomme, fait marquis par le roi Louis XV, serait mort à Vannes sans enfants peu de temps après la Révolution.

Il est question de lui dans les mémoires du comte de Cheverny, pages 282, 122 et 233.

Pierre-Louis-Joseph de B., décédé en 1848, se trouvait le 10 août 1792 aux Tuileries parmi les défenseurs du roi.

Armes : *De gueules, au sautoir d'argent cantonné de quatre merlettes du même.*

BAILLET (*de*).

Jean de Baillet et Jeanne de Cocq, sa compagne, furent anoblis par lettres de Charles, duc de Normandie, en 1357.

René fut premier président au Parlement de Bretagne en 1554 et 1579.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, accostée de deux griffons d'or.*

Il existe une autre maison du même nom, originaire de Bourgogne, réformation de 1670 et 1596, qui porte : *D'argent, à trois chardons de sinople, fleuri de gueules.*

BAILLEUL (*de*).

La maison de Bailleul est originaire de Normandie. Elle s'est répandue dans différentes provinces de France et même en Angleterre, et s'est divisée en onze branches qui portent presque toutes des armoiries différentes. Elle semble se rattacher à la même souche que l'illustre maison de Bailleul, qui a donné de grands louvetiers de France. Dans tous les cas, cette maison est très ancienne, car on trouve Raoul de Bailleul qui vivait en 1842. Deux membres de cette famille firent leur preuve en 1666.

Armes : *Parti : au 1 d'hermine ; au 2 de gueules.*

BAILLOU DE LA BROSSE.

Cette famille, originaire de Touraine et habitant depuis longtemps l'Anjou et le Poitou, a des titres authentiques et parfaitement établis depuis Philippe le Bel jusqu'à nos jours.

Elle a produit des officiers de toutes armes, des magistrats et des savants.

Armes : *D'or, à trois têtes de sanglier de gueules, armés d'argent.*

Baillou de la Brosse, née Le Bouyer de Saint-Gervais de Monthoudon (Mme), château de Marson, par Saumur (Maine-et-Loire).

BAILLOU DE MASCLARY.

La famille de Masclary, originaire d'Italie, est alliée aux familles de Savelli, Grimaldi et Grimani, quitta Gênes où elle résidait pour venir en France au XIVe siècle, s'établir en Valentinois. Au XVIe siècle se formèrent deux branches cadettes éteintes aujourd'hui, dont l'une est encore





représentée par les familles de Maisonneuve et de Boisbarreaux, et l'autre, établie en Hollande, s'est alliée aux familles de Dampierre de Béthune et de Holstein. La branche aînée fixée en Dauphiné s'allia aux familles de Béchéran, de Salas, de Comprat, de Colondre, de Faure de Belhem, de Bocaud, de Barral, de Saint-Priest, de Ferrières, de Senégra, de Rivière, etc.

Le roi Louis XVIII, attestant que les actes prouvant le droit de la famille à porter le titre de marquis avaient été brûlés pendant la Révolution, confirma ce titre à la famille en 1814.

En parcourant sa généalogie, on trouve qu'elle a fourni parmi ses membres : sous Louis XI, un procureur général à la cour des finances de Montpellier ; au XVIe siècle, un intendant général du Languedoc, un conseiller d'État sous Henri IV, et plusieurs capitaines ; sous Louis XIII, un secrétaire ordinaire de la chambre du roi, un avocat en son conseil privé, un gentilhomme ordinaire de sa chambre ; sous Louis XIV, deux trésoriers de France à la généralité de Montpellier, plusieurs officiers de cavalerie, un amiral de France, un colonel de régiment de cavalerie étrangère ; au XVIIIe siècle, un page de Louis XIV, commandeur de Malte, un évêque de Castres, un évêque de Troyes, un exempt des gardes du corps de Louis XV, quatre officiers au régiment de Picardie, chevaliers de Saint-Louis, dont l'un commandant pour le roi une place en Brandebourg, un grand chambellan du roi Auguste de Pologne, deux chevaliers de Malte, deux conseillers d'État ; sous Louis XVI, un capitaine de cavalerie au Royal-Champagne, chevalier de Saint-Louis, un premier écuyer tranchant de la reine, porte-cornette de la couronne, un ambassadeur, plus tard ministre de la guerre, un colonel de dragons, commandeur de Malte, capitaine de galères devenu grand chambellan de l'empereur d'Autriche, un aide de camp général de l'empereur de toutes les Russies, des ministres de Saxe, Hesse-Cassel et de Brunswick.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef d'un soleil d'or, et en pal d'un héliotrope aussi d'or.*

Couronne de marquis.

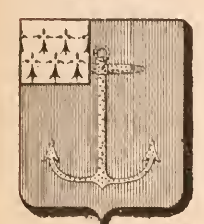
Cimier : *Soleil dans sa gloire.*

Devise : *Lumine suo fulget.*

Support : *Deux lions issants, armés et lampassés de gueules.*

BAILLY DU PONT.





Famille de noblesse terrienne qui habite les environs de la Châtaigneraie (Vendée). A fourni un grand nombre de membres à l'armée et au clergé.

Armes : *De gueules, à l'ancre d'or et au quartier d'hermine.*

Devise : *Toujours solide.*

BALALUD DE SAINT-JEAN.

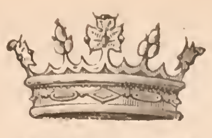
Balalud de Saint-Jean, antérieurement Balhaluc, puis Bazaluc, et enfin Balalud de Saint-Jean, est une ancienne maison qui a vu parfois, à cause de cette transformation successive du nom, contester son antique origine. Elle est antérieure à tout anoblissement. Dom Vaissette, un des savants les plus consciencieux en matière généalogique, affirme que cette famille a eu pour premier auteur connu le duc de Balhaluc, originaire d'Espagne, qui, après avoir inquiété le roi « d'Aquitaine sur ses frontières avec l'armée des Sarrasins qu'il commandait, lui envoya des députés pendant qu'il tenait ses états (790) lui porter des présents et lui offrir la paix. Ils furent accueillis avec bienveillance et distinction ».

Les généalogies de la noblesse française ne présentent point, comme celle des Casamajor d'Espagne, des filiations authentiquement constatées qui remontent à une époque aussi reculée ; parfois elles s'y rattachent par des chartes et des titres, mais celle qui nous occupe acquiert un caractère de vraisemblance par son origine, par le témoignage de dom Vaissette et par celui de Frédéric Dollé, affirmant que le nom primitif de Balhaluc s'est transformé d'abord en Bazaluc, avant d'être le nom moderne de Balaluc. Si l'on considère aussi que cette maison, dont les armoiries ont été enregistrées en 1696, était dès lors d'une noblesse antérieure à tout anoblissement, on admettra la présomption de l'origine que Dom Vaissette lui attribue avec une entière conviction.

Armes : *D'or, à la fasce de sinople ; parti de gueules plein.*

BALATHIER (*de*).

Famille établie en Dauphiné, en Champagne et en Bourgogne. Ses qualités de *chevalier* et de *baron* ont été prises par ceux de ce nom, ainsi que celle de *noble* et *puissant seigneur*, il y a plus de 300 ans ; qualifications fort rares alors, qui annonçaient *un noble d'extraction*.





Raoul de Balathier, le premier de cette famille que l'on connaisse, vivait le 15 novembre 1372.

Le premier descendant de cette famille qui porte le titre de seigneur de Lantage est François de Balathier, écuyer, qui vivait en 1527.

Royer de Balathier, qualité *baron* de Villargois, et seigneur de Lantage et autres lieux, assista aux états de Bourgogne en 1668, 1674, 1679, et obtint, en 1682, un certificat portant qu'il était *bon gentilhomme, non noble seulement.*

Cette famille compte plusieurs officiers distingués des armées du roi, un chevalier de Malte, Henri Denis de Balathier, qui fut reçu en 1687.

Armes : *De sable, à la fasce d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche de Lantage

1° **Balathier-Lantage** (Marie-Bénigne-Louis-Edme, Mis *de*). Résidence : Ch^au^ de Villargoix, par Saulieu (Côte-d'Or), né le 15 novembre 1829, marié le 21 août 1854 à Henriette-Adélaïde-Elodie de Bonafos, dont : 1° Marie-Henri-Louis-Elie, né le 12 mars 1861 ; 2° Marie-Elie-Henri-Félix-Victor, décédé ; 3° Marie - Roger - Henri - Joseph, né le 21 mai 1865 ; 4° Marie-Ernest-Henri-Edme-Octave, décédé ; 5° Marie-Armande-Henriette-Marguerite, née le 19 octobre 1855 ; 6° Marie-Guillemette-Louise-Timothée-Apolline, née le 21 août 1858 ; 7° Edmée-Marie-Henriette-Catherine-Edile, née le 16 novembre 1859 ; 8° Gabrielle-Marie-Elisabeth, née le 6 octobre 1863, et 9° Marie-Fernande.

2° **B.-L.** (Marie-Octave-Hyacinthe, Cte *de*). Résidence : Château des Granges, par Susey (Côte-d'Or), né le 29 juin 1831, marié le 7 septembre 1857 à Marie-Marguerite Pelletier de Chambure, dont : 1° Marie-Madeleine-Henriette, née le 29 mai 1859, 2° Marie-Andoche-François-Joseph, décédé ; 3° Marie-Pierre-Claude-Joseph, né le 29 juillet 1864 ; 4° Marie-Jules-Henri-André, décédé ; 5° Marie-Félix Etienne, né le 25 janvier 1869 ; 6° Marie-Louis-Georges-François, né le 28 septembre 1870 ; 7° Marie-Symphorien-Edgar-Henri, né le 23 no-

vembre 1872 ; 8º Béatrix-Louise-Thérèse, née le 20 mars 1876 ; 9º Marie-Hyacinthe-Amélie-Madeleine, née le 8 mars 1877.

Branche de Conygham

Balathier-Conygham (Marie-Olympe-Félix-Alfred, Cte *de*). Résidence : Château d'Arcenay, par Précy (Côte-d'Or, né le 13 octobre 1833, marié le 5 août 1856 à Louise-Charlotte du Cauzé de Nazelle, dont Marie-Caroline-Edith, née le 8 décembre 1867.

C'est par ordonnance royale en date du 27 août 1826 que le père du comte actuel fut autorisé à substituer au nom de Lantage celui de Conygham, qui était le nom de sa femme.

BALNY D'AVRICOURT.



Cette famille est originaire des confins de l'Ile-de-France et de la Picardie. Son nom de Balny lui vient effectivement d'un fiel de la seigneurie d'Amy en Santerre qui mouvait au XVIe siècle du marquisat de Nesles. Le nom d'Avricourt relevé ultérieurement et pour lequel elle s'est fait maintenir par un jugement du tribunal de Compiègne est celui d'une terre voisine qui relevait autrefois des évêques et comtes de Noyon, pairs de France.

Son nom se retrouve dès le XIIe siècle en la personne de Galeran et Aleaume de Baleny, aujourd'hui Balny, cités comme témoins dans une charte de l'abbaye d'Ourscamp à propos des droits que prétendait Rodolphe de Granvillers sur la forêt de Saint-Vandrille.

En 1373 un dénombrement du comté-pairie de Clermont en Beauvaisis fait aussi mention des hommages dus par Bordelet de Benlengy, *alias* Balaigny et Balegny, pour des fiefs ou arrière-fiefs sis à Méry-Lieuvillers, La Motte-d'Aucour et Rouvillers.

Actuellement le nom de Balny a été donné à un bâtiment de notre marine, torpilleur de haute mer attaché au port de Cherbourg, en mémoire du vaillant officier, frère des représentants actuels qui prit une part mémorable à la conquête du Tonkin et trouva en 1873 une mort glorieuse sous les murs de Hanoï.

Armes : *D'or, au sautoir d'azur cantonné de quatre merlettes de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1º **Balny d'Avricourt** (Léopold-Ferdinand, Cte), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, officier de la Légion d'honneur, marié à la comtesse, née Spitzer dont postérité. Résidence : Au château d'Avricourt, par Beaulieu-les-Fontaines (Oise).

Frère : 2º **B. d'A.** (Léopold-Gaston), ancien officier d'état major territorial, artiste peintre. Résidences : Avenue Trudaine, 18, et au château d'Avricourt (Oise).

Mère : 3º **L. B. d'A.**, née Du Bois, au château d'Avricourt.

BALORRE (*de*). — *Voy.* Imbert de Balorre.

BALSAC (*de*).

Très ancienne famille dont le membre le plus ancien connu est Odo, seigneur de Balsac, qui vivait vers 814, sous le règne de Louis le Débonnaire.

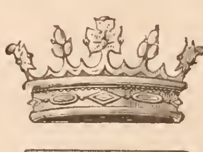
En 1373, Raoul de Balsac donna à l'église de Saint-Julien 2.000 écus d'or, 1,000 pour y être enterré, et les autres pour la fondation d'une chapelle où sont ses armes. Il mourut en 1373.

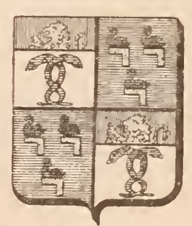
La filiation suivie de la maison de Balsac commence à Roffec de Balsac, premier du nom, chevalier, en 1336.

Cette maison compte plusieurs officiers distingués et plusieurs chevaliers des ordres du roi.

Armes : *D'azur, à trois sautoirs d'argent, au chef d'or, chargé de trois sautoirs du champ.*

BALTHASAR DE GACHEO (*de*).





La famille de Balthasar de Gacheo, dont le nom s'écrit aussi Balthazar et Baltazar, est fort ancienne et originaire de Transylvanie. La tradition la fait remonter à Mladislas de Balthasar, qui épousa, en 1320, Jeanne Czriny ou Zriny dont il eut Nicolas, né à Prague en 1325, qui épousa Marie de Gacheo, fille unique d'un électeur de Pologne, sous condition de porter son nom et ses armes.

Parmi les personnages marquants fournis par cette famille, nous trouvons :

Alexandre de B. de G., mestre de camp sous Henri IV, tué à la bataille d'Ivry en 1590.

Jean de B. de G., premier du nom, capitaine des gardes de Frédéric V, roi de Bohême, tué à la bataille de Prague en 1620.

Jean de B. de G., deuxième du nom, baron de

Balthasar, et de Franguis, vicomte d'Altzey, bourgeois de Berne, Nyons et Genève, qui vint en France au service du roi Louis XIII, après la première bataille de Nordlingue, sous le duc de Saxe-Weimar en 1634. Il avait été attiré par la réputation que s'y était acquise le colonel de Balthasar, son oncle. Jean se distingua dans la guerre de Guyenne, sous le prince de Condé. Il fut envoyé en Catalogne, pour y servir en qualité de lieutenant général sous le prince de Conty, et en chef, en son absence, pendant la campagne de 1654. Il fut aussi colonel d'un régiment d'infanterie et mestre de camp du régiment de cavalerie Royal-Cravates. Il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire dans la cour de Brunswick et de Lunebourg pour y négocier la paix, laquelle étant faite, Charles-Louis, électeur palatin du Rheis, l'engagea, avec la permission du roi, d'entrer à son service, et le fit généralissime de ses troupes et son ministre d'État en 1257. Il se retira en Suisse, dans le canton de Berne, où il mourut vers 1688.

Isaac-Genève de B. de G., baron de Franguis, filleul de la ville de Genève, comte de Balthasar, né en 1657, capitaine dans les gardes à cheval du roi de Danemark, en 1683; colonel d'un régiment au service de la République de Venise, puis colonel de dragons et commandant général de la cavalerie anglaise, sous le roi Guillaume.

Samuel-Bernard-Etienne de B. de G., capitaine, commandant les grenadiers du régiment de Hessy (Suisse), tué à l'âge de vingt-cinq ans en 1712, au siége de Quesnoy.

Marc-Louis-Isaac de B. de G., seigneur de Vesancy, né en 1688, colonel, commandant le régiment suisse de Diesbach, chevalier de Saint-Louis.

Jean-Alexandre de B. de G., comte de Balthasar, né en 1689, maréchal des camps et armées du roi en 1748, colonel d'un régiment suisse de son nom, chevalier de Saint-Louis, mort le 25 novembre 1753.

Armand-Louis de B de G., seigneur de Corny et ...bré, né à Gex en 1706, premier capitaine et commandant les carabiniers du régiment Royal-Allemand Cavalerie, tué le 20 septembre 1742, sous les murs de Prague.

Alexandre, baron de Balthasar de Gacheo, page du roi Stanislas, officier supérieur au régiment suisse de Diesbach, chevalier de Saint-Louis, émigra en 1793 et mourut à Hambourg en 1808.

François-Ignace-Louis de B. de G., qui fut exécuté révolutionnairement à Metz en 1793.

Alliances : Gacheo, Brignac de Mont-Arnaud, Manuel, de Roset, Le Vayer, Wendel d'Hayange, Turck de Stralsund, de Pina, Despine, Decruejouls d'Ambly, Le Bègue de Girmont, des Champs de La Celle.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à deux coulœuvres entrelacées et adossées d'zaur, au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'or,*

qui est de Balthasar ; *aux 2 et 3, d'azur, à trois merlettes de sable, posées sur trois équerres d'or,* qui est de Gacheo.

Couronne de marquis.

Tenants : *Deux lions.*

Devise : *Fortiter resistendo.*

REPRÉSENTANS ACTUELS :

1° **Balthasar de Gacheo** (Georges-Pierre, B^on^ *de*), né à Gap en 1812, major au 1er hussards et mort dans ces fonctions à Valence, le 17 mars 1893. Il avait épousé en 1874 Marie Decruejouls d'Ambly dont :

a) Caroline, née à Senlis, le 4 octobre 1875.

b) Jean, né à Toul, le 20 décembre 1886, actuellement fixé à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

2° **Balthasar de Gacheo** (Louis-Joseph, B^on^ *de*), né à Bazac (Gironde), le 26 février 1852, chirurgien-major, au 7e d'infanterie à Cahors. A épousé, le 25 juin 1884, Marie-Elisabeth des Champs de la Celle, dont :

a) Anne-Louise, née à Toul le 22 mars 1886.

b) Marc-Frédéric-Marie, né à Toulouse le 28 août 1888.

BAMMEVILLE (*de*) — *Voy.* Joly.

BANCALIS (*de*).





Maison noble et ancienne originaire du Rouergue et dont la notice détaillée se trouve dans Borel d'Hauterive (*Annuaire de* 1870-1871), Courcelles (*Généalogie des pairs de France*), Barrau, etc., etc.

Elle était représentée, au commencement de ce siècle par quatre branches : celle des barons de Pruynes, en Rouergue ; celle des marquis d'Aragon ; celle des barons de Lormet et d'Aubialet, en Languedoc, et celle des barons de Bancalis, en Alsace. Deux de ces branches subsistent seules aujourd'hui, celle d'Aragon devenue l'aînée et celle des Bancalis d'Alsace.

Branche d'Aragon

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle*

éployee d'or, qui est de Bancalis; *aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent*, qui est de Maurel d'Aragon.

Couronne de marquis, bonnet et manteau de pair.

DEVISE : *Festina lente.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bancalis de Maurel (Alexandre-Louis-Albert, Mis **d'Aragon** (*de*). — Résidences : Château de Saliès, par Albi (Tarn), ou château du Haget, par Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées). Marié en 1876, à Louise DE LORDAT, dont : *a*) Maurice ; *b*) Robert ; *c*) Henry ; *d*) Thérèse.

SŒURS : *a*) Sophie, mariée au comte Victor d'ADHÉMAR ; *b*) Christine, supérieure d'une maison de sœurs de charité, à Paris.

BRANCHE D'ALSACE

1° **Bancalis** (RODOLPHE, B^on *de*), marié à Jeanne DE GIRONDE.

2° **B.** (B^onne douairière *de*), née de Reinach-Werth.

BANCAREL (*de*).





Famille d'ancienne bourgeoisie, qui occupa longtemps à Rodez des emplois dans la magistrature, et fut aussi pourvue de charges qui conféraient la noblesse.

Le premier connu est François Bancarel, qui obtint à l'époque de l'érection du siège présidial de Rodez, en 1635, l'office de conseiller secrétaire du roi en la chancellerie présidiale de cette ville.

En 1716, Jean de Bancarel, deuxième du nom, fut nommé procureur du roi de la justice royale, à Rodez. M. de Tourouvre, évêque, y joignit, le 14 novembre 1719, l'office de procureur fiscal en paréage de la même ville.

Un Etienne de Bancarel, seigneur d'Hyars et de Las Grèzes, fut nommé conseiller au sénéchal et siège présidial de Rodez, par provisions du 4 octobre 1731.

Nous trouvons encore Rahmond de Bancarel, seigneur d'Hyars et de Las Grèzes, qui se maria avec Marie-Marguerite du Verdier de Mandillac et reçut en dot la charge de président-trésorier de France au bureau des finances de Montauban, dont était pourvu depuis de longues années M. du Verdier de Mandillac, son beau-père.

Membre du conseil général de l'Aveyron depuis 1800 jusqu'en 1826, il reçut, en qualité de président de cette assemblée, une lettre close du roi Charles X pour assister, à Reims, à son sacre, le 29 mai 1825.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, à deux étoiles d'or en chef et au chien passant de même en pointe.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bancarel (XAVIER *de*), âgé de trente-sept ans, officier démissionnaire. Résidence : Toulouse. Marié en 1886 à Augusta VAN DER GRACHT D'EEGHEM.

2° **B.** (BERNARD *de*), âgé de trente-cinq ans, propriétaire. Résidence : château d'Hyars, près Rodez (Aveyron). Marié en 1884 à Marthe D'HÉBRARD.

BANCENEL (*de*).

Famille noble de Salins, en Franche-Comté, qui a pour tige Etienne Bancenel, qualifié noble dans un contrat de mariage avec Marguerite d'Orchamp du 29 août 1754.

ARMES : *D'azur, à trois quintefeuilles d'or, 2 en chef et un en pointe, une tête de léopard d'or mise en cœur.* Ou : *D'azur, à la tête de léopard d'or, accompagnée de trois quintefeuilles du même.*

CIMIER : *Un lion naissant d'or.*

BANNE D'AVEJAN (*de*).

Cette maison tire son nom de la terre de Banne, au diocèse de Viviers, en Bas-Languedoc, et est distinguée dans l'ordre de la noblesse tant par ses alliances que par son ancienneté.

La généalogie de cette famille remonte à Guigon de Banne, damoiseau, mentionné dans une charte de 1181 ; Jacques de Banne obtint de Louis XIII des lettres de sauvegarde, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 4 novembre 1637, pour sa personne et ses biens, en égard aux bons et grands services qu'il avait rendus dans l'armée, et le 1er mai 1647, il obtint encore du roi, en considération de ses services, l'exemption de tout logement de gens de guerre dans ses terres d'Avejan, de Ferreyrolles, etc.

Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 29 octobre 1668, qui déclara qu'il serait inscrit dans le catalogue des véritables nobles, comme tous les gentilshommes du royaume.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au chef retrait du même*, qui est d'Estang ; *aux 2 et 3 d'azur à trois flambeaux d'or, allumés de gueules, rangés en trois*

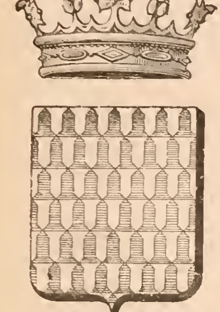
pals, qui est de La Fare, et sur le tout : *d'azur, à une demi-banne en ramure de cerf d'or, posée en bande*, qui est de Banne.

L'écu sommé d'une couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux cerfs au naturel contournés et en repos.*

BANNEVILLE (*de*). — *Voy.* MORIN.

BANVILLE (*de*).



Connue dans le comté de Mortain depuis un temps immémorial, la famille de Banville a constamment joui des privilèges attribués à la noblesse d'extraction ; outre les charges honorables dont elle a souvent été investie, nous la trouvons toujours en possession de fiefs considérables, et les différentes donations faites par plusieurs de ses membres dès le commencement du XIIIe siècle attestent son opulence originaire.

La noblesse d'extraction de la maison de Banville est du reste surabondamment prouvée par les divers jugements de maintenue rendus à diverses époques, et notamment par MM. de Montfaut en 1463, du Tillet et Le Roy de La Poterie en 1641, de Roissy, et enfin Chamillart en 1666, etc.

Outre l'importante seigneurie de Banville (paroisse dépendant aujourd'hui de l'arrondissement de Bayeux), les domaines de cette ancienne famille comprenaient un grand nombre de terres et fiefs nobles, parmi lesquels nous citerons ceux de : Vaudry, de Roullours, de Burcy, de Ségrie, de Truttemer, des Pierres, de Coulonces, de Bérigny de La Londe, de Bretteville, du Rosel, de Montmorel, etc.

Cette famille s'est alliée avec les familles les plus nobles de France.

Elle s'est divisée en deux branches principales qui ont elles-mêmes fourni plusieurs rameaux. La branche du Rosel, issue de la branche aînée, est la seule existante de nos jours et celle de La Londe et de Bretteville, éteintes dans les mâles en 1843.

La filiation de cette maison commence à Robert de Banville, chevalier, vivant au commencement du XIIIe siècle, et se prolonge jusqu'à nos jours.

Un Georges-Madeleine-Edouard de Banville, capitaine de cavalerie, fut nommé vicomte par le roi Louis XVIII.

ARMES : *De menu vair plein.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *Dam aye Diex le voll.*

BANYULS DE MONTFERRÉ.

Maison d'origine espagnole, établie dans le Roussillon depuis la conquête de cette province par Louis XIII, en 1642.

Pons de Banyuls fut un des témoins avec d'autres nobles, pour ratifier la mort du comte Vifredo, en 1163.

On trouvait chez le notaire Escape, de la ville de Prades en Roussillon, un acte authentique du 8 juillet 1390, comme Sanche, roi de Mallorca et Roussillon, donna à Grimal de Banyuls la permission de bâtir un château à Saint-Jean-d'Ugelens, en Conflent, province de Roussillon, pour les mérites de sa personne et pour l'ancienneté de la noblesse de la famille de Banyuls et leur amour pour le service du roi, comme serviteurs fidèles ; cet acte a été contrôlé à Paris, le 8 juillet 1783. La maison de Banyuls a possédé dans cette province plusieurs fiefs avec tous les honorifiques, et compte par des actes terriers, chez les divers notaires, prouvant que cette maison avait haute, moyenne et basse justice dans ses seigneuries, nomination des juges et des autres officiers de justice ; ce qui a été pratiqué jusqu'à l'époque de la Révolution, comme il est prouvé par des lettres et nomination déposées au greffe. Marc de Banyuls, commandeur de l'ordre des Templiers, avait la commanderie dite Los Mas Deus, en Roussillon, l'année 1297.

La filiation suivie de cette famille commence à Jean de Banyuls qui épousa Isabelle, noble dame de Lhynia, le 2 septembre 1578 ; dont il eut postérité. Cette famille compte des officiers de l'armée du roi, des chevaliers de l'ordre de Malte.

ARMES : *Fascé d'argent et de sable.*

BAR (*de*).

De nombreuses familles de Bar ont existé en France, l'une entre autres, particulièrement illustre, et en faveur de laquelle le comté de ce nom fut érigé en duché en l'année 1364, est éteinte.

Les autres familles de ce nom, presque toutes originaires d'Auvergne, du Bourbonnais, du Berry ou de la Manche, ne paraissent pas avoir même origine commune, si ce n'est dans leurs armoiries du Bar ou poisson, armes parlantes, qui a pu prêter quelquefois à une confusion.

ARMES : *Parti : au 1 de gueules, au croissant contourné d'argent, accompagné de huit étoiles du même* (alias *semé d'argent*) *: au 2 d'or, au chevron d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

Les armes primitives étaient : *D'azur, au bar d'argent accosté de six étoiles d'or, trois en pal de chaque côté.*

Cette famille compte actuellement plusieurs branches existantes.

BARAZER DE LANNURIEN.

Nous trouvons Ivon Barazer, contribuant et l'un

des égailleurs à la réformation des fouages de la paroisse de Garlan en 1481 ; Hervé, S[r] de Lannurien, époux en 1663 de Jeanne Mardellet, père et mère de *Louis*.

Cette famille compte un capitaine au régiment de Nice en 1752 et un maréchal de camp 1792-1817, plusieurs jurats, maires, députés aux États depuis 1709, un lieutenant de vaisseau en 1791.

Cette famille s'est alliée à un grand nombre de maisons nobles de France.

Armes : *De gueules, à une barre d'hermine accostee de deux annelets d'argent.*

BARBANÇOIS (*de*)

Cette noble et ancienne maison tire son nom d'une terre située dans la Manche. On trouve à la fin du XI[e] siècle un Guillaume de Barbançois, qui fit donation à l'abbaye de Notre-Dame du pré-Benoît, conjointement avec Messieurs de Chauvigny, de Brosse et autres, de tout ce qui leur appartenait aux environs de ladite abbaye ; tous les donataires y sont qualifiés collectivement de chevaliers ou damoiseaux.

Cette maison s'est transplantée, vers la fin du XIII[e] siècle, en Berry, où elle a toujours pris des alliances dans les maisons nobles et illustres.

Elle n'a jamais discontinué de servir l'État : ce qui est constaté, tant par les preuves faites chez les différents généalogistes de la cour, que par l'*Histoire du Berry* de la Thaumassière, p. 600 et suiv., etc.

Ceux de cette maison ont toujours porté les qualités de damoiseaux, écuyers et chevaliers, titres affectés aux gentilshommes de nom et d'armes. Plusieurs ont été faits chevaliers de l'ordre du roi et officiers de compagnie d'ordonnance. Cette maison a donné un lieutenant général des troupes du roi en Berry, un capitaine du ban et arrière-ban, un trésorier général, des maréchaux de camp, un capitaine des gardes du grand Condé, un capitaine colonel d'infanterie, et de généreux chevaliers, toujours prêts à combattre pour le service de leur prince et la défense de leur honneur, témoin le fameux Hélion de Barbançois, deuxième du nom, qui, à l'âge de 70 ans, combattit en présence et par ordonnance du roi François I[er], l'an 1538, et tua son adversaire messire François de Saint-Julien, seigneur de Veiniers, brave et généreux chevalier et en la fleur de son âge. Son petit-fils, Pierre de Barbançois, eut quatre duels mémorables.

La terre de Barbançois resta dans cette maison depuis le XI[e] siècle jusqu'au XV[e], qu'elle fut vendue.

Le premier de cette maison est Mathieu de Barbançois, qui figure dans un titre latin de 1300, où il est qualifié de damoiseau et de *nobilis vir* Matthœus de Barbançois, *dominus de Sarzai*, etc., qui étaient les plus hautes qualités que prissent pour lors les gentilshommes de nom et d'armes, avant qu'ils fussent faits chevaliers.

Armes : *Écartelé : au 1, d'argent, à trois chevrons de gueules*, qui est du Plessis-Richelieu ; *au 2, burelé d'argent et d'azur de dix pièces*, qui est de Lezai-Lusignen ; *au 3 plein d'hermines*, qui est du Rieux : *au 4, de gueules, à neuf molettes d'éperons d'argent posées en bannière*, qui est de Neuchèze ; *et, sur le tout, de la maison de Barbançois.*

Autres armes : *De sable, à trois têtes de léopard d'or, arrachées et lampassées de gueules, et posees 2 et 1.*

Supports : *Deux licornes d'argent.*

Cimier : *Une licorne de même naissant du casque.*

Couronne de marquis.

BARBARA DE LA BELOTTERIE DE BOISSESON.

Originaire du bas pays de Languedoc, cette famille remonte son ancienneté au XII[e] siècle.

Cornélie, femme d'Arnaud-Guillaume Barbara, fait don au monastère de Saint-Sevin, de la ville de Tarbes, de la moitié de l'abbaye de Goz. La date de cette charte est rapportée au XII[e] siècle, dans la *Gallia Christiana*.

Cette famille a produit des officiers supérieurs distingués, un capitoul de Toulouse et plusieurs magistrats ; sa généalogie suivie se déduit depuis Matieu Barbara vers 1600. Son fils, Joseph Barbara de la Bellotterie, avocat au parlement, épousa, le 21 mai 1695, Marie d'Arazat, fille de feu noble André-François d'Arazat, seigneur de la Belotterie.

Un petit-fils de ce dernier, Joseph-Charles Barbara, épousa Marie-Louise Chalvet de Chemouteix, dont il n'a pas eu d'enfants ; il avait fait héritier son petit-neveu, le marquis de Boisseson, qu'il avait fait venir de Russie.

Hercule-Joseph Barbara, marquis de Boisseson, sorti de France à l'époque de l'émigration, fut élevé au corps des cadets de Saint-Pétersbourg, prit du service dans l'armée russe, avec permission du roi de France, parvint au grade de général, et fut nommé colonel aux gardes sur le champ de bataille. Il est mort au service à l'âge de 38 ans, des suites de ses blessures. Il avait reçu sur le champ de bataille une épée et un sabre d'honneur. Il était chevalier de Saint-Louis, décoré de la croix de Saint-Georges, de celle de St-Wladimir en diamants, etc. Il avait onze décorations, toutes gagnées sur les champs de bataille.

Il avait épousé en Russie une Française, comme lui dans l'exil, et de ce mariage sont nés plusieurs enfants.

Constantin Barbara, second frère du précédent, marquis de Boisseson, né le 24 septembre 1820, a épousé le 11 mars 1850, Marie-Charlotte de Pins. De cette union il a eu plusieurs enfants.

Armes : *D'or, à deux palmes de sinople en sautoir, accompagnées en pointe d'un croissant de gueules; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles de même.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

BARBARIN (*de*).

Cette famille, connue en Poitou et en Angoumois depuis plusieurs siècles, tire son origine du pays vénitien, ainsi qu'il a été reconnu par la cour des aides de Paris. La filiation suivie de cette famille commence à Guillaume Barbarin, premier du nom, qui vivait vers l'an 1500, établi en Angoumois. Il laissa plusieurs enfants. Cette famille a fourni plusieurs branches, mais de nombreuses lacunes rendent impossible de fixer la filiation suivie.

Armes : *De gueules, à un turbot d'argent.* — Alias : *D'azur, à trois bacs nageant d'argent, celui du milieu contourné.*

BARBAT DU CLOZEL.

Cette famille, originaire d'Auvergne, est très ancienne.

Quelques-uns de ses membres passèrent dans le Languedoc et y exercèrent les fonctions de capitouls en 1327 et 1370.

La baronnie fut érigée sous Louis XIII.

Elle s'est alliée aux familles : Sartiger, Rochefort d'Ailly, Morignac, David de Perdreauville, Chabrol-Volvic, Chabrol-Tournoël, La Tour d'Auvergne, Montessuy, etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent accompagné de deux étoiles du même en chef et d'une barbe en pointe.*

BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE (*de*).

La terre de Saint-Maurice (Hérault) fut érigée en marquisat en 1753, en faveur d'Antoine de Barbeyrac de Saint-Maurice.

Un de Barbeyrac fut, en 1789, député de la noblesse de Montpellier. Un autre fut écuyer de la comtesse de Provence. Nous trouvons encore un Jean de Barbeyrac capitaine des gardes du maréchal Damville, qui fut tué au combat de Vixon en 1570.

Cette famille est alliée aux : de Sarret, de Longpré, de Saint-Aurant, Benoit de Laprunarède, de Brueys, de Paul, de Kergolay, de Bonald.

Armes : *D'argent, au cheval bardé de sable; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

Barbeyrac de Saint-Maurice (Pierre-Henri-Frédéric-Edmond, Mis *de*). Résidence : château de Saint-Maurice, par la Vacquerie (Hérault). Marié à Berthe de Sarret de Coussergues, dont : *a)* Charles-Clément; *b)* Jeanne, mariée au comte de Kergolay.

Branche cadette

Barbeyrac de Saint-Maurice (Ulric, Vte *de*). Résidence : 5, rue du Champ-de-Mars, à Paris.

Branches puînées

1° **Barbeyrac de Saint-Maurice** (Cte *de*). Résidence : château de Jourmac, par Gignac (Hérault).

2° **B. de S.-M.** Vte *de*). Résidence : Nant (Aveyron).

3° **B. de S.-M.** (Henri-Félix-Sidoine-Fabert *de*), né le 20 novembre 1842, capitaine de vaisseau à bord du *Magon*, à Toulon.

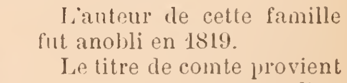
4° **B. de S.-M.** (H.-F.-A. *de*), lieutenant au 68e de ligne, à Issoudun (Indre).

BARBIER D'AUCOURT.





L'auteur de cette famille fut anobli en 1819.



Le titre de comte provient d'une transmission d'un oncle naturel, Alexandre Happey, comte romain, autorisée par bref du pape Pie IX, en date du 19 janvier 1877.

Armes : *D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or accostée de deux molettes du même.*

L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

Supports : *Deux levrettes.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Barbier d'Aucourt (François-Gaston, Cte), chevalier de la Légion d'honneur, médailles de Crimée et d'Italie. Marié en 1860 à Marie-Elisabeth-Joséphine Saguez de Breuvery. Résidence : château de Blain-

villiers, aux Mesnuls, par Monifort-l'Amaury (Seine et-Oise).

BARBIER DE FELCOURT.

Par ordonnance royale du 17 mai 1826, M. Barbier a été autorisé à ajouter à son nom patronymique le nom de Felcourt et à s'appeler Barbier de Felcourt.

Armes : *D'argent, fretté de sinople, au chef de gueules chargé de trois grelots d'or.*

BARBIER DE LA SERRE.

Cette famille, originaire de l'Angoumois, a été anoblie par les charges de robe. Sa noblesse date du XVIIe siècle.

Armes : *D'azur, à trois flammes d'or, 2 et 1, et une étoile d'argent en pointe.*

BARBIER DE LESCOET.

D'ancienne extraction de chevalerie et ayant prouvé neuf générations à la réformation de 1669, cette famille a produit Jacques et Richard, compris dans le sauf-conduit donné par le roi Edouard II au comte de Richemont et à ceux de sa compagnie, en 1324.

Armes : *D'argent, à deux fasces de sable.*

Devise : *Var va buez* (sur ma vie).

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Barbier de Lescoet (Mis) et marquise, née Goddes de Varennes. Résidence : château de Lesquiffiou, par Pleyber-Christ (Finistère).

BARBIER DU DORÉ.

Originaire d'Anjou, cette famille s'est toujours fait remarquer par sa fidélité et son dévouement à ses rois légitimes. Jacques-Joachim Barbier du Doré a été tué à la bataille du Mans en 1793.

Jacques-René Barbier du Doré, fils du précédent, a été colonel, chevalier de Saint-Louis, chef de division à l'armée vendéenne d'Anjou. De son mariage avec Eugénie des Melliers il a eu plusieurs enfants.

Armes : *D'azur, à une épée d'argent, montée d'or, adextrée d'une croisette d'or, et sénestrée d'un lis de jardin d'argent.*

L'écu timbré d'un casque, taré de profil, armé de ses lambrequins.

BARBOT (*de*).

Cette famille, originaire de Saintonge, passa en

Languedoc au XVIIe siècle, époque où vivait Bertrand de Barbot, par lequel commence la filiation suivie de cette maison, maintenue dans sa noblesse en 1669. Il se maria le 16 juin 1698 dont il eut postérité.

Son petit-fils, Marie-Etienne, vicomte de Barbot, était lieutenant général, commandeur des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, grand-croix de Saint-Ferdinand d'Espagne; né en 1770, le 4 avril, s'engagea en 1792 dans le 4e bataillon de la Haute-Garonne, dont il fut bientôt le chef. Au siège de Toulon, il pénétra un des premiers dans la redoute anglaise; il prit part à plusieurs batailles, à l'attaque du fort Saint-Elme, où il fut nommé adjudant-général, chef de brigade, pour avoir repoussé, à la tête d'un petit nombre de troupes, une sortie de 6,000 Espagnols. Il fut attaché en 1805 à l'expédition des Antilles, et détermina la prise de la capitale de la Dominique, en se jetant le premier à la mer, sous le feu des batteries anglaises, et en entraînant à sa suite la colonne de débarquement qu'il commandait.

En 1808, il entra en Espagne et n'en sortit qu'en 1813, après s'être distingué dans plusieurs batailles, entre autres à celle de Salamanque, où il eut trois chevaux tués sous lui, et où il fut nommé général de brigade.

Placé à Bordeaux par la Restauration, il seconda en 1815 les efforts de la duchesse d'Angoulême pour conserver cette ville au roi, et se retira ensuite dans ses foyers, jusqu'au second retour des Bourbons. Il fut alors nommé lieutenant général par le duc d'Angoulême, nomination confirmée par Louis XVIII, et c'est en cette qualité qu'il a commandé à Toulouse la 10e division militaire jusqu'aux événements de juillet 1830, après lesquels il rentra de nouveau dans ses foyers et prit sa retraite.

Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, et par lettres patentes du 24 décembre 1825 le roi Charles X lui conféra le titre de vicomte. Par ces lettres, les armes de la famille furent réglées de la manière suivante :

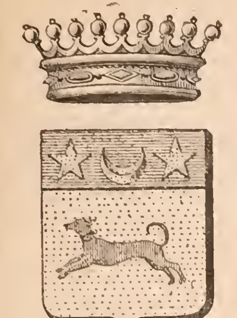
Armes : *D'azur, à deux épées d'argent, posées en sautoir ; au chef d'or, chargé d'un barbeau de gueules.*

Couronne de vicomte.

Supports : *Deux sirènes.*

BARDIES (*de*).

La famille de Bardies tire son nom du château de Bardies, près de Saint-Girons (Ariège), qu'elle a possédé jusqu'à la Révolution. Elle possédait aussi les châteaux de Pujol et de Monségu dans le diocèse de Couserans, plusieurs terres dans la vicomté de Soulan en Couserans, et, dans le comté de Foix, le château du Touron et la baronnie de Montfa, relevant directement de la couronne, avec droit de haute, basse et moyenne justice.



La maison de Bardies s'est alliée directement aux maisons d'Aragon, de Martin, de Cabalby, d'Encausse, de Lingua de Saint-Blanquat, de Lestang de Celles, de Paucheville, du Puy de La Bastide, de Casteras-Seignan, etc.

Des diverses branches qu'elle avait formées (de Labarthe, de Dampierre, de Lapla), la branche aînée subsiste seule aujourd'hui.

ARMES : *D'or, au lévrier passant de gueules; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles du même.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux griffons.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bardies Montfa (Louis, B^on^ *de*), docteur en droit, officier de l'armée territoriale, publiciste, maire de Soulan (Ariège), demeurant à Soulan et à Saint-Girons (Ariège). Marié à Caroline-Marie DE GELOES D'ESLOO, dont Jean-François, né à Soulan le 2 juillet 1892.

BARDON DE SÉGONZAC.

Cette famille est originaire du Périgord ; elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement rendu à Périgueux, le 26 janvier 1667, par M. de Montozon, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de cette généralité, par lequel il donna acte à François-Louis Bardon, seigneur de Ségonzac, de la représentation qu'il avait faite des mêmes titres que ceux qui sont énoncés dans cette preuve pour la justification de sa noblesse.

La généalogie de cette famille commence à Aymar de Bardon, qui vivait en 1518. Marc, comte de Bardon, chevalier, seigneur de Castel, de Bonnefons de Ségonzac, eut une commission de capitaine d'infanterie dans le régiment de Ribérac, signée par le roi en 1615. Il obtint au mois de février 1623, des lettres patentes en forme de charte, par lesquelles le roi érigea en sa faveur, en titre de baronnie la terre et seigneurie de Ségonzac, mouvante du comté de Périgord, tant en considération des bons et recommandables services qu'il avait rendus au voyage de Béarn, aux sièges de Saint-Jean-d'Angély, de Clairac, de Montravel et de Tonneins, et pendant la rébellion de ceux de la religion prétendue réformée, qu'en reconnaissance des services que ses ancêtres avaient rendus en plusieurs occasions aux rois prédécesseurs de Sa Majesté. Ces lettres sont signées Louis, et sur le repli par le roi, Brular, scellées en cire verte, et enregistrées au parlement de Bordeaux, le 27 mai 1623. Dans des lettres de commissions obtenues le 9 mai 1624, il est qualifié l'un des écuyers de la grande écurie de Sa Majesté. Il testa le 23 juin 1646, fit ses légataires dame Finette de Belcier, sa femme, Louis-Jacques, Louis-Madeleine et Marguerite Bardon, ses enfants, et institua son héritier universel François-Louis Bardon, son fils aîné. Cet acte est signé Ségonzac. Il se maria, par contrat du 18 septembre 1601, reçu par Combret, notaire à Castillon-sur-Dordogne, avec Finette de Belcier, dame de la maison noble de Labatut, dont il eut postérité.

Cette famille compte plusieurs chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis.

ARMES : *D'or, à l'aigle de profil de sable becquée et membrée de gueules, becquetant la tête d'un barbeau de sable posé en fasce, et le tenant sous ses serres sur une rivière d'azur, mouvante du bas de l'écu : à une croisette de gueules posée au canton dextre du chef.*

Casque couronné d'un cercle de baron.

BARDONNET (*de*).

Famille originaire du Bourbonnais, dont la filiation commence à Claude de Bardonnet, premier du nom, écuyer, seigneur de Gondally, conseiller, secrétaire du roi, mort le 4 mars 1764, en laissant plusieurs enfants.

Jean de Bardonnet, son second fils, fut écuyer et seigneur de Neuville, auteur de la branche des seigneurs de Neuville. Il laissa trois fils.

Jean-Victor de Bardonnet, son fils aîné, écuyer, émigra en 1792, et rentra en France pour y servir la cause du roi ; mais il fut arrêté et condamné à mort par le tribunal criminel du département de l'Allier, laissant deux fils, Antoine et Claude.

ARMES : *D'azur, à la barre d'argent, accompagnée en chef d'un soleil d'or mouvant de l'angle de dextre, et en pointe d'une plante de trois lis du second, terrassé de sinople.*

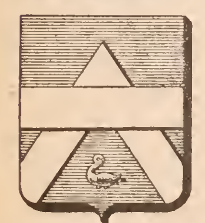
REPRÉSENTANT ACTUEL :

Bardonnet, née HYDE DE NEUVILLE, (V^tesse^ douairière *de*). Résidences : château de Lestang, par Sancerre (Cher), et 21, rue de Marignan, à Paris.

BARET DES CHEIZES.

Ancienne famille de magistrats fixée à Guéret, siège de la sénéchaussée de la Haute-Marche. Longue suite d'avocats et de conseillers du roi. Alliances avec les principales familles de la province. En 1588, Antoine Baret fut député de la Haute-Marche aux États de Blois. Aux États gé-





néraux de 1789, Jean-Pierre Baret, seigneur de Beauvais, et son frère, Louis Baret, écuyer, seigneur des Cheizes, firent partie de l'assemblée de la noblesse.

Louis Baret, seigneur des Cheizes, ci-dessus, conseiller au présidial de Guéret, épousa en 1776 Françoise de Monneron de la Rhode qui lui porta, du chef de sa mère Anne de Vénassier, la terre et le château de l'Age-au-Seigneur, résidence actuelle de la famille.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent et à la fasce du même, accompagnée en pointe d'une merlette d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Baret des Cheizes (Henri), ancien magistrat, marié en 1878, à Madeleine Briault.

ENFANTS : *a*) Pierre-René, né en 1879 ; *b*) Jean, né en 1882 ; *c*) Marguerite, née en 1884 ; *d*) Guy, né en 1886.

BARITAULT *(de)*.

Famille noble, qui est connue depuis Guillaume *Baritaut* qui vivait en l'an 1342.

Cette famille, originaire du Bas-Poitou, se répandit en Guyenne ; elle a été maintenue dans sa noblesse le 14 mars 1635 en les personnes de Jean et Jeoffroy de Baritault, et par jugement de M. Bezons, du 20 mai 1697, sur titres prouvant sa filiation suivie depuis Jean de Baritault, premier du nom, écuyer, qui testa le 20 décembre 1499. Elle s'est continuée jusqu'à nos jours en fournissant des officiers des armées du roi.

Jean-Henri de Baritault, garde du corps du roi Louis XVIII, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, marié en 1828 à Antoinette de Calvimont-Saint-Martial, dont il a eu postérité.

ARMES : *D'azur, à une aigle éployée (à deux têtes) d'argent.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

BARJAC *(de)*.

La maison de Barjac est très ancienne ; elle était répandue en Vivarais, en Gévaudan et au bas Languedoc.

Barjac est une paroisse du diocèse de Nîmes, au nord d'Uzès. Raimond de Châteauneuf, seigneur de Barjac, et de Rochegude né le 28 avril 1199, est l'auteur de toutes les branches de la maison de Barjac.

La filiation de cette branche commence à Gilbert de Barjac qui se présenta au ban et arrière-ban le 13 août 1513.

Famille maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 4 janvier 1669.

ARMES : *D'azur, à la chèvre ou mouton rampant d'or ; écartelé et parti : au 1, de gueules au lévrier rampant d'argent contourné ; au 2, d'azur au dauphin d'or, au chef de gueules à trois étoiles d'or.*

Alias : *D'azur, au bélier effaré d'or accolé de même.*

Une autre branche de Barjac, qui date à peu près de la même époque, maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 26 mars 1670, a pour armes :

Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent aux quatre têtes de Maures de sable tortillées d'argent ; aux 2 et 3, de gueules à quatre pals d'or ; sur le tout : de gueules au mouton passant d'or, surmonté d'un croissant d'argent.

BARLET *(de)*.

Famille ancienne de robe, anoblie en 1816, et à laquelle appartenait François-Henri de Barlet, conseiller à la cour impériale d'Aix.

ARMES : *D'azur, au lion d'or, soutenu d'un croissant d'argent ; au chef d'argent, chargé d'un cœur de gueules, accosté de deux étoiles d'azur.*

BARONCELLI-JAVON *(de)*.





Verino Verini, écrivain toscan, s'exprime ainsi au sujet de la famille de Baroncelli :

Baroncella domus non longe
[venit ab urbe,
Gens olim pollens opibus,
[nec honoris egena.

La maison de Baroncelli vint en effet s'établir à Florence lorsqu'à la suite des guerres civiles les Florentins eurent dévasté ce qui restait de la souveraineté de Fiesole et des châteaux voisins.

Cette famille descendit alors du château de Baroncel, près de Sainte-Marguerite de Montissi, à une lieue de Florence. Nous la trouvons en 1190 établie dans la capitale de la Toscane en la personne de Folco Ier et comptant dès lors parmi les treize plus grandes familles de la république, les seules qui avaient le droit de bâtir des tours et de s'y fortifier. A partir de cette époque elle donna à la république florentine et à l'Italie treize grands gonfaloniers ou ducs souverains de Florence, cinquante-cinq prieurs de la liberté, un

podestat de Florence, un podestat de Pise. un consul de Rome, des sénateurs de Toscane. des gouverneurs et surintendants de plusieurs provinces du pape, des plénipotentiaires, des ambassadeurs au pape, à l'empereur, aux rois de France, des archevêques, évêques et cardinaux.

Après son établissement en France au XIVe siècle, la seigneurie de Javon lui fut inféodée par le pape Léon X. Elle a donné à l'ordre de Malte un grand nombre de chevaliers, un grand prieur, un général des galères, un provéditeur, deux commandeurs, etc.

Armes : *Bandées d'argent et de gueules de six pièces.*

Devise : *Pro Deo et Rege.*

Couronne de marquis ; primitivement couronne ducale.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° Abel de **Baroncelli-Javon**, oncle. Résidence : A Nice.

2° **B.-J.** (Henri, Mis *de*). Résidence : A Hyères (Var).

3° **B.-J.** (Raymond, Mis *de*). Résidences : Hôtel de Javon, à Avignon, et chau de Novézan, près Montélimar ; marié à Henriette-Marie de Chazelles, dont :

a) Folco ; *b*) Marie-Thérèse ; *c*) Jeanne-Marie Salomée ; *d*) Emma ; *e*) Jacques ; *f*) Marie-Antoinette ; *g*) Henri ; *h*) Marguerite-Marie ; *i*) Marie-Adrienne.

Cousins : 1° **B.-J.** (Joseph *de*). 2° **B.-J.** (Albert *de*).

1° **B.-J.** (Philippe *de*), vice-consul de France à Guayaquil.

2° **B.-J.** (Adrien *de*). Résidence : 8, rue des Saussaies, à Paris.

BARRAL (*de*).

La noblesse de cette famille date de l'Empire.

Armes : *De gueules, à trois bandes d'argent.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux licornes.*

BARRAL D'ARÈNES (*de*).

La famille de Barral d'Arènes et d'Issartines est originaire du Vigan ; maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, elle a fait encore ses preuves de noblesse devant d'Hozier de Sérigny, en 1769, pour l'admission de Charles-Théodore de Barral à l'école militaire de la Flèche, et en 1766 pour l'admission de Jeanne-Louise de Barral à la maison de Saint-Cyr.

Le premier connu de cette famille est Guillaume de Barral, seigneur d'Arènes, qui vivait en 1516.

Armes : *De gueules, au loup passant d'or, au chef cousu d'azur chargé d'argent entre deux étoiles d'or.*

BARRAL DE MONTFERRAT (*de*).

Marquis d'Arvillard, comte de Barral, ancienne noblesse du Dauphiné.

Elle remonte à Jean de Barral, qui eut pour frère Guignes.

Cette famille conserve une reconnaissance du 19 mai 1364, par laquelle Guignes de Barral est reconnu fils de Jean de Barral.

Jean-Baptiste François de Barral de Montferrat, chevalier, fut pourvu le 6 juin 1741 du titre de président à mortier au parlement de Grenoble.

Armes : *De gueules, à trois bandes d'argent, et au chef aussi d'argent, chargé de trois cloches d'azur, bataillées d'or.*

BARRAU (*de*). — *Voy.* Abbadie.

BARRÊME-MONTRAVAIL (*de*).

Famille originaire de Marseille. Elle figure dans plusieurs actes passés en 1404, 1405 et 1406. Sa généalogie commence à Antoine de Barrême, qui a passé lesdits actes, dans lesquels il est qualifié de *nobilis* et *circonspectus vir*.

Un membre de cette famille se retira à Avignon où il fut juge en 1565 et ensuite procureur du roi en la sénéchaussée d'Arles. Il avait épousé, le 23 février 1558, Claire de Cadenet dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

Jean Barrême, l'aîné, surnommé le *petit guerrier*, seigneur de la terre de Montravail, pour laquelle il prêta hommage au roi en 1634, fut pourvu à Tarascon des offices de juge, capitaine et viguier pour le roi en 1598 et 1606.

En récompense de ses services, Henri IV lui donna une pension annuelle par brevet du 13 janvier 1610.

Armes : *De sable, à deux triangles entrelacés d'argent enfermant une molette d'éperon d'or chargée d'un tourteau de gueules.*

BARRÈRE (*de*).

Cette famille est originaire de Bretagne. Le roi Louis XVIII, pour reconnaître et récompenser les longs services et le dévouement de M. de Barrère, président du tribunal de commerce de Morlaix, issu d'une ancienne famille de négociants, lui a conféré des lettres de noblesse, le 1er février 1817.

Armes : *D'azur, au lévrier d'argent colleté et bouclé d'or ; assis sur une terrasse de sinople,*

la patte dextre levée, regardant une étoile d'argent au premier canton : au chef échiqueté d'or et de gueules de trois tirés.

L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

BARRÈS (*de*).

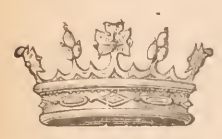
En Vivarais, au diocèse de Viviers, dans le Languedoc, maison d'origine chevaleresque, dont la filiation non interrompue a été prouvée, à diverses époques, depuis Guillaume de Barrès, écuyer, seigneur du Molard, né en 1436; mais on peut remonter ses preuves filiales à une époque plus reculée. On voit, en effet, par le contrat de mariage dudit Guillaume et par des reconnaissances féodales, qu'il était fils de noble Bernard de Barrès qui reçut les reconnaissances des années 1417 et 1439, l'une conjointement avec noble Pons de Barrès, son père, l'autre au nom de Marie de Charrier, sa mère, et que Pons de Barrès était fils de Pierre de Barrès, damoiseau et petit-fils de Guillaume de Barrès, l'ancien chevalier, qui passèrent l'assencement de l'année 1341.

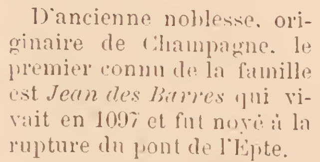
Elle a produit un maréchal de camp, des officiers supérieurs, capitaine, gouverneur de place, chevalier de Saint-Louis, et a fourni des gentilhommes aux ban et arrière-ban de la noblesse du Languedoc, en 1637, 1639, 1694 et 1696.

Armes : *D'argent à trois barres de gueules, accompagnées en chef d'un croissant du même, et côtoyées en pointe de trois étoiles, aussi de gueules.*

Couronne de comte.

BARRES-BARREL DE PONTEVÈS (*des*).







D'ancienne noblesse, originaire de Champagne, le premier connu de la famille est *Jean des Barres* qui vivait en 1097 et fut noyé à la rupture du pont de l'Epte.

Au XIIe siècle, *Guillaume des Barres* Ier, puis *Guillaume des Barres*, deuxième du nom, seigneur d'Ossery, Foissy Syllie Ogres, comte de Rochefort, grand sénéchal du roi Philippe-Auguste et un des chefs de sa cavalerie légère. Il servit glorieusement dans toutes les guerres de l'époque, prit part à la croisade avec Philippe-Auguste et commandait l'armée des croisés devant Tyr. Ce fut un des plus grands capitaines de son temps et ce fut lui qui, à la bataille de Bouvines, saisit le roi Othon par le milieu du corps.

Un autre *Jean des Barres*, deuxième du nom, prit la croix avec saint Louis.

Un autre *Augustin des Barres* (1535), capitaine de cent hommes d'armes, se fixa en Provence où il fut connu sous le nom de *de Barrel*.

Nous trouvons encore un *Guillaume des Barres-Barrel*, seigneur de Nercet-le-Gubian, Vachères et autres lieux, qui fut l'un des plus célèbres jurisconsultes de son temps ; docteur en droit de l'Université d'Avignon, assesseur d'Aix, il fut procureur du pays de Provence (1611).

Honoré-Guillaume des Barres-Barrel ajouta à son nom et à ses armes le nom et les armes des Pontevès en vertu du testament d'*Anne de Pontevès*, son aïeule.

Cette famille a, en outre, produit un commissaire d'épée du corps de la noblesse de Provence en 1753, des officiers, des députés.

La terre de Forcalqueiret a été érigée en marquisat sous Louis XV.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, au pont de trois arches d'or,* qui est de Pontevès; *aux 2 et 3 d'or à un loup d'azur,* qui est d'Agoult. *Sur le tout : fascé d'azur et d'or de six pièces, à la bande de gueules aux trois roses d'argent brochant,* qui est des Barres-Barrel.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Barres-Barrel de Pontevès (Emile-Ernest-Marie, Mis *des*). Résidence : Château de Forcalqueiret, par Camps-du-Var.

BARRIÉ (*de*).

Baronnie et anoblissement de l'Empire sans majorat.

Armes : *Écartelé : au 1, d'azur au fort d'argent maçonné de sable, soutenu d'une terrasse du second; aux 2 et 3, parti d'argent et d'or, au sauvage de carnation ceint et couronné de lierre, brochant sur le parti, la main dextre étendue sur l'argent et armée d'une massue d'or; au 4, d'azur, à l'étoile d'or.*

BARRIGUE (*de*).

Famille noble, originaire de Portugal. Un Pierre de Barrigue, commandant de cavalerie, fit en diverses occasions des prodiges de valeurs contre les Maures d'Afrique. Il est souvent parlé, dans l'histoire de Malte, par l'abbé de Vertot, de Pierre de Barrigue.

Ceux de sa famille qui suivirent la fortune du roi Antoine, perdirent tous leurs biens, et se réfugièrent avec lui en France. Gérard de Barrigue, qui fut l'un d'eux, eut pour second fils Mathieu de Barrigue, qui vint s'établir à Marseille, ainsi que son frère, pour y réparer leurs pertes par le commerce. Ils y ont formé deux branches : la première celle des seigneurs de *Montvalon* et l'autre celle des seigneurs de *Fontainieu*. Mathieu de

Barrigue, seigneur de Montvallon, fut échevin de Marseille en 1678.

ARMES : *De gueules, à la tour d'argent donjonnée de même, maçonnée de sable, arborant à dextre l'étendard de l'ordre du Christ, et soutenue d'une mer d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

BRANCHE DE FONTAINIEU

1° **Barrigue de Fontainieu** (M[is] *de*) château de Sallegourde, par Villenave-d'Ornon (Gironde).

B. de F. (S.-C.-G. *de*), lieutenant au 27[e] bataillon de chasseurs, à Menton (Alpes-Maritimes).

BRANCHE DE MONTVALLON

Barrigue de Montvallon (ALLEVARD *de*), à Aix (Bouches-du-Rhône).

BARRIN (*de*).

Maison ancienne établie en France depuis plus de 250 ans. Plusieurs auteurs, tant en Italie qu'en France, tels que : Boccace, Catherinor de Bourges, l'Hermite de Soliers, dit Tristan, Thomas de la Thaumassière, et beaucoup d'autres, la disent la même que celle de Barbarin, établie en Toscane au commencement du XIII[e] siècle, qui a donné à l'Eglise un pape, trois cardinaux et un préfet de Rome.

ARMES : *D'azur, à trois fasces d'or et trois fleurs de lis pendantes d'argent, ligées et feuillées de sinople.*

BARROIS DE SARIGNY.

Famille originaire de Lorraine, établie en Champagne, en 1627, issue de Charles Barrois, qui fut successivement avocat ès grands jours de Saint-Mihiel, lieutenant général au bailliage d'Hattonchâtel, et conseiller en la cour souveraine de Lorraine. L'un des otages donnés à Louis XIII, lors de la prise de Saint-Mihiel en 1639 et compris au rôle de la noblesse pour la somme de 5,000 francs pour sa personnelle de la contribution exigée par le vainqueur. Il est qualifié de noble race et figure dans les preuves de seize quartiers faites par MM. Sarrazin. Il mourut en 1654, laissant postérité.

ARMES : *D'azur, à un lion d'or à la fasce d'argent, brochant sur le tout.*

BARRUEL SAINT-PONS (*de*).

ARMES : *Barré d'or et d'azur.*

BARRY (*de*).

La famille de Barry ou du Barry est originaire de Guyenne, où elle possédait au siècle dernier la baronnie de Batz, pour laquelle Louis de Barry rendit aveu et dénombrement à messire François de Lachèze, chevalier, conseiller du roi, président trésorier de France, général des finances, le 16 septembre 1679. Daniel de Barry, seigneur de Maupas, était lieutenant général en la sénéchaussée des Landes, au siège de Saint-Sever. Jean-Pierre de Barry, prêtre, conseiller du roi, vicaire général d'Aix, fit enregistrer ses armes en 1699. Louis de Barry, lieutenant général au bailliage de Saint-Sever, fut poursuivi et menacé de confiscation de la terre de Batz en 1721, faute d'en avoir rendu hommage et d'avoir fait enregistrer l'aveu et dénombrement. Jean-Baptiste de Barry, seigneur de Puyo, était chevalier de Saint-Louis en 1789. A la même époque, un autre Barry figurait dans les assemblées du district de l'Ile-de-France.

ARMES : *D'azur à trois éléphants d'or* (quelquefois les *deux du chef affrontés*).

BARTHÉLEMY (*de*).— *Voy.* SAUVAIRE DE BARTHÉLEMY.

BARTHÉLEMY D'HASTEL (*de*).

La maison de Barthélemy est originaire de Langres, ville dont les habitants, suivant le vieil historien Denys Gautherot, se montraient fiers de leur antique dicton : *Qui a maison à Langres a château en France.* La destruction des archives de la famille, lors de l'incendie de Coiffy, en 1668, rend assez difficile la reconstruction de la généalogie : il est hors de doute cependant que la maison remonte au sire de Barthélemy, chevalier, qui suivit avec l'un de ses fils le duc de Bourgogne à la croisade, s'y rendit célèbre par la défense d'un château, puis se tourna contre les chrétiens et devint un de leurs plus cruels ennemis (1289) (*Histoire des croisades*, par Michaud). L'existence d'un médaillon antique donné par un comte de Champagne à un Barthélemy, et possédé par la branche d'Hastel, rend cette tradition positive en prouvant l'ancienneté de la famille.

La filiation est établie régulièrement depuis Mongin de Barthélemy, qualifié sire et écuyer, vivant déjà en 1470, et encore en 1544 avec sa femme, Catherine de Sancey.

La branche d'Hastel a pour auteur J.-Baptiste III, écuyer, seigneur d'Hastel, dont le second fils, François de Barthélemy, dit M. d'Hastel, né le 10 octobre 1743, fit la campagne de Corse, en 1771, comme capitaine aide-major au régiment d'Alsace; il devint major commandant en 1782, chevalier de Saint-Louis en 1783 et gouverneur pour le roi de la ville de Bourg en 1789. Il émigra le 26 avril 1793, et se retira près de son ancien colonel, le duc,

depuis roi de Bavière, qui lui donna le brevet de comte d'Hastel.

Armes : *Gironné d'argent et de sable de huit pièces, à l'orle de huit écussons de l'un en l'autre ; sur le tout : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux cailloux, et en pointe d'un lis de jardin d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux dragons.*

Devise : *Quod natura dedit, tollere nemo potest.*

BARTHÉLEMY DE SAIZIEU.

Cette famille emprunte son nom de Saizieu à une terre seigneuriale située en Bretagne.

Elle a été anoblie par lettres patentes du roi Louis XV, accordées à Antoine Barthélemy de Saizieu en récompense de services distingués dans la diplomatie.

Le titre de baron provient de l'Empire. Il a été maintenu par ordonnance royale du 20 avril 1816.

Armes : *D'azur, à un mont de six coupeaux d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent, 2 et 1.*

Cimier : *Une aigle couronnée d'or.*

Supports : *Deux aigles couronnées d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Barthélemy de Saizieu (Charles-Antoine, B^on^ *de*). Résidences : 20, rue de la Loge, à Montpellier (Hérault), et château de Jorjoyes, par Noyers (Basses-Alpes) ; marié à Claire de Boussairolles, dont : *a*) Henri, lieutenant au 9e cuirassiers, à Senlis (Oise) ; *b*) Jeanne.

Frères et sœurs : 1° Emmanuel ; 2° Eugène, marié à Marguerite de Fesquet ; 3° Amélie, vicomtesse de Gardane ; 4° Julie.

BARTHOLDI.

L'anoblissement et le titre de baron ont été conférés le 30 juin 1830.

Armes : *Ecartelé : au 1, d'azur, à l'épée en pal d'argent dans une orle du même; au 2, d'argent, à la bande de gueules : au 3, d'argent plein ; au 4, d'azur, à la molette d'eperon d'argent accompagnée en chef de deux larmes du même.*

BARTHOLONI.

Ancienne famille noble, originaire de Florence, dont la noblesse paraît remonter à l'an 1306.

Elle se réfugia à Genève en 1560, et y obtint la bourgeoisie en 1556.

Elle vint ensuite, en 1814, s'établir en France.

Armes : *Parti : au 1, d'argent, à une demi-aigle de sable ; au 2, de gueules, à deux pals d'argent.*

BARTHOMIVAT.

Cette famille, originaire d'Auvergne, où elle s'est perpétuée jusqu'à ce jour, paraît devoir son nom à une terre seigneuriale, puisqu'on la voit mentionnée dès avant l'époque où les noms propres, autres que les noms de fiefs, fussent en usage. Elle a formé trois branches principales.

Elle a été maintenue dans sa noblesse en 1667, et a fait ses preuves pour l'Ecole militaire et les pages. Sa filiation, établie sur titres, commence à la fin du xve siècle.

Le premier qui porte le titre de seigneur de la Besse, est Claude Barthomivat, écuyer, seigneur de la Besse, de Courtin, etc., marié le 11 mars 1592, dont il a eu postérité.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Sola virtute fit homo.*

BARTHON DE MONTBAS.

Famille ancienne de la Marche, qui a donné un lieutenant général des armées du roi et plusieurs officiers de marque.

Armes : *D'azur, au cerf d'or en repos, au chef échiqueté d'or et de gueules.*

BARY (*de*).

Cette famille est originaire de Tournay.

Elle émigra à Francfort-sur-Mein, pendant les persécutions religieuses du duc d'Albe. Sa noblesse remonte au xiie siècle.

Armes : *De gueules, à trois têtes de bars (ou barbeaux) d'argent.*

Couronne de vicomte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bary** (Albert *de*), château de la Prairie, par Guebwiller (Alsace).

2° **B.** (Alexandre *de*), château de Thuisy, par Beaumont (Marne).

3° B. (Arthur *de*), château de Roucisson, par Beine (Marne).

BASIRE (*de*).

Seigneur de Villodon, en Normandie, généralité de Caen ; famille anoblie en 1473.

ARMES : *D'azur, au pied de griffons d'or onglé de même, et accompagné en flanc, au-dessus des griffes, de deux feuilles de même.*

BASTEROT (*de*).

Famille originaire de Suisse. Le premier de ce nom, connu en France, était sous Louis XII, environ l'an 1500, capitaine de 100 hommes d'armes, et gouverneur de la ville de Saint-Macaire, en Guyenne, et dans le même temps, à peu près, il y avait un Basterot, évêque de Siquença, en Espagne, en Castille, qui était oncle du gouverneur de Saint-Macaire, sous les règnes de Ferdinand et d'Isabelle. Ses descendants s'établirent dans la ville de Bazas; un d'eux quitta le Bazadois et vint s'établir, en 1570, à Lesparre, capitale du Bas-Médoc, où il se maria et eut postérité.

Cette famille compte un enseigne de vaisseau du roi en 1716; un conseiller au parlement de Bordeaux, un lieutenant au régiment de Bourbonnais, marié à Marie d'Ancre, dont quatre garçons et neuf filles.

ARMES : *D'argent, à l'arbre de sinople, au lion d'azur s'appuyant sur le tronc de l'arbre.*

SUPPORTS : *Deux lions d'azur.*

BASTIDE (*de*).

Cette famille est originaire de Provence. François de Bastide, issu d'une famille qui a toujours eté revêtue des premières charges du siége et sénéchal d'Hières, obtint du roi Louis XV des lettres de noblesse, dans le mois d'août 1751. Elles furent vérifiées et enregistrées à la cour des comptes, aides et finances de Provence, le 4 novembre de la même année, aux trésoriers de France, deux jours après, et au parlement, le 26 juin 1752.

Dans les archives d'Hières, il existait une pièce à la date de 1477, dans laquelle un Bastide est qualifié *nobilis Amedeus de Bastida*.

ARMES : *D'argent, à une bastide* ou *maison de gueules, ouverte de sable, et garnie de cinq fenêtres de même, trois en chef et une de chaque côté de la porte, ladite maison sur une terrasse de sinople; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

BASTIER DE VILLARS DE BEZ D'ARC.

Cette famille, établie en France, dans le Briançonnais, puis dans les Cévennes, est une branche bourgeoise, ensuite anoblie, du *casata* noble des Bastia.

ARMES : *D'azur, à la tour d'or, accostée de deux roses du même.*

BATS (*de*).

Famille originaire de Gascogne, maintenue dans sa noblesse le 2 août 1668 qui parait être une branche de la maison de Batz dont le nom s'est aussi écrit de Bast. Elle compte des gens d'épée et de robe.

ARMES : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois chicots du même, posés en pal, 2 en chef et 1 en pointe; au chef d'argent, chargé d'un lion de gueules naissant.*

Voy. BATZ.

BATTISTI (*de*).



Cette famille est originaire de la Corse.

Lorsque cette île fut cédée à la France par la République de Gênes, les familles nobles furent autorisées à faire valoir leurs droits à la noblesse.

Les Battisti firent leurs preuves au cabinet du roi et justifièrent que leur noblesse était antérieure de 200 ans.

ARMES : *D'azur, au phénix de sable, becqué de gueules, sortant de l'immortalité aussi de gueules, accompagné au canton sénestre d'un soleil d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Battisti** (Denis *de*), âgé de 71 ans, propriétaire à San-Nicolao de Moriani (Corse).

2° **B.** (François-Marie *de*), âgé de 62 ans, propriétaire, même adresse.

3° **B.** (Jean-Marie *de*), 36 ans, colonel commandant le Prytanée militaire, à la Flèche (Sarthe).

4° **B.** (Gustave-Hyacinthe *de*), âgé de 51 ans, chef de bataillon, commandant le bureau de recrutement, à Cahors (Lot).

5° **B.** (Antoine-Noble *de*), âgé de 33 ans, propriétaire, à Tolosani (Corse).

6° **B.** (François-Xavier *de*), âgé de 32 ans, lieutenant au 65ᵉ d'infanterie, à Nantes.

7° **B.** (Maurice *de*), âgé de 20 ans, élève à l'école militaire de Saint-Cyr.

BATZ (*de*).

Maison originaire de Béarn, connue et distinguée dès le XIe siècle, dont était Raymond-Armand de Batz ou de Bats, vicomte de Coarase, près de Pau, une des 12 anciennes baronnies de Béarn. Les descendants des comtes et sire de Coarase, et les barons de Batz, près d'Orteils, s'établirent au XVe siècle dans l'Albret, diocèse de Condom; ils ont possédé les seigneuries de Gontaud, de Lille et de Trenquelléon, et occupé des emplois distingués dans l'armée, tant au service des rois de Navarre qu'à celui des rois de France.

ALIAS : *De gueules, à un saint Michel de carnation, vêtu d'argent à la romaine, perçant avec une lance d'or un dragon au naturel ; parti d'azur à un lion d'or posé au-dessus d'un rocher d'argent à cinq pointes, rangées 3 et 2.*

SUPPORTS : *Un saint Michel de couleur de chair, ailé et vêtu à la romaine, d'argent, armé d'une pique d'or, plongée dans la gueule d'un dragon terrassé, de couleur naturelle.*

BAUCHERON (*de*).

Famille ancienne du Berry, d'où elle est originaire. Les Baucheron se sont divisés en un grand nombre de branches, qui comptent toutes de nombreux services dans la magistrature et les finances. Elles sont toutes éteintes, à l'exception de celles de Boissoudy, de Lécherolle et du Vignan.

Les de Boissoudy ont fait partie de l'assemblée des gentilshommes du Berry pour les élections des députés de la noblesse aux Etats généraux de 1789, et Pierre-Philippe Baucheron de Boissoudy fut un des candidats désignés pour la députation. La branche des seigneurs de Lécherolle a pour auteur Michel Baucheron, écuyer, seigneur de Lécherolle, qui se fit représenter à l'assemblée des gentilshommes pour les élections aux Etats généraux de 1789, par Pierre-Philippe, son frère.

ARMES : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.*

TIMBRES : *Un casque de trois quarts, orné de ses lambrequins.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

BAUDEL (*de*).

Cette famille est originaire de la Lorraine et s'est divisée en deux branches : la branche aînée et la branche dite de Vaudrecourt.

ARMES : *De gueules, au chevron d'or, accom-*





pagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une croix de Lorraine du même.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Baudel** (Stanislas *de*), célibataire, résidant à Paris.

2° **B.** (Charles *de*), marié à Eugénie BONTEMPS DE MONTREUIL, résidant à Chaumont (Haute-Marne), oncle du précédent.

3° **B.** (Amélie *de*), célibataire, résidant à Bourmont (Haute-Marne), sœur du précédent.

4° **B.** (Henri *de*), marié à Valentine RAGON DE BANGE, résidant à Bourmont (Haute-Marne), frère de la précédente.

5° **B.** (Charles *de*), lieutenant au 2e hussards, à Melun, fils du précédent.

6° **B.** (Antoinette *de*), à Bourmont (Haute-Marne), sœur du précédent.

Nous ignorons l'état présent de la branche de Vaudrecourt.

BAUDESSON DE POINCHY DE RICHEBOURG.

La famille de Poinchy de Richebourg est originaire d'Auxerre et compte parmi ses membres le pape Jules III. Elle établit sa filiation depuis 1422.

ARMES : *D'argent, à deux corneilles de sable, l'une sur l'autre, chacune tenant au bec un épi d'or.*

SUPPORTS : *Deux lions au naturel.*

Couronne de comte.

BAUDINIÈRE (*de*). — *Voy.* MARTIN DE BAUDINIÈRE.

BAUDOT (*de*).

Maison originaire du duché de Bourgogne, dont une branche, passée en Normandie, fut maintenue en l'élection de Conches le 10 septembre 1641, et s'est alliée aux Croismare, de Creuilly, de Beaunay, de Villers, d'Houdetot, etc. Nicolas de Baudot, écuyer, seigneur de Néaufle, était chevau-léger de la garde du roi ; de lui descend le rameau de Senneville, éteint en la personne de

Nicolas-Anne de Baudot de Senneville, chevalier, enseigne de vaisseau du roi en 1757, lequel de son mariage avec Elisabeth de Jarente d'Orgeval, n'a laissé qu'une fille.

Armes : *D'azur, à l'aigle d'or au vol abaissé, regardant un soleil du même, posé au premier canton du chef, et une croisette aussi du même au second canton.*

Il existe une branche de cette famille, passée en Artois, qui porte : *De sable, au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon.*

BAUDREUIL (*de*).

Famille originaire de Saint-Pierre-le-Moutier, au xve siècle, longtemps désignée avec le surnom de la Motte, d'un fief de ce nom qu'elle avait en Bourbonnais, et qui fut sa première résidence seigneuriale connue. Au xve siècle, elle passe en Normandie et y acquiert d'une alliance la seigneurie des Deffends. Une autre alliance lui donne en 1656 la seigneurie de Moliens-en-Beauvais (Picardie), où elle se fixe et s'y divise en deux branches; la cadette s'y éteint en 1856. La branche aînée date de 1732. Son chef se fixe dans sa famille maternelle à Guise (Thiérache), d'où la descendance passe à Saint-Quentin, puis à Paris, où elle réside aujourd'hui.

Le premier connu de ce nom, Durand de Baudreuil, seigneur de la Motte-Baudreuil, vivait en 1444.

Elle a fourni plusieurs officiers de marque dans les armées du roi.

Armes : *D'argent, à trois cœurs de gueules, couronnés de même et posés 2 et 1.*

BAUDRY D'ASSON.

La famille Baudry, originaire de Bretagne, a possédé dans cette province les terres du Plessis et de la Brétinière, situées paroisse de Saint-Colombin, dans l'évêché de Nantes. Elle a donné plusieurs officiers de la chambre des comptes au siècle dernier. De la souche s'est détaché un rameau ayant même nom et mêmes armes, qui s'est fixé dans le Poitou. C'est de lui que sont issus les Baudry qui possèdent les châteaux de Fonteclause, de Puy-Rousseau et de Foirière.

Armes : *D'argent, à trois fasces d'azur.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Baudry d'Asson (Léon-Armand-Charles) et Mme, née de La Rochefoucauld-Bayers, 4, rue Labordère, à Neuilly (Seine), chau d'Asson, par Montaigu (Vendée), et chau de Fonteclause, par la Garnache (Vendée).

BAUDUS (*de*).

Armes : *De gueules, à la foi d'argent tenant deux épis de blé entrelacés avec une branche de laurier d'or.*

BAUFFREMONT (*de*).

Maison originaire de la Haute-Lorraine, souveraine dès le xiie siècle, établie en Franche Comté et en Bourgogne, représentant aujourd'hui deux branches de l'ancienne maison royale de France, les Courtenay et les Bourbon-Carency.

Hugues et Liébaud de Bauffremont se croisèrent en 1190. Pierre de Bauffremont, comte de Charny, sénéchal héréditaire et capitaine général de Bourgogne, fut créé chevalier de la Toison d'or à l'institution de cet ordre en 1430.

Les titres qui leur furent octroyés sont ceux de : Barons souverains de Bauffremont, en 950 ; barons de Scey-sur-Saône, en 1327 ; comtes de Cruzilles, novembre 1581 ; comtes de Charny, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en juillet 1446, et par Louis XI, en septembre 1461 ; princes du Saint-Empire et cousins de l'Empereur pour tous les descendants mâles et femelles, le 8 juin 1757 ; cousins du roi de France, 19 avril 1787, confirmé le 18 février 1818.

Armes : *Vairé d'or et de gueules.*

Devise : *Dieu ayde au premier chrestien.*

Cri de guerre : *Plus deuil que joie.*

BAUFFRES (*de*).

Famille originaire de Picardie et de Normandie, généralité d'Alençon, qui a produit depuis le xve siècle des capitouls, maires et échevins à la ville de Verneuil (Eure), plusieurs officiers des armées du roi et des magistrats.

Elle s'est alliée aux familles : Ducis, Charpentier des Vallots, Avenel, de Regagnac, des Pommares, Bauldry de Bellengreville.

Armes : *D'azur, à trois quartefeuilles d'argent, 2 et 1.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Branche aînée

1° **Bauffres** (Georges *de*), marié à Armandine de Bauffres, sa cousine, dont : Léon-Georges.

2° **B.** (Alexandres-Louis *de*), frère cadet, marié à Dlle de Regagnac, dont Aymar, à Montauban.

Branche cadette

1° **Bauffres** (Gontran *de*), chau de la Vau-

vraye-Bellengreville, par Envermeu (Seine-Inférieure), marié à Francine Bauldry de Bellengreville.

2° Clotilde, mariée à André des Poumares.

BAUPTE (*de*).

Famille des plus anciennes de la province de Normandie, où elle possédait, dans les premiers temps, de très grands biens. Elle imposa son nom de Baupte à une paroisse, ensuite à une contrée entière, appelée encore aujourd'hui le *Pays Bauptois*. La paroisse de Baupte appartenait aussi à cette famille en 1100, ainsi qu'on le remarque par quelques aveux rendus à Joseph de Baupte, chevalier, seigneur dudit lieu et de Bauptois.

Quoique cette famille soit *noble de race*, et que l'anoblissement s'en perde dans les temps les plus reculés, Louis XIV jugea à propos de la renouveler dans la personne d'Anténor de Baupte, sieur de Juganville, par lettres patentes, données à Paris au mois de juin 1653; lesquelles lettres, acceptées par Anténor, furent présentées à la cour des aides, le 13 mai 1654, aux fins de leur enregistrement. Cette cour ordonna, comme en pareil cas, par arrêt du 21 février 1657, les informations de droit, qui furent faites et finies au mois d'octobre 1657. Anténor mourut le 15 octobre 1660 en laissant postérité.

Son fils Pierre de Baupte, en considération de ses services rendus pendant plus de vingt ans, fut confirmé en sa noblesse par lettres de Louis XIV, données à Paris au mois de décembre 1664, lui, ses enfants et descendants nés et à naitre en loyal mariage. Elles furent enregistrées à la cour des aides le 12 janvier 1665.

Armes : *De sable, au pal d'or, chargé d'une flèche de gueules.*

BAUSSANCOURT (*de*).

Cette famille est originaire de Champagne.

La première branche était représentée par Louis-Marcel de Baussancourt, seigneur du Petit-Mesnil, qui eut pour fils Edme-François-Marcel de Baussancourt, seigneur du Mesnil, chevalier de Saint-Louis, mousquetaire du roi dans la seconde compagnie, retiré avec commission de capitaine de cavalerie et pension en 1755, marié en 1756, laissant postérité.

La seconde branche était représentée par Louis-Félix de Baussancourt, docteur de Sorbonne ; et François de Baussancourt, provincial des Minimes.

Nous croyons cette famille éteinte dans les mâles.

Armes : *D'argent, au lion de sable, la queue fourchée passée en sautoir, chargé sur l'épaule sénestre d'une étoile d'or.*

BAUSSET-ROQUEFORT-DU-CHAINE-D'ARBAUD (*de*).

Ancienne noblesse originaire de Provence remontant vers 1150. A cette époque ils sont qualifiés de *Miles* dans une transaction passée entre trois frères et l'évêque de Marseille, pour la possession du port de Portgatte.

Jean de Bausset, premier du nom, descendant des précédents, était capitaine de la galère royale à Marseille. Il épousa en 1390 Élipse de Cepeta. En 1437, le roi René lui fit don par lettres patentes, et en considération de ses services, du greffe de la sénéchaussée de Toulon. En 1436, la reine Elisabeth lui avait aussi accordé d'autres grâces par brevet.

Un de ses descendants, Pierre de Bausset, fit en 1569 l'achat de la seigneurie de Roquefort, et sous le roi de Navarre, à sa mort, le premier président du parlement de Provence vint à Marseille mener son deuil et prononcer son oraison funèbre. Il avait épousé Françoise de Verdhillon, dont il eut postérité.

C'est à cette branche, comme l'aînée, qu'appartient et s'est perpétuée la nomination du recteur de la chapelle de Sainte-Croix d'Aubagne, fondée par Geoffroy de Bausset en 1310.

La seconde branche était représentée par Pierre de Bausset, fils de Joseph-Charles, seigneur de Roquefort et de Saint-Martin. Il s'était établi en Languedoc, où il avait acquis le comté de Sanvian. De son mariage sont issus plusieurs enfants. L'aîné des garçons, le comte de Bausset, était officier dans le régiment du roi, il se maria en 1765 à N.... de Jarente-Dorgeval, dont il eut un fils. Nicolas de Bausset fut l'auteur de la branche ainée de la maison de Bausset, seigneurs de Roquefort. Il fut pourvu par le roi Henri II du gouvernement de l'ile et château d'If de Marseille ; Charles IX le confirma dans cette place, et Henri III, en récompense de ses services, en accorda la survivance à son fils ainé Jean. Celui-ci étant mort, ainsi que François, son second fils, Henri IV accorda la survivance de ce gouvernement à son troisième fils, Claude-Antoine, et un droit de 6 p. 100 sur tous les navires qui aborderaient à Marseille ; les lettres patentes sont de 1597. Lorsque Charles IX fit son entrée à Marseille, il eut l'honneur de le recevoir chez lui avec la reine, sa mère, ses frères et Henri de Bourbon, et un fils né à Béziers en 1768.

François de Bausset, fils de Pierre, seigneur de Roquefort, est la tige de la troisième branche ; il épousa, en 1561, Claire Bertrand, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à une montagne à trois pointes d'argent, surmontée d'un chevron d'or, et de deux étoiles à six rais en chef.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux génies ailés.*

Cimier : *Une aigle naissante.*

Devise : Sur un ruban d'azur, liséré d'or, est écrit en lettres d'or : *Sola salus servire Deo.*

BAVALAN (*de*).

Seigneur dudit lieu, paroisse d'Ambon, réformes et montres de 1427 à 1536. Nous trouvons : Jean, ambassadeur du duc Jean IV en 1360, et capitaine en 1387, du château de l'Hermine, où il sauva la vie au connétable de Clisson.

Armes : *D'argent, à trois fasces de sable.*

BAY (*du*).

Famille noble, originaire du Vivarais, où elle réside encore de nos jours.

Gilles du Bay vivait au commencement du XIVe siècle, et habitait à Bay, pays des Boutières, diocèse de Viviers. Il se maria en 1337, et était qualifié noble.

La filiation de cette famille est prouvée par actes authentiques et d'une manière incontestable, depuis Jacques du Bay, premier du nom, fils du précédent, qui vivait vers 1500.

En 1629, le roi Louis XIII étant campé devant la ville de Privas, Jacques du Bay, seigneur du Cros, accompagné d'autres seigneurs, vinrent trouver ce monarque dans son camp pour lui offrir leurs services, et ce fut à leur sollicitation que le roi voulut bien accorder le pardon aux habitants des Boutières, qui avaient pris part aux mouvements séditieux de la ville de Privas. Il leur fut expédié, à cette occasion, un passeport dont la copie se trouve dans Saint-Allais, vol. II, p. 170.

Louis Balthazard du Bay, seigneur du Cros, etc., baron de Boffre, né le 3 novembre 1775, maire de Saint-Péray et membre du collège électoral du département de l'Ardèche, reçut de Louis XVIII, à son avènement au trône la décoration du Lys, récompense qu'il avait méritée par son dévouement pour son souverain légitime et l'auguste maison de Bourbon.

Marié le 13 février 1803 à Mlle Marie-Françoise-Sophie Faure des Chaberts, il a eu de cette union plusieurs enfants.

Armes : *D'argent, à un pin de sinople, accosté à dextre d'un cerf et à sénestre d'un bois, accompagné en chef de deux trèfles.*

BAYARD DE LA VINGTRIE.

Famille originaire du Perche, dont divers membres ont occupé une place distinguée dans l'armée, la magistrature et les eaux et forêts.

Armes : *D'argent, à un chêne de sinople, soutenu de deux branches de laurier du même.*

BAYE (*de*). — *Voy.* Berthelot de Baye.

BAYENGHEM (*de*). — *Voy.* Le Sergeant.

BAYNAST DE SEPT-FONTAINES (*de*).

Cette famille, originaire de Picardie, est issue d'ancienne chevalerie, et tire son nom de la terre seigneuriale de Baynast, au diocèse d'Amiens, près d'Abbeville. Elle est connue par titres depuis la fin du XIIIe siècle, et joint à l'avantage d'avoir constamment suivi la carrière des armes, celui d'avoir contracté des alliances avec les familles les plus distinguées.

Willaume de Baynast, écuyer, est mentionné dans le dénombrement de la seigneurie de Picquigny, servi au mois de janvier 1302 à l'évêque d'Amiens.

Le premier membre de cette famille qui porte le titre de seigneur de Sept-Fontaines (village et château dans le Boulonnais, proche de la ville d'Ardres), est François de Baynast, premier du nom, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, de Frelinghen et autres lieux, marié par contrat du 18 novembre 1590, à Jeanne de Bourdel, dont il eut postérité. Son fils aîné, François de Baynast, second du nom, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines et de Forest, était, en 1616, cornette de la compagnie de chevau-légers du seigneur de Créqui.

Depuis le XVIe siècle, cette branche aînée a constamment le titre de marquis dans les actes publics, les brevets militaires et commissions de nos rois.

Elle a formé trois branches :

1o Celle des seigneurs de Senlèques ;

2o Celle des seigneurs de Fasemont et de Pucelart ;

3o Celle des seigneurs de Pommeru.

Armes : *D'or, au chevron abaissé de gueules, surmonté de trois fasces du même.*

Couronne de marquis.

Cimier : *Un faucon.*

BAYSSALLANCE DE VAQUE.





Famille ancienne en Périgord. Un jurat de Bergerac en 1484, un seigneur consul en 1520, des magistrats, des officiers, deux ministres de Dieu, un avocat au parlement en 1687 : telles sont les traces qu'elle a laissées au XVIIe siècle dans cette province. Pierre-Jacques Bayssallance de Vaque, troisième propriétaire du fief de Vaque, en Guyenne, continue la descendance au XVIIIe siècle par son fils François,

capitaine garde général des forêts, sous le règne de Louis XVI.

Armes : *D'argent, à un chevron de gueules accompagné de deux étoiles en chef et d'un lion de même en pointe.* — Armes parlantes : *D'or, à une bande fuselée de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bayssallance de Vaque (Charles-Simon-Emilien-François), né en 1838. Résidence : Château de Lafagnouse, par Castillon (Gironde) ; marié à Marie Vacher de Corbiac, dont Pierre-Charles-Emile-Arthur, avocat, même résidence, né en 1863, marié le 1er septembre 1890 à Jeanne-Marie Frétel, dont postérité.

BAZON (*de*).

Cette ancienne famille, originaire d'Italie, fixée en France depuis le milieu du xvie siècle, est une branche cadette de la maison de Bazon, ou Bazoni, dont les membres occupèrent jadis à Mantoue les premières places de la République, et dont le rameau aîné s'éteignit en la personne de Marguerite de Bazon, mariée, l'an 1630, au comte Pic, ou Pichi de La Mirandole.

La branche établie en Agenais, reconnue noble d'extraction par plusieurs lettres patentes et arrêts, a eu des services militaires et des alliances distingués.

Charles de Bazon, premier du nom, gentilhomme natif de la ville de Mantoue, écuyer du duc de Vendôme, reçut de Henri II, roi de France, des lettres patentes de naturalité datées de St-Quentin, au mois de septembre 1553. Dans plusieurs transactions, il est qualifié de gentilhomme du roi et de la reine de Navarre.

Cette famille compte des officiers de l'armée du roi et plusieurs chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, au rocher de six coupeaux d'argent, soutenu de deux fasces abaissées de gueules, et accompagné en chef de deux étoiles d'or.*

Casque de front, armé de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de gueules.— *Alias :* couronne de marquis.

Supports et cimier : *Trois lions.*

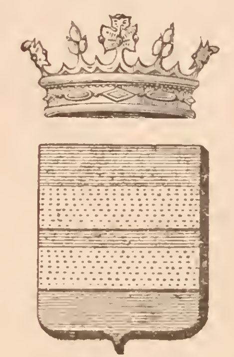
BÉARN (*de*). — *Voy.* Galard.

BEAUCHAINE (*de*). — *Voy.* Isle de Beauchaine.

BEAUCHAMP (*de*). — *Voy.* Robert ; Selle.

BEAUCHÊNE (*de*). — *Voy.* Barluet ; Chauvot.

BEAUCORPS (*de*).



La filiation de cette famille remonte à Geoffroy de Beaucorps, seigneur de Beaucorps et des Landes (évêché de Saint-Brieuc), un des chevaliers bretons du combat des Trente (1351). Elle se continue, après une série de dix générations, par François, marquis de Beaucorps, seigneur de la Bastière, Parençay, Chervettes etc., écuyer de main du roi et chevau-léger de sa garde.

La famille de Beaucorps, originaire de Bretagne où elle occupait un rang distingué au xive siècle, s'établit en Dunois, au xve ; en Saintonge au milieu du xvie siècle, et en Orléanais après la Révolution. Elle posséda les seigneuries de Guillonville, Esseauville, Pruneville, en Dunois ; La Bastière, Annezay, Chervettes, La Grange, l'Isleau, l'Epineuil, Saint-Christophe, Parençay, etc., en Saintonge ; Livois, en Anjou ; Péray, en Touraine, etc.

Ses principales alliances sont avec les familles de Gouyon, de Kéranrais, de Tinténiac, de Sainte-Hermine, de La Jaille, de Villedon, de La Rochefoucauld, de Meaux du Fouilloux, de Joubert, de Lambertye, de Montalembert, de Requefeuil, du Souchet de Macqueville, du Fay, de Jansac, Hurault de Saint-Denis, du Vergier de La Rochejaquelein, de Milon de Mesne, etc.

Sa filiation est établie par contrats de mariage, hommages, maintenues de noblesse (1454, 1667, 1699) ; état des gentilshommes de Saintonge (1789) ; preuves nobiliaires pour l'ordre de Malte, etc.

Cette famille a donné de nombreux témoignages de sa fidélité à la cause royale et de son dévouement au pays. Plusieurs de ses membres furent capitaines d'hommes d'armes, pages ou écuyers du roi, chevaliers de Malte, etc. D'autres combattirent en Vendée, périrent à Quiberon, prirent part à nos dernières guerres, etc.

Elle est actuellement divisée en deux branches : la branche de Beaucorps-Créquy et la branche de Beaucorps de La Bastière.

Armes : *D'azur, à deux fasces d'or.*

L'écu entouré de deux palmes.

Couronne de marquis.

Devise : *Fiez-vous-y.*

La branche de Créquy écartèle : *D'or, au créquier de gueules.* Elle a adopté également la couronne cygnale des Créquy, leur cri de guerre : *Créquy, haut baron, haut renom,* et la devise : *Nul s'y frotte.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Beaucorps** (M^ise^ *de*), née Marie DE GAALLON, veuve de Robert. Résidence : château de La Chesnaie, par Blois (Loir-et-Cher), dont : *a*) Pierre ; *b*) Henri ; *c*) Jean ; *d*) Adèle.

2° **B.** (Ctesse *de*), née Marie DE L'ABADIE-D'AYDREIN, veuve de Geoffroy. Résidence : château des Murblins, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher), dont : *a*) Charles ; *b*) Marie-Louise ; *c*) Madeleine.

3° **B.** (Henri, Cte *de*). Résidence : Saint-Denis-sur-Loire (Loir-et-Cher), né en 1806, marié en 1844 à Mathilde DE BEAUCORPS-CRÉQUY, sa cousine, dont : *a*) Yvan, marié en 1884 à Laura CANNON, dont : 1° Isabel ; 2° Yolande ; *b*) Eveline, baronne DE SAINT-GENIÈS, 77, rue de l'Alma, à Tours (Indre-et-Loire) ; *c*) Yolande, comtesse Aymer DE LA CHEVALERIE, 25, rue des Basses-Treilles, à Poitiers (Vienne).

4° **B.** (Maxime, Vte *de*). Résidences : château de Latingy, par Pont-aux-Moines (Loiret), et 3, rue Saint-Pierre-Lentin, à Orléans (Loiret), né en 1840, marié en 1872 à Thérèse DE BEAUREGARD, dont : *a*) Henri ; *b*) Geoffroy ; *c*) Charles ; *d*) Rémy ; *e*) Elisabeth ; *f*) Marie.

5° **B.** (Adalbert, B^on^ *de*), frère du précédent, ancien officier. Résidences : château de Reuilly, par Chécy (Loiret), et château du Fief, par Genouillé (Charente Inférieure), marié, en 1886, à Marie DE MONTARDY, dont : *a*) François ; *b*) Anne.

6° **B.** (V^tesse^ *de*), née Berthe ARNAULT DE GUÉNYVAULT, veuve de Geoffroy. Résidence : Petit-Château, par Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres), dont : *a*) Geoffroy ; *b*) Guillaume ; *c*) Marie, mariée à A. DE BELLEVILLE ; *d*) Louise, religieuse ; *e*) Caroline, mariée au vicomte DE VILLEDON.

BEAUCOUDRAY (*de*). — *Voy.* GANNE.

BAUFFORT (*de*).

Cette famille, d'origine chevaleresque, a pour auteur Guy de Thouars, fils d'Aimery V, vicomte de Thouars, et d'Agnès de Poitiers, chevalier croisé qui épousa, en 1150, Jehanne de Beauffort, héritière de Beauffort et de Noyelle-Wyon, fille unique de Bouchard, sire de Beauffort, près d'Avesnes-le-Comte, en Artois, et de Marguerite, héritière de Noyelle-Wyon.

Elle s'est alliée, en outre, aux premières familles de France.

ARMES : *D'azur, à trois jumelles d'or.*

Couronne ducale.

SUPPORTS : *Deux chevrettes d'argent, colletées d'or et d'azur.*

CIMIER : *Une tête de licorne dans un vol.*

DEVISE : *In bello fortis.*

BEAUFORT (*de*). — *Voy.* DAVID ; GOUYON ; GROUT ; HERBAULT ; LIEDEKERKE ; SCOURION ; VEZY.

BEAUFRANCHET (*de*). — *Voy.* PELET.

BAULAINCOURT (*de*).

La maison de Beaulaincourt, en Artois, est l'une des plus considérables de cette province ; elle s'est toujours fait remarquer par les services que ses membres ont rendus à nos rois et par son dévouement traditionnel à la monarchie. Le grand-père des membres actuels était le comte de Beaulaincourt-Marles, qui fut victime de la Révolution et périt sur l'échafaud à Arras, sous le proconsulat de Joseph Lebon.

ARMES : *D'azur, à deux léopards d'or, accroupis et acculés, ayant leurs queues passées en sautoir et supportant une couronne antique, le tout d'or.*

CIMIER : *Une tête de lion d'or entre une ramure de cerf de gueules.*

DEVISE : *Pour le mieux.*

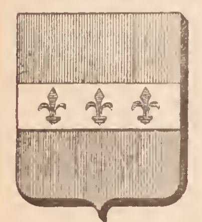
Couronne de comte.

BEAULIEU (*de*). — *Voy.* DEMIMUID TREUILLE ; DESHORTIES ; HERVÉ ; MABON ; MERCOYROL.

BEAUMONT (*de*).

Maison originaire du Dauphiné, l'une des plus anciennes et des plus illustres de cette province. On voit dans la vallée de Grésivaudan, peu éloignée des frontières de Savoie, les restes du château de Beaumont qui a appartenu à cette maison dès le XIe siècle et qui n'en est sorti qu'en 1617 par la vente qu'en fit un seigneur de Beaumont





établi en Languedoc. Elle est du nombre de celles que les auteurs qualifient de très noble et très ancienne chevalerie.

Une vieille chronique, citée par Guichenon, dit que Soffrey de Beaumont suivit en Palestine, l'an 1147, Amédée III, comte de Maurienne et de Savoie. Le nom et les armes de Soffrey de Beaumont ont été placés à la grande salle des croisades du musée de Versailles. Les fleurs de lis qui chargent la fasce du blason des Beaumont leur ont été concédées en souvenir de la cession du Dauphiné à la France, par Humbert II, dont Amblard de Beaumont était le conseiller.

Le premier seigneur connu de cette maison est Humbert premier du nom, seigneur de Beaumont, qui figure dans une charte de 1080.

Cette famille figure dans plusieurs chartes de 1106, 1132, 1179, 1200. Artaud premier du nom, seigneur de Beaumont et de la Freyte, chevalier, est celui depuis lequel la filiation est suivie et prouvée par titres.

Aynard de Beaumont, seigneur des Adrets, et de Saint-Quentin, dernier fils de François de Beaumont, premier du nom, chevalier, seigneur de la Freyte et des Adrets, eut en partage la terre des Adrets, et par son mariage celle de Saint-Quentin. Il servait à la guerre sous le titre d'écuyer, et le premier des dix que commandait Geoffroy d'Argenton, chevalier, l'an 1388. Il est compris dans les nobles du Dauphiné dans une revision des feux de 1450, et il mourut fort vieux.

Aynard de Beaumont, petit-fils du précédent, seigneur des Adrets, fit hommage de cette terre au roi Dauphin en 1488, et commanda une brigade dans l'arrière-ban de Dauphiné, qui marcha en 1495.

François de Beaumont, dixième du nom, fut un des gentilshommes de France dont le courage et les actions militaires firent le plus de bruit dans les guerres de religion sous Charles IX.

Il eut trois fils : 1° Laurent, qui fut gentilhomme de la maison du roi Charles IX en 1572 et du roi Henri III en 1575 ; 2° Claude, qui selon Brantôme, ne s'épargna pas au massacre de la Saint-Barthélemy, et qui mourut en 1572, étant lieutenant de M. du Gua, au siège de la Rochelle ; 3° Laurent, qui fut page du roi Charles IX. Ce fut lui qui, lorsque son père fut arrêté à Grenoble en 1570, alla demander et obtint sa délivrance. Ces trois fils du baron des Adrets sont morts avant lui.

Cette famille a joui des honneurs de la cour en 1758 et 1761, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Elle a formé plusieurs branches parmi lesquelles :

I. Celle de la Freyte, qui s'est subdivisée en deux rameaux : celui des Adrets, éteint en 1587 dans la personne de François de Beaumont, le célèbre baron des Adrets : l'autre, celui d'Autichamp, représenté en 1789 par Jean-Louis de Beaumont, qui a fait les campagnes de la guerre de Sept Ans, lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis en 1814, chevalier des ordres du roi le 30 mai 1825;

Marie-Jean-Joseph de Beaumont, maréchal de camp en 1814, lieutenant des gardes du corps du roi, compagnie de Noailles, après la campagne de la Vendée en 1815.

II. Celle de Saint-Quentin, qui eut pour auteurs Claude et Ennemond, fils d'Antoine, qui devinrent coseigneurs de Saint-Quentin par le décès, sans enfants, de Melchior et Gaspard, leurs cousins, qui possédaient cette terre.

Claude fut auteur d'une branche qui se fixa en Auvergne où elle s'éteignit; et Ennemond forma la branche des seigneurs de Lisle et de la Modrinière, qui subsiste en Dauphiné dans les trois rameaux de Saint-Quentin, de Montant et de Saint-Sauveur.

III. Celle d'Auty, qui est éteinte depuis le 30 mars 1891 par suite du décès sans postérité du marquis de Beaumont d'Auty.

IV. Celle des seigneurs du Repaire, qui était représentée en 1789 par Christophe de Beaumont, petit-neveu de l'archevêque de Paris, marié à Madeleine de Grossolles-Flamarens, dont il eut le comte Armand de Beaumont qui fit les guerres de la Vendée avec son cousin le marquis d'Autichamp. Le premier fut, sous la Restauration, nommé commandant de la place de Vincennes. En 1830, il fit fermer les portes menaçant de faire sauter la place. Le drapeau blanc y flottait encore que partout le drapeau tricolore était arboré ; et ce ne fut que sur un ordre formel de Charles X qu'il ouvrit les portes, donna sa démission et se retira au château de la Roque où il mourut.

Armes : *De gueules, à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lis d'azur.*

Devise : *Impavidum ferient ruinæ.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche d'Autichamp

Aînée : **Beaumont d'Autichamp** (Marie-Gabriel-Joseph-Amblard, Mis *de*), marié à Marie-Antoinette-Adeline de Maupas, dont Marie-Augustine.

Cadette : 1° **B. d'A.** (Marie-Charles-Adhémar *de*) ; 2° Marie-Louise-Noémie ; 3° Marie-Charlotte-Clémentine-Emma.

Puînée : **B. d'A.** (Marie-Charles-Anatole, Cte *de*), marié à Gabrielle-Jeanne de Bernay, dont : *a)* Marie-Charles-Louis-Hubert-Anatole ; *b)* Marie-Charles-Christophe-Adrien ; *c)* Marie-Aubert-Stanislas-

Gabriel-Hippolyte; *d*) Marie-Charles-Louis-Amblard-Anatole.

Branche de Saint-Quentin

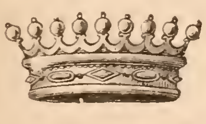
Beaumont de Saint-Quentin (Mis Raoul *de*) et M^ise^, née de Lostende. Résidences : Château de Reignefort, par Limoges (Haute-Vienne), et 9, rue d'Isly, à Limoges.

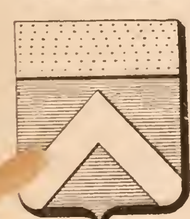
Branche du Repaire

1° **Beaumont du Repaire** (Aymard-François-Louis-Guillaume, Mis *de*). Résidence : Saint-Cyprien (Dordogne); marié en 1857 à Albertine de Solages, dont : *a*) Georges, marié à Mlle de Villèle, dont deux enfants : Aymard et Marguerite-Marie ; *b*) Alix, sœur de charité; *c*) Anne, mariée au Mis de Valady; *d*) Marie, mariée à M. du Bourg.

2° **B. du R.** (Christophe-Victor-Amable, Cte *de*). Résidence : Château de Beynac, par Sarlat (Dordogne) ; marié à D^lle^ Coignet dont : *a*) Soffrey, marié à Mlle de Gourgue, dont Henriette-Irène, Simone; *b*) Amblard marié à Mlle Betouile, dont Hélène et Elisabeth; *c*) Humbert; *d*) Christophe; *e*) Geneviève, à M. de Camont; *f*) Béatrix, mariée à M. du Pont du Chambon; *g*) Elisabeth, mariée à M. de Sabatier; *h*) Emma, mariée à M. de Classun.

3° **B. du R.** (Raoul, Cte *de*), frère des précédents. Résidence : Château de Beynac, par Sarlat (Dordogne).





Il existe une autre branche de Beaumont dont l'auteur, un valet, serait venu à une époque déjà fort éloignée à Toulon-sur-Arroux, en Charolais, comme gouverneur du château de Toulon. Depuis il y a fait souche, et sa descendance n'a jamais quitté ce pays.

Vers 1760, la veuve de Thomas de B. attaqua les habitants de Mornay devant le parlement de Dijon au nom de ses enfants. Et, après preuve de noblesse fournie, défense fut faite auxdits habitants d'inquiéter ladite dame dans l'exercice de ses droits.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent et au chef d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Beaumont (Henri-Nicolas, Cte *de*), demeurant à Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire), marié à Marie de Raffin de la Raffinie, dont : *a*) Gustave-Antoine-Marie, demeurant aux Genets-Mornay (Saône-et-Loire), marié en 1892 à Charlotte de Wykersloot de Weerdesteyn; *b*) Henriette-Xavier, âgée de 17 ans.

Voy. Bonnin de la Bonninière; Broscq; de Cacquerey; Ducheyron; Rollinde; Trigant.

BEAUNAY (*de*).

La famille de Beaunay, dont le nom s'est écrit aussi Baunay et quelquefois Belnay, a pour berceau la terre de ce nom située en Normandie, dans l'ancienne vicomté d'Arques, et aujourd'hui commune ou canton de Tôtes, arrondissement de Dieppe. Elle est connue depuis Jean de Beaunay, qui est nommé dans un rôle de la chambre des comptes comme l'un des trois cents écuyers, chevaliers ou autres, auxquels le roi Jean pardonna d'avoir suivi contre lui le parti de Charles II, roi de Navarre, et donna rémission de tout ce qui s'était passé jusqu'au 12 décembre 1360. De ce nombre étaient aussi Jean, comte d'Harcourt, Guillaume de Meullent, Jean de Tilly, Guillaume de Gauville, Jean de Manneville, Guillaume de la Haye, Raoul de Fontenay, Robert et Guillaume Mallet, etc.

En 1418, les seigneurs de Beaunay, de Cramesnil, de Clercy et quelques autres reçurent des messages et des présents que leur fit le duc de Bedfort pour les attirer dans le parti du roi d'Angleterre contre la France après la bataille d'Azincourt. Leur quittance figure dans les archives de la cour des comptes de Rouen.

En 1574, Philippe de Beaunay, seigneur de Boishimont, gentilhomme ordinaire de la cour du roi Henri III, commandait une compagnie de cinquante hommes d'armes, et prit part à leur tête aux guerres civiles de religion. En 1589, Claude et Pierre de Beaunay, conspirèrent au Havre en faveur de Henri IV, pour lui ouvrir les portes de cette place, qui était au pouvoir des ligueurs; mais ils furent arrêtés et condamnés à mort. (Archives de la ville du Havre). Des auteurs disent que Philippe de Beaunay reçut une lettre du roi Henri IV le 22 août 1685, pour se rendre au siège de Cambrai.

Un de Beaunay, écuyer, sieur d'Imanville, de Villenvrille, etc., fut maintenu dans sa noblesse, le 17 février 1667, par l'intendant de la généralité de Rouen, élection de Montivilliers. Charles-François de Beaunay du Tot fut reçu chevalier de Malte

le 3 juin 1693, et un autre rejeton de sa branche produisit ses preuves de noblesse devant le conseil supérieur de l'île de Saint-Domingue. Nicolas de Beaunay du Tot, chevalier, seigneur d'Ausseville, se maria en 1718 avec Madeleine-Claude-Gabrielle de Bailleul, fille d'Adrien de Bailleul et de Marie-Madeleine d'Aché de Marbeuf, et déjà en 1630. André de Beaunay avait épousé Françoise de Bailleul. On trouve encore que la famille de Beaunay s'est alliée à celles de Londe, Puchot de Gerponville, Romé du Bec, etc.

En 1786. François de Beaunay, capitaine de corvette et chevalier de Malte, fut blessé au combat naval que l'amiral de Grasse livra aux Anglais commandés par l'amiral Rodney.

Louis-Etienne de Beaunay, chevalier de Malte, fut capitaine au régiment de Poitou en 1787.

ARMES : *Fascé d'or et d'azur de six pièces.*

BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE (*de*).

Il est fait mention de cette maison dans l'histoire de Bretagne publiée par Dom Lobineau, bénédictin.

Julienne de Beaupoil acquis du seigneur de Lignerac, le 7 janvier 1440. la terre et seigneurie de Saint-Aulaire, laquelle est entrée dans la maison de Harcourt, par le mariage de Thérèse-Eulalie de Beaupoil, dame de Saint-Aulaire, avec Anne-Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron.

Antoine de Beaupoil, baron de La Luminade. auteur du VIIe degré, fut maintenu dans la possession de son ancienne noblesse d'extraction, par arrêt du conseil d'Etat du roi, rendu le 7 février 1708.

Un Charles de Beaupoil, dit le Chevalier de La Luminade, obtint une commission de capitaine d'une compagnie de nouvelle levée dans le régiment de Louvigny, le 20 novembre 1667, et fut tué au service du roi dans les guerres de Hollande.

Jean-Baptiste de Beaupoil de Saint-Aulaire, né le 14 septembre 1712, lieutenant dans le régiment de Puyguion en 1734, chevalier de Saint-Louis le 22 février 1752, épousa, le 28 mai 1742, Marguerite Grénot, dont il eut postérité.

ARMES : *De gueules, à trois couples de chiens d'argent posés en pal, les liens d'azur, deux en chef, et l'autre à la pointe de l'écu.*

BEAUREGARD (*de*). — *Voy.* ANDIGNÉ ; BAILLE ; COSTA ; COSTA DE SAINT-GÉNIX ; LEBIGOT ; LESOURD ; SOURDEAU ; TURQUET.

BEAUREPAIRE (*de*). — *Voy.* GAUTHIER ; JOREAU ; QUESNAY ; ROBILLARD.

BEAUROYRE (*de*).

Maison d'ancienne chevalerie, de la province du Périgord, connue depuis Bernard de Beauroyre, qui fit une donation à l'abbaye de Dalon, en Limousin, en 1179, et dont le fils, nommé Guillaume, prenait la qualité de chevalier en 1194. Elle remonte, par filiation suivie, à Raymond de Beauroyre, qui passa acte en 1299, et était déjà marié, en 1303, à une dame nommée Marie Capel. Les seigneurs de Beauroyre ont ajouté pendant longtemps à leur nom celui de la Peyre, provenant d'un fief qui leur fut donné, vers l'an 1300, par la vicomtesse de Limoges.

Cette maison s'est autant distinguée par ses services militaires et ses alliances que par son ancienneté.

ARMES : *D'azur, à trois pattes de griffon d'or, couronnées du même, les deux du chef surmontées chacune d'une étoile du même.*

BEAUSÉJOUR (*de*). — *Voy.* BEUVAIN.

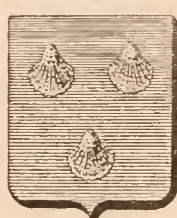
BEAUSIRE (*de*).

Seigneur de Bréguigny en Normandie, généralité de Rouen ; famille maintenue dans sa noblesse le 9 mars 1667.

ARMES : *D'azur, à la fasce d'argent chargée d'une étoile d'or, et accompagnée de cinq autres étoiles de même, 3 en chef et 2 en pointe.*

BEAUSSIER (*de*).





Originaire de Provence, famille ancienne, s'est distinguée par un nombre considérable de militaires qu'elle a donnés. Elle jouissait déjà de quelque réputation lorsque le pays était gouverné par les comtes ; on en voit la preuve dans une donation qu'un de ces princes lui fit des salins du Mourillon en récompense de ses services.

Jean de Beaussier, écuyer. qui vivait en 1375. est le plus ancien de ce nom dont on ait connaissance.

En 1707, Félix de Beaussier, ayant présenté ses titres, fut déclaré issu de noble race et lignée.

Cette famille, fort riche autrefois et divisée en plusieurs branches, ne subsiste plus qu'en deux :

La branche ainée, qui avait pour chef François de Beaussier, seigneur de Terre de Chaulane, capitaine d'un des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et la branche cadette, qui avait pour chef un de Beaussier, juge royal à Toulon.

ARMES : *D'azur, à trois coquilles d'or sans oreilles, posées 2 et 1.*

BEAUVAIS (*de*). — *Voy.* Gérouille ; le Caruyer ; Lesterpt ; Pellerin.

BEAUVAIS DE SAINT-PAUL (*de*).

La maison de Beauvais de Saint-Paul parait originaire du Gâtinais. On la trouve fixée dans la Basse-Normandie au commencement du xve siècle. Robert de Beauvais, écuyer, vivait, en 1218, dans le Gâtinais. La filiation, établie par titres, commence à Jean de Beauvais, qui, vers 1400, s'est allié à Jeanne de Bully de Freuilly, dont il eut postérité. De ce dernier descendait au cinquième degré René de Beauvais, seigneur des Loges, etc., allié en 1592 à Judith de Cuissé, qui lui apporta la terre de Saint-Paul-le-Vicomte, au Maine, et dont il eut sept enfants.

Armes : *D'azur, à trois fasces d'or.*

BEAUVARLET DE MOISMONT (*de*).



Un des plus anciens membres de cette famille est Hue de Beauvarlet qui vivait vers 1330.

Cette famille a en outre fourni quatre maïeurs d'Abbeville : en 1556, 1662, 1672 et 1673.

Un Beauvarlet de Bomicourt fut maréchal de camp sous Louis XIV.

Cette famille s'est alliée aux familles : des Coutures, de Guischard, de Sarcus, de Catannes-Coquerel, de Mailly, de Portes, Manassier, Dauville, Blondin de Bazanville, Vaillant, de Lamiré, etc.

Armes : *De sable, au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe.*

Supports : *Deux griffons d'or.*

Cimier : *Un chien naissant de sable avec un collier de gueules bordé d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Beauvarlet de Moismont** (Charles-Raoul *de*), lieutenant-colonel du 7e hussards, chevalier de la Légion d'honneur, veuf de demoiselle Sausau de Sausac, dont deux enfants.

2° **B. de M.** (Henri-Bernard-Gaston *de*), chevalier de la Légion d'honneur, veuf de demoiselle Jacquin de Cassières, dont une fille.

3° **B. de M.** (Félix-Antoine-Lucien *de*), lieutenant-colonel du 22e dragons, chevalier de la Légion d'honneur, marié à demoiselle Chrestien de Lihus, dont trois enfants.

BEAUVEAU-CRAON (*de*).

Cette illustre famille, originaire de l'Anjou, connue depuis le xie siècle, a joué un rôle des plus importants dans l'histoire.

Son titre de prince est du Saint-Empire et de la fin du siècle dernier.

Elle était alliée à la maison de France.

Armes : *D'argent, à quatre lionceaux de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or.*

BEAUXHOSTES (*de*).

La famille de Beauxhostes, établie en Languedoc depuis le commencement du xive siècle, et dès lors noblement apanagée, n'a pas cessé de jouir depuis cette époque de la considération qui s'attache toujours à une existence honorable fondée sur d'utiles services et des alliances distinguées. Une ancienne généalogie, dressée d'après deux jugements de maintenue de noblesse rendus en faveur de cette famille, les 19 décembre 1668 et 17 juin 1669, en donne la filiation à partir de Jean de Bauxhostes, premier du nom, Anglais de nation, passé en France en 1270, qui entra au service sous Philippe le Bel, le premier de nos rois qui eut des troupes étrangères à sa solde, et accompagna ce monarque dans ses guerres de Flandre. Il se distingua si particulièrement à la bataille de Furne et à la prise de Lille, en 1297, que le roi, charmé de sa valeur, l'ayant fait approcher, lui demanda ce qu'il désirait pour sa récompense. Jean de Beauxhostes ayant répondu qu'il ne demandait que des armes, Philippe le Bel aussitôt lui prit la main en lui disant : « Je vous donne la main qui est le gage de la foi que vous et les vôtres aurez pour nous et pour nos descendants. » Tels ont été le principe de noblesse et l'origine des armoiries de cette famille. Jean de Beauxhostes avait épousé Marguerite de Villars. Il se retira avec sa famille à Montpellier et acheta la baronnie de Pignan, que ses descendants ont possédée pendant deux siècles. Il eut plusieurs enfants dont la descendance est arrivée jusqu'à nous.

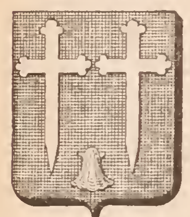
Armes : *D'azur, à une foi d'argent, vêtue d'or et surmontée d'une couronne antique à perles du même.*

Couronne de comte.

BECDELIÈVRE (*de*).

La maison de Becdelièvre est originaire du duché de Bretagne, où ses premiers auteurs gouver-





naient leurs personnes et leurs biens d'après l'assise du comte Geoffroy, qui formait le principal caractère de la noblesse de cette province.

Peu de familles ont laissé plus de traces honorables. Quatre cents ans de services continus dans les premiers emplois de la magistrature et de l'armée, de l'Église et de l'ordre de Malte, une position de fortune marquant par les fiefs de dignité qui en faisaient la base et les alliances avec les races les plus illustres, tels sont les avantages qui l'ont placée dans l'opinion au rang des plus distinguées du royaume.

Les deux branches aînées de la maison dites des vicomtes des Bouëxic et des seigneurs de la Bunelaye ou marquis de Becdelièvre, ont été maintenues nobles d'ancienne extraction, et leurs auteurs dans la qualité de chevaliers par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne des 14 mai 1669 et 29 novembre 1670, après avoir justifié leur filiation depuis 1350 et constaté leurs partages faits de temps immémorial suivant l'assise du comte Geoffroi. L'aînée des deux branches alliées en Normandie, celle des marquis de Cany, a été admise aux honneurs de la cour en 1770 et 1775.

La maison de Becdelièvre a vu ériger pour elle deux marquisats, l'un du nom de Becdelièvre en février 1717 pour la branche de la Bunelaye, l'autre de Cany et Quevilly pour la branche de Normandie en mai 1654, et la vicomté du Bouëxic pour celle du Bouëxic en février 1637.

Cette maison a produit un président aux enquêtes en 1652, cinq premiers présidents aux comptes, un maitre et un avocat général aux comptes, deux présidents à mortier au parlement de Rouen ; sept conseillers, quatre pages du roi et de la reine depuis 1715 ; deux brigadiers de cavalerie depuis 1780 ; trois chevaliers de Malte : un commandant de l'armée pontificale en 1860 et un camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII, en 1880 ; un évêque, deux chevaliers de Saint-Louis.

La famille de Becdelièvre a fourni six branches importantes dont cinq sont restées en Bretagne et une sixième est allée en Normandie. De ces six branches et des trois petits rameaux auxquels elles ont donné naissance, il n'en existe aujourd'hui que deux, celle de Becdelièvre du Brossay devenus marquis de Becdelièvre sur la tête de Louis-Marie-Philippe de Becdelièvre, époux d'Henriette-Marie-Elisabeth, le vicomte de Blangy à la mort de Louis-Marie-Christophe de Becdelièvre, marquis de Becdelièvre, son grand-oncle en 1855, de la vieille branche de la Bunelaye et des marquis de Becdelièvre, dont la branche vient de s'éteindre en 1893 en la personne d'Aliénore-Louise-Calixte-Marie-Juliette-Mathilde de Becdelièvre (née le 13 octobre 1807, morte le 3 mai 1893), veuve de Claude-René-César, marquis de Courtanel, pair de France, maréchal de camp et gentilhomme honoraire de la chambre de Louis XVIII. La seconde branche existante est celle de Becdelièvre de Saint-Maur et de Penhouet, établie en partie en Bretagne et l'autre partie en Lyonnais.

1° Branche du Bouexic

Connue depuis 1350, elle s'est éteinte en 1766 en la personne de Pierre-Joseph de Becdelièvre.

2° Branche de la Bunelaye, puis marquis de Becdelièvre

Cette branche, fondée par Jean de Becdelièvre, troisième fils d'Etienne de Becdelièvre et de Gillette du Han, a subsisté jusqu'en 1893, où elle s'est éteinte en la personne de Mme la marquise de Courtanel.

3° Branche du Boisbasset et du Hautbois

Cette branche a existé pendant six générations seulement et a donné naissance aux deux branches actuelles : celle de Saint-Maur et Penhouet et celle du Brossay.

4° Branche de Saint-Maur et de Penhouet

Issue de la précédente, cette branche subsiste encore de nos jours ; elle fut maintenue dans sa noblesse sur les têtes de René de Becdelièvre et de ses deux fils, Julien-Antoine et Jean de Becdelièvre, le 27 juin 1669. Elle a fourni, entre autres, un conseiller au parlement de Bretagne, un chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, qui reçut, pour sa bravoure, un sabre d'honneur. L'illustration moderne de cette branche est Louis-Aimé de Becdelièvre, colonel et organisateur des zouaves pontificaux, commandeur de première classe de l'ordre de Pie IX.

5° Branche du Brossay, devenue depuis 1855 celle des marquis

Cette branche, qui subsiste encore aujourd'hui, a fourni, entre autres, deux pages du roi, l'un en 1754, qui fut ensuite cornette dans le régiment de Talleyrand-Cavalerie en 1756. Louis-Marin de Becdelièvre mourut à Wiesbaden le 30 août 1850 au cours d'un voyage fait avec son fils aîné pour présenter ses hommages à Henri V exilé, qui daigna, avant sa mort, embrasser son fils. Cette branche possède également aujourd'hui un camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII le 15 mai 1880, décoré le 18 septembre 1888 de l'ordre *Pro Eclesiâ et Pontifice* d'argent ; une carmélite, après en avoir eu deux autres déjà, au Carmel de Nantes, et un P. jésuite. En 1855, l'aîné de cette branche, Louis-Marie-Philippe de Becdelièvre, devint marquis de Becdelièvre à la mort de son grand-oncle, Louis-Marie-Christophe de Becdelièvre de la Seilleraye. Cette branche

a eu alliance avec un du Lys, descendant du frère de Jeanne d'Arc.

6° Branche de Cany et de Quévilly

Partie en France en 1491 à la suite de la duchesse Anne au moment de son mariage avec Charles VIII, elle vit le marquisat de Cany et de Quévilly érigé par lettres patentes de mai 1654 sur les terres de ce nom au profit de Pierre de Becdelièvre. Elle eut les honneurs de la cour en 1770 et 1775.

Cette branche finit dans les Montmorency-Luxembourg et Montmorency qu'épousèrent les deux dernières demoiselles de Becdelièvre.

Armes : *De sable, à deux croix de Calvaire tréflées et fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Hoc tegmine tutus,* d'après certains auteurs, et *Hoc tegmine tutus nil timeo,* d'après un manuscrit du 14 mai 1669 sur parchemin ayant servi à la branche du Bouëxic pour faire ses preuves de noblesse.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche de Saint-Maur et Penhouet

1° **Becdelièvre** (Vve *de*), née Marie-Françoise de Saint-Phalle. Résidence : Le Tour de Millery, par Vernaison (Rhône), dont quatre filles : *a*) Thérèse-Louise-Michelle, mariée le 15 janvier 1891 au baron Hector des Périchons : château des Périchons, par Fleurs (Loire); *b*) Louise-Marie, mariée le 25 septembre 1888 à Albert Cottin; *c*) Marie-Antoinette-Gabrielle religieuse au Carmel de Fontainebleau : *d*) Blanche-Marie-Ernestine, mariée le 8 avril 1891, à Jean Chauvet.

2° **B.** (Calixte, Cte *de*), marié en octobre 1875 à Thérèse Lacroix de Laval, morte le 23 mai 1877, dont Louis. Résidence : Château de la Berrière, par la Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

B. (Guy, Vte *de*), lieutenant-colonel au 2e chasseurs, en garnison à Pontivy, célibataire.

4° **B.** (Gaston *de*), lieutenant-colonel d'infanterie en garnison à Poitiers, marié en août 1880 à Gabrielle de Pavin de La Farge, dont : *a*) Jeanne, mariée le 12 juin 1872 à Athanase de Boussineau, mort en

août 1885. Résidence : Nantes; *b*) Louise Marie-Victoire. Résidence : château de Biguy, par Fleurs (Loire); *c*) Juliette-Marie-Alexandrine, mariée le 13 avril 1880 à Edmond Van Schalckwyck de Boissaubin, décédée.

Branche du Brossay

1° **Becdelièvre** (Vve Louis-Marie-Philippe *de*), née Henriette-Marie-Élisabeth de Blangy Résidence : Château du Brossay, par Guéméné-Penfao (Loire Inférieure).

2° **B** Henri-Louis-Auguste, Mis *de*), marié le 29 septembre 1892 à Louise-Marie-Émilie-Jeanne Renault-Lagrange. Résidence : Château de Chaloché, près Seiches (Maine-et-Loire).

3° **B.** (Edmond-Marie-Charles, Cte *de*), ancien titulaire de l'école de cavalerie de Saumur. Résidence : château du Brossay, par Guéménée-Penfao (Loire-Inférieure).

4° **B.** (Marie-Christian, Vte *de*), sous-officier au 2e chasseurs d'Afrique, à Constantine ;

5° **B.** (Raymond-Marie-Georges-Robert *de*). Résidence : Château du Brossay, par Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure).

6° Blanche-Marie-Henriette, religieuse au Carmel de Nantes.

7° Gabrielle-Marie-Louise.

8° Marie-Maximilienne.

9° Élisabeth-Marie-Mathilde.

10° **B.** (Ctesse Paul *de*). Résidence : Château de Boussay, par Preuilly (Indre-et-Loire), dont : *a*) Amaury-Marie-Léonce, marié le 14 novembre 1887, à Marguerite de Rouault, dont il a eu deux filles, Yvonne et Marthe ; même résidence; *b*) Louis-Marie-Eric, lieutenant au 7e régiment de dragons, à Provins, marié le 16 juin 1891 à Marie-Cécile de Villers, dont Elisabeth; *c*) Alain-Marie-René, novice dans l'ordre des jésuites, actuellement à l'université d'Angers.

11° **B.** (Louis-Anne-Marie-Aloys, Vte *de*), camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII. Résidence : Nantes. Oncle propre de tous les précédents, frère de Louis-Marie-Philippe et de Paul-Marie-Auguste-Amaury.

BÉCHEVEL (*de*).

Sieur du Castel, ancienne noblesse, élection de Vire, en Normandie.

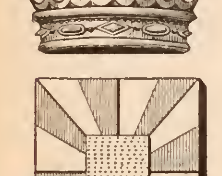
Armes : *De gueules, à trois quintefeuilles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

BÉCHILLON (*de*).

Famille originaire du Poitou et de l'Aunis qui figurait déjà parmi les familles nobles lorsque ces deux provinces furent enlevées aux Anglais dans la première moitié du XIIIe siècle.

Armes : *D'argent, à trois fusées de sable, mises en fasce.*

BÉCOURT (*de*).



La maison de Bécourt tire son origine du château fort de Bécourt, dépendant jadis de celui d'Ancre (Albert), dont il relevait ; elle est connue en Picardie depuis le XIIe siècle : Guy de Bécourt, chevalier, vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe ; il possédait des domaines en Santerre et en Amiénois. En 1207, Enguerrand de Picquigny, vidame d'Amiens, ratifia un legs que Guy de Bécourt avait fait à l'abbaye du Gard et amortit trente journaux de terre assis ès marais de Bourdon, donnés à ladite abbaye par Guy de Bécourt (*Archives de l'abbaye du Gard, les Cainos B.*) L'an 1278, Gilles de Bécourt était seigneur de Bécourt en Santerre : on connaît de lui *Littera Edgidii de Becourt de uno modio bladi percipiendo apud Sailly* (1278) (Bibliothèque nationale, fonds Corbie n° 19). Au XIVe siècle vivait Jacques de Bécourt, chevalier, seigneur de Bécourt ; dans une sentence arbitrale de 1339, on constate que, dans la moitié de la dîme de Méaulte, près Ancre, avait une part Anthoinette Damiette, veuve de messire Jacques de Bécourt (*Titres du chapitre de la cathédrale d'Amiens,* liasse n° 8). Le 2 octobre 1415, Gérard de Bécourt, chevalier, périt les armes à la main, à la bataille d'Azincourt ; ajoutons que plusieurs autres représentants de ce nom se distinguèrent dans les guerres du moyen âge.

En 1419 apparaît Jacques de Bécourt, gentilhomme de la chambre de Jacques Ier, roi d'Ecosse, qui porte à ce souverain la nouvelle de la paix conclue entre le Dauphin de France et Jean sans Peur, duc de Bourgogne. En 1499, François de Bécourt, abbé de Mareuil, assiste à la bénédiction de l'abbaye d'Arronaise. (*Histoire d'Arronaise,* page 264.)

La famille de Bécourt en Santerre fut ruinée aux XVIe et XVIIe siècles dans les guerres des Impériaux et des Espagnols : le château fort de Bécourt fut même démantelé et rasé par un parti espagnol au temps de Richelieu.

Les nombreux rameaux de cette famille se sont étendus dans le Boulonnais, le Ponthieu, l'Artois et les Flandres où on les rencontre dès le XIIIe siècle. Les branches établies dans ces provinces eurent beaucoup de renom et atteignirent un haut degré de prospérité : elles possédèrent en 1364 les baronnies de Renty (Artois) et d'Aynes (Flandre) ; en 1369 la châtellenie de Saint-Omer ; au XVIe siècle la baronnie de Lianne (Boulonnais) et la seigneurie de Saint-Germain-en-Laye (1561). Ses membres contractèrent d'illustres alliances telles que celles des Renty, des Halluin, des Lannoy, etc., etc.

Armes : *Gironné d'argent et de gueules, de seize pièces, et, sur le tout, un écusson d'or, brochant en abîme.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bécourt** (Louis-Eugène *de*), né à Paris, le 17 janvier 1847, receveur particulier des finances, à Briey (Meurthe-et-Moselle), marié à X..., dont deux fils et deux filles.

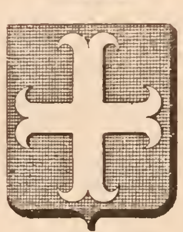
2° **B.** (Mme Charles *de*), mère du précédent, demeurant à Quimper (Finistère).

3° Marie, sœur aînée.

4° Révérende Mère de Bécourt, sœur cadette, supérieure générale de la communauté des religieuses Augustines.

BECQ DE FOUQUIÈRES.





La famille Becq de Fouquières est de bonne et ancienne noblesse ; les documents régionaux et les papiers de famille le prouvent.

Cette famille est du Pas-de-Calais, où depuis plusieurs générations, elle possède des propriétés. Elle tire son nom du village de « Fouquières » (Pas-de-Calais), où elle possédait jadis une propriété qui appartient aujourd'hui à la famille d'Oresmieux de Fouquières.

Un M. Becq de Fouquières était auditeur au conseil d'Etat sous le premier Empire. Il eut un fils : Aimé-Victor-Napoléon, peintre amateur de talent, qui épousa en premières noces Mlle de Dreux, et en secondes noces sa sœur Louise-Marie-Anaïs de Dreux, sœurs du fameux peintre de chevaux, baron Alfred de Dreux, ami et peintre du prince d'Orléans.

Aimé-Victor-Napoléon eut de sa première femme un fils : Louis-Aimé-Victor Becq de Fouquières, qui entra, vers 1850, à l'École de Saint-Cyr, et donna sa démission en qualité de lieutenant pour se livrer à la littérature, s'occupant particulièrement d'André Chénier qui fut le dieu de toute sa vie.

Louis-Aimé-Victor épousa, vers 1863, Marie-Françoise-Hélène de Groiseilliez, d'une très vieille famille de l'Artois, datant du XIVe siècle, fille de feu François de Groiseilliez, chevalier de Malte, et d'Hélène de Groiseilliez (existant encore), et petite-fille d'un « de Groiseilliez » préfet sous le premier Empire.

Louis-Aimé-Victor B. de F. et Marie-Françoise-Hélène de G. eurent trois fils : Jacques, Pierre et André.

ARMES : *De sable, à la croix ancrée d'argent.*

Casque de chevalier surmonté d'une levrette.

SUPPORTS : *Deux sauvages.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Becq de Fouquières (Marie-Françoise-Hélène DE GROISEILLIEZ), veuve de Louis-Aimé Victor. — Résidences : 55, avenue d'Antin, à Paris, et à Ramecourt (Pas-de-Calais), dont : *a*) François-Jacques (28 ans), lieutenant d'infanterie au 39e régiment, marié en 1890 à Germaine RILLAUT RIESENER ; *b*) Augustin-Pierre, âgé de 26 ans ; *c*) André-Marcelin, âgé de 19 ans.

BECQUET DE MÉGILLE.

En Flandre, famille originaire d'Angleterre, dont était Saint-Thomas, archevêque de Cantorbéry, chancelier d'Angleterre, qui souffrit le martyre, le 28 décembre 1170, maintenue dans sa noblesse ainsi qu'il appert des lettres patentes de Jacques II, roi d'Angleterre, du 8 octobre 1699, et d'autres de Louis XV, roi de France, du mois de septembre 1718.

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, et en cœur une croisette pattée et fichée de sable, pour brisure ; aux 2 et 3, d'azur, à trois tours d'or, ébréchées à dextre.*

BECQUET DE SONNAY.

Cette maison appartient à la Touraine et à l'Anjou. Elle a fourni des maréchaux de France et un rapporteur du Point d'honneur.

Jacques-Alexandre Becquet du Vivier fut nommé lieutenant des maréchaux de France, à Montpellier, par lettres du maréchal de Tonnerre, du 29 juin 1770, confirmées par lettres patentes du

roi, du 16 juillet de la même année. Il acheta la terre de *Sonnay*, près Chinon, en 1770 et en prit le nom. Il figura parmi les gentilshommes du Saumurois appelés à prendre part à l'assemblée électorale de la noblesse, en 1789. Il mourut le 9 septembre 1813, laissant postérité de son mariage avec Anne-Claude-Aglaé de Surion et de Singley, qui eut lieu le 15 août 1801.

ARMES : *De gueules, à trois chevrons d'argent.*

Couronne de marquis.

BÉDORÈDE (*de*)

Famille originaire de Gascogne.

L'aïeul des représentants actuels de la famille de Bédorède servit dans les chevau-légers au service du roi Louis XVI.

Un de Bédorède, maire de Dax, donna, le 30 avril 1660, l'hospitalité à Louis XIV, lorsqu'il traversa la capitale des Landes, pour aller épouser l'infante d'Espagne.

ARMES : *D'argent, au lion de gueules.*

BÉGON DE LAROUZIÈRE (*de*).

Cette famille est originaire du Rouergue. Elle apparaît dans des chartes à partir de 938 et de 1136 à 1218. Elle a donné un évêque de Rodez au XIe siècle. Elle passa en Auvergne en 1436, et s'allia dans la maison de Larouzière dont elle réunit le nom et les armes aux siens.

ARMES : *D'azur, à trois roues d'or ; au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.*

BÉHAGUE (*de*).

La famille de Béhague est originaire de la Flandre impériale. Lors des troubles religieux et politiques des Pays-Bas, au XVIe siècle, elle se trouvait divisée en plusieurs branches, qui s'attachèrent les unes à Marguerite d'Autriche, les autres au prince d'Orange.

Un certificat, délivré le 18 octobre 1769, par les gentilshommes du gouvernement de Calais et d'Ardres, et un autre donné à Bruxelles, le 11 mars 1789, par le premier roi d'armes des Pays-Bas, dit Toison d'or, attestent que la famille de Béhague est ancienne, noble et militaire, et issue de Jacob de Béhague, écuyer, vivant sous le gouvernement de Marie, comtesse de Bourgogne et de Flandre.

Ces deux actes, et les documents originaux fournis à leur appui, établissent la filiation jusqu'à nos jours ; à la fin du siècle dernier, la famille de Béhague était encore divisée en trois branches françaises, dont voici la notice résumée :

1. La branche aînée avait été formée par Jacob de Béhague, troisième du nom. Un de ses descendants fut Jean-Pierre-Antoine, comte de Béhague, lieutenant général des armées du roi, né en 1727.

Après avoir fait les campagnes à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Saxe, il se trouva à la bataille de Fontenoy et au siège de Mons et de Charleroi ; nommé maréchal de camp en 1780 et lieutenant général du roi le 29 mai 1791, il fut contraint par les troupes du général républicain Rochambeau, d'évacuer l'île de la Martinique dont il était gouverneur royal. Il est décédé à Londres sans postérité.

II. La deuxième branche était représentée au siècle dernier par Jean-François de Béhague, marié en 1733 à Marie-Hélène Roetiers, dont il eut un fils, né en 1725, capitaine au régiment de la Tour du Pin-infanterie, en 1762.

III. La troisième branche a pour auteur Michel-Eloi de Béhague, écuyer, capitaine de cavalerie, fils puîné de Martin de Béhague, auteur de la branche qui précède. Son représentant au milieu du siècle dernier, était Gilles-François de Béhague, officier au régiment de Noailles, marié en 1719 à Marie-Anne-Thérèse Dobbe, dont postérité.

Armes : *Parti* : *au 1, d'or, à trois épis de blé de sinople, chacun soutenu par une petite terrasse de sable* ; *au 2, coupé de sinople à trois têtes d'aigles arrachées d'argent, et d'azur, à une fleur de lis d'or, avec un chef d'argent chargé d'une rose de gueules.*

BEHR (*de*).

Famille d'ancienne noblesse, originaire du Hanovre, et dont les nombreux rameaux se sont répandus en Russie, en Autriche, en Belgique et en Hollande.

Elle a donné des conseillers au grand bailliage du grand-duché de Mecklembourg, des officiers distingués, des ministres plénipotentiaires, etc., et a reçu les titres de baron et comte du Saint-Empire.

Le baron de Behr, général au service de la Hollande et officier d'ordonnance du roi de Hollande Louis Bonaparte, a laissé des enfants qui se sont fixés en France ; l'un d'eux, Armand de Behr, commissaire général à l'Exposition universelle de Paris en 1867, est mort en septembre 1892.

Armes : *D'argent, à l'ours passant de sable.*

BELLAIGUE DE BUGHAS (*de*).

Le nom de Bellaigue (*Bella aqua*), qui s'est aussi écrit Belle-eau, Belle-aigue et Belaigue, est fort anciennement connu en Auvergne.

Dès le moyen âge, il existait en Auvergne une famille noble du même nom. Toutefois, c'est seulement à partir des premières années du XIVe siècle que les représentants de cette famille apparaissent dans des documents authentiques.

En 1308, Etienne Bellaigue, écuyer, habitant le lieu de Chalus-les-Boissières, rend foi et hommage à Béraud, dauphin d'Auvergne. En 1330, il se marie et laisse postérité.

En 1350, Jacques de Bellaigue figure dans un rôle de la noblesse.

Le 30 décembre 1380, Pierre de Bellaigue, l'un des consuls de Riom, assiste comme délégué de cette ville à la journée, ordonnée par le roi Charles VI, pour ouïr les ordonnances qui devaient se faire pour le royaume et la levée des droits de fouage. En 1381, il reçoit une lettre d'exécution du roi relative aux frais de défense des villes closes d'Auvergne.

Bertrand de Bellaigue prend part, en 1480, à une montre de la noblesse ; le 10 août 1589, un Bellaigue signe l'adresse présentée au roi Henri IV par les nobles et notables de Clermont qui « font serment de vivre et de mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'obéissance du roi de France ».

Pierre Bellaigue, seigneur du Rabanesse, fut pourvu en 1713 d'une charge de conseiller du roi au siège présidial de Clermont. Il épousa, le 7 août 1720, Catherine de Clermont, dont il eut postérité.

Armes : *D'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, à la rivière d'azur, posée en pointe.*

Couronne de comte.

Devise : *Deoque Regique Fides.*

BELLAING (*de*). — *Voy.* Moreau.

BELLEMARE (*de*). — *Voy.* Carrey.

BELLENGREVILLE (*de*).

Melchior de Bellengreville, chevalier, seigneur des Alleux, lieutenant de 1,000 hommes de pied sous la charge du sieur de Saint-Aubin, son oncle se maria à Antoinette Le Vasseur, dont il eut postérité.

Son troisième fils, Joachim de Bellengreville, seigneur de Neuville, de Gambais, etc., chevalier des ordres du roi, prévôt de France, se signala sous Henri IV à la défense de Meulan. Il reçut commission du roi en date du 1er juillet 1586, pour charge de mestre de camp des vieilles bandes de Cambrai, depuis appelées le régiment de Cambrai, et une autre commission pour commander cent chevau-légers, avec lesquels il s'acquit tant de gloire à Meulan qu'il défendit pendant deux mois contre la Ligue en 1590.

Il fut admis au rang de conseiller d'Etat en 1597 et obtint la charge de grand prévôt de France en 1604. — Se voyant sans enfants, il substitua ses biens aux enfants d'Antoine de Bellengreville, son cousin. Il fut reçu au nombre des chevaliers des ordres en 1619 ou 1620. Jean, marquis de Bellengreville, recueillit en 1623 la succession et la

substitution faite à son profit par le grand prévôt. Il mourut en 1678 laissant postérité.

Armes : *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre molettes du même.*

BELLEROCHE (*de*). — *Voy.* Chastelain ; Diesbach ; Foulquier.

BELLEVILLE (*de*).

Famille ancienne de Normandie qui a produit des officiers de toutes armes, des chevaliers de Saint-Louis et s'est alliée aux plus grandes familles de la province.

Nous trouvons un Belleville qui émigra en 1791 et mourut à l'armée du prince de Condé.

Armes : *D'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre aiglettes du même.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Belleville (Mis *de*). Résidence : 62, Grande-Rue, à Dieppe (Seine-Inférieure), marié en 1831 à Anatolie de Valori, dont :

1° **B.** (Cte *de*), récemment décédé, marié en 1863 à N... Le Sergeant d'Hendecourt, dont quatre enfants ;

2° **B.** (Vte *de*), marié en 1873 à N... de Cornette, dont deux fils ;

3° **B.** (Bon Albert *de*), marié à Angèle de Valori, sa cousine, dont trois enfants.

BELLEVUE (*de*). — *Voy.* Everlange ; Fournier ; Magnan.

BELLEYME (*de*).

De Belleyme, *alias* de Bellesme, établis au Périgord au xvie siècle, sont issus d'un cadet de l'illustre maison de Bellesme, qui a donné les comtes du Perche, d'Alençon, de Bellesme, etc.

Selon le Père Anselme, la filiation des comtes de Bellesme remonte à Yves, chevalier, seigneur de la ville et château de Bellesme, dont fait mention le chroniqueur Guillaume de Jumièges.

D'après Moreri et l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, cette famille remonterait encore plus haut.

A partir du commencement du xiiie siècle, cette puissante maison, ainsi que beaucoup d'autres en Normandie, semble déchoir du haut rang qu'elle avait toujours tenu, par suite des guerres qui ruinaient certains seigneurs féodaux. A cette époque, les descendants de cette famille ne portent plus que la qualification de chevalier et d'écuyer.

Dans la branche du Périgord, nous trouvons quelques gens de robe et d'épée, des officiers du génie, et, enfin, la magistrature parisienne rendait, il y a peu de temps, les derniers devoirs à M. le président de Belleyme, qui avait tenu une grande place dans son sein.

La filiation de cette famille commence à Angombert ou Albert, premier comte du Perche, vivant dans le ixe siècle, sous Louis le Débonnaire, et se poursuit jusqu'à nos jours.

Armes : *D'argent, à trois chevrons de gueules.*

BELLIER DU CHARMEIL.

Cette famille est originaire de Pont-en-Royans où elle n'a jamais cessé de résider.

Elle a fourni des avocats au parlement de Grenoble, des magistrats, un trésorier de France, des officiers de toutes armes et des chanoines.

Armes : *D'or, au bélier grimpant de sable ; au chef de gueules, chargé de trois roses d'or.* Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

BELLISSEN (*de*).

Famille noble, originaire d'Allemagne, dont il y a plusieurs branches établies en Languedoc et autres provinces voisines. Ils sont divisés en plusieurs branches, et plusieurs seigneurs du nom de Bellissen subsistent encore en Allemagne.

Frédéric de Bellissen, qualifié de chevalier, se croisa dans la guerre contre les Albigeois, fit sa résidence dans ses terres, situées aux environs de Carcassonne, se maria et laissa postérité.

Cette famille compte des chevaliers, un viguier de la ville de Carcassonne, un lieutenant d'une compagnie de gendarmes, un greffier de l'ordre royal du Saint-Esprit de Montpellier, un colonel d'un régiment d'infanterie, etc.

Armes : *D'azur, à trois bourdons d'argent, posés en pal ; au chef cousu de gueules chargé de trois coquilles d'argent.*

Supports : *Deux sauvages armés de massues.*

BELLOC (*de*).

La famille de Belloc est ancienne dans la noblesse. Elle a pris son nom de la terre et fief de Belloc, situé dans le comté d'Armagnac.

Le 23 mars 1506, Petit-Jean de Belloc se trouve inscrit au rôle de la revue passée ce jour-là à Bassignan, dans le duché de Miélan. Elle se continue jusqu'à nos jours en fournissant des officiers à l'armée du roi.

Armes : *Parti : au 1, coupé d'or et de gueules, à la bande coupée d'azur et d'or, chargée d'un poisson d'argent ; au 2, d'or, au lion ram-*

pant de sable, armé et lampassé de gueules, sénestré d'un giron, avec le signe des chevaliers.

Couronne de baron.

BELLONET (*de*).

Famille originaire de Provence. Jean de Bellonet de la ville de Forcalquier, lieutenant-colonel d'infanterie, surintendant des fortifications de l'armée, fut envoyé par Sa Majesté à la République de Venise, pour des affaires importantes, ainsi qu'on l'apprend par une lettre du roi, en date du 13 mai 1634. Il épousa Elisabeth de Pontevès, dont il eut postérité. Louis XIV accorda à son fils des lettres de noblesse au mois de mai 1702, qui furent enregistrées aux archives de Sa Majesté en Provence, le 23 décembre courant, et au parlement la même année, fol. 698. Il a épousé Catherine de Castellane-Adhémar, de laquelle il eut plusieurs enfants.

Armes : *D'azur, à un tour d'or, surmontée d'une étoile d'argent, et accostée de deux croissants de même, contournés.*

BELLOT (*de*).

Sieur de Caillouville, Franqueville, élection de Carentan, en Normandie, famille anoblie pour services en 1594.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagne en chef de deux lions affrontés, et, en pointe, d'un fer de pique, le tout du même.*

Nous trouvons encore deux autres familles du même nom, originaires de Picardie, qui sont divisées en deux branches : l'une dite de Pradel, et l'autre dite de Ramsay. Cette dernière est passée en Ecosse et y a postérité.

Branche de Pradel

Armes : *D'or, à deux lions rampants de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

Ecartelées pour la branche française avec les armes des Chardebœuf de Pradel dont elle porte le nom, et pour la branche écossaise avec les armes des de Ramsay.

BELLOY (*de*).

Maison d'origine chevaleresque, connue dès le commencement du XII[e] siècle, qui a fourni de nombreux dignitaires, des officiers de toutes armes, des chevaliers de Malte.

Elle a formé de nombreuses branches qui ont pris des armes différentes.

Armes : *D'argent, à quatre bandes de gueules.* — Ou : *D'argent, à trois fasces de gueules.* — Ou : *De gueules, au lion d'or.* — Ou : *De gueules, à sept losanges d'or, 3, 3 et 1.* — Ou : *De gueules, à quatre losanges d'argent, 3 et 1.* — Ou, enfin : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes renversées du même.*

BELOT (*de*).





La famille de Belot appartient à la noblesse de robe, et figure pour la première fois dans l'histoire du Midi, en 1486, époque à laquelle Etienne de Belot fut nommé membre de la cour des aides. On retrouve plus tard ses descendants au parlement de Toulouse, en 1571 (*Histoire du Languedoc*), dans les charges de conseillers au parlement et de secrétaires du roi en la personne de Gabriel de Belot (1655) ; François de Belot (1660) (Tessereau, *Histoire de la grande chancellerie*) ; et enfin dans le capitoulat, magistrature élevée qui conférait la noblesse héréditaire et qui fut souvent occupée par les maisons les plus nobles du midi de la France.

Jacques de Belot fut procureur au parlement et capitoul.

Bien que la famille ait entre les mains des titres datés de 1550, elle ne peut établir la filiation par actes authentiques qu'à partir d'Etienne de Belot, père de Jacques de Belot, élu deux fois capitoul de Toulouse.

Armes : *D'argent, à un lion de gueules rampant contre un pin de sinople ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Belot** (Gustave *de*), ancien consul général, 47, rue Laffitte, à Paris.

2° **B.** (Hector *de*), ancien capitaine de chasseurs à pied, château de Lagrange, par Auterive (Haute-Garonne).

BENGY (*de*).

Cette famille est originaire du Berry. Le premier auteur connu est Jean de Bengy, qui vivait en 1490.

Elle a donné à la ville de Bourges des échevins et des chanoines. Elle a produit en outre des magistrats et des officiers de toutes armes.

Elle s'est alliée aux familles de Bigot de Saint-Père, Chenu, Blondeau, Le Fer, Thaumas de La Thaumassière, La Maille, de Meynard de Waresquiel.

Elle a formé plusieurs branches dont deux seulement sont connues.

Armes : *D'azur, à trois étoiles d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche de Puyvallée

1° **Bengy de Puyvalllée** (Georges, Cte *de*), château de Villecomte, par les Aix (Cher), et 15, rue Cimarosa, à Paris.

2° **B. de P.** (Anatole *de*), 12, rue d'Aguesseau, à Paris.

3° **B. de P.** (Pierre *de*), 6, place Vintimille, à Paris, et château du Brouillet, par Savigny-en-Septain (Cher).

4° **B. de P.** (Jacques *de*) et Madame, née de Laage de Bellefaye, château de Puyvallée, par Saint-Eloy-de-Gy (Cher).

5° **B. de P.** (Albert *de*) et Madame, née Berthier de Grandry, 10, rue de Patay, à Orléans, et château de Boisgibault, par Olivet (Loiret).

6° **B. de P.** (Mme *de*), 6, Cloître-de-la-Cathédrale, à Orléans, et château de Saint-Aignan, par Jargeau (Loiret).

7° **B. de P.** (Mme Henri *de*), née d'Amoy, 20, rue de Gourville, à Orléans, et château d'Amoy, par Vouzon (Loir-et-Cher).

Branche des Porches

Bengy des Porches (Mme *de*), château des Porches, par Bourges (Cher).

BENNETOT (*de*). — *Voy.* Cotton.

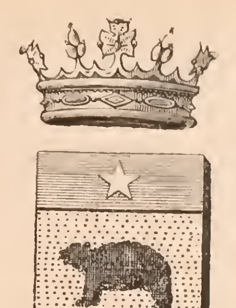
BENOIST (*de*).

Cette famille est originaire de Tournai (Hainaut). Le titre de baron a été concédé par lettres du 16 septembre 1778. Un rameau s'est établi au commencement du siècle en Lorraine, où il a contracté des alliances avec les familles Billaut, Fruict, etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile à six rais d'or, et en pointe d'un croissant du même : aux 2 et 3, d'argent semé de fleurs de lis d'azur.*

BENOIT DE LA PAILLONNE (*de*).

La famille de Benoit est une ancienne famille noble du Dauphiné, qui vint se réfugier dans le Comtat pendant les guerres de religion.



C'est dans ce même pays que, pour des services signalés, Armentaire de Benoit, marié avec Mlle de Ponnat de Sillons, ancienne famille du Dauphiné, reçut, par un bref du pape Pie VI, en 1780, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de La Paillonne.

Armes : *D'or, à l'ours passant de sable; au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent.*

Devise : *Constance, Fidélité.*

Couronne de marquis.

BÉON (*de*).

Maison d'ancienne chevalerie, une des plus illustres et des plus considérables de Bigorre qui tire son nom d'une terre située en Béarn, au diocèse d'Oléron, dans la vallée d'Ossan. Elle est connue depuis Armand Guillaume, seigneur de Blois, que Raymond-Roger, comte de Foix, qualifie son oncle dans un acte de l'année 1204. Cette maison a donné plusieurs généraux, un chevalier du Saint-Esprit, mort avant sa réception, et des officiers de marque. Elle s'est divisée en quatre principales branches, dont une s'est établie en Saintonge.

Armes : *D'or, à deux vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur.*

BÉOST. — *Voy.* Andras.

BÉRAL DE SEDAIGES.

Famille originaire d'Auvergne. Le premier connu est Pierre Béral, chirurgien du roi Henri IV, anobli par Louis XIII. Les Béral ont possédé les seigneuries de La Fayette et de La Farge Sedaiges.

Armes : *D'azur, à deux flambeaux d'argent, allumés de gueules, passés en sautoir et surmontés d'une fleur de lis d'or.*

BÉRAUD DE REISSINS.

Cette famille est originaire de la Bresse et du Beaujolais. Elle a produit plusieurs trésoriers de France et a possédé, dès 1635, de nombreuses terres dans ces provinces et en Lyonnais.

Armes : *D'azur, à trois molettes d'or; au chef de gueules chargé d'un lion passant d'argent.*

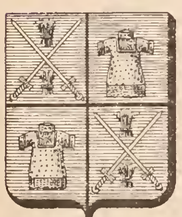
BERBIS (*de*).

Cette famille, originaire de Bourgogne, a été anoblie en 1435.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une brebis passante d'argent, posée sur une terrasse de sinople.*

BERGASSE DU PETIT-THOUARS.





La famille Bergasse est originaire d'Espagne et du comté de Foix; elle y était connue sous le nom de Vargas, et l'on montre encore, au musée de Séville, l'épée d'un comte de Vargas, sur laquelle on lit cette inscription : « J'appartiens au comte de Vargas, j'ignore combien de têtes je coupai; mais ce que je sais, c'est que j'ai pris Séville. »

Nicolas Bergasse, député de Lyon, défenseur de Louis XVI, célèbre par le procès Beaumarchais, ses écrits sur les biens des émigrés, etc., etc., avait épousé Mlle du Petit-Thouars, sœur d'Aristide du Petit-Thouars, commandant du *Tonnant*, à Aboukir, dont on sait la mort glorieuse.

Le fils de Nicolas B. (Paul Bergasse), qui épousa aussi une demoiselle du Petit-Thouars (sœur de S.-A.-Abel du Petit-Thouars, connu par le rôle qu'il joua à Tahiti, les affaires Pritchard, etc., etc.), eut un fils, lequel obtint par jugement rendu par le garde des Sceaux, à son entrée à l'école navale, de joindre le nom de sa mère et de sa grand'mère à celui de son père, et à s'appeler *Bergasse du Petit-Thouars*.

Il devint également vice-amiral, et mourut en 1890, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, laissant un fils et trois filles.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur à deux cimeterres d'argent, garnis d'or, posés en sautoir, accompagnés de deux gerbes d'or, liées du même, l'une en chef, l'autre en pointe,* qui est de Bergasse; *aux 2 et 3, d'azur, au haubert d'or,* qui est Petit-Thouars.

BERGERON DE CHARON.

Anciens seigneurs du Perche, châtelains d'Ainay-le-Château.

La filiation suivie de cette famille commence à Léonard Bergeron, procureur fiscal des terres d'Orval, etc., qui vivait en 1454; on ignore avec qui il fut marié, mais il laissa de cette alliance plusieurs enfants; sa descendance est arrivée jusqu'à nos jours, en fournissant des officiers à l'armée du roi, des conseillers du roi, etc.

Un François-Pierre-Abel-Auguste Bergeron de Charon, né au Châtelet, en Berry, le 24 février 1837, épousa le 20 mars 1865 Mélanie-Charles Berthomier de la Villette, dont il a eu postérité.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois rochers du même, dont 2 en chef et 1 en pointe de l'écu.*

Devise : *Virtus et robur.*

BERGHES SAINT-WINOK (*de*).

Cette famille, très ancienne, est d'origine chevaleresque. Elle a pour auteur Jean, sire de Glymes, fils naturel de Jean II, duc de Lorraine et de Brabant, légitimé le 27 août 1844 par l'empereur Louis de Bavière.

Elle a fourni des officiers de toutes armes, des gouverneurs de places et de provinces, des chevaliers de la Toison d'Or et des grands cordons des ordres royaux.

Elle a formé plusieurs branches : la branche puînée, seule existante, porte le nom de la ville de *Berghes*, sa seigneurie d'origine, aujourd'hui Bergues.

Le titre de prince (de Raches) qui appartenait à la branche cadette est du Saint-Empire; mais, par exception, il fut reconnu en France par Louis XIV, lors de la réunion de la Flandre à la couronne.

Le titre de duc est de la Restauration et fut conféré en même temps que la pairie.

Cette famille s'est alliée aux familles de : Béthune, Créquy, Hénin-Liétard, Bernard-Calonne, Maulde, Landas, Croy, Cordes, Chabert, Carnin de Lillers, Castellane, Hautecloque, Broglie, etc.

Armes : *D'or, au lion rampant de gueules, armé et lampassé d'azur.*

BERLUC DE PÉRUSSIS.

Cette famille, qui habite depuis quatre siècles le comté de Forcalquier, où elle possédait la seigneurie de Porchères, est originaire d'Italie, et avait primitivement pour nom celui de *Berluchi-Peruggi*. Elle est issue de l'illustre famille *Peruzzi*, alliée aux Médicis, et qui a donné plusieurs générations de gonfaloniers à la république de Florence, un grand maître de Malte, un cardinal, et un élève de Raphaël, Baltazar Peruzzi, qui repose avec lui au Panthéon.

Noble Jehan de Berluchi de Peruzzi, chevalier, qu'on croit originaire de Crémone, quitta sa patrie à la suite des guerres civiles qui la désolaient, et vint s'établir vers l'an 1440 à Forcalquier. Il devint le syndic de cette ville en 1443 et fut père de plusieurs enfants.

La famille Berluc de Pérussis est alliée par les femmes à plusieurs grandes familles de France.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, au lévrier de sable, coupé de gueules, à une croix*

d'or : aux 2 et 3 d'azur, à une poire d'or, tigée et feuillée du même.

DEVISE : *A recommencer.*

BERMOND (*de*).

Ancienne famille qui possédait des fiefs, dans le XIIIe siècle, temps auquel les seuls gentilshommes pouvaient en avoir. Elle est la tige des seigneurs de *Vachères*, du *Costelar*, de *Bezaure*, de *Rousset*, etc.

Raymond de Bermond fut seigneur, en partie, des lieux de Gault et de Beaumettes, dont il rendit hommage, en 1304, à la reine Jeanne, comtesse de Provence.

De lui descendait au troisième degré :

Poncet-Gabriel de Bermond, seigneur de Rousset et de Vachères, qui épousa Anne-Thérèse de Nicolaï, dont il eut postérité.

Cette branche compte des officiers des armées du roi, un prévôt de l'église d'Apt, etc.

ARMES : *D'or, au cœur de gueules.*

BRANCHE DE VAULX

Cette branche descend de la maison des comtes d'Andune, une des plus illustres du Languedoc. Depuis le XIIe siècle, elle n'a pas cessé d'occuper un rang distingué et de figurer toujours parmi les plus nobles habitants de la ville de Sisteron, où à toutes les époques et sans interruption elle a rempli les premières charges du pays.

Dans les archives de la ville de Sisteron, les différents membres de cette famille sont constamment qualifiés de seigneurs de la Beaume, de Claret, de Rousset de Vaulx, de Saint-Martin, etc.

Le nom de Bermond est plusieurs fois mentionné parmi les chevaliers qui prirent part aux croisades.

Pierre de Bermond de Vaulx fut consul général de 1776 à 1802, à Alep, Salonique, etc., membre du conseil général des Basses-Alpes, chevalier de la Légion d'honneur.

ARMES : *D'or, à l'ours rampant de gueules, colleté d'un baudrier d'argent, soutenant une épée engaînée de même.*

Couronne de comte.

DEVISE : *Plus fidei et fidelitati quam vitæ.*

BERNARD (*de*).

Bernard (de), anciennement Bernard, seigneur de la Roche, de la Frégeolière, etc., Touraine, Anjou, Bretagne.

Cette famille, d'ancienne noblesse, descend d'un Bernard, de la maison de la Ferté-Bernard, qui avait épousé, en 1372, Jeanne de Beaumanoir. Cette affirmation est basée sur d'anciennes traditions. D'autre part, on donne dans une notice sur la Ferté-Bernard la généalogie des Bernard, tirés de la Ferté-Bernard, depuis l'année 994 jus-

qu'à 1294. L'auteur a puisé ses renseignements aux archives du Mans, sur des pièces authentiques, toutes revêtues des sceaux des Bernard : deux lions passant l'un au-dessus de l'autre.

Cette famille a fourni plusieurs officiers distingués, des chevaliers de divers ordres.

Les rameaux de cette maison sont fort nombreux actuellement. Tous ont fait leurs preuves, et ont été maintenus dans leur noblesse d'extraction dans les réformations, sentences de maintenues, ordonnances, enregistrements, écoles militaires, etc., des deux derniers siècles.

ARMES : *D'argent, à deux lions de sable passant l'un au-dessus de l'autre, armés, lampassés de gueules.*

TIMBRE : *Un casque de chevalier, orné de ses lambrequins, et surmonté d'une couronne de comte.*

CIMIER : *Une aigle éployée.*

TENANTS : *Deux sauvages.*

DEVISE : *Perire potius quam fœdari.*

BERNARD D'ARBIGNY



Cette famille est originaire de Lorraine.

Le premier connu est Pierre, qui habitait Sierk (évêché de Trèves). Il épousa Anne de Chaslus.

L'un de ses fils, Pierre-Guillaume, eut en partage la terre d'Arbigny en Champagne. (Cette terre, du chef de Claude de Rosières-Sorans, sa grand'mère).

Pierre-Guillaume, seigneur d'Arbigny, se maria à Langres, où il épousa Jeanne Bocquin, fille de noble Nicolas Bocquin, juge de la mairie du chapitre de Langres, et de Louise Talon. De ce mariage il eut de nombreux enfants. L'un d'eux (le seizième), Nicolas, gendarme (compagnie de Monsieur) et seigneur en partie d'Arbigny, épousa Anne Girardot, fille de Henry-Michel Girardot, écuyer, garde du corps de Sa Majesté, et d'Anne de Rougemont, et eut postérité.

ARMES : *De gueules, au poisson d'argent accompagné de cinq étoiles du même, 3 en chef et 2 en pointe.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1o **Bernard d'Arbigny** (Henry), marié à Marie-Jeanne d'Ambly, fille de François d'Ambly, inspecteur des contributions directes, à Bar-le-Duc, et d'Antoinette Dieudonné, dont deux fils.

2o **B. d'A.** (Joseph), marié à Cécile de Montaugon, sans enfants.

3° **B. d'A.** (François), marié à Marguerite de Montaugon, fille de Jules, comte de Montaugon, et de Marie Séguier, dont Henry, élève de Saint-Cyr, expulsé pour la messe de Saint-Germain-des-Prés, marié à Marguerite de Berthier-Bizy, fille de Charles, baron de Berthier-Bizy, et de Marie de Quessac, dont : *a)* Carl ; *b)* François.

BERNARD D'ATTANOUX (*de*).

Les Bernard d'Attanoux sont une branche cadette des Bernard de Feissal, qui portent comme armes : *De gueules, au lion couronné d'or, à la bande d'azur chargée d'un croissant d'argent et de deux étoiles d'or.* (Voir l'*Etat de Provence*, publié en 1693, par l'abbé Robert de Briançon).

François Ier les pourvut de la charge de capitaine-châtelain de la Tour-Saint-Vincent à titre héréditaire.

Leurs preuves de noblesse sont relatées dans un arrêt de la Cour des comptes de Provence rendu en 1667 sur les diligences d'Alexandre Belléguise, procureur général du roi et classé aux archives de ladite cour.

Les d'Attanoux étaient coseigneurs de Roquebrun, Paleyson et Le Revest, et apparentés aux de Badies, de Laborde, de Camelin, de Besançon-Courtenai.

La lignée masculine s'est éteinte en 1813. Leurs biens ont été recueillis en héritage par une branche de Bernard de Feissal, qui a été autorisée par décret à relever le nom et les armes de d'Attanoux.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois besants d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bernard d'Attanoux (Henry), ancien magistrat, démissionnaire en 1880, au moment de l'exécution des décrets contre les congrégations, bâtonnier des avocats de Nice en 1893. Résidences : Nice et château de Galandes, près Roquebrune (Var).

B. d'A. (Pierre), né à Nice en 1885.

B. d'A. (Joseph), ancien officier de tirailleurs, a accompli en 1894 une intéressante mission d'exploration au pays des Touaregs. Résidences : Paris et Roquebrune (Var).

BERNARD DE COURVILLE (*de*).

Famille d'Anjou, établie dans le Blésois et en Bretagne.

Jacques-François Bernard de Beaulieu, écuyer, seigneur de Beaulieu et de la baronnie de Conan, proche Blois, et Gui-André-Bernard de Courville, écuyer, sieur de Courville, lieutenant dans le régiment de Berri-Infanterie, établi à Créhen, en Bretagne, ont produit, pour la preuve de leur noblesse, des arrêts du parlement de Bretagne, où sont rapportés des extraits de titres qui leur découvrent un fait qu'ils ignoraient tous deux : c'est que, quoiqu'ils paraissent ne s'être jamais connus, ils ne laissent pas d'avoir une origine commune, qu'ils descendent l'un et l'autre également de Jean Bernard, premier du nom, qui était seigneur d'Estiau en Anjou et fut anobli avec sa postérité par lettres patentes du roi Louis XI, données à Pont-Sainte-Maxence, au mois de mai de l'an 1477. Ce même Jean Bernard fut aussi élu en 1485 maire de la ville d'Angers, ce qui lui donnait un second titre de noblesse, aux termes des lettres patentes de l'an 1474. Il s'était marié à demoiselle Guillemine Conan, dont il eut postérité.

La branche des seigneurs de Courville part de Jean Bernard, troisième du nom, second fils de Jean Bernard, deuxième du nom, qui vint s'établir en Bretagne, y épousa Mlle du Dot, dont la famille a été de tout temps reconnue d'une noblesse ancienne et incontestable ; il eut de cette alliance plusieurs enfants.

Le premier de cette branche qui porte le titre de seigneur de Courville, est Julien Bernard, deuxième du nom, écuyer, lieutenant, puis capitaine le 19 juin 1702 du régiment de Thianges. En récompense de ses services à la défense de Douai, le roi lui donna la croix de son ordre de Saint-Louis, le 11 août 1710.

Il existe un certificat du 12 février 1729, où le comte de Laval atteste que le « sieur de Courville était entré dans le régiment en 1690, que depuis il y avait servi sans discontinuer, tant en qualité de lieutenant qu'en qualité de capitaine ; qu'il s'était distingué partout où avait été le régiment, et notamment à Nerwinde, au siège de Charleroi et de Namur, à la canonnade de Pers, à la bataille de Quéren, à Malplaquet, à la défense de Douai, et à la prise de plusieurs places, comme celle de Landau et de Fribourg, où il avait été tué en attaquant le chemin couvert. Il avait été marié à Saint-Quentin, le 24 octobre 1712 et laissa postérité. »

Cette famille compte plusieurs autres officiers des armées du roi.

Armes : *D'argent, à deux lions de sable, langués et onglés de gueules, et passant l'un au-dessus de l'autre,* autrement *léopardés.*

BERNARD DE DOMSURE.

Ancienne famille originaire de Treffort en Bresse.

Humbert et Jean Bernard, de Treffort, enfants d'Eustache Bernard, prêtre, et de Jeannette Daborel, obtinrent d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, des lettres de légitimation et noblesse, données à Chambéry le 1er mars 1593, lesquelles lettres furent confirmées sous la Restauration (mars 1815).

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et, en pointe, d'un croissant du même.*

BERNARD DE MONTESSUS.

Le premier auteur connu de cette famille est Edme Bernard, seigneur de Montessus, qui vivait en 1420.

Ses lettres de noblesse furent enregistrées par ordonnance des élus de Bourg en date du 9 septembre 1730.

Un Patrice-Gabriel B., comte de Rully, fut lieutenant général et pair de France en 1815, et épousa une fille naturelle du duc de Bourbon.

Cette famille a fourni des officiers et gentilshommes de la maison du roi au XVIe siècle, des chevaliers de Malte et de Saint-Louis, des chanoines, comtes de Lyon, des chanoinesses de Neuville, etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.*

BERNARD DE VALERNES.

Cette famille est originaire du Dauphiné.

Le premier auteur connu est Hugues Bernard ou Bernardi, chancelier, garde des sceaux de la reine de Provence (1391-1407).

Elle a formé de nombreux rameaux qui se sont fixés en Dauphiné, Provence et Bresse.

Elle a fourni des officiers de toutes armes et des magistrats distingués.

Armes : *D'azur, au cor de chasse, sous une fasce diminuée de même; au chef d'argent, chargé de trois grenades de sinople.*

BERNARDY DE SIGOYER (*de*).

Cette famille est originaire de Sisteron où elle apparaît à la fin du XVe siècle.

Armes : *De gueules, à la bande d'or, chargée d'un ours de sable, accompagnée de deux trèfles d'argent; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

BERNE DE LEVAUX (*de*).

Cettte famille a été anoblie pour services militaires.

Elle a produit plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, au lion rampant d'argent, tenant une branche de laurier de sinople.*

BERNES DE LA HAYE (*de*).

Bernes (de) en Beauvaisis, anciennement Baernes. Dans les anciennes *Remarques sur la noblesse de Beauvais*, imprimées en 1721, il est parlé avec distinction de ceux de cette famille qui se sont toujours distingués au service de nos rois dans les différents emplois dont ils ont été décorés.

Louis XI honora de ses lettres Jean de Bernes, pour lui recommander ses services dans son cher pays de Boulonais. On voit dans l'histoire de ce monarque que Gabriel de Bernes fut envoyé par le Dauphin au roi Charles VII et en différentes cours, dans les années 1440, 1444, 1452 et 1456 pour traiter sur différents sujets. Il y a eu dans cette famille un lieutenant général d'artillerie, plusieurs colonels, tant d'infanterie que de cavalerie, etc. Elle fut maintenue en sa noblesse, le 28 septembre 1697, par M. Bignon, intendant du Languedoc.

Le premier connu de ce nom de Bernes est Nicolas, qui fit en 1167 une donation à l'abbaye de Beauvais. La seconde branche, celle des seigneurs de La Haye, commence à Jean de Bernes, écuyer, seigneur de La Haye, second fils de François, premier du nom; il se maria en 1608 à Christine de Trion, dont il eut postérité.

Armes : *D'argent, à la hache d'armes* ou *doloire de gueules.*

Supports : *Deux lévriers.*

Cimier : *Un lévrier.*

BERNES DE LONGVILLIERS (*de*).

Cette famille, qui paraît être la même que la précédente, d'ancienne chevalerie, est originaire du Beauvaisis. Sa filiation s'établit authentiquement à partir de Nicolas de Bernes, connu par une charte de donation de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais en 1167. Porrus de Bernes, chevalier, comparut avec la noblesse boulonnaise en 1550. Ses descendants sont maintenus dans leur noblesse par la cour des aides le 30 août 1264, et par M. Bignon, intendant de Picardie, le 28 décembre 1697.

Elle a fourni un lieutenant général d'artillerie, plusieurs mestres de camp, colonels de régiments de cavalerie et d'infanterie et pages à la cour des rois Louis XV et Louis XVI.

Elle s'est alliée aux familles de Bacouël, Blondel de Joigny, Créquy, Aumale, Monbéton, Salpermick, du Brouhel, Malet de Coupigny, de Cany, Montlezun, etc.

Armes : *D'azur, à la doloire de gueules.*

Couronne de marquis.

Cimier : *Un levrier issant.*

Supports : *Deux lévriers.*

Devise : *Non excidet.*

BERNET DE GARROS (*de*).

La possession du fief du Bernet, dès le XIe siècle, a fourni une noblesse et une filiation incontestables, prouvées par titres originaux authentiques, un grand nombre d'officiers, de magistrats, et en tête de ceux-ci un premier président du parlement de Bordeaux, homme éminent qui joua un rôle considérable dans la province de Guyenne et fut en relations ou en correspondance avec les plus hauts personnages de l'Etat, tels que le roi Louis XIII, Louis XIV enfant, le cardinal Mazarin, Henri de Bourbon, troisième prince de Condé,

son ami, etc.; tels sont les points les plus saillants de l'histoire de la famille du Bernet, qui fut maintenue dans sa noblesse par les intendants et assista aux assemblées générales. des gentilshommes.

La famille du Bernet se divisa au XVIe siècle en deux branches principales; la première, celle du premier président du Bernet, finit par des femmes.

1o Les seigneurs du Bernet, barons d'Eyrans, etc.

2o Les seigneurs de Garros et de Peyriac.

Le premier de ce rameau est noble Salomon du Bernet, deuxième du nom, écuyer, seigneur de la maison noble de Garros, avocat au parlement de Bordeaux, fils de noble Jean, premier du Bernet, seigneur du Bernet.

La branche des seigneurs de Garros subsiste en deux rameaux dans les départements du Lot-et-Garonne et du Gers.

ARMES : *D'azur, au pal d'or, chargé d'un arbre* (aulne) *arraché de sinople, côtoyé de deux licornes saillantes et affrontées d'argent.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *Vivo flumine altum.*

BERNIGAUD DU CHARDONNET.

Cette famille, originaire de Bourgogne, n'a pris, paraît-il, le surnom de Chardonnet que depuis la fin du siècle dernier.

Les nobiliaires, en tout cas, ne font aucune mention de son nom.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et, en pointe, d'un arbre terrassé de même, sur lequel est perché un chardonneret, aussi d'or.*

BERNIS (*de*). — *Voy.* PIERRE.

BERNON (*de*).

Cette famille est originaire de Bourgogne.

Elle est fixée depuis longtemps dans le Bas-Poitou.

Elle a produit des officiers de toutes armes.

ARMES : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

DEVISE : *Virtutem a stirpe traho.*

Il existe une autre famille portant le même nom qui a pour auteurs Antoine Bernon, maire perpétuel de Moras, en 1696, et un trésorier de France à Grenoble, en 1770.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

BERNY (*d'*).

Ancienne famille originaire de Picardie. Lorsque le roi Henri IV fit le siège d'Amiens, en 1594, un de Berny était maïeur de cette cité : il eut l'honneur de présenter les clefs à Sa Majesté. La famille de Berny compte parmi ses rejetons des personnages qui se sont distingués dans l'armée et dans la magistrature. L'un d'eux, Gabriel de Berny, était conseiller du roi, maître ordinaire à la chambre des comptes. Etienne de Berny, secrétaire du roi, et Claude de Berny, ancien consul, bourgeois de Paris, marié avec Claire Coustard, alors sa veuve, sont portés dans l'armorial général de 1696.

ARMES : *D'argent, à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois roses d'or, et les deux autres chargées chacune de deux roses de même.*

BERRANGER (*de*).

Cette famille, originaire de Normandie, établit sa filiation depuis Henry de Berranger, concierge au palais de Versailles et valet de chambre du roi à la fin du siècle dernier.

ARMES : *Gironné d'or, d'azur et de gueules.*

BERSY-CUGY DE LA GUERRIVIERE (*de*).

Famille originaire d'Anjou.

Un Bersy, officier du roi, fut tué au 10 août; un autre tomba frappé d'une balle, aux côtés de La Rochejaquelein, à l'entrée des Vendéens à Laval.

ARMES : *D'argent, à la montagne de sable, chargée de trois coupeaux, accompagnée de trois nids de même, les oiselets issants, posés 2 et 1.*

BERTENGLES (*de*).

Cette famille, originaire de Normandie, a possédé les seigneuries de Vauroux et de Boujon. Jacques de Bertengles, seigneur de Vauroux, brigadier des chevau-légers de la garde du roi, et Michel de Bertengles, son frère seigneur de Boujon, servant aussi dans les chevau-légers, tous les deux chevaliers de Saint-Louis, ont été anoblis au mois de mai 1735.

ARMES : *D'argent, à trois fusées et deux demies de gueules, posées en fasce.*

BERTHELOT DE LA GLETAIS.

Famille originaire de Bretagne, qui a fourni cinq auditeurs et maîtres des comptes depuis 1654.

ARMES : *Parti d'hermine et d'azur, au chevron accompagné de trois macles, le tout d'or, de l'un en l'autre.*

BERTHELOT DE BAYE.

La terre seigneuriale de Baye, l'une des quatre anciennes baronnies de Champagne, située dans le diocèse de Sens, et au dedans du bailliage, dont elle relève, appartenait, lors du procès-verbal de rédaction des coutumes de cette ville, du 4 novembre 1555, au duc de Nivernais, pair de France, gouverneur de Brie, Champagne et Luxembourg; elle fut acquise par François Berthelot, baron de

Baye, lieutenant général des armées du roi, et commandeur de Saint-Louis, etc.

Par lettre d'érection datée d'avril 1676, l'île d'Orléans (Canada), a été érigée en comté de Saint-Laurens, en faveur de François Berthelot et de ses descendants, tant mâles que femelles (archives du ministère de la Marine).

Armes : *De gueules, à trois cors de chasse d'argent, liés de même, chargés chacun de cinq mouchetures d'hermines de sable, et posés 2 en chef et 1 en pointe.*

BERTHIER.

Cette famille qui, sous l'Empire, a fourni un maréchal de France, fait duc et prince de Wagram, est originaire de Lorraine et a pour auteur Jacques Berthier, reçu le 6 février 1634, avocat au parlement de Metz.

Les Berthier furent anoblis par Louis XVI par lettres patentes de juillet 1763 dans la personne de Jean-Baptiste, lieutenant-colonel, commandant en chef le corps des ingénieurs hydrographes.

1º Louis-César-Gabriel, fils du prince de Wagram, est l'auteur du premier rameau des comtes de l'Empire ;

2º Victor-Léopold, auteur du rameau de La Salle et du second rameau des comtes Berthier ;

3º Alexandre-Joseph, auteur d'un rameau ;

4º Thérèse, mariée à François d'Avrauge, baron d'Haugeranville, marié en 1827.

5º Rameau des comtes de l'Empire.

Armes : *Ecartelé* : *au* 1, des comtes militaires de l'Empire : *au 2, de gueules, à un lion d'or, chargé d'une barre d'argent à trois tête de Maures de sable : au 3, de gueules à une couronne de feuillage d'or, chargee d'une hache posée en barre d'argent et adextrée en chef d'une étoile de même ; au 4, d'azur à un pal d'argent, chevronné de trois pièces de sable.*

Rameau de La Salle.

Armes : *Coupé : au 1, parti à dextre* des comtes militaires de l'Empire, *et à sénestre d'argent à une barre d'azur chargée de trois têtes de lion coupées, d'or : au 2, d'argent à un cheval effrayé et contourné de sable porté sur une lance brisée de gueules, ferrée d'azur et partant à sénestre.*

BERTHOIS (*de*).





Cette famille est originaire de Bretagne (Erbrée et Vitré). Elle a donné plusieurs magistrats, des officiers supérieurs, un colonel brigadier des armées du roi, massacré à Lille en 1791, des chevaliers de Saint-Louis et des membres de la Légion d'honneur, un lieutenant général, aide de camp du roi Louis-Philippe.

Elle s'est alliée aux familles Geffrard, du Feu,

Charil, la Villejehanin, Coëtnempren-Kerdournant, Lanjuinais, Dunoyer de Noirmont, du Maisniel, la Chapelle de Vansalmon, etc.

Les titres de baron et de chevalier furent concédés par le roi Louis XVIII (1820), aux deux frères représentant alors cette famille, mais avec modification des armoiries anciennes pour le cadet comme brisure.

Armes : *D'argent, au lion couronné de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or.*

Armes anciennes : *De sinople, au sautoir d'argent, chargé de cinq têtes de léopards de gueules.* — Alias : *D'argent, au lion couronné de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche ainée

Berthois (Anatole-Eugène, B^{on} *de*), colonel en retraite, et B^{onne}, née du Maisniel de Wattignies (Lucile-Ferdinande). — Résidence : Ch^{au} des Bretonnières, par Vitré (Ille-et-Vilaine), dont : *a)* Pierre ; *b)* André ; *c)* Amélie, mariée à Charles de la Chapelle-Vausalmon, lieutenant au 64e d'infanterie, à Saint-Nazaire.

Branche cadette

Berthois (Alphonse, B^{on} *de*), conseiller à la cour des comptes, veuf de Delphine Bechet (de New-York), 87, rue Saint-Lazare, à Paris, dont Philippe, auditeur à la cour des comptes, même adresse.

BERTHOU (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries de Launay, Kervaudry, Kerverzion en Tréguier.

Armes : *D'or, à un oiseau en abîme, cramponné d'argent, tenant un rameau de sinople, et accompagné de trois étoiles aussi de sable, 2 en chef et 1 en pointe.*

BERTIER (*de*).

Cette famille, originaire du Languedoc, a possédé les seigneuries de Pinsaguel, Moncrabe, Pont de Camarer, Chastellus, Venesque, Saint-Geniez, le Vernet, Pouze, Belpech, Mailholas, Grolejac, Roche d'Agout, Palaficat, Pechbonieu, Lacournandrie, Lauraguel, la Bruyère, etc.

Elle s'est alliée aux principales familles de la province et a produit des premiers présidents de parlement ; cinq évêques : un grand chancelier de la reine Marguerite de Valois ; un grand maître des eaux et forêts sous Louis XI ; des capitouls ; des conseillers d'État ; des officiers généraux de toutes armes et de nombreux chevaliers de Malte et de Saint-Louis.

Armes : *D'or, au taureau furieux de gueules,*

onglé et accorné d'azur, chargé de cinq étoiles d'argent en bande.

BERTIER DE SAUVIGNY (*de*).

Cette famille a une origine commune avec les Bertier du Languedoc.

Le premier auteur connu est Guillaume de Bertier, deuxième fils de Louis de Bertier, seigneur de Moncrabe et de Saint-Geniez.

Un de Bertier, maître des requêtes de l'hôtel du roi, intendant de la généralité de Paris, fut assassiné le 22 juillet 1789.

ARMES : *D'or, au taureau de gueules, chargé de cinq étoiles du champ.*

BERTOULT (*de*).

Cette famille, originaire d'Artois, acquit en 1536, de la famille de Hautecloque, la terre de ce nom, sise en Picardie.

Les Bertoult furent créés marquis, sous le nom de Bertoult d'Œufs, en 1766, afin d'éviter toute confusion avec les de Hautecloque.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois coquilles, et, en pointe, d'un lion passant,* alias : *léopardé, le tout de même.*

BERTRAND.

L'origine de cette famille nous est inconnue.

Le titre de baron provient de l'Empire et fut accordé en 1809 au grand-père du représentant actuel, Antoine-Joseph, général de brigade, qui avait pris part à toutes les campagnes du premier Empire.

ARMES : *Ecartelé : au 1, d'azur au chien d'arrêt passant, soutenu du même, le tout alésé ; au 2, des barons tirés de l'armée : au 3, de gueules à la plume en bande d'argent et au sabre recourbé en bande d'or, passés en sautoir ; au 4, d'azur, à la fourmilière alésée d'or.*

BERTRAND DE BOUCHEPORN (*de*).

Famille originaire de Lorraine.

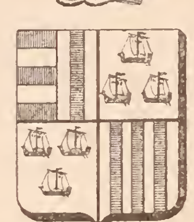
Le titre de baron a été concédé le 23 avril 1812 et confirmé le 1er juin 1816 à Anne-François-Louis, grand maréchal de la cour de Jérôme NAPOLÉON, roi de Wesphalie.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à trois annelets entrelacés d'or, 2 et 1 ; aux 2 et 3 d'or, à la pomme de pin de sable* (pour les armes anciennes) ; *francquartier de baron officier de la maison d'un prince de la famille impériale, brochant sur le tout.*

BERTRAND DE LAFLOTTE.

La famille de Laflotte a a été anoblie par lettre patente d'avril 1785, en la personne de Michel-Alexis Fauvet de Laflotte, officier des troupes du roi dans l'Inde, chevalier de Saint-Louis.





Elle compte des représentants dans la diplomatie, l'administration et l'armée.

ARMES : *Ecartelé : au 1, de gueules à deux fasces d'argent, parti d'argent à un pal d'azur ; au 2, d'argent à trois vaisseaux de sinople posés 1 et 2 ; au 3, d'argent, à trois vaisseaux de sinople posés 2 et 1 ; au 4, palé d'argent et d'azur.*

L'écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'argent, d'azur, de gueules et de sinople.

BERTRAND-GESLIN.

L'anoblissement de cette famille date du 10 juillet 1810.

Jean-Baptiste-Charles *Bertrand-Geslin,* alors maire de Nantes, reçut le titre de baron de l'Empire constitué héréditairement.

ARMES : *Ecartelé : au 1, d'or, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent ; au 2, franc-quartier des barons-maires ; au 3, d'azur, au vaisseau à trois mats, voguant sur une mer d'argent ; au 4, de sable, au casque taré de fasce d'or, traversé d'une épée haute d'argent.*

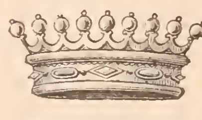
BÉRULLE (*de*).

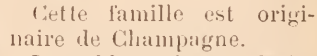
Famille originaire de Champagne, à laquelle appartenait le cardinal de Bérulle, mort en 1629.

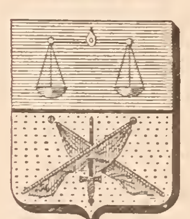
Cette famille a en outre produit un conseiller d'Etat, procureur général de la reine Marie de Médicis, et la remarquable succession des quatre premiers présidents au parlement de Grenoble.

ARMES : *De gueules, au chevron d'or accompagné de trois molettes de même.*

BESANCENET (*de*).







Cette famille est originaire de Champagne.

La noblesse fut conférée, en 1816, à Etienne-Jacques B., avocat au parlement, par Louis XVIII, en raison des courageuses défenses présentées devant le tribunal révolutionnaire au péril de sa vie.

ARMES : *Coupé : au 1, d'azur, à la balance d'argent ; au 2, d'or, à deux drapeaux de gueules croisés en sautoir, percés d'une épée de sable en pal.*

Couronne de comte.

DEVISE : *Fidelis et justus.*

BESENVAL (*de*).

Maison originaire de la ville d'Aouste ou Aoste,

capitale du duché de ce nom, et établie en 1629 à Soleure, en Suisse. La famille de Besenval a été depuis un temps immémorial l'une des plus considérables et des mieux alliées à la cité d'Aoste.

Jean-Victor-Pierre-Joseph de Besenval, auteur de la seconde branche, officier au régiment des gardes suisses en France, dès l'âge de dix-huit ans, obtint en septembre 1654 la demi-compagnie vacante dans le même régiment à la mort de son frère aîné Jean-Martin, et la posséda jusqu'au 6 mai 1661, où elle fut réformée.

Pierre-Joseph de Besenval, baron de Brunstatt, auteur de la troisième branche, leva en 1671, au service de la France, une compagnie franche suisse, laquelle fut depuis incorporée dans le régiment suisse de Castellas. Il fut major de brigade et commanda à Huy. A la réforme de sa compagnie, en 1682, il se retira du service et fut nommé conseiller privé ou aulique de l'abbé de Saint-Gall, qui était prince d'Empire, et le premier des alliés du corps helvétique. Il fut, en 1687, ambassadeur de ce prince à la cour de Turin.

De tout temps il y a eu, dans les régiments des gardes suisses en France, des officiers de la famille de Besenval.

Armes : *Ecartelé : au 1, d'azur, à la bande d'argent*, qui est de Besenval : *au 2, d'or, au fer à cheval de sable*, qui est de Brunstatt ; *au 3, d'or, à la biche de gueules*, qui est Riedisheim ; *au 4, d'azur à la sirène d'argent, tenant avec la main droite un miroir d'or, et avec la gauche ses cheveux flottants*, qui est Deidenheim.

Couronne de baron.

BÉSIADE D'AVARAY (*de*).

La famille de Bésiade d'Avaray, qui, dans le cours des trois dernières générations, compte cinq officiers généraux, un brigadier des armées du roi, et plusieurs colonels, est originaire de la province du Béarn, où elle est connue depuis la fin du XVe siècle.

Claude-Théophile de Bésiade, marquis d'Avaray, d'abord page de Monsieur, frère de Louis XIV, entra dans un régiment de cavalerie en 1672 et fit les diverses campagnes de la guerre de Hollande. Créé en 1688 mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, le marquis d'Avaray fut ensuite promu au grade de maréchal de camp en 1702 et lieutenant général en 1704. Il eut une grande part au succès de la bataille d'Almanza, le 25 avril 1707. La paix d'Utrecht ayant rendu ses services militaires inutiles, Louis XV le nomma ambassadeur en Suisse. Il mourut en 1745, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dont il avait passé les deux tiers dans les camps.

Son fils, Charles-Théophile de Bésiade, marquis d'Avaray, s'était élevé rapidement au grade de maréchal de camp.

Claude-Antonin de Bésiade, marquis, fils du précédent, reçut le titre de duc d'Avaray.

En 1814, le marquis d'Avaray porta à Louis XVIII en Angleterre l'adresse du sénat à Monsieur et la réponse de ce prince. A la Restauration, il reprit auprès du roi ses fonctions de maître de la garde-robe, fut nommé lieutenant général en 1814 et pair de France le 17 août 1815. Louis XVIII, par lettres patentes du 6 août 1817, rétablit en sa faveur le titre de duc, conféré à son fils aîné, mort sans alliance.

Sous la Restauration, Joseph-Théophile-Parfait de Bésiade fut nommé chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp. Il commanda de 1814 à 1830 différentes divisions militaires, et fut promu, en 1824, au grade de lieutenant général.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, chargée de de deux étoiles de gueules et accompagnée en pointe d'une coquille d'or, à l'écusson de France, brochant sur la fasce.*

Couronne ducale.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Vicit iter durum pietas.*

BESSAY (*de*).

Famille chevaleresque de Poitou, qui se distingua héréditairement dans les armes.

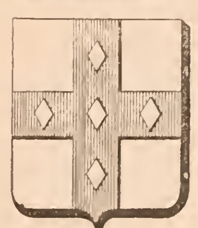
Elle se prétend issue de la maison royale de Lusignan. Le fait n'a pu être vérifié.

Armes : *De sable, à quatre fusées d'argent posées en bande.*

BESSET (*de*). — *Voy.* Palluat de Besset.

BESSEY DE CONTENSON (*de*).





Cette famille remonte à Pierre du Bessey, capitaine de compagnies franches, qui vint s'établir en Forez au commencement du XVe siècle ; ses descendants devinrent seigneurs de Contenson en 1671, et prêtèrent foy et hommage pour la baronnie de Pontamailly, en 1776.

Armes : *D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq losanges d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bessey de Contenson** (Louis *du*), marié à N... de Terrasse de Tessonnet, dont : Siméon-Jean-Guy de B. du C., capitaine d'état-major, attaché au 7e corps d'armée, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1881, avec Marie-Pauline Courlez

DE LA MOTTE, dont : Louis, né le 6 avril 1882.

2° **B. de C.** (Mme *du*).

3° **B. de C.** (Roger *du*), marié à N..., dont : *a*) Guy ; *b*) Robert ; *c*) Alain ; *d*) Jacques ; *e*) Guillaume.

BESSONIES (*de*).





Seigneurs des Bessonies, de Las Gazailles, du Bousquet de Loujouls et en partie des paroisses de Saint-Hilaire, de Saint-Cirgues et de Lauresse, seigneurs directs en partie de la baronnie de Cardaillac et de la ville de Figeac en Quercy.

Originaire du château de Bessonies, commune de Saint-Hilaire département du Lot, la famille de Bessonies a établi en diverses circonstances sa filiation directe depuis noble Gérand de Bessonies, né en 1490 et marié, en 1520, à Delphine de Bossac. Il suffit de consulter, à la bibliothèque nationale, le manuscrit de M. d'Hozier, juge d'armes de France, pour constater cette filiation et la suivre jusqu'à nos jours. Toutefois, à partir de l'an 1730, cette famille s'est divisée en deux branches distinctes : la branche aînée, dite de Saint-Hilaire, et la branche cadette, dite d'Alzac.

Cette dernière est la seule qui existe encore de nos jours. Pour établir exactement son origine, il suffit de remonter à l'époque de la séparation des deux branches.

Etienne de Bessonies, écuyer, seigneur de Bessonies, Las Gazailles, le Bousquet et autres lieux, né en 1670, épousa, par contrat du 22 juin 1692, demoiselle Renée-Charlotte de Lagarde de Saignes.

De ce mariage naquirent :

1° René, chef de la branche aînée, dite de Saint-Hilaire.

2° Louis.

3° Jean, connu sous le nom de Dubosquet, chef de la branche cadette, dite d'Alzac.

ARMES : *D'or, à un pin de sinople, sur un tertre de même, soutenu par deux lions de gueules affrontés et couronnés de même.*

SUPPORTS : *Deux sauvages armés de massues.*

Couronne de comte.

BÉTHISY (*de*).

La maison de Béthisy de Mézière, originaire de Flandre, s'est fixée en Picardie depuis plusieurs siècles.

En dehors de plusieurs membres de cette famille qui ont porté ce nom au XIe siècle et au XIIe, la famille de Béthisy a eu pour principales illustrations : Eugène-Marie de Béthisy, seigneur de Mézière, un des héros de Fleurus, nommé lieutenant général et gouverneur d'Amiens, et son fils, Eugène-Eléonore de Béthisy, marquis de Mézière, qui fut également lieutenant général et gouverneur de Longwy.

Le marquis Alfred-Charles-Gaston de Béthisy, qui avait épousé, en secondes noces, Mlle de Lespine, est mort, le 11 février 1881. Cette famille est donc éteinte dans les mâles.

ARMES : *D'azur, fretté d'or de six pièces.*

BÉTHUNE (*de*).

La famille de Béthune est issue de Robert Ier, seigneur de Béthune, mort en 1036, cinquième fils d'Adadeline, dernier des comtes souverains héréditaires d'Artois. La branche de Béthune-Hesdigneul est devenue branche aînée par l'extinction des deux branches ducales de Sully et de Charost, en 1807 et en 1800. La communauté d'origine des diverses branches est prouvée par la sentence de l'élection d'Artois du 18 mai 1720 et par l'acte souscrit le 13 février 1777 par Maximilien-Antoine-Armand de Béthune, duc de Sully, chef de la maison, en faveur de la branche de Béthune-Hesdigneul et de la branche de Béthune-Pennin-Saint-Venant (maintenant Béthune-Sully), reconnues par lui comme branches puînées de la famille. — Prince de Béthune-Hesdigneul par lettres patentes de l'empereur Joseph II du 6 septembre 1781. Ce titre, reconnu en France par autorisation royale du 18 octobre 1781, a été reconnu en Belgique par lettres patentes du roi Léopold II le 10 juin 1888.

ARMES : *D'argent, à la fasce de gueules*, qui est de Béthune. *Le canton dextre chargé d'un écusson de gueules à la bande d'or, accompagné de six billettes de même*, qui est de Saveuse (brisure depuis l'an 1203).

BRANCHE DE BÉTHUNE-SULLY

La branche ducale de Sully, branche aînée de toute la famille, s'étant éteinte en la personne du dernier duc de Sully, décédé sans alliances le 23 septembre 1807, sa mère, restée sans enfant, a mis la branche de Béthune-Pennin-Saint-Venant en possession du nom et des biens de la branche de Sully par donation contractuelle en date du 29 mai 1808, en faveur de Marie-Louis-Eugène-Joseph, comte de Béthune, à l'occasion de son mariage, le 1er juin 1808, avec Anne-Albertine-Josèphe-Marie de Montmorency-Luxembourg.

La possession du nom de Béthune-Sully a été confirmée à la branche de Béthune-Pennin-Saint-Venant par ordonnance royale du 16 octobre 1816.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Béthune-Sully** (Eugène-Charles-Philippe-Marie, Cte *de*), né le 28 octobre 1843. Résidence : Château de Sully-sur-Loire

(Loiret), marié le 20 février 1872 à Marie-Marguerite Amelot de Chaillou, décédée le 29 mai 1883, dont : *a*) Marie-Joseph-Jacques-Maximilien, né le 1er janvier 1873 ; *b*) Marie-Joseph-Jacques-Victor-Charles, né le 10 juin 1874 ; *c*) Marie-Joséphine-Jeanne-Catherine, née le 2 avril 1876 ; *d*) Joséphine-Marie-Marguerite, née le 13 janvier 1879 ; *e*) Alexandrine-Catherine-Joséphine-Marie-Solange, née le 25 novembre 1882.

Mère : **Béthune-Sully** (Charlotte-Henriette-Louise-Juliette, Cesse *de*), née de Vassinhac Imécourt, née en 1819, mariée en 1839 à Charles-Louis-Marie-François, né en 1812, décédé en 1871.

Sœurs : 1° Albertine-Marie-Georgine-Charlotte, née en 1841, mariée en 1867 à Alphonse, marquis de Goulaine.

2° Charlotte-Gabrielle-Louise-Marie, née en 1848, mariée en 1872 à Henri, comte d'Innisdäl.

BEUGNOT.

Famille originaire de Champagne. Le premier auteur connu est Edme Beugnot, né à Bar-sur-Aube en 1730, et décédé en 1788.

Le titre de comte est une concession de l'Empire du 28 octobre 1808, et fut attribué à Claude-Jacques, député, conseiller d'Etat, qui devint plus tard, sous la Restauration, ministre d'Etat et pair de France.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, au chevron d'or, accompagné de trois grappes de raisin de sinople ; au 2, d'azur, à la charte d'argent ; au 3, d'azur, à l'ancre d'argent en pal.*

BEURGES (*de*).

Cette maison, connue dès 1440, originaire de Lorraine, remonte sa filiation suivie à Jean Beurges, auditeur de la Chambre des comptes de Nancy, qui obtint, le 12 avril 1533, des lettres de provision de l'office de contrôleur général du duché de Lorraine.

Elle a donné, en outre, un ministre et secrétaire d'État de Lorraine (province) ; un conseiller au parlement de Paris ; un gentilhomme de la chambre du roi et des ducs de Lorraine, et des officiers de toutes armes.

Elle s'est alliée aux premières familles de France.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coqs d'argent, et, en pointe, d'un cygne du même, tenant dans son bec une couleuvre de gueules.*

BEURMANN (*de*).

Famille noble et ancienne du Hanovre, dont une branche se fixa en France vers le milieu du siècle dernier en la personne de Jean-Conrad-Auguste, officier au service de la France, tué à la bataille de Laval en 1793.

Le titre de baron porté par des membres de la famille a été concédé par l'Empire à Jean-Ernest, général de brigade, qui mourut, maire de Toulon, en 1850.

Cette famille a fourni sept branches qui se sont établies sur tous les points du territoire français.

Armes : *Ecartelé : au 1, d'or, au casque de sable, taré de profil, grillé et édenté d'argent ; au 2, des barons militaires ; au 3, d'azur, au cheval galopant d'argent ; au 4, d'argent, à deux branches d'olivier de sinople, nouées par le pied en forme de couronne, entourant une tente ouverte d'azur, terrassée de sable et surmontée d'une étoile aussi d'azur, placée entre les extrémités des branches de laurier.*

Les 5e, 6e, et 7e branches portent :

D'argent, mantelé d'azur, au chevron de gueules du tiers de l'écu, brochant sur le tout, chargé du signe des chevaliers, accompagné en chef à dextre d'une tour crénelée d'or, surmontée d'une licorne issante d'argent, à sénestre d'un arbre arraché d'or, et, en pointe, d'une épée de sable, en pal.

BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR.

Famille originaire de Normandie, mais établie au commencement de ce siècle en Franche-Comté.

Au xviie siècle, Jean Beuvain était fermier général du duché-pairie d'Aumale. Au xviiie siècle et jusqu'à la Révolution, cette famille fut attachée aux maisons des ducs du Maine et de Penthièvre. Elle se divisait en plusieurs branches qui portaient des noms de fiefs distincts. Les Beuvain de Beauséjour firent souche en Franche-Comté à la suite du mariage d'Alexandre Beuvain de Beauséjour (28 mars 1810), avec Mlle Gabrielle Grignet d'Eugny, nièce de M. Fauvelet de Bourienne, secrétaire intime de Napoléon Ier, et ministre d'État sous Louis XVIII.





Cette famille a donné un procureur général au grand conseil du roi Louis XVI, 1780 ; un commandeur de Saint-Louis ; des chevaliers de la Légion d'honneur.

Elle s'est alliée aux familles : Grignet d'Eugny, Fyard de Mercey, Clerc, Gros, d'Orival. Autres alliances : Pasquier de Riancourt, Vincenne de Hodencq, Ticquet, Chevreul des Chapelles, Lanbert, Ternisien de Boiville, Cirou de Rieux, de Valicourt de Séranvilliers, Chapelain de Séréville, Pimont de Cécire de Honnaville, O'Kerrins.

Armes : *D'or, à un bœuf passant de gueules, sur une terrasse de sable. — Alias : D'azur, au sautoir d'or chargé d'un bœuf de carnation et cantonné de quatre étoiles d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux licornes.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS

Branche ainée

1° **Beauséjour** *(de)*, née Fyard de Mercey. — Résidence : Vesoul (Haute-Saône).

2° **B.** (Eugène *de*), ancien magistrat, et Mme, née Clerc. — Résidence : Château de de Chilly-le-Vignoble (Jura).

3° **B.** (l'abbé Paul *de*), vicaire général à Besançon.— Résidence : A l'archevêché de Besançon.

4° **B.** (Henri *de*), ancien vice-président du Conseil de préfecture de la Haute-Saône, et Mme, née de Valicourt. — Résidence : Vesoul.

5° **B.** (Louis *de*), capitaine au 11e régiment de chasseurs, et Mme, née de Séréville. — Résidence : Vesoul.

Branche cadette

1° **B.** (Mme *de*), née Lambert. — Résidence : Château de Motey-Besuche (Haute-Saône.)

2° **B.** (Gabrielle *de*). — Même résidence.

3° **B.** (Gaston *de*), ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie démissionnaire, et Mme, née d'Orival. — Même résidence.

BEUVRON *(de)*. — *Voy.* Bertrand de Beuvron.

BEYLIÉ *(de)*.

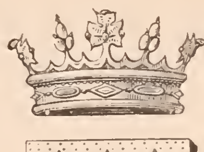
Famille originaire du Périgord qui s'est établie en Dauphiné vers l'an 1690.

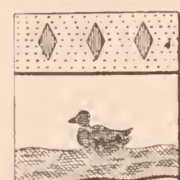
Armes : *De gueules, à une tête de bélier, coupée d'argent.*

BEYNAC *(de)*.— *Voy.* Las Escuras de Beynac.

BEYNAGUET DE PENNAUTIER *(de)*.

Famille originaire du Languedoc, ayant possédé les seigneuries de Labusquère, Saint-Pardoux, Mezel, Pennautier, Villelegailhence, Villemoustaus-





son, Caudebron, de Labastide, Rouge, Peyre, châtellenie de Cabardès et autres lieux.

Bernard de Beynaguet, fils de Pierre de Grailly, quatrième frère du sire de Grailly, captal du Buch, dont la famille forma la deuxième branche des comtes de Foix et celle des comtes de Candaule.

Guillaume, comte de Beynaguet, mentionné dans la procuration du 14 février 1443 du comte Gaston de Foix, captal de Buch, qui le traite de cousin consanguin.

Cette branche de Grailly prit le nom de Beynaguet du comté de Bénanges, qui leur avait été donné par Henri III, roi d'Angleterre, en 1266, le 2 janvier de la cinquantième année de son règne.

Cette maison a fait les preuves pour monter dans les carrosses du roi en 1780, signé Chérin. Elle a fait les preuves de Malte pour Jeanne de Beynaguet, reçue religieuse maltaise au rang des sœurs de justice, dans le monastère de Saint-Jean, à Toulouse, procès-verbal du 12 février 1266, signé Bernard de Polastron-la-Hillière.

Elle a fourni un secrétaire de Jeanne d'Albret, 1562, un capitaine de 50 hommes d'armes, défense de la ville de Toulouse ; un page du régent, 1792 ; un directeur général de l'artillerie aux armées de la Hollande et de la Belgique, des chevaliers des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de Saint-Louis.

Armes : *D'argent, à une canette de sable becquée et membrée de gueules, nageant sur une rivière de sinople, au chef cousu d'or, à trois losanges de gueules.*

BEZ D'ARC *(de)*. — *Voy.* Bastier.

BEZIEUX *(de)*.

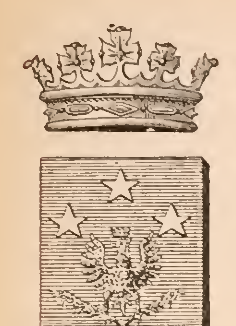
Famille originaire de Picardie.

Le premier auteur connu est Balthazard, reçu avocat au bureau des finances en 1679.

Armes : *D'azur, à la croix d'or, vivrée de deux traits de sable.*

BIADELLI.

Mention, dit-on, est faite des Biadelli à Bastia, depuis l'origine de la ville : Antoine B., né en 1744, président à la cour de Bastia ; Vincent B., né en 1765, officier supérieur et littérateur très distingué ; Philippe B., né en 1780, officier supérieur de cavalerie ; Antoine B. (1829-1870), capitaine tué à Wœrth.



Cette famille s'est alliée aux familles : Arrighi de Casanova, Levie, Ramolino, comtes de Poli, comtes de Caraman, princes Carraciolo, marquis de Neude, barons de Franceschi, barons de Cesari, comtes de Casabianca, Biguglia de Buttafuoco, Casella, Castelli, Guasco, Lazarotti, Mancini, barons Orsatelli, comtes de Rivarola, Rocaserra, Savelli, Benielli, de Vido, Pozzo di Borgo, Suzzoni, etc.

Armes : *D'azur, à une aigle sommée d'une couronne à l'antique d'or, essorant sur deux épis de blé du même, soutenus d'une terrasse d'or, ombrée de sinople et accompagnée de trois étoiles d'argent posées 1 et 2.*

Couronne ducale, par concession spéciale du sénat de Gênes, dont la date nous est inconnue.

Devise : *Biade l'onore.*

BIAUDOS DE CASTEJA (*de*).

Cette famille est originaire du Béarn, et a donné un maréchal de camp, plusieurs brigadiers des armées du roi, des colonels, un commandeur et des chevaliers de Saint-Louis, un ambassadeur en Suède, etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'or, au lion de gueules ; aux 2 et 3, d'argent, à trois merlettes de sable.*

Cimier : *Un lion issant.*

Supports : *Deux lions, l'un gisant, l'autre grimpant.*

Devise : *In bello leones, in pace colomba.*

BIBAL (*de*).

Cette famille est originaire de l'Agénois.
Elle a donné des jurats, consuls, officiers à Laonnais-Infanterie, gardes du corps, volontaires royaux, etc.

Armes : *De gueules, à la tour d'argent, maçonnée et ajourée de sable, crénelée de cinq pièces, accompagnée en pointe d'un croissant aussi d'argent.*

Devise : *Judicio et justitia.*

BICHIER DES AGES.

La famille Bichier des Ages tire ce nom de l'ancienne terre seigneuriale des Ages, située à peu de distance du Blanc, et relevant de la princesse de Saint-Génitour de cette ville. Elle possédait cette seigneurie dès le XVIe siècle, et ses armes étaient gravées dans les plus anciennes pièces du château.

Plusieurs actes prouvent que cette famille portait indifféremment, à une époque reculée, les noms de Bichier ou de des Ages, chacun isolément ; elle occupait un rang aussi honorable que distingué dans la ville du Blanc, qu'elle devait à des services éminents rendus au pays : un de ses ancêtres avait acquis puissance et renommée en repoussant par sa bravoure les ennemis qui menaçaient d'envahir la cité, et en les obligeant à se replier honteusement sur l'abbaye de Saint-Cyran, à quatre lieues de là.

Un Bichier (Renaud), grand maître des templiers en 1269, servit vaillamment les croisés, conduits par le pieux Louis IX, roi de France.

La filiation suivie de cette famille commence à Maurice Bichier (premier du nom), trésorier des finances au bureau des Bourges, ainsi qu'il est justifié par lettres patentes de Sa Majesté en date du 13 mars 1656, et se poursuit jusqu'à nos jours.

Armes : *De sable, à la biche passante d'argent accolée d'or.*

BICQUILLY (*de*).

Cette famille est originaire de Lorraine.
La plupart de ses membres se sont illustrés dans l'armée, la magistrature et les sciences.
Pierre-Marie, général de brigade, fut créé baron de l'Empire, le 26 octobre 1808
Le titre a été confirmé le 3 août 1816.

Armes : *Ecartelé : au 1, d'azur, à la pyramide alésée d'or ; au 2, des barons militaires ; au 3, d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de quinze billettes couchées de même, 5 et 4 en chef, 3, 2, et 1 en pointe* (pour les armes anciennes) ; *au 4, d'azur, à deux étoiles d'or en chef, et une rose d'argent en pointe,* qui est de Séroux.

BIDERAN (*de*).

Marc de Bideran, né le 7 février 1716, fut reçu page du roi dans sa grande écurie, le 22 février 1730, sur les preuves de sa noblesse, justifiée graduellement par titres, depuis Jean de Bideran, son cinquième aïeul, seigneur de la maison noble de Saint-Séverin, et capitaine du château de Cahuzac, lequel fit hommage, le 23 avril 1490, à haut et puissant Bertrand d'Estissac, seigneur de Cahuzac, de ladite maison noble de Saint-Séverin, dont le droit de fief lui avait été donné par haut et puissant Jean d'Estissac, seigneur d'Estissac et de Cahuzac.

Armes : *De gueules, au château d'argent.*

BIENCOURT (*de*).

Famille orginaire de Picardie.
Elle a donné trois chevaliers de l'ordre du roi,

des gentilshommes de la Chambre, un capitaine de cent lances, deux écuyers commandant la grande écurie, un commandeur et des chevaliers de Malte, et des officiers de toutes armes.

ARMES : *De sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

BIGAULT (*de*).

Cette famille est originaire du Berry.

Elle a fourni plusieurs branches dont certaines se sont répandues en Champagne où on les retrouve aujourd'hui.

Elle a donné à l'armée un nombre considérable d'officiers distingués.

ARMES : *D'azur, à trois furets d'argent, surmontant chacun une étoile de cinq rais d'or*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bigault** (Cte Maxime de) et Ctesse, née de LATROLLIÈRE, villa des Pelouses, par Perreux (Loire).

2° **Bigault de Casanove** (*de*).

3° **Bigault de Boureuille** (l'abbé Charles *de*), 86, faubourg Cérès à Reims (Marne).

4° **Bigault de Maisonneuve** (F. *de*).

5° **Bigault de Préfontaine** (*de*).

6° **Bigault des Fouchères** (*de*).

7° **Bigault de Granrut** (Louis *de*), 11, rue Scribe, à Paris.

8° **B. de G.** (Eugène *de*) et Mme, née de BOULLENOIS DE SENUC, château des Fontaines, par Loivres (Marne), et à Maison-Rouge (Ardennes).

9° **B. de G.** (L.-P.-C. *de*), sous-lieutenant au 2e tirailleurs algériens, à Mostaganem (Algérie).

BIGNY (*de*).

Maison distinguée par les premières charges de la couronne dont elle a été revêtue, et par ses alliances. Son nom primitif était Chevenon. Les noms de Chevenon et de Bigny sont anciens, et tirent leur origine des terres de Chevenon et de Bigny, situées sur les confins du Berry. Cette maison remonte à Jean de Chevenon, qui épousa l'héritière de Bigny, d'où est sorti Jean de Chevenon, depuis appelé de Bigny (nom que les descendants ont continué de porter).

Jean, deuxième du nom, seigneur de Bigny, fut pannetier du roi et se maria le 10 juillet 1432, en laissant postérité.

Claude, seigneur de Bigny, fut gouverneur de la Bastille, vers 1514.

Cette famille compte plusieurs officiers distingués des armées du roi, tant dans l'infanterie que dans la cavalerie.

ARMES : *D'azur, au lion d'argent, entouré de cinq poissons de même.*

BIGORIE (*de*).

Maison établie primitivement dans le Limousin, alors Aquitaine seconde. Le père de l'évêque de Bayonne, chef de la vicomté dont il portait le nom, en 1599, avait justifié à cette époque d'être le vingt-deuxième de sa race. Le titre de comte avait été également porté dans cette famille. Il ne paraît plus l'avoir été depuis 1793.

Jusqu'au XVIe siècle, les Bigorie du Limousin ne subirent aucune séparation indiquée de branche. Durant cette période, leur nom et leur signature s'orthographient souvent Bigorry. On les voit plus tard se désigner, selon les fiefs, en de Bigorie du Chambon, de Bigorie de Laschamps.

ARMES : *De sinople, à trois pals d'argent.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux griffons.*

DEVISE : *Recte.*

BIGOT (*de*).

Cette famille est originaire du Berry.

Le premier auteur connu est Michel Bigot, anobli par lettres du roi Charles V, en date de juin 1369, lettres données à Paris.

Cette famille a formé un grand nombre de branches dont la majeure partie est éteinte.

ARMES : *De sable, à trois têtes de léopards d'or, lampassés de gueules.*

DEVISE : *De par Dieu.*

BILIOTTI (*de*).

Des traditions rapportées par Ugolin Verini, dans son poème sur les familles nobles de la Toscane, font remonter l'établissement des Biliotti Volpi à Florence, à l'époque du règne de l'empereur Othon II, vers la fin du Xe siècle.

Un Octavien Biliotti fut, en 1256, l'un des signataires d'un traité de paix entre les Florentins et les Pisans, en sa qualité de conseiller de la République de Florence.

Les troubles occasionnés dans cette ville par l'élévation de Médicis amenèrent l'expatriation de plusieurs familles, parmi lesquelles celle de Biliotti, qui se réfugia à Avignon.

Un de Biliotti (Joseph-Joachim), chevalier de Saint-Louis, fut la dernière victime du tribunal révolutionnaire d'Orange, en juillet 1794 ; il fut condamné comme ci-devant noble et marquis, et exécuté. Il était âgé de 70 ans.

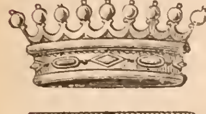
Son fils, Joseph-Joachim-Basile-Régis, fut nommé, par décret du 2 janvier 1814, baron de

l'Empire ; mais les événements qui survinrent empêchèrent l'enregistrement de ce décret.

Armes : *De gueules, au chef d'azur, chargé d'un renard passant de gueules.*

Devise : *Pensale al fine.*

BILLEBAULT DU CHAFFAUT.





Bien que, par suite de l'usage, on écrive habituellement ce nom Duchaffaut, nous croyons être dans le vrai en revenant à l'ancienne et véritable manière de l'écrire, car ce n'est pas un nom patronymique, mais bien le nom d'un fief situé paroisse de Bouguenais-lès-Nantes.

Cette maison, noble de très ancienne extraction, originaire du comté de Nantes, a toujours passé pour être une branche cadette de la maison de Rezay, issue elle-même des comtes de Nantes, ainsi que l'apprennent l'histoire et la tradition. Nous citerons : 1º une déclaration fournie le 20 août 1385 par Pérot Simailleau à Thibaud de Rezay, dict Duchaffaut; 2º un aveu fourni le 13 novembre 1410 par demoiselle Durable Gestin (5e degré), veuve de Thibaud, comme tutrice de Silvestre, son fils, à la reine d'Angleterre, tenant par son douaire le comté de Nantes, de l'hébergement, manoir et fief du Chaffaut, etc.: elle déclare les tenir « comme juveigneur d'aîné de Martin de Rezay ; 3º enquête faite en 1471 pour la possession du banc de MM. du Chaffaut comme banc seigneurial dans le chœur et sanctuaire de l'église de Saint-Philbert de Grandieu. Trente-neuf témoins vinrent déposer de l'ancienneté de la famille de Chaffaud, qu'elle est la première après les Laval et les Chasteaubriand, et avait été la seigneurie suzeraine de Monceaux. Parmi ces témoins, Jean de Viesques, seigneur des Perrines, gentilhomme âgé de 52 ans, « dépose qu'il a ouy dire et tenir notoirement que iceulx du Chaffault sont issus de la maison de Rezay, et pour remonstrance de ce en portent les armes anciennes, et pareillement dit avoir ouy dire et tenir notoirement que la maison de Rezay et la plupart des biens d'icelle est issue de la comté de Nantes, pour le partage d'une fille du comte de Nantes, mariée au seigneur de Rezay. » Titres de familles.)

La filiation suivie est dressée sur les preuves de Malte, pour les honneurs de la cour et l'admission au chapitre des comtes de Lyon, les titres de familles, ceux conservés aux archives de la Loire-Inférieure, etc., le tout coordonné avec le texte de la première édition par M. St. de la Nicolière Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes.

Parmi les personnages marquants de cette famille, nous trouvons Sylvestre III, chevalier, seigneur du Chaffaut, de Monceaux et de La Touche-Limouzinière, qui reçut l'ordre de chevalerie vers 1340 et suivit le parti de Charles de Blois.

Bertrand, chevalier, seigneur du Chaffaut, qui était, en 1451 et 1452, chambellan du duc Pierre. En 1453, il touchait 60 livres comme écuyer du duc, qui lui accordait en 1454 un collier de l'ordre de l'Hermine, du prix de 27 liv. 10 s. En 1455, il figure parmi les chevaliers du service du duc et obtint, le 5 décembre 1467, décharge de la capitainerie d'Hennebon.

Pierre, prêtre, docteur en droit, curé d'Orvault, chanoine de Nantes, qui fut élu évêque à l'unanimité par ses confrères, le 10 mai 1477, prêta serment le 28 novembre 1477 et mourut jeune encore le 12 novembre 1487, en odeur de sainteté. (Dans les travaux exécutés pour la reconstruction de l'abside de la cathédrale, on a retrouvé son cercueil presque intact; ses restes ont été déposés dans le caveau des évêques de Nantes.)

Olivier, écuyer, seigneur du Chaffaut, Monceaux, etc., qui accompagna le duc de Bretagne au voyage de Guyenne en 1453. Il est inscrit comme homme d'armes du sire de Villeblanche vers 1456.

Charles-Julien-Gilbert, seigneur de Chaon, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus, capitaine de vaisseau, nommé brigadier des armées navales (brevet du 24 novembre 1785), commandait les bâtiments et chaloupes de débarquement, à l'occupation du Sénégal, et fut un des vainqueurs du fort Saint-Louis et de cette belle colonie restée à la France (1783).

Sylvestre-François, comte, chevalier, seigneur de La Sénardière, qui servit comme officier dans le régiment du roi-infanterie et fit une partie de la guerre de sept ans. Emigré en 1791, il servit d'abord à l'armée des princes comme chef d'escouade de la deuxième compagnie noble à cheval, rejoignit à Worms l'armée de Condé, dont il fit toutes les campagnes, fut nommé chevalier de Saint-Louis et en reçut la décoration le 16 mars 1801. Sa femme ayant péri pendant la Révolution, il embrassa l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre en 1803 et nommé curé de La Guyonnière (Vendée), puis chanoine honoraire de Nantes, où il mourut plein de jours et de vertus, âgé de 87 ans, le 9 janvier 1822.

Charles-Augustin, chevalier de Malte, qui émigra, servit dans l'armée de Condé, fut fait chevalier de Saint-Louis sur le champ de bataille par le prince de Condé et, rentré en France, mourut avec le grade de chef d'escadron en retraite, le 13 mars 1831, âgé de 62 ans.

Alexis-Gilbert, officier de la marine royale, qui eut la jambe cassée à Ouessant. Pendant les guerres de la Vendée, il servit d'abord dans l'armée de Charrette, puis envoyé en mission près de M. de Lescure, il resta près de lui, se distingua à la bataille de Châtillon et fut tué à la suite de la déroute du Mans.

Henri-Barthélemy, clerc tonsuré, qui fit ses

preuves pour entrer au chapitre des comtes de Lyon, suivit son frère aux armées vendéennes et périt près de lui à la déroute du Mans.

Marie-Henriette-Pélagie du Chaffault, femme de Louis de Chevigné, qui mourut dans les prisons du Mans.

Marie-Henriette-Osmane du Chaffault, femme d'Alexandre de Rorthays, comte de Marmande, maréchal de camp, qui fut fusillée comme *brigande*.

Marie-Rosalie, qui devait être chanoinesse de Remiremont et qui mourut avec sa sœur, Mme de Chevigné, dans la prison du Mans.

Louis Charles, comte du Chaffault de Besné, seigneur de Chambreton, Meslay, la Goyère, etc., qui fut lieutenant général des armées navales, commandeur, grand-croix de Saint-Louis et vice-amiral en 1791.

A l'âge de 39 ans, il commandait le *Tonnant*, que montait le chef d'escadre des Herbiers, escortant un convoi de 250 navires, attaqué par les Anglais le 27 octobre 1747. Il fut grièvement blessé dans l'engagement entre la flotte ennemie, composée de 14 vaisseaux, et les huit français qui furent écrasés par le nombre: mais le convoi put s'échapper. Dix ans plus tard, commandant la frégate l'*Atalante* de 34 canons, il sut, le 11 mars 1757, près de la Martinique, par l'habileté de sa manœuvre, désemparer et forcer d'amener son pavillon le vaisseau anglais le *Warwick* de 64. Ce brillant combat fut gravé par ordre du roi. Nommé chef d'escadre, il fut chargé de conduire des troupes au Canada, et reçut la mission en 1765 de punir les pirates du Maroc et de bombarder Salé et Larrache. Promu lieutenant général en 1777, il commandait, l'année suivante, l'arrière-garde de la flotte française à la malheureuse bataille d'Ouessant, où il fut blessé et vit son fils unique tomber mort à ses côtés. Louis XVI lui écrivit à ce propos une de ces lettres comme il les savait écrire « à son brave du Chaffaut », et Marie-Antoinette, elle aussi, lui en adressa une autre dans laquelle on lisait ce passage touchant : « Que je vous plains, monsieur du Chauffault! Je voudrais être petit oiseau pour aller vous servir de garde ». Commandeur, puis grand-croix de Saint-Louis, nommé amiral par Louis XVI, le 15 mai 1791, il fut arrêté dans son château de Meslay, près Montaigu, en 1793, conduit à Nantes et enfermé dans la maison d'arrêt de Luzençay, où il mourut le 29 juin 1794, âgé de 87 ans. Son portrait existe au musée de Versailles, salle des amiraux.

Jacques-Gabriel, comte, né à Montaigu (Vendée), en janvier 1769, qui émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, passa en qualité d'officier d'artillerie à la légion de Mirabeau, et fut blessé à l'affaire du 17 mai 1793.

Rentré en France, il fut arrêté et détenu prisonnier pendant près de deux ans. Bonaparte, dont il avait été le condisciple à Brienne, le fit mettre en liberté, espérant qu'il se rallierait à lui. En 1815, il commandait en chef une des divisions

de l'armée vendéenne (grade de maréchal de camp) et fut l'un des trois signataires de la pacification. A la Restauration, il fut créé chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, fut nommé conseiller général le 17 avril 1816, et devint plus tard député de la Vendée.

Jacques-Gabriel étant décédé sans postérité mâle, Pierre-Charles-Alphonse, baron Billebault de Villeprevoire, qui avait épousé sa dernière fille Marie-Félicie, pour obéir au vœu de son beau-père, et afin que le nom de du Chaffault ne s'éteignit pas, demanda et obtint, par décret en date du 17 novembre 1872, d'ajouter à son nom celui de du Chaffault ou Duchaffault.

Armes : *De sinople, au lion d'or, rampant, armé, lampassé et couronné de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Billebault** (Gabriel-Charles-Patrice), Cte **du Chaffault**. Résidences : 19, avenue d'Antin, à Paris, et château de Maisoncelles-en-Brie, par Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), marié à Louise Hantz-Hargrave, dont Jacques-Sylvestre-Nicolas-Charles.

2° **B.** (Georges-Marie-Alphonse-Victor), Vte **du Ch.**, frère de Gabriel, né en août 1867, non marié.

3° Marie-Anna-Marguerite, sœur des précédents, mariée au vicomte de La Londe.

BILLEHEUST D'ARGENTON (*de*).

Cette famille est originaire d'Irlande. Elle semble être venue s'établir en Normandie sous les règnes de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle.

Cette famille, fixée principalement dans les élections d'Avranches, de Mortain et de Vire, compte 17 arrêts de maintenus de noblesse ou d'exemption du droit de franc-fief, depuis les lettres patentes de Louis XI, du 23 mars 1475, en faveur de Jourdain de Billeheust, sieur de Souleuvre, fils de Pierre et de Catherine Potier, jusqu'au certificat de noblesse délivré par Chérin père, le 21 juillet 1781, à Henri-Rodolphe de Billeheust de Saint-Georges pour le service militaire.

C'est surtout dans la carrière des armes que les Billeheust, noblesse d'épée, se sont distingués ; depuis le XVe siècle, des certificats réguliers établissent leurs services militaires ; un certain nombre ont été capitaines de dragons ; deux ont été colonels et le premier de ces colonels était chevalier des ordres du roi, le deuxième est mort glorieusement dans l'Inde.

L'aïeul des représentants actuels, Thomas-François-Jacques, seigneur de Saint-Vigor-des-

Monts et d'Argenton, est décédé en émigration à Constance, en Souabe, avec le grade de lieutenant colonel et la croix de Saint-Louis; leur père, Eugène, qui a fait une grande partie des campagnes du premier Empire, était chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, et, enfin, si nous en croyons La Chesnaye-Desbois, huit membres de cette famille auraient été tués au champ d'honneur dans les armées françaises pendant le XVIIIe siècle.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Billeheust d'Argenton (Edouard Bon *de*). Résidences : Château de Sainte-Honorine d'Hérouvillette, par Ranville (Calvados), et château de Montbray, par Saint-Sever (Calvados).

FILS : *a)* Claude-Marie-Christian, capitaine-commandant au 26e dragons, à Dijon (Côte-d'Or); *b)* Louis, sous-lieutenant au 136e d'infanterie, à Saint-Lô (Manche).

FILLES : *a)* Thérèse, mariée à Henri CHOURY DE LAVIGERIE; *b)* Valentine, mariée à Stéphan, baron DE BLONAY.

B. (*de*), Bonne douairière **d'A.**, née Eugénie DE LA POIX DE FRÉMINVILLE. Résidence : Château de Saint-Micaud, par Genouilly (Saône-et-Loire).

BILLETTE DE VILLE-ROCHE.

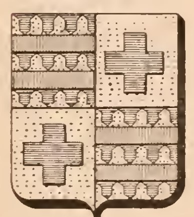
Cette famille est originaire de Bretagne.

Nous trouvons un Pierre Billette qui était rapporteur du point d'honneur à Quimper en 1780.

ARMES : *De sable, à trois fasces d'argent.* — Ou : *De pourpre, chargé de trois poissons d'or; au chef d'azur, chargé de trois billettes du second.*

BILLY (*de*).





Cette famille, originaire du Soissonnais, a fourni un grand nombre de branches qui se sont répandues en Poitou, pays Chartrain, Picardie et Ile-de-France.

Le premier auteur connu est Robert, chevalier, sire de Billy-sur-Ourcq, qui vivait en 1142.

Un Robert de Billy, dit Cosset, chevalier, accompagna en 1171 Philippe-Auguste en Palestine.

Un Jean-François de Billy passa en 1672 au Canada avec sa femme, Catherine-Marguerite de La Marche, et y fit souche. Sa descendance y prend le surnom de Courville.

Plus près de nous, nous trouvons Jean-Louis de Billy, général de brigade, tué à la bataille d'Auerstædt, le 15 octobre 1806. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe à Paris.

Afin de perpétuer, dans les siècles à venir, le souvenir de ce héros, l'empereur, par un décret en date du 13 janvier 1807, décida que son nom serait donné au quai qui aboutit au pont d'Iéna. C'est le quai que nous connaissons actuellement sous le nom de *Quai de Billy.*

Charles-Louis de Billy, chef de bataillon, fut tué en 1813, devant Tortose, à l'âge de 23 ans.

Nous trouvons encore Edouard de Billy, inspecteur général des mines, commandeur de la Légion d'honneur, mort en 1874.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, vairé d'or et d'azur, à deux fasces de gueules,* qui est de Billy; *aux 2 et 3, d'or, à la croix alésée d'azur,* qui est d'Yvor.

SUPPORTS : *Deux lions.*

CIMIER : *Un heaume taré de front, surmonté d'une couronne comtale.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Billy** (Alfred-Adolphe-Edouard *de*), ancien inspecteur des finances, chevalier de la Légion d'honneur, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 29 novembre 1832, marié le 4 mai 1864 à Henriette GRAND-D'ESNON. Résidences : 88, boulevard de Courcelles, à Paris, et le Campet, près la Salle (Gard).

2° **B.** (Charles-Jean-Adolphe *de*), frère du précédent, conseiller référendaire à la cour des comptes, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 20 septembre 1840, chevalier de la Légion d'honneur. Marié le 2 septembre 1868 à Lucie COURLOIS. Résidence : 63, avenue Kléber, à Paris.

3° **B.** (Jules-Robert-Edouard *de*), fils d'Alfred, né à Jacou (Hérault) le 9 octobre 1866, ingénieur au corps des mines, marié le 18 juin 1893 à Alice-Henriette JOHNSTON. Résidence : Saint-Etienne.

4° **B.** (François-Henri-William *de*), né à Paris le 14 janvier 1872, sous-lieutenant au 4e régiment de cuirassiers. Résidence : Vouziers.

5° **B.** (Robert-Jules-Daniel *de*), fils de Charles, né à Paris le 27 juin 1869, marié le 4 juin 1895 à Jeanne MIRABAUD, attaché

d'ambassade, actuellement au cabinet du ministre des affaires étrangères. Résidence : 11, avenue Matignon, à Paris.

Voy. Crespin de Billy; Poterat de Billy; Varenard de Billy.

BIMARD (*de*).

Famille originaire du Languedoc et Dauphiné.

Le premier auteur connu est Pierre de Bimard, né en 1533, qui était capitaine de chevau-légers, et gouverneur de la ville et château de Châtillon-sur-Loing.

Cette famille a donné deux mestres de camp et des officiers de toutes armes.

Armes : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'argent.*

BINOS (*de*).

Famille noble, une des plus anciennes de la Haute-Guyenne et du comté de Comminges, divisée en plusieurs branches dont quelques-unes sont déjà éteintes, faute d'enfants mâles.

Armes : *D'or, à deux vaches paissantes de sinople : au chef d'azur, chargé d'une roue de Sainte-Catherine d'argent.* — Alias : *D'or, à la roue de gueules soutenant un chardon de sinople.*

BINOT DE VILLIERS.

Famille originaire du Poitou, qui s'est fixée en Bretagne avant le xve siècle.

Le premier auteur connu est Nicolas Binot, chevalier, seigneur de Touteville, mort en 1709.

Un arrêt du parlement de Rennes en date du 8 juillet 1570 a maintenu la noblesse de cette famille.

Elle a donné deux grands prévôts, des officiers de toutes armes, des commissaires des guerres, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : *D'azur, à la guivre d'argent, languée de gueules, tortillée en forme de 8 et posée en pal.*

BIONNEAU D'EYRAGUES.

Cette famille, originaire du Poitou, s'était établie en Provence où nous trouvons en 1590 un Jean de Bionneau, secrétaire de la chambre du roi à Marseille.

Elle a contracté dans cette province des alliances avec les principales maisons.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, chargée de deux croissants de gueules et accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un vol d'argent.*

BIRAGUE (*de*).

Famille originaire milanaise dont le premier auteur connu est Maffiol de Birague, trésorier et maître du palais de Philippe-Marie, vicomte de Milan, qui vivait en 1512.

René de Birague, patrice milanais, fut envoyé vers le roi François Ier qui le retint à son service, et le pourvut d'une charge de conseiller de son conseil privé. Henri II le fit surintendant de justice. Naturalisé Français par le roi Charles IX, il fut nommé gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, par ce prince qui, après la mort du chancelier de L'Hôpital, le créa chancelier de France, le 17 mars 1573. Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres sacrés, et devint successivement évêque de Lavaur, puis cardinal le 12 février 1570.

Armes : *D'or, à trois fasces bretessées et contre-bretessées de gueules de cinq pièces, chargées chacunes d'un trèfle d'or.*

BIRÉ (*de*).

Famille chevaleresque, originaire de Bretagne et connue depuis le commencement du xviiie siècle. Elle a joué un rôle important dans l'histoire de cette province.

Armes : *D'azur, à la branche de grenadier d'or, posée en fasces, fruitée de trois grenades de même, ouvertes, grainetées et couronnées de gueules, 2 en chef, 1 en pointe.*

BISSUEL DE SAINT-VICTOR.

Cette famille, originaire du Beaujolais, s'établit dans le Lyonnais.

Le premier auteur connu est Jean Bissuel, élu en l'élection de Beaujolais qui, en 1706, acquis une charge de secrétaire du roi, près le parlement des Dombes.

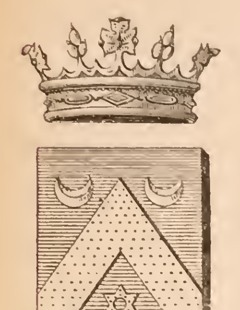
Armes : *D'argent, à la canette de sable, posée sur trois panneaux de pin de sinople, en pointe; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Nous trouvons encore :

D'argent, à deux chevrons de sable, accompagnés en pointe d'un croissant de même; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

BIZEMONT (*de*).

Cette maison, originaire de Picardie, fut obligée, par suite des guerres des Anglais, de quitter sa patrie pour venir s'établir dans le bailliage de Melun. Mathieu de Bizemont, dit en quelques titres « le maistre », qualifié écuyer, seigneur de Mondevelle, justifia pour lui et son frère Lance-



lot, leur noblesse en produisant une sentence rendue sur enquête faite en la prévôté de Montreuil le 11 janvier 1459, qui fait foi que lesdits Mathieu et Lancelot frères étaient de noble race et enfants du seigneur de Bizemont.

Une généalogie sur titres communiqués en mars 1782 fut faite par d'Hozier, juge d'armes de France; mais la perte des papiers de la famille lors de la guerre des Anglais et de la Révolution de 1793, empêche de suivre cette famille avant Mathieu, 1459. Les preuves de Malte furent faites par Charles-Marie-Guillaume de Bizemont en 1749.

On trouve dans Mazas, *Vie des grands capitaine français*, page 205, 1er vol., Jean de Bizemont, chevalier banneret qui s'offrit à garder les prisonniers Templiers faits à Paris en 1307. — Louise de Bizemont, gouvernante d'Isabelle, sœur de Saint Louis, était également de cette famille.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et, en pointe, d'une molette d'éperon d'or.*

DEVISE : *Jungat stemma virtus.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bizemont** (Jules-Eugène, Mis *de*), marié à Marie de WITTE, morte le 3 février 1870: 109, rue de Grenelle, à Paris.

2° **B.** (Anatole, Cte *de*), marié à Félicité-Marie-Marguerite DROUIN DE BOUVILLE, château de Villesavin (Loir-et-Cher), dont Fernand, jésuite à Poitiers.

3° **B.** (Marie-Charles-Maurice, Vte *de*), à Evreux; marié à Marie-Célestine-Apolline RUINARD DE BRIMONT.

4° **B.** (Marie-Joseph-Emmanuel, Vte *de*), marié à Marie-Thérèse-Antoinette-Joséphine DE BRUC DE MONTPLAISIR, à Rennes.

5° **B.** (Henry-Louis-Gabriel, Cte *de*), marié à Jeanne DE LAMBELL, 215, boulevard Saint-Germain, à Paris.

6° **B.** (Arthur-Marie-Antoine, Cte *de*), marié à Constance DE LAMBELL, château du Trembloy (Meurthe-et-Moselle).

7° **B.** (Hector-Athanase-Marie-Ferdinand, Cte *de*), marié à Alice-Anne-Eugénie D'OIRON, au Blanc (Indre).

8° **B.** (Adrien-Marie-Charles, Vte *de*), marié à Berthe-Marie-Mathilde LE BAILLY-D'ENGHIEM, château de Neulette (Pas-de-Calais).

9° **B.** (l'abbé Aimé-Louis-Charles-Marie-Joseph *de*), 5, rue Bannier, à Orléans.

BIZIEN (*de*).

Cette famille est originaire de Bretagne.

Un François de Bizien se croisa en 1248. Un autre, Roland, épousa, en 1443, l'héritière de la maison du Lézard.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef d'une étoile de gueules, et en pointe d'un croissant de même*, qui est de Bizien ; *aux 2 et 3, contre-écartelé de gueules plein, et de sable à la croix d'argent*, qui est du Lézard.

DEVISE : *Virtus ut astra micat.*

BLACAS (*de*).

La maison de Blacas est une des plus anciennes et des plus renommées de Provence. Quelques-uns ont cru qu'elle était issue d'un cadet de la maison des princes de Baux, à cause qu'elle en porte les armes, en contraire blason ; mais cela est contre la tradition de ceux de cette famille, qui tirent l'origine de leurs armes d'un prodige arrivé en faveur d'un de leurs prédécesseurs, lequel, sur le point de donner bataille, ayant fait sa prière à Dieu, on vit pendant son oraison paraître en l'air une comète dont les rayons semblaient darder contre les ennemis, ce qui fut pris à bon augure et comme une marque assurée de la victoire et que le combat ayant été donné aussitôt, la victoire et le champ de bataille restèrent à Blacas, en mémoire de quoi il fonda au même endroit l'église et le chapitre de Valmoissine, proche de la ville d'Aups. On assure donc que c'est depuis ce temps-là que la maison Blacas, qui portait auparavant pour armes un chêne (qu'on dit en provençal montagnard un blacas ou un blachas), prit depuis la comète à seize raies.

Nostradamus (*Histoire de Provence*, page 173) fait mention de cette apparition de comète, et de ce changement d'armes, mais ni lui, ni aucun autre ne nous a encore appris en quel temps cela se fit, ce qui fait qu'on n'en peut parler sûrement. On trouve pourtant que la maison de Blacas a donné le terroir de Valmoissine à l'église d'Aups. On ne sait pas en quel temps: on sait seulement que l'an 1241, Boniface et Bertrand de Blacas confirmèrent la donation d'une partie de ce terroir, et les autres donations que Blacas de Blacas, leur père, et ses prédécesseurs avaient faites en faveur de ce chapitre, qui, de la campagne où il était, a été depuis transféré dans la ville d'Aups.

Ce qu'il y a encore d'assuré dans cette maison,

c'est qu'elle est des plus considérables de la province, par son ancienneté, par ses alliances et par les actions généreuses qu'ont rendues de temps en temps ceux de cette famille qui lui ont mérité cette belle devise :

Vaillance de Blacas.

Blacas de Blacas, seigneur de la ville d'Aups, était un des plus qualifiés gentilshommes qui suivaient la cour des anciens comtes de Provence, et on le trouve présent presque à tous les actes authentiques qu'ils faisaient de son temps, particulièrement à l'accord fait en 1178, entre Alfons, ou Idelfons, premier comte de Provence, et Guillaume. comte de Forcalquier, par lequel celui-ci l'obligea à faire hommage au comte de Provence, où Blacas est un des témoins, avec Hugues des Baux, et Raymond des Baux, son fils, seigneurs, des Baux, Bertranp, comte de Foix, Guigues de Pontevez et autres grands seigneurs de la province. Il vivait l'an 1189, et il est fait mention de lui comme seigneur en partie de Salernes dans l'hommage que Boniface de Castelane fit au comte de Provence.

En ce même temps, vivait Guigues de Blacas, seigneur de Carros, nommé dans un acte de l'an 1180. On ne sait s'ils étaient frères ou cousins. on sait seulement qu'ils firent deux branches : Blacas de Blacas fit celle des seigneurs d'Aups, de laquelle est issue celle des seigneurs de Taurennes, et celle des seigneurs de Retordier éteinte de nos jours ; Guigues de Blacas fit la branche des seigneurs de Carros qui est finie il y a près de deux cents ans, en la personne d'Honoré de Blacas, seigneur de Carros, dont la veuve était de la maison des marquis de Cève, s'étant remarié dans la famille des Durant, seigneurs en partie de Carros qui avait appartenu à son premier mari. Les descendants de ce second mariage ont pris le nom et les armes de Blacas qu'ils ont honorablement soutenus, par les belles alliances qu'ils ont faites avec les maisons de Lascaris, de Grasse, de Grimaldi et de Villeneuve, et par plusieurs chevaliers de Malte, dont quelques-uns sont parvenus à de riches commanderies.

De toutes ces branches, il n'y a que celle d'Aulps qui soit représentée de nos jours.

La famille de Blacas a fourni plus de vingt-cinq chevaliers de Malte dont plusieurs eurent des commanderies importantes ; à la branche d'Aulps appartient également : Louis-Jean-Casimir, créé pair en 1816 et duc de Blacas en 1821. Ministre de la maison du roi et secrétaire d'Etat en 1814. il fut en 1815 ambassadeur à Naples et à Rome où il signa le concordat de 1817 ; à Naples, il négocia le mariage du duc de Berry avec la fille du roi Ferdinand. En 1830, il suivit le roi Charles X en exil et mourut à Vienne en 1839.

Il laissa quatre fils, Louis, Pie, Stanislas, Xavier.

Le comte Stanislas de Blacas fut l'ami fidèle et le confident du comte de Chambord. Il mourut en 1887.

REPRÉSENTANS ACTUELS :

1° **Blacas d'Aulps** (Guy-Marie-Pierre *de*), duc **de Blacas**, conseiller général de Maine-et-Loire, marié en 1884 à N... de Durfort-Civrac. Résidences : 81, rue de Grenelle, à Paris ; château de Vérignon (Var) ; château de Beaupréau (Maine-et-Loire).

2° **Blacas** (Bertrand, Cte *de*), marié : 1° à Louise de Beauveau, décédée en 1885 ; 2° à Eugénie de Mun. Résidence : 95, rue de l'Université, à Paris ; château d'Ussé (Indre-et-Loire).

3° **Blacas** (Ctesse X. *de*), née de Chastellux.

4° Louise, mariée au comte R. de Vibraye.

5° Marie, née en 1864.

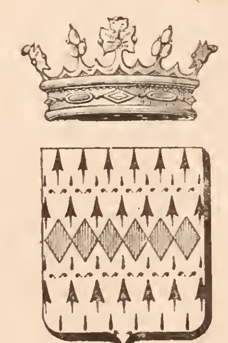
BLAIR (*de*).

Très ancienne famille d'Ecosse, passée en France vers 1590.

Elle s'est répandue en plusieurs branches dans la Lorraine, l'Ile-de-France et les Trois-Evêchés.

Armes : *De sable, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants de même ; à l'écu d'argent, brochant sur la fasce, chargé d'un chevron ondé de sable, accompagné de trois tourteaux de sable.*

BLAISEL (*du*).



La maison de Blaisel, qui vint s'établir dans le Boulonais avant le règne de Louis IX, est une des plus anciennes de Picardie ; il est certain qu'elle tire son origine des anciens ducs de Brabant. (Extrait de la sentence de Mre Jérôme Bignon, intendant de l'Artois et de la Picardie)

Daniel du Blaisel fut l'un des chevaliers tués à la bataille de Crécy dans l'armée du duc de Brabant. (Jean Froissart, chap. 9, fol. xliii.) Guillaume du Blaisel fut tué à la bataille de Poitiers. (*Annales de l'Aquitaine*, par Jean Bouchet, 4e partie, chapitre iiii — édition de 1536.)

Jean du Blaisel fut tué à la bataille d'Azincourt, (Enguerrand de Monchuttet, chap. sept vings vii.)

Charles du Blaisel fut tué au siège de la Rochelle.

Barthélemy du Blaisel, maréchal de bataille des armées du roi, fut tué pendant les troubles de la Fronde au combat d'Etampes. (*Hist. de France*, par le P. Daniel, continuée par le P. Griffet, page 60.)

Antoine de Blaisel, colonel du régiment de Picardie, gouverneur de Sedan, fut tué à la bataille de Guastalla.

Joseph du Blaisel, grand-croix de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roi, battit l'armée prussienne à la bataille de Berghen.

Par l'alliance contractée en 1467 entre Jacques du Blaisel et Marie de Bournonville, sœur du duc de Bournonville, gouverneur de Paris, la famille descend de Louis IV, roi de France.

Ayant précédemment le titre de baron, une branche de cette maison reçut le titre de marquis, en la personne de Louis du Blaisel, maréchal de camp, lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté. (Ensemble tous les descendants mâles en ligne directe, pour faits de guerre relatés dans les lettres patentes datées du 28 juin 1780.)

Les du Blaisel sont également marquis du Saint-Empire depuis 1714.

Armes : *D'hermine, à six fusées de gueules, accolées et rangées en fasce.*

Support : *L'aigle à deux têtes.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Blaisel** (Mis *du*), ch^au^ de Rabutin, par Charolles (Saône-et-Loire).

2° **B.** (B^on^ *du*) et B^onne^, née de la Loyère, 6, boulevard Saint-Michel, à Amiens (Somme), et hermitage de Monchy-le-Preux, par Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure).

3° **B.** (Arthur *du*), ch^au^ d'Enquin, par Hucqueliers (Pas-de-Calais).

BLAIZE DE MAISONNEUVE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLANC DE BRANTES (*du*).

Dans le comtat Venaissin, diocèse de Sisteron, terre, seigneurie et baronnie, possédée dans le XIIe siècle par la maison de Baux. Elle passa ensuite successivement dans les maisons de *Vincens* et de *Cambis*, et la branche des marquis de *Vellcron*.

La maison des *Laurens* en fit l'acquisition dans le XVIIe siècle. Elle fut érigée en *marquisat* par bulle du pape Clément X, du 2 novembre au 13 juillet 1674, en faveur de Georges-Dominique des Laurents.

En 1697, le *marquisat de Brantes* fut acquis par Pierre *du Blanc*, inspecteur des troupes d'Avignon, gouverneur du château d'Entrechaux, et capitaine des portes du palais apostolique.

Il laissa de sa seconde femme, *Françoise* de Cambis de Servières, trois garçons.

Le second, Joseph-Ignace du Blanc, marquis de Brantes, succéda aux emplois de son père. Il se

maria le 25 janvier 1729. Par suite de la disparition de sa postérité mâle, cette famille s'éteignit.

Armes : *De gueules à quatre fasces ondées d'or.*

Le nom a été relevé depuis par succession féminine.

Voy. Sauvage de Brantes.

BLANC DE KIRWAN.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLANC DE LA NAUTTE D'HAUTERIVE.

Cette famille, originaire du Valgodemar, en Dauphiné, a pour auteur Alexandre-Maurice Blanc de la Nautte, né en 1774, créé comte d'Hauterive, mort en 1830.

Armes : *Parti : au 1 écartelé en sautoir d'argent et d'azur; au 2 de gueules, au cygne d'argent.*

BLANC DE SAINT-BONET.

Cette famille, originaire du Forez, reçut en fief en 1400 la terre de Saint-Bonet pour garder la première station de l'ancienne voie romaine de Lugdunum à Burdigala.

Armes : *D'argent, à trois fers à cheval de gueules.*

BLANC DE SALÈTES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLANCARD.

Le titre est des barons de l'Empire.

Armes : *Coupé : au 1 d'or, au sabre de gueules, garni d'argent, en pal, accompagné de deux molettes de sable; au 2 d'azur au dextrochère armé d'argent, tenant un étendard du même, frangé d'or.*

BLANCARD DE LÉRY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLANCHARD (*de*). — *Voy.* Letellier de Blanchard.

BLANCHARD DE FARGES.

Pas de renseignements sur cette famille dont nous trouvons un représentant 11, rue du Regard, à Paris.

BLANCHARDIÈRE JAU DE LA HAMELINAYE. — *Voy.* Poinçon de la Blanchardière de la Hamelinaye.

BLANCHÉ DE PAUNIAT.

Les renseignements sur cette famille nous font défaut.

BLANCHEFORT (*de*). — *Voyez* Fleury de Blanchefort.

BLANCHÈRE (*de la*). — *Voy.* Moullin de la Blanchère.

BLANCHETTI (*de*).



Cette famille, originaire de Bologne, en Italie, a formé deux branches principales dont l'une vint s'établir au comtat Venaissin au xve siècle. Substituée à son aînée d'Italie, la branche du comtat en devint héritière vers le siècle dernier, et lui succéda à cette époque à Bologne. Elle y a continué la descendance de la famille et a formé les deux rameaux existant aujourd'hui l'un à Avignon, l'autre à Bologne.

Armes : *Bandé d'argent et d'azur de six pièces.*

Cimier : *Un lévrier issant, tenant de sa patte dextre une épée, de la sénestre un guidon d'argent à la croix de gueules.*

Devise : 1° *Fidus et vigil;* 2° *Pro Patria.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Blanchetti** (César-Louis-Paul-Guillaume, Cte *de*). — Résidences : 3, rue de la Croix ; à Avignon ; à Valréas, et ch^au^ de Morières (Vaucluse). Marié à Marie-Joséphine-Pauline de *Pélissier-la-Coste*, dont : *a*) Charles ; *b*) Louis ; *c*) Joséphine ; *d*) Marie ; *e*) Berthe.

2° **B.** (François-Louis, Cte *de*), cousin germain du précédent. — Résidence : Bologne (Italie). Marié à Marie-Thérèse-Isabelle *Paoli*, dont 4 enfants.

BLANDIN DE CHALAIN.

Les renseignements concernant l'état de noblesse de cette famille nous font actuellement défaut.

Armes : *D'azur, à deux épées d'argent garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en haut.* — Ou bien : *D'argent à la herse de sable.*

BLANDINIÈRES (*de*).

Famille originaire de Languedoc.

Armes : *De gueules, à trois épis d'or, liés du même; au chef de pourpre, chargé de trois billettes d'argent.*

BLANGERMONT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLANGUES (*de*). — *Voy.* de Harnois de Blangues.

BLANGY (*de*). — *Voy.* Leviconte de Blangy.

BLANPAIN DE SAINT-MARS.

Pas de renseignements. Nous trouvons un représentant de cette famille au château de la Salière, par la Caillère (Vendée).

BLANPRÉ. — *Voy.* Aubin de Blanpré.

BLANQUART.

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une billette de même.*

BLANQUET.

Cette maison, originaire d'Italie, était connue en Gévaudan avant l'an 1400 ; elle a, comme beaucoup d'autres familles du Languedoc, perdu la plupart de ses titres par le fait des guerres de religion qui désolèrent si longtemps ces provinces ; et ceux qui avaient échappé aux désastres causés dans ces temps calamiteux, furent égarés ou brûlés pendant la peste de 1720 qui désola le Gévaudan. Cette famille fut même livrée au pillage, et Jean Blanquet Amanzé de Rouville obtint de M. de Bernage, intendant de la province du Gévaudan, en raison des pertes qu'il avait faites, une indemnité considérable.

Le premier connu de cette famille est messire Etienne de Blanquet Amanzé de Rouville, chevalier, qui épousa Delphine de Bresson, et qui vivait vers 1600.

La seconde branche de cette maison a pour auteur Dominique de Blanquet, dit le *chevalier de Rouville*, né le 6 septembre 1728; officier de la 2e compagnie des mousquetaires du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épouse, le 31 janvier 1758, Marie Bombernat *du Chayla*, dont plusieurs enfants.

Cette branche a donné le jour au vice-amiral Blanquet, comte du Chayla, commandant le *Franklin*. Entré au service du roi, dans la marine en 1775, il fit les campagnes de la guerre d'Amérique, sous les ordres des comtes d'Estaing et de Grasse, et se distingua par sa bravoure et sa fidélité à la cause de nos rois.

A la Restauration, il fut envoyé, par la ville de Marvejols, à la tête d'une députation, pour complimenter le roi sur son avènement au trône de ses ancêtres. — Le roi daigna lui accorder successivement le grade d'officier de la Légion d'honneur, la croix de Saint-Louis et le brevet de vice-amiral en retraite.

Il avait épousé, en octobre 1750, Louise-Joséphine Brochard de Fresne, dont il eut plusieurs enfants.

La troisième branche est issue de :

Jean-Jacques Blanquet, secrétaire du cardinal chancelier René de Birague, secrétaire du roi, correcteur en la chambre des comptes et trésorier de France à Châlons en Champagne, qui laissa trois fils et deux filles : 1° François, correcteur en la chambre des comptes après son père; 2° André, trésorier de France à Châlons, également, après son père ; et 3° Jean, auteur de la branche de Combettes.

Armes : *D'argent, à la bande de gueules chargée de trois roses du champ, et accompagnée de deux,* alias *trois, croissants du second émail, celui du chef versé.*

Branche d'Amanzé de Rouville

1° **Blanquet de Rouville** (M.-P.-R.-E. *de*), lieutenant-colonel, directeur de l'École d'artillerie, à Orléans (Loiret).

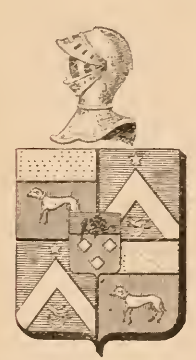
2° **B. de R.** (M.-G. *de*), chef d'escadron au 16e d'artillerie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Branche du Chayla

1° **Blanquet du Chayla** (L.-C.-M.), chef de bureau à l'état-major de la flotte, 1er bureau, ministère de la marine, à Paris.

2° **B. du C.** (P.-A.-J.), lieutenant au 77e d'infanterie, à Cholet (Maine-et-Loire).

Branche de Combettes



Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à un lévrier passant d'argent, au chef d'or* qui est de Lombard ; *aux 2 et 3 d'azur, à un chevron d'argent accompagné en chef d'une étoile, et, en pointe, d'une colombe naissante d'un croissant, le tout du même,* qui est de Bauzille de Colombèche ; *sur le tout, de gueules, à trois losanges d'argent placés 2 et 1, au chef d'azur chargé d'un lion naissant de sable, armé et lampassé de gueules,* qui est de Blanquet de Combettes.

Blanquet de Combettes (Paul), chau du Barry, par Aumont (Lozère).

BLANZAC (*de*). — *Voy.* Tessières de Blanzac.

BLANZAY (*de*). — *Voy.* Hardy de Blanzay.

BLAQUIÈRE DE LAGRANDVILLE.

Les renseignements nous font défaut. Nous trouvons un représentant à Paris, 11, rue des Écuries-d'Artois.

BLARER (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLAUDIN DE THÉ.

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu. On la dit originaire du Nivernais.

Armes : *D'azur, au rencontre de daim d'or.*

BLAVETTE (*de*). — *Voy.* Clément de Blavette.

BLAVIEL (*de*). — *Voy.* Phocion de Blaviel.

BLAY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLAY DE GAIX.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLAZAC. — *Voy.* de Jeauffreau-Blazac.

BLÉCOURT (*de*).

Cette famille est originaire de Picardie. Elle a possédé les seigneuries de Béthencourt, de Beauffermès et de Tinlourd.

Armes : *De gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

BLÉGIER (*de*).

Cette famille est originaire du Comtat et du Dauphiné. Elle a formé une descendance en ligne

légitime de Louis le Gros, par alliance avec les Montpezat, laquelle a succédé sous Louis XIV à l'antique maison de Taulignan.

Elle forme aujourd'hui deux branches : la branche de *Taulignan* et la branche de *Pierregrosse*.

Armes : *D'azur, au bélier d'argent accorné et onglé d'or, accompagné en chef d'une étoile de même.*

La branche de Taulignan porte :

Écartelé : aux 1 et 4 de sable, à la croix engrêlée d'or, accompagnée de dix-huit billettes de même, cinq à chaque canton du chef, en sautoir, et quatre à ceux de la pointe, 2 et 2, qui est de Taulignan; *aux 2 et 4 d'argent, à deux fasces de gueules,* qui est des Barres; *sur le tout* de Blégier ci-dessus.

BLESSON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLIC (*de*).

Ancienne famille d'Irlande, mentionnée parmi les plus distinguées de ce royaume. Elle est passée en France à la suite de Jacques II, dont ses membres, toujours fidèles à leurs souverains légitimes, n'avaient pas voulu abandonner la fortune. Elle s'établit aux Andelys.

Elle a fourni des officiers des armées du roi.

Philippe-Eusèbe Blic entra aux chevau-légers, et se retira du service à la dissolution de ce corps.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules.*

Couronne de comte.

BLIGNIÈRES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLIGNY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLIN DE BAILLEUL.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLIN DE BOURDON.

Cette famille est originaire de Picardie.

Le premier auteur connu est Jean de Blin, seigneur de Brainvillers et du fief de Blin, qui vivait en 1284.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du 19 avril 1670. Des lettres patentes du roi Louis XVIII, en date 17 janvier 1827, ont confirmé le titre de vicomte qui avait été précédemment accordé par lettres du roi Louis XIV.

Armes : *D'argent, à trois trèfles renversés de sable, 2 et 1, surmontés de trois merlettes de même, rangées en chef.*

BLIVES (*de*). — *Voy.* Lévesque de Blives.

BLOCQUEVILLE (*de*). — *Voy.* Coulibeuf de Blocqueville.

BLOIS (*de*).

La famille de Blois descend, dit-on, de la maison de Chastillon de Blois-Trelon, par Gérard de Blois, coseigneur de Novion-l'Abbesse, en Thiérache, qui serait le sixième fils de Jean, bâtard de Chastillon de Blois, seigneur de Trélon en Hainaut, et de Sophie d'Archel, et aurait épousé vers 1406, N., fille et héritière d'Adam, seigneur de Crescy-sur-Serre, et Puiseux, dont il prit les armes. Son second fils, Gérard, sieur de Bellecourt, fut receveur des aides à Laon en 1436, charge que ses descendants occupèrent pendant plusieurs générations. Nicolas, seigneur de Courtrizy, fut convoqué au ban et à l'arrière-ban de la noblesse de Provins, en 1589 et 1592, et fut père de deux fils, dont l'un a continué la branche de la Calande, seule représentée de nos jours, et celle de la Saulcotte, éteinte.

François, seigneur de la Saulcotte, et Louis, seigneur de la Calande, furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par ordonnance de M. de Caumartin, les 28 août 1668 et 6 juin 1668.

La branche de la Calande a donné des officiers de marine distingués, un général, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : *D'argent, à deux fasces de gueules, chargées chacune de trois annelets d'or.*

BLOM (*de*).

Cette famille, ancienne noblesse du Poitou, commence sa filiation suivie à Jehan de Blom *ou Blaom*, seigneur de Puyrenaud et de Blaom, qui vivait en 1302. Elle compte dans ses membres un chevalier de Saint-Louis et des officiers des armées

du roi. Elle fut confirmée dans sa noblesse le 4 novembre 1598.

Armes : *D'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre croisettes du même.*

BLON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLONAY (*de*).

Les auteurs les plus accrédités rattachent à la maison souveraine de Faucigny les sires de Blonay qui paraissent dans les chartes dès 1090 et qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, ont joué un rôle considérable dans l'histoire du Chablais vaudois et ont occupé les plus hautes dignités à l'ancienne cour de Savoie.

Cette famille forme aujourd'hui deux branches : la branche de *Vaud* et la branche de *Chablais*.

Le titre de baron est celui de baron féodal dans l'antique sens du mot.

Armes : *De sable, semé de croisettes, recroisetées, au pied fiché d'argent; au lion d'or, armé et couronné de gueules, brcohant sur le tout.*

La branche du Chablais porte :

De sable, au lion d'or, couronné, armé et lampassé de gueules.

Devises : *Pro aris et focis. — Virtutes et prudentia. — Croix sans fin. — Toutes servir, toutes honorer, pour l'amour d'une. — Pur comme d'or. — Prompt comme l'aigle.*

Cri : *Blonay.*

BLOND DE SAINT-HILAIRE. — *Voy.* Marcq de Blond de Saint-Hilaire.

BLONDE (*de*).

Cette famille est originaire de Flandre.

Armes : *D'or, à trois trèfles de sinople.*

BLONDEAU (*de*).

Les renseignements sur cette famille nous font défaut.

Armes : Bourgogne, Bretagne : *D'or, au chevron d'azur chargé d'un croissant d'argent et accompagné de trois œillets de gueules, tigés et feuillés de sinople.*

D'azur, au chevron abaissé d'or, accosté de deux croissants d'argent et surmonté d'une étoile de même.

Champagne, Picardie : *De sable, à trois besants d'or.*

BLONDEL D'AUBERS.

Cette famille est originaire d'Artois.

Armes : *De gueules, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.*

BLONDEL DE BEAUREGARD.

Famille chevaleresque issue, dit-on, d'un puîné de la maison de Gonnelieu, en Cambrésis, par Willaume dit de *Blondel*, qui vivait en 1096.

Elle a donné en 1270 un chevalier croisé.

Armes : *De sable, à la bande d'or.*

Couronne de marquis.

Cri : *Gonnelieu.*

BLONDIN DE BAIZIEUX.

Les renseignements sur cette famille nous font défaut.

Armes : *D'azur, à la bande d'or chargée de trois trèfles de sable.*

Nous trouvons encore :

De gueules, à trois lions d'or, deux en chef et un pointe.

BLOQUEL DE CROIX DE VISMES.

Adrien-Antoine Bloquel de Croix, seigneur de Wifmes, de Lambri, etc., demeurant audit lieu de Wifmes, en Artois, né le 23 janvier 1697, fut reçu le 4 juin 1710, au nombre des gentilshommes élevés dans le collège Mazarin, à Paris. Il obtint au mois de mai 1724 des lettres patentes en forme de charte, par lesquelles, en considération de son ancienne noblesse, des motifs qui avaient déterminé Sa Majesté à lui accorder précédemment des lettres de chevalerie, elle lui permet, ainsi qu'à ses descendants nés et à naître en légitime mariage, de porter sur l'écusson des armes de sa famille, une couronne de cinq fleurons, et pour supports, deux griffons. Les titres produits par ledit Adrien-Antoine Bloquel, pour sa réception au collège Mazarin établissent successivement sa filiation, depuis Robert Bloquet, son trisaïeul, écuyer, sieur de Lambri, lequel comparut pour l'état de la noblesse, dans la première assemblée des États de Cambrai, tenue le 11 décembre 1597.

Dans l'église de l'abbaye de Loos, près de la ville de Lille, est une épitaphe conçue en ces termes :

Ici gît Messire Alarc-François Bloquel de Croix, chevalier, seigneur de Wifmes, Lambri, Angre, etc., qui mourut le 19 janvier 1657. Requiescat in pace. Audessous de cette épitaphe sont gravées les armes dudit Bloquel.

Armes : *D'argent, à la croix d'azur,* qui est de Croix; *sur le tout d'argent, au chevron de gueules*

accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe, qui est de Bloquel.

L'écu timbré d'un casque taré de front, surmonté d'une couronne de cinq fleurons.

Supports : *Deux griffons.*

BLOU (*de*).

Cette famille, originaire du Languedoc, est connue en Vivarais depuis 1302.

Un de Blou fut fait comte de l'Empire avec dotation impériale.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, au cyprès de sinople ; aux 2 et 3 de gueules à trois bandes d'or ; parti d'azur, à trois roses aussi d'or, mises en pal.*

BLOUQUIER DE CLARET.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BLUM DE LAMOTHE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOBERIL (*du*).

Ancienne famille de Bretagne qui a donné : un échanson du duc de Bretagne ; un panetier du roi et un gentilhomme ordinaire de sa chambre ; un chevalier de l'ordre de Saint-Michel ; un conseiller au parlement de Bretagne ; un procureur syndic aux États.

Armes : *D'argent, à trois ancolies d'azur, à la tige en haut de gueules.*

Couronne de marquis.

BOBET (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOBLAYE (*de*). — *Voy.* Courné de Boblaye.

BOBY DE LA CHAPELLE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOCANDÉ (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOCHET DE LA PORTE (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOCK (*de*).

Ancienne noblesse, établie en Franconie, Westphalie, Livonie, Estonie, Luxembourg, Trois-Évêchés et Lorraine.

Les Bock du duché de Luxembourg ont formé trois branches.

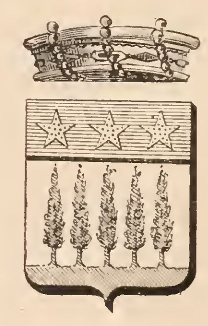
La première, établie à Metz, avait pour chef Jean-Nicolas-Etienne de Bock, chevalier, baron du Saint-Empire, par diplôme du 21 avril 1777, Seigneur de Furst, Buy, Uckange, Bettange, Luttange, Mancy, en partie et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France au département de Thionville et gouverneur pour la ville de Sierck, né le 14 janvier 1747, fils de feu Etienne de Bock, chevalier, seigneur d'Uckange, Bettange, en partie, et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France au département de Thionville, et de Marie-Elisabeth Hennequin. Il avait épousé, par contrat du 3 décembre 1767, Marie-Charlotte-Adélaïde de Savonnières, fille de feu Madelon-Timoléon-Henri, marquis de Savonnières, chevalier, seigneur du Val et d'Entre-deux-Bois, en Anjou, dont : *a*) Charles-Juste de Bock, chevalier, baron du Saint-Empire, né le 21 octobre 1777 ; *b*) Marie-Etienne-Adélaïde, née le 15 janvier 1770.

La seconde branche avait pour chef Jean-Jacques-François de Bock, chevalier, baron du Saint-Empire, en vertu du diplôme déjà cité, seigneur d'Olgrange, haute et basse Ham, Valmestroff, Kékin et autres lieux, capitaine au régiment de Penthièvre.

François-Gaspard de Bock, chevalier, ancien officier au régiment de Nassau.

Armes : *De gueules, au bouc d'argent sautant, corné, onglé et membré de sable.*

BOCQUET D'ANTHENAY.



Famille de finances. Le premier du nom était fermier général de la marine sous Louis XV.

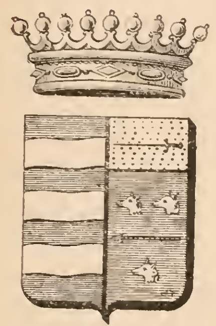
Armes : *D'argent, à cinq peupliers de sinople sur une terrasse du même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

REPRÉSENTANT CONNU :

Bocquet d'Anthenay (Georges-Ernest, B^on^). ancien receveur des finances. — Résidences : 10, avenue Wagram, à Paris, et ch^au^ de la Chapelle, par Troyes (Aube).

BODAN (*du*). — *Voy.* Guillio du Bodan.

BODARD (*de*).



De Bodard ou Baudard, anciens seigneurs de Colomby-sur-Thaon, de la Bodardière, de Periers, etc.

La famille Bodard est d'origine très ancienne, puisqu'on trouve cité en l'an 1063, dans deux chartes de Rillé (Rilliaco) dans un don de Geoffroy Papebœuf, un Robert Bodard, et en 1116, Étienne Bodard est témoin d'une autre donation.

La filiation suivie de cette famille ne peut être établie qu'à partir de Gervais Bodard, écuyer, seigneur de la Bodardière, qui vivait en 1371. Un de ses fils, Guillaume, premier Bodard, seigneur de la Bodardière, fut anobli par lettres données à Pontoise le 26 novembre 1399.

Répandus en plusieurs provinces, notamment en Picardie, en Bretagne et en Normandie, les de Bodard sont d'ancienne et noble race, et très probablement tous issus de la même souche. Ils ont été maintenus dans leur noblesse : 1° par M. de Bernage, le 24 mars 1716; 2° par lettres patentes du roi du 31 juillet 1821.

Cette maison a fourni plusieurs branches. Celle de la Jacopière commence à Charles-Pierre Bodard de la Jacopière, marié en 1712 à Françoise Partais, dont il eut deux enfants. Leur descendance se continue jusqu'à nos jours régulièrement.

Antoine-Jérôme-Marius de Bodard de la Jacopière, né le 17 novembre 1793, garde du corps du roi, reçut neuf blessures au combat de Cossé, le 29 mai 1815 : ramené devant le front des troupes royales, il put encore leur crier : *Ce n'est rien. Vive le roi!* Chevalier de la Légion d'honneur, capitaine au 4e régiment de la garde royale, il a été retraité comme chef de bataillon en 1829, à cause de ses nombreuses blessures.

Cette famille compte, en outre, plusieurs conseillers du roi et s'est alliée aux meilleures maisons de France.

Armes : *Parti : au 1 d'azur à trois fasces ondées d'argent,* qui est Bodard; *au 2 d'azur au dard d'or, posé en fasce et accompagné de trois têtes de loup arrachées d'argent; au chef d'or, chargé d'une épée de sable posée en fasce,* qui est de la Jacopière.

Couronne de comte.

Supports : *Deux lévriers.*

Devise : *Ce n'est rien. Vive le roi!*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Bodard de la Jacopière** (Henri *de*) et Mme, née Le Segretain, ch^au^ de la Jacopière, par Craon (Mayenne).

2° **B. de la J.** (Charles *de*), ch^au^ de l'Épinay, par Cossé-le-Vivien (Mayenne).

3° **B. de la J.** (Joseph *de*) et Mme, née de Ferrières, ch^au^ de Sainte-Catherine, par Montbron (Charente).

4° **B. de la J.** (Anatole *de*) et Mme, née de Saint-Venant, ch^au^ de la Roche-Saint-Firmin, par Pezou (Loir-et-Cher).

5° **B. de la J.** (Léopold *de*), ch^au^ des Bordes, par Pontlevoy (Loir-et-Cher).

6° **B. de la J.** (Louis *de*). — Mêmes adresses.

BODARD DU ROUSSEAU. — *Voy.* de Ferrière Bodard du Rousseau.

BODET DE LA FENESTRE.

Les renseignements font défaut sur cette famille originaire du Poitou.

Armes : *D'azur, à l'épée d'argent mise en pal; à la trangle de gueules en chef, brochant sur le tout.*

BODIN (*de*).

La maison de Bodin ou de Baudin, originaire du Cambrésis, tenait rang dès le XIe siècle, parmi la haute noblesse du comté de Flandre. L'un de ses membres quitta Cambrai en 1543 lorsque Charles-Quint y fit bâtir la citadelle « sur les ruines de 800 bonnes maisons », et vint s'établir en Blaisois, en la seigneurie de Boisrenard, fief relevant de la couronne et dont il rendit foi et hommage à la reine Catherine. Le roi Henri IV conféra par lettres patentes à son fils Jacques de Baudin et de Boisrenard, la charge de capitaine-gouverneur des château et parc de Chambord, charge qui passa pendant plusieurs générations à ses descendants.

Cette famille, d'origine chevaleresque, a fourni des brigadiers des armées du roi, des maréchaux de camp, des gouverneurs de places fortes. Les annales militaires relatent plusieurs de ses mem-

bres tombés sur les champs de bataille de Prague, Rosbach, etc., etc., et à l'armée de Condé.

Elle est aujourd'hui divisée en deux branches : la branche de *Boisrenard* et la branche de *Calembert*.

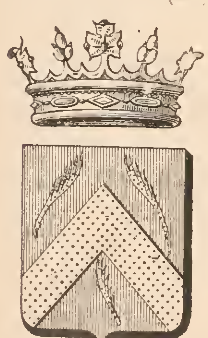
Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même (2 en chef, 1 en pointe); au chef d'argent, chargé de trois merlettes du champ.*

Branche de Galembert

Gaspard de Bodin de Galembert, auteur de la deuxième branche de cette famille, était fils de Louis, deuxième du nom, seigneur de Boisrenard, qui quitta le service en 1711, et de Marguerite de Laiglhoult. Il fut capitaine de grenadiers au régiment de Guyenne, chevalier de Saint-Louis; il prit sa retraite en 1767, après 30 ans de service, avec le brevet de major. Il mourut le 17 février 1793 et eut de son mariage avec *Marguerite de Richoumm* plusieurs enfants.

Son fils, né à Lavaur, le 6 juin 1766, fut élevé à l'École militaire de Sorèze; sous-lieutenant dans le régiment de Guyenne en 1781, il se retira du service en 1790 par suite de la révolution, émigra, et fit partie de l'armée de Condé. Après le licenciement, il partit pour l'Italie et passa une année de méditation au monastère de Vallombreuse, près Florence. Il se maria le 27 mai 1812, à demoiselle Paschalite *de Vaussay*. En 1814, à la rentrée de Louis XVIII, il reçut la croix de Saint-Louis et le brevet de capitaine, comme récompense de sa fidélité à la cause des Bourbons, et mourut le 7 avril 1825 à Vendôme, emportant avec lui les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

BODINAT (*de*).



L'orthographe de ce nom varie dans les anciens titres, on le trouve écrit, tantôt Beaudinar, Baudinard, quelquefois Bodynar, ou Beaudinat, Baudinat, enfin Bodinat. Cette famille est originaire de Provence, mais elle est depuis longtemps établie en Bourbonnais, où elle a contracté des alliances avec les plus anciennes familles du pays. Elle a toujours servi avec zèle et fidélité dans les troupes du roi, suivant lettres, certificats, provisions, commissions et brevets de services. Elle a produit des officiers de terre et de mer, des gentilshommes du roi, des chevaliers des ordres, etc. Elle a été maintenue dans ses privilèges de noblesse par divers arrêts. En vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, Louis de Bodinat de la Motte fut reçu chevau-léger de la garde du roi Louis XVI, et François-Xavier de Bodinat de la Motte, capitaine de cavalerie, émigré, avait obtenu l'inscription de son fils Louis de Bodinat sur la liste des pages du roi Charles X. Ce dernier, par suite de son mariage avec Marie-Anne-Elisabeth de Laage de Meux, vint se fixer à Orléans.

Armes : *De gueules au chevron d'or accompagné de trois palmes de même.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux sauvages appuyés sur leur massue.*

Cimier : *Un demi-sauvage, tenant massue sur l'épaule.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bodinat** (M^ise^ *de*), née de Laage de Meux; 59, rue des Murlins, à Orléans (Loiret).

2° **B.** (Marie-Xavier-Henri *de*), veuf de Jenny-Barbarin de Lamartinie.

3° **B.** (Marie-Charles-Stanislas *de*), marié à Anne-Marie Dubois de Saint-Vincent.

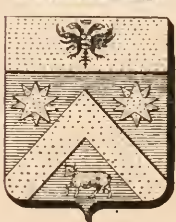
4° **B.** (Marie-Antoine-Joseph *de*), ancien zouave pontifical.

5° **B.** (Marie-Amable-Anatole *de*), marié à Marguerite Dubois de Saint-Vincent.

6° **B.** (Marie-Henri-Emmanuel *de*), capitaine-commandant au 14e hussards, et comtesse, née Cassin de la Loge. — Résidence : Alençon (Orne).

BOERIO (*de*).





Famille chevaleresque d'origine normande. Le premier du nom, Pierre, fit la conquête des deux Siciles avec Robert Guiscard; il était seigneur de San Marco en Calabre en 1050. — Devenue napolitaine, cette famille, dont un des membres fut au XIIIe siècle un des premiers compagnons de saint François d'Assise, et béatifié sous le nom de Pierre de Cotrone, a donné de grands dignitaires du royaume, des grands écuyers, des chanceliers, des archevêques, des évêques, des grands d'Espagne, des chevaliers de Malte, de Saint-Jacques de l'Épée, des généraux au service de Venise, de Gênes, d'Espagne, d'Autriche et de France.

Ferdinand, créé chevalier doré par Charles-Quint et gratifié des armes du Saint-Empire en chef de son écu; Bonaventure, archevêque de Salerne, général de l'ordre de Saint-François, grand d'Espagne); Thomas, général au service de Charles VIII de France, bâtit Chenonceaux; Jean, brigadier de S. M. C. Philippe V; Geoffroy, chambellan d'Hercule Farnèse, ambassadeur à Venise.

Un cadet de cette famille, colonel de cavalerie au service de Gênes au XVIIe siècle et propriétaire de domaines en Corse, fut la souche de la famille actuelle; son arrière-petit fils opta pour la nationalité française lors de l'annexion; depuis qu'elle est française, cette famille s'est vouée exclusivement au service militaire.

ALLIANCES : Bentivoglio, Monticelli, San Severino, Carracciolo, etc.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accosté de deux étoiles du même à dix rais, accompagné en pointe d'un bœuf aussi d'or* (armes parlantes); *au chef d'or, chargé des armes du Saint-Empire.* Ces dernières conférées par Charles-Quint en 1538.

Couronne de marquis.

Boério (MARIE-PASCAL-OSCAR *de*), chef actuel de nom et d'armes, général de division de cavalerie, grand officier de la Légion d'honneur, baron du Saint-Empire germanique, baron de Gazella, dont : *a*) Ferdinand; *b*) Henry; *c*) Raymond, officiers; *d*) Aménaïde. — Résidence : Chau de la Motte-Thoury, par Voulx (Seine-et-Marne).

BOFFLE (*de*). — *Voyez* DANZEL DE BOFFLE.

BOGIS (*de*). — *Voy.* HOFFMANN DE CHAVANNES DE BOGIS.

BOHAM (*de*).

Cette famille est originaire de Champagne.

ARMES : *De gueules, à la bande coticée d'or.*

BOIGNE (*de*).

Cette famille est originaire de Savoie où elle était anciennement connue sous le nom de Le Borgne.

Un Antoine Le Borgne fut créé comte de Boigne par le roi de Sardaigne en 1816. Il devint lieutenant général et fut fait maréchal de camp par le roi de France. Il mourut le 13 juin en 1830 à Chambéry, où il était né, laissant postérité.

ARMES : *D'azur, au lion d'or, plantant une épée d'argent au sommet d'une montagne au naturel, mouvant de la pointe.*

DEVISE : *Patientia omnia vinci.*

BOILEAU DE CASTELNAU.

Les renseignements font défaut sur cette famille originaire du Languedoc.

ARMES : *D'azur, au château d'or, à trois tourillons de même, maçonnés de sable, au croissant d'or en pointe.*

DEVISE : *De tout mon cœur.*

BOIS (*des*). — *Voy.* COUPVENT DES BOIS.

BOIS (*du*).

C'est une des plus anciennes familles du bailliage du Cotentin.

Godeffroy du Bois, chevalier, vivant sous le règne de Guillaume le *Conquérant*, fut un de ceux qui passèrent avec ce prince à la conquête du royaume d'Angleterre l'an 1066. Il épousa *Idoine Tesson*, dont il eut postérité; un descendant, Pierre du Bois, chevalier, est mentionné dans une charte de 1261. La Chesnaye termine la généalogie de cette famille à Richard du Bois, chevalier, qui vivait vers l'an 1497.

ARMES : *D'or, à l'aigle de sable, membrée et becquée de sinople.*

BOISAIRAULT D'OYRON (*de*). — *Voy.* FOURNIER DE BOISAIRAULT D'OYRON.

BOISANGER (*du*). — *Voy.* BRÉART DU BOISANGER.

BOISAUBIN (*de*). — *Voy.* VAN SCHALKWYCK DE BOISAUBIN.

BOISBAUDRY (*de*).

La maison du Boisbaudry, d'ancienne chevalerie de Bretagne, a pris son nom d'une terre seigneuriale, située dans le ressort de Rennes, qu'elle possède sans interruption depuis plus de cinq cents ans. Son premier auteur connu est Alain du Boisbaudry, qui fut au nombre des chevaliers bretons compagnons d'armes de saint Louis à la croisade de 1248. Un titre de la collection Courtois prouve qu'étant à Limisso, dans l'île de Chypre, de concert avec plusieurs autres chevaliers, il nolisa un navire et fit la traversée de Chypre en Egypte.

Les preuves de noblesse que la maison du Boisbaudry a faites en diverses circonstances et notamment pour les honneurs de la cour en 1788, établissent la filiation depuis Guillaume, premier du nom, seigneur du Boisbaudry et de Terans, de la Hunaudière, etc.

Un de ses fils, Bertrand du Boisbaudry, fit partie de l'armée que le roi Charles VI leva en 1392, à l'instigation du connétable de Clisson, contre le duc de Bretagne.

Cette famile compte plusieurs officiers distingués et des chevaliers des ordres du roi.

ARMES : *D'or, à deux fasces de sable, chargées, la première de 3, la seconde de 2 besants d'argent.*

BOISBERRANGER (*du*).

Cette famille est originaire de Bretagne.

Armes : *D'or, à la bande de gueules.*

BOIS-BERTRE (*du*). — *Voy.* Saillard du Bois-Bertre.

BOISBOISSEL (*de*).

Cette famille, qui a porté jusqu'au xive siècle le nom de Prévost, est originaire de Bretagne.

Par une charte de 1060, Adèle, abbesse de Saint-Georges de Rennes, confirme dans la charge de prévôt, défenseur de son abbaye, Gauthier, sire de Boisboissel.

Un Boisboissel fut tué à la bataille de la Roche-Derrien le 13 juin 1347 ; un autre à la bataille d'Auray le 27 septembre 1364.

Toussaint-Isaac, comte de Boisboissel, fut major de brigade des armées du roi et du régiment de Forez, subdélégué des maréchaux de France.

Les Boisboissel se rattachent au chevalier du Guesclin par sa femme Titaine Ragenel. Ils figurent au musée de Versailles.

Ils ont donné un évêque de Tréguier en 1327, un chevalier de Saint-Michel, quatre chevaliers de Saint-Louis, etc., et se sont alliés aux principales familles de la province.

Armes : *D'hermines, au chef de gueules, chargé de trois macles d'or.*

Devise : *Hæc soli gestant insignia fortes.*

BOISBRUNET (*de*). — *Voy.* Soret de Boisbrunet.

BOISCHEVALLIER (*de*). — *Voy.* Hullin de Boischevallier.

BOIS D'AISY (*du*).

La maison du Bois d'Aisy, d'ancienne chevalerie du Nivernais, a pris son nom du fief situé dans la paroisse de Chevenon, près de Nevers. Elle figurait, dès le milieu du xie siècle, parmi la principale noblesse de cette province, et s'y est constamment soutenue par ses emplois distingués, ses services et ses belles alliances.

Un Philippe du Bois, deuxième du nom, écuyer, fut coseigneur de Pouilly, dont il fit hommage à Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, en 1598. Le 6 juillet de cette année, il comparut à la convocation générale des gentilshommes du Nivernais. Le 16 juin 1634, il fut maintenu dans sa noblesse, par sentence des élus de Vézelay, sur la production de ses titres remontant avec filiation à l'année 1443.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même, entre deux fleurs de lis d'argent, et, en pointe, d'un porc-épic du dernier émail.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lévriers.*

BOIS D'AUBERVILLE (*du*).

Cette famille est originaire de Normandie.

Armes : *D'or, à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules.*

BOISDAVID (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOIS DE BEAUCHESNE (*du*).

Cette famille est originaire de Bretagne.

Armes : *Tiercé en fasce : au 1 d'azur à trois étoiles d'argent ; au 2 d'or plein ; au 3 de gueules à l'arbre d'or.*

Devise : *Robur et lumen.*

BOIS DE JANCIGNY (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOIS DE LA VILLE (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOIS DE LA VILLERABEL (*du*).

Cette famille est originaire de Bretagne.

Elle a figuré dans les réformations et montres de 1423 à 1534, et a donné deux lieutenants généraux de l'amirauté de Saint-Brieuc depuis 1749.

Armes : *D'argent, à trois pins déracinés de sinople.*

Devise : *Semper virens.*

BOISDEFFRE (*de*). — *Voy.* le Mouton de Boisdeffre.

BOIS DE MEYRIGNAC (*du*).

Cette famille, originaire du Limousin et Marche, est passée en Bretagne.

Elle remonte aux premières années du xiiie siècle.

Armes : *D'argent, à l'arbre terrassé de sinople, au lion de gueules passant devant le fût de l'arbre.*

Devise : *Spes unica.*

BOISDENEMETS (*de*). — *Voy.* Daniel de Boisdenemets.

BOIS DU BAIS.

Cette famille est originaire de Normandie.

Le premier auteur connu est Geoffroy du Bois, l'un des seigneurs qui suivirent Guillaume le Conquérant en Angleterre.

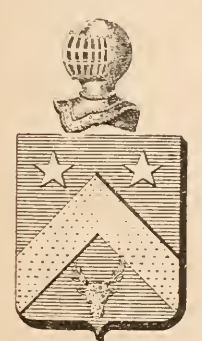
Armes : *D'or, à l'aigle de sable, onglée, becquée et languée de gueules.* — Alias *de sinople.*

Couronne de marquis.

Devise : *Undique suspiciens.*

BOISDULIER (*du*). — *Voy.* Gardin du Boisdulier.

BOIS DU TILLEUL (*du*).



Cette famille est originaire de Champagne.

On trouve à son sujet une ordonnance rendue le 17 mars 1698 par les commissaires généraux du conseil, députés sur le fait des armoiries portant enregistrement à l'armorial général de France, au registre coté *Champagne*, des armes de Claude-Jacques du Bois, avocat au parlement, conseiller du roi, receveur des deniers patrimoniaux de Saint-Dizier.

Cette famille a donné un lieutenant au royal-dragons, 1675; un écuyer chevaucheur, 1724; un capitaine d'infanterie et un chef de bataillon, 1782 et 1787.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un massacre de cerf d'or.*

Bois du Tilleul (Armand *du*), à Rennes (Ille-et-Vilaine), et ch^au^ de Valyvon, par Campagne (Pas-de-Calais).

BOIS D'YVER (*de*). — *Voy.* Marrier de Bois d'Yver.

BOISÉ (*de*).

Cette famille est originaire de Guyenne. Son état historique nous est inconnu.

Armes : *D'azur, à deux palmiers arrachés d'or, enchaînés de même et surmontés de six étoiles aussi d'or, rangées en chef.*

BOISEAUMARIÉ (*de*). — *Voy.* Leroy de Boiseaumarié.

BOISFLEURY (*de*). — *Voy.* Potiron de Boisfleury.

BOIFOSSE (*de*).

Pas de renseignements. Nous trouvons un représentant au château de Bouraudière, par Couéron (Loire-Inférieure).

BOISGELIN (*de*).

Cette famille tire son nom du château de Boisgelin, évêché de Tréguier, en Bretagne.

Le premier auteur connu est Geoffroy du Boisgelin, vicomte de Plehedel, qui vivait en 1166.

Cette famille a donné : un chevalier croisé sous saint Louis ; un cardinal, des archevêques, des pairs de France, des maréchaux de camp, des brigadiers des armées du roi, des capitaines de vaisseau, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la molette d'éperon d'argent de cinq rais ; aux 2 et 3 d'azur plein.*

Devise : *In virtute vis.*

BOISGROLLIER (*de*). — *Voy.* Garnier de Boisgrollier.

BOISGUÉHENNEUC (*du*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries du Boisguéhenneuc, de la Vilnoé, de la Villevoisin, du Clio, de la Babinais, de Minven, etc.

Ancienne extraction, chevalier, réformation de 1668 — huit générations, réformes et montres de 1427 à 1543.

Nous trouvons un Eon du Boisguéhenneuc au nombre des légataires du duc Jean II, en 1304.

Un Alain du B. épousa, vers 1400, Jeanne de Castellan.

Cette famille a fourni un page du roi en 1775.

La branche aînée, fondue vers 1600, dans Lezonnet ; la branche cadette seule survivante.

Armes : *D'argent, à l'aigle impériale de sable, becquée et membrée de gueules.*

Supports : *Deux aigles au naturel.*

Devise : *Carantez ha guirionnez* (amour et vérité).

BOISGUÉRET DE LA VALLIÈRE (*de*).

Cette famille est originaire de l'Orléanais où se trouvaient *Boisguéret* et *la Vallière.*

Elle a donné des échevins, des officiers de toutes armes, un chevalier de Saint-Louis, etc.

Armes : *D'or, à trois arbres de sinople, sur une terrasse de même, accostés de deux croix pattées de gueules et soutenus d'un croissant d'azur, montant en pointe.*

Devise : *Nemoris terræque robore ascendunt.*

BOISGUILBERT (*de*). — *Voy.* le Pesant de Boisguilbert.

BOISGUILLÉ (*de*). — *Voy.* Moncint de Boisguillé.

BOISGUION ou **BOISGUYON** (*de*).

Famille originaire de Bretagne.

La famille de *Boisguyon* ou *Boisguion* est originaire de Bretagne; on trouve dans une généalogie manuscrite, conservée par la famille, la mention d'un Jean de *Boisguion* qui aurait figuré parmi les croisés en 1190. Vers 1380, Patrix de Boisguyon s'établit à Alençon et est l'aïeul de Philippe de Boisguyon, à partir duquel (1468) la filiation de cette maison se poursuit sans interruption et avec certitude.

Armes : *D'argent, à une fasce d'azur.*

BOISHAMON (*du*).

Cette famille portait dès 1150 le nom de Grattemy et la qualité de noble.

Le premier auteur connu, Olivier Grattemy, seigneur de la terre du Boishamon, obtint du duc de Bretagne, François II, des lettres patentes pour prendre définitivement et exclusivement le nom de *du Boishamon.*

Armes : *D'argent, au léopard lioné, mi-passant, mi-rampant, armé et lampassé de gueules.*

BOISHÉRAUD (*de*). — *Voy.* Fournier de Boishéraud.

BOISHEBERT (*de*). — *Voy.* des Champs de Boishebert.

BOISHUE (*de*). — *Voy.* de Guéhenneuc de Boishue.

BOISJOLLY (*de*). — *Voy.* Champeville de Boisjolly.

BOISJOSLIN (*de*). — *Voy.* Vieilh de Boisjoslin.

BOIS-JOURDAN (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOIS-JUZAN (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOISLAUNAY (*de*).

Nous n'avons aucun renseignement sur cette famille, dont un représentant habite le château d'Ouffières, par Thury (Calvados).

BOISLAVILLE (*de*). — *Voy.* Paul de Boislaville.

BOISLECOMTE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Voy. Say de Boislecomte.

BOISLINARDS (*de*).

Cette famille est originaire du Berry où elle possédait, en l'an 1100, le chastel de Boislinards, paroisse de Rançon.

Armes : *D'argent, au vergne* ou *chêne, de sinople; à la bordure engrêlée de gueules.*

BOISLISLE (*de*). — *Voy.* Michel de Boislisle.

BOISLOUVEAU (*du*). — *Voy.* Robert du Boislouveau.

BOISLUISANT (*de*). — *Voy.* de Varènes; Villot de Boisluisant.

BOISMENU (*de*). — *Voy.* Guynot de Boismenu.

BOISMONTBRUN (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOIS-ORHAN (*de*). — *Voy.* de Tahlouet de Bois-Orhan.

BOISPRÉAUX (*de*).

Les renseignements font défaut sur cette famille, dont un représentant habite le château d'Allemagne, par Caen (Calvados).

BOISRAMBAUD (*de*). — *Voy.* Fé de Boisrambaud.

BOISREDON (*de*). — *Voy.* Alefsen de Boisredon.

BOIS-RICHEUX (*de*). — *Voy.* Leblanc de Bois-Richeux.

BOISRIOU (*de*).

L'état historique de cette famille nous est inconnu.

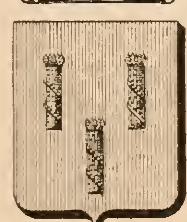
Armes : *D'azur, fretté d'argent; accolé d'azur, à la bande d'or, accosté en chef de trois molettes de même, et, en pointe, de trois coquilles d'argent.*

BOISROUVRAY (*de*). — *Voy.* Jacquelot de Boisrouvray; Paris de Boisrouvray.

BOISSAC (*de*). — *Voy.* Mathieu de Boissac.

BOISSARD (*de*).





La famille de Boissard est fort ancienne en Anjou; elle y était déjà considérable au xiiᵉ siècle.

Olivier et Jean de Boissard, chevaliers, sont cités, le premier dans une charte de l'année 1217, et le second dans une transaction qui eut lieu en 1234.

D'autres Boissard sont mentionnés dans des chartes, quittances, etc., de 1371, 1377, 1406, 1418. L'un d'eux fit partie des hommes d'armes de Bertrand du Guesclin. A trois époques différentes, la famille de Boissard a été appelée à faire preuve de son ancienne noblesse, en 1650, 1667 et 1687. Dans ces trois circonstances, la filiation fut prouvée, sans interruption, par titres originaux, jusqu'en l'année 1424; elle commence à Pierre de Boissard, seigneur de la Rigauderie, qui épousa, par contrat du 10 juin 1424, demoiselle Jacquette de Beaufils, et se poursuit jusqu'à nos jours.

Louis de Boissard, premier du nom, écuyer, seigneur de la Rigauderie, eut commission, en 1568, par Jean de Leaumont, gouverneur de l'Anjou, de lever une bande de trois cents arquebusiers pour être employés contre les religionnaires qui s'étaient soulevés dans ce gouvernement.

Isaac de Boissard, chevalier, fut reçu, en 1650, page de la grande écurie du roi.

Jacques Césac de Boissard, seigneur de la grande et de la petite Chauvière, fut mousquetaire du roi et chevalier de Saint-Louis.

Cette famille a formé deux branches : la branche aînée, éteinte dans les mâles, et la branche cadette.

Armes : *De gueules, à trois faisceaux de flèches d'or liés du même, posés 2 et 1.*

Couronne de marquis.

Branche ainée

Boissard (Marie *de*), Ctesse de **Bonville**.

Branche cadette

1° **Boissard** (Jean-Charles-Léon, Cte *de*), chef de nom et d'armes, lieutenant de cavalerie, non marié.

2° **B.** (François-Armand-Jacques, Vte *de*), lieutenant au 3ᵉ chasseurs à cheval, marié le 17 juillet 1893 à Marie-Clotilde Bégé.

3° **B.** (Henri-Marie-Robert, Vte *de*), non marié.

4° **B.** (Marie-Joséphine *de*), non mariée.

5° **B.** (Ctesse Arthur *de*), mère des précédents. — Résidences : 107, rue du Faubourg-Saint-Honoré à Paris, et chau de la Chauvière, par Saint-Georges (Maine-et-Loire).

BOISSAT DE LAGRAVE.

Famille originaire du Dauphiné, passée en Périgord. Son état historique nous est inconnu.

Armes : *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six besants d'or en orle, 3 et 3.*

Devise : *Sans regret du passé ni peur de l'avenir,*

BOISSE (*de*).

Cette famille est ancienne et des plus nobles du Limousin. Amanieu de Boisse, écuyer, seigneur de la Farge, fit son testament le 6 septembre 1569, par lequel il instituait son héritier Louis de Boisse, son fils aîné. Il épousa par contrat du 7 décembre 1439, *Anne de Châlus*, fille de Maurice de Châlus, écuyer, seigneur d'Auteroche. Il en eut plusieurs enfants.

Jacques-Joseph de Boisse, chevalier, né le 27 janvier 1697, reçu page du roi en 1712, dit le marquis

de Boisse, fut sous-lieutenant des chevau-légers de Berry en 1760, ensuite capitaine des gendarmes d'Orléans, et maréchal de camp le 20 février 1761.

Armes : *Fascé d'argent et de gueules de six pièces, les fasces d'argent chargées chacune de trois mouchetures d'hermine de sable.*

Voy. Codet de Boisse ; Génébrias de Boisse ; Mortemard de Boisse.

BOISSEAU.

Nous n'avons rien trouvé dans les armoriaux concernant l'état historique de cette maison, qui paraît être originaire de Bourgogne.

Armes : *D'or, à trois lions de gueules, sortant de trois boisseaux d'or.*

BOISSEGUIN (*de*). — *Voy.* du Gros de Boisseguin.

BOISSEL (*de*).

L'état historique de cette famille nous est inconnu. Il y a eu une famille Boissel originaire de Normandie qui portait le surnom de Monville.

BOISSEROLLE (*de*). — *Voy.* Rabois de Boisserolle.

BOISSESON (*de*). — *Voy.* Barbara de Labelotterie de Boisseson.

BOISSET (*de*).

La famille de Boisset, originaire d'Auvergne, se divisa, dès une époque fort reculée, en un très grand nombre de branches, éteintes aujourd'hui pour la plupart. Le document le plus ancien qui fasse mention de cette famille date de 1354. Les titres de famille n'établissent la généalogie qu'à partir de Jean Boysset, qualifié noble, qui vivait en 1505.

Nous trouvons un Balthazar-Jean-René, vicomte de Boisset, né le 20 octobre 1839.

Cette famille a fourni des officiers de l'armée du roi et des chevaliers de divers ordres.

Armes : *De gueules, au lion d'or armé et lampassé de même, rampant contre un chêne d'argent ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Devise : *Altitudo, fortitudo.*

BOISSEUIL BARON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOISSEULH (*de*). — *Voy.* Boysseulh.

BOISSIER DES COMBES.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOISSIEU (*de*). — *Voy.* Salvaing de Boissieu.

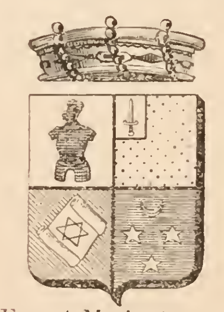
BOISSON (*de*).

Nous trouvons une famille de ce nom qui avait fait sa résidence à Marseille, et subsistait dans Charles de Boisson, reçu trésorier général de France en 1733, marié à N... Fortia de Piles, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, au phénix d'or, sur un bûcher enflammé, fixant un soleil, posé au canton dextre de l'écu, le tout de même.*

BOISSONNADE (*de*). — *Voy.* de Sainte-Colombe de Boissonnade.

BOISSONNET.



Famille originaire du Vivarais qui a donné des officiers généraux et un magistrat.

André-Barthélemy Boissonnet fut maréchal de camp du génie, chevalier de Saint-Louis, créé chevalier de l'Empire le 20 août 1809 et baron le 15 septembre 1813.

Ernest-Marie-Auguste, son petit-fils, étant substitut du procureur de la République à Arras, préféra briser sa carrière en 1880 plutôt que de prendre part à l'exécution des décrets sur les congrégations religieuses.

Voici la lettre qu'il écrivit au garde des sceaux à ce sujet, datée du 17 octobre 1880 :

« Tenant à ne pas associer mon nom à des mesures que je blâme, autant au point de vue religieux qu'au point de vue politique, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter ma démission. »

Le journal *le Pas-de-Calais*, en annonçant cette démission ajoutait : « Nous félicitons ce jeune magistrat devant lequel s'ouvrait le plus brillant avenir. Il a préféré l'honneur à l'intérêt. Cette noble attitude ne sera pas oubliée au jour de la réparation que la République se plaît à précipiter par ses odieuses iniquités. »

Armes : *Écartelé : au 1 d'argent, au casque et à la cuirasse de sable ; au 2 d'or au franc quartier des ba-*

rons de l'armée; au 3 de sinople au rouleau déployé d'argent sur lequel est dessiné un polygone au naturel; au 4 d'azur à trois étoiles d'argent, 2 et 1, surmontées d'un croissant du même.

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Boissonnet** (Ernest-Marie-Augustin), né à Douai le 9 juillet 1849, avocat à la cour d'appel de Douai, conseiller d'arrondissement du canton de Douai-Nord. Domicile : Douai, 31, rue des Wetz, et Sin-le-Noble, ch^au du Clos-Laquien.

2° **B.** (Joseph), fils aîné du précédent, né à Arras, le 2 décembre 1879.

3° **B.** (Ernest), frère du précédent, né à Douai, le 9 février 1882.

Oncles : 1° **Boissonnet** (Estève-Laurent), général de division d'artillerie, grand officier de la Légion d'honneur, créé baron par décret de Napoléon III. — Résidences : 8, rue de la Bienfaisance, à Paris, et ch^au de la Touche, par El-Biar (Algérie).

2° **B.** (André-Denis-Alfred), général du génie, ancien sénateur, grand officier de la Légion d'honneur. — Résidences : 75, rue Miromesnil, à Paris, et à Sézanne (Marne).

3° **B.** (Alfred), capitaine au 12e dragons, à Nancy.

BOISSOUDY (*de*). — *Voy.* Baucheron de Boissoudy.

BOISSY (*de*). — *Voy.* Rouillé de Boissy.

BOISSY D'ANGLAS.

La famille Boissy d'Anglas, protestante et originaire des environs d'Annonay, jouissait d'un grand crédit dans sa province, quand son chef, avocat au parlement de Paris, fut envoyé aux États généraux; on connaît la conduite ferme et courageuse de Boissy d'Anglas à la Convention et sous le Directoire, qui le condamna à la déportation. Créé sénateur et comte de l'Empire, il fut appelé par Louis XVIII à la pairie.

Armes : *De sable, au chevron d'or, au chef d'argent.*

BOISTEL DE BELLOY (*de*).

Cette famille est originaire de Picardie.

Armes : *De gueules, à la bande de losanges d'argent.*

BOISTERTRE (*de*). — *Voy.* Eudes de Boistertre.

BOISTHIERRY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOISVILLE (*de*). — *Voy.* Ternisien de Boisville.

BOISVILLETTE (*de*). — *Voy.* Guérineau de Boisvillette.

BOITEL DE DIENVAL.

Cette famille est originaire d'Ile-de-France; son état historique nous est inconnu.

Armes : *D'azur, à trois coqs d'or, crêtés, barbés et onglés de gueules, ayant la patte dextre levée.*

BOIXO (*de*).

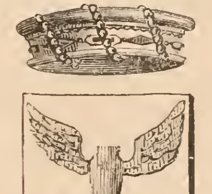
Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOJANO (*de*). — *Voy.* Thomas de Bojano.

BOLLARDIÈRE. — *Voy.* Paris de Bollardière.

BOLLEMONT (*de*). — *Voy.* Chonet de Bollemont.

BOMPAR (*de*).



Famille originaire de Provence, qui subsistait dans la personne de N... Bompar, chef d'escadre et vice-roi de la Martinique. Il était de la branche qui vivait à Aix dans le xve siècle, et remontait à Guillaume Bompar, le premier qui se retira à Grasse où il fonda une chapelle, le 8 avril 1498.

Son petit-fils, Louis Bompar, fut juge royal de la ville de Grasse en 1518; marié à Catherine de Bertalis en 1519, il laissa postérité.

Honoré de Bompar fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Melchior de Bompar, son oncle, le 1er décembre 1668.

Ses descendants, qui formèrent deux branches, ont donné plusieurs officiers de vaisseau.

Armes : *D'azur, à deux colombes d'argent, perchées sur un tronc écoté d'or, posé en fasce.*

Nous trouvons encore :

D'argent, à l'aigle éployée, décapitée de gueules.

BOMPART (*de*). — *Voy.* Gasselin de Bompart.

BON (*de*).

Le premier auteur connu de cette famille est Jacques-André de Bon, seigneur de Menton, qui vivait en 1260.

Un de Bon suivit Louis d'Anjou, roi de Naples, dans ses guerres contre le roi de Hongrie et reçut de ce prince, qu'il avait sauvé sur le champ de bataille, une main sanglante de gueules, empoignant la bande de ses armes.

Cette maison s'est divisée en plusieurs branches qui se répandirent dans le Languedoc, la Provence et la Bretagne.

Elle s'est alliée aux familles de Bernage, de Castillon, de Bastans, de Cambon, Surcouf, de Puibusque, Hoël, Vail, etc.

Armes : *De gueules, à la bande d'or, chargée d'un ours de sable.*

BONADONA (*de*).

La famille de Bonadona établie jadis dans le comtat Venaissin depuis le milieu du xve siècle, est originaire de Rivoli, en Piémont. Les historiens de ce pays portent un témoignage avantageux de son ancienneté. Des chevaliers de cette famille passèrent dans la Palestine, avec d'autres chevaliers du Piémont et de Savoie, du temps de Godefroi de Bouillon, en 1099.

Jeannin de Bonadona fut le premier de cette famille qui vint se fixer dans le Comtat, avec ses quatre frères, vers 1505. Il s'était marié trois fois et eut des enfants des trois lits.

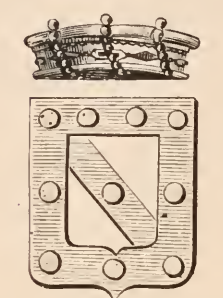
Cette famille a fourni plusieurs officiers des armées du roi.

Armes primitives : *D'azur, à la bande d'argent, accompagné de deux roses de même.*

Armes actuelles : *Parti : au* 1, comme les précédentes; *au* 2 *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et d'un soleil de même en pointe.*

Devise : *Hæc sunt bona virtutis dona.*

BONAFFOS DE LA TOUR.



Ancienne noblesse, originaire du Quercy, qui a formé plusieurs branches. Elle a donné des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont il est fait mention dans l'*Histoire de Malte*, et aussi des chevaliers de l'ordre du roi.

Le chef de la branche établie en Quercy était le baron de Bonaffos de Presques, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, écuyer extraordinaire de Sa Majesté, attaché à Mme Sophie de France. Il avait épousé, par contrat du 7 mars 1773, demoiselle de Bayle.

De la branche établie à Montréal, au diocèse de Carcassonne en Languedoc, était chef messire Jean-Pierre de Bonaffos de la Tour, écuyer, né le 3 février 1709, marié par contrat en 1736, à demoiselle Angélique de Lanapla.

Jean-Pierre de Bonaffos, écuyer, seigneur de la Tour, né à Montréal, le 11 octobre 1739. Ancien capitaine au régiment de Vexin-Infanterie, avait épousé par contrat Madeleine-Adélaïde de Gauran.

Armes : *D'azur, à une bande, accompagnée de six bezants, posés en bande,* 3 *en chef et* 3 *en pointe, le tout d'argent.*

La branche établie à Montréal portait :

D'azur, à une bande, accompagnée de trois besants posés en bande, le tout d'argent.

Nous trouvons encore :

D'argent à la bande d'azur et à la bordure du même, chargées de dix besants d'or posés 4, 3 *et* 3.

BONAFOS DE BELINAY (*de*).

Nous croyons que cette famille est une branche de la précédente.

BONAL (*de*).

Famille originaire de l'Agénais dont nous ignorons l'état historique de noblesse.

Armes : *D'azur, à trois étoiles d'or.*

Devise : *Absque nubibus rutilat.*

BONALD (*de*).

Cette famille, très anciennement citée en Rouergue, remonte à Jean de Bonald, coseigneur de Moyrazès et Radelle, fils d'Amalric, vivant vers 1400, et petit-fils de Pierre de Bonald et de Cédélie Azéniar (cités dans un hommage rendu au comte de Rodez en 1418). La descendance de cette famille a donné des juges-baillis de Millau, des

officiers, un cardinal-sénateur de l'Empire (1841-1852), un membre de l'Académie française, pair de France et ministre (1822), etc.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle d'or; aux 2 et 3 d'or, au griffon de gueules.*

BONAMOUR (*de*). — *Voy.* Visdelou de Bonamour.

BONAND (*de*).

Les renseignements sur cette famille nous font défaut.

Armes : *De sinople, à trois têtes de cerfs d'argent.*

BONANY DE VILLEMEREUIL.

Famille originaire du Berry dont nous ignorons l'état historique de noblesse.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe, d'une tête de lion arrachée et lampassée, le tout de même.*

BONARDI DU MÉNIL.

Cette famille, originaire du Piémont, s'est établie en Provence vers la fin du xive siècle.

Elle s'est divisée en deux branches : celle du marquis du Ménil et celle des comtes de Saint-Sulpice.

Armes : *De gueules, à trois bandes d'or, bordées de sable.*

BONAUD D'ARCHIMBAUD (*de*).

Famille de Provence, issue de Raymon de Bonaud, seigneur de Planta au royaume de Naples, qui vivait en 1331.

Elle a été l'objet d'une maintenue en 1667.

Elle est passée, en 1764, en Dauphiné où elle possédait de nombreux biens qui lui étaient venus par suite d'alliance avec la maison de Moreau de Vérone.

Elle est aujourd'hui éteinte dans les mâles.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, au fer de lance ou soc de charrue d'argent, posé en bande,* qui est de Bonaud ; *aux 2 et 3 d'or, à la bande de gueules, chargée de trois molettes d'argent,* qui est d'Archimbaud.

BONAVENT ou BONNAVENT DE BEAUMEVIEILLE (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc.

Elle passa en Auvergne à l'époque des guerres de religion.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de sable au lion rampant d'argent ; aux 2 et 3 de sinople, à la tierce feuille d'or.*

BONCHAMPS (*de*).

Cette famille, originaire de l'Anjou, remonte au xiie siècle.

Nous trouvons un de Bonchamps gouverneur de Saumur en 1550.

Un autre, général de l'armée vendéenne, blessé à mort devant Cholet, sauva la vie à 3.000 prisonniers.

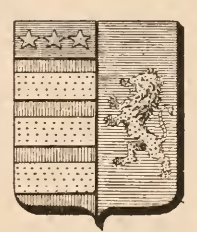
Armes : *De gueules, à deux triangles d'or, entrelacés, l'un dans l'autre, en forme d'étoile.*

Il existe une autre famille portant le même nom, originaire de la Normandie, ayant possédé les seigneuries de la Londe et de Bérangeville, dans la généralité de Caen.

Armes : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

BONCOURT (*de*). — *Voy.* Morel de Boncourt.

BONDET DE LA BERNARDIE



Cette famille est originaire du Lonzac, dans le haut Limousin. Elle a possédé les seigneuries de la Bernardie, de la Valette et des Pommiers.

Le premier auteur connu est Léonard Borde de la Bernardie qui vivait en 1601 et avait épousé Antoinette Mailhard.

Cette famille s'est alliée aux plus anciennes maisons de la province : des Cars, Noailles, Ventadour, Turenne, Comborn, etc.

Armes : *Parti : au 1 de gueules à trois fasces d'or et au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; au 2 d'azur, à un lion d'or armé et lampassé de gueules.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Bondet de la Bernardie**, âgé de 60 ans. — Résidence : rue du Moustier, à Montauban, et ch^{au} du Repaire (Dordogne).

2° **B. de la B.** (J.-J.-A.-H.-X.), fils du précédent, âgé de 30 ans, lieutenant au 3e hussards, à Tarascon (Bouches-du-Rhône).

3° **B. de la B.** (Emmanuel), âgé de 32 ans, à Tulle (Corrèze).

4° **B. de la B.** (H.-M.-E.), âgé de 28 ans, sous-lieutenant au 11e dragons, à Tarascon (Bouches-du-Rhône).

5° **B. de la B.** (J.-L.-J.), âgé de 45 ans, capitaine au 61e d'infanterie, à Bastia (Corse), et à la Gagie, par le Lonzac (Corrèze), dont Maxence.

6° **B. de la B.** (Marie-Eugène-Jules-Célestin), né le 22 août 1862 ; aide commissaire de marine, à Toulon, dont : *a*) Louis ; *b*) Émile ; *c*) Jules ; *d*) Hippolyte.

7° **B. de la B.** (Édouard), âgé de 40 ans, demeurant au château des Plats, par Seilhac (Corrèze), et au Pont-Lapierre, près Tulle.

BONDURAND (B[on]).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Péras, par Genolhac (Gard).

BONDY (*de*). — *Voy.* Taillepied de Bondy.

BONET D'OLÉON (*de*).

Famille originaire du Comtat, dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois mouchetures d'hermines de sable.*

BONFILS (*de*).

Cette maison, originaire de Florence, vint s'établir en France vers l'an 1230 et y forma plusieurs branches qui se répandirent en Lorraine, Provence, Bretagne et Périgord.

Cette famille a donné un pape sous le nom de Sabinien ; des cardinaux ; un général en chef de Sicile ; des chevaliers ; des officiers de toutes armes ; des maîtres et maréchaux des logis de la garde du roi ; des mousquetaires ; des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : Lorraine et Provence : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile, et, en chef de deux fleurs de lis de même* (concession de 1633) ; *à la bordure dentelée d'argent : aux 2 et 3 d'or, à la patte d'ours de sable ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Bretagne : *De gueules, à la patte d'ours, onglée de sable : au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Périgord : *D'or, à la patte d'ours de sable.* Quelquefois : *Écartelé : aux 1 et 4 de gueules à trois besants d'or.*

La branche Bonfils Rochon de Lapeyrouse le Lamothe de Wormezelle blasonne : *Écartelé : aux 1 et 4 d'or, à la patte d'ours onglée de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois étoiles de gueules, accompagnée de deux chevrons alaisés d'argent, semés d'épées sans nombre, les pointes en haut d'argent, les gardes et poignées d'or* (concession de 1610).

BONFILS DE BELGODÈRE DE BAGNAJA (*de*).

Cette famille paraît être un des rameaux de la précédente.

Armes : *D'azur et de sable, coupé à la fasce d'argent ; au chef chargé de trois étoiles d'or et d'une fleur de lis en pointe, du même.*

Couronne de comte.

Devise : *Totus patriæ.*

BONFIS DE LAFAURIE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Voy. Canaux de Bonfils.

BONGARS (*de*).

Famille originaire de la Capelle-en-Thiérache, où les premiers auteurs connus étaient des gentilshommes verriers.

Elle forma quatre branches qui se répandirent en Berry, Champagne, Vendômois et Normandie.

Armes : *D'azur, à trois molettes d'or, surmontées de trois mouchetures d'hermines de sable* (alias *d'or*) ; *le tout surmonté en chef de deux têtes de lions arrachées d'or et affrontées.*

BONHOMME DE LAJAUMONT.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONHOMME DE MONTAIGUT.

Les renseignements sur l'état historique de cette famille nous font défaut.

Armes, Guyenne : *De gueules à trois plumes à écrire d'or, coupées d'argent.*

Toulouse, Montauban : *D'or, à un homme au naturel vêtu de gueules, portant une hotte de sable dans laquelle est une femme aussi au naturel, vêtue d'argent.*

BONIFACE DE FOMBETON (*de*).

Sauveur Boniface, l'un des fils de Jean, seigneur de la Molle, épousa à Riez, à la fin du XVI[e] siècle, Julienne des Ripert et fut la tige de cette branche qui hérita de la seigneurie de Fombeton, par alliance avec les Laidet.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules à trois fasces d'argent*, qui est de Boniface ; *aux 2 et 3 de*

gueules à la tour pavillonnée d'or, maçonnée de sable, qui est de Laidet.

On trouve encore en Normandie une autre branche de la même famille, qui porte :

D'argent, à trois fasces de sinople.

BONIJOL (*de*).



Cette famille est originaire du Languedoc. Elle était connue vers le commencement du XVIe siècle où vivait Jean de Bonijol, marié en 1520, à une de la Croix, du lieu de Figuirolles.

Jean de Bonijol, leur fils, deuxième du nom, servit en qualité de capitaine d'infanterie.

Un Henri de Bonijol, capitaine dans le régiment d'Orléans, se retira dans la terre de Brau, où il fut nommé pour commander dans tout son département. Le roi, content de ses services, lui accorda la croix de Saint-Louis et une pension annuelle. Il avait épousé, en 1715, *Charlotte de Cadenet ;* il quitta sa terre en 1742, et alla avec sa femme s'établir à Arles.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un parcelet de même.*

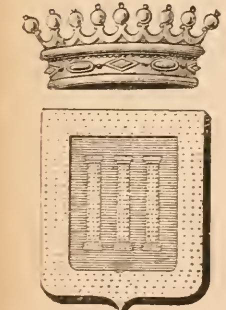
Nous trouvons encore :

D'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules, tourné à sénestre, chargé de deux fasces de gueules alésées brochantes sur le tout.

BONILLA (*de*). — *Voy.* DE COUTREBAS DE BONILLA.

BONIN. — *Voy.* BONNIN.

BONNAFOS (*de*).



Cette noble et très ancienne famille, est, suivant la tradition, originaire d'Italie. On trouve en effet à Florence, dès les temps les plus reculés, des Bonnafossa (bon fossé ou bonne forteresse) et que nous traduisons en français par Bonnefosse ou Bonnafos.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, les Bonnafos sont connus en France depuis le XIIe siècle. Il existe encore aujourd'hui plusieurs familles de ce nom.

Hugues de Bonnafos suivit saint Louis à la croisade de 1248.

Principalement adonnée à la profession des armes, la maison de Bonnafos compte des chevaliers du Temple et des chevaliers de Malte, des officiers généraux et supérieurs distingués et un grand nombre d'officiers de tous grades, dont plusieurs sont morts ou ont été blessés sur les champs de bataille.

Les registres de la cour des aides de Clermont-Ferrand attestent que déjà sous Louis XIII et Louis XIV ses membres possédaient le titre de baron, qu'ils avaient fourni des commensaux de la maison du roi, des gentilshommes de sa chambre, des écuyers de la grande écurie, des chefs de cavalerie et qu'ils avaient occupé avec honneur et probité les plus hautes charges des villes capitales de la haute et de la basse Auvergne.

PREUVES : Cartulaire de l'abbaye de Dalon, Rec. de Gaign. (Biblioth. imp.) ; musée de Versailles ; d'Hozier (art. *Guiscard*) ; pièces du procès de l'ordre du Temple ; registres d'hommages; rôles des montres ; chronologie militaire ; généalogie de Valon ; lettres de confirmation de noblesse de 1664, 1669 ; arrêt de la cour des aides de Clermont-Ferrand, du 7 janvier 1678 ; états de services, papiers de famille, etc., etc.

Le nom de Bonnafos se trouve au musée de Versailles, 3e salle des Croisades.

Cette famille s'est alliée aux maisons des princes de Foix, des marquis de Scorailles, des Gusserand, des Lavallettes Parisot, des Brejons, de la Salle, de Verdonnet, Bravard d'Ayssat, de Berbis, marquis de Balatier Lantage, comte d'Humières.

ARMES : *D'azur, à trois colonnes d'ordre toscan d'or, à la bordure du même.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Bonnafos** (HENRY, Bon *de*) et Bonne, née d'Humières, chau de Viescamp, par la Chapelle-Viescamp (Cantal).

2° **B.** (TIMOTHÉE, Bon *de*) et Bonne, née de Bellefond, 58, rue de Varenne, à Paris, et chau de Lamothe, par Calvinet (Cantal).

3° **B.** (ROGER *de*), mêmes adresses.

BONNAFOUX (*de*).

Les renseignements sur cette famille nous font défaut.

ARMES : *D'or, à la fasce humaine d'azur.*

BONNAIRE (*de*).

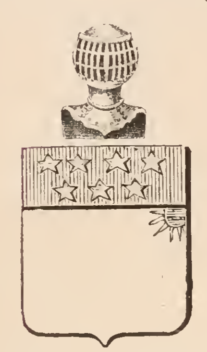
Cette famille est originaire de Bourgogne.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles de même, et, en pointe, d'un agneau pascal d'argent.*

Voy. Debonnaire.

BONNAUD. — *Voy.* Bonaud.

BONNAULT (*de*).



Issue de race chevaleresque, la famille de Bonnault figurait, dès le commencement du xve siècle, à la cour des rois de France, près desquels plusieurs de ses membres ont occupé des charges d'écuyer, d'échansons et de gentilshommes servants. Établie en 1502 dans la seigneurie de Méry-sur-Cher, près Vierzon, elle l'a possédée sans interruption jusqu'à nos jours. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par différents arrêts, et a voté en 1789 pour l'élection des députés de la noblesse aux États généraux. Mentionnée dans une charte de Charles VI, elle possède des brevets signés par presque tous ses successeurs et a fourni plusieurs gouverneurs de places fortes, un grand nombre d'officiers de distinction, un maire de Bourges et un député de la noblesse aux États provinciaux du Berry en 1786. La filiation, établie sur titres authentiques, commence à Jean de Bonnault, chevalier, qui rendit hommage en 1364 pour un fief mouvant du bailliage de Blois; le 10 juillet 1376, il reçut un don de cent trente écus d'or de Jean, fils du roi de France, duc de Berry.

Jean de Bonnault, troisième du nom, chevalier, qualifié capitaine dans les comptes royaux de 1435, gouverneur du château de Vierzon, fut un des seigneurs qui restèrent attachés à la personne du roi Charles VII, et l'accompagna lorsque Jeanne d'Arc le fit sacrer à Reims. Il avait épousé, le 13 juillet 1437, Anne Carré, fille du seigneur d'Anjoin et de Forges.

Charles de Bonnault, chevalier, seigneur de la Forêt, maintenu dans sa noblesse en 1703, obtint la reconnaissance du droit qu'avait sa famille de nommer au bénéfice de la vicairie de Sainte-Catherine.

François-Antoine de Bonnault d'Houet, chevalier, seigneur des Vèvres et d'Houet, vicomte de Villemenard et de Saint-Germain-du-Puy, épousa à Bourges, le 9 juin 1749, Anne-Catherine Turpin, fille de Charles, chevalier, seigneur de Sauldre et de Lépinière, et de Marie Gassot de Berlières.

François-Joseph, vicomte de Bonnault d'Houet, chevalier, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse aux États provinciaux du Berry, en remplacement du comte de Luzignan, maire de Bourges de 1810 à 1817, est créé baron de l'Empire le 7 janvier 1814.

Jean-Henri de Bonnault de Villemenard, chevalier, quatrième fils de François-Antoine de Bonnault d'Houet, vicomte de Villemenard et de Saint-Germain-du-Puy, et d'Anne Turpin, officier de dragons, épousa à Pouilly, le 28 avril 1783, Anne-Louise-Marguerite Dodart, fille de Claude, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, et de Marguerite de Menou.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un dauphin vif, couronné du même.*

Supports : *Deux lions.*

Timbre : *Un casque taré de face.*

Nous trouvons encore :

D'argent à un soleil d'azur mouvant de l'angle sénestre de l'écu chargé de sept étoiles d'or placées 4 et 3.

BONNAURE DE LA PAYRILLE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc.

Le premier auteur connu est Jean de Bonnavent, écuyer, seigneur de Beaumevielle, qui vivait en 1614 et est qualifié de lieutenant général au bailliage de la Bruyère, en Languedoc. Cette famille a fourni plusieurs officiers des armées du roi.

Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle, né en 1736, fit toutes les campagnes de la guerre de Sept Ans en qualité de capitaine de grenadiers dans le régiment de Royal-Roussillon. Il fut fait chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 de sable, à deux lions d'argent; aux 2 et 3 de sinople à deux trèfles d'or.*

Couronne de comte.

BONNAVENTURE (*de*). — *Voyez* Denys de Bonnaventure.

BONNAY (*de*).

Famille d'origine chevaleresque, qui a formé plusieurs branches qui se sont répandues en Bourgogne, Champagne, Lorraine et Franche-Comté.

Sa filiation est établie par titres jusqu'en 1148.

Armes : *D'argent à trois hures de sanglier de sable, défendues du champ.*

Cimier : *Un bourrelet d'argent et de sable, surmonté d'une hure de sanglier du même.*

BONNE (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc. Elle a formé plusieurs branches, dont l'une s'est établie en Dauphiné pendant le XIIIe siècle.

ARMES : *De gueules, au lion d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.*

BONNEAU.

Cette famille, originaire de Touraine, a formé de nombreuses branches qui, dès l'an 1500, se sont répandues de tous côtés, principalement en Nivernais, en Bourgogne et vers l'Ile-de-France.

Un Bonneau fut major-général de l'infanterie de l'armée de Turenne.

ARMES : *D'azur, à trois trèfles d'or ; au chef de même, chargé d'une aigle éployée, issante de sable.*

Nous trouvons encore : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et, en pointe, d'un puits d'argent avec une balustrade d'or ; aux 2 et 3 d'azur au dextrochère d'argent, paré de même, mouvant du flanc sénestre, tenant trois lis de jardin au naturel accompagné en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, de trois trèfles de sinople, rangés en fasce.*

La branche du MARTRAY blasonne :

D'azur à trois grenades d'or tigées, feuillées et grainées de même, ouvertes de gueules.

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux levrettes d'or, colletées de gueules.*

BRANCHE D'ALENÇON

Bonneau d'Alençon (Mme), châu de Pezay, par Fossé-Marolles (Loir-et-Cher).

BRANCHE DE LA BROUE

Bonneau de la Broüe (Mlse *de*), 4, place Perchepinte, à Toulouse (Haute-Garonne) ; châu de Clermont, par l'Isle-en-Jourdain (Gers), et châu de Plany, par Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

BRANCHE DU MARTRAY

1° **Bonneau du Martray** (CHARLES), châu de Marry, par Moulins-Engilbert (Nièvre).

2° **B. du M.**, 64, rue Miromesnil, à Paris.

3° **B. du M.** (G.-E.-S.-T.), lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major, au Mans (Sarthe).

4° **B. du M.** (Mme), 115, rue de Grenelle, à Paris.

BONNEAU-AVENANT (*de*).

Famille originaire du Poitou, qui a donné des maires et des lieutenants généraux aux villes de Poitiers (1455), Niort (1660). Un de Bonneau de Lange fut lieutenant général à Saint-Maixent, en 1676.

La famille de Bonneau-Avenant a été maintenue dans sa noblesse par Barentin en 1667.

Le titre de comte héréditaire a été octroyé par Sa Sainteté le pape Léon XIII par un bref en date du 4 février 1881.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et, en pointe, d'une fontaine d'argent, jaillissante d'un trait d'or.*

BONNECAZE (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille dont un représentant habite boulevard Pereire, 195, à Paris.

BONNECHOSE (*de*).

Cette famille est originaire de Normandie.

Le premier auteur connu est Jean de Bonnechose, qui vivait en 1292.

Les armes de cette famille se voyaient aux vitraux de la Sainte-Chapelle où saint Louis avait, dit-on, permis de les placer en considération de services rendus.

Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, mort en 1883, appartenait à cette famille.

ARMES : *D'argent, à trois têtes de sauvages, arrachées de sable, posées de front.*

BONNECORSE (*de*).

Cette famille, originaire de Florence, s'est établie en Provence vers l'an 1500.

Le premier auteur connu est Julien de Bonnecorse, secrétaire et trésorier général, qui fut pourvu de l'office de receveur général de toutes les finances du pays de Provence par lettres patentes de François Ier, données le 2 mars 1523.

Cette famille a produit : un consul général au grand Caire sous Louis XIV ; des officiers de toutes armes ; des magistrats, etc.

Elle s'est alliée aux meilleures familles de la province.

ARMES : *D'azur, au lion d'or, tenant de ses pattes de devant une fleur de lis du même.*

BONNEFON DE PUYVERDIER (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille dont un représentant habite le château du Faysau, par Calvinet (Cantal).

BONNEFOND DE VARINAY.

Famille venue de l'Auvergne en Lyonnais, dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Ames : *D'or à la fontaine de sable, composée de deux bassins superposés, dans chacun desquels retombent deux jets d'eau, posés sur une terrasse de sinople.*

BONNEFOUS DE CAMINEL (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNEFOUX (*de*).

Famille originaire de Bretagne, sur laquelle les renseignements nous font défaut.

Armes : *D'azur à trois rocs d'échiquier d'argent.*

BONNEFOY (*de*).

La famille de Bonnefoy, originaire de Normandie, d'où elle avait passé en Angoumois, a donné à la marine royale des officiers, dont plusieurs se sont fixés au siècle dernier à l'Ile-de-France Isaac de Bonnefoy, fils de Jacob de Bonnefoy de Breteauville, enseigne des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis, et de Suzanne Martel, fut lui-même lieutenant des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé en 1754 Françoise-Madeleine Laisné, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *De sable, à trois mains dextres appaumées d'or.*

Devise : *Honneur, courage et fidélité.*

Une autre famille, originaire du Bourbonnais, porte :

D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de même, et, en pointe, d'une foi d'argent.

Nous trouvons encore une autre famille de **Bonnefoy du Charmel** dont l'origine nous est inconnue et qui a pour auteur un de Bonnefoy, baron du Charmel, lequel était intendant de Trianon et secrétaire du roi Louis XVI.

Armes : *De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et, en pointe, d'une gerbe de blé, le tout d'or; au chef d'argent chargé d'un lion passant d'azur.*

BONNEFOY DES AULNAY (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille dont un représentant habite 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

BONNEGARDE (*de*). — *Voy.* Dupouy de Bonnegarde.

BONNEGENS (*de*).

Originaire de Saintonge, cette famille est connue depuis Joseph de Bonnegens, seigneur de Delay, conseiller du roi, président lieutenant général du siège royal et sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, dont on enregistra les armes en 1698.

Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont l'aînée, celle des seigneurs de la Chaume, était représentée, sous Louis XV, par deux frères, dont Joseph de Bonnegens, capitaine des grenadiers royaux au régiment d'Aunis, se trouvait à la tête de sa compagnie à la bataille de Fontenoy, et dont le cadet, qui servait dans la maison du roi, fut blessé à la même bataille.

Des lettres d'anoblissement furent concédées à une famille du même nom par la Restauration, en 1815.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles, celle de la pointe soutenue d'un croissant, le tout du même.*

Couronne de comte.

BONNEHÉ (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNEL DE CLAVERIE DE PRADAL.

Famille originaire du comté de Foix en Languedoc, sur laquelle les renseignements nous font défaut.

Armes : *De gueules, à la clef d'argent, posée en pal.*

BONNEL DE LONGCHAMP.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNEMAINS (*de*).

Famille de noblesse militaire de l'Empire.

Armes : *De sinople à la cotice d'or, chargée de trois étoiles d'azur, adextrée d'un lion couché du second, soutenu de deux sabres renversés d'argent, garnis d'or, passés en sautoir; le tout renfermé dans une bordure de gueules.*

BONNEMARE (*de*). — *Voy.* HELLOT DE BONNEMARE.

BONNEMÈRE DE CHAVIGNY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNERIVE (*de*). — *Voy.* FONTAINE DE BONNERIVE.

BONNESCUELLE DE LESPINOIS.

Cette famille, originaire de Vendée, tire son surnom de la seigneurie de Lespinois, près de Vassy, en Champagne, laquelle, suivant la tradition, lui aurait été inféodée par saint Louis.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules : aux 2 et 3 d'azur, à une merlette d'or, transpercée d'une flèche d'argent.*

Couronne de marquis.

BONNET. — *Voy.* BONET.

BONNET (*de*). — *Voy.* CONTE DE BONNET.

BONNET DE LA ROCHE D'ESPEIL.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de la Roche-d'Espeil, par Bonnieux (Vaucluse).

BONNET DE PAILLERETS.

Famille originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements nous font défaut.

ARMES : *De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux casques d'argent, et, en pointe, d'une épée de même, posée en pal, brochant sur le chevron.*

BONNET DE SAINT-MARC.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille dont un représentant habite le château de Saint-Marc, par Saint-Paul (Tarn).

BONNET DES CLAUSTRES.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château des Claustres, par Saint-Victor (Ardèche).

BONNET MAURELHAN DE POLHES (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc.

Elle a formé deux branches : la branche aînée s'est fondue dans la branche cadette par le mariage du général de Bonnet de Polhes avec sa cousine, Mlle de Maurelhan, en 1843.

ARMES : *D'or au chevron d'azur, accompagné de trois mouchetures d'hermines.*

BONNEUIL (*de*). — *Voy.* CHABENAT DE BONNEUIL ; VERNOU DE BONNEUIL.

BONNEVAL (*de*).

Famille originaire du Limousin, de race chevaleresque, dont le premier auteur connu est Géraud de Bonneval, qui vivait en 1055.

Un Antoine de Bonneval épousa, à la fin du XVe siècle, Marguerite de Foix, ce qui valut à ceux de sa maison d'être toujours traités de *cousins* par les rois et reines de Navarre.

Elle se divisa en plusieurs branches et produisit un grand nombre de vaillants guerriers et plusieurs officiers généraux.

ARMES : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

DEVISE : *Victorious à tots lous azars.*

SUPPORTS : *Deux griffons d'or.*

Voy. DESHAYES DE BONNEVAL.

BONNEVAL ABRIAT DE LAFOREST.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNEVALLET (*de*). — *Voy.* TOURNOIS DE BONNEVALLET.

BONNEVIE DE POGNIAT (*de*).

Cette famille, originaire d'Auvergne, a possédé les seigneuries de Pogniat, Lavors, Mézières, Marcillat et la Tour de Serviol.

Elle fut maintenue dans sa noblesse d'extraction par sentence de M. Tubeuf, intendant de la généralité de Moulins, en date du 12 mars 1669.

Elle a donné : en 1270, un chevalier croisé ; en 1363, un prieur de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie ; des chevaliers de Saint-Louis ; des officiers de toutes armes, etc., etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, a trois barbeaux d'argent, l'un sur l'autre, surmontés de trois étoiles du même en chef*, qui est de Bonuevie; *aux 2 et 3 de France, à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochant*, qui est de la Tour d'Auvergne.

BONNEVILLE (*de*). — *Voy.* le Cacher de Bonneville.

BONNEVILLE DE COLOMB. — *Voy.* de Brunel Bonneville de Colomb.

BONNEVILLE DE MARSANGY.

Nos recherches pour établir l'état de noblesse de cette famille ont été infructueuses.

Armes : *D'azur à la fasce d'or, accompagné en chef d'une étoile de même, placée entre deux roses aussi d'or, et, en pointe, d'une tête de cerf de même, posée de front.*

BONNIÈRE DE LA LUZELLERIE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

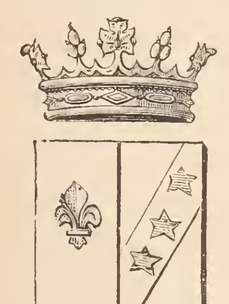
BONNIÈRES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNIN DE FRAYSSEIX.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNIN DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT.



Cette famille d'ancienne chevalerie est originaire de Touraine, à laquelle appartenait Hugues Bonnin, chevalier, croisé en 1191.

Sa filiation suivie remonte à Hugues *Bonin* ou *Bonnin*, châtelain de Beaugency, vivant en 1348; la descendance a été connue sous le nom du fief des Bonnin, sous celui de la Bonninière, et a obtenu l'érection en marquisat par lettres patentes du roi Louis XV, en août 1757, du fief de Beaumont-la-Ronce.

Les principales illustrations de la famille sont : Hugues de la Bonninière, qui se distingua sous Charles VII au siège d'Orléans où il commandait cent lances; André, Mis de Beaumont, chambellan de l'empereur Napoléon Ier, et ensuite chevalier d'honneur de l'impératrice Joséphine; Marc, Cte de Beaumont, général de division et pair de France; Charles, Cte de Beaumont, député et gouverneur de l'Ecole militaire de Paris, de 1820 à 1830.

Théodore de la Bonninière, Mis de Beaumont, avait hérité par transmission de la pairie du Cte de Villemangy, son beau-père, en vertu des lettres patentes accordées par le roi Louis XVIII. Colonel de cavalerie, il refusa de prêter serment en 1830 et donna sa démission.

Armes : *D'argent à la fleur de lis d'or.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de marquis.

Nous trouvons encore :

D'argent, parti : au 1 à la fleur de lis d'or et au 2 à la bande d'argent chargée de trois étoiles d'azur.

BONNIOL DE FLEURAC.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

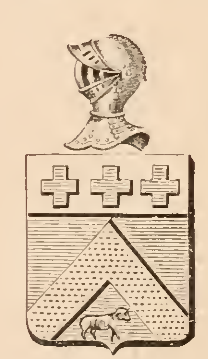
BONNIOL DU TRÉMONT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BONNIOT (*de*). — *Voy.* Odde de Bonniot.

BONNIVAL (*de*). — *Voy.* Crèspel de Bonnival.

BONNOT DE MABLY.



Cette famille est originaire du Briançonnais.

Le premier auteur connu est Gabriel Bonnot, secrétaire du roi au parlement du Dauphiné, qui vivait en 1700 et qui laissa trois fils, dont l'un fut le fameux philosophe Etienne Bonnot de Condillac, abbé de Mureaux, plus connu sous le nom de *Condillac*, né en 1715, qui devient précepteur de l'infant don Ferdinand, duc de Parme, petit-fils de

Louis XIV, et membre de l'Académie française. Il mourut dans sa terre de Flux, près Beaugency le 3 août 1780.

ARMES : *D'azur au chevron d'or; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules.*

Nous trouvons encore :

D'azur, au chevron d'or, à l'agneau passant d'argent tourné à sénestre ; au chef cousu d'argent chargé de trois croix d'azur.

BONRECUEIL (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Bonrecueil, par Lambesc (Bouches-du-Rhône).

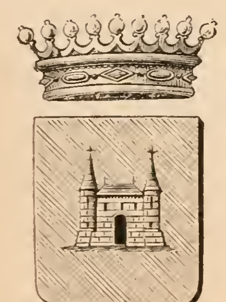
BONREPOS (*de*). — *Voy.* MOREAU DE BONREPOS.

BONS (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Bru, par Figeac (Lot).

BONSONGE (*de*). — *Voy.* MARTIN DE BONSONGE.

BONTEMPS DE MENSIGNAC.



Famille originaire du Périgord.

Le premier auteur connu est Armand Bontemps de Cavarroque, anobli par lettres patentes du roi Henri III en date de mars 1584.

ARMES : *D'azur, à la cloche d'argent bataillée de sable ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.*

Nous trouvons encore :

De sinople, au château d'argent, à deux tours ajourées et maçonnées de sable.

BONTEVILLE (*de*). — *Voy.* HAY DE BONTEVILLE.

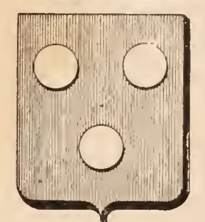
BONTIN (*de*). — *Voy.* DE GISLAIN DE BONTIN.

BONVILLERS (*de*). — *Voy.* DU MOLARD DE BONVILLERS.

BONVOULOIR (*de*). — *Voy.* ACHARD DE BONVOULOIR.

BONY (*de*).





Cette famille, venue d'Italie, avec les Médicis, s'est établie en Limousin en l'an 1200.

Le premier auteur connu est Jean Bony, chevalier, dont le nom paraît dans une charte de 1276.

Le 5 septembre 1445, Christophe de Bony de la Vergne épousa à Benayes, près Ségur, diocèse de Limoges, Antoinette Cotet, dont il eut postérité.

En 1600, un de Bony fut lieutenant-colonel du régiment de Schomberg.

Cette famille a été reconnue noble par arrêt contradictoire rendu en la cour des aides de Paris, le 4 mai 1665, en faveur de Charles de Bony de Lavergne, et les preuves en ont été aussi faites chez le juge d'armes de France.

Jean de Bony, comte de Lavergne, seigneur de Saint-Pric et autres lieux, servit pendant 14 ans dans le corps royal d'artillerie.

Cette famille a en outre produit un aide de camp du Dauphin aux armées de Flandre ; des officiers de toutes armes, des mousquetaires, entre autres François-Léonard de Bony, chevalier, marquis de la Vergne, capitaine de dragons au régiment d'Armenonville en 1728.

ARMES : *De gueules à trois besants d'argent, posés 2 et 1.*

Couronne ducale.

TENANTS : *Deux anges.*

DEVISE : *Bysantiis nummis pauperibus adest.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Bony de la Vergne** (JEAN, Mis *de*). — Résidence : Ch^au de la Vergne, par Nexon (Haute-Vienne).

2° **B. de la V.** (ROGER, Cte *de*), ch^au de Juvet (Haute-Vienne).

3° **B. de la V.** (GABRIEL, Cte *de*), à Planche-Mouton (Haute-Vienne).

4° **B. de la V.** (RAYMOND, Vte *de*), ch^au de la Vergne (Haute-Vienne).

5° **B. de la V.** (Henri *de*), à Tourcoing (Nord).

6° **B. de la V.** (Gaston, Vte *de*), ch_{au} de Bujaleuf (Haute-Vienne).

7° **B. de la V.** (Christian, B^{on} *de*), ch^{au} historique de Vayres (Gironde).

8° **B. de la V.** (Léopold, Cte *de*), rue de Saint-Pétersbourg, à Paris.

9° **B. de la V.** (Paul, Vte *de*), à Ussel (Corrèze).

10° **Bony des Egaux** (Léon, Cte *de*), au ch^{au} des Egaux, par la Jonchère (Haute-Vienne).

11° **B. des E.** (Louis, Ctesse D^{re} *de*), au ch^{au} des Egaux.

12° **Bony de la Lavergne** (Henry, Ctesse D^{re} *de*), à Metz (Alsace-Lorraine).

BOQUESTANT (*de*). — *Voy.* Vougny de Boquestant.

BORD (*du*). — *Voy.* Chansiergues.

BORDA (*de*).

L'état de noblesse de cette famille, originaire de l'Ile-de-France, nous est inconnu.

Armes : *Parti : au 1 d'argent à la croix de sinople cantonnée de quatre coquilles de sable; au 2 d'azur à un oiseau d'argent.*

BORDAS (*de*).

Famille originaire du Roussillon, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'or à un oiseau au naturel, accosté de deux arbres de sinople sur une terrasse de même, et surmonté d'une maison au naturel.*

BORDE DES FOREST (*de*). — *Voy.* Pinet de Borde des Forest.

BORDENAVE D'ABÈRE (*de*).

Les renseignements sur l'état de noblesse de cette famille nous font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois coqs d'or, deux en chef affrontés, un en pointe; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

Voy. de Lart de Bordenave.

BORDERIEUX (*de*). — *Voy.* Coittant de Borderieux.

BORDES (*de*).

L'état de noblesse de cette famille, originaire de Gascogne, nous est inconnu.

Armes : *D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses, et, en pointe, d'une montagne, le tout de même.*

BORDES (*des*). — *Voy.* de Gaullier des Bordes.

BORDES DU CHASTELLET (*de*).

Cette famille est originaire de la Bresse.

Les titres produits devant le juge d'armes de France par un de Bordes du Chastellet, pour justifier sa noblesse d'extraction, remontent à noble Pierre Bordes, qualifié de *secrétaire du duc de Savoye* dans un acte du 15 mars 1520. Il eut trois enfants de son mariage.

Cette famille compte un maître des requêtes, un lieutenant général de Sa Majesté en Bourgogne, Bresse, etc., un chevalier de l'ordre de Saint-Maurice de Savoie et de plusieurs autres ordres.

Armes : *D'or, à un cheval naissant de gueules, coupé de sinople, à une molette à huit pointes d'or.*

BORDESOULLE (*de*). — *Voy.* Tardif de Bordesoulle.

BORDEU (*de*).

Pas de renseignements.

Armes : *D'or, au château d'azur, au chef de même.*

BORDIER DU BIGNON.

Les renseignements sur cette famille nous font défaut.

Armes : *D'or, à la fasce d'azur, chargée d'un croissant du champ et accompagnée de trois gerbes du second.*

BOREAU DE ROINCÉ.

Cette famille est originaire du bas Maine; elle a donné au xviie siècle des juges civils et criminels et des receveurs des deniers royaux, à Mamers; Jacques Boreau, seigneur de Roincé par acquisition, conseiller-secrétaire du roi et receveur à Mamers, a été anobli par lettres patentes du 12 juin 1678. Sa descendance a formé plusieurs rameaux dont l'un a donné un maire d'Angers, créé baron de l'Empire, 14 avril 1810.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux coquilles d'or, et, en pointe, d'une ancre d'argent* (alias *d'or*).

BOREL DE BRÉTIZEL.

Par décret du 18 mars 1844, Eustache-René-Léon Borel a été autorisé à ajouter à son nom patronymique le nom de *de Brétizel.*

C'est tout ce que nous savons sur cette famille.

BOREL DE LA RIVIÈRE.

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Armes : *De gueules à la bande de vair.*

BOREL DE LA ROCHETTE.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite 16, avenue Mac-Mahon, à Paris.

BORELLI et BORELLY. — *Voy.* Borrelli et Borrelly.

BORELY DE LA TOUCHE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BORET (*de*).

Cette famille est originaire de Gascogne.

Le premier auteur connu est Pierre de Boret, notaire à Nérac, qui vivait en 1575.

Armes : *D'azur au pélican d'argent, ensanglanté, avec sa piété de gueules.*

BORGARD (*de*). — *Voy.* Bouthier de Borgard.

BORGARELLI D'IZON.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Coupigny-Vimont, par Argence (Calvados).

BORGO. — *Voy.* Pozzo di Borgo.

BORNE DE GRANDPRÉ (*de*).

Cette famille est originaire du Nivernais.

Les renseignements sur l'état de sa noblesse nous font défaut.

Armes : *D'azur à la bisce tortillée d'or.*

BORNET DE KERVAL.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille dont un représentant habite 15, rue Tronchet, à Paris.

BORNIER (*de*).

Cette famille de robe, originaire du Languedoc, a formé deux branches principales. A l'une appartenait Philippe de Bornier, né en 1631 à Montpellier, lieutenant principal au siège de cette ville, décédé en 1711. Il fut commis par M. de Bezons pour rapporteur dans les jugements de noblesse des diocèses de Béziers, Carcassonne et Saint-Pons. Son fils s'établit en Prusse après la révocation de l'édit de Nantes.

L'autre branche, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, est issue de Philippe de Bornier, seigneur de Teillan, président en la cour des comptes de Montpellier en 1617. Son fils, Louis de Bornier, conseiller en la même cour, en 1627, fut créé vicomte d'Héran au mois d'août 1646. Jean de Bornier, vicomte d'Héran, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 24 septembre 1668.

Depuis deux siècles, cette branche a suivi presque constamment la carrière des armes. Elle était représentée, en 1789, par Louis-Charles de Bornier, lieutenant-colonel au régiment de Beaujolais, chevalier de Saint-Louis, fils de Charles de Bornier, capitaine au régiment de Mauconseil.

Armes : *D'azur, à la borne d'argent posée sur une terrasse de sinople et accostée de deux épis d'or ; au chef de gueules, chargé d'un soleil d'or, accosté de deux étoiles de même.*

BORNIOL (*de*).

Cette famille est originaire d'Italie.

Son état de noblesse nous est inconnu.

Elle a fourni plusieurs branches qui se sont répandues en Dauphiné, Nivernais, Normandie, Provence et Rouergue.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses* (alias *deux étoiles*) *de même, et, en pointe, d'un bœuf d'argent sur une terrasse de sinople.*

BORRASSOL (*de*).

Famille originaire du Languedoc.

Armes : *D'azur à la fasce vivrée d'argent ; écartelé d'or au lion rampant et lampassé de sable.*

BORRELLI (*de*).

Un de Borrelli, baron de l'Empire, fut créé vicomte sous la Restauration. Il était lieutenant général. Il devint ensuite pair de France. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur au roc d'argent posé sur une terrasse de sinople et supportant une citadelle d'or ; au 2 de gueules à l'épée d'argent ; au 3 d'or à trois membres d'aigles de sable, et au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent ; au 4 d'azur au cheval élancé d'or.*

BORRELLI DE SERRES.

Cette famille doit être une branche de la famille ci-dessus, anoblie, elle aussi, en 1816.

BORSAT DE LA PEYROUSE.

Cette famille est originaire du pays de Gex.

Le premier auteur connu est Gaspard Borssat, lieutenant du prévôt des maréchaux de France qui vivait en 1686.

ARMES : *D'azur au laurier d'or, soutenu d'un croissant d'argent; au chef de gueules, chargé de trois étoiles de même.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Borsat de la Peyrouse** (HENRI), 6, rue des Ursules, à Bourg (Ain).

2° **B. de la P.** (ALEXANDRE-CHARLES-EMILE), né le 24 octobre 1865, lieutenant de vaisseau à bord de l'*Inconstant*, à Cherbourg.

BORT (*de*). — *Voy.* TEISSERENC DE BORT.

BORVILLE DE SÉRÉVILLE.

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Nous trouvons une famille de Borville anoblie en 1576, mais rien ne nous indique que ce soit la même.

BORY (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Bory, par Montpellier (Hérault).

BORYE DES RENAUDES.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite 8, rue Volney, à Paris.

BOS (*du*).

Cette famille, noble dans son origine, ayant perdu par le malheur des guerres la trace de sa filiation, fut anoblie par Henri IV en 1594, lors de la reddition de la ville d'Amiens. Le célèbre Du Cange en a restitué la généalogie et il l'a remontée jusqu'à Jean du Bos, écuyer, vivant en 1453. Depuis cette époque la filiation se suit jusqu'à nos jours.

ARMES : *D'argent, au lion rampant de sable, armé et lampassé d'azur.*

BOSC (*du*).

Cette ancienne famille, originaire de Normandie, a donné des officiers généraux, des chevaliers de l'ordre du roi, des évêques, un chancelier de France, etc.

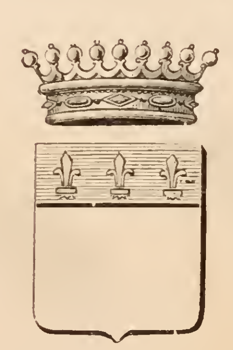
Sa généalogie suivie commence à Antoine du Bosc, vivant en 1090. Martin du Bosc, l'un des principaux seigneurs donnés en otage à Édouard III, roi d'Angleterre, par le roi Jean, en 1356, fut père de Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux en 1375, président de la chambre des comptes de Paris, par lettres du 15 janvier 1397, chancelier de France en novembre 1397. Guillaume, lieutenant général en Normandie, confirmé dans sa noblesse par lettres du 6 février 1406.

La branche aînée est éteinte au commencement du XVIIe siècle, après avoir formé celle de Radepont.

Cette dernière s'est détachée par Louis du Bosc, seigneur de Radepont, échanson du roi Louis XI, et dont le fils Louis, mort en 1551, avait combattu à Pavie. Cette branche est également éteinte. Il ne reste plus que les descendants de la branche de Bourneville, représentés à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Pont l'Évêque en 1789.

ARMES : *De gueules à la croix échiquetée d'argent et de sable, de trois traits, cantonnée de quatre lions d'or, lampassés d'azur.*

BOSCALS DE RÉALS.



Cette famille, originaire de Languedoc, a porté primitivement le nom de Boscat.

Sa filiation suivie remonte à Guy Boscat, seigneur de Réals, diocèse de Béziers, qui vivait en 1352.

Elle a eu deux maintenues : en Languedoc, le 16 octobre 1670, et, en Saintonge, en 1698.

L'auteur de toutes les branches existantes, César Boscals de Réal, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine aux régiments de Piémont et Champagne, fut tué le 16 septembre 1626 dans un combat livré à l'île de Ré contre les calvinistes rochellois.

Le titre de comte de Mornac, porté par la branche aînée, provient d'une terre entrée dans la famille en 1657, par suite de l'échange de la terre d'Anjac et de deux maisons à Cognac. Mornac appartenait à Jean Leberthon de Bonnemie.

ARMES : *De gueules au chêne d'argent, surmonté d'une fleur de lis d'or* (par concession). La troisième branche brise : *D'azur au chêne d'argent, surmonté d'une fleur de lis d'or et accosté de deux croissants affrontés d'argent.*

Nous trouvons encore : *D'argent au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

BOSCARY DE ROMAINE.

Cette famille est originaire de Séverac en Rouergue. Elle est alliée aux familles de Clercy d'Aigueperse Duguey, de Vergennes, de Miramon, de la Tour du Pin, de Chérisey, de Foucher de Careil, du Taillis, Gourgaud, d'Eurville, de Ginestet, de Provigny, de Fitz-James, etc.

Un de ses membres, Jean Boscary, vint habiter la ville de Lyon en 1730. Il épousa Marguerite Chol de Clercy, dont il eut huit enfants, quatre fils et quatre filles.

Un Boscary commandait à Paris en 1791 et 1792 le bataillon des grenadiers des Filles-Saint-Thomas. A la tête de ce bataillon, il entoura et défendit, à la journée du 20 juin 1792, la famille royale, dont les jours étaient menacés par les bandes armées qui avaient envahi le château des Tuileries.

Le 10 du mois d'août suivant, Louis XVI, ayant suivi le funeste conseil de Rœderer qui l'engageait à se retirer au sein de l'Assemblée législative, fit venir Boscary de Villeplaine et lui donna l'ordre de joindre ses troupes aux Suisses pour l'escorter jusqu'à l'Assemblée. Ce fut en vain que Boscary de Villeplaine conjura le roi de prendre un autre parti, de sortir de Paris et de se retirer à Rouen avec les Suisses, les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères, restés fidèles.

Cette famille a formé trois branches :

I. François Boscary, jurisconsulte, l'aîné des fils de Jean, est l'auteur de la première branche.

II. La seconde branche commence à Jean-Marie Boscary de Romaine, second fils de Jean Boscary et de Marguerite Chol de Clercy, né en 1747, qui épousa sa cousine Anne Chol de Clercy, dont il eut postérité.

La branche Boscary de Romaine s'éteignit (22 juillet 1876) dans la ligne masculine par le décès de Jean-Baptiste-Antoine-Félix, qui était né en 1804. Par une ordonnance royale rendue le 25 juillet 1820, Boscary de Romaine avait été autorisé à porter les armes de *Boscary* de *Villeplaine*, auteur de la troisième branche.

Jean-Baptiste Boscary n'avait laissé qu'une fille, Marguerite mariée en 1862 à René, marquis de Chérisey, ancien capitaine des zouaves pontificaux, décédé en 1874, laissant trois filles, Catherine, Nicolle, Louise.

Armes : *D'azur, au château d'argent maçonné de sable, surmonté d'une épée d'or et d'une branche de lis au naturel posée en sautoir.*

BOSCAS (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite à Pierrefort, par la Brède (Gironde).

BOSCHATEL (*de*). — *Voy.* Bouygues de Boschatel.

BOSCOL (*du*). — *Voy.* Hébert de Beauvoir du Boscol.

BOSELLI.



La famille Boselli est originaire de Bergame où elle a été connue de tout temps. Ses fiefs, situés au nord de Bergame, dans la vallée du *Brembo*, étaient assez importants pour être qualifiés de *comté* dans des documents publics, en 1179 ; son château fort, dont on voit encore des vestiges, fut le principal rempart du parti guelfe en cet endroit au XIVe siècle, et ce fut en grande partie à cause de lui que Bergame a été réunie à l'État de Venise et non au duché de Milan. Cette famille a donné un grand nombre d'hommes éminents, un peintre célèbre : Antonio Boselli, élève de Palma l'ancien ; plusieurs docteurs et ambassadeurs à Venise ; un lieutenant général aux armées du roi de France, le comte Scipion Boselli, en 1738 ; un poète, qui fut en faveur auprès de plusieurs souverains ; le comte Girolamo Boselli, qui vécut à Bologne de 1634 à 1700, et dont les preuves généalogiques sont encore dans les archives du sénat de Bologne, etc. La branche aînée, de Bergame s'est éteinte en 1836 ; elle avait séjourné sans interruption dans cette ville depuis l'an 1000.

La famille Boselli reçut en 1469 de Frédéric III d'Autriche le titre de comte palatin du Saint-Empire par un diplôme conservé aux archives de Venise, et en 1666 du roi Jean-Casimir de Pologne, le titre de marquis, par un diplôme conservé en original aux archives de Venise et en double à celles de Varsovie. La diète de Pologne confirma peu après ce titre par son vote. Ce titre fait actuellement retour à la branche française, quoique, dans l'usage, elle préfère se servir du titre de comte, qui est plus ancien.

Le roi de Pologne attribue, sur ce diplôme, huit cents ans d'ancienneté aux armoiries de la famille Boselli, et en rappelle l'origine (connue des historiens de Bergame) d'après laquelle peu après la fondation de cette ville, une révolte des paysans ayant eu lieu, un chevalier la réprima en combattant sur un bœuf, à défaut de cheval, et vainquit les révoltés. D'où la devise de la famille : *A furore rusticorum libera nos, Domine* (Seigneur, défendez-nous de la fureur des paysans).

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or à l'aigle à deux têtes de sable* (concession de Frédéric III). *Aux 2 et 3 de sinople à un bœuf galopant monté par un guerrier tenant de sa main droite une épée levée, et de sa main gauche une corne du bœuf, le tout au naturel* (Boselli). *Sur le tout, coupé d'azur sur gueules, à*

l'aigle d'argent tenant dans sa serre dextre une couronne de chêne de sinople (concession du roi de Pologne).

Devise : *A. F. R. L. N. D.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

Boselli (Edme-Jules-Benedetto, Cte), chef de nom et d'armes, ancien magistrat, membre honoraire de l'académie des lettres et des sciences de Bergame, etc., demeurant à Paris, 10, rue de Seine; marié : 1° en 1874 à Marie Jeannet; 2° en 1879 à Anna de Chalvet de Rochemonteix, dont : du 1er lit : *a*) Geneviève Boselli, née en 1875; *b*) Hélène Boselli, née en 1876; du 2e lit : *a*) Jacques Boselli, né en 1880; *b*) Paul Boselli, né en 1885.

Cousin : **Boselli** (Priamar-Paul-Fernand), ancien auditeur au conseil d'État, marié à Marie Scrive, de Lille.

BOSMELET (*de*). — *Voy.* Thomas de Bosmelet.

BOSQ (*du*).

Cette famille s'est divisée en deux branches : la première, qui a donné des jurats de Bordeaux de 1653 à 1753, remonte à Pierre du Bosq, seigneur de Buignaux, consul de la Bourse de Bordeaux en 1608, dont le fils Jean, conseiller du roi, fut anobli par lettres patentes du mois d'octobre 1659.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à trois arbres de sinople; aux 2 et 3 d'or à la fasce de gueules, chargée de trois fleurs de lis d'argent.*

BOSQUILLON.

Cette famille est originaire de Picardie. L'état historique de sa noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'azur à trois serpettes d'argent, emmanchées d'or, posées en pal 2 et 1; au chef d'argent chargé de trois roses de gueules.*

BOSREDON (*de*).

Cette famille remonte par filiation suivie à l'an 1219; son nom patronymique était *Dachert*. Elle le quitta vers la fin du xive siècle pour prendre définitivement celui de la seigneurie de Bosredon, près de Volvic (Puy-de-Dôme), qu'elle possédait de temps immémorial.

Louis de Bosredon, le célèbre écuyer de la reine Isabeau de Bavière, fut si avant dans les bonnes grâces de sa souveraine, que le roi Charles VI le fit jeter à la Seine dans un sac qui portait cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

Un Guillaume de Bosredon fit en 1459 le voyage de Jérusalem.

Pierre, son frère, chevalier de Rhodes, fut grand prieur de Champagne.

Claude, baron d'Hermont, fut maréchal de camp en 1789.

Cette famille a en outre produit des chevaliers de Malte, de Saint-Louis, des chanoines, des comtes de Brioude, etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules au lion d'or, grimpant, couronné à l'antique de même; aux 2 et 3 de vair.* — Alias (brisures) *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au lion couronné d'argent, armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3 vairé d'argent et de sinople de quatre tires.*

La branche de Quercy blasonne : *D'argent au faucon de sable, posé sur une terrasse de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Devise : *Memento mei.*

Cri : *Bosredon !*

Voy. Lac de Bosredon.

BOSSE DE BONRECUEIL.

Cette famille est originaire de Provence.

Le premier auteur connu est Arnoux de Bosse, chevalier, qui vivait en 1321.

Armes : *D'azur à la tour ronde, ouverte, ajourée et crénelée de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable.*

Supports : *Deux cerfs d'or colletés de sable.*

BOSSERONT D'ANGLADE.

L'addition du surnom de d'Anglade a été autorisée par décret du 18 décembre 1848.

BOSSOREILLE (*de*).

Famille originaire des montagnes d'Auvergne. Pierre-Martin de Bossoreille, écuyer, seigneur de Ribon, vivant en 1738, fut conseiller secrétaire du roi près le parlement de Besançon. Un de Bossoreille a assisté à la convocation de la noblesse d'Anjou, pour la nomination des députés aux Etats généraux en 1789.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants, et, en pointe, d'un croisette pattée, le tout du même.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions, celui à sénestre en baroque.*

BOST (*du*). — *Voy.* Fraisseix du Bost.

BOSTENAY (*de*). — *Voy.* Despaigne de Bostenay.

BOT (*du*).

Cette famille est originaire de Bretagne.
Le premier auteur connu est Jehan du Blot, écuyer, qui vivait en 1332.

Armes : *D'azur, à trois quintefeuilles d'argent.*

BOTET DE LACAZE (*de*).

Cette famille est originaire de Normandie. Nous ignorons l'état historique de sa noblesse.

Armes : *D'argent au chevron d'azur accompagné de trois oiseaux de gueules, deux en chef et un en pointe.*

BOTHEREL (*de*).

Cette famille est originaire de Bretagne.
Elle a été déclarée noble d'extraction à la réformation de 1669.
Un de Botherel fut fusillé à Quiberon.
Elle a donné des magistrats et des conseillers au parlement de Rennes.

Armes : *D'azur au chevron brisé d'argent, accompagné de trois croix pattées de même.*

BOTMILIAU (*de*).

La famille de Botmiliau, originaire de Bretagne, est une des plus anciennes de l'évêché de Tréguier.
Elle a possédé les seigneuries de Kermedec, Kerveno, la Villeneuve, etc.
Elle est connue depuis le XIVe siècle. Charles de Botmiliau prêta serment de fidélité au duc Jean de Montfort, et ses descendants furent maintenus dans leur noblesse le 16 juillet 1669.

Armes : *D'azur à trois cloches d'or, bataillées de sable, posées 2 et 1.*

BOTOT DE SAINT-SAUVEUR.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Darbois, à Buncey, par Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

BOTREAU (*du*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Lavergne, par Saint-Hilaire (Vendée).

BOTTINI (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représensant habite la villa de Gairaut, par Nice (Alpes-Maritimes).

BOTTOLIER DE POIX.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE ET DE CONESBOUC (*du*).

Cette famille est originaire de Bretagne et connue depuis 1420.

ARMES : *De gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre croissants de même.*

BOUBÉE (*de*).

Cette famille, originaire de Gascogne, passée en Forez et Lyonnais, a été anoblie pour ses services militaires en 1755.

ARMES : *D'argent, à deux palmes adossées de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

BOUBÉE DE GRAMONT.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUBERS (*de*). — *Voy.* LAW DE LAURISTON DE BOUBERS.

BOUCAU D'ARMANTHIEU.

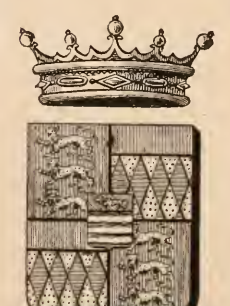
Les recherches que nous avons faites dans les archives, lés nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUCEY (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Boucey, par Pontorson (Manche).

BOUCHAGE. — *Voy.* GRATET DU BOUCHAGE.

BOUCHARD D'AUBETERRE.



Cette ancienne famille est originaire d'Aunis et Saintonge.

Le premier auteur connu est Pierre Bouchard, chevalier, seigneur de Cornefou, qui vivait en 1301. Il se maria avec Yolande, de Rochefort-sur-Charente, et échangea avec le roi cette dernière terre pour celle de Pauléon.

Un Guy Bouchard, qui vivait en 1388, épousa Marie de Raymond, dame d'Aubeterre, et se fit appeler Bouchard d'Aubeterre.

garde-côte de Royan, et par Son Altesse sérénissime Mme la princesse de Conty le 1er octobre 1736, capitaine des bois et chasses de son île, terre et baronnie d'Arvert. Il s'était marié le 30 janvier 1705 à Marguerite Frétard, dont il eut postérité.

Armes : *D'argent, à trois hures de sanglier de sable, posées en pal, ensanglantées de gueules, défendues d'argent et contournées.*

BOUET-WILLAUMEZ.

Cette famille est originaire de Bretagne.

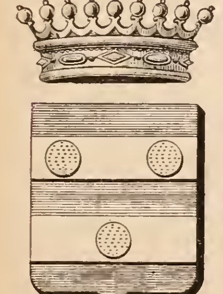
Armes : *De gueules au vaisseau habillé et équipé d'argent, entouré d'un cercle divisé d'or; au chef d'or, chargé d'une épée de sable et d'une ancre d'argent, posées en sautoir.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux dauphins.*

Devise : *Consilio manuque.*

BOUETIEZ DE KERORGUEN (*du*).



La famille du Bouëtiez est établie depuis près de cinq siècles aux environs d'Hennebont.

Jean du Bouëtiez comparaît aux montres de 1403 et son fils Pierre à la réformation de la noblesse de l'évêché de Vannes en 1443. Un arrêt des commissaires de la réformation du 24 novembre 1668 déclare Jean du Bouëtiez et Jacques du Bouëtiez de Kerorguen, son cousin, nobles d'ancienne extraction.

Dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne*, parle du capitaine René du Bouëtiez, intrépide ligueur et grand ami du sire d'Arradon, gouverneur d'Hennebont.

Jacques épousa en 1610 Françoise Huby, la sœur du célèbre jésuite. A partir de ce moment, la famille se divise en deux branches.

Dans la branche aînée, nous trouvons plusieurs pages du roi : Jacques IV, marié à Monique Beschart de Saint-Gilles.

Son fils Jacques V, également page du roi dans sa grande écurie, officier au régiment de Navarre, blessé à Kehl en 1738, capitaine général, garde-côte en 1758, chevalier de Saint-Louis.

Son fils, le comte Jacques-François du Bouëtiez, officier de carabiniers blessé en Allemagne pendant la guerre de Sept Ans, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1769 Mlle du Bahuno de Kerollain.

Un de ses enfants, Jacques-Joseph, fut aussi page du roi et fut fusillé à Auray, le 9 fructidor an III, à la suite de l'expédition de Quiberon.

L'autre fils, Charles-François, comte du Bouëtiez, devint officier de marine, donna sa démission en 91, commanda la milice à Saint-Domingue et se maria, après son retour en France, à Mlle du Bouëtiez de Kerorguen, fille du chef de la branche de Kerorguen, en son vivant conseiller au parlement de Bretagne.

Un du Bouëtiez de la branche aînée était chevalier de Malte ; il devint commandeur et fut un des parrains de Chateaubriand.

La branche aînée s'est éteinte par le décès du comte du Bouëtiez, décédé au château du Bouëtiez, en 1832, sans postérité.

La branche de Kérorguen commence avec Vincent du Bouëtiez, marié à Renée Fournois, dame du Quellenec. La sœur de Vincent, Anne, avait épousé Jacques de Plasié, seigneur de Ménéhouarn.

Le fils aîné Jean-François, fut reçu page du roi le 1er mai 1697, devint mousquetaire de la garde à cheval du roi, puis capitaine au régiment de Brie, enfin, chevalier de Saint-Louis et capitaine général, garde-côte.

Un frère, Joseph, capitaine au régiment de Navarre, mourut sans enfants, en 1743, blessé mortellement à la bataille de Dettingen.

Une sœur, Thérèse, devint abbesse de la pauvre abbaye de Notre-Dame-de-la-Joie, près Hennebont.

René-François, chevalier, seigneur de Kerorguen, capitaine au régiment de Rouergue, lieutenant de messieurs de la noblesse d'Hennebont, épousa Thérèse de Couessin de la Bérayes.

Son fils aîné, Jacques-Marie, devint conseiller au parlement de Bretagne et doyen de la chambre des enquêtes. Il fut fusillé aux environs d'Auray, le 19 nivôse an IV.

C'est une de ses filles qui épousa le comte du Bouëtiez.

Le frère du conseiller, Jean-Marie, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis, eut un fils, Alphonse, qui se retira comme capitaine de corvette.

Armes : *D'azur à deux fasces d'argent, accompagnées de trois besants d'or.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Bouëtiez de Kerorguen** (Cte *du*), inspecteur-ingénieur des lignes télégraphiques, à Nantes.

2° **B. de K.** (Vte *du*), ancien membre du conseil général du Morbihan, à Lorient.

3° **B. de K.** (Alphonse *du*), ancien capi-

taine des mobiles du Morbihan, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Lorient.

4° **B. de K.** (Ctesse René *du*), à Vannes.

BOUËXIC (*du*).



Cette famille originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries du Bouëxic, paroisse de Guer, de la Chapelle, de Pinieux, de la Ville-Frégon, du Bois-Basset, du Haulle et du Vaugaillard, etc.

Extraction, réformation de 1668. Trois générations, ressort de Rennes.

Un Gilles, seigneur du Barrou, vivant en 1560, fut père : 1° de Louis, seigneur de la Chapelle, juge criminel de Rennes, anobli en 1595, en considération des services rendus au roi, dans la reddition de la ville de Rennes, auteur des seigneuries de Pinieux qui existent encore ;

2° De Jean, seigneur de la Jacopinière, auteur des seigneuries de la Driennays et de Guichen, anoblis en 1635 en la personne de Jean, procureur général, syndic des Etats.

La branche de la Roche-Jouardais, anoblie en 1672; six conseillers au parlement de 1645 à 1756; un chevalier de Malte en 1789 ; un lieutenant général des armées navales, chevalier des ordres du roi, 1790, dont la postérité s'est fondue dans Lauzanne.

Le 6 octobre 1716, Antonie du Bouëxic, fille de René du Bouëxic, seigneur de la Roche et de la Marchanderie, épouse Michel le Botenc, seigneur de Coeffal, duc de Bretagne.

Cette famille forme actuellement trois branches : la branche de Pinieux, la branche de Guichen et la branche de la Driennays.

Armes : *D'argent à trois pins déracinés de sinople.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

Branche de Pinieux

Bouëxic de Pinieux (Louis-Antoine-Raoul, Cte *du*), chef de nom et d'armes, marié en 1870 à Charlotte-Emilie-Marthe de Tschudy de Glaris, dont : *a*) Louis-Gaëtan, né le 22 novembre 1871 ; *b*) Auguste-Maurice, né le 9 décembre 1872 ; *c*) Fernand-Henri, né le 4 novembre 1878.

Branche de Guichen

Bouëxic de Guichen (Maxime, Cte *du*), marié à Mlle de Prailly, dont trois fils.

Branche de la Driennays

1° **Bouëxic de la Driennays** (Albert-Luc-Marie-Lionnel, Vte *du*), né le 17 mars 1863, marié à Mlle de la Faye, dont : une fille, non mariée. — Résidence : Chau de la Driennays, par Pléchâtel (Ille-et-Vilaine).

2° **B. de la D.** (Vtesse *du*), née Kerret, mère du précédent, 29, rue de Monceau, à Paris.

3° **B. de la D.** (Médéric-Agathon, Vte *du*), oncle du précédent, résidence chau de Baffé (Manche) ; marié à Agathène Ladureau, dont : *a*) André, marié à Mlle de Canisy, dont : 1° André ; 2° Herbert. — Résidence : Chau de la Paluelle (Manche) ; *b*) Aliette, mariée à Xavier du Cor de Duprat, à Joigny, dont : 1° Bertrand ; 2° Bernadette ; 3° Marie-Thérèse.

BOUFFARD (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Labarthe, par Puylaurens (Tarn).

BOUFFÉ (*de*). — *Voy.* Tupigny de Bouffé.

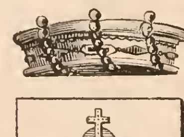
BOUGAULT.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Marquit, par Saint-Pons (Hérault).

BOUGIER DE SAINT-AUBIN.

Armes : *D'azur, à trois bandes de vair.*

BOUGLON (*de*).



Cette famille est originaire de l'ancienne province de Guyenne. Le 18 avril 1126, Raymond de Bouglon fut l'un des seigneurs présents à la confirmation de privilèges concédés à l'abbaye de la Sauve, par Guillaume IX, duc d'Aquitaine.

Amanieu de Bouglon se fit remarquer avec le comte Centule d'Astarac à la défense de Marmande, qu'Amaury de Montfort, chef des croisés, vint assiéger en 1219. On le retrouve plus tard

sur la liste des barons d'Aquitaine, mandés par Edouard Ier à une enquête en 1236, concernant les franchises des habitants de l'entre-deux-mers.

Plusieurs membres de la famille de Bouglon rendirent hommage pour leurs fiefs en 1273.

Des lettres royales, datées des 20 avril et 4 juin 1289, donnent à Raymond de Bouglon, chevalier, en récompense de ses services, la haute et basse justice sur Latrène et Sériac.

D'autres lettres des 29 juin 1294 et 19 octobre 1295, réclament au vassal son concours armé contre Philippe le Bel. Dans la suite, le roi de France manda au sénéchal de Périgord de poursuivre Raymond de Bouglon et ses complices. Ce Raymond avait épousé dame Nagos, captalesse de Latrène, dont il eut postérité.

Edouard III permit à Doat-Amanieu de Bouglon de bâtir un château fort dans les paroisses de Bouillac et de Tabanac.

Johan de Bouglon rend hommage au Prince Noir, l'an 1363, en la chapelle de Deniz-le-Châtel et ville de Bruggerac (Bergerac).

La fin de la domination anglaise fit perdre aux Bouglon, comme à beaucoup de familles de Guyenne, une grande partie de leur importance.

Dès ce moment, leur individualité ne présente plus le même intérêt historique; néanmoins on trouve, au commencement du XVIe siècle, noble homme, Jean de Bouglon, jurat, gentilhomme de Bordeaux; Antoine-Rufin de Bouglon, gentilhomme de la chambre du roi, etc.

Jean-Marie-Rafin de Bouglon (chef du rameau cadet), fils de Jean de Bouglon, né le 7 septembre 1762, capitaine au royal Hohenlohe, chevalier de Saint-Louis, émigra à l'armée des princes, lors de la Révolution, et mourut le 25 août 1835, laissant postérité.

ARMES : *D'argent au bouc au naturel sur une terrasse de sinople, surmonté d'un globe d'azur, cintré et croiseté d'or.*

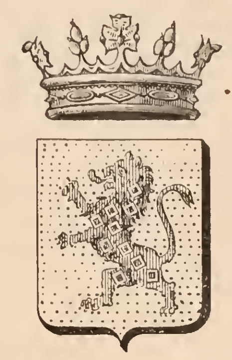
BRANCHE AINÉE

Bouglon (JEAN-FERDINAND, Bon *de*), né le 11 octobre 1820, marié le 10 avril 1853, à Adèle-Rose de BOUBERS-VOJEAULIEU, dont : *a*) Henri-Ferdinand-Louis-Simon; *b*) Charles-Paul-Simon ; *c* et *d*) deux filles.

BRANCHE CADETTE

Bouglon (JOSEPH-AMANIEU-RAYMOND-JEAN, Bon *de*), demeurant chau du Prada, par la Bastide-d'Armagnac (Landes), marié le 18 juillet 1878, à Armandine-Pauline-Virginie d'OMEZON, dont : *a*) Jules-Amable-Jean-François, né le 28 octobre 1879 ; *b*) Françoise-Alexandra-Marie-Odette, née le 16 août 1881.

BOUGRENET DE LA TOCNAYE (*de*).



La famille de Bougrenet de la Tocnaye a joué, dans l'arrondissement de Paimbœuf, un rôle important pendant plus de 460 ans. — Des titres authentiques prouvent sans interruption le gouvernement noble de cette famille, qui longtemps avant 1400, possédait la terre, fief et seigneurie de la Rouaudière, en la paroisse de Sainte-Opportune-en-Retz, évêché de Nantes, en Bretagne

On lit dans l'*Histoire de Bretagne* de Frémainville qu'en 1248, un membre de cette famille (Olivier de Bougrenet) se croisa pour la Terre-Sainte et que, voulant se rendre à Damiette avec l'armée chrétienne, il chargea le maître du navire la *Pénitence* de fréter un bâtiment en son nom. (*Charte de la Nymoc ; l'Ouest aux croisades*, par M. du Fournont, t. Ier, page 155.)

Un extrait de la chambre des comptes de Bretagne d'un aveu de 1401 rendu à la duchesse de Bretagne pour la terre noble de la Rouaudière, et deux partages des 7 décembre 1422 et 22 avril 1431 prouvent l'existence de Jehan de Bougrenet treizième, aïeul des descendants mâles actuellement existants. Jehan de Bougrenet, seigneur de la Rouaudière, fut un des 16 capitaines qui, en 1413, servaient sous monseigneur de Guyenne. — Il commandait 3.000 hommes d'armes et 1.500 hommes de trait. (*Preuves de l'histoire de Bretagne*, par Dom Morice, t. II, col. 908.)

Il eut deux fils : Gilles et Pierre. — Ce dernier, après avoir accompli de glorieux faits d'armes, fut fait prisonnier au siège de Chautoreau avec les partisans des Penthièvre, par le seigneur de Quilinec, lorsque le comte de Porhoët vint le délivrer à la tête d'un corps de Bretons, en 1420. (*Preuves de l'histoire de Bretagne*, par Dom Lobineau, page 548.)

Les seigneurs de la Tocnaye figurent à la réformation de 1450 avec les nobles et gentilshommes de Sainte-Opportune et de Bouay (anc. Réf. t. Ier) et comparaissent à celle de 1669 ordonnée par Louis XIV. Les commissaires royaux, après un sérieux examen de leurs titres, les ont déclarés nobles d'ancienne extraction et maintenus en cette qualité, par arrêt du 30 avril de la même année. (*M. S. de la Bibliothèque de Nantes*, t. Ier.)

Ce fut le 27 mai 1574 qu'un Pierre de Bougrenet épousa Anne de Botterel qui lui porta la terre noble de la Tocnaye, dont il rendit aveu au roi selon les règles féodales, et put ajouter à ses titres la qualité de seigneur de la Tocnaye. — Cette terre noble, ainsi que celle de Laumondière éga-

lement possédée par la famille, fut confisquée sous la Révolution et vendue nationalement.

La terre de la Tocnaye, située en la commune de Sainte-Marie, près Pornic, est restée depuis cette époque et se trouve actuellement encore entre les mains des héritiers de son premier acquéreur comme « bien national ». En 1788, les seigneurs de Bougrenet de la Tocnaye font leurs preuves de noblesse au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit et figurent au nombre des anciennes familles d'épée admises à l'honneur de monter dans les carrosses du roi. (*Note au collège héraldique. — Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803*, t. X, vol. V, page 121.)

Armes : *D'or au lion de gueules grimpant, chargé de macles d'or sans nombre.*

MEMBRES EXISTANTS :

1° **Bougrenet de la Tocnaye** (Ctesse Dre Henry *de*), née de la Charlonie de la Blottais, 69 ans, au chau de la Châtaigneraie, par Vertou (Seine-Inférieure).

2° **B. de la T.** (Ctesse *de*), née Génébrias de Frédaigues, 40 ans, chau de Frédaigues, par Mézières (Haute-Vienne).

3° **B. de la T.** (Vte Henry *de*), 43 ans, sous-intendant militaire, en garnison à Tours, et Vtesse, née Boyer, 39 ans, au chau de Tulock, par Guérande (Loire-Inférieure).

BOUGY

— *Voy.* Hue de Carpiquet de Bougy.

BOUHIER DE L'ECLUSE (*de*).

Les renseignements nous font défaut sur cette famille, originaire du Poitou.

Armes : *D'argent, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent, et, en pointe, d'une tête de bœuf d'or.*

BOUILHAC (*de*).

L'état de noblesse de cette famille, originaire de Guyenne, nous est inconnu.

Armes : *D'argent à la fasce de gueules, chargée d'une tige de trois soucis* (alias *chardons* ou *marguerites*) *d'or* (alias *d'argent*) *et accompagnée de trois tiges de trois chardons, fleuries et liées de gueules.*

BOUILLANE DE LACOSTE (*de*).

Cette famille, originaire du Dauphiné, a été anoblie par Louis XV en 1745 qui, alors dauphin, fut sauvé d'un grand danger par un bûcheron du nom

de Pierre Bouillane au moment où, dans la forêt de Quint, en Diois, il allait être dévoré par un ours.

Jusqu'en 1789, on vit les membres de cette famille siéger aux États généraux, vêtus en paysans et portant au côté de vieilles rapières rouillées.

Armes : *D'azur, à la patte d'ours d'or, mise en bande.*

BOUILLAS (*de*).

— *Voy.* Duclos de Bouillas.

BOUILLÉ (*de*).

Cette famille, originaire du Maine, est connue depuis le xie siècle.

Elle avait formé trois branches. La première, dite du Chariol, s'étant éteinte dans les mâles, la branche cadette lui a succédé et est devenue la branche aînée.

Armes : *De gueules, à la croix ancrée d'argent.*

Cimier : *Une tête de Maure.*

Cri : *Le Chariol!*

Tenants : *Deux Maures armés de lances.*

Devise : *A vero bello Christi*, et *Tout par labeur.*

Voy. Goupil de Bouillé.

BOUILLON.

— *Voy.* Martin de Bouillon.

BOUILLONNEY (*de*).

Famille ancienne de Normandie, maintenue en 1668,

Armes : *D'azur, à neuf croisettes pattées d'argent, posées 4, 3 et 2.*

BOUILLONS (*des*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Châteauletard, par Saint-Erblon (Ille-et-Vilaine).

BOUIRE DE BEAUVALLON

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Berry, à Beaupuy, par Marmande (Lot-et-Garonne).

BOUISSIN D'ANCELY.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite 5, rue Saint-Philippe-du-Roule, à Paris.

BOULA DE MAREUIL.

Etat de noblesse inconnu.

Armes : *D'azur à trois boules ou besants d'or.*

BOULANCY. — *Voy.* Martin de Boulancy.

BOULARD (*de*).

Famille originaire de Lorraine, anoblie le 9 juin 1603.

Armes : *D'argent à trois aigles de sable, membrées d'azur; au franc quartier d'or, chargé d'un lion d'azur, armé et lampassé de gueules.*

Nous trouvons encore d'autres familles de Boulard originaires de Caen, France, Lyon, Touraine, qui portaient :

Caen : *De sinople, à une boule d'argent.*

France : *Coupé : au 1 d'azur à un tube de canon en pal d'or; au 2 d'or au chevron d'azur, accompagné d'une étoile à cinq raies de même en abîme.*

Lyon : *D'argent à trois bombes de sable, ardentes de gueules, 2 et 1.*

Touraine : *De gueules à trois étoiles d'or.*

BOULARD DE GATELLIER.

Cette famille est originaire du Lyonnais.
Le premier auteur connu est Simon-Claude Boulard de Gatellier qui vivait en 1747 et était secrétaire du roi près le parlement de Dijon.

Armes : *D'azur à une branche de trois rameaux de bouleau d'argent, feuillée d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois bombes d'or.*

BOULARD DE VAUCELLES.

Cette famille a été anoblie en 1709.

Armes : *D'azur, au lion passant d'argent; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

BOULARD DE VILLENEUVE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOULAY DE LA MEURTHE.

L'origine de cette famille nous est inconnue.
Le titre de comte provient de l'Empire.

Armes : *D'azur à la gerbe liée d'or, soutenue d'une champagne d'argent du tiers de l'écu, chargée de deux palmes de sinople, l'une de chêne, l'autre d'olivier, passées en sautoir; au franc-quartier des barons tirés du conseil d'Etat.*

BOULÉMONT. — *Voy.* Lanusse de Boulémont.

BOULET DE LA BOISSIÈRE (*du*).

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Armes : *De gueules à l'écusson d'or.*

BOULET DE COLOMB D'HAUTESERRE.

Cette famille est originaire de Gascogne.
Son état nous est inconnu.
Le titre de comte, porté par le chef de la famille, a été octroyé par le pape Léon XIII le 5 février 1883.

Armes : *D'azur au champignon renversé d'argent; au chef de même chargé d'un besant de gueules.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

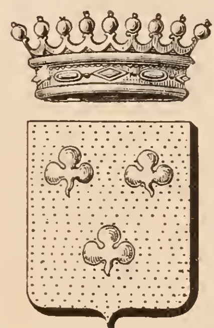
Boulet de Colomb d'Hauteserre (Arthur, Cte), à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), marié à Marguerite de *Bruzau*, dont : *a*) Suzanne; *b*) Gérard.

BOULIGNY (*de*).

Famille originaire de Lorraine.

Armes : *D'azur à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de sable.*

BOULIN DE BEYSSERAT.



Cette famille, originaire d'Angleterre, descend de la même famille qu'Anne de Boulen, devenue reine d'Angleterre par son mariage avec Henri VIII en 1532.

Sa filiation suivie est établie depuis la fin de cette même année 1500 jusqu'à ce jour. En 1625, Pierre de Boulin, avocat en la cour du parlement de Bordeaux, épouse demoiselle Izabeau du Pié, fille de François du Pié, également avocat en la cour du parlement de Bordeaux, et chauffe-cire en la chancellerie de la cour des aides de Guyenne. François du Pié possédait à Monségur la terre du Beysserat et la donna à sa fille Izabeau en la mariant.

A partir de cette époque, cette terre est toujours restée dans la famille. François de Boulin, avocat au parlement, fils de Pierre de Boulin (1656), épousa demoiselle Despagnet dont il eut Bernard, aussi avocat au parlement (1686), qui épousa demoiselle Thérèse Vidal.

Simon, fils du précédent, avocat au parlement,

épousa en 1730 demoiselle Catherine Martin, dont il eut : *a*) Clément; *b*) Benoît ; *c*) Thérèse (1766); Clément, avocat au parlement, épousa demoiselle Anne de Ladoire, dont : *a*) Antoine; *b*) Georges ; *c*) Anne ; *d*) François ; *e*) Suzanne ; *f*) Benjamin ; (1814) Benjamin épousa dame veuve Chollet, dont Louis-Antoine-Henri, qui épousa, en 1843, demoiselle Thérèse-Victoire-Robert de Subercazeaux, dont Marie-Antoine-Henri-Gaston.

Armes : *D'or à trois trèfles de gueules, posés* 2 *et* 1.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Boulin de Beysserat (Marie-Antoine-Henri-Gaston), ch^au de Beysserat, par Monségur (Gironde), marié en 1875 à Jeanne-Etiennette-Marguerite de Pommaret, dont : *a*) Henriette ; *b*) Pierre ; *c*) Germaine.

BOULLENOIS (*de*).

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople.*

BOULLEY. — *Voy.* Aubéry du Boulley.

BOULLIER DE BRANCHE.

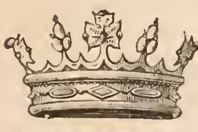
Pas de renseignements sur cette famille originaire du Maine.

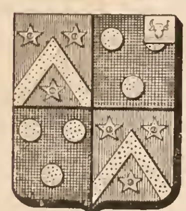
Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une aigle essorante, et de profil d'or, tenant de sa patte sénestre une balance de même.*

BOULLIERS (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château des Bouillières, par Cucuron (Vaucluse).

BOULLOCHE (*de*).





La famille de *Boulloche* est originaire d'Écosse où elle compte encore des homonymes et des parents. Le domaine patrimonial était situé au gué du Taureau, *Bull-Loch*, dans les Highlands. Un David *Bulloch* était déjà installé en France sous Louis XI. En 1645, *Pierre de Boulloche*, chevalier, seigneur d'*Oisseuil*, épousait une *de Couriol*, à Saint-Sulpice. En 1647, Pierre de *Boulloche*, seigneur *de Jumeauville*, fils de David de Boulloche *de Douxmesnil* et de Marie de *Dessuslepont*, épousait Charlotte *de Dieulepart*, fille du seigneur *de la Bruyère*. La famille était alliée à cette époque aux *de Guersans, comtes d'Aigremont*, aux *de Bourdeaux*, aux *du Vivier*, ainsi que l'attestent les registres de paroisse de Saint-André-des-Arts. Elle possédait le *marquisat de Douxmesnil*. Elle fut inscrite à l'armorial général de France en 1679, c'est-à-dire qu'à cette époque elle fit preuve d'une noblesse de plus de cent ans. Un *Boulloche du Meret*, conseiller au parlement, en résidence aux Andelys, portait à cette époque : *De gueules à un chevron d'or, accompagné de trois molettes de même*. Un autre de *Boulloche*, conseiller au parlement de Rouen, portait : *De sable à trois besants d'or*, 2 *et* 1. La famille fut en possession de la charge de lieutenant général au bailliage des Andelys jusqu'à la Révolution. Elle fut alliée à toute la noblesse de la province. Un *de Boulloche* fut au xviiie siècle capitaine de la marine royale. *Martin de Boulloche* fut capitaine des gendarmes rouges de Stanislas, roi de Pologne, puis garde du corps du comte d'Artois. Il épousa la fille de *Le Febvre de Ville*, brigadier des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis. *M. Casimir de Boulloche*, né le 12 octobre 1789, au lendemain de la nuit du 10 août, cessa de porter la particule nobiliaire inscrite à son état civil, qui ne fut reprise qu'en 1880, par son fils, M. *Louis de Boulloche*.

Armes : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4 *de gueules à un chevron d'or, accompagné de trois molettes de même,* 2 *et* 1 ; *au* 2 *de sable à trois besants d'or,* 2 *et* 1, *cantonné d'une tête de taureau sur un gué d'azur; au* 3 *de sable à trois besans d'or,* 2 *et* 1.

REPRÉSENTANTS ACTUELS ;

1° **Boulloche** (Georges *de*), fils de Louis, ancien conseiller à la cour d'Amiens, mis à la réforme par la loi de 1883, demeurant 20, rue de Navarin, à Paris, marié à Mlle d'Audiffred, dont Raymond.

2° **B.** (Alfred *de*), frère du précédent, demeurant 4, rue Greffulhe, à Paris.

BOULOIS (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Flée, par Semur (Côte-d'Or).

BOULOIS DE WAUDRÉ.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite 62, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

BOULONGNE. — *Voy.* Lestorey de Boulongne.

BOULY DE LESDAIN.

Cette famille est originaire du Cambrésis.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une aigle essorante, et de profil d'or, tenant de sa patte sénestre une balance de même.*

BOUQUET.

Il existe plusieurs familles de ce nom paraissant avoir une commune origine.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.*

BOURALIÈRE (*de*). — *Voy.* Létard de Bouralière.

BOURAYNE (*de*).

Famille originaire de Bretagne.

César-Joseph de Bourayne, capitaine de vaisseau, dont un de nos navires de guerre porte le nom, fut créé baron par l'empereur Napoléon Ier, le 15 août 1810. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII, le 31 juillet 1814.

Le brillant combat de la frégate la *Canonnière*, commandée par Bourayne contre le vaisseau anglais le *Tremendous* est le sujet des deux tableaux qui font partie du musée de Versailles. Envoyé à Manille par le gouverneur général Decaen pour faire à sa frégate les réparations nécessaires, de Bourayne en partit au mois d'avril 1807 pour aller à Acapulco chercher trois millions de piastres nécessaires au commerce de la colonie, qui se trouvait alors dans une grande disette de numéraire. Il accomplit sa mission avec le plus grand succès, et s'attaquant à la croisière anglaise qui bloquait l'île, il permit aux galions d'entrer à Manille. Le capitaine général et le commerce de Manille lui offrirent 150,000 francs en reconnaissance de cet immense service. De Bourayne refusa en disant : *« On ne récompense pas un officier français avec de l'argent »*. Il ne voulut qu'une lettre attestant qu'il avait fait son devoir. La famille de Bourayne est l'une des plus vieilles de l'ancien comté d'Etampes.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois croissants d'azur ; au chef cousu d'or, chargé d'une ancre de sable.*

BOURBLANC (*du*).

Famille originaire de Bretagne, dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *De gueules à la tour crénelée d'or.*

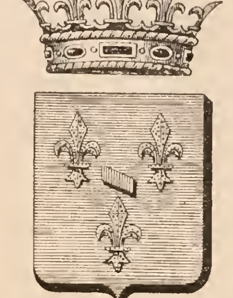
Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Dy nans* (sans tache).

BOURBON D'ACIGNÉ. — *Voyez* Agnel de Bourbon d'Acigné.

BOURBON DE BUSSET, DE CHALUS, DE LIGNIÈRES.



Cette famille est issue de Louis de Bourbon, prince-évêque de Liège, fils de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, et d'Agnès de Bourgogne, fille cadette de Jean sans Peur.

Avant de recevoir les ordres, Louis de Bourbon, évêque de Liège, avait eu de son mariage avec Catherine d'Egmont, duchesse de Gueldres, plusieurs enfants, dont Pierre de Bourbon, tige des comtes de Busset, des comtes de Chalus et des comtes de Lignières, qui fut chambellan de Louis XII et épousa Marguerite de Tourzel d'Alègre, dame de la baronnie de Busset dont ses descendants prirent le nom.

Le mariage de Louis de Bourbon et de Catherine d'Egmont, ayant eu lieu sans l'aveu du roi, n'a pu produire d'effets civils et politiques, et Pierre de Beaujeu, dernier duc de Bourbon de la branche aînée, fit passer son duché à son gendre, le connétable.

Cette famille s'est alliée aux familles : César Borgia, la Rochefoucauld, Barbézieux, Gouffier, Clermont-Tonnerre, etc., etc.

Armes : *D'azur à trois fleurs de lis d'or à la cotice de gueules périe en bande.*

Supports : *Deux anges.*

Devises : *Espérance.*

Branche des comtes de Busset et de Chalus

1° **Bourbon** (Charles-Ferdinand), Cte de **Busset**, né à Paris le 21 janvier 1819, marié en 1842, à Marie-Louise-Alexandrine-Eulalie de l'Espine. — Résidence : Chau de Busset (Allier).

2° **B.** (Robert-François-Joseph), Cte de **B.** (neveu du précédent), né le 24 février 1848, marié en premières noces, en 1873, à Jeanne-Louise-Marie de Nédonchel et, en secondes noces en 1882, à Juliette-Louise-Marie d'Ursel. — Résidence : Chau de Busset (Allier).

3° **B** (Charles-Gabriel-Guy *de*), Cte **de Chalus**, né le 13 septembre 1849, frère

du précédent, marié, en 1875, à Yolande de **Polignac**. — Résidence : Chau de Toury, près Moulins (Allier).

4° **B.** (Louise), née le 18 septembre 1861 (sœur du précédent). — Résidence : Bourges (Cher).

Branche des comtes de Lignières.

1° **Bourbon** (Marie-Louis-Henri), Cte de **Lignières**, né le 7 avril 1826, marié le 31 mai 1855, à Adrienne-Stanislas-Léontine de Mailly. — Résidence : A Lignières (Cher).

2° **B.** (Charles-Louis-Marie *de*), Vte de **Busset**) (frère du précédent), né le 23 janvier 1828, non marié. — Résidence : A Bostz, près Besson (Allier).

3° **B.** Eugénie-Marie-Gabrielle-Louise, née le 22 mai 1841, non mariée. — Résidence : A Bostz, près Besson (Allier).

4° **B.** (Louis-Eugène-Marie *de*), Cte de **Lignières**, né le 24 octobre 1856. — Résidence : à Lignières (Cher).

5° **B.** (Charles-Adrien-Marie-Eugène *de*), né le 30 décembre 1858. — Résidence : A Lignières (Cher)

6° **B.** (Marie-Louis-Gabriel-Georges *de*), Cte de **Lignières**, né à Paris le 29 juillet 1860, marié en juin 1888 à Jeanne de Kerret. — Résidence : A Bostz (Allier), et 4, rue de Villejust, à Paris.

7° **B.** Anne-Marie-Louise-Arnoldine,) née le 2 décembre 1866. — Résidence : A Lignières (Cher.

BOURBOULON (*de*).

Cette famille est originaire du Forez, en Auvergne.

Armes : *D'azur à un bourg d'argent, sur une terrasse de sinople, sommé d'un clocher dont la flèche est surmontée d'une boule chargée des lettres* lon.

BOURCIA. — *Voy.* Branges de Bourcia.

BOURCIER (*de*).

Cette famille est originaire du Béarn où elle était connue dès le xiiie siècle.

D'ancienne race chevaleresque, elle a produit plusieurs branches qui se sont répandues en Bourgogne, Guyenne, Languedoc, Pays-Bas et Lorraine.

En 1459, Pierre de Bourcier, chevalier, fut créé comte d'Irpo par l'empereur Maximilien.

Elle a donné des brigadiers des armées du roi, des officiers de toutes armes, des chevaliers de Saint-Louis, un ambassadeur de Lorraine en France, etc.

Armes : *D'or, au lion de sable, tenant entre ses pattes une épée haute, la croisée tréflée de même.* Alias : *D'azur à la panthère rampante d'or, mouchetée de sable, armée, lampassée et allumée de gueules, tenant une croisette tréflée d'argent.*

BOURDAGE (*de*).

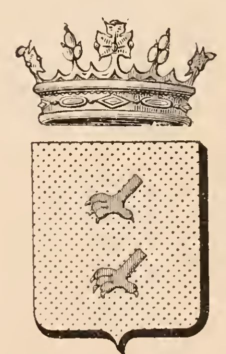
Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Bellevue, par Blanzac (Charente).

BOURDEAU DE LAJUDIE.

L'état de noblesse de cette famille, originaire du Limousin, nous est inconnu.

Armes : *D'azur au château d'argent, flanqué de quatre tours rondes pavillonnées et girouettées de même, bâti sur une eau ou rivière aussi d'argent, ondée de sable le château sommé d'une espèce de clocher garni d'une cloche d'argent surmontée d'un lion léopardé.*

BOURDEILLE (*de*).



L'origine de la maison de Bourdeille, une des plus illustres de la chevalerie française, se perd dans la nuit des temps et, s'il faut en croire les anciens auteurs, elle serait de souche royale, antérieurement aux Mérovingiens. Son auteur serait Nicanor, sixième fils de Marcomir IV, roi des Francs, en l'an 127 de l'ère chrétienne. Nicanor aurait épousé Tiloa Bordelia, dénommée Athilda par quelques-uns, fille du roi d'Angleterre. Appelé par les Aquitains pour les aider à secouer le joug des Romains, il serait venu près de Bordeaux avec une armée navale ; mais, favorisés par une affreuse tempête, les Romains l'auraient empêché de débarquer et l'auraient contraint de s'éloigner des côtes.

Il se serait alors réfugié dans une île que les habitants avaient abandonnée parce qu'elle était infestée d'animaux sauvages, notamment de griffons, quadrupèdes fantastiques ayant le bec, les serres et les ailes de l'aigle. Pour occuper ses guerriers, Nicanor en entreprit la destruction et y réussit, mais non sans perdre beaucoup de monde. Ayant tué le plus grand et le plus furieux de ces

monstres, il lui trancha les deux pattes de devant et reçut, en mémoire de cet acte de vaillance, le surnom de « Griffon ». Telle serait l'origine des armes de la maison de Bourdeille.

Brantosme, dans une généalogie écrite en entier de sa main, dont l'original existe dans les archives du château de Bourdeille, relate aussi cette alliance, mais avec le père de Nicanor. Il dit, en effet :

« *Iceluy Marcomir, ainsin qu'il est rapporté par Thomas des Columnes, fut marié avecques Athilda Bordilla, fille du roy d'Angleterre, de laquelle il eust sept enfans masles : Clodomir, qui fust roy après luy; Marcomir, Clogio, Francus, Mérodacus, Nicanor et Odomare.* »

Les légendes de cette nature, quelque discutables qu'elles soient, ne démontrent pas moins combien l'antiquité de la famille qu'elles concernent était accréditée.

Les auteurs du xiie siècle font mention des seigneurs de Bourdeille. Ils disent qu'Aymond et Angelin de Bourdeille brillaient à la cour de Charlemagne et que le grand empereur, en fondant l'abbaye de Brantosme, la mit sous leur protection (Froissart). Ils disent encore que cet Angelin de Bourdeille portait l'*oriflamme* à la bataille de Roncevaux et périt glorieusement en la défendant.

Quoi qu'il en soit, et ce qui n'est pas contestable, c'est que la très illustre maison féodale de Bourdeille a le rare avantage de remonter, sans interruption, par actes authentiques, les degrés de sa filiation jusqu'à la moitié du xie siècle, ainsi qu'en font foi les titres de toutes sortes, dont le premier est un hommage rendu à Géraud de Gourdon, évêque de Périgueux, le 9 mars 1044, par Hélie, premier sire de Bourdeille, acte relaté dans le *Gallia Christiana*, t. II, col. 1462, et le deuxième, un acte royal de l'an 1066 en faveur de ce même Hélie et dont l'orignal se trouve dans les archives du château de Bourdeille.

Les sires de Bourdeille paraissent avec tous les caractères des plus grands seigneurs : ils possèdent de vastes domaines; ils ont des chevaliers pour vassaux; ils fondent et dotent des abbayes et les prennent sous leur protection; ils lèvent des troupes pour leur propre compte, déclarent la guerre aux souverains, livrent des batailles et prennent des places : c'est à ces traits qu'on reconnaît les *chevaliers bannerets*.

Cette maison chevaleresque, dont les membres sont titrés : Premiers Barons du Périgord, vicomtes, comtes de Montrésor par lettres patentes de 1627, puis enfin marquis par lettres patentes du 4 mai 1609, dont l'original se trouve dans les archives du château de Bourdeille, est l'une des plus anciennes de la province de Périgord, où elle a occupé de tout temps une haute situation à la tête de la noblesse. Elle a été admise aux honneurs de la cour le 4 avril 1771, en la personne de *Henri*-Joseph, comte de Bourdeille, grand-père du chef actuel de la famille.

Elle a fourni plusieurs croisés. D'abord Pierre de Bourdeille, dont la présence en Palestine est constatée par une charte du Saint-Sépulcre de Jérusalem en 1149, dans laquelle il paraît comme témoin. Ensuite, un Hélie de Bourdeille, dont la présence en Terre-Sainte est aussi constatée par une charte de 1168. Puis, Hélie VI, seigneur de Bourdeille, chevalier, qui suivit saint Louis en Palestine en 1248. Tombé gravement malade au siège de Damiette, il fit, le 6 décembre 1249, son testament, dont l'original se trouve dans les archives du château de Bourdeille : c'est cette pièce qui a servi pour l'admission de la famille au musée des Croisades du château de Versailles.

Hélie VI de Bourdeille ne mourut pas à Damiette et revint en France, où il trouva son château et ses terres envahis par son oncle Bozon de Bourdeille. Il dut, afin d'en reprendre possession, se liguer avec le comte de Limoges pour faire la guerre à l'usurpateur. Hélie avait épousé Agnès d'Albret, dont il eut quatre enfants, ce qui est prouvé par son testament, postérieur à celui de Damiette, daté du 14 décembre 1270, qui est aussi dans les archives du château de Bourdeille. Cet Hélie entra dans la milice du Temple vers 1280.

Un autre Hélie de Bourdeille avait aussi certainement pris part aux croisades, car il était *maître du Temple* de Soudet en 1260 et, en cette qualité, il abandonne, à cette date, au seigneur de Villebois, les droits que les templiers avaient à Brenac; or, à cette époque, tout templier avait indubitablement pris part aux Croisades, et surtout un commandeur.

Guy de Bourdeille, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut tué à la prise de Rhodes par les Turcs, en 1522. Gautier de Bourdeille, son frère, chevalier de Rhodes, y perdit un œil; il fut ensuite pourvu des commanderies de Cours et de Coubin et décoré grand-croix de l'ordre.

La maison de Bourdeille a donné : de nombreux religieux; plusieurs évêques, entre autres, François de Bourdeille qui ordonna prêtre, en 1600, saint Vincent de Paul dans la chapelle de Saint-Julien, devenue aujourd'hui l'église paroissiale de la commune de Château-l'Évêque, près Périgueux; un archevêque-cardinal, Hélie de Bourdeille, aussi renommé par son savoir et son crédit à la cour que par sa piété et ses vertus, mort en odeur de sainteté; et l'Église gardera de ce saint prélat un souvenir inoubliable pour la défense courageuse qu'il a prise des droits du pape et du clergé contre la Pragmatique Sanction promulguée par Louis XI. Cette maison a encore donné : des chevaliers de Malte; des capitaines de 50, 100 et 200 hommes d'armes; un grand nombre de lieutenants généraux des armées du roi, de sénéchaux et de gouverneurs de Périgord; des chevaliers des ordres du roi; un commandeur de l'ordre du Saint-Esprit; enfin, plusieurs écrivains renommés à divers titres : André, comte de Bourdeille, et Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, qui ont laissé des

écrits militaires très estimés, et Pierre de Bourdeille, plus connu sous le nom de Brantosme, le mémoriographe incomparable.

Parmi les autres membres qui ont illustré cette maison, il faut citer :

Hélie VIII, sire de Bourdeille et coseigneur de Brantosme, un des plus preux chevaliers de son temps, qui, à Loches, le 14 janvier 1346, donne quittance d'un subside que le duc de Normandie et de Guyenne lui avait octroyé pour l'indemniser de ses pertes au siège de Bergerac. La quittance est scellée de son sceau.

Archambaud Ier, seigneur de Bourdeille, époux de Gaillarde Vigier, dame de la Tour-Blanche, donna des preuves éclatantes de son loyal attachement au roi Charles V dans les guerres nationales contre les Anglais. Il soutint, avec une héroïque valeur, dans son château de Bourdeille, un siège de neuf semaines contre toute l'armée anglaise commandée par les comtes de Cambridge et de Prembrocke, qui ne parvinrent à s'en emparer que par stratagème. Le valeureux chevalier, ruiné par la guerre et par sa généreuse fidélité à la fortune de la France, ne recouvra son château et ses domaines que lorsque Charles V rentra en possession du Périgord : ce qui est prouvé par une ordonnance de réintégration rendue au nom du roi le 9 avril 1375 par le connétable du Guesclin, et l'original est dans les archives du château de Bourdeille.

Arnaud Ier de Bourdeille, chevalier, sénéchal de Périgord, fait montre de sa compagnie de 50 arbalétriers à cheval les 1er juillet et 1er août 1420, à la Tour-Blanche. (Bibliothèque nationale, manus., *Pièces originales*, p. 13-16.) Jean, son quatrième fils, fut armé chevalier au siège de Fronsac par le comte de Dunois.

Jean de Bourdeille, seigneur d'Ardelay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et colonel de dix enseignes de Gascons, « *homme distingué par sa bonne mine et par sa valeur* », dit l'historien de Thou, fut tué au siège de Chartres, en 1568, d'une arquebusade qui lui traversa la tête. Le roi voulut que, par honneur, on lui élevât un monument dans l'église cathédrale de Chartres. Le chapitre feignit d'abord d'obéir à ses ordres ; mais, dès la nuit même, il fit transporter son corps, qui y avait été déposé, dans une autre église de la ville, n'y ayant jamais eu aucune sépulture dans la cathédrale.

Pierre de Bourdeille, seigneur et abbé de Brantosme, donne le 25 mars 1569, au trésorier de l'épargne, quittance d'un don que le roi lui a fait. C'est le très célèbre écrivain connu sous le nom de BRANTOSME. Il était abbé commendataire de l'abbaye de Brantosme, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, chambellan du duc d'Alençon, capitaine de deux enseignes de gens de pied, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal. Il reçut plusieurs blessures au siège de la Rochelle, en 1573, et mourut, âgé de quatre-vingts ans environ, le 6 juillet 1614. Avant de se faire écrivain, il suivit avec distinction la carrière des armes et s'attacha tout particulièrement à Charles IX, et surtout à Catherine de Médicis, pour laquelle il avait un véritable culte. Déçu dans ses projets et ses espérances, il prit en grippe tout le monde et toutes choses et pensait même à s'expatrier lorsqu'un grave accident de cheval, qui le rendit presque impotent, lui fit changer ses résolutions. Il quitta la cour pour se retirer dans le château de Richemont, qu'il s'était fait construire, et commença à déverser un peu de sa colère dans les écrits qu'il dictait à son secrétaire, pour les relire ensuite et les corriger de sa main. Telles sont l'origine de ses célèbres mémoires et l'explication des traits mordants qui s'y trouvent çà et là. Ces mémoires se trouvent, en originaux, dans les archives du château de Bourdeille. Ils démontrent de la façon la plus certaine que les œuvres publiées, et possédées par le public, ne sont qu'une reproduction *incomplète et défigurée ;* d'ailleurs, malgré les affirmations contraires, jamais les manuscrits originaux n'ont été à la disposition d'aucun éditeur.

Par lettres patentes du 4 mai 1609, Henri IV, pour reconnaître les services signalés de Henri Ier, vicomte de Bourdeille, chevalier des ordres du roi, et ceux de ses pères, érigea la terre d'Archiac en MARQUISAT. Le titre original se trouve dans les archives du château de Bourdeille.

Le 9 mai 1625, Claude de Bourdeille, baron de Mastas, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, fut blessé au siège de Royan d'un coup de pique au bras, puis d'un coup de canon, dont il mourut sur le coup.

Henri, son fils, comte de Mastas, capitaine aux gardes, fut tué en 1636 au passage du pont de Bray-sur-Somme. Ses deux autres fils, François et Barthélemy de Bourdeille, également capitaines aux gardes, furent tués à l'ennemi, l'un, en 1639, à la défense de Quiers, l'autre, en 1640, au siège de Turin.

François, vicomte de Bourdeille, seigneur de Brantosme, dernier rejeton de la branche aînée, conseiller du roi en ses conseils d'État et privés, sénéchal, gouverneur et lieutenant général de Périgord, leva à ses frais, pendant la minorité de Louis XIV, quatre régiments de cavalerie et deux d'infanterie. D'une loyauté à toute épreuve, il fit toujours passer ce qu'il considérait comme son devoir avant ses intérêts : « *C'est ainsi*, dit Brantosme dans ses *Grands Capitaines*, *que ne voulant pas correspondre totalement aux desseins de la cour, il aima mieux, pour ne pas violer sa parole, refuser le brevet de duc et pair, souffrir même la distraction de son gouvernement et rendre le collier des ordres que d'arrêter le prince de Condé, qui passait à Périgueux accompagné seulement de douze personnes.* »

Antoine de Bourdeille, seigneur de la Salle, fut dispensé de servir à l'arrière-ban en raison de ses blessures.

Henri-Joseph, comte de Bourdeille, menin de Louis XVI, colonel du régiment d'Orléans infanterie, fut blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

Henri-Joseph-*Claude* de Bourdeille, après avoir servi avec distinction dans les mousquetaires, entra dans les ordres, devint abbé commendataire de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme et fut pourvu, en 1762, du siège épiscopal de Soissons. Il protesta avec une noble énergie, en 1790, contre la loi du régime du clergé votée par l'Assemblée nationale, refusa de prêter le serment civique et fut imité par une grande partie des prêtres de son diocèse. Obligé de fuir pour échapper aux dangers qui le menaçaient, il adressa sa démission au pape à l'époque du Concordat et se retira à Paris où il mourut.

Les alliances de la maison de Bourdeille sont des plus illustres et des plus considérables. On y trouve des filles des maisons souveraines et princières d'Albret, par laquelle Barthélemy de Bourdeille était proche parent de Henri IV, de Bretagne, de Flandre, de Laval, du Maine, de Nemours, de Savoie, de Vendôme. On y voit encore les : Abzac, Apellevoisin, Archiac, Aubeterre, Beaumont, Beaupoil de Saint-Aulaire, Biron, Broglie, Caumont, Chabannes, Chabans, Coninck de Merckem, Craon, Cropte de Chantérac, Damas, Émé de Marcieu, Esparbès, Estampes, Gontaut, la Chastre, la Garde, Lévis, Mareuil, Montbron, Mastas, Pérusse des Cars, Prévost-Sansac de Touchimbert, Saint-Geniez, Talleyrand, Vivonne, Vogt d'Hunolstein, et bien d'autres.

La maison de Bourdeille a eu cinq branches principales : la branche *aînée*, la branche de *Mastas*, qui est devenue la branche aînée, la branche de *Montagrier*, la branche des *Bernardières* et la branche de *Montancey*. Toutes sont éteintes à l'exception de celle de *Mastas*.

Armes : *D'or, à deux membres de griffons de gueules, onglés d'azur, posés en contre-bande, l'un sur l'autre.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux griffons au naturel.*

Devises : *So voulour mo donnat l'iffer* (sa valeur me fait damner).

Cil Galé, emmy lestour (comme le coq, il se réjouit des combats).

Nul ne vaincra le vainqueur des griffons.

Cri de guerre : *Faulsé! Faulsé!* (En avant! En avant!)

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Bourdeille (Hélie-Louis-Charles-Gustave, Mis *de*), chef du nom et des armes, né le 12 juillet 1823. — Résidences : 148, rue de Grenelle, à Paris, et ch^au^ de Bourdeille (Dordogne). Marié à Paris, le 2 octobre 1856, à

Marie-Léontine-Alix de Galz de Malvirade, dont quatre enfants, savoir :

1° Pauline-Alexandrine-Marie-Alix-Jeanne, née en 1858, mariée le 24 février 1880, à Paris, à Charles-Léopold-Auguste, baron de Coninck de Merckem, sénateur du royaume de Belgique et bourgmestre de Merckem, officier de l'ordre de Léopold, dont postérité.

2° **B.** (Henri-Nicolas-Joseph-Marie-Hélie, Cte *de*), né en 1859.

3° Claire-Antoinette-Aglaé-Marie-Eudoxie, née en 1861, mariée le 27 juin 1892, à Paris, à Joseph-Antoine-Marie-Gabriel, vicomte de Chabannes.

4° **B.** (Léon-Marie-Édouard-Roger-Hélie, Vte *de*), né en 1863.

Le marquis de Bourdeille a une sœur unique, *Marie*-Eugénie, religieuse de l'ordre de Notre-Dame du Cénacle, née en 1832.

BOURDÈS (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURDIEU (*du*).

Famille originaire de Bretagne dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'argent, au palmier de sinople, terrassé de même, accosté de deux épis d'azur, et surmonté de trois étoiles de gueules.*

BOURDILLON (*de*). — *Voy.* Gravier de Bourdillon.

BOURDON. — *Voy.* Blin de Bourdon; Chauveau de Bourdon.

BOURDONCLE DE SAINT-SALVY.

Cette famille est originaire du Languedoc.

Le premier auteur connu est Pierre Bourdoncle de Saint-Salvy, conseiller du roi, juge ordinaire de la ville et vicomte de Castres, qui vivait en 1696.

Armes : *De sinople au pélican d'or, piquant son sein ensanglanté avec sa piété d'argent, posé sur un panier de sable ; au chef cousu de gueules, chargé*

d'un bourdon d'argent et d'une clef d'or posés en sautoir, surmonté en chef d'une étoile d'argent accostée de deux mouchetures d'hermine de même ; écartelé de palé et contrepalé d'argent et de sable, qui est de Bourdoncle ancien.

BOURDONNAY DU CLÉSIO.

Pas de renseignements. Nous trouvons un représentant au château de Publier, par Évian-les-Bains (Haute-Savoie).

BOURDONNEL (*de*). — *Voy.* Brac de Bourdonnel.

BOURG (*du*).

Cette famille, originaire de l'étranger, est venue s'installer en Bretagne au commencement du XVIe siècle.

Armes : *D'azur, à deux molettes d'éperon d'or, accompagnées d'une merlette de même en pointe.*

Devise : *Dieu suffit.*

BOURG (*du*).

Cette famille, venue du Vivarais en Languedoc, a été illustrée par Antoine du Bourg, chancelier de France sous François Ier.

Elle a donné des conseillers au parlement de Paris, de Bordeaux et de Toulouse ; un capitoul en 1657 ; des chevaliers de Malte, de Saint-Louis et de Saint-Lazare ; des gentilshommes de la maison du roi et un maréchal des camps et armées du roi.

Un du Bourg a été, jusqu'à la dernière heure, un des fidèles du comte de Chambord.

Armes : *D'azur, à trois épines d'argent, posées 2 et 1.*

Devise : *Lilium inter spinas.*

BOURG. — *Voy.* Merle du Bourg.

BOURG DE BOZAS (*du*).

Branche anciennement séparée de la précédente en faveur de laquelle la terre de Bozas, en Vivarais, fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois de mars 1693.

Armes : *D'azur, à trois tiges d'épine d'argent posées en pal, 2 et 1.*

BOURGBLANC (*du*). — *Voy.* du Bourblanc.

BOURGEOIS DE BOYNES.

Cette famille est originaire de Franche-Comté.

Le premier qui nous est connu est Pierre-Étienne-François Bourgeois de Boynes, qui fut conseiller d'État, premier président du parlement de Besançon, intendant de Franche-Comté de 1762 à 1784, et ministre de la marine dans les dernières années du règne de Louis XVI.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois merlettes de sable.*

BOURGEOIS DE JESSAINT.

L'anoblissement de cette famille, originaire de Champagne, remonte à Claude-Laurent Bourgeois, créé baron de Jessaint sous l'Empire, puis vicomte le 26 avril 1826.

Armes : *Tiercé d'azur, d'or et de gueules ; l'azur à la bande d'argent, adextrée d'une étoile d'or et senestrée d'une anille de même ; l'or, au lion rampant de gueules ; le gueules, au signe des chevaliers ; franc-quartier de baron préfet, brochant sur le tout.*

BOURGEOIS DE PUTHEAUX.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite 34, rue de Ponthieu, à Paris.

BOURGEREL (*de*).

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, dont un représentant habite le château de Villepelotte, par Josselin (Morbihan).

BOURGET (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURGEVIN DE VIALART DE MOLIGNY ET DE LINAS.

Cette famille, originaire de Champagne, paraît remonter à Pontius de la Chapelle, second fils de Thibaud de Moligny et du Bourg-ès-Vins (d'où le nom de Bourgevin) qui vivait en 1420, et fut marié à Adélaïde de Vialart dont il prit le nom et les armes.

Armes : *D'azur à la fasce d'hermine, accompagnée de trois coquilles d'or.* — Bourgevin Vialart de Moligny écartèle : *Aux 1 et 4 d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre croix potencées de même*, qui est de Vialart ; *aux 2 et 3 d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules, accompagnée de trois fleurs de lis d'or, 2 et 1*, qui est de Guyard ; *sur le tout* de Bourgevin.

Supports : *Deux levrettes.*

BOURGNON DE LAYRE.

Famille originaire du Poitou, dont l'état historique de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'argent, au verveux* (ou bourgnon) *de*

gueules, dans lequel entre un poisson de même, accompagné de trois roses, aussi de gueules, feuillées et soutenues de même, 2 et 1.

Les lettres patentes de chevalier de l'Empire, données en 1815, ajoutent : *Au chef de gueules, chargé à dextre d'une épée haute d'argent, montée d'or, et, à sénestre, d'un croissant d'argent.*

Suivant d'autres lettres patentes du titre de baron accordées par Napoléon Ier, en 1811, la branche de Layre porte : *Parti : au 1 d'azur, à l'épée haute d'argent, montée d'or, mise en pal ; au 2 échiqueté d'or et d'azur, soutenu d'une champagne de gueules du tiers de l'écu, chargée d'une croix de la Légion d'honneur.*

Devise : *Fulgent inter lilia rosæ.*

BOURGOGNE (*de*). — *Voy.* Geslin de Bourgogne.

BOURGOIN (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURGOING (*de*).

Cette famille est originaire du Nivernais. Son état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'azur à la croix ancrée d'or.*

BOURGON. — *Voy.* Nayral Martin de Bourgon.

BOURGUIGNAT DE CHABALEYRET.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURGUIGNON D'HERBIGNY.

Cette famille est originaire de Flandre. Son état de noblesse nous est inconnu.

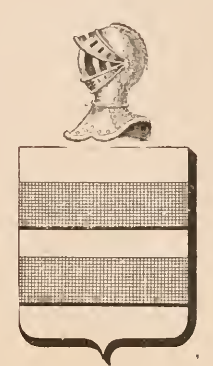
Armes : *De sable à une flamme de gueules, mouvante de la pointe de l'écu.*

Devise : *Ardens ut ignis.*

BOURGUIGNON DE SAINT-MARTIN.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURGUILLAUT DE KERHERVÉ.



Cette famille est originaire de Bretagne.

Elle a possédé la seigneurie de Kerhervé par Dirinon, évêché de Cournouailler, d'où elle tire son nom.

Le premier auteur connu est Pierre-Joseph Bourguillaut de Kerhervé, avocat au parlement de Bretagne, juge de plusieurs juridictions et sénéchal qui vivait de 1729 à 1774.

Armes : *D'argent à deux fasces de sable.*

Le seul représentant de cette famille est :

Bourguillaut de Kerhervé (Joseph-Ludger), né à Lacres (Pas-de-Calais) en 1855, membre des Sociétés botanique et zoologique de France, demeurant 21, rue du Cherche-Midi, à Paris, et à Lacres (Pas-de-Calais).

BOURJOLLY. — *Voy.* Mégard le Pays de Bourjolly.

BOURLIER D'AILLY.

Cette famille est originaire du Lyonnais.

Elle a donné un échevin à Lyon en 1719.

Le titre de baron que portent les membres de la famille a été concédé par ordonnance royale du 11 septembre 1820.

Armes : *D'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un chien passant de sable; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

Devise : *Je tiens ferme.*

BOURLON.

Cette famille, orignaire d'Ile-de-France, passée en Champagne et Franche-Comté, descend de Mathurin Bourlon, maître des requêtes, qui vivait en 1625.

Elle a formé trois branches : la branche de Rouvres, la branche de Sarty et la branche de Chevigné de Moncey.

La branche de Sarty, à laquelle appartenait Henri Bourlon, reçu secrétaire du roi au mois de mai 1779, a possédé les seigneuries de Saudrupt, d'Hérouville, de Sainte-Combe et d'Arrigny en partie.

La branche de Moncey, substituée aux noms et biens de la famille de l'illustre maréchal, descend par les femmes des familles des cardinaux de

Richelieu et de Mazarin, et de Charles de la Porte, duc de la Melleraye, maréchal de France.

Armes : *D'or à la bande d'azur, chargée de trois annelets du champ.* — Bourlon de Sévigné, écartèle de Chévigné qui est : *De gueules à quatre fusées d'or, accompagnées de huit besants de même, posés 4 et 4.* La branche de Sarty porte : *D'argent à la fasce de sable, chargée de trois besants d'argent, et accompagnée de trois roses de gueules.*

BOURMONT. — *Voy.* de Ghaisne de Bourmont.

BOURNAT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURNET (*de*). — *Voy.* Delamel de Bournet.

BOURNEVILLE. — *Voy.* Brault de Bourneville.

BOURNISEAUX (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURNONVILLE. — *Voy.* Esmangard de Bournonville.

BOURON DES CLAYES.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURQUELOT DE CERVIGNIERÈS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURQUENAY (*de*).

Ancienne famille de Franche-Comté, originaire du Grand-Crosey, terre située près Clerval sur le Doubs, et qu'elle possède depuis deux siècles.

La branche aînée est éteinte ; le chef de la branche cadette était François-Adolphe, comte de Bourquenay, sénateur, marié à Mlle de Juigné, qui a laissé postérité.

Armes : *De gueules, à quatre bandes d'argent.*

Couronne de comte.

Cimier : *Une aigle naissante de sable languée de gueules, ayant au col la couronne de sinople renversée.*

Supports : *Deux chevaux.*

BOURRAN (*de*).

Famille originaire du Quercy passée en Guyenne.

Armes : *D'argent à l'aigle à deux têtes de sable, au vol abaissé.*

BOURRÉE DE CORBERON

Famille originaire de Beligny-sur-Ousche, près de Beaune; elle y possédait de grands biens au XVe siècle. Elle occupa sous les ducs de la 2e race de nombreux emplois dans les chambres de Lille et de Dijon; plus tard elle passa au parlement de Paris, où elle paya largement sa dette de sang à la Révolution.

La filiation de cette famille commence à Oudot Bourrée, qui vivait en 1433 et se poursuit jusqu'à nos jours.

Armes : *Au 1 d'azur, à trois gerbes; au 2 d'azur, au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules; au 3 de gueules à la fasce d'argent surmontée de trois grelots de même; au 4 d'argent à la tête de Maure de sable, tortillée d'argent, accompagnée de trois molettes de gueules.*

Devise : *Per aspera ad astra.*

BOURROUSSE DE LAFFORRE.

Cette maison, établie dans la terre de *la Fore* ou Lafforre, près la petite ville de la Plume, en Bruilhois, depuis au moins le commencement du XVIe siècle, porte le nom de ce fief, à partir de 1509, dans tous les actes publics. Elle a été maintenue dans sa noblesse, sur preuves remontant à cette époque, établissant une filiation suivie par titres authentiques, et une position nobiliaire constante résultant des qualifications prises par ses membres de nobles, messires, gentilshommes, écuyers, chevaliers, etc.

Ces preuves ont été faites le 30 juin 1742. La maison Bourrousse de Lafforre s'est alliée à diverses époques aux plus grandes familles du royaume.

La filiation de cette famille commence à noble Pierre de Bourrousse de Lafforre, premier du nom, qui vivait sous le règne de Louis XI, en 1480, et se continue jusqu'à nos jours en fournissant des officiers des armées du roi, des conseillers du roi, etc.

Armes : *Écartelé, aux 1 et 4 de sinople, au léopard d'or,* qui est de Bourrousse de Lafforre ; *au 2, contre-écartelé d'azur, à la croix d'or et d'azur, à trois*

fleurs de lis d'or (concession royale), qui est de Faudoas; *au 3 de gueules plein*, qui est de Narbonne-Lara.

Casque taré de front, fermé de 11 grilles, et orné de ses lambrequins de sinople, d'or, d'azur et de gueules.

BOURSETTY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURSIER DE LA RIVIÈRE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURSIER DE LAROCHE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOURY. — *Voy.* Aubourg de Boury.

BOUSCHET DE BERNARD.

Famille originaire du Languedoc dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'or, à deux chênes de sinople, terrassés de même, accompagnés d'un croissant de sable; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or*, qui est de Bernard; *aux 2 et 3 d'azur à deux épées d'or, en sautoir; au chef du second, chargé d'un lion naissant de sable*, qui est de Marréaud.

BOUSIGNAC (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUSQUET (*de*).

La famille de Bousquet, issue de Jean Bousquet de Pucchedon, est partagée en deux lignes dont la communauté d'origine et le point de jonction sont parfaitement établis sur titres authentiques.

La branche aînée n'avait plus, en 1863, d'autre rejeton que Mlle de Bousquet, restée sans alliance. La branche cadette comptait plusieurs représentants et avait pour chef Henri Bousquet, lequel avait été adopté, en 1848, par Mlle de Bousquet, sa cousine, dont nous venons de parler.

En 1861, M. Henri Bousquet, conjointement avec ses autres parents du même nom, demanda la rectification des actes de l'état civil, où la particule avait été omise. Le tribunal du Vigan, saisi de l'instance, prononça, le 1er juin 1861, une sentence par laquelle il accueillait favorablement la requête de M. Henri Bousquet, en qualité de fils adoptif, attendu que le père et l'aïeul de Mlle Bousquet avaient constamment porté la particule dans les actes de l'état civil.

Mais pour les autres membres de la famille cadette, et pour M. H. Bousquet lui-même, en tant que rejeton de cette branche, le tribunal déclara qu'il n'y avait point lieu d'ordonner la rectification des actes où la particule était omise, attendu que depuis plusieurs générations ils ne produisaient, à l'appui de leur demande, aucune pièce authentique où leur nom fût précédé du *de*. Sur l'appel interjeté, la cour impériale de Nîmes confirma, dans son audience du 21 novembre 1861, la sentence qui fut également confirmée en cassation par l'arrêt rendu dans l'audience du 1er juin 1863.

BOUSQUET. — *Voy.* Pastre de Bousquet.

BOUSQUET D'ARGENCE (*du*).

Famille originaire du Languedoc.

Armes : *D'or à la croix vuidée de gueules.*

BOUSQUET DE SAINT-PARDOUX.

Cette famille est originaire du Limousin.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 de gueules : au chef d'azur, chargé de trois molettes d'or ; aux 2 et 3 d'azur à la bande d'or, accompagnée de six étoiles de même*, qui est de Lajaumont.

BOUSSARD (*de*).

Les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux fleurs de lis tigées d'or, et, en pointe, d'un lion de même.*

BOUSSIERS (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUSSINEAU (*de*).

Nous n'avons aucun renseignement sur l'état de noblesse de cette famille, originaire de Bretagne.

Armes : *D'azur à trois mondes croisés d'or, cintrés de sable.*

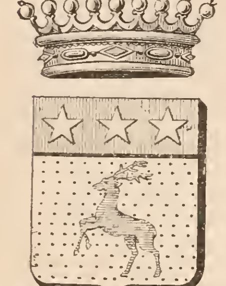
BOUSSONEL (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUSSUGES-DUMAS (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUTAREL (*de*).



Famille originaire d'Auvergne, où elle était représentée au XVIIIe siècle : 1° par Gilbert de Boutarel, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ; 2° par Antoine de Boutarel, seigneur de Langerolle, admis en 1757 dans la compagnie de chevau-légers de Bourgogne, du corps de la gendarmerie, et mort en Allemagne en 1761 pendant la guerre de Sept Ans ; 3° par Hugues de Boutarel, seigneur de Maisonrouge aspirant d'artillerie à Metz en 1786.

ARMES : *D'or au cerf rampant d'azur ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANT CONNU :

Boutarel (PROSPER *de*), 3, rue de Lille, à Paris.

BOUTARY. — *Voy.* DUBOIS DE BOUTARY.

BOUTAUD (*de*).

Famille originaire du Lyonnais sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'or au chevron de gueules, accompagné de deux tourterelles de même et d'un trèfle de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

BOUTECHOUX DE CHAVANES.

Famille originaire de Franche-Comté dont l'abbé Guillaume a donné la généalogie depuis la fin du XVe siècle.

ARMES : *Coupé d'argent et d'azur, l'argent chargé de trois losanges de gueules en fasce, et l'azur d'un soleil d'or sans visage.* — Alias : *D'or à trois bouts de choux de sable posés en pal ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent.*

BOUTEILLER (*de*).

Cette famille est originaire de Lorraine.

Le premier auteur connu est Jean Bouteiller, secrétaire ordinaire de la chambre du duc de Lorraine, anobli le 1er février 1593.

ARMES : *D'azur à la bouteille d'or ; au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable.*

BOUTELIÈRE. — *Voy.* PRÉVOST DE LA BOUTELIÈRE.

BOUTET DE MONVEL.

Les renseignements nous font défaut sur l'état de noblesse de cette famille.

ARMES : *Parti de gueules et d'azur ; le gueules chargé de trois croissants d'argent ; l'azur de trois chevrons alaisés d'or, 2 et 1 ; champagne d'azur du tiers de l'écu brochant sur le parti, chargée du signe des chevaliers de la Réunion qui est une étoile de douze rais d'or.*

BOUTEVILLE (*de*).

Les renseignements font défaut.

ARMES : *De sinople à la bande d'argent, chargée en cœur d'un croissant de sable.*

BOUTEYRE. — *Voy.* ASSEZAT DE BOUTEYRE.

BOUTHET DES GENNETIÈRES.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUTHIER DE BORGARD.

Cette famille est originaire du Dauphiné.

Des lettres d'anoblissement furent accordées par le roi, au mois de juin 1698, à Marc Bouthier.

André Bouthier de Borgard, fils du précédent, fut conseiller du roi au bailliage de Vienne en 1777, puis maître à la chambre des comptes de Grenoble en 1788.

ARMES : *D'azur, à l'épervier d'or, chaperonné de gueules, longé et grilleté d'argent.*

BOUTHIER DE ROCHEFORT.

Cette famille est originaire de Semur, en Brionnais, où elle occupait un rang distingué dès la fin du XVIIe siècle. Elle était alors représentée par Jean-Baptiste Bouthier, châtelain royal de Semur, qui fit insinuer son nom dans l'armorial de 1697 (registre de la généralité de Bourgogne, tome II).

François Bouthier, prêtre, curé et doyen de Semur, remplit la même formalité, mais en produisant des armes un peu différentes : *D'azur, au chevron d'or, brisé et surmonté d'un croissant d'argent.*

Armes : *D'azur, à la fasce d'or accompagné en chef d'un croissant d'argent, et, en pointe, d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

BOUTHILLIER-CHAVIGNY (*de*).

Cette famille est originaire de l'Angoumois.

Elle a donné un ministre, un surintendant des finances, trésorier des finances, trésorier des ordres du roi en 1633, des maîtres des requêtes, un premier président du parlement de Dijon, des archevêques, des évêques un lieutenant général et nombre d'officiers de toutes armes.

Le célèbre abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, faisait aussi partie de cette maison.

Armes : *D'azur, à trois losanges d'or, posés en fasce.* (Alias : *Trois fusées d'or accolées en fasce.*)

Devise : *Morte etiam invito.*

BOUTHILLON DE LA SERVE.

Cette famille, originaire du Dauphiné, est passée en Bresse vers 1660.

Elle a été anoblie en 1782 en la personne de François-Nicolas Bouthillon, avocat général à la chambre des comptes de Dijon.

Elle a reçu le titre de baron le 13 mars 1820.

Elle forme actuellement deux branches : la branche aînée et la branche cadette.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de deux épées de sinople, accompagnée en chef d'un lion d'or, et, en pointe, d'une tour d'argent.*

Branche aînée

Bouthillon (Alfred-François-Louis), Bon **de la Serve**, marié à Marie-Aloyse Passerat de la Chapelle, dont : *a*) Léon ; *b*) Henriette ; *c*) Raoul.

Branche cadette

Bouthillon de la Serve (Jules-Marie), marié à Noémi de la Servette, dont : *a*) Madeleine ; *b*) Maurice.

BOUTIÈRES (*de*). — *Voy.* d'Arliguie de Boutières.

BOUTIGNY (*de*).

Famille originaire d'Italie établie en Provence en 1365.

Armes : *D'azur, au bateau contourné d'argent adextré en chef d'un croissant contourné d'or et sénestré d'une étoile de même.*

BOUTILLER DU RÉTAIL.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUTILLIER DE HOLDENSTADT.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ.

Les renseignements sur l'état de noblesse de cette famille font défaut.

Armes : *D'azur, à l'épée d'argent, chargée de deux baïonnettes croisées de même.*

BOUTRAY (*de*).

Cette famille, dont le nom s'est écrit *Bouthrays* et *Boutrays*, est originaire du pays chartrain et remonte sa filiation à Raoul Boutray, né vers 1545, avocat au grand conseil.

André-Marie-Félix de Boutray, receveur général des finances de la ville de Paris, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, obtint la formation d'un majorat au titre de baron sur sa terre de Galluys par lettres patentes de 1830.

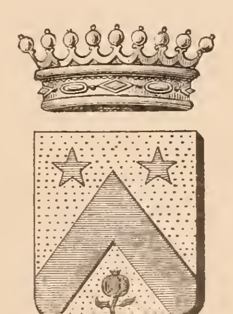
Armes : *D'argent au bouc passant de sable, au chef d'azur chargé de deux flèches d'argent.* Alias d'or, *les pointes en haut et passées en sautoir.*

BOUTRY (Cte).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUTTEMONT (*de*). — *Voy.* Regnault de Bouttemont.

BOUTTES (*de*).



Famille d'épée et de robe originaire du Limousin, établie de temps immémorial dans le Languedoc, *château de Vic.* Seigneurs de Péchabou, près *Castanet (Haute-Garonne)*, habitants de Toulouse où ils furent capitouls (*ils étaient nobles avant cette charge*), avocats au parlement. Plusieurs membres occupèrent de hauts grades dans les gardes du corps, compagnies de Noailles et de Bauveau. Chevaliers de Saint-Louis et autres

ordres. Emigrés à la suite de Louis XVIII. Membres de la noblesse aux Etats généraux (Toulouse).

Cette famille s'est alliée aux familles de Lacaze Montbel; Ladoux; Bussez; Saint-Rome; Estival; Delard; Marsillac; Monestrol de Montgoar; du Perrier; Mauvaisin; Saint-Simon; Bou; Bellisens; Pompignan; Orgex; Gargas d'Izaruy; Figères Cayras; Dardigua de Montaut; Clausade; Loubens; Rabaudy; Capelle; Rebonnel; Larue; Olivier; Saint-Germain; Barbazau; Miglos; Augery; Gaïs de Blay; Gely; Lamarque; Doujat d'Ampaux; Boisdeffre de Merlin; Daran d'Arcagnac; Roquemaurel; Gauldrie de Salaze; Serres de Gourville; Grave.

Armes : *D'or au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de même, et, en pointe, d'une grenade de gueules feuillée et tigée de sinople.*

Supports : *Deux lévriers d'argent, colletés d'azur.*

Branche aînée

1° **Bouttes** (Joseph-Antoine-Félix *de*), 70 ans, ch^au^ de Buysset-Labège (Haute-Garonne), et rue Fourtanier, à Toulouse.

2° **B.** (Anne-Marie-Paul-Joseph *de*), 33 ans, fils aîné du précédent, marié à Mlle Jeanne Clauvade, ch^au^ de Flamarens, à Lavaur de (Tarn).

3° **B.** (Anne-Marie-Paul-Henry *de*), second fils de Félix et de Marie Dardigua de Montaut, 27 ans, ch^au^ de Buysset-Labège, et rue Fourtanier, à Toulouse.

4° Elisabeth-Anne-Marie-Antoinette, 40 ans.

5° Anne-Marie-Thérèse, 22 ans.

6° Marie-Thérèse-Anne, 29 ans, religieuse du Sacré-Cœur à Sarria, près Barcelone (Espagne).

Toutes trois filles de Félix.

Branche cadette

1° **Bouttes** (Emmanuel *de*), 26, ans à Montaut (Ariège), et rue Fourtanier, à Toulouse.

2° **B.** (Pierre *de*), 25 ans, mêmes adresses.

3° **B.** Irma, 40 ans, carmélite à Lourdes.

4° Marie, fille de la Charité à Carcassonne.

5° Léonie, 30 ans.

6° Catherine, 18 ans.

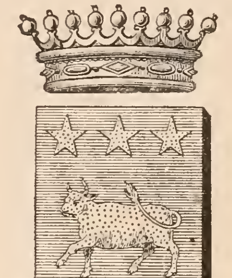
Tous enfants d'Etienne-Alfred de Bouttes, frère de Félix.

7° **B.** (Mme Alfred *de*), mère des susnommés, à Montaut (Ariège), et rue Fourtanier, à Toulouse.

BOUTTEVILLE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUVET (*de*).



Cette famille, d'origine chevaleresque du marquisat de Montferrat en Piémont, descend des comtes de Bouvet d'Asti.

François de Bouvet, attaché au roi René, duc de Lorraine, lorsqu'il fit la guerre au duc de Ferarre, revint avec lui à Nancy en 1483. Son petit-fils, Michel de Bouvet, ministre d'État du duc Charles III, fit les preuves de la filiation de sa famille avec celle des comtes de Bouvet d'Asti remontant jusqu'à Nicolas, comte de Bouvet, qui avait épousé Anne de Raméni, vivant à Asti en 1353. (Archives de Nancy, 1er mars 1610.) En Lorraine, *titre de baron* donné par le duc Léopold pour tous *les enfants mâles* sans distinction le 9 mai 1724. (Archives de Nancy.)

Armes : *D'azur au bœuf passant d'or accompagné en chef de trois étoiles de même.*

Cimier : *Un cerf au naturel.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Bouvet (Jules-Adolphe, B^on^), ancien officier de cavalerie, chevalier de Malte. — Résidence : Ch^au^ de Saint-Rémy, en Bouzemont (Marne), marié à Vanina-Marie d'Ornano, dont Michel.

BOUVIÉ (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUVIER (*de*).

Famille originaire de Lorraine, où elle est encore établie de nos jours.

François de Bouvier, lieutenant général du bailliage du comté de Vaudemont, fut anobli en considération de son mérite et de sa vertu, et de ce qu'il était issu d'extraction noble du côté maternel, par lettres du duc Charles III de Lorraine, données à Nancy le 16 novembre 1566. Il était fils de Demange Bouvier, maire de la ville de Vézelise. Il épousa Anne de Saint-Gériot, dont il eut des enfants.

Cette famille compte un conseiller d'épée pour la noblesse au bailliage de Nancy, plusieurs de ses membres décorés de l'ordre du Lys.

Armes : *D'or, au léopard de gueules, allumé et armé d'azur ; au chef de même, chargé de trois pommes de grenade d'or.*

BOUVIER.

Cette famille est originaire de l'Orléanais. Sa filiation remonte à Guillaume Bouvier, sieur du Souffray, mort le 7 mars 1524, laissant postérité.

Elle compte plusieurs officiers des armées du roi, un chevalier de Saint-Louis, un gouverneur grand bailli d'épée et capitaine des chasses de Montargis, dans la personne de Guillaume Bouvier, né en 1686, agréé page du grand maître de Malte le 28 mai 1697. Il se maria le 8 mai 1741, laissant postérité.

Cette famille s'est divisée en deux branches : la branche ainée et la branche cadette, toutes deux existantes.

Armes : *De gueules à un chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, posés deux en chef et un en pointe.*

Branche ainée

Cette branche a pour auteur Jean-Baptiste Bouvier de Lamotte, chevalier, seigneur de Gondreville, qui vivait en 1710.

Jacques-François Bouvier de Lamotte de Villarceau, chevalier de Saint-Louis, fut créé comte par le roi Louis XVIII.

Branche cadette

Cette branche a pour auteur Guillaume Bouvier de Lamotte, né en 1686, créé marquis de Cépoy, par lettres patentes en date d'avril 1748.

Il était chevalier de Saint-Louis, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, grand bailli d'épée, gouverneur des ville et château de Montargis et s'était marié le 8 mai 1741 à Anne de Beauharnais de Moulon.

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Bouvier de Lamotte** (Jules-Emerie-Armand), Mis de **Cépoy**, et M^ise^, née Le Beschu de Champsavin, ch^au^ de Lombreuil, par Montargis (Loiret), et 10, rue du Bel-Air, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

2° **B. de L.** (Jean-Batiste-Jocelyn), Cte de **C.**, et Ctesse, née de Vaublanc, villa Le Val-du-Loing, à Châlette, par Montargis (Loiret), et 28, rue de Loing, à Montargis.

3° **B. de L.** (Marie-Joseph-Conrad), Vte de **C.**, et V^tesse^, née Degorce du Genest, 26, rue de Loing, à Montargis (Loiret).

BOUVIER DE CACHARD (*de*).

L'état de noblesse de cette famille, originaire du Dauphiné, nous est inconnu.

Armes : *De gueules à trois rencontres de taureaux d'or, panachés de même :* écartelé de Montmeyran qui est *d'azur semé de France.*

BOUVIER D'YVOIRE.

Cette famille est originaire de Lompnes, en Bugey.

Elle s'est établie à Villeneuve, près de Chillon (ancien Chablais), vers la fin du xive siècle.

Son premier auteur connu qui vivait à cette époque, est François Bovier.

Cette famille a donné de nombreux officiers aux armées de Savoie.

Armes : *De gueules à la face d'argent, accompagnée de trois écussons de même posés 2 et 1.*

Cimier : *Un valet d'armes issant de carnation, sans bras, vêtu des couleurs et pièces de l'écu.*

Couronne de baron.

Tenants : *Deux sauvages de carnation, armés d'une massue.*

Devise : *Festina lente.*

BOUVILLE (*de*). — *Voy.* de Bernardon de Bouville.

BOUVOT (*du*).

Cette famille est originaire de Franche-Comté.

Elle a figuré parmi les patrices de Besançon et a donné, en 1677, un conseiller au parlement de cette ville.

Armes : *Coupé de sable et d'argent, le sable chargé d'un bœuf naissant d'argent.*

Devise : *Félix sine jugo.*

BOUVRAIT DE VILLODON.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUX DE CASSON.

Cette famille est originaire du Poitou.

Elle est passée en Bretagne où elle a donné un président et des conseillers au parlement.

Armes : *D'or au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable.*

BOUYGUES DE BOSCHATEL.

Maurice Bouygues obtint, par décret du 29 juin 1867, d'ajouter à son nom patronymique celui de Boschatel comme descendant et héritier de ce nom.

Armes : *De sable au château d'or.*

BOUYN (*de*).

Cette famille est originaire de Bourgogne. L'état de sa noblesse nous est inconnu.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au lion d'or ; aux 2 et 3, losangé d'argent et de sable.*

BOUYS (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUZEMONT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOUZET (*du*).

Cette maison prend son nom d'une terre au diocèse de Lectoure, laquelle a été possédée de toute ancienneté par des seigneurs du même nom, et qui échut à Gauthier du Bouzet, par le partage des biens qu'il fit avec Barreau du Bouzet, son frère, en 1303, qui eut pour apanage la terre de *Castera*, voisine de celle du *Bouzet*. La terre du *Bouzet* passa avec l'héritière du nom dans la maison de *Gout* ou *Goth*, connue depuis sous le nom *du Bouzet*.

Armes : *D'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, couronné d'or.*

BOUZIER D'ESTOUILLY.

Les renseignements sur cette famille originaire de Picardie nous font défaut.

Armes : *D'azur à trois bandes de vair.*

BOVÉE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOVET (*de*).

Ce nom est porté par une très ancienne famille, originaire du Dauphiné, où elle a continué de résider jusqu'à nos jours : elle est citée dans l'histoire de cette province dès avant le xve siècle.

Elle a donné un archevêque de Toulouse, un ambassadeur, un général de brigade, des officiers, un chevalier de Malte, un lieutenant en la sénéchaussée de Crest, des professeurs et des recteurs de l'université de Valence, etc. Gabriel Bovet, nommé à tort Baveri, évêque d'Angers en 1545, qui assista au concile de Trente, appartenait à cette famille,

Sa filiation suivie remonte à Zacharie Bovet, qui vivait l'an 1498 et qui fut envoyé comme ambassadeur près la cour de Rome en 1498, par le Dauphin, depuis Louis XI, dont il avait toute la confiance. Il était fils de Jean Bovet et d'Agnès de Vallin, et avait épousé Philippe Brunel, dont il eut entre autres enfants, deux fils : 1° Antoine, auteur de la branche de Moiras, éteinte, et 2° Claude, auteur de la branche de Crest, seule représentée de nos jours.

Armes : *D'azur, au taureau passant d'or.*

BOVIS (*de*).

La famille de Bovis paraît être originaire de Florence, et issue d'un noble guelfe que les gibelins auraient obligé à chercher un asile dans les États du duc de Savoie ; on trouve des nobles du nom de Bovis anciennement établis en Toscane dès le xiie siècle.

Noble Honoré Bovis, qui de Savoie vint s'établir, vers 1497, dans la vallée de Barcelonne en Terre-Neuve (Barcelonnette, Hautes-Alpes), est l'auteur direct de la famille provençale.

Isnard Bovis, son fils, ayant, en 1526, contracté mariage avec Jeanne Laviguière d'Issarens, vint habiter près d'Entrecasteaux (Var) où sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Un de ses fils vint s'établir à Lorgues. La famille fut maintenue dans sa noblesse par une sentence du juge royal de Lorgues en 1625. Octave Bovis fut consul de la ville de Lorgues et laissa postérité.

Armes : *Coupé : au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, posées 2 et 1 ; au 2 de gueules, au bœuf passant d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Devoir quand même.*

BOYAT. — *Voy.* Hugonneau de Boyat.

BOYELDIEU D'AUVIGNY.

Nous n'avons aucun renseignement sur l'état de noblesse de cette famille.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur à la tour d'or, surmontée d'un coq d'argent ; aux 2 et 3 de gueules au pont de trois arches d'argent ; au 4 d'azur au chameau d'or.*

BOYER DE BOUILLANNE.

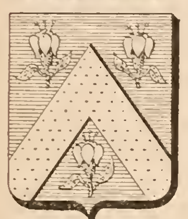
Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOYER DE CAMPRIEU (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOYER DE CHOISY (*de*).





Ancienne maison noble originaire d'Auvergne, où elle a possédé les fiefs de la Motte-Choisy, de la Ramas, etc.

La branche aînée des seigneurs de Choisy s'est éteinte, au XVIIIe siècle, en la personne de messire Jean-Marie de Boyer, chevalier, seigneur de Choisy et de la Motte-Chantoin, capitaine de dragons au régiment d'Asfeld, décédé à Maringues (Puy-de-Dôme) le 4 avril 1725.

Elle avait pour résidence le château de la Motte-Choisy, dans la commune de Saint-Priest-Bramefant (Puy-de-Dôme).

La branche cadette, dite de Boyer de Choisy-d'Antibes, se fixa en Provence, vers 1624, en la personne de Jean de Boyer, troisième du nom, seigneur de Choisy, vaillant officier, à qui Louis XIV octroya, le 26 juin 1663, le commandement de la citadelle d'Antibes, en l'absence du gouverneur de la ville.

Alliances : de Selve, de la Mare de Gillevoisin, de Chauvelin, de Grosbois, de Moriat, de Lingendes, du Maine du Bourg, Lombard de Roquefort, de Hondis, de Riouffe de Thorenc, Edmond d'Esclevin, de Vauquelin d'Artilly, etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois lis des jardins d'argent, tigés et feuillés d'or et posés en pal, 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Deo juvante, florebunt lilia.*

Branche de Boyer de Choisy-d'Antibes

Boyer de Choisy (Jean-Baptiste-Paul-Augustin *de*). — Résidence : 83, rue Lafayette, à Paris. Ancien notaire, président du conseil d'administration de la Société d'assurances contre les accidents *la Réparatrice*, né le 11 avril 1845, fils de feu Achille-Emmanuel de Boyer de Choisy, ancien officier, chevalier de l'ordre pontifical du Saint-Sépulcre, et de Marie-Virginie Escoffier, d'une famille originaire du comté de Nice, à laquelle appartenait le général Pierre-Alfred-Charles Escoffier, major général dans l'armée italienne, régent à la préfecture de Ravenne, commandeur des Saints Maurice et Lazare, etc., décédé à Ravenne le 19 mars 1870.

Il s'est marié à Montpellier, le 3 juin 1879, avec Marguerite Pons, dont :

1° Gabriel-Joseph-Henri, né à Camps (Var), le 24 mars 1880 ;

2° Josèphe-Isabelle-Marie, née à Camps, le 26 mars 1881 ;

3° Emmanuel-Jean, né à Montpellier, le 20 février 1883.

Rameau (normand) de la branche de *Boyer de Choisy-d'Antibes.*

Boyer de Choisy (Valentine-Marie-Rose-Clémentine, Ctesse *de*), mariée à Combourg (Ille-et-Vilaine), le 11 octobre 1864, avec Gustave-Jules-Marie-Léopold, comte de Kerguezec. — Résidence : Tréguier (Côtes-du-Nord).

Appartiennent au même rameau les enfants de feu Hyacinthe-Léopold-Bruno de **Boyer de Choisy**, maire de Saint-Vaast-la-Hougue (Manche), né en cette ville le 3 juillet 1808, y décédé le 11 janvier 1880, savoir :

1° Marie-Caroline-Adélaïde, mariée le 8 février 1870 à Casimir-Aimable Poret la Couture ;

2° Louise-Elisabeth-Gabrielle, mariée le 26 décembre 1881, à Alexis-Jean-Baptiste-Joseph Vasseur, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur. — Résidences : Ch^{au} de Durieu, par Saint-Vaast-la-Hougue (Manche), et ch^{au} de Verneusses (Eure).

BOYER DE FONSCOLOMBE DE LA MOLE ET DE MEYRONNET DE SAINT-MARC.

Cette famille, originaire de Provence, remonte à Honoré Boyer, fils de Denis, consul d'Aix, reçu secrétaire du roi le 11 novembre 1741.

Emmanuel Boyer, seigneur de Fonscolombe et de Ventabren, acquit le 3 février 1770 la baronnie de la Mole du marquis de Suffren-Saint-Tropez.

Cette famille a formé deux branches : la branche de Fonscolombe de la Mole et la branche de Meyronnet de Saint-Marc,

Nous ignorons d'où provient le titre de baron porté par les membres de cette famille.

Armes : *Tiercé en fasces d'azur, de gueules et d'argent, le premier chargé d'un taureau passant d'or.* — Alias : *D'azur au bœuf d'or, passant sur une trangle de même posée en fasce, accompagnée en chef de trois étoiles rangées ; et, en pointe, d'un cœur, le tout de même.*

Devise : *Lento sed certo gradu.*

La branche de Meyronnet de Saint-Marc écartèle : *Aux 2 et 4 d'azur au mont d'argent, issant d'une mer de même, accompagné en chef de deux croissants aussi d'argent.*

BOYER DE SAINTE-SUZANNE (*de*).

L'état de noblesse de cette famille nous est complètement inconnu.

Un de Boyer (Charles-Victor-Emile) a été autorisé, par décret du 27 décembre 1854, à joindre à son nom patronymique le nom de sa mère, née de Sainte-Suzanne.

Un de B. de Ste-S. a été gouverneur général de la principauté de Monaco et est mort dans cette ville en janvier 1884.

Armes : *Inconnues.*

BOYER D'OMBRET.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOYER DU MONTCEL.

Cette famille, originaire du Forez, est connue depuis le xive siècle.

Elle a donné plusieurs lieutenants généraux au bailliage de Chauffour.

Armes : *D'argent à deux fasces ondées d'azur ; au chef de gueules, chargé de trois croix pattées d'or.*

BOYER-MONTÉGUT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOYNES. — *Voy.* Bourgeois de Boynes.

BOYS (*du*).

Famille originaire du Dauphiné dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'azur au sautoir d'argent, au chef de même, chargé d'un lion naissant de gueules.*

BOYSSEULH (*de*).

Cette maison a pris son nom d'une terre, située en Limousin, qu'elle possède de temps immémorial.

La souche s'est divisée en deux branches, dont la cadette a été deux fois admise aux honneurs de la cour, sur preuves de noblesse faites au cabinet des ordres du roi.

Gérard de Boysseulh soutint, sous le règne de Philippe le Bel, un combat judiciaire en duel contre Adhémar de la Faye, gentilhomme de la maison de Hautefort qui avait porté contre lui de graves, mais injustes accusations. A partir du règne de Louis XIII, les seigneurs de Boysseulh ont été attachés à la maison de nos rois, et plusieurs sont parvenus à des grades supérieurs dans les armées, où deux entre autres ont été maréchaux de camp. A la fin du siècle dernier, Charles, marquis de Boysseulh, était lieutenant du régiment de Marcieu ; sa mère était une demoiselle de Cars.

Armes : *D'azur à la bande d'argent, chargée de trois larmes de gueules.*

Cette famille portait jadis :

D'argent à la bande de sable, chargée de trois losanges du champ ; à la bordure de sable, chargée de larmes d'argent et de gueules.

BOYSSON (*de*).

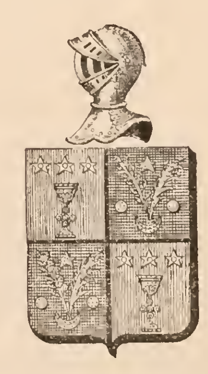
Cette famille serait une branche issue des du Buisson de Languedoc, et fixée en Quercy par Antoine de Boysson.

Armes : *D'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux croissants du même, et, en pointe, d'un buisson terrassé de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

BOYSSON D'ÉCOLE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOYVE (*de*).



Cette famille, noble et ancienne, dont le nom s'est écrit de Boive ou mieux de Boyve, est originaire du Dauphiné, et après avoir embrassé le calvinisme, a passé à Neufchâtel en Suisse, à la suite des guerres de religion.

Jérôme-Emmanuel de Boyve, issu de cette lignée, a eu ses armoiries confirmées le 20 mars 1765 par Frédéric le Grand, roi de Prusse qui accueillait avec faveur tous les huguenots français.

Jérôme-Emmanuel a été son chancelier pour la souveraineté de Neufchâtel et de Vallengus.

La famille de Boyve est rentrée en France sous le premier Empire et a été reconnue française.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la coupe d'or, accompagné de trois molettes d'éperon d'argent, rangées en chef,* qui est de Boyve ; *aux 2 et 3 de sable, au croissant d'or soutenant deux branches, l'une d'olivier à dextre, l'autre de palmier à sénestre, accompagné en chef d'une étoile et en flancs de deux besants d'or.*

Heaume grillé et taré de profil.

Couronne fermée de prince (concession de 1765).

Supports : *Un lion d'or armé et lampassé de gueules.*

Cimier : *Une tête d'aigle de sable couronnée d'or.*

Cette famille est représentée par :

Boyve (Edouard *de*). — Résidence : Nîmes (Gard), marié en 1872 à Amy Colomb de Daunaut, petite-fille du baron de Daunaut, premier président sous Louis-Philippe.

De ce mariage sont issus trois fils, dont l'aîné est élève cavalier à l'Ecole spéciale de Saint-Cyr, et deux filles.

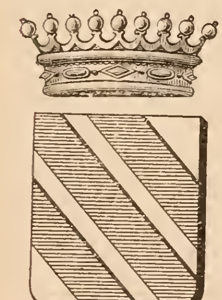
BOYVEAU (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BOZAS (*de*). — *Voy.* du Bourg de Bozas.

BRABOIS. — *Voy.* Pierson de Brabois.

BRAC DE LA PERRIÈRE.



Cette famille est originaire du Beaujolais. Elle a possédé les seigneuries de la Perrière de Montpiney, de Châteauvieux, du Charty de la Pilonière.

Le premier auteur connu est Antoine Brac, échevin de Beaujeu, qui vivait en 1681.

François, son arrière-petit-fils, échevin de Lyon et avocat distingué, déclara le 24 décembre 1737, vouloir jouir de la noblesse consulaire.

Un Pierre-Suzanne fut échevin de Lyon, en 1775.

Un Brac de Montpiney, capitaine, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Beaujeu, fut fusillé au siège de Lyon.

Nous trouvons encore M. J.-J. Brac de la Perrière, fermier général, qui fut guillotiné en 1793, et un F.-P. Brac de la Perrière, 1er échevin de Lyon, qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

En 1789 la famille s'est séparée en deux branches.

Armes : *D'argent à trois bandes d'azur.*

Supports : *Deux lévriers.*

Couronne de comte.

Branche aînée

1° **Brac de la Perrière de Bourdonnel** (Henri), capitaine de frégate, résidant à Toulon.

2° **B. de la P. de B.** (Jacques-Auguste), cousin germain du précédent, à Neuilly, 23, avenue de Madrid, marié à Marie Th. de Maupas.

3° **B. de la P. de B.** (Paul), lieutenant d'infanterie, frère du précédent, à Autun (Saône-et-Loire).

4° **B. de la P. de B.** (Jean), frère du précédent.

5° Catherine, mariée au comte de Montessus de Bully, sœur du précédent, au château de Bully (Saône-et-Loire), et 15, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

6° Gabrielle, mariée au comte d'Orfeuilles, sœur du précédent, au château du Touzot (Allier), et 15, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

7° Thérèse, au château de Santeny, et 15, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

8° Elise, dame de la Retraite, au couvent de Versailles.

9° Marthe, mariée à N... de la Barre de Carroy, à Nantes, et 15, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

Branche cadette

Brac de la Perrière (Laurence-Paul), officier de Saint-Grégoire de Naziance, avocat à Lyon. — Résidences : à la Mulatière et au château de la Pilonnière (Rhône), marié à Blanche Journel, dont : *a*) Paul, directeur du contentieux à la Société lyonnaise, à Lyon et château du Pavé (Rhône) ; *b*) Jacques, à

Lyon et à Tarare (Rhône); c) Pierre, notaire à Lyon; d) André, lieutenant de cavalerie, à Auxonne; e) Jean; f) Geneviève, mariée à N... Lamarche; g) Jeanne, mariée à N... Perrin de Sainte-Marie; h) Blanche, mariée à N... Perrin de Sainte-Marie.

BRACH (*de*).

Cette famille est originaire de Guyenne.

Elle a formé deux branches; le dernier représentant de la branche aînée, qui habitait la terre de la Mothe-Montussan, près de Bordeaux, a été guillotiné dans cette ville en 1793. Les titres de famille furent brûlés dans la cour du château par la horde révolutionnaire.

Cette famille a donné des capitaines de vaisseau et des chefs d'escadre, un gouverneur de la Martinique et un gouverneur de Saint-Domingue.

Armes : *D'azur à la bande d'or, accostée de deux fusées d'argent.*

BRACH (*de*). — *Voy.* Chabert de Brach.

BRACHET (*de*).

Cette famille est originaire du Limousin. Elle a formé plusieurs branches dont deux subsistent encore : la branche de Floressac et la branche de la la Ménuze.

Armes : *D'azur à deux chiens braques d'argent, passant l'une sur l'autre; écartelé d'azur au lion rampant.*

La branche établie en Auxois, portait :

Écartelé : aux 2 et 3 d'azur, semé de molettes d'or, au lion de même brochant sur le tout. — Alias : *D'azur au chien braque assis d'argent.*

Nous trouvons encore : *De gueules au chien braque d'or posé sur sa queue.*

BRACKERS D'HUGO.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRACQUEMONT (*de*). — *Voy.* Aubé de Bracquemont.

BRADY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRAGA. — *Voy.* Marquès di Braga.

BRAGARD (*de*). — *Voy.* Autard de Bragard.

BRAGELONGNE (*de*).

Famille considérable dans l'épée et dans la robe, qui tire son origine de *Gelongne*, seigneur de *Bray* dont *apparemment* s'est formé le nom de *Bragelongne*. Le premier du nom de *Bragelongne* qui s'établit à Paris, fut *Adam de Bragelongne*, deuxième du nom, écuyer, seigneur dudit lieu, qui gouverna les finances d'*Isabeau de Bavière*, femme de Charles VI, roi de France, et celles du duc de Guyenne, dauphin de France, dès 1405.

Cette famille a formé six branches qui ont fourni plusieurs officiers de cavalerie et d'infanterie, des commandeurs de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, un grand maître des eaux et forêts, etc.

Armes : *De gueules à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable, et accompagnée de trois molettes d'éperons d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

BRAMAUD DU BOUCHERON.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRANBUAN (*de*).

Armes : *De sinople à la croix d'argent chargée en cœur d'une étoile d'azur.*

C'est tout ce que nous trouvons sur cette famille dont un représentant habite à Sarzeau (Morbihan).

BRANCAS (*de*). — *Voy.* Hibon de Frohen de Brancas.

BRANCHAT DE LÉOBAZEL.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRANCHE. — *Voy.* Bouiller de Branche.

BRANCION (*de*). — *Voy.* Raguet de Brancion.

BRANDIN DE SAINT-LAURENS.



Cette famille est originaire de Normandie et remonte au xvᵉ siècle.

Elle a donné plusieurs officiers, un brigadier des gardes du corps mort en 1754, des chevaliers de Saint-Louis, deux conseillers à la cour des aides et un conseiller au parlement de Normandie.

Gustave Brandin de Saint-Laurens, fourrier des logis du roi accompagna Charles X à Cherbourg en 1830 et y reçut de lui la croix de Saint-Louis. Il a eu deux fils : Henri-Aymé et Jean-Gaston. Le seul héritier du nom : Gustave Brandin de Saint-Laurens, fils de Henri-Aymé, est mort sans avoir été marié.

Armes : *D'azur à la flamme d'argent accompagnée de trois molettes d'éperon de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

Supports : *Deux chevaux.*

Devise : *Deo regique.*

Brandin de Saint-Laurens (Mᵐᵉ), née de Maupeou d'Ableiges, chᵃᵘ de Saint-Victor, par Yerville (Seine-Inférieure).

BRANDOIS (*de*). — *Voy.* Foucher de Brandois.

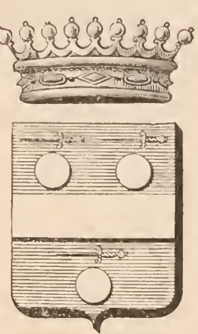
BRANDT (*de*).

Cette famille est originaire des Pays-Bas. Le premier auteur connu est Gérard de Brandt, seigneur de la Campe, qui vivait vers 1530. Jean Brandt, greffier de Saint-Omer, fut anobli par lettres patentes du roi Philippe II, le 7 février 1587.

Cette famille compte un mestre de camp, Charles de Brandt, seigneur de Courcelles et de Tilques, qui avait épousé Jeanne ou Marie de Castelain, le 17 décembre 1633, dont il eut postérité. Alexandre-François-Ignace de Brandt, chevalier, écuyer, seigneur de Marconne, cornette réformé du régiment Royal-Cravate, fut créé, par le pape, *comte palatin, patrice romain* et *chevalier de l'Eperon d'or*, à cause de l'alliance de son père avec l'illustre maison de Tolomey, originaire d'Italie, et créé par lettres patentes du roi du mois de mars 1758, *comte de Brandt*. Marié en 1752, le 2 septembre, à Arras, il a eu postérité.

Armes : *D'azur, à trois flammes d'argent, posées 2 et 1.* — Alias : *D'azur à trois flammes d'or ombrées de gueules.*

BRANGES (*de*).



Cette famille est originaire de Franche-Comté.

Sa filiation suivie ne peut être établie qu'à partir de 1499, époque à laquelle vivait le premier auteur connu Pierre de Branges, écuyer.

Les archives de la famille ayant été brûlées avec le château pendant la période révolutionnaire, il est difficile d'indiquer la date de noblesse exacte. Quoi qu'il en soit, elle paraît remonter bien au delà de 1499, si l'on s'en rapporte à la notice sur la commune de Branges que l'on trouve dans le nobiliaire de la Franche-Comté.

La famille de Branges possédait les seigneuries de Bourcia, Civria, la Boissière, Saint-Amour, Varignolle. Plusieurs de ses membres servirent avec distinction dans l'armée ; on cite des lieutenants de maréchaux de France. Cette famille s'est alliée aux de la Michaudière, de Louhans, Vuillmenot de Coligny, Godard de Cuysio, de Rostaing, de Lucinge, de Groult de Bellesme, etc.

Au commencement du xviiiᵉ siècle, cette famille s'est séparée en deux branches.

Armes : *D'azur à la barre d'argent, accompagnée de trois croissants du même, surmontés chacun d'une épée aussi d'argent, garnie d'or, posés 2 en chef et 1 en pointe.*

Devise : *Nec vi nec numero.*

Branche aînée

1° **Branges de Bourcia** (Théodore, Cᵗᵉ *de*), marié à Clothilde Bayle de Jessé. — Résidence : Chᵃᵘ de la Voûte, par Thezée (Loir-et-Cher), dont : *a*) **B. de B.** (Henry, Vᵗᵉ *de*), capitaine d'infanterie, 16, rue de la Loi, à Vannes, marié à Valentine Dummoulin de Paillart, dont : Henry, Marie et Hervé ; *b*) Marie-Thérèse.

2° **B. de B.** (Vᵗᵉˢˢᵉ *de*), née de Vernon de Bonneuil, veuve d'Octave, dont : *a*) Pierre ; *b*) Eléonore, mariée à Victor Halna du Frestay ; *c*) Marthe ; *d*) Marie ; *e*) Paul ; *f*) Louis.

3° **B. de B.** (Aimé *de*).

Branche cadette

Branges de Civrio (l'abbé *de*). — Résidence : Dôle (Jura).

BRANTES (*de*). — *Voy.* du Blanc de Brantes.

BRANVILLE (*de*). — *Voy.* le Pescheur de Branville.

BRAQUILANGES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRASDEFER (*de*).

Cette famille a possédé la seigneurie de Maineville en Normandie, généralité de Caen et élection d'Argentan. Elle a été maintenue dans sa noblesse le 20 avril 1667. Un Charles Brasdefer, médecin, demeurant à Rouen, avait obtenu des lettres de noblesse en 1611.

Armes : *De gueules, à trois mains dextres d'argent, posées 2 et 1.* — Alias : *Trois poings ou gantelets d'argent mis en bande.*

BRASIER DE THUY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRASSAC DE BÉARN. — *Voy.* Galard Brassac de Béarn.

BRASSEL JOLY DE MOREY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRASSIER DE JOCAS (*de*).

Cette famille est originaire du comtat Venaissin.

Le premier auteur connu est Jean Brassier, damoiseau de la ville de Reims, qui suivit vers 1440 Geoffroy le Maingre, dit Boucicault, frère du maréchal, au siège d'Avignon contre l'antipape Benoît, et s'établit à Pernes.

Armes : *D'or à la fasce d'azur.*

BRASSINY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRAU DE SAINT-POLLIAS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRAUER (*de*).

Famille originaire d'Alsace et du duché de Bade.

Armes : *D'azur à un gautherot* (faucon) *d'or, le vol élevé, posé sur un mont de sinople, mouvant de la pointe.*

Supports : *Deux lions au naturel.*

BRAULT DE BOURNEVILLE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRAUNECKER (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRAUX.

Jean Braux, bourgeois de Châlons-sur-Marne, fut anobli par lettres patentes du 1er février 1366. Guillaume Braux, un de ses fils, fut abbé de Toussaint à Châlons et mourut en 1418.

Pierre III Braux, écuyer, arrière-petit-fils de Jean, était seigneur de Dammartin, en Champagne (par sa mère Perrette de Dammartin). Il fut échevin de Châlons en 1557. Cosme Braux, seigneur de Florent, épousa Hélène de Cardonne, héritière de Cardonne, baron d'Anglure.

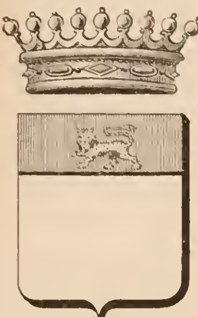
Nicolas Ier Braux, seigneur de Saint-Valéry, frère puîné de Pierre III, forma la seconde branche.

Un rameau cadet, issu d'un fils puîné de Nicolas Ier, possédait les seigneuries du Sarton, de Sailly, de Vraux, etc.

Plusieurs de ses rejetons furent revêtus de diverses charges à Châlons, et l'un d'eux fut maintenu par arrêt du conseil du 19 mars 1759. Ce rameau comptait parmi ses représentants Edouard-Antoine-François de Braux, sous-lieutenant de chasseurs à cheval, qui s'était pourvu le 14 juin 1862 auprès du garde des sceaux, pour obtenir l'autorisation de relever le nom d'Anglure.

Armes : *De gueules, au dragon* (alias *au lion ailé*) *d'or.*

BRAY.



Cette famille, originaire d'un bailliage du Cotentin, est, d'après les mémoires généalogiques et les traditions domestiques, d'ancienne noblesse. On trouve en effet un Baudry de Bray qui a accompagné Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, en 1066.

La souche s'est divisée en trois branches principales, dont deux paraissent s'être éteintes avant le milieu du XVIIe siècle.

La troisième, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, s'est établie en Picardie dans la personne de Jean de Bray, qui épousa, à Amiens en 1642, Françoise Maupin.

A sa descendance appartenait François Gabriel de Bray, né à Rouen le 24 décembre 1765. Il émigra en Allemagne, entra au service de la Bavière et se maria en 1805 avec Sophie-Catherine-Marie de Lœwenstein d'une famille noble de Livonie. Othon-Camille-Hugues de Bray, né de cette union à Berlin, le 17 mars 1807, filleul du roi de Prusse, embrassa la carrière diplomatique, fut chargé par le roi de Bavière de plusieurs missions à Vienne, Paris et à Saint-Pétersbourg. En 1846, il reçut le portefeuille des affaires étrangères qu'il résigna à l'occasion des troubles suscités par la faveur scandaleuse de Lola Montès, comtesse de Lensfeld.

Après la révolution de 1848, il revint au pouvoir et soutint dans le cabinet bavarois la politique prussienne. Attaqué par les chambres, il donna sa démission en 1849. Il rentra au ministère dans les premiers mois de l'année 1870, lorsque se préparaient déjà les événements qui ont amené la guerre entre la France et la Prusse.

Les armes de la famille, telles que Baudry de Bray les portait déjà, ont été confirmées à ses descendants par divers arrêts de maintenue, et notamment à Jean de Bray en 1442, à Guillaume de Bray en 1533, à Gervais et Michel de Bray le 18 décembre 1542, à Julien de Bray en 1555, à Jean-François de Bray en 1697 et à François-Gabriel, comte de Bray, le 22 mai 1819.

ARMES : *D'argent au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

Cette famille est actuellement représentée par :

1° **Bray** (EMMANUEL *de*), chef de bureau au ministère des finances, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Berthe PRUD'HOMME. — Résidence : Paris, 56, rue de Rennes.

2° **B.** (LÉOPOLD *de*), petit-fils d'un ancien trésorier général de la Haute-Garonne. — Résidences : Toulouse, rue Ninau, 20, et ch^au de Bellevue, par Toulouse (Haute-Garonne).

3° **B.** (B^on *de*), demeurant à Montgeroult, par Boissy-l'Aillerie (Seine-et-Oise).

4° **B.** (Cte *de*), ancien ministre et ancien ambassadeur de S. M. le roi de Bavière en Prusse et en Autriche. — Résidences : Vienne (Autriche) et Munich (Bavière).

BRAZZA (*de*). — *Voy.* SAVORGNAN DE BRAZZA.

BRÉARD (*de*).

Famille noble de race du Cotentin en Basse-Normandie. Les anciens titres de cette maison étaient à la bibliothèque du roi, à la Tour de Londres, à la chambre des comptes de Rouen et aux chartriers de Neuville, de la Luthumière, de Courtomes, etc. Ceux qui lui restent la font remonter par filiation suivie à Noël de Bréard, sire de Neuville, qui vivait vers 1300.

Cette famille a formé plusieurs rameaux.

Le premier s'est éteint dans la personne de Sulpice de Bréard, dernier seigneur de Gascoin de ce nom.

Le second rameau, qui commence à Jacques de Bréard, second fils d'Olivier, premier du nom, épousa Anne Dauphin, dont il eut postérité.

Le troisième rameau commence à Albin de Bréard, quatrième fils d'Olivier, marié à Jacqueline Leroux, dont il eut postérité.

ARMES : *D'azur, à trois molettes d'éperon d'argent, 2 et 1.*

BRÉART DE BOISANGER.

Cette famille est originaire de Bretagne.

Le premier auteur connu est Charles Bréart, reçu secrétaire du roi en 1692.

Cette famille a eu une maintenue en 1701.

ARMES : *D'azur au lion d'argent.*

BRÉBAN (*de*). — *Voy.* CORRARD DE BRÉBAN.

BRÉBISSON (*de*).

La famille de Brébisson, très ancienne dans la province de Normandie, est venue s'établir au XVe siècle, à Saint-Symphorien, en l'élection de Thorigny ; le lieu qu'elle habitait porte le nom de la Brébissonnière. Un fait assez remarquable, c'est que depuis l'année 1550, cette maison n'a eu qu'un seul rejeton mâle à chaque génération. Elle

fut maintenue dans sa noblesse en 1666, par jugement de M. de Chamillard, intendant de la généralité de Caen, et de plus le 3 septembre 1697, M. d'Hozier, juge d'armes de France, délivra à Michel de Brébisson un certificat par lequel il déclare que ses armes, celles que nous donnons ci-contre, ont été enregistrées à l'Armorial général, établi par édit du roi le 4 novembre 1696.



Jean-Baptiste de Brébisson, arrière-petit-fils de Michel, épousa à Falaise, le 5 vendémiaire an V, Mlle Louise-Emilie Grandin de la Gaillonnière, fille de Louis-Philippe Grandin de la Gaillonnière, secrétaire général de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Caen. De cette alliance est issu : Louis-Alphonse de Brébisson, né en 1798, qui épousa, en 1827, Mlle Mélite-Henriette Grandin de Villaine, dont il eut postérité.

Armes : *De gueules au lion d'argent.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Brébisson (René *de*), né au château de Carel, près St-Pierre-sur-Dives (Calvados), le 20 août 1840, marié le 20 mai 1874, à Béatrix de Beausse, dont quatre enfants : *a*) Jean, né le 4 avril 1876; *b*) Henri, né le 8 mars 1889; *c*) Mélite; *d*) Marie. — Résidence : Chau des Forges, par Longni (Orne).

BRECEY (*de*).

Cette famille, de race chevaleresque, est originaire de Normandie.

Elle a tiré son nom du bourg et seigneurie de Brécey, où elle était établie dès l'an 1066.

Armes : *De gueules à deux badelaires d'argent, passés en sautoir.*

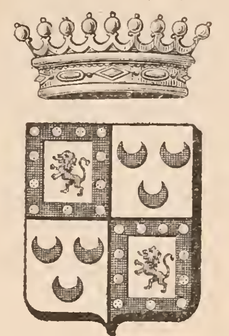
BRÉCHARD (*de*). — *Voy.* de Champs de Saint-Léger de Bréchard.

BRÉCOURT. — *Voy.* Lenez Cotty de Brécourt.

BRÉCY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BREDA (*de*).



La famille de Bréda, établie en France (Picardie et Ile-de-France) depuis l'année 1502, est originaire de Hollande. Un arrêt de la cour suprême de noblesse des Pays-Bas constata qu'elle était issue de l'illustre maison de *Wassanear*, dont l'ancienneté est proverbiale.

Les Bréda de France descendent directement de Hans, seigneur de Berg et de Bréda, qui s'était attaché à la cause de Louis XII et de François Ier (lettres patentes du 25 juin 1523). François Ier, qu'il avait servi vaillamment dans la guerre d'Italie, en qualité de capitaine de lansquenets, le chargea de plusieurs missions importantes et l'arma chevalier de ses propres mains en 1520 (lettre de chevalerie du 14 février 1520). Issu des sires de Bréda, Hans avait repris ce dernier nom avec autorisation de son parent Engelbert II de Nassau, alors seigneur et baron de Bréda du chef de son aïeul maternel. Cette autorisation fut renouvelée à son fils Etienne par le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne.

Depuis cette époque, le nom de Bréda fut conservé et porté avec honneur par les descendants de cette antique maison, qui depuis trois siècles ont servi la France avec distinction dans les armées de terre et de mer.

La filiation de cette famille est attestée par des titres irrécusables, et sur le rapport du conseil suprême de noblesse de Hollande, il fut accordé à Messieurs de Bréda, par S. M. le roi des Pays-Bas, des lettres patentes en date du 20 octobre 1846.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules armé, couronné et lampassé d'or, à la bordure de sable, chargée de onze besants d'or,* qui est de Berg S'Hecrenberg ; *aux 2 et 3 d'argent, à trois croissants de sable,* qui est de Polaenen.

Couronne de comtes souverains.

Cimier : *Un vol d'or tenant un lion.*



BRÉE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BREGEOT (*de*).

Cette famille est originaire de Lorraine.

Elle a été anoblie par lettres patentes du 8 mai 1663.

Armes : *D'azur à une épée d'argent, mise en pal, accompagnée de trois étoiles de même.*

BRÉGHOT DU LUT.

Pas de renseignements.

BRÉHIER (*de*).





Cette famille originaire d'Anjou a possédé les seigneuries de Martigné, de Mouliherne, du Thoureil, de Richebourg, de Griffen, de la Chevallerie et du Pressoir-Bisson en Anjou; de Servande, de la Galottière, de la Rivière, des Joussardayes, du Breil, du Souchay, de la Saulnerie et de Trémeur en Bretagne.

Le premier auteur connu est Simon Bréhier, chevalier, qui vivait en 1383.

Un Bréhier se fixa en Bretagne en 1588 et y forma la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La branche d'Anjou s'est éteinte depuis longtemps dans la personne d'Emmanuel Bréhier, écuyer, baron du Thoureil et de Richebourg.

La branche de Bretagne est destinée à son tour à s'éteindre dans les mâles, le dernier du nom, Olivier-Pierre-Marie-Joseph-Patrice, étant décédé récemment à l'âge de 19 ans.

Cette famille a donné : en 1466, un argentier et receveur général des finances de Jeanne de Laval, seconde femme de René d'Anjou, roi de Sicile; en 1488 un maître ès arts, chanoine de Saint-Laud à Angers; en 1480, un président de la cour des comptes d'Angers; en 1738, un chevalier de l'ordre du roi; en 1660, un conseiller à la chancellerie de Bretagne; en 1775, un volontaire, capitaine à l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, et un page de Charles X, etc.

René Bréhier fut l'objet d'une maintenue de noblesse, en Bretagne, en 1699.

Cette famille s'est en outre alliée aux familles : de Champenois, de Brive-Serrant, Mary, Lezot de [illegible]arméniac, Droüet de la Brientais, Glect du Breil, de Dieuzil, du Boisrayer, Picaud de la Pommer[illegible] de Briec, de Kermeréchon de Keranteur, [illegible]e La[illegible]ert de Boisjan, de Fourché de Quéhillac, [illegible]e Trédèzec, Le Lou de Beaulieu.

Armes : *D'argent à trois olives de sinople, tigées et [f]euillées de même, la tige en haut.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

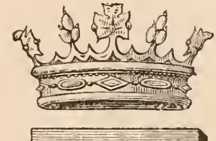
1° **Bréhier** (Paul-Emile, Bon *de*), chau des [Jou]ssardais, par Grand-Fougeray (Ille et-Vilaine), a deux filles, dont l'une est sœur de Saint-Vincent-de-Paul, en Amérique, et l'autre habite au chau des Joussardais.

2° **B.** (Alfred-Olivier-Marie, Vte *de*), habite dans le canton de Maure (Ille-et-Vilaine).

3° **B.** (Vtesse *de*), veuve d'Ernest-François-Charles, habite Josselin (Morbihan) avec ses filles.

Le titre de baron porté par le chef actuel de la famille est absolument légal. Les autres titres sont de courtoisie.

BREIL (*du*).





Famille de race chevaleresque, originaire de Bretagne, connue dans les chartes depuis le XIe siècle.

Guillaume du Breil était sénéchal de Bretagne en 1112.

Olivier du Breil fut conseiller des ducs de Bretagne, de François Ier, de Pierre II, d'Arthur III et de François II. Il fut aussi ambassadeur près du pape, des rois de France et d'Angleterre, en 1457 et 1458.

Rolland II du Breil fut président au parlement de Toulouse, en 1480, de Bordeaux et de Bretagne, en 1498.

Henri du Breil de Pontbriand fut évêque de Québec, au Canada, en 1740.

La terre de Pontbriand et de Rays fut érigée en comté par lettres patentes de décembre 1650, en faveur de René du Breil et ses descendants.

Armes : *D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules*, qui est du Breil. *Ecartelé : aux 2 et 3 d'azur, au pont de trois arches d'argent, maçonné de sable*, qui est de Pontbriand.

Devises : *Parcere subjectis et debellare superbos. — Spes mea Deus.*

BRÉJERAC (*de*).

Pas de renseignements.

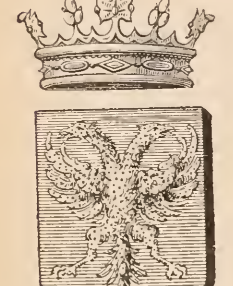
BREM (*de*).

La famille de Brem est originaire de Lorraine, et fut anoblie en 1725 par le duc Léopold, en la personne de Nicolas Brem (ou Breme) natif de Marhange, ainsi que cela est constaté dans le trésor des chartes de Lorraine à la bibliothèque de Nancy.

Armes : *D'azur à trois annelets d'or; au chef d'argent, chargé de deux étoiles d'azur.*

Cimier : *Une étoile d'azur.*

BRÉMOND D'ARS (*de*).



Cette ancienne maison de chevalerie a toujours été regardée comme l'une des plus illustres familles de nos provinces de l'Ouest, où ses nombreuses branches se sont établies depuis la fin du xe siècle.

Le nom patronymique de *Bermond* ou *Bermundus* et *Bremundus*, fut adopté par la plupart des rameaux sortis d'un auteur commun, Guillaume Bermondon de Brémond, seigneur de Palluaud qui paraît être venu, le premier, s'établir du Languedoc en Angoumois et sur les confins du Périgord, où ses descendants se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Un Brémond ou Bermond fut fait gouverneur d'Auvergne par Charlemagne en 774. On trouve aussi un autre Brémond, gouverneur de Lyon en 818; et enfin, un leude du même nom, témoin, en 910, du testament du duc d'Aquitaine.

Ce nom ne se rencontre en Périgord et en Angoumois, qu'à partir de Guillaume Bermond dès la fin du xe siècle. Ses descendants ne tardèrent pas à se diviser en différentes branches.

A partir de 1018, les Brémond, personnellement attachés aux ducs d'Aquitaine, suivirent la fortune de leurs successeurs les Plantagenets.

En 1189, Pierre de Brémond était ambassadeur du roi d'Angleterre Henri II, auprès du pape Luce III.

Par une lettre du 3 novembre 1202, le roi d'Angleterre déclare prendre spécialement sous sa protection l'église et l'abbaye d'Aubeterre, ainsi que Hélie Brémond et Hélie de Cumont, chevaliers dudit Aubeterre.

Une branche des Brémond était dès lors puissamment établie dans le voisinage de cette dernière ville, sur laquelle elle possédait même certains droits.

Cette famille possède la terre d'Ars, dont elle a retenu le nom, depuis l'an 1340. Ses branches existantes sont sorties des seigneurs de la ville de Sainte-Aulaye. Les archives de ces puissants feudataires existaient encore en 1760 entre les mains du marquis de Mayac d'Abzac, leur descendant par les femmes.

Tous les documents démontrent suffisamment que la maison de Brémond, dès l'époque la plus reculée, occupait un rang élevé, comme le confirme le jugement de maintenue, rendu, le 3 septembre 1667, par Henri d'Aguesseau, en faveur de Jacques de Brémond, marquis d'Ars.

Le marquis Pierre de Brémond d'Ars représenta la noblesse de Saintonge aux Etats généraux en 1789. Sous Louis XIII, Josias de Brémond, baron d'Ars, maréchal des camps et armées du roi, avait été également élu député de la noblesse d'Angoumois. Charles de Brémond, baron d'Ars, fut lieutenant général, commandant pour le roi ès province d'Angoumois, Aunis et Saintonge, puis gouverneur des mêmes provinces.

Cette famille compte un grand nombre d'officiers distingués et des chevaliers de plusieurs ordres du roi.

Armes : *D'azur à l'aigle éployée d'or au vol abaissé, languée de gueules.*

Tenants : *Deux anges revêtus de dalmatiques fleurdelisées.*

Cimier : *Une couronne antique sommée d'une fleur de lis fleuronnée.*

Devises : *In fortuna virtutem. — Nobilitas est virtus.*

BREMONT (*de*).

Famille originaire du Dauphiné sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De gueules au croissant d'or; au chef d'azur, chargé de trois roses d'argent.*

BRENIER DE MONIÈRE.



La famille Brenier de Monière est originaire du bourg de Saint-Jean-en-Royans, chef-lieu d'une petite contrée appelée le Royannais.

Les Brenier depuis plusieurs siècles, et particulièrement depuis 1100, ont toujours participé aux faveurs du souverain, et se sont tour à tour distingués dans la robe et l'épée.

On ne parlera ici que des quatre générations antérieures à 1789.

François Brenier, quatrisaïeul du sieur de Monière, épousa demoiselle Darzac de la Cardonnière, fille de noble d'Arzac de la Cardonnière et de Marguerite de Béranger, issue de l'illustre famille de ce nom.

Vincent Brenier, son trisaïeul, épousa Elisabeth de Brun, fille d'une ancienne famille qui est éteinte.

Pierre Brenier, son bisaïeul, épousa Thérèse Pourret, fille de noble Jean de Pourret, seigneur de Brunières, capitaine de cuirassiers, et de Jeanne Falcoz de la Blache.

Joseph Brenier, son grand-père, avait été élevé à l'école militaire que Louis XIV avait établie à Pignerol et à Charlemont; il fut placé à son tour au régiment du Roi-Infanterie où il servit jusqu'à la paix de 1714, époque à laquelle il fut réformé et entra dans les gardes du corps du roi; il avait épousé Françoise Mellot, fille de noble Claude Mellot, mousquetaire de la maison du roi et de Catherine de Grison.

Balthazard Brenier, son père, avocat au parlement, épousa Claire Baboy, fille de Pierre Baboy, châtelain d'Iseron et de Catherine de Beaumont de Montaud.

Et Melchior-Antoine Brenier, capitaine au régiment d'infanterie-Bourbon, chevalier de Saint-Louis, épousa Marie-Désirée de Golbert de Roche-Noire, fille du vicomte de Golbert et de Marie de Boischery, créole de la Martinique.

Son fils propre, Michel Brenier, épousa Louise-Sylvie Teste du Bailler, fille de François Teste du Bailler et de Sophie de Lestro.

De cette union il ne reste plus actuellement qu'un seul rejeton qui est le représentant actuel.

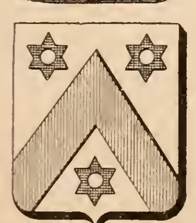
Armes : *D'azur semé de fleurs de lis d'or, au sautoir de gueules chargé de trois coquilles d'argent.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Brenier de Monière (Charles), ch^au des Angonnes, par Brié-Angonnes (Isère).

BRENIER DE MONTMORAND.





Cette famille est originaire du Dauphiné.

Le premier auteur connu est Antoine-Honoré Brénier, trésorier général de France en Dauphiné qui vivait vers 1640, et avait acquis la noblesse par plus de trente ans d'exercice.

Un Antoine Brénier de Montmorand, général de division, fut créé baron sous le premier Empire.

La terre de Montmorand fut érigée en vicomté par lettres patentes de Louis XVIII.

Armes : *D'azur semé de fleurs de lis d'or, au sautoir de gueules chargé de cinq coquilles d'argent, brochant sur le tout.*

Les armes données au baron de l'Empire étaient : *Coupé au 1, parti à dextre* de Brenier; *à sénestre de gueules à l'épée d'argent, garnie d'or, en pal; au 2 d'argent à la forteresse de sable, enflammée de gueules, ajourée à dextre, au lion d'azur tenant de ses deux pattes de devant une épée haute à dextre de la tour.*

Nous trouvons encore : *D'argent au chevron de gueules à trois molettes de sable.*

BRÉON. — *Voy.* Lancrau de Bréon.

BRESC (*de*).— *Voy.* de Sigaud de Bresc.

BRESCON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRESSAC. — *Voy.* Giquet de Bressac.

BRESSIEUX (*de*). — *Voy.* Garempel de Bressieux.

BRESSOLES (*de*).

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Nous trouvons un représentant au château de Bressoles, par Moulins (Allier).

Armes : *D'azur à trois bandes d'argent.*

BRESSON (*de*).

Nous n'avons absolument rien trouvé sur l'état historique de cette famille.

Armes : *D'azur à une flèche de gueules, posée en pal la pointe en bas, au sautoir alaisé d'or brochant sur la flèche, accompagné en flanc de deux croissants, et cantonné aux extrémités de quatre étoiles, le tout de gueules.*

BRESSON DE MONTCHENU.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRESSY (*de*).

Cette famille est originaire de Normandie.

Son état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *De gueules chaussé d'hermine.*

BRETAGNE (*de*). — *Voy.* le Roux de Bretagne.

BRETENIÈRE ou BRETENNIÈRES (*de*). — *Voy.* Ranfert de Bretennières.

BRETEUIL. — *Voy.* Bauldry de Breteuil ; Letonnellier de Breteuil.

BRÉTIZEL (*de*). — *Voy.* Borel de Brétizel.

BRETON (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRETTES (*de*).

Cette famille a pris son nom de la terre de Brettes, en Angoumois.

Sa filiation remonte à Jeannet de Brettes, qui vivait en 1537.

Armes : *D'argent à trois vaches passantes de gueules, colletées et clarinées d'azur, l'une sur l'autre.*

BRETTES-THURIN (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc.

Le premier auteur connu est Guillaume de Brettes, qui épousa en 1528 Françoise de Thurin.

Armes : *D'azur au lion rampant armé, lampassé et couronné d'or* (alias *de gueules*) ; *au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or*, qui est de Brettes ; *écartelé d'or à trois aigles éployées de sable* (alias *de gueules*) *posées 2 et 1*, qui est de Thurin.

BRETTEVILLE (*de*).

Cette famille, originaire de Normandie, généralité de Rouen, a possédé la seigneurie de Francourt.

Elle a été l'objet d'une maintenue par Montfaut en 1463. Gillebert de Bretteville fut un des compagnons de Guillaume à la conquête d'Angleterre.

Armes : *D'azur, à trois glands d'or.*

Voy. le Normand de Bretteville ; Revel de Bretteville.

BREUIL (*de*). — *Voy.* Duhamel de Breuil.

BREUIL (*du*).

Nous trouvons plusieurs familles de ce nom dans la Marche et en Bourbonnais, dont le premier auteur connu est Antoine du Breuil, écuyer, seigneur du Breuil, mort en juin 1545. Il laissa plusieurs enfants de sa femme Marie de la Motte.

Cette famille compte plusieurs officiers des armées du roi, un conseiller du roi, un lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial dans la généralité de Moulins etc.

Armes : *D'azur, à une ancre d'argent, posée en pal ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Dans le Limousin :

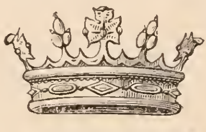
François-Amable du Breuil, écuyer, sieur de Fourcaux, qui vivait en 1778. Deux rejetons de cette souche avaient fait enregistrer leurs armes en 1698 dans les bureaux de la généralité de Limoges.

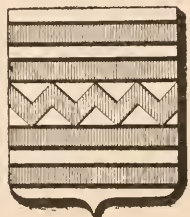
Armes : *Losangé d'or et de sable.*

Enfin dans le Poitou, Jean du Breuil-Hélion, seigneur de Combes, qui vivait en 1413.

Armes : *D'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*

BREUIL DE SOUVOLLE (*du*).





Famille originaire du Berry qui a tiré son nom de la terre du Breuil, dépendant de la seigneurie de Gargilesse en Berry.

Armes : *D'argent à la face vivrée de gueules, bordée de sable et accompagnée de deux jumelles aussi de gueules, bordées de sable.*

Couronne de marquis.

Cimier : *Une aigle issante de gueules.*

Supports : *Deux lions d'or.*

Breuil de Souvolle (Henry *du*), ch^au^ de Souvolle, par Dun-le-Palleteau (Creuse).

BREUILLE (*de*). — *Voy.* de Bonnay de Breuille.

BREUILLE (*du*).

Cette famille est originaire des Flandres où elle était établie dès le xie siècle.

Le premier auteur connu est Anselme du Breuille qui parut en 1096 au tournoi d'Anchin, avant de partir pour la première croisade.

Cette famille a possédé les seigneuries de Villers-Oustreau, de Méricourt, de Boucly, de Vergnier, de Fontenelle, etc.

Au xiiie siècle, elle s'est divisée en plusieurs branches qui se sont répandues dans diverses provinces.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à trois merlettes d'argent.*

BREUILLY (*de*).

Cette famille, qui s'est appelée *Breusly, Brusly*, et Breuilly, est originaire de Normandie, généralité de Caen et élection de Valognes. On trouve vers l'an 1400, d'après La Roque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, une Isabeau de Breuilly, femme de Guillaume de Thieuville. Messire Raoul de Breuilly était nommé comme parent de la maison de Briquevllle en 1523. D'autre part, Gabriel du Moulin, dans son *Histoire de Normandie*, parle d'un Raoul de Bresly, chevalier banneret, et de Guillaume de Brusly, aussi chevalier banneret.

Armes : *D'azur, au chef cousu de gueules, au lion rampant d'or, couronné et lampassé de même, brochant sur le tout.*

Devise : *Plus valet quam lucet.*

BREUILPONT. — *Voy.* le Riche de Breuilpont.

BREUL DE SACCONNEY (*du*).

Cette famille, de race chevaleresque, est originaire de Bresse et Bugey.

Elle est connue depuis l'an 1300 et a porté les titres de comte de Sainte-Croix et baron de la Bâtie-Cerdon.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or au griffon d'azur*, qui est du Breul ; *aux 2 et 3 d'or à trois fasces de gueules, à l'aigle d'azur, couronné d'or, brochant sur le tout*, qui est de Chatard.

Cimier : *Un cygne d'argent.*

Supports : *Deux griffons de gueules.*

Devise : *Celare divinum opus.*

Cri : *Du Breul.*

BREUVAND. — *Voy.* Gautier de Breuvand.

BREUVERY. — *Voy.* Saguez de Breuvery.

BREUZE (*de*).

Famille, originaire de Champagne, dont le nom s'est écrit aussi *de Breuse*.

Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois abeilles du même.*

BRÉVANS. — *Voy.* Moréal de Brévans.

BRÉVEDENT (*de*).

Cette famille, originaire de la Normandie, était divisée en deux branches principales, qui avaient la même origine, avec des différences dans les armes.

D'après La Roque, Richard de Brévedent était au nombre des écuyers employés à la guerre en 1285.

Valérien de Brévedent, suivant les titres qui ont été produits par la famille, vivait en 1289. Il fut père de plusieurs enfants.

La filiation de cette famille n'est bien prouvée que depuis Cordin de Brévedent, qui vivait le 2 juillet 1450, et qui rendit cette année-là foi et hommage au roi.

Les preuves en furent faites en 1595 devant Henri IV, en foi de quoi il fit délivrer à cette famille la *confirmation de noblesse très honorable* pour la famille, puisqu'il y est dit qu'elle descend de la maison de Brévedent, *longue ancienneté, noble, domiciliée en la seigneurie des Brévedent; que la famille Brévedent dès longtemps reconnue pour ses services, par les feus rois nos prédécesseurs, et dès le règne du feu roi, d'heureuse mémoire, Philippe-Auguste, dit le Conquérant, etc.*

Armes : Branche de Brévedent du Bocage, du Plessis : *Parti : d'azur, à la croix ancrée d'or, au chef d'argent, chargé de trois anilles de sable.*

Branche de Brévedent de Saint-Martin, rameau de la branche cadette : *D'argent, à trois anilles de sable, au chef d'azur, chargé de cinq besants d'or.*

BRÉVILLE. — *Voy.* Onfroy de Bréville.

BREZENAUD (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BREZETS (*de*).

Cette famille est originaire de Guyenne; elle est connue depuis le XVIe siècle.

Ses membres ont occupé des postes importants dans la magistrature, l'armée et le clergé.

Elle s'est divisée en deux branches qui subsistent encore aujourd'hui.

Armes : *Parti : au 1 d'argent à trois brasiers de gueules; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; au 2 de gueules au chevron d'argent, accompagné de quatre croissants d'or, dont trois en chef mal ordonnés et un en pointe.*

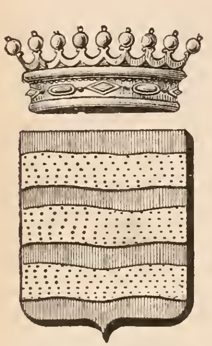
La branche cadette porte : *Coupé : au 1 parti à dextre fuselé d'or ou de sable, à sénestre, des barons tirés des présidents de cour d'appel; au 2 d'azur à deux pals d'hermines.*

BRIAILLES. — *Voy.* Chandon de Briailles.

BRIANCE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRIANÇON et BRIANSON (*de*).



Cette famille, que l'on croit originaire de la Savoie, dont le nom s'est orthographié : Brianson Briansson et Briançon, a passé successivement en Dauphiné et en Provence. Le premier auteur connu est Laurent de Briançon, recteur de l'université de Valence, qui vivait en 1156.

Elle a formé deux branches : la branche de Guyenne et la branche du Périgord ; cette dernière branche s'établit au xive siècle en Périgord et donna son nom à un manoir, situé dans la commune de Verteillac. Elle posséda plusieurs seigneuries, notamment celles de Lamotte-Saint-Martial, de Dronne, de Perrou et de Monteux, etc. On trouve trace de la famille des B. dans les documents suivants :

1° Montre des nobles du Périgord faite par les ordres d'Alain d'Albret en 1495 (trésor de Pau, E, 660, cahier in-4°), Pierre de Brianson, seigneur de Chassaignes.

2° Dénombrement de la noblesse du Périgord par le seigneur d'Hautfort, gouverneur de la maison de Navarre, l'an 1536 (trésor d'Hautfort, liasse 12, n° 2). Le sieur de Brianson fournira un archer.

3° Rôle de l'arrière-ban de la noblesse du comté de Périgord et de la vicomté de Limoges, 1536 (trésor de Pau, E, 671). Jean et François de Briançon, écuyers.

4° Maintenues :

Extrait des verbaux faits par-devant M. de Montozon, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Périgueux, commissaire sub-délégué par Mgr de Pelet, intendant de Guyenne, portant la vérification des titres de noblesse devant lui produits : mois de décembre 1666 :

Verbal de Jean de Brianson, écuyer, sieur de Mozal, faisant tant pour lui que pour Marguerite Bureau, damoiselle, veuve de François de Brianson, de la paroisse de Verteillac.

5° Recherche de la noblesse depuis 1697 jusqu'en 1718 (V trésor de Bordeaux), jugements de MM. les intendants de Bordeaux, portant maintenue en faveur des gentilshommes y dénommés : de Brianson, etc.

6° Votes de la noblesse du Périgord pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789 :

Le chevalier de Brianson.

Le sieur de Brianson, son frère.

Soldats de père en fils, les B. ont payé l'impôt du sang, et d'eux aussi l'on peut dire : Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer! (Voir *Régiment de la couronne* par M. le vicomte de Poli, introduction, p. X) : 1710, de B., capitaine tué à Girone ; le 17 novembre 1711, le chevalier de B., capitaine, tué à Cardone ; le 19 juin 1734, Jacob de B. capitaine au régiment de Condé, tué devant Parme.

Louis de B. fut capitaine au régiment de royal comtois et chevalier de Saint-Louis. Autre Louis de B. fut officier aux grenadiers de France. François-Léonard de B., chevalier de mérite militaire, fut capitaine au régiment d'Aunis, émigra en 1792 et servit dans Guyenne-Infanterie à l'armée du duc de Bourbon. Il rentra en France le 4 juillet 1801. C'est de lui que descendent directement les deux rameaux actuellement existants.

Armes : *De gueules à trois fasces ondées d'or.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux griffons.*

Branche de Périgord (premier rameau)

Brianson (Pierre-Louis-Henri-Roger (*de*), né le 20 novembre 1843, arrière-petit-fils de François-Léonard de B., marié à Alice *Delzolliès*, demeurant à Clairac (Lot-et-Garonne), dont André.

Deuxième rameau

Brianson (Louis-Henri *de*), né le 8 décembre 1845, petit-fils de François-Léonard de B., docteur en droit, juge au tribunal civil de Nérac (Lot-et-Garonne), marié le 21 août 1873 à Anne-Caroline Dupré de Pomarède, dont : 1° Numa-Henri-Louis, né le 11 août 1874, et 2° Pierre Louis-François-Guy, né le 3 novembre 1876.

Branche de Guyenne

Briancon (Mme N. *de*), à Marguerон, par Sainte-Foy (Gironde).

BRIANT.

Cette famille, d'origine irlandaise, était déjà établie en Bretagne à l'époque du connétable du Guesclin sous les ordres duquel plusieurs de ses membres servirent vaillamment.

Elle a formé quatre branches :

1° La branche de Kervagat ;

2° La branche de Laurrière;
3° La branche du Lescoet.
4° La branche de Penquelen.

Armes : *D'argent au sautoir d'azur cantonné de quatre roses de gueules.*

BRICAULD DE VERNEUIL.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRICHE (*de*).

La famille de Briche remonte à Loys de Briche, vivant au xvᵉ siècle, seigneur de la Capelle et d'Hennesard, fiefs conservés par ses descendants jusqu'à la Révolution.

Un de Briche, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, fut lieutenant général des armées du roi.

Armes : *D'azur à deux fasces d'argent et deux chevrons d'or, accompagné de trois molettes du même, brochant sur le tout.*

BRICOURT (*de*). — *Voy.* Ducher de Bricourt.

BRICQUEVILLE (*de*). — *Voy.* de Briqueville.

BRIDIERS (*de*).

Famille très ancienne qui a tiré son nom de la terre de Bridiers sise dans la Marche, près de la Souterraine.

Cette terre fut érigée en vicomté vers la fin du ixᵉ siècle.

On trouve un Hermann de Bridiers parmi les chevaliers qui accompagnaient à la croisade Philippe Iᵉʳ, roi de France.

Armes : *D'or à la bande de gueules.*

BRIDIEU (*de*).

Cette famille est originaire de la Marche. Son nom primitif était celui de Jacqmeton.

Le premier auteur connu est Pierre Jacqmeton, écuyer, seigneur de Bridieu, qui, ayant épousé vers 1440 Hélène de Partmi, fille et héritière de Catherine, dame de Bridieu, transmit ce nom à ses descendants.

Armes : *D'azur à la mâcle d'argent, cramponnée double dans la partie supérieure, accompagnée de trois étoiles d'or.*

BRIE (*de*).

Nos recherches pour établir l'état de noblesse de cette famille ont été infructueuses.

Il a existé un grand nombre de familles de ce nom, répandues dans diverses provinces, ayant toutes des armes différentes.

BRIEBA (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRIENNE. — *Voy.* Schultz de Brienne.

BRIÈRE DE L'ISLE.

Les renseignements sur cette famille font complètement défaut.

Armes : *D'or au lion de gueules, enclos d'un trescheur de sable; au chef échiqueté d'azur et d'argent de trois traits.*

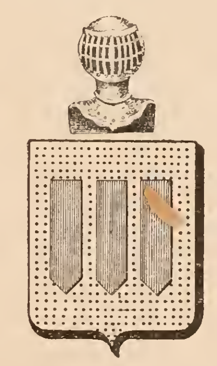
BRIET DE RAINVILLERS.

Cette famille est originaire de Picardie. Son état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'argent au sautoir de sable, cantonné de huit perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules.*

BRIEUX (*du*). — *Voy.* le Jannic de Kervizal du Brieux.

BRIEY (*de*).



Cette maison, de race chevaleresque, est originaire de Lorraine et tire son nom de la ville de Briey. — Elle a joué un grand rôle au moyen âge dans l'histoire de Lorraine et s'est divisée de nos jours en trois branches, dont l'aînée est représentée en France, la cadette en Belgique et la troisième en France.

Le premier auteur connu est Albert de Briey, institué haut voué du comte de Briey, par la comtesse Malthilde, duchesse douairière de Lorraine en 1076.

Le frère du précédent, Richer, fut évêque de Verdun en 1088.

Nous trouvons encore un Renaud de Briey, tué à la bataille de Nicée en 1096. Ses armes ont été placées à Versailles dans la salle des Croisades.

En 1768, Jean Gabriel, comte de Briey, colonel des régiments de la Marck, de l'Ile-de-France et de Gâtinais-Infanterie, monta dans les carrosses du roi.

Le titre de comte attribué à Louis-Marie-Hyacinthe de Briey par lettres patentes du roi Léopold Ier, roi des Belges, a été déclaré héréditaire dans toute sa descendance masculine et féminine.

ARMES : *D'or à trois pals alaisés et fichés de gueules.*

CIMIER : *Un casque ouvert, surmonté de deux aigrettes ou palmes de sinople.*

BRIGES (*de*). — *Voy.* MALBEC DE BRIGES.

BRIGNAC. — *Voy.* MAURIN DE BRIGNAC; VILLOUTREYS DE BRIGNAC.

BRIGNON DE LEHEN (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, est connue depuis la fin du XIVe siècle.

ARMES : *D'azur à une tête de léopard d'or, accompagnée de trois merlettes de même.*

BRIGODE (*de*).

Cette famille est originaire de la Flandre française.

Le premier auteur connu est Jacques Brigode, dont le fils Sébastien s'établit à Lille, dont il se fit recevoir bourgeois le 7 janvier 1600.

Pierre-Jacques-Joseph de Brigode acquit, le 31 décembre 1780, la charge de secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Flandre.

Cette famille s'est divisée en trois branches qui toutes sont existantes.

ARMES : *Coupé: au 1 de gueules, à trois quintefeuilles d'argent; au 2 d'argent au cygne de sinople.* La troisième branche blasonne : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or à trois étoiles mal ordonnées de sable; aux 2 et 3 d'azur au cygne d'argent, l'écartelé entouré d'une bordure de gueules.*

SUPPORTS : *Deux licornes.*

DEVISE : *Patriæ Regique fides.*

BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE.

Cette famille est originaire de Bretagne. Son état de noblesse nous est inconnu.

ARMES : *D'azur au rencontre de cerf de sable.*

BRILLET DE CANDÉ.

Cette famille, originaire de Bretagne, passée au Maine et en Anjou, est connue depuis le XIVe siècle.

Elle a donné en 1424 un évêque de Saint-Brieuc, et en 1427 un évêque de Rennes.

Un Charles-Clovis Brillet, baron de Candé, fit ses preuves de cour en 1789.

ARMES : *D'argent à trois têtes de loups arrachées de gueules.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions adossés, le premier à dextre assis, le second en baroque.*

BRIMONT. — *Voyez* RUINARD DE BRIMONT.

BRIN.

Famille originaire de Bretagne, anoblie en 1817.

ARMES : *D'or à deux épées d'azur, passées en sautoir, à la croix de sinople, brochant sur le tout et chargée d'une tige de lis d'argent, terrassée du même.*

BRINCARD.

Cette famille a été anoblie par le premier Empire avec le titre de baron.

ARMES : *Parti: au 1 d'azur à une étoile d'argent en abîme accostée de deux branches en sautoir du même, l'une de laurier, l'autre de chêne; au 2 d'or au demi-cheval, mouvant du flanc sénestre, au comble de gueules chargé d'un sabre en fasce d'argent monté d'or ; à la champagne de gueules, chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

BRINDEJONC.

Cette famille, originaire de Bretagne, a été anoblie par des charges d'avocat au parlement de Bretagne, possédées pendant plusieurs générations depuis 1670.

Sa noblesse a été confirmée sous la Restauration.

Elle a formé plusieurs branches, parmi lesquelles nous trouvons la branche de BERMINGHAM, la branche des MOULINAIS et la branche de TRÉGLODÉ.

ARMES : *D'argent à une souche de joncs arrachée de sinople, accompagnée de trois canettes de sable.*

BRINON (*de*).

Cette famille est originaire de Normandie. Elle est passée successivement en Bourgogne et en Bourbonnais.

ARMES : *D'azur au chevron d'or, au chef denché du même.*

CIMIER : *Une tête et col de cygne.*

SUPPORTS : *Deux licornes au naturel.*

BRIOIS D'ANGRE.

Cette famille, originaire de la province d'Artois, est connue depuis le XIVe siècle. Elle a donné quelques chevaliers du Temple, dont un était oncle de Waast, premier du nom, chevalier, seigneur de Briois, à Hébuterne, qui vivait en 1346, et épousa *Jeanne du Fay*, dont il eut plusieurs enfants.

Cette famille a formé deux branches, celle des *seigneurs d'Angre* et celle des *seigneurs d'Hulluch.*

La première commence à *Hugues de Briois*, écuyer, seigneur de Poix, né en 1569, mort le 22 juillet 1597 en laissant postérité.

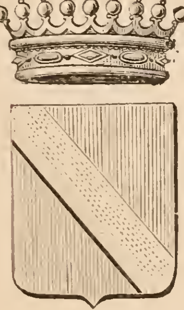
Son arrière-petit-fils, Charles de Briois, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Poix, officier au régiment de Famechon-Infanterie en 1692, épousa le 2 mai 1695 *Anne-Catherine de Baudepin*, avec laquelle il acheta la terre et seigneurie d'Angre.

Son troisième fils, Anne-Dominique, fut fait chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et son fils aîné Charles, seigneur d'Angre, né en 1697, officier au régiment de Bourbon-Infanterie en 1720, se maria en 1728 en laissant postérité.

ARMES : *De gueules à trois gerbes de blé d'or posées 2 et 1; et une bordure de même, chargée de huit tourteaux de gueules.*

BRION (*de*). — *Voy.* MICHEL DU ROC DE BRION.

BRIOT.



La famille Briot s'est toujours considérée comme d'origine irlandaise. Les persécutions religieuses l'ayant forcée à passer sur le continent, elle fut reçue avec distinction en Bretagne, s'y fixa, et ne contracta d'alliances qu'avec les maisons nobles de cette province.

Son émigration et la tourmente révolutionnaire ayant dispersé ses archives, Louis XVIII, voulant récompenser la fidélité de cette famille, remédia à la perte de ses titres et de ses papiers en lui octroyant des lettres de noblesse, datées du 24 mai 1823.

Cette perte des titres de la famille nous empêche de faire remonter la filiation établie sur preuves authentiques au delà de Toussaint Briot de la Maillerie, garde des sceaux en Bretagne lorsqu'éclata la Révolution. Arrêté en 1793, et traîné à Paris avec son fils, ils furent jetés en prison avec un grand nombre d'autres victimes. La chute de Robespierre ouvrit les portes de leur prison; ils rentrèrent en Bretagne, et Toussaint Briot mourut âgé de 83 ans en 1811, dans son château de la Maillerie.

Il avait épousé *Toussainte Pépin du Vilou* dont il eut plusieurs enfants.

Ses armes étaient : *D'or, au chevron componé de sept pièces d'argent et de sable, accompagné de trois pommes de pin.*

Jean-Guillaume Briot de la Maillerie et sa femme, Angélique Leroux, outre les fiefs de la Maillerie, possédaient le marquisat du Bois-de-la-Motte, la vicomté de Loyat et la terre de la Crochais; ils destinèrent ces trois dernières propriétés à leurs trois premiers fils, et ils voulurent que chacun d'eux portât le nom de la terre qu'il recevait en partage. Du mariage de ces deux époux sont issus :

1° Jean-Toussaint *Briot du Bois de la Motte*, né à Dinan le 6 juillet 1800.

2° Toussaint-Ange-Félix *Briot de Loyat*, devenu chef de nom et d'armes de la famille, né à Dinan le 27 décembre 1801, marié le 5 septembre 1825 à Claire de Bosquieu, dont postérité.

ARMES : *D'or au lion de gueules, couronné et armé de sable.*

3° Cyr-Charles-Hyacinthe-Jean *Briot de la Crochais*, né à Dinan en 1803, marié en 1833.

ARMES : *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

Nous trouvons encore : *De gueules à la bande d'or.*

DEVISE : *Amor et fides.*

BRIOT DE LALLEMAND.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRIOT DE MONRÉMY.

Cette famille est originaire du Barrois. Jean Briot, premier anobli, fils unique de Michel Briot, reprit la noblesse maternelle, conformément à la coutume de cette province, par lettres patentes en date de 1717.

Son petit-fils, *Jean-François Briot de Monremy*, né le 24 mars 1725, officier de chevau-légers de la garde du roi, avec commission de capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Courcelles et de Neuville, gouverneur de Ligny, s'est marié à Paris, le 3 octobre 1769, à noble Henriette-Simonne Bachoy, dont il a eu postérité.

ARMES : *D'hermine, au chef d'or, chargé d'une aigle à deux têtes naissantes et déployées de sable, allumé et lampassé de gueules.*

CIMIER : *L'aigle de l'écu.*

BRIQUEVILLE (*de*).

Les seigneurs de Briqueville ou Bretteville, possesseurs d'une terre de leur nom située dans le Bessin ou pays de Bayeux en Normandie, sont unanimement reconnus par toute la province pour des gentilshommes distingués. Tout fait supposer qu'ils sont anciennement sortis de la même tige que les seigneurs de la Luzerne, leurs compatriotes.

La filiation suivie des seigneurs de Bretteville remonte au XIIe siècle. Le premier personnage du nom dont on ait une connaissance sûre est un Guillaume de Briqueville.

Cité entre les seigneurs présents à la confirmation de l'abbaye de Leslay au diocèse de Coutances, par le roi d'Angleterre, duc de Normandie Henri II, qui monta, comme on sait, sur le trône d'Angleterre en 1153, et mourut en 1159.

En 1317, Jean de Briqueville comparaît au ban et arrière-ban de la province convoqués par le roi Philippe le Long.

Cette famille compte un grand nombre d'officiers distingués dans les armées du roi, des chevaliers des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, des chevaliers de l'ordre du roi, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de la reine, un lieutenant général de Sa Majesté en sa flotte d'outre-mer, etc., etc.

Armes : *D'argent, à six feuilles de chêne de sinople, posées 3, 2 et 1.*

BRISAY (*de*).

Cette famille, de race chevaleresque, est originaire du Poitou. Elle forma plusieurs branches qui se répandirent en Touraine et Beauce.

D'après les auteurs, elle descendrait de Guillaume, seigneur de Mirebeau, l'un des fils de Geoffroy, dit Grisegonelles, comte d'Anjou, grand maître de France et connétable, seigneur de Mirebeau en 988.

Armes : *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

BRISIS. — *Voy.* Hérail de Brisis.

BRISOULT (*de*).

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Armes : *D'azur à la croix d'or, cantonnée aux* 1 *et* 4 *d'un lis au naturel; aux* 2 *et* 3 *de deux épées en sautoir d'argent.*

BRISOULT DE BARNEVILLE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRISSAC. — *Voy.* Cossé de Brissac.

BRISSON DE LAROCHE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRISSOUT DE BARNEVILLE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRIVAZAC (*de*).

La maison de Brivazac, avantageusement connue en Guyenne depuis son établissement dans cette province, est, selon ses traditions, originaire du Limousin. Elle a fourni un assez grand nombre de conseillers au parlement de Bordeaux durant les XVIIe et XVIIIe siècles, et a possédé en Guyenne plusieurs terres ayant droit de haute et basse justice, notamment la baronnie de Birac en Agénois et le comté de Beaumont en Gascogne.

Elle est issue d'ancienne chevalerie, au dire d'un tableau généalogique qui cite comme garantie les noms de Baluze, de l'Espine, d'Hozier, les chroniques du Quercy, etc. Selon cet arbre, la famille de Brivazac remonterait à l'an 1194 par filiation prouvée. Il est certain que depuis son établissement en Guyenne, la famille Brivazac a contracté les plus nobles alliances.

La filiation suivie de cette famille commence à Léonardus de Brivezac, vivant en 1191, et se poursuit jusqu'à nos jours.

Armes : *De gueules, au cœur d'or, d'où jaillit un jet d'eau d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles rangées à six rais d'or.*

Couronne de comte.

Supports : *Un lion léopardé rampant d'or à dextre et un lion couché embaroqué du même à sénestre.*

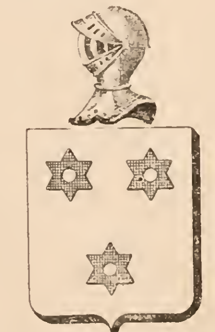
Devise : *Nil timet.*

BRIVES (*de*).

Cette famille est originaire d'Auvergne. Les renseignements sur l'état de sa noblesse nous font défaut.

Armes : *D'or à la bande de gueules.*

BRIX (*de*).



Cette famille est originaire de Normandie.

Elle a été confirmée dans sa noblesse le 6 octobre 1634, à Carentan, par *d'Aligre*, sur les titres présentés par Ursin de Brix, écuyer, sieur de la Montivière, paroisse d'Andouville. Jean de Brix, fils de Simon de Brix, fut anobli par lettres du mois de septembre 1543, vérifiées par la chambre des comptes, le 29

septembre audit an, et en la cour des Oydes le 18 juin 1544.

Le château de Brix, aux environs de Valognes, connu sous le nom de château d'Adam, paraît avoir été bâti par un certain Adam de Brix, et de là sortait Robert de *Brus*, chevalier normand, qui suivit le duc Guillaume le Conquérant en Angleterre, en 1066, et après la victoire d'Hastings reçut l'ordre d'aller soumettre les provinces septentrionales. Dès la fin du règne de Guillaume, on le trouve possessionné de 94 seigneuries dans l'évêché de Durham. De ce guerrier est venue l'illustre famille de *Bruce*, qui a donné des rois d'Ecosse et d'Irlande.

Armes : *D'argent, à trois molettes d'éperon de sable.*

MEMBRES EXISTANTS :

Brix (Charles-Camille *de*), conseiller à la cour d'appel de Douai (Nord), y demeurant, fils de Charles-André de Brix, président de la cour de Lyon, et de Caroline-Jacobé de Farémont; marié à Thérèse Locard de Noel, dont : *a*) Geneviève ; *b*) Eugène-Robert ; *c*) André.

BRO DE COMÈRES.

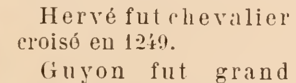
La noblesse de cette famille provient du premier Empire.

Le surnom de Comères a été tout récemment ajouté au nom patronymique.

BROC (*de*).



Cette famille a tiré son nom de la seigneurie de Broc, en Anjou, où elle est connue dès l'an 1050.



Hervé fut chevalier croisé en 1249.

Guyon fut grand échanson de Louis IX.

Pierre fut évêque d'Auxerre en 1648.

Cette famille a en outre donné : des maréchaux de camp, des gentilshommes de la chambre du roi, des chevaliers de Saint-Michel, de Saint-Louis, de Malte, etc.

Un Armand Louis, baron de Broc, fut grand maréchal du palais du roi de Hollande en 1800. Sa femme, qui accompagnait la reine Hortense dans une excursion à la cascade de Grésy, près

d'Aix-les-Bains, périt tragiquement devant cette princesse.

Un membre de cette famille, ayant suivi Henri Plantagenet en Angleterre, fut l'auteur d'une branche appelée à la pairie en 1473 sous le titre de lord Colkam.

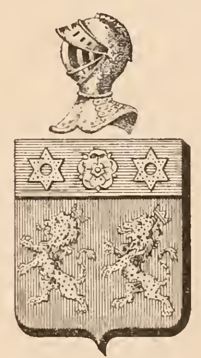
Armes : *De sable à la bande fuselée d'argent de cinq pièces et deux demies.* — Alias *de sept pièces.*

Couronne de marquis.

Cimier : *Un buste d'ange.*

Tenants : *Deux anges.*

BROC DE SEGANGE (*du*).



Famille originaire du Brabant, amenée en Nivernais au commencement du xve siècle par Philippe de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers. Elle a possédé en Nivernais les seigneuries de Boisrond, des Granges, du Nozet, de Saint-Andelin, de Chabé, etc. Une branche se fixa dans l'Auxerrois et le Tonnerrois où elle s'éteignit dans les maisons de Chenu et Bargedé. Louis du Broc du Nozet fut maintenu comme noble et écuyer par arrêt du conseil d'État du 17 août 1671. Son petit-fils François passa en Bourbonnais par son mariage avec Catherine de Biauki (1733) et devint seigneur de Segange dans la paroisse d'Avermes. Le château et la terre de Segange appartiennent encore à cette famille.

Principales alliances : de Girard, de la Bussière, de Lamoignon, Olivier de Chaugy, de Thibault, de la Chassaigne, de Régnier, de Pernay, de la Barre, du Verne, Noel, de Givodan, de Serres.

Armes : *De gueules à deux lions couronnés d'or, au chef cousu d'azur chargé d'une rose d'argent accostée de deux molettes d'éperon d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Broc de Segange (Charles-Marie-Gaston *du*), né en 1847, chevalier de la Légion d'honneur, chef d'escadrons de cavalerie en non-activité pour infirmités temporaires, marié en 1878 à Jeanne de Dufau,

d'une famille du Béarn, dont 2 filles : Thérèse et Edmée. — Résidence : ch^au de Segange, près Moulins (Allier).

Sa tante, Constance **du Broc de Segange**, veuve du général de division baron Adolphe de Richepance, habite Moulins, 22, rue Voltaire.

BROCA (*de*).

L'état de noblesse de cette famille, originaire du Languedoc, nous est inconnu.

Armes : *D'or, à l'arbre effeuillé de sable, terrassé de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Nous trouvons encore, originaire de la Guyenne, une autre famille du même nom.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent au lion de gueules ; aux 2 et 3 d'azur à trois chevrons d'or.*

BROCAS (*de*).

Cette famille est originaire de Gascogne.

Son premier auteur connu est Guilhem Brocas, qui fut l'un des chevau-légers de la garde de Charles VIII.

Elle a fourni plusieurs branches qui se sont répandues dans diverses provinces ; une seule subsiste aujourd'hui.

Armes : *Parti : au 1. Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules : aux 2 et 3 d'argent au chevron de gueules entrelacé dans un croissant de sinople ; au 2 d'argent à trois fasces de gueules, au lion d'or brochant.*

Couronne de marquis.

BROCH D'HOTELANS (*de*).

Famille originaire des Pays-Bas, passée en Franche-Comté et en Suisse.

Le premier auteur connu est Claude Broch, échevin, qui vivait en 1536. Philippe Broch, docteur ès droits, acquit, en 1600, la terre d'Hotelans, au bailliage de Dôle.

Cette famille a formé trois branches, dont deux se sont éteintes.

La branche actuellement existante, a pour auteur Philippe Broch qui vivait en 1578, père de Philippe, seigneur d'Hotelans.

Armes : *De gueules au broc d'argent, attaché d'or, soutenu d'un croissant du même.* Alias : *De gueules au chêne arraché d'or, soutenu d'un croissant d'argent.*

Nous trouvons encore : *De gueules au croissant montant d'argent en pointe soutenant un brou de chêne arraché d'or.*

Devise : *Fac et spera.*

BROCHAND D'AUFERVILLE.

Famille anoblie en 1819 avec institution de majorat au titre de baron du 14 mars 1822 en faveur d'Edme-Marie-François Brochand d'Auferville.

Les armes nous sont inconnues.

BROCHANT DE VILLIERS.

Cette famille est originaire du Poitou.

Son état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'or à l'olivier de sinople accosté de deux croissants de gueules ; à la champagne d'azur, chargée d'un brochet d'argent.*

BROCHARD DE LA ROCHE-BROCHARD (*de*).

Cette famille est originaire du Poitou.

Elle est connue par les chartes depuis l'an 1045.

Armes : *D'argent, au pal de gueules, accosté de deux pals d'azur.*

Supports : *Deux lions.*

BROCHE (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc. Son état de noblesse nous est inconnu.

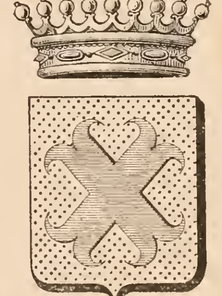
Armes : *D'azur à un oranger d'or dans une caisse de même posée sur une terrasse de sable ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

BRODY DE LA MOTHE.

Famille originaire de Bourgogne, dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'argent, à trois aigles de gueules posées 2 et 1.*

BROGLIE (*de*).



Famille originaire de Chieri en Piémont et appartenant à l'Albergo dei Gribaldenghi.

Cette branche était déjà devenue l'aînée par l'extinction de celle dite de Gribaldi, avant son établissement en France vers 1640.

Cette famille a produit trois maréchaux de France : Victor-Maurice en 1724, François-Marie en 1734 et Victor-François en 1789.

François-Marie fut créé duc de Broglie par lettres patentes de Louis XV, en date de juin 1732, le jour même où il livrait la bataille de Prague.

Victor-François fut ministre de la guerre sous Louis XVI, en 1789. Il avait été créé prince de l'Empire par diplôme de l'empereur, le 28 mars 1756.

Armes : *D'or, au sautoir ancré d'azur.* L'écu timbré d'un casque d'argent surmonté d'une couronne de comte.

Cimier : *Un cygne d'argent portant sur sa poitrine le sautoir d'azur et orné d'une banderole de gueules.*

Supports : *Deux lions ayant leurs têtes renversées et les queues fourchées, l'écu placé sous un manteau de prince du Saint-Empire romain, surmonté de la couronne de prince.*

Devises : *Pour advenir. — Pour l'avenir. — A nul autre.*

BROIN. — *Voy.* Seguin de Broin.

BROÏSSIA. — *Voy.* de Froissard de Broissia.

BRONAC DE VAZELHES (*de*).

Famille originaire du Velay dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *De gueules au griffon d'or.*

BRONDEAU (*de*).

Cette famille est originaire de Guyenne.

Un François Brondeau, qui habitait Libourne, fut citoyen et jurat de cette ville en 1558 et 1559. Il s'établit en Agénois et Condomois à la fin du xviie siècle.

Cette famille a constamment porté les armes pendant plus de 200 ans. Elle paraît avec le titre de comte dans les actes avant la Révolution de 1789. C'est à cette époque qu'elle s'est alliée à la maison d'Urthières, en Savoie, dont elle a ajouté le nom à son nom patronymique.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un lion passant de même; au chef d'azur, chargé de trois quintefeuilles d'argent,* qui est de Brondeau; *aux 2 et 3 barré d'or et de gueules, de six pièces, à la bande losangée de l'un en l'autre,* qui est d'Urthières.

Couronne de marquis.

Devise : *En tout temps et en tout l'an.*

BROONS ET DE VAUVERT. — *Voy.* la Motte de Broons et de Vauvert.

BROQUA (*de*).

L'état de noblesse de cette famille, originaire du Languedoc, nous est inconnu.

Armes : *De gueules au lion d'or coupé d'argent, accompagné d'un croissant d'azur.*

BROQUEVILLE (*de*).

Famille de race chevaleresque ayant possédé les seigneuries d'Empiroy, de la Roque, de Bigourdas, d'Endardé, de las Laques et de Colomé, en Gascogne.

Le premier auteur connu est un Raymond de Broqueville qui était au nombre des chevaliers qui se rendirent à Toulouse pour prêter serment de fidélité à Blanche de Castille, régente du royaume de France.

La filiation directe de cette famille se suit sans interruption depuis l'an 1400.

Cette famille a donné des consuls, des officiers dans l'armée du roi et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *D'azur au sautoir d'or, accompagné en chef d'une molette de même.*

Supports : *Deux lévriers contournés, au naturel, colletés d'or.*

Manteau d'hermines frangé d'or.

Couronne de comte.

BROS DE PUECHREDON.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BROSSARD (*de*).

Les renseignements font défaut sur cette famille, qui paraît avoir formé un grand nombre de branches qui se sont répandues en Normandie, Bretagne, Ile-de-France, Anjou, Touraine, Maine et Champagne.

Armes : *De France à la bande d'argent. — De sable au chevron d'or, accompagné en chef de deux besants, et, en pointe, d'une molette, le tout du même. — D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lis d'or. — D'argent à trois fleurs de lis, mi-parties d'azur et de gueules, à la cotice de gueules, brochant sur le tout. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande d'argent, brochant sur le tout. — D'azur à la main gantelée d'or, posée en fasce, soutenant un épervier d'argent et accompagné de trois fleurs de lis d'or, chacune soutenue d'une moucheture d'hermine d'argent.*

BROSSARD DE MARSILLAC (*de*).



Cette famille, d'après un tableau généalogique imprimé à Tours en 1766, est établie en France depuis 1289; elle s'est divisée en douze branches, qui ont pour auteur commun Antoine de Brossard, premier du nom, né en 1289.

La branche de Brossard de Marsillac, qui habite Terrasson (Dordogne) depuis plus de six siècles, figure dans un acte public relatant la fondation

de l'hospice de Brive, en 1388, par : « *prudens et honestus vir, Johaunus Brossardi, villæ Brivæ* », fondation, qui fut faite en vertu d'une bulle du pape Clément VII.

Citons des membres de cette famille : sire de Brossard, habitant à Terrasson en 1462; Michel de Brossard, lieutenant dudit lieu en 1630; Pierre de Brossard, sieur de Marsillac, avocat en 1702; Léger de Brossard, sieur de Marsillac, seigneur de la Boissonie, avocat au parlement sous Louis XV; de Brossard, capitaine au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis; Louis-Guillaume Brossard, condamné à la peine de mort par jugement du tribunal révolutionnaire de Paris en date du 24 germinal an II, comme coupable de conspiration contre la République.

Alliances principales de cette famille : de Calviniat, de Lignon, de Certain. de Corn.

Armes : *D'azur, au sénestrochère d'argent, ganté d'or, tenant un épervier du second émail accompagné de trois mouchetures de même, surmontées chacune d'une fleur de lis du troisième émail.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Brossard de Marsillac** (Georges *de*), à Terrasson (Dordogne).

2° **B. de M.** (Aymard *de*), à Bourg (Gironde).

BROSSARD DE CORBIGNY.

Cette famille est originaire de la Beauce.

Elle a été anoblie en 1830, sous la Restauration, avec le titre de baron.

Armes : *Tiercé en fasce d'argent, d'hermine et d'or.*

BROSSAUD DE JUIGNÉ (*de*).

Cette famille, originaire du comté nantais, a été anoblie par lettres patentes de Henri III données au mois de septembre 1577, en faveur de Pierre-Adrien Brossaud, seigneur de la Musse, etc.

Le titre de comte héréditaire a été octroyé par le pape Pie IX.

Armes : *D'azur au lion d'argent, à la fasce d'hermines, brochant sur le tout.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Toga et ense.*

BROSSE (*de*).

Ancienne et illustre maison, originaire de Bretagne, qui remonte à *Géraud*, vicomte *de Brosse*, qui vivait en 1120 et 1136.

Hugues, premier du nom, vicomte de Brosse, vivait en 1256, et eut, entre autres enfants, Roger, auteur de la branche des seigneurs de *Boussac* et de *Sainte-Sévère*.

De cette seconde branche il en est sorti une troisième, celle des *seigneurs de Crot* et de *Malleval*, qui part de Jean de Brosse, deuxième du nom, seigneur de Sainte-Sévère, de Boussac, etc. Il rendit des services considérables au roi Charles VII, qui le fit son conseiller et chambellan par lettres du 26 avril 1449. Il lui donna la conduite du *ban* et de l'*arrière-ban* du Berry. Il se trouva à la journée de Farmigny en 1450, et de là passa en Guyenne dans la compagnie du comte de Dunois qui le fit *chevalier* à l'entrée de la ville de Bayonne, le 21 août 1451. Il fut fait lieutenant général des armées du roi. Il suivit le parti du roi Louis XI dans la guerre du Bien public.

Claude de Brosse, premier du nom, seigneur de Crot et de Malleval, servit avec honneur les rois Charles IX, Henri III et Henri IV.

Cette famille compte plusieurs officiers distingués, et plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à trois gerbes ou brosses d'or, liées de gueules.*

BROSSES (*de*).

Cette famille est originaire de Bourgogne. Son état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'azur à trois trèfles d'or.*

BROSSES (*des*).

Famille originaire de Normandie.

Le premier auteur connu est Robert des Brosses qui vivait en 1374.

Armes : *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

BROSSIER DE BUROS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BROSSIER DE LA ROULLIÈRE.

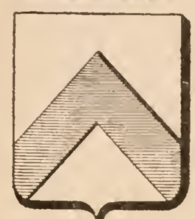
Cette famille est originaire du Lyonnais.

Le premier auteur connu est Charles Brossier, qui vivait en 1698, et était pourvu d'une charge de secrétaire du roi.

Armes : *D'azur à un mont d'or, sommé d'une tour d'argent ; au chef d'or, chargé de trois trèfles de sinople.*

BROSSIN DE MÉRÉ (*de*).





La maison de Brossin de Méré est originaire de l'Anjou. Elle y tenait un rang parmi la chevalerie. Au commencement du XVe siècle, elle s'établit sur de riches possessions dans le Poitou et la Touraine. Elle en est sortie il y a environ deux cents ans pour se fixer en Soissonnais.

Cette famille réunit à une extraction ancienne de nombreux services et d'illustres alliances qui l'ont attaché longtemps à la cour des Valois. Elle y a rempli des charges distinguées sous Henri II et François II. Les successeurs de ces princes ont toujours reconnu et récompensé ce rare dévouement.

La filiation de cette famille commence à Pierre Brossin, chevalier, qui vivait en 1369, et se continue jusqu'à nos jours.

Cette famille a fourni grand nombre d'officiers des armées du roi, des chevaliers des divers ordres militaires, etc.

ARMES : *D'argent au chevron d'azur.*
Couronne de marquis.
SUPPORTS : *Deux lions d'or.*
CIMIER : *Un lion issant du même.*
DEVISE : *Virtus aspera vincit.*

BROTHIER DE LAVAUX-ROLLIÈRE.

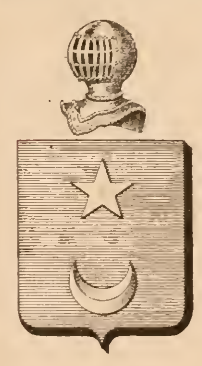
Cette famille, originaire du Poitou, est passée successivement en Angoumois, Nivernais, Aunis et Guyenne.

Le premier auteur connu est Adelbert Brothier de la Mothe qui paraît dans les chartes des abbayes de Saint-Maixent et de Notre-Dame de Saintes, de 1113 à 1123.

ARMES : *D'azur au chef componé d'argent et de sable.*

Nous trouvons encore : *D'azur, au chevron d'or ; accompagné en chef de deux étoiles, et, en pointe, d'un croissant de même.*

BROTONNE (*de*).



Très ancienne famille de Normandie dont le nom s'est successivement écrit *Brethon*, *Brothonne*, *Bretonne*, *Debrotonne*, où sont situés le château de *Brothonne* et la forêt de *Bretonne*, paraît originaire des environs de Quillebœuf. Elle a formé plusieurs branches dont l'aînée s'est éteinte en 1865 avec Frédéric-Pascal de B., l'élégant traducteur de *Don Quichotte*, auteur d'ouvrages sur les temps préhistoriques, directeur-administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, et avec son frère colonel du 61e, mort la même année.

En 1516, Guillaume *Bretonne* figure comme témoin dans une charte passée au Maine entre le supérieur de Saint-Germain et Hélye de la Renaudière. En 1543, contrat de mariage passé à Caen entre Constantin de Bellemare, écuyer, et Mlle du Quesne, fille de Jean Duquesne, *sieur de Bretonne*. En 1674, nous trouvons Pierre de Brotonne, capitaine au régiment de cavalerie de Saint-Aignan.

La seconde branche s'est fixée en Ile-de-France, puis en Picardie, dans le courant du XVIIe siècle. La plus ancienne alliance qu'elle y contracta et dont on possède le titre est de septembre 1729.

ARMES : *D'azur au croissant d'argent surmonté d'une étoile de même.*

Les armes des branches normandes ne sont pas identiques. Elles ne paraissent pas avoir été enregistrées lors de la réformation de 1696.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Brotonne** (PIERRE *de*), né en 1852, ancien officier d'artillerie, 370, rue Saint-Honoré, à Paris, et à Guiscard (Oise).

2° **B.** (LÉONCE *de*), né en 1854, secrétaire d'ambassade, et Mme, née QUENNOUELLE, 70, boulevard de Courcelles, à Paris, et chau d'Aubenton, par Aubenton (Aisne).

Voy. LETELLIER DE BROTONNE.

BROU (*de*).

Cette famille, originaire d'Artois, est fixée depuis plusieurs générations dans les Pays-Bas espagnols. Elle était représentée à la fin du siècle dernier par deux frères, Guillaume-Philippe-Joseph et Philippe-Joseph de Brou, qui obtinrent par lettres patentes de l'empereur Joseph II, le 31 mars 1786, déclaration et confirmation de noblesse. Ils firent branche l'un et l'autre. L'aînée avait pour chef Auguste-Guillaume-François, baron de Brou, né le 10 avril 1801, dont le titre est transmissible par ordre de primogéniture, et par son frère Ferdinand, baron de Brou, né à Bruxelles, le 6 août 1802, dont le titre est également transmissible de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Philippe-Joseph de Brou, tige de la branche cadette, né à Bruxelles en 1732, général-major du génie, avait fait les campagnes de la guerre de Sept Ans et celle de la succession de Bavière, où il fut blessé.

Son fils, Louis de Brou, né à Luxembourg, le 13 novembre 1775, officier supérieur au service de la France, se fit naturaliser français, le 5 février 1817. Il avait épousé, le 1er septembre 1807, Mlle Tarras, dont il n'a laissé que deux filles.

Armes : *D'azur, à l'étoile à six rais d'or, au chef d'or chargé de trois trèfles de sinople, rangées en fasce.*

BROU DE CUISSART.

Par décret du 21 août 1876, Henri Brou a été autorisé à joindre à son nom patrynomique le nom de Cuissart et à s'appeler Brou de Cuissart. Nous ignorons d'où provient le titre de baron.

Armes : Picardie ; *D'or, à une cotte de mailles d'azur, surmontée d'un arc de gueules, couché en chef,* qui est de Cuissart ; *écartelé aux 2 et 3 d'azur à l'épée haute d'argent, garnie d'or, soutenant une couronne royale de France accostée de deux fleurs de lis de même,* qui est du Lys.

Devise : *Par Dieu et la Pucelle.*

La dernière partie de ces armes nous paraît de fantaisie. On ne s'explique pas ce que Jeanne d'Arc a affaire à cette famille.

BROU DE LAURIÈRE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BROUILHET (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BROÜILLY (*de*).



Cette famille, originaire d'Artois, a possédé les seigneuries de Broüilly, Mainviller, de la Villette, du Mesnil-Saint-Georges, de Saint-Martin, la baronnie de Bazoches-Courtoismont, la vicomté de Villers-Héron et les marquisats de Piennes et de Wattigny.

Le premier auteur connu est Antoine Ier, seigneur de Broüilly, dont le fils Antoine II périt à Azincourt en 1415.

Louis de Broüilly, marquis de Piennes, fut tué devant Arras en 1640.

Cette famille s'est alliée aux : Montmorency, Lafayette, Aumale, Savary-Lancosme, Halluyn, Pot, Angennes, Harcourt, Aumont, Châtillon, Guitelles.

Elle a donné de nombreux officiers, la plupart tués sur les champs de bataille ; des membres du clergé et de la magistrature et deux maires de Bar-le-Duc.

Armes : *De gueules au lion d'argent couronné et allumé d'or.*

Couronne de comte.

Cimier : *Un lion issant d'un armet morné, orné de son bourlet avec lambrequins aux métaux et couleurs de l'écu.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Broüilly (Ctesse Charles *de*), boulevard du Roi-René, à Aix (Bouches-du-Rhône), et à Revigny (Meuse), dont : *a*) Louise-Edonie-Charlotte-Marthe, mariée à Edouard d'Aubin Dauby. — Résidence : Aix. *b*) Héloïse-Caroline-Blanche.

BROUSSIER.

L'anoblissement de cette famille provient du titre de baron octroyé sous le premier Empire.

Armes : *D'azur à l'épée haute en pal, d'argent, garnie d'or, accostée de deux étoiles d'argent ; au chef d'or, chargé d'un cheval passant de sable.*

BROUTEL (*du*). — *Voy.* le Gaucher du Broutel.

BROUTELLES (*de*).

Famille originaire de Picardie, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croissants d'or.*

BROUVILLE. — *Voy.* Doré de Brouville.

BROUX (*de*).

Famille originaire de Tournaisis sur laquelle les renseignements nous font défaut.

Armes : *De gueules à un dragon d'or, dans l'attitude de l'aigle héraldique.*

BROVES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BROWN DE COLSTOUN.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRU. — *Voy.* Soulié de Bru.

BRUC (*de*).



Cette famille est originaire de Bretagne.

Elle est connue depuis le commencement du XIe siècle.

Un Guethenoc de Bruc suivit Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre en 1066.

Son petit-fils, chevalier banneret, passa en Terre-Sainte, avec Philippe-Auguste, en 1191. Ses armes sont à Versailles dans la première salle des Croisades.

Guillaume de Bruc, fils du précédent, accompagna le roi saint Louis dans son expédition d'outremer en 1249.

Par lettres patentes du mois de février 1682, enregistrées à Nantes le 18 février 1684, et à Rennes le 3 juillet 1686, la terre et la seigneurie de la Guerche, près de Nantes, furent érigées en marquisat, en faveur de René de Bruc de Montplaisir, maréchal de camp, commandant d'Arras.

Cette famille a donné : des évêques ; un vice-chancelier, ambassadeur à Rome et en Angleterre ; des conseillers d'Etat ; des conseillers au parlement et à la chambre des comptes de Bretagne ; un lieutenant général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis ; un maréchal des camps et armées du roi ; des colonels ; des officiers de toutes armes ; des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Elle a fourni quatre branches : la branche de Montplaisir, la branche de Vignac, la branche de Livernière et la branche de Signy.

Armes : *D'argent à une rose à six feuilles de gueules, boutonnée d'or.*

Couronne de marquis.

Tenants : *Deux anges.*

Devises : *Flos florum, Eques équitum. — Virgo Maria, in te confido. — Toujours droit.*

Voy. Malestroit de Bruc de Montplaisir.

BRUCE (*de*).

Famille originaire d'Angleterre et descendant du fameux Robert Bruce qui fut, en 1066, le meilleur des compagnons de Guillaume le Conquérant.

Un comte de Bruce, fut page du comte de Provence (Louis XVIII) et devint, sous la Restauration, officier supérieur, chevalier de Malte, de Saint-Louis, etc.

Armes : *D'or au sautoir de gueules ; au chef de même, chargé d'une étoile d'or au canton dextre.*

Cimier : *Un lion passant d'azur.*

Devise : *Fuimus.*

Cri : *Bruce.*

BRUCHARD (*de*).

Cette famille, de race chevaleresque, originaire du Périgord, connue depuis 1180, a possédé les seigneuries de Jumilhac, Saint-Yrieix, Saint-Avit, Monmady, la Fayolle, Lages, le Viviers, Léontignac le Chalard, la Pomélie, etc.

Armes : *D'azur à trois fasces d'or, à la bande de gueules, brochant sur le tout.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux hercules.*

BRUEYS (*de*).

Ce nom se trouve diversement écrit dans les titres : on y lit de *Brueix*, de *Brueis*, de *Brues*, de *Bruex* et de *Brois;* mais plus communément et presque dans tous les anciens titres, de *Brueys*.

Il est fait mention dans Froissart d'un Guillaume de Brueix, capitaine en 1366, sous Bertrand du Guesclin.

Pierre de Brueys, auquel cette famille remonte sa filiation, vivait vers 1350 ; il se maria à Bertrande du Caylar dont il eut postérité.

Cette famille a formé quatre branches, et comptait dans ses membres bon nombre de capitaines et colonels des armées du roi. Elle fut maintenue dans sa noblesse par jugement de M. Béjous, intendant du Languedoc, du 24 décembre 1668, dans la personne de Jacques de Brueys, seigneur de Flaux, capitaine dans le régiment de Polignac en mars 1639 ; il se maria et eut postérité.

Armes : *D'or à un lion de gueules, langué et onglé de sable ; et une cotice d'azur, bordée d'argent, brochante sur le tout, embrassée des deux pattes de devant du lion.*

BRUGEROLLE (*de*).

Cette famille, originaire du Languedoc, passée successivement en Lyonnais et Auvergne, a pour auteur connu Pierre de Brugerolle, seigneur de Fraissinette, de Latga et de Vazeille, conseiller, secrétaire du roi près la chancellerie du parlement de Grenoble, qui vivait en 1723.

Cette famille a formé trois branches : la branche de Fraissinette, celle de Vazeille et celle de Latga.

Armes : *D'or à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'argent, accompagnée de deux têtes de Maures de sable, tortillées d'argent et posées 1 et 1.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux aigles.*

BRUGIÈRE (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc. Tous autres renseignements nous font défaut.

ARMES : *D'azur à trois abeilles d'argent.*

BRUGIÈRE DE BARANTE.

Nous n'avons aucun renseignement sur cette famille, originaire d'Auvergne.

Le titre de baron, porté par ses représentants, a été concédé par l'Empire.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à quatre bruyères de sinople, soutenues d'une champagne du même, au chef d'azur, chargé d'un soleil rayonnant d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à la croix d'argent.*

BRUGUÈRE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUIGNAC. — *Voy.* DUROY DE BRUIGNAC.

BRUIX (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUJAS (*de*).

Originaire de la Basse-Marche, la famille Brujas remonte à une époque très reculée; elle figure dans une donation du XIIe siècle. Cette famille n'a dû son agrégation au corps nobiliaire qu'aux fonctions remplies par ses membres, et aux services qu'ils ont rendus.

Un des derniers descendants de cette famille est Joseph-Amable de Brujas du Cheix, émigré en 1792, chevalier de Saint-Louis, en 1815, retiré avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie et de brigadier de la maison du roi. Louis XVIII lui accorda le titre de vicomte; mais la famille paraît avoir négligé de faire régulariser définitivement ce titre. Il s'était marié en 1810, dont postérité.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes, et en pointe d'un lion du même, armé et lampassé de gueules.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

BRULLON (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, est connue depuis 1380.

ARMES : *D'or au griffon de sable.*

Voy. GAULLIER DE BRULLON.

BRUMAULD.

Famille originaire du Poitou sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois lapins de gueules.*

BRUN (*de*).

Cette famille, dont la noblesse remonte aux croisades, est originaire d'Ile-de-France.

Les renseignements plus complets nous font défaut.

ARMES : *D'azur au cœur d'or accompagné de trois croissants d'argent.*

BRUN D'ARTIS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUN D'AUBIGNOSC.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUN DE VILLERET.

La famille Brun, originaire du Languedoc, est connue depuis Guillaume Brun, marié vers 1550 à Catherine Privat, dont le fils Jacques, docteur en médecine (1581), épousa Jehanne Avribert, dame de Tourlande, dont postérité.

ARMES : *D'azur, à la tour d'argent ouverte, et maçonnée de sable, surmontée en chef d'une étoile d'or accostée de deux croissants d'argent.*

Les armes de chevalier de l'Empire portaient : *une bordure de gueules au signe des chevaliers légionnaires.*

BRUNEAU DE LABORIE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNEAU DE MIRÉ.

Famille originaire d'Ile-de-France, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'or à une tête et col de bœuf de sable.*

BRUNEAU DE SAINT-AUBAN (*de*).

Famille originaire du Languedoc, connue depuis l'an 1500, à Bagnols, ancien diocèse d'Uzès.

ARMES : *D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

BRUNEL DE BONNEVILLE COLOMB (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNET.

L'origine de cette famille nous est inconnue.

Le titre de baron provient du premier Empire.

Armes : *D'or à la fasce d'azur, chargé de trois coquilles du champ, accompagnée en chef d'une étoile du second et en pointe d'un cheval galopant de sable.*

BRUNET.

Le nom de Brunet, fort répandu en France, appartient à plusieurs familles nobles, parmi lesquelles nous citerons celles de Brunet de Castelpers et de Privezac en Rouergue et en Agénois, de Brunet de Chailly et d'Ivry en Bourgogne et en Bourbonnais, de Brunet de Balans en Saintonge et en Poitou, et enfin de Brunet de Lamanou et d'Estoublon de Provence, qui a été maintenue par jugement du 30 mars 1667.

Cette dernière, originaire de la ville d'Arles, a prouvé sa filiation depuis Pons Brunet, qui testa en 1374. Jacques Brunet fut premier consul d'Arles en 1451 ; Guillaume, son neveu, était viguier de la même ville.

Cette famille a donné des chevaliers de Malte et de Saint-Louis.

Les diverses maisons du nom de Brunet n'offrent que de légères différences, soit dans les émaux, soit dans la position du lévrier de leurs armories.

Nous blasonnons l'écu tel qu'il a été le plus généralement attribué à la famille Brunet de Provence.

Armes : *D'or au lévrier rampant de gueules, à la bordure componée d'argent et de sable de 16 coupons.*

Les familles Panat et Castelpers blasonnent :

Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent au sautoir de gueules, qui est de Panat ; *au 2 d'azur au château de trois tours d'argent,* qui est de Castelpers ; *au 3 d'or à trois chevrons de sable,* qui est de Lévis ; sur le tout *de Brunet de Provence.*

Devise : *Fidelitate et audacia lucet.*

Couronne de vicomte.

Cri : *En bonne foi.*

Branche de Castelpers

Raymond de Castelpers hérita de la vicomté de Panat ; Jean de Lévis, oncle de sa femme, se voyant sans enfants, le fit son héritier. Il épousa, le 16 avril 1513, Marguerite de Narbonne, fille de Jean, seigneur de Talleyrand, et eut entre autres enfants : Jean de Castelpers, qui avait épousé, le 17 janvier 1550, Jeanne de Clermont-Lodève, dont il eut postérité.

Son petit-fils, David de Castelpers, vicomte de Panat, mourut en ne laissant qu'une fille, Anne de Castelpers, qui épousa, le 27 octobre 1635, son cousin, Louis de Brunet de Castelpers, baron de Pujol de Castelpers et de plusieurs autres terres.

BRUNET D'AUCH.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNET D'EVRY.

Famille originaire de Bourgogne dont le premier auteur connu est Gilles de Brunet, lieutenant général au bailliage de Beaune, qui vivait l'an 1580.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or au lévrier de gueules, colleté du champ ; à la bordure crénelée de même ; aux 2 et 3 d'argent à la tête de Maure de sable tortillée d'argent.*

BRUNET DE LA CHARIE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNET DE LA GRANGE.

Armes : *D'azur à une tour d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même.*

BRUNET DE LARGENTIÈRE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNET DE LA RENONDIÈRE (*de*).

Famille originaire de Bretagne dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'azur à trois molettes d'argent ; au chef cousu de sable chargé de deux têtes de loup arrachées, lampassées de gueules.*

BRUNET DE MONTHÉLIE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNET-VIVIEN DE GOUBERT.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNIER (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNIER D'ADHÉMAR DE MONTEIL DE LARNAGE.

Cette famille est originaire du Dauphiné.

Le premier auteur connu est Jacques Brunier, chevalier, chancelier du dauphin Humbert II, mort en 1348.

Guillaume Brunier, son frère, fut la souche de la branche de Larnage.

Jacques Brunier, seigneur de Larnage, épousa Catherine Adhémar de Monteil dont il ajouta les noms aux siens.

Armes : *D'azur à la bande et au chef d'or.*

BRUNIER DE VILLESABLON (*de*).

Cette famille, qui paraît être une branche détachée de la précédente, s'était fixée dans les Cévennes.

Le premier auteur connu est Abel Brunier, médecin des enfants d'Henri IV, né à Uzès en 1573, et mort en 1665. Il avait reçu des lettres patentes d'anoblissement en date du 23 août 1663.

Armes : *D'or, à la croix patriarcale de gueules.*

Devise : *Qui stat videat ne cadat.*

BRUNIQUEL. — *Voy.* d'Ouvrier de Villegly de Bruniquel.

BRUNNIN GUYARD DE SAINT-CHÉRON.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUNO (*de*).

Famille originaire du Dauphiné, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur à la tête de lièvre coupée d'argent.*

BRUNOT DE ROUVRE.

Cette famille, qui paraît remonter à un secrétaire du roi sous François Ier, a donné plusieurs titulaires de cette charge.

Un Antoine-François Brunot de Beyre, chevalier de Rouvre, officier supérieur, fut nommé chancelier de l'Empire par lettres du 20 février 1812, confirmées par Louis XVIII le 28 mai 1819 et chevalier de Saint-Louis le 28 août 1821.

Armes anciennes : *D'or, à une salamandre, la tête contournée, de sable, placée sur un feu de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

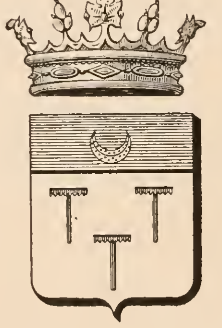
L'écu timbré d'un heaume de profil, orné de ses lambrequins, *d'or, d'argent, de gueules et de sable.*

Devise : *Patrie, famille, amis et liberté.*

Armes de l'Empire : *Parti de sable et d'or, le sable chargé de trois chevrons entrelacés en fasce, d'or, sommés d'une tête de dragon de même, lampassée de gueules; l'or, à la tête de carnation coiffée d'argent, surmontée d'une bombe éclatante de sable, enflammée de gueules.*

L'écu timbré d'un casque d'argent taré de profil.

BRUNVILLE (*de*).



Cette famille, originaire de Normandie, a pour auteur connu Enguerrand de Brunville, écuyer, qui vivait en 1471. Nous trouvons ensuite Olivier de Brunville, seigneur de Manneville, écuyer, lieutenant général au bailliage de Caen, qui eut l'honneur le 24 août 1563, de recevoir et de haranguer le roi Charles IX, lors de sa venue à Caen, lui présentant, au nom des habitants, deux clefs, l'une d'or et l'autre d'argent. Il logea à cette occasion le même jour chez lui le chancelier de L'Hospital dont il se concilia l'amitié et la faveur. Frédéric de Brunville, seigneur de Poussy, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, de l'ordre de Marie-Thérèse d'Autriche (pour action d'éclat) et de la Légion d'honneur, brigadier aux gardes du corps de Louis XVIII, aïeul du chef actuel, prit part, pendant l'émigration, à toutes les campagnes de l'armée des princes. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse et dans la qualité d'écuyer par ordonnance du 30 août 1679. Elle a donné cinq chevaliers de Saint-Louis depuis 1772, un capitaine à Royal-Artois en 1778, un garde du corps en 1781, et un brigadier aux mêmes gardes en 1814, etc.

Elle s'est alliée aux familles de Manneville, de Poussy, Solliers, Frène, Saint-Gabriel, la Carbonnière, le Bourgnais, la Bouillonnière, de Frotté, du Freugay, etc.

Armes : *D'argent, à trois râteaux de gueules; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or.*

Couronne de marquis.

BRANCHE AINÉE

CHEF : **Brunville** (EDMOND-OLIVIER-MARIE *de*), écuyer, demeurant à Mayenne et au château des Ifs, près Montsurs (Mayenne), né à Mayenne le 24 juin 1842, marié à Joséphine-Louise Pollet, dont: *a*) Olivier; *b*) Henry; *c*) Jean; *d*) Anne-Marie; *e*) Louise; *f*) Antoinette.

BRANCHE CADETTE

CHEF : **Brunville** (OLIVIER-GASTON *de*), né à Caen, le 7 juillet 1838, qui lui-même a postérité.

BRUS. — *Voy.* MAURIN DE BRUS.

BRUSLÉ (*de*).

Famille originaire de Picardie, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'azur au phénix sur son immortalité, fixant un soleil, le tout d'or.*

BRUSSET (*de*).

Cette famille est originaire d'Ecosse.

Un comte de Brusset fut gouverneur de Malaucène sous les papes.

Ses armes nous sont inconnues.

BRUSSET (*de*).

Cette famille est originaire de Franche-Comté.

ARMES : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople, les deux du chef penchés vers le chevron, le troisième posé en bande, le chevron chargé d'un écusson d'azur; au chef d'or, chargé d'une aiglette de sable.*

BOURRELET : *De sinople et d'argent.*

BRUTÉ DE RÉMUR.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUTELETTE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BRUYÈRES. — *Voy.* DE MAULÉON DE BRUYÈRES.

BRUYNE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

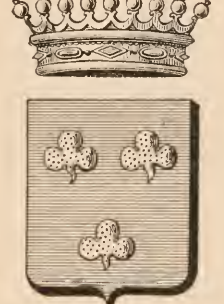
BRUYS DES GARDES.

Famille originaire de Bourgogne, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'argent à la bande fascée d'azur et d'or.*

BRUZAND. — *Voy.* DE CATALA DE BRUZAND.

BRY D'ARCY.



Les de Bry, seigneurs d'Arcy, du Tertre, de la Clergerie, de la Bellanderie, sont originaires du Perche et remontent à Fulco de Bry qui vivait en 1145. Un siècle plus tôt, une charte avait été octroyée à un de Bry par le roi Robert en 1032.

Nous trouvons dans les archives de la famille :

Un partage noble du 17 septembre 1575;

Les généalogies et alliances des de Bry, seigneurs d'Arcy, avec les de Fribourg et de Lépinay en 1599;

Un jugement récognitif du 8 mars 1641, qui constate que les de Bry, seigneurs d'Arcy, ont toujours tenu et exercé les premières charges de la province du Perche;

Un arrêt du conseil d'Etat, du 13 février 1659, constatant que Gabriel de Bry, seigneur d'Arcy, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, vicomte du Perche et de Bellesmes, lieutenant du roi au duché et bailliage d'Etampes, a été élu de la noblesse pour la représenter aux États généraux en 1649.

Son fils, Gabriel-César, épousa Anne-Marie de Chartres. Plusieurs membres de cette famille trouvèrent la mort dans les guerres de Louis XIV. Un des derniers survivants, Charles-César de Bry, seigneur d'Arcy, lieutenant du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fut nommé par Louis XV gouverneur de Thionville et épousa, à Metz, dame Barbe d'Auburtin; dès lors cette famille fut fixée en Lorraine.

ARMES : *D'azur à trois trèfles d'or, posés 2 et 1.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Bry d'Arcy** (Vte MARIE-GABRIEL *de*), lieutenant de dragons, et V^tesse^, née de Falaiseau.

2° **B. d'A.** (V^tesse *de*), née B^onne du Prel d'Elpeldange, mère du précédent, 5, rue de la Chaise, à Paris.

BRYAS (*de*).

Cette famille est originaire d'Artois.

Le premier auteur connu est Hugues, seigneur de Bryas, qui vivait en 1120.

Cette famille n'a cessé de figurer aux cours des comtes d'Artois, des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne et de France.

M. Jacques-Théodore, comte de Bryas, fut archevêque et duc de Cambrai, et prince du Saint-Empire.

Armes : *D'or, à la fasce de sable, surmontée de trois cormorans de même, membrés et becqués de gueules.*

BRYE (*de*).

Cette famille, originaire de Picardie, est venue s'établir en Lorraine avec Nicolas de Brye, notaire et procureur au bailliage de Verdun, marié en 1675 à Françoise Pernet, remariée à M. de Montmerqué, dont Jean de Brye, conseiller du roi, marié en octobre 1706 et mort en avril 1742, laissant postérité.

Armes : *D'azur à une étoile en abîme, accompagnée en chef de deux fleurs de lis, et, en pointe, de trois roses rangées en fasce, le tout d'argent.*

Nous trouvons encore une famille du même nom, originaire de Normandie, qui porte :

D'argent à quatre fasces de sable ; au lion de gueules, brochant sur le tout.

BUAT (*du*).

Cette famille est originaire de Bretagne. Elle a formé plusieurs branches qui se sont répandues en Maine et Normandie.

On trouve un du Bruat, chevalier, qui périt à la bataille d'Azincourt.

Le nom de cette famille figure à Versailles à la salle des Croisades.

Armes : *D'azur à trois quintefeuilles d'or ; écartelé, aux 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'or.*

Alias : *D'azur à l'escarboucle pommelée et fleurdelisée d'argent. — D'azur à trois bâtons d'or fleurdelisés, 2 en sautoir et 1 en pal. — De sable, au croissant d'or, soutenu d'une moucheture d'hermine de même ; au chef du second, chargé d'une quintefeuille du premier, accostée de deux mouchetures d'hermines aussi de sable. — D'argent à la bande denchée de gueules, accompagnée de six merlettes en orle de même.*

BUC (*de*).

Famille originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chef bandé d'or.* — Ou : *D'or au pal de gueules, accosté de deux arbres de sinople.*

BUCAILLE DE LITTINIÈRE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BUCHEPOT (*de*).

Cette famille est originaire de Berry et Bourbonnais. On la trouve dès le XIIe siècle dans les environs de la Châtre et de Châteaumeillant.

La maison de Buchepot, par son ancienneté, ses alliances, ses services militaires et les charges dont plusieurs de ses membres ont été honorés, tant à la cour des rois de France qu'à celles des ducs de Bourbon et de Nevers, occupait un rang distingué parmi la noblesse d'extraction de ces provinces.

Armes : *D'azur au pot d'argent, à la fasce de gueules brochante sur le pot ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

Cimier : *Une mélusine.*

Cri : *Buchepot !*

BUCHER DE CHAUVIGNÉ.

Nos recherches pour établir l'état de noblesse de cette famille ont été infructueuses.

Armes : *D'or, au bûcher au naturel enflammé de gueules ; au chef de même, chargé d'une étoile d'argent.*

BUCHÈRE DE L'ÉPINOIS (*de*).

Cette famille, connue à Berne dès le XIIe siècle, est venue dans l'Ile-de-France vers le milieu du XVe siècle.

Le nom s'écrivait primitivement *Bucher*.

Un de Buchère a été ambassadeur des cantons suisses en France en 1663.

Cette famille a donné des officiers de toutes armes, et un maire de Provins sous la Restauration.

Armes : *D'argent au chevron d'azur, accompagné en chef d'une étoile à dextre et d'un croissant à sénestre, le tout aussi d'azur, et, en pointe, d'un mouton de sable.*

BUCHERIE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BUCHET (*de*).

Cette famille, originaire de Franche-Comté, a été anoblie le 25 avril 1825.

Armes : *D'azur au chevron alésé d'or, accompagné et chargé de trois étoiles d'argent, et, en pointe, d'une épée de même garnie d'or.*

BUCHET DES FORGES.

Les renseignements sur cette famille font défaut.

Armes : *D'azur à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles d'or.* — Alias : *d'argent à trois pals de gueules.*

BUCY (*de*).

Cette famille est originaire de Picardie.
L'état de sa noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'or à dix billettes de gueules, posées 4, 3, 2 et 1.*

Supports : *Deux lions d'or.*

BUDAN.

Cette famille, originaire de Sicile, est venue en France à la suite de Charles-Quint.

Elle y a formé trois branches issues d'Yves Budan qui vivait à Nantilly, près de Saumur, en 1610.

Armes : *De gueules à trois triangles d'argent, entrelacés l'un dans l'autre, en forme d'étoile, accompagnés en pointe d'un croissant de même; au chef d'argent, chargé de deux glands renversés, feuillés et tigés de sinople, les tiges passées en sautoir.*

BUDES DE GUÉBRIANT (*de*).

Famille de race chevaleresque, originaire de Bretagne.

Elle a donné un croisé en 1249; un lieutenant général des armées, gonfalonier de l'Église romaine, cousin de du Guesclin, mort en 1379; un maréchal de France en 1642; des officiers de toutes armes; un procureur général; des conseillers au parlement de Bretagne et un pair de France.

Armes : *D'argent au pin de sinople accosté de deux fleurs de lis de gueules.*

Devise : *Superis victoria faustis.*

BUEIL (*de*). — *Voy.* Roux de Chevrier de Bueil.

BUFFARDS. — *Voy.* Frontin des Buffards.

BUFFET DEL MAS.

Nos recherches pour établir l'état de noblesse de cette famille originaire du Languedoc ont été infructueuses.

Armes : *D'or au pin de sinople, terrassé de même; au bœuf* (ou taureau) *passant de sable, la jambe dextre de devant levée, la queue ramenée sur le dos.*

BUFFÉVENT. — *Voy.* Liffort de Bufffévent.

BUFFIÈRE DE LAIR.

Cette famille est originaire d'Auvergne. Son état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'or au taureau furieux de gueules, surmonté d'un lambel de trois pendants d'azur.*

BUFFIÈRES (*de*). — *Voy.* Lombard de Buffières.

BUFFON (*de*). — *Voy.* le Clerc de Buffon.

BUGEAUD D'ISLY. — *Voy.* Gasson Bugeaud d'Isly.

BUGEAUD DE LA PICONNERIE.

Cette famille est originaire du Limousin. Son état de noblesse nous est inconnu.

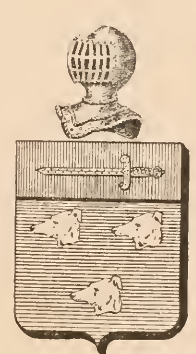
Armes : *Parti : au 1 d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile de même; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or; au 2 coupé d'or, à l'épée haute de sable; et de sable au soc de charrue d'or.*

Devise : *Ense et aratro.*

BUGHAS. — *Voy.* Bellaigue de Bughas.

BUIGNY (*de*). — *Voy.* Tillette de Buigny.

BUIRETTE DE VERRIÈRES.



La famille Buirette, dont l'existence connue date de nombreux siècles, est originaire de la Flandre où il existait encore une branche à l'époque de la Révolution. Elle avait pour chef le colonel de cavalerie et grand prévôt des maréchaussées de Flandre Buirette, qui émigra en Autriche et mourut à Vienne, général-major.

Une branche de cette famille depuis longtemps établie en Espagne a donné naissance à Philippe Buirette, général, qui, en 1708, commandait l'artillerie espagnole au siège de Gibraltar.

En 1364, un Roland de Buirette quitta la Flandre pour s'établir en Hainaut et fut le quadrisaïeul de Jacob de Buirette, baron du Saint-Empire qui se fixa en Bavière, à Nuremberg, et prit le nom

de Ochlefeldt en 1683. Son fils épousa la petite-fille de l'amiral Duquesne.

En France, une branche s'établit en Auvergne, et fut connue sous le nom de Buirette des Audrais.

Une autre en Soissonnais, les Buirette de Sainte-Rose.

Une branche, établie en Champagne, les Buirette de Verrières.

En 1792, Maximilien Buirette de Verrières émigra. Sous la Restauration il est lieutenant-colonel et maréchal des logis du roi Louis XVIII. Son fils aîné Raoul, plus tard colonel, et commandeur de la Légion d'honneur, fut garde du corps de Leurs Majestés Louis XVIII et Charles X.

Son second fils Adolphe mourut chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur.

Armes : *D'azur aux trois têtes de levrettes d'argent; au chef de gueules, chargé d'une épée d'or en fasce.*

Devise : *Sit virtus mixta fide.*

MEMBRES ACTUELLEMENT EXISTANTS :

Branche aînée

1° **Verrières** (Raoul *de*), lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'honneur.

2° **V.** (Raoul *de*), son fils, château de la Piverdière, près Angers (Maine-et-Loire).

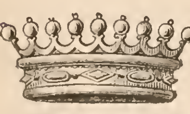
Branche cadette

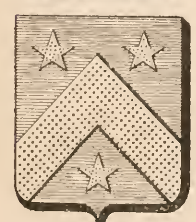
1° **Verrières** (Mme *de*), à la Banque de France.

2° **V.** (Gustave *de*), lieutenant de dragons, à Dinan.

BUIS. — *Voy.* Benoist du Buis.

BUISSERET (*de*).





Cette famille, originaire d'Ile-de-France, a formé plusieurs branches qui se sont répandues en Hainaut, Champagne et Belgique.

Un Robert de Buisseret fit partie de la croisade de l'an 1291, et fut un des cent hommes d'armes entretenus par les rois Louis le Hutin, Philippe le Bel et Philippe de Valois.

Jean-François de Buisseret fut fait comte par Louis XV par lettres patentes d'avril 1745. Le roi érigea en outre en comté, pour lui et ses descendants mâles, les terres et seigneuries de Thiennes, Steenbecque et Blarenghien.

Par suite du mariage du comte de Buisseret, en 1786, avec Marie Claire-Eugénie, comtesse de Sainte-Aldegonde de Genech, les enfants nés de ce mariage et leur descendance *masculine et féminine* sont appelés à jouir à perpétuité des titres de comte et comtesse du Saint-Empire, titre et privilège accordés au général Basta par l'empereur Rodolphe II, comme récompense de services signalés. La comtesse de Buisseret avait pour bisaïeule Alexandrine Basta, arrière-petite-fille du général.

Cette famille a donné en outre plusieurs officiers dans les armées des rois de France; des pages de la grande écurie; des députés de la noblesse; un archevêque-duc de Cambrai en 1614, etc.

Elle s'est alliée aux familles : Sainte-Aldegonde, Ognies, Lannoy, Ennetières, Mastaing, Basta, Tramécourt, Nadaillac, Mortemart, Wignacourt, Stolberg, etc.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

Devise : *Non secundum faciens.*

Cri : *Attente nuit.*

BUISSON (*de*).

Famille originaire d'Artois, passée en Normandie.

Armes : *De sable à trois quintefeuilles d'or.*

BUISSON (*du*). — *Voy.* Burin du Buisson; Mesnil du Buisson.

BUISSON D'ARMANDY.

Les renseignements font défaut sur cette famille originaire de Bretagne.

Armes : *D'argent à la fasce de gueules chargée de trois étoiles du champ.*

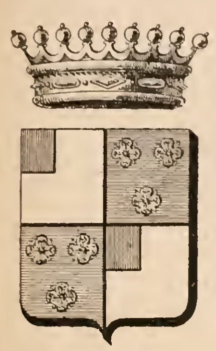
BUISSON DE CHARLUS DE VILLENEUVE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BUISSON DE COURSON DE CRISTOT (*du.*)

La famille du Buisson, représentée plus spécialement au XVe et au XVIe siècle par les branches d'Iquelon et de Courson-Cristot, est originaire de Basse-Normandie; mais dès le XIVe siècle, nous trouvons plusieurs de ses membres dans la généralité de Rouen. Fort ancienne dans la province, maintenue dans sa noblesse héréditaire à différentes époques, notamment en septembre 1485, le 18 février 1517, le 11 décembre 1637, le 3 octobre

1643, le 2 septembre 1656, le 6 juillet 1694, et surtout par l'ordonnance souveraine des commissaires généraux du conseil (d'État) du 28 août 1704, relatant *cinquante-deux* titres de noblesse; ayant possédé, entre autres, les fiefs du Buisson, de Fontaine-le-Pin d'Iquelon, du Grandval-sur-Triqueville, de Gravus, du Roumois, de Courson, les seigneuries et patronages de Cristot, de Brouay, etc., elle s'est distinguée non seulement par des services rendus dans l'épée et dans la robe, mais aussi par le choix de ses alliances, dont certaines se rattachent aux souvenirs de la grande féodalité. Citons en passant les des Champs, Thorel, Mustel, de Marescot, de Vauquelin, des Essarts, du Faveril, Malderée, de Livet, Le Maistre d'Echauffon, Le Sueur, Baudouin, de Poilvillain, de Beauvais, de Manneville, de Balleroy, de Morant-Courseulles, de Zur-Lanben de Fribourg, de Salles de Prévallon, de Sarcilly, des Rotours de Chaulieu, de Patry, de Billeheust d'Argenson, du Merle, Le Roy de Dais, etc., etc.



Aux croisades, on rencontre, parmi les chevaliers normands, Richard du Buisson à Jaffa et Saint-Jean-d'Acre en Palestine, en 1191 (charte d'emprunt déposée aux archives de la Manche); Philippe du Buisson et Robert, son fils, morts en 1249 sur la route de la Terre-Sainte, dans l'armée de saint Louis (Enquête presque contemporaine faite à Falaise au nom de la reine Blanche, régente : Archives nationales). Sans compter de nombreux hommes de guerre ayant combattu l'invasion anglaise aux XIVe et XVe siècles, notamment Robert du Buisson, chevalier, auquel Charles V faisait payer un don de 200 francs d'or par un mandement du 16 décembre 1377 (Bibl. Nat., cab. des titres), constatons que Claude du Buisson, sieur de Courson, fut un célèbre jurisconsulte caennais au XVIe siècle; qu'Anne, son fils, vicaire général de l'archevêché de Rouen, fut nommé conseiller au parlement de Normandie en 1595; que Tanneguy du Buisson, après avoir été recteur de l'université de Caen, fut conseiller à la table de Courson, fut intendant de deux maisons royales (1584-1605) et, dans l'intervalle, mit son épée au service d'Henri IV, lequel, par lettres des 8 octobre 1592 et 19 octobre 1594, lui faisait verser diverses sommes (Cab. des titres, dossier Buisson); que Pierre-Nicolas du Buisson, seigneur et patron de Cristot et de Brouay, fait prisonnier à la bataille d'Hochstaedt (1704), « après y avoir donné des preuves de valeur et de bonne conduite », selon l'attestation de son colonel, fut commandant de la milice de la généralité de Caen, décoré de la croix

de Saint-Louis, et enfin pensionné par le roi, après cinquante-huit ans de services militaires; que Guillaume-Nicolas du Buisson, fils du précédent, fut aussi chevalier de Saint-Louis après plusieurs campagnes, et jusqu'à sa mort en 1779, il était qualifié ancien capitaine général des milices gardes-côtes, grade équivalent à celui de lieutenant-colonel; que Dominique-Nicolas du Buisson de Cristot, bisaïeul des représentants actuels, entra au service dès son plus jeune âge comme lieutenant en la compagnie de Champvallon, par commission du 1er avril 1754, puis passa dans les gardes du corps du roi, régiment de Beauveau, où il servit plusieurs années.

Ajoutons, en terminant ce court résumé, que les représentants actuels de cette maison du Buisson, ont l'honneur d'être alliés indirectement à la famille de Jeanne d'Arc par le mariage, en 1622, de Guillaume Bourdon, sieur de Préfossé, avec Jeanne du Buisson de Cristot, et de descendre de cette famille de la pucelle d'Orléans par leur trisaïeule, née du Chemin de la Tour.

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, au franc-quartier* (alias *un canton*) *de gueules* (écu primitif); *aux 2 et 3 d'azur, à trois roses de buisson d'or, 2 et 1* (ajouté à la fin du XVIe siècle).

SUPPORTS : *Lévriers d'argent, au collier de gueules et à tête contournée.*

Couronne de comte.

CIMIER : *Un demi-lévrier d'argent, colleté de gueules, et un fanion d'argent au canton de gueules.*

DEVISE : *Du buisson vient la rose.*

BRANCHE AINÉE

CHEF DE FAMILLE : **Buisson de Courson de Cristot** (AMÉDÉE-CASIMIR *du*), né au château de Villiers-le-Sec (Calvados) le 20 juin 1839, ancien sous-préfet, résidant alternativement à sa propriété des Planches, commune d'Amblie, canton de Creully (Calvados), et à Versailles, 26, rue de l'Orangerie; marié à Versailles le 14 mars 1876, à *Marie*-Joséphine-Céline HENNET DE BERNOVILLE, dont : *a*) *Yvonne*-Armande-Adélaïde, née à Versailles le 9 mai 1878; *b*) *Pierre*-Claude-Albert, né à Versailles le 6 mai 1879.

SŒUR DU CHEF DE FAMILLE : **B. de C. de C.** (Mme Marie-*Berthe du*); mariée à René-*Paul de Villiers de Hesloup*, veuve le 24 janvier 1893; résidant au château de Vauchamps, canton de Montmirail (Marne).

De son mariage elle a un fils, René, actuellement sous-officier, et trois filles : Édith, Bathilde et Alice de Villiers.

Branche cadette

1° **Buisson de Courson** (*Georges-Paul du*), né à Bayeux le 4 août 1839, capitaine d'infanterie démissionnaire; marié à Rouen, le 22 août 1874, à *Thérèse* Gosset de la Rousserie, sans postérité; réside à Bayeux, à sa villa de la rue Montfiquet-Saint-Patrice.

2° (Joseph-*Roger du*), frère du précédent, né à Bayeux le 7 juin 1850, ancien sous-officier de cuirassiers pendant la guerre de 1870-71, auparavant zouave pontifical et honoré du titre de *comte romain* en 1877 par le pape Pie IX; marié en premières noces à *Noël-Marie* d'Orsanne de Thisay, dont: *a*) Joseph-Louis-Marie-*Richard*, né le 25 août 1878; *b*) Félix-Marie *Robert*, né le 3 août 1880. — En deuxièmes noces à miss *Barbe*-Françoise-Marie Neave, sans postérité. — Résidences: A Paris, 16, rue Spontini; à Bayeux, en son hôtel de la rue des Teinturiers.

BUISSON DE LA BOULAYE. — *Voy.* Georgette du Buisson de la Boulaye.

BUISSON DE LESZES.

L'état de noblesse de cette famille, originaire de Franche-Comté, nous est inconnu.

Armes : *D'azur à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, surmontées d'un croissant du second; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

BUISSY (*de*).

Cette famille tire son nom de la terre de Buissy-Baralle ou Barastre dans le Pas-de-Calais.
Elle est connue par les chartes dès l'an 1102.

Armes : *D'argent à la fasce de gueules, chargée de trois fermaux d'or.*

Supports : *Deux levrauts d'argent avec un collier de gueules, bouclé d'or.*

Cimier : *Un dogue ailé, issant du casque avec la couronne de marquis.*

Devise : *Attente nuit, Buissy.*

BULLEMONT (*de*). — *Voy.* Routier de Bullemont.

BULLIOUD (*de*).

L'état de noblesse de cette famille, originaire du Lyonnais, nous est inconnu.

Armes : *Tranché d'argent et d'azur, l'argent chargé de trois tourteaux d'azur, l'azur chargé de trois besants d'argent, rangés en fasce.*

BULLY (*de*).

L'origine de cette famille, que l'on trouve simultanément en Normandie, Picardie, et en Angleterre vers l'an 1000, nous est inconnue.

Armes : *D'azur à deux bars ou barbeaux adossés d'or, surmontés d'une fleur de lis de même.*

BUOR (*de*).

Cette famille vient, disent les auteurs, d'Ecosse ou d'Irlande, et serait connue en Bas-Poitou dès le XIIIe siècle.
Sa filiation remonte à Guillaume Buor, varlet, seigneur de la Lande, qui accompagna saint Louis à la seconde croisade et fut tué devant Tunis.
Cette famille a formé de nombreuses branches qui se sont établies dans un grand nombre de provinces.

Armes : *D'argent à trois coquilles de gueules; au franc-canton d'azur.*

La branche de Cuissard blasonne :

Écartelé : aux 1 et 4 de Buor; aux 2 et 3 de Cuissard, qui est : *D'or au chef de sable, chargé de trois croisettes d'argent.*

BUOT DE L'ÉPINE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BUQUET DE COURTAY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BURC (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BURDIN D'ENTREMONT.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BURE (*de*).

Cette famille est originaire de Flandre. C'est tout ce que nous en savons.

ARMES : *D'or à six annelets de gueules posés 3, 2, 1, et une cotice componée d'argent.*

BUREAUX DE PUSY.

Cette famille est originaire de Franche-Comté. Un Bureaux fut autorisé vers 1738 à tenir un fief.

Le premier que l'on trouve avec le surnom de Pusy est Jean-Xavier Bureaux, né en 1750, capitaine du génie, député à la Constituante, qui fut déporté avec Lafayette dont il devint l'intime ami.

Par décret du 15 février 1892, Oscar-Pierre-Maurice Bureaux de Pusy a été autorisé à ajouter à son nom patronymique celui du Dumottier de Lafayette et à s'appeler légalement Bureaux de Pusy-Dumottier de Lafayette.

ARMES : *D'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles de sable* (alias *de gueules*), *et, en pointe, d'un croissant de gueules.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Bureaux de Pusy-Dumottier de Lafayette (OSCAR-PIERRE-MAURICE), demeurant ch^au des Bergères, par Montmirail (Marne).

BURET DE SAINTE-ANNE.

Famille originaire de Normandie dont l'état de noblesse nous est inconnu.

ARMES : *D'argent à trois tourteaux du sable.*

BURÈTE. — *Voy.* DE PELLEPORT-BURÈTE.

BURETEL DE CHASSEY (*de*).

Cette famille portait primitivement le nom de *Burtel*, *Beurthé* ou *Beurté*, dont la consonance fait supposer qu'elle est originaire de la Lorraine allemande. Elle a été anoblie par lettres du duc Antoine, de l'année 1529, en la personne de Nicolas *Burtel*, gouverneur de la saline de Dieuze.

Elle a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'Etat de Lorraine du 10 juillet 1757 et 1759 et par un arrêt du parlement de Besançon du 16 janvier 1768.

Elle a fourni plusieurs conseillers au parlement de Besançon, compte d'honorables services militaires et a occupé des positions élevées dans l'Église. Sa filiation suivie remonte à Nicolas Burtel, cité plus haut, anobli en 1529.

Abel-Denis-Marie-Joseph de Buretel de Chassey a été autorisé, par jugement des tribunaux de Besançon et de Lons-le-Saulnier, à conserver la particule devant son nom.

ARMES : *D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de trois burelels d'argent.*

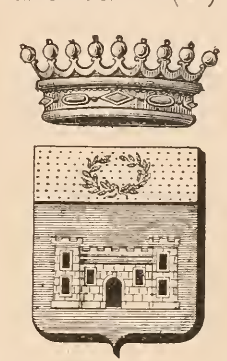
Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux licornes.*

BURETTE (*de*). — *Voy.* DE BURÈTE.

BUREY (*de*). — *Voy.* AVRIL DE BUREY.

BURGAT (*de*).



Famille originaire d'Italie venue en France, duché de Bourgogne à une date qui ne peut être précisée. Tous les papiers et titres de cette famille antérieurs à 1530 ont été détruits lors de l'invasion des huguenots vers 1600, qui mirent à feu et à sang la contrée de Châlon-sur-Saône où elle habitait. Mais les dignités, charges et emplois honorables que ceux de ce nom ont eus dans l'Église, l'épée et la robe; leurs alliances nombreuses et suivies avec les principales maisons de la noblesse de Bourgogne; les belles terres de Cortelain, Taisey et Ruffey qu'ils possédaient au moment de la Révolution, leur faisaient tenir un rang distingué dans cette province.

Le premier du nom dont on ait trace vivait en 1530; il eut pour fils aîné noble Jean Burgat, seigneur de Cortelain et Taisey, qui fut marié en 1564 à Françoise de Pontoux, fille de noble Denys de Pontoux, seigneur de Virey et Sassenay.

Tous les contrats de mariage depuis cette époque sont entre les mains du chef de la famille, ainsi qu'un mémoire servant de preuves de noblesse présenté et enregistré au bailliage de Châlon-sur-Saône et au parlement de Dijon en 1786, par noble Guillaume de Burgat, comte de Cortelain et Taisey, ancien capitaine au régiment de Brye, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.

Il y a eu également en Savoie une famille de Burgat ayant la même origine, mais éteinte aujourd'hui.

ARMES : *D'azur au château d'argent, crénelé et maçonné de sable; au chef d'or chargé d'une couronne de sinople.*

DEVISE : *Labore et virtute stant Burgat.*

BRANCHE AINÉE

Burgat (Cte CHARLES *de*) et Ctesse, née JUNOT D'AIGLEPIERRE. — Résidence : Seurre (Côte-d'Or).

Branche cadette

Burgat (Vte *de*). — Résidence : Chau de Ruffey, par Senecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

BURGRAFF (*de*).

La date d'anoblissement de cette famille est du mois de janvier 1815.

Ses armes nous sont inconnues.

BURGUES DE MISSIESSY (*de*).

Famille originaire d'Estagnol, évêché de Girone, venue d'Espagne en Languedoc avec les Suarez et les Sanchez, lors de l'invasion des Maures, puis passée en Provence où Jean de Burgues remplit les charges de viguier et de commandant pour le roi à Toulon.

Le titre de comte a été octroyé par l'Empire en 1810.

Armes : *De gueules à un château triangulaire montrant deux faces, sommé de trois tours, reliées par des courtines, le tout d'or, maçonné et ajouré de sable, la tour du milieu sommée d'une grue d'or avec sa vigilance au naturel.*

Supports : *Deux renards au naturel.*

BURGUET (*du*).

Cette famille, l'une des plus anciennes et des plus considérées de la Guyenne, s'est répandue dans le Languedoc et dans plusieurs autres provinces. Par suite de ces émigrations successives, des différences se sont introduites dans son nom qui s'est écrit Burguet, Burget et Bourguet, et dans ses armes, dont les émaux et quelquefois les pièces accessoires ont varié.

Les diverses branches se rattachent à deux souches :

I. Celle de Normandie, dont était issu Olivier du Burguet, qui figura dans les rôles d'une montre tenue à Séez, en 1492; maintenue dans sa noblesse le 27 août 1668.

II. Celle de Guyenne, dont le nom se trouve mentionné dans des titres et documents beaucoup plus anciens et dont sont sortis : Burguet de Brisson, écuyer, porté dans la liste des vassaux du duché d'Aquitaine qui rendirent en 1363 hommage au prince Noir, fils d'Edouard III.

Jacques Burguet fut attaché à la cour en qualité de chirurgien du roi, qui fit enregistrer son blason dans l'armorial officiel de 1697, généralité de Versailles.

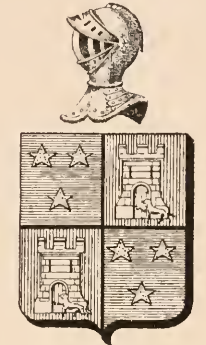
Jacques-Henri Burguet, directeur du cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux, décédé en juin 1853, est auteur de plusieurs ouvrages qui sont cités dans la biographie de la Gironde.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un papillon d'argent, miraillé de sable : au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

L'écu timbré d'un casque de profil.

Supports : *Deux lions.*

BURIN.



Le nom patronymique primitif est de Buri ou de Burin, seigneur de Burin, en Auvergne. Les diverses branches se sont appelées tantôt de Burc, tantôt de Buris et Burin, avec l'addition de surnoms de fief pour distinguer les diverses branches et les rameaux. Le nom de Burin a prévalu en Auvergne depuis le commencement du xvie siècle. Spécialement de Burin fut une ancienne châtellenie, une juridiction féodale, dont l'ancien manoir est situé à 2 kilomètres de la petite ville de la Tour-d'Auvergne.

Cette famille remonte à François Burin, gendarme d'une compagnie d'ordonnance en 1584. Sa descendance a donné des officiers au bailliage de la Tour-d'Auvergne, des magistrats, un préfet, un conseiller à la cour d'appel, des officiers, etc., et s'est divisée en plusieurs branches :

Celle de Buysson, représentée de nos jours;
Celle des Roziers, divisée en deux rameaux;
Celle d'Ayssard, représentée en Auvergne;
Celle de Ricquebourg, en Guyenne, éteinte.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'or*, qui est de Burin; *aux 2 et 3 de gueules à la tour crénelée de trois pièces et partillée d'argent, maçonnée et ajourée de sable, au loup d'azur battant à la porte de la Tour*, qui est de la Tour-d'Aubières.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Burin du Buisson** (Michel-Antoine-Bertin-Léon), préfet honoraire, 9, rue Moncey, à Besançon (Doubs), et chau de Cramans, par Villers-Farlay (Jura), marié à Marie-Henriette Cavarroz, dont : *a*) Marie-Antoine-Marcel, avocat à la cour d'appel de Paris, demeurant 22, rue Cambacérès; *b*) Marie-Anne-Marthe, mariée à Paul Besuchet ; *c*) Marie-Jeanne-Blanche, mariée à Maurice Bouvet.

2° **Burin des Rosiers** (Amable-Albert-Michel), 3, rue de Tilsitt, à Paris, et chau du Mesnil, par la Tour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), marié à Mathilde-Thérèse Chenest, dont : *a*) Michel-Amable-André-Alfred-Hyacinthe ; *b*) Louis; *c*) Henri-Auguste.

BURINE (*de*).

L'état de noblesse de cette famille nous est inconnu.

Armes : *D'azur à la montagne d'argent, sommée de deux grues affrontées du même; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

BURNOT DE LABOULAYE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BUROS. — *Voy.* Brossier de Buros.

BUROT DE CARCOET.

Cette famille, originaire du comté nantais, passa en Allemagne à la suite des persécutions religieuses.

Elle a donné deux échevins à la ville de Nantes, en 1659 et 1703; un président à la chambre des comptes de Bretagne; des officiers de l'armée de Condé et un député de Nantes.

Armes : *D'azur à trois étoiles mal ordonnées d'or.*

Devise : *Pro Deo, pro Rege moriamur.*

BUROT DE LISLE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BURTHE (*de la*). — *Voy.* la Burthe de Pachas.

BURTHE.

Famille noble d'Irlande, venue en France à la suite du roi Jacques II, et établie en Lorraine.

Le titre de baron a été octroyé par le premier Empire le 5 octobre 1808.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur au sauvage d'or, portant son carquois et appuyé sur son arc de même; au 2 des barons militaires; au 3 de gueules à six drapeaux d'or, passés en sautoir; au 4, parti d'argent à la tête de cheval coupée de sable, surmontée d'une étoile d'azur, et d'azur à la harpe d'or.*

BUSNEL (*de*).

Seigneur de Champégné, de la Touche Grippé, et de la Mauviais, par de Cesson, — de Launay-Busnel, par de la Gouesnière, — de la Méraudière, de la Guillemière, par de Laillé, — de Monterfil, — de la Retardais, — du Bois-Paris, — de la Chevalerie, — de la Garenne, — de la Touche, par de Louvigné, — de Bais, — de Montoray, par de Saint-Maugan, — de Servigné, par de Chancé.

Extraction, réformation de 1669, cinq générations, réformation de 1513, par de Cesson, év. de Rennes, Bonaban et l'Isle-Mer, év. de Dol.

Perrot, praticien en cour séculière, non contribuant, réformation de 1427, paroisse de Cesson; Jean, épouse avant 1513 Olive de Broons; autre Jean, connétable de Rennes, père : 1° de Charles, seigneur de la Retardais, conseiller au présidial de Rennes; 2° de Julien, seigneur de la Méraudière, anoblis l'un et l'autre, par lettres de mars 1592; Julien, qui précède, se trouva à l'armée du roi Henri II contre l'empereur Charles-Quint, tant au siège de Cambrai en 1553 qu'à la bataille de Valenciennes en 1557, où il fut blessé d'une arquebusade à la cuisse, et depuis à la conquête du Hainaut et de l'Artois.



Cette famille a encore produit : un prévôt des maréchaux en 1602; un avocat général en 1597, conseiller d'Etat en 1599; un chevalier de Saint-Michel en 1637, et un président aux enquêtes en 1642. La branche de Montoray existe seule aujourd'hui.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à l'épervier au naturel, largé, becqueté, grilleté et armé d'or, sur un écot de sable*, qui est de Busnel; *aux 2 et 3 d'or au léopard morné de gueules*, qui est de Nevet.

Devise : *Pérac* (*Pourquoi*)?

La branche cadette blasonne : *D'argent à l'épervier au naturel, largé, becqueté, grilleté et armé d or sur un écot de sable.*

Branche ainée

Busnel de Montoray (Cte Henry *de*), marié avec Mlle Cooué de la Tremblaye. — Résidence : Chau de la Touche-Larcher, par Campénéac (Morbihan).

Branche cadette

1° **Busnel de Montoray** (Amador *de*), contrôleur, principal des contributions directes, rue d'Aguesseau, à Nantes; marié en 1868 à Alix-Julia du Plessix, dont : *a*) Amador, 17 ans; *b*) Magdelena, 19 ans.

2° **Busnel** (Alphonse *de*), frère du précédent, célibataire. — Résidence : Saumur.

3° Victorine, mariée à M. Faustin Hélie, fils du célèbre criminaliste. — Résidence : Paris.

4° **B.** (Victorine *de*), cousine germaine

des précédents, célibataire. — Résidence : Saint-Méen (Ille-et-Vilaine).

BUSQUET.

Famille originaire de Normandie, maintenue dans sa noblesse en 1667.

A fourni une succession non interrompue de huit conseillers de cour souveraine, depuis la création du parlement de Normandie au commencement du XVIe siècle.

ARMES : *D'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un cœur de même, accosté de deux molettes de cinq rais de sable, et d'une rose de gueules en pointe.*

BUSSAC (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BUSSEROLLE. — *Voy.* CARRÉ DE BUSSEROLLE.

BUSSET (*de*). — *Voy.* DE BOURBON.

BUSSIÈRE (*de*). — *Voy.* RENOUARD DE BUSSIÈRES.

BUSSON (*de*).

Famille originaire de Bretagne, dont l'état de noblesse nous est inconnu.

ARMES : *D'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or.*

BUSSY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Voy. DE BOUCHAUD DE BUSSY ; BOUTTES DE BUSSY ; LE CLERC DE BUSSY.

BUTLER (*de*).

Le nom de cette famille, originaire d'Irlande, signifie sommelier en anglais et tirait son origine, comme celui de Bouteiller en France, de la charge qu'auraient exercée ses premiers auteurs, auprès des rois d'Angleterre. Il a été porté par plusieurs branches que la Chenaye-Desbois rattache à une souche commune et dont une, avant de s'éteindre, a donné un vice-amiral de la marine anglaise et un vice-roi d'Irlande. Le comte de Butler figurait en 1788 parmi les colons résidant à Paris qui élurent un député aux États généraux en 1789.

ARMES : *D'or au chef endaché d'azur.*

BUTRON DE LA TORRE (*de*).

Famille originaire de Biscaye (Espagne).

Cette branche de la Torre s'établit vers le commencement du XVIIIe siècle dans la Flandre et dans la Picardie.

ARMES : *Parti de gueules, à la croix d'argent, chargée de cinq loups de sable, et cantonnée de quatre nasses* ou buitronnes *d'or regardant chaque angle; et de gueules à la bande d'or, à deux têtes de dragons de même, mouvantes des angles, accompagnées en chef d'un écusson d'argent à trois fasces d'azur; et en pointe, d'un écusson de sinople à la tour donjonnée d'argent, sommée d'une couronne ducale d'or et accostée de deux lions affrontés de même.*

SUPPORTS : *Deux lions d'or.*

CIMIERS : *Un lion de même, issant d'un casque de chevalier, surmonté d'une couronne ducale.*

BUTTAFOCO (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BUTTES (*des*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

BUTTET (*de*).

Cette famille est originaire de Savoie.

Le premier auteur connu est noble Jean de Buttet, secrétaire d'Amédée VII, comte de Savoie, qui vivait en 1390.

ARMES : *De sable à trois buttes* ou bouttoirs *d'or, entrelacées, deux en sautoir, une en pal.*

DEVISE : *La vertu mon but est.*

BUYER (*de*).

Cette famille est originaire du Lyonnais.

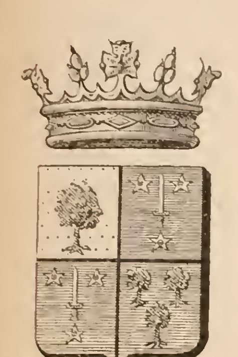
Elle a été anoblie par les charges consulaires.

Le premier auteur connu est Guillaume Buyer, conseiller à Lyon, qui vivait en 1290.

Elle est passée successivement en Languedoc, en Savoie, et, au XVIIIe siècle, en Franche-Comté.

ARMES : *D'azur au lion passant d'argent, tenant entre ses griffes un écusson d'or; au chêne arraché de sinople.*

BUYSSON (*du*).



La maison du Buysson, d'origine chevaleresque, est une des plus anciennes du Rouergue et de la Haute-Auvergne, où elle est mentionnée dans les archives de Rodez et de Saint-Flour, en l'année 1120, avec le titre de nobles et puissants chevaliers, seigneurs de Duranque et d'Alleuze.

Foncièrement militaire depuis son origine jusqu'à nos jours, si quelques-uns de ses membres ont occupé avec distinction de hautes positions dans la magistrature et les finances, ces magistrats n'endossèrent la robe qu'à la suite de graves blessures reçues sur les champ de bataille, qui les avaient forcés de mettre leur épée au fourreau, ou parce que leurs frères y avaient trouvé la mort : ce que les archives de la famille peuvent prouver pour plus de cent membres.

En Auvergne et Languedoc, dans les titres manuscrits du XIIe au XVe siècle, on trouve le nom écrit de Boysson, del Boysso, de Boychon, d'où Bouysson ; ce ne fut que vers l'année 1400 que le nom du Buysson, adopté dans le langage, fut employé dans les actes.

Répandue en Auvergne, Rouergue, Languedoc, Forez, Bourbonnais, Quercy, Paris, Lyonnais, Suisse et Dauphiné, où elle a formé vingt-trois branches, cette maison était représentée dès l'origine en Auvergne par les seigneurs comptours d'Alleuze, de 1191 à 1368 ; les barons et marquis de Bournazel, en 1519 et 1624 ; les marquis d'Aussonne, en 1676 ; les barons de Beauteville, de Belcastel, de la Bastide-Beauvoir et de Mirabel, de 1468 à 1739 pour les branches du Rouergue, Languedoc et Quercy ; les comtes de Sainte-Marie, en 1659 ; de Douzon, en 1760 ; des Aix, en 1668 et 1704 ; des vicomtes des Aix, en 1784 ; des barons de Veauce et de Boncé, en 1642, pour les branches du Bourbonnais.

Tous ces titres d'érections, en récompenses de services militaires rendus, sont dans les archives de la famille et celles du ressort où elles sont enregistrées. De ces vingt-trois rameaux, dont la famille a les titres et la filiation et qui, à la fin du siècle dernier, avaient plus de trente représentants, dont huit ont payé de leur tête sur l'échafaud révolutionnaire leur dévouement à la monarchie, il ne reste plus aujourd'hui en Bourbonnais que ceux qui suivent.

ARMES : *Écartelé : au 1 d'or, à un arbre en buisson arraché de sinople ; aux 2 et 3 d'azur, à une épée d'argent, garnie d'or, en pal, accompagné de trois molettes d'éperon à cinq pointes, 2 et 1 ; au 4 d'azur, à trois arbres de sinople.*

DEVISES : *Semper virens* et *Qu'y s'y frotte s'y pique.*

BRANCHE AINÉE DES AIX

1° **Buysson** (FRANÇOIS-CHARLES, Cte *du*), fils de Julien-Charles, comte du **Buysson**, et de Marie-Anne-Amable-Pauline de *Bonneval* ; marié le 18 juillet 1855 à Mathilde de *Montaignac-Chauvanne*, fille de feu Alexandre, comte de *Montaignac-Chauvanne* et de Marie-Claire de *Chaudesaigues de Châteauvieux*. — Résidence : Ch^au du Vernet, par Brout-Vernet (Allier), dont :

2° **Buysson** (HENRI-JULIEN-CHARLES, Mis *du*), par droit légitime et unique héritier des marquisats de Bournazel et d'Aussonne, des branches du Midi, éteintes dans le dernier représentant Henri de *Buysson*, marquis d'*Aussonne*, mort le 18 avril 1887, après avoir été le témoin du mariage du susdit Henri-Julien et par acte légalisé de renonciation et substitution du titre de marquis pour lui et sa descendance, a épousé, à Toulouse, le 28 avril 1886, Marie-Louise-Berthe *Joly*, la fille unique de Louis-Auguste-Abel *Joly*, inspecteur des forêts à Toulouse, aujourd'hui conservateur à Bourges (Cher), et de Marie-Gabrielle *La Vaire*. — Résidences : Ch^au du Vernet et Bourges.

3° Robert-François du **Buysson**, non encore marié. — Résidence : Le Vernet.

4° Marie-Isabelle-Euphémie du *Buysson*, mariée le 25 novembre 1879 à Henri *Chardon* du *Ranquet de Guérin*, fils de Pierre-Paul *Chardon* du *Ranquet de Guérin* et d'Amable Clémentine *Guérin*. — Résidence : Ch^au de Fourilles, par Chantelle (Allier).

BRANCHE CADETTE DES AIX

1° **Buysson** (LOUIS-AMABLE-STANISLAS, Vte *du*), fils d'Amable-Charles, vicomte du **Buysson**, et d'Adélaïde-Marie-Louise du *Vervier*, mort le 20 décembre 1854, avait épousé le 20 avril 1846, Adélaïde-Augustine-Clémentine-Berthe *Hugon de Givry*, fille de Jean-Louis *Hugon de Givry* et d'Adélaïde-Charlotte-Marie *Lepeltier d'Aulnay*, laissant, avec sa veuve, les trois enfants qui suivent.

— Résidences : Ch^au^ de Givry, par Besson, et ch^au^ des Aix, par Châtel-de-Neuvre (Allier); Moulins, rue Régnaudin.

2° Amable-Charles-François-Marie-Gaston du **Buysson**, non marié.

3° Amable-Charles-Ernest-Marie, non marié. Mêmes résidences que leur mère.

4° Amable-Charlotte-Louise-Marie-Edith du *Buysson*, mariée le 15 mai 1872 à Louis-Henry, comte d'*Esclaibes*, aujourd'hui colonel du 87e régiment d'infanterie, fils du comte d'*Esclaibes d'Hust* et de Virginie *Laloue*. Elle est morte le 3 décembre 1883, laissant trois fils.

BUZIC DE KERDOEL.

Cette famille est originaire de Pembroke, pays de Galles.

Elle descend de Chérubym Buzic de Mawrepas, vicomte de Caerdoël-Caerdoëlas, écuyer, en 1432, de Catherine de France, fille de Charles VI, veuve de Henri V et mère de Henri VI, rois d'Angleterre.

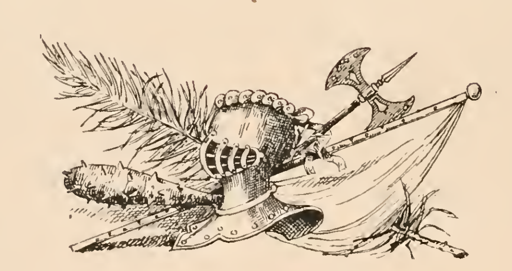
Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'or au léopard de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à six annelets d'argent, posés* 3, 2 *et* 1.

Devise : *Conzit mad* (Bien parlé).

Cri : *Maugré tout.*

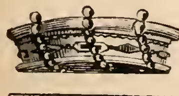
Supports : *Un lévrier à dextre, un léopard à sénestre.*

BUZONNIÈRE. — *Voy.* Nouel de Buzonnière.





CABANEL DE SERMET (*de*).





Cette famille, originaire du Languedoc, a formé plusieurs branches qui se sont répandues en Berry, Auvergne et Ile-de-France.

Une seule de ces branches est survivante.

Cette famille s'est appelée successivement de Cabagnel, ou de Cabaniol, ou de Cabaniel, ou de Cabanel, suivant les temps.

On trouve un Ugo de Cabanel cité en 1050 pour donation à l'abbaye de Silvinas; en 1271, Guillaume de Cabanel fait hommage à Philippe le Hardi; Jean de Cabanel, en 1503, reçoit des reconnaissances de différents fiefs.

Le 21 février 1554, François de Cabanel épousa Anne de Durfort de la maison de Dures.

Antoine de Cabanel était, en 1594, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers.

Jean-Joseph de Cabanel, arrière-grand-père du chef actuel, est cité dans les cahiers d'électeurs de la noblesse en 1789, sénéchaussée de Toulouse.

Il était baron de Sermet, seigneur de Saint-Salvy-Nogaret et autres lieux.

Cette famille a eu une maintenue de noblesse le 26 mars 1670.

ARMES : *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné en chef et en pointe d'une étoile d'or, et à dextre et à sénestre d'un croissant d'argent.*

SUPPORTS : *Deux aigles.*

DEVISE : *Quis ut Deus?*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Cabanel**, B^on de **Sermet** (J.-P. *de*), chef de nom et d'armes, général commandant l'artillerie du 5e corps, à Orléans. Marié à Cécile Bourzinquet.

2° **C. de S.** (F-R. *de*), frère du précédent, capitaine au 8e bataillon de chasseurs, à Amiens.

CABANES (*de*).

Cette famille subsistait en trois branches dont l'une était à Marseille, et les deux autres à Aix. Elles descendaient de Bertrand de Cabanes, écuyer de la ville d'Aix, qui se maria l'an 1522, avec Marie d'Etienne, de laquelle il eut Claude de Cabanes, marié l'an 1583, avec Anne de Bionneau, dont il eut deux fils, Baltazar et Jean de Cabanes, marié à Marseille avec une fille de la maison de Cabre.

Baltazar de Cabanes, baron de Viens, seigneur d'Ofredette et de Saint-Quentin, fut reçu président en la chambre des comptes à Aix l'an 1640, et marié l'an 1637 avec Madeleine de Valavoire, sœur du marquis de Vaux, de laquelle il a laissé Fran-

çois-Auguste de Cabanes, et Jean-Baltazar de Cabanes de Viens, nommé à l'évêché de Vence, après l'avoir été à celui de Grasse.

François-Auguste de Cabanes, baron de Viens, était conseiller aux comptes et marié dans Aix avec Marguerite de Boyer de Bandol, de laquelle il eut des enfants.

L'autre branche de ce nom, qui demeurait aussi à Aix, subsistait en la personne de Joseph de Cabanes, conseiller au parlement, non marié, et d'un sien frère, marié dans la maison de Cabre des seigneurs de Roquevaire.

Armes : *De gueules, à une licorne furieuse d'argent.*

CABARET DE SAINT-SERNIN.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CABANNES (*de*).

Cette maison est ancienne dans la noblesse et des mieux apparentées de la province. Ses membres ont été convoqués aux bans des gentilshommes à différentes reprises, et notamment à celui de 1702. Son origine, comme celles de toutes les familles nobles de race, est inconnue ; et bien qu'une tradition, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, la rapproche des Cabannes de Provence, nous pensons qu'il serait peut-être téméraire de s'attacher à des données qui ne reposent que sur des probabilités.

Malgré son ancienneté, malgré les services que la maison de Cabannes de Guyenne avait à faire valoir, elle est l'une de celles qui ont eu le plus à souffrir des recherches juridiques de la noblesse, les archives de cette maison ayant été détruites en partie durant les guerres de religion, anéanties complètement sous la Terreur, se sont à demi reconstruites au moyen des actes de l'état civil des anciennes paroisses qui environnent Saint-Sever. Le juge d'armes de France a du reste reconnu la noblesse de cette maison depuis 1714, puisque le nom de Cabannes de Cauna se trouve inscrit dans l'*Indicateur nobiliaire, état des familles qui, ayant prouvé légalement leur noblesse, sont susceptibles d'être enregistrées dans l'Armorial général de D'Hozier.*

La maison de Cabannes prouve par titres une filiation suivie à partir de 1537. Elle s'est divisée en plusieurs branches; l'aînée desquelles s'est fondue en 1760, dans la famille de Compaigne, laquelle s'est elle-même fondue dans la branche de Cabannes-Cauna en 1782. Elle a été maintenue dans sa noblesse en 1701. La seconde branche a été pareillement maintenue en 1667. La troisième enfin, primitivement surnommée de *Cauhiat* et depuis *Cauna*, est celle qui subsiste actuellement.

La famille de Cabannes de Cauna compte un grand nombre d'officiers remarquables dans les armées du roi et plusieurs officiers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, du Lys.

Armes : *D'azur, à la tour crénelée de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable, sommée d'un lion issant de gueules.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux lions.*

CABANOUX (*de*). — *Voy.* Joly de Cabanoux.

CABIRON (*de*).

Famille originaire du Languedoc, d'une noblesse ancienne et militaire.

La filiation suivie commence à Simon de Cabiron, premier du nom, chevalier, seigneur d'Aulzon qui vivait en 1350.

Il consentit, le 4 janvier 1380, au mariage d'Amauri de Cabiron, son fils, avec Guillemette d'Anduse, et eurent postérité.

Cette famille compte un lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, commandant la province du Languedoc et plusieurs officiers de marque ; des chevaliers de Saint-Louis ; un commandant de l'ordre de la Couronne de fer, de Saint-Léopold d'Autriche, etc.

Un de Cabiron fut admis comme député de la noblesse aux états généraux de la province de Languedoc en janvier 1750.

Armes : *D'or, au pin de sinople, fruité d'or ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'argent.*

Alias : *Parti : au 1 d'or, au pin de sinople fruité d'or surmonté d'un faucon perché de gueules ; au 2 de gueules, au lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir ; au chef sur le tout de sinople chargé d'une fleur de lis d'argent, accostée de deux étoiles d'or.*

Supports : *Deux anges.*

Devise : *Virtus et honor.*

CABAN DE MESORMEL.

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries de Keraudron, de Gorréquer, de Châteaurun, de Mesormel, de Lesmaïdic, etc.

Elle a fourni des syndics, miseurs, procureurs et notaires à Lesneven, depuis 1682 ; un capitaine au régiment de Berry, fusillé à Quiberon en 1795.

Le nom de Cabon est employé dans les réformations et montres de 1426 à 1503, paroisse de Landouzau, évêché de Léon.

Armes : *D'argent à trois têtes de chapon arrachées de gueules.* Alias : *De gueules au coq* ou chapon *d'argent.*

CABRIÈRES (*de*).

Autrefois seigneurs de Cabrières en Languedoc, et de Madrière en Rouergue. Le nom de cette famille s'est écrit tantôt avec une *s* à la fin et tantôt sans *s*.

L'antique château de Cabrières, situé dans le diocèse de Béziers, a donné son nom à une famille qui le possédait au XIe siècle; à cette époque cette famille figurait au nombre des plus considérables du midi de la France.

Elle relevait directement des comtes de Toulouse, de la maison de Saint-Gilles, auxquels elle prêtait foi et hommage pour la terre et le château de Cabrières; deux chartes, l'une de 1146 et l'autre de 1252, font mention de deux chevaliers de Cabrières, qui prirent part aux croisades.

La branche aînée de la famille de Cabrières, en Languedoc, a fourni, entre autres personnages distingués, Galon de Cabrières, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, vivant en 1361.

La famille Cabrières est rattachée par des liens de parenté rapprochés aux Vivens, les de Pierre, les maisons de Servières, des Aix ou Desaix, d'où est sorti l'illustre général mort au champ de Marengo, etc., etc.

Par son origine en Languedoc, par ses alliances dans cette province, ainsi qu'en Rouergue et en Auvergne, par les emplois que certains de ses membres ont remplis dans diverses branches des services publics, la famille de Cabrières a tenu constamment un rang élevé dans la société.

Elle a été maintenue dans sa noblesse en 1698.

Armes : *De gueules à la chèvre saillante d'or.*

L'écu timbré d'un heaume de chevalier, armé de ses lambrequins, taré de profil.

Voy. Rovérié de Cabrières.

CABRAL (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc. Son état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'azur à trois chevrons d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.*

CACADIER DE LUGNY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CACAN D'AMELIN.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CACHELEU (*de*).

Cette famille, originaire de Picardie, a possédé la

seigneurie de Bouillancourt, paroisse de St-Samson dudit lieu de Bouillancourt, élection d'Abbeville-diocèse et généralité d'Amiens. Charles de Cacheleu, écuyer, épousa le 4 avril 1711, Jeanne de Louvencourt dont il eut postérité. Son fils Charles-François fut reçu page du roi dans la grande écurie, le 31 mars 1731, et leur fille Marie-Françoise, reçue à St-Cyr le 30 mars 1724. Ses titres produits pour la réception de l'un et de l'autre justifient que ledit Charles de Cacheleu, leur père, fut maintenu dans la quantité de noble et écuyer, par ordonnance du 16 décembre 1717. Son frère Nicolas-Jérome de Cacheleu était lieutenant dans le régiment Dauphin-Cavalerie.

Ils étaient fils de Nicolas de Cacheleu, maintenu aussi dans sa noblesse par ordonnance du 22 août 1666.

La filiation suivie de cette famille remonte Pierre de Cacheleu, qui vivait en 1522; il était fils de Valeran, dit Walquin Cacheleu, écuyer, employé avec la noblesse de la province de Picardie, dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Ponthieu, du 17 octobre 1495.

Armes : *d'azur, à trois pattes de loup d'or, posées en pal, 2 et 1.*

Supports : *Deux lions.*

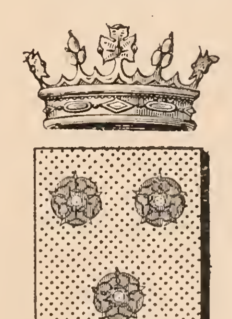
Cimier : *Un léopard issant.*

CACHET DE MONTEZAN. — *Voy.* Lombardon Cachet de Montezan.

CACHIARDY DE MONT FLEURY

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CACQUERAY (*de*).



Cette maison est originaire de la province de Normandie, où elle est citée sous le règne de Guillaume le Conquérant, qui devint roi d'Angleterre en 1066; une charte de Philippe de Valois l'an 1331 en fait également mention. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de 1667 et 1669.

Elle a possédé les seigneuries des Landes, des Molières, de Valmenier, de Mesancy, de Bavière, de l'Orme et de Valolive.

Elle s'est divisée en 23 branches, dont deux seules sont subsistantes : la branche de Valmenier et celle de Valolive.

Louis de Cacqueray, écuyer, sieur de Valmenier, s'établit à la Martinique en 1651, et y amena un grand nombre de domestiques M. du Parquet, alors seigneur propriétaire de l'île, le reçut avec joie. Il lui accorda tout le terrain qu'il voulut, et une exemption de tous droits. En 1654, M. du Par quet le nomma gouverneur de la Grenade. A son retour en 1657, il fut fait capitaine dans la première compagnie de cavalerie qui fut mise sur pied dans les îles, et en cette qualité, il rendit des services considérables à la compagnie en 1664, en dissipant plusieurs séditions qui s'étaient élevées contre le nouveau gouvernement. Le roi ayant retiré les îles des mains de la compagnie et les ayant réunies à son domaine en 1674, le sieur de Baos, lieutenant général de ses armées, et premier gouverneur général des îles, ayant eu des nouvelles preuves de la bravoure et de la fidélité de Louis de Cacqueray, surtout lorsque la flotte hollandaise attaqua le Fort-Royal de la Martinique, le nomma pour premier conseiller du conseil souverain qu'il établit à la Martinique par ordre du roi le 2 novembre 1675. Il épousa, le 20 février 1664, Catherine de Saint-Ouen, dont il eut postérité.

Son fils, Louis-Gaston de Cacqueray, a servi en France dans la marine depuis 1687. Il se distingua en 1690, au combat de la Manche, où il fut blessé à la jambe par un éclat. Il fut fait major et peu après lieutenant du roi à Saint-Christophe, à la paix de Ryswick. S'étant trouvé à la Guadeloupe en 1703, lorsque les Anglais l'attaquèrent, il fit paraître beaucoup de bravoure. Il était à Paris en 1717, lorsqu'on y reçut la nouvelle d'un soulèvement à la Martinique contre le gouverneur général. La cour le fit partir aussitôt pour apaiser ce désastre. Il s'était marié le 12 janvier 1700, à Françoise-Rose de Vassorde-la-Touche, dont il eut plusieurs enfants.

On a vu le comte de Cacqueray de Valmenier contre-amiral, représenter la marine et les colonies au sacre de Charles X à Reims. Son père, le comte de Cacqueray de Valmenier, contre-amiral, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut à Londres en 1797, et fut inhumé à Saint-Paul avec les honneurs dus à son rang.

Cette famille s'est distinguée entre tant d'autres par le grand nombre de défenseurs qu'elle a fournis à nos rois. Quarante officiers du nom de Cacqueray se trouvaient réunis dans l'armée des princes, en 1792. Ils demandèrent à former une compagnie détachée sous le commandement de celui d'entre eux le plus élevé en grade : mais Mgr le comte d'Artois ne voulut pas qu'une famille si dévouée courût le risque de se faire exterminer dans un seul combat; deux Cacqueray de l'armée ont péri sur le champ de bataille en 1793 à l'armée de Condé; un autre Cacqueray fut tué la même année au siège de Famars, après avoir été décoré d'une médaille d'or pour une action d'éclat.

Cette maison a fourni des chevaliers et des grands-croix à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des chevaliers à l'ordre de la Légion d'honneur, et des dames à la maison royale de Saint-Cyr.

Armes : *D'or, à trois roses de gueules posées 2 et 1.*

Titres : *Marquis, comtes et vicomtes.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Aut gloriam, aut laticus.*

CADARAN (*de*).

Famille originaire de Bretagne ayant possédé les seigneuries dudit lieu et des Gonnières, du Plessis-Tison, de la Ferrière, de l'Epinay, de la Ville-Hevin.

Noblesse d'extraction, a justifié de sept générations à la réformation de 1668.

Le premier auteur connu est Macé, qui épousa vers 1440 Geoffroyne de Marbreil.

Cette famille a donné un conseiller au parlement en 1786; un volontaire pontifical mort en 1860.

Armes : *D'azur à trois cylindres d'or.*

CADAU D'ACY.

Nous ignorons l'origine de cette famille.

Un Adolphe-Jacques Cadau d'Acy fut créé vicomte en 1830, sous la Restauration.

Armes : *D'azur, à trois bandes ondées d'argent.*

CADAVAL (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CADET DE CHAMBINE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CADET DE GASSICOURT.

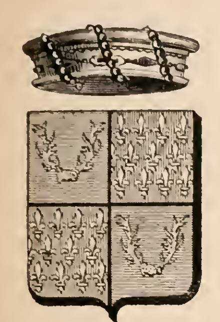
Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CADET DE VAUX.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CADEVILLE (*de*). — *Voy.* Ameline de Cadeville.

CADIER DE VEAUCE (*de*).



Cette famille, originaire du Bourbonnais et du Berry, a possédé les seigneuries de la Brosse, du P schin, de Saint-Augustin, de Fontenoy, du Plessis, de Bouy, de la Grange, et la vicomté de Veauce, etc.

Elle est une des plus anciennes et des plus distinguées de ces provinces, et a fourni aux armées de nos rois des officiers distingués dont plusieurs ont perdu la vie dans les combats, et des magistrats qui ont rendu des services éminents dans l'exercice de leurs fonctions; elle a formé des alliances avec les familles nobles des plus honorables de ces provinces. Elle remonte son origine dès l'année 1286, et l'on voyait à Souvigny, ancienne demeure des ducs de Bourbon, une vieille tour, dite tour *Cadier*, qui faisait partie du nombre des douze qui avaient été autrefois bâties par les douze gentilshommes attachés au service de ces princes.

La filiation suivie de cette famille commence à Guillaume Cadier, premier du nom, qui rendit foi et hommage de la terre de la Brosse, le lundi après la Saint-Georges de l'an 1307, au duc de Bourbon. Il avait épousé N. La Butte, dont il eu postérité qui s'est poursuivi régulièrement jusqu'à nos jours.

Une branche de cette famille était établie en Normandie, depuis 1500 environ. Elle avait pour auteur Jean Cadier, premier du nom de cette branche, troisième fils de Guillaume Cadier, cinquième degré, seigneur d'Avernes et de la Rigolée.

Cette famille acquit, en 1700, la baronnie de Veauce. Elle s'est alliée aux familles: Montsaulnin, Châtillon, de Joinville, Leblanc de Châteauvillard, Dreuille, Bosredon, Monestay, du Refuge, Freydeau, Chabenat, Montlaur, etc.

Armes : *Ecartelé: aux 1 et 4 d'azur, au massacre de cerf, ramé de dix cors d'or*, qui est de Cadier ; *aux 2 et 3 de gueules semé de fleurs de lis d'argent*, qui est de Veauce.

Casque de chevalier, sommé d'une couronne de baron.

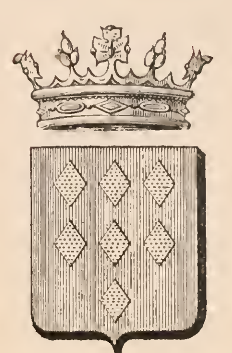
Lambrequin aux couleurs de l'écu

Supports : *Deux dauphins, la tête armée d'une aigrette de paon.*

CADIGNAN (*de*). — *Voy.* du Pleix de Cadignan.

CADILLAN (*de*). — *Voy.* Teissier de Cadillan.

CADOINE DE GABRIAC (*de*).



La maison de Cadoine ou Cadoëne, l'une des plus illustres du Languedoc, date d'une haute antiquité, et est alliée aux premières familles de cette province. Ces deux noms se trouvent aussi dans les titres les plus anciens, et les héritiers prenaient indifféremment autrefois le nom de Cadoëne, ou celui de Gabriac.

Cette maison, dont les propriétés étaient considérables dans le xiie siècle, a possédé de temps immémorial la baronnie de Gabriac en Gévaudan, laquelle donnait entrée aux Etats du Languedoc, et qui appartient aujourd'hui à la maison de Montcalm. Des descendants de cette famille accompagnèrent le roi saint Louis en Egypte, et l'on trouve des chevaliers et de grands dignitaires de ce nom dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem aux époques les plus célèbres de son histoire.

Le mariage, contracté en 1513, par un rejeton de cette maison avec Madeleine de Budos, grand'tante de Charlotte-Marguerite de Montmorency, mariée en 1609 avec Henri de Bourbon, prince de Condé, a procuré à ses descendants une illustre alliance avec les princes de cette auguste maison. L'abbé de Gabriac, grand vicaire de Sens, oncle du comte de Gabriac Saint-Paulet et du marquis de Gabriac, a eu l'honneur d'être présenté en 1763 en qualité de parent. à son altesse sérénissime Mgr le prince de Condé, ainsi qu'à feu Mgr le prince de Conti.

La maison de Cadoine de Gabriac subsistait en deux branches : l'aînée, en la personne du comte de Gabriac-Saint-Paulet, ancien page de Louis XV; la cadette était représentée par le marquis de Gabriac, l'un des riches propriétaires de Saint-Domingue, aide de camp de son altesse sérénissime Mgr le prince de Condé, dans la guerre de l'émigration. Il fut présenté à sa Majesté Louis XVI, en suite des preuves faites et remises le 24 mars 1789, au grand écuyer de France, par Chérin, généalogiste au cabinet des ordres du roi ; il se maria en 1790, à Marie de Célésia, noble Génoise.

Il existait encore deux autres branches de cette maison : l'une sous le nom de Roquefeuil-Gabriac, était en possession de la vicomté de ce nom; l'autre, séparée très anciennement, avait des propriétés considérables en l'Ile-de-France.

Armes : *De gueules, à sept losanges d'or, posés 3, 3 et 1.*

Devise : *Nescit pericula virtus.*

CADOLLE (*de*).

Famille originaire du Rouergue, passée en Languedoc, maintenue dans sa noblesse par de Bezons, en 1668.

Guibert de Cadolle, marié en 1280, à Marguerite de Langlade, parut à l'assemblée de la noblesse de la province pour le fait de la guerre de Lyon en 1310.

Cette famille compte des syndics et des consuls des nobles de Lunel en 1330 et 1439; des officiers des armées du roi; un commandeur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare; un chevalier de Saint-Louis.

Elle a successivement porté les titres de coseigneurs de Lunel, baron de Durfort et marquis de Cadolle.

Armes : *De gueules, à un croissant d'argent, renversé en chef, accompagné en pointe d'une étoile d'or.*

CADORE (*de*). — *Voy.* Nompère, duc de Cadore.

CADORET (*de*).

Cette famille est originaire de Bretagne. Elle s'est divisée en plusieurs branches dont les membres ont pris des armes différentes.

Le premier auteur connu paraît être Olivier de Cadoret, chevalier, qui vivait en 1286.

Armes : *De gueules à deux croissants d'argent en chef, et à une étoile d'or en pointe.* — Alias : *D'azur, à la bande d'argent, chargée en chef d'un croissant de sable.* Ou : *D'or, à deux fasces de gueules, à l'orle de merlettes de même.*

CADORET DE BEAUPRÉAU.

Famille originaire de Saintonge, dont l'état historique nous est insuffisamment connu.

Un Cadoret de Beaupréau, écuyer, fut conseiller du roi et président trésorier au bureau des finances de la Rochelle, en 1789. Il émigra avec ses deux fils et servit dans l'armée des princes.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef, et d'un croissant du même en pointe.*

CADOT D'ARGENEUIL.

Famille originaire de l'Agénais, dont état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'azur à trois hirondelles d'or*, ou *d'azur à trois hirondelles volantes au naturel.*

CADOUDAL (*de*).



Cette famille est originaire de Bretagne.

La date d'anoblissement est du 12 octobre 1814, sous le règne de Louis XVIII, en faveur du père de Georges Cadoudal.

Georges Cadoudal est une des grandes figures de l'histoire; à ce titre, il mérite une mention particulière.

Chef des Chouans, fils d'un meunier de Brech, village situé à 8 kilomètres d'Auray, en Morbihan, il venait de finir ses études à Vannes, lorsque la Révolution éclata. Il n'y prit d'abord aucune part, mais lors de l'insurrection de la Bretagne, il servit comme simple cavalier, et alla avec quelques Bretons se réunir aux Vendéens. Il se distingua par sa force et son courage, et acquit dès lors une grande réputation.

Après la déroute du Mans, il se sauva dans son pays natal, y enrôla des paysans et des matelots oisifs, et se mit à leur tête, battant le pays et harcelant sans cesse les troupes républicaines.

Surpris par une colonne, il fut fait prisonnier et conduit dans les prisons de Brest, avec son père : après une détention assez longue, il se sauva, déguisé en matelot, et prit le commandement de son canton.

Il fut un des chefs qui rassemblèrent le plus de forces autour d'eux, et sa division fut celle qui, en 1799, livra le plus de combats aux républicains.

Il refusa longtemps la paix qui lui était offerte par les consuls, et ne déposa les armes qu'après les sanglantes affaires de Grand-Champ et d'Elven (15-26 janvier 1800), alors qu'autour de lui, tous les chefs se ralliaient à la République.

Accusé plus tard d'avoir été l'un des principaux acteurs de la machine infernale, dirigée contre le premier consul, il s'enfuit en Angleterre.

Il en revint au mois d'août 1804, avec Pichegru et quelques autres, pour frapper le coup qu'il méditait contre Bonaparte, et se tint caché dans Paris jusqu'au mois de mars, recherché activement par la police.

Arrêté, près du Luxembourg, par des agents qui le reconnurent, il en abattit deux à ses pieds, de deux coups de pistolet, et sautant à bas de son cabriolet, il chercha à s'échapper; mais un rassemblement considérable s'étant formé autour de lui, il ne put se dégager et fut arrêté par un boucher, conduit à la préfecture de police, et de là à la prison du Temple.

Traduit devant le tribunal criminel, avec un grand nombre de ses complices, il fut condamné à mort, le 21 prairial an XII, et exécuté le 5 messidor suivant. Il n'était âgé que de 35 ans.

Il montra pendant les débats de son procès, le

plus grand sang-froid et fit hautement profession de dévouement à la cause des Bourbons.

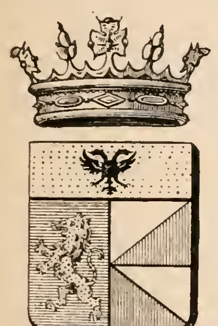
Depuis, cette famille a donné un maréchal de camp en 1825, de nombreux officiers et un volontaire pontifical en 1860.

ARMES : *D'azur, au dextrochère d'or, tenant une épée d'argent, garnies d'or, et chargé d'un bouclier d'hermine, surchargé d'une fleur de lis de gueules.*

CADUSH (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAFFARELLI.



La famille de Caffarelli est une des plus anciennes de la noblesse romaine.

Un de ses membres, Stéphano de Caffarello, figure comme sénateur et comme trésorier dans un « instrumento di concordia » passé le 28 mai 1190 entre le pape Clément III et le sénat romain, puis dans un instrumento dotal de l'an 1225, etc., etc.

La maison de Caffarelli compte parmi ses membres deux cardinaux : Scipion, neveu du pape Paul V, dit cardinal Borghèse, mort en 1633, et Prosper, mort en 1659, puis des évêques, des hommes de guerre et d'État, etc.

Divisée en cinq branches dont trois se sont successivement éteintes en Italie, la quatrième est actuellement représentée par le duc Caffarelli, fils de la marquise Régine, née Caffarelli descendant de la commune origine (de 1372), par les femmes et habitant Rome.

La cinquième, et de fait la seule branche existante aujourd'hui, vint en France vers la fin du XVe siècle avec les Médicis auxquels elle était alliée, s'établit en Languedoc et donna à la France de vaillants officiers.

Elle eut en outre un remarquable collaborateur de l'ingénieur Riquet, qui prépara la canalisation de l'Agout, sous Louis XIV.

A la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, elle acquit de nouvelles illustrations par les six fils de Pierre-Maximilien de Caffarelli.

L'aîné, de C. du Falza « jambe de Bois », général de division de l'armée d'Egypte, mort en 1799 sous Saint-Jean-d'Acre;

Philippe, officier au régiment d'Anjou, fusillé à Quiberon en même temps que son oncle maternel Constans d'Asneau;

Charles, préfet sous l'Empire; Joseph, officier de marine, préfet maritime de Brest, conseiller d'État;

Jean, évêque de Saint-Brieuc, et Auguste, général de division, aide de camp de Napoléon Ier, ministre de la guerre et de la marine du royaume d'Italie, pair de France, mort en 1849. Il avait épousé Mlle d'Hervilly, fille du vaillant comte d'Hervilly, qui défendit le roi au 10 août et périt à Quiberon. Il en eut un fils, le comte Eugène de Caffarelli, maître des requêtes au conseil d'Etat, puis préfet de Rennes, conseiller général et député mort en 1878.

Celui-ci eut quatre fils dont deux périrent sous les drapeaux, et dont le dernier, Jean, est seul survivant.

ARMES : *Parti : au 1 d'azur au lion d'or rampant; au 2 taillé d'or et de gueules de quatre traits; au chef d'empire qui est d'or à l'aigle de sable.*

L'écu sommé d'une couronne de marquis, surmonté d'un heaume d'argent, posé de fasce, grillé, liséré, orné d'or, fourré de gueules, accompagné de ses lambrequins aux couleurs et émaux de l'écu.

SUPPORTS : *Deux aigles de sable contournées, allumées, languées, onglées, couronnées d'or.*

CIMIER : *Un faisceau d'armes à l'antique.*

DEVISE : *Sola Patriciis.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Caffarelli (JEAN, Cte *de*). — Résidence : 20, avenue de l'Alma, à Paris, et Chau de Leschelle (Aisne).

CAFFART D'ETRÉES.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

ÇAGARRIGA (*de*).

Cette famille est originaire de Catalogne.

Elle s'est divisée en trois branches : 1° l'aînée en faveur de laquelle le roi Charles II érigea en comté, en 1691, la seigneurie de Crexello, et qui s'est éteinte en Espagne; 2° celle fixée en France qui a pour auteur Gaspard de Çagarriga, et d'Entichi (frère de François-Raymond, chef de la branche aînée) qui se fixa à Millas, dans les Pyrénées-Orientales, vers 1569; la troisième existant encore à Naples.

Un rameau de la branche cadette est tombé en quenouille dans la famille de CHEFDEBIEN.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à trois demi-vols de gueules, abaissés et contournés; aux 2 et 3 d'or, au cerf passant d'azur; sur le tout, de gueules au buisson de chêne vert arraché et entrelacé de sinople, posé en abîme.*

L'écu posé sur une aigle éployée d'or, colletée d'une couronne de baron et sommée d'une couronne de marquis.

Listel ondoyant d'or avec la légende : *Des neuf barons de Catalogne.*

CAGNY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAHEN D'ANVERS.

Cette famille, originaire des Pays-Bas, a ajouté à son nom patronymique le nom de sa ville d'origine.

Elle a obtenu la naturalisation française.

Le titre de comte, porté par les membres de cette famille, serait, dit-on, un titre de comte romain.

Si l'on veut bien se rappeler que cette famille est israélite, on s'étonnera avec juste raison qu'une semblable distinction ait pu être octroyée à des personnes étrangères au culte catholique romain. L'histoire, d'ailleurs, est pleine de ces anomalies qui, si l'on s'y arrêtait, auraient pour effet de déconsidérer les titres de ce genre.

Armes : *D'azur au lion d'or, tenant une harpe de même, à la bordure d'argent, chargée de huit billettes d'azur.*

CAHOUET (*de*). — *Voy.* Combe de Cahouet.

CAHUSAC et CAHUZAC. — *Voy.* Raymond et Roger de Cahusac.

CAIGNART DE SAULCY.

Cette famille est originaire de Bretagne.

Elle a donné, avant 1690, des conseillers du roi, des commissaires aux revues, des chanoines, etc.

Un Caignart de Saulcy fut lieutenant-colonel d'artillerie et chevalier de Saint-Louis sous Louis XVI.

Joseph-Félicien Caignart de Saulcy fut membre de l'Institut et sénateur sous le second Empire.

Armes : *De gueules au lion d'argent.* — Alias : *D'azur à trois chevrons d'or, accompagné en chef de deux branches de chêne du même.*

CAIGNOU (*de*).

Famille très ancienne originaire de Normandie.

Elle a possédé plusieurs fiefs dans la paroisse de Magny, proche le bourg de la Ferté-Macé.

La filiation de cette famille commence à Jean de Caignou, seigneur de la Sergenterie, noble de la Ferté-Macé, qui vivait en 1300.

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse en l'élection de Falaise en 1450, en la personne de Julien de Caignou, écuyer, mort en 1669.

Armes : *D'azur à trois bandes d'or.*

CAILHOL (*de*).

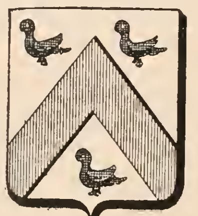
Cette famille est originaire de Provence.

Le premier auteur connu est Pierre-Jean Cailhol qui vivait au XVIIe siècle.

Un de ses petits-fils fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Armes : *D'or au chevron d'azur, accompagné de trois cailles d'argent ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles aussi d'argent.*

CAILLARD D'AILLIÈRES.



Cette famille, venue, d'après la tradition, de l'ancienne famille des Caillard de l'Orléanais, qui figurèrent aux croisades, se fixa au XVIe siècle dans le comté d'Alençon.

René Caillard, sieur de la Monnerie, gentilhomme de la chambre du roi, fut chargé de plusieurs missions diplomatiques en Irlande, pendant la minorité de Louis XVI.

Abraham Caillard, deuxième du nom, épousa en 1668 Judith le Vasseur, héritière de la terre d'Aillières, au Maine qui, depuis est constamment restée dans la famille.

Germain Caillard, seigneur d'Aillières, Beauvoir, la Locherie, Boisdé, etc., fut élu en 1787, comme représentant de la noblesse dans le bureau de district de Mamers.

Julien, son frère, fut lieutenant des maréchaux de France.

Armes : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche ainée

1° **Caillard d'Aillières** (Augustin-Fernand), député de la Sarthe. — Résidences : 14, rue Jean-Goujon, à Paris et ch^au d'Aillières, par Mamers (Sarthe). Né à Paris le 31 janvier 1849, marié le 5 juin 1879 à Marie-Louise-Alexandrine-Caroline Gérard, dont : *a*) Alexandre-Gustave-Louis, né le 7 septembre 1880 ; *b*) Alfred-Fernand-Jean, né le 21 mars 1883.

2° **C. d'A.** (Alexandre-Etienne) frère du précédent, né le 3 juillet 1851, chef d'escadrons au 4e chasseurs, marié en 1884, à

Louise-Marie-Isabelle Billard de Saint-Laumer.

3° Noémie-Charlotte, sœur des précédents, mariée le 26 avril 1875 à Alfred, Cte Boulay de la Meurthe.

Branche cadette

Caillard d'Aillières (Thérèse-François-Alfred), colonel en retraite. — Résidence : 28, rue du Quatre-Septembre à Paris.

CAILLAUD DE FOUCAULT.

Cette famille, originaire de Bretagne, a été maintenue dans sa noblesse à la réformation de 1669, par les privilèges de la mairie de Nantes.

Elle a donné un échevin de cette ville en 1630.

Charles de Caillaud, capitaine au régiment de Saint-Chamond, chevalier de Saint-Louis, fut tué à Rosbach en 1775.

Armes : *D'azur au chevron dentelé d'argent, accompagné en chef de trois étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du second, le croissant ayant entre les cornes une caille d'or.*

CAILLET DU TERTRE.

Famille originaire d'Alsace, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois cailleteaux de même.*

CAILLETTE DE L'HERVILLIERS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAILUS (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc.

Un Etienne de Cailus, seigneur de Colombière-la-Gaillarde, eut la seigneurie de Rouairoux, mouvante du comté de Castres, par l'alliance qu'il fit le 12 novembre 1538 avec Béatrix de Vernon.

Jean de Cailus, seigneur de Rouairoux et de Colombière-la-Gaillarde, arrière-petit-fils d'Etienne de Cailus, obtint l'érection de sa terre de Rouairoux en baronnie avec le droit d'entrée aux États, qui étaient sur la terre de Vauvert, diocèse de Nîmes, et le fit transférer sur celle de Rouairoux par lettres patentes du mois de janvier 1680, registrées au parlement de Toulouse et en la chambre des comptes de Montpellier les 24 mai et 28 novembre de la même année.

Le marquis de Cailus obtint des lettres patentes au mois d'août 1749, pour le changement du nom de Rouairoux en celui de Cailus.

Armes : *D'or au lion de gueules, accompagné de seize étoiles de même rangées en orle.*

Alias : *Ecartelé : au 1 d'or à l'ours de sable, armé et lampassé de gueules,* qui est de Carons ; *au 2 d'azur, à 3 colombes d'argent membrées et becquées de gueules,* qui est de Colombières ; *au 3 d'azur, au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent 2 en chef et 1 en pointe, et deux molettes de même, l'une surmontée sur le chevron, et l'autre sur la rose en pointe,* qui est de Bernois ; *au 4 de gueules, au dauphin d'or,* qui est de Brusque ; *sur le tout d'or, semé d'etoiles de gueules, au lion léopardé de même,* qui est de Cailus.

Tenants : *Deux sauvages de carnation, ceints de feuillages de sinople, ayant aussi des feuillages de même autour de leur tête, et portant leurs massues sur leurs épaules.*

CAIRON (*de*).

Cette famille est une ancienne maison de l'élection de Falaise, maintenue en 1463 et en 1667 et divisée en plusieurs branches.

Guillaume de Cairon accompagna le duc de Normandie à la conquête d'Angleterre en 1066.

Dix membres de cette famille ont comparu aux assemblées de la noblesse en 1789 dans le bailliage de Caen, Falaise, Rouen et Caudebec.

Armes : *De gueules, à trois coquilles d'argent.*

Nous trouvons une autre famille de même nom qui peut avoir une origine commune avec la précédente au sujet de laquelle nous sommes insuffisamment renseignés par les documents publics existants.

Cette famille a pour auteur connu François de Cairon, écuyer, seigneur de Mandens, capitaine dans le régiment dauphin, demeurant à Figeac, diocèse de Cahors, qui se maria le 9 juillet 1691 à Marguerite de Daî dont il eut deux fils : Jean de Cairon, mousquetaire du roi, et François-Raymond de Cairon, page du roi dans sa grande écurie, né le 4 mars 1713.

Les titres produits alors justifient que ledit François de Cairon, leur père, et Jean de Cairon leur oncle, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant commandant le régiment de Saintonge, étaient enfants de Jean de Cairon, seigneur de Mandens, capitaine d'infanterie, par commissions du 22 septembre 1651, lequel fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 13 novembre 1668, et que ledit Jean de Cairon eut pour bisaïeul Guillaume de Cairon, écuyer, dont le fils François de Cairon, écuyer, fut marié le 5 février 1558 avec Marie Dujol.

Armes : *D'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois billettes de même, posées en pal, 2 en chef et 1 en pointe.*

CAIX (*de*).

Famille originaire de Picardie, passée en Quercy et Franche-Comté, ayant possédé les seigneuries de Caix, de Rembures, de Brunel, de Saint-Aymour, de Blainville, de Chaulieu, etc.

Elle est issue d'une branche cadette de l'illustre maison de Coucy, dont Anceau et Robert de *Cais*, ainsi nommés d'une terre qui appartenait à cette maison (le dernier vivant en 1138) sont les premiers auteurs.

Cette branche cadette, pour n'avoir pas été placée dans les mêmes circonstances que celles qui ont contribué à l'élévation si grande de la branche aînée, n'en a pas moins joui d'une haute et légitime considération, qui lui a valu de nobles et belles alliances avec des familles considérables de Picardie et aussi de Quercy, lorsqu'un de ses rejetons alla s'y établir et fonder une seigneurie de son nom dans cette province.

Pour les xiie et xiiie siècles, les preuves écrites de la filiation manquent, comme pour la plupart des anciennes familles auxquelles il ne reste que des notions traditionnelles et historiques sur ces époques reculées; mais les liens qui unissent la maison de Caix actuelle aux descendants d'Anceau et de Robert de Caix, de la maison de Coucy, sont établies par titres depuis 1400 environ. Ces titres ont été constatés et reconnus dans plusieurs circonstances mémorables, notamment, lors de l'alliance en 1520, d'Hélène de Caix, fille d'Antoine de Caix, avec Hugues, de l'illustre maison de Riencourt, puis, en 1560, lors de l'établissement d'un Caix dans le Quercy, où il fonda, comme nous l'avons dit, une maison forte et une seigneurie de son nom; ensuite, lors de la discussion qui s'éleva entre Edouard-Victor-Alexis de Caix et son frère puîné Jacques-Ferdinand, auquel le premier contestait le droit de porter le surnom de Rembures, et enfin, lors de l'admission d'Edouard-Victor-Alexis de Caix comme lieutenant du 1er bataillon du régiment de la Couronne, par brevet du mois de septembre 1745, signé par le roi Louis XV.

Indépendamment des illustres alliances acquises à la maison de Coucy, dont l'éclat rejaillit nécessairement sur la branche cadette, les Caix actuels peuvent, à juste titre, s'enorgueillir des alliances qu'ils ont eux-mêmes contractées, dans des temps plus modernes, avec de nobles et anciennes familles, parmi lesquelles on remarque l'illustre maison de Riencourt, celle de Saint-Aymour, dont ils ont pris le nom et les armes, etc.

La maison de Caix de Saint-Aymour a fourni des hommes éminents, tant dans l'armée que dans les hautes fonctions de la législature, et par ses alliances comme par elle-même, elle a soutenu dignement les obligations que lui imposaient, et son illustre origine, et le nom entouré d'un si vif éclat que lui ont légué ses ancêtres.

Elle est aujourd'hui apparentée aux familles les plus anciennes et les plus notables dont s'honore la France.

Le surnom de Saint-Aymour est venu à la famille de Caix par le mariage de noble Marie-Claude-Alexis de Caix avec demoiselle Marie-Louise-Anne de *Saint-Amour*, fille et unique héritière du chevalier messire Louis de *Saint-Amour* major du régiment Dauphin, mort en 1710; lequel pour perpétuer son nom et ses armes, voulut que son gendre les ajoutât désormais à son nom et à ses armes propres.

Charles-Louis-Marie-Oswald de Caix de Saint-Aymour, né à Amiens le 25 décembre 1812, a servi avec la plus grande distinction dans les armées royales de Portugal et d'Espagne,avec le grade de capitaine d'état-major. Il était décoré des ordres de la Tour et de l'Epée et de l'Effigie royale, etc.

Rentré en France après la capitulation d'Evora, il a épousé, le 25 août 1840, demoiselle Marie-Antoinette Chamont le Ratz de Chavannes, fille de François Chamont le Ratz de Chavannes, dont il eut postérité.

Branche de Saint-Aymour

Armes : *Ecartelé : au 1 d'argent à deux sautoirs de gueules, accompagnés en chef de deux croix de même; au 2 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes de même : au 3 d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un lion de gueules couronné d'argent; au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles de même*, qui est de Caix; *au 4 d'azur, au lion d'or couronné d'argent, armé et lampassé de gueules*, qui est de Saint-Aymour; *sur le tout fascé de vair et de gueules de six pièces*, qui est de Coucy.

Devise : *Fortior in adversis.*

Supports : *Deux lions d'or aux têtes contournées, armés et lampassés de gueules.*

Couronne de comte sommant un casque d'argent, grillé et bordé d'or, orné de ses lambrequins.

Branche de Rambures

Ecartelé : aux 1 et 4 de Caix comme ci-dessus; *sur le tout de Coucy.*

Branche de Blainville et Chaulieu

Ecartelé: *aux 1 et 4, de Caix*, comme ci-dessus; *au 2 d'azur à trois fasces d'argent*, qui est de la Roque; *au 3, d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un lion de gueules couronné d'argent; au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or; sur le tout de Coucy.*

CALADON (*de*).

Cette famille, originaire de Languedoc, a fourni quatre branches qui furent maintenues dans leur noblesse par jugement du 6 décembre 1668.

Armes : *D'azur à une aigle éployée d'or.*

Alias : *D'azur à une aigle d'argent membrée d'or, accostée en pointe de deux bassets de même confrontés, ayant la queue retroussée, posé chacun sur une motte de sinople.*

Voy. de Mercier de Caladon.

CALAGES (*de*).

Famille originaire de Languedoc sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'or à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux croissants d'azur et en pointe d'un rocher de sable et au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent ; parti d'azur au lion d'argent armé, lampassé et couronné de gueules et un chef d'or.*

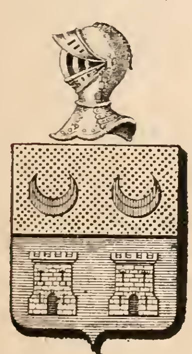
CALAN (*de*). — *Voy.* de Lalande de Calan.

CALANDO (*de*).

Famille originaire de Bretagne, dont l'état nous est inconnu.

Armes : *D'or à une fasce d'azur, surmontée d'une molette de gueules.*

CALBIAC (*de*).



La famille de Calbiac, originaire des Cévennes, et connue dans le pays d'Agénais depuis plus de deux cents ans, a fourni dans tous les temps des officiers aux armées de nos rois. Naguère, lors du renversement de la monarchie, quatre frères, imitant l'exemple de leur père, ont combattu avec distinction sous les drapeaux des princes français. Deux ont péri au champ d'honneur et dans le même combat ; les deux autres, échappés plus tard au désastre de Quiberon, ont été décorés de l'ordre de Saint-Louis.

Par lettres patentes de S. M. Louis XVIII, du 10 mai 1817, ils ont été confirmés dans les qualités de nobles et d'écuyers, dans lesquelles leur père avait été précédemment maintenu par arrêt de la Cour des aides et finances de Guyenne du 11 avril 1778. Les titres visés dans cet arrêt, et dont les originaux sont au pourvoi de la famille, en établissent la filiation depuis Pierre, premier du nom qui vivait en 1550.

Cette famille compte bon nombre d'officiers du roi et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *Coupé, au 1 d'or, à deux croissants rangés de gueules ; au 2 d'azur, à deux tours rangées d'argent, maçonnées, ouvertes et ajourées de sable.*

L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

CALEMARD.

Cette famille, originaire du bourg de Calemard, en Espagne, s'établit en Auvergne vers l'an 1510.

Elle a donné son nom au village de Calemard, et a possédé la baronnie de Bosfranchet, les fiefs de la Fayette et de Genestoux.

Elle a fourni un conseiller au parlement de Toulouse, au grand conseil, au parlement de Paris, des chevaliers de Saint-Louis, des mousquetaires, des gendarmes, des gardes du corps du roi, des chevaliers de la Légion d'honneur, etc.

Elle a formé deux branches : celle de la Fayette et celle de Genestoux,

Armes : Primitives : *D'or à trois pommes de pin de sinople* (Armorial de 1697).

Actuelles : Branche de la Fayette : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, celui de la pointe sommé d'une étoile de même.* — Branche de Genestoux : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin d'argent et d'un croissant de même en pointe.*

CALIGNON (*de*).

Cette famille est originaire de Voiron en Dauphiné.

Elle portait primitivement le nom de Roux.

Elle a donné des présidents et conseillers au parlement et à la chambre des comptes de Dauphiné et des officiers de toutes armes.

Un Solfrey de Calignon fut chancelier de la reine de Navarre.

Armes : *De gueules à l'agneau pascal d'argent, arboré d'or, l'étendard chargé d'une croix de gueules ; au chef cousu d'azur chargé de deux coquilles d'or.* Les branches protestantes portaient : *De gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur et une bordure entre deux.*

CALLAC. — *Voy.* Moraud de Callac.

CALLANDE DE CLAMECY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CALLASSON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CALLEY DE SAINT-PAUL.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CALLIER DE VILLEPREAUX.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CALLIÈRES (*de*).

Messires, écuyers, chevaliers, seigneurs, comtes et marquis de Callières ; seigneurs de Clairac, le Plessis, Tugeros, Chantillac, Fargues, Polignac, Faugerès ; comtes de Chaillot, etc. En Périgord, Limousin, Normandie et à Bordeaux.

Noble et ancienne famille, distinguée dans les armes et dans les lettres, qui paraît avoir pris son nom de la terre de Callières, ou Cailhères, en Normandie.

Les titres la concernant, établissent sa généalogie à partir de Jean de Callières, premier du nom, mort en 1520. Il épousa le 24 mai 1452, Perrette deFart, dont il eut postérité.

Cette famille compte un maréchal de bataille des armées du roi, des officiers des armées du roi et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'argent à trois fasces contrebretessées de sable.*

Couronne de marquis.

Ecu posé sur un cartouche.

CALLOCH DE KERILLIS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CALMELS D'ARTENSAC (*de*).

Cette famille, originaire d'Auvergne, s'est fixée en Languedoc au commencement du XVI[e] siècle et a été maintenue dans sa noblesse en 1668-1669.

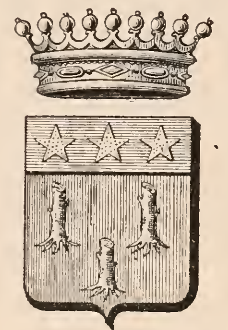
Elle a donné un brigadier des gardes du corps sous Louis XVI, un officier des gardes du corps des rois Louis XVIII et Charles X.

Armes : *D'argent, à trois chameaux arrêtés d'azur, posés 2 et 1.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions d'or.*

CALMELS-PUNTIS (*de*).



D'ancienne extraction noble, la famille de Calmels doit son nom à une terre située dans l'Albigeois, commune de Montels. Son origine, prouvée par titres, remonte à la fin du XII[e] siècle. Pierre de Calmels figure, comme témoin, dans un acte de vente d'une abbaye aux environs d'Albi en date de 1188.

Les deux premières branches sont éteintes. La troisième, dont la filiation se continue jusqu'à nos jours, reconnaît pour auteur certain, Pierre de Calmels, vivant en 1596. Il laissa postérité.

Jean-Benoît de Calmels-Puntis, né en 1796, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le Grand du 30 septembre 1869, fut autorisé, par décret du 7 novembre 1861, à ajouter à son nom patronymique celui de *Puntis.* Il se maria en 1825 à Françoise de Cassaignolles, dont il eut postérité.

Armes : *De gueules, à trois troncs d'arbres arrachés d'argent, posés 2 et 1 ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Couronne de comte.

Devise : *Abstinet et sustinet.*

CALMÈS (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CALMÈS DE LABESSIÈRE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CALMON-MAISON.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

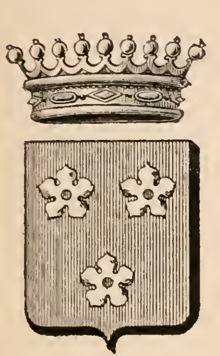
CALONNE (*de*).

Famille ancienne de Picardie qui, par l'analogie de ses armoiries, paraît être une branche des seigneurs de Calonne, sur la Lys. Elle a justifié de sa filiation lors de la recherche, depuis Jean de Calonne, écuyer, seigneur d'Avesnes, vivant le 8 février 1548.

Un autre Jean de Calonne, capitaine de l'abbaye de Lisques est mentionné avec trois écuyers de sa compagnie dans le compte de l'extraordinaire des guerres de l'an 1412.

Armes : *D'argent, au lion léopardé de gueules, mis en chef.*

CALOUIN DE TRÉVILLE.



Cette maison est originaire de Normandie où elle figure dans plusieurs manuscrits de 1229. On trouve dans le *Traité de la noblesse*, par de la Roque, qu'en 1271, Guillaume Patry, qualifié de chevalier, servit pendant quarante jours au ban et arrière ban de la Baillie du Cotentin.

Cette ancienne maison a produit plusieurs branches : on en trouve encore deux en Normandie portant le même nom et les mêmes armes, et une troisième établie en Anjou et en Languedoc, qui prit d'abord, suivant l'ancien usage, le nom de *Calay* ou *Calain*, de la terre qu'elle possédait en Normandie, et qui, vers le commencement du xvie siècle, changea ce dernier nom en celui de *Calouin* : c'est ce qui résulte de titres authentiques.

Le premier dont le nom est cité est Guillaume Patry, vivant en 1240. Il se maria et eut plusieurs enfants.

Un de ses descendants, Thomas II, de Calayn de Patrie de Calouin, qualifié chevalier, écuyer d'Henri prince de Navarre, depuis roi de France sous le nom d'Henri IV, fut choisi pour aller commander dans Prouille, en qualité de gouverneur, pour le roi et pour madame Madeleine de Bourbon, prieure dudit Prouille, contre les ligueurs et les huguenots, sous les ordres du duc de Joyeuse, commandant en Languedoc. Cet honorable choix prouve que Thomas de Calouin s'était déjà fait connaître par ses talents militaires. Non content de pourvoir à la sûreté du monastère, il porta ses vues jusqu'à la défense de tous les châteaux et domaines qui en dépendaient ; leur nombre, leur mauvais état, ni leur éloignement ne l'arrêtèrent pas, et l'événement justifia non seulement le choix qu'on avait fait de lui, mais qu'il aurait encore été capable de plus grandes choses ; on eut même tant de confiance en lui, qu'on le laissa maître despotique de ses opérations et libre dispensateur des revenus du monastère.

La guerre se ralluma après quelque temps de calme qu'il était venu passer en Normandie dans sa famille, et il repartit muni d'un passeport d'Henri de Navarre, lieutenant général du royaume, dans lequel ce prince ne le désigne que par cette qualification remarquable, le *Seigneur* de la *Calouynière*.

Ce passeport est daté de Niort, le 28 janvier 1569. Il avait épousé par contrat, le 30 septembre 1578, *Bérengère du Caire*, dont il eut postérité.

Grégoire, sieur de Calouin, petit-fils du précédent, est l'auteur de la branche des seigneurs de Tréville. Il servit le roi comme ses frères, dans le régiment de la reine mère, cavalerie, en qualité de cornette et de lieutenant. Suivant un certificat original donné par M. le maréchal de la Ferté-Senneterre, le 1er août 1669, il avait déjà fait huit campagnes avec distinction, et au siège de Mouzon il fit prisonnnier de guerre l'officier qui commandait la principale sortie que firent les ennemis. En 1675, le 26 octobre, il avait rendu aveu et dénombrement de la terre de *Tréville*. Il mourut en 1706 en laissant postérité.

Son troisième fils, noble Raymond de Calouin, premier du nom, seigneur de Tréville et de Combalzonne, né en 1669, serait le roi toute sa vie, marcha plusieurs fois au ban et arrière-ban, notamment en 1689 et en 1697. Il fut fait aide de camp du maréchal de Noailles, servit longtemps en cette qualité, et fut chargé des affaires les plus importantes. Ce général fut si satisfait des opérations dudit Raymond de Calouin, qu'il ne se contenta pas de lui donner les éloges les plus flatteurs, il lui fit encore présent des portraits de tous les seigneurs de la maison de Noailles, et y ajouta même ceux de la maison royale. (Tous ces portraits étaient au pouvoir de MM. de Calouin de Tréville). Chevalier de Saint-Louis par lettres du 31 janvier 1735, il épousa par contrat, le 19 mars 1713, Marie de Calouin, sa cousine germaine, dont il eut postérité.

La famille des Calouin a l'avantage d'avoir constamment servi le roi et l'Etat, selon sa fortune, et il est à remarquer que depuis 200 ans, on n'y trouve que deux seuls sujets qui n'aient pas dévoué leur vie au service de S. M. : l'un des deux ne put le faire, parce qu'il était estropié, et l'autre parce que sa santé était trop faible ; un pareil dévouement n'a peut-être pas d'exemple.

Toutes les branches ont conservé leurs *armes* primitives qui se voient encore aux vitraux de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Villasavary, en Languedoc.

Armes : *De gueules à trois quintefeuilles d'argent.*

CALUWE (*de*).

Famille originaire des Flandres dont l'état nous est inconnu.

Armes : *D'azur au chevron d'argent, chargé d'une moucheture d'hermine de sable et accompagné de trois K au second.*

CALVAYRAC. — *Voy.* de la Sudrie de Calvayrac.

CALVET-ROGNIAT.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CALVIAC (*de*). — *Voy.* DES HOURS DE CALVIAC.

CALVIMONT (*de*).

Maison qui s'est établie, vers la fin du XIIIe siècle, en Périgord, d'où elle s'est étendue dans le Bordelais et le Quercy. Elle est originaire du Bassigny, et descend de Huges de Calvimont (*Hugo de Calvimonte*), nommé dans le recueil de Duchesne, parmi les chevaliers du Bassigny, portant bannière du temps de Philippe II, roi de France, de 1181 à 1223. Les fils, Alvet et Guillaume de Calvimont, sont mentionnés dans les anciens titres du Bassigny, année 1260. Il y a tout lieu de croire qu'Alvet ou Guillaume était père de Pierre de Calvimont, chevalier, le premier de ce nom, dont on ait connaissance en Périgord; car un titre de 1307, cité par Belleforest, dit positivement que Pierre Calvimont, chevalier, était venu du Bassigny, et s'était établi à Plazac, en Périgord. La filiation suivie commence à Pierre de Calvimont, premier du nom, qui vient du Bassigny, se maria à Plajac, en Périgord, et acquit plusieurs seigneuries. Il en est fait mention dans plusieurs actes de 1295 et 1307.

Un Calvimont, descendant du précédent, fut nommé par François Ier en 1526, second président au parlement de Bordeaux, et son ambassadeur auprès de Charles-Quint, avec ordre d'offrir 1.200.000 écus d'or, pour la rançon des enfants de France qui étaient en otage à Madrid, et en cas de refus, de déclarer la guerre. Il rendit le 6 février 1551, avec Marguerite de Talleyrand, sa première femme, hommage au roi de Navarre, pour tous les fiefs qu'ils possédaient dans la mouvance de ce prince, et fit son testament le 31 janvier 1556

Cette famille a formé plusieurs branches:

Celle des *Calvimont Chabans* devenue l'aînée en 1585; la branche des *Tours de Montaigne ;* celle de Calvimont Tayac ; celle de la Motte-Montravel ; celle des seigneurs de Saint-Martial; et enfin la branche du Cheylard et de Saint-Robert.

Cette famille a fourni aux armées du roi quantité d'officiers de marque, et des chevaliers de différents ordres.

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'or.*

Alias : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable ; aux 2 et 3 de gueules au lion d'or, couronné de sable;* quelquefois sur le tout : *de gueules à trois bandes d'or au lion passant de sable.*

CAMAIN DE SAINT-SULPICE.

Nobles, messires, écuyers, chevaliers, seigneurs du Repaire, Fontbelle, la Chapelle, l'Age, la Coutance, Saint-Sulpice, la Prade, etc., etc.

En Limousin, Bordelais. Angoumois, Périgord, Poitou, etc.

Les titres de cette ancienne et honorable famille ont été perdus pendant la Révolution.

La maison de Camain fut maintenue en Périgord vers 1666, à l'époque où tant de familles de cette contrée furent condamnées pour usurpation de noblesse.

Le premier connu de cette famille est noble Joseph de Camain, écuyer habitant la paroisse de Saint-Sulpice-de-Mareuil, vivant en 1485; il se maria à demoiselle Marguerite Bertier, dont il eut postérité.

Cette famille s'est alliée aux maisons d'Anglars, de la Chassaigne, de Montaigne, etc., etc.

ARMES : *De gueules, au pal d'argent accosté de deux lions affrontés de même; au chef d'azur, chargé d'une croix du Saint-Esprit d'argent, accostée de deux étoiles du même.*

CAMAIN-LAPRADE : *De gueules, à la colonne d'or, accostée de deux lions affrontés d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une croisette entre deux étoiles, le tout d'or.*

CAMARET (*de*).

Famille originaire du Bourg de Caromb, au diocèse de Carpentras, et fixée à Pernes, au comtat Venaissin. Elle paraît dans l'ordre de la noblesse depuis le milieu du XVIe siècle. Elle a donné un évêque de Fréjus, des officiers, etc.

ARMES : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croissants du même.*

CAMAS (*de*). — *Voy.* MALIVOIRE FILHOL DE CAMAS.

CAMBACÉRÈS. — *Voy.* DELAIRE DE CAMBACÉRÈS.

CAMBEFORT (*de*).

Maison originaire d'Ecosse, établie d'abord au Puy-en-Velay, où elle eut l'honneur, en 1245, de recevoir et de loger saint Louis. Ceux de ce nom étaient déjà dans le temps qualifiés *chevaliers.* Ils passèrent ensuite dans le diocèse de Saint-Flour, puis à Agen, où Julien de Cambefort, colonel d'un régiment de son nom, et gentilhomme ordinaire de la reine Marguerite de Navarre, reçut et logea cette princesse, qui lui donna les plus grands témoignages de bonté. Elle a donné des consuls du Puy et d'Aurillac, un colonel et deux lieutenants-colonels au XVIIIe siècle, un receveur général du Quercy, etc.

Armes : *De gueules à un lévrier rampant d'argent, colleté d'or; à la bordure crénelée d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lévriers.*

Devise : *Muris et armis.*

CAMBIAIRE (*de*).

La maison de Cambiaire de Molières d'Esplas remonte au commencement du XIVe siècle, puisqu'elle a possédé depuis cette époque des fiefs nobles, et notamment la seigneurie de Molières, en Albigeois, et plus tard, la baronnie d'Esplas, en Rouergue; elle ne peut aujourd'hui présenter une filiation complète, ses titres ayant été détruits pendant la Révolution, par suite de l'application de la loi des otages, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété authentique, fait en date du 14 juin 1817.

Il lui est seulement possible d'établir les faits principaux qui suivent :

Elie de Cambiaire, seigneur de Molières, contracta, en 1599, un premier mariage avec Catherine d'Alaman; et, en 1602, un second mariage avec la marquise d'Artiguié, dont la maison possédait, dès 1349, la baronnie d'Esplas; de ce mariage naquit un fils qui continua la descendance jusqu'à nos jours.

Cette maison a fourni des officiers des armées du roi et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, semé de fleurs de lis et de molettes d'éperon d'or, au lion d'or couronné et lampassé du même.*

CAMBIS (*de*).

Maison aussi distinguée par son ancienneté que par ses illustrations, et par le rôle qu'elle a joué dans les révolutions de la république de Florence.

Elle est originaire de cette ville, et est connue depuis les premiers temps de cette république par les charges qu'elle y a exercées, par les alliances qu'elle y a contractées, par les monuments qu'on y a élevés à sa gloire et qui subsistent encore aujourd'hui.

Le premier qui vint s'établir en France fut Dominique de Cambis, qui acquit la baronnie d'Alais des Pelet de Narbonne et devint l'auteur de la branche des barons d'Alais. Un de ses petits-fils fut gentilhomme ordinaire de la chambre et chevalier de l'ordre de Henri III, roi de France.

Théodore de Cambis fut maintenu dans la noblesse le 20 décembre 1668.

Cette famille eut les honneurs de la cour avec les titres de comte et marquis en 1752, 1770 et 1787.

Le marquisat fut octroyé par lettres patentes du pape Clément IX, en 1668.

Armes : *D'azur, au chêne d'or, mouvant d'une montagne de six coupeaux, et d'argent à deux traits chacun.* — Alias : *D'azur, au pin d'or fruité de même,* ou *à l'arbre planté sur une montagne de six coupeaux et accompagné de deux lions affrontés, soutenant le fruit, le tout d'or.*

CAMBOLAS (*de*).

Famille originaire de Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur à un croissant d'argent surmonté d'un besant d'or, et au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

CAMBON DE LAVALETTE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAMBOURG (*de*).

Famille originaire de Bretagne, passée en Limousin, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De gueules à trois fasces échiquetées d'azur et d'argent de deux tires.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux hermines.*

CAMBRAY (*de*).

Cette famille a possédé les seigneuries de Maubuisson, de Villers-aux-Erables, de la Neufville, etc. Elle a été l'objet d'une maintenue en 1700, après avoir produit ses titres, depuis Hugues de Cambray, écuyer, dont le fils épousa, en 1530, Adrienne Plessier, dont il eut postérité.

Arnould de Cambray, demeurant à Chevresis-le-Meldeux, près Saint-Quentin, au diocèse de Laon, fut anobli au mois de décembre 1390.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef, à dextre, d'une molette d'éperon, et, en pointe, d'un trèfle du même.*

Voy. Lambert de Cambray.

CAMBRY (*de*).

Les renseignements sur cette famille nous font complètement défaut.

Armes : *D'azur à trois losanges d'or.*

CAMENA D'ALMEIDA.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAMI. — *Voy.* GUYOT DE CAMI.

CAMINADE DE CASTRES.

Famille ancienne du Haut-Languedoc; une branche s'est éteinte dans la personne de Philippe Caminade, vers 1640, qui n'eut que des filles.

Une seconde branche qui a pour auteur Jean Caminade de Rocquecombe, près Toulouse, né le 4 août 1711, subsiste encore. Il avait épousé le 16 avril 1742, Marie-Anne de Chalopin, dont ils eurent, entre autres enfants, Claude-Olivier Caminade de Castres, né le 10 février 1745, écuyer seigneur du marquisat de Bains, Boulloyne, Chastenet et autres lieux.

ARMES : *D'argent, à un treillis de gueules de six pièces : 3 en pal et 3 en fasce.* — Alias : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au coq d'argent, aux 2 et 3 de gueules au lévrier d'or ; sur le tout de gueules, au chevron d'or, accompagné de quatre étoiles d'argent posées 3 et 1.*

L'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins.

CAMINEL. — *Voy.* BONNEFOUS DE CAMINEL.

CAMIRAN (*de*). — *Voy.* MAJANCE DE CAMIRAN.

CAMOIN DE VENCE.

Famille de robe originaire de Provence, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'azur à un chameau d'or passant sur un terrain de sinople surmonté d'une étoile à six rais aussi d'or, posée au milieu du chef.*

Nous trouvons encore :

De gueules, fretté de lances d'or et semé d'écussons de même ; sur le tout, d'argent, à la fleur de lis d'or.

CAMONDO (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAMONT (*de*).

Famille originaire de Guyenne et Béarn, ayant possédé la baronnie de Laharie, les seigneuries de Dadou, de Talauce, de Castaillon, etc.

La maison de Camont ou Casmont, dont le nom s'est écrit fort souvent Caumont, est très ancienne en Béarn, et paraît être issue de l'illustre race des Caumont, ducs de Lauzun et de la Force.

Quoi qu'il en soit, cette maison n'en est pas moins d'ancienne chevalerie et figure dans sa province dès le XIVe siècle ; depuis les temps les plus reculés, ses membres ont continuellement suivi la profession des armes.

Maintenue dans sa noblesse le 3 juillet 1667, cette maison a fourni un grand nombre de personnages marquants, et bon nombre de chevaliers de Saint-Louis et plusieurs officiers de tous grades, aussi distingués par leur mérite que par leur bravoure.

La filiation suivie de cette famille commence à Jean de Caumont, premier du nom, qui vivait en 1478.

ARMES : *Écartelé aux 1 et 4 d'argent, à un loup cervier de gueules onglé de sable ; au 2 losangé d'argent et de gueules ; et au 3 d'argent à six coquilles rangées en chef de sinople et trois en pointe d'azur.*

Couronne de baron.

SUPPORTS : *Deux léopards.*

CAMPAGNE (*de*). — *Voy.* LA BORIE DE CAMPAGNE.

CAMPAGNOLLES (*de*). — *Voyez* DRUOLLES DE CAMPAGNOLLES.

CAMPAIGNO (*de*). — *Voy.* DE PATRAS DE CAMPAIGNO.

CAMPART (*du*). — *Voy.* HUREL DU CAMPART.

CAMPE DE ROSAMEL (*du*).

Cette famille, originaire d'Artois, est connue depuis 1482.

De race chevaleresque, ses membres ont constamment suivi la carrière des armes et ont occupé les postes les plus importants dans les armées royales ; un du Campe de Rosamel fut maréchal de camp en 1789.

Nous trouvons encore deux contre-amiraux, dont l'un fut ministre de la guerre.

Cette famille s'est alliée aux de la Rue, Cacheleu, etc.

ARMES : *D'argent à deux fasces de gueules.*

CAMPEAU (*de*). — *Voy.* REMY DE CAMPEAU.

CAMPELS (*de*).

Famille originaire du Languedoc, établie successivement à Toulouse et à Montauban, sur laquelle les renseignements nous font défaut.

ARMES : *D'or à un chêne de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

CAMPER. — *Voy.* de Nourquer du Camper.

CAMPIGNEULLES. — *Voy.* Fougeroux de Campigneulles.

CAMPOU (*de*).

Cette famille est originaire de Provence.

Jean-Joseph Campou, de la ville de Marseille, fut reçu conseiller du roi, secrétaire en chancellerie près le parlement, par lettres de provision du 23 mars 1724.

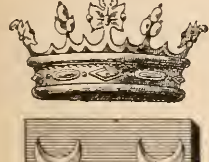
De Campou fils, écuyer, prit part à l'assemblée de la noblesse tenue en 1789 (sénéchaussée de Marseille) pour l'élection des députés aux Etats généraux.

Armes : *De gueules, à la grue d'argent, à la vigilance d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

CAMPREDON (*de*). — *Voy.* de Leyris de Campredon; Roergas de Serviez de Campredon.

CAMPRIEU. — *Voy.* de Boyer de Camprieu.

CAMUS DE LA GUIBOURGÈRE.





Cette famille, originaire d'Auxonne en Bourgogne, a possédé les seigneuries de Marcilly, de Saint-Bonnet, de la Guibourgère, la vicomté de Lesmais, etc.

Perrenot Camus, maire et capitaine d'Auxonne, défendit cette ville contre Charles-Quint, en 1556; Jean fut échevin de Lyon en 1642.

Cette famille a en outre donné : un secrétaire du roi en 1549; un premier président au parlement de Provence en 1588; trois premiers présidents au parlements de Rouen, de 1703 à 1760; un évêque de Belley en 1609; un évêque de Seez en 1614; un intendant de Bretagne en 1725, et plusieurs chevaliers de Malte depuis 1748.

Un Camus de la Guibourgère a été guillotiné en 1794.

Armes : *D'azur, à trois croissants d'argent, une étoile d'or en abîme.*

Couronne de marquis.

Devise : *Justitia est potentia regum.*

MEMBRES ACTUELLEMENT EXISTANTS :

1° **Camus de la Guibourgère** (l'abbé, Mis), curé de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

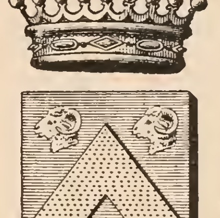
2° **C. de la G.** (Cte *de*), 52, rue de Bourgogne, à Paris, et ch^au de la Guibourgère par le Boulay (Loire-Inférieure).

3° **C. de la G.** (Pierre, Cte *de*), et Ctesse, née de Gardes, mêmes adresses.

4° **C. de la G.** (Vte *de*), et V^tesse, née de Lanascol, mêmes adresses.

CAMUS DE PONCARRÉ. — *Voy.* de Pontoi Camus de Poncarré.

CAMUSAT DE RIANCEY.



Camusat ou *le Camusat*, seigneurs *de Riancey*, Barberey, Thony, Villers, originaires de Troyes en Champagne, et par héritage de la maison de Tourneroche, en Normandie, comtes de Bourval, vicomtes de Valmont, barons de Sainte-Marguerite.

Ils ont, depuis l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539), l'état de leur noblesse, titres et lignées inscrits aux registres de la collégiale. On y relève notamment : un Camusat, chambellan du roi Henri IV, un autre porte-arquebuse du duc d'Orléans, un autre commissaire des maréchaux de France, et fesant comme tel la monstre des milices de Champagne. Le nom des *Camusat de Riancey* est intimement lié à l'histoire de la ville et généralité de Troyes, plusieurs membres de cette maison ayant été successivement mayors et conseillers de cette ville.

Un acte conservé à la Bibliothèque nationale constate qu'en 1588, « noble homme Jacques Camusat de Troyes avait *faict prest* à S. M. le roy Henry IVe d'une somme d'argent pour soubvenir à ses grands et urgents besoins ».

Des lettres patentes du roi Louis XIV donnent « à notre cher et bien aymé François Camusat, seigneur de Riancey », la charge de « conseiller et secrétaire des maison et couronne de France ».

En 1789, cinq Camusat de Riancey figurent à l'état de la noblesse de Champagne.

En 1814, un Riancey fait ses preuves pour être agréé chevalier de Malte.

Un autre, grand-oncle des Riancey actuellement vivants, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mourut à l'armée de Condé.

De 1849 à 1853, Henry-Léon Camusat, comte de Riancey, né en 1816, fut membre des Assemblées nationale et législative ; il était grand officier et commandeur de plusieurs ordres ; il avait épousé la fille du général baron Le Febvre des Vaux, et mourut en 1870.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de bélier, 2 en chef et 1 en pointe.*

Devise : *Virtuti et honori.*

Couronne de comte.

MEMBRES ACTUELLEMENT EXISTANTS :

1° **Camusat**, comte de **Riancey** (Adrien), chef présent des armes et du nom, secrétaire des commandements de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Nemours, grand officier ou commandeur des ordres du Christ, de Pie IX, de la Rose, d'Isabelle, du Lion et Soleil, de François Ier, de la maison Ernestine de Saxe, du Sauveur, etc. Résidence à Paris. Marié à Mlle de la Barre de Nanteuil.

2° **C.**, vicomte de **R.** (Emmanuel), ancien zouave pontifical, décoré de Pie IX et de Mentana, qui a épousé Mlle Potier de Courcy, à Paris.

3° Marie, religieuse carmélite, à Paris.

4° Elisabeth, mariée au général d'Estremont.

5° **C.**, comtesse de **R.** (Magdeleine), chanoinesse de l'ordre royal de Thérèse, à Paris.

6° **C.**, baron de **R.** (Henry), lieutenant de dragons, marié à Mlle Langlois d'Estaintot, à Lunéville.

7° **C.**, baron de **R.** (Robert), lieutenant aux hussards, à Gray.

CANAT DE CHIZY.

Famille originaire de Bourgogne sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur semé de croissants d'argent.*

Nous trouvons encore :

Coupé : au 1 d'azur semé de croissants d'argent ; au 2 de gueules à la chausse-trape d'or.

CANAUX DE BONFILS.

Famille originaire de Guyenne, dont l'état nous est inconnu.

Armes : *Parti : au 1 de sinople à trois chevrons d'argent ; au 2 d'azur à une licorne saillante d'argent.*

CANCHY. — *Voy.* Hamel de Canchy ; du Moustier de Canchy.

CANCLAUX (*de*).

Cette famille est originaire d'Ile-de-France.

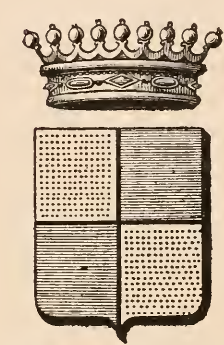
En possession de la noblesse bien avant 1789, elle a donné, sous la Restauration, un lieutenant général des armées du roi, pair de France, commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Armes : *D'argent à trois merlettes de sable ; au chef bandé d'or et d'azur.*

CANDAU (*de*). — *Voy.* Neys de Candau.

CANDÉ (*de*). — *Voy.* Brillet, Brodeau, Carré et Maussion de Candé.

CANDOLE (*de*).



La maison de Candole, qui dans quelques actes est écrite Caldole ou Candole, une des plus anciennes de la Provence, porte de toute ancienneté, comme les Caldora de Naples, écartelé d'or et d'azur, ce qui fait croire que les uns et les autres ont une même origine, et qu'ils sont sortis d'une même tige. On ne sait pas au vrai si ceux de Provence sont venus d'Italie, ou si ceux d'Italie sont issus de nos Candole de Provence ; mais il est assuré que ces deux maisons, portant mêmes armes, ont toujours vécu en commerce de parenté, comme il paraît en diverses lettres écrites par les Caldora de Naples aux Candole de Marseille, dans lesquelles ils les appelaient leurs cousins et leurs parents, sans qu'on puisse justifier en quel temps ces deux branches se séparèrent de leur tige. Il est à croire que c'est de Provence que les Caldora de Naples étaient issus, puisque depuis plus de 500 ans, un des Candole de Marseille était établi à Naples, comme il est justifié par un acte de l'an 1279 qui est dans les archives de Naples, duquel M. le marquis de Refuge (un des plus savants gentilshommes de France, dans l'*Histoire des familles*) a donné le mémoire, dans lequel Bertrand de Caldora de Marseille est appelé *præpositus navis quæ dicitur « Comitissa »*. Et l'on trouve dans le livre de la *Napoli sacra* de César d'Ingenio, page 137, qu'il y est fait mention d'un titre de l'an 1369, où noble et magnifique dame Bertrand de Barras est dite veuve de magnifique homme Jean de Candole, habitant de Naples : *Nobilis et magnifica domina Bertranna de Barrasio, vidua relicta magnifici viri Joannis Candolæ, habitatrix Neapoli.*

Par ces deux actes ont voit : 1° que les Candole de Marseille étaient établis à Naples avant l'an 1279, puis que Bertrand Caldore de Marseille y

commandait une galère appelée la *Comtesse;* 2° qu'ils portaient le nom, tantôt de Caldore, tantôt de Candole, puisque Bertranne de Barras est appelée veuve de Jean de Candole, en l'année 1369. Elle y est aussi dite habitante de Naples, ce qui fait voir qu'elle n'en était pas originaire.

Quoi qu'il en soit, ces deux familles des Caldore de Naples et des Candole de Provence, ont toujours tenu rang entre les plus illustres, et principalement celle des Caldora de Naples, puisqu'ils ont eu les premières charges en ce royaume, comme celles de connétable, de vice-roi et de chambellan du royaume; qu'ils y ont possédé les duchés de Barri, d'Andrie et de Saint-Pierre, le marquisat du Gast, les comtés de Trévent et de Monderiso, et quantité d'autres belles terres et seigneuries, et qu'ils étaient alliés aux Caraciolo, princes de Melfe, aux Carafes, et autres principales maisons du royaume de Naples, où cette maison est enfin éteinte il y a plus de 230 ans.

La branche des Candole de Provence a été plus heureuse dans sa durée, puisqu'elle existe encore, quoique avec un peu moins d'éclat qu'elle ne le faisait anciennement, car autrefois elle possédait les terres de Mimat, de Signe, de Colongue, de Venel, de la Pène et de Julians, et à présent, elle ne possède plus aucune de toutes ces seigneuries.

Elle peut néanmoins justifier sa descendance depuis Hugues Candole, damoiseau, seigneur de la Pène, fils de Bertrand de Candole, qui donna à ferme la terre de Pène, le 24 de septembre de l'an 1324, et qui fut père de Bertrand Candole, deuxième du nom, seigneur de la Pène, qui fut onze fois consul de Marseille, et qui de Béatrix de Montolieu, eut Blaquerias de Candole, marié avec Alix de Vaquières, de la ville d'Arles, dont Bertrand de Candole, troisième, marié l'an 1432, avec Brigide de Remezan, de laquelle il eut Fouquet, Jacques et Etienne de Candole, qui furent tous trois mariés; Jacques n'eut que des filles; la branche de Fouquet finit en la personne de ses ses arrière-petits fils, et Etienne, ayant épousé, l'an 1480, Renée de la Forest, de Bourges en Berri, eut Jean et Bertrand de Candole; de Bertrand il sera parlé ci-après. Jean fut seigneur de Julians, et premier consul de Marseille, l'an 1480, et il eut de Catherine de Gombert, sa femme, trois fils: Pierre de Candole, seigneur de Julians, qui n'eut que deux filles, mariées à deux frères de la maison Garnier de Toulon, auxquels elles apportèrent la terre de Julians; Cosme de Candole, dont le fils alla habiter à Genève, et François de Candole, seigneur de la Pène, qui fit une branche qui se fixa à Marseille.

Bertrand de Candole, fils puîné d'Etienne et de Renée de la Forest, fit son testament l'an 1520, et de Georgette de Capel, sa femme, il eut Pierre de Candole, qui fut premier consul de Marseille l'an 1556, et frère d'autre Pierre de Candole, lequel d'Anne de Durand, sa femme, eut Jacques et Antoine de Candole, qui ont fait deux autres branches à Marseille. Cet Antoine fut premier consul de Marseille l'an 1659, et c'est depuis lui que les consuls de Marseille n'ont plus été pris du rang des nobles, et on a changé le nom de consul en celui d'échevin.

Armes : *Ecartelé d'or et d'azur.*

Devise : *Aide Dieu en bon chevalier.*

CANET DE RODERS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CANETTEMONT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CANISY. — *Voy.* Carbonnel de Canisy.

CANIVET (*de*).

Cette famille originaire de Normandie a possédé les seigneuries de Rougefosse, de Colleville, etc.

Elle a été l'objet d'une maintenue en 1666.

Le premier auteur connu est Guillaume de Canivet, écuyer, sieur de Moley, qui vivait en 1697, dans la généralité de Caen.

Jean-Charles de Canivet de Rougefosse assista à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Bayeux en 1789.

Armes : *D'azur* (alias *de gueules*), *à trois canifs d'argent emmanchés d'or.*

CANLERS (*de*).

Cette maison est sans contredit une des plus nobles de Picardie, et l'on peut juger de son lustre et de son ancienneté, par ce qu'il en est rapporté dans un livre intitulé les *Antiquités de la noblesse de Flandre*, composé par Philippe d'Epinoy, vicomte de Thérouanne, lequel dit que la vicomté de Thérouanne a longtemps appartenu à la famille de Canlers, l'une des plus illustres du pays.

Jean de Canlers fut reçu conseiller au parlement le 28 janvier 1458 et mourut en 1487. On trouve encore en 1565, M. Reyné ou René Canlers, conseiller du roi, et auditeur en la chambre des comptes.

Armes : *D'azur à trois chandeliers d'église d'or;* quelques-uns ont porté : *D'or, à la bande d'azur, chargée de trois chandeliers d'or.*

CANNECAUDE (*de*). — *Voy.* Canongètes de Cannecaude.

CANOLLE (*de*).

Très hauts et très puissants seigneurs, nobles messires, écuyers, chevaliers, seigneurs de Panassou, Andron, Bercy, le Mas-Cavalier, etc., chevaliers, barons et marquis de Canolle et de Lescours, en Sarladois, Périgord, Bordelais, etc.

Le nom anglais *Knolle* ou *Knowles*, qui a figuré avec tant d'éclat dans les fastes de la Grande-Bretatagne et de la Guyenne au xive siècle, a été traduit par les divers historiens de France en ceux de *Cnolle*, *Canolle*, et même *Canoles*.

La famille de Canolle est originaire d'Angleterre : elle a quitté son berceau vers le milieu du xive siècle. Les traditions sur ce point sont assez répandues dans la province ; trois membres de cette maison vivant dans le xive siècle, paraissent avoir été les auteurs des branches de Knowles et de Canolle, en Angleterre et en France : ce sont Edouard, Edmond et Robert Knolle, qui vivaient vers 1355. Robert Knolle, premier du nom, grand sénéchal de Guyenne, appelé Robin Canolle par l'historien Belleforest, fut l'un des plus illustres champions de la cause anglaise pendant l'occupation étrangère ; fait prisonnier dans le fameux combat des *Trente*, où il servait parmi les chevaliers anglais, Robert Knolle reparut bientôt à la tête des armées. Le 14 septembre 1355, Edouard III lui ordonne de recevoir Henry, duc de Lancastre, comme son lieutenant général en France et de lui remettre les places et vivres qu'il avait sous la main. Il servit avec ce prince au siège de Rennes, commencé le 3 octobre 1356, et abandonné deux mois après à cause de la vive résistance de du Guesclin.

Vers le même temps il repassa en Angleterre.

Apprenant que les Français cherchaient à reprendre la Guyenne, il s'embarque à la tête d'une troupe choisie et armée à ses frais et se rend à Angoulême où le prince tenait sa cour. Il fut reçu avec distinction et nommé maître gouverneur de ses écuyers ; il se mit immédiatement à faire des courses contre les Français, et les poussa jusqu'aux portes de Paris, brûlant et saccageant tout ce qui osait résister. Mais du Guesclin atteignit à Pontvallain l'armée commandée par Knolle et Granson, la mit dans une déroute complète, fit prisonnier Thomas Granson, et gagna à cette occasion l'épée de connétable, que le roi lui donna le 20 octobre. Robert Knolle ne parvint qu'après bien des périls à échapper à ce désastre. Il courut s'enfermer dans son château de Derval, en Bretagne.

Il eut plusieurs enfants.

Noble Robert de Canolle, son fils, deuxième du nom, vivant vers l'an 1390, est le premier auquel les *preuves de Malte* remontent la généalogie de cette famille. Ses descendants ont fourni des gentilshommes de la chambre du roi, plusieurs officiers distingués et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Armes : *Coupé : au 1 de gueules, à la tour crénelée, ouverte et ajourée d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux croissants* (alias fers de fusil) *confrontés d'argent, accompagnés chacun de quatre croisettes potencées du même et posées en croix*, qui est de Canolle ; *au 2 d'azur, au lion léopardé d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux griffons.*

CANONGÈTES DE CANNE-CAUDE.

Cette famille, originaire d'Ecosse, est venue en France à la suite des Stuart.

Ses membres ont constamment suivi la carrière militaire.

Armes : *D'argent à trois pals de gueules ; au chef d'azur chargé d'une croisette d'argent.*

CANSON. — *Voy.* Baron de la Lombardière de Canson.

CANTALAUSE (*de*).

Famille originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Parti : au 1 d'argent à l'alouette au naturel, posée sur une terrasse de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent ; au 2 d'or cantonné dans chaque quartier d'un croissant de gueules.*

CANTEL (*de*).

Trois familles de ce nom ont été maintenues lors de la dernière recherche.

Depuis le commencement du xvie siècle, cette maison a habité la terre et seigneurie de Mauduite, en l'élection d'Arques, fief qui fut apporté à Jacques de Cantel, écuyer, par Adrienne de Senory, qu'il épousa en 1528. La filiation s'établit d'une manière suivie depuis Nicolas, écuyer, vivant en 1450, dont le fils a épousé, le 5 mai 1497, demoiselle Archambault de Milleville.

Laurent de Cantel, écuyer, seigneur de la Mauduite, garde du corps du roi, a épousé Anne du Hamel, et est mort en 1675. Son fils a été mousquetaire noir de la garde du roi avant la Révolution. Il laissa postérité.

Armes : *D'azur à la fasce d'or accompagnée de douze besants de même, huit en chef, 4 et 4 en croix, et 4 de même en pointe.*

Nous trouvons encore :

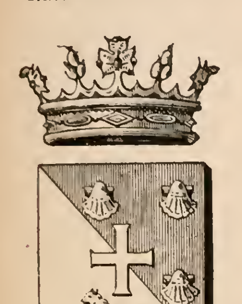
D'argent au sautoir ou croix de Saint-André *de gueules, cantonné de quatre mouchetures d'hermine.*

Supports : *Deux licornes.*

Devise : *Dieu en ayde.*

CANTELEU. — *Voy.* le Couteulx de Canteleu.

CANTELOUBE DE MARMIÈS.



Famille originaire, dit-on, de Normandie.

Un Canteloube se serait fixé, au retour d'une croisade, dans la haute Auvergne.

Le premier auteur connu est Julien Canteloube qui vivait en 1310.

Armes : *Tranché de gueules et d'argent à trois coquilles d'argent au 1 ; à un loup au naturel au 2, et à une croix pattée d'argent en abîme.*

CANTILLON DE LA COUTURE.

Famille originaire d'Irlande et venue en France avec Jacques Ier.

Henry de Cantillon, seigneur de Cantillon, suivit son souverain, Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, et commanda un des vaisseaux qui transportèrent les troupes de Guillaume sur les côtes de Sussex. Après la bataille d'Hastings, Guillaume le Conquérant, pour récompenser le courage d'Henri de Cantillon, lui donna la devise *Fortis in bello.*

Cette famille a fourni de nombreux officiers supérieurs de toutes armes, des chevaliers de Saint-Louis et des officiers de la Légion d'honneur.

Armes : *D'azur au lion d'or accosté de deux flèches tombantes de même, empennées d'argent.*

Couronne de baron.

Cimier : *Un dextrochère orné d'une flèche d'or, empennée d'argent.*

Devise : *Fortis in bello* (fort à la guerre).

CANTILLY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CANTRAINE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAP DE PON DE BIGU DE CHÉRY (*de*).

Famille originaire de Champagne, passée en Bourbonnais vers la fin du xive siècle.

Jean de Bigu, vicomte de Chéry, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, épousa en 1787, Rose de la Lande du Luc dont il eut postérité.

Armes : Cap de Pon : *De gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besants de même, celui de la pointe de l'écu soutenu d'une main ; au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.*

Bigu de Chéry : *D'azur au chevron d'or, chargé de trois coquilles du champ, accompagné de trois fers de lance du second émail.*

CAPÈLE (*de*).

Famille originaire du Languedoc dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *D'azur à la chapelle d'argent, maçonnée et ouverte de sable, sommée de trois étoiles d'argent, rangées en fasce.*

CAPELLA (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAPELLES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAPELLIS-VAUDRIMEY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAPITANT DE VILLEBONNE.

Famille originaire de l'Orléanais dont l'état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *De gueules au lion d'or, tenant de ses deux pattes de devant une tige de lis d'argent ; au chef d'hermines.*

CAPLAIN DE SAINT-ANDRÉ.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAPPOT DE BARASTIN.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CAPRÉ DE MÉGÈVE.

Cette famille, originaire du Piémont, apparaît en Savoie vers la fin du XIVe siècle.

Sa noblesse paraît remonter à François Capré, fils d'un commissaire général des guerres, président de la chambre des comptes de Chambéry.

Le titre de comte a été octroyé en 1713 à l'occasion de la paix d'Utrecht.

Cette maison a donné : un général de cavalerie, grand-croix des Saints-Maurice et Lazare en 1800; un lieutenant général, grand de la cour, grand-croix du même ordre, etc.

ARMES : *D'azur à une tête et col de chèvre, coupée d'argent ; au chef d'or.*

DEVISE : *Deo non indigna cœlo.*

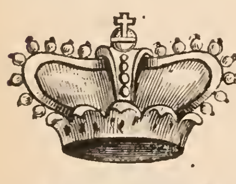
CAQUERAY (*de*). — *Voy.* CACQUERAY.

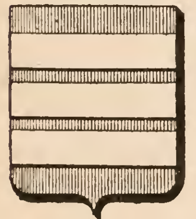
CAQUET D'AVAIZE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

ARMES : *D'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux pommes de pin de sable, et, en pointe, d'un perroquet de gueules becqué et membré de sable.*

CARAFA.





Maison illustre du royaume de Naples, dont le nom s'est écrit Caraffe et Caraffa, et que quelques-uns font descendre d'un roi de Sardaigne, dans le XIe siècle, et d'autres d'un chevalier de la maison de Caraccioli, attaché à l'empereur *Othon*, au Xe siècle.

On reconnaît pour chef de la maison de Carafa Philippe Caraffa, seigneur de Ripa-Longa, mort en 1220. De lui sont sorties les deux branches suivantes :

L'une est nommée de *Spina*, l'autre de *Statera*, pour se distinguer. La première a mis à côté de son écusson, au derrière, en sautoir, deux bâtons d'épine verte ; et l'autre, deux pesons.

De la seconde branche, celle de Statera, sont sorties plusieurs autres branches, entre autres celles des ducs de *Nocera*, de *Noja* et de Cancellara.

Cette maison a produit beaucoup de grands hommes dans l'Eglise et les armées. On compte dans ses différentes branches, qui sont au nombre de 17, 1 page, 12 cardinaux, 36 archevêques, 1 grand maître de l'ordre de Jérusalem, plusieurs chevaliers de la Toison d'or, princes, ducs, etc.

ARMES : *De gueules à trois fasces d'argent.*

DEVISE : *Hoc fac et vives.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Carafa, duc de **Noja** (CHARLES) et Mme, née Gay, 105, rue du Bac, à Paris ; à Épinay-sur-Orge (Seine-et-Oise), et Villino Proprio, à Florence (Italie).

CARAMAN (*de*). — *Voy.* RIQUET DE CARAMAN.

CARAPEBUS (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARAYON LA TOUR.

La noblesse de cette famille ne remonte qu'à 1840.

Jean-Marie-Mathieu Carayon la Tour fut créé baron à cette époque par Louis-Philippe.

ARMES : *D'azur au mouton passant, soutenu et contourné d'argent, la tête surmontée d'une croix de Lorraine de même, et accompagnée à dextre d'une tour aussi d'argent.*

CARBON (*de*).

Cette famille est originaire de Languedoc.

Elle a formé trois branches : celle de Detours, celle de Ferrières et celle de Prévinquières, toutes trois actuellement existantes.

ARMES : *D'azur à la bande d'argent chargée de trois charbons de gueules.* — Alias : *D'azur à une montagne d'argent.*

CARBONAT DE SEDIÈRES.

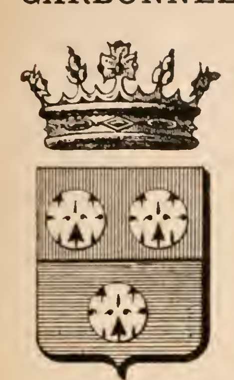
Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARBONEL (*de*).

Famille originaire de Languedoc anoblie en 1774, par le capitoulat de la ville de Toulouse, en la personne de noble Jean-Pierre de Carbonel, avocat au parlement.

ARMES : *D'azur, à trois chevrons d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

CARBONNEL DE CANISY.



Cette famille, originaire de Normandie, a pour auteur connu Guillaume Carbonnel, seigneur de Canisy, qui figure dans le *Manuscrit de Bayeux* au nombre des chevaliers qui se croisèrent en 1096. Son nom et ses armes sont inscrits à la salle des Croisades du musée de Versailles. — Ce fait est relaté dans les preuves de noblesse dressées par Clérambault, desquelles il résulte que Richard, Hue et Jean Carbonnel firent aussi le voyage de la Terre-Sainte.

Le nom de Carbonnel se trouve parmi ceux des seigneurs et capitaines qui accompagnèrent le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre en 1066.

La filiation authentique de cette famille commence à Richard Carbonnel, chevalier, qui vivait en 1208.

René de Carbonnel, seigneur et baron du *Homet*, *Coursy* et *Canisy*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine et gouverneur d'Avranches, lieutenant du roi, obtint de son souverain, en considération de sa naissance, de ses services et de ceux de son père, chevalier du Saint-Esprit, l'union et l'érection des baronnies de *Coursy*, du *Homet* et de *Canisy* en *marquisat*, sous le titre de *marquisat de Canisy*, par lettres de décembre 1619, enregistrées en 1649.

Cette maison, dont la descendance arriva jusqu'à nos jours, a donné : un chevalier du Saint-Esprit; des gentilshommes de la chambre du roi, un capitaine et gouverneur d'Avranches, lieutenant du roi; plusieurs chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis, et des officiers de toutes armes.

Armes : *Coupé de gueules et d'azur, à trois besants d'argent chargés d'hermines.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux sauvages.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

1° **Carbonnel**, Mis *de* **Canisy** (Henry-Marie *de*). — Résidence : 11, boulevard Malesherbes, à Paris. Marié en 1865 à Henriette Scheppers, dont : *a*) Raoul-Marie-Hervé-Anne-François-Xavier, né le 8 décembre 1865; *b*) Berthe, mariée à N. de Carnières.

2° **C.**, Cte de **C.** (Henry-Marie-Ernest *de*), frère du précédent. — Résidence : Chau de la Lucerne, par la Haye-Pesnel (Manche). Marié à N. Lemercier Hardy des Alleurs, dont Henriette, née en 1882.

Branche cadette

Carbonnel, Cte de **Canisy** (Paul-Adrien *de*), marié en 1845, à Jeanne-Marie-Émilie de Giresse la Beyrie, décédée, dont: *a*) Charles-Jean-Marie-Richard de **C.**, Cte de **C.**, né en 1846; *b*) Anne-Marie-Héroul de **C.**, Vte de **C.**, né le 22 mai 1847, officier de cavalerie, marié le 13 juillet 1873 à Marie Tardif de Petiville, dont : *a*) Alban-Louis-Marie-Etienne de **C.**, Cte de **C.**, né le 16 novembre 1849, chef d'escadron, écuyer en chef à l'école de cavalerie de Saumur, marié le 27 octobre 1884 à Marie-Thérèse-Isabelle de Contades-Gizeux, dont : 1° Alban-Paul-Marie, né le 20 août 1887, et 2° Marguerite-Marie, née le 17 janvier 1889; — *b*) Odet-François-Marie-Joseph de **C.**, Cte de **C.**, né le 28 mai 1855, directeur des haras à Blois; *c*) Anne-Marie-Henriette-Adrienne, mariée au Vte André du Bouïzic de la Driennais.

CARBONNEL DE HIERVILLE.

Très ancienne famille originaire du Cambrésis.

Louis de Carbonnel, seigneur de Vergey, demeurant à Peronne, a justifié de sa noblesse depuis le 27 novembre 1549. Il descendait de Hugues de Carbonnel, chevalier, qui fit don de trois razières de terre à l'abbaye de Verger, en Cambrésis, l'an 1299, du consentement de ses deux fils, Jean, Simon, et de sa fille Alix Carbonnel.

Son fils aîné fut capitaine du château de Cantaing, en 1334; il se maria et eut postérité. A deux époques différentes, la famille de Carbonnel a obtenu des jugements de maintenue de noblesse, le 30 août 1666 et le 7 septembre 1716.

La filiation suivie de la famille peut être établie à partir de Simon de Carbonnel, qui vivait en 1607.

Le premier de cette famille qui porte le titre de Hierville est Henri-Louis de Carbonnel, écuyer, sieur de Hierville, ainsi qu'il est qualifié dans son contrat de mariage du 6 janvier 1664.

Son fils, messire Jean-Charles de Carbonnel, chevalier, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, faisait partie de la maison du roi à la bataille de Fontenoy, en 1745. Il mourut à Paris en 1781, en laissant à Jeanne-Marguerite Fromont, son épouse, plusieurs enfants.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.*

CARBONNEL DE MONGIVAL (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARBONNIER DE MARZAC.

La famille de Carbonnier est fort ancienne. Ses armes et ses titres prouvent que plusieurs de ses membres prirent part aux croisades. Les Carbonnier combattirent toujours avec et pour le roi.

Originaire du Poitou, la maison de Carbonnier vit, en l'an 1200, une de ses branches s'établir en Agénais et en Périgord, où elle comptait de grandes seigneuries, plusieurs châteaux et des fiefs importants.

C'est en Périgord qu'un seigneur de Rossignac, marquis de Marzac, se voyant sans enfants et ne voulant point que son nom s'éteignît avec lui, adopta son parent, un des fils de la famille de Carbonnier. Il le substitua à son nom, à ses armes, à ses titres, à ses biens. C'est depuis cette époque que les Carbonnier sont en possession du nom et du titre de marquis de Marzac, ajouté à leur nom patronymique, et qu'ils portent dans leurs armes les deux étoiles d'or en pointe, qui sont de Marzac.

Leur nom figure dans tous les rôles des bans et arrière-bans de la sénéchaussée du Périgord.

Le marquis de Carbonnier de Marzac épousa la petite-fille du célèbre amiral Jean Bart.

Cette famille compte un colonel au régiment de la reine, puis général à l'armée de Condé, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *De gueules à la croix patriarcale d'argent accompagnée en chef de deux croissants de même, et, en pointe, de deux étoiles à six rais d'or.*

Couronne de marquis.

CARBONNIÈRES. — *Voy.* Carles de Carbonnières.

CARCARADEC (*de*). — *Voy.* Rogon de Carcaradec.

CARCENAC DE THORNÉ.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARCOUET (*de*).

La famille de Carcouët, établie en Bretagne et en Vendée, est d'ancienne noblesse et joua un rôle dans nos guerres civiles et religieuses du XVIe siècle.

En 1793, tandis que son chef Jean de Carcouët, président à la chambre des comptes de Bretagne, mourait à la prison du Bauffoy de Nantes, au moment de monter sur l'échafaud, ses trois fils, dont l'un n'avait que 16 ans, partaient pour l'armée de Condé où deux furent blessés. En 1815, tous trois encore reprirent les armes pour la légitimité. L'un d'eux fut fait prisonnier et mourut à Luçon; les deux survivants reçurent, sous la Restauration, la croix de Saint-Louis, et l'aîné fut appelé deux fois à la députation par le collège de Nantes.

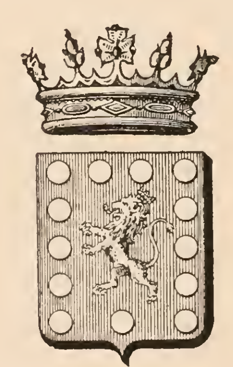
Les de Carcouët sont alliés aux meilleures familles de France.

Armes : *D'azur, à trois étoiles d'or rangées* 1 *et* 2.

Voy. Burot de Carcouët.

CARDAILHAC DE SAINT-PAUL. — *Voy.* Delpéré de Cardailhac de Saint-Paul.

CARDAILLAC (*de*).



Maison qui tire son nom du bourg de *Cardaillac* dans le Quercy, près de Figeac, vers les frontières de l'Auvergne, une des plus anciennes *baronnies* du pays, qui depuis a porté le titre de *marquisat*.

Cette maison a donné un évêque de Cahors en 1209, un évêque de Saint-Papoul mort en 1367. Cette maison a encore donné dans le XVIIe siècle plusieurs autres évêques.

Louis, marquis de Cardaillac, lieutenant général en Languedoc, chevalier des ordres du roi, mourut sans postérité en 1666.

Son petit-neveu, *Tristan Faur*, seigneur de Saint-Jary, devint comte de Bioule et marquis de Cardaillac. Il laissa postérité qui s'est divisée en trois branches : la branche du Quercy, la branche du Limousin et la branche de Bigorre.

Branche de Quercy

Armes : *De gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, à l'orle de treize besants d'or.*

Cardaillac (Mis *de*). — Résidence : Ch^au^ de la Trayne, par Souillac (Lot); marié à N. de Lamberterie, dont : *a*) Gratienne-Anne-Henriette ; *b*) Gabriel ; *c*) Bernard.

BRANCHE DU LIMOUSIN

ARMES : *D'argent à la croix de gueules, au chef d'azur bretessé par le bas.*

Etat inconnu.

BRANCHE DE BIGORRE

ARMES : *D'azur à une tige de chardons à trois têtes pommées d'or, à l'orle du même chargée de huit alérions de sable.*

1° **Cardaillac** (*de*), conseiller à la cour d'appel d'Agen.

2° **C.** (XAVIER *de*), avocat à Tarbes, frère du précédent, marié à Noémie de Chauton.

CARDANVILLE (*de*). — *Voy.* COSNE DE CARDANVILLE.

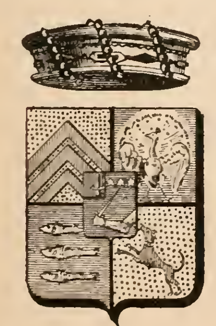
CARDÉ (*de*). — *Voy.* LE TAVERNIER DE LA MAIRIE.

CARDELUS (*de*). — *Voy.* LAGARDE DE CARDELUS.

CARDENAL (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARDENAU (*de*).



La famille de Cardenau est originaire d'Espagne, où elle a compté des chevaliers de Calatrava, honneur qui n'était accordé qu'aux familles qui pouvaient prouver la noblesse de plusieurs générations, tant du côté paternel que maternel.

Lors de la réunion de cet ordre de chevalerie à la couronne, la famille de Cardenau émigra en France et vint se fixer dans la province de Gascogne vers 1515.

Plusieurs de ses membres ont servi dans l'armée, dans la marine, ou ont fait partie de la magistrature.

Jean de Cardenau fut assesseur au siège présidial et sénéchal de Dax.

De ses huit enfants nés à Dax (Landes), deux firent leur carrière dans l'armée.

Bernard-Augustin, baron de Cardenau, maréchal de camp, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre royal des Deux-Siciles, et membre de la chambre des députés, naquit à Dax le 5 août 1766 ; il commença sa carrière militaire le 1er juin 1791 dans les volontaires des Landes, et fut bientôt nommé lieutenant au régiment d'Angoumois qui forma la 148e demi-brigade.

Employé à l'armée des Pyrénées occidentales d'Espagne et détaché aux avant-postes de Jolimont sous les ordres du célèbre capitaine de Latour-d'Auvergne, il contribua avec son chef à la défense de ce poste avantageux.

Les services que l'officier de Cardenau rendit sur cette partie des frontières le firent désigner au général en chef Muller comme directeur de la colonne devant former sur ce point l'attaque de l'armée espagnole ; il obtint un succès complet, et la prise des fameuses redoutes du col de Baya et Bera ouvrit l'entrée du territoire espagnol aux armées françaises.

Il fut nommé, en récompense de sa belle conduite, adjudant-général, et la loi particulière qui confirme cette nomination est un témoignage des plus honorables de sa bravoure ; ici se place un incident qui fait également honneur à son caractère : à cette époque politique si tourmentée, son père fut envoyé en réclusion comme suspect, et dans ces conditions l'officier de Cardenau refusa d'accepter son grade d'adjudant-général, disant que puisque son père était détenu comme suspect, il n'admettait pas que son fils pût recevoir de l'avancement ; le gouvernement s'émut de cette résolution, et c'est alors que fut rendue cette loi citée plus haut, en même temps les portes de la prison s'ouvraient pour le père.

Après avoir servi dans plusieurs autres affaires, de Cardenau fut nommé au commandement du 101e de ligne avec lequel il se trouva à la bataille de Marengo ; chargé de la défense d'un poste difficile, il soutint plusieurs charges de cavalerie, et maintint si vigoureusement sa position que l'ennemi ne put obtenir aucun succès ; il eut dans cette affaire trois chevaux tués sous lui.

Après avoir fait la guerre d'Italie jusqu'à la paix d'Austerlitz, il fit partie de l'armée victorieuse qui entra dans le royaume de Naples ; il sut partout maintenir une discipline sévère parmi ses troupes, et les archives de la famille contiennent plusieurs certificats de haute distinction des autorités italiennes attestant qu'il avait su garantir les populations des excès auxquels, en d'autres points, les chefs victorieux n'avaient pas su les soustraire.

De là il est envoyé faire le siège de Gaëte où, le 1er mars 1807, il fut nommé général de brigade et baron de l'Empire, et reçut alors une lettre du

maréchal Masséna le félicitant sur sa belle conduite pendant le siège.

Puis il passa à Corfou sous les ordres du génér^al Donzelot et rentra en France en juin 1814.

En 1808 il avait reçu la croix de chevalier de Saint-Louis et avait été nommé commandeur de l'ordre des Deux-Siciles.

En 1823, il fut mis en disponibilité, ayant 32 ans de services et 18 campagnes.

Après avoir parcouru avec distinction la carrière militaire où il ne cessa de montrer des talents, de la bravoure et du sang-froid, le général de Cardenau fut appelé par ses concitoyens, le 20 octobre 1818, à l'honneur de les représenter à la Chambre des députés ; son mandat fut encore une fois renouvelé le 23 juin 1830.

Le général de Cardenau est décédé à Tilh le 21 janvier 1841.

Armes : *Écartelé : au 1 d'or à trois chevrons de gueules ; au 2 d'azur à un paon rouant d'argent ; au 3 d'azur à trois poissons d'argent, en fasce, l'un sur l'autre ; au 4 d'or à un lévrier de gueules, accolé et lié en bande d'argent,* qui est de Borda ; *sur le tout : d'azur au dextrochère d'argent tenant une épée de même, à trois étoiles d'or, franc-quartier de gueules portant une épée d'argent à sénestre.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

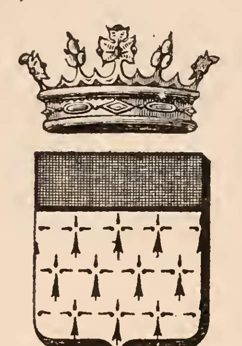
Cardenau de Borda (Alexandre-Jean-Baptiste, B^on *de*), fils du général. — Résidence : Ch^au de Tilh, par Tilh (Landes). ancien conseiller général des Landes, trois fois élu député et trois fois invalidé par la majorité républicaine de la Chambre ; marié à N. d'Arcangues d'Iranda, dont : *a*) Louise-Virginie-Marie ; *b*) Joseph-Stanislas-Georges, lieutenant au 6e hussards, marié le 22 mars 1893 à Mlle de Mauléon-Narbonne.

Par décret du 11 décembre 1876, le baron Alexandre de Cardenau a été autorisé à ajouter à son nom celui de Borda en mémoire de son grand-oncle, marin et savant distingué, auteur d'un grand nombre de découvertes scientifiques, appartenant à une des familles de grande noblesse du pays.

CARDES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARDEVACQUE et CARDEVAC (*de*).



Cette famille, originaire d'Artois, appelée successivement Kardevacke, Cardevaque, Cardevacque et Cardevac, a été illustrée par des personnages distingués dans la magistrature et dans les armes.

Le premier auteur connu est Huart Kardevacke, sergent d'armes du roi, qui vivait au XIIIe siècle.

Jean de Cardevacque, fut anobli par lettres patentes données à Tolède le 12 juin 1596.

Cette famille a produit des généraux, un ambassadeur en Suède ; des officiers généraux ; un évêque et un chevalier de l'ordre de Malte.

La baronnie d'Havrincourt, en Artois, apportée en mariage, en 1606, par Marie de Blondel à Ferdinand de Cardevacque, fut érigée en marquisat par lettres du mois de septembre 1693, en faveur de de François-Dominique de Cardevacque, chevalier, baron d'Havrincourt, colonel du régiment d'Artois.

Cette famille s'est divisée en deux branches :

1° L'aînée, connue sous le nom de Cardevacque.

2° La cadette, connue sous le nom des marquis d'Havrincourt.

Armes : *D'hermines au chef de sable.*

CARDEZ.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARDON (*de*).

Cette famille, originaire des Pays-Bas, est passée successivement en Flandre et Artois.

Des lettres d'anoblissement furent données en 1686, à Paris, à Ignace-François Cardon, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vaudray, cornette au régiment des dragons d'Artois, puis lieutenant réformé à la suite du régiment de Languedoc en 1700, dans le régiment de cavalerie de Horn, blessé à Alcala, à la tête d'un détachement de 150 maistres qu'il commandait en chef; puis major dudit régiment.

Le père du précédent fut seigneur de Broncquart, et pendant 40 ans, magistrat de Lille.

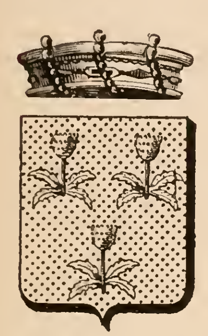
Armes : *D'azur à trois cardons d'or, posés* 2 *et* 1, l'écu timbré d'un casque de profil armé de lambrequins d'or et d'azur.

CARDON DE MONTIGNY.

Cette famille, originaire d'Artois, a pour auteur connu Edmond-Charles-Guillaume Cardon de Montigny, créé baron le 25 août 1811.

Armes : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée de six quintefeuilles d'argent.*

CARDON DE SANDRAS.



Cette famille, dont le nom s'est écrit *Cardon* ou *Cardonne* (de) de Sandras, tire son nom de la ville de Cardonne en Catalogne, laquelle avait le titre de duché. Les seigneurs de Cardonne se nommaient originairement *Floch Mayor de Cardonna Aragon*, et contractèrent des alliances avec la maison royale d'Aragon, et avec les principales familles de l'Europe. Cette maison est tellement ancienne qu'on trouve des preuves de son illustration longtemps avant l'an 1040. Elle s'est ensuite divisée en plusieurs rameaux qui s'étendirent dans diverses contrées du continent, et qui laissèrent fondre le principal héritage dans les maisons d'Aragon, de Beaumont et de Monte-Major.

La filiation de la branche de cette maison qui vint d'Espagne à Lucques, puis en France, où elle rendit des services signalés à l'Etat, commence à Ferdinand Ier, qui fut l'un des capitaines qui commandaient des troupes aragonaises envoyées au secours de la République de Lucques, lorsqu'elle fut attaquée par le duc de Savoie.

Il mourut à Lucques en laissant postérité.

Le premier qui porte le nom de baron de Sandras est Laurent de Cardon, baron de Sandras, qui fit dix-sept campagnes. Sa commission de capitaine date du 24 février 1662. Il mourut sans postérité. Son titre de baron de Sandras passa à Jacques-Gaspard Ier, qui est l'auteur de la branche des barons de Sandras, qui vivait vers 1700. Il se maria et eut postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

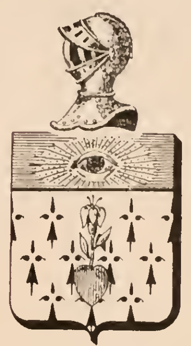
Armes : *D'or à trois fleurs de cardon au naturel.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux licornes.*

CARDONNE (*de*). — *Voy.* Mauvoisin de Cardonne.

CARDONNEL.



Cette famille, originaire de Tarn-et-Garonne, se divisa vers 1650 en deux branches principales. L'une se fixa dans le département du Tarn, à Salles, Monestiès et Alby; l'autre à Villefranche-de-Rouergue.

Elle a été anoblie en 1815 par le roi Louis XVIII, dans la personne de Pierre-Félix-Salvi Cardonnel, avocat, président du tribunal d'Albi de 1802 à 1811, conseiller, puis président de la cour royale de Toulouse de 1811 à 1821; membre de la cour de cassation de 1821 à 1829.

Né à Monestiès, département du Tarn, le 19 mai 1770, Pierre-Salvi-Félix Cardonnel fut élu au conseil des Cinq-Cents, le 10 octobre 1795. Député au Corps législatif en 1811, il fit partie de toutes les législatures depuis cette date jusqu'à sa mort, survenue le 11 juillet 1829.

Avec lui s'est éteinte la branche de Cardonnel d'Albi.

Branche de Villefranche-de-Rouergue

Famille de robe, cette maison s'était elle même partagée en deux branches :

La branche aînée dite de Bérals, qui est encore représentée ;

La branche cadette appelée de Fonrozal, qui s'est éteinte en 1882 et 1883.

Armes : *D'hermines à un cœur de gueules sommé d'une tige de lis au naturel; au chef d'azur chargé d'un œil rayonnant d'or.*

L'écu timbré d'un casque taré de profil orné de ses lambrequins.

Devise : *Post nebula Phœbus.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Cardonnel** (Jean-François-Alexandre-Joseph), né à Villefranche, le 19 février 1805, chef actuel de nom et d'armes. — Résidence : Chau de la Griffoulière, commune de Flagnac, arrondissement de Villefranche-d'Aveyron. Marié en 1839, à Fanny-Henriette Daude-Cantoinet, dont :

Cardonnel (Marcellin-Louis), né le 17 novembre 1845, maire, membre du conseil d'arrondissement de Villefranche. — Résidences : Chau de la Griffoulière. Marié le 4 juillet 1877 à Marie-Thérèse de Bessonies du Bousquet, dont : *a*) Jean-Alexandre-Louis-

René, né le 11 septembre 1878 ; *b*) Joséphine-Marie-Louise, née le 15 janvier 1883 ; *c*) Françoise-Geneviève, née le 4 mars 1884 ; *d*) François-Gabriel-Henri-Michel, né le 4 septembre 1887.

Sur la demande de Mgr de Bessonies, vicaire général à Indianapolis (États-Unis d'Amérique) et de M. l'abbé de Bessonies, vicaire à Notre-Dame-des-Victoires de Paris, derniers possesseurs et représentants du nom et des armes de Bessonies, un décret du Président de la République, rendu après avis du Conseil d'Etat, a autorisé cette famille à joindre à son nom patronymique celui de Bessonies.

CARDOT DE LA BURTHE.

Cette famille est originaire de Franche-Comté.

Elle a obtenu, le 11 décembre 1864, l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique le nom de la Burthe que portait une ancienne famille militaire de Gascogne passée en Franche-Comté, vers 1700, à laquelle elle était alliée.

Armes : *D'or, à un phénix au naturel, le vol étendu, posé sur un bûcher ardent de gueules, couronné d'une couronne de fleurs au naturel, soutenu de deux branches d'olivier passées en sautoir.*

Devise : *In funere vita.*

CAREIL (*de*). — *Voy.* Foucher de Careil.

CARFORT (*de*). — *Voy.* le Nepvou de Carfort.

CARGOUET (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries dudit lieu, de la Cornillière, de la Coste, de Rauléon, etc.

Sa noblesse d'ancienne extraction fut prouvée à la réformation de 1669, par sept générations. Réformes et montres de 1423 à 1476, par de Meslin et Maroué, de Saint-Brieuc.

Geoffroi, fils du surnommé *Dimanac'h*, et Alain, son fils, empruntèrent 36 livres à Beaupart, sur le gage de terres en Ploumez, en 1256 et 1257. Pierre, fils de Guillaume, épousa, en 1490, Jeanne Gouyon.

Cette famille a formé deux branches.

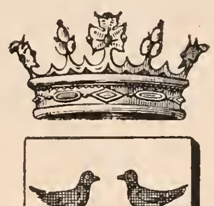
La branche aînée s'est fondue dans *Bertho* et *Sauvaget*.

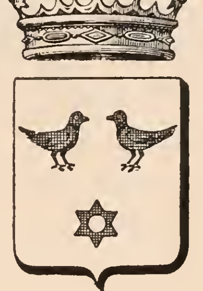
Cette famille paraît avoir la même origine que celle de la *Cornillière*, dont elle porte les armes, en alternant les émaux.

Armes : *D'argent, à trois fleurs de lis de gueules.*

Devise : *Sicut lilia germinabunt.*

CARHEIL (*de*).





La maison de Carheil, déclarée d'ancienne extraction en Bretagne à la réformation de 1668, tire son origine de la maison de Castello, illustre famille du Piémont dont sont sortis également les comtes de Sauffray et les Bouexel. Ces derniers par Marguerite de Castello des Granges, mariée à Jean Bouexel, dont la fille Marguerite Bouexel épousa noble et puissant Jean du Plessix de la Rivière-Plœuc, issu des comtes de Cornouailles.

Cette famille s'établit en Bretagne.

La première pièce qui en fait mention est une pièce de 1407 se rapportant à un aveu rendu à Jeanne de Carheil.

Sa filiation, authentiquement prouvée et sans lacune, remonte à *Macé de Carheil*, écuyer, seigneur de Carheil, paroisse de Gueurottet, évêché de Nantes, qui fut marié à demoiselle Valence de la Serpondays. (A cette famille appartenait Jehan de la Serpondays vivant en 1470, frère probablement de Valence, dame de Carheil. Un Jehan de la Serpondays était, le 3 mai 1499, curateur de Guillaume de Carheil.)

De ce mariage naquirent : 1° Guillaume de Carheil; 2° Jeanne de Carheil mariée à Jean Le Long, écuyer, seigneur du Dreneuc, paroisse de Fégréac, dont les armes étaient : *D'or à une quintefeuille de sable en abîme.* On ne sait si cette Jeanne est la fille de Macé ou Guillaume Ier; 3° Julienne de Carheil, morte sans hoirs, mentionnée dans un acte de 1489. Macé de Carheil vivait encore le 17 octobre 1484.

Actes concernant : 24 juin 1439. Acte de provision donné à Macé de Carheil par Arthur de Richemond, fils du duc de Bretagne, pour s'informer du revenu de la terre et seigneurie du Gâvre. 2 mars 1467; 17 octobre 1484; 12 septembre 1484, Macé donne procuration à son fils Guillaume pour différentes affaires.

Guillaume Ier de Carheil porta le titre de seigneur de Leurisac (seigneurie en Gueurouet) jusqu'à la mort de son père.

Il épousa Marie du Louveday ou Lourday, fille de Guillaume de Louveday, seigneur du Chastellur. Marie avait un frère d'un premier lit nommé François et vivant en 1477.

A cette famille de Louveday appartient Thiband de Louveday, qui fut abbé de Blanche-Couronne de 1456 à 1489. Guillaume de Carheil et Marie de Louveday eurent :

1° Jean de Carheil, qui rendit aveu le 27 janvier 1493 de sa terre de Carheil à Jean de Tournemine, seigneur de Trémar.

Il fut marié à Philippe de Viesque; il mourut sans enfants, et sa veuve épousa Clément de Monthez.

2° Guillaume II de Carheil.

3° Jeanne de Carheil.

Guillaume Ier mourut avant le 16 mai 1588, et une tutelle fut donnée à ses enfants mineurs. Sa veuve épousa Rolland de Viesque, seigneur de Féyaux.

Guillaume II de Carheil, devenu l'aîné et le possesseur de la terre de Carheil par la mort de son frère sans enfant, épousa, suivant contrat du 23 décembre 1511, Jeanne-Spadine de la Nicollière, fille de Gilles Spadine de la Nicollière et d'Ysabeau du Tiercent. De ce mariage naquirent :

1° Jehan, mort sans enfant le 12 août 1556.

Il avait été reçu conseiller auditeur de la chambre des comptes de Bretagne le 4 mai 1545; 2° François; 3° Pierre; 4° Hélène, qui épousa en premières noces par contrat de mariage du 12 août 1556, Jean du Bois-Brassu, seigneur de Maupas. Il mourut le 21 mai 1566. En secondes noces elle épousa, par contrat de mariage du 7 avril 1567, Guillaume de la Bouère, seigneur de la Hautière et de Peccaduc.

Guillaume de Carheil mourut le 7 janvier 1532. Jeanne fut nommée curatrice de Jehan et tutrice des autres.

François de Carheil servit à l'arrière-ban de la noblesse, et faisait en 1543 partie de la garnison du château de Nantes, et en 1569, du château de la Bretesche, suivant trois certificats des 5 et 20 juin, et 7 juillet 1569.

Il épousa, suivant contrat de mariage du 25 avril 1555, Olive le Bourg de la Guichardaye (*De gueules au chevron d'argent accompagné de trois têtes du même*). Elle était fille d'Yves le Bourg, seigneur de la Villeneuve de la Guichardaye, et d'Ysabeau de Gombert. *C'est cette Olive le Bourg qui apporta à la famille de Carheil la terre et la seigneurie de la Guichardaye, commune de Carentoir, qui depuis cette époque a toujours été possédée et habitée par la famille de Carheil.* Elle avait été achetée par son père à Jean de Gombert, son beau-frère, pour cent écus d'or au soleil.

François de Carheil et Olive le Bourg eurent comme enfants : 1° Michel; 2° Julien; 3° Gilles, marié le 8 juin 1607 à Jeanne du Cambont de la Haye; 4° Jean; 5° Olivier, seigneur des Métairies, qui épousa Marie Bidée dont il eut un fils Charles, seigneur de Launay, et qui forma la souche des Carheil de Launay; 6° Jean; 7° Nicolas; 8° Louise, mariée, par contrat de mariage du 27 mai 1587 à Jean Rado du Matz (*D'azur, à trois étoiles d'or*), dont plusieurs enfants; 9° Madeleine, qui épousa avant 1620 Gilles Le Long du Breneuc et François Le Berruyer de la Roche.

Michel de Carheil épousa Jacquette de Kerméno dont il n'eut qu'une fille, Marie, qui épousa, par contrat de mariage du 30 juillet 1519, Jérôme du Cambout (*De gueules à trois fasces échiquetées d'azur et d'argent de deux traits chacun*). Marie apporta à Jérôme la terre de Carheil, dont le château fut vendu de nos jours à Mme Adélaïde.

ARMES : *D'argent, à deux corneilles affrontées et essorées de sable, membrées et becquées d'or, accompagnées en pointe d'une molette d'éperon de sable.*

CIMIER : Couronne de marquis.

DEVISE : *Portius mori quam fœdari.*

SUPPORTS : *Deux hermines cravatées.*

BRANCHE DE LA GUICHARDAYE

Julien de Carheil, deuxième fils de François de Carheil et d'Olive le Bourg, reçut pour partage la terre de la Guichardaye dont il porta le nom. Après la mort de son frère aîné Michel, il devint le chef de nom et d'armes.

Il épousa Julienne Maubec, fille de nobles gens Jean Maubec et Françoise du Bois-Brassu, dont ils eurent :

1° Abel, né le 10 septembre 1601, mort en mars 1604.

2° Jacquemine, née le 6 février 1603.

3° Olivier, né le 20 mai 1604.

4° François, né le 26 septembre 1605.

5° Guillaume, né le 18 septembre 1607.

6° Anne, mariée à Claude Gouro du Taya (*De gueules à la fleur de lis d'argent*).

Il resta veuf avec des enfants le 8 octobre 1639.

François et Anne survécurent donc seuls, et nous voyons, le 20 mai 1626, Pierre Rado du Matz, leur tuteur, déclarer que François a 20 ans et Anne plus de 17. Ils sont en conséquence déclarés majeurs, et Pierre Rado du Matz est nommé leur curateur.

François de Carheil, seigneur de la Guichardaye, épousa, par contrat de mariage du 8 février 1629, Jeanne de la Bouexière de Brantonnet (*D'or à trois bandes de gueules*), fille de Pierre de la Bouexière de Brantonnet et d'Yvonne Guello de Ville-Jamet. De ce mariage naquirent : 1° Gervais; 2° Suzanne; 3° Marie; 4° René; 5° Françoise, dame de la Salle, mariée, suivant contrat de mariage du 19 août 1659, à René de Guérif de Lannouan.

Gervais Ier de Carheil, seigneur de la Guichardaye, de 1630 à 1686, épousa : 1° Anne Anno de Harcal le 26 juin 1664, fille d'Yves Anno de Harcal, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, et de Jeanne Gainche.

2° Julienne Flô, de Hauteville (*De gueules à 3 rencontres de cerf d'or*), dont plusieurs enfants; Gervais et Anne Anno donnèrent naissance à : 1° Pierre-Jean de 1666 à 1685; 2° Gervais.

Gervais II de Carheil, seigneur de la Guichardaye, épousa, par contrat de mariage du 10 août 1685, Anne-Jeanne Baellec de Locunolay (*D'argent à l'aigle de sable éployée à deux têtes, becquée et membrée de gueules*).

De ce mariage naquirent : 1° Georges, né le 13 septembre 1688; 2° Gervais, né le 11 janvier 1692, mort le 19 août 1701; 3° Marcoulf, né le 1er juin

1698; 4° X., mort peu après sa naissance; 5° Jacques-Marie, né le 24 février 1702; 6° Marie-Anne née le 16 août 1703; 7° Gabriel-Jacques, mort à 3 mois; 8° Georgine-Laurence, morte à 63 ans le 21 novembre 1769; 9° Mathurin-Gilles, marié à Gillette Lambert; 10° Hyacinthe-Joseph, qui était en 1728 officier au régiment du Dauphin à Bordeaux, et mourut au Château-Trompette en 1733; 11° Marie-Joseph.

Georges de Carheil, seigneur de la Guichardaye, servit dans la marine.

Le 1er mai 1705. Il fut porté sur la liste des gardes de la marine à Brest.

Le 8 juin 1708. Ordre à M. de Carheil, garde de la marine, de se rendre à l'île de Cesson pour y servir sous M. de Beaumanoir.

Le 2 avril 1709. Il était commandant de l'île de Cesson.

Le 1er novembre 1709. Il passe comme officier sur le vaisseau *le Fouet*.

Le 31 janvier 1717. Il reçut du roi l'autorisation de se marier.

Le 16 juillet 1721. Il eut un congé pour affaires.

Il mourut à Sarzeau le 13 juillet 1741, après avoir épousé : 1° Perrine-Victoire de Cillart par contrat de mariage du 2 mars 1714. Elle était fille de noble homme François de Cillart, seigneur de Kérampoul, sénéchal de Rhuys, et de Renée-Louise Marquet. Elle mourut la même année; 2° Françoise-Thérèse Janotin (*D'or au lion grimpant de sable onglé et lampassé de gueules*), fille de maître Vincent Janotin, conseiller du roi, et de Françoise Foucher de Belais.

De ce mariage naquirent : 1° Jeanne-Thérèse, née en 1720; 2° Pierre-Jean; 3° Marie, mariée à M. Grainier de Lilliac, auquel elle porta la seigneurie de Saint-Maugon en Pleucadeux.

Pierre-Jean, seigneur de la Guichardaye, naquit le 22 juin 1722. Il épousa : 1° Anne-Jeanne-Rose Garson de Prehedno, fille de Jean-François, dont ils eurent Jeanne-Thérèse en 1756, Anne-Renée-Françoise, en 1757 et Sophie; 2° le 25 octobre 1763 il épousa Françoise de Soussay, dame du Plessix, fille de Louis de Soussay, seigneur de la Maillère, de Bois-Jante, de la Guichardière, et de Marie-Anne-Aimée de la Forest dont ils eurent : 1° Louise-Jeanne-Thérèse, morte en 1765; 2° Jean-Marie; 3° Marie-Anne-Perrine; 4° Françoise-Perrine.

Jean Marie de Carheil, seigneur de la Guichardaye, naquit le 21 janvier 1766, fut reçu page du roi dans sa grande écurie le 1er janvier 1783, et entra le 1er avril de la même année comme sous-lieutenant au régiment. Il émigra, en 1791, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes, où il servit en qualité de cadet volontaire au régiment de Rohan-Montbazon.

Le 19 octobre 1794, à l'affaire d'Apelterne, près Graves et Nimègue, 500 hommes du régiment se trouvèrent opposés de six heures du matin à deux heures du soir à une division ennemie : 90 restèrent seuls, sans cartouches, sous le commandement du capitaine de la Barre, des sous-lieutenants de Goulaines, du Parc et de Saint-Hilaire. Ils traversent la plaine d'Asfeld, passant sur un pont décheviIlé la veille, poursuivis par trois escadrons de dragons. Le capitaine, ayant mis sa troupe en bataille baïonnette en avant, demande cinq hommes de bonne volonté pour rompre le pont. De Carheil, suivi de 4 soldats, se présente immédiatement, retire les madriers du pont, assurant ainsi la retraite de ses compagnons d'armes qu'il rejoint sous un feu très vif des ennemis. Après ce brillant fait d'armes, il fut nommé lieutenant au même régiment, puis passa aux hussards de Rohan. Il quitta pour cause de santé en 1795, à Stade, en Hanovre, le régiment qui se rendait à Saint-Domingue. Il rentra en France au mois de mai 1800. En 1814 il fut décoré du Lys.

Il avait épousé, par contrat de mariage du 20 octobre 1787, avec dispense, sa cousine germaine Marie-Louise de Carheil de Launay, fille de Pierre de Carheil et de Marie-Antoinette de Soussay, qui lui apporta la terre de Launay. Ils eurent pour enfants :

1° Jean-Marie, marié à Zoé de Poulpiquet du Halgoet (*D'azur à 3 poules d'argent membrées et becquées de gueules*).

2° Marie-Louise-Françoise de Carheil, mariée à Charles du Fresche de la Ville-Orion (*D'argent à 3 lupins passant de sable, 2 et 1*).

3° Victor-Marie.

Victor-Marie de Carheil de la Guichardaye hérita de la terre et du nom, laissant celle de Launay à son frère aîné. Il servit en 1815 en qualité de lieutemant dans la compagnie d'élite à pied du régiment de M. Le Douarain. Il épousa, le 27 avril 1834, Edma de la Haye du Cartier (*De gueules à trois bandes d'argent*) et ils eurent pour fils :

Ernest de Carheil de la Guichardaye, qui épousa, le 1er juin 1858, Claire Audren de Kerdrel (*De gueules à trois tours crénelées d'or, douvées et maçonnées de sable*); ils eurent : 1° Roger; 2° Alain; 3° Raoul, qui épousa Yolande de Bruc de Montplaisir; 4° Yvan, qui épousa Henriette Harscouët de Saint-George; 5° Paul, prêtre eudiste; 6° Marie, épouse d'Yvan Dondel de Kergonano.

Roger de Carheil de la Guichardaye, époux de Marie-Collette de Baudicour, dont une fille, Françoise.

Branche de Launay

Pierre de Carheil, seigneur de Launay, seul héritier mâle de la branche cadette de Carheil formée par Olivier de Carheil, fils de Carheil et d'Olive le Bourg de Villeneuve. Il épousa Marie-Suzanne de Soussây (*De gueules à trois coquilles d'or*), sœur de Françoise de Soussay, dame de Carheil de la Guichardaye, dont il eut Marie-Louise de Carheil de Launay, qui épousa, en 1787, Jean-Marie de Carheil de la Guichardaye, son cousin germain, et ils laissèrent la terre de Launay à Jean-Marie de Car-

heil, marié à Zoé de Poulpiquet du Halgoet. De ce mariage naquirent :

1° Arthur, marié à Mlle de la Forest;
2° Jeanny, marié à Mlle de la Forest;
3° Ernestine, mariée à M. le Bihan de Pennelé;
4° Edmond, marié à demoiselle de Floriot.

Arthur de Carheil eut avec Zoé de la Forest (*D'argent à la bande d'azur chargé de 3 étoiles d'argent*) : 1° Bertrand; 2° Arthur; 3° Ernestine; 4° Herminie, mariée au baron Jean Christin; 5° Zoé, mariée à M. Houdet.

Bertrand de Carheil épousa Léocadie Coué de la Tremblaye, dont il eut : Bertrand, Alice, Joseph, Jeanne et Alain.

Marie-Louise de Carheil de Launay avait un frère, Pierre-Joseph, cadet gentilhomme au régiment de Rohan-Montbazon, qui périt à Quiberon.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

BRANCHE DE LA GUICHARDAYE

1° **Carheil de la Guichardaye** (Cte ROGER *de*), chau de la Guichardaye, par Carentoir (Morbihan).

2° **C. de la G.** (Vte RAOUL *de*), chau du Guen, par Malestroit (Morbihan).

3° **C. de la G.** (Vte YVAN *de*), lieutenant au 62e régiment d'infanterie, en garnison à Lorient.

BRANCHE DE LAUNAY

1° **Carheil** (Cte B. *de*), chau d'Hardouin, par Campénéac (Morbihan).

2° **C.** (Vte ARTHUR *de*), frère du précédent, même adresse.

3° **C.** (Vtesse J. *de*), chau de Launay, par Sucé (Loire-Inférieure), dont plusieurs enfants et petits-enfants.

4° **C.** (Vtesse E. *de*), chau de la Perreterie, par Ligné (Loire-Inférieure), dont plusieurs enfants.

CARIÈS DE SENILHES. — *Voy.* LACROIX DE CARIÈS DE SENILHES.

CARITAN (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARLAN. — *Voy.* LE NOIR DE CARLAN.

CARLES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARLES DE CARBONNIÈRES.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARLOMAN DE BASTOUL.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARLY DE SWAZZEMA.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARMANTRAND (*de*).

Seigneurs de Besance, la Prugne, Cormède, la Peyrouse, la Roussille, Monteillet.

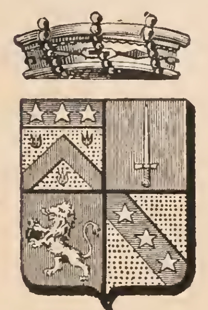
Cette famille est établie en Auvergne depuis la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe. L'analogie du nom et des armes fait supposer qu'elle est issue de l'ancienne famille de *Caresmentrant*, connue à Vesoul dès le commencement du XIVe siècle, époque où vivait Humbert Caresmentrant, cité dans un rôle de bailliage d'Aval, en 1351. Les Carmantrand d'Auvergne établissent leur filiation depuis Etienne de Carmantrand, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, mort le 6 août 1748 en laissant postérité.

La deuxième branche a pour auteur François-Bertrand de Carmantrand de la Roussille de Monteillet, 3e fils de François-Joseph, qui a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes, comme garde, avec rang de sous-lieutenant, dans la compagnie de l'institution de Saint-Louis. Il a épousé, le 10 septembre 1806, Mlle Françoise Jaits, dont il a eu : 1° Jean-François; 2° Pierre-Félix; 3° Catherine-Herminie.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants du même.*

Couronne de comte.

CARMEJANE (*de*).



Le plus ancien de cette maison, et du nom duquel on ait eu connaissance, est à la fin du XVe siècle, et au commencement du XVIe à l'époque de la construction d'une nouvelle paroisse, à Ménerbes, dans le comtat Venaissin, où il habitait; il obtint la concession du privilège de faire bâtir à ses frais, dans cette église, une chapelle, sous le titre de Saint-Sépulcre, lequel privilège ne fut accordé qu'à des familles nobles : d'un côté de l'église, aux maisons des Barailliers, des Grignans, de Constance; de l'autre côté est celle des curés, magistrats, et celle-ci, dans laquelle on voit un tombeau antique et relevé, le seul qui soit ainsi, où reposent les cendres de chacun de ses chefs, de génération en génération jusqu'à présent. Ses descendants ont augmenté les fondations pieuses qu'il y fit, et ont mis cette chapelle sous l'invocation de saint Charles. Outre cela, il possédait un corps de plus de 100 Directes dans Ménerbes, dont il reçut l'aveu et le dénombrement de ses emphytéotes.

Jean de Carméjane, formant le second degré, fut reçu citoyen d'Avignon, quoiqu'il eût habité Ménerbes la majeure partie de sa vie, où il possédait des domaines, et les Directes mentionnées ci-dessus, dont il reçut l'aveu dénombrement et reconnaissance de ses emphytéotes aux années 1514, 1515 et 1521, et s'allia avec demoiselle Andriette de Blade, d'une ancienne famille éteinte, du lieu de Mazan, diocèse de Carpentras, en 1515, qui lui donna deux enfants, en faveur desquels il disposa de ses biens le 8 août 1521.

La branche d'Avignon a pour auteur Gilles de Carméjane, deuxième du nom, citoyen d'Avignon; son fils fut conseiller du roi; cette branche compte un chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

La branche de Ménerbes a pour auteur Simon de Carméjane, fils de Gilles.

Alliée le 6 novembre 1632 avec Françoise de Folard, cette branche a fourni des officiers à notre armée et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

La noblesse de cette famille a été prouvée devant le juge d'armes de France, commissaire député du roi pour certifier celle des élèves de l'école royale militaire.

Alexis-Henri-Paul, baron de Carméjane-Pierredon, chef d'escadron au 20e régiment d'artillerie à cheval en 1868, a épousé à Avignon, le 1er décembre 1855, après contrat passé, demoiselle Marie-Joséphine de Revel de Vesc, née à Lyon le 9 mars 1839.

Ils ont eu deux enfants qui portent le nom de Carméjane-Pierredon de Vesc.

Ils sont substitués, par transmission héréditaire, aux nom et armes de la maison de Vesc. Leurs trente-deux quartiers, ou quatrisaïeux et quatrisaïeules, sont prouvés par la collection complète de quarante-sept titres légaux de l'état civil.

Armes : *Ecartelé : au 1 palé d'argent et d'azur de six pièces, au chef d'or*, qui est de Vesc; *au 2 de gueules, à l'épée haute d'argent posée en pal*, qui est des barons militaires; *au 3 de gueules, au lion d'argent tenant une grenade de sable allumée d'argent*, qui est de l'artillerie; *au 4 d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent*, qui est d'Antoine de Pierredon. *Sur le tout : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois flammes de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*, qui est de Carméjane ancien. — Alias : *Ecartelé : au 1 d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois flammes de même, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; au 2 de gueules, à l'épée haute d'argent; au 3 de gueules, au lion d'argent tenant une grenade de sable allumée d'argent; au 4 d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Deus, Patres, Patria.*

CARMICHAËL DE BAIGLIE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARMOY (*de*).





Cette famille est originaire de la Bretagne. Eon Kermoy ou Carmoy est mentionné dans la réformation de l'évêché de Vannes en 1448. Elle compte parmi ses membres un gentilhomme de la chambre de Mgr le duc d'Alençon, frère du roi : Bénigne (1576). Un chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : Antoine (1588). Un chevalier de l'ordre de Saint-Michel : Pierre (1626).

Il y a eu encore de ce nom plusieurs officiers, plusieurs chevaliers de Saint-Louis, et un chevalier de la Légion d'honneur nommé par le roi Louis XVIII en 1814.

Antoine de Carmoy, ancien capitaine de cavalerie, fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1814.

(*Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, par Mazas). Emigré au moment de la Révolution, il avait fait toutes les campagnes de l'armée de Condé.

Dans l'écusson de la famille de Carmoy figurent les armes des de Beugre, seigneurs de la Chapelle de Bragny, maison connue dès l'an 1209 et dont un membre accompagna Hugues de Bourgogne à la croisade contre les Albigeois (*Annales hist. sur la ville de Poligny*, par f. f. Chevalier ; Lons-le-Saulnier, 1769). La famille de Carmoy descend par les femmes de la maison de Beugre, et elle a ajouté ses armes à celles des Beugre en vertu des lettres patentes du 3 avril 1526, par lesquelles l'empereur Charles-Quint, en fixant les armoiries de Pierre de Beugre, comte palatin et du Saint-Empire romain, déclarait ces armoiries transmissibles à ses descendants par les femmes, à défaut d'héritiers mâles.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable, sommée de trois tourillons de même, portée sur une demi-roue de même ; aux 2 et 3 d'or au lion d'azur. Sur le tout, d'or au bœuf de sable accorné et lié de gueules*, qui est de Beugre.

Couronne de comte.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Carmoy (François-Joseph-Marie, Cte *de*). — Résidence : Au château de la Chapelle-de-Bragny, par Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

CARNANVILLE (*de*). — *Voy.* Dursus de Carnanville.

CARNAZET (*de*).

Cette famille est originaire de Bretagne. Elle portait primitivement le nom de Kernazret.

Le premier auteur connu est Salomon de Kernazret, qui vivait en 1355 à Lopuvalaise, évêché de Léon.

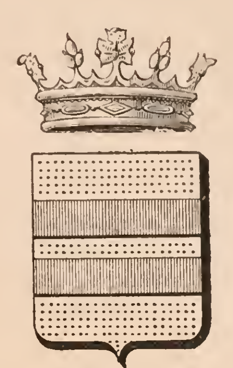
Un Yvon de Kernazret accompagna en 1418 le duc du Maine dans son voyage pour la paix et l'union de la Bretagne avec la France.

Armes : *Burelé d'argent et de gueules de dix pièces, à la guivre ondoyante en pal d'azur, accompagnée de trois herses d'or ; brochant sur le tout ; à la bordure componée d'argent et de gueules de dix pièces.*

Nous trouvons encore : *D'argent, à trois fasces de gueules, à deux guivres affrontées, ondoyantes en pal d'azur, entrelacées dans les fasces, accompagnées de trois herses d'or ; à la bordure componée d'argent et de gueules.*

Devise : *Per dura, per aspera serpit.*

CARNÉ (*de*).



Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries dudit lieu, de la Touche et de la Salle, de Marzen, la vicomté de Marcein, de Kerdaniel, le comté de Trécesson, la seigneurie de Carnavalet.

D'ancienne extraction, elle a justifié à la réformation de 1669 de quatorze générations. Réformes et montres de 1427 à 1536, par de Moyal, Serent et Caden.

Cette maison, alliée à celles de Penhoët, Gaulaine, Royan, Rieux, etc., remonte à *Alain*, qui fit une fondation à la chapelle Saint-Philippe de Vannes en 1203 ; Olivier, fils du précédent, croisé en 1248 ; *Guillaume*, vivant en 1350, épousa Marie, dame de Bléhéban ; *Péan*, petit-fils du précédent, laissa de son mariage : 1° *Rolland*, qui a continué la filiation ; 2° *Eon*, époux de Jeanne, dame de Trécesson, dont les descendants ont pris les nom et armes de Trécesson en 1494.

Elle a fourni plusieurs officiers du roi, des gouverneurs de Brest, Morlaix et Quimper, de 1566 à 1632 ; un membre de l'Académie française, en 1879.

Armes : *D'or à deux fasces de gueules.*

Devise : *Plutôt rompre que plier.*

CARNEVILLE. — *Voy.* Symon de Carneville.

ÇARO (*de*).

Famille originaire d'Andalousie, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent à la croix florencée de sable ; à la bordure du premier, chargée de huit chaudières du second.*

CARON DE FROMENTEL.

Cette famille est originaire d'Artois.

Jacques-Maxime Caron reçut de Marie-Anne de Manneville, vers la fin du XVIIe siècle, le fief de Fromentel.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or chargée d'une chaloupe équipée de sable, accompagnée en chef d'une balance soutenue d'un œil et accostée de deux épis de blé, le tout d'or.*

L'écu timbré d'un casque d'argent, taré de profil et grillé de trois grilles.

CARON NOEL LESIEURRE DE CROISSY.

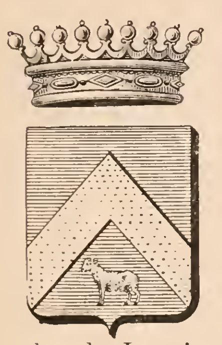
Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARPENTIER (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *Coupé d'azur et de sinople, au caducée d'argent, les serpents d'or brochant sur le tout.*

CARPENTIER D'AGNEAU.



Cette famille tire son origine de la Normandie, et résidait dans le bailliage de Caen. Des pièces authentiques la font remonter au règne de Robert le Pieux, fils de Huges Capet, en l'an 1000.

Les seigneurs Agneau furent de la cour et de la suite de Robert Courte-heuze, duc de Normandie, et de Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, lors de la conquête de Jérusalem en l'an 1095 sous le règne de Philippe Ier. Leurs armes et leur bannière s'illustrèrent sous le soleil de la Palestine.

Leurs descendants combattirent encore en Terre-Sainte, sous Louis VII, dit le Jeune, vers 1147, et l'un d'eux devint écuyer de Philippe-Auguste vers l'an 1172.

Dans les mémoires de M. Bigot-sous-Mesnil, conseiller en la cour des aides de Normandie, il est fait mention de messire Philippe Agneau, chevalier banneret, qui revint de Palestine en 1221 et obtint le titre de gentilhomme de la cour de saint Louis en 1239.

Son écusson figure dans la 2e salle des croisades du musée de Versailles et porte : *D'azur à trois agneaux d'argent.*

Parmi les seigneurs qui accompagnèrent Jean d'Harcourt, grand amiral de France, dans l'un de ses voyages sur mer, l'an 1295, Jean Agneau y est dénommé. Son fils fut intendant particulier de la maison du roi Philippe de Valois VI en 1330.

L'armorial dressé par le commandement du roi Charles V en 1368, fait mention de Fouques Agneau, chevalier. Son fils, le comte d'Agneau, reçut du roi Charles V un gage d'honneur pour une action d'éclat vers l'an 1370. Il mourut en 1380, laissant un fils, Guillaume Agneau, comte de Vire qui fut chargé d'une mission en Dauphiné et qui se fixa dans ce pays après son mariage avec Catherine de Fontaines en 1373.

Des recherches faites à la Bibliothèque nationale, il ressort que les familles Agneaux en Normandie et Agneau en Dauphiné, sont sorties de la même souche, bien que dans certains actes on trouve ce nom écrit de plusieurs manières : Agneaux, Aignaux, Aigneaux, Agneau, Agnel.

A ces époques reculées, les actes civils étaient tenus dans les paroisses, et il dépendait du plus ou moins d'érudition des personnes chargées des registres pour changer, retrancher ou ajouter des lettres à la véritable orthographe du nom primitif.

Cependant, on peut suivre exactement la descendance directe de la branche de la famille Agneau, fixée en Dauphiné, y possédant des domaines à Saint-Clément, du bailliage d'Embrun, car des actes authentiques ont été produits dans la requête au roi Louis XIV comme on le verra plus loin.

C'est à Châteauroux en Dauphiné que Paul Agneau né en 1390 épousa Marthe d'Eymonet dont il eut un fils, Michel Agneau, né le 9 avril 1437, qui en 1469 fut revêtu de l'ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI. Son père avait fait partie de la cour de Charles VII le Victorieux, et fut du nombre des chevaliers qui chassèrent les Anglais du territoire de France.

Louis XIV délivra le 2 mai 1688, des lettres patentes de confirmation de noblesse, enregistrées aux archives de Provence, à Aix, le 5 mars 1689, en faveur de François Agneau, seigneur de Septêmes, depuis l'an 1428.

La filiation suivie de cette famille est établie régulièrement depuis l'an 1671 jusqu'à nos jours.

En Louis-François-Marius, comte d'Agneau, s'est éteinte la descendance mâle de la famille ; mais de son mariage avec Pauline-Debora Naquet, célébré à Marseille le 9 juin 1842, naquit à Nîmes le 6 mai 1843, une fille Louise-Hermance d'Agneau, mariée à Paris le 20 août 1867 avec Charles Carpentier.

De ce mariage est né à Paris, le 22 janvier 1871, un fils, Maurice-Louis-Emile, qui a hérité du nom de son grand-père maternel, et qui s'appelle aujourd'hui **Carpentier d'Agneau**.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagé en pointe d'un agneau d'argent,*

Couronne de comte.

CARPENTIER DE CHANGY.

Cette famille, originaire du Nivernais, a possédé les seigneuries de Crécy, de Machy, de Laveau, de la Thuilerie, de Carbonnières, de Courtois, de Marigny, de Ratilly, de Changy, de Vanzé, du Bourdon, de Beaudéduit, des Pavillons ; comtes de Changy, les châtellenies de Decize, de Champvert et de Nevers.

Elle s'est alliée aux meilleures maisons de la province.

Le premier auteur connu est Roger Carpentier, sire de Gouy, qui vivait en 1160.

Colinet Carpentier, né en 1431, fut seigneur de Crécy, en Nivernais, terre que sa femme lui apporta en dot.

Il devint héritier universel de son cousin germain Jacques, le 16 octobre 1479, à la charge de prendre ses armes (*d'azur*, etc., décrites plus bas); ce qui a été exécuté également pour tous ses descendants. Il épousa, par contrat passé le 15 janvier 1463, Jeanne de Savigny.

Cette famille a été l'objet d'une maintenue de noblesse de 1664 à 1669.

Sa filiation est régulièrement suivie de 1267 à nos jours.

Elle a pris part aux élections de la noblesse en 1789.

Armes : *D'azur à l'étoile d'or accompagnée de trois croissants d'argent posés 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de marquis pour les aînés ; de comte pour les puînés.

Cimier : *Une étoile rayonnante entre deux demi-vols, le tout d'or,*

Devise : *Dieu m'ayde.*

CARPENTIER DE JUVIGNY (*de*).

Famille originaire du Soissonnais, ayant possédé les seigneuries de Juvigny, des Tournelles, etc., qui a donné un président trésorier de France, des mousquetaires et un commissaire des gardes du corps, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et d'un croissant d'argent en pointe.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions, celui de sénestre passant.*

CARPIER D'ANGREAU.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARPIQUET DE BOUGY. — *Voy.* HUE DE CARPIQUET DE BOUGY.

CARRA DE VAUX.

Cette famille est originaire du Beaujolais.

Elle descend de Jean Carra de Vaux, seigneur de la baronnie de ce nom, de Saint-Cyr, etc., mort en 1786.

Il laissa trois fils et fut la tige des trois branches de *Vaux*, de *Saint-Cyr* et de *Rochemur*.

Son second fils, Jean-François, comte de Carra Saint-Cyr, gouverneur de la Guyane française, lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur, fut créé baron de l'Empire avec majorat, puis comte sous la Restauration. Il mourut en 1834, laissant son titre à Jean-Louis Carra de Rochemur.

Armes : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois losanges et d'un croissant de même en pointe.*

Alias : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'or, posés 2 et 1, et d'un croissant d'argent en pointe.*

CARRANRAIS (*de*). — *Voy.* MARIN DE CARRANRAIS.

CARRÉ DE BUSSEROLLES.

Cette famille est originaire du Poitou.

Un Jean Carré, seigneur de Busserolles, était attaché à la maison de François de Bourbon, dès l'année 1516. Un Gauthier intrigua à la cour sous Henri III.

La filiation suivie de cette famille remonte à Carré (Amiar), seigneur de Busserolles, noble Poitevin, deuxième écuyer de Charles de Lorraine, duc de Guise et de Joyeuse, mort en 1640 ; il s'était marié à Louise de Cors, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *D'azur à deux étoiles d'or en chef, et une rose de même en pointe.*

Devise : *Superis gratum spirabit odorem.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

CARRÉ DE LUSANÇAY (*de*).

Famille noble, originaire de la Grande-Bretagne, et divisée en plusieurs branches. Les unes existent tant en Angleterre qu'en Ecosse, et les autres sont fixées en France depuis plusieurs siècles.

De la branche existante en Angleterre était M. de Carr, qui s'établit à Monaco, vers la fin du XVIe siècle, et dont les enfants vinrent se fixer en Provence ; leurs descendants furent reconnus et maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction du royaume d'Ecosse, en date de l'an 1660. De cette branche de Provence est issu le chevalier Hercule de Carr, ancien capitaine au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1791, et qui vivait à Poitiers en 1816.

La branche de Lusançay et de Carville, établie en Languedoc, a fait ses preuves de noblesse, l'an 1698 et l'an 1708. Les titres de cette maison ont été vérifiés en 1782, par M. Chérin, généalogiste des ordres du roi.

Cette maison a fourni plusieurs officiers et des chevaliers de divers ordres.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent chargé de trois molettes d'éperon de gueules; au franc-canton d'or, chargé d'un lion du troisième émail.*

Cimier : *Un soleil d'or.*

Devise : *Mus quam devinus.*

CARRÉ DE MALBERG.

Famille originaire de Lorraine, qui a donné des officiers de toutes armes, des membres du parlement de Paris et de la cour souveraine de Nancy, des chevaliers de Saint-Louis, du Lys et de la Légion d'honneur.

Armes : *D'or à la bande échiquetée d'argent et de gueules de trois traits.*

CARRÉ DE MARGORIE.

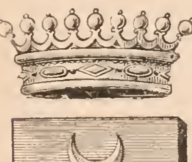
Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

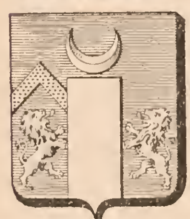
CARRELET.

Gilbert-Alexandre, comte Carrelet, né à Saint-Pourçain, le 14 septembre 1789, général de division, grand-croix de la Légion d'honneur, élevé à la dignité de sénateur en 1852, fut créé comte par décret de mars 1866.

Armes : *De gueules à trois épées d'argent, montées d'or, deux en sautoir, une en pal, croisées à la naissance de la lune, surmontées en chef d'une étoile d'or; au franc-quartier de comte sénateur,* qui est *d'azur au miroir d'or enlacé d'un serpent d'argent.*

CARRÈRE (*de*).





Ancienne famille, originaire du Béarn, représentée à la fin du règne de Louis XV, dans la personne de N... de Carrère, conseiller au parlement du Béarn.

Ramon de Carrère fut un des gentilshommes béarnais réunis à Lescar au commencement du douzième siècle, à l'occasion d'un interdit pratiqué par les gentilshommes qui possédaient les dîmes inféodées dans le Béarn.

Bernard de Carrère fut un des quarante-sept gentilshommes, tous nommés, qui confirmèrent, par serment sur les saints évangiles, tous les actes et traités relatifs à la succession du Béarn, entre Gaston, Marguerite, Marthe et Guillelme, en date de la quinzaine de Pâques de 1285.

Une branche de la famille de Carrère s'établit dans le Coudomois, il y a quelques siècles. Un cadet de cette branche vint s'établir dans le pays de Marsan, vers 1637, où sa postérité subsiste encore de nos jours.

Joseph-Marie, comte de Carrère de Loubère, préfet du département des Landes, entré au régiment d'Auvergne en 1767, passa en Amérique avec ce régiment en 1775; il servit au siège d'York-Town, en Virginie, en qualité de capitaine des grenadiers de son régiment, et se distingua à l'attaque d'une redoute dont la prise fit capituler la place.

Rentré en France à la paix de 1783, il obtint la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et continua de servir jusqu'en 1791, époque à laquelle un accident, qui le priva de l'usage de son bras droit, le força de quitter le service, et le mit dans l'impossibilité d'émigrer; il obtint une pension de retraite. Constamment fidèle à son roi légitime, il fut persécuté à outrance pendant tout le cours de la Révolution. A l'époque de la rentrée de Mgr le duc d'Angoulême en 1814, son Altesse Royale daigna le nommer préfet du département des Landes, sur le rapport qui lui a été fait de l'estime publique dont il jouissait.

Sa Majesté, satisfaite de son dévouement sans bornes, a, par ordonnance du 31 janvier 1816, daigné lui conférer le titre héréditaire de comte.

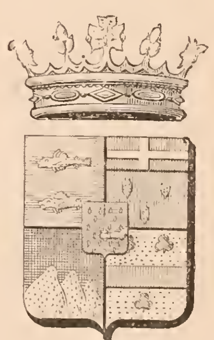
Il s'était marié le 17 janvier 1791 et eut postérité.

Armes : *D'azur, au pal abaissé d'argent, sommé d'un croissant et accosté de deux lions affrontés, le tout de même; celui de dextre surmonté d'un chevron d'or.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux licornes acculées.*

CARRÈRE DE MAYNARD



Cette famille est originaire du Béarn. Plusieurs de ses membres ont exercé des charges de judicature, notamment comme conseillers au au parlement de Toulouse, et trésoriers de France, en la généralité de Toulouse.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur, à deux poissons d'argent; au 2 de gueules; au chef de gueules, à la croix d'argent, à trois pommes de pin d'or; au 3 de sable, à une montagne d'or; au 4 d'or, à la fasce de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople. Sur le tout d'azur, au dextrochère de carnation, semé de feux follets d'argent.*

Devise : *Honor, non furor armat.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux sauvages, massue basse.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Carrère de Maynard, baron de **Ségouffielle** (Paul *de*). — Résidences : rue de Courcelles, 45, à Paris, et ch^au de Beillard, commune de Merville (Haute-Garonne). Marié à N. Hamelin, dont un fils : Martory, né le 20 mai 1891.

CARRÈRE SAINT-BÉAR (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

1° Toulouse.

Armes : *De gueules, au lion d'or, rampant contre un mont d'argent, mouvant du flanc dextre, le tout soutenu d'une terrasse de sinople ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, entre deux étoiles.*

2° Guadeloupe, rec. de nob., 5 mai 1775, et 9 janvier 1787.

Armes : *Coupé : au 1 d'azur, à trois trèfles d'or, rangés en fasce ; au 2 de gueules à une ancre d'argent.*

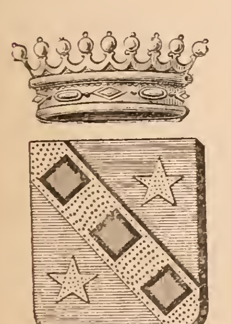
CARREY D'ASNIÈRES (*de*).

Famille originaire de Normandie.

Armes : *D'azur, à trois carreaux d'or*, alias *trois losanges d'argent.*

Nous trouvons encore : *D'azur, à la bande d'or, accompagné de deux molettes de même ; au chef du second, chargé de trois carreaux de gueules.*

CARREY DE BELLEMARE (*de*).



Famille ancienne, originaire d'Irlande.

En l'année 1066, Jean de Carrey était du nombre des nobles qui passèrent en Angleterre avec le duc Guillaume de Normandie et Robert, son fils, comme il est prouvé dans les archives de la chambre de Rouen.

Ce Jean fit souche en Angleterre, dont sont issus les barons de Horn et les comtes de Fernishaest.

Ce Nicolas de Carrey, grand écuyer d'Angleterre, chef de la cavalerie, chevalier de l'ordre de la Jarretière et de Saint-Georges, était parent d'Anne de Boulen, femme de Henri VIII, mère

de la reine Elisabeth ; ledit Nicolas fut décollé en 1533, sous le règne de Henri VIII.

Son fils, Pierre de Carrey, Milord, fut d'une conspiration contre la reine Marie, fille de Henri VIII, avec d'autres seigneurs, dont deux, le duc de Suffolk et Hacnet, furent pris et exécutés.

Ledit Pierre Milord de Carrey se sauva en France, avec son fils, à cet effet, sur la fin du règne de Henri II. Il se tint très longtemps caché du côté de Rouen et de Lisieux : ses affaires étaient toujours brouillées en Angleterre. Ce Pierre de Carrey avait trois fils, dont l'aîné s'appelait Jean, qui avait épousé Anne de la Porte, dont étaient issus Nicolas de Carrey et deux frères qui servirent le roi. Tous les trois entretinrent des compagnies à leurs dépens dans les temps des guerres civiles, et il y en eut deux de tués ; il ne restait plus que Jean et Nicolas, son fils. Ce fut dans ce temps que ces deux derniers se firent connaître au roi. Il était nécessaire que cela fût, puisqu'ils avaient fait leur domicile en France, et en Normandie, que leurs biens étaient confisqués en Angleterre, qu'ils étaient catholiques, que la religion contraire régnait en Angleterre. Ils obtinrent du roi Henri III, en 1588, une déclaration par laquelle il les reconnaît nobles d'ancienne race, et leur accorde les mêmes privilèges qu'aux anciens nobles de Normandie. Henri IV donna des lettres patentes, en 1598, audit Nicolas Carré de Bellemare, par lesquelles il l'exempte de cette taxe, comme n'étant point dans le rang des nouveaux nobles du règne précédent.

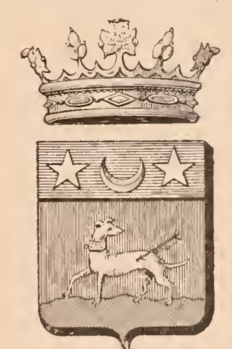
La filiation suivie de cette famille commence à Jean de Carré de Bellemare, qui vivait vers 1600 et eut postérité d'Anne de la Porte, qu'il avait épousée.

Cette famille compte plusieurs officiers de marque dans les armées du roi, des chevaliers de Saint-Louis et de divers autres ordres.

Armes : *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois carreaux bordés de sable, et accompagnée de deux étoiles d'or.*

Supports : *Deux licornes.*

CARRIÈRE (*de*).



Famille originaire du Languedoc, anciennement connue à Toulouse, et qui compte parmi ses auteurs noble Pierre Ier de Carrière, capitoul en 1369 et 1389. Elle s'est divisée en plusieurs branches, notamment depuis Pierre II de Carrière, qui fut aussi revêtu de la charge de capitoul en 1581 et 1592, et cette honorable magistrature a été fréquemment exercée par des mem-

bres de la famille. Les annales de Toulouse contiennent la liste de plus de vingt capitouls du nom de Carrière.

Les différentes branches de cette famille étaient :

1° Les deux branches établies à Toulouse, qui eurent pour auteur Pierre de Carrière, second fils d'autre Pierre de Carrière. Ces deux branches avaient été maintenues dans leur noblesse, la première le 14 mars 1670, et la seconde par jugement du 15 février 1700.

2° La branche établie à Rabastens, qui avait pour auteur Henry de Carrière, marié en 1599 à Marguerite de Bonnefoy, et qui fut maintenue dans sa noblesse par jugement du 26 mars 1666 et 1669.

3° La branche établie à Briatexte, qui commença à François de Carrière, marié en 1666 à demoiselle Marguerite d'Azénian.

4° Les branches établies dans le diocèse d'Uzès, qui furent formées par David de Carrière, né à Toulouse le 26 juin 1597, marié le 16 février 1640, et qui mourut le 16 septembre 1669, en laissant un fils dont la descendance s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Jean-Joseph-Frédéric, né à Montpellier, le 26 février 1788, sous-préfet à Carcassonne, reçut à Montpellier, de Son Altesse Royale Monsieur, le 14 octobre 1814, la croix de la Légion d'honneur et resta toujours fidèle à la famille de nos rois.

Il fut créé baron, avec majorat, par lettres patentes de Louis XVIII en date du 11 juillet 1820.

5° La branche établie au Saint-Esprit qui commença avec Joseph de Carrière, né le 22 juillet 1728 à Saint-Esprit, sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, en mai 1743, et qui assista un mois après à la bataille de Dettingen. Il passa dans le régiment Royal-Comtois le 24 décembre 1746 avec le grade de lieutenant, fut nommé, en 1758, capitaine et reçut la croix de Saint-Louis en mai 1771.

A cette époque, il était établi depuis deux ans dans la ville du Saint-Esprit, dont il fut élu premier consul ; marié, le 10 août 1774. Arrêté en septembre 1793, comme noble, et pour avoir pris les armes contre le général Cartaux, il fut d'abord détenu à la citadelle du Saint-Esprit, puis transféré à Nîmes, traduit devant le tribunal révolutionnaire et réservé pour une exécution qu'arrêta la nouvelle des événements du 9 thermidor. Rendu à la liberté en octobre 1794, il mourut le 23 novembre 1800.

Armes : *De gueules, au lévrier d'argent, colleté et bouclé d'or, la tête contournée, percé d'une flèche en barre du second émail, passant sur une terrasse de sinople, la patte dextre levée ; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles de même.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux griffons.*

Devise : *Fidelior.*

CARROLE-TÈVIS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARRON DE LA CARRIÈRE.

Cette famille est originaire de Picardie. Elle a possédé les seigneuries de la Carrière, de la Noë, a été comprise dans la réforme de 1670, recensement de Rennes, et anoblie en 1815.

Pierre, gendarme de l'ordonnance du maréchal de Brissac, accompagna ce dernier en Bretagne en 1596 ; Bonaventure fut sénéchal, syndic et major des milices de Dol et député aux États de 1759 ; il était l'aïeul de l'abbé *Carron*, fondateur des écoles ouvertes en Angleterre aux enfants d'émigrés français en 1821 ; cette famille a donné un évêque du Mans en 1833.

Une famille de même nom et armes a été maintenue en Picardie par les lettres patentes de 1663.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe de trois losanges de même, posés en fasce.*

CARROY. — *Voy.* la Barre de Carroy.

CARRUYER DE BEAUVAIS.

Les Carruyer de Beauvais, de Launay, de Cretot, de Muchedent, de Saint-Germain, de Riberval, etc., sont très anciens au pays de Caux, et n'ont cessé de se distinguer dans les armées du roi. Une branche établie en Bourgogne depuis trois siècles y acquit en 1644, par le mariage de Guillaume avec Anne de la Ferté-Meung, la terre et le château de Beauvais.

Gabriel servit avec beaucoup d'éclat dans les guerres contre la Ligue, reçut souvent par écrit des témoignages flatteurs d'estime d'Henri IV, et fut député de la noblesse du bailliage de Caux sous Louis XIII.

Deux frères de la même maison furent tués au siège d'Etampes en 1652. Nicolas de Beauvais fut député élu suppléant aux États généraux de 1789, par la noblesse du bailliage d'Auxerre.

La famille Carruyer de Beauvais s'est alliée aux Saint-Ouen, Fortbois, la Rivière, etc.

Armes : *D'azur, à trois gerbes de blé d'or, rangées 2 et 1.*

CARS. — *Voy.* de Pérusse des Cars.

CARSALADE DU PONT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARTIER (*de*).

Nobles, messires, écuyers, sieurs de Saint-Philip. — Seigneurs de Cazenac, de Saint-André, le Grand-Renom, etc.

En Blésois, Navarre, Hollande, Bordelais, Bazadois, etc.

Les différents pays que la famille Cartier a habités, ses voyages, sa vie nomade pendant près de deux siècles, les persécutions presque constantes dont elle a été l'objet, depuis que Calvin prêcha la réforme, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, sont autant de causes qui ne lui permettent plus aujourd'hui le rapport de ses titres primitifs. Son nom s'est écrit indifféremment *Cartier*, *Quartier* et *Chartier*. La première orthographe est définitivement fixée dans cette maison depuis plus de deux cents ans. Le premier connu de cette maison est Jacques Cartier, l'un des plus savants et des plus expérimentés navigateurs de son temps, issu d'une famille noble des environs de Blois, né à Saint-Malo, en Bretagne, le 31 décembre 1491. Il quitta de bonne heure sa patrie pour courir les mers. En 1534, il s'embarquait pour explorer le Canada ; après avoir découvert le fleuve Saint-Laurent, il le remonta jusqu'à l'île de Montréal, et là, ayant fait élever une grande croix surmontée des armes de France, il prit possession de tout le pays au nom de François Ier. Il épousa, en 1519, demoiselle Catherine des Granges, dont il eut postérité.

Cette famille compte plusieurs officiers distingués des armées du roi, un maréchal de France, des conseillers du roi et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à trois pommes de pin d'or, posées 2 et 1.*

Casque de profil, orné de ses lambrequins d'or et d'azur.

CARUEL DE SAINT-MARTIN.

Cette famille est originaire de Normandie. Son état de noblesse nous est inconnu.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent à trois merlettes de sable ; à la bordure de gueules*, qui est de Caruel ; *aux 2 et 3 d'argent à une aigle de sable*, qui est de Saint-Martin.

CARVALHO (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CARVILLE (*de*). — *Voy.* Gaultier de Carville.

CARY. — *Voy.* Langle de Cary.

CASABIANCA (*de*).

In bello leones, in pace columbæ, lions dans la guerre, colombes dans la paix.

Telle est la devise de cette maison, qui a régné au IXe siècle sur la Corse, et dont les descendants ont joué les principaux rôles dans l'histoire de cette île.

Cette famille a donné à la France plusieurs hommes distingués.

Armes : *Écartelé : au 1 de comte sénateur ; au 2 de gueules à la tour d'argent crénelée de cinq pièces, sommée à sénestre d'une guérite d'argent et à dextre d'un cyprès d'or ; au 3 de gueules au pin d'or sommé d'une colombe d'argent ; au 4 d'azur au badelaire d'argent, poigné et virolé d'or.*

CASAJARA (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASAMAJOR (*de*).



La maison de Casamajor, *alias* Casamajour, originaire du Béarn, s'établit en Languedoc, puis en Guyenne, en Périgord et dans la Martinique. Divisée en deux branches au moment de la vérification, elle fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, depuis Bernard de Casamajour, seigneur de Thigné, qui vivait en 1499.

Un Ambroise Casamajor fit enregistrer ses titres à la Guadeloupe, le 2 mai 1768 ; il était fils d'autre Ambroise, né à Sauveterre vers 1725, et marié à Mlle de Capdeville. Il épousa Mlle Petit, et Pierre de Casamajor se maria à la Guadeloupe avec Perrine-Anne Coquille. On trouve aussi Pierre-Jacques de Casamajor, qui avait pour femme Louise de Godemar de Reverchon. Leur famille était originaire de la province de Guyenne.

Armes : *D'azur, au lion d'argent, accompagné en chef de deux étoiles du même ; à la fasce de gueules, brochant sur le tout.*

Couronne de comte.

Nous trouvons encore : *D'azur à la tour d'argent accostée de deux vaches affrontées d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

CASANOVA. — *Voy.* Arrighi de Casanova.

CASAUNAU (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASAUX (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : Vendômois : *De gueules au lion d'or.*

CASENEUVE (*de*). — *Voy.* Ailhaud de Caseneuve.

CASOLLE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASSAGNAC (*de*). — *Voy.* Granier de Cassagnac.

CASSAGNE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *Coupé : au 1 de sinople, à la pyramide d'argent; au 2 d'or, au chevron de sable accompagnée en pointe d'un chêne de sinople terrassé du même.*

CASSAGNE-BEAUFORT-MIRAMONT (*de*).

Marquis de Miramont et de Pestels, de Palminhac, barons de Saint-Ours, de Gion, seigneurs de Brezons, de Paulhac, de la Roque-Massebeau, de Neyrebrousse, de Cézens, de Balzac, de Montréal, de Saint-Henri, de Saint-Angeau et autres places.

Cette maison, issue d'ancienne chevalerie, est originaire de Rouergue, où elle florissait dès l'an 1028, ainsi qu'il appert d'une charte par laquelle Hugues et Rigal de Cassagnes, fils de Raymond, contribuèrent au rétablissement de l'église de Saint-Pierre de Clervaux, diocèse de Rodez.

Très anciennement, le nom de cette famille s'écrivait *Cassanhes*, et dans les actes en patois, *Cassanos*.

Cette famille vint s'établir en Auvergne en 1608, par suite du mariage de Charles Cassagnes-Beaufort, avec dame Camille de Pestels, dame de Pestels et de Palminhac.

La filiation suivie de cette maison, prouvée par titres originaux, remonte à l'an 1391 ; elle a possédé de grandes et belles terres jusqu'à la Révolution ; c'est en sa faveur que Louis XV a érigé, en 1770, la terre de Pesteils en marquisat, sous le nom de Miramont.

La comtesse de Clermont avait entre autres frères, le chevalier de Miramont, reçu à Malte, en 1755.

Jean-Gaspard-Louis de Cassagnes, marquis de Miramont, fut chambellan de l'empereur Napoléon, en 1809, comte de l'Empire, avec érection de majorat le 15 mars 1810, préfet du département de l'Eure le 12 mars 1813, et de celui d'Indre-et-Loire en 1815.

Le marquis Napoléon de Cassagnes-Miramont, fils du précédent, fut membre du conseil général du département du Cantal.

Armes : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à la cotice de gueules, brochante.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Atavis et armis.*

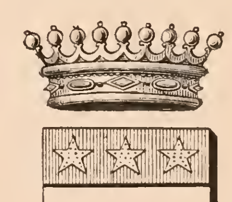
Voy. de Lafabrie de Cassagnes de Peyronnencq.

CASSAGNE DE SAINT-JEAN DE LIBRON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASSAN. — *Voy.* Roux de Cassan.

CASSAN DE FLOYRAC.



Cette maison est ancienne et originaire du diocèse de Béziers. Elle a donné des magistrats au sénéchal et présidial de cette ville, et a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil du 17 mars 1670.

La filiation de cette famille commence à Jacques de Cassan, écuyer, qui vivait vers 1500. Il épousa Marguerite de Thézan, dont il eut postérité.

Messire Jean de Cassan, seigneur de Floyrac, fut reçu conseiller auditeur en la chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, confor-

mément aux conclusions du procureur général du 3 août 1768.

Nous ignorons d'où provient le titre de comte, porté par le représentant actuel de cette famille.

Armes : *D'argent, à un chien rampant de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

CASSANY DE MAZET.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASSE (*du*).

Il y a en France plusieurs familles nobles de ce nom, parmi lesquelles on distingue celle de du Casse Lartigue, qui a fourni un vice-amiral, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, sous Louis XIV. Elle était représentée en 1817 par Jacques-Xavier du Casse, né en 1773, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur.

Armes : *D'or à la rencontre de cerf de sable.*

Nous trouvons encore une famille du même nom dont un des membres, Jacques-Nicolas du Casse, officier général, a été créé baron de l'Empire.

Armes : *D'azur, au chêne arraché et fruité d'or, à quatre branches passées en sautoir.*

CASSEL (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : Bavière : *Parti : au 1 d'azur à une tour sommée de trois tourelles d'argent, posées sur une terrasse de sinople ; au 2 d'or à trois bandes de gueules.*

Cimier : Une femme issante habillée de gueules, les manches d'or, tenant de sa main sénestre trois roses de gueules tigées de sinople.

CASSIÈRES (*de*). — *Voy.* Jacquin de Cassières.

CASSIN (*de*).

Cette famille, originaire de l'Anjou, a possédé les seigneuries de la Groye, de la Loge, de la Noue, de Kainlis, etc.

Elle a donné trois trésoriers de France et a comparu à l'assemblée de la noblesse de l'Anjou en 1789. Elle a obtenu des lettres patentes le 18 mars 1825, conférant le titre de baron, avec majorat.

Armes : D'*azur, à trois bandes d'or.*

La branche de Kainlis blasonne : *Écartelé : aux 1 et 4 de Cassin ; aux 2 et 3 d'or, au cerf passant de gueules ramé de sinople, au croissant de même en chef,* qui est de Kainlis.

CASSON (*de*). — *Voy.* Boux de Casson.

CASTAGNERY DE CHATEAUNEUF (*de*).

Cette famille, originaire du Piémont, vint se fixer en Savoie.

Le pape Urbain VII en faisait, dit-on, partie; elle a donné en outre des sénateurs et présidents au Sénat de Savoie.

Armes : *D'or au châtaignier de sinople, sur une motte de même* (alias *arraché*), *fruité de quatre fruits du champ.*

CASTAGNY (*de*).

Famille originaire de Bretagne, anoblie en 1763.

Armes : *D'argent à un châtaignier de sinople, mouvant d'un croissant de gueules et accosté de deux étoiles d'azur.*

CASTAIGNER (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASTAING DE LABARTHE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

1° Armes : Béarn : *De gueules à trois besants d'or.*

2° France : *D'or à un châtaignier de sinople surmonté de trois étoiles rangées de gueules, et accosté en pied de deux piverts affrontés de sinople.*

CASTANIER DE CLERMONT-LODÈVE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : France : *D'argent à un chataignier de sinople fruité d'or, posé sur une terrasse du même : au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles du même.*

CASTARÈDE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : Béarn : *D'azur à la croix d'argent ; au chef d'or, chargé d'un lévrier passant de sable.*

CASTEJA (*de*). — *Voy.* BIAUDOS DE CATEJA.

CASTEL (*de*).

Cette famille, originaire de Normandie, a possédé les seigneuries dudit lieu et de Saint-Martin-de-Blagny.

ARMES : *De gueules à trois châteaux d'argent, 2 et 1 ; au chef d'or, chargé d'un lambel du champ.*

Nous trouvons encore : *D'or au château de sable.*

Alias : *D'azur au château d'argent.*

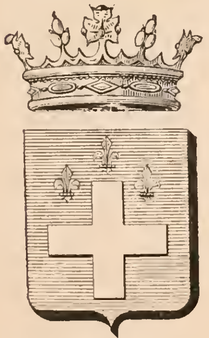
Une famille originaire de Bretagne porte : *Coupé de gueules et d'hermines, au lion armé, lampassé et couronné d'or, de l'un en l'autre.*

CASTEL (*du*).

Famille originaire du Soissonnais, ayant possédé les seigneuries de Sainte-Christine, de Castel, etc. A été maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil d'État du mois d'août 1670.

ARMES : *D'argent à trois chevrons d'azur, accompagné en pointe d'une merlette de même.*

CASTELBAJAC (*de*).



Les seigneurs de ce nom, dont l'origine se perd dans les temps les plus reculés, ne paraissent, suivant les plus anciens actes, que dans un rang supérieur à la plus grande partie des nobles de Bigorre. On lit même dans un plaidoyer fait au parlement de Toulouse en 1495, au sujet d'un procès entre seigneurs, qu'il n'y avait alors aucun seigneur en Bigorre que le comte, qui eût juridiction ou des hommages, excepté le seigneur de Castelbajac.

Les armoiries de Castelbajac étaient originairement : *D'azur à la croix d'argent.* C'est ainsi qu'elles se voient dans les anciens monuments. Ils ont aussi porté : *D'azur à la croix d'argent, abaissé en pointe sous trois fleurs de lis d'or en chef, posées 2 et 1* (par concession de Charles VII, par lettres patentes du 10 mai 1443 en faveur d'Arnaud Guilhem de Barbazan et des descendants de ses deux sœurs).

La position des fleurs de lis a varié sur les différents meubles et bâtiments des seigneurs de ce nom ; sur quelques-uns, elles sont en *chef*; sur d'autres, elles occupaient la *partie supérieure de l'écu, et la croix remplit le reste*, et sur d'autres *la croix est en abîme*.

La filiation de cette famille commence à Arnaud Raymond de Castelbajac, premier de ce nom dont on ait connaissance, qui vivait en 1078. Il se maria et eut postérité.

Cette famille a formé un grand nombre de branches dont deux subsistent encore.

Elle a fourni des officiers de tous grades et des chevaliers de différents ordres français et étrangers, un pair de France héréditaire, un général de division, ambassadeur et sénateur sous le second empire ; elle a eu les honneurs de la cour en 1780 et 1783, suivant preuves faites au cabinet des ordres du roi.

ARMES : *D'azur, à la croix d'argent alésée, accompagnée en chef de trois fleurs de lis d'or, 2 et 1.*

Couronne de marquis.

CIMIER : *Une tête humaine de carnation.*

CRI : *Bigorre ! Bigorre ! Castelbajac !*

SUPPORTS : *Deux lions au naturel.*

DEVISE : *Lilia in cruce floruere.*

CASTELBON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, **il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.**

CASTELET. — *Voy.* COYE DE CASTELET.

CASTELJAN. — *Voy.* DE FAGET DE CASTELJAN.

CASTELLAN (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries dudit lieu et de Trélan, de Launay, du Bois et de Boro, de Bignac, de Malville, etc.

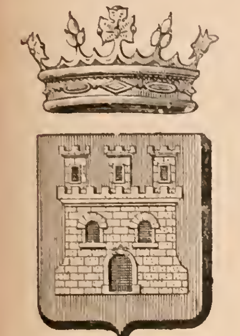
D'ancienne extraction, on la trouve à la réforme de 1668 où elle justifie de huit générations. On la retrouve encore aux réformes et montres de 1426 à 1536.

Perrot fut écuyer dans les montres d'Olivier de Clisson en 1375; François, fils de Jean, épousa, avant 1480, Catherine, dame de Bignac.

Cette famille a donné : un chevalier de Saint-Lazare en 1612 ; un chevalier de l'ordre du roi en 1668 ; un page du roi en 1740; un brigadier des armées royales en 1780.

ARMES : *D'argent, à trois sangliers de sable.*

CASTELLANE (*de*).



La tradition de cette ancienne et illustre maison porte qu'elle est issue des anciens princes souverains de Castille, et qu'elle a donné son nom à la ville de Castelane aujourd'hui Castellane, près de Senez. Ce qui favorise cette tradition, outre la conformité du nom et des armes de cette maison avec le nom et les armes du royaume de Castille, est que l'on trouve dans d'anciens titres (et particulièrement dans une charte de l'an 1023, qui est aux archives de Saint-Victor-lez-Marseille), que la ville de Castellane portait anciennement un autre nom, et qu'elle était appelée du nom de *Ducelia* ou de *Semiramis;* dans la suite du temps elle fut appelée *Petra Castelana*, et enfin simplement Castellane. Et comme on ne sait pas quand ni comment le nom de Ducelia et de Sémiramis a été changé en celui de Castellane, ceux de cette maison ont quelque sujet de s'en tenir à leur tradition, qui leur apprend qu'ils sont issus des anciens souverains de Castille, et qu'ils ont donné leur nom à la ville de Castellane. Quoi qu'il en soit, il est assuré que ceux de cette maison ont toujours tenu un rang très considérable, jusque-là que quelques-uns se sont fait appeler les princes de Castellane, et qu'ils ont eu toutes les peines du monde à se soumettre aux anciens comtes de Provence, comme nous l'apprenons de nos histoires.

Le premier qui nous paraît avoir porté le nom de Castellane, est un Boniface qui, l'an 1089, fut choisi avec deux princes souverains, savoir Fulco Dodo, prince de Calian, et Raymond, comte de Saint-Giles, pour être tous trois ensemble les arbitres d'un différend qui était entre l'abbé de Saint-Honoré de Lérins et l'abbé de Saint-Victor-lez-Marseille.

Laugier de Petra Castelana, nommé dans une charte datée du temps que Laugier était évêque d'Aix, devait être le fils de Boniface de Castellane, suivant l'ordre de la chronologie, puisque cet évêque siégeait depuis l'an 1103 jusqu'en 1122.

Boniface de Petra Castellane, deuxième du nom, fut le premier d'entre les barons de Provence qui firent hommage dans la ville de Tarascon à Raimond Bérenger, comte de Provence, l'an 1146.

C'est apparemment le même Boniface de Castellane qui suivait le parti de la princesse Etiennette des Baux l'an 1150.

Boniface de Castellane, deuxième du nom, seigneur de Castellane, de Salernes et de plusieurs autres terres, se prétendant souverain de la ville de Castellane et de sa baronnie, voulut s'y maintenir à force d'armes, ce qui obligea Idalsous, roi d'Aragon, et Alfons, son fils, comte de Provence et de Barcelone, de passer le Rhône, et d'aller avec toutes leurs forces pour l'assiéger dans sa ville de Castellane. Mais par l'entremise de leurs amis, la paix fut faite, à condition que Boniface se soumettrait à l'hommage, ce qu'il fit dans la ville de Grasse au mois d'octobre de l'an 1189. On ne sait d'où vient que quelques-uns ont écrit que le frère de ce seigneur, qu'ils appellent Bertrand de Castellane, évêque de Fréjus, fut décapité à l'occasion de cette guerre, puisqu'on ne trouve point, dans la chronologie des évêques de Fréjus, qu'il y en eût un en ce temps-là qui s'appelât Bertrand de Castellane, suivant la chronologie exacte que le sieur d'Anselme, chanoine de cette église, en a donnée au public.

Roux de Castellane, seigneur de Castellane, de Salernes, de Villecrose, etc., qui succéda à ce Boniface, transigea l'an 1205 et l'an 1214, avec le prieur de Villecrose sur les différends qu'ils avaient pour les droits qu'ils devaient avoir dans les lieux de Salernes et de Villecrose. Il fut père de Boniface de Castellane, quatrième du nom, qui fut seigneur de Castellane, de Salernes, de Villecrose, d'Entrecasteaux, d'Alemagne, d'Esparron, de Saint-Martin, du Castelet de la Robine, de Rousset, de Brauch, de Brunes, de Besaudun, de Peirolos, de Château-Vieux, d'Eaux de la Garde, de Castillon, de Robion, de Boade, de Toulam, de Blieux, de Casteuil, de Braudis, de Taloire, de Torames, de Barrême de Torenc, de Corchon et de Majostros, de toutes lesquelles terres et seigneuries il fit hommage au comte de Provence l'an 1226.

Il fut marié avec Agnès Spata, dame de Riez, de laquelle il eut deux fils, tous deux appelés du nom de Boniface, et qui sont les deux tiges desquelles sont issues toutes les branches du nom de Castellane que l'on a vues en Provence. L'aîné fut appelé Boniface de Riez, et le puîné porta le nom de Boniface de Galbert. Boniface de Riez fut seigneur de Castellane, de Riez, d'Alemagne, de Saint-Martin, du Castelet, de Carchon, de Majostros, de Rousset et de plusieurs autres terres. C'est le dernier de sa race qui a possédé la ville de Castellane, l'ayant perdue, soit que le comte de Provence la lui eût confisquée, comme quelques-uns disent, soit qu'elle lui eût été vendue, ou échangée par d'autres biens, comme d'autres avancent. Il fut marié deux fois : premièrement avec Alice des Baux, fille de Hugues des Baux, seigneur des Baux, et vicomte de Marseille, et en secondes noces avec Sibile, dame de Toulon, issue des vicomtes de Marseille, veuve de Gilbert des Baux, et fille de Geoffroi Gaufrèdes, seigneur de Toulon et de Trets, et de Guillemette de Blacas. Il n'eut point d'enfant de cette seconde femme, laquelle fit héritier le comte de Provence par son testament de l'an 1261. Mais, de la première, il en eut deux, savoir : Boniface Castellane et Hugues, dit des Baux. Boniface est celui qui portait la qualité

de vicomte de Marseille, et qu'on appelait le prince de Castellane, si fameux dans nos histoires par ses poésies en provençal, ou louange vulgaire, qui accompagna Charles d'Anjou en la conquête du royaume de Naples l'an 1264, auquel il dédia ses poésies, et mourut peu de temps après sans enfants. Sa postérité fut continuée par Hugues des Baux, son frère, qui avait pris le nom et le surnom d'Hugues des Baux, à cause de son aïeul maternel, et c'est sous ce nom qu'il a paru dans tous les actes où il est intervenu, ses descendants ayant dû depuis reprendre le nom de Castellane qu'ils n'ont plus jamais quitté. C'est de lui que sont issues les branches des seigneurs d'Alemagne, de Claret, de Saint-Véran, de la Colombe, de la Freissinoux, de Saint-Jeurs, marquis de Grimaud, de Mazaugues et d'Andou, de Norante et de Chaudon, d'Auzet, etc., qui subsistaient encore, excepté celle des barons d'Alemagne qui est finie il y a près de 250 ans, et dont les biens passèrent dans la maison du Mas, laquelle a pris depuis le surnom de Castellane, et se dit du Mas de Castellane.

Boniface de Galbert, ou de Gaubert, eut pour sa part les seigneuries de Salernes, de Peirolos, d'Entrecasteaux, de la Garde et de plusieurs autres terres, et de lui sont issues les branches de la Verdière, d'Empus, de Jonques, de Fos et de la Valle-Chanaut, d'Entrecasteaux, depuis comtes de Grignant, de Pierrerue, de Moissac, de Salernes, de Château-Vieux, de Montmeyran, d'Esparron-de-Verdon, de Novejan et de Chirac, de Magnan, d'Entressens et d'Alleins, la plupart desquelles subsistent encore et les autres sont éteintes, comme celle des seigneurs de la Verdière, dont les biens ont passé dans la maison de Fourbin d'Opède ; celle des seigneurs d'Empus, dont les biens ont passé dans la maison de Lauris, seigneur de Taillade ; celle des seigneurs de Jouques a fini il y a environ 250 ou 260 ans en la personne d'Antoine de Castellane, seigneur de Jouques, mort prêtre de l'Oratoire ; celle des seigneurs de Fos et de la Valle-Chanaut finit en la personne de Louise de Castellane, mariée l'an 1597 à André, marquis d'Oraison. Celle des seigneurs de Salernes subsiste encore en la personne des descendants d'un cadet de cette maison. Mais celle des aînés finit en la personne d'Honorée de Castellane, mariée avec Anne de Pontevez, seigneur de Buouse, dont la fille unique épousa Louis de Galien, seigneur des Issars, et par elle seigneur, puis marquis de Salernes. Celle des seigneurs de Château-Vieux se termina en une fille, qui fut mariée dans la maison de Gombert, et lui porta la terre de Château-Vieux, laquelle a dû depuis passer dans la maison de Demandols. Et la branche des seigneurs d'Aleins a aussi fini en la personne des aînés.

Armes : *De gueules, à un château ouvert, crénelé, maçonné de sable, et sommé de trois tours d'or.*

Supports : *Deux sauvages, avec chacun une massue d'or.*

Cimier : *Un semblable sauvage.*

CASTELLI (*de*).

Cette famille est originaire de Corse. Jean-Antoine-Marie de Castelli, comte de Corniliau, chambellan, lieutenant général et capitaine des gardes au service du roi de Pologne, épousa, en 1721, Marie-Henriette de Boisschotte, dont il eut Frédéric-Auguste-Joseph de Castelli.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or à l'aigle de sable,* qui est de Boisschotte ; *aux 2 et 3 de Lanoy de Flandre; et sur le tout d'argent, chargé d'un château de gueules donjonné de trois tours de même.*

Nous trouvons encore : *D'argent, au château donjonné d'azur, surmonté d'une aigle de sable.*

Supports : *Deux lions.*

CASTELMORE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASTELNAU (*de*).

Il y a plusieurs familles de ce nom sur lesquelles les renseignements font défaut.

Armes : *Fascé de gueules et d'or au chef d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermine de sable.*

D'azur au château ouvert d'argent, crénelé et maçonné de sable, sommé de trois donjons girouettés de sable.

Ecartelé : aux 1 et 4 des armes précédentes; aux 2 et 3 d'or à deux loups passants de sable l'un sur l'autre; sur le tout d'or, à trois chevrons de sable.

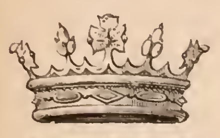
Voy. Boileau de Castelnau ; Curières de Castelnau ; Richard de Castelnau.

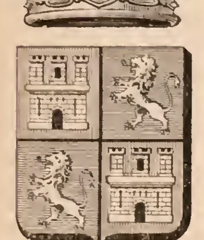
CASTELNAU D'ESSENAULT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : Gascogne, Guyenne : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, au chateau ouvert d'argent, maçonné de sable, crénelé et sommé de trois donjons crénelés de même,* qui est de Castelnau ; *aux 3 et 4 d'or, au cœur de gueules, à la bordure de gueules chargée de huit besants d'or,* qui est d'Essenault.

CASTELNAU-TURSAN (*de*).





La famille de Castelnau, descendant de la maison d'Armagnac, était alliée aux comtes de Foix, souverains du Béarn.

Une tradition conservée avec soin dans la maison de Castelnau-Tursan, qui subsiste encore dans le Tursan, rapporte qu'elle a donné naissance à tout ce qui, en dehors d'eux, porte le même nom dans l'Armagnac, le Bigorre, le Rouergue, le Bordelais, la Chalosse, etc.

Le premier auteur connu est Raymond-Bernard de Castelnau, qui vivait en 1023.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent maçonnée de sable, sommée de trois donjons crénelés de même; aux 2 et 3 d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Castelnau-Tursan (Vincent, Mis *de*). — Résidence : Chau de Robert, par Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes). Marié le 27 avril 1880 à Jeanne-Marie-Louise Granet, dont : *a*) Pierre-Antony-Gabriel, décédé; *b*) Jeanne-Marie-Mathilde, née le 19 juin 1885.

CASTELPERS (*de*). — *Voy.* de Brunet de Castelpers.

CASTERA (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc, où se trouve la seigneurie du même nom dont le roi Louis XIII fit don à Jacques Ménut, sénéchal de Rouergue, en faveur duquel il l'érigea en marquisat par lettres patentes.

Antoine de Ménut, baron de Castera, épousa Marthe du Potier la Terrasse, dont la fille unique, Anne de Ménut de Castera, fut mariée à Charles de Gontaut, seigneur de Cabrésès, baron de Granat et de Laubressec, page de la chambre de Louis XIII, qui testa le 20 août 1660.

La filiation est établie depuis Georges de Ménut, gentilhomme milanais, président au parlement de Toulouse, le 4 août 1425; il mourut avec postérité.

Jean de Castera, sieur de la Barreri, du corps de ville, fit enregistrer ses armes sur le registre de la noblesse de la généralité de Bordeaux, lors de l'exécution de l'édit en 1696.

Armes : *De gueules, à un casque taré de profil, accompagné en chef de deux épées de même, garnies d'or, passées en sautoir.*

CASTERAN (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASTERAS (*de*).

Seigneurs de la Rivière, comtes de Casteras de la Rivière, marquis de Casteras-Seignan, seigneur de Villemartin, barons de Sournia, seigneur de Servières, en Bigorre, en Languedoc et en Auvergne, maison d'ancienne chevalerie de la province de Languedoc, qui paraît originaire d'Aragon. Elle établit sa filiation non interrompue depuis Wilhem de Casteras, chevalier, qui vivait en 1175. Elle a donné quatre comtes de Lyon, des officiers généraux, des colonels de régiments de leur nom, des chevaliers de Saint-Louis, des gentilshommes ordinaires de nos rois, des écuyers de Henri IV, des gouverneurs de places, entre autres de la ville de Paris, et de Saix en Bresse; des brigadiers des armées du roi, des capitaines et gouverneurs du château royal de Blois, un capitaine de cent hommes d'armes, en 1624, etc.; une branche de cette maison, séparée depuis longtemps de la souche commune, subsiste en Suisse, avec distinction. Elle a donné plusieurs lieutenants généraux des armées du roi.

La maison de Casteras a obtenu les honneurs de la cour sur les preuves qu'elle a faites de son ancienne extraction au cabinet du Saint-Esprit; et le baron de Sournia, en vertu de ces preuves, a été présenté au roi le 20 mai 1775, etc.

La maison de Casteras a fourni à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, plusieurs chevaliers et commandeurs depuis 1646.

Armes : *De gueules, à la tour d'argent, maçonnée et ajourée de sable.*

La branche des seigneurs de Seignan blasonne :

Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent maçonnée, ouverte et ajourée de sable; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules.

La branche des seigneurs de Villemartin :

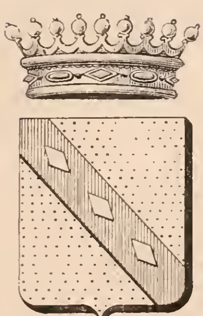
Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent ouverte, ajourée et maçonnée de sable; aux 2 et 3 d'azur, à trois maillets d'or.

Couronne de comte.

Devise : *Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum.*

CASTET LABOULBÈNE. — *Voy.* Azéma de Castet Laboulbène.

CASTEX.



Très ancienne famille du Midi. Elle a compté de nombreuses branches dont quelques-unes ont disparu; d'autres furent victimes des guerres des xve et xvie siècles et ne marquèrent plus dès lors: une s'est éteinte depuis soixante ans environ; deux seulement subsistent encore.

Cette famille a eu des ramifications fort étendues ; c'est ainsi qu'il existe les ruines de la tour Castex dans les Basses-Pyrénées, la localité de Castex dans le Gers et qu'un quartier de la petite ville de Sospelle (Alpes-Maritimes) porte le nom de Castex.

« En octobre 1793, — mentionne une pièce authentique, — les lettres de noblesse, titres, commissions militaires et la plupart des autres papiers justifiant de la classe du chevalier Castex furent brûlés en place publique. »

Parmi ce qui reste de ces papiers de famille, quelques-uns portent indifféremment le nom de *Castex*, ou *Castets*, ou *de Castex*.

Un marquis de Castex avait épousé la veuve du baron Ange-Rolland du Pont du Vivier, fusillé en 1793.

Lors de la Révolution, ses parents les plus proches émigrèrent; ils servirent dans l'armée de Condé, et divers documents attestent le cas que M. le comte d'Artois faisait de leur dévouement.

Ils ont laissé un certain nombre de brevets et commissions ou bulletins qui font grand honneur à la façon dont ils ont compris leurs devoirs.

Les deux branches qui subsistent restèrent en France, et leurs représentants respectifs prirent du service.

1° La première branche, à laquelle appartenait le colonel Castex, nommé général la veille de la bataille d'Austerlitz et qui sollicita l'honneur de commander une fois encore son régiment à l'attaque des hauteurs de Pratzen où il fut tué. Après cette mort glorieuse l'empereur adopta ses enfants, dota sa veuve d'une baronnie dans l'évêché de Fulde, et donna à une rue de Paris le nom de Castex.

Il avait épousé la comtesse Cairaschi, de la famille des princes souverains de Lascaris (anciens empereurs de Nicée), et alliée aux Gubernatis et autres illustres maisons d'Italie.

De ce mariage étaient nés :

1° Un fils mort sans enfant;

2° Mme Delphine-Napoléon de Laforest de Minotty, morte sans enfant ;

3° Anne-Catherine-Napoléon Hubert, mariée à ce dernier, et mère du général Hubert de Castex, unique représentant de cette branche et héritier de ses titres.

2° La deuxième branche à laquelle appartenait le général de Castex, qui s'est illustré surtout par sa conduite pendant la retraite de Russie, dont il commandait l'arrière-garde.

Il fut créé baron de l'Empire, vicomte par Louis XVIII, devint chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême, député de Strasbourg ; il avait épousé Mlle de Dartein dont il eut plusieurs filles et deux fils, dont l'aîné fut tué en Afrique et dont le second est le vicomte de Castex.

Armes de la première branche : *D'or, à la bande de gueules à trois losanges d'argent.*

Supports : *Deux licornes.*

Couronne de comte surmontée du casque de face à trois plumes (depuis l'alliance avec la famille souveraine des Lascaris).

Armes de la seconde branche : *Coupé : au I : parti : au 1 de sable à trois molettes d'or ; au 2 de gueules à l'épée d'argent en pal garnie d'or ; au II d'azur à un cheval d'argent galopant.*

Couronne de vicomte.

Première branche

Castex (le général Georges **Hubert** *de*), commandeur de la Légion d'honneur. — Résidences : 2, rue de Sèze, à Paris; 12, boulevard, Dubouchage, à Nice, et ch^au de Caumont, par la Bouille (Seine-Inférieure), dont un fils : Maurice.

Cet officier général qui, par suite de l'âge exceptionnellement jeune auquel il était arrivé aux grades supérieurs dès 1863, de ses magnifiques services de guerre (Crimée, Italie, Mexique, Afrique, campagne de Metz), des missions spéciales dont il avait été chargé, entre autres celle de rapporter à l'empereur Napoléon III les premiers drapeaux conquis au Mexique et d'éclairer le souverain sur l'état réel de ce pays, des blessures qu'il avait reçues, de ses citations à l'ordre de l'armée, de sa conduite énergique lors de l'incident de Nantes en 1876, de ses notes, de sa capacité, de sa situation personnelle et de son caractère, estimé et apprécié de tous; cet officier général, qui était indiqué comme apte à occuper un des postes les plus élevés de l'armée, vit subitement sa carrière brisée par les oppositions systématiques des politiciens du ministère de la guerre auxquels la duplicité de M. de Freycinet vint donner un appui inespéré.

Ce dernier, chef incompétent de l'armée, accessible à toutes les influences et sans avoir nul souci des considérations qui précèdent, saisit le prétexte d'adieux du général à ses corps d'officiers pour composer un conseil d'enquête de la façon la plus illégale et l'y faire comparaître.

Le général Castex intenta un procès au ministre devant le conseil d'État, mais malgré *les conclusions favorables du commissaire du gouvernement*, ce tribunal, intimidé par les agissements de M. de Freycinet, n'osa pas tenir compte de ces conclusions, et bien que le général fût le premier à nommer au grade supérieur, il quitta le service actif sans avoir obtenu la récompense *qui lui était due.*

Il publia, sur ces débats retentissants, une brochure qui eut un immense succès et ne contribua pas peu à fixer l'opinion publique sur les iniquités du ministère Freycinet.

Deuxième branche

Castex (Vte Théodore *de*), ancien chambellan de Napoléon III. — Résidences :

14, rue du Général-Foy, à Paris, et ch[au] de Thanvillé, par Villé (Alsace) ; dont trois fils :

a) C. (V[te] Maurice *de*) et V[tesse], née Pothier. — Résidences : 6, rue de Penthièvre, à Paris, et à Rubelles, par Melun (Seine-et-Marne) ;

b) Henri ;

c) Gaston.

CASTILLA (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CASTILLON (*de*).

Cette maison, qu'il ne faut pas confondre avec la suivante, est originaire de Guyenne et a formé deux branches qui se sont répandues en Angoumois et Périgord.

Connue dès le x[e] siècle, elle a figuré aux croisades ainsi qu'il appert de ses armoiries que l'on trouve à Versailles dans la salle des Croisades.

Elle a fait ses preuves par-devant Chérin pour être admise à monter dans les carrosses du roi.

Elle a donné des évêques, des officiers généraux, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : *De gueules au château d'argent, surmonté de trois tours donjonnées et crénelées de même.*

Couronne de comte.

Devise : *Deo regibusque semper ut olim.*

Cri : *Dieu le veult.*

CASTILLON (*de*).

Cette famille est originaire de Naples, d'où elle vint s'établir en Provence sous le règne de Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, vers la fin du siècle 1300. Luc de Castillon, s'étant attaché au service de ce prince, mérita d'être secrétaire de ses commandements, et d'être employé en diverses et importantes négociations pour le bien de ses Etats. Particulièrement l'an 1406, l'ayant envoyé à Naples avec Charles d'Aube, seigneur de Pierrerue, pour recevoir, au nom de Sa Majesté, le serment de fidélité des prélats, barons et gentilshommes de ce royaume, et servit si bien dans tous les emplois qui lui furent confiés, qu'il mérita les récompenses que Charles et Colas de Castillon, ses deux enfants, en reçurent dans la suite. Charles a fait la branche des seigneurs de Beines, de laquelle est issue celle des seigneurs de Castelet ; Colas fit celle des seigneurs de Cucuron, qui en a fait deux autres.

Branche des seigneurs de Beines

Charles de Castillon, baron d'Aubagne, fils aîné de Luc, eut quantité de charges et d'emplois considérables. L'an 1425, Louis III, roi de Sicile, lui donna la seigneurie d'Airagues ; l'an 1433, il le fit conseiller de son conseil d'Etat, et le pourvut peu de temps après d'un office de maître rational. L'an 1437, il acquit la baronnie d'Aubagne avec les seigneuries de Roquefort, de Cassis, de Saint-Marcel et du Castelet ; l'an 1443, Charles VII, roi de France, le fit son conseiller d'Etat, et le pourvut de la charge de visiteur général de ses gabelles et greniers à sel de Languedoc, et lui assigna une pension de 300 livres par lettres de l'an 1444, et l'an 1447, il le fit capitaine châtelain et viguier de Fourques en Languedoc. Le roi René ayant institué l'ordre du Croissant dans la ville d'Angers le onzième d'août de l'an 1448, pour cinquante chevaliers qui devaient être sans reproches, Charles de Castillon fut choisi pour être chancelier de cet ordre. La même année, ce roi le fit conservateur des juifs de Provence, charge qui n'était confiée qu'à des personnes de crédit et de qualité. Enfin il fit son testament le 12 décembre 1450 et mourut peu de temps après, laissant de Madeleine de Quiqueran, sa femme, René et Jeanne de Castillon. Celle-ci épousa, l'an 1454, Palamèdes de Forbin, dit le Grand, seigneur de Soliers, vicomte du Martigues, gouverneur et grand sénéchal de Provence.

René de Castillon, baron d'Aubagne, acquit la seigneurie de Beines qui lui fut vendue par Jean de Castillon, son cousin germain, fils de Colas de Castillon, son oncle ; il fut écuyer du roi Louis XI par lettres du 5 août 1482 ; élu deux fois premier consul d'Arles, il fit son testament l'an 1498 et laissa de Jeanne de Villeneuve, sa femme, fille d'Arnaud de Villeneuve, seigneur des Arcs, et d'Honoré de Bachis, François de Castillon son fils, seigneur de Beines, qui fut six fois premier consul d'Arles depuis l'an 1512 jusqu'en 1546. Il se maria l'an 1505 avec Marguerite de Gérente, fille de Thomas, seigneur de Senos, fit son testament l'an 1550 et laissa trois fils, Pierre, Honoré et Hardoin de Castillon. Pierre continua la postérité ; Honoré fut seigneur du Castelet et d'Antrages, et fit la branche des seigneurs du Castelet, de laquelle il y a encore quelques cadets, la terre du Castelet ayant passé par femmes dans la maison de Lombard, et Honoré de Castillon fut chevalier de Malte, puis commandeur de Sainte-Luce et de Saliers, et rendit des services considérables au roi, ayant perdu trois galères qu'il avait à son propre compte pour le service de Sa Majesté, qui lui donna en récompense la jouissance pour six enfants du greffe des appellations d'Arles par lettres du 1[er] février 1555, et mourut à Syracuse, en Sicile, des blessures qu'il avait reçues en un combat naval contre les Turcs, après avoir fait son testament l'an 1560.

Pierre de Castillon, son frère aîné, seigneur de Beines, fut quatre fois premier consul d'Arles depuis l'an 1562 jusqu'en 1584, fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel l'an 1568 et fit son testament l'an 1591. Il avait épousé, l'an 1540, Renée de Castelane, fille d'Honoré, baron de la Val, et de Fos et de Louise de Viette, des seigneurs de Condé, en Touraine. Jean-Léon de Castillon, seigneur de Beines, issu de ce mariage, quoique sourd et muet de naissance, savait pourtant lire et écrire, et par un prodige surprenant, il fit la généalogie des comtes de Provence. Il s'était marié l'an 1566, avec Honorable de Grasse, fille d'Antoine, seigneur de Briançon, de laquelle il eut François de Castillon, seigneur de Meailles, marié l'an 1624 avec Madeleine de Varadier, fille de Laurent, seigneur de Saint-Andéol, de laquelle est né Pierre de Castillon, marquis de Beines, et grand sénéchal du siège et ressort d'Arles. Il épousa en première noce Lucrèce de Forbin, des seigneurs de la Barben, de laquelle il n'eut qu'une fille, mariée avec le marquis de Regusse, président au parlement d'Aix, ce qui l'obligea de se remarier, l'an 1668, avec Anne-Thérèse de Scarron, fille de Thomas de Scarron, marquis de Vanvres, et de Françoise de Diodé, de laquelle il eut des enfants.

Branche des seigneurs de Cucuron

Colas de Castillon, frère puîné de Charles, baron d'Aubagne, fut seigneur de Cucuron, de Vauguie et de Beines, et aussi maître rational de la cour royale à Aix, où il mourut l'an 1461, et fut enterré dans l'église paroissiale de Sainte-Madeleine, où on lit cette inscription qui lui donne la qualité de noble et magnifique seigneur: *Hic jacet nobilis et magnificus vir dominus Colas de Castillione, dominus de Bedenis et de Cucurono*, etc. *Anno* 1461.

Il avait été marié avec Jeanne de Saint-Denis de la ville de Fréjus, de laquelle il eut Jean et Fouquet de Castillon. Jean fut seigneur de Beines et de Cucuron, et ne laissa de marquise de Sabran, sa femme, qu'un fils nommé Artus de Castillon, seigneur de Cucuron, qui mourut sans avoir été marié. Fouquet de Castillon, seigneur en partie de Cucuron, eut de Collette de Brisson, sa femme, deux fils, Fouquet, deuxième du nom, et Pierre de Castillon; Fouquet fut marié avec Louise de la Croix, des seigneurs de Courbières, dont il eut Louis de Castillon, qui continua la branche des seigneurs de Cucuron, qui s'est terminée en la personne de Gabrielle-Charlotte de Castillon, mariée l'an 1643 avec Jean de Castelane, seigneur de Montmeyan. Elle était fille de Gaspard de Castillon, seigneur de Cucuron, et d'Hélène d'Aguillenquin, petite-fille de François de Castillon, et de Jeanne, arrière-petite-fille de Louis de Castillon, seigneur de Sabran et de Cucuron, et de Marguerite de Gerenti.

Pierre de Castillon, frère puîné de Fouquet II, fut aussi marié, et d'Isabeau de Jaime, sa femme, il eut Guillaume de Castillon, marié l'an 1606, à Anne de Séguin, de laquelle il eut Jean-Baptiste et Jean-Pierre de Castillon. Jean-Baptise fit branche à Lambesc, laquelle s'est établie dans Aix, et Jean-Pierre a fait une autre branche, qui s'établit au lieu de Cucuron.

Armes : *De gueules à trois annelets d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Devise, qui lui fut donnée par le roi René : *Bonté de Castillon.*

CASTILLON DE SAINT-VICTOR.

La maison de Castillon, marquis de Saint-Victor, a pris son nom d'une terre située près d'Uzès, en Languedoc, où elle est connue dès le XII[e] siècle. Elle a donné un lieutenant général des armées du roi, en 1784, et plusieurs dignitaires de l'ordre de Malte. Louis de Castillon de Saint-Victor, l'un d'eux, était commandant de Millau, en 1664.

Cette famille s'est alliée aux maisons d'Audibert de Lussan, de Blanzac, de Montant, d'Ongnies, et deux fois à celle de Thezan.

Armes : *D'azur, à la tour d'argent sur un rocher de sinople, accostée de deux lions affrontés de sable.* — Alias : *surmontée d'un croissant d'argent.*

Devise : *Pro rege et fide.*

CASTRIES. — *Voy.* de la Croix de Castries.

CASTRO (*de*).

Famille ancienne et illustre de Portugal et d'Espagne.

Le premier auteur connu est Nuno Belchide, gentilhomme allemand de Cologne, venu en Espagne l'an 884, où il épousa Inilla, fille du comte Diègue de Porcellos, dont il eut postérité.

On ignore à quelle époque cette famille vint se fixer en France.

Armes : *D'argent, à six tourteaux ou besants d'azur posés 2, 2 et 2.*

Voy. Lebroucq de Castro.

CATALA DE BRUZAUD (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

CATALAN DE LA SARRA (*de*).

Cette famille est originaire du pays des Dombes.

Un Jean-François Catalan, conseiller du roi, obtint, le 1[er] mars 1771, des provisions de l'office d'avocat général au parlement des Dombes.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, au porc-épic de sable; aux 2 et 3 d'azur, à l'étoile d'argent.*

CATELIN (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : Provence : *D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de lion de sable.*

CATERS (*de*).

Famille originaire de Hollande dont l'état historique nous est inconnu.

Armes : *D'azur, à trois chats rampants d'or, les deux du chef affrontés et jouant de la patte.*

Cimier : *Un chat d'or.*

CATHELINEAU (*de*).

Famille originaire d'Anjou, anoblie sous la Restauration, en 1815.

Elle a donné un généralissime de l'armée vendéenne, tué au siège de Nantes en 1793.

Cette famille s'est alliée aux Kermet et a produit un volontaire pontifical au siège d'Ancône, en 1860.

Armes : *D'azur, à la hampe fleurdelisée d'or, à la banderole d'argent, chargée d'une croix alésée de gueules, fichée dans un cœur de même.*

Devise : *Dieu et le roi.*

CATINAT (*de*).

Cette famille, illustrée par un maréchal de France dont Staffarde et Marsaille ont immortalisé le nom, appartenait à la noblesse du Perche, où elle jouissait de l'estime et de la considération de tous. Un de ses membres avait été député aux États généraux de Tours de 1483 ; un autre avait vu ses compatriotes acheter pour lui une charge de conseiller au parlement, « *afin qu'il y eût dans ce corps un magistrat incorruptible et éclairé qui pût représenter leurs besoins* ». La filiation authentique de la famille Catinat, dressée par le père Anselme, commence au bisaïeul du maréchal, Nicolas Catinat ou Catinal, seigneur de Bougis, lieutenant général de Mortagne, qui vivait en 1573 et mourut en 1584. Il avait épousé Guillaume Boyer dont il eut postérité.

Cette maison compte plusieurs officiers des armées du roi.

Armes : *D'argent, à la croix de gueules, chargé de neuf coquilles d'or.*

CATON DE THALAS.

Cette famille est originaire du Dauphiné.

Elle fut anoblie dans la personne de Hector Caton, major au régiment de Lorraine, par lettres patentes de janvier 1645.

Elle a donné des officiers distingués de toutes armes, des gardes du corps et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *Parti : contrebandé d'or et de gueules de six pièces, à la bordure de sable chargée de six besants d'or.*

CATUELAN (*de*). — *Voy.* Espivent de la Villeboisnet de Catuelan.

CAUBET DE BARDIES-MONTFA (*de*).

C'est par erreur que la notice de cette famille a été placée à la lettre B (Bardies). Elle aurait dû être placée ici, le nom patronymique étant *de Caubet.*

CAUBIOS (*de*).

Maison d'ancienne chevalerie du Béarn, qui tire son nom d'une terre située au diocèse de Lescar, sur l'Ourson, à deux lieues et demie de Morlaas, terre qu'elle a possédée jusqu'à la fin du xviie siècle, qu'elle fut portée par l'héritière de la branche aînée dans la maison de Faujet. La maison de Caubios compte, depuis la première croisade, une longue série de services militaires. Elle a donné de grands sénéchaux, des capitaines d'hommes d'armes, de bandes et de chevau-légers, un lieutenant du roi au Languedoc, gouverneur de Carcassonne ; un gentilhomme de la chambre du roi Charles VII, et dans les xviie et xviiie siècles, un grand nombre d'officiers, dont plusieurs furent décorés de l'ordre de Saint-Louis ; le dernier colonel du régiment de Piémont. Cette maison est également distinguée par son ancienneté et ses belles alliances.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur, au cerf passant d'or*, qui est de Caubios ; *aux 2 et 3 contre-écartelés d'or, à quatre vergettes de gueules*, qui est de Foix (en mémoire de l'alliance contractée, l'an 1380, par Odet de Caubios avec Annielle de Foix de Castelbon).

CAUCHY (*de*). — *Voy.* Hamel de Cauchy.

CAUDECOSTE (*de*). — *Voy.* Belhomme de Caudecoste.

CAUDRON DE COQUERÉAUMONT.

Cette famille est originaire de Picardie. Elle a formé plusieurs branches qui se sont répandues en Normandie et en Artois.

Armes : *De sable, à trois chaudrons d'or.* — Alias : *D'or à trois chaudrons de sable.*

Nous trouvons encore : *Burelé d'hermines et d'azur de douze pièces.*

CAULAINCOURT (*de*).

Cette famille est originaire de Picardie.

Le premier auteur connu est Baudoin de Caulaincourt, Bouteillier de Vermandois, qui paraît dans les chartes vers l'an 1100.

Philippe de Caulaincourt fut chevalier croisé en 1102.

Jean se signala en 1557 à la défense de Saint-Quentin.

Louis-Armand de Caulaincourt, marquis, cornette dans le régiment de Bretagne, puis écuyer ordinaire de la petite écurie du roi, demeurant, en 1722, dans la paroisse de Saint-Martin d'Eppeville, diocèse et élection de Noyon, généralité de Soissons, épousa, le 1er juillet 1716, Gabrielle de Bovelle, dont il eut un fils, Gabriel-Hyacinthe de Caulaincourt, marquis de Caulaincourt, né le 23 février 1722, et reçu page de la reine le 27 janvier 1736. Les titres qui ont été produits pour sa réception justifient la filiation suivie de Louis-Armand de Caulaincourt, en remontant jusqu'à Giles de Caulaincourt, seigneur de Caulaincourt, qui fit son testament le 18 avril 1449.

François-Armand de Caulaincourt obtint de Sa Majesté, au mois de décembre 1714, des lettres patentes en forme de chartes, par lesquelles, en considération de ses services, de ceux rendus par ses prédécesseurs, et de ce qu'il était issu d'une des plus anciennes noblesses de la province de Picardie, Sa Majesté unit à la seigneurie de Caulaincourt celles de Verché, de Baudoin, de Tombes, etc., pour ne composer qu'une seule et même terre, qu'elle érigea en titre et dignité de marquisat, sous la dénomination de marquisat de Caulaincourt. Ces lettres furent registrées au parlement et en la chambre des comptes à Paris, les 29 juillet et 21 août 1715.

Armand-Augustin-Louis, marquis de Caulaincourt, fut général de division, grand cordon de la Légion d'honneur, ambassadeur en Russie et créé duc de Vicence en 1806 par Napoléon Ier. Il mourut en 1827 laissant postérité.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. Bignon, conseiller d'Etat et commissaire départi dans la généralité d'Amiens, du 31 mars 1702.

Armes : *De sable à un chef d'or.*

Couronne de duc.

Supports : *Deux sauvages.*

Cimier : *Un sauvage issant, étouffant une aigle dans ses bras.*

Devise : *Désir n'a repos.*

Armes de l'Empire : Duc de Vicence : *De sable coupé d'or, le coupé d'or chargé d'un sauvage de gueules appuyé sur une massue de sable et tenant sur le poing dextre un coq de même ; au chef ducal qui est de gueules, semé d'étoiles d'argent.*

L'écu timbré d'une toque de velours noir, rehaussée d'hermines, avec porte-aigrette d'or, surmonté de sept plumes, accompagné de six lambrequins d'or, le tout entouré d'un manteau doublé de vair.

Comte : mêmes armes, mais au lieu du chef, *un franc-quartier à dextre de comte sénateur.*

Baron : *De même : au franc-quartier des barons militaires à sénestre.*

CAULUSON (*de*). — *Voy.* de Bienassis de Cauluson.

CAUMELS (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc. Nos recherches pour établir son état historique ont été infructueuses.

Armes : *De gueules à trois chicots en pal d'or ; au chef d'argent chargé de trois croissants d'azur.*

CAUMIA DE BAILLEUX (*de*).

Famille originaire du Béarn, qui, depuis la réunion de cette province au royaume de France, a fourni des officiers, dont plusieurs ont eu des commandements importants.

La filiation de cette famille commence à Jacques de Caumia, qui passa au service de Louis XIII. Il épousa en 1630 N... de Bailleux, fille unique et héritière d'un écuyer de Madame, sœur unique du roi de Navarre. Il en eut postérité.

Un Caumia, François, servit pendant 44 ans avec une distinction peu commune.

Il eut le commandement des grenadiers, et fut tué à leur tête à l'assaut de la ville de Bruxelles le 19 février 1746.

Armand de Caumia fit les campagnes de Flandre, d'Italie et d'Espagne sous Louis XIV, où il donna des preuves de sa valeur et se fit distinguer aux sièges de Turin et de Lérida, où il fut blessé.

Il se maria en 1710 à Madeleine-Claire de Gasseois, nièce du maréchal de ce nom, dont il eut plusieurs enfants.

Les seigneuries de Bailleux, Saint-André, et château d'André furent érigées en comté sous le nom de Caumia, par lettres patentes du mois de février 1756.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à la tour d'argent maçonnée, ouverte et percée de sable ; aux 2 et 3 d'argent à trois flammes de gueules et rangées en fasce.*

CAUMONT (*de*).

Maison illustre qui a pour auteur Calo Ier, seigneur de Caumont, près Marmande, terre à laquelle il aurait donné son nom.

Un Caumont suivit Godefroy de Bouillon en Terre-Sainte.

La branche aînée de cette famille s'était éteinte le 14 juillet 1755. Bertrand de Caumont, seigneur de Beauvillard, garde du corps de Louis XV, avait été reconnu par le dernier duc de la Force comme cousin éloigné et issu d'une branche que le père Anselme ne donne pas filiativement et pour laquelle il s'arrête en 1669. Il laissa deux fils, dont l'aîné, Louis-Joseph de Caumont, fut créé duc à brevet en 1787 et recueillit la grandesse du comte d'Ossun, son beau-père. Nommé pair de France le 4 juin 1814, le duc de Caumont la Force mourut sans postérité le 22 octobre 1838. Le cadet fut appelé à la pairie par Louis-Philippe, le 7 mars 1839, et prit le titre de duc avec le consentement tacite du roi. Il mourut le 28 mars 1854 en laissant plusieurs enfants.

Armes : *D'azur, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, armés, lampassés et couronnés de gueules.*

Cri : *Ferme, la Force.*

Voy. Busquet de Caumont.

CAUNA (*de*). — *Voy.* Cabannes de Cauna.

CAUNES (*de*).

Famille originaire du Languedoc dont l'état historique nous est inconnu.

Sa filiation par titres est établie, dit-on, depuis 1660.

Armes : *De gueules au chevron d'argent, accompagné de trois rochers de même, 2 en chef et 1 en pointe ; au chef cousu d'azur chargé de trois canettes d'argent posées en fasce.*

CAUPÈNE D'ASPREMONT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur à six plumes d'autruche d'argent, les pieds croisés 2 et 2, et posés en chevron renversé.*

CAUPENNE. — *Voy.* de Cès-Caupenne.

CAUSANS (*de*). — *Voy.* Vincens de Mauléon de Causans.

CAUSSADE (*de*). — *Voy.* de Béchon de Caussade.

CAUSSIA DE MAUVOISIN.

Famille originaire de Guyenne et Languedoc ayant possédé les baronnies de Mauvoisin et de Mondenard; les seigneuries de Mansonville, du Bosq, du Peyrouse, du Douazac, de Caze, de Linport, de Saint-Michel, et autres lieux.

La maison de Caussia ou Caussea occupait dès le xive siècle un rang distingué dans la province de Guyenne. Barthélemy de Caussia, commissaire royal sur le fait des finances et fiefs nobles dans la ville de Carcassonne, est cité dans un mandement du 19 mars 1360.

Une ordonnance de 1517 du roi François Ier révèle l'existence de plusieurs membres de cette famille, entre autres Etienne de Caussia, écuyer, seigneur et baron dudit lieu.

Les seigneurs de Caussia sont qualifiés *nobles* et *messires* dès 1360, dans la plupart des actes où leur nom est inscrit. Ils ont occupé des emplois importants dans la magistrature et dans l'administration publique, et surtout dans l'armée où ils comptent un grand nombre d'officiers de marque.

La maison de Caussia a été maintenue dans sa noblesse de race et d'ancienne extraction par jugement de M. Pellat, intendant de Guyenne, rendu en 1666.

De plus les preuves de sa noblesse ont été établies par Chérin, pour l'admission de l'un de ses membres à l'école militaire, en 1788.

Ces preuves de noblesse établissent la filiation suivie de cette famille à partir de noble François de Caussia, marié par contrat du 14 mai 1535, à demoiselle Marguerite de Saumea dont il eut un garçon qui continua la filiation.

Armes : *D'azur, à trois trèfles d'or, posés 2 et 1.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux lions.*

CAUSSIN DE PERCEVAL.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, au coq hardi d'argent, accompagné de trois croisillons de même posés 2 et 1.*

Couronne de comte.

CAUVEL DE BEAUVILLE.

Ancienne famille de Picardie établie à Rosières.

Antoine Cauvel conseiller du roi en l'élection de Montdidier; Pierre Cauvel, conseiller du roi, son procureur, en la ville de Montdidier,

Jacques Fuscien Cauvel, conseiller du roi, son avocat au bailliage et prévôté de Montdidier, ayant négligé, en 1696, de présenter un blason à l'enregistrement dans l'Armorial général, d'Hozier leur en donna d'office trois différents.

Armes actuelles : *D'azur à une croisette pattée et alaisée d'or,* alias *d'argent.*

CAUVET DE BLANCHONVAL.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : Normandie : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses du même.*

CAUVIGNY (*de*).

Cette famille est originaire de Normandie. François de Cauvigny, sieur de Colomby, né à Caen vers 1588, était parent de Malherbe. Il avait une charge à la cour de France, qui fut créée pour lui et dans laquelle il ne fut pas remplacé. Il était qualifié *orateur du roi pour les discours d'Etat,* et en cette qualité il recevait une pension de 1.200 écus, que lui payait Maraud, trésorier de l'épargne, avec lequel il avait une parenté.

Il existe en Normandie plusieurs familles du nom de Cauvigny, dont il est fait mention dans l'histoire de la maison d'Harcourt.

Armes : *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois merlettes de même; au chef de sable, chargé de trois coquilles d'argent.*

Voy. Jacomel de Cauvigny.

CAUVILLE. — *Voy.* Grenier de Cauville.

CAUX (*de*).

Famille originaire du Poitou ayant possédé la seigneurie de Placet.

Elle a été maintenue dans sa noblesse en 1667.

Armes : *D'azur à trois lions d'or, 2 et 1.*

Voy. Roger de Cahuzac de Caux.

CAUZÉ DE NAZELLE (*du*).

Cette famille, originaire de Guyenne, est passée en Laonnais vers le commencement du xviiie siècle.

Elle a possédé les terres de Prouvais, de Neufchâtel, etc., qui ont été érigées en marquisat en 1753 sous le titre de du Cauzé de Nazelle.

Armes : *D'or au lion de sinople, couronné de gueules, à la fasce de sable, chargée de trois molettes d'or.*

Nous trouvons encore : *De sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules, à la bande d'or chargée de trois molettes de sable, brochant sur le tout.*

CAVARLAY (*de*). — *Voy.* Aubusson de Cavarlay.

CAVELIER (*de*).

On voit figurer la famille Cavelier, en Normandie, dès le xive siècle; cependant quelques historiens ont parlé d'un chevalier de ce nom, compagnon de Guillaume le Conquérant, mais ce fait n'est pas prouvé d'une manière authentique.

Plusieurs jugements d'intendants ont confirmé la maison de Cavelier dans toutes les prérogatives de noblesse chevaleresque ; en effet, Jean Cavelier, écuyer, produisait sa généalogie en 1540, devant les commissaires députés pour connaître des usurpations du fait de noblesse, et sur la vue de ses titres, il fut reconnu noble par les commissaires aux francs-fiefs en 1556.

Antoine Cavelier, écuyer, fit aussi ses preuves de noblesse de six degrés devant les commissaires du roi et obtint la mainlevée de la vavassorie noble du Bocage, comme noble *d'ancienne extraction* par jugement du 8 mars 1642.

Cette maison, divisée en deux branches principales, a pris ses alliances parmi les premières familles de la province.

Elle a possédé plusieurs fiefs considérables, entre autres la vavassorie noble du Bocage, et les seigneuries de la Maucomble, de Carville, des Mesnils, de Cuverville, etc.

La filiation suivie et non interrompue de cette famille commence à Raoul Cavelier, écuyer, vivant en 1382.

La première branche est celle des Cavelier, de Maucomble.

La deuxième branche, qui a pour premier auteur Jean de Cavelier, chevalier, second fils de Cavelier, seigneur de Maucomble, vivant en 1654, était représenté par Alphonse de Cavelier de Cuverville, ancien garde du corps du roi, marié le 10 mai 1837 à Mlle Louise-Emma du Crotay de Blainville, dont postérité.

Le second rameau avait pour premier auteur : Hyacinthe-Louis-Marie de Cavelier de Cuverville, né en 1741, qui servit dans la marine sous les ordres du bailli de Suffren, et fit toutes les campagnes des Indes et commandait à Brest à l'époque de la Révolution.

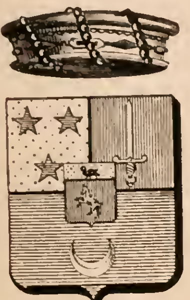
Ce rameau avait pour chef Louis-Marie-Paul de Cavelier de Cuverville, né en 1803, qui fit la campagne d'Espagne en 1823, comme officier au 39e régiment d'infanterie de ligne, et donna sa démission en 1830 pour refus de serment.

Le 3e rameau était représenté par Eugène de Cavelier Montgeon, marié le 21 avril 1847 à Mlle Alice Boscary de Romaine.

Armes : *D'azur à trois croissants d'or, posés 2 et 1.*

L'écu sommé d'un casque de chevalier, armé de ses lambrequins.

CAVROIS.



Cette famille est originaire d'Artois où elle était avantageusement connue dès le XVIe siècle. Alexandre Cavrois, général de division, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de fer, fut créé baron de l'Empire.

Armes : *Coupé, au premier : parti d'or et de gueules : l'or à trois étoiles, 2 et 1 d'azur; de gueules à l'épée haute en pal d'argent; au deuxième: d'azur au croissant d'argent. Sur le tout de gueules au cabri d'argent clariné d'azur, au chef d'or chargé d'une merlette de sable.*

L'écu timbré d'une couronne de baron.

Supports : *Deux lions armés et lampassés de gueules.*

Devise : *Non moins à Dieu qu'au roy.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Cavrois de Saternault (Bon), chau de Saternault, à Saulty, par l'Arbret (Pas-de-Calais).

CAYLA (*du*). — *Voy.* Nailhoux du Cayla.

CAZALS (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

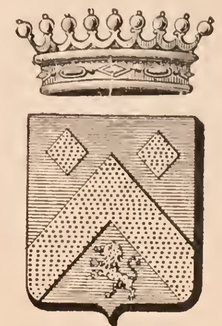
Baron de l'Empire, 21 novembre 1809.

Armes : *Coupé : au 1 d'or à un casque et une cuirasse de sable, lisérés d'argent, brochant sur quatre dragons aussi de sable passés en sautoir, surmonté d'un croissant d'azur accosté de deux étoiles de gueules; au 2 d'argent à un flamant au naturel posé sur un terrain de sinople adextré d'un papyrus et sénestré d'un loup au naturel.*

CAZANOVE (*de*). — *Voy.* Bigault de Cazanove.

CAZAUX (*de*). — *Voy.* du Gout de Cazaux.

CAZE (*de*).



La famille de Caze, qui subsistait en cinq ou six branches dispersées dans le Lyonnais, le Languedoc et la Provence, est originaire d'Italie, comme le témoigne assez le nom de *Caza* qui est purement italien. Ces branches remontent jusqu'à Jean Caze, premier venu d'Italie, qui se fixa à Lyon au commencement du siècle passé, avec Jeanne de Michelin, sa femme, de laquelle il eut Milan et Françoise Caze; de Milan Caze et de Jeanne David de Coifiat, sa femme, qu'il avait épousée à Lyon l'an 1555 est issu Jacques Caze, auditeur des comptes, à Montpellier, marié deux fois; de sa première femme, qui était du nom de Rostan, il eut Jean-François Caze, lequel, l'an 1633, fut reçu trésorier général de France au bureau de Provence, et marié avec Isabeau d'Arquier, dont est issu David Caze, marié avec Anne de Vincheguerre, et a fait une branche à Marseille. Et de la seconde, appelée Madeleine de Massanes, il eut Antoine et Jean Caze.

Antoine fut auditeur des comptes à Montpellier, marié avec Suzanne de Nogarède, et a fait une branche à Montpellier. Et Jean Caze, maître d'hôtel du roi, marié à Lyon avec Marie Huguetan, a fait une autre branche.

François Caze, frère puîné de Milan Caze, épousa à Marseille l'an 1549, Catherine de Candole de laquelle il eut Jean-Baptiste-André Caze. Jean-Baptiste épousa Virginie de Caradetade Nouveau, de laquelle il eut Françoise Caze, mariée l'an 1619 avec Bradamante de Vincheguerre, de laquelle est issu François Caze qui fit une autre branche à Marseille, et André Caze épousa Claire de Vitalis, de laquelle il eut Pierre Caze, marié avec Anne de Bourguignon, de laquelle est issu Pierre Caze marié avec Marguerite de Georges d'Olières, qui fit encore une branche à Marseille.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance rendue en faveur de Jean de Caze, maître d'hôtel du roi, par M. du Curé, intendant de Lyon, le 18 août 1668 et par un arrêt des commissaires généraux députés par Sa Majesté en Provence pour la recherche des usurpateurs de la noblesse rendu le 5 décembre 1668, par lequel François, Georges, autre François et Pierre Caze, furent déclarés nobles et issus de noble race et lignée.

Le premier qui porte la particule est Jean-François *de Caze*, premier du nom, trésorier de France, général des finances, grand voyer en la généralité de Provence; il testa le 4 avril 1640 et choisit sa sépulture dans l'église des Augustins de Marseille, où il fut enterré le 24 décembre suivant.

Gaspard de Caze, intendant du Dauphiné, de Bretagne, de Navarre et du Béarn, obtint des lettres patentes par lesquelles le roi Louis XV, prenant en considération son ancienne noblesse et les services que sa famille avait rendus aux rois de France, ses prédécesseurs, érigea en baronnie la terre et seigneurie de la Bove, que ledit de Caze avait acquise et confirma en sa faveur tous les privilèges et avantages qui y étaient attachés, pour en jouir comme les hauts barons du royaume. Ces lettres, du mois de mars 1740, furent enregistrées l'année suivante au parlement et en la chambre des comptes de Paris.

Le révérend père Philippe, prévôt général des carmes déchaussés, cite le bienheureux Petrus de Casa, né à Limoges, prieur général des carmes, patriarche de Jérusalem, puis évêque de Vaison, comme un des plus illustres membres de l'ordre et comme issu de la noble famille de Casa ou de Cœsia originaire d'Italie, qui a donné plusieurs cardinaux et un souverain pontife, Sylvestre II, d'abord archevêque de Reims, puis de Ravenne, sous le nom de Gerbert.

L'évêque de Vaison fut enterré en 1348 dans la cathédrale de cette ville, où l'on voit encore ses armes.

Cette famille compte un conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes; un lieutenant des gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; un capitaine de cavalerie au régiment dauphin en 1737, etc.

Elle s'est alliée aux Beaufort, Beauvau, Béthune-Sully, Brézé, Calonne, Colbert, etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux losanges du même et, en pointe, d'un lion aussi d'or.*

Supports et cimier : *Des lions.*

CAZENAVE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : Gascogne : *D'argent à deux chevrons d'azur.*

Béarn : *D'azur à une maison d'or ; au chef d'argent chargé de deux canards de sable.*

CAZENEUVE (*de*).

Nous trouvons deux familles de ce nom : l'une originaire de Languedoc et l'autre de Provence. Leur état historique nous est inconnu.

Armes : Languedoc : *De gueules à la maison d'or, ajourée et maçonnée de sable ; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté d'un soleil d'or et d'une étoile de même.*

Provence : *D'azur à la maison d'argent, maçonnée et portillée de sable, sénestrée d'une tourelle surmontée de trois girouettes ; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur.*

Voy. Ailhaud de Cazeneuve.

CAZENOVE (*de*).



Cette famille a possédé les seigneuries de Cazenove, de Châteauneuf, de Béart, d'Arraigne, de Lérisson, de la Croze, de Rholdes, de Pradines, etc.

Les Cazenove, ou *Casenobe*, qui signifie en gascon, maison neuve, sont originaires du midi de la France ; ils se sont perpétués en Gascogne jusqu'à nos jours, et de là se sont répandus en Espagne, en Italie, en Angleterre et en Amérique.

Trois branches principales de cette maison sont connues.

La branche dont on peut établir la filiation depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, fondée par Guillaume de Cazenove, cadet de la maison de Gascogne, connu sous le nom de l'amiral Coulon, qui fut vice-amiral de France, et mestre enquesteur des eaux et forêts de Picardie et de Normandie. La postérité de l'amiral Coulon s'éteignit en 1562, par la mort de Louis de Cazenove, tué jeune au siège de Rouen.

Une branche cadette ayant embrassé la réforme, vers la fin du xvie siècle, se retira à Genève, lors des persécutions religieuses, et s'y est divisée en plusieurs rameaux. Après l'émigration française et de Genève, en 1794, deux membres de cette famille, dont l'un appartenait à un rameau établi en Hollande, fondèrent trois villes aux États-Unis, Cazenovia et Oldenbarnewelt, dans l'Etat de New-York, et la nouvelle Genève en Pensylvanie. Cette branche est encore représentée à Lyon, à Londres et en Amérique.

Une famille de Cazenove a donné deux capitouls à Toulouse, au commencement du xviie siècle. La ressemblance du nom, et les lieux qu'elle habitait, nous font croire qu'elle appartenait à la maison qui nous occupe. Elle a été maintenue en 1670.

Le nom de *Casanova* était porté en 993, à l'époque même où se forment les noms propres, par Humbert, seigneur d'Apt et de Caseneuve ; et Guillaume d'Agout, seigneur d'Apt, se qualifie, en 1008, baron de Cazeneuve. En 1096, Pierre de Cazenove prend la croix. En 1191, Armand de Cazenove combat pour la conquête des saints lieux et fait partie des chevaliers qui figurent dans une

charte d'Acre (3e croisade). Bernard de Cazenove fait partie de la 7e croisade, et figure dans une charte de Damiette de 1249.

Le nom de Fortaner de Cazenove se retrouve dans un très grand nombre de traités de paix et autres actes importants de la deuxième moitié du XIIIe siècle; le dernier en date est du 7 janvier 1286. Jean de Cazenove paraît à la montre des hommes d'armes du comte de Foix faite à Mont-de-Marsan, le 8 septembre 1352. Arnold de Cazenove est mentionné dans le testament de Bérard de Lomagne, fait le 9 février 1421, il fut sans doute père ou grand-père d'André de Cazenove, auquel les arrêts de maintenue commencent la filiation suivie de cette famille, qui vivait en 1484.

Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers distingués à nos armées et des chevaliers de tous les ordres.

ARMES : *D'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux lions d'argent, le tout sur une terrasse de sinople.*

Couronne de marquis.

CAZES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

ARMES : *D'argent à trois têtes de corbeau de sable.*

CECCALDI. — *Voy.* COLONNA-CECCALDI

CECCATY. — *Voy.* PAVANS DE CECCATY.

CÉCIRE DE HONNAVILLE. — *Voy.* PIMONT DE CÉCIRE DE HONNAVILLE.

CELCOURT (*de*). — *Voy.* GIRARD DE CHARBONNIÈRES DE CELCOURT.

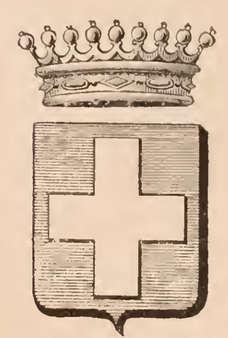
CELLÈS. — *Voy.* DOMENECH DE CELLÈS.

CENIVAL (*de*). — *Voy.* HELLOUIN DE CENIVAL.

CÉPOY (*de*). — *Voy.* BOUVIER DE LA MOTTE DE CÉPOY.

CÈRE (*de*). — *Voy.* POYFERRÉ DE CÈRE.

CERIS (*de*).



Famille ancienne et illustre, alliée aux meilleures maisons de France, qui s'est appelée successivement *Céris*, *Seris* ou *Cerris*.

On fait remonter l'origine de la maison de *Ceris* au XIe siècle.

Il y avait alors des chevaliers bannerets de ce nom. On en voit un, entre autres, cité dans l'histoire du Poitou, qui, avec ses gentilshommes, accourut au secours de Poitiers.

La filiation suivie de cette famille commence à Hélie de Céris, écuyer, seigneur de la Mothe, qui vivait en 1525, et s'est poursuivie sans interruption jusqu'à nos jours.

Louis-Charles-Thomas de Céris, né le 17 avril 1772, à la Guadeloupe, a obtenu, le 4 avril 1787, son certificat de noblesse, pour être reçu sous-lieutenant dans Champagne-Infanterie. Emigré en 1791, il fait la campagne de 1792. Il s'est ensuite rendu en Vendée, où il a servi en qualité d'officier d'état-major, puis de général en second, breveté sur le champ de bataille, commandant la division de Serisay, forte de sept mille hommes, avec rang de maréchal de camp. C'est en cette qualité qu'il a protesté contre le premier traité de paix fait à la Jaunais, au commencement de 1795, entre la Vendée et la République française, et qu'il a enfin été contraint par la supériorité des forces ennemies, de signer, quelques mois après, dans les plaines de Mouglone. Il était le second signataire de ce second traité, fut lieutenant des armées du roi en 1814; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, en 1796, et de l'ordre équestre d'Hohenlohe, en 1816. Il a été chargé de missions importantes de la part de S. A. R. Monsieur, de sa Majesté elle-même et du conseil de l'armée de 1797 à 1803; il a épousé, en 1808, Adeline de Fouqueau, dont il a eu postérité.

ARMES : *D'azur à la croix alésée d'argent.*

CERISE.

Cette famille est originaire du duché d'Aoste.

La noblesse lui fut conférée en 1516 par le duc de Savoie.

Guillaume-Michel Cerise, général, fut créé baron par lettres patentes de 1807.

Un Laurent-Philippe Cerise, titré comte, fut membre de l'académie de médecine, commandeur de la Couronne d'Italie et chevalier de la Légion d'honneur.

Cette famille avait formé deux branches dont l'aînée s'est éteinte en 1879 dans la personne du baron Guillaume Cerise.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'argent, au lion naissant de sable, lampassé de gueules ; au 2 de gueules, au glaive d'argent en pal ; au 3 d'azur à trois étoiles d'argent posées 2 et 1 ; au 4 d'argent, au cerisier de sinople, arraché de sable, fruité de gueules.*

CERIZAY (*de*).

Famille originaire de Bretagne ayant possédé les seigneuries des Islaux, de Teille, de la Courneuve, etc., anoblie en 1704.

Elle a donné Jean, échevin de Nantes et auditeur des comptes en 1637; François, connétable de Dinan en 1669.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois roses d'or, une fleur de lis d'argent en abîme ; aux 2 et 3 d'argent, à trois guidons de gueules en pal.*

CERNAY (*de*).

Famille originaire de Champagne, ancienne baronnie, que *Françoise de Neuschâtel*, fille de Jean de Neuschâtel, baron de Cernay, et de Marie de Blois-Treslon, et veuve de Jacques d'Aspremont, baron de Saint-Loup, porta en dot, le 17 juillet 1591, à Jean *le Danois*, seigneur de Navrois, Besgny, etc., grand maréchal et premier vicomte héréditaire du pays et comté de Hainaut, gentilhomme de la chambre du roi, sous-lieutenant au gouvernement de Rocroy, et capitaine d'une compagnie entretenue dans ladite ville.

Jean de Cernay, du bailliage de Pont-de l'Arche, et l'abbé de Cernay, du bailliage de Beaumont-le-Roger, assistèrent à l'assemblée de la noblesse en 1789.

Armes : *D'azur au cerf d'or.*

CERNON. — *Voy.* de Pinteville de Cernon.

CERS (*de*). — *Voy.* de Montalembert de Cers.

CERTAIN (*de*).

Famille originaire du Limousin. Noble Pierre de Certain de la Coste de la Meschaussée, paroisse de Noalhac, épousa Antoinette d'Amadou, dont il eut deux fils.

Armes : *De gueules à la foi de carnation vêtue d'azur, tenant un cœur enflammé d'or, et accompagnée en pointe d'une étoile de même.*

CERTAINES (*de*).



Noble de nom et d'armes, la maison de Certaines est connue depuis le XIIIe siècle. En 1296, Bertrand de Certaines, écuyer, rendit foi, hommage et dénombrement de la terre de Certaines aux illustres comtesses, princesses de Flandre et de Nevers, le lundi de Quasimodo. En 1330, l'abbé de Saint-Gilbert approuva et ratifia certains privilèges accordés à Jehan de Certaines, damoiseau, par l'abbé du monastère de Beauvais.

Certaines fut érigé en comté par lettres patentes du roi Louis XIV. Mais la famille de Certaines porte le titre de marquis depuis l'extinction de la branche aînée de Certaines, marquis de Fricambault, sous Louis XVI. Elle a eu des chevaliers et des commandeurs de Malte, des chevaliers des ordres du roi et des chevaliers de Saint-Louis, un chef d'escadre des armées navales, et beaucoup d'officiers distingués ; elle a fait ses preuves de Malte en 1632, en 1652 et en 1773 pour les pages. Une sentence de MM. Caumartin et Brésacier, commissaires du roi, les reconnut nobles d'extraction en 1634, et ils furent confirmés dans leur noblesse et privilèges en 1701.

La filiation suivie de cette maison s'établit par titres authentiques depuis Guillaume de Certaines, écuyer, seigneur de Certaines, Magny, etc., qui vivait vers 1500.

Armes : *D'azur, au cerf passant d'or.*

Supports : *Deux anges.*

Couronne de marquis.

Devise : *Fiance en Dieu, fiance Certaines.*

CERTEAU. — *Voy.* de la Barge de Certeau.

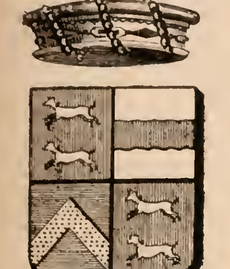
CERVAL. — *Voy.* Lavergne de Cerval.

CERVENS. — *Voy.* Rubin de Cervens.

CÈS-CAUPENNE (*de*).

Ancienne famille de Guyenne, sans principe connu d'anoblissement, les de *Cès* ou de *Cez*, tout en pouvant établir une filiation antérieure au milieu du XVIIe siècle, par suite des guerres

de religion qui détruisirent leurs archives, étaient, dès cette époque, considérés comme de vieille noblesse, et distingués par leurs alliances. Cela ressort notamment des différents brevets du roi Louis XIV, accordant droit de port d'armes ou exemption de logements de guerre, en faveur de cette famille.



Elle était alors représentée par deux branches; l'une, celle des seigneurs de Horsarieu, à laquelle appartenait Jean de *Cès*, prêtre, curé de Horsarieu, qui fit enregistrer ses armes en 1698, et Fibion de *Cès*, seigneur de Roche, qui épousa, en 1710, Marguerite de *Prugues*, s'est éteinte au dernier siècle. Celle des seigneurs et barons de Caupenne s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle commence sa filiation suivie par Bernard de Cès, avocat au parlement, vivant en 1650.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 de gueules, à deux chiens d'argent, courant l'un sur l'autre ; au 2 d'argent, à une fasce ondée de gueules ; au 3 d'azur au chevron d'or.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux lions.*

CESSAC (*de*). — *Voy.* Lacuée de Cessac ; Rebière de Cessac.

CESSOLE (*de*). — *Voy.* Spilalièri de Cessole.

CEVINS (*de*). — *Voy.* de Roget de Cevins.

CÉZAC (*de*).



Cette famille paraît originaire de Gascogne, et occupait des charges de cour auprès de Henri IV, alors qu'il n'était encore que roi de Navarre, ainsi qu'il résulte de plusieurs certificats produits lors de la recherche des faux nobles, en 1666. Elle a obtenu des lettres récognitives de noblesse, en juin 1650, lettres qui ont été enregistrées à la cour des aides de Guyenne. La filiation est établie depuis Zacharie de Cézac, écuyer, sieur de la Mollière, gentilhomme servant et gendarme de la compagnie du roi de Navarre, qui vivait vers 1600. Son fils fut gentilhomme de la vénerie du roi Henri IV; il se maria le 30 septembre 1612 à Jeanne d'Augeard, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, au pin arraché et fruité d'or, adextré d'une pique de même, chargée, dans le milieu de la hampe, d'un hausse-col d'argent, et sénestré d'une tête de chien arrachée et colletée de gueules.*

CHABAILLE D'AUVIGNY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux licornes.*

CHABAN (*de*). — *Voy.* de Mouchard de Chaban.

CHABANNES (*de*).



Cette famille, de race féodale, figure dans la salle des Croisades, à Versailles, et descend des anciens comtes d'Angoulême de la première race, devenus en 1130, sires de Chabanais ou Chabanez.

Sa filiation suivie ne remonte, dans le père Anselme, qu'à *Robert de Chabannes;* mais d'anciens titres vérifiés par le généalogiste des ordres du roi, en 1761, font connaître : Eschivat de Chabannes ou Chabanées, qui épousa, vers 1170, Matebrune de Ventadour. Depuis ce mariage, cette branche de la maison de Chabannes demeura fixée aux environs de Ventadour et de Charlus-le-Pailloux, qui en dépendait, dans le bas Limousin.

Jacques de Chabannes deuxième du nom, descendant du précédent, chevalier de l'ordre du roi, si connu dans l'histoire sous le nom de *Maréchal de la Palisse*, fut gouverneur et lieutenant général pour le roi en Bourbonnais, Auvergne, Beaujolais, Dombes et Lyonnais. Il se rendit recommandable dans toutes les guerres d'Italie de son temps, suivit le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, en 1495; servit aussi le roi Louis XII en 1500, au recouvrement du duché de Milan, et à la prise de plusieurs places dans l'Abruzze et la Pouille; demeura prisonnier du duc de Terranova à la défense de la ville de Rouvre, en 1502;

combattit en 1503, à la bataille de Cérignoles; se trouva en 1506 à la prise de Bologne, et en 1507 à celle de Gênes, où il fut blessé; et se comporta généreusement à la bataille d'Agnadel, donnée en 1509, et à la prise de Padoue faite par l'empereur sur les Vénitiens. Le roi le fit capitaine de 500 hommes d'armes et le pourvut de la charge de grand maître, à la place du feu seigneur de Chaumont. Il lui donna encore le gouvernement du duché de Milan, après la célèbre journée de Ravenne, au gain de la bataille de laquelle il contribua beaucoup, et demeura prisonnier à celle des Eperons en 1513, après s'être comporté en grand capitaine. Il se démit en 1515 de la charge de grand maître, au lieu de laquelle il fut créé maréchal de France, continua ses services en Italie, et se trouva à la prise de Villefranche, et à la bataille de Marignan la même année; se rendit à Calais en 1521, pour traiter de la paix avec les députés de l'empereur, et n'ayant rien conclu, il retourna en Italie; commanda le corps d'armée au combat de la Bicoque, en 1522; passa sur les frontières d'Espagne, où il secourut Fontarabie; obligea le connétable de Bourbon de lever le siège qu'il avait mis devant Marseille, en 1523, et finit glorieusement ses jours à la bataille de Pavie, le 24 février 1525.

Il s'était marié : 1° en 1493 à Jeanne de Montberon; et 2° par contrat du 20 février 1513, à Marie de Melun-Epinay; cette branche s'éteignit à la mort d'Antoine de Chabannes, vers 1560, petit-fils du précédent.

La famille de Chabannes a fourni un grand nombre de branches :

1° La branche des seigneurs de Corton;
2° La branche des seigneurs de Saignes;
3° La branche des seigneurs de Mozerolles :
4° La branche des seigneurs de Mariol;
5° La branche des seigneurs du Verger;
6° La branche des seigneurs de Trucy;
7° La branche des comtes de Pionsat, qui a fourni Gilbert, deuxième du nom, dit le *marquis* de *Chabannes*, né le 16 juillet 1646, capitaine dans le régiment de Navarre en 1669, lieutenant-colonel du même régiment à la bataille d'Hochstædt, en 1704, colonel au mois d'avril 1706, puis brigadier des armées du roi, gouverneur de l'île et citadelle d'Oléron, en janvier 1709. Il fut un des grands capitaines de son temps. Le duc de Bourgogne l'honora de ses bontés. Il servit plus de cinquante ans et contribua au gain de la bataille de Spierback, en octobre 1709, par un mouvement qu'il fit faire à la brigade de Navarre, qu'il commandait, d'où est venu : *A moi, Navarre!* ce fut son expression. Il ne se distingua pas moins à la bataille d'Hochstædt, en 1704, car ne voulant jamais consentir à la capitulation de Belheim, où 26 bataillons et 4 régiments de dragons, qu'on avait laissés dans le village, furent pris et enveloppés, il fit brûler les drapeaux du régiment de Navarre, et obtint qu'il sortirait avec une certaine quantité d'armes et de fusils.

Il mourut le 20 avril 1720. Il avait épousé par contrat du 30 juillet 1681, Anne-Françoise de Lutzelbourg, dont il eut, entre autres enfants :

François-Antoine, *marquis de la Palisse*, né en 1686, lieutenant général des armées du roi le 2 mai 1744, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

8° La branche des seigneurs de Chamiane, et 9° la branche des comtes de Dammartin.

Il y a de la maison de Chabannes des bâtards légitimés, dans le Quercy et l'Auvergne, qui ont fait de bonnes alliances et avec des maisons distinguées, mais qui ne sont que des bâtards reconnus.

Armes : *De gueules, à un lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or.*

Devise : *Je ne le cède à nul autre.*

CHABANS (*de*).



Cette famille est originaire du Périgord.

Suivant un mémoire dressé sur titres, Guillaume, quatrième comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, épousa : 1° la fille de Guillaume, dit Longue Épée, duc de Normandie, dont il eut un fils, qui fut après lui duc d'Aquitaine ; et 2° la fille du comte de Toulouse, dont il eut, entre autres enfants :

Hugues de Poitiers, à cause de sa mère, et *prince de Chabans*, à cause de l'apanage qu'il eut de son père, pour aller à la conquête de la Terre-Sainte, qui vendit sa plus grande partie de ses biens. Il épousa, en 1098, la fille du comte de la Marche, dont il eut postérité. Ses deux enfants prirent le nom et l'apanage de leur père, savoir :

Chabans de Chabans, et gardèrent les armes de leur ancienne maison, qui sont :

De gueules, entouré de douze besants d'or, au lion d'argent rampant, armé, lampassé et couronné d'or.

Cette branche a fourni *Gaspard*, marquis de Chabans, capitaine de 50 hommes d'armes, sous les ordres de Saint-Prens, son beau-père, marié le 26 janvier 1615, à Henriette de Jussac-d'Ambleville ; il a laissé postérité.

La branche des comtes de Richemont commence à Pierre de Chabans, marié par contrat du 7 avril 1729, à Françoise de la Garde, dont postérité.

Armes : *D'azur, au lion d'or enclos dans une orle de onze besants de même.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de comte.

CHABAUD-LATOUR (*de*).

L'origine de cette famille nous est inconnue.

François-Henri-Ernest de Chabaud-Latour, fils d'un ancien député au Corps législatif, fut créé chevalier sous l'Empire sans majorat, et reçut des lettres patentes de baron, au mois d'août 1859.

Il avait servi comme officier d'ordonnance du duc d'Orléans au siège d'Anvers et à Mascara. Chef de bataillon en 1837, aide de camp du comte de Paris et colonel en 1845, il fut général de division, député du Gard, ministre et sénateur.

ARMES : *D'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une étoile de la Légion d'honneur, accompagné en chef d'une tour de sable à trois créneaux, maçonnée et ouverte d'or, et en pointe d'un chabot d'azur, soutenu d'une champagne de sable.*

CHABENAT DE BONNEUIL (*de*).

Famille noble, qui remonte à Etienne de Chabenat, seigneur de Bonneuil-sur-Marne, vicomte de Savigny, baron de Nouan, conseiller du roi en ses conseils, et introducteur des ambassadeurs, qui mourut le 24 avril 1680, laissant postérité de son mariage avec Madeleine-Petit-de-Passy.

ARMES : *D'argent, à trois pensées au naturel, tigées et feuillées de sinople ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

CHABERT (*de*).

La famille de Chabert, qui a formé diverses branches à Pertuis et à Aix, est issue d'Honoré de Chabert de la ville de Pertuis, lequel, ayant suivi le roi Charles VIII dans la conquête du royaume de Naples, et s'étant trouvé à la bataille de Fornoue donnée le 6 juillet de l'an 1494, où il fut blessé d'un coup de trait qui lui perça les deux joues, mérita que ce prince l'anoblit par lettres données à Lyon au mois de décembre de la même année 1494, et lui donnât pour armes : *D'or au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un losange de gueules.*

Honoré Chabert eut deux femmes : de la première il eut Jean Chabert, père d'autre Jean Chabert, dont le fils nommé Pierre a laissé Jean-Honoré Chabert, marié avec N. de Blanc, de laquelle il eut des enfants ; et de la seconde, appelée Jeanne de Segnons, il eut Antoine Chabert, marié l'an 1515 avec Huguette Martin, de laquelle il eut François Chabert, pourvu de la charge de procureur du roi à Pertuis l'an 1544, laquelle il a exercée l'espace de 70 ans avec beaucoup de probité sous sept de nos rois, étant mort à l'âge de 99 ans. Il eut de Jeanne de Bonfils, sa femme, Pierre et Jean Chabert, qui ont fait deux branches, entre lesquelles celle de Jean fut maintenue dans sa noblesse par les commissaires députés par le roi, le 21 février 1669, en la personne d'Honoré Chabert, fils de Jean-Baptiste, procureur du roi à Pertuis, et de Gabriel d'André, et petit-fils de Jean, et de Melchionne de Jouffrois.

Une autre famille du même nom maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1686, s'est établie à Toulouse à la fin du XVIe siècle, et a donné nombre d'officiers de marine.

Elle s'est divisée en deux branches, représentées par Joseph-Bernard de Chabert, lequel avant l'âge de 30 ans fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis et membre de plusieurs célèbres académies. Il fut lieutenant de vaisseau du roi, et commandait une frégate dans l'escadre à laquelle la France dut le succès de la conquête de Minorque ; et par Michel-Annibal de Chabert de Burgues, aussi lieutenant des vaisseaux du roi, embarqué dans la même escadre.

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à la herse d'or ; aux 2 et 3 coupé : au 1 d'argent à l'aigle d'azur ; au 2 parti d'or et d'azur.* — Alias : *De gueules au sautoir d'argent.*

Nous trouvons encore une autre famille de Chabert établie en Normandie, arrondissement d'Avranches, dont les titres ont été brûlés en 1792, ce qui fait qu'on ne peut, malgré l'ancienneté de son origine, établir sa filiation suivie que depuis Henri de Chabert, écuyer, seigneur de l'Etoile et du Pont-au-Rat, élection de Coutances, maintenu dans *sa noblesse d'extraction* par les commissaires du roi, le 26 janvier 1624. Il avait épousé, vers 1600, Marguerite Hardouin, dont il eut postérité.

ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois couronnes ducales de gueules ; aux 2 et 3 d'argent, à trois rocs d'échiquier de sable.* — Alias : *D'azur à la bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de sable ; à la bordure potencée d'argent.*

Une autre famille du même nom, détachée du tronc de la vieille famille des Chabert, fixée depuis plus de cinq siècles dans le Dauphiné, est passée en 1686, à la Guadeloupe où elle est encore représentée. L'autre est établie actuellement en Saône-et-Loire.

ARMES : *D'azur à la bande d'argent, chargée de trois rocs d'échiquier de sable, à la bordure potencée d'argent.*

Le rameau de la Guadeloupe blasonne :

D'azur à la bande d'argent, chargée de trois rocs d'échiquier de sable et accompagnée de taux ou potences de même, semées en orle.

CHABERT DE BRACH.

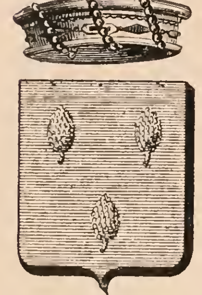
Par décret, en date du 14 décembre 1891, M. Chabert (Antoine-Fortuné-Frédéric), né le 1er avril 1863 à Paris, a été autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de *de Brach* et à s'appeler *Chabert de Brach.*

CHABERT D'HIÈRES.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur à la bande d'argent, chargée de trois rocs d'échiquier de sable, à la bordure potencée d'argent.*

CHABIEL DE MORIÈRE.



Famille originaire d'Espagne, fixée en Poitou. Rodrigues Chabiel de Morière, écuyer, officier commandant dans une place de la domination espagnole, prise d'assaut par les Français, ne fut redevable de la vie qu'à la clémence du général, qui ne mit d'autre prix à sa conservation qu'un engagement de passer au service de la France. Il obtint une charge de commissaire provincial d'artillerie, s'y maria, et désirant y faire un établissement solide à ses enfants, il obtint, au mois de mai 1634, des lettres de naturalisation. Il laissa plusieurs enfants.

Cette famille a fourni plusieurs officiers distingués des armées du roi.

Bonaventure Chabiel de Morière, écuyer, seigneur du Verger, né le 9 mai 1774, officier au régiment d'Agénois, a émigré en 1791, et fait huit campagnes sous les ordres de Mgr le prince de Condé, dans le corps des chasseurs nobles. Il a été député, en qualité de commandant de la garde nationale de Châtellerault, pour féliciter, au nom de la ville, S. M. Louis XVIII sur son heureux avènement au trône en 1814. Il a épousé, le 15 octobre 1810, Thérèse d'Aligé, de Saint-Cyran, de laquelle il a eu postérité.

Armes : *D'azur à trois pommes de pin d'or, posées 2 et 1, la queue tournée vers la pointe de l'écu.*

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Cunctis serviendum.*

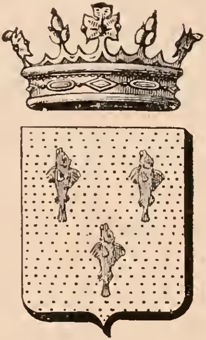
CHABONS (*de*). — *Voy.* Gallien de Chabons.

CHABOT.

Cette famille est l'une des plus anciennes et des plus illustres du Poitou ; elle remonte par filiation suivie à Guillaume Chabot, seigneur poitevin qui signa avec Hélie de Vouvent et d'autres barons du Bas-Poitou une donation faite à l'abbaye de

Vendôme en 1040 par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, époux d'Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, comte de Poitou, en présence du roi Henri Ier et du comte de Poitou.

Ce Guillaume est le premier membre authentiquement connu de la famille des Chabot, et sa



présence à Vendôme parmi les seigneurs du Bas-Poitou, prouve qu'il occupait un rang distingué dans la noblesse de sa province.

Les Chabot ont été successivement chevaliers, comtes de Chabot, seigneurs de la Grève, Moncontour, Marnes, Thénies, Charny, Mirebeau, etc.

Ils ont donné un chevalier croisé en 1147.

Comtes de Buzançais en 1532 ; ducs de Rohan en décembre 1652, ils ont comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

La maison de Chabot se divise actuellement en deux branches : 1° la branche aînée qui en 1645 devint Rohan-Chabot, par le mariage d'Henri Chabot, seigneur de Sainte-Aulaye, avec Marguerite de Rohan, fille unique d'Henry, duc de Rohan, et de Marguerite de Luxembourg ;

2° La branche cadette, séparée de la branche aînée depuis 1318.

Armes : *D'or, à trois chabots de gueules posés 2 et 1.*

La branche de Rohan-Chabot porte : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à neuf macles d'or ; aux 2 et 3 d'or, à trois chabots de gueules posés 2 et 1.*

Couronne de marquis.

Devise : *Concussus surgo.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

1° **Rohan-Chabot** (Alain-Charles-Louis *de*), duc de **Rohan**, député du Morbihan. — Résidences : Chau de Josselin (Morbihan) et Paris, 35, boulevard des Invalides. Né le 1er décembre 1844, marié le 16 juin 1872, à Marie-Marguerite-Herminie de la Brousse de Verteillac, dont : *a*) Marie-Joséphine-Henriette-Anne, née le 10 avril 1863, mariée, le 1er juillet 1891, à Napoléon-Louis-Eugène-Alexandre-Emmanuel, Cte de Talleyrand-Périgord ; *b*) Marie-Joséphine-Agnès, née le 24 mai 1876 ; *c*)

Charles-Marie-Gabriel-Henri-Josselin, né le 4 avril 1879; *d*) Octavie-Marie-Joséphine-Auguste-Judith-Françoise, née le 5 juin 1881; *e*) Marie-Joseph-Thibaut-Jehan, né le 27 juin 1885.

2° **Rohan-Chabot** (Charles-Guy-Fernand *de*), Cte de **Chabot**. — Résidence : Paris, 1, rue François Ier. Marié le 1er juillet 1858 à Marie-Augusta-Alicia Baudon de Mouy, décédée, dont: *a*) Auguste-Fernand-Raymond, comte de Jarnac. — Résidences : Châu de Condé (Eure) et Paris, 41, rue de Monceau. Né le 22 octobre 1859, marié, le 7 juin 1886, à Félicie-Jeanne-Louise-Marie Orly dont : 1° Marguerite-Marie, née le 2 juillet 1887 ; 2° Jacques-Fernand, né le 5 mars 1889; *b*) Louise-Anne-Marie, née le 30 décembre 1860, mariée, le 31 mai 1886, à Maurice, Cte Belair-Cambacérès; *c*) Marie-Alice, née le 29 avril 1865; *d*) Guillaume-Joseph-Marie, né le 15 mai 1867; *e*) Geneviève-Marie-Isabelle, née le 22 mars 1875.

3° **Rohan-Chabot** (Raoul-Henri-Léonor *de*), Vte de **Chabot**. — Résidence : Paris, 77, rue de Vaugirard. Né le 6 mars 1835, marié le 31 juillet 1860, à Adélaïde-Berthe de Chabrol-Tournoël, dont : *a*) Philippe-Marie-Ferdinand, né le 30 août 1861 ; *b*) Sébrand-Marie-Gaspard-Henri, né le 24 février 1863; *c*) Louis-Marie-François, né le 7 mai 1865; *d*) Marguerite-Marie-Françoise, née le 7 mai 1871; *e*) Jeanne-Marie-Berthe, née le 12 décembre 1873.

4° **Rohan-Chabot** (Guy-Elisabeth-Antoine-Armand *de*), Cte de **Chabot**, né le 8 juillet 1836, marié : 1° le 2 mars 1867 à Jeanne-Marie-Anne Terray de Morel-Vindé; 2° le 6 juin 1886, à Zéfita-Suzanne-Heyvard, Ctesse de Gallatin. Enfants du premier mariage: *a*) Joseph-Louis-Marie-Charles-Gérard, né le 28 septembre 1870; *b*) Ithier-Anne-Marie-Renaud-Geoffroy, né le 27 janvier 1878.

5° **Rohan-Chabot** (Anne-Philippe-Marie-Thibaut *de*), Cte de **Chabot**. — Résidence : Paris, 4, rue de Solférino, et châu de Bourlon (Pas-de-Calais). Né le 27 janvier 1838, marié le 22 juin 1870, à Jeanne-Blanche de Franqueville, décédée sans enfants le 24 juin 1884.

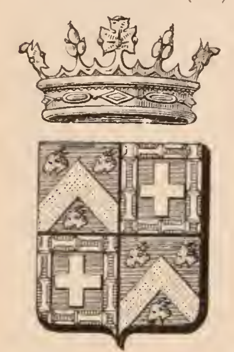
Représentants actuels de la branche cadette

1° **Chabot** (Auguste-Jean-François, Cte *de*). — Résidences : 8, rue Portalis, à Paris, et châu du Parc (Vendée). Né le 17 septembre 1825, marié le 16 octobre 1855, à Charlotte-Marguerite du Buat, dont : *a*) Guillaume-Marie-Constant, Vte de Chabot, né le 27 septembre 1856, marié, le 17 mai 1886, à Jeanne-Marie de Tramecourt, dont : 1° Pierre-Marie, né le 5 août 1887; 2° Victor-Marie, né le 5 janvier 1889; 3° Robert-Marie, né le 13 février 1890; 4° Berthe; *b*) Charles-Auguste, Vte Charles de Chabot, né le 24 mai 1859, marié en 1892, à Geneviève de Frédy, dont un fils; *c*) Raoul-Georges-Mary, Vte Raoul de Chabot, né le 18 mai 1863, marié en juillet 1893 à Jacqueline de la Ferté-Senectère; *d*) Maurice-Joseph, Vte Maurice de Chabot, né le 7 octobre 1864; *e*) Madeleine-Charlotte de Chabot, née le 7 février 1858, mariée le 16 novembre 1881, à René-Auguste-Marie-Marcel-Charles, Vte du Breil de Pontbriand de la Caunelaye.

2° **Chabot** (Charles-Raymond, Vte *de*). — Résidence : Châu de Villefort (Maine-et-Loire). Né le 13 septembre 1827, marié le 7 juin 1859, à Jeanne-Marie-Victurnienne de Colbert de Maulévrier, dont : *a*) Jean-Marie-Constant, Vte Jean de Chabot, né le 23 juin 1862; *b*) Jean-François de Chabot, né le 23 octobre 1876; *c*) Marguerite-Marie-Victurnienne de Chabot, née le 12 juillet 1881.

3° **Chabot** (Jules-Constantin, Vte *de*), né le 13 février 1830, marié le 11 octobre 1853, à Marie-Isabelle de la Corbière. Il est décédé le 6 novembre 1890, laissant : *a*) Gérard-Constantin de **Chabot**, conseiller général des Deux-Sèvres. — Résidence : Châu de Boissière (Deux-Sèvres). Né le 14 juillet 1853, marié le 3 juin 1880 à Marie-Julie-Victoire-Irène Foucher de Brandois, décédée le 22 septembre 1886, dont : 1° Marie-Joseph-Henri-Bernard, né le 3 mars 1881 ; 2° Marie-Joseph-Aglaé, née le 23 septembre 1883; *b*) Paul-Jacques-Raymond, Vte de **Chabot**. — Résidence, Paris, 58, rue de Varenne. Né le 30 mai 1864, marié le 13 juillet 1892, à Marie-Thérèse-Elisabeth de Ferrières-Sauvebeuf; *c*) Françoise-Marie-Mathilde, née le 18 septembre 1858.

CHABRE (*de*).



Famile originaire d'Auvergne, ayant possédé les seigneuries de Chazelles, de Colonges, de Blot-le-Rocher, de Demolle et de Poujol.

Cette famille, qui a donné plusieurs lieutenants criminels à la sénéchaussée de Riom et un lieutenant général au présidial de la même ville, fut anoblie pour services rendus dans les charges, en la personne d'Antoine Chabre, lieutenant criminel à Riom en 1649. Elle fut maintenue lors des recherches de 1666. Elle existait en Bourbonnais lors de la convocation de la noblesse aux assemblées de 1789.

Cette famille s'est alliée en Bretagne aux Boisberthelot et aux Penhoadic.

Un de Chabre suivit Charles X à Gand; à son retour d'exil, il fut nommé sous-préfet à Loudéac (Côtes-du-Nord) et y épousa une D^lle de Boisberthelot.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de chèvre coupées de même; aux 2 et 3 d'azur à la croix alésée d'argent, à la bordure de vair.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Chabre** (Etienne *de*), marié à Marie du Penhotet. — Résidence : Quimper (Finistère).

2° **Ch.** (Yves *de*), marié à Geneviève du Boisdulier. — Résidence : Ch^au de Pennanrun-Trégunc, par Concarneau (Finistère).

CHABRIÈRES (*de*).

Famille originaire du Dauphiné.

Le premier auteur connu est Gaspard de Chabrières, trésorier général des finances du Dauphiné, qui vivait en 1626.

Elle a donné : un conseiller à la chambre de l'édit de Grenoble en 1645; un lieutenant des maréchaux de France et des présidents à la cour des comptes.

Elle avait formé deux branches : l'une catholique, l'autre protestante.

La première s'est éteinte dans le courant du XVIIIe siècle dans la personne du chevalier de Peyrins qui fit son neveu, le vicomte Salmard de Ressis, héritier de son titre et de ses armes. Ce dernier autorisa à son tour le chef de la seconde branche à relever ledit titre et lesdites armes.

Armes : *D'argent à deux fasces ondées d'azur ; au chef de gueules chargé d'une chèvre naissante d'or.*

Le représentant actuel porte : *D'azur à la ruche d'or, entourée d'abeilles de même.*

Devise : *Rien sans peine.*

CHABRIGNAC (*de*). — *Voy.* Geoffre de Chabrignac.

CHABRILLAN (*de*). — *Voy.* Guigues de Moreton de Chabrillan.

CHABROL (*de*).

Cette famille, originaire d'Auvergne, a possédé les seigneuries de Tournouel, de Crouzol, de Chameane et de Volvic.

Quelque peu ancienne que soit sa noblesse, elle n'en a pas moins reçu la double consécration de la vieille monarchie et de l'empire. Toutes les familles nobles ont eu un commencement ; heureuses celles qui, comme la famille de Chabrol, peuvent, à défaut d'ancêtres, justifier de titres qui compensent dignement l'absence de degrés généalogiques ! Qu'elle descende, oui ou non, d'un modeste cultivateur de Rochemont, il n'en est pas moins vrai qu'elle est déjà riche de quatre générations d'hommes éminents, dont l'existence, toute consacrée au bien public, laissera d'ineffaçables souvenirs.

Nous ne chercherons donc pas si elle peut compter au nombre de ses aïeux Jean Chabrol qui assista aux états de la prévôté de Saint-Flour en 1499, et que la ville de Murat compte au nombre de ses enfants les plus honorables, nous nous bornerons à rappeler les membres bien connus de cette race.

Jacques Chabrol était avocat du roi au présidial de Riom avant 1675. Son fils, Guillaume-Michel Chabrol, également avocat, fut un profond jurisconsulte mettant le comble à sa réputation en publiant de 1784 à 1786, le savant commentaire de la coutume d'Auvergne, ouvrage toujours utilement consulté. Louis XV le récompensa de ses travaux en lui accordant, en 1767, des lettres de noblesse qui furent enregistrées le 28 mars 1770, et dans lesquelles il est rappelé que sa famille était alliée aux Sernioud, aux Arnaud, aux Basmaison, tous noms distingués dans les sciences et les lettres. Il fut nommé conseiller d'Etat le 21 mars 1788 et assista à l'assemblée de la noblesse et de la sénéchaussée de Riom en 1789 et mourut en 1792, laissant postérité. — Gaspard-Claude-François de Chabrol, fils du précédent, fut d'abord destiné à l'état militaire ; il était officier aux dragons de la reine, lorsqu'après la mort d'un frère aîné, son père le fit quitter le service pour suivre la carrière de la magistrature. Il devint député de la noblesse aux États généraux de 1789. Il fut arrêté ; mais le 9 thermidor lui sauva la vie, et au retour de Louis XVIII, ce monarque le créa comte héréditaire, le 13 septembre 1814. Il est mort en 1816 en laissant quatre fils. Cette famille compte un pair de France en 1823, un grand offi-

cier de la Légion d'honneur, un maître des requêtes, un sous-préfet de Pontivy, un préfet de la Seine, etc.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or accompagné de trois molettes d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, au pal d'or, chargé d'un lion de gueules et accosté de six besants d'or, trois à dextre et trois à sénestre, posés en pal.*

Devise : *Spes mea Deus.*

CHABRON (*de*).

Cette famille, originaire d'Auvergne, a possédé les seigneuries de Solilhac, de Chassagnoles, de Glavenos, de Latour et autres lieux.

La noblesse de la famille de Chabron remonte aux temps les plus reculés. Divers ouvrages font mention de plusieurs personnages de ce nom qui furent sénéchaux de Beaucaire au XIIIe siècle. Les archives de la ville de Nîmes fournissent un grand nombre d'actes émanés de leur autorité.

Suivant une charte latine de l'année 1354, Guillaume de Chabron était garde du scel et bailliage des montagnes d'Auvergne.

Au commencement du XVe siècle, cette famille vint s'établir à Saint-Paulien, en Velay.

En 1709, année de disette et de calamités, Georges de Chabron, deuxième du nom, fournit au péril de sa vie, à l'armée du Dauphiné, des grains dont elle avait un extrême besoin, et sans lesquels elle n'aurait pu tenir la campagne. En 1721, il exposa maintes fois ses jours en allant porter du secours sur tous les lieux atteints de la peste qui ravagait à cette époque le Gévaudan et le Vivarais.

En considération de ses brillants services, le roi lui donna, en 1748, des lettres d'anoblissement.

La branche de Chabron de Solilhac a pour auteur Georges de Chabron, troisième du nom, seigneur dudit lieu, de la Tour, de Solilhac, capitaine d'infanterie, mort à l'âge de 80 ans en 1768, laissant un fils unique.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois pattes de griffon d'argent.*

Couronne de comte.

Devise : *Mori pro Deo et patria est.*

Supports : *Deux lions.*

CHACATON (*de*).

Cette famille, originaire du Bourbonnais, a possédé les seigneuries du Bois, de la Chapelle, de la Grange, des Bouys, de Virlobier, de la Garde, de Rougières, du Mazeau, des Reaux, et la châtellenie de Murat.

Armes : *D'argent, à trois branches de laurier de sinople posées en pal, et une étoile de gueules en chef.*

CHAFFAULT (*du*). — *Voy.* Billebault.

CHAFFAUT (*du*). — *Voy.* Amaudric du Chaffaut.

CHAGRIN DE SAINT-HILAIRE.

Cette famille, originaire de Normandie, a été anoblie en 1657, dans la personne de Jacques Chagrin, sieur de Nos.

Elle a été confirmée dans sa noblesse en 1700.

Armes : *D'or, à trois tourterelles d'azur.*

CHAIGNON (*de*).



Famille noble, originaire du Périgord, actuellement établie dans les provinces de Bourgogne et de la Franche-Comté, départements de Saône-et-Loire et du Jura.

La filiation commence à Albert de Chaignon des Lans, sieur du Puybarbacy, habitant au bourg de Courgniac en Périgord, qualifié de noble et d'écuyer dans un contrat de mariage du 14 mars 1552. Il avait épousé Françoise d'Essalri, dont il eut postérité.

On a trouvé dans des papiers de famille différentes notes et lettres qui prouvent que par alliance et descendance, les de Chaignon tiennent à plusieurs familles anciennes.

Parmi les membres qui se sont signalés par leurs services militaires ; nous citerons : Jean de Chaignon des Lans, seigneur de la Chapelle et de Chabroulet, capitaine de cent hommes de pied qui, en 1589, assiégea, au nom du roi, le château de Brussat en Périgord.

Jacques, son petit-fils, seigneur de la Champaigne, capitaine de cavalerie dans le régiment de Gasseion, figura avec honneur dans les guerres de son temps. François de Chaignon, chevalier, seigneur de la Chapelle, etc., capitaine de cavalerie au régiment de Montravel, sacrifia sa fortune pour lever à ses frais une compagnie et mourut en 1741 des suites de ses blessures. Joseph de Chaignon, ministre plénipotentiaire de France près la république de Valais, etc. Le fils de ce dernier a pris séance aux états de la noblesse de Bourgogne en 1787, après avoir prouvé sa noblesse depuis Albert de Chaignon, écuyer, seigneur des Lans et de Puybarbacy, son sixième aïeul, qui vivait en 1590.

Un de Chaignon ayant le diplôme original de vicomte de Louvain, accordé à son grand-oncle maternel Jean Van de Ven pour lui et ses hoirs mâles et femelles, crut devoir profiter du séjour de l'empereur d'Autriche en France pour en renouveler la demande ; en conséquence, il présenta une requête et y joignit copie authentique du

titre et des pièces nécessaires pour prouver sa descendance, par sa grand'mère, de Jean Van de Ven, vicomte de Louvain. L'empereur d'Autriche renvoya cette affaire à la chancellerie de Vienne; nous ignorons la suite qui lui a été donnée.

Armes : *D'azur, au lion d'or armé et lampassé de sable, empoignant de sa patte droite une épée d'argent garnie d'or.*

Supports : *A la droite, un lion d'or, armé et lampassé de gueules ; à la gauche, un lévrier d'argent accolé de gueules et bardé d'or.*

Couronne de marquis.

Devise : *Fortiter et suaviter.*

CHAILLÉ (*de*). — *Voy.* Merland de Chaillé.

CHAILLOU (*de*). — *Voy.* Amelot de Chaillou ; de Laage de Chaillou.

CHAINE D'ARBAUD (*du*). — *Voy.* de Bausset Roquefort du Chaine d'Arbaud.

CHAIROL. — *Voy.* Bouillé du Chairol.

CHAIX D'EST-ANGE.

Famille originaire du Dauphiné, passée plus tard en Provence.

Le premier auteur connu est Guillaume Chaix, chevalier, qui vivait à Trièves, en Dauphiné, en 1285.

Nous trouvons un Raymond Chaix, qui, en 1385, était maître aux comptes.

Jean Chaix, lieutenant général aux submissions à Sisteron, et Gaspard Chaix, seigneur de la Penne, firent enregistrer leurs armes en 1699.

Un jugement du 13 janvier 1817 autorisa François Chaix, né à Apt, chevalier de la Légion d'honneur et de l'empire, procureur général à Rennes, à faire rétablir sur les actes de l'état civil le nom d'Est-Ange, qui y figurait avant 1789.

Armes : *De gueules, au lion couronné d'or.*

CHAIX DE LAVARÈNE.

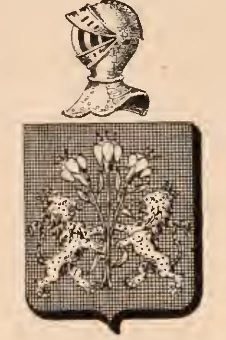
Famille originaire d'Auvergne, dont la filiation remonte à François Chaix, échevin de Clermont-Ferrand, qui vivait en 1719.

Elle a donné des officiers et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *D'or au chêne de sinople, glanté d'or; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

CHALAIN — *Voy.* Blandin de Chalain.

CHALAMBEL (*de*).



Cette famille originaire d'Auvergne, d'ancienne bourgeoisie, a été anoblie en 1821 par Louis XVIII en la personne de Claude de Chalambel, qui avait reçu chez lui et soigné avec un dévouement admirable des pestiférés étrangers. Ce même Claude fut maire de sa commune pendant quarante ans.

Armes : *De sable, à deux lions affrontés et couronnés d'or, soutenant un lis de jardin au naturel.*

L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

Supports : *Deux levrettes.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Chalambel (Auguste *de*). — Résidence : Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme), marié en 1839 à Mlle de *Lachassaigne* de *Sereys*, dont deux fils : *a*) Claude ; *b*) Ferdinand.

CHALANDAR (*de*). — *Voy.* Chalendar.

CHALANIAT (*de*). — *Voy.* Rodde de Chalaniat.

CHALEMBERT. — *Voy.* Guyart de Chalembert.

CHALENDAR (*de*).

Famille noble d'extraction et très ancienne, originaire du Vivarais, divisée aujourd'hui en deux branches, dont l'aînée est fixée dans le Velay et la cadette en Lorraine.

La filiation de cette famille commence à Jacques de Chalendar, qui vivait en 1389 et se continue jusqu'à nos jours.

Armes : *De sinople, à un lévrier passant d'argent, accolé de gueules, bouclé d'argent, surmonté d'un lambel à trois pendants d'or ; un croissant d'or en pointe ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

CHALÉON (*de*).

Cette famille est originaire du Dauphiné.

Elle a été anoblie en 1655 dans la personne de Just Chaléon, célèbre avocat au parlement de Grenoble.

Elle a donné plusieurs générations de conseillers au parlement.

Elle a possédé en outre les baronnies de Châteauneuf, de l'Albene et de Chambrier.

Le baron de Chaléon de Chabrier fut député de la noblesse aux Etats généraux de 1789.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, chargé d'un lionceau de gueules.*

CHALES. — *Voy.* Gentien Mey de Chales.

CHALLEMAISON (*de*).

De cette ancienne noblesse était Louise de Challemaison, dame de Gravon, mariée à Jacques de Saint-Périer, seigneur de Maupertuis et de Rouselle, dont elle eut deux filles, Françoise et Louise. Françoise de Saint-Périer, dame de Maupertuis, morte le 29 juin 1637, avait épousé, par contrat du 10 juin 1600, Charles de *Melun*, seigneur du Burgnon, qui en fit construire le château.

Armes : *D'argent, à la fasce d'azur, chargé d'une rose d'or accostée de deux étoiles de même.*

CHALLIER DE GRAND-CHAMPS.

Cette famille est originaire du Bourbonnais, où elle a possédé plusieurs seigneuries et où François Challier, fils de Pierre Challier, avait le fief de Belleribe, avec droit de bateau sur l'Allier, château et terre seigneuriale de Pérignat en 1669.

Les branches, en se détachant de la souche, se sont répandues dans les provinces voisines, dans la Saintonge et l'Angoumois, et s'y sont alliées aux principales familles nobles; son rameau s'établit, il y a deux siècles, dans les provinces de Picardie et de Normandie. Noble homme Jean Challier, conseiller du roi et receveur de l'élection de Ponthieu, fit enregistrer son blason dans l'armorial de France, le 16 novembre 1642.

Armes : *Palé d'argent et de gueules de six pièces, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Devise : *Non aspera terrent.*

CHALONGE. — *Voy.* Gillet de Chalonge.

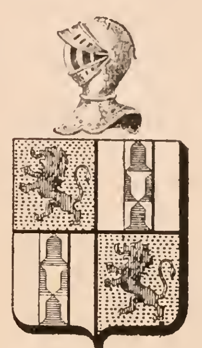
CHALRET DU RIEU.

Famille originaire de Rouergue, connue depuis 1380, et qui a tiré son nom de la seigneurie de Chalret, dans l'Aveyron.

Depuis l'alliance, en 1734, de Pierre Chalret avec Henriette du Rhieu, sa descendance a pris le nom et les armes de cette dernière famille.

Armes anciennes : *D'or à trois hures de sanglier de sable.* — Actuelles : *D'argent, à trois fasces ondées d'azur; au chef aussi d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

CHALUP (*de*).



Cette famille, originaire du Limousin, dont le nom s'est écrit quelquefois Chaslus et Chalus, passée successivement en Périgord, Bordelais et Bazadois, est très ancienne.

On en voit des traces probantes dès les XIe et XIIe siècles, où elle passait déjà pour fort considérable.

Ses principaux titres étaient : Comtes, seigneurs de Puymarteau, en Périgord; barons de Lavazan en Bazadois; nobles, hauts hommes, damoiseaux, seigneurs de la Chaluprie et de Ségur, en Limousin; messires, sires, écuyers, chevaliers, sieurs et seigneurs des fiefs, châteaux et maisons nobles de Lempsours, de Fareyron, de Frangier, d'Eglise-Neuve, des Rois, *alias* Rots, du Chamier, du *Repaire*, de la Faucherie, de Carly, de la Tour-de-Vige, de la Couterie, de Boulon, de Tourteloux, de Magoulard, de Villoche, de Bols, du Rollé, de Clotte, de la Gouterie, de Beaulieu, de la Foulconie, de Chauze en Périgord, Bordelais et Bazadois.

Le premier auteur connu est Antoine-Robert de Chalup, damoiseau, seigneur de la Chalupie et de Ségur, en Limousin, qui vivait en 1341.

La filiation suivie de cette famille se poursuit régulièrement depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Alliée aux meilleures familles de Limousin, du Périgord, du Bordelais et du Bazadois, la maison de Chalup a donné à l'Etat une longue série d'hommes remarquables par leur talent, leur bravoure, leur vertu et leur intégrité.

Nous trouvons des maires de la ville de Périgueux; des conseillers du roi et des avocats au parlement de Bordeaux; un premier président à la cour royale d'Angers; des officiers à l'armée et dans la maison du roi; des capitaines à sa gent darmerie et des chevaliers de Saint-Louis; un page dans sa grande écurie en 1754 et un chambellan, sénéchal de Carcassonne en 1411 : un visiteur général de l'ordre des chartreux qui fit son testament le 21 septembre 1580, et mourut en Calabre au moment où l'ordre se préparait à l'élire et en faire son général; des abbés et des abbesses au cloître; des vicaires généraux, des chanoines, des archiprêtres, des curés et des théologiens distingués, et, enfin ce célèbre Emeri, alias Emery, qui fut successivement prêtre, archidiacre de l'église

métropolitaine de Tours, évêque de Ravenne en 1322, et de Chartres 10 ans après, gouverneur de Ferrare et de la Romagne, chargé par le pape Jean XXII de diverses négociations. et, enfin, cardinal-légat du pape Clémeni VI à Naples, chargé de la tutelle de la jeune reine Jeanne, première du nom. Il mourut vers l'an 1349.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'or au lion de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au pal beffroy de vair.*

Casque de chevalier d'argent, taré de profil, diapré, bardé et cloué d'or, sommé de plumes d'Autruche aux couleurs de l'écu.

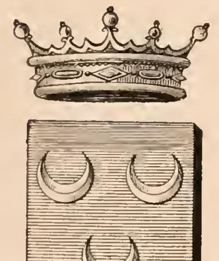
Devise : *Tovsiovrs fidèles à Diev, à l'honnevr et au Roy.* — Alias : *Deo honori, Regi semper fideles.*

Cri : *Lempzovrs.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Chalup (Jean-Joachin-Georges-Théreze-Analole *de*), Cte de **Puymarteau**, Bon de **Lavezan**, né à Aricaud le 14 juillet 1836. — Résidence : Chau du Grangier, par Saint-Astier (Dordogne). Marié le 9 février 1861, à Jeanne-Françoise-Clotilde-Nathalie de Beauoil Saint-Aulaire, dont : *a*) Antoine-Robert-Pierre-Arnault-Georges-Elisabeth, né le 30 décembre 1861. — Résidence : Chau d'Arricaud, par Landiras (Gironde). Marié le 28 décembre 1884 à Angèle de Cosnac, dont un fils : Jean-Joseph-Pierre-Marie né le 6 septembre 1891; *b*) Yves-Pierre-Arthur-Joseph-Marie, décédé; Yvonne-Jeanne-Clotilde-Elisabeth-Anne, décédée.

CHALUS (*de*).



Cette famille est originaire du Maine. Ses membres passèrent successivement en Bretagne et au Canada où ils se fixèrent.

Elle a formé deux branches, dont l'une s'est éteinte dans la personne du comte Arthur de Chalus, zouave pontifical, tué à Castelfidardo. La branche cadette, dite de Bretagne, est seule existante.

Cette famille a donné un maréchal de camp, comte de Chalus, ancien chef royaliste en Bretagne, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, un colonel et des chevaliers des mêmes ordres.

Armes : *D'azur, à trois croissants d'argent.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Chalus (Louis, Vte *de*), à l'abbaye de Landévennec, par Argol (Finistère).

Voy. de Bourbon.

CHALVET DE ROCHEMONTEIX (*de*).

Famille originaire d'Auvergne connue depuis l'an 1292.

Elle a donné : un lieutenant général en 1734; un président aux enquêtes du parlement de Toulouse en 1562; un gentilhomme de la chambre du roi Louis XIV; un sénéchal de Toulouse; des chevaliers de Malte; un député de la Haute-Garonne en 1822, etc.

Armes : *De gueules au lévrier passant d'argent, colleté de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

CHALVRON. — *Voy.* Guillier de Chalvron.

CHAMARD. — *Voy.* Parrical de Chamard.

CHAMBARLHAC (*de*).

Famille originaire du Languedoc dont le premier auteur connu est Raymond de Chambarlhac, chevalier qui vivait en 1179.

Elle a produit de nombreux officiers dans les armées royales, des chevaliers de Saint-Louis, un lieutenant général du génie sous le premier Empire et la Restauration, des commandeurs de la Légion d'honneur, etc.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.*

CHAMBAUD (*de*).

Cette famille, a possédé les seigneuries de Jonchères, de Gouvernet, de Baras, de Privas, de Vacherolle, de Combrailles et autres lieux. Ce nom figure sur la liste des gentilshommes d'Auvergne et du Bourbonnais, qui ont fait leurs preuves devant M. d'Hozier en 1746 et 1747, pour être admis à l'école militaire et aux pages du roi, ce qui suppose une noblesse antérieure à 1500. Cette famille paraît originaire du Vivarais; elle est depuis longtemps distinguée par ses services militaires et par ses alliances. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 15 janvier 1671, sur preuves remontant à Claude Chambaud qui testa le 15 janvier 1529 ; un capitaine Chambaud se fit remarquer pendant les guerres religieuses à la fin du xvie siècle. Un de Chambaud-Gouvernet commandait une compagnie de cavalerie au régiment du Terrail en 1639. Jacques de Chambaud,

seigneur de Prévos et de Vacherolles, était gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de chevau-légers en 1620.

Armes : *D'azur au lion d'or, au chef d'hermine.*

Devise : *Post prælium rectus.*

CHAMBAUDOIN D'ERCEVILLE. — *Voy.* Rolland de Chambaudoin d'Erceville.

CHAMBERET (*de*).

Cette famille, originaire du Limousin, établie depuis 1804 en Franche-Comté, possédait vers 1680 les fiefs nobles de Chamberet et Montévert, près Limoges.

Armes : *Coupé d'azur et de gueules ; sur l'azur, un lion passant d'or ; sur le gueules deux étoiles d'or ; à la fasce d'argent sur le coupé.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Voy. Tyrbas de Chamberet.

CHAMBGE (*du*).

La famille du Chambge tient depuis plusieurs siècles un rang distingué parmi la noblesse de Flandre ; elle a donné un maréchal des camps et armées du roi ; un général en chef de l'armée des Pyrénées occidentales ; trois premiers présidents de la chambre des comptes, bureau des finances, de la généralité de Lille ; deux députés de la noblesse de cette ville aux états généraux de 1789 ; enfin plusieurs autres officiers distingués, tous chevaliers de Saint-Louis. Plusieurs auteurs citent quelques membres de cette famille existant au xive siècle, mais la filiation est établie jusqu'à ce jour par titres originaux et de la manière la plus authentique depuis Pierre du Chambge, né en 1462 ou 1469, procureur général de la ville de Tournai en 1539. Séraphin du Chambge, seigneur de Liessart, mayeur de Lille, et député par cette ville, lors de son siège en 1667, pour rédiger les articles de la capitulation, reçut du roi d'Espagne, le 6 octobre 1662, des lettres de chevalerie confirmées, à cause du changement de domination, par Louis XIV en octobre 1673, ainsi que son titre d'écuyer pour lui et tous ses descendants.

La famille du Chambge s'est alliée directement aux maisons les plus illustres de France.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'un trèfle de sinople.*

Couronne de baron.

Cimier : *Un lion naissant de sinople, armé et lampassé de gueules, tenant, assise dans sa patte droite, une merlette de sable.*

Supports : *Deux lions de sinople armés et couronnés d'argent et lampassés de gueules, leurs têtes contournées et tenant chacun une banderole aux armes de l'écu.*

Devise : *Pour un mieulx du Chambge.*

CHAMBINE. — *Voy.* Cadet de Chambine.

CHAMBLY DE LA CHARCE. — *Voy.* la Tour du Pin Chambly de la Charce.

CHAMBON (*de*).

Cette famille est originaire d'Auvergne.

Jacques de Chambon, écuyer, seigneur de Marcillac et des Ternes, demeurant audit lieu de Marcillac, en Bourbonnais, diocèse de Clermont en Auvergne, généralité de Moulins, eut de son mariage avec Marie de Biotière, qui eut lieu le 6 février 1713, deux fils et six filles; son fils aîné, Gilbert-Antoine, fut lieutenant de cavalerie, dans le régiment de Berri, en juin 1736, et une de ses filles, Antoinette-Marie-Sylvie de Chambon, fut reçue à Saint-Cyr, le 11 mars 1734.

Les titres produits pour sa réception justifient que la filiation suivie de Jacques de Chambon, remonte à Antoine de Chambon, écuyer, seigneur de Mimorin, marié le 27 mai 1523 à Gabrielle de Chaumejan.

Cette famille a été maintenue par ordonnances de MM. Lambert d'Herbigny et de Nointel, commissaires départis dans la généralité de Moulins, des 3 août 1666 et 1700.

Armes : *D'or, à une fasce de gueules, surmontée de deux merlettes de sable ; coupé de sable, à trois chevrons d'hermines, posés l'un au-dessus de l'autre.*

Nous trouvons encore : *D'argent, à trois têtes de Maures de sable, tortillées d'argent.*

Nous trouvons une autre famille du même nom, originaire du Poitou, qui a prit part à un ban de la noblesse du Poitou, en 1517, et a donné un maire de Poitiers.

Armes : *D'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable.*

CHAMBON (*du*).

Les familles portant le nom de du Chambon sont très nombreuses et paraissent avoir une origine commune.

Un *du Chambon*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier des chasseurs de Roussillon, émigré en 1791, était lieutenant-colonel d'infanterie, et obtint en 1814, du roi Louis XVIII, des lettres patentes, portant confirmation du titre de baron.

Armes : *D'azur, à la colombe volante d'argent au soleil d'or, mouvant de l'angle dextre supérieur.*

Une autre famille originaire de Besse, diocèse de Clermont, a été anoblie par lettres patentes du mois de mai 1497, en la personne de Gilbert du Chambon, dont la postérité paraît s'être fondue dans la maison de Lazès, par le mariage de Charlotte du Chambon, fille unique et héritière de Jean de Chambon, avec Julien de Lazès.

Nous trouvons encore une famille de *Chambon*, seigneurs du Chambon, en Combrailles, dont la domination s'étendait sur tout le pays de Combrailles; Jean du Chambon est mentionné dans le traité conclu entre le sire de Bourbon et le comte d'Auvergne en 1249.

Armes : *Fascé d'or et de gueules de six pièces.*

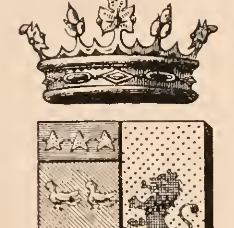
Voy. Dupont du Chambon ; Picard du Chambon.

CHAMBONAS (*de*). — *Voy.* la Garde de Chambonas.

CHAMBONNET (*de*).

Famille originaire d'Auvergne qui a eu ses représentants au chapitre de Brioude : Pierre en 1318, Jacques en 1330 et Guillaume en 1582.

CHAMBORANT (*de*).



Cette maison, des premières et des plus illustres des provinces de Poitou, la Marche, Berry, Touraine et Angoumois, réunit ce qui donne le grand éclat à la noblesse, tige antique à la plus ancienne chevalerie, service militaire, dignités, charges et emplois aussi importants qu'honorables, tant à la guerre que dans les affaires de l'Etat et à la cour, près les personnes de nos rois, reines et enfants de France, princes et princesses de leur sang.

Lhermite Souliers, dans son *Nobiliaire de la Touraine*, p. 134 et 135, assure que la maison de Chamborant est descendue des comtes souverains de Flandre; mais sans affirmer, comme lui, cette origine, on se borne à prouver par titres authentiques, que ceux de ce nom ont été, comme il suit, au moins cinq cents ans, sans interruption, seigneurs de la terre, bourg et paroisse de Chamborant, première baronnie de la vicomté de Bridiers, sise en Poitou sur les confins du Limousin et de la Marche, sans qu'on puisse voir s'ils en ont reçu le nom, ou le lui ont donné; sortie de cette maison en l'an 1514, par le mariage d'une fille qui alors en devint héritière à la mort de son frère tué en Italie au service de Louis XII, mort en 1515, et où on les a vus la possédant comme chevaliers dès les temps que les noms devinrent héréditaires dans les familles nobles, le sien se trouve encore conservé dès l'an 1070, dans le cartulaire de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Limoges, et souvent répété aux xie, xiie, xiiie et xive siècles dans le pouillé de l'abbaye de Saint-Barthélemy de Bénévent, même diocèse de Limoges, au rang de ses bienfaiteurs.

Comme toutes les plus grandes maisons, elle a eu ses chevaliers bannerets, ainsi qu'en font foi les comptes des trésoreries des guerres de ces temps reculés; les plus anciennes montres nobles conservées à la chambre des comptes de Paris et au cabinet des ordres du roi, justifient que ces seigneurs ont servi de tous les temps à la guerre en qualité de chevaliers dans les compagnies des grandes ordonnances de nos rois avec plusieurs autres chevaliers et écuyers de leur suite.

La maison de Chamborant a donné un ambassadeur de Charles VI près le duc de Bretagne, lequel fut encore envoyé en cette même qualité près de Galeas Visconti, comte de Vertus, oncle de ce roi; trois écuyers du corps du roi, dont un l'était dès le règne de Charles V, dit le Sage, parvenu au trône en 1364, et mort en 1380, qui paraît avoir été le chef comme premier ou plus ancien de ses grands officiers, en ce qu'il ornait son sceau en 1391, d'une épée ou coutelas à l'antique, passé dans un ceinturon à chaque côté de son timbre, ce qui a toujours été la marque distinctive de cette grande charge de la couronne, dite aujourd'hui grand écuyer de France.

Trois de ces seigneurs de Chamborant sont qualifiés, dans les xive et xve siècles, de chambellans du roi, et plusieurs de ses conseillers avant le xve, titre alors des plus honorables. On voit aussi parmi eux plusieurs écuyers de l'écurie du roi, lors de la splendeur de ces places, et en attendant sans doute un emploi plus permanent; un maréchal des logis de madame Elisabeth de France, fille de Henri II, lors de son mariage avec Philippe II, roi d'Espagne, jusqu'à son entrée en ce royaume; trois chevaliers de l'ordre du roi, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, et plusieurs de celui de Saint-Jean de Jérusalem, aujourd'hui dit de Malte, dès 1452; un capitaine colonel des gardes suisses de François de France, duc d'Alençon, frère du roi; une gouvernante des Dames de France, filles d'Henri le Grand ; une demoiselle d'honneur de la reine Marie de Médicis; un premier écuyer de madame Henriette de France, sœur du roi; des lieutenants de cent gentilshommes de la maison du roi, qui furent, jusqu'à leur extinction, la grande garde par excellence de nos rois, comme l'a observé le père Daniel dans son *Histoire de la milice française*, où il rapporte les exemples des plus grands seigneurs qui quittèrent des compagnies des gardes du corps pour passer à celle des cent gentilshommes, dont les rois les distinguèrent par cette marque de préférence et de haute confiance; un

conseiller d'Etat et privé conseil du roi ; un commandant en l'absence des colonels et mestre de camp généraux de la cavalerie légère ; des maréchaux de camp et lieutenants généraux des armées ; des gouverneurs des places et pays adjacents, dont une principalement était la plus importante des frontières du royaume ; des commandants de province ; un grand bailli d'épée ; un gouverneur et ensuite premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti ; un écuyer du prince de Condé ; une première dame d'honneur de la princesse de Conti. On voit que jusqu'ici, il y a eu nombre de régiments dans cette maison, soit de cavalerie ou d'infanterie ; plusieurs chevaliers de Saint-Louis ; et une multitude de lieutenants colonels, de capitaines de cavalerie, de dragons et d'infanterie, et officiers de la marine royale ; ce qui prouve de tous les temps leur attachement continuel au service de leur roi et de la patrie.

La maison de Chamborant est encore remarquable par ses illustres et grandes alliances, s'étant directement et ordinairement alliée aux plus considérables maisons de ce royaume, telles que celles de Saint-Maure, des ducs de Montauzier, de Levy, des ducs de Ventadour, d'Aubusson, des ducs de la Feuillade, de Laizay-de-Lezigneur, des anciens comtes de la Marche, des rois de Jérusalem et de Chypre, de Pat-de-Rhodes, de la Grouyu, de Pierre Buffiere, de Chauvigny, de la Chastre, Salignac, de Château-Vieux, Tiercelin et autres.

Les titres de cette maison attestent que dès les premiers temps, la chevalerie est unie aux qualifications de noble honneur, de noble seigneur, de noble et puissant seigneur, de haut et puissant seigneur, et toujours soutenu depuis, et même de sire de Chamborant, d'Orsaine, des Marches, Ranne et d'Annebec, dès 1374, et que par les dons et grâces faits et accordés par nos rois aux seigneurs de ce nom, il est toujours dit que c'est en mémoire des bons, louables, grands et recommandables services qu'ils leur ont faits en leurs guerres, où ils exposent journellement leurs personnes et biens, sans y rien épargner, qu'autrement, ou plusieurs *autres et maintes manières.*

La terre et baronnie de Chamborant a été possédée dès la plus impénétrable antiquité par les auteurs de cette maison, qui ont réuni à leur possessions par successions, plusieurs autres terres, titres et baronnies telles que Droux en Basse-Marche, Ranne et Annebec en Normandie, Ars et Neuvi-Saint-Sépulchre en Berry, Azay-le-Feron en Touraine, la Chastre en Poitou, et, depuis plusieurs siècles, celle de Saint-Junien, même province, celle de Fontbossan en Basse-Marche ; et de titrées de châtellenies, celles de Clavière, Orsainne, Puylaurens, Aygusons, Saint-Pries-le-Betoux, Lavau de même ; le Terrail, Pionnat, Jouillac, Villemendeur, et quantité de fiefs et seigneuries qui ont donné à cette maison des possessions très étendues.

Les armes sont accompagnées de six bannières passées derrière son écu, aux armes de six de ses alliances directes avec celles de Saint-Maur, des ducs de Montauzier ; de Salignac, marquis de Fénelon ; de Châteauvieux, comte de Confolens ; d'Aubusson, des ducs de la Feuillade ; de Reillac, vicomte de Brigueil et de Mérinville ; de Lezay-Lezigneur, des comtes de la Marche, rois de Jérusalem et de Chypre.

Cette maison a formé deux branches principales : la première connue sous le nom de *Droux*, et la seconde, sous celui de la *Clavière*, deux terres situées l'une en Limousin et l'autre dans la Haute-Marche, que Marguerite de Farges apporta en 1330 à Pierre de Chamborant, auquel remonte la filiation suivie de cette famille.

André-Claude de Chamborant, appelé le *marquis de Chamborant*, né le 23 février 1732, est issu de la branche des seigneurs de la Clavière. Il était maréchal des camps et armées du roi, inspecteur général de la cavalerie hongroise au service de la France le 3 janvier 1770, mestre de camp, propriétaire d'un régiment de cavalerie hongroise de son nom, gouverneur du Pont-d'Arlos, et premier écuyer de S. A. S. M. le prince de Condé. Marié deux fois, le 26 février 1759 et le 28 décembre 1770, il laissa postérité.

On trouve une généalogie complète de la famille de Chamborant à la Bibliothèque nationale : *Inventaire des titres généalogiques de la maison de Chamborant* par B. de Chamborant de Droux. Paris 1783, in-folio.

Armes : *D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Cimier : *Un dragon issant d'or.*

Supports : *Deux dragons de même.*

Devise : *Oncque ne failli.*

Moynier-Chamborant blasonne : *Parti : au 1 de sinople, à trois molettes d'argent ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; au 2 d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Chamborant-Moynier** (M^ise *de*), née Célestine Henry. — Résidence : 48, rue Raynouard, à Paris, veuve d'Elzéar-Félicité de **M.**, marquis de **Ch.**, dont Jeanne-Madeleine-Inès, mariée le 4 septembre 1878 à Edouard-Louis-Marie, comte Ogier d'Ivry.

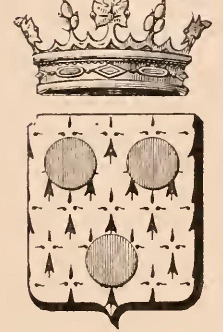
2° **Chamborant de Périssat** (B^on *de*), 19, rue Bassano, à Paris, et château de Villevert, par Confolens (Charente).

Voy. de Belloc de Chamborant.

CHAMBORD. — *Voy.* Devaux de Chambord.

CHAMBOST (*de*). — *Voy.* Rivérieulx de Chambost.

CHAMBRAY (*de*).



Noble et ancienne maison qui tire son nom d'un château situé sur la rivière d'Iton, possédé depuis six siècles par les seigneurs de ce nom, sortis dès le XIIe siècle des seigneurs de la *Ferté-Fresnel*, lesquels avaient conservé sur elle le droit *d'aînesse ou de partage par lignage*, usité dans la province de Normandie, du temps de l'ancienne coutume, jusqu'en 1528. Cette famille a fait ses preuves à la cour, en 1737 et 1782, par-devant les généalogistes des ordres du roi; et en vertu de ces preuves, Louis-François, marquis de Cambray et de Conflans, fut admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi, en 1737, et Jacques, vicomte de Chambray, eut le même honneur en 1782.

La filiation suivie de cette famille commence à Richard, deuxième du nom, baron de la *Ferté-Fresnel*, chevalier, qui vivait dans le douzième siècle, qui eut pour second fils Simon, chevalier, seigneur de Chambray. Il épousa Isabelle de Granvilliers, héritière de son nom et de la terre de Granvilliers, qu'elle porta en mariage, et eurent postérité.

Simon, fils du précédent, deuxième du nom, seigneur de Chambray, chevalier, adopta le nom de cette terre, conformément à l'usage du temps. Elle lui venait de sa mère.

Le premier qui porte le titre de seigneur et marquis de Chambray est François-Nicolas, né le 19 avril 1675, colonel d'infanterie en 1702, et mort 6 décembre 1750, en laissant postérité de son mariage avec Marie-Louise de Folleville, qu'il avait épousée le 1er août 1704.

Cette famille compte plusieurs officiers, ingénieurs des armées du roi; des chevaliers de Saint-Louis; un grand-croix et vice-amiral de l'ordre de Malte, lequel, après s'être distingué par la prise de onze vaisseaux sur les infidèles, commandait alors l'escadre de la religion, avec le titre de lieutenant général; il avait fait construire et fortifier à ses frais une ville dans l'île de Goze, appelée de son nom la cité neuve de Chambray; par cet ouvrage important les Gozitanis furent à l'abri des insultes des Barbaresques; il rendit le siège de Malte presque impossible, favorisa et assura le commerce des puissances chrétiennes dans la Méditerranée. Il mourut à Malte, le 8 avril 1755, avec la réputation du plus grand homme de mer de ce siècle.

Cette famille a formé la branche des seigneurs de Ponssay et celle des seigneurs de Blandé.

Armes : *D'hermines, à trois tourteaux de gueules, posés 2 et 1.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux anges de carnation.*

Cimier : *Une aigle éployée.*

CHAMBRUN (*de*). — *Voy.* Pineton de Chambrun.

CHAMBURE. — *Voy.* Pelletier de Chambure.

CHAMÉANE. — *Voy.* de Chabrol Chaméane.

CHAMERLAT (*de*).

Le premier connu est Etienne de Chamerlat, chevalier, homme d'armes de la compagnie du duc de Bourbon, présent à la bataille d'Azincourt (1415) et témoin de la mort du seigneur de la Tour d'Alliergues. Une branche de cette famille s'était fixée à Courpière. C'est celle des Chamerlat, seigneurs des Guérins (commune de Glaine-Montaigne, canton de Billom). La filiation se suit depuis Jean Chamerlat, mort en 1615, aïeul d'Annet, seigneur des Guerins, marié en 1654 à Catherine de Chabron de Solilhac. En 1778, Jean-François de Chamerlat, chevalier de Saint-Louis, officier de cavalerie, épousa Jeanne-Gilberte Ducrochet, et, en 1812, Nicolas-François de Chamerlat des Guerins, épousa Gabrielle-Delphine d'Albignac. Autres alliances : de Méric du Viviens, de Momperi de Champagny, de Pennautier, de Beynaguet, de Nautillère, d'Albignac (1699), de Matharel (1710), du Mont du Breuil (1774), le comte de Tallobre (1809), de Ligondès (1813), de Roussel de Merville, Milanges, etc.

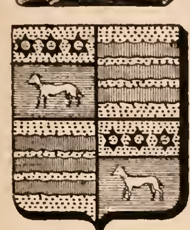
Personnages marquants : un conseiller du présidial de Riom (1698), des gendarmes de la garde du roi, des trésoriers de France, des chevaliers de Saint-Louis, un maire de Riom, etc.

Armes : *D'or, à la fasce denchée d'azur, chargée de trois croissants d'argent; au lion issant de gueules en chef.*

CHAMEROLLES (*de*). — *Voy.* Lambert de Chamerolles.

CHAMILLART (*de*)





Maison distinguée par ses alliances et ses illustrations, issue de Pierre de Chamillart, avocat au parlement de Paris, marié avec Perrette Pompardin, père de Guy, avocat général du grand conseil, maître des requêtes, en 1661, intendant à Caen; et ce dernier, père de Michel Chamillart, secrétaire d'État de la guerre, et contrôleur général des finances, dont le fils, Michel de Chamillart, deuxième du nom, marquis de Cany, fut grand maréchal des logis de la maison du roi, et fut père de Louis-Michel de Chamillart, comte de la Suze, grand maréchal des logis de la maison du roi, lieutenant général de ses armées en 1748, gouverneur du Mont-Dauphin en 1764, père de Louis-François de Chamillart, marquis de la Suze, pair de France, le 17 août 1815, grand maréchal des logis, lieutenant général des armées du roi.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au lévrier passant d'argent, colleté de gueules; au chef d'or, chargé de trois molettes d'éperon de sable,* qui est de Chamillart; *aux 2 et 3 d'or, à trois fasces nébulées de gueules,* qui est de Maillé.

On trouve aussi : *D'azur, à une levrette d'argent, colletée de gueules; au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable.*

CHAMISSO (*de*).

Cette maison, d'ancienne extraction, est originaire du duché de Lorraine. Un de ses membres, Adalbert de Chamisso, poète et naturaliste, se fixa en Prusse à l'époque de l'émigration et y laissa postérité.

La branche française établie en Champagne y a formé aussi postérité.

Elle a été maintenue dans sa noblesse par Caumartin en 1670.

Armes : *D'argent à cinq trèfles de sable posés en sautoir, en chef, et deux mains dextre et sénestre, renversées de même en pointe.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions rampants et contournés.*

CHAMMARD (*de*). — *Voy.* Parrical de Chammard.

CHAMONT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *De gueules au dextrochère, armé d'argent, mouvant du flanc sénestre, portant un guidon semé de France, flottant vers sénestre, la hampe et la pique d'argent.*

CHAMORIN (*de*).

La famille Chamorin, originaire de Champagne, est connue depuis Pierre Chamorin, né en 1639 et que nous retrouvons, en 1674, conseiller secrétaire du roi, sous-lieutenant civil et criminel au siège de Sainte-Menehould. Elle s'honore d'avoir produit un des officiers généraux les plus distingués de l'Empire, et plusieurs officiers supérieurs et autres, d'un grand mérite. Elle est aussi recommandable par les alliances qu'elle a contractées, que par les services de ses membres et la position de ses représentants.

La filiation suivie commence à Pierre Chamorin, arrière-petit-fils du précédent, officier de la Légion d'honneur; d'abord médecin principal d'un corps d'armée, fut longtemps maire de Châlons-sur-Marne. En récompense de ses services, il reçut des lettres de noblesse du roi Louis XVIII, en date du 26 octobre 1814. Il avait épousé demoiselle de Capa, dont il eut postérité.

Cette famille compte un chef d'escadron aux grenadiers à cheval de la garde impériale, en 1806; un général de brigade, baron de l'Empire en 1809, et l'un des commandants de la Légion d'honneur, qui se distingua dans plusieurs batailles. Il prit part à toutes les actions du siège de Badajoz. Il venait d'être créé général, 5 mars 1811, lorsque le 25 du même mois, commandant l'arrière-garde des maréchaux Soult et Mortier, il tint tête avec 500 cavaliers et un bataillon du 101e de ligne, commandé par le colonel de Quiot, à 15.000 Anglais du Campo-Mayor à Badajoz, se sacrifiant ainsi pour assurer la marche de son corps d'armée, qui emmenait un convoi de grosse artillerie prise à Campo-Mayor. Il paya son dévouement de la vie et fut tué dans la mêlée. Le général anglais le fit enterrer au lieu même où il était tombé, et avec les honneurs militaires, par les soldats anglais, en présence d'une députation d'officiers et de sous-officiers de son ancien régiment (26e dragons) qui avaient été réclamer son corps. Son nom figure sur l'arc de triomphe de l'Etoile, et sur les tablettes de marbre du musée de Versailles.

Il avait épousé, en 1802, demoiselle Victoire Baulée, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *Coupé : au 1 parti d'or, à un dragon ailé de sinople, tenant de sa patte dextre une épée d'azur, et de gueules à une épée d'argent en pal, la pointe en haut* (quartier des barons militaires) ; *au 2 d'azur, à un palmier d'or, terrassé de même et fruité d'argent, accosté de deux étoiles aussi d'argent.*

Couronne de baron.

CHAMP (*de*).

Cette famille, originaire du Dauphiné, dont la noblesse a été reconnue lors de la rentrée en France du roi Louis XVIII, a donné un secrétaire du roi à la cour des aides de Montpellier, des officiers et des chevaliers des ordres.

Armes : *D'argent à la bande d'azur accompagnée en chef d'un lion de sable armé et lampassé de gueules et en pointe d'un chien terrassé de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Couronne de baron.

CHAMP DE LALANDE (*du*).



De noblesse ancienne, la famille du Champ de Lalande, originaire du Limousin, était possessionnée dès 1400 dans le fief du Champ.

Ce fief, situé dans la paroisse de Sérilhac, dans le voisinage de Beynat, relevait de la puissante vicomté de Turenne.

Entourée de considération et de relief en raison des charges que ses représentants ont tour à tour occupées en servant l'Église ou le roi, elle a conservé jusqu'à nos jours un rang distingué parmi les familles connues de sa province.

Sa devise est : *Prodesse plus quam processe.*

Sa filiation peut se suivre jusqu'en 1578.

Les membres de la famille du Champ de Lalande qualifiés dans de très nombreuses chartes de : seigneurs, de nobles, d'écuyers, se sont alliés successivement aux maisons de Lacoste, de Saint-Chamans, des Cars, de Lamotte-Flamand, de Cosnac, de Jouvenel, de Latailhède, etc., etc.

Un de ses représentants, Jean du Champ, fut convoqué, le 16 mai 1789, pour composer l'assemblée de la noblesse qui se réunit à Tulle, à l'église des Feuillants; il ne put s'y rendre, mais il adressa sa procuration pour être représenté (archives de la Corrèze, liasse B); avant la Révolution, la famille du Champ de Lalande possédait plusieurs seigneuries, notamment celles du Champ, de Laborderu, de Sérilhac, etc. Divers documents authentiques en font foi, et spécialement des lettres patentes délivrées par le duc souverain de Bouillon, vicomte de Turenne, en date du 4 mars 1735 (archives nationales, fonds de Turenne).

De nos jours la terre et la gentilhommière d'Espagnagol, près Beynat, sont encore en la possession de la famille du Champ de Lalande, qui en avait la seigneurie de date très ancienne, ainsi que cela résulte d'une charte conservée aux archives de Limoges (fonds de l'évêché, n° 1444).

Si nous recherchons les charges nobles que les représentants de cette maison ont occupées, nous trouvons notamment :

En 1457, un receveur général du duc de Bourgogne, frère du roi.

En 1590 et 1614, trois officiers de la maison de Sa Majesté, lesquels durent faire leurs preuves de noblesse avant d'être admis et incorporés.

En 1767, un colonel au régiment de la Martinique.

En 1782, un chapelain de l'église royale des Quinze-Vingts à Paris, abbé mitré, prieur du Labonne, près Gap.

En 1792, un capitaine de cavalerie aux chasseurs nobles de l'armée de Condé.

En 1870 un président de conseil de préfecture, et, de nos jours, un secrétaire général du gouvernement de l'Algérie,

Enfin à diverses époques, plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Armes : *D'azur à deux tours ajourées d'argent, rangées en fasce, accompagnées de trois étoiles de même, 1 et 2; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Champ (Henri-Arthur *du*), ancien magistrat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, aux ch[aux] du Verdier et d'Espagnagol (Corrèze), marié à Alice Gagnabé de Latailhède, dont : *a*) Eugène, 14 ans; *b*) Max, 9 ans; *c*) Marthe, 12 ans.

CHAMPAGNE (*de*).

Maison ancienne et illustre, qui remonte une filiation suivie à Hubert, sire d'Arnay, qui vivait vers 980, et mourut l'an 1002 sous le règne du roi Robert, fils de Hugues Capet. Il eut pour femme Eremburgue, dont il eut postérité.

Barons de Matheselon, de Duretal, de Tucé et de Luré, premiers barons d'Anjou et du Maine; marquis de la Suze, par érection du mois de février 1566; marquis de Villaines, par érection de 1587, et de la Rochefontaine, par lettres du mois de mai 1594. La branche aînée ayant hérité des biens de la maison de Matheselon, en prit le nom et les armes jusqu'en 1396, époque de son extinction. La maison de Champagne a produit des capitaines de cent lances, de cent et de cinquante hommes d'armes, des grands sénéchaux, des lieutenants généraux, des gouverneurs de provinces, des lieutenants généraux des armées du roi, dont l'un fut général de la République de Berne; des grands maréchaux de Sicile, des chevaliers de l'ordre du Croissant, de l'ordre du roi, avant l'institution de celui du Saint-Esprit; des chevaliers des ordres, des chambellans et conseillers de nos rois, des conseillers d'Etat d'épée,

des ambassadeurs extraordinaires en divers cours de l'Europe ; un évêque d'Angers en 1324, etc. Elle a joui des honneurs de la cour en 1749 et 1765, etc., en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : *De sable, fretté d'argent ; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.*

Armes actuelles : *D'azur à la bande d'argent, cotoyée de deux cotices contre-potencées d'or, de treize pièces.*

CHAMPAGNÉ (*de*).

Maison issue d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, et distinguée par ses services militaires, tant sous les ducs, ses anciens souverains, que sous les rois qui leur ont succédé. Elle réunit à ces avantages celui d'avoir des alliances directes avec l'auguste maison de France, la maison impériale et les rois d'Espagne et de Sardaigne, du chef des maisons de Vendôme et de Beauveau, indépendamment de celles qu'elle a contractées avec les maisons les plus illustres de Bretagne.

Cette maison, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles les plus reculés, jouissait du droit de menée chez les ducs de Bretagne, et du titre de chevalier-banneret.

Maino de Champagné est nommé comme témoin dans une charte de donation faite en 1050, et d'autres Champagné figurent dans des chartes de 1114 et 1158.

La branche aînée de cette famille a pour auteur Bertrand, seigneur de Champagné, et de Rossignolière, marié à Sibylle de Chevigné, dont il eut postérité.

La seconde branche, celle des seigneurs de la Montagne, a pour auteur Gohier de Champagné, écuyer, qui vivait en 1266.

René-François, appelé le *marquis* de *Champagné*, chevalier, seigneur châtelain de Moyré, des Tuffades, etc., vicomte de Perriers, né le 13 décembre 1727, est issu de la quatrième branche de cette famille, celui des seigneurs de Moyré, de Brulon, etc. Il était entré au service en 1744, s'est trouvé au siège de Namur et à la bataille de Rocoux en 1746, au siège de Berg-op-Zoom, où il fut blessé à la tête d'un coup de fusil, et à la bataille de Lawfeld en 1747, aux sièges de Maestricht en 1748 et de Munster en 1759 ; a commandé l'artillerie dans Cologne en 1760, et a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 19 juin et reçu, le 3 juillet 1763, capitaine d'une compagnie de canonniers du régiment d'Auxonne, du corps royal d'artillerie le 1er janvier 1777. Marié le 15 février 1765 à Jeanne Tahur, il a laissé postérité.

Cette famille a formé encore plusieurs autres branches :

Celle dite de Champagné-Giffart ;

Celle des seigneurs de la Pinsterie et de Folville ;

Celle des seigneurs de la Pommeraye ;

Celle des seigneurs de Mossé ;

Et enfin celle des seigneurs de Chambellé, dont la jonction est ignorée.

Armes : *Parti : au 1 d'hermines, au chef de gueules,* qui est de Champagné ; *au 2 d'argent à une croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or, et cantonnées de quatre lions de gueules, langués, onglés et couronnés d'or,* qui est de Giffart.

L'écu en bannière.

CHAMPAGNY (*de*). — *Voy.* Nompère de Champagny.

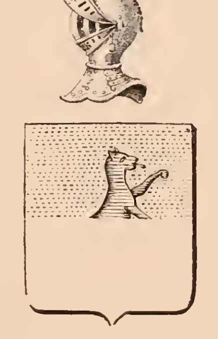
CHAMPANHET DE SARJAS (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, au champ de sinople d'où sort un panais d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles du même.*

CHAMPCHEVRIER (*de*). — *Voy.* de la Rue du Can de Champchevrier.

CHAMPEAUX (*de*).



Cette maison, connue en Bourgogne sous la dénomination de Champeaux-Vauxdrines, ne doit pas être confondue avec d'autres familles établies dans différentes provinces du royaume, qui n'ont d'autres identités avec elle que le nom, leurs armes étant différentes.

Le nom de Champeaux est, sans contredit, l'un des plus anciens et des plus illustres de notre histoire. Dès l'an 1100, on voit dans le clergé un Guillaume de Champeaux, disciple d'Anselme et le maître d'Abélard, enseigner avec tant d'éclat, qu'il mérita d'être regardé comme la lumière de l'Église latine. Ce Guillaume de Champeaux, l'un des fondateurs de l'université de Paris, fonda l'abbaye de Saint-Victor de cette ville, le chapitre collégial de Champeaux, en Brie, le prieuré de Saint-Donain et l'abbaye de Trois-Fontaines, de l'ordre de Cîteaux. Son mérite l'aurait élevé aux plus hautes dignités de l'Église, s'il eût eu de l'ambition ; mais il se contenta de l'évêché de Châlons-sur-Marne, qu'il quitta ensuite, pour se faire

religieux à Clairvaux, sous saint Bernard, son parent et son ami. Un autre Guillaume de Champeaux fut sous Charles VII et Louis XI, évêque, duc de Laon, pair de France et ministre de ces deux monarques.

Le nom de Champeaux est généralement plus connu et plus distingué dans les provinces de Champagne et de Bourgogne, que partout ailleurs; et l'on conviendra que si une famille noble de ce nom, a droit de réclamer, comme issus d'elle les hommes célèbres qui l'ont illustrée, ce droit appartient à celle-ci et non à d'autres : c'est l'opinion de toute la noblesse de ces deux provinces, et les plus qualifiées d'entre elles n'ont pas craint de l'attester depuis plus de deux siècles, par des certificats que les Champeaux conservent dans leurs archives : c'est le sentiment des deux derniers juges d'armes de la noblesse de France ; l'un d'eux s'occupait, à cette époque de la révolution, de rassembler les matériaux pour faire l'histoire généalogique de cette maison ; c'est aussi le sentiment du sieur Petot, généalogiste de l'ordre de Malte, au grand prieuré de Champagne, qui remarque, dans un procès-verbal de production, dressé par lui, que les Champeaux ne se seraient jamais alliés aux maisons de Clugny et de Toulongeon, s'ils n'eussent été d'ancienne chevalerie. Enfin, les pièces qui composent leurs armoiries et leur devise, sont un indice certain que leurs auteurs se sont trouvés aux croisades.

La filiation suivie de cette famille, d'après un petit-fils d'une demoiselle de Champeaux, qui a dressé l'histoire généalogique de cette famille, commence à Jean de Champeaux, écuyer, quivivait en 1471. Il se maria et laissa postérité qui se poursuivit jusqu'à nos jours, en fournissant des officiers de marque dans les armées du roi.

Un Edme-Georges de Champeaux, né le 14 janvier 1761, qui fut d'abord lieutenant d'infanterie, depuis prêtre, chanoine de Grancey-le-Château, prieur de Saint-Geoires, émigra en 1791. Il se rendit à l'armée de Condé, où il fit toutes les campagnes en qualité d'aumônier de l'avant-garde, et se distingua par son courage, son zèle et son dévouement. Leurs altesses sérénissimes les princes de Condé et duc de Bourbon, et tous les chefs de cette armée lui ont rendu à cet égard les témoignages les plus flatteurs, en attestant que non seulement il a rempli les fonctions de son état avec tout le zèle et la charité que l'on devait attendre d'un ecclésiastique, mais qu'il a exposé très souvent sa vie pour enlever les blessés de l'un et de l'autre parti du champ de bataille, et leur prodiguer les soins et les consolations spirituelles. Il fut fait chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis par ordonnance du 10 juillet 1816.

Armes : *D'or, à la bande de sable, chargée de trois besants du champ, et accompagné de deux croix pattées de gueules.*

Devise : Celle des croisés : *Diex le volt.*

Nous trouvons encore d'autres familles du même nom, originaires de la même province, dont les armes sont :

Coupé : au 1, au loup naissant d'azur ; au 2 d'argent.

Bandé d'or et d'azur de six pièces.

D'or à une jumelle d'azur surmontée d'un lambel de gueules.

D'azur au cœur d'or, accompagné de trois étoiles d'argent posées 3 en chef et 1 en pointe.

Voy. Palasme de Champeaux.

CHAMPETIER DE RIBES.

Famille originaire de Guyenne, passée en Gascogne et dont le nom s'est quelquefois écrit *Champestières.*

Un des descendants de cette famille sacrifia, dit-on, une partie de sa fortune, pour faciliter la fuite de Louis XVI.

Champetier de Ribes (Marie-Jules-Henri-Fernand), demeurant à Paris, a été autorisé, par décret du 13 juin 1892, à ajouter à son nom patronymique celui de *Christofle*, et à s'appeler, à l'avenir, *Hampetier de Ribes-Christofle.*

Armes : *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux tours, maçonnées et ajourées de sable, et, en pointe, d'un lion d'or, tenant une épée haute d'argent, garnie d'or.*

Nous trouvons encore : *De gueules à la bande d'or, à la bordure de vair.*

CHAMPFEU (*de*).

Cette famille, originaire du Bourbonnais, a possédé les seigneuries de Reimbaudière, de Closrichard, de Villette, des Gouttes, des Turiers, du Riage, de Saly, de Saint-Martin-des-Laids, de la Mothe, des Garennes, du Tillour, de la Fin-Fourchaud, de la Grange, de la Brosse-Givreuil; la baronnie de Breuil; le comté de Champfeu; les châtellenies de Moulins et de Billy.

Elle a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de l'intendant de la généralité de Moulins, du 21 avril 1698.

Armes : *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre couronnes à l'antique de même.*

CHAMPFLEUR. — Menjot de Champfleur.

CHAMPFLOUR (*de*).

Famille originaire du Languedoc qui fait remonter sa filiation à l'an 1480.

Elle a possédé la baronnie de la Roche-d'Onnezat en Auvergne, et a obtenu en 1749 des lettres recognitives de noblesse.

Elle a donné : des évêques; sept gardes des sceaux de la cour des aides de Clermont; un conseiller d'Etat sous Henri IV; un écuyer de la grande écurie de Louis XIV; des lieutenants généraux de la grande paneterie de France sous Louis XIV et Louis XV, et un député sous la Restauration.

Jean-Baptiste de Champflour fut le premier évêque de Mirepoix en 1317.

Armes : *D'azur, à une étoile d'or, surmontée d'un vol d'argent, séparé, abaissé et soutenu d'une fleur d'œillet d'or, tigée et feuillée de même,* alias *de sinople.*

Couronne de comte.

CHAMPGLEN (*de*). — *Voy.* Rouault de Champglen.

CHAMPGRAND. — *Voy.* Labbe de Champgrand.

CHAMPIGNY. — *Voy.* Bochart de Champigny; Gassot de Champigny.

CHAMPION DU BOIS DE NANSOUTY.

Cette famille est originaire de Bourgogne.

Claude et Antoine Champion, maires d'Avallon, furent élus au tiers état (1714-1751). Étienne Champion, secrétaire du roi au grand sceau, mort revêtu en 1699, porta la noblesse dans cette famille, qui a donné un conseiller au parlement en 1768 et plusieurs officiers au régiment de Bourgogne. Etienne Antoine-Marie Champion, comte de Nant-sous-Thil, l'un des célèbres généraux de l'Empire, connu sous le nom de Mansouty, mourut en 1815.

Armes : *D'azur à un homme d'or, armé et cuirassé, combattant à l'antique, tenant une épée et un bouclier de même.*

Armes de l'Empire : *Écartelé : au 1 des comtes militaires; au 2 de gueules, à trois merlettes d'argent, la supérieure à dextre contournée; au 3, de gueules à la croix d'argent, chargée en cœur d'un écusson de sable, chargé d'un cep de vigne au naturel; à la champagne de sinople; au chef d'azur, chargé d'un soleil rayonnant d'or; au 4 d'azur, chargé d'un guerrier d'or, armé de toutes pièces.*

Devise : *Audax, sed fidelis.*

CHAMPLAIN (*de*). — *Voy.* Destouy de Champlain.

CHAMPLIEUX (*de*). — *Voy.* Moreau de Champlieux.

CHAMPLOUIS (*de*). — *Voy.* Nau de Champlouis.

CHAMPMORIN. — *Voy.* Chesnon de Champmorin.

CHAMPORIN. — *Voy.* Vincent Lefebvre de Champorin.

CHAMPOZOU. — *Voy.* Hébert de Champozou.

CHAMPREL (*de*). — *Voy.* Neveudes Chateaux de Champrel.

CHAMP-RENON (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

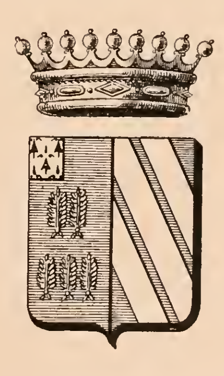
Armes : *D'azur, à deux étoiles d'or en chef, et un croissant du même en pointe.*

CHAMPREUX D'ALTEMBOURG (*de*).

Famille venue d'Allemagne en Franche-Comté, puis établie en Languedoc.

Armes : *De gueules à quatre cotices d'argent.*

CHAMPS (*de*).



Famille originaire du Nivernais, ayant possédé les seigneuries de Champs, *alias* des Champs, de Taugy, de Passelières, de Bussy, de Langes, de Saint-Parize-le-Châtel, de Champcourt, de Brain, d'Achun, de Saint-Léger-de-Fougeret, de Salorge, des Prés, de Mouasse, du Creuset, du Ris, de Sichamps, de la Boube, de Mont, du Plessis.

Un membre de cette famille a recueilli au château de Chazelles, près de Pougues, l'épitaphe d'une femme du XVIII[e] siècle de sa famille, qui se trouvait dans l'église de Rouy; au-dessus de cette épitaphe est sculpté un écusson des de Champs, qui donne d'une façon exacte la forme des plantes de mandragore de ces armoiries; dans certaines preuves de Malte, le blason des de Champs est dit : *D'azur, semé de soucis d'argent;*

dernièrement encore, les membres de cette famille chargeaient leur écusson de cinq écrevisses.

Armes : *D'azur, à cinq plantes de mandragore d'argent mal ordonnées, au franc-canton d'hermine.*

Devise : *Virtus ac decus.*

Branche de Saint-Léger Bréchard

Maurice de Champs de Saint-Léger, fils aîné de Jacques-Louis des Champs de Saint-Léger et de Marie-Augustine-Henriette de Bréchard, dernière descendante de sa famille, a relevé le nom et les armes de Bréchard. Cette famille blasonne donc actuellement comme suit :

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à cinq plantes de mandragore d'argent mal ordonnées, au franc-canton d'hermine, et aux 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'argent,* qui est de Bréchard.

1° **Champs de Saint-Léger de Bréchard** (Cte Paul-Marie *de*), marié à Marie de Monti de Rezé. — Résidence : 3, rue Sully, à Nantes (Loire-Inférieure).

2° **Ch. de S.-L. de B.** (Cte Paul *de*), 3, rue Sully, à Nantes (Loire-Inférieure), dont 3 enfants : *a*) Alain, 13 ans ; *b*) Henri, 6 ans ; *c*) Hedwige, 7 ans.

3° **Ch. de S.-L. de B.** (Alfred-Marie *de*), prêtre.

4° **Ch. de S.-L. de B.** (Ctesse Hélène *de*), née de Luvigne. — Résidence : à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), dont 4 enfants : *a*) Maurice, 20 ans; *b*) Pierre, 16 ans; *c*) Henriette, 21 ans ; *d*) Marguerite, 14 ans.

Branche de Salorges

Champs de Salorges (*de*), chau de Champigny, par Château-Chinon (Nièvre).

Branche de Nevers.

Champs (A.-M.-G. *de*), chef de bataillon au 95e d'infanterie, à Bourges (Cher).

Champs de Blot (Cte et Ctesse Tony *de*), chau de la Ronde, par Commentry (Allier), et chau de Blot, par Menat (Puy-de-Dôme).

CHAMPS (*des*).

Famille originaire de Normandie ayant possédé les seigneuries de Grengues, de Costecoste, de Boishébert, etc.

Maison noble et ancienne, de l'élection de Montivilliers, qui a été maintenue par jugement du 12 août 1667, et s'est divisée en un grand nombre de branches qui toutes sont éteintes, sauf celle de Boishébert.

Le premier auteur connu, où commence la filiation, est Robin, *alias* Robert des Champs, écuyer, seigneur d'Esnitot, de Cabourg, etc., lequel obtint le 28 juillet 1437, des lettres du roi Charles VII, par lesquelles ce monarque lui fit don, jusqu'à la valeur de 500 livres tournois, de tous les biens qui appartenaient à Jean et Simon de la Motte, demeurant à Rouen, dans la vicomté de Montivilliers, sur lesquels ils avaient été confisqués pour avoir favorisé le parti des Anglais.

La branche des seigneurs de Grengues et de Boishébert a pour auteur Adam des Champs, écuyer, seigneur de Grengues, qualifié conseiller en Cour-Laye, dans un acte du 5 juillet 1501. Il était procureur du roi en la vicomté de Montivilliers, le 12 juin 1521, et était mort le 15 février 1534. Il épousa Marie d'Escrepintot, dont il eut postérité.

La dernière branche existante de cette famille est celle des seigneurs de Costecoste, puis de Boishébert, qui a pour auteur Jean des Champs, écuyer, seigneur de Costecoste, de Montaubert, des Landes, 3e fils de Charles des Champs, sieur de Boishébert. Il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi le 14 janvier 1729, en considération des services que lui et ses ancêtres avaient rendus au roi et à ses prédécesseurs. Il épousa par contrat du 3 juin 1626, demoiselle Elisabeth de Bain, dont il eut neuf enfants.

Cette famille compte un chevalier, commandeur des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem par preuves faites en 1684.

Armes : *D'argent, à trois perroquets de sinople passant, contournés, onglés et becqués de gueules.*

Couronne de marquis.

CHAMPSAVIN. — *Voy.* le Beschu de Champsavin.

CHAMPSOIN. — *Voy.* Daret Derville de Champsoin.

CHAMPVALLIER. — *Voy.* Dumas de Champvallier.

CHAMPVALLINS (*de*). — *Voy.* Dugaigneau de Champvallins.

CHAMPVANS (*de*). — *Voy.* Guigue de Champvans.

CHAMPVILLE (*de*). — *Voy.* Fabius de Champville.

CHANALEILLES (*de*).



La maison de Chanaleilles, d'origine chevaleresque primordiale du Gévaudan, est l'une des plus anciennes du royaume; car une tradition parle qu'un Chanaleilles accompagna à Naples Lothaire, fils de Louis Ier dit le Débonnaire, et qu'étant de retour avec ce prince, qui fut appelé à la succession de l'Empire, il périt ensuite, en 841, à la bataille de Fontenay, dans laquelle Lothaire fut vaincu par Charles le Chauve et Louis de Bavière. Cette maison, dont le nom est orthographié alternativement dans les titres : Chanaleilles, Chanalelles, Chanalelh, Chanalelhes, Chanalhelles, Chanaleihes, et même quelquefois Chanareilles et Chanarilles, mais plus communément Chanaleilles, a pris son nom d'un fief situé sur les confins de ce pays et du Velay, à trois lieues de Saugues. Elle s'est établie ensuite dans le Vivarais. On la voit figurer parmi les plus illustres du Languedoc, et l'on trouve son nom cité parmi les chevaliers qui accompagnèrent, l'an 1096, Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, à la première croisade en Palestine. Ses titres furent produits au cabinet des ordres du roi, en 1785, pour l'obtention des honneurs de la cour.

Les preuves pour l'ordre de Malte, et celles pour l'entrée aux Etats du Languedoc, constatent parfaitement l'ancienneté filiative de cette maison depuis plus de six siècles, soutenue par de belles alliances, de riches possessions seigneuriales et de nombreux services d'épée.

La filiation suivie de cette famille commence à Guillaume, premier du nom, seigneur de Chanaleilles, qui fit hommage de cette terre, en 1228, au chapitre du Puy, conformément à ce qui avait été fait par ses ancêtres. Il se maria et laissa postérité.

Valentin de Chanaleilles, damoiseau, seigneur de Vals, du Puis, etc., accompagna en 1382, Louis d'Anjou, dans l'expédition que ce prince fit en Italie pour monter sur le trône de Naples, et rendit hommage le 12 septembre 1384, à Albert de Cadris, coseigneur d'Entraigues et d'Asperjoc.

Cette maison a formé deux branches : celle des seigneurs du Villard, qui a pour auteur Jean-Claude de Chanaleilles, seigneur du Buisson, quatrième fils d'Hilaire de Chanaleilles, seigneur du Puis et de la Valette, qui existait vers 1565; et la branche des seigneurs de la Saumès, qui a pour auteur Gaspard de Chanaleilles, écuyer, seigneur du Puis, de la Saumès et autres lieux, deuxième fils d'Hilaire de Chanaleilles, qui fut capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, par commission du 11 mars 1587.

Jean-Louis de Chanaleilles, chevalier, comte de la Saumès, né le 15 mai 1743, capitaine au régiment d'Auvergne, major du second régiment d'état-major, puis chef de bataillon, fit ses preuves de noblesse devant les commissaires des États de Languedoc, le 29 novembre 1777. Il fit également au mois de mai 1785, par-devant M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du roi, les preuves exigées pour monter dans les carrosses du roi, et suivre Sa Majesté à la chasse, honneur qui lui fut accordé le 3 novembre de la même année.

Jusqu'en 1893, il existait deux branches, dont l'une, celle des marquis de Chanaleilles, s'est éteinte dans la personne de Sosthènes, marquis de Chanaleilles, ancien page du roi Louis XVIII.

Armes : *D'or, à trois lévriers de sable colletés d'argent, courant l'un sur l'autre.*

Couronne de marquis.

Tenants : *Deux anges.*

Devise : *Fideliter et alacriter.*

Cri : *Canes ligadi.*

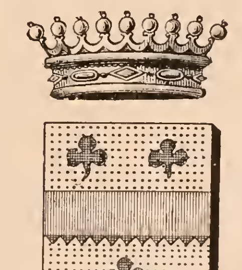
Cimier : *Une tête de cheval.*

Chanaleilles (Paul-Aimé-Henry-René), marquis **de la Saumès,** ancien élève de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, aujourd'hui chef de bataillon au 117e régiment territorial d'infanterie; hôtel de Chanaleilles, rue de Chanaleilles, à Paris; château de Chanaleilles (Haute-Loire), et château de la Saumès (Ardèche); marié le 11 février 1885 à Jeanne-Germar de Malmusse, dont : Marie-Joseph-Roger-Sosthènes de Chanaleilles, né le 22 octobre 1891.

CHANAY. — *Voy.* Constantin de Chanay.

CHANCENAY. — *Voy.* Bertheraud de Chancenay.

CHANDON.



Cette famille, originaire du Lyonnais, passée en Bourgogne et Champagne, a possédé les seigneuries de la Tour de Chandon, en Lyonnais, de Cauceaux, en partie, de Charlieu, d'Avayé, de Dinechin, les comtés et vicomtés de Briailles, les baronnies de Lanques, etc.

Le nom de cette famille, qui est fort ancien, est

tiré d'une seigneurie ou maison forte du nom de *Chandon*, située dans le Lyonnais. L'existence de Sybille de Chandon, de la branche aînée, est constatée en 1295; et dans deux jugements de maintenue obtenus, le premier en 1478 et le second en 1667, il a été contradictoirement établi que des membres de cette antique famille avaient pris et avaient pu prendre la qualité de bourgeois de Charlieu et de Mâcon, dès l'année 1400, sans déroger à leur qualité de gentilshommes et sans cesser de jouir des privilèges et des avantages attribués à la noblesse.

Nobles d'extraction et remontant à une époque où les chevaliers revêtaient la toge du magistrat pour rendre justice, nous trouvons les premiers auteurs de cette famille avec des qualités militaires. René de Chandon, chevalier, est mort à Avignon, vers 1280, des suites de blessures reçues devant Tunis; son fils est mort chevalier de Rhodes, en 1374 ; mais c'est plus particulièrement les membres de la branche des seigneurs de Briailles que nous voyons suivre la carrière des armes pour ne la plus quitter qu'à la révolution de 1789; et ceux de la branche du Mâconnais sinon de préférence, et arriver aux plus hauts emplois de la magistrature. Jean de Chandon fut chancelier de France peu de jours avant la mort de Henri III, et premier président à la cour des aides sous Henri IV.

La maison de Chandon a donc fourni : des officiers généraux et des magistrats en haute estime auprès de nos rois; elle a dû autant à l'ancienneté de sa noblesse qu'à la considération qu'elle a méritée, dans l'une et l'autre carrière, les belles alliances qu'elle a contractées avec les premières familles du Lyonnais, de la Bourgogne et de la Champagne.

La filiation suivie de cette famille commence à René de Chandon, chevalier, celui qui est mort à Avignon de ses blessures, qui n'eut qu'une fille nommée Sybille, dame de Chandon, de Fleuri et autres lieux, qui étant veuve sans enfant, laissa ses biens en 1309, à Guillaume, son neveu, fils de N. Chandon, frère de René.

Guillaume Chandon était marié, avant la mort de Sybille, avec Béatrix de l'Aubespine, dont il eut trois fils, Bernard, Hugues et Guy. Un arrière-petit-fils de Hugues, qui épousa Vincelette de Vergy, acquit la terre de Chaneeaux, en Bourgogne; et c'est probablement de cette époque que date la venue de la famille dans cette province. Un de ses descendants directs, Jean de Chandon, a formé la branche des seigneurs, comtes et vicomtes de Briailles, dont l'un, Godefroy de Chandon, chevalier, seigneur de Briailles, fut maréchal de camp et gentilhomme ordinaire de la maison du roi. D'un frère puîné de Jean de Chandon, est sortie une branche cadette qui s'est distinguée principalement dans la magistrature et a donné des conseillers au bailliage et au parlement de Dijon.

Les membres de la branche aînée ont continué à suivre avec distinction la carrière des armes et

à jouir des honneurs, dignités et privilèges attachés à leur titre de comtes et de vicomtes de Briailles, et de barons de Lanques; et comme cette branche paraît s'être éteinte vers la fin du siècle dernier, la maison de Chandon se trouve aujourd'hui représentée, pour les deux branches, par un rameau de la branche cadette, établie dans le Mâconnais.

Armes : *D'or à la fasce de gueules, denchée de sable, accompagnée de trois trèfles aussi de sable.* Une branche a porté : *D'argent à la fasce de gueules, accompagné de trois trèfles de sable.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS:

1° **Chandon de Briailles** (Cte René), rue Cambon, 42, à Paris, et château de Romont, par Verzy (Marne)

2° **Ch. de B.** (Cte Paul), 3, rue Tronchet, à Paris ; chau de l'Abbaye-d'Hautvillers, par Hautvillers (Marne), et 11, rue du Commerce, à Epernay (Marne).

3° **Ch. de B.** (Vte Frédéric) et Vtesse, née de Fontenay, 282, boulevard Saint-Germain, à Paris; chau de Cordelière, par Chaource (Aube), et chau de Louvois, par Avenay (Marne).

4° **Ch. de B.** (Vte Raoul) et Vtesse, née de Clermont-Tonnerre, 15, rue Boissy-d'Anglas, à Paris, et rue du Commerce, à Épernay (Marne).

5° **Ch. de B.** (Bon Gaston) et Bonne, née Re-Tallack-Garrison, 81, avenue Marceau, à Paris, et à Epernay.

CHANEL. — *Voy.* de Crouy Chanel.

CHANGEY. — *Voy.* Guyard de Changey.

CHANGY (*de*). — *Voy.* Carpentier de Changy.

CHANLAIRE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'or, à la foi de carnation, parée d'azur et supportant un cœur enflammé de gueules, le tout adextré d'une épée de sable en pal, et sénestré en chef d'une étoile du même.*

CHANNE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, à la fasce ondée d'or, accompagnée de trois merlettes du même.*

CHANONIE. — *Voy.* Chappot de la Chanonie.

CHANROND (*de*).

Famille originaire du Dauphiné sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux levrettes.*

CHANSIERGUES (*de*).



Cette famille, qualifiée noble dès l'année 1427, dans le contrat de mariage de Pierre de Chansiergues, passé à Rochemaure, diocèse de Viviers, a produit un grand nombre d'officiers et de chevaliers de Saint-Louis (arrêt du conseil du roi tenu à Versailles le 23 mai 1789).

Elle a été maintenue dans sa noblesse de « race et lignée » par deux arrêts de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, en date des 4 avril et 3 juin 1775 (Bibliothèque nationale, manuscrits, fonds Chérin). Pierre de Chansiergues testa le 26 mai 1533, à Bollène et élut sa sépulture à Rochemaure, au tombeau de *ses pères*.

Joseph et Benoît, comtes de Chansiergues, obtinrent des lettres de reconnaissance de « parentelle et alliance » délivrées à Rome, le 5 août 1761, par le cardinal Colonna, avec droit d'ajouter à leur nom celui d'Ornano, en souvenir de François de Chansiergues, fondateur des séminaires de la Providence, mort en odeur de sainteté (bref de 1770, et arrêt du parlement de Toulouse du 4 mai 1771); il était fils d'Antoine de Chansiergues, dont le mariage fut célébré le 14 février 1623, avec Marie Colonna d'Ornano, fille de Brancassy Colonna d'Ornano, capitaine dans les bandes corses et issue du fameux Hugues Colonna, gouverneur de l'île de Corse, souverain-comte de Corse l'an 824 de notre ère (contrat passé au Pont-Saint-Esprit (Gard) dans la maison du roi, habitation du gouverneur). (Voir Aubaïs, *Ordonnance de noblesse de la maison de Colonne d'Aubenas* et conséquemment de Rome). — Lesdites lettres de reconnaissance de parentelle furent certifiées par le comte de Rochechouart, alors ministre plénipotentiaire de France à Parme.

Parmi les alliances de la maison de Chansiergues, on remarque les noms des plus illustres maisons, entre autres, celles des Colonna d'Ornano, Bernard de Montbrison, de Rados, de Montboissier d'Albignac, de Tournon, de Salignac-Fénelon, de Baroncelli de Javon, de la Rovère (maison des papes Sixte IV et Jules II), de Lusignan, de la Bruyère, du Pac.

Guillaume de Chansiergues épousa : 1° le 28 décembre 1587 au Pont-Saint-Esprit (Gard) Isabeau de Mardin; 2° le 15 septembre 1614, Magdeleine de Cabiac, qui donna naissance à la branche cadette dite de Chansiergues, baron du Bord, sieur de la Martine et de Mézéra.

Cette branche s'est éteinte en 1878 à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) en la personne de Henri de Chansiergues, baron, ancien conseiller général de la Drôme, époux de Clémentine de Justausond et frère de Charles du Bord, ancien sous-préfet, qui épousa Eléonore de Bouffier, à Grenoble, le 29 avril 1851 ; le baron Henri de Chansiergues du Bord ne laissa qu'une fille mariée au marquis de Bimard, au château de Chabeuil, près Valence (Drôme).

La branche aînée de cette famille a été titrée comte de Chansiergues par décret de S. A. R. le duc de Parme du 24 août 1728. Ce titre conféré à Joseph de Chansiergues, colonel des troupes de la place de Guastalla, était réversible après lui sur son neveu Benoît de Chansiergues qui a continué la descendance. Benoît de Chansiergues, héritier de son oncle le comte Benoît de Chansiergues, page de l'infant d'Espagne, duc de Parme fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des comptes de Montpellier du 4 avril 1775; son fils, le comte Louis-Ignace de Chansiergues d'Ornano, né à Guastalla, le 12 septembre 1775, officier dans les gardes du corps du duc de Parme, épousa le 13 floréal an XIII (1805) au Vigan (Gard), la fille du marquis d'Albignac, comte de Castelnau, sœur du général commandant Saint-Cyr, dont il eut Paulin, comte de Chansiergues d'Ornano, mort en 1856; il avait épousé la fille du marquis de Baroncelli de Javon (Avignon) dont il eut Alix, Valentine, et Albert, comte de **Chansiergues d'Ornano**, né le 17 septembre 1855, résidant à Avignon, marié le 10 mars 1885, à Mlle de Lacroix-Tramayes, fille de l'ancien député de Saône-et-Loire, dont il a eu Paulin-Albert, dernier du nom, né le 20 janvier 1886.

Armes : *D'azur, à trois flambeaux d'argent allumés de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

L'écu accolé d'une colonne d'argent, à la base et au chapiteau d'or, sommé d'une couronne de fer.

Supports : *Deux corneilles au naturel.*

Couronne de comte.

Devise : *Lux amicis, hostibus ignis.*

Cri : *Virtus cognita.*

CHANTEAU (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *De gueules à trois pals d'argent ; au chef d'azur chargé d'une rose du second entre deux étoiles d'or à cinq rais et soutenue d'une devise du même.*

CHANTELOU (*de*). — *Voy.* de Plouays de Chantelou.

CHANTELOUP. — *Voy.* l'Espagnol de Chanteloup ; Rougane de Chanteloup.

CHANTEMERLE. — *Voy.* Jacquelot de Chantemerle.

CHANTÉRAC (*de*). — *Voy.* la Cropte de Chantérac.

CHANTERENNE (*de*). — *Voy.* Bocquet de Chanterenne.

CHANTREAU (*de*).

Nous trouvons deux familles : l'une originaire de Bourgogne :

Armes : *D'argent à une sauterelle de sinople.*

L'autre, originaire du Poitou, ayant possédé les seigneuries des Touches et de la Bonnière.

Elle a comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

Armes : *D'azur, à trois tourterelles de gueules, 2 et 1, surmontées de trois étoiles rangées.*

CHANU DE LIMUR.

Famille originaire de Bretagne sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur à l'étoile d'or.*

Devise : *Pour fidèlement tenir.*

CHAPEL (*de*).

Etienne de Chapel, issu d'une ancienne famille d'Italie du nom de Capello, se maria en 1590 au Cayla (Languedoc, diocèse de Nîmes) avec Marguerite Rigord, dont il eut un fils, Antoine, qui continua la descendance.

Son fils aîné, écuyer, commandait une compagnie d'hommes d'armes ; maire perpétuel du Cayla, et conseiller du roi en 1693, il fit enregistrer ses armes en 1697 dans l'armorial général, registre de Montpellier. Elles y sont décrites *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois chapeaux de même.*

Cette famille compte plusieurs officiers des armées du roi, un député au corps législatif, etc.

Elle porte aujourd'hui pour armes :

Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois chapeaux antiques d'azur, liés de gueules ; aux 2 et 3 de sable, à deux annelets d'or, concentriques ; au chef d'argent, chargé d'une croix de sable.

L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu, et sommé d'un bourrelet de chevalier, aux couleurs des lambrequins.

CHAPELAIN (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'argent au lévrier grimpant de sable, au chef d'azur,*

CHAPELAIN DE SEREVILLE.

Famille originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent au lévrier de sable ; au chef d'azur.*

CHAPELAINE. — *Voy.* Mégret d'Etigny de Serilly de Chapelaine.

CHAPELET (*du*). — *Voy.* Bigot du Chapelet.

CHAPELLE DE JUMILHAC.

Famille noble du Périgord qui remonte sa filiation suivie à Jacques Chapelle, écuyer, seigneur de Jumilhac, marié à Madeleine de Doucet dont il eut postérité.

Son fils, François Chapelle, seigneur de Jumilhac et de Saint-Jean, baron d'Arfeuille, obtint l'érection de cette terre en *marquisat*, et mourut le 9 avril 1675, en laissant un fils, Jean Chapelle, qui a continué la postérité.

Cette famille a fourni les branches de Jumilhac-Cubejac et celle de Chapelle de Jumilhac-Saint-Jean. Cette dernière a fourni un archevêque d'Arles.

Armes : *D'azur, à une chapelle ou église d'or.*

La branche aînée des ducs de Richelieu porte par substitution : *D'argent, à trois chevrons de gueules.*

Du Buisson, dans son *Armorial*, donne pour armes à la branche aînée des seigneurs de Jumilhac :

Ecartelé : au 1 d'argent à la bande de gueules, chargée d'une étoile et de deux roues d'or ; au 2 d'argent, au lion couronné de sable : au 3 d'or, à trois lions de sable : au 4 d'azur, à trois fasces d'or et une bande de même brochante sur les fasces : et sur le tout d'azur, au portail d'une chapelle d'or.

CHAPELLES. — *Voy.* Chevestre des Chapelles.

CHAPERON (*de*).

Famille originaire de Bretagne, à laquelle appartenait Joseph de Chaperon, baron de Turtal, guillotiné en 1793.

Armes : *De gueules, à l'arbre de sinople, planté sur une terrasse de même, mouvante de la pointe de l'écu ; à la levrette d'argent, courante au pied de l'arbre, et trois étoiles d'argent rangées en chef.*

CHAPONAY (*de*).



C'est une des plus anciennes familles consulaires de Lyon, connue dès la fin du XIIe siècle, dont le nom s'est successivement écrit *Chapponai*, *Chapponay* et *Chaponay*.

Ponce de Chapponai, appelé aussi de Lyon, du nom de sa ville natale, obtint des sauf-conduits de la comtesse de Châlons en 1209. Vers le même temps, se trouvant à Constantinople, il fut chargé par l'empereur Henri de porter à l'archevêque de Lyon des reliques destinées à l'église Saint-Jean, et pour cela il reçut des lettres de créance.

Cette famille a donné depuis cette époque un grand nombre de conseillers de ville et de magistrats municipaux en 1320, 58, 80, 82, 84, 87, 89, 91, 1404, 1533, 1628, 1677, etc., etc. Cette famille a fourni en outre des moines de l'île Barbe, des chevaliers de Malte aux XVIe et XVIIe siècles, un intendant de Lyon, des trésoriers de France, des membres de la chambre des comptes du Dauphiné, etc.

Bassompierre, dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 119, dit « que le roi se fit porter en Bellecourt dans la mayson de madame de Chaponay, où il fut encore bien malade ». (Octobre 1630.)

Eléonore de Villars, fille de Balthazar de Villars, seigneur du Val et de Louise de Lange, avait épousé Humbert de Chaponay, seigneur de l'Islemeau, qui fut successivement lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, et intendant ès provinces du Lyonnais, Bourbonnais et Berry.

Alexandre de Chapponay, reçu chevalier de Malte en 1673, présenta les quartiers suivants : Chapponay, Scarron, Saint-Julien, Monteynard, Laras, du Pré, de Villars, de Lange.

Armes : *D'azur, à trois coqs d'or, becqués, crêtés, barbés et membrés de gueules.*

Cimier : *Un coq de l'écu.*

Supports : *Deux lions au naturel.*

Devise : *Gallo canente spes redit.*

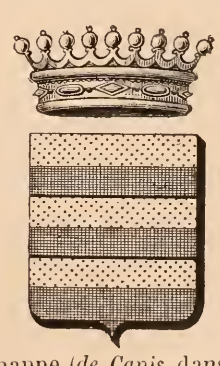
On voit les armes des Chaponay aux voûtes de l'église de Saint-Nizier.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Chaponay** (François-Pierre, Mis *de*), et M^{ise}, née Schneider. — Résidences : 28, rue de Berri, à Paris, et ch^{au} de Laflachère, par Bois-d'Oingt (Rhône).

2° **Ch.** (Joseph-Jean-Humbert, Cte *de*). — Résidences : 9, cité Martignac, à Paris, et ch^{au} de Lascours, par Anduze (Gard). Marié à Marie-Pauline-Mathilde du Plat de Monticourt, dont : *a*) Marie-Joseph-François, né le 2 juin 1879 ; *b*) Cécile-Marie-Antoinette, née le 3 juin 1881.

CHAPPE D'AUTEROCHE.



La famille Chappe d'Auteroche doit être classée parmi les plus anciennes maisons de France.

Sa noblesse, selon la vieille expression consacrée, « se perd dans la nuit des temps » ; son vieux blason atteste à lui seul l'antiquité de son origine.

En 1314, un Pierre de Chappe (*de Capis* dans la vieille langue) est conseiller du comte de Clermont, sire de Bourbon, et rend hommage pour un fief seigneurial dans la mouvance de Murat (Auvergne).

En 1316, le même Pierre de Chappe est commissaire royal au concile de Saint-Denis.

En 1407, 1443, 1449, Guillaume de Chappe, Jean Chappe, Pierre Chappe et un autre Jean Chappe accusent des fiefs et usent de droits féodaux en différentes paroisses de la même mouvance.

En 1495, 1508, 1542, 1569, 1573, des chartes authentiques, « rolles de monstres » et autres actes portent les noms de Gérard de Chappe, Bertrand Chappe, Jehan et Audrien Chappe, écuyers, prélat et capitaines.

En 1686, Pierre Chappe, fournissant preuve d'armes au recensement de noblesse, est qualifié : « *baron d'Auteroche* et *seigneur de Chaumont* », dans la province d'Auvergne. Il prête *de nouveau* foi et hommage pour ces seigneuries entre les mains du roi ; « modeste et peu soucieux des honneurs de la cour, dit un vieux texte, il tient brillant état dans sa province et rang distingué dans la noblesse ».

Son fils Jean Chappe d'Auteroche, abbé pourvu de bénéfices, membre de l'Académie des sciences, est l'ami des rois et des impératrices. Il fait nombre de voyages, s'adonne aux sciences physiques, à l'astronomie et va mourir en Californie, victime de son amour pour la science, en observant le passage de Vénus. On a de lui plusieurs relations de voyages et de beaux ouvrages scientifiques. *Ignace Chappe, baron d'Auteroche* et *seigneur de Chaumont*, épouse dans la province du Maine noble demoiselle de Vernay de Vert, la riche héritière d'une des plus vieilles familles du pays. Dès ce moment, son nom se trouve mêlé à l'histoire du Maine.

C'est là, à Brûlon, dans les domaines héréditaires de la famille de Vernay de Vert, que ses fils, exilés d'Auvergne, et dépouillés de leurs seigneuries et des droits seigneuriaux de leurs ancêtres paternels, s'établissent et laissent passer la Révolution. L'aîné, député de la noblesse à l'Assemblée constituante, disparaît en 1793.

Un autre, *Claude*, aidé par ses frères, invente et fait adopter le télégraphe qui porte le nom de télégraphe Chappe.

Alliances depuis trois siècles : de la Farge, de Langlade, des Roys, de Privesac, de la Taille, de Quatrebarbes, de Manneville, de Rouffigny, de Chaourses, de Montesson, de Petiville.

Armes : *Fascé à six pièces d'or et de sable, accosté de deux lions passants.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Auteroche (Emile Chappe, B^on^ *d'*), ch^au^ de Vert, par Brûlon (Sarthe) ; marié à Mlle de Laureau, dont : *a)* **Auteroche** (Pierre Chappe, B^on^ *d'*), marié à Mlle Hicks la Baume de Tarteron, dont Claude ; *b)* **Auteroche** ; (François Chappe, B^on^ *d'*), officier de dragons, marié à Mlle Flury-Hérard, dont Christian.

CHAPPEDELAINE (*de*).

Famille originaire de Normandie sur laquelle les renseignements nous font défaut.

Armes : *De sable à l'épée d'argent mise en bande, et accompagné de six fleurs de lis de même,* alias *d'or.*

Supports : *A dextre, un léopard ; à sénestre, un lion.*

Couronne de comte.

CHAPPOT DE LA CHANONIE.

Famille originaire du Bas-Poitou, maintenue dans sa noblesse en 1667.

Armes : *De sable à trois chevrons d'argent, surmontée d'une étoile et soutenue d'une moucheture de contre-hermine.*

CHAPPOTIN (*de*).

Originaire de Lorraine, où elle était connue dès le xve siècle, puis répandue en Bourgogne, en Dauphiné, en Poitou et en l'Ile-de-France, cette famille fait remonter sa filiation suivie à Jean Chappotin, premier du nom, qui se fit remarquer en qualité de lieutenant, puis de capitaine de cavalerie, sous les ordres mêmes de François Ier à la bataille de Marignan en 1515. En récompense de sa bravoure et de ses services, ce monarque lui délivra des lettres de noblesse avec les commentaires les plus élogieux. Après la paix, il se retira à Nancy. Il laissa plusieurs enfants.

La branche cadette a pour auteur Nicolas de Chappotin, fils puîné de Jean, troisième du nom, qui vivait vers 1550. Il s'établit à Auxerre, où il se maria et laissa plusieurs enfants.

La troisième branche a pour auteur Henri de Chappotin, fils puîné du second mariage de Nicolas de Chappotin qui précède ; il eut trois fils dont Pierre, qui continua la filiation.

Une quatrième branche avait pour auteur Claude de Chappotin, qui vivait en 1555. Elle s'est éteinte vers la fin du xviie siècle.

Armes : *D'or, à l'aigle de sable, ayant ses serres appuyées sur deux cœurs de gueules, et surmontée d'une étoile de sable, accostée de deux roses de gueules tigées de même.*

On trouve encore : *D'azur à trois besants d'or, au lambel d'argent.*

CHAPPUIS DE MAUBON.

Cette famille a possédé le marquisat de Mirebel, les baronnies de Villette, de Thizy, d'Yseron ; les seigneuries de Condrieu, de Chamelit, de Chaumont, de la Goutte, du Saffey, de Maubon, de Charlieu, etc., etc.

Au commencement du xiie siècle, la maison Chappuis ou Chapuis prenait déjà rang parmi les anciennes familles du Forez, et depuis cette épo-

que elle n'a cessé de relever, par ses services, ses charges et ses alliances, l'éclat de son antique extraction. Elle a l'honneur d'avoir donné naissance à la trisaïeule du cardinal Richelieu et du maréchal de Villars, Claudine de Chappuis. Le maréchal de Langeron était leur parent. Les titres de marquis et de baron lui ont été octroyés par lettres-royaux ; de nombreux arrêts de maintenue ont reconnu son antique extraction et confirmé dans leur gentillesse et privilèges les différentes branches qu'elle a produites. De ces branches il n'existe plus aujourd'hui que celle de Maubon, dont la plupart des membres ont si glorieusement et si généreusement sacrifié leur vie à une fidélité héréditaire, lors du siège de Lyon en 1793.

La filiation suivie de cette famille remonte à Claude Chappuis, seigneur de Chamelit et Condrieu, qui vivait en 1109. Elle a fourni des officiers distingués à nos armées et des chevaliers de divers ordres.

Par décret du 14 septembre 1877, les trois frères Goguet de la Roue ont été autorisés à relever les noms et armes de la famille Chappuis de Maubon, éteinte dans les mâles.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à la fasce d'or accompagné de trois roses d'argent posées 2 en chef et 1 en pointe*, qui est de Chappuis ; *aux 2 et 3 d'argent au chef d'azur chargé de trois étoiles de champ*, qui est Chappuis de Bienassis.

CHAPT DE RASTIGNAC (*de*).

Maison originaire du Limousin, établie dans le Périgord depuis plus de quatre siècles. La maison de Chapt est présumée, sur de très solides conjectures, être une branche collatérale des anciens sires de Chabanais, de la première race. Son ancien nom est *Cat* ou *Chat* en français, *Cati* ou *Chati* en latin ; et ce n'est que depuis le milieu du xve siècle, sous Jean Chat, troisième du nom, seigneur de Rastignac, qu'elle a pris plus communément le nom de *Chapt*. Elle compte parmi ses ancêtres un prince de l'Empire, des chevaliers des ordres du roi, des prélats distingués, des gouverneurs de province et des conseillers d'État d'épée. Elle a formé des alliances avec les meilleures maisons de la province de Guyenne.

Nous ne remonterons pas à la souche de cette maison, qui paraît descendre incontestablement d'Abon Cat-Amat, tige des anciens titres de Chabanais, lequel vivait vers l'an 895 ; M. d'Hozier a donné à ce sujet une longue série de preuves qui ne laissent aucun doute sur l'authenticité de cette illustre origine ; nous nous bornerons à en rapporter la filiation suivie, commençant à :

Guichard Chat, premier du nom, chevalier, coseigneur de Mansac, vivant en 1328, qualifié de *messire Guichard Chat, chevalier ;* il est aussi qualifié de *noble homme, messire et chevalier* dans un titre de 1329.

La branche des seigneurs de Rastignac commence à Jean Chat, premier du nom, seigneur de la Germanie, second fils de Guichard Chat II, héritier des biens que son père possédait en Périgord. Il épousa l'héritière de Jalhes et de Rastignac, terres situées dans l'étendue de la paroisse de Cern, au diocèse de Périgueux.

Antoine Chapt de Castignac, seigneur de Brignac et autres lieux, mourut en 1579, d'un coup d'arquebuse dont il fut blessé, portant les armes au service du roi contre la Ligue ; il commandait alors la noblesse du Périgord. Il eut plusieurs enfants. Son père Raymond, capitaine de cinquante hommes d'armes, était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur, lieutenant général et bailli de la haute Auvergne, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1594.

Le célèbre historien de Thou, parlant de lui, l'appelle un homme d'un courage infatigable.

Cette famille a aussi formé les branches des marquis de Laxiou, et celle des marquis de Puyguilhem ; la première a pour auteur Peyrot Chapt, de Rastignac, écuyer, vivant en 1599 ; et la seconde Jacques-François Chapt de Rastignac, marquis de Puyguilhem, vivant en 1689.

Armes : *D'azur, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

CHAPTAL (*de*).

Cette famille est originaire du Languedoc.

Jean-Antoine-Claude Chaptal, comte de Chanteloup, né à Nojaret, dans la Lozère, le 5 juin 1756, fut reçu docteur en médecine à l'école de Montpellier. Les états de Languedoc créèrent pour lui une chaire de chimie, et n'administrèrent l'agriculture et le commerce que d'après ses conseils ; ils demandèrent plus tard le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse qui furent accordées à Chaptal en 1787.

Il fut membre de l'Institut, conseiller d'Etat, ministre de l'intérieur, grand officier de la Légion d'honneur, trésorier du Sénat, comte de l'Empire, pair de France en 1819, grand-croix de la Légion d'honneur en 1825.

Il se maria et eut postérité.

Son petit-fils, Victor de Chaptal, comte de Chaptal, chevalier de la Légion d'honneur, le 4 avril 1857, se maria à Nadine Rafalovitz.

Armes : *De gueules à la tour d'or maçonnée de sable, accompagnée de quatre étoiles à cinq rais d'argent posées en pal, 2 à dextre et 2 à sénestre.*

Sous l'Empire, la tour fut surmontée en chef, à sénestre, d'une vigne de sinople fruitée d'or, et à dextre du franc-quartier de comte sénateur.

CHAPTES (*de*). — *Voy.* Fayolle de Corus de Chaptes.

CHAPUISET (*de*).

Famille ancienne, originaire du Vendômois, dont la filiation suivie remonte à Christophe de Chapuiset, écuyer, seigneur des Granges, de Fontaine et autres lieux, vivant en 1503.

Cette famille a été maintenue dans ses privilèges de noblesse par les commissaires généraux, nommés par le roi, le 12 juin 1635.

Un de Chapuiset se trouve compris dans la députation de la noblesse de la province du Mans, qui assista aux Etats généraux de 1789.

Armes : *D'azur, à l'écusson de sable, chargé d'une étoile d'or en abîme, et accompagné de trois quintefeuilles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de marquis.

CHAPUYS DE MONTLAVILLE (*de*).

Famille originaire de Bourgogne, ayant pour devise : *Miseris succurrere disco* (je sais secourir les malheureux).

Cette devise fut donnée par le roi Louis XIV à l'un des ancêtres de la maison de Chapuys de Montlaville, en récompense de sa noble et belle conduite lors de la famine de 1709. Ce Chapuys de Montlaville avait nourri pendant l'épidémie tout un bailliage en livrant le grain de ses propriétés et de ses achats au prix où il se vendait avant l'enchérissement des blés. Le roi Louis XIV l'autorisa en outre à porter dans ses armes un pélican qui s'ouvre le sein pour nourrir ses petits.

Cette famille a fourni des conseillers au parlement de Besançon, et a formé plusieurs branches, dont les armes sont différentes, quoiqu'elles aient sans doute une origine commune.

Un majorat fut constitué le 14 avril 1820, en faveur d'Antoine-Philibert Chapuys de Montlaville, qui fut député de Saône-et-Loire.

Philippe de Chapuys, chevalier, baron de Corgenon, fit enregistrer ses armes en 1696, qui étaient : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, en pointe d'un lion de même.*

Armes actuelles : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un pélican de même; au chef d'argent chargé d'une épée en fasce de sable, pointant à dextre.*

CHARANT. — *Voyez* Bernot de Charant.

CHARANTAIS (*de*).

Famille originaire de Touraine, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'or, à la fasce d'azur, chargée d'un croissant du champ, accompagné en chef de deux roses de gueules et en pointe d'une étoile du second.*

CHARCELLAY DE BORS.

Famille originaire de Touraine, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à deux poissons d'azur, nageant dans une mer du même, en pointe de l'écu; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

CHARDON.

Seigneurs de Lavaur, de Saint-Bonnet-outre-Allier, de Rochedagoux, de la Chaux, de Saint-Cirgues, du Ranquet, de Nohanent, de Chalus, etc., famille très ancienne à Clermont, dont la filiation remonte à 1580, et qui a donné des conseillers à la cour des aides de Clermont; un carme déchaussé, né en 1616, habile théologien, visiteur général de son ordre; des trésoriers de France à Riom; un député du Puy-de-Dôme (1821-1824). Elle a été convoquée à l'assemblée des nobles à Riom (1789), et a reçu des lettres confirmatives de noblesse (1779).

Armes : *D'or, à la tige de chardon de sinople, fleurie de gueules; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles de même.*

CHARDON DES ROYS (*de*).

Cette famille tire son nom de la terre de Chardon, près d'Allègre, en Auvergne.

On la trouve dans cette province dès l'an 1329.

Armes : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois chardons tigés et fleuris de même.*

CHARDONNET. — *Voy.* Bernigaud de Chardonnet.

CHARENCEY (*de*). — *Voy.* Gouhier de Charencey.

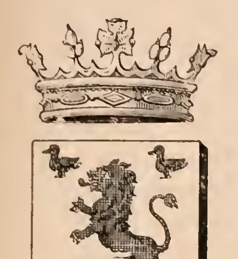
CHARENTENAY. — *Voy.* Mareschal de Charentenay.

CHARET ou CHAREY.

Famille originaire de Savoie ayant possédé les seigneuries de la Galiotière, de la Frémoire. Elle a été naturalisée en 1679 et confirmée par lettres de 1731.

Nicolas, secrétaire du roi en la grande chancellerie, obtint ses lettres d'honneur en 1778.

CHARETTE (*de*).



Originaires de Florence, passés en Bretagne, où ils possédèrent les seigneuries de la Bretonnière, de Montbert, etc., la baronnie de la Contrée, le marquisat de la Goscherie en 1775, les de Charette sont d'ancienne extraction; à la réformation de 1668, ils ont prouvé une filiation non interrompue de six générations. Cette famille a eu une maintenue en 1699.

Pierre, vivant en 1508, laissa de Jeanne de Barlagat, mariée en 1535, postérité. Il est l'auteur de toutes les branches des Charette. Cette famille a produit depuis 1572 un auditeur, deux maîtres et un premier président aux comptes; des prévôts, des alloués, des sénéchaux et sept maires de Nantes; vingt députés de Nantes aux Etats dont plusieurs du tiers; six conseillers au parlement; un page de Louis XIII, tué au siège de Gravelines en 1644, combattant à côté du maréchal de la Meilleraye, une abbesse de la Trinité de Poitiers en 1792, et trois chevaliers de Malte depuis 1672.

Plusieurs branches sont éteintes; celles du Boisfoucault et de la Conterie existent encore; à cette dernière appartenaient le célèbre général vendéen fusillé en 1796, et un pair de France en 1823, dont les cinq fils ont vaillamment combattu en qualité de volontaires à Castelfidardo et à Gaëte, en 1860.

Armes : *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, armés de trois canettes de sable 2 et 1, membrées et becquées de gueules.*

CHARGÈRES (*de*).

Originaire de Savoie, où elle était connue dès l'époque la plus reculée, la maison de Chargères ou Chergières est d'ancienne extraction chevaleresque, et a constamment exercé la profession des armes. Elle est venue se fixer en Nivernais au XVe siècle.

Le premier auteur connu est Antoine de Chargères, écuyer, seigneur de Chapinière en Bourbonnais et capitaine de cent hommes d'armes, qui vivait en 1424. Il épousa *Anne du Crest* dont il eut postérité.

Antoine de Chargères, troisième du nom, capitaine au régiment de la marine, chevalier, seigneur de Tourny, produisit les titres justifiant sa noblesse, devant messire *Lambert d'Herbigny*, intendant de Moulins, commissaire départi pour la recherche des usurpateurs, avec un inventaire, au bas duquel est le blason de ses armes, en vertu duquel il obtint sentance, qui le déclare être issu de noble race.

Cette famille a formé plusieurs branches : 1° des seigneur d'Arcenay en Auxerrois; 2° des seigneurs de la Goutte; 3° des seigneurs de Magny, la Coeudre, la Creuzilles et Boudon; 4° des seigneurs du Breuil, qui a fourni un chevalier et un commandeur de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare; 5° des seigneurs de Vaux; 6° des seigneurs de Pommeray et de la Boutière.

Armes : *D'azur, fascé d'or, à un léopard aussi d'or, et à trois trèfles d'argent en chef,* qui est de Chargères ancien.

Alias : *D'azur, au lion d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois trèfles d'argent, rangés en chef.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

CHARIL DE RUILLÉ.

Famille originaire de Bretagne sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'or; au chef de sable.*

Armes modernes : *D'argent, au chevron de gueules accompagné de trois roses de même; au chef d'or, chargé d'un chat d'argent.*

CHARIOL. — *Voy.* Bouillé du Chariol.

CHARLET (*de*).

Famille originaire du Poitou, ayant possédé les seigneuries de Béchette, du Château, Maudon, la Poupardière, etc.

Cette famille a donné un maire de Poitiers, en 1486, des trésoriers de France en 1699-58, un page du roi (1728).

Elle a assisté au ban de la noblesse en 1758, et a été maintenue en 1667.

Elle a comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1751 et 1789.

Armes : *D'or à une aigle de sable, au vol abaissé.*

CHARMEIL (*du*). — *Voy.* Bellier et Bonnefoy.

CHARMOILLE DE FRASNOIS. — *Voy.* Huot de Charmoille de Frasnois.

CHARMOIS. — *Voy.* Bizot de Charmois.

CHARNACÉ (*de*). — *Voy* Gautier de Charnacé; Girard de Charnacé.

CHARNAGE (*de*).

Famille noble de Saint-Claude en Franche-Comté, qui a fait de bonnes alliances et possédé les fiefs du Châtillonnais, des Tours de Villars et de Saint-Lupicin.

La filiation de cette famille commence à Guillaume de Charnage, qui vivait en 1444. Il épousa par contrat, le 28 janvier 1444, Jacquette, fille de Jean de Châtillon de Michaille, dont il eut postérité.

Cette famille a fourni un grand juge, adjoint en la grande adjudicature de Saint-Claude, et un professeur en l'université de Besançon.

Armes : *D'azur, à la croix d'or, accostée en chef de deux étoiles de même.*

Devise : *Toujours en bon lieu.*

CHARNIÈRES (*de*).

Famille originaire d'Anjou, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à trois merlettes de sable.*

CHARNISAY (*de*). — *Voy.* Arthuys de Charnisay.

CHARODON. — *Voy.* Routy de Charodon.

CHARPAL (*de*). — *Voy.* Monteil de Charpal.

CHARPENTIER DE COSSIGNY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, à la bande échiquetée de deux traits d'or et de gueules accostées de deux licornes d'argent.*

CHARPENTIER DU MORIEZ.

Cette famille, noble d'ancienne extraction, a fourni plusieurs branches qui possédaient en Bretagne des biens immenses.

Son nom patronymique est un souvenir de services particuliers rendus à un duc de Bretagne par l'un des membres de la famille.

Elle a donné un chevalier défenseur du Mont Saint-Michel, en 1423; un compagnon d'armes de Turenne; des officiers des armées royales de terre et de mer, des conseillers au parlement de Bretagne, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : *Parti : au 1 d'azur à deux épées d'argent en sautoir, la pointe en bas,* qui est de Charpentier; *au 2 d'or, à l'ours en pied de sable,* qui est de Saint-Ours; *au chef parti d'or et d'azur, chargé d'une étoile de l'un en l'autre.*

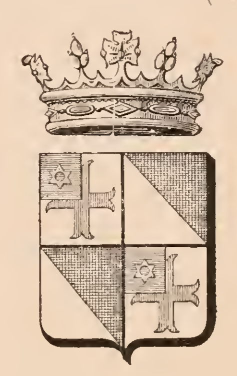
Couronne de comte.

Cimier : *Une hermine héraldique.*

Supports : *Un lion et un ours.*

Devise : *Sine rubigine.*

CHARPIN (*de*).



Cette maison, dont le nom se trouve écrit *Cherpin* (en latin *Cherpini* et *Charpini*) dans plusieurs actes et ouvrages généalogiques, est originaire de la province de Forez, mais se trouve également établie et possessionnée dès les temps les plus anciens dans le Lyonnais et dans l'Auvergne. Guichard Charpin est le premier de ce nom qui soit connu; il suivit le roi Philippe-Auguste à la troisième croisade, et assistait en qualité d'écuyer de Hugues Talaru, un des plus puissants chevaliers du Forez, au siège de Saint-Jean-d'Acre en 1191; l'existence de cette maison est appuyée, depuis cette époque, sur des titres isolés, jusqu'au milieu du XIVe siècle où commence sa descendance généalogique non interrompue, dont le premier auteur est Barthelémy Charpin, connu par des actes de foi et hommage au chapitre de Saint-Jean de Lyon, des années 1383 et 1391; un de ses fils fut secrétaire du pape Jean XXIII, et chamarier de Saint-Paul de Lyon en 1418.

Il eut pour fils Jean Charpin, damoiseau, marié à Isabeau de Meys, vers 1448, chevalier de Saint-Jean de Lyon, et doyen du chapitre de Vienne.

De Jean Charpin et d'Isabeau de Meys, sont issus deux fils, Pierre et Simon, auteurs des deux branches qu'a formées cette maison.

I. La branche aînée, des seigneurs de Montellier, Lespinasse, etc., a pour auteur Pierre Charpin, damoiseau, seigneur de Montellier, marié le 28 janvier 1487, à Gabrielle de Lemps.

La branche cadette des seigneurs, puis comtes de Génetines, seigneurs de la Tenaudière, etc., tire son origine de Simon Charpin (père de Pierre), homme d'armes dans la compagnie des gentilshommes de Lyon, marié le 28 décembre 1479, à Germaine de la Farge, dame de Génetines. Cette branche s'est éteinte en la personne de François-Régis de Charpin, capitaine au régiment de Bourbon, chevalier de Saint Louis, lieutenant des maréchaux de France, le 12 décembre 1785, mort en 1828.

La famille de Charpin a produit trois chanoines comtes de Saint-Jean de Lyon (le dernier devint

évêque de Limoges en 1707) et plusieurs chanoines comtes du chapitre de Saint-Pierre de Vienne ; deux commandeurs et un grand nombre de chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; des gentilshommes de la maison du roi et des princes de la famille royale; des capitaines de compagnie d'hommes d'armes et une foule d'officiers distingués, presque tous chevaliers de Saint-Louis; un commandant du ban et arrière-ban (chef de la noblesse) des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc. Plusieurs demoiselles de Charpin ont été reçues dans la maison royale de Saint-Louis de Saint-Cyr; Camille-Colombe de Charpin-Fougeroles, l'une d'elles, fut ensuite reçue chanoinesse comtesse du chapitre de Neuville-les-Dames en Bresse, en 1763.

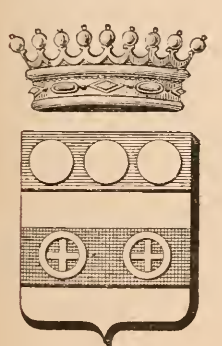
Ses principales alliances directes sont avec les maisons de Laurencin, de Rostaing, de Damas, de Capponi-Fougeroles, de la Fare, etc.

Louis-Alexandre-Jérôme de Charpin, chevalier, comte de Sauzy, marquis de la Rivière, baron de Fougerolles, épousa, le 28 octobre 1777, Suzanne d'Albon de Galles, dont il eut postérité.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à la croix ancrée de gueules, au franc-quartier d'azur, chargé d'une molette d'or*, qui est de Charpin ; *aux 2 et 3, tranché de sable et d'argent*, qui est de Capponi-Fougeroles.

CIMIER : *Un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

CHARRIN (*de*).



Cette famille s'est établie en 1650, dans le Lyonnais où plusieurs de ses membres ont été capitaines-majors de la milice bourgeoise de la ville de Saint-Chamond ; ils y jouissaient de tous les avantages qui y étaient attachés.

L'un d'eux fut de nouveau confirmé en cette charge par lettres patentes du roi en date de 1723, en lui conférant le titre de noble et bourgeois de Lyon, avec tous les privilèges de ces situations.

Puis en 1733, il fut appelé par de nouvelles lettres patentes du roi, comme secrétaire et conseiller du roi, à la sénéchaussée et siège présidial de la cour des monnaies de la ville de Lyon.

Un membre de cette famille fut colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Enfin, le titre de comte fut conféré au chef de la famille par lettres patentes du roi du 3 mai 1843, lequel titre est transmissible, après

décès, aux enfants mâles légitimes par ordre de primogéniture.

Les représentants actuels sont les fils du comte de CHARRIN, marié à Hélène d'Andlau, fille du général comte d'Andlau, ancien pair de France.

ARMES : *D'argent, à la fasce de sable, chargée de deux annelets croisés d'argent ; au chef d'azur, chargé de trois besants aussi d'argent.*

Couronne de comte.

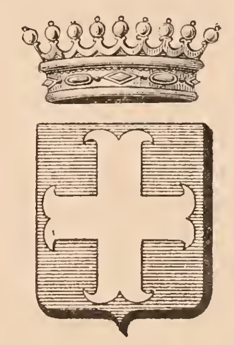
SUPPORTS : *Deux lions grimpants.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Charrin** (LÉON, Cte *de*). — Résidence : Ch^au^ de Bruel, par Montcenis (Saône-et-Loire) ; marié à Marthe du Pontavice.

2° **Ch.** (FERNAND, Vte *de*), marié à Jeanne de Saizieu.

CHARRY (*de*).



Cette famille a possédé les seigneuries de Charry, d'Aiguilly, de Huez, de Coueron, de Vendonne, de Giverdy, de Boulon, de Brécy, de Lurcy-le-Bourg, de Bona, de Marancy, d'Arbourse, de la Bretonnière, de la Roche, de Goui, le vicomté de Beuvron, le comté de Charry, en Nivernais et Bourbonnais.

Elle est une des plus marquantes et des plus anciennes de la noblesse militaire du Nivernais; ses armoiries se voient dans la verrière d'une chapelle de l'église de Prémery.

Son nom s'est successivement écrit *Charri* et *Charry*.

Paul de Charri, écuyer, seigneur de Fourvieil, demeurait audit lieu de Fourvieil, paroisse de Saint-Denis-des-Bois, diocèse et élection de Nevers, généralité de Moulins; il était frère de François de Charri, garde du corps du roi, l'an 1704, tué à Oudenarde, l'an 1708, et Pierre de Charri, garde de la marine, tué au retour de Cadix le 9 janvier 1709. Il épousa le 29 avril 1709, Bonne-Françoise Berthier, et eut entre autres enfants, Françoise de Charri, née le 13 août 1713, reçue à Saint-Cyr le 22 mars 1724.

Sur les titres qui furent produits alors, la filiation suivie de Paul de Charri remonte à François de Charri, premier du nom, écuyer, seigneur de Goui et de la Roche, marié le 20 mai 1549 avec Jeanne de Maumigny, et qualifié de puissant seigneur dans le contrat de mariage de François de Charri, son fils, deuxième du nom.

Un Jacques de Charry, capitaine des gardes, fut assassiné sous Catherine de Médicis.

Cette famille a en outre donné un amiral et des officiers de toutes armes.

Armes : *D'azur, à une croix d'argent ancrée.*

Devise : *Pro fide et patria.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Charry de Lurcy** (Emile-Hubert, Cte *de*), âgé de 58 ans, chau de Mont-Zudé, commune de Sichamps, par Prémery (Nièvre).

2° **Ch. de L.** (Alfred-François, Vte *de*), âgé de 53 ans, aux Pieroux, canton de Nolay, par Prémery (Nièvre), dont un fils Henry âgé de 22 ans, même adresse.

3° **Ch. de L.** (Jean-Antoine, Vte *de*), âgé de 47 ans, chau de Fly, par Varzy (Nièvre).

4° **Ch. de L.** (Auguste, Vte *de*), receveur de l'enregistrement, à Moulins.

5° **Ch. de L.** (Louis-Gabriel, Vte *de*), chef de bataillon au 29e de ligne, en garnison à Autun.

Il existe aussi dans le Lot une branche de cette famille, dont l'état nous est inconnu.

CHARSONVILLE (*de*). — *Voy.* Tassin de Charsonville.

CHASSAIN DE MARCILLY.

Famille originaire du Forez et connue depuis 1307.

Elle a donné un procureur général en 1409; un receveur des tailles et châtelain de Montbrison en 1645; un secrétaire du roi en 1730, et un servant dans l'ordre de Malte en 1718.

Armes : *D'argent au sautoir godronné d'azur; au chef de même, chargé de trois billettes d'argent.*

CHASSAY (*de*). — *Voy.* des Roches de Chassay.

CHASSELOUP-LAUBAT (*de*).

Cette famille est originaire de Saintonge.

Le lieutenant général marquis François de Chasseloup-Laubat, officier supérieur lorsque la révolution de 1789 éclata, fit toutes les guerres de la République et de l'Empire, et commanda plusieurs fois en chef l'armée du génie ; sénateur en 1813, il fit partie de la Chambre héréditaire le 4 juin 1814 et mourut en 1833 laissant trois fils.

L'aîné, le marquis Just de Chasseloup-Laubat, né en 1800, fut officier d'état-major et fit la campagne d'Espagne en 1823 ; aide de camp du général Guillemin avec lequel il alla à Constantinople, aide de camp du général Maison, qui l'emmena à Vienne et à Saint-Pétersbourg, élu député en 1837, il fut nommé le 29 octobre de la même année ministre plénipotentiaire à Francfort.

Les deux autres frères ont été également officiers supérieurs ; le second fils fut officier d'état-major, il fit également la campagne de 1823 ; en 1830 nommé lieutenant-colonel des zouaves, il prit part à l'expédition de la Smala, et devint colonel du 19e léger en Afrique.

Le vicomte Prosper, né en 1805, aide de camp du général La Fayette, en 1830, fut maître des requêtes à la fin de la même année. Il a rempli une mission en Algérie et à Tunis ; fait conseiller d'Etat en 1830, il fut nommé député dans la Charente-Inférieure.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur, à l'épée d'argent ; au 2 de gueules, à la fasce d'argent, au lion d'or brochant ; au 3 de gueules, à la barre d'or, accompagné en chef d'une cuirasse et en pointe d'un casque de profil d'argent ; au 4 d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un léopard de sable accompagné de trois écussons d'or.*

Supports : *Un lion et un léopard lionné.*

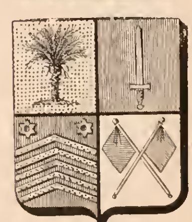
CHASSEPOT DE PISSY (*de*).

Cette famille est orginaire de Bourgogne d'où elle est passée en Picardie.

François-Timoléon, baron de Chassepot de Pissy, fut créé marquis en 1820, avec institution de majorat.

Armes : *D'azur, à la fasce ondée d'or, accompagnée de trois quintefeuilles,* alias trois roses, *de même.*

CHASSÉRIAU.

La famille Chassériau est originaire de la Rochelle (Charente-Inférieure).

Par décret impérial en date du 3 avril 1815, le titre de baron de l'Empire fut donné à M. Chassériau, Frédéric-Victor, adjudant-commandant d'état-major, officier de la Légion d'honneur.

Nommé général pendant les Cent-Jours, il fut tué le 18 juin 1815, dans la dernière charge au Mont Saint-Jean, le soir de la bataille de Waterloo, à la tête des cuirassiers du comte Milhaud, dont il était chef d'état-major.

Le baron Chassériau épousa en 1798 Mlle Elisabeth Ranson, dont il eut trois enfants : 1° Arthur.

contrôleur général de la liste civile et de la maison de l'empereur Napoléon III, chevalier de la Légion d'honneur, décédé : 2° Charles-Frédéric-Henri-Victor-Philippe ; 3° Elisabeth, décédée.

Armes : *Écartelé : au 1 d'or au palmier de sinople ; au 2 de baron sorti de l'armée : « de gueules à l'épée haute en pal d'argent » ; au 3 de gueules à cinq chevrons superposés d'or, surmonté de deux molettes d'éperon de même ; au 4 d'argent chargé de deux étendards croisés en sautoir : le premier d'azur, le deuxième de sinople.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Chassériau (Charles-Frédéric-Henri-Victor-Philippe, B^on), né le 29 février 1802. — Résidence : 12, rue de la Néva, à Paris. Marié à Marseille, en 1837, à Joséphine Warran, dont : *a*), Claire, mariée le 25 mai 1861, à M. B. Nouvion, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Vars, par Ayen (Corrèze), cinq enfants ; *b*), Arthur-Nedjma, né à Alger, le 29 juin 1850, marié le 4 septembre 1884 à Mme veuve Mercier-Lacombe, née Henriette Bell, demeurant à Paris, 12, rue de la Néva.

CHASSEVAL (*de*). — *Voy.* Duchemin de Chasseval.

CHASSEY. — *Voy.* de Buretel de Chassey.

CHASSIN DE KERGOMMEAU.

Famille originaire de Bretagne qui tire son nom de la seigneurie de Kergommeau.

Elle a donné un conseiller du roi, maire de Saint-Quentin en 1696.

Armes : *De sinople au sautoir d'argent, chargé de quatre écrevisses de gueules.*

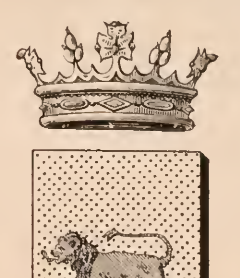
CHASSIN DU GUERNY.

Cette famille est originaire du Bourbonnais d'où elle est passée en Bretagne dans le courant du XVIIe siècle.

Armes : *De gueules au lévrier d'argent, courant en fasce, accompagné de trois têtes de lévriers d'or posées 2 et 1.*

CHASTANET (*de*). — *Voy.* Salel de Chastanet.

CHASTEIGNIER.



La maison de Chasteigner a donné son nom à la petite ville de la Châteigneraye, ou la *Châteigneroie* (Vendée).

Elle a possédé les seigneuries dudit lieu, de la Rochequairie, de la Berlaire, etc., etc.

André Duchesne en a donné l'histoire généalogique qui prouve qu'elle descend, par les femmes, des maisons royales de France, d'Angleterre et de Castille.

La filiation suivie de cette famille remonte à Thibaud, seigneur de la Châtaigneraie, dont il est fait mention dans le cartulaire de l'abbaye de L'Absie, et qui vivait en 1140. On trouve aussi un Gilbert Chasteigner qui vivait en 1068, qui doit être présomptivement l'aïeul de Thibaut.

Cette famille a produit, dans tous les temps, d'illustres capitaines, dont un grand nombre tués à la guerre, en combattant généreusement pour le roi, la religion et la patrie. Plusieurs ont été décorés du collier de l'ordre du roi, et un a été fait chevalier du Saint-Esprit, à la promotion du 31 décembre 1583 ; et l'on trouve, dans les alliances de cette maison, des vestiges continuels de l'ancienne chevalerie. Elle a eu les honneurs de la cour en 1776.

Dans ces derniers temps on a retrouvé dans les registres de la ville de la Rocheposay, de la commune du Lindois et les archives de la Charente, un certain nombre d'actes dans lesquels le nom de Chasteigner est presque toujours suivi du surnom de la Rocheposay.

Cette maison s'est divisée en dix-sept branches dont deux existent actuellement.

Armes : *D'or, à un lion passant ou posé de sinople, armé et lampassé de gueules.*

L'écu sommé d'une couronne de marquis.

Devise : *Par les aïeux et par les armes.*

Tenants : *Deux sauvages de carnation, armés de leurs massues, ceints de feuillage de sinople.*

Cimier : *Un lion issant de sinople, lampassé et armé de gueules.*

CHASTEL (*du*).

Maison d'ancienne chevalerie, et une des plus illustres de Bretagne, connue par ses services militaires et ses alliances.

Elle a donné un grand maître de France et un grand écuyer. Dans l'Église, elle a fourni plusieurs évêques d'un rare mérite. Les histoires de France et de Bretagne sont remplies de monu-

ments qui prouvent la grandeur de cette maison.

Des trois branches rapportées dans les *Grands officiers de la Couronne*, il ne reste plus que la branche aînée.

Le premier connu de cette famille est Bernard du Chastel, chevalier, qui scella de son sceau un acte de 1274. Il y est représenté à cheval tenant l'épée haute de la main droite, et soutenant de la gauche *un écu chargé de fasces;* le cheval caparaçonné aux mêmes armes.

Il épousa *Anne de Léon*, de grande lignée, dont il eut postérité.

Armes : *Fascé d'or et de gueules, de six pièces.*

Autre maison *du Chastel*, seigneur de la Rouandais, en Bretagne, branche séparée depuis 1440 de celle des seigneurs de la *Rouveraye*, dont elle est née cadette, et issue des anciens seigneurs du *Castel-Trémajais*, diocèse de Saint-Pol-de-Léon, en Basse-Bretagne, chef-lieu de cette ancienne et illustre maison.

Les premières armes de cette famille sont :

De gueules, au château d'or, sommé de trois tours de même.

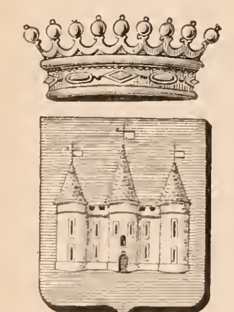
Une autre maison *du Chastel* en Bretagne blasonnait :

De gueules au château d'argent, accosté à droite d'une épée de même garnie d'or, la pointe en haut.

Nous trouvons encore une famille *du Chastel* en Flandre, famille qui a pour auteur Gilles du Chastel, conseiller de Louis, comte de Flandre, et son beau-fils Pillippe le Hardi, qui mourut en 1403 en laissant postérité.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois croix de même recroisetées, aux pieds fichés, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

CHASTELAIN DE BELLEROCHE.



La maison de Chastelain est une des plus illustres et des plus considérables du pays d'Artois où elle tire son origine des très célèbres Chastelains et vicomtes de Thérouanne, immédiatement issus des anciens comtes dudit lieu, jadis pairs du comté de Flandre, etc.

La filiation suivie de cette maison ne commence qu'à Ebron, premier de ce nom, Chastelain et vicomte de Thérouanne, seigneur de Rumely, Rocquetoire, etc., qui vivait l'an 1174, quoique lesdits comtes de Thérouanne, pairs de Flandres commencent à régner devant l'an 900, dont l'on ne peut pas bien faire la liaison, quoiqu'ils soient tous d'accord que cet Ebron Ier en est issu, et qui eut pour fils Baudouin Chastelain, vicomte de Thérouanne, pair de Flandres, chevalier, procréa de sa deuxième femme Gillette de Mottenghien Ebron ou Elbron, deuxième Chastelain vicomte et seigneur des susdits lieux, qui eut pour femme Pletrude, fille du seigneur d'Haveront, dont il eut Gilles, qui aurait eu trois femmes; de la première Béatrix, fille du Chastelain de Bailleul, il engendra Gilles, deuxième du nom Chastelain, vicomte de Thérouanne, et Gérard, abbé de Saint-Regnier, comte de Pontecroix, et de sa deuxième femme, Iolente, fille du Chastelain de Bappaulme, Jean dit Chastelain, seigneur de Campagne, etc., etc. Une Chastelain épousa un de Lacy dont elle eut Jacques Lacy, comte de Nieucastel, marquis de Reneval. Jean Chastelain, vicomte de Campagne, Rocquetoire, Henneville, épousa Alix, fille de Wauthier, seigneur de Bousies, et en secondes noces, Alix, princesse de Haynon, dont il eut une très belle postérité laquelle produit plusieurs branches, savoir en Artois, Angleterre, Flandres, Hainaut, Liège, Picardie, Bourbonnais, Normandie, Beaujolais, etc., lesquels trouvons avoir changé les métaux et couleurs de leurs armes tenant toujours le château et surnom de Chastelain, et avoir été très noblement alliés, et produit des personnages possesseurs de belles et riches terres et seigneuries célèbres en l'état ecclésiastique, milices et police, notamment en la cour de leurs princes souverains pour lesquels ils n'ont pas épargné leurs biens, vies, ou sang en diverses expéditions, guerres, même en la Terre-Sainte, ou Palestine, contre les infidèles, où ils ont recueilli par leur valeur des couronnes de martyre et des lauriers de gloire.

Cette famille s'est alliée aux de Sennecé, de Lamartine de Cessio, d'Ozenay, etc.

Armes : *D'azur, au château d'argent, ajouré de sable.*

Devise : *In pace sunt omnia.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche aînée

1° **Chastelain** (Gaston), Bon **de Belleroche**, habitant le château de Belleroche, près Villefranche (Rhône).

2° **Ch. de B.** (Henri), habitant Lacenas.

3° Léontine, même adresse.

4° Marie-Anne, veuve du marquis de Chastelain, habitant Nîmes.

5° Berthe, religieuse du Sacré-Cœur, à Lyon.

6° **Ch. de B.** (Mme veuve Alfred), dont une fille, mariée en Franche-Comté.

Branche cadette

Ch. de B. (Gustave), marié à Noémie de Clavière, dont Fernand, marié à Blanche de Franclieu, dont cinq enfants, 2 fils et 3 filles. — Résidence : l'Algérie.

CHASTELLIER (*de*).

Originaire du Dauphiné, cette famille a possédé les seigneuries de Milieu, de Monsteroux, de la Coste-Saint-André, de Vitrieu, de Saint-Alban, etc., etc.

Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1635 et en 1668 par MM. Talon et du Gué, intendants en Dauphiné.

Le général Chastellier fut nommé le 8 mai 1568 trésorier de France et général des finances à Poitiers.

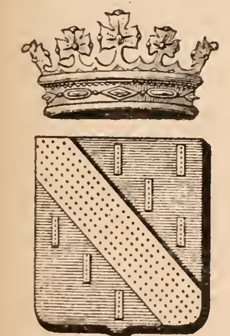
Les titres en original ont été produits au juge d'armes de la noblesse de France et prouvent que cette famille, sans de grandes illustrations, a du moins l'avantage d'avoir fourni à l'Etat des sujets distingués par leur probité, leur intelligence, leur courage et leur attachement inviolable pour leur maître.

Armes : *D'azur, à un château d'argent, flanqué de deux tours de même, et sommé d'une autre tour aussi d'argent, le tout maçonné de sable, les trois tours donjonnées chacune de trois pièces d'argent.*

Devise : *Fatum virtus, labor.*

Cimier : *Un bras d'argent ayant sa cuirasse, et tenant un marteau d'armes de sable.*

CHASTELLUX (*de*).



La maison de Chastellux est originaire du duché de Bourgogne ; sa filiation authentique, rapportée dans *l'Histoire des grands officiers de la couronne*, remonte à Jean, seigneur de Bordeaux et d'Auxerre, chevalier, marié avant 1339 avec Jacquette d'Antin, qui lui apporta en dot la seigneurie de Beauvais. Le nom de cette dernière terre est devenu celui de la famille pendant deux générations. Guillaume de Beauvais, fils de Jean, recueillit dans la succession de Laure de Bordeaux, sa proche parente, la terre de Châtelus, située non loin d'Avallon, et plusieurs autres domaines considérables. Les petits-enfants de Guillaume quittèrent le nom de Beauvais pour prendre celui de Châtelus, dont leurs descendants ont depuis changé l'orthographe ; il s'écrit aujourd'hui *Chastellux*, mais l'ancienne prononciation a été conservée. Claude de Beauvais, seigneur de Châtelus, de Bordeaux, etc., reçut le bâton de maréchal de France en 1418, comme récompense de ses exploits contre les Anglais. Il reçut pour lui et ses descendants le droit d'entrée et de séance au chœur de l'église cathédrale d'Auxerre, et aux assemblées du chapitre, en qualité de chanoine honoraire, *l'épée au côté, revêtu d'un surplis, l'aumusse sur le bras et un faucon sur le poing.* Ce privilège lui fut accordé par le doyen et les chanoines de l'église, en reconnaissance du service que ce maréchal leur avait rendu en leur remettant la ville de Crévant, dont il s'était emparé par surprise, et dont il avait ensuite vaillamment soutenu le siège contre Jean Stuart, connétable d'Ecosse, qu'il fit prisonnier. Son frère, Georges de Beauvais-Châlus, était en 1420 amiral de France.

La maison de Chastellux s'est divisée en plusieurs branches :

1° Les seigneurs de Baserno et d'Avigneau, éteints vers 1660 ; 2° les seigneurs de Chastellux, vicomtes d'Avallon, aujourd'hui comtes Chastellux et ducs de Rauzan ; le premier de cette branche fut Henri-Georges-César, comte de Chastellux, maréchal de camp le 9 mars 1788; 3° les seigneurs de Coulanges, éteints en 1674.

Armes : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes du même, posées droites, six dans la direction de la bande et une à l'angle sénestre supérieur.*

Devise : *Vaincre ou mourir.*

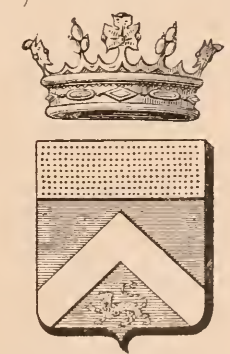
CHASTENET. — *Voy.* Descubes du Chatenet.

CHASTENET D'ESTERRE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes: *D'argent au chataignier de sinople accosté de quatre mouchetures d'hermine de sable; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

CHASTENET DE PUYSÉGUR (*de*).



Cette maison, d'ancienne chevalerie du Bas-Armagnac, a donné un échanson au roi Philippe le Bel, un chambellan de Charles II, roi de Navarre, plusieurs gentilshommes de la chambre de nos rois ; des chevaliers de Malte, une dame de Remiremont, divers lieutenants généraux des armées du roi et gouverneurs de province, et un maréchal de France, chevalier des ordres du roi.

Elle a pris son nom du lieu de *Castaneto*, appelé en français *Castayet*, dans une chartre du chapitre de Nogaro, de 1062 ; depuis de ou du *Castanhed*, *Castanet*, *Chastanet* et *Chastenet*, aujourd'hui *Chastaignet*. Cette terre est située entre Nogaro-sur-la-Midouze, Saint-Mont-sur-l'Adour, et les lieux de Saint-Grielle et Saint-Martin-lès-Nogaro.

Le premier des seigneurs de Chastenet dont on a connaissance et une filiation suivie, prouvée par titres, est Pierre de Chastenet, chevalier, seigneur dudit lieu et château de Chastenet, qui vivait en 1186.

Il eut, entre autres enfants, Jacques de Chastenet, chevalier, auteur de la branche des seigneurs de Chastenet, marquis de Puységur, qui fut fait conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi en récompense de ses services, le 22 novembre 1639, mestre de camp du régiment de Piémont, et maréchal des camps et armées du roi, par brevet du 6 janvier 1651. Etant lieutenant général, et gouverneur de Berghes, il reçut ordre de commander l'armée en l'absence du maréchal de Rantzau, le 15 juin 1648 ; il fut député en 1651, pour porter au roi la nouvelle de l'obéissance de l'armée du maréchal d'Aumont, et se rendit recommandable dans les guerres de son temps. Ses mémoires, publiés en 1690, par André Duchesne, historiographe de France, apprennent qu'il fit 43 campagnes ; qu'il se trouva à 120 sièges où le canon tira ; à plus de trente batailles, combats ou rencontres, sans avoir été, pendant tout ce temps, ni malade, ni blessé ; qu'il eut trois de ses frères tués au service, et qu'il mourut à l'âge de 82 ans, après avoir rempli avec distinction tous les différents grades militaires dont il fut honoré.

Il avait épousé : 1° Antoinette de Varlet ; 2° Marguerite du Bois.

Du premier lit, il eut sept garçons, dont trois seulement continuèrent la postérité.

Du second lit, il eut trois enfants morts sans postérité.

Cette branche a formé celle des comtes de Puységur, en Albigeois, seigneurs de Barrast, qui a eu pour auteur Hérard de Chastenet, et celle des barons de Puységur, en Armagnac, seigneurs de la Coupète, qui a eu pour auteur Pierre de Chastenet.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion léopardé d'or, au chef de même.*

CHATAUX. — *Voy.* Huguet de Chataux.

CHATEAUBODEAU (*de*).

Seigneurs de Chateaubodeau, de Saint-Farjol, de Coudard, du Bois, de Saisset, de Quinssaines, de Chezelle, du Vernay, du Châtelard, d'Anchon, de Boucheron, de Champ, de la Motte, d'Espalain du Coudray, de Maleret, de Chaulx, de Beaubert, etc., etc.

Comtes de Chateaubodeau, barons de Chaulx, originaires de Combraille, Bourbonnais et Auvergne.

Châtellenies de Montluçon, de Murat, de Gannat, de Belleperche.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles de même, celle de la pointe surmontée d'un croissant d'argent.*

CHATEAUBOURG. — *Voy.* de la Celle de Chateaubourg.

CHATEAUBRIAND (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé la baronnie dudit lieu, les seigneuries de Beaufort, d'Orenges, de Viareau, etc., etc.

D'ancienne extraction, elle a fait preuves à la réformation de 1669 de quinze générations. Elle a été maintenue par les commissaires en 1699, et a pris part aux réformes et montres de 1140 à 1513.

Briand, sire de Chateaubriand, vivait en 1056 ; Clément, évêque de Nantes en 1227 ; Geoffroy, croisé en 1248, combattit vaillamment à la Massoure ; Gabriel, maréchal de camp en 1649.

L'illustre écrivain de ce nom, pair de France, chevalier des ordres du roi, ministre et ambassadeur, était d'une branche cadette de cette maison, issue des seigneurs de la Guérande, qui a produit un conseiller au parlement de Rennes en 1779, un page du roi en 1778, un chevalier de Malte en 1789, et un volontaire pontifical à Castelfidardo en 1860.

Deux membres de cette branche ont été admis aux honneurs de la cour en 1787 et 1788.

La branche aînée s'est fondue dans la maison de Dinon.

Armes anciennes : *De gueules semé de pommes de pin*, alias *de plumes de paon*, ou papelonné *d'or* (sceau 1199).

Actuelles (par concession de saint Louis) : *De gueules semé de fleurs de lis d'or.*

Devise : *Mon sang teint les bannières de France.*

CHATEAUBRUN. — *Voy.* Leroy de Lisa de Chateaubrun.

CHATEAUNEUF (*de*).

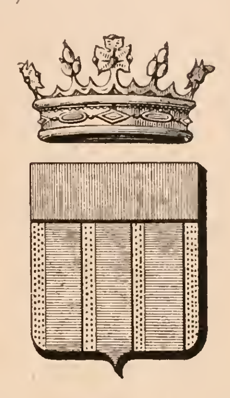
La maison de Châteauneuf, une des plus anciennes de Provence, avait fait trois branches distinguées par les terres qu'elles possédaient : la première est celle de seigneurs de Molèges ; la seconde est celle des seigneurs de Garcin en Provence, et la troisième est celle des seigneurs d'Antraigues au comtat Venaissin. Celle des seigneurs de Garcin, dite par corruption Gossin, dans le marquisat de Grimaud, proche Saint-Tropez, a

fini en la personne d'Anne et Marie de Châteauneuf, mariées, l'une à François d'Albert, seigneur de Silaus, et l'autre avec Pierre de Laidet, seigneur de Calissane, conseiller au parlement d'Aix. Elles étaient filles d'Annibal de Châteauneuf, seigneur de Bertaud, et de Jeanne de Dole, petites-filles de Jean de Châteauneuf, seigneur de Gassin, et de Jeanne du Puget, et arrière-petites-filles de Rostan de Châteauneuf, seigneur de Gassin, marié l'an 1506, avec Autonone Roque, dame en partie de Gassin, et qui avait pour père Jean de Châteauneuf vivant l'an 1473, dont le père, Urban de Châteauneuf, était fils de Bertrand de Châteauneuf, cadet de la maison des seigneurs de Molèges. La branche des seigneurs d'Antraigues a aussi fini en la personne d'une fille, appelée Françoise de Châteauneuf, mariée en premières noces l'an 1593, avec Joseph de Damiau, seigneur de Vernègue, sans enfants, et en secondes, avec Splandian de Montmorenci, seigneur du Halié, par elle seigneur d'Antraigues. Elle était fille de Gaspar de Châteauneuf, seigneur d'Antraigues, et de Velleron, et d'Isabeau de Saint-Sixt, duquel mariage était issu Charles de Montmorenci, seigneur d'Antraigues, mort sans enfants, de sorte qu'il ne reste plus que la branche des seigneurs de Molèges, laquelle remonte jusqu'au Guigonnet de Châteauneuf, seigneur de Molèges, vivant l'an 1351, duquel descendait Richard de Châteauneuf, seigneur de Molèges, vivant l'an 1385, auquel succéda Honoré de Châteauneuf, qui mérita par ses services que le roi René lui donnât la haute juridiction de Molèges par lettres du 5 mars 1447. Jean de Châteauneuf, seigneur de Molèges, viguier d'Arles, l'an 1489, fut père d'autre Jean de Châteauneuf, et de Guillaume de Châteauneuf, chevalier de Rhodes. Jean de Châteauneuf II fut viguier d'Arles l'an 1521, et marié avec Antoinette de Bouïc, fille de Trofime de Bouïc, seigneur d'Ubaye, de laquelle il eut Laurens, Trofime et Jean de Châteauneuf. Celui-ci fut chevalier de Malte, les deux autres furent mariés, et ont fait deux branches qui subsistent encore.

De Laurens et de Françoise d'Emenjaud sa femme, naquirent François de Châteauneuf et deux chevaliers de Malte. François fit son testament l'an 1620 et laissa André de Châteauneuf, seigneur de Molèges, marié l'an 1625 avec Louise de Marc, duquel mariage est issu Louis de Châteauneuf, seigneur de Molèges, fils unique. Et de Trofime de Châteauneuf, qui fut consul d'Arles l'an 1556, et qui épousa l'an 1574 Pérette d'Autriche, fille d'Elzéar, seigneur de Beaumette, naquirent François et Jacques de Châteauneuf. Celui-ci fut reçu chevalier de Malte l'an 1590, et François, capitaine de la ville d'Arles l'an 1608. Consul de la même ville l'an 1612 et capitaine de la Tour du Tampan, l'an 1614, il laissa de Louise de Porcelet de Maillanne, sa femme, Pierre et André de Châteauneuf de Molèges. André fut reçu chevalier de Malte l'an 1637, et Pierre fut capitaine du guet à Arles en 1651, et marié dès l'an 1640 avec Louise de Gérard.

Armes : *D'azur au château d'argent fermé, et maçonné de sable, et flanqué d'une grosse tour carrée à dextre aussi d'argent, et maçonnée de sable, le tout sur une terrasse aussi d'argent.*

CHATEAUNEUF DE-RANDON (*de*).



Famille des plus anciennes du royaume ; elle est la source de l'illustre maison de Joyeuse, si célèbre dans l'histoire de France. La maison de Châteauneuf-Randon a encore donné naissance à celle d'Apchier, qui est une des plus distinguées du royaume.

Cette famille se trouve avoir fourni un grand maître de l'ordre de Malte, trois maréchaux de France, trois ducs et pairs, un grand amiral et un grand louvetier de France, plusieurs chevaliers des ordres du roi, des gouverneurs des provinces de Languedoc, de Normandie, d'Anjou et du Maine, un premier gentilhomme de la chambre, un grand maître de la garde-robe, plusieurs chambellans de nos rois, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes, des généraux d'armées du pape, des cardinaux, des doyens du sacré collège et plusieurs évêques.

La généalogie de cette famille a été dressée sur les titres les plus authentiques. La filiation suivie de cette famille commence à Guillaume de Châteauneuf, premier du nom, seigneur de Châteauneuf et de Randon, et de plus de quatre-vingts paroisses ou châteaux en Gévaudan, en Vivarais et en Auvergne qualifié *domicellus miles*, vivant en 1050.

Cette famille a formé plusieurs branches :

Celle des seigneurs de Châteauneuf-Randon, seigneurs et barons du Tournel, prise au cinquième degré ;

Celle des seigneurs et vicomtes de Saint-Remeise, barons d'Alenc, prise également au cinquième degré, et celle des vicomtes de Randon, prise au dix-septième degré.

Armes : *D'or, à trois pals d'azur, au chef de gueules.*

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Deo juvante.*

CHATEAURENARD. — *Voy.*

Aymard de Chateaurenard ; de Croisœuil-Chateaurenard

CHATEAURENAULT (*de*).

Origine du marquisat de *Château-Regnault*, mouvant du comté de Blois, et situé au delà de ce fleuve, sur les confins de la Touraine et du Blésois.

Cette seigneurie s'appelait avant l'an 1043, Carament, ou Villemaran ; elle ne fut appelée Château-Renaud qu'à partir de cette époque. Voici ce que dit à ce sujet le moine de Marmoutier, qui a écrit l'histoire des comtes d'Anjou : « Geoffroy Martel, comte d'Anjou, dit cet auteur, prit en amitié deux jeunes gentilshommes, enfants d'un seigneur de Chasteau-Gontier, dont l'aîné s'appelait Renault du nom de son père et le cadet Geoffroy, du nom du comte, qui était son parrain. Ce seigneur de Château-Gontier, ayant résolu, quoique fort âgé, de faire le voyage de la Terre-Sainte, le comte eut soin de ses enfants et les ayant faits chevaliers, leur donna quelques terres aux environs de Bléniars et de Saint-Cir-du-Gaud, dont ils lui firent hommage. Mais ce bon vieillard étant mort quelque temps après en Terre-Sainte, et en même temps Renault, son aisné à Château-Gontier, Geoffroy demeura seigneur de ces terres, et fut si heureux que le comte lui donna en mariage la nièce de sa femme nommée Béatrix. Quelque temps après ce mariage, Geoffroy faisait bâtir un château sur ces terres, situées entre la Touraine et le Blésois, que le comte lui avait données; la grossesse de Béatrix se déclara, dont il eut grand soin, mais cette joie parut bien plus grande quand Béatrix eut mis au monde un fils, de sorte que pour donner des marques publiques, il voulut que le château qu'il faisait bâtir, et l'enfant qui venait de naître portassent le nom de Renault, son frère. Ce jeune Renault épousa une dame nommée Elisabeth, dont il eut postérité.

CHATEAU-THIERRY (*de*).

Cette famille, qui revendique pour auteur Thierry, fils du seigneur de Château-Thierry-sur-Marne, et petit-fils de celui qui donna son nom à cette ville en 925, eut deux de ses membres qui suivirent Guillaume le Conquérant en Angleterre vers 1065. En 1667, deux membres de la famille furent maintenus par le roi Louis XVI. Ils étaient seigneurs de Montheois, du Breuil et de la Motte, dans la généralité d'Alençon. Le cadet portait les armes de sa femme. L'aîné n'était pas marié à cette époque.

Jean-Baptiste-Augustin de Château-Thierry, officier des mousquetaires noirs, reçut des mains de Louis XV, sur le champ de bataille de Fontenoy (11 mai 1745), la croix de Saint-Louis, en récompense de sa belle conduite.

Armes : *De gueules à la divise abaissée d'argent, surmontée d'un faucon tenant un rameau de huit feuilles; le tout du même.*

Devise : *A vertice fortis ad unguem.*

Nous trouvons encore : *Parti : au 1 d'azur, à trois chevrons d'argent, au 2 de gueules, au tronc d'arbre terrassé d'argent, supportant un faucon d'or.*

CHATEAUVIEUX (*de*). — *Voy.* de Girard de Chateauvieux.

CHATEIGNER (*de*).

Famille originaire de la Rochelle, ayant possédé les seigneuries du Bergerion, des Oullières, du Richard, etc.

Elle a donné trois maires de cette ville, en 1504, 1515, 1596.

Elle a assisté au ban des nobles du Poitou en 1689, et a eu une confirmation de noblesse les 18 mars 1606 et 19 mars 1668.

Elle a comparu en outre à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

Armes : *De sinople, au rocher d'argent, au chef cousu de gueules.*

CHATELAILLON. — *Voy.* Green de Saint-Marsault de Chatelaillon.

CHATELAIN.

Les renseignements nous font complètement défaut sur cette famille que nous trouvons en possession du titre de baron.

Armes : *D'azur à un château de trois tours pavillonnées et girouettées d'argent.*

CHATELET. — *Voy.* Armynot du Chatelet ; Parent du Chatelet ; de Robert du Chatelet.

CHATELLE. — *Voy.* Roussin du Chatelle.

CHATELLIER. — *Voy.* Maufras du Chatellier.

CHATELLUS. — *Voy.* Guillet de Chatellus.

CHATELPERRON (*de*). — *Voy.* Collas de Chatelperron.

CHATELUS (*de*).

Seigneurs de Châtelus, de Mauvernet, de Château-Morand, de Pierrefitte, de Billezais, de Ramon, de Sanceaux, de Pengut, du Vergier, de Valiers, Bourbonnais et Forez. Châtellenies de Chaveroche, de Vichy.

Cette famille prit son nom d'une seigneurie située sur les confins du Bourbonnais et du Forez. On voit, dans l'église Saint-Pierre de Laval, la tombe gravée d'un seigneur de Châtelus.

Armes : *De gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

CHATENAY (*de*). — *Voy.* Genet de Chatenay.

CHATENET (*du*).

Cette famille ancienne, d'une noblesse toute militaire, originaire du Poitou, fait remonter sa noblesse sur titres originaux à l'année 1580 ; elle produit, à partir du commencement du XVIIIe siècle, un si grand nombre de brevets et de certificats militaires des rois Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII, qu'elle n'a rien à envier aux familles les plus illustres, comme services militaires de premier ordre.

Elle est alliée aux meilleures familles du Poitou et du Limousin.

La familles des *Cubes* entra en possession de la seigneurie du Châtenet, près Pradona-sur-Vavre, lorsqu'elle épousa l'héritière d'une des plus nobles familles du Poitou, celle du Châtenet, dont elle porte le nom et les armes depuis plus de trois siècles.

Lors de la révolution de 1792, ses membres, qui servaient depuis trois générations dans la maison du roi, émigrèrent pour sauver leur tête de la proscription qui pesait sur eux.

D'après les titres originaux et les documents manuscrits qui existent aux archives de M. Beauchet-Filleau, la filiation authentique de cette famille commence à Martial des Cubes, seigneur du Frapin et du Châtenet, qui épousa en 1580 Catherine du Soliers, dont il eut deux fils qui continuèrent la descendance jusqu'à nos jours.

Messire François des Cubes du Châtenet, écuyer entra au service dans la maison du roi en 1712 ; capitaine de cavalerie en 1727, il fut fait chevalier de Saint-Louis en 1738, et fut nommé maréchal des logis le 19 mars 1747 ; il prit rang de mestre de camp de cavalerie le 11 octobre 1750. Il servit jusqu'en octobre 1757.

Cette famille compte un autre mestre de camp et un grand nombre de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois cubes d'or, posés 2 et 1 ; aux 2 et 3 d'argent, à une aigle à deux têtes d'azur, au vol éployé*, qui est du Châtenet.

Couronne de marquis.

CHATILLON (*de*).

Le château de cette seigneurie, qui a donné son nom à la grande et illustre maison de Châtillon, fut bâti par Hérivée, petit-fils du comte Ursus. C'était une place forte que les Anglais, Charles-Quint et nos guerres civiles, ont entièrement détruite. Les anciens seigneurs de ce château y fondèrent un chapitre de chanoines, mais leur église fut donnée vers 1130, du consentement de Gosselin, évêque de Soissons, à Eudes, abbé de Marmoutiers, pour y mettre des moines de son ordre. La fureur des guerres de ce temps-là n'épargna pas cette église, qui resta ensevelie sous les ruines de la forteresse, et avec elle les tombeaux et les épitaphes de plusieurs seigneurs de Châtillon, qui y avaient choisi leur sépulture.

Il y avait encore la châtellenie de Châtillon, dont relevaient plus de 800 fiefs, que les mêmes seigneurs ont possédés avec la seigneurie de Châtillon, jusqu'à Gaucher de Châtillon, connétable de France. Celui-ci la céda à Philippe le Bel, en échange du comté de Porcien. Philippe le Bel y établit une prévôté royale, accompagnée de toutes sortes d'officiers, en faveur de *Jeanne*, comtesse de Champagne et de Brie, son épouse.

Quant à la maison de Châtillon, elle doit être regardée comme une des plus grandes maisons du royaume, étant recommandable et distinguée par la noblesse et l'antiquité de son nom, qui remonte à plus de huit siècles, par les grands hommes qu'elle a produits dans ses différentes branches, par les plus grandes charges de la couronne qu'elle a possédées, comme celles de grands maîtres de France, de connétables, de grands queux, de grands amiraux, de grands maîtres des arbalétriers, de grands pannetiers, de grands maîtres des eaux et forêts, et de maréchaux de France, et en dernier lieu par la dignité de *ducs et pairs de France*, etc., par ses grandes et illustres alliances, ayant eu l'honneur d'en avoir 13 directes avec la maison royale de France, plusieurs avec les maisons d'Espagne, d'Autriche, de Lorraine, de Brabant, de Hainaut, de Flandre, de Namur, de Gueldre, de Luxembourg et de Bar ; et avec les premières maisons du royaume.

Elle a possédé les principautés d'Antioche et de Tabais dans le Levant, le duché de Bretagne en France, celui de Gueldre dans la Basse-Allemagne, les comtés de Rethel, de Saint-Pol, de Dunois, de Penthièvre, de Périgord, une infinité de belles et riches baronnies, dont quelques-unes même portent aujourd'hui le titre de duché, marquisat et comté.

Enfin elle a donné un pape dans Eudes de Châtillon, connu sous le nom de pape Urbain II, un saint à l'Église dans la personne de Charles de Châtillon, comte de Blois, duc de Bretagne, qui a mérité par la sainteté de sa vie d'être canonisé après sa mort. Plusieurs seigneurs de cette maison ont signalé leur zèle, en enrichissant un grand nombre d'abbayes, de prieurés, et de couvents : dans plusieurs endroits du royaume ils en ont fondé, rebâti ou doté ; et on en compte 10 ou 12 qui ont donné des marques de leur piété et de leur courage dans les guerres de la Terre-Sainte,

contre les Turcs et les Sarrasins, et en France contre les Albigeois.

Plusieurs écrivains sont partagés sur l'origine de cette maison. Les uns veulent que Thibaut *le Bon*, comte de Chartres et de Blois, grand sénéchal de France, et gendre du roi Louis *le Jeune*, en soit la tige. Ils disent que ce seigneur naquit à Châtillon-sur-Marne, dont il prit le surnom et qu'il fut père de Jacques de Châtillon, comte de Saint-Pol et connétable de France.

Les autres prétendent que cette maison tire son origine du Hainaut, et que Baudoin de Flandre, comte de Mons, en est l'auteur. François l'Allouette rapporte son extraction au comte d'Avennes. Nicolas Viguier, dans son *Histoire du Luxembourg*, paraît penser qu'elle est issue d'un certain Hugues de Châtillon, et de la fille d'*Enguerrand*, surnommé Campdavenne, comte de Saint-Pol.

Toutes ces opinions sont honorables pour la maison de Châtillon, mais elles n'ont d'autre appui que la jouissance des grandes seigneuries qui ont été possédées par ceux de ce nom il y a plus de 600 ans, et lesquelles leur ont été apportées par alliances. Le célèbre écrivain Duchesne dit que la tige de cette grande maison est *Ursus*, comte en Champagne, vivant en 880, qui épousa *Berthe*, sœur du comte *Huebaud*, beau-frère de Bérenger *le Vieux*, roi d'Italie, et gendre de Gisèle, petite-fille de l'empereur Charlemagne. Cette origine est d'autant plus vraisemblable, dit notre auteur, qu'elle a pour fondement le témoignage de nos vieux historiens, et a été suivie par le plus judicieux d'entre les modernes (Claude Fauchet au livre XI de ses *Antiquités françaises*, et dans sa chronique, sous l'an 965).

Le petit-fils d'Ursus, Hériée, fit bâtir une forteresse à Châtillon, comme le rapporte en plusieurs endroits de ses écrits Flodoard, auteur de ce temps. Il vivait sous les rois Hugues Capet et Robert, son fils, et mourut en 947 en laissant trois fils, dont le second, *Miles*, fut l'auteur de la branche de *Châtillon*. C'est par lui que le père Anselme commence la généalogie de cette maison; on ignore le nom de sa femme dont il eut postérité.

Cette maison s'est divisée en plusieurs branches :

1° Des comtes de Saint-Pol et de Blois;
2° Des comtes de Blois;
3° Des seigneurs de Jumigny et de Donstienne;
4° Des comtes de Penthièvre;
5° Des comtes de Saint-Pol;
6° Des comtes de Porcien;
7° Des seigneurs de la Ferté, en Ponthieu, qui a pour auteur Jean de Châtillon, second fils de Gaucher, deuxième du nom, comte de Porcien, seigneur de Châtillon-sur-Marne, de Grandelin, etc. Il est nommé entre les exécuteurs du testament du roi Philippe le Bel en 1314. Il représenta le *grand queux* de France au sacre du roi Philippe de Valois en 1318, et suivit Jean de France, duc de Normandie, au voyage qu'il fit en Flandre en 1346.

C'est de cette branche qu'est issu :

Alexis-Madeleine-Rosalie, dit *le comte de Châtillon*, né le 22 septembre 1690, colonel d'un régiment de dragons de son nom, au mois d'octobre 1703, fait brigadier des armées du roi au mois d'octobre 1712, puis mestre de camp général de la cavalerie légère de France le 5 février 1717, maréchal de camp le 1er février 1719, chevalier des ordres le 2 février 1731, lieutenant général le 1er août 1734; il fut blessé d'un coup de feu à la jambe, à la bataille de Guastalla, le 19 septembre suivant, et nommé gouverneur de monseigneur le Dauphin, fils du roi Louis XV, le 15 novembre 1735, dont il prêta serment de fidélité le 21 du même mois. Il fut créé duc et pair de France le 1er mars 1736. Il est mort à Paris le 15 février 1754, et avait épousé : 1° le 17 janvier 1711, Charlotte-Vautrude Voisin, morte le 13 avril 1723, et 2° par contrat du 19 avril 1725, Anne-Gabrielle le Veneur de Tillières. Il laissa postérité des deux lits.

Depuis le 18e degré, cette branche a porté pour armes : *De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or.*

8° Des seigneurs de Marigny;
9° Des seigneurs de Dours;
10° Des seigneurs de Bonneuil;
11° Des vidames de Laon;
12° Des seigneurs de Fère-en-Tardenois.

Presque toutes ces branches ont porté des armes différentes.

Voy. Chasseloup de Chatillon ; Coligny de Chatillon.

CHATRY DE LA FOSSE.

Famille originaire de Normandie.

Gabriel-Henri Chatry de la Fosse fut créé baron de l'Empire, confirmé sous la Restauration avec lettres d'anoblissement.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, chargé sur la pointe d'une molette d'éperon de sable, accompagné en chef de deux fers de cheval d'or, et en pointe, d'une épée haute d'argent, montée d'or ; au chef d'or chargé d'un casque de sable.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux licornes.*

Devise : *En avant.*

CHATTELARD. — *Voy.* Viviez de Chattelard.

CHAUBRY (*de*).

Autrefois *Chaubri*, famille noble, originaire d'Italie. Deux membres de cette famille ayant embrassé le parti du général Braccio contre François Sforce, duc de Milan, furent proscrits,

dépouillés de leurs biens, et obligés de se réfugier en France, en 1449, où l'un d'eux fonda une branche dont descendait messire René-André Chaubry, chevalier de l'ordre du roi, de Saint-Michel, nommé en 1780, mort à la Flèche, le 20 février 1785. Il laissa entre autres enfants, messire René-Ferdinand Chaubry, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, du 13 décembre 1804, de l'ordre noble du Phénix d'Hohenlohe, de l'année 1801; président du conseil du département de la Sarthe, et du collège électoral de l'arrondissement du Mans, en 1814, 1815 et 1816. Son dévouement pour la cause royale est connu. Il était président du conseil des princes, au Mans; en 1794, il a constamment donné des preuves de son zèle, en secourant de sa bourse et de sa personne l'armée catholique et royale, ainsi que l'atteste un certificat de MM. le chevalier d'Andigné, pair de France; le vicomte de Malartic, maréchal de camp, etc. Un autre certificat, signé de plusieurs gentilshommes du Maine, atteste les mêmes faits.

Armes : *D'argent, à trois pommes de pin au naturel.*

Supports : *Deux lions.*

La branche de Troncenord brise : *D'un cerf de sable en abîme.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux lévriers.*

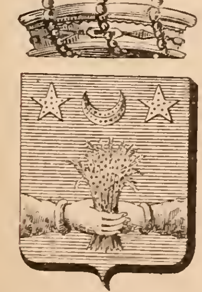
CHAUCHART.

Famille originaire de Bretagne ayant possédé les seigneuries du Bois, de la vicomté d'Argental, du Mottay; d'ancienne extraction, elle a justifié à la réformation de 1668 de cinq générations. Elle a pris part aux réformations et montres de 1479 à 1513. Le premier auteur connu est Charles, seigneur du Bois, qui épousa, vers 1500, Jeanne Heurtault.

Armes : *D'azur, à trois têtes de cygne d'argent, arrachées et becquées de gueules.*

CHAUDENAY (*de*). — *Voy.* Vaillant de Chaudenay.

CHAUDESAIGUES (*de*).



Barons de Saint-Juéry, seigneurs de Tarrieux, de Châteauvieux, de la Borie, de Pauliac, de Lavergne, de Fontbonne, de Saint-Martial, de Maurine, de Prunières, de Longeval, de Berc, de Molète, de Mirabel, de la Besse, d'Hauteville, de Rieussalat, coseigneurs de Montbrun, de Planèze, etc., dans la Haute-Auvergne et le Gévaudan.

Suivant une reconnaissance faite en 1345 au prieuré de Deux-Verges (Haute-Auvergne) par Pierre de Chaudesaignes, le père de celui-ci, marié à Gabrielle Gerbmain, était compris dans un hommage rendu au duc d'Auvergne, comme tenant des biens nobles en vertu d'anciens titres.

Cette famille compte des alliances avec les maisons d'Herbouze, de Réquistat, de Longeval, d'Apchier, Brun de la Ribeyre, de Rozière, de Lastic, de Champredonde, de Vigouroux, d'Izarn de Freissinet, d'Orcierès, Ponx de Rochelongue de Caylus, de Chaunac de Montlogis, de Bar, Micolon de Guérines, de Podevigne de Grandval, de Montaignac, du Couffour, de Roquefeuil, etc.

Les représentants actuels de la branche aînée sont :

1° **Chaudesaigues de Tarrieux** (Edmond *de*), B^on de **Saint-Juéry**, marié en 1843 à Athénaïs Peydière de Vèze, tous deux décédés, dont :

a) Casimir, Bon de Saint-Juéry, décédé en 1888, marié en 1877 à Marguerite Chaverondier, dont : Edmond, né le 12 septembre 1878, et Guy, né le 8 juillet 1885; demeurant au ch^au de Saint-Bonnet-Oustre-Allier (Puy-de-Dôme).

b) Augustin, mort jeune ;

c) Isabelle, mariée en 1884 au Bon Dufau, chef de bataillon, dont Charles, Jean, Roger, Edith, Joseph et Germaine.

d) Edith, religieuse du Sacré-Cœur;

2° **Chaudesaigues de Tarrieux** (Augustin *de*), frère d'Edmond qui précède, ancien conseiller à la cour d'appel de Riom, décédé en 1891, marié en 1844 à Laure Peydière de Vèze, dont :

a) Marie-Thérèse.

b) Sidonie, mariée en 1868 à Antonin de Nicolaï de Lacoste de Laval, dont Louis et Alain.

c) Edmond, ancien sous-préfet, marié en 1880 à Amicie Desmanèches; demeurant au ch^au de la Ramas (Allier).

d) René, marié en 1890 à Marie Bouizon, dont Jean, né le 15 mars 1894 ; demeurant à Paris, 90, boulevard de Courcelles, et ch^au de Sugères (Puy-de-Dôme).

3° Sidonie, sœur d'Edmond et d'Augustin, mariée en 1841 à Félix de Brive, décédé, dont :

a) Henriette, mariée à Barthélemy Mandon, dont Henry, Roger et Léonie.

b) Béatrix, mariée au comte de Vissac.

La branche cadette, issue des seigneurs de Châteauvieux, est, croyons-nous, encore représentée.

Armes : *D'azur, à la gerbe d'or empoignée de deux mains d'argent.*

Elles sont sculptées à la clef de voûte de la première chapelle de l'église collégiale de Chaudesaigues.

Les de Chaudesaigues de Tarrieux portent ces armes avec *deux étoiles d'or accostant un croissant de même, rangées en chef.*

CHAUDORDY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'or, au pairle d'azur.*

CHAUDRUC DE CRAZANNES.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe, d'un lion de même ; au chef d'argent, chargé d'une tête de Maure de sable.*

CHAULIAC (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de pavot tigées et feuillées d'argent.*

CHAULNES. — *Voy.* Albert de Chaulnes ; Fages de Chaulnes.

CHAUMEILS DE LACOSTE.

Famille originaire d'Auvergne, connue depuis l'an 1324 et maintenue dans sa noblesse en 1666.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois bourdons de pèlerin du même ; aux 2 et 3 d'azur, à trois pals d'or.*

CHAUMEL (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'or, à une aigle à deux têtes de sable.*

CHAUMETTES. — *Voy.* Cornudet des Chaumettes.

CHAUMONT (*de*).

Famille originaire de Lorraine.

Chevalier, marquis de la Galaizière et de Bayon, comte de Neuvilles, conseiller ès conseil du roi, maître des requêtes de son hôtel, intendant de justice, gouverneur du château royal de la Malgrange et capitaine des chasses de la capitainerie royale de Nancy.

Les membres de cette famille furent déclarés gentilshommes par arrêt du conseil d'Etat du 16 juin 1764 et lettres patentes du 18, entérinées à la chambre des comptes le 14 juillet suivant.

Armes : *D'argent, au mont de sable, flammé de gueules et de fumée de sable.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux sauvages debout, armés de flèches et de carquois.*

Voy. Vauchaussade de Chaumont.

CHAUMONT-DE-QUITRY (*de*).

Chaumont dans le Vexin, nommé en latin *Mons Calvus*, petite ville située dans cette partie de l'Ile-de-France dite le *Vexin français*, est sur une colline près de Gisors, et a donné son nom à la maison de *Chaumont*-Quitry, d'après une *grande carte généalogique des rois de France*, princes et princesses de la race de Hugues Capet, dressée en 1706, les comtes du *Vexin et seigneurs de Chaumont*, représentée en 1706 dans la personne de Guy de Chaumont, marquis de Quitry, grand maître de la garde-robe du roi, chef de cette maison, remonterait à Sigebert, roi d'Austrasie, qui fut père de Pépin le *Vieux*, dit le gros, maire du palais et prince des Français, qui eut également pour fils Pépin, tige de la troisième race, lequel eut pour second fils Childebrand, père de Nébélon, premier du nom, qui eut aussi pour second fils Nébélon, deuxième du nom, comte du Vexin, tige de la maison des comtes du Vexin, et seigneurs de Chaumont.

Otmont de Chaumont, premier du nom, dit le Vieux, vivait en 1119. Il fut fait prisonnier à la bataille de Brenin, que lui et un grand nombre de ses parents conseillèrent à Louis VI, roi de France,

de livrer à Henri Ier roi d'Angleterre, où ils se comportèrent avec une si grande valeur, que les Anglais, au rapport d'Orderic Vitalis, les appelèrent *Furibundi Calvimontenses*. Cet Otmont, qui se rendit religieux sur la fin de ses jours en l'abbaye de Saint-Germer-de-Flaix, avait épousé l'héritière de *Quitry*, fille de Nicolas, seigneur de Quitry, dont il eut un fils, Guillaume de Chaumont, premier du nom, qui porta le titre de seigneur de Chaumont et de Quitry.

Cette famille a formé trois branches et compte des officiers supérieurs des armées du roi et des chevaliers de ses ordres.

Armes : *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces*, alias *de six pièces*.

Ou : *D'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lambel de trois pendants d'argent* (anciennes armes de cette maison).

CHAUMONTEL (*de*).

Famille originaire de Normandie.

Le premier auteur connu est Louis de Chaumontel, écuyer d'écurie de Louis, duc d'Orléans, qui vivait en 1395. Messire Alain de Chaumontel, écuyer, seigneur de Noroux, vivait en 1506 ; et Jean de Chaumontel, écuyer, marié à Jeanne de Bréard, en 1490.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse en 1463, 1568 et 1666.

Armes : *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois merlettes de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

CHAUNAC (*de*).

Famille d'Auvergne, originaire du Quercy. Le premier connu de cette famille est Jean de Chaunac, premier du nom, seigneur de Lanzac, au diocèse de Cahors, marié le 24 juillet 1518 à Etiennette de Rajaud, et eut pour petit-fils Jean de Chaunac, deuxième du nom, marié en 1578 à Jacquette de Peironenc, dont postérité qui se poursuit jusqu'à nos jours. Cette famille compte un chevalier de l'ordre du roi, et conseiller en ses conseils d'Etat et privé ; un page du maréchal duc de Noailles.

Armes : *D'argent, à un lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules.*

CHAURAND (B^on).

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette famille qui est en possession d'un titre de baron dont nous ignorons l'origine.

Armes : *D'azur à la croix de gueules, encadrée d'or, accostée de deux fleurs de lis de même ; à la plaine d'argent, chargée d'une croisette pattée, suivie des quatre lettres S. P. Q. R., le tout rangé en fasce.*

Devise : *Salus Deo nostro.*

Couronne de baron.

Supports : *Une branche d'olivier et une branche de chêne.*

CHAUSSANDE (*de*).

Famille noble du Comtat Venaissin, qui se distingua lors des guerres religieuses du XIIe siècle à Chaussande.

Armes : *D'azur à trois bandes d'or ; au chef d'argent, chargé d'une étoile de sable.*

CHAUSSEPIERRE. — *Voy.* Rive de Chaussepierre.

CHAUTAN DE VERCLY.

Famille originaire de Lorraine sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef à dextre d'un soleil rayonnant d'or, et, en pointe, d'une fleur de même.*

CHAUTON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois tortues de même.*

CHAUVANCE. — *Voy.* de Montaignac de Chauvance.

CHAUVEAU (*de*).

Famille originaire de Bretagne ayant possédé les seigneuries de la Moulonnière et de Rafflay.

Elle a été maintenue à la réformation de 1669.

Nous trouvons : François, abbé de Sainte-Mélanie de Rennes en 1532 ; Mathurin, gentilhomme servant chez la reine, époux de Françoise Charette, qui fut anobli en 1663.

Les seigneurs de Kernaëret, près Foucsnant, de même nom et armes, paraissent issus de la même famille.

Le titre de comte porté par les membres actuels de la famille est, dit-on, un titre romain.

Armes : *D'azur, au léopard d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

CHAUVEAU DE BOURDON.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'argent au lion de gueules.*

Devise : *Vis et amor.*

CHAUVEAU DE QUERCIZE.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux branches de chêne entrelacées.*

CHAUVEAU DES ROCHES.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux chauves-souris d'argent.*

CHAUVELIN (*de*).

Famille originaire du Poitou ayant possédé les seigneuries de Beauregard, Beauséjour, etc.

A comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

Armes : *D'argent, à la tige de chou arrachée de sinople, au serpent d'or tortillé à l'entour la tête haute.*

Alias : *D'argent, au chou pommé et arraché de sinople, la tige accostée d'un serpent d'or.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de marquis.

CHAUVENET (*de*).

Cette famille, originaire de Bourgogne, est fixée depuis plusieurs générations en Picardie.

Armes : *De gueules à deux gerbes d'or en fasce.*

Supports : *Deux sauvages.*

Devise : *Ex labore fructus.*

CHAUVERON (*de*).

Famille originaire du Limousin ayant possédé la seigneurie de Saint-Laurent-de-Ceris. Son ancienneté remonte à 1381.

Elle a comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

Armes : *D'argent au pal bandé d'or et de sable.*

CHAUVIGNÉ (*de*). — *Voy.* Bucher de Chauvigné.

CHAUVIGNY. — *Voy.* Liger de Chauvigny.

CHAUVIN (*de*).

Famille originaire du Poitou, ayant possédé les seigneuries de la Thébaudière, Chourd, etc., maintenue dans sa noblesse le 7 septembre 1667.

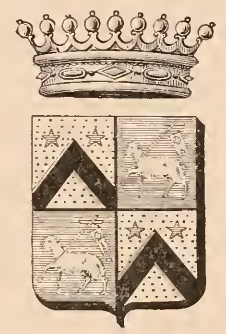
Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle éployée d'azur; aux 2 et 3 fascé d'argent et d'azur de trois pièces, et trois bandes de gueules brochant sur le tout.*

CHAUVIN DES ORIÈRES.

Famille originaire d'Ile-de-France, passée en Bretagne, dont le premier auteur connu serait Guillaume Chauvin, chancelier sous Louis XI.

Armes : *De gueules à neuf besants d'argent, posés 3, 3 et 3; au chef d'hermines.*

CHAUVOT DE BEAUCHÊNE.



Cette famille est originaire de l'Auxerrois. Elle justifie d'une filiation ininterrompue depuis 1520, et compte parmi ses membres messire Antoine Chauvot, né en 1644, chanoine du chapitre d'Auxerre.

Noble Edme-François Chauvot, sieur de la Brosse, né en 1675, était l'un des médecins de Louis XIV. Son petit-fils Edme-Pierre Chauvot de Beauchêne, né en 1749, mort en 1826, chevalier de la Légion d'honneur, remplissait la charge de médecin consultant du roi Louis XVIII, puis de Charles X, charge qu'il transmit à son fils François de Beauchêne, mort en 1832 au château du Chesney, près Sens.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'or, au chevron de sable accompagné en chef de deux étoiles d'azur; aux 2 et 3 d'azur à l'agneau pascal d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lévriers.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Chauvot de Beauchêne (Edme-Charles-Gustave), né en 1825, chef d'escadrons de gendarmerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, père de trois fils :

1° Raymond, né en 1854, attaché au ministère des affaires étrangères.

2° Paul, né en 1857, attaché au ministère des finances, marié en 1888, à Marie Delamalle, au château du Banlay, dont : *a*) Simone; *b*) Bernadette; *c*) Paule.

3° Ferdinand, né en 1858, capitaine d'infanterie, marié en 1884, à Marie de Langle,

à Alençon, dont : *a*) Pierre; *b*) Henry; *c*) Odette; *d*) Madeleine.

CHAUX. — *Voy.* Bouquet des Chaux.

CHAVAGNAC (*de*).

La maison de Chavagnac (ou suivant les premiers titres Chavanhac), est d'une noblesse aussi ancienne que puissante dans ses commencements. La terre de Chavagnac, située dans la paroisse d'Auriac, l'un des fiefs du duché de Mercœur et dépendant de la châtellenie de Bresle, est seule une preuve de son ancienneté et de sa puissance. Cette terre qui paraît avoir donné le nom à la maison, était, dans ces temps reculés où les noms devinrent héréditaires dans les familles nobles, divisée en plusieurs portions, dont la plus considérable était à ceux du nom; les autres étaient possédées par des gentilshommes d'une noblesse non moins distinguée.

La portion restée au pouvoir de ceux du nom de Chavagnac donne lieu de juger avec raison que ses maîtres étaient les aînés de la famille, la possession s'en justifie constamment et sans interruption, depuis un Bompar de Chavanhac, qui vivait en 1277; ce dernier eut pour contemporain, comme pour parent et successeur, un Guillaume de Chavanhac, dont la noblesse se trouve établie par la qualité de *damoiseau* qu'il a dans deux titres originaux, l'un du mois du juin 1259, l'autre du premier dimanche de carême de 1262.

Cette maison a formé une seconde branche qui a pour auteur Annet de Chavagnac, seigneur de Chavagnac, de Saint-Marcellin, de Vernet et de Bièvres, baron de Saint-Roman, premier écuyer de Madame, duchesse d'Orléans, enseigne dans la gendarmerie, le 10 avril 1698.

Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers de terre et de mer des armées du roi, et plusieurs officiers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un grand d'Espagne, etc.

Le fameux comte Gaspard de Chavagnac, mort lieutenant général des armées de l'empereur, le 11 février 1695, dans sa terre du Bousquet, faisait partie de cette famille.

Les terres de Chavagnac, de Blesse, et du Brues, furent unies et érigées en marquisat sous le nom de Chavagnac, par lettres du mois de février 1720, en faveur de Henri-Louis de Chavagnac, capitaine de vaisseau. Le marquis de Chavagnac fut créé chef d'escadre, le 27 mars 1728. Il avait épousé le 30 novembre 1708, Louise Julienne Denos-de-Champmeslin, dont il eut postérité.

Armes : *D'argent, à deux fasces de sable, surmontées de trois roses de même.* — Alias : *De sable, à trois fasces d'argent, accompagnées en chef de trois roses d'or.*

CHAVAGNEUX (*de*). — *Voy.* Bernascon de Chavagneux.

CHAVANES ou CHAVANNES (*de*).

Famille des plus anciennes de Bresse, mais dont nous ne pouvons parler que confusément, faute de mémoires. Hugues de Chavanes, chevalier, est nommé présent à un traité de 1152. Girard de Chavannes, chevalier, est aussi présent à une charte de 1180. Henri et Guy de Chavanes, chevaliers, vivaient en 1250. Le nom de cette famille est mentionné dans diverses pièces des années 1293, 1270, 1300, 1389, 1409; à cette époque, Jean, seigneur de Chavanes, épousa Catherine de Coligny.

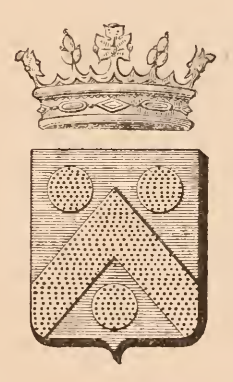
Jean de Chavanes, deuxième du nom, seigneur dudit lieu et de Saint-Nizier en partie, vivait en 1446; il épousa Louise de Chandée, dont il eut postérité. La filiation de cette famille se poursuit ainsi jusqu'à nos jours avec de nombreuses lacunes.

Armes : *De gueules, à trois croissants d'or, 2 et 1.*

CHAVANNES. — *Voy.* Puvis de Chavannes.

CHAVANNES DE BOGIS. — *Voy.* Hoffmann de Chavannes de Bogis.

CHAVAUDON (*de*).



Jean-Guillaume de Chavaudon, duquel cette maison tire son origine, était bailli de Troyes en 1370. Ses descendants furent successivement capitaines, grands baillis des villes de Sens et de Troyes, et vidames de Châlons ; vidamé qui a passé à la maison d'Estaing, par Claire Guillaume, fille et héritière de Pierre Guillaume, vicomte de Chouilly. Ils ont formé trois branches : celle des *Guillaume de Marsangis*, fixée à Sens ; celle des *Guillaume de la Cour*, à Châlons ; et celle des *Guillaume de Chavaudon*, établie à Troyes. Félix Guillaume comparut au nombre des nobles du bailliage de Troyes, à la rédaction de la coutume de 1509.

Cette famille compte un lieutenant pour le roi au gouvernement de Troyes ; un conseiller au parlement de Paris en 1691 ; un président au grand conseil du 31 mars 1728, maître des requêtes honoraire, puis président au parlement le 16 décembre 1749 ; un chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, puis colonel général.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants de même, 2 et 1.*

CHAVEHEID (*de*)

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *Parti : au 1 d'argent à une cornette de sable, le vol levé, perché sur un roc de gueules, posé en bande; au 2 d'azur à une croix écaillée d'argent, bordée de sable.*

CHAVIGNÉ. — *Voy.* Davy de Chavigné.

CHAVIGNY (*de*). — *Voy.* le Roy de Chavigny.

CHAVIGNY DE PLANCHOURY. — *Voy.* Desmé de Chavigny de Planchoury.

CHAYLA. — *Voy.* Blanquet du Chayla.

CHAZAL (Bon).

Originaire de Brabant (baron de l'Empire, 15 août 1809); reconnaissance dudit titre en Belgique, 12 août 1857.

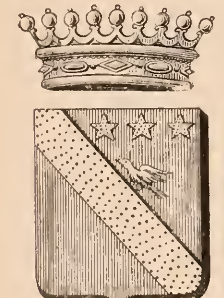
Armes : *D'argent à deux branches d'oranger au naturel, passées en sautoir, liées d'azur.*

CHAZEAU (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, à un chat d'argent et au chef de même.*

CHAZEAUX DE MONTJUVIN (*de*) (ou de Montjuvin de Chazeaux).



Les de Chazeaux étaient originaires du Poitou. Cette famille est d'une très ancienne noblesse, on peut s'en convaincre en consultant les *Tablettes historiques du Velay*, t. VI, n° 1, p. 91 ; *la France héraldique*, t. VI ; *l'Etat présent de la noblesse de France*, 4e éd., col. 482, *le Dict. des lieux habités de la Haute-Loire*, p. 83.
Leurs armes primitives étaient : *D'azur au chat d'argent au chef de même.* Au commencement du XVIe siècle, cette famille se fixa aux environs de Lapte (gros bourg de la juridiction d'Yssingeaux). Elle fournit plusieurs officiers et divers fonctionnaires publics.

Claude fit enregistrer ses armes après l'édit de 1696.

Cette famille avait pour fiefs : Montjuvin en Velay, où l'on admirait il y a quelques années les vestiges d'un château redoutable ; Chazeaux (à deux kilomètres de Lapte), petit village au milieu duquel est construit un joli château qui date du XVIe siècle.

Armes : *De gueules, à une bande d'or et une colombe d'argent passante au-dessus, surmontée de trois étoiles d'or;* enregistrées par d'Hozier, registre n° 15 (Velay), page 376, verso, n° 170.

Couronne de vidame.

Supports : *Deux chats, la tête contournée enflammés de gueules.*

Devise : *Courage, pardon.*

Cri de guerre : *Saint-Claude, Montjuvin.*

MEMBRES ACTUELS :

1° **Chazeaux** (Laurent *de*), ancien notaire. — Résidence : A Lapte (Haute-Loire).

2° **Ch.** (Veuve Adrien *de*), née Daurier de Pressac. — Résidence : Yssingeaux.

3° **Ch.** (Laurent *de*). — Résidences : Chau de Chazeaux, par Lapte et Yssingeaux (Haute-Loire).

CHAZELLE. — *Voy.* Perrot de Chazelle.

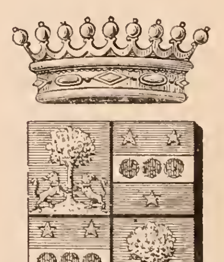
CHAZELLES. — *Voy.* Bérard de Chazelles; Teillard Rancilhac de Chazelles.

CHAZETTES DE BARGUES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de chiens arrachées d'argent.*

CHAZOT (*de*).



Cette famille est originaire de Bourgogne.

Elle était primitivement connue sous le nom de *Chasot de Dijon.* Elle a formé deux branches dont l'une s'est fixée en Normandie et y a possédé les seigneuries d'Aumons, de Belval, de Berry, du Marest, de Missy, de Montrecy, etc.
Le premier auteur connu est Jean Worle *Chasot*, de nationalité allemande, qui commandait en 1302

le château de Salines en Bourgogne pour le duc Philippe qui l'anoblit à la suite de divers actes de vaillance et de bravoure.

La filiation de cette famille se poursuit sans interruption jusqu'à nos jours.

Elle a été l'objet d'une confirmation de noblesse en 1676.

Elle a constamment donné des officiers aux armées royales. Nous en trouvons même un à la suite de Frédéric II, de Prusse, se faisant remarquer par son esprit, ses connaissances et l'aménité de son caractère. Frédéric en faisait le plus grand cas et passait, alors qu'il n'était que prince royal, la plus grande partie de la journée dans sa bibliothèque avec lui.

Nous trouvons plus tard ce même Chasot, qui avait le grade de major dans le régiment de Bareith-dragons, se signalant en Silésie, le 29 mai 1745, d'une telle façon contre les Autrichiens, que le roi, pour le récompenser, ajouta à ses armes l'aigle prussienne, avec les mots *Friedberg* 76, pour marquer le nombre de drapeaux que l'on avait pris sur les ennemis dans cette bataille.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à deux lions d'or, aux têtes contournées, rampants et attachés à un chêne d'argent : aux 2 et 3 d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules et accompagnée de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Chazot (Gaston Cte *de*), villa Italienne à Tailleville, par la Délivrande (Calvados).

CHAZOTTE (*de*). — *Voy.* du Rouchet de Chazotte.

CHÉ. — *Voy.* Leulié du Ché.

CHEBRON DE LA ROULIÈRE.

Famille originaire du Poitou qui remonte à Chebron de la Roulière, qui eut pour petit-fils Jean-Madeleine Chebron, qui vivait en 1712, époque à laquelle il épousa Marie-Anne-Françoise du Temps de la Chételière, dont il eut postérité. Un de ses fils fut capitaine au régiment de la marine.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, à la croix pattée et alaisée d'azur, cantonnée de quatre flammes de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, au cerf grimpant d'or.*

Alias : *D'azur, au cerf grimpant d'or.*

Supports : *Deux lions d'or, celui à sénestre ayant la tête contournée.*

Cimier : *Une couronne de marquis, sommée d'un lion issant d'or.*

CHEFDEBIEN (*de*).

Famille originaire de Bretagne, passée en Anjou et Languedoc, ayant possédé la vicomté d'Arnissan, les baronnies de l'Haute, de Chavenay en Poitou et de Puisserguier ; les seigneuries de Pamparé, de Casanove, de Bisanet, de Saint-Amans, du Villar de Fargue, du Peyrou, et les coseigneuries de Narbonne, de Moussan, de Cuxac, etc.

La maison de Chefdebien, dont le nom primitif, en langue celtique, était *Penmad*, vint s'établir en Anjou et puis alla se fixer en Languedoc, où elle réside depuis plus de deux siècles. Son ancienneté, la qualité de chevalier dont ses membres furent revêtus dans les temps où cette dignité était personnelle et toute militaire, ses services distingués, ses honneurs et ses hautes fonctions, lui donnaient un des premiers rangs dans la noblesse de sa province.

Elle s'est constamment distinguée dans les armes et dans la magistrature, et, parmi les nombreuses illustrations qu'elle a produites, nous ne pouvons nous dispenser de citer particulièrement : François de Chefdebien, receveur général des finances du roi en Languedoc, en 1550 ; René de Chefdebien, baron de Puisserguier, qui passa sa vie dans les combats et fut renommé par sa valeur ; Jean-François de Chefdebien, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui mourut des suites de blessures reçues au combat de Leucate en 1639 ; Etienne-César de Chefdebien, lieutenant-colonel de cavalerie, mort en 1684, etc., etc.

Cette famille s'est alliée aux meilleures maisons de France et à la maison de Zagarriga, l'une des plus illustres de la monarchie espagnole.

La filiation authentique de cette noble maison, établie sur titres originaux, commence à noble Robert de Chefdebien, seigneur de Pamparé, né en 1450, qui épousa noble demoiselle Mathurine Le Moyne, d'une ancienne famille du Maine, dont il eut plusieurs enfants.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un lion passant d'or, armé et lampassé de gueules, et en pointe, d'un lion passant contourné du même.*

Couronne de vicomte.

Cimier : *Un lion d'or armé et lampassé de gueules.*

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Dux fui, sum, ero.*

Cri de guerre : *Virtute.*

La branche cadette est celle des barons de Chefdebien-Çagarriga, qui porte l'écu de cette dernière famille, et, en abîme, de Chefdebien.

CHEFFONTAINES. — *Voy.* Penfentenio de Cheffontaines.

CHÉLAS. — *Voy.* Rémond du Chélas.

CHEMELLIER (*de*). — *Voy.* Petit de Chemellier.

CHÉMERAULT (*de*). — *Voy.* GUILHAUD DE CHÉMERAULT.

CHEMIN (*du*).

On trouve dans l'*Histoire de la Normandie*, par Gabriel du Moulin, dans son catalogue, un Nicolas du Chemin ou *Quémin*, qui portait pour armes : *De gueules, au lion d'hermines rampant.*

Il est parlé dans l'*Armorial général de France*, Rég. III, p. 1, d'une ancienne famille noble, du nom de *Du Chemin*, de l'élection de Saint-Lô, en Normandie, divisée en deux branches, qui porte pour armes :

De gueules au lion d'argent, couvert de mouchetures de sable.

CHEMINEAU (*de*).

Les renseignements font défaut sur cette famille qui est en possession d'un titre de baron dont nous ignorons l'origine.

ARMES : *Coupé : au 1 de sable, au lévrier rampant d'or ; au 2 d'azur au palmier d'or, terrassé du même.*

CHENAY (*de*). — *Voy.* PAILLARD DE CHENAY.

CHÊNE (*du*).

Jean Balthasar du Chêne, président au parlement d'Aix, épousa N... de Foresta, devenue héritière de la seigneurie de la Roquette, par la mort de son frère, président au parlement d'Aix.

Le président Lazare du Chêne, leur fils, institua héritier Antoine d'Albert-Saint-Martin, qui prit le nom et les *armes de du Chêne ;* il eut entre autres enfants, Dominique, dit *du Chêne*, qui vendit le marquisat de la Roquette, dont l'érection fut confirmée par lettres du mois d'août 1723, en faveur de Gaspard-Nicolas Maurel.

Autre famille *du Chêne*, maintenue dans sa noblesse au mois de septembre 1667, dont les armes sont : *D'azur, à trois glands d'or, posés 2 et 1.*

CHÊNEDOLLÉ (*de*). — *Voy.* LIOULT DE CHÊNEDOLLÉ.

CHENELETTE (*de*). — *Voy.* AGNIEL DE CHENELETTE.

CHÊNEMOIREAU (*de*). — *Voy.* CHARDON DE CHÊNEMOIREAU.

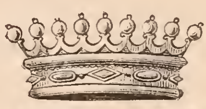
CHÉNERILLES. — *Voy.* ISOARD DE CHÉNERILLES.

CHENEVIÈRE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

ARMES : *D'argent au chêne de sinople, accosté de chaque côté en pointe de deux anneaux entrelacés d'azur.*

CHÉNON DE LÉCHÉ.





Ancienne famille originaire du Châteaumeillant, remontant au XIe siècle, alliée à Godefroy de Bouillon.

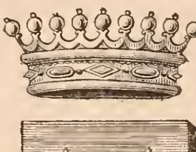
Le domaine de cette famille comprenait les fiefs nobles de Léché, Plancheron et Vandalon, et la baronnie de Saint-Jeanvrin.

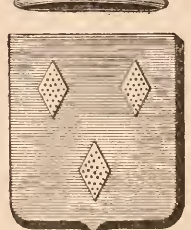
ARMES : *D'azur, aux trois cannes d'argent, posées 2 et 1.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Chénon, comte de Léché, (LÉOPOLD-JOSEPH-HENRY). — Résidence : ch^au du Solier, par Saint-Florent-sur-Cher (Cher), ancien rendez-vous de chasse du roi Charles VII, et à Bourges, rue du Puits-Noir, 2. Né en 1857, épousa en 1883 Marie-Lucie-Mélanie d'Haranguier de Quincerot, dont l'aïeul, Charles-Anne de Quincerot, écuyer de Madame Louise de France, fut chargé par le roi de la conduire au Carmel.

CHÉRADE (*de*).





Seigneurs, comtes de Montbron, marquis de Clervaux, barons de Mathon, Thoret, Mantresse, la Forêt-d'Horte, la Rochanderie, Blanzac, etc.

Famille originaire de l'Angoumois, et qui a eu depuis le XVIe siècle, une position distinguée parmi la noblesse.

Le premier de ce nom, qui nous soit connu, est Jean de Chérade, lieutenant civil en la généralité de Limoges, lequel transigea avec François Guinet, au sujet d'arrérages de rentes, devant Fournier, notaire, le 2 juillet 1595.

La perte de ses papiers, détruits en 1793, lors du pillage du château d'Horte, en Angoumois, ne nous permet pas de remonter sa filiation suivie au delà d'Etienne Chérade, marquis de Clairvaux, conseiller du roi, lieutenant général d'Angoumois, premier maire perpétuel de la ville d'Angoulême, qui fit enregistrer ses armes dans l'armorial général de Limoges, en 1697. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice de Montbron, le 24 octobre 1717, et laissa un fils qui continua la filiation jusqu'à nos jours.

Il existe une branche cadette de cette famille, qui a pour auteur Joseph de Chérade, comte de Montbron, chevalier de Saint-Louis, fils cadet d'Adrien-Alexandre-Etienne, qui vivait en 1759.

Une troisième branche, qui a pour auteur Pierre de Chérade, chevalier de Montbron, né en Angoumois en 1737, mort en 1804, laissant un fils qui a continué la postérité.

Armes : *D'azur, à trois losanges d'or.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de comte.

CHÉRAT (*de*).



D'après les archives de Bourgogne, la famille Chérat ou Chérac prit parti pour la Réforme. Son chef Joachim subit pour ce motif différentes condamnations dont il fut relevé après avoir produit un certificat d'abjuration en 1571, avant la Saint-Barthélemy. Il fut alors réintégré dans sa charge de garde-registres de la chambre des comptes de Dijon. D'après les mêmes archives, cette famille résidait autrefois à Souzy dans le Lyonnais. En 1488, lors de la consécration de l'église de Souzy, messire Benoît Chérat assistait l'évêque consécrateur qui était l'évêque titulaire de Jérusalem. Ce même Benoît fut pourvu de la cure de Souzy en 1518.

Joachim eut pour fils aîné Annibal Chérat, qui reçut le titre de châtelain de l'arrière-fief comtal de Souzy-l'Argentière. Un de ses frères était prévôt d'Auxerre en 1599.

Plus près de nous, nous trouvons Jean-Pierre-Antoine Chérat de Souzy, chevalier de la Légion d'honneur, et auparavant avocat au parlement de Paris en 1787. Député du Tiers en 1789, maire de Souzy, conseiller général sous la Restauration, juge de paix du canton. Il eut un fils prêtre et trois filles dont la plus jeune épousa son cousin germain, Alfred de Révérony.

Charles Bernardin embrassa la carrière commerciale à Lyon. Pendant le siège de Lyon il fut l'un des cinq chefs civils ; l'historien Mazas ne le désigne que sous le nom de commandant Duvernay. Il présidait le comité des subsistances et commanda une troupe de 700 hommes que Precy envoya dans le Forez pour y réquisitionner ce qui était nécessaire au ravitaillement de la ville.

Il fut juge et ensuite président du tribunal de commerce, réélu quatre fois. Député au corps législatif de 1810 à 1814. Il fit partie à cette époque de la Chambre Introuvable, membre de la grande députation de Saint-Ouen à Louis XVIII. Le roi venait de le demander à Paris, lorsque éclata la Révolution des Cent Jours. Le premier à Lyon et peut-être en France, il donna le signal des illuminations pour le retour des Bourbons. Ce fut l'occasion de manifestations dont parla M. de Jouy dans *l'Hermite de province.*

Le fils de Bernardin Chérat épousa sa cousine Marie de Révérony ; il en eut trois filles, les dernières vivantes et dernières représentantes du nom des Chérat, demeurant encore à Souzy, par Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône).

Armes : *D'azur, au lion d'or gravissant un mont d'argent.*

CHÉREIL.

Famille originaire de Bretagne, ayant possédé les seigneuries des Vergers, de la Rivière et de la Beauté, de la Touche, de Bléhéban.

Elle a été maintenue par arrêt du conseil de 1777.

Nous trouvons un Mathurin, syndic et conseiller au présidial de Rennes en 1689 ; un secrétaire du roi en 1738, et deux présidents aux comptes depuis 1753.

Armes : *D'azur, au sautoir engrêlé d'argent.*

CHÉREL (*de*). — *Voy.* Henin de Chérel.

CHERGÉ (*de*).

Famille originaire du Poitou, ayant possédé les seigneuries de Chergé, Villiers, la Martinière, la Brochetière, Villognon, etc.

De très ancienne extraction, elle a été comprise dans les bans de la noblesse de 1482, 1517, 1525.

Elle a eu trois confirmations de noblesse : le 6 août 1667, en septembre 1696 et le 20 septembre 1715.

Elle a comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou et de l'Angoumois en 1789.

Les de Chergé de la Martinière portaient : *D'argent au chef d'azur.*

Les seigneurs de la Maraie : *D'argent, au chef de sinople chargé de trois étoiles d'or.*

Les seigneurs de Chergé et de Marnac : *D'azur, à la fasce d'argent chargée de trois étoiles de gueules.*

L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

Devise : *Recte semper.*

CHERISEY (*de*).



Cette maison de nom et d'armes tient un rang distingué dans le Barrois et la Lorraine, où elle possède la terre de son nom depuis le XIIe siècle. Quelques-uns la font descendre de celle qui existait au pays de Soissons et de Laon, et dont était Gérard Cherisey, seigneur de Quierry en 1083, qui se couvrit de gloire à la première croisade et fut assassiné dans la cathédrale de Laon le 12 janvier 1110.

Henri de Cherisey et Renaud, son fils, accompagnèrent Philippe-Auguste en Terre-Sainte l'an 1190, et leurs descendants, dont la filiation est littéralement prouvée jusqu'à nos jours, faisaient partie de la chevalerie de Lorraine.

La maison de Cherisey s'est divisée en deux branches au XIIIe siècle; la seconde a pris le nom de Mourray et s'est éteinte à la fin du XVIIe siècle. L'aînée s'est perpétuée jusqu'à nos jours : elle possède les titres de marquis et a joui des honneurs de la cour en 1767 et 1783, sur preuves faites devant Chérin.

Charles-Louis, marquis de Cherisey, troisième du nom, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant de ses gardes du corps, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Paris, le 9 août 1751, mort le 16 octobre 1827, avait épousé, par contrat du 29 novembre 1781, signé par le roi et la famille royale, Marie-Aglaé le Séneschal, dont la sœur épousa le marquis d'Audiffret. Il eut de ce mariage deux fils, dont le plus jeune, François-Victor, comte de Cherisey, était chef de la branche cadette; l'aîné, Charles-Louis-Prosper, marquis de Cherisey, maréchal de camp, colonel du 2e régiment de la garde royale, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand et du Mérite militaire de Prusse, né le 5 décembre 1786, épousa, par contrat du 13 août 1818, signé par le roi et la famille royale, Louise-Caroline de Lisa.

ARMES : *Coupé d'or et d'azur, au premier chargé d'un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné de même.*

CHÉRON (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

ARMES : *D'or, à un fer de moulin de sable.*

CHERVILLE (*de*). — *Voy.* PESCOW DE CHERVILLE.

CHESNAIS. — *Voy.* LEMÉNAUD DES CHESNAIS.

CHESNAY (*du*). — *Voy.* BERTHELOT DU CHESNAY.

CHESNE (*du*).

Fort ancienne en Bretagne, la famille du Chesne, mentionnée dans la réformation de 1427, était, bien antérieurement à cette époque, en possession de la noblesse, et avec des qualités indiquant une noblesse de race et d'ancienne extraction.

En 1351, Perrot du Chesne, gendarme ou archier, faisait partie de la monstre de Pierre Angier, chevalier.

En 1380, Jean du Chesne, écuyer, figure dans les monstres de Guyon, de Saint-Fez, écuyer de messire Jean de Fromentières, chevalier, et de Jean de Vendômois, etc.

La filiation suivie commence à 1427, dans le jugement rendu le 31 mai 1669, au rapport de M. Hart : par lequel, Etienne du *Chesne*, sieur du Tay, et Yves du Chesne, furent maintenus et déclarés nobles d'ancienne extraction.

Robin du Chesne, le plus ancien mentionné dans ledit jugement, sous la date 1447, a laissé un fils qui vivait en 1451.

Un descendant, Pierre du Chesne de Bellecourt, né le 28 février 1717, servit avec distinction depuis l'année 1643 jusqu'en 1750, dans la compagnie des gendarmes, gardes du corps écossais du roi. Blessé à la bataille de Fontenoy et à l'affaire de Ramillies, il obtint avec le titre de lieutenant aux invalides, auxquels il fut admis le 3 octobre 1782, de nombreux certificats attestant ses services distingués, qui lui valurent, le 26 février 1682, la croix de Saint-Louis. Il est mort à 93 ans, laissant postérité.

ARMES : *D'argent, à trois cœurs de gueules, couronnés d'or.*

Nous trouvons encore une autre famille du Chesne, originaire du Poitou, ayant possédé la seigneurie de Saint-Léger, qui vivait en 1697, dans la paroisse de Saint-Mandé, diocèse et généralité de Poitiers.

Isaïe-Jean du Chesne, fut reçu page du roi, dans sa grande écurie, le 25 mai 1719, sur les titres qu'il produisit alors, et qui remontent la filiation jusqu'à François du Chesne, son quatrième aïeul, écuyer, sieur de Vauvert, qui vivait en 1586.

Cette famille fut maintenue dans la qualité de noblesse en date du 1er septembre 1667, et en 1715.

ARMES : *D'azur, à trois glands d'or, posés 2 et 1.*

CHESNEAU DE LA HAUGRENIÈRE.

Famille originaire de Lorraine, dont les branches se sont répandues en Poitou, Berry et Touraine.

Seigneur de Champeaux, la Frapières, Terre-Fronte, etc., les Chesneau ont été compris dans une maintenue de noblesse du 10 septembre 1667.

Ils ont aussi comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

Armes : Poitou : *D'azur, à une mer ondée de sinople, à trois chiens passants de sable, 2 et 1 ; au chef d'or chargé d'une croix potencée de sable.*

CHESNES. — *Voy.* Thomas des Chesnes.

CHESNEZ (*des*). — *Voy.* Martineau des Chesnez.

CHESNON DE CHAMPMORIN.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, au chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un lion soutenu d'un croissant, le tout d'or.*

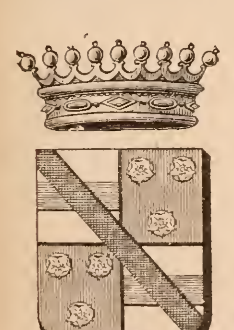
CHEUX (*de*). — *Voy.* de Banville de Cheux.

CHEVALARD (*du*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *Losangé d'or et d'azur, au chef de gueules.*

CHEVALIER D'ALMONT.



Vicomtes d'Almont et de Saint-Just, barons de Douais, seigneur de Varennes, d'Orville, des Augiers, d'Epinay, de Lafontaine, Saint-Père, Courselay, Jussy, la Haye, Boisseaux, Chambon, Beaudreville, Givroux, Sementron, La Grangerie, etc., etc.

Champagne, Bourgogne, Beauce, Orléanais, Berry, Blaisois, Ile-de-France.

La famille Chevalier d'Almont, dont le nom s'est écrit *Allemont*, *Halmont* et *Aulmont*, appartient à l'ancienne noblesse de Beauce et de Champagne, d'où elle s'est répandue dans l'Orléanais, le Blaisois et plus tard en Bourgogne et en Berry.

Ses anciens titres ont eu le sort de ceux d'un grand nombre de familles, ils ont péri dans les guerres de religion, dans les luttes civiles et contre les étrangers qui ont surtout marqué leur passage dans le pays situé entre Pithiviers, Etampes et Paris.

Le château d'Almont, dont les ruines considérables existent encore, a dû être détruit à ces époques, un procès-verbal du temps constate que les Anglais prirent et brûlèrent le château fort de Mainvillers, où cette famille, connue de toute la noblesse du pays, avait déposé ses papiers et ses meubles les plus précieux. C'est pour cette raison que la filiation n'a pu être établie qu'à partir d'Etienne, chevalier d'Almont, vivant au milieu du xve siècle, quoique ses ancêtres possédassent antérieurement le fief de Varennes, commune de Barville, en Beauce. Sa filiation commence à Etienne Chevalier, secrétaire du roi et trésorier de France sous Charles VII et Louis XI ; il épousa en 1449 Catherine Budé, dont il eut postérité.

Plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans l'armée. Elle a fourni un grand nombre d'officiers de mérite et des chevaliers de divers ordres.

Maintenue dans sa noblesse de race le 9 juin 1667, le 13 décembre 1718.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à une fasce d'azur, au bâton de sable brochant sur le tout : aux 2 et 3 de gueules à trois roses d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Honor et fides.*

CHEVALLIER DE SINARD (*de*).

Famille originaire du Dauphiné ayant possédé les seigneuries des Roches, d'Istrac et de Sinard.

Le premier auteur connu est Ponet de Chevalier qui vivait en 1345.

Elle a été l'objet de plusieurs maintenues de noblesse.

Le titre de comte que portent les membres de cette famille a été donné par le roi le 11 décembre 1814 aux deux frères Jean-Jacques et Maxime, officiers dans l'armée de Condé.

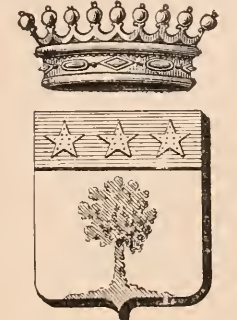
Armes : *D'azur, au chevron d'or.*

Devise : *Je ne suis point répréhensible.*

CHEVANDIER DE VALDROME.

Une portion de la parerie de Valdrôme qui appartenait en 1750 à un chanoine de Die, fut vendue à François de Chevandier qui était châtelain épiscopal de la terre depuis 1735.

Le nom primitif des Chevandier était *Calandiéri*, ils étaient issus des Chalandière, famille fort ancienne établie en Savoie et à Crolles en Dauphiné. La branche de Savoie portait : *D'azur à la croix d'argent ;* celle de Diois : *D'argent au pin de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*



Le patois a conservé les traces de cette origine ; à Die on dit encore de nos jours *Cholandier* et non Chevandier ; or dans le génie particulier de cet idiome le *v* se change en français en *l*.

Cette dernière branche a pour auteur un Calandiéri ou Calandière, qui prit du service dans les troupes de Lesdiguières vers la fin du XVI[e] siècle ; il se maria à Grenoble et eut plusieurs enfants qui par suites d'alliances, allèrent se fixer aux environs de Die. Pendant le XVIII[e] siècle on trouve divers membres de cette famille mêlés aux affaires de Valdrôme. Entre autres Pierre Chevandier qui était châtelain épiscopal en 1691.

François-René Chevandier fut le dernier seigneur de Valdrôme. Il fut poursuivi par le tribunal criminel de la Drôme, condamné à mort au moment de la Révolution et exécuté en 1794 à Paris.

La branche dont il était le chef eut pour dernier représentant François-Alexandre Chevandier de Valdrôme, président du tribunal de Die.

Une autre branche issue du châtelain François Chevandier, quitta Valdrôme au moment de la Révolution et s'établit en Lorraine. Les descendants directs furent Auguste Chevandier de Valdrôme, pair de France, qui eut trois fils :

Georges Chevandier de Valdrôme mort en 1887.

Eugène Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur sous l'Empire, mort en 1878, et Paul Chevandier de Valdrôme dont le suivant est le fils unique.

Armes : *D'argent, au pin de sinople, chargé de trois étoiles d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Chevandier de Valdrôme** (M[me] Eugène), veuve de l'ancien ministre habitant son château de Cirey (Meurthe-et-Moselle).

2° **Ch. de V.** (Paul), 35, avenue d'Antin, et ch[au] de Bourbonne (Haute-Marne).

3° **Ch. de V.** (Armand-Paul-Auguste), secrétaire d'ambassade, mêmes adresses.

CHEVANNE. — *Voy.* Robert de Chevanne.

CHEVARRIER (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'argent à la fasce de gueules, chargée de trois cœurs d'or et accompagnée de trois lions de sable, semés d'hermines, armés et lampassés de gueules.*

L'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, d'argent et de sable.

CHEVEIGNÉ. — *Voy.* Leriche de Cheveigné.

CHEVERRY (*de*).

Originaire du pays basque, d'où, au XVI[e] siècle, elle s'est répandue en Béarn, puis en Languedoc. Cette famille a été maintenue dans les droits et privilèges de noblesse d'ancienne extraction par M. de Bezons, intendant du roi pour la généralité de Toulouse.

Pierre de Cheverry, baron de la Réole, vint du Béarn à Toulouse, pour y exercer les fonctions de général des finances ; il fut créé, par Henri II, baron de Saint-Michel.

Cette famille a fourni des chevaliers de Malte, des capitouls de Toulouse, des conseillers du roi, etc.

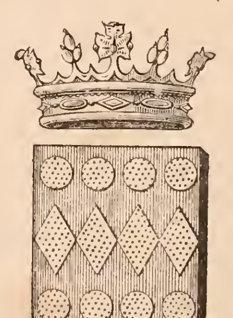
Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules à trois billettes d'argent ; aux 2 et 3 d'argent à une tête de maure de sable.*

CHEVESTRE DE CHAPELLES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, à trois hiboux d'or posés 2 et 1, ceux du chef surmontés d'une molette de même.*

CHEVIGNÉ (*de*).



Maison établie depuis l'an 1130 dans le duché de Bretagne, qui tire son origine de la baronnie de Chevigné, située dans le duché de Lancastre en Angleterre, et aussi distinguée par ses services et ses alliances, que par son ancienneté. Elle a fait ses preuves en 1785, devant M. Chérin, généalogiste des ordres, pour être admise à jouir des honneurs de la cour, et pour l'ordre de Saint-Lazare. Elle a eu l'honneur,

dans les guerres de la Ligue, de loger en la terre de la Sicandais, l'une de ses possessions, le roi Henri IV, qui n'était alors que roi de Navarre.

Le premier connu de cette maison est François de Chevigné, premier du nom, chevalier, qui passa en France du temps des troubles arrivés en Angleterre sous le règne de la reine Mathilde, et gagna la faveur de Conrad III, dit le Gros, duc de Bretagne, qui lui fit épouser Catherine de Châteaubriant, dont il eut postérité. Cette branche s'éteignit à la mort de Guillaume de Chevigné, qui ne laissa qu'une fille qui se maria dans la maison de Beaucaire, où sont passés les biens de cette branche.

Marius de Chevigné, premier du nom, écuyer, seigneur de Lessart, dans le duché de Retz, vivant en 1292, est l'auteur d'une seconde branche; il était le second fils de Roland de Chevigné, lequel était le petit-fils de François de Chevigné, premier connu de la famille.

Cette famille a fourni deux autres branches, qui ont pour auteurs :

La première, René de Chevigné, qui paraît dans divers actes des 14 août 1595 et l'an 1599, 1613, et fut maintenu dans sa noblesse en 1622. Ce fut lui qui eut l'honneur de loger Henri IV pendant les guerres de la Ligue, dans sa terre de Sicandais.

La deuxième Pierre de Chevigné, premier du nom, chevalier, qui vivait vers 1637.

Un de cette dernière branche, Jacques-Antoine, vicomte de Chevigné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a servi dans le régiment de Dauphiné et a eu une compagnie dans le régiment de Chartres-Dragons. Emigré en 1791, il a fait la campagne dans les mousquetaires de l'armée des Princes, et a été volontaire du lord Moyra, pour la descente à Quiberon.

Il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 29 avril 1785, d'après les preuves faites par-devant M. Chérin.

Cette famille compte plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *De gueules, à quatre fusées d'or accolées en fasce, accompagné de huit besants de même, rangés 4 et 4.*

CHEVIGNY (*de*). — *Voy.* Boissonneaux de Chevigny.

CHEVILLY. — *Voy.* Humilly de Chevilly.

CHEVREAU (Cte).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur à une sphère d'argent : au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.*

CHEVREUSE (*de*). — *Voy.* Albert de Luynes.

CHEVRIÈRES DE SAYNES. — *Voy.* de la Croix de Chevrières de Saynes.

CHEVRIERS (*de*). — *Voy.* Fischer de Chevriers.

CHEVRON-VILLETTE (*de*).

Ancienne et illustre famille de Savoie à laquelle certains auteurs attribuent le pape Nicolas II.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, chargé d'un chevron de gueules, accompagné de trois lionceaux d'or, 2 en chef affrontés et 1 en pointe.*

Cimier : *Un bouc* ou *chevron issant de sable, accolé d'une couronne ducale.*

Devises : *In arduis* ou *Altissima quæro.*

CHEYLUS. — *Voy.* Gaillard de Cheylus.

CHEYRON (*du*).

Ecuyers, chevaliers, seigneurs de Cheyron, la Malétie, la Bonnetti, la Dulgarie, la Lombarie, le Pavillon, la Gaubertie, Clermont de Beauregard, etc., etc.

En Périgord, Bordelais, Saintonge.

Cette famille, noble d'extraction, tire son origine de la province du Périgord. Elle a été maintenue par ordonnance des commissaires départis dans la généralité de Bordeaux et est inscrite dans *l'Indicateur nobiliaire* du président d'Hozier, comme ayant prouvé légalement sa noblesse.

La maison de Cheyron existe actuellement en trois principales branches, dont chacune a eu des illustrations.

La filiation suivie de cette famille remonte à N... du Cheyron, qui vivait en 1455 ; il eut deux fils qui continuèrent la descendance.

Elle a été maintenue dans sa noblesse par jugement du 11 septembre 1705.

Armes : *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or, posés 2 et 1.*

Supports : *Deux lions couchés, celui de sénestre en baroque.*

Casque taré de front de sept grilles.

Cimier : *Une aigle au vol éployé, tenant en son bec deux branches croisées, l'une de palmier, l'autre d'olivier.*

Devise : *Cœlums non solum.*

La branche aînée porte la couronne de comte ; la cadette une couronne de marquis.

CHÉZELLES (*de*). — *Voy.* l'Héritier de Chézelles ; le Sellier de Chézelles.

CHIAVARY (*de*).

Noble et ancienne famille, originaire de Gênes et établie en Provence.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à deux colonnes de gueules ; aux 2 et 3 d'azur au lion de sable, couronné du même, armé et lampassé de gueules.*

CHIC (*du*).

Dans les pays d'Armagnac et de Fezensac, dans le Condomois et l'Agénois, famille noble, dont le nom est presque toujours écrit *de Chic* dans les anciens titres. On y trouve encore quelquefois ce nom écrit simplement *Chic* et aussi *Chicq*, *de Chicq*, *du Chicq*, et *de Chiq*. Elle a formé deux branches. La première a pris l'article *de*, ainsi que le portent les anciens titres ; et la seconde l'article *du*, conformément aux siens.

De la première branche est Françoise de Chic de Roquaing, mariée le 9 septembre 1738 à Jean-Joseph de Cambon, qualifié chevalier, seigneur d'Arconques.

La seconde branche a pour auteur N... du Chic-d'Arcamont qui vivait vers 1700.

Un de ses fils, Jean-François-Joseph-Claude du Chic d'Arcamont, seigneur d'Arcamont, né le 19 mars 1728, fut d'abord lieutenant en second d'une compagnie dans le régiment d'Eu-Infanterie, le 15 avril 1744, et obtint le 17 mai 1748, le même grade dans le régiment royal-comtois, où il eut une lieutenance le 4 octobre 1748. Il se maria en 1755 à Marguerite du Four de la Laune dont il eut postérité.

Armes : *Parti, au 1 d'azur, à trois fasces d'or ; au 2 de gueules, à un lion d'or, armé et langué de sable.*

CHICOYNEAU DE LAVALETTE.

Cette famille est originaire de Touraine.

François Chicoyneau, conseiller d'Etat, premier médecin de Louis XV, fut envoyé à Marseille pour combattre la peste qui ravageait cette ville en 1720. C'est en sa faveur que la terre de Lavalette fut érigée en baronnie.

Armes : *D'azur à la bande d'argent, chargée de deux croissants et d'une étoile du champ.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de baron.

CHIEUSE DE COMBAUD.

Cette famille, qui est établie depuis plus de quatre siècles à Lorgues, a été maintenue par arrêt du conseil d'Etat en 1755.

Armes : *Parti : au 1 d'azur, au chevron d'or accompagné en pointe d'un rosier du même ; au chef d'argent ; au 2 d'or à trois bandes de gueules, au lion d'azur montant sur la dernière.*

CHIÈVRES (*de*).

Cette famille, originaire du Poitou passée en Bourgogne, a possédé les seigneuries de Saint-Martin, de Boisnoir, du Petit-Moulin, de la Valade et Montravail, de Curton, de Breuil-Salignac et d'Amjac.

La filiation suivie de cette famille commence à Pierre de Chièvres, qui épousa par contrat du 24 avril 1509, Marie de la Fontaine, dont il eut postérité.

Jacob de Chièvres, écuyer, seigneur de Montravail, épousa Madeleine de Marel : ils abjurèrent l'hérésie de Calvin en 1685.

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse le 23 mars 1662.

Elle prit part à l'assemblée de la noblesse de Saintonge en 1789.

Armes : *D'argent, à l'aigle éployée de sable.*

CHILOUP (*de*). — *Voy.* Durand de Chiloup.

CHINOT DE FROMESSENT.

Cette maison, d'une ancienne noblesse de Bourgogne, s'est transplantée dans le Boulonais au XIVe siècle ; elle a constamment fourni des chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, puis à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par M. Bignon, intendant de la province de Boulonais, et commissaire départi par le roi lors de la recherche de 1666.

La filiation suivie de cette famille commence à N. de Chinot, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes, au service du duc de Bourgogne, qui vivait vers 1380. Il se maria et laissa postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Armes : *D'argent, à trois molettes d'éperon de gueules.*

Supports : *Un lion à dextre et un griffon à sénestre.*

Couronne de comte.

Cimier : *Une tête de licorne.*

Devise : *Laus Deo semper.*

CHIRÉ (*de*).

Originaire du Poitou, où elle est connue depuis trois siècles, la famille de Chiré, dont le nom s'est écrit aussi Chirée, a toujours tenu un rang distingué parmi la noblesse de cette province, et s'est toujours alliée aux principales familles de France, entre autres celles de Vauborel, du Buat, de Lajerelle, etc.

Jean-Jacques, seigneur de Chiré, écuyer, fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général*, en 1698.

Son frère aîné Louis a obtenu un certificat de service signé par le comte de Parabère, en date du 13 novembre 1635.

Armes : *D'azur, à trois coquilles d'or, 2 et 1.*

L'écu sommé d'un casque armé de ses lambrequins.

Supports : *Deux lions.*

CHIROL DE LA BROUSSE.

Parmi les plus anciennes familles de l'Auvergne, et les plus recommandables de cette province, il faut citer celle de Chirol, dont les membres n'ont cessé d'occuper des fonctions militaires d'un grade élevé et des charges de magistrature d'un ordre supérieur.

Nous voyons en effet qu'en 1614, Blaise de Chirol fut nommé capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, par Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, marquis de Châteauroux, comte de Clermont, etc., lieutenant général pour le roi en Guyenne. Ses lettres de provisions originales, signées par Henri de Bourbon, et scellées du sceau de ses armes, sont aux *archives de la famille.*

La famille de Chirol figure dans plusieurs montres de 1628, 1677, etc.

La filiation non interrompue de cette noble famille se prouve, par titres, à partir de Guillaume de Chirol, écuyer, seigneur des Chirols, de Beaufort, de la Motte et autres lieux, né vers 1520, mentionné dans le nobiliaire de Dom Col., qui figure au nombre des nobles convoqués en 1543, pour l'arrière-ban commandé par le comte de Tournon et le comte de Fontanges. Il épousa, en 1549, noble demoiselle Charlotte de Bromont, dont il eut dix enfants.

Cette famille compte des officiers des armées du roi, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et des chevaliers de la Légion d'honneur.

Armes : *D'azur, à une montagne de vingt et u[n] coupeaux d'or; au chef d'argent, chargé de trois étoi[les] de gueules.*

Couronne de comte.

CHIRON.

Cette famille, originaire de Bretagne, a posséd[é] les seigneuries de la Cazinière et du Bois-Ma[...] raud.

Elle a donné deux auditeurs des compte[s] depuis 1690.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois dauphins de même, les deux du chef adossés.*

Nous trouvons encore une autre famille, originaire de Bretagne, comme la précédente, ayant possédé les seigneuries du Bodiau, du Reste, du Brossay.

Elle a donné un échevin de Nantes en 1690.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois cœurs de gueules.*

CHIRON DE KÉRALY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *De gueules au croissant d'argent au chef du même, chargé de trois coquilles de sable.*

Alias : *D'azur à trois échelles d'or, surmontées chacune d'une étoile du même.*

CHISEUIL (*de*). — *Voy.* Maublanc de Chiseuil.

CHISSÉ (*de*).

Famille originaire du Haut-Faucigny.

Jean de Chissé, évêque de Grenoble en 1338, conseiller intime de Humbert II, dernier dauphin du Viennois, contribua à la réunion du Dauphiné à la France.

Une des branches de la famille restée en Savoie joint à son nom celui de sa terre de Polinges, dans le comté du Genevois.

Armes : *Parti d'or et de gueules, au lion de sable, armé, vilené, lampassé de gueules, brochant sur le tout*

Devise : *Toujours.*

[...] Maison originaire de la province du Maine, maintenue en l'élection de Valognes en 1666. Henri de Chivré, seigneur de la Barre en Anjou, lieutenant général d'artillerie, obtint que la seigneurie de la Barre, unie à celle de la Guenaudière et de Saint-Aignan, fût érigée en *marquisat*, par lettres patentes du mois de mai 1633. Il avait épousé, le [...]e Carbonnel, et est mort [...] eut un fils, Henri, tué au [...] 1675.

Henri-Louis-Gabriel de Chivré, seigneurs de Sottevast, vendit en 1720 le marquisat de la Barre au marquis de Torcy.

Son fils, Louis-Henri de Chivré, seigneur de Sottevast, a assisté à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Valognes en 1789.

Armes : *D'argent, au lion de sable.*

CHOCQUEUSE (*de*). — *Voy.* le Caron de Chocqueuse.

CHODERLOS DE LACLOS.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'argent à deux piques renversées de sable passées en sautoir, accompagnées de quatre flammes de gueules; au chef d'azur chargé de neuf billettes d'or, 5 et 4*

CHODRON DE COURCEL.

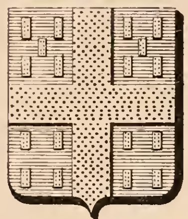
Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Le titre de baron est du second Empire. Il a été accordé au mois d'octobre 1866 à Louis-Jules Chodron de Courcel.

Armes : *D'azur, à trois chaudrons ronds d'or, les anses levées de même.*

CHOISEUL (*de*).





Maison qui tire son nom de la terre de *Choiseul*, ancienne baronnie en Bassigny. Elle est une des plus considérables de la pr... de Champagne. L... V... c... n... d... c... I... v...

sous le règne de Louis ... *mer*, et qui fit du bien ave... *Gotzelin*, son fils, abbé ... monastère. L'abbé Le L... traité de l'origine de cette ... logie qu'il en a dressée, est ... du P. Viguier, qu'elle est ... de Langres, fondé sur ... Choiseul étaient les prem... Langres, et que les princ... étaient des partages des comtés donnés à des enfants puînés des comtes. D'ailleurs, Raynier de Choiseul, le premier de ce nom, dont on trouve des titres, ayant consenti, en qualité de seigneur de fief de Renaud, comte de la Ferté, chevalier, à la donation faite par celui-ci et par Gertrude, sa femme, à l'abbaye de Molesmes, du presbytère, de la dîme et du four d'un lieu appelé *Vacua-Silva*, qu'il tenait de ce Raynier, l'abbé Le Laboureur infère de là que Raynier de Choiseul était de famille comtale, et de même race que Renaud de la Ferté, parce que cette qualité de seigneur de fief suppose que, suivant la coutume de ce temps-là, il n'y avait que les puînés qui tinssent leurs partages en fief de leurs aînés, et qui fussent leurs principaux vassaux. Quoi qu'il en soit de l'origine de cette maison, les chartes des donations qu'elle a faites à l'église de Langres et aux abbayes de Molesmes, de Morimond et de la Charité, et qui sont confirmées de degrés en degrés, pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, établissent clairement sa filiation; et elle a cet avantage que plus on remonte dans les temps reculés, plus on trouve d'illustration et de grandeur.

L'histoire de la maison de Choiseul est chargée d'un trop grand nombre de faits, liés avec l'histoire ecclésiastique et civile de la province de Champagne, pour pouvoir la donner ici en détail; on se contentera d'en exposer seulement un précis, pour faire connaître les différentes branches qui en sont sorties.

Raynier, seigneur de Choiseul, qui a donné son origine à cette maison, était le premier vassal du comté de Langres, dès 1060. Il donna, pour le salut de son âme, et de celles de ses prédécesseurs, l'église de *Saint-Gengaul* de Varennes à l'abbaye de Molesmes, du consentement de Hermengarde, sa femme, et de ses enfants; ce qui fut depuis confirmé par lettres de Renaud, évêque de Langres, dès 1084.

Un de ses descendants, Jean, premier du nom, sire de Choiseul, qualifié aussi par un titre de 1239, fut connétable de Robert II, duc de Bourgogne, qui le nomma l'un des exécuteurs de son testament, du mois de mars 1297, dans lequel il le qualifia *son cousin*, et il fut l'un des seigneurs qui apposèrent leurs sceaux au codicille que ce prince fit à Arras au mois de septembre 1303. Il mourut au mois de mai 1308, et fut inhumé dans l'abbaye de Morimond. Il avait épousé *Alix*, surnommée de *Manceuil*, dont il eut postérité.

La généalogie de la famille est régulièrement établie par des titres de donation faits à l'abbaye de Molesmes à partir de Raimès Ier de Choiseul (1060).

Parmi les alliances de cette époque il faut citer celle de Rainard III, sire de Choiseul, qui épousa Alix de Dreux, dame de Salins, et de Fraves, petite-fille de Louis VI, dit le Gros, fille de Robert, comte de Dreux, quatrième dudit roi de France et d'Alix de Savoie.

Parmi un grand nombre d'hommes illustres qu'a produits cette famille, il faut citer :

Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France le 24 août 1619, mort le 1er février 1626.

César, duc de Choiseul, comte du Plessis Praslin, maréchal de France le 20 juin 1645, mort en 1675.

Claude, comte Choiseul, maréchal de France le 27 mars 1693, mort en 1711.

Jacques, marquis de Choiseul Stainsville, maréchal de France le 13 juin 1783, mort en 1789.

Etienne-François, duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État aux départements de la guerre et des affaires étrangères, négocia le mariage du roi Louis XV avec Marie Leczynska, mariage qui réunit la Lorraine à la France; sous son ministère il donna encore la Corse à la France, ce qui permit à Napoléon de naître Français.

César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, fut ministre et secrétaire d'État au département de la marine sous Louis XV. Mort en 1784.

Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul Beaupré, appelé le comte de Choiseul-Gouffier après son mariage avec Marie de Gouffier d'Heilly, descendante des ducs de Rouannais, fut colonel du régiment de la couronne et ambassadeur sous Louis XVI, célèbre par son ouvrage : *Le Voyage pittoresque de la Grèce ;* il fut encore membre de l'académie française ; pendant l'émigration il reçut de l'impératrice Catherine de Russie et de l'empereur Paul Ier l'accueil le plus empressé et des terres considérables en Russie.

Il y a en outre plusieurs cardinaux archevêques et évêques.

Armes : *D'azur, à la croix d'or cantonnée de 18 billettes du même, dont 5 placées en sautoir dans chaque canton du chef et 4 placées en carré dans chaque canton de la pointe.*

La famille Choiseul se divise en 3 branches :

1° La branche des Choiseul Gouffier ;
2° Celle des Choiseul-Praslin ;
3° Celle de Choiseul-Beaupré.

Branche de Choiseul Gouffier

1° **Choiseul-Gouffier** (Théobald Cte *de*), Paris, avenue Montaigne et chau de Razat, par Thiviers (Dordogne).

2e **Ch.-G.** (Erard Cte *de*). — Résidences : Paris, 61, avenue de Wagram, et chau de Chartrelles, près Fontainebleau (Seine-et-Marne).

3° **Ch.-G.** (Alfred Cte *de*), capitaine commandant au 149e d'infanterie, à Paris, 142, rue de Grenelle-Saint-Germain et à Epinal (Vosges).

Branche des Praslin

Choiseul-Praslin (Horace Cte *de*). — Résidence : 232, rue de Rivoli, à Paris.

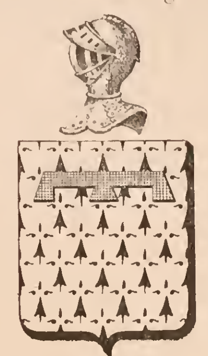
Branche de Baupré

Choiseul-Beaupré (Mis *de*).

CHOISNE DE TRICQUEVILLE

Cette famille, originaire de la paroisse de Saint-Georges du Bois-Besnart, au Cotentin, a été anoblie en 1401 pour ses grands mérites et ses grandes vertus. Le premier auteur connu est Jean de Choisne, seigneur de Cottigny.

Léonord de Choisne, écuyer, seigneur de Tercey, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gendarme de la garde du roi, épousa en 1701, Julie Le Tellier, fille et héritière de Jacques Le Tellier, seigneur de Tricqueville. Léonord de Choisne de Tercey se battit : à Oudenarde, où il eut son cheval de monture tué sous lui ; à Malplaquet, où il fut dangereusement blessé. Il mourut à Strasbourg où il était à la tête de sa troupe, en 1734.



Son fils Jacques Léonord de Choisne de Tricqueville, était garde du corps ; il mourut en 1764.

Il existe un acte notarié demandant dispense de la garde royale pour ses deux fils mineurs.

Cette famille s'est alliée aux du Mesnil Adelée, du Fossey, de Saint-Clair, de la Croix, de Talvende, de Thiesse, de Grüel, de Bailleue, d'Harcourt, Le Cointe, Le Tellier de Tricqueville, Le Blanc de Rolval, de Brevedent de Saint-Nicole, de Suerrières de Boisdelaval, de Mallevoüe d'Aulnay, de Jupilles.

Armes : *D'hermines, au lambel de sable.*
Casque d'argent bruni à cinq grilles.

Devise : *Sagesse et Justice.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Choisne de Tricqueville** (Emile *de*). — Résidence : Aïn-El-Arba (Algérie).

2° **Ch. de T.** (Ferdinand *de*). — Résidence : Neuville-sur-Touques (Orne).

3° **Ch. de T.** (Mlle *de*) — Cha de Moulins-le-Carbonnel, par Fye (Sarthe).

CHOISY (*de*). — *Voy.* Boyer de Choisy ; Bunot de Choisy ; Soullier de Choisy.

CHOLET (*de*).

Ancienne et illustre maison, qui a donné son nom à la ville de Cholet ou Chollet, en Anjou, baronnie qu'elle a possédée dès les premiers siècles de la monarchie jusqu'au xiie, temps où elle était déjà répandue dans plusieurs provinces, et divisée en différentes branches, dont une, établie à Abbeville l'an 1100, subsiste encore dans le Barrois, et mérite surtout d'être connue. Elle a pour chef André de Cholet, issu des anciens barons de Cholet, qualifié *chevalier* en 1148. Il était établi à Abbeville dès le commencement du xiie siècle. Il laissa postérité.

Cette famille a fourni plusieurs personnages distingués.

Elle a formé plusieurs branches :

1° Des seigneurs de la Choletière et de Daugeau ;

2° Des seigneurs de la Jonbardière.

3° Des seigneurs de Langeaux, etc., établie en Barrois.

4° Des Cholet-Romecourt, en Barrois.

Armes : La maison de Cholet n'a eu de blason déterminé que dans le xive siècle : jusqu'à ce temps il a été si varié, qu'on n'a pu le désigner.

Mais les Cholet établis en Barrois portaient :

D'argent, au chevron d'azur, chargé sur le chef d'une étoile d'or, et accompagné de trois hures de sanglier de sable, 2 en chef et 1 en pointe : au chef d'azur, chargé d'une levrette d'argent colletée de sable.

Cimier : *Une levrette à demi-corps.*

Il existe une autre famille qui porte le titre de comte concédé sous le premier Empire. Nous ignorons la date de concession.

Armes : *D'or, au pin terrassé de sinople ; au lion léopardé de sable, brochant sur le fût de l'arbre ; au chef retrait de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

CHOLIER (*de*).

Comtes de Cibeins, barons d'Albigny, seigneurs de la Colonge, Fourquevaux, As, Buysante, la Serpollière, la Moche, Bully, le Breuil, Mizerieux Sainte-Euphémie, Beaumont, Chazelles, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, etc.

La famille de Cholier de Cibeins est une des plus anciennes qui subsistent parmi les nobles races nées autrefois dans le sein des Dombes.

Il résulte de plusieurs titres et terriers, qu'en 1386 un membre de cette famille (issu lui-même par différents degrés de génération de Rostaing Cholier, qualifié damoiseau en 1297) possédait déjà de grands biens dans les paroisses de Mizerieux et de Sainte-Euphemie ; ces biens passèrent à son neveu, vivant en 1410, aïeul de Jean Cholier, qui porta les armes avec honneur pour les ducs de Savoie. Il défendit la ville et le château de Villars en Bresse, qui leur appartenait. Pernetti mentionne dans ses recherches ce fait d'armes que le duc Philibert récompensa par des privilèges accordés aux biens que Jean Cholier avait dans ses états. De lui commence la filiation suivie de la famille.

Cette famille compte des chevaliers de Saint-Louis, de Malte, etc.

Armes : *D'or, à trois bandes de sable ; au chef d'azur chargé d'un lion passant du champ.*

CHOLLET DU BOURGET.

Famille originaire de Savoie sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, surmonté d'une couronne de même.*

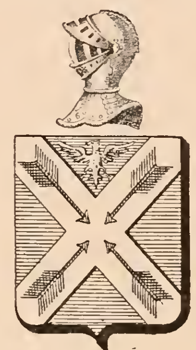
CHOMEREAU DE SAINT-ANDRÉ (*de*).

Famille originaire de Bourgogne, ayant donné en 1302 : des échevins à la ville de Joigny ; un sergent d'armes de Charles V en 1364 ; des conseillers au parlement de Dijon en 1660 et 1716 ; un maréchal des logis du comte d'Artois en 1784, et des officiers de toutes armes.

Armes : *D'or, au chêne arraché de sinople ; au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or.*

CHOMETTES. — *Voy.* Cornudet des Chomettes.

CHONET DE BOLLEMONT.



Cette famille lorraine est originaire de Suède par son auteur Pierre Schonen, capitaine suédois dans l'armée du duc de Saxe Weimar, qui se fixa définitivement en Lorraine en 1635 et s'y maria.

Elle fut anoblie dans la personne de Jean Chonet en 1717 par lettres patentes du duc Léopold de Lorraine, confirmées par d'autres lettres, du duc François du 28 janvier 1731.

Une des illustrations de cette famille est le général de division d'artillerie Chonet de Bollemont (Charles), fils de Léopold Dieudonné, prévôt royal d'Arrancy, né le 20 janvier 1749 à Arrancy (Meuse) et mort le 17 décembre 1815, qui, entre autres faits d'armes, commanda l'artillerie au siège de Maestricht, et au blocus de Mayence en l'an III.

Armes : *D'azur, au sautoir d'argent chargé de quatre flèches entées, empennées et apointées de gueules, se réunissant en cœur ; à l'aigle d'argent mise en chef.*

Devise : *Vis unita fit fortior.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Chonet de Bollemont** (Charles-Alfred), demeurant au château de Sainte-Lucie, à Rambervillers (Vosges).

2° **C. de B.** (Ernest), né en 1837, industriel, demeurant à Rethel, marié à Blanche-Charlotte Chonet de Bollemont.

3° **C. de B.** (Charles-Melchior-Marie), fils du précédent, né le 4 janvier 1867 à Rethel, et y demeurant.

CHOPPIN D'ARNOUVILLE.

Cette famille, qui a constamment donné au pays des magistrats et des administrateurs distingués, est aujourd'hui l'une des plus anciennes familles parlementaires. Sa noblesse date du xvᵉ siècle.

Et sa filiation prouvée sur pièces authentiques commence à Jean Choppin, originaire de Troyes qui reçut, en 1444, des lettres de noblesse du roi Charles VII, en récompense de son dévouement et de sa valeur signalés dans maints combats.

En 1557, René Choppin quitta fort jeune l'Anjou et vint se fixer au barreau de Paris, où il rencontra pour émules Séguier, de Thou, et d'autres avocats célèbres. Il fut lui-même considéré comme l'un des jurisconsultes les plus éminents de son siècle ; on lui doit plusieurs ouvrages remarquables sur le droit. Il avait mérité des lettres de noblesse accordées par le roi Henri III, le 6 février 1578. Il assista à la réformation parmi la noblesse avec le titre d'écuyer, seigneur d'Arnouville et de Chaston en Anjou.

René Choppin se fit remarquer par son zèle pour la Ligue; plus tard, cédant à la reconnaissance, il fit d'Henri IV un panégyrique qui obtint un grand succès. Il mourut le 30 janvier 1606; il avait épousé, en 1564, Marie Baron, d'une famille noble d'Anjou, dont il eut plusieurs enfants.

Cette famille compte plusieurs conseillers, au parlement, des présidents de cour, un général de brigade né en 1771, Mathieu Choppin, d'Arnouville, un colonel d'artillerie, fils de Augustin Choppin d'Arnouville, mort en 1857.

Armes : *D'azur, à un cerf ailé d'or, passant sur un épieu du même, issant de la pointe de l'écu.*

L'écu timbré d'un casque à cinq grilles.

Supports : *Deux levrettes blanches, colletées de gueules et bouclées d'or.*

Ces armes ont été enregistrées en 1697, dans l'armorial général, dressé en exécution de l'ordonnance royale de 1696. Paris, 1ᵉʳ volume.

CHOQUEUSE. — *Voy.* le Caron de Choqueuse.

CHOSSAT (*de*).

Cette famille est originaire de la Bresse. Elle a formé deux branches : celle de Montburon et celle de Saint-Sulpice.

Jean Chossat, président en l'élection de Bourg, fut pourvu le 6 octobre 1637 d'une charge de secrétaire du roi.

Cette famille fit ses preuves pour l'école militaire par devant Cherin les 17 juillet et 7 août 1781.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et, en pointe, d'une rose de même.*

CHOUDENS (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'argent, à trois cœurs de gueules.*

CHOULOT. — *Voy.* de Lavenne de Choulot.

CHOULY DE PERMANGLE (*de*).

Maison noble des plus anciennes du Limousin.

La filiation suivie de cette famille remonte à Irieix de Chouly, premier du nom, chevalier, seigneur, marquis de Permangle, grand bailly d'épée de Limoges; marié deux fois, de son premier lit, il n'eut qu'un fils, Jean, mort sans postérité; de son second lit, il eut une fille et un garçon qui continua la postérité, lequel fut gouverneur de la ville et cité de Saint-Irieix, en Limousin, en 1594, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel commandant de la compagnie des gardes du duc d'Epernon, marié par contrat du 4 octobre 1505, à Françoise de Gentil, dont il eut entre autres enfants, Irieix de Chouly, seigneur de Permangle, chevalier, gouverneur de Limoges, lieutenant général des armées du roi. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et s'y distingua pendant cinquante-cinq années.

Il se signala aux sièges de Montauban, de Saint-Jean-d'Angely et de la Rochelle. Il fut fait maréchal des logis de la garde ordinaire du roi; le cardinal Mazarin représentant à la Reine l'importance de cette charge, elle lui répondit qu'elle n'appréhendait rien pour cette compagnie, tandis que Permangle serait à la tête; en effet, il la commanda avec gloire pendant plus de vingt-cinq campagnes, et particulièrement au siège de Maestricht, où il reçut une blessure à la tête. Il servit à la conquête de la Franche-Comté et du duché de Limbourg, où le roi fut présent, et au passage du Rhin, où il fit preuve d'une rare intrépidité. En récompense de ses longs services, Sa Majesté le nomma gouverneur de la ville et cité de Limoges, par lettres patentes du 2 janvier 1676, charge dont il prêta serment entre les mains de M. d'Alègre, chancelier de France, et les lettres furent enregistrées en la chambre des comptes, le dernier janvier de la même année. Il mourut en 1679, et le P. Séraphin, prieur des Augustins de Limoges, prononça son oraison funèbre le 12 février, en présence de M. de Limoges, de M. l'Intendant, de MM. du Présidial, des consuls et nobles de la ville, dans l'église du Guegroits. Dans son discours, il exalte sa générosité dans l'affaire de la Porte Sainte-Antoine, à Paris, où il combattit à la tête de son corps, soutint le régiment des gardes françaises, et força avec lui les barricades des Lorrains et des Espagnols, qu'ils

contraignirent de se sauver avec désordre dans Paris. Il secourut Cognac, battit Baltazar à Saint-Andréa, et prit le chef de l'avant-garde. Il avait fait son testament le 23 août 1678, par lequel il institua pour son héritier Irieix-Juniers, son neveu, fils aîné de Jacques, son frère, avec substitution graduelle et perpétuelle de mâle en mâle.

Cette famille compte des chevaliers de l'ordre yoral et militaire de Saint-Louis, un chevalier de l'ordre royal et militaire de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois lis au naturel, et en pointe d'une fleur de lis florencée d'or.*

CHOUMEILS DB SAINT-GERMAIN.

Famille de robe anoblie par les charges, originaire d'Auvergne.

Armes : *Parti : au 1 d'azur à trois barres d'argent; au 2, échiqueté d'argent et de sable.*

CHOUSY (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, à trois poissons au naturel posés l'un sur l'autre, celui du milieu contourné.*

CHRESTIEN DE BEAUMINY.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'or, à deux épées d'azur en sautoir, accostées en chef et aux flancs de trois croissants de même, et, en pointe, d'une rose de gueules.*

CHRESTIEN DE POLY.

Famille originaire de Picardie, passée en Bretagne.

Armes : *D'azur, à la bande accompagnée en chef de quatre étoiles à cinq rais, 1, 2 et 1, et, en pointe, de trois roses tigées, posées dans le sens de la bande, le tout d'argent.*

Devise : *In Christo salus.*

CHRESTIEN DE TRÉVENEUC.

La famille Chrestien ou Chrétien, vicomtes de Pommerio, seigneurs de Tréveneuc, de la Masse, etc., est une des plus anciennes et des plus nobles de Bretagne.

Hervé Chrétien se croisa en 1248. Pierre, fut chambellan du duc François II; François, fut chancelier de Bretagne ; plusieurs sénéchaux de villes, des chevaliers de Malte, telles sont les principales illustrations de cette antique maison, maintenue dans sa noblesse le 15 janvier 1669.

Armes : *De sinople, à la fasce d'or, accompagné de trois casques de profil du même.*

CHRISTIANI (Bon).

Baron de l'Empire.

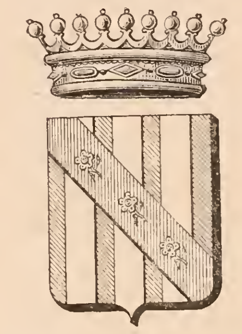
Armes : *D'or, à trois chevrons d'azur.*

CHRISTOL (*de*).

Famille originaire de Languedoc sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au lion lampassé de gueules.*

CIANELLI.



Cette ancienne famille, originaire de Lucques, en Italie, a étendu ses branches en Toscane, dans les États romains et le royaume des Deux-Siciles. Son nom, jusqu'au commencement du XVIe siècle, s'écrivait indifféremment *Cionelli* et *Cianelli*. La filiation authentique est établie depuis 1170. Cette maison faisait partie du patriciat lucquois.

Dès 1353, elle avait ses sépultures de famille dans l'abbaye de Camaivre et dans le vieux cloître de Saint-Frediano ; les écussons des pierres tombales figurent dans l'ouvrage du père Baroni.

La république de Lucques créa, le 27 avril 1626, le livre d'or de sa noblesse ; il contiendra, disait le décret, les anciens et nouveaux nobles et titrés; et plus loin, il était ajouté : « Ne seront considérées comme familles patriciennes que celles dont les membres pendant quatre générations auront obtenu le titre de sénateur, ou qui pourront prouver la continuation de leur noblesse pendant deux siècles au moins ».

La maison dont nous nous occupons figure au livre d'or, parmi les familles patriciennes et avec ses armes. Elle a produit des conseillers, des prieurs, des sénateurs, et un de ses membres, de 1382 à 1400, a même occupé la charge de gonfalonier, le poste le plus élevé de la République.

En 1400, le pouvoir tombe aux mains des Guinigi, les Cianelli prennent parti pour cette famille, et dans une liste rédigée par Deno-Guinigi lui-même, on relève parmi les noms, très peu nombreux, ceux de Jean et Boniface Cianelli.

La chute des Guinigi obligea leurs plus chauds partisans à quitter la ville. Nous voyons, en effet, la famille Cianelli se transporter aux confins du

territoire, probablement dans la forteresse de Lucchio, point stratégique important qui relevait de la paroisse de Benabbio, dans les archives de laquelle on trouve, sans aucune interruption, tous les actes de l'état civil de cette famille depuis 1500 jusqu'à 1712.

En 1673, François Cianelli va s'établir à Rome avec sa famille, et il forme souche d'une nouvelle branche.

Pierre-Paul Cianelli, né à Lucques en 1712, se maria à Naples avec noble demoiselle d'Urso, et forma ainsi une autre ramification de cette maison dont nous nous occupons plus spécialement. Les Cianelli de Naples ajoutent pour brisure à leur écusson : *trois bleuets d'or sur la bande de gueules.*

En 1858, la famille Cianelli, par suite du mariage de Pierre Cianelli avec Mlle Marie Le Petit de Serans, se trouve alliée à de nombreuses familles françaises, en autres aux Trimond, de Chivré d'Avenel, de Juigné, de Boisrenard, etc., et a acquis la nationalité française.

La filiation suivie de cette famille s'établit depuis noble Parente (1170 à 1225), qui eut trois fils qui continuèrent la descendance jusqu'à nos jours.

ARMES : *D'argent, à trois pals de sinople à la bande de gueules, chargée de trois bleuets d'or.*

Couronne de comte.

CIMIER : *Un lion au naturel tenant dans sa dextre un bleuet d'or et de la sénestre la devise :* Amant lucem.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Cianelli (GONZAGUE, Cte), 47, rue Saint-Ferdinand, à Paris, et villa Monrepos, par Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

CIBEINS. — *Voy.* DE CHOLIER DE CIBEINS.

CIBON (*de*).

La famille de Cibon est une branche des *Cibon* ou *Sibon* (le nom s'est écrit indifféremment de ces deux manières jusque vers le milieu du XVIIIe siècle) originaires de Provence.

Gaspard Cibon était un des trois consuls de la ville d'Aix, en 1667; — François de Cibon, conseiller du roi, et sous-lieutenant général en la sénéchaussée de Provence, séant à Aix, fit enregistrer ses armes dans l'armorial manuscrit de Provence, en 1698.

La branche qui, dans ces derniers temps, s'est fixée en Bretagne, a plus particulièrement suivi la carrière des armes. Elle a produit plusieurs officiers de marine distingués, un chevalier de Malte, plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc. Le brevet de pension délivré au nom du roi Louis XVIII, le 15 novembre 1816, à M. de Cibon, accorde au titulaire la qualification de comte. La filiation de cette famille a pu être établie depuis Pierre *Sibon*, officier de marine royale, marié à Toulon vers 1690, qui laissa postérité.

ARMES : *D'or, à l'aigle à deux têtes éployée de sable.*

Couronne de comte.

CILLART.

La maison de Cillart, en Bretagne, est noble d'ancienne extraction, de sang, de nom, d'armes, d'états et d'épée. Sa généalogie n'a été dressée jusqu'ici que pour la réformation de Bretagne de 1668; encore y est-elle tronquée et incomplète.

Sa noblesse est antérieure aux plus *anciennes réformations* connues. On appelait ainsi les enquêtes que les ducs de Bretagne et ensuite les Etats de la province firent à diverses époques pour rechercher les faux nobles, débouter les usurpateurs et maintenir dans leurs droits ceux dont l'extraction pure était incontestable.

En 1437, le duc Jean V, pour s'assurer de la fidélité de tous les seigneurs, chevaliers et écuyers de Bretagne, envoya des commissaires recueillir leurs serments dans tout le duché. Parmi les nobles du comté de Goëllo figura G. Cillart en cette circonstance.

La réformation de 1513, ordonnée par lettres patentes de la reine Anne pour toute la Bretagne et exécutée paroisse par paroisse, est conservée en manuscrit à la bibliothèque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); on y voit, au folio 297, dans la paroisse de Pleubihan, évêché de Tréguier, 1463, Jehan de *Kermenguy;* 9 août 1535, Coravan, fief noble appartenant à Jean Cillart.

Ils figurent également à la réformation de 1668.

La famille de Cillart habitait originairement les paroisses de Plourhan et Plérin, dans l'évêché de Saint-Brieuc. De là elle paraît être allée s'établir au diocèse de Tréguier, par suite du mariage d'Yves Cillart avec Françoise de Villeneuve, vers 1550. Les anciennes réformations faites de 1427 à 1513 ne mentionnent de Cillart que dans le premier de ces deux diocèses. Le serment des nobles de Bretagne, en 1437, ne mentionne qu'un seul Cillart, représentant sans doute de toute la famille dans le lieu où elle avait son principal et plus ancien établissement, et c'est dans le comté de Goëllo, évêché de Saint-Brieuc.

Cependant la famille de Cillart, dès l'an 1400, possédait la seigneurie de Hancanoff, au diocèse de Tréguier, et vers la même époque on trouve un autre membre de la famille dans l'évêché de Rennes, en la paroisse d'Amanlis. Philippe Cillart y est mentionné comme seigneur de Champdoradon, en 1446, 1459 et 1513.

En l'année 1312, noble homme Henri Cillart de Kerilly donnait à l'abbaye de Beaufort, du consentement de sa femme, tout ce qu'il possédait à Escrapes et à Coasgazec. Parmi les biens de cette

abbaye, il y en avait un très considérable appelé *Tenue Cillart*, et à la fin du XVe siècle, il y eut à la tête de ce monastère un abbé du nom de Jean Cillart.

Un extrait des comptes de Pierre Truschan, trésorier des guerres du roi, du 27 janvier 1378, mentionne Jehan Cillart, écuyer, un chevalier et huit autres écuyers, reçus à l'armée de Bergerac.

Suivant une monstre de 1380, Olivier Cillart servait contre les Anglais dans la compagnie du sire de Deuil, sous le duc de Bourgogne. On lui donne pour armes : *D'hermine à trois chevrons*.

Louis d'Anjou, roi de Sicile, s'obligea en 1384 à payer, quand ses finances seraient rétablies, 11.025 florins d'or à son bien-aimé écuyer Jean Cillart, qui l'avait puissamment secondé dans son expédition de Sicile.

La maison de Cillart se divisa en trois branches :

1° Celle de la Villeneuve, qui a pour auteur Jean Cillart, écuyer, seigneur de la Villechelio en Plourhan et du Hancanaff en Pleubihan, qui épousa vers 1400 Catherine de Lalande de Rostrenen, dont il eut postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

2° Celle de Kermainguy, qui a pour auteur François Cillart, seigneur de Kermenec, etc., né le 20 mai 1593, qui existe également de nos jours, et 3° celle de Surville, qui s'est éteinte en la personne du comte Cillart de Surville, chef d'escadre, cordon rouge, qui ne laissa pas de mâle.

On trouve différemment dans les anciens titres le nom de *Kermainguy* écrit aussi *Kerminguy*; mais la réformation de 1569, publiée par Toussaint de Saint-Luc en 1771, ayant adopté la première orthographe, la famille s'y est conformée.

ARMES : *De gueules, au greslier d'argent.*

Couronne de comte.

DEVISE : *Mon cor et mon sang.*

CILLEULS. — *Voy.* LAMBERT DES CILLEULS.

CIMIER. — *Voy.* FALCON DE CIMIER.

CINTRÉ. — *Voy.* HUCHET DE CINTRÉ.

CIPRIANI. (Cte).

Corse, Libourne.

ARMES ANCIENNES : *D'or, à six boules d'azur.*

CIMIER : *Une couleuvre courant engloutissante une couleuvre plus petite.*

ARMES MODERNES : *Coupé : au 1 parti d'or à six boules d'azur, et d'azur à trois chevrons d'or ; et au chef d'argent, brochant sur ce parti et chargé d'une croix de Jérusalem d'or ; au 2 d'argent à une couleuvre engloutissante une couleuvre plus petite au naturel.*

CIRESME (*de*).

En Normandie. La Roque, dans son *Traité de la noblesse*, p. 182, dit que Christophe Ciresme, seigneur de la Ferrière, notaire et secrétaire du roi dans la vicomté de Bayeux, natif de Vernon-sur-Seine, ayant cédé sa charge à *Jacques Adam*, se fit anoblir avec Antoine et Scipion Ciresme, ses deux fils, le 1er février 1545, moyennant 600 écus de finances, par lettres du roi François II, données en juin 1559.

ARMES : *De sinople, à trois faulx d'argent, emmanchées d'or,* 2 *et* 1.

CISSEY. — *Voy.* COURTOT DE CISSEY.

CISTERNES (*de*).

Barons de Teix, seigneurs de Vinzelles, de Fontfreyde, de l'Orme, de Veilles, de Banssat, de Madaillat, de Rochegonde, du Chéry, du Mas, de la Serre, de Malsaigne, de Bonnac, de Plaisance, de Roche-Dagout, de Roche-Dragon, de la Marque, de Bohel, de Saint-Cirgues, de Sauvagnac, d'Aluzès, etc., noblesse de chevalerie, connue dès 1300. Une tradition de famille prétend que les Cisternes, établis en Auvergne, ont une origine commune avec la maison de *la Cisterna*, d'Italie. Les *Cisterna* d'Auvergne auraient quitté l'Italie à la suite des guerres entre les guelfes et les gibelins. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils portent les mêmes armes que les *la Cisterna* d'Italie. Nous trouvons parmi les personnages marquants : un chevalier dès 1300 : Pierre Cisternes, prêtre, curé de Gerzat, d'abord notaire de la cour de Montferrand et ensuite chancelier garde des sceaux de Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, qui paraît en ces deux qualités dans un grand nombre d'actes passés en Auvergne dans l'intervalle de 1432 à 1458 ; Antoine de Cisternes, qui fut député d'Issoire, auprès de Henri III, en 1577, et qui revint de la cour pourvu de la charge d'élu royal.

Les généalogies de cette famille peuvent être vraies en ce qui concerne la filiation ; mais elles manquent d'exactitude relativement aux qualifications nobles qui ne furent pas même données à deux présidents de la cour des aides, Etienne et Pierre de Cisternes, père et fils, lorsqu'ils firent foi-hommage au roi à cause de leurs possessions féodales en 1669, 1684, 1687 et 1717 ; d'ailleurs, le nom de Cisternes n'est point enregistré au recueil des *maintenues* de 1666, non plus que dans le nobiliaire de D. Coll. C'est donc postérieurement à ces époques que la famille Cisternes aurait acquis la noblesse. Quoi qu'il en soit, elle a de fort beaux précédents, car outre les magistrats que nous venons de citer, elle compte un troisième président à la cour des aides, un conseiller au conseil supérieur de Clermont, et deux braves officiers émigrés, dont l'un

a été fusillé à Bois-le-duc, à l'entrée des républicains sur le territoire hollandais en 1794 ; l'autre a reçu la croix de Saint-Louis le 29 juin 1814.

Cette famille a formé deux branches dont l'aînée, celle de Teix, s'est éteinte en 1754. La branche de l'Orme, actuellement existante, séparée au milieu du xviie siècle a produit les rameaux : 1° de Saint-Cirgues (fin du xviie siècle) ; 2° de Saint-Bonnet (commencement du xviiie siècle) et de Veilles (divisé lui-même en deux). Ce rameau a été formé par Hugues de Cisternes de l'Orme, seigneur de la Serre et de Veilles, marié en 1709 à Marie Chabas. Il s'est allié aux Paulze d'Ivoy, de la Poype (1741), de Horens de Limbourg (1808), de Saint-Mars (1823), de Laurencez (1835). Il compte un président au tribunal d'Ambert, un émigré qui fit la campagne des princes, un chevalier de Saint-Louis, un directeur des fermes du roi à Stenay (1815), fermier général des domaines et forêts à Poitiers (1822).

Armes : *D'argent, à une citerne de sable, maçonnée du champ et chargée en cœur d'une étoile de même.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions d'or.*

CITRES (*de*). — *Voy.* Dufaure de Citres.

CIVILLE. — *Voy.* Poret de Civille.

CIVRAC (*de*). — *Voy.* Durfort de Civrac.

CIZANCOURT. — *Voy.* Meniolle de Cizancourt.

CLAINES (*des*). — *Voy.* Dupuy des Claines.

CLAIRVAUX (*de*). — *Voy.* de Clervaux.

CLAM. — *Voy.* Mercier du Paty de Clam.

CLAMECY. — *Voy.* Callande de Clamecy.

CLAMORGAN (*de*).

Une des plus anciennes familles de la basse Normandie. Thomas de Clamorgan, chevalier banneret, vivait du temps des croisades. Thomas, chevalier, vivait en 1400. Cette maison, qui s'est divisée en deux branches, a été maintenue en 1666 en la personne de Jean-Michel de Clamorgan, écuyer, sieur de Carménil, d'Angoville, etc.

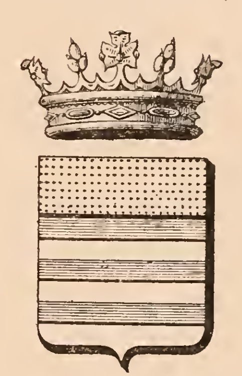
Jean-Charles-Claude de Clamorgan vivait en 1789 en l'élection de Coutances ; il a laissé postérité.

Armes : *D'argent, à l'aigle de sable, languée, becquée et membrée d'or ; à la bordure de gueules.*

CLANRANALD. — *Voy.* Macdonald de Clanranald.

CLAPARÈDE. — *Voy.* Hallez Claparède.

CLAPIERS (*de*).



La famille de Clapiers, qui subsistait en quatre branches connues sous les noms des seigneurs de Colongues, de Vauvenargues, de Gréoux, et du Puget, est une d'entre les anciennes du pays qui s'est le mieux soutenue par des alliances nobles qu'elle a contractées, et qui lui ont conservé l'entrée à Malte où elle a donné plusieurs chevaliers. Ces quatre branches sont issues de deux frères, Jacques et Honoré de Clapiers, seigneurs de Pierrefeu, enfants de Dermond de Clapiers de la ville d'Hyères, et d'Annoulette de Puget ; ils avaient un troisième frère nommé Pierre qui fut évêque de Toulon, et qui siégeait aux années 1448 et 1467.

Jacques de Clapiers, seigneur de Pierrefeu, de Roquebrune, de Paleisson et de Villeplis, fit hommage tant pour lui que pour Honoré de Clapiers, son frère, de la terre de Pierrefeu, le 5 décembre 1444. Il fit aussi hommage de ses terres de Roquebrune, de Paleisson et de Villeplis le 12 janvier 1449. Béatrix Jassande, sa femme, est nommée dans une fondation qu'il fit avec Honoré de Clapiers, son frère, dans l'église d'Hyères, le 14 février 1440. Nicolas de Clapiers, issu de ce mariage, fut pourvu d'un office de conseiller du roi, et d'avocat des pauvres à Aix où il alla faire sa demeure, et où il épousa l'an 1470 Noue de Guirau, de laquelle il eut Jean de Clapiers, seigneur de Pierrefeu, marié l'an 1509, avec Marguerite d'Agout, des barons d'Olieris, dont Antoine et François de Clapiers. Antoine de Clapiers, seigneur de Pierrefeu, fut seigneur de Colongues et de Venel par le mariage qu'il contracta l'an 1545 avec Jeanne de Cabanes, dame de Colongues, et de ce mariage est issue la branche des seigneurs de Colongues. François de Clapiers, son frère, fut reçu conseiller

aux comptes l'an 1556, et mérita par ses services que le roi, par un brevet du 17 octobre 1571 lui donnât le premier office de conseiller au parlement d'Aix qui viendrait à vaquer. Il a écrit un traité du droit, et la chronologie des comtes de Provence, et se maria avec Marguerite de Seguerais, dame de Vauvenargues, de laquelle il eut Boniface et Jean de Clapiers. Boniface prit le nom de Seguerais à cause de sa mère et a fait la branche des seigneurs de Vauvenargues. Et Jean de Clapiers, son frère, seigneur de Sambuc, fut reçu l'an 1585 dans l'office de conseiller aux comptes que son père avait. Il épousa, l'an 1593, Catherine de Clapiers, sa parente, de la branche de Colongues, de laquelle il eut Esprit de Clapiers, seigneur du Sambuc, puis baron de Gréoulx, qui a fait la branche des seigneurs de Gréoulx, de laquelle était chef Antoine de Clapiers, baron de Gréoulx, marié avec Thérèse de Foresta.

Honoré de Clapiers, seigneur en partie de Pierrefeu, frère de Jacques, avec lequel il fit hommage de la terre de Pierrefeu, l'an 1444, fut père d'Antoine Clapiers, seigneur de Pierrefeu, qui de Perrine de Costeaux, de la branche des seigneurs d'Allemagne, eut Jean-François de Clapiers, seigneur du Puget, marié avec Anne de Glandevez, des seigneurs de la Garde, dont est issue la branche des seigneurs Puget, qui est la quatrième de ce nom.

Armes : *Fascé de six pièces d'azur et d'argent, au chef d'or.*

Supports : *Deux aigles au naturel.*

Cimier : *Une aigle naissante couronnée d'or.*

CLARET.

Cette famille, originaire du Poitou, est habituée depuis plusieurs siècles dans la province de Bretagne, où elle a donné des membres distingués à la magistrature. Elle a porté les qualifications d'écuyer et de chevalier, et elle a possédé les terres et seigneuries de Poymaux et de Mersac dans le haut Poitou, et celles de la Touche, de la Helec, du Mur, etc., en Bretagne.

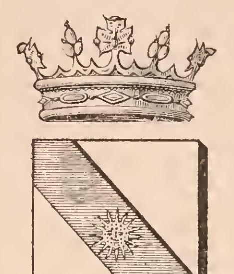
On retrouve son nom dans des *montres* et des aveux des XIVe et XVe siècles, et dans la réformation de 1536. Hervé-Robin Claret, écuyer, figure dans la monstre des revues de Nicolas Paynel, le 20 août 1385.

Cette famille s'est alliée à celle de Paen, de Trogoff, Pépin de Sévigné, de la Raissière, etc.

Des diverses branches qu'a produites la famille Claret, celle de la Touche est aujourd'hui la seule existante.

Armes : *D'azur, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.*

CLARET DE FLEURIEU.



Seigneurs de la Tourrette, barons d'Eyrieu, comtes de Fleurieu. Le nom de Claret était répandu dans le Midi de la France. Il a été porté, soit par une branche de la famille de Castellane établie dans le Gapançais où elle était connue sous le nom de Claret ; soit par la famille de Faure ou du Faure, originaire de Trièves.

Les *sieurs de Claret*, restés dans leur pays natal, étaient un rameau de cette maison.

L'histoire du Dauphiné fait mention d'un échange de terre dans le Gapançais entre Lantelme Aynard et le dauphin Jean II, à la charge de payer à Guignes du Faure la somme de 1.000 livres qu'il lui devait. Cet acte fut passé à Moirans le 24 mars 1315 en présence *d'Humbert Claret*, chanoine d'Embrun ; ajoutons que par leurs dispositions et leurs émaux, les armes des Fleurieu rappellent celles des du Faure qui sont : *D'argent à la bande d'azur enfilée de trois couronnes d'or.*

Nous trouvons les Claret de la Tourrette et de Fleurieu établie dans le Lyonnais dès le XVIe siècle. Cette famille a donné à ce pays des magistrats distingués, un président en la cour et sénéchaussée, un lieutenant général criminel, un gouverneur de la ville en l'absence du duc de Villeroy, un premier président des trésoriers de France dans la généralité du Lyonnais, un secrétaire perpétuel de l'Académie et un célèbre botaniste en relation avec tous les savants de son époque. Elle a fourni à l'armée nombre d'officiers, de chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Un de ses membres, directeur des ports et arsenaux, fut ministre de la marine et des colonies sous Louis XVI, gouverneur du Dauphiné jusqu'aux événements de 1792. Puis sénateur, comte de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut. Ses cendres reposent au Panthéon.

Après s'être alliée à toutes les familles distinguées de sa province, elle s'est répandue de nos jours à Paris, dans le Dauphiné, le Périgord, la Sarthe et la Bourgogne.

Armes : *D'argent, à la bande d'azur chargée d'un soleil d'or.*

Supports : *Deux aigles.*

Couronne de marquis.

Devise : *Claret, non nocet.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Claret**, Cte *de* **Fleurieu**, et Ctesse, née

de Pazzin, et leurs enfants, ch^au de Laye (Beaujolais) par Saint-Georges de R. (Rhône).

2° Cl., Cte de Fl. (Léon), et Ctesse, née de Forton, et leurs enfants, ch^au d'Estrablin, (Dauphiné), près Vienne (Isère).

3° Cl., Cte de Fl. (Henri) et ses enfants, ch^au de Marzac (Périgord), par les Eyzies (Dordogne).

4° Cl., Cte de Fl. (Arthur) et ses enfants, ch^au de Dangeul, par Marolles-les-Braux (Sarthe).

5° Cl., Ctesse de Fl., née de Laroche-Nully, et ses enfants (Bourgogne), ch^au de Saint-Germain-les-Bois, par Buxy (Saône-et-Loire).

CLARY (*de*).

Famille originaire du Limousin ayant possédé les seigneuries de Chapettes, de Saint-Angel, de Vergnes, de Goudoles, etc. Charles de Clary, seigneur, baron de Saint-Angel, était conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Limoges en 1661. Charles de Clary, qualifié chevalier, seigneur de Saint-Angel, conseiller à la cour des aides de Clermont, fit foi-hommage au roi en 1716 et 1723. Jean-Pierre de Clary, son fils, né à Clermont le 20 novembre 1712, servit consécutivement pendant 42 ans dans le régiment des dragons de la reine : il y parvint successivement aux grades de capitaine en 1743, de major en 1760 et de colonel en 1766. En 1780, le roi, satisfait de ses services, lui accorda le grade de brigadier ; ses nombreuses campagnes lui valurent en 1757 la croix de Saint-Louis. Il mourut à Clermont en novembre 1808. Jean-Charles de Clary était président à la cour des aides de Clermont vers 1780.

Il y a plusieurs familles nobles du nom de Clary en Languedoc, en Albigeois et en Picardie. La branche d'Auvergne est éteinte.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux clefs d'argent et d'un croissant du même en chef et d'un soleil d'or en pointe,*

CLASSUN. — *Voy.* Lucmau de Classun.

CLAUSADE (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'argent, à trois grenades ouvertes de gueules.*

Nous trouvons encore : *De gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermines de sable accompagnées de trois clefs d'argent posées en pal, 2 et 1, l'anneau en bas ; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

CLAUSEL. — *Voy.* Lavit de Clausel.

CLAUSEL DE COUSSERGUES.

Famille originaire du Languedoc, anoblie par des charges à la cour des comptes de Montpellier depuis 1602.

Armes : *Parti : au 1 d'azur au lion d'or ; au chef de même, chargé de trois étoiles du champ ; au 2 de gueules à la tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable.*

CLAUSONNE (*de*). — *Voy.* Fornier de Clausonne.

CLAUSTRES. — *Voy.* Bonnet des Claustres.

CLAUX ou CLOS DE L'ESTOILE (*du*).

Famille originaire de Bourgogne, passée en Auvergne, sur laquelle les renseignements nous font défaut.

Armes : *D'azur, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de deux coquilles de même, et, en pointe, d'une aigle d'or éployée.*

CLAUZEL.

Une famille de ce nom est en possession du titre de comte qui fut octroyé à Bertrand Clauzel, maréchal de France sous l'Empire, avec dotation impériale.

Armes : *Écartelé : au 1 d'azur à trois étoiles d'argent ; aux 2 et 3 d'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de trois mains appaumées ; au 4 d'or à trois crabes de gueules.*

CLAVEL DE VEYRAN.

Cette famille est originaire de province. Une de ses branches s'est fixée dans le haut Vivarais et a eu pour auteur le capitaine Clavel, l'un des chefs du parti huguenot dans cette contrée.

Cette famille a pris part en 1788 aux États généraux.

Armes : *D'argent, à la bande de gueules chargée d'un crapaud empalé d'un clou et accosté en chef à dextre d'une étoile à cinq rais, le tout d'or ; au chef d'azur chargé de trois étoiles à cinq rais, aussi d'or.* Dauphiné-Lyonnais : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois mouchetures d'hermines de sable.*

CLAVERIE (*de*). — *Voy.* Bonnel de Claverie.

CLAVIÈRE (*de*). — *Voy.* Bollon de Clavière.

CLAVIÈRES (*de*).

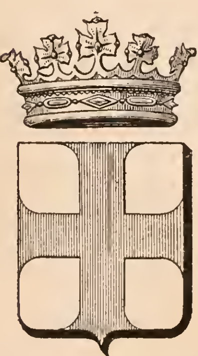
La maison de Clavières est originaire du Vivarais. Par acte reçu à Tournon, Dorel notaire, le 29 décembre 1778, messire René-Jean-Antoine de Clavières, seigneur de Saint-Barthélemy, Saint-Romain et autres places, habitant pour lors la ville de Tournon; et sur le vu des titres et généalogie de sa maison, et sur le vu des titres qui lui ont été communiqués par messire Gabriel de Clavières, fils de messire François de Clavières, de la ville de Lyon, — reconnaît que ledit messire François de Clavières descend en bonne, vraie, et légitime lignée d'une branche cadette de ladite maison de Clavières.

Le premier connu de cette famille est Vital Clavières, qui fut père de Bernard de Clavières, écuyer, qui vivait en 1523.

Armes : *De gueules, à la main d'argent, tenant deux faucons d'or longés de sable.*

Voy. Salvage de Clavières.

CLAYBROOKE (*de*).



Originaire d'Angleterre, cette famille est fixée en France depuis le milieu du XVIIe siècle. Elle a pour berceau la ville de Cantorbery, et possédait, dès le XIIIe siècle, des terres à Fulham et à Hammersmith, dans le comté de Middlesex.

D'après deux diplômes, signés par la reine Elisabeth et datés des 3 août et 3 novembre 1574, constatant ses armoiries, sa filiation, établie par le principal héraut d'armes d'Angleterre, remonte à la première moitié du XIIe siècle.

Elle est, suivant ces diplômes, une branche de l'ancienne et illustre maison de Brooke, et a pour premier auteur :

N... de Brooke, qualifié noble, né à Cantorbery, vivant en 1150.

Thomas Claybrooke, en 1574, servit dans l'armée française, où il acquit le grade de capitaine de cavalerie.

Son fils, Guillaume-Antoine, prévôt de Cambrai, membre de la Chambre de la noblesse aux Etats de Cambrésis, né à Cambrai le 9 janvier 1668. Le roi Jacques II, par un diplôme daté du mois d'août 1695, et rédigé en français, atteste l'ancienne noblesse de sa famille, et constate que de temps immémorial, elle a joui de tous les titres, honneurs et prérogatives, attachés à l'ordre des chevaliers baronnets du royaume d'Angleterre. Le roi Jacques III (plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges, pendant son exil en France), lui octroya des lettres patentes et un diplôme, en date du 9 février 1702, ayant en tête les générations, alliances et armoiries, en arbre généalogique, jusques et y compris Gilles Claybrooke, chevalier banneret, né en 1430.

Le roi Louis XVI octroya à cette famille, pour récompenser ses services et ceux de ses prédécesseurs, depuis leur établissement en France, des lettres patentes, datées du mois de juillet 1778, érigeant en baronnie en sa faveur et en celle de ses descendants mâles, dans l'ordre de primogéniture, les terres de Liéramont, Hallons, Vendeuil, Sorel, Malvoisine, Vausorel, et Petit-Sorel, Picardie, sous le titre de Hammer-Claybrooke.

Cette famille compte plusieurs officiers distingués dans nos armées et des chevaliers de divers ordres.

Armes : *D'argent, à la croix pattée de gueules.*

Couronne ducale.

Cimier : *Une autruche aux ailes d'or, le corps herminé, tenant à son bec un fer à cheval de sable.*

L'écu entouré d'un manteau ducal de gueules, doublé d'argent.

CLAYE. — *Voy.* Lebas de Girangy de Claye.

CLÉDAT (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'argent, à une fasce d'azur, chargée d'une épée d'or posée aussi de fasce, accompagnée en chef de deux quintefeuilles d'azur, et en pointe d'une clef de sable.*

CLÉMENT D'AERZEN.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *Écartelé : au 1 d'azur à la montagne d'argent, surmontée d'une tête de cheval, coupée d'or; au 2 de gueules, à l'épée en pal d'argent,* qui est des barons tirés de l'armée; *au 3 de gueules à trois épées en sautoir d'argent, garnies d'or, surmontées à la deuxième pointe d'une étoile d'argent; au 4 d'or à deux palmiers de feuillage enlacé de sinople, soutenu de même; sur le tout de sable, au cœur d'argent enflammé de gueules.*

CLÉMENT DE GIVRY, de BLAVETTE, de SAINT-PALLAYE et de GRAVESON.

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *Coupé : au 1 de gueules au soleil d'or* (de concession); *au 2 d'azur à la fleur de lis d'or* (de concession); *à la fasce d'or brochante.*

Devise : *Si regnare capis, regnat clementia tecum.*

Couronne de marquis jusqu'à la Révolution ; de comte, depuis la Restauration.

Cimier : *Une main tenant une épée transperçant un casque de chevalier sur lequel court un lézard de sinople.*

Supports : *Deux lions, la tête couronnée.*

La branche de Graveson blasonne :

D'argent, à trois pals de gueules.

CLERCQ (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'azur, à deux palmes d'or passées en sautoir, enfilées dans une couronne et cantonnées de quatre étoiles aussi d'or.*

CLERCY (*de*).

Famille originaire de Normandie sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De sinople, à la fleur de lis d'or.*

CLÉREL (*de*).

L'histoire fait mention de plusieurs seigneurs de ce nom, qui ont servi avec distinction les ducs de Normandie; de plus on voit figurer cette famille dans les recherches de Montfaut et de Boissy.

François de Clérel, reçu conseiller au parlement de Rouen en 1653, était seigneur de Rampant, du Breuil, de Tocqueville. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1666 et mourut en 1684.

Bernard-Bonaventure de Clérel de Tocqueville, un de ses descendants, fut le parrain d'Hervé-Louis-François Bonaventure, né le 14 juillet 1756, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et pair de France sous Charles X.

Armes : *D'argent, à la fasce de sable, accompagné en chef de trois merlettes du même et en pointe de trois tours de gueules ou d'azur.*

CLÉREMBAULT (*de*). — *Voy.* Gatian de Clérambault.

CLÉRIC (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'or, à une fasce, accompagnée en chef d'une aigle et en pointe d'un chevron ployé, le tout de sable.*

Casque, couronne de comte.

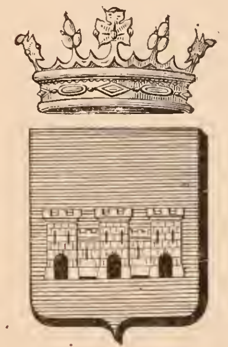
Cimier : *L'aigle.*

CLÉRISSY DE ROMOULES (*de*).

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Armes : *D'argent, à trois chandeliers de sable posés 2 et 1; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

CLERMONT (*de*).



Famille originaire de l'Oise (Ile-de-France), qui a pour auteur Antoine, comte de Clermont, mort à la Saint-Barthélemy assassiné par son cousin Bossy d'Amboise aux pieds de l'amiral Coligny. A la suite de cet événement, Antoine et son frère Ludovic quittèrent la France et se réfugièrent en Hollande où ils firent souche en contractant des alliances avec les principales familles seigneuriales belges, hollandaises et allemandes. Ils ne rentrèrent en France qu'en 1830 et s'y fixèrent définitivement.

Cette famille a produit des officiers de toutes armes, des magistrats, etc., etc,

Elle s'est alliée aux familles de : Montmorency, Van Marc de Lumen, comte de Horne, comte d'Egmont, Von der Mosel, comte Van Huyssen.

Il existe en Angleterre une branche de la même famille qui a pour chef Philippe de Clermont.

Armes : *D'azur, au château d'argent lampardé de gueules à trois tours.*

Cimier : *Heaume ouvert taré de fasce surmonté de la couronne de marquis.*

Lambrequins d'argent et d'or pour une partie, et d'or et noir pour l'autre.

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Clermont** (Auguste-Henri-Louis *de*). — Résidence : 18, cité Malesherbes, Paris. Marié à Mlle Blanche Pinaud.

2° **Cl.** (Gaston-Albert *de*). — Résidence : Aux Ormes (Loiret). Marié à Mlle Marguerite Groshartmann, dont : Maxime.

3° **Cl.** (Herman *de*). — Résidence : 17 bis, rue Legendre. Marié à Mlle Dietz-Monnin, dont : 1° Germaine ; 2° Christine ; 3° Jacqueline ; 4° Marie-Thérèse.

Voy. Rouet de Clermont.

CLERMONT-TONNERRE (*de*).



Cette maison est originaire du Dauphiné.

Le premier auteur connu est Sibaud, premier du nom, seigneur de Clermont et de Saint-Geoire en Dauphiné, mentionné dans un titre de la Chartreuse de Sibénite de l'an 1080. Il se maria et eut postérité.

Cette maison compte des personnages de mérite, un chevalier de Jerusalem, un chambellan du roi Louis XI, un conseiller et chambellan du roi en 1530 ; plusieurs membres tués au service du roi.

Henri est le premier de cette famille qui porte le titre de comte de Clermont et de Tonnerre ; il était gouverneur du Bourbonnais et de l'Auvergne, capitaine de 50 hommes d'armes, colonel de l'infanterie du Piémont, nommé duc de France par brevet du 1er mai 1571, confirmé par un autre du 10 juin 1572 ; il fut blessé à la bataille de Jarnac en 1569, et se trouva à celle de Moncontour la même année, où il porta la cornette blanche du duc d'Anjou, et au siège de Poitiers. Il fut tué à celui de la Rochelle au mois d'avril 1573. Il avait épousé, le 17 mai 1570, *Diane de la Marck*, dont il eut postérité.

Cette famille a formé entre autres branches celle des marquis de Cruzy, qui a pour auteur Roger de Clermont, second fils de Charles-Henri, comte de Clermont et de Tonnerre, qui vivait en 1614.

Charles-Henri-Jules de Clermont, appelé le *comte de Clermont-Tonnerre*, descendant du précédent, né le 6 avril 1720, a été d'abord cornette du mestre de camp du commissaire général de la cavalerie le 10 mars 1732 ; il fut fait capitaine le 16 février 1734, mestre de camp le 21 février 1740 d'un régiment de son nom, incorporé en 1761. Brigadier le 20 mars 1747, maréchal de camp le 1er mai 1758, lieutenant général le 25 juillet 1762 il a été nommé en 1765 lieutenant général en survivance de la province du Dauphiné, où il commanda en chef. Il a épousé, le 4 juin 1741, Marie-Anne-Julie le Tonnelier-de-Breteuil, dans le palais de feue la reine en 1757. De ce mariage, il y a eu plusieurs enfants qui ont continué la postérité.

Ce fut à Sibaud, deuxième du nom, comte de Clermont-Tonnerre que l'on attribue la concession des *clefs pontificales* par Caliste II, que ce Sibaud conduisit à Rome au commencement du mois de juin 1127, pour le rétablir sur le Siège de Saint-Pierre, après en avoir chassé l'antipape Grégoire VIII. Calixte II, pour laisser à la postérité des marques de reconnaissance d'un service si important, accorda, dit-on, à cette maison de Clermont le privilège de porter pour armes :

Deux clefs d'argent posées en sautoir, sur un champ de gueules.

Et pour cimier : la tiare papale.

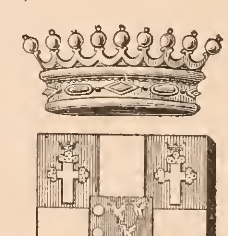
Avec cette devise : *Si omnes te negoverint, ego te nun quam negabo.*

On prétend que cette maison portait auparavant des armes parlantes, qui étaient : *un mont surmonté d'un soleil*, et l'on ajoute que la bulle des concessions des nouvelles armes était datée du 23 juin 1120, et qu'elle s'est conservée longtemps dans les archives de l'église de Vienne, en Dauphiné.

Les autres branches ont aussi conservé les *deux clefs d'argent posées en sautoir.*

Voy. Tillette de Clermont-Tonnerre.

CLÉRON D'HAUSSONVILLE (*de*).



Famille originaire de Franche-Comté, passée en Lorraine.

Sa filiation commence à Hugues, chevalier, seigneur de Cléron, près d'Ornans, qui vivait en 1088.

En 1453, le duc de Bourgogne conquit le château de Gavre après une grande bataille dont le récit circonstancié se trouve dans Jacques du Clercq ; parmi les chevaliers qui gagnèrent leurs éperons à Grave, on cite Adrien de Cléron.

Guy de Cléron, seigneur de Saffres et de Belmont, second fils d'Othenin, seigneur de Cléron,

est l'auteur de la branche des seigneurs d'Haussonville, il mourut le 1er janvier 1543.

D'Hozier cite un Cléron, seigneur et baron de Saffres, chevalier de l'ordre du roi, qui épousa, le 31 septembre 1561, Françoise de Pracomtal, dont il eut postérité.

Claude de Cléron, baron de Saffres, épousa en 1620 Gabrielle d'Averhault, fille de Claude et d'Anne de Marcoffey, qui lui porta en mariage la baronnie d'Haussonville, située à quatre lieues de Nancy.

Son petit-fils, Jean-Ignace de Cléron, dit le *comte d'Haussonville*, conseiller d'Etat du duc Léopold, fut grand-maître de l'artillerie de Lorraine; il épousa, en 1692, Marie-Louise du Hautoy, dont il eut postérité.

Cette famille compte un maréchal des camps et armées du roi, grand louvetier du feu roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, mort en 1724; un capitaine dans le régiment royal Roussillon, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de la marine, en 1768, dont Charles-Louis-Bernard, né en 1770.

ARMES : *De gueules, à la croix d'argent cantonnée de quatre croix de même, tréflées et couronnées d'or; sur le tout de gueules, chargé de trois besants d'argent à dextre, et à sénestre de cinq safres ou aiglettes de mer, posées en sautoir.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

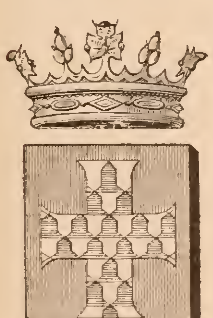
Cléron, Cte d'Haussonville (GABRIEL-PAUL-OTHENIN *de*). — Résidence : 41, rue Saint-Dominique à Paris.

Marié le 24 octobre 1865 à Pauline d'Harcourt, dont : *a*) Aleth ; *b*) Elisabeth ; *c*) Matilde ; *d*) Madeleine.

Littérateur français, membre de l'Institut, ancien député, né à Gurcy-le-Châtel (Seine-et-Marne) le 21 septembre 1843. En 1891, il fut désigné par Mgr. le comte de Paris pour remplacer M. Bocher, son représentant, et signala son action politique en convoquant et présidant des réunions royalistes dans plusieurs villes de province. Élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Caro, le 26 janvier 1888.

CLERVAL. — *Voy.* DES AYETTES DE CLERVAL ; MASSIEU DE CLERVAL.

CLERVAUX (*de*).



La famille de Clervaux, dont le nom, dans les anciens actes français, s'écrivait plus particulièrement de *Clairvaulx* (de *claris vallibus*), dans les titres et les auteurs latins, est une des plus distinguées parmi la noblesse d'extraction militaire du Poitou. Elle paraît avoir eu pour berceau la terre de Clervaux, située sur la rive gauche de la Vienne, à deux lieues au nord de Châtellerault, terre jadis considérable et décorée du titre de baronnie.

Guillaume de Clervaulx, le premier dont les chartes aient transmis le souvenir, est nommé dans l'acte d'une donation faite en 1164, au prieuré de Saint-Martin de Josselin.

Cette famille compte des officiers des armées du roi, deux chevaliers de l'ordre de Malte et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ARMES : *De gueules, à la croix pattée et alésée de vair.* Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux lions.*

CLERVILLE. — *Voy.* JOLLAN DE CLERVILLE.

CLÉRY. — *Voy.* ROBINET DE CLÉRY.

CLEUZIOU (*du*). — *Voy.* RAISON DU CLEUZIOU.

CLINCHAMP (*de*). — *Voy.* DUPUY DE CLINCHAMP.

CLINCHAMPS (*de*).

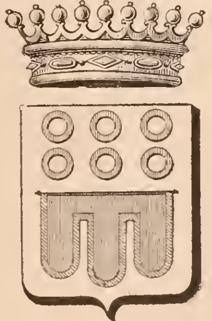
Très ancienne famille, connue depuis le xe siècle et tirant son nom de la terre de Clinchamps, en Touraine.

Elle a formé deux branches : l'aînée, fixée dans le Maine, et la cadette passée en Normandie, où elle se divisa en deux rameaux : celui de Bellegarde et celui de Bobie-Livry.

L'auteur de la branche de Normandie est Gauthier de Clinchamps qui vivait en 1098, et qui fonda le fief de son nom situé en la vicomté de Falaise.

Gabriel de Clinchamps, baron de Launay et de Fréville, seigneur de Bellegarde, bailli et gouverneur d'Evreux, capitaine de 50 hommes d'armes, vivant en 1600, est l'auteur du premier rameau.

Son descendant direct au quatrième degré, Joseph, marquis de Clinchamps-Bellegarde, né le 26 août 1762, épousa demoiselle Marie-Anne de Grey-Quencarnon, dont il eut postérité.



Un de Clinchamps, seigneur de Bobie-Livry, auteur du deuxième rameau, s'établit dans la sergenterie de Briquenard, vicomté de Bayeux en 1465, et y forma postérité, qui s'est continuée sans interruption jusqu'à nos jours.

ARMES : Maine : *D'argent, à la bande ondée de gueules, accompagnée de six merlettes de même posées* 3 *et* 3 *dans le sens de la bande.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de comte.

Devise : *Noli me tangere.*

Normandie : *D'argent, au gonfanon de gueules.*

Couronne de marquis.

Devise : *Pro Deo et Rege.*

La branche de Bobie-Livry blasonne :

D'argent, au gonfanon de gueules, surchargé de six annelets du même, rangés 3 et 3.

Branche du Maine

1° **Clinchamps** (Henri-Raoul, Cte *de*), né à Saïgon, le 20 mars 1878.

2° **Cl.** (Berthe-Charlotte, Ctesse *de*), né le 7 octobre 1863. — Résidence : Villa de la Nouette, à Saint-Firmin, par Chantilly (Oise).

Branche de Normandie

Clinchamps (Eugène, Mis *de*). — Résidences : 10, boulevard Mérentié, à Marseille, et chau du Brusc, par Toulon (Var).

Rameau de Bellegarde

Clinchamps de Bellegarde (Camille-Oscar-Tanneguy, Mis *de*), né le 7 janvier 1838. — Résidences : Chau de Jersey, par Illiers l'Evêque (Eure), marié : 1° à Suzanne-Marie-Béatrix d'André, décédée ; 2° à Mathilde-Marie-Jeanne de Cathelineau, dont du premier lit : *a*) Hugues-Marie-Joseph, né le 19 septembre 1863 ; *b*) Joseph-Marie-Edouard-Antoine, né le 22 mars 1866 ; *c*) Camille-Marie-Joséphine-Elisa, né le 10 mars 1867, et du 2e lit : *a*) Jacques-Marie-Victor-Joseph, né le 22 septembre 1879 ; *b*) Jean-Baptiste-Marie-Henri, né le 25 juillet 1881 : *c*) Béatrix-Marie-Louise, née le 7 mars 1883.

Branche de Bobie-Livry

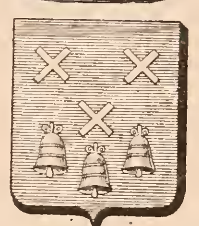
1° **Clinchamps** (Edouard-Jules *de*), né le 9 juin 1857, à Mutry (Calvados). — Résidence : Chau du Manoir, par Bayeux (Calvados).

2° **Cl.** (Vve Jules-Gustave *de*), née de Braque. — Même résidence.

CLISSON (*de*). — *Voy.* Poirier de Clisson.

CLOCK (*de*).





La famille de Clock, d'origine hollandaise, comptait plus de quatre siècles parmi la noblesse de ce pays, lorsqu'elle vint s'établir en France au xvie siècle. Elle professait la religion catholique.

Aussi distinguée par sa position de fortune que par les alliances qu'elle avait contractées, elle avait occupé des charges importantes avant la révolution de Hollande.

Jean de Clock, le premier qui se fixa en France, habitait Tergow (Gouda) résidence de ses ancêtres et où se trouvait le caveau de famille.

Jean de Clock, au retour de nombreux voyages, avait fait bâtir un beau château à la romaine, où il menait une noble existence. Lors des dernières guerres de Louis XIV, ce château, occupé par un général ennemi qui avait promis de le sauvegarder, fut d'après des ordres supérieurs, brûlé avec tout ce qu'il renfermait, archives et papiers précieux ; ce fut alors que Jean Clock se retira en France avec sa femme Maria de Swaen.

Cette famille compte un député de la noblesse à l'assemblée des États généraux de 1789, dans la sénéchaussée d'Angers ; un capitaine de cavalerie, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, puis chef de bataillon.

Armes : *D'azur, à trois cloches d'argent, 2 et 1, surmontées de trois franchies du même.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux cigognes.*

CLOIZEAUX. — *Voy.* Legrand des Cloizeaux.

CLOS (*du*). — *Voy.* du Claux de l'Estoile.

CLOSEL (*du*).

Famille originaire d'Auvergne sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De sable, au chevron d'argent.*

CLOSMADEUC. — *Voy.* Thomas de Closmadeuc ; Urvoy de Closmadeuc.

CLOT (*du*).

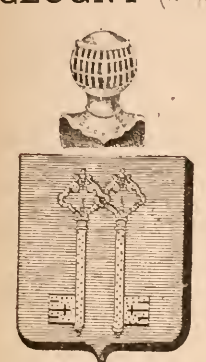
Famille originaire du Dauphiné sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à trois flammes, chacune de trois pointes de gueules.*

CLOTTE. — *Voy.* Roy de Clotte.

CLOZEL. — *Voy.* Barrat du Clozel.

CLUGNY (*de*).



Noble et ancienne famille de Bourgogne, originaire d'Autun, laquelle a produit plusieurs personnages recommandables par les charges et les dignités qu'ils ont possédées depuis quatre siècles, tant dans l'Eglise que dans la robe et l'épée.

La filiation de cette famille établie sur titres authentiques commence à Guillaume Clugny, d'Autun, qui vivait dans le xvie siècle. Il laissa trois fils nommés dans un acte latin de l'an 1334.

Cette famille a fourni un commandeur de la Guadeloupe et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Antoine-Charles-Étienne-Bernard, chevalier, marquis de Clugny, baron de Nuis-sur-Armançon, seigneur de Praslay, Marnay, Saint-Marc et autres lieux, fut conseiller du roi en tous ses conseils, et ensuite maître des requêtes ordinaires de son hôtel. Il émigra au commencement de la révolution de la Guadeloupe, où son oncle, baron de Clugny, frère de son père, était gouverneur général. Les malheurs de cette colonie et le terrible révolutionnaire Victor Hugues, proscrivit l'oncle et le neveu, confisqua leurs biens, etc. Il avait épousé à son château de Nuits, en Bourgogne, dame Mathieu-Apolline Jably, dont il eut : Marie, fille unique du marquis de Clugny, née à Bordeaux le 28 novembre 1778; elle épousa aux Etats-Unis, le même jour que son père, M. Jean-Baptiste de Nard, chevalier de Nard, ancien gendarme de la garde du roi, officier supérieur des colonies, créole de Saint-Domingue, colonel, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et du Lys.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants qui continuèrent la postérité.

M. le chevalier de Nard se pourvut en demande près du grand chancelier, pour obtenir du roi la permission de faire précéder le nom de ses enfants de celui de Clugny.

Armes : *D'azur, à deux clefs antiques d'or, adossées et entretenues.*

Cimier : *Un casque taré de front, dont est issant un daim aux ramures herminées, portant sur le toupet un globe sur lequel est un lion assis.*

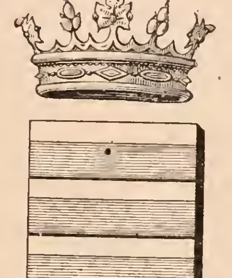
Supports : *Deux daims à têtes couronnées, les ramures herminées.*

CLUZEAU (*du*). — *Voy.* de Senigou de Rousset de Roumefort du Cluzeau.

CLUZEL. — *Voy.* Barbon du Cluzel.

COATPONT. — *Voy.* Lebescond de Coatpont.

COATTAREL (*de*).



Cette famille originaire de Bretagne a possédé les seigneuries de Coattarel, de Kerpichon, de Kervérault, de Keranglas, de Kernaudour, de Kerambilly, de Vergadiou, du Cosquetet de Kerbournet.

D'ancienne extraction, elle a prouvé à la réformation de 1669 une descendance ininterrompue de six générations. Elle a pris part aux réformations et montres de 1427 à 1543.

Nous trouvons : Rolland, croisé en 1248; Louis, seigneur de Kervérault, qui épousa vers 1481 Catherine le Rouge; un page du roi en 1741.

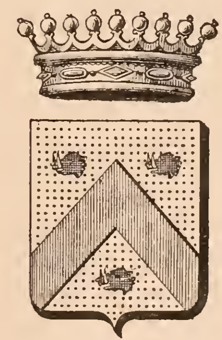
Cette famille a formé deux branches, dont l'aînée s'est fondue dans *Quélennec.*

Armes : *D'azur, à trois fasces d'argent.* — Alias : *D'argent à trois fasces d'azur.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Coattarel (Mme *de*). — Résidences : Chau de Bellevue et chau de la Ville-Maupetit, par Hénan-Bihen (Côtes-du-Nord).

COCHON DE LAPPARENT.



Cette famille, originaire de la Rochelle où elle a toujours tenu un rang notable, et répandue dès le xive siècle dans diverses provinces de la France, a fourni plusieurs membres distingués : l'un d'eux a joué un rôle important sur la scène des événements politiques depuis la révolution de 1789.

Sa filiation suivie remonte à sire François Cochon, écuyer, député par les Rochellais auprès de François Ier, puis de Henri II.

A partir d'Isaac, premier du nom, seigneur de Bénéon et de Lapparent, qui vivait en 1616, appa-

raissent les branches du Puy, de Lapparent, du Vivier et d'Espannes. Il ne reste plus que la branche de Lapparent; les autres sont éteintes.

Armes : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois hures de sangliers de sable.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Lapparent** (Ctesse douairière *de*), née Thiéblin, à Bourges (Cher), dont : *a*) **Lapparent** (Charles-Joseph-Emmanuel, Cte *de*), docteur en droit, à Favrille, par Issoudun (Indre) ; marié à M.-A. Viollet du Breil, dont : Solange ; *b*) le R. P. Joseph de L., s. J., ancien commissaire de la marine ; *c*) Magdeleine de L., religieuse au Carmel de Tours.

Mme R. de Lapparent née Tourangin des Brissards, à Issoudun.

2° **Lapparent** (V^{tesse} *de*), née de Raynal, ch^{au} du Perron, par Saint-Eloi-de-Gy (Cher), dont : *a*) Berthe de L., veuve de E. de Morlaincourt ; *b*) Henri de L., inspecteur général de l'agriculture, 9, rue du Regard, à Paris ; marié à Cécile Lucas, dont : 1° André, prêtre ; 2° Lucien, officier, marié à Clémence Scalbert ; 3° Philippe, agriculteur ; 4° Maurice ; 5° Henriette.

3° **Lapparent** (B^{onne} *de*), née Planchat, à Bourges ; dont : *a*) Albert de L., géologue éminent, 3, rue de Tilsitt, à Paris ; marié à Lucie Chenest, dont : 1° Paul ; 2° Marie, épouse de N. Dumat ; 3° François ; 4° Pierre ; 5° Jacques ; 6° Clémence ; *b*) Marthe de L. ; *c*) Hélène de L., épouse du docteur Boucher.

COEHORN (*de*).

Famille originaire des Pays-Bas passée en Alsace et Languedoc, à laquelle appartenait le général grand maître d'artillerie de Hollande, connu dans les annales militaires par l'invention d'une bouche à feu, principalement employée dans les sièges, le mortier qui porte son nom.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or à quatre pals d'azur ; aux 2 et 3 de sable au cor de chasse d'or, lié, engrêlé et virelé de gueules.*

COËNE (*de*).

Famille originaire de Flandre. Réhabilitation de noblesse, 5 août 1730.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules à un fer de moulin d'argent ; aux 2 et 3 d'argent à la fasce de sable, chargé de trois tours d'argent et accompagné de trois merlettes du second, rangées en chef.*

Casque, couronne.

Cimier : *Un sauvage issant de carnation, couronné de lierre tenant de sa main dextre une massue et de sa sénestre un écusson d'or.*

Devise : *Syt coene in't, groene.*

COETLOGON (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé le marquisat dudit lieu en 1622 ; les seigneuries du Gué-de-l'Isle, de Kerbério, d'Eslande ; la vicomté de Méjusseaume en 1570 et la seigneurie de la Motte-au-Vicomte ; la baronnie de Pleugriffet ; les seigneuries de la Gaudinaye, d'Ancremel, de Kervéguen ; la vicomté de Loyat ; les seigneuries de Lezonnet, de Kerhnel, de Lescréch, de Ponto, de la Bourdelaye, etc.

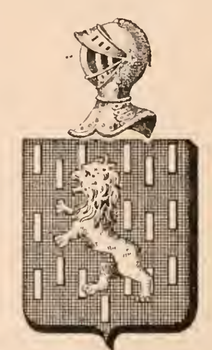
Elle remonte à *Eudes*, sire de Coëtlogon, qui épousa en 1180 Wagnès de Derval ; elle a produit entre autres personnages remarquables : Olivier, chevalier de l'hermine en 1454, président aux comptes en 1462 ; Robert, abbé de Saint-Méen en 1443-1492 ; Gilles, chambellan du duc François II en 1479 ; des gentilshommes de la chambre des rois Charles IX et Henri IV de 1570 à 1596 ; Guy, abbé de Saint-Jean-des-Prez, puis de Paimpont en 1472 ; trois conseillers au parlement de 1619 à 1703 ; un évêque de Cornouailles, 1706 ; plusieurs autres abbés de 1730 à 1770 ; un maréchal de France, vice-amiral et chevalier des ordres, 1730 ; un lieutenant général des armées du roi en 1749 ; deux membres admis aux honneurs de la cour en 1781 et 1784.

La branche aînée a porté par alliance en 1643 le marquisat de Coëtlogon dans la branche de Méjusseaume, qui l'a transmis aussi par alliance en 1740 à la famille de Carné-Trécesson. La branche qui existe aujourd'hui a pour auteur : Charles-Elisabeth, seigneur de Romilli, neveu de l'évêque de Cornouailles et du maréchal de France, marié en 1722 à Marie-Françoise Veteris, noble vénitienne.

Armes : *De gueules, à trois écussons d'hermines posés 2 et 1* ; sceau de 1370.

Devise : *De tout temps Coëtlogon.*

COETLOSQUET (*du*).



Ancienne maison de Bretagne, du ressort de Lesneven, paroisse de Plounéourmenez, évêché de Léon, distingué par ses services et ses alliances.

On trouve un *Olivier Quoetlosquet*, l'un des 30 écuyers de la chambre d'Alain de Rohan, sire de Léon, chevalier banneret, dont la montre fut faite à Thérouanne le 18 septembre 1383, mais le premier de cette maison

depuis lequel on a une filiation suivie, par titres originaux et autres, est Jean ou Jehan du Coetlosquet, qualifié noble, écuyer, seigneur dudit lieu, nommé dans le rôle de réformation de Quimper-Corentin, faite en 1426, qui fut compris au nombre des exempts. Dans plusieurs pièces de cette époque, il est qualifié de noble.

Il était mort en 1487, et avait épousé : 1° Constance de Penhoadic, vivant en 1458 ; 2° Péronnelle de Kerlouan, vivant encore en 1464. Il eut du premier lit plusieurs enfants qui continuèrent la postérité ; du second lit il n'eut qu'une fille.

Cette maison a formé plusieurs branches, qui toutes ont fourni des officiers supérieurs des armées du roi et des chevaliers des ordres.

ARMES : *De sable, semé de billettes d'argent, au lion morné de même, brochant sur le tout.*

DEVISE : *Franc et loyal.*

COGNET DE LA ROUE.

Famille originaire de la Flandre française sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'or, à l'arbre de gueules, sur une terrasse de même, le pied de l'arbre accosté de deux coins aussi de gueules, fiché dans la terrasse en bande et en contrebande.*

COGNETS (*des*).

ARMES : *De gueules, au sautoir d'or.*

Ou bien : *Écartelé : aux 1 et 4 de gueules, au sautoir d'or ; aux 2 et 3 d'argent, à la croix de gueules.*

La branche de Correc porte : *De sable à la croix potencée contre-potencée d'argent, cantonnée de quatre molettes du même.*

COGOLIN. — *Voy.* DE CUERS DE COGOLIN.

COIGNEUX DE BELABRE.

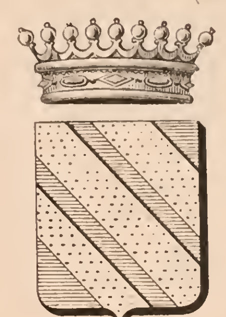
Dans la haute Marche, diocèse de Bourges, terre et seigneurie qui relève immédiatement du roi, à cause de sa tour de *Maubergeon de Poitiers*. La seigneurie de Belabre était possédée, dans le XIVe siècle, par Jean Périchon de Naillac, sur lequel elle fut confisquée, parce qu'il avait servi le parti des Anglais.

Le roi Charles V la donna, en 1372, à Jean de Poquières, dont la postérité l'a possédée jusqu'en 1595. Elle passa alors à titre de succession à *Armand-Léon de Durfort*, seigneur de Barn, surintendant des fortifications de France ; sous Louis XIII la châtellenie de Belabre fut unie aux terres d'Anjou et de la Luferaise que possédait Jacques de Coigneux.

Elle fut érigée en faveur de ce dernier en titre de marquisat, en considération de ses services, par lettres du mois de février 1650. Il mourut en 1651, en laissant postérité.

ARMES : *D'azur, à trois porcs-épics d'or, 2 et 1.*

COIGNON (*de*).



Famille originaire de Normandie dont l'état historique nous est inconnu.

ARMES : *D'azur, à trois bandes d'or.*

Couronne de comte.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Coignon** (JULES *de*), marié à Dlle GAIGNARD DE SAINT-RÉMY, sans enfants, maire de Luet (Sarthe). — Résidences : 1, rue de Tascher, au Mans, et au Vieux Logis, par Neufchâtel.

2° **C.** (LÉON *de*), frère du précédent, célibataire. — Résidence : au Vieux-Logis.

COINTET (*de*).

Nivernais, Franche-Comté, Alsace.

Anoblissement de 1595 ; barons.

ARMES : *De sable, au sautoir d'argent ; au chef d'or, bourrelet d'argent et de sable.*

CIMIER : *Un vol d'argent.*

Lambrequin : *D'argent et de sable.*

COLAS DE LA MOTTE.

Ancienne famille des seigneurs de Tertre, baron de la Barre, d'Erbrée, du Resto, etc. Elle a été maintenue en 1667, sur preuves de sept générations.

ARMES : *D'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée, membrée et couronnée de gueules.*

COLAS DES FRANCS.



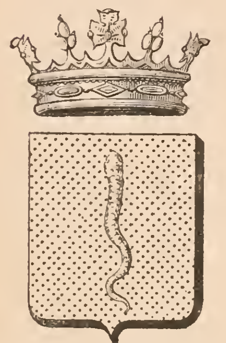
Comtes de Rocheplatte et de la Fère, seigneur de Marolles, d'Orme, de Saint-Aubin, de Baronaval, de la Borde, d'Anjouan, de Malmusse, de Jouy, de Senneville, de Moudru, de Brouville, des Francs, de Pointville, etc. Cette noble et ancienne famille était établie à Orléans, depuis environ 1360 ; elle a donné des conseillers au parlement de Paris, dès 1436, et depuis ce temps, des conseillers d'Etat, des mestres de camp et des briga-

diers d'armées du roi, des capitaines et des majors, des gardes de leurs altesses royales, Monsieur, frère de Louis XIV, et Monseigneur le Régent. Cette ancienne noblesse est alliée directement aux Marolles, Pasté, Compaing, Lamiraut, Hue, Brie-Semont, Boillevé, Archambault, L'huillier, Bizemont, Salve, etc.

Armes : *D'or, au chêne de sinople terrassé de même; au sanglier passant de sable et brochant sur le fût de l'arbre.*

Devise : *Ulterius ardet.*

COLBERT (*de*).



Famille qui a donné quatre ministres et secrétaires d'Etat, un chevalier des ordres, etc.

Cette famille est divisée en plusieurs branches.

1° Branche de Terron, dont le premier membre connu, Jean Colbert, vivait vers 1500;

2° De Saint-Mars;

3° De Seignelay, qui a fourni Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, de Châteauneuf-sur-Cher et de Blainville, baron de Seaux, de Lumières, d'Ormoy, etc., ministre et secrétaire d'Etat, commandeur et grand trésorier des ordres du roi, contrôleur général de ses finances, surintendant des bâtiments, arts et manufactures de France, né à Paris le 31 août 1619. Il était fils de Nicolas Colbert, auteur de la branche des seigneurs de Seignelay. Louis XIV, après avoir supprimé la charge de surintendant, le nomma contrôleur général de ses finances.

Toute sa vie fut consacré à étudier et à exécuter les grands projets de son prince. Il mourut à Paris le 6 septembre 1684. Il avait épousé Marie Charon, fille de Jacques Charon, seigneur de Menars. Il laissa de ce mariage plusieurs enfants qui continuèrent sa postérité;

4° La branche de Limières, éteinte en 1761;

5° De Croissy, qui a pour auteur Charles Colbert marquis de Croissy et de Tarcy, fut successivement conseiller d'Etat ordinaire, grand trésorier des ordres du roi, ambassadeur d'Angleterre, l'un des ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires pour la paix de Nimègue, et ambassadeur pour sa majesté vers le duc de Bavière, au sujet du mariage de Monseigneur le Dauphin. Ce fut lui qui conclut la paix entre les états généraux et l'évêque de Munster, et celle des Pays-Bas en 1668 à Aix-la-Chapelle. Après s'être acquitté de plusieurs grands emplois devant et dehors de royaume, il fut nommé par le roi ministre et secrétaire d'État le 20 novembre 1679 et mourut le 28 juillet 1696 âgé de 67 ans.

Il laissa entre autres enfants, Louis-François-Henri, comte de Croissy, connu d'abord sous le nom de *chevalier de Croissy*. Il entra aux mousquetaires, au commencement de 1671, eut une lieutenance au régiment du roi le 15 décembre de la même année, servit au siège de Namur, au combat de Steinkerque, où il eut un cheval tué sous lui, et au bombardement de Charleroi en 1692. On lui donna le régiment d'infanterie de Santerre. Il était avec ce régiment au siège de Huy, à la bataille de Mervinde, et fut brigadier en 1702. Il se distingua dans plusieurs autres batailles;

6° La branche de Monlévrier qui a fourni plusieurs hommes éminents;

7° De Saint-Pouanges et de Villacère, et

8° celle des seigneurs de Turgis qui a pour auteur Nicolas Colbert, seigneur de Turgis, maître des comptes, mort en 1686, qui laissa de Madeleine Grasseteau plusieurs enfants qui continuèrent la postérité de cette branche; elle a fourni un capitaine de vaisseau, mort en 1715; un capitaine dans le régiment de Poitou, mort en 1724; un chef d'escadre des armées navales, marié en 1755 à Françoise-Elisabeth, marquise de Rascas, dont il eut postérité.

Armes : *D'or, à une couleuvre d'azur, posée en pal.*

COLCHEN. — *Voy.* Baudon de Mony Colchen.

COLIGNY (*de*).

Illustre maison ducale que la plupart des généalogistes reconnaissent sortir des comtes de Bourgogne.

Elle posséda pendant plusieurs siècles, en toute souveraineté, le *Revermont*, dont Coligny en Bresse était la capitale.

Anne-Elisabeth de Vendersleben-Coligny, dernière descendante, de la branche du célèbre amiral dont la belle statue de marbre se voit à Paris dans la cour de l'oratoire du Roule, côté de la rue de Rivoli, transmit à son mari Thomas de Pillot, comte du Saint Empire, les biens, nom et armes de la maison ducale de Coligny-Châtillon, en vertu de lettres patentes données à Paris, le 5 février 1718.

Voy. de Pillot-Coligny.

COLINET DE LA SALLE. — *Voy.* Collinet de la Salle.

COLL'ALTO. — *Voy.* Ramolino de Coll'alto

COLLART. — *Voy.* Hullot de Collart.

COLLAS DE CHATELPERRON.

Châtelperron (Castrumpetrum) est le nom d'une des plus anciennes et des plus puissantes baronnies du Bourbonnais. Une charte de 1232 désigne Hugues de Châtel comme « princeps Castri Petri ».

Cette famille *de Châtel* était une branche de la grande famille des Centarben, si illustre aux IXe et Xe siècles en Forez et Charollais. En 1140, Guillaume de Chastel épousa Jeanne de Randen, et devint seigneur de Saligny. En 1330, le nom s'éteint. Isabeau de Chastelperron, seule héritière, épouse Henry de Chastillon, puis en deuxièmes noces, Guy de Bourbon, qui vend la baronnie au comte de Nevers. Châtelperron passe successivement à Claude de Montagu, puis en 1443, à Jacques de Chabannes, comte de la Palisse, maréchal de France; en 1595, au maréchal de la Guiche, comte de Saint-Gérand, et vers 1684, à Silénie de Guilland de la Motte, veuve de François de Charry, comte des Gouttes. Un siècle plus tard, sa petite-fille, Charlotte-Françoise de Menou, veuve de Jean-Antoine Charry, marquis des Gouttes, baron de Chastelperron, vendit la baronnie à Jean-Baptiste Collas.

Cette famille était depuis longtemps établie dans la seigneurie (fief de Maisonroy) et en lutte contre les Charry. En 1684, elle avait refusé de rendre « hommage et devoir » aux nouveaux seigneurs, comme en étant exempte depuis l'an 1521. Le 14 décembre 1693, Louise Collas fait inhumer son mari Jacques Bourguignon, seigneur de Coulon, dans le chœur de l'église paroissiale de Châtelperron, droit absolument réservé aux seigneurs barons; de là, un long procès qui va du sénéchal du Bourbonnais au parlement de Paris, et n'est jugé en dernière instance qu'en 1704. Louise Collas était déboutée de ses prétentions et en grande partie ruinée. Toutefois cette lutte de clocher continue, et de 1718 à 1740 de nombreux procès sont plaidés contre le marquis François Charry des Gouttes, baron de Châtelperron, Soupaize et autres biens, par *Marc-Antoine* Collas, seigneur de Chassignolles, avocat au présidial de Moulins. De son petit-fils *Jean-Baptiste* Collas de Châtelperron (1764-1818), naquirent Jacques-Philippe, Guillaume et Jean.

La sœur de *Jean-Baptiste*, Marie Collas, avait épousé J.-B. Heulhard-Fabrice, conseiller du roi au présidial, puis maire de Moulins en 1802.

Jacques-Philippe Collas de Châtelperron (1790-1877), vice-président de la société d'agriculture de l'Allier, chevalier de la Légion d'honneur, concourut par ses travaux aux grands progrès agricoles du Bourbonnais. Au coup d'État du 2 décembre 1851, en butte aux haines des révolutionnaires, il fut saisi de vive force dans son château de Châtelperron, par une bande socialiste et emprisonné dans la tour de Jaligny d'où il ne fut délivré que le 4 décembre par un escadron de cavalerie accouru de Moulins.

Il eut : 1° Eugène ; 2° Louis ; 3° Alexis ; 4° Pierre.

La famille de Châtelperron actuelle est propriétaire, comme les *de Châtel* jadis de la terre de Soligny, des bois de Randon (en grande partie) et de nombreuses terres en Auvergne, singulière affinité du sol et des races.

ARMES ANCIENNES DES DE CHATEL : *D'or, à la croix engrêlée de gueules.*

ARMES DE LA BARONNIE DE CHATELPERRON : *Écartelé : d'or et de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Collas de Châtelperron** (EUGÈNE), dont une fille, LOUISE, mariée à Maurice Guyon, vicomte de Montlivault (1868).

2° **C. de Ch.** (LOUIS-ALEXIS-PIERRE), dont *a*) Jean-Baptiste-Paul, marié en 1880, à Suzanne-Elisabeth de BARANTE, capitaine de cavalerie; il commandait pendant la campagne du Dahomey un escadron de spahis. Il y a été pour faits de guerre, nommé chevalier de la Légion d'honneur; *b*) Marie, mariée, en 1879, à Jules de FRÉVOL D'AUBIGNAC DE RIBAINS, capitaine de cavalerie.

COLLAS DE GOURNAY. — *Voy.* GOURNAY.

COLLASSON (*de*).

Cette famille, originaire de Bourbonnais, a possédé la seigneurie de Fontis et la châtellenie de Montluçon.

ARMES : *D'azur, à la rose d'argent, posée au flanc dextre de l'écu, surmontée d'une étoile d'or posée au canton dextre du chef, et accompagnée de deux autres étoiles de même, posées une à chaque canton de la pointe, et une patte de lion du second émail, posée en fasce, mouvant du flanc sénestre de l'écu.*

Nous trouvons encore : *D'azur, à un gantelet d'or en fasce, accompagné de trois trèfles de même.*

COLLET DE LA MADELEINE.

Famille originaire du Comtat Venaissin, anoblie à la fin du XVIIIe siècle par charges papales, à Carpentras.

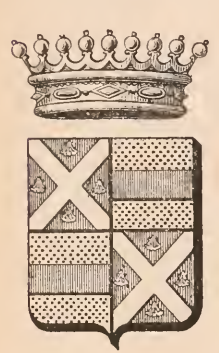
Un Collet de la Madeleine, colonel d'infanterie, fut créé baron sous la Restauration.

COLLETTE DE BAUDRICOURT.

ARMES : *D'or, à un myrte terrassé de sinople, ac-*

costé de dix abeilles d'azur, posées en pal, cinq de chaque côté; au chef de gueules chargé de deux colombes affrontées d'argent.

COLLEVILLE (*de*).



Au dire des généalogistes qui font autorité, la famille de Colleville figure parmi les plus anciennes de la noblesse normande. Deux compagnons du fameux Guillaume le Conquérant portaient ce nom. L'un, *Gilbert* de Colleville fonda une maison en Angleterre qui a reçu trois fois la pairie en Angleterre, s'allia à la race royale; l'autre, *Guillaume-Estienne* de Colleville, est l'auteur de la Maison française qui a donné à son pays de nombreuses illustrations parmi lesquelles on cite des généraux et des magistrats et qui a contracté de bonnes alliances.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre coquilles d'or; aux 2 et 3, d'or, à la fasce de gueules*, qui est Colleville anglais.

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Colleville** (ESTIENNE-CHARLES-FERDINAND, Cte *de*), chef actuel de nom et d'armes. Né le 30 avril 1821, marié le 19 avril 1852, à *Martine* FLEYNIAT, dont :

C. (LUDOVIC, Vte *de*), né le 13 août 1855, ancien secrétaire de la direction départementale et communale au ministère de l'intérieur, sous-préfet et secrétaire général de préfecture démissionnaire. — Résidences : 13, route de la Corniche, à Nice; marié le 29 décembre 1881, à *Jane* LE BŒUF D'OSMOY, dont : *a*) *Guillaume-Robert*, né le 14 novembre 1882; *b*) *René-Yves*, né le 3 novembre 1884; *c*) *Ludovic-Marie-Maxence*, né le 18 janvier 1888; *d*) *Tanneguy*, né le 13 septembre 1892.

COLLIGNON D'ANCY.

Famille originaire de Lorraine sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

ARMES : *D'argent, au pal d'azur, chargé d'un annelet d'argent.*

COLLIGNY. — *Voy.* THOMAS DE COLLIGNY.

COLLIN.

Famille originaire de Bourbonnais passée en Touraine. Elle a fourni deux branches : la branche de la Contrié et celle de Verdière.

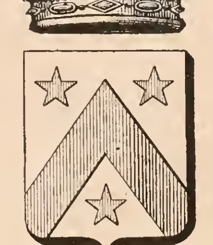
Les lettres d'anoblissement, données par le prince Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, datent du mois de mai 1413.

ARMES : *Tiercé, fascé en chef de sinople, au croissant d'argent, surmonté d'une aigle éployée d'or, et, en pointe, de sable au lion d'or.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions en fasce d'argent.*

COLLIN DE LAMINIÈRE.



Cette famille, qui est originaire de Bretagne, et s'établit sur les confins de la Marche et du Bas-Berry à la fin du XIVe siècle, occupe un rang distingué dans la noblesse militaire.

Elle fournit, avant la Révolution, cinq générations successives d'officiers, dont trois de chevaliers de Saint-Louis, également successives. (Archives nationales et du ministère de la guerre.) Avant l'ordonnance de Blois, elle possédait des fiefs nobles qu'elle desservait par services compétents, entre autres celui de Laminière dont elle porte le nom depuis l'an 1525, sans interruption. (*Noms féodaux,* par Béthancourt. — Ban des nobles du Poitou de 1491. — Jugement du tribunal civil du Blanc du 31 août 1846.)

Elle contracta de belles alliances, et a l'honneur de tenir par les femmes à la maison royale de Bourbon. (Moréri, éd. 1759. — P. Anselme. — Sainte-Marthe-Devisiano de Hoove. — D'Hozier. — Piérard, éd. Reims, 1782, etc.)

ARMES : *D'argent, au chevron de gueules accompagné de trois étoiles du même, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux licornes.*

DEVISE : *Virtus et actio.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Collin de Laminière** (MARIE-FÉLIX-ARTHUR), ingénieur des arts et manufactures, marié à Marie-Antoinette-Sidonie de LAMI-

nière de Lespinay. — Résidence : Ch^au de Colligis (Aisne).

2° **C. de L.** (Marie-Félix-Luc), officier de cavalerie, à Dinan (Côtes-du-Nord).

COLLINET DE LA SALLE.

Cette famille, établie en Lorraine depuis environ 300 ans, existe en plusieurs branches, qui ont suivi avec distinction la carrière des armes. Sa filiation est prouvée depuis *Jacques Collinet, dit de la Salle*, premier du nom, qui obtint du duc de Lorraine le 18 septembre 1655, des lettres patentes qui furent entérinées le 7 octobre de la même année, en la cour du parlement.

Un Collinet de la Salle, seigneur de Bouzillon, avocat du roi au bailliage d'Epinal, obtint par arrêt du conseil d'Etat du 19 janvier 1758, des lettres patentes du 30, entérinées à la chambre des comptes le 19 avril suivant, des lettres déclaratoires de gentillesse pour ses trois fils mineurs, lesquels furent reconnus au cinquième degré de noblesse de Jacques Collinet de la Salle, leur trisaïeul, anobli le 18 septembre 1655.

Les titres originaux de cette famille, présentés pour l'admission à l'école royale militaire, remontent à un contrat de mariage en date du 17 mai 1651.

Armes : *Parti: au 1 d'azur à deux fasces d'or, surmontées d'une fleur de lis entre deux besants de même; au 2 d'azur, à une épée d'argent, garnie d'or.*

Nous trouvons encore : *D'azur, à un fleuret d'argent garni d'or mis en pal.*

Cimier : *Le fleuret de l'écu issant d'un tortil d'argent, orné de lambrequins aux émaux de l'écu.*

Supports : *Deux lions.*

COLLONGUE. — *Voy.* Avon de Collongue ; de Clapiers de Collongue.

COLNET (*de*).

Armes: *D'argent à un bras de gueules, vêtu d'argent mouvant du flanc sénestre vers la pointe ; la main gantée d'or, portant sur le poing un faucon au naturel, becqué et membré d'or, chaperonné de gueules et accosté de deux branches de fougères de sinople.*

COLOMB (*de*).

Famille qui a possédé les seigneuries de Puyblanc, de Goutepeiroux, de Lacombe, de Campendu, de Loumagne, du Theil et autres lieux.

La famille de Colomb, dont la noblesse remonte au delà du XIVe siècle, est originaire de l'ancienne province du Quercy ; dans divers actes en parchemin des années 1464, 1507, 1517, plusieurs de ses membres sont qualifiés *nobiles*.

Les diverses branches de cette famille ont été maintenues dans leur noblesse d'extraction par plusieurs arrêts de la cour des aides de Montauban et du parlement de Toulouse et par divers jugements rendus en 1666, 1698 et 1780.

Leur filiation prouvée par titres originaux, remonte à Amand de Colomb, qui vivait en 1460.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accosté de deux étoiles, surmonté d'un croissant et accompagné en pointe d'une colombe, le tout d'argent.*

Couronne de marquis.

Nous trouvons aussi : *De gueules, à trois colombes d'argent.*

COLOMB. — *Voy.* de Brunel de Bonneville Colomb.

COLOMB D'ARCINE.

Armes : *Parti: au 1 d'azur à trois colombes d'argent mal ordonnées; au 2 de gueules à la tour d'argent.*

Cimier : *Un bras armé d'une épée.*

Devise : *Deo duce, comite virtute.*

COLOMB DE BATTINE.

Armes : *Tiercé en fasce de gueules, or et sable ; l'or chargé de trois colombes d'azur, becquées de sable,* alias *de gueules.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux levrettes.*

Devise : *En fedelta finiro la vito.*

COLOMB D'HAUTESERRE. — *Voy.* Boulet de Colomb d'Hauteserre.

COLOMBE. — *Voy.* Lyautey de Colombe.

COLOMBEL (*de*).

Famille originaire de Normandie, maintenue dans sa noblesse le 4 février 1667. Il est parlé, dans l'histoire de la ville de Rouen, de Guillaume Colombel, consul des marchands à Rouen en 1583, ensuite d'un des six échevins de cette ville, qui obtint des lettres de noblesse en 1588, enregistrées la même année.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagné en chef de deux ciseaux d'argent affrontés, et, en pointe, d'un serpent de même.*

COLOMBET (*de*).

La maison de Colombet, originaire du Gévaudan, fut maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, sur preuves, dont la plus ancienne était une obligation du 21 décembre 1534.

Armes : *D'azur, à la colombe d'argent onglée et becquée de gueules.*

COLOMBIER. — *Voy.* le Comte du Colombier ; Redon de Colombier.

COLOMBY (*de*). — *Voy.* Jolivet de Colomby.

COLONJON (*de*).

La famille de Colonjon, originaire du haut Vivarais, a pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse convoquée à Annonay pour l'élection du député aux Etats généraux. Un jugement du tribunal de Tournon du 24 avril 1855, reconnaît à cette famille la possession de la particule, dite nobiliaire, depuis un temps immémorial. Sa filiation établie par acte autenthique, remonte à Gilbert Pierre de Colonjon, officier d'infanterie au service de Savoie, où il se maria vers l'an 1530 et eut posterité.

Cette famille compte des avocats au Parlement, des officiers de cavalerie.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, sommé d'une colombe d'argent et accompagnée de trois étoiles d'or.*

COLONNA D'ISTRIA.

Armes : *Ecartelé : au 1 de gueules à la main sénestre d'argent posée en bande dans l'angle dextre du chef, les doigts en bas, et empoignant une palme d'or en barre ; au 2 de gueules à trois mitres épiscopales d'or ; au 3 de gueules à la colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, sommée d'une couronne du même ; au 4 de gueules à la tour d'or.*

COLSTOUN (*de*). — *Voy.* Brown de Colstoun.

COMA (*de*).

La famille de Coma existait déjà dans le Roussillon en 1521, où elle vivait considérée. Philippe III d'Espagne accorda, en 1599, des lettres de chevalerie à Antoine de Coma, citoyen noble de Perpignan.

Armes : *D'azur, à la tour d'argent sommée d'une comète du même.*

COMBAREL (*de*).

Cette famille, originaire, dit-on, du Limousin, mais fixée depuis longtemps en Auvergne a formé les branches de Gibanel et de Leyval. Elle a été maintenue dans sa noblesse en 1666.

Armes : *Parti : au 1, d'azur, à trois coquilles d'or en pal ; au 2, de gueules, à une demi-molette d'éperon d'argent, mouvante de la partition.*

COMBARIEU (*de*).

Armes : *D'azur, à la jumelle d'or.*

COMBAUD (*de*). — *Voy.* de Chieusses de Combaud.

COMBAULT D'AUTEUIL (*de*).

Armes : *D'or, à trois merlettes de sable ; au chef de gueules chargé à dextre d'un écusson d'or au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur.*

COMBES (*de*).

Famille noble originaire du Languedoc.

La filiation de cette famille remonte à Bertrand de Combes, vivant en 1580, habitant à Maulevis-Barouse, mort en 1613, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Marie de Sapène.

Cette famille compte des magistrats, un lieutenant principal en la sénéchaussée des quatre vallées en 1655, un juge royal de la vallée de Barouse, conseiller du roi en 1737, un garde du corps du roi mort à l'armée commandée par le prince de Condé.

Un Étienne de Combes mourut, les armes à la main, pendant la Révolution.

En 1792, cette famille donna asile aux prêtres et aux nobles proscrits, ce qui lui valut d'avoir son château de Loures pillé, et d'être elle-même pourchassée par les bandes jacobines.

Armes : *De gueules, à la tulipe d'argent, au soleil d'or à sénestre, dardant sur une croix pattée d'argent.* — Alias : *De gueules, à une tulipe d'argent, accompagnée en chef d'une croisette pattée de même ; au soleil d'or, mouvant de l'angle dextre du chef.*

Nous trouvons une autre famille de Combes, originaire d'Auvergne qui a possédé les seigneuries de Miremont, de Montfaucon, du Puy-Saint-Bonnet, du Planchat, de Saint-Priest, d'Escolettes, des Marelles et autres lieux, paroisses de Loubeyrat, Queuilles, etc.

En 1411, elle était propriétaire de la terre de Gourdièges, sise dans la haute Auvergne, près de Saint-Saturnin.

Jean de Combes, avocat, concourut à la rédaction de la *Coutume d'Auvergne*, en 1510, et depuis cette époque, cette famille n'a pas cessé de fournir des présidents, des lieutenants généraux et des conseillers au siège présidial de Riom et à la cour des aides.

Des documents militaires nous ont conservé le souvenir de plusieurs officiers de diverses armes, entre autres, un capitaine des troupes royalistes, qui fut tué au siège d'Issoire, un lieutenant de génie en 1694, un capitaine de dragons en 1723, un capitaine de vaisseaux en 1734. Ces trois derniers chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Nous trouvons encore Blaise de Combes, cornette de chevau-légers, tué au siège

de Dole en 1696, et Achille de Combes, capitaine d'infanterie du régiment lyonnais, tué le 9 juillet 1742, à Ingolstadt en Bavière. Trois autres sujets du même nom furent admis à l'École militaire, après avoir fourni la preuve de noblesse exigée, en 1782, 1784 et 1785, etc.

Le *Dictionnaire des anoblissements* de M. Douillet nous fait connaître Jean, fils aîné d'autre Jean de Combes, anobli en 1394, et Benjamin et Pierre de Combes, anoblis en 1685. Nous ne pouvons garantir qu'ils appartiennent à la même famille.

Armes : *De gueules, au vol d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

COMBES. (*des*). — *Voy.* Boissier des Combes ; Côte des Combes.

COMBETTES (*de*).

Une famille de Combettes, originaire de l'Auvergne, s'est ensuite fixée en Rouergue; mais alors, elle a existé simultanément dans les deux provinces; car Bertrand de Combettes, sergent d'armes du roi Philippe de Valois, est nommé avec d'autres nobles du diocèse de Rodez, dans les lettres de sauvegarde que ce monarque accorda à l'abbaye de Bonneval, au même pays, le 23 septembre 1335, et son nom y est encore représenté à la fin du dernier siècle par Jean-Joseph Lazare de Combettes, né à Gaillac en 1745, conseiller au parlement de Toulouse avant 1771, mort sous la hache révolutionnaire de 1794.

Dans le xviie siècle, la famille de Combettes habitait le château de Joursat, sur les bords de l'Allier, dans la presqu'île formée par cette rivière et la Dore; Louis de Combettes vivait au commencement du xve siècle. Son petit-fils, noble Florimond de Combettes, épousa une fille de Gayon de Grimaud, dont il eut plusieurs enfants. L'aîné, du nom de Jean, resta en Auvergne dans le manoir de ses pères. Jacques Combettes, le second de ses fils, s'est fixé en Albigeois et est l'auteur des branches de Combettes-Labourelie, Dubuc-Sayrac et Caumon. Le troisième, qui s'appelait Antoine, se fixa dans le Rouergue où sa descendance existe encore, et est connu sous le nom de Combettes Deslandes.

Gabriel de Combettes, seigneur de Jourzat et du Bellet, capitaine au régiment de Bellebrune, Philibert de Combettes, chanoine, et Balthazar de Combettes, seigneur de Layat, firent leurs preuves de noblesse devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne; un arrêt du conseil du 5 mars 1667 les a maintenus dans la possession d'origine noble.

Tous les membres de la branche aînée de cette famille, aujourd'hui éteinte, avaient servi dans les armées du roi et s'étaient distingués par leur bravoure et leur fidélité. Leurs noms se trouvent dans un grand nombre d'actes des xiiie, xive et xvie siècles.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'or, à l'arbre de sinople ; aux 2 et 3 d'azur, au lévrier d'argent, et sur le tout, d'azur à la croix d'or, au chef de même.*

COMBLES (*de*).

Famille originaire de Lorraine passée en Bretagne et Champagne, qui a formé trois branches. Le chef de la première, qui descend au ixe degré de François-René-Marie de Combles, écuyer, seigneur de Naives, né le 23 juillet 1736, entré dans les mousquetaires le 20 juillet 1736, qui a quitté le service le 7 décembre 1743. Il a assisté dans l'ordre de la noblesse aux États convoqués et assemblées en la ville de Rennes en 1746, marié le 28 septembre 1746 à Jeanne-Françoise-Elisabeth de Francheville, dont il a eu postérité.

La seconde branche s'est éteinte en 1746.

La troisième branche avait pour chef au viie degré Louis de Combles, dit le *marquis de Moncourt*, qui a laissé postérité.

Armes : *Écartelé : au 1 d'or; au 2 de gueules à une étoile d'or; au 3 d'azur; au 4 d'argent et une croix de sinople bordée de sable, brochant sur le tout.*

COMEAU (*de*).

Cette famille, originaire de Bourgogne, portait le surnom de *Créancey*, d'une seigneurie qu'elle possédait depuis plus de 150 ans.

Le premier du nom de Comeau est Guy de Comeau, qui fonda en 1495 une chapelle en l'église paroissiale de Pouilly, en Auxois, comme il paraît par le titre de fondation, et les lettres patentes du roi Charles VIII, où il est qualifié noble Guy de Comeau. Il se maria et eut un fils qui continua la postérité.

Cette famille a formé plusieurs branches qui ont fourni un grand nombre d'officiers des armées du roi.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles de même, à six raies cometées d'argent.*

COMEIRAS (*de*).

Armes : *Écartelé : au 1 de gueules, à une main d'argent tenant une épée de même ; au 2 d'argent à une aigle éployée d'azur ; au 3 d'argent à trois rochers de gueules posés 2 et 1 ; au 4 de gueules à une tour d'argent surmontée d'un croissant d'or, et sénestrée d'un lion d'argent rampant contre la tour.*

COMMINES DE MARSILLY.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.*

COMMINGES (*de*).

Comenge ou Comminges, en latin *Convenæ*, province avec titre de comté, en Gascogne, qui eut ses comtes particuliers dès l'an 900, selon quelques historiens, et vers l'an 1130, selon quelques autres.

La filiation authentique de cette famille commence à Bernard de Comminges, fondateur, en 1145, de l'abbaye des Feuillants, où il fit venir des religieux de Bonnefond, de l'ordre de Cîteaux.

Sa descendance a formé plusieurs branches dont plusieurs sont éteintes.

Celle qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours est celle des barons de Péguilhan et de Saint-Lary, issue de Guy, fils cadet de Bernard de Comminges, fondateur de l'abbaye des Feuillants.

ARMES : *D'argent, à la croix pattée de gueules.* — Alias : *De gueules, à la croix pattée de gueules.* — *De gueules, à quatre otelles d'argent.*

COMPAING DE LA TOUR-GIRARD.

Cette famille, originaire du Poitou, a été anoblie par lettres de Charles VII de l'an 1429.

Elle a eu une maintenue de noblesse en 1667 et a pris part à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

ARMES : *D'azur, à trois fasces d'or: la première surmontée de deux étoiles cantonnées du même, la seconde d'un cœur de gueules, navré d'une flèche de sable, la troisième d'une étoile d'or au centre.*

COMPREIGNAC (*de*).

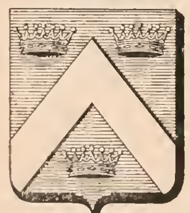
Cette famille est originaire du Limousin. Elle remonte au P. Ithier de Compreignac, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, mort en 1304.

Un autre Ithier de Comprenhac, vivait vers 1320.

La terre de Compreignac, près Limoges, a été achetée par les MARTIN DE LIMOGES, ci-devant négociants, anoblis par une charge de secrétaire du roi, qui ont ajouté à leur nom patronymique le nom de cette terre.

COMTE (*de*).





Cette famille est originaire de la petite ville de Lacaune (Tarn), ancien municipe romain. De là ses membres allèrent se fixer à Alban, autre petite ville du même pays, et y acquirent avant l'an 1467 des fiefs nobles. Le premier auteur connu est Bernard Comte qui apparaît dans un acte remontant à 1300.

Un Bringuier *de Comte*, domicellus, capitaine, rendit hommage au comte de Castres (1477) ; et acquit les seigneuries directes du Cros, de la Salvarié, de Bouffil et de Raysse.

Etienne *de Comte* rendit au roi en 1514 un hommage où il est qualifié nobills vir, domicellus, capitaine.

Raulin *de Comte* qui habitait le village de la

Voulte avant 1581, acquit les fiefs nobles du Goure et Sarras.

David *de Comte* acquit en 1598 la terre et seigneurie de la Voulte, comportant droits de directe, haute, moyenne et basse justice.

Jacques *de Comte* rend hommage et dénombrement au comte de Pauliez, son suzerain (1643) et obtient (1673) un jugement de maintenue de noblesse de M. de Bezons, intendant du Languedoc, écuyer du marquis de Bourbon, Malauze.

Gaspard *de Comte*, de Blaumont, officier au régiment de Touraine (cavalerie), fit inscrire son blason à l'armorial général (1659).

Jean de Comte, de la Voute (1675 à 1722), lieutenant de Bourbon-Cavalerie, fait donation de ses biens et de son nom à son neveu et filleul Jean *de Comte de la Salvarié*, qui adjoignit le nom de la Voute au sien. (Jean de la Voute oncle n'était pas marié ; la branche cadette succéda en ce moment à la branche aînée.)

Abel de Comte, de la Salvarié, né et mort à Réalmont, marié à Gabrielle de Saporta (sœur de Marie, femme de Gaspard), obtint un jugement de maintenue de noblesse de M. de Lamoignez, intendant du Languedoc.

ARMES : *D'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois couronnes de comte d'or, posées 2 en chef et 1 en pointe.* — Cimier de la branche aînée jusqu'en 1686 : *casque de chevalier empenné*, après 1686, même cimier avec la branche cadette.

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Comte (ALBERT *de*), 50 *ans*. — Résidences : au château de la Jaladie, par Montredon (Tarn), et 24, place de l'Albenque, à Castres (Tarn), dont un fils, âgé de 12 ans.

CONCHARD. — *Voy.* VERMEIL DE CONCHARD.

CONDAT. — *Voy.* AUBIER DE CONDAT.

CONDÉ (*de*).

Hainaut, Champagne, Poitou.

Sires et barons de Condé, en Hainaut, seigneurs de Traincourt en Champagne, de Villefollet, de Villiers-le-Chézé, des Boesses, des Étières, de la Margotterie et autres lieux en Poitou.

La baronnie de Condé en Hainaut était possédée, dès les temps les plus reculés du moyen âge, par l'ancienne et puissante maison de ce nom, qui s'était alliée depuis longtemps avec les comtes de Hainaut, les ducs de Brabant et les comtes de Flandres, lorsqu'elle eut l'honneur de mêler son sang à celui de la maison de Bourbon, en 1335, par le mariage de Jeanne de Châtillon, petite-fille

de Catherine de Condé et de Jacques, sire de Châtillon, avec Jeanne de Bourbon, comte de la Marche, auquel elle apporta en dot une partie de la seigneurie de Condé.

Les anciens sires de Condé sont issus, suivant le témoignage de Jacques de Guise, d'un chevalier normand qui fit bâtir la tour de Condé et dont le fils porta, le premier, le titre de sire ou baron de Condé.

La filiation de cette famille s'établit sans interruption depuis Roger, sire de Condé, qui donna en 1200, à l'église de cette ville, conjointement avec ses cousins, les sires d'Avesnes, toutes les dîmes féodales de son domaine.

Josias de Condé s'établit en Champagne, près de Clermont-en-Argonne, où sa postérité s'est divisée en deux branches principales, encore subsistantes.

L'une a conservé le titre de baron de Condé, dont un des membres, Georges-Ferdinand, baron de Condé, était auditeur au conseil d'Etat.

L'autre branche, titrée seigneurs de Traincourt, en Champagne, établie depuis le XVIe siècle, en Poitou, a produit, en 1715, des titres authentiques, établissant sa noblesse et son antique origine.

Cette branche, qui compte parmi ses alliances plusieurs des plus grands noms de la noblesse de France, entre autres ceux, de Saint-Gelais et de Lusignan, est aujourd'hui divisée en deux rameaux, dont l'aîné avait pour chef N... de Condé, capitaine au 38e régiment d'infanterie.

Le second rameau était représenté il y a quelques années, par Félix-Théodore de Condé, décédé, laissant de son mariage avec demoiselle Clémentine du Rivault, plusieurs enfants.

Armes : *D'or, à la fasce de gueules.*

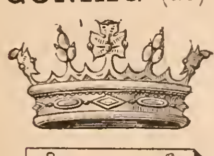
Devise : *Loyauté.*

Cri de guerre : *Vieil Condé.*

Voy. Arundel de Condé.

CONEGLIANO (*de*). — *Voy.* Duchesne de Gillevoisin de Conegliano.

CONIAC (*de*).





La maison de Coniac est originaire de Guyenne.

Un ou plusieurs de ses membres arrivèrent en Bretagne dans « *les bandes du sire de Lescun* », et firent souche dans cette province.

Suivant les registres des Etats de Bretagne, « *un de Coniac y péroroit* » en 1309.

En 1465, Pierre de Coniac fut nommé par le duc de Bretagne, François II, commandant militaire de l'arrondissement de Quintin.

Jean, son fils, se distingua *pour le service du roi*, dans les guerres de la Ligue et reçut comme récompense de ses bons et loyaux services le titre de chevalier pour lui et pour ses descendants.

En 1632, Hervé de Coniac, conseiller au parlement de Bretagne, s'établit à Rennes, bâtit près d'Acigné le château des Onglées et fut délégué de la noblesse bretonne pour aller féliciter le roi Louis XIII sur la naissance du Dauphin.

Sébastien de Coniac, seigneur de Lanvéac, abbé de Talmond et de Saint-Laon, fut aumônier du prince de Condé.

La chambre de réformation de la noblesse, par arrêt du 19 février 1671, maintint Yves de Coniac, alors chef de nom et d'armes, en qualité de chevalier et ses puînés, Jean, Hyacinthe, Christophe, Joseph et Pierre, en qualité d'écuyers, les déclarèrent nobles et issus d'ancienne extraction noble et comme tels a permis audit Yves de Coniac de conserver les qualités d'écuyer et de chevalier et aux autres celle d'écuyer et les a maintenus au droit d'avoir armes et écussons timbrés, etc., et à jouir de tous droits, franchises, privilèges et prééminences attribués aux nobles de cette province. (M. d'Argouges, premier président, M. de Bréhand, rapporteur).

La maison de Coniac possédait en Bretagne les seigneuries des Noës, du Clio, de la Ville-au-Pilon, d'Allineuc, de Toulmen, etc.

Elle s'est alliée aux de Boisgelin, de Brilhac, de Bizien, de Robien, Thiéry de la Prévalaye, de la Monneraye, Léziart du Dezerseul, du Pont des Loges, de Péan, de Tréverret, de Boisrenard, de Quenétain.

Elle compte parmi ses membres cinq conseillers dont un président au parlement de Bretagne, le chevalier Pélage de Coniac, plusieurs abbés, dont Pélage de Coniac, prieur commendataire de l'abbaye de Gahard et docteur en Sorbonne, un bénédictin, Dom Coniac, etc.

Armes : *D'argent, à l'aigle éployée de sable.*

Supports : *Deux licornes.*

Devise : *Contendit ad cœlos.*

Couronne de marquis.

MEMBRES EXISTANTS :

Branche aînée

Coniac (Pélage-Marie-Georges (*de*), ancien capitaine, au 4e lanciers, ancien colonel à titre auxiliaire pendant la campagne de 1870-71, ancien adjoint au maire de Rennes, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Paule-Olympe Le Riche de Breuilpont, résidant à Rennes, hôtel de Coniac, et au chau du Verger, commune de Saint-Germain-sur-Ille (Ille-et-Vilaine), dont : *a*)

Pélage-René-Marie-Joseph, avocat à la cour d'appel de Rennes; *b)* Jacques-René-Marie-Joseph, élève à l'école préparatoire pour Saint-Cyr; *c)* Marie-Clotide-Anne-Pélagie; *d)* Antoinette-Adèle-Henriette-Marie, mariée à Maurice CHABIL DE RUILLÉ, lieutenant au 20e chasseurs à cheval; *e)* Renée-Clotilde-Marie-Nicole; *f)* Monique-Marie-Josèphe-Louise; *g)* Jacqueline-Louise-Marie-Isidore.

BRANCHES CADETTES

1° **Coniac** (MAXIME-MARIE-LOUIS-GUSTAVE *de*), marié à Mathilde de PRÉAU, résidant à Rennes, hôtel de Cuillé, et au ch^{au} de la Robinais, près Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), dont : *a)* Hervé-Marie-Louis-Charles, officier de réserve de cavalerie; *b)* Max-Marie-René-Joseph; *c)* Yves-Marie-Georges; *d)* Robert-Marie-Hervé, brigadier au 10e d'artillerie; *e)* Henri-Marie-Max; *f)* Magdeleine-Marie-Louise-Anne, mariée à Christian ROLLAND, vicomte de RENGERVÉ, officier d'infanterie de réserve; *g)* Anne-Yvonne-Marie-Magdeleine.

2° **Coniac** (RENÉ-MARIE-JOSEPH *de*), colonel de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Malte et de l'ordre du Saint-Sépulcre, marié à Fanny-Jacqueline MARTEL, résidant à Paris, 235, boulevard Saint-Germain, et à Rennes, hôtel de Coniac.

CONINCK (*de*).

ARMES : FLANDRE : *D'argent, à un arbre terrassé de sinople; la cime chargée d'une merlette de sable.*

BRABANT, DANEMARK, FRANCE : *De gueules, à cinq coquilles d'argent rangées en croix.*

CIMIER : *Un buste de vieillard habillé de gueules, au rabat d'argent.*

CRI : *Steen-Weghe!*

CONNY (*de*).

ARMES : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois taux du même.*

CONQUANS (*de*).

Seigneur de Conquans, de Cances, de Camburat, de Maurifons, de la Mazière, etc. Elle tire son nom du vieux château fort de Conquans, commune de Boisset (haute Auvergne). Noblesse de chevalerie, connue depuis Guy de Conquans (1260); filiation suivie depuis Rigald de Conquans, seigneur de Fourzac (1317), maintenue noble (1666). Alliances : de la Fobrie, de la Valette, de la Vaissière, de la Salle, de *Verdier* de *Cayrignes*, de Molé, etc.

Antoine de Conquans était commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1416.

ARMES : *D'azur, à l'aigle éployée d'or couronnée de même.*

CONQUERRÉ DE MONTBRISON.

Ancienne famille protestante, dont le nom patronymique est CONQUERRÉ. Elle est originaire de Languedoc. Son nom est mentionné dans diverses chartes des XIVe et XVe siècles, et avec le titre d'écuyer au commencement du XVIe siècle. Il figure aussi sur le *Rôle des nobles du Languedoc*, dressé en 1560 pour l'appel du ban et de l'arrière-ban.

Vers la fin du siècle, un mariage lui apporta la seigneurie de Montbrison dont elle prit le nom.

Emigrés à la révocation de l'édit de Nantes, les Conquerré se réfugièrent en Hollande, et rentrèrent en France peu de temps après.

ARMES : *D'argent, au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de sable.*

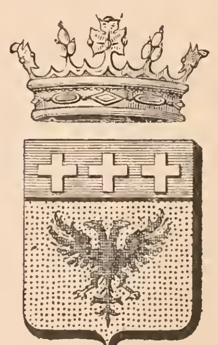
CONSTANT DE BONNEVAL.

ARMES : *D'or, à la colonne isolée de gueules, sur laquelle est placé un coq; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

CONSTANS DE SAINT-SAUVEUR.

ARMES : *D'or au mont de sable, sommé d'un arbre de pin de sinople; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

CONSTANTIN (*de*).



Seigneurs d'Antenac, de Castelmerle, des Junies, de Rigoulès, de Saint-André, du Vivier, de la Mothe, du Claux, de Pressac, de Montégut, de Péchagut, etc., en Quercy et Périgord.

La famille de Constantin, originaire de la ville de Gourdon, en Quercy, suit sans interruption depuis plus de quatre cents ans, la carrière des armes, et s'est alliée à la noblesse la plus distinguée du Périgord et de la Guyenne.

Les nombreux déplacements des premiers

auteurs de cette famille, occasionnés par les guerres anglaises des XIVe et XVe siècles, et le pillage de ses archives lors du saccagement de la ville de Sarlat par les religionnaires, en 1574, l'ont privée de ses plus anciens titres.

Aussi, dans les diverses preuves qu'elle a faites, soit par-devant les intendants de Bordeaux, en 1668 et 1698, soit postérieurement pour l'admission aux pages et au service militaire, on ne trouve sa filiation établie d'une manière suivie qu'à partir de noble Arnaud de Constantin, qui vivait en 1482. Mais bien au delà de cette époque, on remarque une suite de personnages isolés du nom de Constantin, qui prouvent que ce nom existait d'une manière distinguée dans la Saintonge, le Poitou, et la Guyenne, le Périgord et le Languedoc, aux XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles.

La filiation suivie de cette famille, commence à noble Arnaud de Constantin, écuyer, élu capitoul de Toulouse en 1482.

Maintenue au mois de février 1648.

Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs dans nos armées et un lieutenant général des armées du roi.

Elle a formé plusieurs branches :

1° Des sieurs de Saint-André et du Verdier, qui commence avec noble Jean de Constantin, qui vivait en 1690, éteinte.

2° Sieurs de Roussille ou de Beaumont; auteur Jean de Constantin, vivant en 1699.

3° Seigneurs de Montégut, de Péchagut, etc., éteinte.

ARMES : *D'or, à l'aigle à deux têtes, de sable ; au chef d'azur chargé de trois croisettes d'argent.*

Couronne de marquis.

L'écu posé sur un cartouche et supporté par deux lions.

DEVISE : *In hoc signo vinces.*

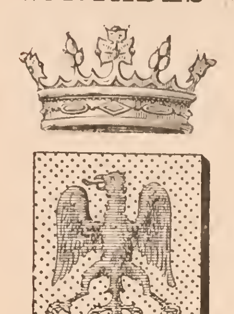
REPRÉSENTANTS ACTUELS :

BRANCHE AINÉE

Constantin (FRANÇOIS-VICTOR, Cte *de*), commandeur de Saint-Stanislas de Russie et de Charles III d'Espagne, dont le titre a été confirmé par décret impérial du 28 mars 1870, sur l'avis du conseil du sceau. — Résidence : Chau de Beaumont du Périgord. Marié à Anne-Anna DE LA CHAPELLE, décédée, dont : *a*) Jean-Robert, Vte *de* **C.** ; *b*) Richard-Yves, Bon *de* **C.**, marié à Georgette du RANTHON ; *c*) Jeanne-Antoinette-Andrée.

La branche cadette habite Bazas ; elle a pour chef **Marc de Constantin**. Les deux sœurs ont épousé le marquis de VASSAL et M. de BOSREDON.

CONTADES (*de*).



Famille ancienne, noble d'extraction, originaire du Béarn, d'où elle vint s'établir à Narbonne, dans le XVe siècle, puis dans l'Anjou, vers l'an 1600.

La filiation suivie de cette famille commence à Arnould de Constades, premier du nom, qui quitta le Béarn, vers l'an 1500, pour aller s'établir à Narbonne. Il s'y maria et laissa postérité.

Son petit-fils, André de Contades, né à Narbonne le 22 octobre 1572, fut gouverneur de Gaston, frère de Louis XIII, et officier des gardes du roi. C'est le premier de cette famille qui vint s'établir en Anjou, où il acheta la terre de la Roche-Thibault ; il y épousa une dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, femme d'Henri IV.

Un de ses fils, Gaspard de Contades, né à Angers le 16 juin 1666, lieutenant-colonel du régiment des gardes, puis major-général de l'armée de M. le maréchal de Villars à Denain, contribua beaucoup au succès de cette mémorable bataille. Il fut créé lieutenant général des armées du roi, et chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, Il mourut en 1735 en laissant : l'aîné, Erasme, tué au siège de Philisbourg en 1734, sans postérité ; et le second, Louis-Georges Erasme, qui continua la filiation. Capitaine aux gardes françaises en 1729, colonel du régiment de Flandre-infanterie, le 10 mars 1734, et de celui d'Auvergne le 15 juin suivant ; brigadier des armées du roi le 18 octobre de la même année ; maréchal de camp en 1740 ; inspecteur général de l'infanterie en 1745 ; créé maréchal de France le 24 août 1758 ; chevalier des ordres du roi, et commandant en Alsace en 1762. Il fut doyen des maréchaux de France, et mourut à Livry le 19 janvier 1795. Il s'était marié en octobre 1724, et laissa de ce mariage plusieurs enfants.

ARMES : *D'or, à l'aigle d'azur, au vol abaissé, membrée, becquée et languée de gueules.*

CONTAMINE (*de*).

Famille originaire de Savoie passée en Hainaut. Le titre de vicomte a été octroyé en 1821.

ARMES : *De gueules, à une croix fleurdelisée d'argent.*

DEVISE : *Unquam te Contamina.*

CONTAUD DE COULANGE. — *Voy.* D'ALAYRAC CONTAUD DE COULANGE.

CONTENSON. — *Voy.* DU BESSEY DE CONTENSON.

CONTY. — *Voy.* Lestrade de Conty.

CONVALETTE (*de*). — *Voy.* Geay de Convalette.

CONYGHAM (*de*). — *Voy.* Balathier de Conygham.

COOLS (*de*).

Armes : *D'azur, à six étoiles d'or.* Alias : *de gueules semé de billettes d'or ; à la bande d'argent brochant sur le tout.*

COPIN DE MIRIBEL ET DU BONNET.

Seigneurs de Miribel l'enchâtre, Cleines, Saint-Ismier, Chateau Bernard, Miribel sur Grèsse, Saint-Martin de Miséré, Commiers, Villard-Bonnod, Mont-Bonnod.

Ennemond Copin, avocat au parlement de Grenoble, fut anobli par lettres du roi Louis XIV, données à Poitiers, au mois de janvier 1652.

François Copin de Commiers, seigneur de Montbonnod, Saint-Martin, etc., conseiller au parlement en 1716, laissa d'Anne de Roux Deagent, dame de Miribel l'enchâtre, André Copin de Miribel, seigneur desdits lieux, conseiller au parlement, laissa postérité.

L'un des membres de cette maison, conseiller au parlement Meaupou, en 1770, avait eu de sa femme vingt-deux enfants.

A cette famille appartenait le général de Miribel, mort en 1893.

Armes : *D'azur, au chevron engrelé d'argent, accompagné de trois besants de même, 2 et 1 ; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable, armé, puré, lampassé et allumé de gueules.*

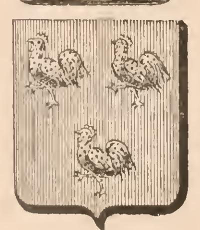
COPPET (*de*).

Armes : *D'azur, à une coupe d'or en chef, et un croissant de même en pointe.*

Cimier : *Un lion issant d'or tenant entre ses pattes une coupe du même.*

COQUEBERT.





Famille distinguée, établie dans la ville de Reims, sous le règne de Charles VII, en 1440. Cette famille a fourni à une époque éloignée, une multitude de branches éteintes, qu'il est inutile de rappeler ; on se bornera à rappeler celle existante, à dater du quatrième degré, dont elle sort directement et qui a pour auteur Jean Coquebert, échevin de la ville de Liège. Il épousa Marguerite Beguin, dont il eut postérité.

Alexandre-Auguste *Coquebert de Neuville*, né le 15 juillet 1775, se retira du service militaire à l'époque de la révolution ayant été blessé deux fois au siège de Bellegarde. En 1814, il fut nommé payeur principal du troisième arrondissement maritime à Lorient. Pendant les 100 jours de 1815, avant et depuis cette époque, il a toujours soutenu la cause des Bourbons ; colonel de la garde nationale à Lorient en 1817, il avait épousé le 24 avril 1815, Adèle-Catherine de Lubois de Marsilly.

Armes : *De gueules, à trois coqs hardis d'or, posés 2 et 1.*

Supports : *Deux lions en barroque.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche ainée

1° **Coquebert de Neuville** (Wilfrid), propriétaire. — Résidence : A Versailles, marié à Jeanne de Beausire de Seyssel, dont : Jean, né le 10 juillet 1881.

2° **C. de N.** (Lionel). — Résidence : 33, rue des Belles-Feuilles à Paris, et ch^au^ du Pont par Saint-Jean-de-Maruéjols (Gard), marié à Claire de Pagèze de Lavernède, dont : *a*) Léonce, né en 1877 ; *b*) Pierre, né en 1878 ; *c*) Yvonne, née en 1882.

Branche cadette

1° **Coquebert de Neuville** (Henri). — Résidence : Nort (Loire-Inférieure), père de : *a*) Auguste ; *b*) Georges ; *c*) Alain.

2° **C. de N.** (Charles).

3° **C. de N.** (Jules). — Résidence : Saumur, père de : *a*) Roger ; *b*) Jean.

Branche puinée

Coquebert de Neuville (Armand), avocat à Nantes, père de : *a*) Félix ; *b*) Armand ; *c*) René, marié à Léonie Tousserat. — Résidence : 6, rue de Delaborde, à Paris.

Autre branche

Coquebert de Montbret, 63, rue de Chaillot, à Paris, et ch^au^ de Romain par Fismes (Marne), dont : Jeanne.

COQUERÉAUMONT. — *Voy.* Caudron de Coquéréaumont.

COQUEREL D'IQUELON.

Famille originaire de Normandie.

Nous trouvons un Pierre Coquerel, maître des comptes à Rouen qui vivait en 1697.

Une Marie de Coquerel épousa, en 1685, Charles de Brinon, conseiller honoraire au parlement de Normandie.

Nicolas Coquerel, docteur en théologie, et prieur de Vaux-Cernai, fut nommé abbé de Foncarmont en 1724 ; il mourut en 1743.

Louis-Robert-Charles, seigneur châtelain d'Iquelon-le-Cerf et de la Crique, de la prévôté de Bellencombre et haut justicier de Saint-Ouen-la-Forest vivait en 1765, il laissa postéritée.

Armes : *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois molettes du même, et en pointe d'un coq aussi d'or.*

Une branche de Picardie, portait : *De sinople, au coq d'argent crété, becqué, barbé et membré de gueules, surmonté d'une fleur de lis d'or.*

COQUET DE GENNEVILLE.

Armes : *D'azur, à dix rocs d'échiquier d'or, posés 4, 3, 2 et 1.*

COQUET DE SAINT-LARY.

Famille originaire de Guyenne qui subsistait dans trois branches.

La première branche avait pour auteur Charles-François de Coquet de la Roche, écuyer, né en 1713, le 7 mars.

La seconde branche avait pour auteur Alexandre de Coquet, écuyer, seigneur de Saint-Lary, qui obtint, le 8 avril 1721 un arrêt du conseil d'Etat du roi, par lequel il fut déchargé du payement du droit de franc-fief, sur la représentation qu'il avait faite des titres justificatifs de sa noblesse depuis 1558. Il est mort en laissant postérité.

Et enfin une troisième branche qui commença avec Jean-Vincent de Coquet, maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux et laissa postérité de son mariage avec Jeanne de la Ville.

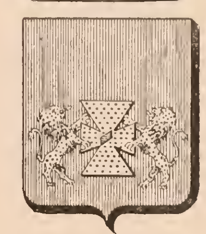
Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un coq de même, crété et barbé de gueules ; et au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

CORAIL (*de*).

Armes : *D'or, à l'écureuil de gueules regardant une étoile du même posée au canton dextre du chef.*

CORAL (*de*).





Cette famille a possédé les baronies du Mazet et de Mirolles ; les seigneuries du Breuil, de Saint-Morier, de Jarriges, de la Barrière, de Lautier, de la Tour, de la Fouchardière, etc.

Originaire du Limousin, d'où elle est venue se fixer en Poitou, la famille de Coral, dont le nom s'est écrit également Courail et Coural, est une des plus anciennes de la première de ces deux provinces, où elle a possédé pendant plusieurs siècles la châtellenie du Mazet, qui fut érigée en baronnie vers le milieu du XVIe siècle.

Cette maison s'est alliée aux familles les plus distinguées de la noblesse de France.

La filiation de la famille de Coral, s'établit sur titres originaux authentiques, à partir de Pierre de Coral, chevalier, premier auteur connu de cette ancienne et noble maison, qui vivait en 1239.

Cette famille a été confirmée dans sa noblesse le 16 août 1667, et a comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

Elle a donné : un garde du corps du roi ; des officiers supérieurs et des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Armes : *De gueules, à la croix pattée d'or, soutenue par deux lions rampants affrontés du même et chargée d'un bâton péri d'azur.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

CORBEAU DE VAULSERRE (*de*).

Famille originaire du Dauphiné.

Le premier auteur connu est Guillaume de Corbeau, gouverneur de Vienne, qui vivait en 1480.

Antoine de Corbeau, député de la noblesse du Dauphiné à la cour de France, obtint, en 1751, du roi Louis XV, l'érection des seigneuries de Vaulserre, Saint-Albin, Saint-Martin, Saint-Breuil, Voissane, en marquisat sous le titre de Corbeau de Vaulserre.

François-Marie, marquis de Corbeau de Vaulserre, né le 15 juillet 1775, lieutenant-colonel d'infanterie légère, chevalier de Saint-Louis, fit les campagnes de 1791 à 1797, sous le prince de Condé. Major des chasseurs de Malte, il fut blessé à la prise de cette île en 1798 ; major d'état-major aux armées royales de l'ouest en 1799 et 1800, il remplit plusieurs missions auprès du comte d'Ar-

tois. Il avait épousé Gabrielle-Louise-Laurence de la Rochelambert, dont il eut postérité.

Armes : *D'or, à trois fasces de sable.*

Devise : *Nil nisi virtute.*

CORBEHEM (*de*).

Armes : *De sinople, au chef d'hermine* ou *de sinople, à la fasce d'hermine.*

CORBEL CORBEAU DE VAULSERRE. — *Voy.* Corbeau de Vaulserre.

CORBERON. — *Voy.* Bourrée de Corberon.

CORBET. — *Voy.* Alès de Corbet.

CORBIAC (*de*). — *Voy.* Durand de Corbiac.

CORBIE (*de*).

Armes : *D'or, à trois corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules.*

CORBIERS ou CORBIER (*de*).

Seigneur dudit lieu, de Montroche et du Repaire, paroisse de Corbières, élection de Limoges.

Le premier connu de cette famille est Giles de Corbiers, qui vivait en 1587.

Cette famille avait fait preuve de noblesse en 1598.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur au besant d'or; aux 2 et 3, coupé d'or et de gueules.*

Devise : *Miserere mei.* Ayez pitié de moi.

CORBIGNY (*de*). — *Voy.* Brossard de Corbigny.

CORBIN DE MANGON.

Famille originaire du Berry dont l'ancienneté remonte à l'an 1579.

Armes : *D'or, à la fasce ondée d'azur, accompagnée de trois cors de chasse de sable, virolés d'argent et enguichés de gueules.*

CORBISIER DE MEAULSART.

Famille originaire de Belgique, anoblie le 23 septembre 1843.

Armes : *D'argent, à trois trèfles de sinople; au chef d'azur chargé d'une étoile d'or, burelé d'argent et d'azur.*

Cimier : *L'étoile.*

Lambrequins d'argent et de sinople.

CORCELLES (*de*).

La maison de Corcelles subsistait dans le XIIIe siècle, où l'on voit un de Corcelles à qui l'on donne le titre de Damoiseau dans un contrat de vente fait au mois d'avril 1268.

Arnou de Corcelles rendit l'année suivant les devoirs de fief à Hugues IV, du nom duc de Bourgogne. L'acte de reconnaissance est du mois d'avril 1239.

Jean, seigneur de Corcelles, maréchal de Bourgogne, vivait sur la fin du XIIIe siècle. On en a fait mention dans l'état des officiers du duc Hugues, cinquième du nom.

Philippe de Corcelles, fut un des plus connus à la cour des ducs de Bourgogne, et des plus employés à leur service. Il était chevalier, bailli de Dijon, conseiller et chambellan du Duc, et son écuyer tranchant en 1440. Il fut commis par le duc Philippe le Bon, avec quelques autres seigneurs, pour avec les députés du roi, régler les limites entre le duché de Bourgogne, et l'élection de Langres. La commission est datée de Bruxelles du 23 février 1443.

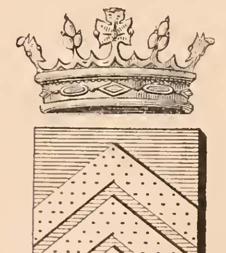
François-Joseph Tircuy, seigneur de Corcelles, capitaine au régiment de Chartres, chevalier de Saint-Louis, émigra en 1793.

Son fils, commandant de la garde nationale de Lyon en 1815, fut envoyé en 1816 à la Chambre des députés, où il siégea à l'extrême gauche.

Sous le gouvernement du général Cavaignac, il fut chargé d'une mission diplomatique auprès du pape, et il a concouru, après la prise de Rome, au rétablissement de l'ordre et de la paix.

Armes : *D'azur, à une fasce d'or.*

CORDAY (*de*).



Cette maison est de l'élection d'Argentan. Guillaume, écuyer, seigneur de Corday et de Lizoère, a été maintenu en 1667. Nous trouvons dans la généralité de Caen, les Corday du Renouard, Corday d'Arcelais et Corday d'Orbigny, qui ont eu des représentants à l'assemblée de la noblesse du bailliage en 1789. A cette famille appartenait la courageuse Charlotte de Corday, qui tua Marat.

Plusieurs branches de cette maison subsistent encore de nos jours.

Armes : *D'azur, à trois chevrons d'or.*

Supports : *Deux levrettes.*

Devise : *Corde et ore.*

CORDEBŒUF DE BEAUVERGER DE MONTGON (*de*).

Seigneurs de Beauverger, Montgon, Coren, Mentières, Talizat, Bromont, Matroux, Aubusson, Boissonnelle, Boucherat, Monteil, la Souchère, la Mothe-Merinchal, etc.

Cette maison, très marquante, semble avoir pris son nom d'une seigneurie située dans la commune de Parray, près de Saint-Pourçain et qui appartenait à Etienne, sire du Breuil, en 1301. Elle a prouvé sa filiation depuis Durand de Cordebœuf, écuyer, vivant en 1490, sans doute parent de Guillaume Reynaud, et Cordebœuf, bailli des montagnes d'Auvergne pour le duc de Bourbonnais et d'Auvergne en 1438. Merlin, ou Martin de Cordebœuf, fils de Durand, gagna par ses grandes qualités, la confiance du roi Louis XI qui, par commission du 4 février 1469, le chargea de la conduite d'un corps de troupes qu'il envoyait en Catalogne.

Pierre de Cordebœuf, gentilhomme de la chambre du roi, fut l'ami de Henri IV et de Louis XIII à cause des services signalés qu'il leur avait rendus en qualité de capitaine de Chevau-légers. Louis XIII le pensionna de 3,000 francs; il eut de Charlotte de Chabannes, qu'il avait épousée le 28 mars 1598, plusieurs fils qui firent branches, qui se subdivisèrent en plusieurs rameaux.

En 1666, elle comptait trois rameaux, tous issus de Pierre de Cordebœuf Beauverger Montgon et de Charlotte de Chabannes.

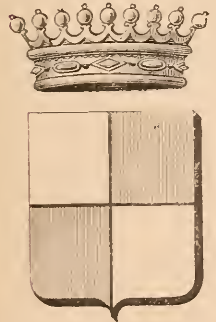
Cette famille a donné de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis et deux chevaliers de Malte.

Armes : *Ecartelé en sautoir, d'hermine et de sable; à la bordure contre écartelée de même.*

CORDES (*des*).

Armes: *D'or, à cinq fasces ondées d'azur.*

CORDON (*de*).



L'origine de la maison de Cordon, des plus anciennes, se perd dans les ténèbres archéologiques des xe et xie siècles; les documents authentiques manquent au delà.

Josselin de Cordon, chevalier qui vivait de 1100 à 1150 paraît être la souche de cette noble et illustre famille, car antérieurement à Josselin les preuves sont incomplètes ou manquent tout à fait pour établir une filiation certaine qui alors ne reposant que sur des probabilités n'aurait plus toutes les garanties d'authenticité que réclame une généalogie sérieuse.

Le R. P. Marc-Antoine Callemard, dans son histoire de la vie de Frère Jacques de Cordon d'Evieu, grand maréchal de l'ordre de Malte et commandeur du Génevois en Savoie (Lyon 1662), déclare que cette famille, issue de fort ancienne et illustre chevalerie, était connue dans la province du Bugey depuis 1100.

Quelques auteurs prétendent qu'un membre de cette famille originaire du château de Cordon, près Salanche en Savoie, est venu dans la province du Bugey prendre possession du droit de péage sur le Rhône qui lui était accordé par son seigneur suzerain et qu'il fit bâtir sur un rocher à pic qui domine le fleuve un château fort au pied duquel vinrent se grouper un certain nombre de chaumières qui formèrent bientôt un village sous le nom de Cordon, qui devint le chef-lieu de tout le mandement de Cordon et comprenait une grande partie du bas Bugey où les descendants de Josselin possédèrent de nombreux fiefs aux droits de justice haute, moyenne et basse : La châtellenie de Cordon, des Marches, de la Barre, Ambléon, Crapéon, Evière, Pluvis, Passin, Vérin, le Crozet, Saint-Denis de Chesson et en Dauphiné la seigneurie de Morestel. La plupart de ces seigneuries sont passées dans d'autres familles par suite de cession, alliances, etc.

Guichenon, historiographe des familles de la Bresse et du Bugey, qui écrivait vers l'année 1650, constate que la famille de Cordon est de la bonne marque et doit tenir rang parmi les plus anciennes, les plus nobles et les plus illustres du Bugey.

Elle a produit des officiers de divers grades, des chevaliers d'un grand renom, des gentilshommes de la chambre des ducs de Savoie et de plusieurs rois de France, des gouverneurs de places et de provinces, un grand maréchal de l'ordre de Malte, plusieurs ambassadeurs, des chanoines comte de Lyon et de Brioude et des dames de chapitre noble, etc., etc.

Les membres de la famille de Cordon contractèrent de nombreuses alliances avec les familles nobles ci-après : les de Grolée, de la Fontaine, de Montbel, de Duyn, de Chatillon, de Beaumont, de Miribel, de Menthon, de la Forest, de Chambut, de la Baulme, Almon de Laval, de Mareschal, de Viry, de Vallins, des Terreaux, de Maubec, de Foras, de la Forest de Somont, de Teys, du Terrail, de Bouvens, de Bellegrade, de Passier, de Gercais, du Breul, de Moyria, de la Marc, de Bonnivard, de Seyssel du Port, Fornier des Balmes, de Seyssel-Choisel, de Mareschal-Som, Passerat-Ronère de Saint-Séverin, de Montarcher, Chevalet de Chamond, etc., etc.

La maison de Cordon est actuellement divisée en deux branches.

Armes : *Ecartelé d'argent et de gueules.*

Supports : *Un lion et une chimère.*

Couronne de comte.

Devise : *Tout sans contrainte.*

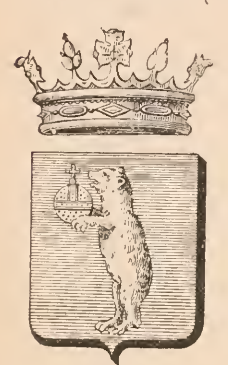
Branche ainée

Cordon (Ju. Hector Cte *de*), chef du nom et des armes. — Résidence : Paris, 18, rue Servandoni, homme de lettres, marié en 1879 à Félicie Rochon de Chamalière, dont : une fille Paule-Marie, née en 1880.

Branche cadette

1° **Cordon** (Emmanuel de), sous-lieutenant au 7e cuirassiers ; 2° Guy, sous-lieutenant au 12e hussards : 3° Joseph ; 4° Alix ; 5° Pierre. Tous cinq issus du mariage de Joseph de Cordon avec Marie de Maumigni.

CORDOUE (*de*).



Cordova en espagnol, *Corduba* en latin, *Cordes* par corruption, en idiome provençal.

Cette famille, noble de sang et d'armes, originaire d'Espagne, est établie en Provence depuis l'année 1493, que Jean Ferrier, aussi espagnol de nation, fut fait archevêque d'Arles, et amena avec lui en France les deux familles espagnoles Cordova et de Rez.

Antoine de Cordoue, seigneur d'Aurous, gouverneur de la ville d'Entrevaux, reçut, en 1571, du roi Charles IX, le collier de son ordre, autant en raison de ses services précédents, qu'en considération de ce qu'il était issu d'une famille noble d'Espagne. Il se signala dans les guerres de la Ligue, et mourut en 1589 dans son château d'Aurous, où il fut assassiné, avec partie de ses serviteurs, par les gens de guerre de la ville de Salon.

Il avait épousé, le 14 mai 1553, Jeanne de la Roque, de laquelle il eut plusieurs enfants.

Cette famille compte des officiers supérieurs des armées du roi, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et un pair de France en 1835.

Armes : *D'azur, à l'ours d'argent, debout, tenant dans ses deux pattes un monde croiseté d'or.*

Devise : *Ferme dans l'adversité.*

Supports : *Un aigle de gueules.*

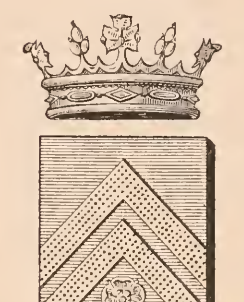
REPRÉSENTANT ACTUEL :

Cordoue (Marie-Fernand-Gonzalvez-Gabriel-François Mis *de*), né le 21 septembre 1851. — Résidence : 95, rue Flore, au Mans (Sarthe), marié le 21 novembre 1878 à

Marie-Thomas des Chesnes, dont : *a*) André-Edouard-Gabriel, né le 10 novembre 1879 ; *b*) Hugues, né le 23 octobre 1880 ; *c*) X.....

Voy. Martenot de Cordoue.

CORIOLIS.



La maison de Coriolis, dite en quelques actes *Cariolis*, une des plus anciennes de la ville d'Aix, a donné quatre présidents à mortier et trois conseillers en ce parlement et plusieurs chevaliers dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, entre lesquels l'*Histoire de Malte*, par Boissat, fait mention de Pierre de Coriolis, qui l'an 1450, était en grande considération dans son ordre, sous le grand maître de Lortic. Elle prouve sa descendance depuis Jean de Coriolis, qui vivait il y a plus de trois cents ans, et qui fut fait assesseur de la ville d'Aix aux années 1487 et 1494 dans un temps que les assesseurs précédaient les premiers consuls. Il avait été désigné pour avoir un office de conseiller en ce parlement ; mais ayant supplié le roi de le dispenser de cet emploi à cause de son grand âge, Sa Majesté en pourvut Toussaint de Coriolis un de ses enfants. Il fit son testament l'an 1519 et il eut de Marguerite de Villeneuve, sa femme, Toussaint, Honoré, Louis, Antoine et Jean de Coriolis. Toussaint fut reçu conseiller au parlement l'an 1512 et mourut sans enfants ; Honoré a continué la postérité des aînés ; Antoine fut seigneur d'Autane, et fit une branche qui posséda les coseigneuries de Riez, d'Autane et d'Alous. Les descendants de cette branche sont inconnus, aussi bien que ceux de Louis de Coriolis ; et Jean a fait la branche des barons de Limaye et seigneurs de la Bastide.

Honoré de Coriolis épousa le 8 de février de l'an 1523 Anne de Pinelli, fille de Bernabé Pinelli, premier consul de la ville d'Aix, d'une noble famille de Gênes, de laquelle il y a eu deux cardinaux et un vice-légat d'Avignon. Louis de Coriolis issu de ce mariage fut reçu conseiller au parlement l'an 1554 et ensuite pourvu d'un office de président l'an 1568. Il exerça cette charge avec tant d'autorité et s'acquitta avec tant de vigueur des commissions qu'il eut pour pacifier une infinité de désordres à l'occasion de la Ligue, ou autrement, dans les villes d'Aix, d'Arles, de Draguignan, de Brignole, d'Hyères et ailleurs ; que Nostradamus l'appelle *personnage formidable et de souveraine autorité, homme sans peur et ayant un courage de lion.* Lors de la Ligue il se retira à Pertuis avec une partie des officiers du parlement,

qui y composèrent une chambre où il présidait, pendant que l'autre partie tenait pour la Ligue : et là, conformément à la loi salique, il fit proclamer Henri IV légitime successeur de la couronne de France, et ensuite il fit prêter le serment au gouverneur de la province, aux évêques, aux gentilshommes et aux corps des communautés qui se trouvèrent assemblés en corps d'Etat.

Ces mêmes états eurent tant d'estime pour lui qu'ils délibérèrent de supplier le roi de lui donner la charge de premier président lors vacante par mort : mais Sa Majesté avait déjà pris son parti là-dessus, et s'était engagé pour un autre, ce qui choqua si fort Louis de Coriolis, qui par ses grands services croyait avoir (préférablement à tout autre) mérité cette charge, qu'il ne voulut plus entrer au parlement, et se retira à Avignon, où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée en l'an 1600. Il avait été marié quatre fois : mais il n'eut de mâles que de Marguerite de Roland sa troisième femme. Laurent de Coriolis, issu de ce mariage, succéda à son père dans l'office de président, auquel il fut reçu l'an 1601, et fut l'un des plus grands génies de son temps, et surtout grand et sévère justicier ; il était si savant et d'une mémoire si prodigieuse qu'étant devenu aveugle il ne laissait pas d'expliquer les lois sur-le-champ : il avait épousé Louise de Piolenc fille de Raymond de Piolenc, président au parlement, de laquelle il eut Honoré de Coriolis baron de Corbières, aussi président au parlement, qui fut marié l'an 1622 avec Isabeau de Villeneuve fille de Pierre de Villeneuve, seigneur d'Espinouse, lequel donnant tous ses biens aux enfants aînés mâles qui descendraient de ce mariage, voulut aussi qu'ils portassent le nom et les armes de Villeneuve, conjointement avec le nom et les armes de Coriolis. De ce mariage est issu Pierre de Coriolis marquis d'Espinouse et baron de Corbières, président au même parlement, qui de Louise d'Oraison a eu plusieurs enfants, dont l'aîné, M. de Coriolis, marquis d'Espinouse, pourvu de la charge de président en surveillance, se maria et eut des enfants.

Branche des barons de Limaye.

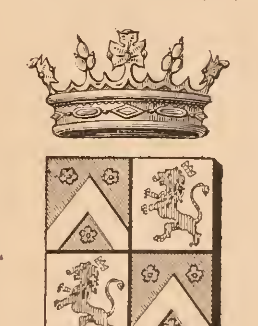
Jean de Coriolis, fils de Jean et frère de Toussaint et d'Honoré de Coriolis, a commencé cette branche ayant laissé un fils nommé Claude de Coriolis, seigneur de la Bastide des Jourdans, de Limaye et de Montfuron, lequel fit hommage au roi le 15 mai 1553 pour raison des châteaux de Limaye et de Montfuron ; fut fait procureur du pays, l'an 1563, syndic de la noblesse en 1576 et déchargé du ban et arrière-ban en 1575, parce qu'il commandait pour lors une compagnie de 200 hommes, pour le service du roi. Il avait épousé Nicole de Brun, fille de Jean Brun, seigneur de Venasque, et de Marguerite d'Astoand, dame de Montfuron. De ce mariage vint Honoré de Coriolis, seigneur des mêmes terres, marié l'an 1566, avec Sibille de Ruffan, des seigneurs de Rouffet, dont Jean-Louis de Coriolis, qui fut procureur du pays et premier consul d'Aix l'an 1625, et en faveur duquel la terre de Limaye fut érigée en baronnie en considération de ses services, même lors des guerres civiles pendant lesquelles il avait toujours suivi le parti du roi Henri le Grand, ayant souvent exposé sa vie et racheté sa personne d'une grosse rançon. Il avait épousé l'an 1594 Jeanne des Martins, des seigneurs de Puilobier, de laquelle il eut Honoré de Coriolis II, baron de Limaye et seigneur de la Bastide, lequel a été plusieurs fois syndic de la noblesse de Provence, et qui de Constance d'André, sa femme, a eu entre autres François, Jean, Bernard, Edouard et Honoré de Coriolis. Jean-Bernard fut chanoine de l'église Saint-Sauveur à Aix ; Edouard, après avoir été cornette de cavalerie dans le régiment de Conté, ayant été réformé lors de la paix de 1660, fut pourvu de la charge de viguier et capitaine pour le roi de la ville d'Aix et a laissé des enfants de Marie d'Hugues sa femme, dont l'aîné eut la charge de viguier qu'avait eue son père. Honoré de Coriolis seigneur de Saint-Marcel non marié, fut premier écuyer de Madame de Guise ; et François de Coriolis, baron de Limaye et seigneur de la Bastide, qui était l'aîné, mourut conseiller au parlement. Il avait épousé l'an 1656 Thérèse de Piolenc, fille d'Honoré de Piolenc, seigneur de Beauvoisin, conseiller au parlement, de laquelle il eut quatre enfants mâles ; Joseph, Jacques-François, Honoré et Ignace : ces deux derniers furent d'église ; Jacques-François, après avoir été page du roi fut fait enseigne de galère ; et Joseph leur frère aîné, seigneur de la Bastide et baron de Limaye, président en la chambre des comptes à Aix, se maria, l'an 1690, avec Françoise Dedons, fille de Pierre Dedons, marquis de Pierrefeu, conseiller au parlement, et de Madeleine de Nogaret de Cauvisson, de laquelle il eut un fils appelé Joseph-François.

Armes : *D'azur, à deux chevrons d'or, l'un sur l'autre, accompagnés en pointe d'une rose d'argent.*

CORLIER DE COURSAC.

Armes : *D'argent, à deux chevrons brisés de gueules.*

CORLIEU (*de*).



Famille originaire de l'évêché d'York en Angleterre, dont la noble extraction est reconnue et justifiée par l'attestation donnée, le 6 mars 1547, par ordre d'Edouard VI, roi d'Angleterre.

Elle a possédé les seigneuries de la Jani, de Rocherand, de Lussant, de Chantoiseau, de la Croix, etc.

Cette maison est des plus anciennes. On trouve

un Jean de Corlieu, 1227, un Odon de Corlieu qualifié de *Miles*, vivant en 1218; un Pierre de Corlieu, qualifié de Miles, en 1222; et un autre Pierre de Corlieu, aussi qualifié de Miles, vivant en 1274. Mais la filiation suivie ne peut s'établir qu'à dater de Thomas de Corlieu qui passa en France en 1417, suivit l'armée du duc de Clarence qui portait des secours à Jean de Valois, comte d'Angoulême, contre le duc de Bourgogne. Il s'empara du château de Gourville, qui appartenait à un connétable de France, et ne le rendit qu'après la reddition de la province de Guyenne, sous la condition qu'il lui serait donné une maison at'enante au donjon dudit château, et qu'il épouserait dame Renote, héritière de la maison Du Fresne, dont il eut postérité.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, de sinople au chevron d'argent, accompagné de trois quintefeuilles de gueules posées 2 et 1 ; aux 2 et 3, d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

De 1227 à 1417, les Corlieu portaient : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or ; aux 2 et 3, de sinople au chevron d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules.*

Les représentants actuels, blasonnent : *Ecartelé : au 1, de sinople au chevron d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules ; aux 2 et 3, d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or ; au 4, d'argent à trois fasces de sinople,* alias, *de gueules* qui est de Du Fresne*; sur le 1 et le 2, au croissant de sinople,* alias, *de gueules, posé en cœur.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Corlieu** (P. *de*), — Résidence : Villeneuve-sur-Bellot (Seine-et-Marne).
2° **C.** (C. *de*), percepteur.
3° **C.** (G. *de*), percepteur.
4° **C.** (H. *de*), capitaine d'artillerie. — Résidence : 108, rue de Ranelagh, à Paris.

CORMEMIN (*de*). — *Voy.* La Haye de Cormemin.

CORMETTE (*de*).

Famille originaire du Boulonnais et de l'Artois.

Le premier connu de cette famille est Ambroise de Cormette, écuyer, qui vivait vers 1600. Il épousa Jacqueline Postel du Clivet, dont il eut postérité.

Cette famille compte des brigadiers des gardes du corps du roi, capitaine et lieutenant-colonel de cavalerie, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un chevalier de la Légion d'honneur.

Armes : *D'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, et une palme de sinople, passée en sautoir ; cantonnées de quatre molettes d'éperon du troisième émail.*

CORMIER DU MÉDIC.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes d'argent.*

CORMIER DE LA PICARDIÈRE.

Armes : *D'argent, à une fasce d'azur supportant un pélican de même et accompagnée, en pointe, d'un cœur aussi d'azur.*

CORMIERS. — *Voy.* Blain des Cormiers.

CORN (*de*).

Armes : *D'azur, à deux cors de chasse liés, engrêlés et virolés de gueules.*

CORNEILLAN. — *Voy.* d'Imbert de Corneillan ; de Vernède de Corneillan.

CORNET (*de*).

Famille originaire de Normandie, connue dans l'élection de Bayeux avant 1540.

Armes : *De gueules, à la fasce vivrée d'or, surmontée de deux roses d'argent.*

CORNETTE (*de*).

Famille originaire de la province de Champagne. Antoine Cornette, écuyer, appelé le *Chevalier de Cornette*, maintint en 1674 l'île de la Martinique sour la domination de la France, en s'opposant à une descente que l'amiral Ruyter, commandant de la flotte hollandaise, voulait faire. Le chevalier de Cornette coula à fond son propre vaisseau, quoique richement chargé d'effets, qui lui appartenaient, pour embarrasser le seul passage par où on pouvait entrer dans le port de la ville du Fort-Royal, où il commandait ; et avec le peu d'artillerie et d'hommes qu'il put rassembler, il fit une défense si vigoureuse, que l'amiral ennemi fut obligé de se retirer après un échec, et perdit ensuite par une tempête une partie de la flotte hollandaise. Le roi reconnut cette même année l'importance du service de M. de Cornette, par des lettres patentes en forme de charte, qui sont infiniment honorables pour lui et pour sa famille. Il passa à la Martinique, où il fit enregistrer les titres de noblesse au conseil souverain de cette île le 1er février 1677, et y épousa, le 7 janvier 1667, Marie Colombe Mauvière, dont postérité.

Son second fils, Jean-Louis Cornette, qui est l'auteur de la branche de Saint-Cyr, épousa le 24 novembre 1702, Marie-Philippe de la Hante, dont il eut un fils qui continua la postérité.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux rosettes du même, et en pointe d'un lézard de sinople, posé en pal.*

CORNUDET DES CHOMETTES.

Famille originaire du pays de Combraille en Auvergne.

Joseph Cornudet des Chomettes, fils d'un secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Bordeaux, était lieutenant-général civil au bailliage de Montaigu, en Auvergne, lorsque la révolution éclata.

Il fut élu député de la Creuse à l'assemblée législative en 1791, membre du conseil des anciens en 1797 et sénateur le 14 decembre 1799. Par esprit de justice, il se montra favorable aux émigrés dans le conseil des anciens, et s'opposa à la suspension des droits politiques des nobles et des droits de successibilité aux biens de ceux qui avaient des parents dans l'émigration.

A la journée du 18 brumaire sa conduite ferme lui mérita la faveur de Bonaparte, qui le créa comte en 1806, et grand officier de la Légion d'honneur, le 30 juin 1811. Il adhéra aux actes du gouvernement provisoire, se rallia aux Bourbons, et appuya, comme pair de France, la proposition du maréchal duc de Tarente, au sujet des biens des émigrés. Ayant siégé au Luxembourg, pendant les Cent jours, il en fut écarté après la seconde Restauration, et n'y rentra que le 5 mars 1719. Le titre de *baron* fut attaché à sa pairie par ordonnance royale du 17 juillet 1821, quoiqu'il fût comte de l'empire. Il est mort en 1834, en laissant postérité.

Armes : *Coupé : au 1 d'azur, chargé à dextre d'un miroir d'or, accolé d'un serpent d'argent, à sénestre d'un lion au pied d'or ; au 2 de gueules à la fasce d'or.*

CORNULIER (*de*).





Famille originaire de Bretagne ayant possédé les seigneuries de la Haudelinière, de Montreuil, le comté de la Roche en 1718, les seigneuries de la Haye, de la Touche, des gravelles, le marquisat de Château-Frémont, en 1683, le comté de Vair, la seigneurie du Bois-Maqueau, etc.

D'ancienne extraction, elle a été admise à la réformation de 1668, sur la preuve de sept générations.

Le premier auteur connu est Pierre, seigneur de la Haudelinière, époux en 1490, de Marie de Concoret et Pierre son fils, successivement capitaines des arquebusiers à cheval du sire de Châteaubriant, qui vivait en 1487 et 1525.

Cette famille a produit deux maires de Nantes, en 1569 et 1605; deux généraux des finances, en 1570 et 1588; un capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Nantes, en 1596; deux grands maîtres des eaux et forêts et grands veneurs de Bretagne, en 1602 et 1642; un évêque de Tréguier et de Rennes, 1639; un aumônier du roi, 1681; sept présidents à mortier depuis 1640; quatre présidents aux comptes depuis 1674, et quatorze conseillers d'État; deux chevaliers de Saint-Lazare en 1681 et 1723; un chevalier de Malte en 1764; un commandeur de la Roche Villedieu en 1774; un chef de division des armées royales de la Vendée en 1843; un commandeur des chasseurs à pied de la garde, tué sur la brèche à l'assaut de Sébastopol, en 1855, frère d'un contre-amiral, en 1868. Mort en 1886.

Suivant une tradition rapportée par *du Haillan*, histographe de France, sous Henri III, les Cornulier, dont le nom se trouve souvent écrit Cornillé, sont issus de *Grégoire de Cornillé*, très grand et habile chasseur de cerfs, dont le duc Jean IV changea les armes en 1381.

Armes : *D'azur, au rencontre de cerf d'or, surmonté d'une moucheture d'hermine d'argent, entre les bois.*

Devise : *Firmus ut cornus.*

CORNY. — *Voy.* Ethis de Corny; Marchal de Corny.

CORPORANDY D'AUVARE.

Armes : *De gueules, à deux cors* ou *huchets d'or; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

CORRARD DE BREBAN.

Armes : *D'azur, à trois têtes de faucon arrachées de sable.*

CORUS DE CHAPTES. — *Voy.* Fayolle de Corus de Chaptes.

CORVAL (*de*). — *Voy.* Pezet de Corval.

CORVISART.

Cette maison, célèbre aujourd'hui dans les annales de la science, de noblesse ancienne, originaire de Champagne, est issue de Philippe Corvisart, centurion proposé à la garde des pères du concile d'Attigny en 870, dont la descendance se divisa en deux branches, sous Louis XIV; l'un prit la carrière des armes et fit le plus souvent partie de la maison militaire du roi; l'autre suivit la carrière de la magistrature et des sciences.

Le titre de baron porté par les membres de cette famille a été concédé par Napoléon Ier, en 1808, et est devenu héréditaire.

A cette famille appartenait le baron Lucien Corvisart, médecin de Napoléon III, qu'il accompagna dans l'exil.

Armes : *Écartelé : au 1 d'or, au cœur de gueules, en abîme ; au 2 de gueules à la palme d'argent ; au 3 de gueules, au lion rampant d'argent ; au 4 d'argent à la verge de sable, tortillée d'un serpent de sinople. Sur le tout : D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croissants de même, et, en pointe, de deux épées de gueules, passées en sautoir, les pointes en haut, surmontées d'une merlette de sable.*

Supports : *Deux aiglons.*

Devise : *Franc et droit.*

COS DE LA HITTE (*du*).

Ancienne famille noble, originaire de Gascogne, du comté d'Armagnac, nommée dans quelques titres *la Fitte* et dans d'autres, *la Hitte*. M. de Thou, dit *la Fitte*, lieutenant pour le roi et son commandant au delà des monts, Coscius écrit de *la Fitta* et de *la Hitta*. Les seigneurs de ce nom ont possédé les terres de *la Fitte* et de *la Hitte* en même temps; la première, qui reçut ses coutumes *d'Odet du Cos* en 1230, suivant un extrait en forme communiqué, fut vendue en 1660 par François du Cos, seigneur de la Hitte, la Mothe, Cadours et autres places, et était possédée par M. de Boyat, conseiller au parlement de Toulouse; la seconde l'a été en 1734, à M. de Fleurian, ancien capitaine d'infanterie, par Joseph-Marie du Cos, comte de la Hitte et de Montant, premier baron du Fezensac et de l'Armagnac, chef alors du nom et des armes de Cos de la Hitte.

Cette famille est connue par les preuves de Jean-Philippe du Cos, reçu chevalier de Malte en 1607, et par celles de Joseph du Cos, reçu en 1700; ces preuves ont été communiquées. Plusieurs titres qui y sont mentionnés, font voir non seulement le mérite personnel et les services considérables que plusieurs de ce nom ont rendus à l'État, mais encore les emplois illustres dont ils ont été honorés.

Un Odet du Cos, seigneur de la Hitte, fut gouverneur du château d'Auch en 1400.

Guillaume du Cos, seigneur de la Hitte, Montbrun, etc., gentilhomme de la chambre de Louis XIII, auquel ce roi accorda, le 9 novembre 1506, des provisions de capitaine, garde et gouverneur de la ville de Gênes, eut pour fils Odet du Cos de la Hitte, qui rendit hommage, le 12 mai 1521, à Charles, duc d'Alençon, pair de France, comte d'Armagnac, etc., pour raison des deux parties de la seigneurie de la Hitte.

La filiation de cette famille se poursuivit régulièrement jusqu'à nos jours.

Armes : *D'azur, à une épée d'argent, la poignée d'or posée en bande, la pointe en haut, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* — Alias : *D'azur, à l'épée d'or posée en bande, la pointe en haut, traversant un cœur d'or, accompagnée de trois étoiles aussi d'or posées 2 et 1.*

COSNAC (*de*). *





La maison de Cosnac a pris son nom d'une terre située près la ville de Brive, en bas Limousin. Une ancienneté remontée à plus de sept siècles, des alliances avec les meilleures maisons de la province, et l'avantage d'avoir donné plusieurs prélats à l'Eglise, entre autres, un évêque de Comminges, décoré de la pourpre romaine, nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit au commencement du derner siècle; deux évêques de Tulle, un évêque de Valence et de Die, et un autre, évêque et comte de Die, lui assurent un rang distingué dans l'ordre de la noblesse du royaume.

En 924, ou environ, Nismon de *Caunac*, et Stiburge, sa femme, firent donation au monastère de Tulle, d'une vigne située à Donzenac, au lieu appelé *al cam*, et d'une ferme nommée *Chazlada* situées dans la viguerie et paroisse de Naves. Il vivait encore en 940, suivant une donation dont il fut témoin.

Vers l'an 1000, et sous le règne de Robert, Bernard de Cosnac fit quelques donations à l'abbaye de Tulle.

La filiation de cette famille est prouvée littéralement depuis Guillaume de Cosnac, premier du nom, seigneur de Cosnac, chevalier, vivant vers l'an 1200, qui eut pour femme N. de Malafayde, d'une maison illustre, dont il eut postérité. Cette maison compte plusieurs chevaliers de l'ordre royal de Saint-Louis.

Armes : *D'argent, au lion de sable, armé, lampassé, couronné de gueules; l'écu semé d'étoiles, aussi de sable.*

Tenants : *Deux sauvages.*

Cimier : *Un lion issant de sable.*

Devise : *Neque aurum honora, neque argentum.*

COSNE DE CARDANVILLE.

L'origine de l'ancienne maison de Cosne n'est point connue d'une manière positive.

Plusieurs généalogistes commencent à Martial de Cosne, damoiseau, seigneur de Clesme en Dauphiné, qui fit le voyage de la Terre Sainte avec Godefroy de Bouillon, et y mourut en 1096.

Josserand de Cosne, issu de Martial au huitième degré est qualifié damoiseau, seigneur de Clesme et de la cour de Cosne dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit à Charles de France, premier dauphin du Viennois, le 3 mai 1358. Il testa en 1371.

La branche restée en Dauphiné continua à porter les armes primitives de cette maison, qui sont : *D'azur, au chevron d'argent et au chef d'or;* tandis que la branche de Pierre, qui s'établit dans l'Orléanais, substitua la *fasce d'or* au *chef d'or*.

La Chesnaye des Bois, dans son travail généalogique sur la maison de Cosne, lui donne pour armes : *D'azur, au chevron d'argent, à la fasce de gueules, brochant sur le tout et à la bordure de même.*

Ces armoiries ont été portées par quelques branches issues des branches cadettes. Quoique la fasce d'or ait été adoptée par la branche aînée, qui s'est établie dans l'Orléanais, on voit cependant que quelques membres de cette branche ont repris les armes primitives, c'est-à-dire le chef d'or. Ces armoiries sont mentionnées dans trois preuves de Malte faites en 1578, 1624, 1671. D'Hozier, armorial général, de la généralité d'Orléans, donne le *chef d'or et la fasce d'or*.

COSQUER — *Voy.* Riou du Cosquer.

COSSART D'ESPIÈS.

Famille noble, qui s'est appelée jadis Coslart, originaire de Liège, établie en Picardie il y a plus de 900 ans. Depuis 1582, elle a donné des officiers généraux qui ont servi dans les armées et servent encore avec distinction. C'est ce qui ressort des mémoires généalogiques et historiques publiés sur cette maison.

La filiation suivie de cette famille remonte à Jean de Coslart ou Cossart, gentilhomme liégois, de la même famille qu'un Mathieu de Coslart ou Cossart, chevalier, lequel en 1308, 1318 et 1319, fit plusieurs chartes au monastère de Saint-Tron, au pays de Liège, qui s'y trouvent encore. Il vint, en 1450, demander de l'emploi dans une des 15 compagnies de gentilshommes que le roi Charles VII créa en 1447. Ce monarque, dans l'institution de ces compagnies, déclara qu'on n'y serait reçu qu'après avoir fait des preuves de noblesse. Il eut de Catherine de Villepaux, qu'il avait épousée en 1456, François de Cossart, écuyer, et homme d'armes de la compagnie de Piennes, puis capitaine des villes et château de Ham et de Péronne, qui mourut en 1529.

Il avait épousé vers 1490, Rose de Bouracher, dame de Saint-Pierre-ès-Champs et d'Espiès, ce qui le fit nommer *Cossart-d'Espiès*, pour le distinguer de son père. Son fils porta le nom d'*Espiès*, et ses descendants l'ont toujours porté depuis, quoiqu'ils en aient vendu la terre, excepté dans les actes où ils ont conservé le nom de *Cossart*, seigneur d'Espiès. Il laissa une fille, morte sans alliance, et un fils qui continua la postérité.

Le petit-fils du précédent, Adrien de Cossart d'Espiès, qualifié dans tous les actes de noble et puissant seigneur, chevalier, maréchal des camps et armées du roi, et gouverneur de Gournay, y commanda pendant les troubles. Il avait été ci-devant lieutenant des gardes et gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, frère unique du roi. Il commença ses services dans l'infanterie, et le 22 août 1577, se jeta dans Soubise avec sa compagnie de 200 hommes de pied, comme il en résulte d'un ordre en parchemin qui fait l'éloge de son courage et de sa capacité, signé par Charles, duc de Lorraine et de Mayenne. Il fut pourvu, le 8 mars 1582, de la charge de mestre de camp d'un régiment de pied au service du duc d'Alençon. Ce prince loua beaucoup son courage et les services qu'il lui rendit au siège de Cambrai. Le 12 août 1582, il lui donna le commandement d'un autre régiment de 10 enseignes, et le chargea avec le corps des troupes de commander à Bruges. Il reçut plusieurs lettres de généraux ennemis, au sujet de l'échange des prisonniers faits sur eux, et sur le dessus de ces lettres était écrit : *A monsieur d'Espiès, colonel des Français à Bruges.* Cinq ou six lettres que lui écrivit aussi le duc d'Alençon, sont terminées par *je suis votre bon ami à vous servir*, signé *François*. Henri III, en juillet 1584, pour le récompenser de ses services, lui accorda les droits seigneuriaux de la terre de *Marcilly*, relevante de la terre *de Susanne*. Le 6 juillet 1589, Henri d'Orléans, lui envoya quatre commissions de capitaine de 200 hommes de pied chacun, pour en faire la levée, et il marquait dans sa lettre qu'il fera peut-être quelque difficulté *sur ce qu'il ne lui envoye argent, comme il n'est que trop juste, mais que le roi en est fort court; que c'est un service qu'il lui rendra, et dont il partagera la reconnaissance en son particulier.* Cette lettre finit par *je suis votre bon ami, à vous servir*, signé : *Henri d'Orléans*.

Il avait épousé en 1560, Barbe de Piel, dont il eut un fils unique, Antoine de Cossart-d'Espiès, qui fit la levée d'une des compagnies dont il vient d'être parlé.

Le fils d'Antoine, Charles de Cossart, fut titré de *marquis d'Espiès*, dans ses pouvoirs de lieutenant général. Il était lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie au siège de Bourbourg, en 1645, où il se distingua; en 1649, le roi lui donna un régiment de cavalerie.

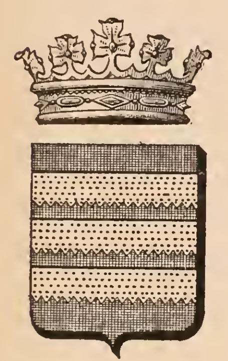
Cette branche s'éteint en 1733, par la mort de Louis Vespasien de Cossart, qui n'eut point d'enfants de ces deux mariages.

La seconde branche a pour auteur Jean Nicolas de Cossart d'Espiès, troisième petit-fils de Charles de Cossart, marquis d'Espiès. Il servit pendant 40 ans, fut fait chevalier de Saint-Louis et pensionné du roi. Il fut estropié d'une main à la bataille de Malplaquet, et depuis reçu un coup de feu à travers la cuisse, en attaquant, par ordre de la cour,

des contrebandiers retranchés dans le cimetière de Savigny, près Beauvais. Il épousa, en 1719, Marie de la Richardie-Duvernay, dont il eut plusieurs enfants, qui continuèrent sa postérité. Deux de ses fils, capitaines de cavalerie, furent faits chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *De gueules, à la croix ancrée d'or, chargée de cinq ancres d'azur.*

COSSÉ DE BRISSAC (*de*).



La ville, terre et seigneurie de Brissac, en Anjou, avec titre de duché et maîtrise des eaux et forêts, au diocèse d'Angers, après avoir appartenu à une maison très ancienne qui en portait le nom, passa, dans le XIII[e] siècle, dans la maison de Chemillé, et sur la fin du XIV[e], dans celle de Cossé. Le roi Charles IX érigea cette seigneurie en comté, en faveur de Cossé, seigneur de Brissac, maréchal de France, par lettres données à Orléans, au mois de décembre 1560, enregistrées les 17 février et 14 juillet suivant.

Carles de Cossé, deuxième du nom, comte de Brissac, maréchal de France, son fils, obtint du roi Louis XIII, des lettres datées de Fontainebleau, au mois d'avril 1611, portant érection du comté de Brissac en duché-pairie, pour lui et ses successeurs mâles, avec union à ce duché des baronnies et seigneuries de Pouancé, de Montejean, de la Grésille, de la Bâte et de Mottengibert.

Regnauld de Cossé, prieur de Fontevrault, souscrivit l'acte d'une donation faite à cette abbaye, par Hoel, comte de Nantes, au mois d'août 1153.

Les lettres patentes d'érection en duché-pairie du comté de Brissac, de l'an 1560, portent que Fiacre de Cossé était *premier homme de logement* du roi Philippe-Auguste, en 1180, charge qui fut depuis l'office de grand maréchal des logis, et que Roland de Cossé mourut à la Terre Sainte, où il avait accompagné le roi saint Louis.

La filiation suivie de cette famille, commence à Thibaud de Cossé, premier du nom, écuyer, seigneur de Breuil le jeune, le 7 octobre 1386 et reçut en don, l'an 1422, de M. le Régent, la somme de 200 livres.

René de Cossé, dit le *gros Brissac*, chevalier, seigneur de Beaulieu, puis de Brissac, fut premier panetier du roi en 1492, et qualifié *chevalier, seigneur de Brissac*, conseiller et *premier panetier du roi*. Il s'était marié à Charlotte Gouffier, gouvernante des enfants de France, en mai 1495. De ce mariage il eut entre autres enfants Artus, comte de Secondigny, seigneur de Gonnor, maréchal de

France et premier panetier du roi, chevalier de ses ordres, surintendant des finances, gouverneur des pays d'Anjou, de Touraine et d'Orléanais, dit le *maréchal de Cossé*. Il est nommé *Artus de Cossé, chevalier, premier panetier du roi, bailli des eaux*, dans une quittance qu'il donna, le 10 août 1541, de 99 livres, *pour autant de jours desservis en qualité de bailli des eaux*. Il se signala au siège de Sens, en 1551, fut le premier gouverneur de Metz, depuis la prise de cette ville, le 18 avril 1552, et la défendit sous le duc de Guise contre toutes les forces de Charles V, qui leva le siège au commencement de janvier 1553. Il se démit du gouvernement de Metz au mois d'avril suivant, et obtint celui de Marienbourg, le dernier juin 1554, fit plusieurs sièges, et reçut la même année le collier de l'ordre de Saint-Michel. Battit en 1558 une partie de l'armée espagnole qui marchait au siège de Cantal ; fut surintendant des finances, par lettres données le 10 février 1563, et nommé grand panetier de France en janvier 1564. Charles IX érigea sa terre de Secondigny en comté, par lettres de juin 1566, fut créé maréchal de France après la mort du maréchal de Bourdillon, le 4 avril 1567 ; combattit à la tête d'un corps de cavalerie, à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre. Il fut ensuite nommé pour commander l'armée contre les calvinistes, sous le duc d'Anjou ; commanda en Picardie pendant l'absence du prince de Condé par commission du 16 septembre 1568 ; défit et prit Coquaville, capitaine calviniste, qui s'était emparé de Saint-Valery ; leva un régiment d'infanterie le 21 janvier 1569 ; fut fait lieutenant général commandant l'armée de Normandie, sous l'autorité du duc d'Anjou. Il se distingua dans plusieurs autres batailles, et le roi Henri III le fit chevalier du Saint-Esprit, le 1[er] janvier 1579. Il mourut dans son château de Gonnor, en Anjou, le 15 janvier 1582. Il s'était marié deux fois. Il eut du premier lit trois filles. Il légitima plusieurs enfants naturels.

Le frère du précédent Charles de Cossé, premier du nom, comte de Brissac, chevalier de l'ordre du roi, maréchal, grand panetier et grand fauconnier de France, fut un intrépide soldat. Le roi le fit son premier écuyer et l'autorisa de partir avec les troupes qu'on envoyait à Lautrec, au siège de Naples, en 1528. Les Napolitains, avertis de ce secours, l'attaquèrent à la descente des galères. Le comte de Brissac, sans casque, sans cuirasse, sa seule épée à la main, se défendit contre un cavalier espagnol armé de toutes pièces, et le fit prisonnier; commanda 100 chevau-légers, au pas de Suze, en 1537; au siège de Perpignan, en 1542, il donna une preuve brillante de son courage. Les assiégés saisissant l'heure du repas de l'armée française, firent une sortie, comblèrent les tranchées, marchèrent au parc d'artillerie et enclouèrent le canon; le comte de Brissac sort de sa tente, s'avance, lui douzième, une pique à la main, écarte les ennemis du canon, essuie une grêle de

coups, entretient le combat jusqu'à l'arrivée de l'infanterie, qui le dégage. Le *Dauphin* qui survint avec sa cour, au moment que les ennemis se retirèrent, ne put s'empêcher de dire *qu'il voudrait être Brissac, s'il n'était pas Dauphin.* Il se distingua dans un grand nombre d'autres batailles. Il mourut le 31 décembre 1563. Il avait épousé Charlotte d'Esquetot, dont il eut postérité.

La seconde branche de cette famille est *celle des comtes de Cossé, depuis ducs de Brissac* et une troisième branche des comtes de *Cossé-Brissac.*

Armes : *De sable, à trois fasces d'or, denchées en leur partie inférieure.*

Devise : *Oequabo si saveas.*

COSSERON DE VILLENOISY.

Armes : *D'azur au vaisseau d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un besant du second entre deux casses du même.*

COSSETTE (*de*).

Seigneurs de Beaucourt, originaires de Normandie, maintenus par M. Barillon d'Amoncourt, le 18 août 1668, puis par arrêt du conseil d'Etat du 7 décembre suivant et le 7 décembre 1716. Cette famille descend de Pierre de Cossette, sieur de Henencourt, Henrival, Sommerems, Beaucourt et Hardiville, marié vers l'an 1540 avec Marthe Hennequins.

Armes : *D'or, à la croix échiquetée de gueules et d'argent.*

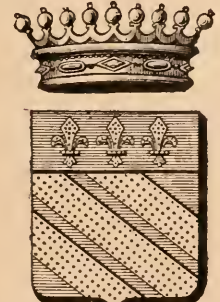
Supports et Cimier : *Trois lions.*

Une branche de Touraine porte :

D'or, à la croix échiquetée de gueules et de sable de deux traits.

COSSIGNY. — *Voy.* Charpentier de Cossigny.

COSTA DE BEAUREGARD.



Cette maison, d'ancienne noblesse, est originaire de Gênes, et issue de Rustico Costa, vivant au XIIe siècle. Alemano Costa, amiral génois et Benvenuto Costa, général des galères de la République, s'illustrèrent dans les guerres contre les Pisans et les Vénitiens. On trouve encore Oberto Costa, commandant la flotte de la République de Gênes et ambassadeur auprès du roi de Sicile en 1269. Ses fils, Antoine et Vincent Costa, rendirent d'importants services aux rois de France Charles VI et Charles VII. Ce dernier prince concéda en 1428 à la maison Costa le droit de porter au chef de leurs armoiries *deux fleurs de lis d'or, accostant une étoile du même.* Le roi Louis XIV, par lettres patentes datées de Sedan, en juillet 1654, permit à Jean-Baptiste Costa de remplacer l'étoile par une troisième fleur de lis.

C'est ce Jean-Baptiste Costa, comte de Villars, seigneur de Cernes, qui s'attacha le premier au service de la maison de Savoie, et devint président de la cour souveraine de Chambéry, contrôleur des finances du duc Charles Emmanuel, puis président du conseil d'Etat en 1631. Il fut chargé d'une mission diplomatique près la cour de Madrid en 1639, et obtint de madame Royale de Savoie, l'érection en comté de la baronnie de Villars qu'il avait achetée au pays de Bugey en 1627.

Joseph-Alexis-Barthélemy, marquis Costa de Beauregard, né en 1726, auteur de plusieurs ouvrages d'agriculture, est décédé en 1797, laissant pour héritier Joseph-Henri, marquis de Beauregard, son fils, qui cultiva la peinture et les lettres.

Le chef actuel de la famille est Léon, marquis Costa de Beauregard, marié en 1834 à Marthe de Saint-Georges, dont il a neuf enfants.

Armes : *D'azur, à trois bandes d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

COSTART (*de*).

Famille ancienne originaire du Bourbonnais, établie en Normandie, depuis 1450. Un arrêt de la cour des aides de Normandie, rendu en 1530, porte que cette famille descend de Hubert de Costart, sieur de la Rivière et de Unières, au pays de Bourbonnais, lequel était un cadet de l'ancienne maison de Costart et qui brisait ses armes de trois lambels.

Elle a fourni cinq chevaliers de Malte, entre autres Jean de Costart en 1550 ; Jean Costart de Lamotte en 1609, et Nicolas-François de Costart de Méry en 1764, et plusieurs officiers dans les armées du roi.

Cette famille était connue dès le XIe siècle, ainsi qu'il appert par un titre original de l'abbaye de Hans qui porte que *Atelmus Costart* est un des témoins d'une charte de l'année 1084, portant confirmation d'une donation faite par *Aeard*, chevalier, aux moines de l'église de Hans.

Armes : *D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.* — Alias : *D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné à sénestre d'une étoile de même.*

COSTÉ DE BAGNEAUX.

Armes : *D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de trois coquilles d'or.*

COSTE DE CHAMPERON.

Cette famille a possédé les comtés de Champeron et de Druy ; les seigneuries de Marcouville, de Fluis, de Lenneville, de Meilly, de Rouvre, de Maconge, de Chaudenay, de Mondreville et autres lieux.

La famille Coste de Champeron est originaire de la Touraine, d'où elle s'est transplantée en Poitou, puis à Paris.

Elle occupait, dès le XIVe siècle, un rang élevé dans la noblesse, comme l'attestent les documents originaux de cette époque et le témoignage des historiens.

Vers le XVIe siècle, une branche de cette maison s'est transplantée à Paris. Cette maison a été confirmée dans sa noblesse par un jugement de maintenue rendu en 1667. Ses armoiries ont été décrites et enregistrées à l'armorial général dressé en 1696. Enfin elle a fourni de nouveau les preuves de son ancienne et noble origine par devant le généalogiste Chérin en 1784.

Le plus ancien personnage de ce nom est Raymont Coste, qui vivait en 1340, mais la filiation suivie de cette famille commence à Jean Coste, seigneur de Champeron, né en 1640.

ARMES : *D'azur, au lion d'or; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

COSTEMORE. — *Voy.* ALAYER DE COSTEMORE.

COSTER (*de*).

ARMES : *De gueules, à trois épées d'argent garnies d'or, posées en bande.*

COTEAU. — *Voy.* BELLIN DU COTEAU.

COTIGNON (*de*).

Famille originaire du Nivernais ayant possédé les seigneuries de Mouasse, du Moussot, de Taillon, de Traclin, de Bretrix, de la Fosse, de Chaulne, etc.

Elle remonte au milieu du XIIe siècle. Les premiers membres qui nous soient connus par les titres originaux sont Jean Cotignon, garde du scel à Saint-Pierre-le-Moutier en 1397 et 1400, et Dreux ou Drouin Cotignon, qui habitait Moulins-Engilbert à peu près à la même époque.

ARMES : *D'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'une molette de même.*

COTTE DE RENEVILLE. — *Voy.* PATTE COTTE DE RENÉVILLE; PUTE COTTE DE RENÉVILLE.

COTTIN.

Famille noble originaire de Péronne qui a formé deux branches établies à Saint-Quentin et à Paris.

Ceux de ce nom se disent issus de l'ancienne famille de *Cottin* de Paris, dont étaient André Cottin, avocat général au parlement en 1418, et Guillaume Cottin, conseiller, puis président au parlement en 1436; mais il est certain qu'ils descendent d'Antoine Cottin, échevin et administrateur des pauvres à Péronne en 1587, et ensuite appelé à Sedan par la princesse Charlotte de la Marck, du Chene de Bouillon, qui le fit capitaine et ensuite colonel de la Bourgeoisie.

La filiation suivie de cette famille remonte à Henri-Daniel Cottin, écuyer, né à Saint-Quentin le 2 novembre 1714; il fut nommé, le 17 février 1762, capitoul de Toulouse, anobli par ce fait, confirmé par un édit du roi du 30 octobre 1767, en récompense comme négociant. Par ledit édit, le roi promet d'anoblir annuellement deux négociants distingués dans le commerce, par leur talent et leur industrie. Henri-Daniel Cottin est le premier qui a joui de cette flatteuse distinction.

Il existe une seconde branche de cette famille, qui a pour auteur Jean Cottin, écuyer, cousin-germain de Henri-Daniel Cottin, né à Saint-Quentin, le 18 septembre 1709, nommé directeur de la compagnie des Indes, par arrêt du Conseil d'Etat du 28 janvier 1759. Sur la réputation qu'il s'était acquise dans le commerce, et qui lui a mérité au mois de juillet 1764, des lettres patentes d'anoblissement, enregistrées en la cour des comptes, au parlement et à la cour des aides de Paris le 4 septembre suivant, il avait épousé 1° en 1730, Louise-Aimée Fromaget, et 2° en 1726, Marie-Anne du Rocher de Langadie.

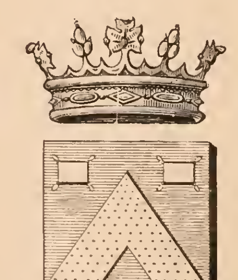
Il eut postérité du premier lit.

ARMES : *D'azur, à deux chevrons d'argent, accompagnés de trois hures de sanglier d'or, posés 2 en chef, et 1 en pointe.*

COTTON (*de*).

ARMES : *De gueules, à trois têtes de lion d'or.*

COTTON DE BENNETOT.



Cette famille est originaire de Normandie. Elle fut maintenue dans sa noblesse, lors des recherches des nobles en 1668.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois carreaux ou coussins d'argent, posés 2 en chef et 1 en pointe.*

Couronne de marquis.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Cotton de Bennetot** (Louis-Edmond) et Mme, née d'Abadie, rue de Madame, 60, Paris.

2° **C. de B.** (Joseph), et Mme, née de la Châtre, chau de Balambit, par Castres (Gironde). De ce mariage sont nés 3 enfants : *a*) Marie-Thérèse; *b*) Jean; *c*) Henri.

2° **C. de B.** (Ernestine), mariée à G. de Belot, dont un fils; à Auterive (Haute-Garonne).

4° **C. de B.** (Marie), mariée à Joachim de Marichalar y Torres, dont trois fils; à Añorbe (Espagne).

Une autre branche comprend :

1° **C. de B.** (Mathilde), mariée au colonel du Baret de Limé, à Rouen; sans enfants.

2° **C. de B.** (Blanche), veuve du comte Gustave de la Ferté-Meun; à Ronen, sans enfants.

3° **C. de B.** (Marie), mariée à M. Desains, à Paris, dont une fille.

4° **C. de B.** (Antoinette), veuve du comte Thomas de Dienheim Brochocke, Paris; sans enfants.

COTTY DE BRÉCOURT. — *Voy.* Lenez Cotty de Brécourt.

COUARIDOUC (*de*).

Armes : *D'argent, à quatre maillets de sable.* Ou *d'argent à la croix de sable cantonnée de quatre maillets du même.*

COUASNON (*de*).

Famille noble de Bretagne, anciennement d'Erbrée, dont on trouve le nom indifféremment écrit dans les titres *Couaismon*, *Couainon*, *Couaynon*, *Coaynon*, *Coynon* et *Couasnon;* elle possédait les terres et seigneuries de Breilmaufeny, la Dinastive, Brielles, Lorgerie, la Roche, etc., etc. Elle fit ses preuves de noblesse au cabinet du roi au mois de septembre 1789, d'après le certificat délivré par M. Cherin, généalogiste de cette maison.

Les premiers individus connus de cette famille remontent à l'an 1160.

La filiation suivie ne remonte qu'à Pierre Coaynon, seigneur du Breilmafeny et autres lieux, qui vivait en 1417.

Cette famille a fourni un grand vicaire du diocèse de Limoges, des officiers des armées du roi et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'argent, à trois molettes d'éperon de sable.*

COUBERTIN. — *Voy.* Fredy de Coubertin.

COUCY (*de*).

La filiation de cette famille remonte à Dreux de Boves ou de Coucy, qui vivait sous le règne d'Henri Ier. Il est connu par deux chartes : l'une de 1042, l'autre de 1059. Il laissa postérité.

La ville de Coucy, de laquelle les sires de Coucy prirent leur nom, est située dans le pays laonnais, dont elle faisait autrefois partie, et était réunie au comté de Vermandois. Une tour d'une grande beauté et fort élevée, bâtie par Enguerrand, troisième du nom, sire de Coucy, vers 1200, y subsiste encore au milieu des débris d'un vaste château. Elle est un beau monument de l'industrie des hommes.

Jean, seigneur de Montmirel et de Coucy, suivit le roi saint Louis avec son père, en 1242, contre le comte de la Marche, et mena quelques troupes en 1244, à Alexandre II, roi d'Ecosse, son beau-frère, contre Henri III, roi d'Angleterre.

Cette famille a formé plusieurs branches :

1° Des seigneurs de Vervins, dont sont issus ceux de Polecourt, qui a pour auteur Thomas de Coucy, deuxième du nom, qui fit des prodiges de valeur à la bataille de Bouvines, en 1214 ;

2° Des seigneurs de Coucy-Polecourt, issus des Coucy-Vervins, qui a pour auteur Raoul de Coucy, qui vivait en 1534 ;

3° Des seigneurs de Bercy, qui a pour auteur François de Coucy, qui vivait en 1630.

Cette branche a fourni une suite honorable de services militaires, ainsi que la branche des seigneurs de Polecourt, à laquelle elle appartient ;

4° Des seigneurs de Puion, de 1191 ;

5° Des seigneurs de Coucy-Boves; auteur Robert de Coucy, vivant en 1191 ;

6° Des sires de Coucy-Guynes, issus par les femmes de la maison de Coucy.

Cette seconde race parvint au plus haut point d'honneur et d'élévation; on fixe l'époque de son commencement à l'année 1311 ;

7° Des Coucy, vicomtes de Meaux. L'époque de l'origine de cette branche est d'une date postérieure à celle de 1191.

Il y avait une famille de Coucy, qui portait exactement le nom et les armes de cette ancienne maison de Vermandois; cette famille était établie en Gascogne, et remontait par titres jusqu'au temps où la première race de la branche aînée subsistait, mais on ignore l'époque de son établissement.

Armes : *Fascé de vair et de gueules de six pièces.*

Nous trouvons encore : *D'argent, bordé de gueules, au rebord de sable, à six hermines de même, posées 3, 2 et 1.*

COUDENHOVE (*de*).

Bohême, Hongrie, Bavière, originaire de Brabant.

Comtes du Saint-Empire, du 13 octobre 1790.

Armes : *D'or, à la bande ondée de gueules.*

Casque et couronne.

Cimier : *Une hure de sanglier de sable allumée de gueules, défendue d'argent.*

Supports : *Deux griffons regardants de gueules sur or.*

COUDERT.

Cette famille a formé trois branches : la branche de Saint-Chamant, de la Villatte et de Sardens.

Nos recherches faites pour établir sa notice historique ont été infructueuses.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un agneau passant d'argent; au chef d'argent chargé de trois flammes de gueules.*

COUDRAY DE LILLE.

Armes : *D'or, à la bande de gueules, coticée d'azur et chargée de trois coquilles d'argent.*

COUDRÉES. — *Voy.* Archambault Regnard des Coudrées.

COUEDIC (*du*).

Cette maison d'ancienne extraction, originaire de Bretagne, qui a possédé la seigneurie de Kergolaer, a donné un chevalier croisé et a été admise aux honneurs de la cour. Elle s'honore, dans les temps modernes, d'avoir donné le célèbre commandant de la *Surveillante*, qui en 1769, soutint à Ouessant un combat contre la frégate anglaise *le Québec*, et la fit sauter.

Armes : *D'argent, à une branche de châtaignier de sinople, chargée de trois feuilles d'azur.*

COUESNONGLE (*de*). — *Voy.* Joyault de Couesnongle.

COUESPEL (*de*).

Armes : *D'argent, à trois têtes de lions de gueules, 2 en chef et 1 en pointe; à la fasce de gueules chargée de trois besants d'argent.*

COUESSIN (*de*).

La famille de Couessin est originaire d'Irlande, d'où elle émigra avant l'an 1000 pour se fixer en Bretagne.

Fidèle aux traditions de sa famille, un de Couessin se distingua en Italie en qualité de commandant au régiment des zouaves pontificaux et en France pendant la guerre de 1870.

Les Couessin se sont alliés aux familles de Minchy, de Beauchêne, de Courson, de Sécillon, de Pellan, de Carfort, Espivent de Perran, de Coux, de Villebranche, etc.

Armes : *D'azur, à deux bandes d'argent.*

COUET. — *Voy.* Janson de Couet.

COUETUS (*de*).

Noble de nom et d'armes, la maison de Couetus figure dans les plus anciennes réformations de Bretagne, parmi les familles de cette province qui furent reconnues d'ancienne extraction et maintenues dans leur gentillesse et privilèges. Elle a fait ses preuves pour les pages en 1760 et prouva sa filiation suivie depuis le commencement du xve siècle.

Les représentants ont pris une part glorieuse à la lutte qu'a soutenue la Vendée contre la révolution, et ont constamment donné des preuves de leur attachement à leurs princes légitimes.

Sa filiation suivie, vérifiés sur titres authentiques, remonte à Jehan-Barthélemy de Couetus, seigneur de Couetus, qui vivait vers 1300.

Jean-Baptiste-René de Couetus de la Vallée, chevalier, seigneur des Bertaudières, etc., né à Nantes en 1744, page de la reine en 1760, cornette au régiment de cavalerie royal-étranger, en 1763, chevalier de Saint-Louis, chef de l'armée vendéenne en 1793, se trouva avec le général Charette, lorsque celui-ci fut obligé de se replier sur Bouin et commanda une partie de sa troupe, qui se fit jour à la baïonnette ; le lendemain de la sortie de Bouin, les principaux officiers royalistes se réunirent aux Herbiers pour obtenir un général en chef. Jusque-là, Charette n'avait occupé ce poste que du consentement tacite de quelques-uns qui penchaient pour M. de Couetus, plus ancien militaire et chevalier de Saint-Louis ; mais M. de Couetus engagea tous les votants à donner leurs voix à Charette, qui fut élu le 9 décembre 1793, et M. de Couetus fut du petit nombre des officiers députés auprès de lui pour lui faire connaître sa nomination qu'il n'accepta qu'après le refus de M. de Couetus.

Au combat des Quatre-Chemins, le 24 décembre 1795, M. de Couetus commandait l'avant-garde et entama brillamment l'affaire qui coûta plus de 600 hommes aux républicains ; il y fut blessé et eut un cheval tué sous lui. Ce fut la dernière victoire de Charette. L'affaire de la nuit du 1er au 2

janvier 1796 ne lui laissa plus d'espoir; il entama, d'après les conseils et par l'intermédiaire de M. de Couetus, des négociations avec les républicains, et un armistice fut conclu. Confiant dans la parole donnée, M. de Couetus rejette tout soupçon de trahison qu'on voudrait faire naître dans son esprit, et se rend chez M. de Lépinay; fait prisonnier pendant la nuit et par surprise au château de Clouseaux, il fut condamné à mort et fusillé contre toutes les lois de l'honneur; on le somma de racheter sa vie par un mensonge, en déclarant qu'il n'avait pas commandé l'avant-garde à l'affaire des Quatre-Chemins : « Le fait est vrai, répondit-il noblement; comment voulez-vous que je le nie? » Il s'était marié deux fois et laissa postérité.

Armes : *D'argent, au rencontre de chef de gueules.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Potius mori quam mentiri.*

COUFFON DE KERDELLECH (*de*).

D'ancienne chevalerie, originaire de la paroisse de Plouha, dans l'évêché de Saint-Brieuc, où existait, avant la révolution, la tour Couffon, ruines du château de ce nom. Cette maison est connue depuis Urvoy Couffon, qualifié chevalier, *miles*, dans une charte originale du mois de mai 1267.

Armes : *De sable, à trois têtes de lévrier coupées d'argent, colletées d'or.*

COUGNY (*de*).

La maison de Cougny, dont le nom se trouve aussi écrit *Coigni* et *Cogny*, a tiré son nom de la terre de Cougny en Bourbonnais, diocèse et intendance de Bourges, élection de Saint-Amand.

Elle est connue depuis Pierre de Cougny, seigneur dudit lieu, compris dans le rôle des nobles de la paroisse de Saint-Amand de l'année 1401. Ce Pierre de Cougny portait les armes primitives de Cougny. Il eut deux fils.

Cette famille s'est répandue en Normandie, où l'on trouve, au XVII[e] siècle, Edme de Cougny, seigneur de Vaux, maintenu dans son ancienne noblesse le 5 juillet 1667, dans l'élection de Coutances, généralité d'Alençon.

La descendance des de Cougny, restée en Berry, s'est continuée jusqu'à nos jours. La seigneurie de Cougny passa, vers la fin du XVI[e] siècle, dans la famille Desprez; et c'était Jean Desprez, seigneur de Cougny et de Chalans, qui en était possesseur en 1530.

La maison de Cougny a fourni un grand nombre de magistrats distingués et des officiers de mérite à nos armées. Elle a fait ses preuves en 1737, devant M. Chérin, généalogiste du roi.

Sa filiation suivie commence à Pierre de Cougny, seigneur dudit lieu, compris dans un rôle noble de l'année 1401.

François de Cougny, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Moulin-Neuf, conseiller du roi, juge magistrat au bailliage et siège présidial de Bourges, échevin de cette ville, fit partie de cette députation envoyée par la ville de Bourges pour complimenter Louis XIV sur son mariage et ce fut lui qui porta la harangue. Il épousa, le 7 février 1649, Marie Riglet, dont il eut postérité.

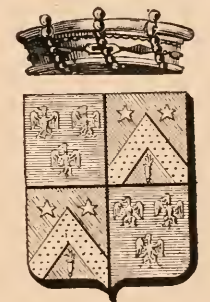
La seconde branche actuelle a pour auteur Jérôme de Cougny, avocat au parlement, troisième fils de François de Cougny, premier du nom, qui vivait en 1597.

Un descendant du dernier, Jean-Pierre de Cougny, deuxième du nom, fut procureur du roi sous la Restauration et épousa en 1814, Marie-Désirée de Moustier, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à trois aigles d'argent, becquées et membrées de gueules.*

Couronne de marquis.

Devise : *Non inferiora sequuntur.*



Par décret en date du 1[er] août 1887, M. Henri-Emile-Pierre de Cougny a été autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de *Préfeln.*

Cette branche blasonne :

Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois aigles d'argent becquées et membrées de gueules; aux 2 et 3 de sinople au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une flamme allumée du même.

COUHÉ DE LUSIGNAN (*de*).

Famille originaire du Poitou ayant possédé les seigneuries de Preuilly, Laage, Touvault, la Tour-Légat, etc.

Elle est issue de l'illustre famille de Lusignan, et a donné un chevalier banneret en 1213. Elle a eu deux maintenues de noblesse : les 21 avril 1599 et 5 juillet 1668.

Elle a comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1787.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or; aux 2 et 3 d'azur à la merlette de l'un en l'autre.*

COULANGE. — *Voy.* Alayrac Contaud de Coulange.

COULANGES. — *Voy.* Fustel de Coulanges.

COULIBŒUF ou COULLIBEUF (*de*).

Nous voyons dans l'histoire de la maison d'Harcourt que Louis de Coullibeuf, écuyer, seigneur de Morteaux, vivait en juillet 1518.

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse le 5 janvier 1667.

Gaspard de Coullibeuf a assisté à l'assemblée de la noblesse tenue à Argentan en 1789, pour l'élection des députés aux Etats généraux.

Armes : *D'azur, à la tête de bœuf d'argent, accornée d'or.*

COULLANGES (*de*).

Armes : *D'azur, à la bande d'argent chargée d'un lion de gueules ;au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable.*

COULLOGNES (*de*). — *Voy.* Robin de Coullognes.

COULOGNE (*de*).

Armes : *D'azur, au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même.*

COULOMB. — *Voy.* Favier de Coulomb.

COULOMBIERS (*de*).

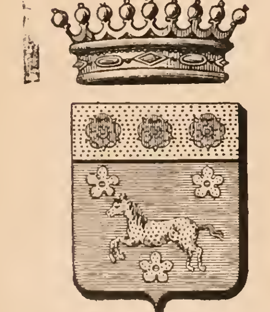
Armes : *D'argent, au singe assis de gueules.*

COULONGES (*de*). — *Voy.* Le Tessier de Coulonges.

COUPIGNY. — *Voy.* Malet de Coupigny.

COUPRAY — *Voy.* Petit de Coupray.

COURAYE DU PARC.



Ancienne famille d'armateurs de Granville, aux XVIIe et XVIIIe siècles. François-Léonor, vicomte de Granville, subdélégué de l'intendant de Caen, fut anobli par lettres patentes du 22 mai 1778.

Armes : *D'azur, à un cheval d'or, accompagné de trois quintefeuilles de même posées 2 et 1, et un chef aussi d'or, chargé de trois roses de gueules.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Couraye du Parc** (Joseph), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

2° **C. du P.** (Charles), sous-commissaire de la marine, chef des détails administratifs de l'amirauté d'Alger, marié, 3 enfants : *a*) Jean; *b*) Elisabeth; *c*) Marie.

COURBIÈRES (*de*). — *Voy.* Bohet de Courbières.

COURBON (*de*).

Ancienne famille illustre dont l'origine se perd dans l'antiquité, comme celle de la majeure partie des meilleures familles du royaume. Elle est originaire de Touraine, et est passée en Saintonge depuis une époque très reculée.

Le seigneur de la Roche-Courbon ou Corbon, chevalier du pays de Touraine, porta la bannière sous le règne de Philippe II, depuis le 18 septembre 1180 jusqu'au 14 juillet 1223.

Il y a des lettres de Charles V, roi de France, données à Paris le 20 février, l'an 1375, par lesquelles sa Majesté accorde à Arnaud de Courbon le pouvoir de porter, lui et ses hoirs et descendants à perpétuité, la royale étoile, en tous lieux, batailles, places, fêtes et compagnies que bon leur semblera. Ces lettres portent que c'est après s'être informé de leur bonne et noble génération, et en considération de ce qu'à leurs propres coûts et dépens, ils avaient assiégé et mis les Anglais hors du château de Martane (sur Gironde) et rendu ce pays à l'obéissance du roi.

Cette maison, dans les temps les plus difficiles, n'a jamais cessé un instant d'être dévouée et fidèle à ses maîtres légitimes.

Hugues de Courbon, sire de la Roche-Courbon, fut l'un des clercs du secret sous Philippe le Bel (place qui donna naissance à celle de ministre d'État de nos jours, et dont elle est en effet l'origine).

Dès l'an 1217, Jean, sire de Courbon, chevalier de Bonnevel, et l'un des plus braves chevaliers d'Arthus, comte d'Anjou, duc de Bretagne, avait procuré le mariage de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, son parent, avec Isabelle de Taillefer, comtesse d'Angoulême, et reine douairière d'Angleterre, à laquelle la dame Horix, femme de Jean, sire de Courbon, avait l'honneur d'appartenir.

Hugues de Courbon, évêque et duc de Langres, se croisa et mourut pendant l'expédition entre les bras des seigneurs de la Marche et de Lusignan, auxquels il recommanda la postérité d'Ardouin, sire de Courbon, son frère.

Ces seigneurs, de retour en France, regardèrent toujours les seigneurs de Courbon avec la plus haute estime et beaucoup d'amitié, principa-

lement Hugues, sire de Courbon, dernier des enfants d'Ardouin, qui fut élevé à Poitiers avec les enfants du comte de la Marche.

La filiation suivie de cette famille commence à Henri de Courbon, marié vers l'an 1370 à Luce de Vancey, de laquelle il eut postérité se poursuivant jusqu'à nos jours.

Cette maison compte : des gentilshommes de la chambre du roi, un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, des officiers de terre et de mer, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à trois boucles* ou *fermeaux d'or.*

Supports : *Deux anges.*

Cimier : *Une aigle tenant en son bec une palme de sinople.*

La branche aînée place toujours son écusson sur l'ordre de la Royale-Etoile, surmontée de la couronne de France, tel que le roi Charles V l'accorda.

COURBON DE SAINT-GENEST.

Les renseignements nous font défaut sur cette famille originaire du Forez.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée de quatre croissants d'argent, 3 en chef et 1 en pointe*

COURCEL. — *Voy.* Chodron de Courcel.

COURCIVAL. — *Voy.* Stellay-Baigneux de Courcival.

COURCY (*de*).

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même.*

COURCY. — *Voy.* Potier de Courcy; Roussel de Courcy.

COURET DE VILLENEUVE

Famille originaire de Quercy, dont l'état historique nous est inconnu.

Louis XIV accorda, par édit de 1696, les armes ci-après à Isaac Couret de Villeneuve, avocat au Parlement de l'élection de Cahors.

A cette famille appartenaient Martin et Pierre-Camille Couret de Villeneuve, littérateurs et imprimeurs distingués qui éditèrent à Orléans des ouvrages très recherchés par les bibliophiles.

Armes : *D'azur, à trois levrettes d'argent, posées 2 et 1.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux aigles d'or.*

Cimier : *Une aigle naissante.*

Devise : *Le droit.*

COURGY (*de*). — *Voy.* Deschamps de Courgy.

COURIÈRES (*des*). — *Voy.* Barbou des Courières.

COURLET DE VREGILLE.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais, et, en pointe, d'un cœur, le tout d'or.*

COURLON (*de*). — *Voy.* Le Boulleur de Courlon.

COURMONT (*de*). — *Voy.* Le Bas de Courmont.

COURNON (*de*).

Armes : *D'azur, à la croix ancrée d'or.*

COURNOYER (*de*). — *Voy.* Hertel de Cournoyer.

COURONNEL (*de*).

Cette ancienne maison n'a point une commune origine avec celle de Mailly, comme l'ont dit plusieurs généalogistes des XVIIe et XVIIIe siècles, se fondant, sans doute, sur ce que les deux noms se trouvent réunis dans plusieurs actes ou contrats. Mais le nom de Mailly semble n'avoir été pour celle *de Couronnel* qu'un *surnom ;* ainsi, dans les lettres de chevalerie données par Philippe IV, roi d'Espagne et comte d'Artois, à Philippe de Couronnel, il est nommé indifféremment Couronnel de Mailly, et Couronnel, dit de Mailly. Il en est de même dans plusieurs autres actes, et c'est dans *l'Armorial général de France,* recueil dressé par ordre de Louis XIV, de 1696 à 1710, qu'on trouve pour la première fois le nom de Mailly précédant celui de Couronnel.

Sa filiation authentique est établie depuis Pierre de Couronnel (alias Coronel, Couronniel, Couronel) seigneur de Cogueul, de Loiselet, etc., qui existait en 1322 et mourut avec postérité.

Armes : *D'or, à trois maillets de gueules.*

Couronne de marquis.

COURRÈGES (*de*).

Maison originaire du Béarn, qui possédait autrefois *Doumy*, une des premières baronnies du Béarn. M. de Courrèges, trésorier de la maison et et couronne de Navarre, eut d'une demoiselle de Navailles-Mirepoix, un fils qui fut conseiller au parlement de Pau, et épousa une de Faget, fille de l'avocat général au parlement de Pau, baron de Gabaston.

ARMES : *De gueules, à la fasce échiquetée d'or et d'azur de deux traits.*

COURS (*de*).





Ancienne famille, originaire de Gascogne, ayant possédé la vicomté de Cours, les baronnies du Vignau, d'Arricau, etc., les seigneuries de Cours, de Felton, de Laroque-Timbaut, de Teyssonac, de la Maurelle, de Clermont, de la Salle, du Prat, d'Espalais, de Saint-Gervay, de Montlezun, de la Terrade, de Maudu Vignau, de Lussaguet, de Beois, de la Trille, de Pauilhac, de Gontaud, de Saint-Aubin, de, Saint-Justin, d'Arricau, de Bascous, de Maupas, de Montguilhem, de Molès, de Cazeaux, de Jarderès, de Quintran, de Siois, des Barthes, de Blanquefort, de Lavalade, de Lagraulas, d'Autras, de Thomazeau, du Puiguiraud, de Biard, du Parc d'Archiac, etc., etc.

Les de Cours apparaissent, ponr ainsi dire, au lendemain de la féodalité naissante. A l'horizon confus de ce temps lointain surgissent trois figures de ce nom. Elles se tiennent à des distances à peu près égales sur le parcours de 1000 à 1100. Ce sont : Pierre de Cours, qui vivait vers 1020 ; Hugues de Cours, fils du précédent, que plusieurs auteurs disent issu des comtes de Toulouse, et sa fille Ermengarde de Cours, qui épousa, avant l'année 1092, Edouard Ier, vicomte de Comborn, haut baron du Limousin.

A la suite des précédents, nous trouvons échelonnés, avant le premier degré, certains divers personnages, auxquels on ne peut assigner une place précise dans l'ordre de la descendance. Parmi ceux-ci figure Arnaud de Cours, prébendier *in ecclesia auscitana*, contemporain de Guitard, autre de Cours rangé parmi les gens de guerre appelés à Saint-Afrique le 2 juillet 1387 pour y passer la revue de Guillaume de Solanges, lieutenant du capitaine général de la guerre en Languedoc et en Guyenne. L'élévation d'Arnaud de Cours, ses œuvres pies, ses vertus évangéliques, le firent glorifier par le pays qui lui avait donné le jour (Buzy, dans la vallée d'Ossan), et les Ossalois, il y a environ deux cents ans, honorèrent sa sainte mémoire en lui élevant une statue encore aujourd'hui debout. Le premier acte d'anoblissement fut accordé par la reine Catherine, vers 1495, au frère du prélat, en récompense des services rendus à la couronne par Jean de *Aulà*. *Aulà* veut dire *de la Salle*, une des seigneuries de la famille de Cours.

La seigneurie de Cours, avec ses dépendances, avait une grande étendue. Avant 1316, elle a rang de vicomté, puisque, le 12 janvier de cette année, Edouard II écrit au sénéchal de Gascogne pour faire réintégrer Espalus Derans dans la châtellenie de Monteget, confisquée au vicomte de Cours par le roi de France ; plus tard le prince d'Outre-mer, l'ayant reprise, voulut qu'elle fût rendue à son maître primitif.

Philippe le Bel, au début de son règne, combla cette maison de largesses. Après avoir accompli successivement plusieurs donations au bénéfice des maisons de Cours et de Romestain, il ratifia, le 24 mars 1289, l'ensemble de ses libéralités par des lettres confirmatives.

Durant les guerres de religion, la commanderie de Cours fut une terrible voisine pour les huguenots. Le dernier possesseur du berceau de ses ancêtres fut Jean de Cours ; à sa mort, son patrimoine incomba à ses deux filles Guitarde et Huguette, qui le transmirent, en échange de 50 écus d'or, au gendre de leur troisième sœur, Mauguine de Cours, Jean de Luppé.

A la terre de Cours était attaché l'exercice de la haute, moyenne et basse justice ; à la fin du dernier siècle, quoique fort réduite, elle englobait dans son périmètre les paroisses de Cours et de Montguzon. Le château de Cours appartint quelque temps à la famille de Montalembert.

La filiation suivie de cette famille remonte à Bertrand de Cours qui vivait de 1240 à 1300.

François de Cours (le plus souvent désigné par le nom de son fief de la Salle), pénétra très avant dans l'intimité d'Henri IV, qui faisait grand état de son cœur et de son intelligence. La famille possède plusieurs lettres de ce monarque adressées à François de Cours.

Cette famille a formé plusieurs branches.

1° Des de Cours, seigneurs de Teyssonac et de la Maurelle, qui a pour auteur Jean de Cours II (de Cors, de Corts, de Curtibus) vivant en 1457.

2° Des de Cours, seigneurs de Pauilhac, auteur Antoine de Cours, marié le 8 octobre 1458 à Jeanne de Badimont, dont postérité.

François de Cours, seigneur de Pauilhac, mestre de camp sous Charles IX, chevalier de l'ordre du roi, était gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri, duc d'Anjou ; il se distingua au siège de la Rochelle.

3° Des vicomtes de Cours, seigneurs des Barthes, de Lavalade, de Blanquefort, etc., qui a pour auteur Carbon de Cours, seigneur de la Salle, qui fit ses premières armes dans le régi-

ment de Roquelaure qu'il quitta en 1621 avec la charge de capitaine, pour entrer dans un autre régiment. Par un mandat royal en date de 1626, il vint, avec son frère François, recruter des troupes en Guyenne pour les diriger sur Nérac, ville dont il est nommé gouverneur à la fin de 1626.

4° Des de Cours, seigneurs de Montlezun, la Terrade, Mau, etc.; auteur, Hector de Cours, seigneur de Montlezun, maintenu dans les qualités et privilèges de gentilhomme par Mgr Pellot, le 9 février 1667.

5° Des de Cours, seigneurs, barons du Vignau, de Lussaguet, etc. ; auteur, Marc-Antoine de Cours, marié par contrat du 4 août 1652 à sa cousine Isabeau de Sarraute, dont postérité.

6° Branche de Saint-Martin, branche éteinte en 1834.

7° Des de Cours, seigneurs de la Terrade, d'Antras et de Beois, auteur, Frix Orens de Cours, qui vivait en 1670.

8° La branche qui était établie à Seix (en Couserans), qui avait pour auteur Jean de Cours, qui embrassa le métier des armes exercé par ses ancêtres, et suivit les troupes qui, dès l'ouverture de la guerre de Succession, passèrent en Espagne (de 1701 à 1710) avant ou après son départ ; il s'était uni à Jeanne de Cazaux, d'une très vieille famille de la Bigorre. Durant les hostilités, pour ne pas exposer sa femme aux périls des batailles, il l'appela et l'établit au deçà des monts, à Seix, en Couserans, où elle se trouvait à l'abri du danger et non loin de son mari. Elle donna le jour à trois enfants.

André de Cours (don), lieutenant-colonel et capitaine au régiment de Pavie, attaché à la place de Barcelone (en Catalogne), consacra par testament une grande partie de sa fortune en œuvre de piété et de bienfaisance.

Dans ce précieux document il est dit : « Originaire de la ville de Seix, évêché de Couserans, en France, fils légitime et naturel du seigneur don Jean de Cours de ladite ville, et de la dame Jeanne de Cazaux, époux défunts. » Par ledit testament, quatre orphelines natives de Catalogne et dix de Couserans furent dotées d'une somme qui devait leur être comptée le jour de leur noce. Une double expédition de ces dispositions qui émanent et témoignent d'un grand cœur et d'une belle âme, fut adressée le 21 juin 1758, au curé de Seix, qui la déposa dans les archives de son église.

Une généalogie de cette branche, dressée d'après les registres paroissiaux de Seix, par d'Uribe, curé de cette paroisse, et le baron d'Esplas, est précédé de ces quelques lignes : « La famille de messieurs de Cours, des paroisses de Seix et de Royalle, est issue dudit M. Jean de Cours qui, en allant au service d'Espagne, s'établit à Seix. Il était issu de la famille de MM. de Cours, seigneurs et propriétaires des châteaux et

terres d'Antras, à six lieues et demie d'Auch en Gascogne ; c'est de cette famille qu'était issu le célèbre général de Cours, dont il est fait mention dans l'*Histoire générale de France.* »

Laurent de Cours s'unit à une de ses cousines, Jeanne de Cours, de laquelle sont parvenus Ambroise, Pierre et Laurent, qui eut deux fils, Joseph et Ambroise de Cours. (Joseph est le père du docteur de Cours, médecin rue Lafayette, et de son frère, avocat rue Buffault.)

Ambroise de Cours, quoique à peine âgé de 18 ans, fut, en 1790, prévenu d'incivisme et d'aristocratie. Pour dérober sa tête aux tribunaux révolutionnaires, il vint chercher asile dans cette Espagne qui avait été si généreusement hospitalière à ses aïeux. Son nom, traditionnellement connu dans l'armée, favorisa son entrée dans le régiment de la reine, où ses mérites lui valurent bientôt le titre de commandeur de Saint-Jean et le grade de commandant. Il avait pour compagnon d'armes le comte d'Espagne, l'implacable chef de partisans en 1813 et de carlistes en 1833. Sous les mêmes drapeaux, Ambroise de Cours noua avec un autre émigré, le duc de la Force, des rapports intimes que la mort seule put délier. L'altération de sa santé l'obligea à revenir dans son pays.

Il vint prendre congé de Charles IV, qui lui fit délivrer à son départ, comme gage de sa reconnaissance et de ses regrets, un flatteur sauf-conduit.

Il se maria en 1806 à demoiselle Jeanne-Marie de Robert de Labarthe, dont il eut plusieurs enfants.

10° Branche fixée à Montesquiou, issue des seigneurs d'Antras ; auteur Bernard de Cours, habitant la paroisse de Montesquiou marié le 30 juin 1750, à demoiselle Catherine de Thézan.

11° Des de Cours, seigneurs de Thomazeau et de Puyguiraud (Médoc) ; auteur Guillaume Bernard de Cours, vivant en 1521.

Cette famille est alliée aux meilleures maisons du royaume.

Armes de Cours de Saint-Gervasy et de Cours-Montlezun : *D'argent, à un pin de sinople, terrassé de sable, sénestré d'un lion de gueules couronné, rampant contre le fût de l'arbre.*

Les de Cours de Thomazeau, de Puyguiraud, portent : *D'or, à un arbre de sinople mouvant d'une terrasse du même alaisée, accosté à droite d'une étoile d'azur, et soutenu à gauche par un lion de gueules attaché par le col au fût de l'arbre avec un cordon aussi de gueules.*

Les de Cours de Paullhac portent : *D'azur, à un lion d'or; écartelé de gueules à une meule de moulin,* alias : *à aiguiser d'argent.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° Cours (F., Vte *de*). — Résidence : Ch^{au} de Montlezun, par Monguilhem (Gers).

2° **C.** (V^tesse^ *de*). — Résidences : Ch^au^ de Perché, par le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), et ch^au^ de la Valade, par Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

3° **C.** (Docteur A. *de*). — Résidence : 132, rue Lafayette à Paris.

4° **C.** (*de*), avocat. — Résidence : 25, rue Bulfault, à Paris.

COURSAC (*de*). — *Voy.* Corlier de Coursac.

COURSEULLES (*de*).

Ancienne famille de Normandie, qui eut pour berceau Courseulles-sur-Mer, et qui a possédé plusieurs baronnies et vicomtés et un marquisat.

Dès l'an 813, on voit figurer Raoul de Courseulles, chevalier, baron de Courseulles, fondant l'abbaye de Trouart. Au xve siècle, Claude de Courseulles épousa la nièce du duc de Wurtemberg et maria sa fille à un membre de la maison de Brandebourg, « et c'est à cause de cette alliance que les armes de Courseulles sont marquées sur les pièces de 36 t. d'Allemagne ».

Plus tard, en 1661, par lettres patentes enregistrées au parlement de Paris, par arrêt du 30 avril 1662, le marquisat de Courseulles fut érigé « en faveur de François de Courseulles, maréchal des camps et armées du roi, et ses enfants et successeurs mâles, nés en légitime mariage ».

Armes : *Ecartelé d'azur et d'argent.*

COURSON (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries de Lessineuc, de Kerléau, des Fontaines et de la Villeneuve, de Colomeur, de Kernescof, de Kerdaniel, etc., etc.

D'ancienne extraction, elle a justifié à la réformation de 1668 de six générations et a été maintenue en 1702.

Elle a pris part aux réformations et montres de 1423 à 1569.

Nous trouvons : Robert, croisé en 1248 ; Jean prêta serment au duc entre les nobles de Goëllo en 1437 ; un maréchal de camp en 1819-1847 ; une chanoinesse de Saint-Antoine de Viennois en 1789 ; un lieutenant de vaisseau fusillé à Quiberon en 1795 ; un général de division en 1873-1879 ; un général de brigade en 1863.

Armes : De la branche de Bretagne : *D'or, à trois chouettes de sable, membrées et becquées de gueules.*

Une branche établie en Angleterre porte : *D'argent à la bande de sable, chargée de trois chouettes d'or.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Laissez Courson tenir ce que Courson a pris.*

COURSON-CRISTOT (*de*). — *Voy.* du Buisson de Courson-Cristot.

COURTADE (*de*).

Armes : *D'or, au cerf courant de gueules.*

COURTARVEL (*de*).

Maison très distinguée dans le Maine, et qui compte une suite d'alliances illustres. Elle possède encore l'ancien château et la châtellenie nommée en latin *Curia Ruelli*, ce qui favorise la tradition qui la fait descendre d'un patrice romain nommé Ranel, qui commandait cette province. Quoi qu'il en soit, elle remonte par titres suivis, jusqu'à Geoffroi de Courtarvel, premier du nom, chevalier, en 1256, seigneur de Courtarvel.

Ambroise de Courtarvel, chevalier, épousa Anne de Pezé, qui lui apporta, en 1480, la baronnie de Pezé, qui a été depuis érigée en marquisat, par lettres du mois d'avril 1658, enregistrées le 3 août 1663, en faveur de René II.

Elle compte un chevalier de Malte, un lieutenant aux gardes françaises, des officiers supérieurs des armées du roi et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de seize losanges de même, 3 et 1.*

Ces armes sont gravées dans plusieurs endroits de l'église, et à la voûte même du Mont-Saint-Jean, paroisse de cette châtellenie, dont les seigneurs sont les fondateurs et les collateurs, et dont l'architecture prouve la plus haute antiquité.

COURTE (*de*).

Armes : *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef d'une cotte d'argent, accostée de deux besants du même, et, en pointe, d'un autre pareil besant.*

COURTEBOURNE (*de*). — *Voy.* Calonne de Courtebourne.

COURTEILLE (*de*).

Armes : *De gueules, à trois étoiles d'or posées 2 et 1.*

Voy. Pavet de Courteille.

COURTEN (*de*).

Famille suisse du pays de Valais, attachée au service de France avec distinction depuis un

temps considérable, et dont était Maurice, comte de Courten. Il entra d'abord cadet dans le régiment de son nom en avril 1706, fut nommé lieutenant le 22 décembre 1707, obtint la commission de capitaine le 4 mai 1709, et le 16 avril 1721, une demi-compagnie aux gardes, par la démission de son père ; fut créé chevalier de Saint-Louis en décembre 1721, eut le 4 mars 1723 une moitié de la compagnie de Jean-Etienne de Courten, lieutenant général ; fut nommé lieutenant-colonel du régiment de son frère le 13 juin 1724, créé brigadier le 1er mars 1738, maréchal de camp le 20 février 1743, comte de l'Empire le 20 mai 1742, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis en 1744. Il eut le 6 mars de la même année le régiment de son frère aîné et fut fait lieutenant général le 1er janvier 1748, et grand-croix de Saint-Louis en 1757. Il est mort le 29 janvier 1766, dans sa soixante-quatorzième année.

ARMES : *De gueules au globe cintré et croisé d'or.*

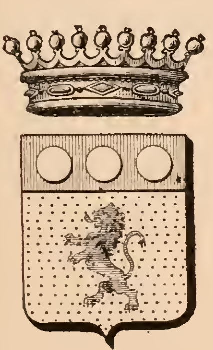
COURTENAY (*de*). — *Voy.* BAUFFREMONT DE COURTENAY.

COURTHILLE (*de*).

ARMES : *D'argent, au chevron de gueules accompagné de neuf merlettes de sable, 4 en chef, 2 en flancs et 3 en pointe, mal ordonnées.*

Nous trouvons encore : *D'azur, à la rose d'argent accompagnée de trois losanges d'or ; au chef du même, chargé de trois merlettes de sable.*

COURTILLOLES (*de*).



Originaire de Normandie, cette famille, dont le nom primitif était *Chausson*, ne compte ses quartiers nobles qu'à partir de Jacques *Chausson*, qui vivait en 1698. Mais ses membres possédaient depuis le XIVe siècle les fiefs des Orgeries et de la Renaudière, dans la généralité d'Alençon, vivaient noblement, avaient des armes et s'alliaient aux familles nobles. Le roi ayant anobli, par son édit de 1696, cinq cents familles dont les membres s'étaient le plus distingués par leurs mérites et par les services rendus à lui et à ses ancêtres, Jacques comprit combien il était important pour l'avenir de sa maison que l'éclat de sa fortune et de ses services fût rehaussé par des titres et privilèges de noblesse ; il acheta, en septembre 1698, une charge dans la vénerie royale, et devint ainsi commensal du roi, et il paya tous les droits imposés tant pour sa charge qu'en raison de sa qualité d'anobli, alors exigées, et ceux qui furent créés par les édits du mois d'octobre 1704 et du mois de janvier 1710, ainsi que ceux imposés par le conseil d'Etat pour l'homologation et l'enregistrement de la commission de ladite charge et des lettres de noblesse.

S. M. Louis XIV ayant supprimé, par son édit du mois d'août 1715, tous les anoblissements par lettres et privilèges qu'il avait établis depuis le 1er janvier 1689, révoqua tous les privilèges et exemptions ainsi attribués à tous les offices créés depuis cette même époque, et dont les droits payés étaient de moins de 10.000 livres.

Jacques Chausson, craignant que sa qualité de noble ne fût perdue, acheta, le 10 novembre 1718, une charge de secrétaire du roi près le parlement de Rouen, décéda le 11 janvier 1720 revêtu de cette charge, et transmit ainsi la noblesse à ses descendants.

Il eut deux fils : Pierre, seigneur des Orgeries ; et Jacques-Paul, seigneur de Saussay, qui donnèrent chacun naissance à une branche. La seconde, celle de Jacques-Paul, s'éteignit en 1782.

Par lettres patentes d'avril 1766, enregistrées au parlement de Rouen le 12 juin suivant, le roi Louis XV accorda en termes les plus flatteurs à François-Louis Chausson de changer son nom en celui de DE COURTILLOLES.

Le petit-fils de Pierre, auteur de la première branche, le président de Courtilloles, eut trois fils : François-Louis, chevalier de Courtilloles ; le second servit dans les mousquetaires gris, première compagnie du roi ; le troisième, Alexandre-François-Louis de Courtilloles d'Angleville, fut capitaine au régiment de Condé ; le second mourut sans postérité ; le troisième s'est marié, a eu deux enfants, et a formé une deuxième branche de la famille de Courtilloles, sous le nom de d'Angleville. L'aîné, François-Louis de Courtilloles, fut nommé en 1780 lieutenant général du bailliage et siège présidial d'Alençon. Une ordonnance rendue le 28 octobre 1821 lui accordait le titre de baron, avec institution d'un majorat ; mais il mourut le 22 mai 1822, avant l'entier accomplissement des formalités légales. Il avait eu trois fils et trois filles.

Emmanuel-Alexandre de Courtilloles, lieutenant au 56e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur en 1809, blessé grièvement, se retira du service. Il avait épousé, le 13 octobre 1828, Mlle Thaïs-Marie Esnault, dont il eut postérité.

Cette famille s'est alliée aux familles du Hamel, de Valmartel, de Villier de Heslou, de Fleuriel de Chambillon, Vaucelles de Ravigny, Doynel, de la Carte, de Beauchesnes-Lassay, de Jourdan-Savonnières, de Preaulx, de la Marandais de Charentais, de Luret de Feix, de Pignerolle, etc.

ARMES : *D'or, au lion d'azur : au chef de gueules chargé de trois besants d'argent.*

Couronne de comte.

DEVISE : *Non nobis nascimur.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Courtilloles (Mme *de*), née de Charentais. — Résidence : chau de Courtilloles, près Alençon (Orne). Dont deux fils : *a*) François-Louis ; *b*) Jacques.

BRANCHE DE COURTILLOLES D'ANGLEVILLE.

1° **C. d'A.** (WILFRID *de*). — Résidence : Chau d'Assé, par Evron (Mayenne). Veuf d'Antoinette-Henriette de PREAULX, dont : *a*) Alfred, veuf de Germaine VEYRIER DU MURAUD, marié en 2es noces à Cécile de LURET DE FEIX. — Résidence : Chau Elyas, par Saint-Priest-Ligoure (Haute-Vienne) ; *b*) Antoine, marié à Marie-Antoinette de PIGNEROLLE. — Résidence : 56, rue des Petites-Ecuries, à Paris.

2° **C. d'A.** (ERNEST *de*), capitaine de cavalerie en retraite, 38, avenue des Ternes, à Paris ; marié à Élisa WERTZ.

COURTILS (*des*).

ARMES : *D'azur, au lion grimpant d'argent, armé et lampassé de gueules, portant au col l'écusson de Flandres, qui est d'or au lion de sable.*

Couronne de marquis.

COURTIN DE NEUFBOURG.

ARMES : *D'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef d'un lion naissant d'or adextré d'une fleur de lis du même, et en pointe d'un trèfle aussi d'or.*

Nous trouvons encore : *D'azur, à trois croissants d'or posés 2 et 1.*

COURTIN DE TORSAY.

Famille anoblie par lettres patentes du mois de juin 1735, accordées à Pierre Godefroy Courtin, sieur de Torsay, brigadier des chevau-légers du roi, pour longs services militaires, et attendu qu'il s'était trouvé aux batailles d'Equeren, d'Oudenarde et de Malplaquet.

ARMES : *De gueules, à trois roses d'or, tigées et feuillées d'argent, 2 et 1.*

COURTIS DE LA GROYE. — *Voy.* LE FRANÇOIS DES COURTIS DE LA GROYE.

COURTIS DE MONTCHAL. — *Voy.* LE FRANÇOIS DES COURTIS DE MONTCHAL.

COURTIVRON. — *Voy.* LE COMPASSEUR CRÉQUI MONTFORT DE COURTIVRON.

COURTOIS (*de*).

Cette famille, originaire de Troyes en Champagne, et dont la généalogie remonte à Simon de Courtois, s'est divisée en trois branches, représentées de nos jours.

ARMES : *D'azur, à trois mûres d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

COURTOT.

Famille originaire de Franche-Comté.

En 1530, Charles-Quint expédia des lettres de noblesse datées d'Augsbourg, à Pierre Courtot, de Bletterans, son valet de chambre. Pierre Courtot eut de nombreux descendants au comté et au duché : ils ont formé plusieurs branches dites de Saint-Gand, de Montbreuil, de Milly et de Cissey, qui ont figuré depuis la fin du XVIIe siècle aux cours souveraines de Franche-Comté et de Bourgogne. La branche de CISSEY seule subsiste. Elle a donné un ministre de la guerre sous la présidence de Mac-Mahon.

ARMES : *Coupé de sable et d'or, au lion de même de l'un en l'autre, au chef de l'empire.* Alias : *De gueules à la licorne d'argent.*

COURVAL (*de*). — *Voy.* COLLAS ET DUBOIS DE COURVAL.

COURVILLE (*de*). — *Voy.* BERNARD DE COURVILLE.

COURVOL (*de*).

Famille originaire du Nivernais, distinguée par ses alliances et ses services militaires. Hugues de Courvol, qui vivait vers la fin du XIe siècle, peut être regardé comme le chef de la famille ; mais la filiation suivie ne commence qu'à Gaucher de Courvol, premier du nom, chevalier, seigneur de Courvol qui vivait en 1301, et dont la Thaumassière fait mention dans son *Histoire du Berry.*

Charles de Courvol enleva à la bataille de Bouvines une bannière avec l'aide de Pierre de la Tournelle, son parent, lequel tua le général de Boulogne, commandant l'armée ennemie. Cette bannière, que la maison de Courvol conservait précieusement, fut mise en pièces et brûlée par les patriotes en 1793. Cependant la famille de Courvol en possède le dessin ; au-dessous d'une aigle on lit la devise : *In cædes explicat alas*, dans le carnage il déploie ses ailes.

Cette famille a formé trois branches : Celle des seigneurs de Tremblay ; celle des seigneurs de Bascle et de Montas, et celle des seigneurs de Champeaux.

ARMES : *De gueules, à la croix ancrée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent.*

SUPPORTS : *Deux licornes.*

CIMIER : *Une licorne issante.*

DEVISE : *Nusquam timuit* (il ne craint nulle part.)

Nous trouvons encore : *D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé.*

COUSIN DE LA TOUR-FONDUE.

Cette famille de race chevaleresque est originaire du Nivernais, où elle possédait la baronnie de Cousin, près Saint-Pierre-le-Moutier, et établit sa filiation depuis 1295. De noblesse d'épée depuis son origine.

ARMES : *De gueules à la foi d'argent.*

SUPPORTS : *Deux lévriers.*

Couronne de marquis.

CIMIER : *Un lion issant armé d'un cimeterre.*

DEVISE : *Fides exercitium.*

COUSIN DE LAVALLIÈRE (*de*).

ARMES : *D'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés en pointe d'un cœur et de trois tourteaux de même, posés 2 et 1; au chef d'azur, chargé de trois molettes d'éperon d'or.*

COUSIN DE MAUVAISIN.

ARMES : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois cousins au naturel, 2 en chef et 1 en pointe.*

COUSIN DE MONTAUBAN.

ARMES : *Ecartelé : au 1 des comtes militaires de l'Empire qui est d'azur à l'épée haute en pal d'argent, garnie d'or; au 2 d'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef de deux molettes de sable, et, en pointe, d'une molette d'éperon du même; au 3 d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux molettes, et, en pointe, d'un croissant versé de sable; au 4 d'azur à la croix de calvaire d'argent terrassée de sinople. Sur le tout, d'or au pont de sable, maçonné d'argent à une seule arche, criblé de boulets et chargé de signes chinois.*

COUSSEMAKER (*de*).

Cette famille, très ancienne, occupe par son origine, ses charges et ses alliances, un rang distingué dans la noblesse de la Flandre maritime.

En 1242, Walter de Coussemaker achète une maison à Ypres. Un Loy de Coussemaker, est inscrit sur la liste des bourgeois de Bergues, en 1383. Parmi ceux qui, à Cassel, en 1428, ont pris les armes contre Philippe le Bon, figurent deux de Coussemaker.

La filiation régulière de la famille commence avec André, né à Nieppe, vers 1450.

Pendant une longue suite de générations ils ont occupé des charges honorables dans la magistrature de la ville de Bailleul, telles qu'avoué, subdélégué de l'intendant, conseiller au présidial, etc. Ils ont été honorés aussi de charges électives, entre autres, dans les temps modernes, de celle de membre de conseil général et de conseil d'arrondissement, de l'Institut, etc.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à trois merlettes de sable; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, chargé d'une fleur de lis de gueules et accompagné de trois étoiles à six rais d'or; sur le tout d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Ces armes ont été enregistrées par d'Hozier, dans *l'Armorial général de France*, en novembre 1696.

COUSSERGUES. — *Voy.* DE CLAUSEL DE COUSSERGUES.

COUSTALÉ (*de*).

Famille originaire du Béarn, dont les preuves de noblesse remontent, dit-on, aux dernières années du XVIe siècle.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 des seigneurs de Lorraine; aux 2 et 3 des alliances de Navailles et d'Assat, accolées de l'écusson des barons Gros de Grüne, comme gendre* (concession de 1857).

COUSTANT D'YANVILLE.

Seigneurs de Belle-Assise, Jouy, Sainte-Christine, Yanville, Villers, Le Tillet, etc., comtes romains.

Cette famille, originaire de Beauvoisis, apparaît dès le XIIIe siècle, à Ercuis, d'où elle passa à Compiègne, puis à Paris, et n'est sans doute qu'une branche de la famille d'Ercuis, qui fournit un précepteur au roi Philippe le Bel.

Sa filiation suivie ne commence qu'au XVIe siècle, avec les premières inscriptions sur les registres des paroisses de la ville de Compiègne.

Toutes les branches formées depuis cette époque sont éteintes, sauf la branche d'Yanville.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à trois fleurs de lis d'or; au franc quartier d'argent, chargé d'une étoile à six rais de sable; aux 2 et 3 de gueules à l'arbre d'or; au chef d'argent chargé d'un croissant de sable.*

Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *A Coustant labeur ne couste.*

COUSTARD (*de*).

Famille noble de l'Anjou et du Maine dont la filiation authentique remonte au XVIe siècle, et

qui a produit Simon Coustard, premier du nom, échevin de la ville d'Angers en 1648.

Une branche établie dans le Maine et qui a donné des membres au parlement de Paris, est réprésentée dans la Mayenne.

Une autre branche avait été se fixer à Saint-Dominique, lors de la colonisation de cette île. Elle y donna plusieurs membres du conseil supérieur de cette importante colonie. Elle a produit un chevalier de Saint-Louis, un maréchal de camp, commandant pour le roi la division du Port-au-Prince, où il mourut le 14 avril 1763. De son mariage avec noble Anne-Laurence Duvivier-Bourgogne, il eut deux filles.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même, celle de la pointe surmontant un croissant d'argent.*

COUSTIN (*de*).

Famille connue dans le Limousin depuis le XIIIe siècle, et qui a eu des branches dans la Marche, le Périgord, le Poitou, etc.

Armes : *D'argent, au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules.*

COUSTIS DE LA RIVIÈRE.

Armes : *D'azur, à trois roses d'argent, 2 en chef et 1 en pointe, au besant du même posé en abîme.*

COUSY DE FAGEOLLES (*de*).

Armes : *D'argent, à trois flûtes de gueules en barre.*

COUTANCE (*de*). — *Voy.* Gaultier de Coutance ; Jourdain de Coutance.

COUTARD (*de*).

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur à trois créneaux posés en fasce; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent, la tête contournée tenant une lance polonaise d'or ; au 4 d'azur à trois jambes de cheval coupées au naturel, à la croix d'argent brochante sur les écartelures.*

COUTARD. — *Voy.* Frénais de Coutard.

COUTURES (*de*).

Armes : *D'azur, à deux têtes de vache de Béarn, accompagnées d'une tête de nègre, d'un croissant et de deux étoiles ; le tout d'or.*

Nous trouvons encore : *D'azur à deux épées d'argent passées en sautoir, les gardes et les poignées d'or; au chef dentelé de même.*

COUX (*de*).

Seigneur du Bouchet, demeurant dans la paroisse de Lubersac, diocèse de Limoges, vivait en 1694, époque à laquelle il se maria et eut neuf enfants, dont deux filles reçues à Saint-Cyr, l'une le 21 juin 1718, l'autre le 5 juillet 1728. Les titres produits remontent graduellement leur noblesse jusqu'à Germain de Coux, leur cinquième aïeul, seigneur du Châtenet, vivant l'an 1548.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, par ordonnance de M. d'Aguesseau, en date du 1er décembre 1666.

Armes : *D'argent, à trois fasces d'azur, et une bande de gueules, brochante sur le tout.*

COUYER DE LA CHESNARDIÈRE.

Armes : *De gueules, à la cognée d'argent.*

COUZAN. — *Voy.* Fontanges de Couzan.

COYE DE CASTELET (*de*).

Armes : *D'azur, à la bande d'or accompagnée en chef d'un coq, et, en pointe, d'une gerbe de même.*

CRAMAYEL. — *Voy.* Fontaine de Cramayel.

CRAMEZEL (*de*).

Ancienne maison de Bretagne, seule du nom, originaire d'Angleterre. Le premier connu est Philippe de Cramezel, qui fut fait, en considération de ses services militaires, général d'armée par Edouard Ier.

Son petit-fils, Emmanuel de Cramezel, né en 1278, fut gentilhomme d'honneur de Philippe de Valois, roi de France, se distingua à la bataille de Mons-en-Puelle et fut fait chevalier de l'ordre de l'Étoile.

Le premier qui porte le titre de Kerhuet est Guillaume de Cramezel, comte de Corseuil, seigneur de Kerhuet et de Minihil.

Une seconde branche de cette famille a pour auteur Barthélemy de Cramezel, troisième fils de Bertrand, qui vivait vers 1323.

Il est parlé avantageusement de cette maison dans les mémoires gothiques d'Antoine Fargis, abbé de Montargis, et dans ceux de M. le comte de Goudon. Plusieurs Cramezel sont cités avec honneur dans les vies des hommes illustres de France.

Armes : *De gueules, à trois dauphins d'argent, posés 2 et 1.*

Devise : *Fidelis patriæ, regi generosus et ardens, consestius vires animamque utrique repono.*

CRANSAC. — *Voy.* Adhémar de Cransac.

CRAPEZ D'HANGOUWART.

Armes : *De sable, à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or.*

CRAPONNE DE VILLARD.

Famille originaire du Dauphiné qui tire son illustration d'Adam de Craponne, gentilhomme provençal, dont le nom est inscrit sur le livre d'or de Pise. et à qui l'on doit le canal qui fertilise une partie de la Provence.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois pals d'argent ; aux 2 et 3 de gueules à la bande d'or, chargée d'un dieu de sable.*

Nous trouvons encore :

D'or, au château de sable bâti de deux tours, l'une plus haute que l'autre; l'entremur crénelé, incliné en bande, sur lequel fond une aigle du même.

CRAY (*de*).

Famille originaire du Nivernais ayant possédé la seigneurie de Pitié et la châtellenie de Decize.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants contournés d'argent et, en pointe, d'un cœur de même.*

CRAZANNES (*de*). — *Voy.* Chaudruc de Crazannes.

CRÉCY (*de*).



La maison de Crécy ou Crécey, seigneurie située sur la rivière de Tille dans le duché de Bourgogne, est de race chevaleresque et serait, suivant du Bouchet et Courtépée, une branche cadette de la maison des comtes de Saulx, depuis ducs, et dont le berceau fut le château de Saulx, détruit par ordre d'Henri III.

Déjà illustre au xiie siècle, elle a fourni à la troisième croisade un chevalier dont le nom est mentionné dans un acte sur parchemin, daté du mois de décembre 1190, à Messine, et scellé du sceau équestre en cire jaune d'Henri, comte de Bar.

Elle a possédé en outre : les seigneuries de Percey-le-Grand, de Percey-le-Petit, de Chaulmes, de Courchant et Grenant, la châtellenie de Crécy, les seigneuries de Blaisey, en partie, de Genevrey. Thonnance-aux-Moulins, Montreuil, Saint-Martin, Lantilly, Venarcy, Les Laumes, Viserny, Neuilly, du Trembloy, la Grande-Résie, Blicquy, en Hainaut, Pargnan, Houssey, Sous, en Vermandois, de Chaumergy, Chavanne, Chaumercenne, du château et Maison-Forte de Montigny ; les baronnies de Pymorin et de Vincelles ; la vicomté de Sorny ; les seigneuries de Gourlencourt, Leury, de Saint-Lieux, de Hay, de la Fontaine-aux-Loups, de Fouvancourt, de Bimont ; le comté de Crécy et la baronnie de Rye, en Bourgogne, Flandre, Picardie et Franche-Comté.

Odon de Crécey, chevalier de la comté de Bourgogne comme Renaud de Crécey, prit part à la sixième croisade, ainsi qu'il est prouvé par une charte d'Acre l'an 1240.

Dans une autre charte d'Acre de 1250 et scellée du sceau de Robert de France, comte d'Artois et frère de saint Louis, est mentionné particulièrement Galbert ou Gilbert de Crécey, dont la place n'est pas marquée dans la filiation.

Othon de Crécey ou de Crécy, doyen de la cathédrale de Langres, testa le samedi après l'octave de Saint-Pierre et de Saint-Paul 1277, et fit des legs à ses neveux Simon, fils d'Eudes de Crécey, et Barthélemy de Crécey, fils de Jean de Crécey, à condition qu'ils feraient le voyage de la Terre-Sainte.

Nicolas de Crécey, fils de Jean de Crécey et d'Isabelle de Blaisey, avait à peine dix-huit ans, quand, croyant avoir à se plaindre de l'évêque prince de Châlons-sur-Marne, il leva des gens d'armes à sa solde, prit et rançonna les villes de Thonnance et de Suzannecourt appartenant audit seigneur.

La maison de Crécy a produit en outre un chevalier banneret, un chevalier du Temple, des chevaliers dignitaires de Saint-Jean de Jérusalem.

Elle a donné des gouverneurs capitaines de châteaux forts, un des chefs des troupes sous Charles VII, des écuyers des ducs de Bourgogne de la première et de la deuxième maison royale, des écuyers panetiers et échansons, des chefs de troupes des ducs de Bourgogne, des capitaines de deux cents hommes d'armes, des capitaines et lieutenants de chevau-légers, dont un commandant les fortifications de Piémont ; des chevaliers de l'ordre du roi, des chevaliers de Saint-Georges de Bourgogne, un colonel au service d'Espagne ; un lieutenant-colonel du premier régiment des chevau-légers, chevalier de Saint-Louis; Ferdinand-Denis, comte de Crécy, baron de Rye, etc., qui fut député aux états généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Ponthieu et député de l'Assemblée nationale ; enfin un grand nombre d'officiers de tous grades.

Cette famille a comparu aux montres et revues de la noblesse et compte encore, parmi ses illustrations, des gentilshommes de la chambre du roi, des prieurs, abbés, chanoines et autres religieux ; un aumônier-conseiller du duc de Bourgogne.

Elle a fait ses preuves pour les chapitres nobles, entre autres celui de Remiremont, de Migette, de

Baume-les-Dames, de Poulangy, de Tivarn, de Sainte-Vaudru de Mons, etc., et a produit des abbesses ; elle a fait aussi les preuves de cour, celles de Malte, de Saint-Georges, de la maison royale de Saint-Cyr, et a été maintenue dans sa noblesse, les 4 et 8 août 1667 et le 28 janvier 1712, par l'intendant de Soissons. En possession, pendant longtemps, de la prévôté héréditaire du Laonois, elle a souvent pris part aux assemblées des Etats de Bourgogne, où elle était admise de droit.

Les Crécy ont contracté des alliances avec les maisons de Domarieu, de Deuilly (des comtes de Vaudemont), de Grenant, de Pléopape, de Baux de Chardoinne, Vaithes, de Saint-Blin, de Torcy, de Clugny, de Montureux-de-Chevignies, Duval d'Essertenne, de Neuilly, de Fergeol, de Marey, de Hiévrain-de-Brétignies, de Plélo, de Lourvencourt, de Saulx, de Pimort, de Brocheton de Gorgias, de Hames (grande et illustre maison du Boulonnais), de Vimercaty de Perponcher, de Hédouville, de Damas, de Châlons, de Villers-la-Faye, du Trembloy, du Bois-Chastelier, de Lizac, de Mouchet-Laubespin-Battefort, de Bernant, de Beaujeu, de Sachet, de Rosières-Soran, de Salans-Laborey, de Marnix, de Balay, de Mornay, du Bois-de-Bours, de Jouffroy-Goussans, de Courtivron, d'Hervilly, de l'Arsault-Chailly, de Pardessus, de Grangebeuve, des Fosés de Rony, de la Barre, de Faye-d'Athies, de Fescamp, le Lieur, le Parmentier de Criquetot, de Charbonneau, de Gustel, de Josias, de Mussans, de Guiselin, etc., etc.

Armes : *D'argent, au lion de sable, couronné d'or, armé et lampassé de gueules, à la bordure engrêlée de même.*

Couronne de comte.

Supports : *A sénestre, un griffon; à dextre, un cheval à tous crins.*

Cimier : *Un dextrochère au naturel, armé d'un cimeterre d'argent, empoigné et croisetté d'or.*

Devises : *Fortis et fidelis. — L'honneur m'a fait naistre et renaistre.*

Cri de guerre : *Passavant le hardy.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Crécy (Jean-Robert, Cte de), officier de cavalerie démissionnaire, ch^au^ d'Azans, par Dôle (Jura); marié le 25 juin 1885 à Suzanne-Alexie Lyons, dont : *a*) Girard, né en 1887 ; *b*) Raoul, né en 1888 ; *c*) Renaud, né en 1889; *d*) Marguerite-Marie, née en 1891 ; *e*) Jeanne, née en 1892.

Voy. le Tors de Crécy.

CRÉHU. — *Voy.* Ruellan du Créhu.

CRÉMIERS (*de*). — *Voy.* Augier de Crémiers.

CRÉMOUX (*de*).

Originaire du Périgord, la maison de Crémoux y a toujours tenu un rang distingué. Les vieilles chroniques de cette province font mention de messire Baudouin de Crémoux qui figura, au temps de Charles V, parmi les plus célèbres chevaliers et les plus redoutables ennemis de la domination des Anglais en Guyenne. Son nom se trouve consigné dans l'histoire du connétable Dugesclin et dans les chroniques du xive siècle.

L'ancien couvent des récollets de Sarlat en partie brûlé dans les guerres de religion, avait été fondé par messire Baudouin de Crémoux. C'est ce qui expliquerait les honneurs et privilèges dont la branche des Crémoux, seigneurs de Busson, qui avait acquis, en 1549, de noble Antoine de Crémoux, écuyer, chef de la famille et ancêtre des Crémoux existant aujourd'hui, tous les droits à lui appartenant dans Sarlat, jouissait encore au commencement du siècle dernier, chez les religieux de cet ordre en ladite ville. En effet, près du maître hôtel de leur église, du côté de l'évangile, sur une grosse pierre enclavée dans le mur, il y avait un écusson sculpté en relief et surmonté du timbre ou heaume, marque distinctive de noblesse et de chevalerie.

Le fond de l'écu avait pour figures héraldiques *trois grenades*, qui sont les armes de la famille de Crémoux. Une chapelle située à droite était consacrée aux tombes de cette famille, qui avait aussi le droit de sépulture dans le sanctuaire.

La filiation authentique de la famille de Crémoux est établie par le jugement de maintenue de M. Pellot du 12 août 1669, et par celui de M. de Bourdonnaye, du 18 juillet 1704, depuis Guillaume de Crémoux, vivant en Sarladais vers 1500 et qualifié noble homme dans le contrat de mariage de son fils.

Armes : *D'azur, à trois grenades engrêlées d'or.* — Alias : *D'azur, à trois grenades d'or, feuillées, tigées et ouvertes de gueules.*

Supports : *Deux lions.*

CRÉNAN. — *Voy.* Perrieu de Crénan.

CRÉNOLLE. — *Voy.* Quengo de Tonquédec de Crénolle.

CRENY (*de*).

Famille noble d'extraction, établie en Normandie depuis six siècles.

La filiation suivie de cette famille commence à Robert de Creny, premier du nom, écuyer, qui acquit la terre de Bailly en Campagne, en Normandie, où il vint demeurer en 1260.

Un de ses descendants, Robert de Creny, dit le *Grand*, tua Pontois, lequel était un commandant des troupes de ce temps-là ; l'endroit est encore nommé le *Camp Pontois.*

Adrien-Louis de Creny, seigneur de Beauregard, garde du corps, capitaine dans le régiment de la Marche-infanterie, fit huit campagnes, assista à plusieurs sièges sous les ordres du maréchal de Saxe, se maria à Madeleine de Lacqueray le 19 octobre 1751, dont il eut postérité.

Son fils aîné, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et fait toutes les campagnes dans l'armée de Mgr le prince de Condé, en qualité de lieutenant, dans le corps noble des chevaliers de la couronne.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, la bordure engrêlée de gueules.*

CRÉPY. — *Voy.* Le Sec de Crépy.

CRÉQUY (*de*). — *Voy.* Beaucorps de Créquy.

CRÉSANTIGNE (*de*). — *Voy.* Lucas de Crésantigne.

CRESOLES (*de*).

Une des plus anciennes familles du diocèse de Tréguier en Bretagne, dont les armes sont gravées sur les plus vieux monuments de la ville de Lannion, et particulièrement au-dessus de la porte principale de l'église de Sainte-Anne, la plus antique du pays, était déjà grande et puissante dès le xive siècle.

En 1364, à la bataille d'Auray, qui décida du sort de la Bretagne, en donnant la couronne ducale à Jean de Montfort, dit Jean IV le Conquistor, par sa victoire sur Charles de Blois, Pierre de Cresolles était page du Conquistor.

Lors de son avènement en 1399, Jean V, fils du Conquistor, créa Pierre de Cresolles, chevalier banneret, c'est-à-dire, portant bannière, grand maître de son hôtel, et lui donna le fief de Penmant.

Quand Anne de Bretagne, fille de Louis XII, vint visiter pour la dernière fois sa chère Bretagne, elle descendit à Lannion, chez le sire de Cresolles, et fit présent à cette famille du fief de Penat-Stenay, ainsi que du droit de pêche au saumon dans toutes les rivières de Lannion, jusqu'à la mer, à l'exclusion de tous autres. Ce droit est resté dans la famille jusqu'en 1789.

Depuis la réunion de la Bretagne à la France, la maison de Cresolles a donné un grand nombre d'officiers supérieurs dans les armées françaises et a toujours suivi la carrière des armes. Le comte de Cresolles, aïeul des représentants actuels, était d'abord page du roi Louis XV, capitaine commandant de cavalerie et chevalier de Saint-Louis en

1783, colonel de dragons en 1789, émigra en 1790. La comtesse de Cresolles, son épouse, rentra en France et fut guillotinée en 1793.

Armes : *Fascé, denché d'or et d'azur.*

CRESPEL DE BONNIVAL.

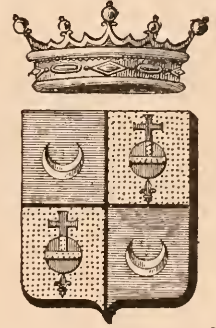
Armes : *De gueules, à une main fermée d'argent, accompagnée de trois lignes du même, 2 en chef et 1 en pointe.*

CRESPIN DE BILLY.

Cette famille, qui était établie dans l'Anjou et l'Orléanais, a produit les pièces justificatives du titre de noblesse, remontant à l'an 1516 et a obtenu, entre autres jugements en sa faveur, deux ordonnances de maintenue : la première rendue le 15 avril 1667 par Jean-Baptiste Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, à la poursuite de Pierre de Crespin, quatrième du nom ; la seconde rendue le 19 novembre 1668 par Louis de Machault, intendant d'Orléans, à la poursuite de Louis de Crespin, deuxième du nom, et de Marie de Thianges, sa tante conjointement. Il résulte des pièces énoncées dans ces deux ordonnances que Guillaume Crespin, écuyer, seigneur de Baracé, vivait le 10 février 1519.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin de même, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

CRESSAC (*de*).



La famille de Cressac (dont le nom s'est écrit aussi Creyssac, Creissac), est d'ancienne chevalerie et connue en Périgord dès 1146, année où Girard de Cressac fut présent à une donation faite au château de Bourdeilles, à l'abbaye de Chancelade. A partir de cette époque, on la retrouve dans cette province et les provinces limitrophes, où ses membres jouent à plusieurs reprises un rôle considérable. Hugues-Arnaud de Cressac, chevalier, baron de Luzech, soutient les intérêts du comte de Toulouse contre Simon de Montfort (1237) (Courcelles).

Hélie de Cressac est en 1217 qualifié chevalier, coseigneur-baron de Bourdeilles (Lespine, Bibliot. nat.).

Arnaud de Cressac, chevalier banneret, servant dans l'est de Flandre, donne quittance des gages de sa compagnie et scelle ladite quittance de ses armes le 28 septembre 1302. (Collect. Clérambault, Bib. nat.)

Bertrand de Cressac se porte vis-à-vis le roi de France, caution d'une somme de six mille marcs de bons et loyaux sterlings que lui devait le roi de Norvège, 1295. (Col. Clérambault, vol. 622, f° 1012.)

Raymond de Cressac, autre chevalier banneret, quittance du 22 août 1354.

Par lettres données à Paris le 12 mai 1309, Philippe le Bel charge Hélie de Cressac de rendre en son nom la justice dans la ville de Périgueux (archives de l'hôtel de ville de Périgueux, série FF), etc., etc.

La famille de Cressac a possédé les titres de : baron de Luzech (une des quatre baronnies du Quercy) ; coseigneur, baron de Bourdeille ; vicomte du Bachelou ; baron de Saint-Angel ; vicomte et baron de Cressac ; baron de Soleuvre.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur au croissant d'argent ; aux 2 et 3 d'or au monde de gueules, cintré et croisé d'or, sommé d'une croix pattée de gueules et soutenu d'une fleur de lis de même.*

Supports : *Deux sirènes.*

La branche du Poitou porte :

Coupé : au 1 d'azur à l'étoile accostée de deux croissants d'argent ; au 2 d'argent à trois roses posées en fasce ; sur le tout, d'or au monde de gueules, etc.

Supports : *Deux lions.*

Couronnes correspondant aux titres portés.

Devise : *Arte, Marte, mare crescas.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Branche du Limousin

Cressac (Edouard *de*), vicomte de **Bachelerie**, marié en 1872 à Blanche Peyronnet de Chateaubrun, dont : *a*) Léonce, né en 1873 ; *b*) Marie-Antoinette, née en 1874, mariée à son cousin, le baron Henry de Cressac (de la branche du Poitou). — Résidence : Ch^au^ de Châteaubrun, par Giat (Puy-de-Dôme).

Branche du Poitou

1° **Cressac** (Maurice, Vte *de*), marié à Alix de Wacquant, dont : *a*) Henri, né en 1869, marié en 1893 à sa cousine Marie-Antoinette de Cressac de Bachelerie ; *b*) Marie-Thérèse, filleule du comte et de la comtesse de Chambord, mariée en 1890 à Antony de la Débutrie ; *c*) Berthe, née en 1882.

2° **C.** (Céline *de*), sœur de Maurice. — Résidence : Ch^au^ de la Touche, par Vivonne (Vienne).

Branche de Lorraine

1° **Cressac et de Soleuvre** (Edouard, B^on^ *de*).

2° **C.** (Louise *de*), sœur du précédent. — Résidence : Ch^au^ d'Helfédange, par Foulquemont (Alsace-Lorraine).

Voy. Péchalbert de Cressac.

CREST (*du*).

Famille originaire de Savoie.

Le premier connu de ce nom est un *du* Crest, qui eut *Amé*, qui vivait en 1220, qui forma la branche de *Ponay*, et Philippe du Crest, qui forma la branche de *Montigny*, et deux autres garçons.

Un des fils de Philippe du Crest appelé le *chevalier de Sève*, a été lieutenant-colonel au régiment de Saintonge, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, avec une pension du roi sur l'abbaye de Blangy, à la suite de ses preuves.

Seigneurs de Valette, de Vandenesse, de Sailly, de Montilly, en Bourgogne, cette famille a été anoblie en 1435, par le duc Philippe le Bon, dans la personne de Léonard du Crest, clerc et auditeur en la chambre des comptes à Dijon, en 1448 et 1467.

Charles-Auguste de Sales, dans ses mémoires « archiviques », donne une généalogie remontant à 1431.

De Luc en donne une remontant à 1540. C'est celle publiée dans *l'Armorial de Savoie* du comte de Foras.

En 1694, Eustache du Crest, officier au régiment du comte de Lopriac, fils de Pierre du Crest, seigneur de Cruseilles, né audit Cruseilles, vint en Bretagne avec son régiment. Il épousa en 1700 Rose Gault, fille d'Antoine Gault, sieur de la Grandmaison, et de Marthe de la Martinière.

Ce fut le bisaïeul du chef actuel de la famille qui a porté le premier le nom de Villeneuve vers 1740.

Armes : *D'azur, à trois bandes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion issant de sable, lampassé et armé de gueules.*

Les représentants actuels portent : *De gueules, à la bande d'or chargée de trois croissants d'azur.*

MEMBRES ACTUELS :

1° **Du Crest de Villeneuve** (Émile), ancien officier de cavalerie et ancien préfet, chef de nom et d'armes, sans enfants.

2° **Du C. de V.** (Henri), lieutenant de vaisseau.

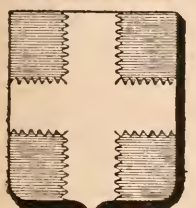
3° **Du C. de V.** (Raymond), capitaine d'artillerie.

4° **Du C. de V.** (Paul), frère du précédent, enseigne de vaisseau.

5° **Du Crest de Lorgerie** (Alexandre), sans profession, habitant Rennes.

CRETON DE LIMERVILLE.





La famille Creton, originaire de Picardie, fut maintenue dans sa noblesse en 1696.

Armes : *D'azur à la croix engrêlée d'argent.*

Supports : *Deux lions lampassés tournant la tête à l'écu.*

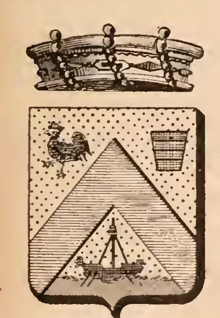
Couronne de marquis.

REPÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Creton de Limerville** (Marie-Alexandre-Eugène). — Résidence : Amiens. A épousé en 1885 Marie-Elisabeth-Hubertine-Adélaïde l'Eleu de la Simone, dont une fille, Marie-Antoinette. Il a épousé en secondes noces Marguerite de Francqueville, dont deux enfants : *a*) Raphaël ; *b*) Jacques.

2° Marie-Joséphine Chantal, mariée en 1875 à Valentin-Marie-François Quarré de Boiry, décédé. — Résidence : chau de Chelers (Pas-de-Calais). Dont quatre enfants : *a*) René ; *b*) Philippe ; *c*) Valentine ; *d*) Jeanne.

CRETTÉ DE PALLUEL.



Cette famille, originaire de l'Ile-de-France, était possesseur des fiefs de Palluel, Blaru et Pontgaland, situés dans les communes de Dugny, Drancy et du Bourget (Seine). L'établissement de ces fiefs paraît fort ancien, le premier acte lisible remonte en 1302 ; ils relevaient de l'abbaye de Saint-Denis.

Le plus ancien connu est *Vincent Cretté, seigneur de Palluel* (1650), procureur fiscal de la terre et seigneurie de Fresnes-lès-Rungis.

Pierre Cretté, seigneur de Palluel, garde à pied des chasses dans la capitainerie royale de Livry et de Bondy en 1717.

François Cretté, seigneur de Palluel, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances en la grande chancellerie près le parlement de Rouen ; membre correspondant de la Société d'agriculture de Paris, fut incarcéré malgré son grand âge avec ses deux fils pendant la Terreur ; il ne fut mis en liberté que sur les réclamations des habitants du Bourget, de Drancy et de Dugny (Seine).

Cette famille ne possède plus ses anciennes archives qui furent saisies et brûlées, conformément au décret de la convention nationale le douzième jour de frimaire an II, ainsi que le constate le registre des délibérations de la municipalité de Dugny le 20 brumaire an II. Ces titres de noblesse détruits furent remplacés plus tard par des lettres patentes du roi Charles X qui accordaient le titre de baron à Alexandre-César Cretté de Palluel.

François Cretté de Palluel fut l'ami, le confident et souvent le conseiller de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; il était aussi l'ami de Boissy d'Anglas.

Fondateur de la Société centrale d'agriculture, il fut membre de l'Assemblée législative, et eut l'honneur, dans la journée du 10 août, d'accompagner le roi des Tuileries à l'Assemble législative ; il fut arrêté le lendemain et ne sortit de prison qu'au 9 thermidor.

Membre du Directoire du département de Paris en 1791, il fit partie d'une commission chargée de rapporter à Paris des monuments d'art et de science qui faisaient partie du trésor de l'abbaye de Saint-Denis ; entre autres le fauteuil de Dagobert (aujourd'hui au Musée de Cluny, à Paris) qu'il sauva ainsi des fureurs révolutionnaires ; agronome distingué, il contribua avec Parmentier à l'introduction de la pomme de terre en France. Il fut désigné pour le ministère de l'agriculture ; la mort prévint cette nomination.

Alexandre Cretté de Palluel, créé baron par lettres patentes accordées par Charles X, fut maire du 3e arrondissement de Paris, membre du conseil général de la Seine ; il épousa la fille du baron Le Duc de Survilliers, conseiller du roi, trésorier général de la vénerie et fauconnerie de France, oiseaux de cabinet, toiles de chasses et capitaineries royales, 1775.

Son fils *Jules Cretté de Palluel* (*baron*), né en 1802, décoré du Lys et attaché à la maison de la duchesse de Berry, mourut à Rennes en 1871 et laissa cinq enfants, tous survivants.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef, à dextre, d'un coq de sable, membré et crêté de gueules ; à sénestre d'une herse de sable, et, en pointe, d'un vaisseau du même soutenu d'une mer de sinople.*

Couronne de baron.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Cretté de Palluel** (Ernest), camérier secret de Sa Sainteté le pape Pie IX.

2° **C. de P.** (Alfred). — Résidence : 16, rue du Général-Foy, et à Dugny, par le Bourget (Seine).

3° **C. de P.** (Albert). — Résidence : 33, rue de Berri, et chau de la Vallée (Côtes-du-Nord).

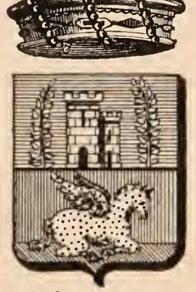
4° **C. de P.** (Marie), épouse du comte Maingard.

5° **C. de P.** (Henriette), épouse en premières noces du comte de Magnac, en deuxièmes noces du comte Crucius de la Croix de la Nougarède.

CREUZÉ DE LATOUCHE.

Armes : *D'argent, au chef de gueules.*

CREUZÉ DE LESSER.



La famille Creuzé de Lesser se rattache à une famille du Poitou assez ancienne qui a occupé dans la magistrature et la finance des charges importantes.

En 1591, Pierre Creuzé était capitaine et conseiller du corps de la ville de Châtelleranlt.

Le 20 juin 1667, Pierre Creuzé de Brenusson rendit un aveu ou déclaration d'hommage pour le quart de la dîme de l'Esmé qui lui appartenait du chef de sa femme Elisabeth Androuet du Cerceau, petite-fille du célèbre architecte Jacques Androuet du Cerceau, ingénieur ordinaire du roi.

Le 9 juin 1773 Pierre-Michel Creuzé fut nommé par Louis XV conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, fonction qui donnait droit à des franchises, honneurs, privilèges de noblesse, prééminences, etc.

Jacques-Antoine Creuzé de la Fonche, né le 18 septembre 1749, lieutenant général de la sénéchaussée de Châtelleranlt en 1784, membre de l'assemblée provinciale du Poitou, fut député aux États généraux, puis à la Constituante. Membre de la Convention, il refusa de voter la mort du roi, fut plus tard sénateur et membre de l'Institut. Il mourut le 22 septembre 1800, ne laissant que deux filles qui n'eurent pas d'enfants.

Michel Pascal Creuzé du Fresne, écuyer, seigneur de Fénery, la Brandière, cousin du précédent, né en 1736, fut nommé en 1791 maire de Poitiers, et envoyé par le département de la Vienne à la Convention. Il ne vota pas non plus la mort du roi, se distingua par son caractère et son savoir, fut plus tard membre et secrétaire du conseil des Anciens, et mourut à Poitiers le 18 mai 1880 sans postérité. Il était connu pendant la Révolution sous le nom de Creuzé-Pascal.

Augustin Creuzé de Lesser, né à Paris le 2 octobre 1771, littérateur, ancien député, préfet de l'Hérault sous la Restauration, était nommé baron par ordonnance du 14 avril 1817, complétée par les lettres patentes du 28 mars 1818.

Cinq membres de la famille depuis 1789 ont été honorés du mandat de député.

Armes : *D'azur, à une tour crénelée, contremurée d'argent, couverte et maçonnée de sable, accostée de deux branches de chêne, aussi d'argent ; coupé de gueules à un cheval ailé d'or, couché et contourné, sur une terrasse de sinople.*

Couronne de baron.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Creuzé de Lesser**, (Ferdinand, Bon), marié à Marguerite, fille du marquis Léon de Laborde, et veuve de M. Aimé Seillière. — Résidence : 12, rue Volney, Paris, et chau du Fayel (Oise).

2° **C de L.** (Alexis), marié à Marie Cunin-Gridaine. — Résidence : 12, rue Volney, Paris, et villa Valfleury, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).

CRÈVECŒUR (*de*). — Boucher de Crèvecœur ; Saint-John de Crèvecœur ; de Villequier de Crèvecœur.

CRISENOY (*de*).

Armes : *Tranché d'or sur azur, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.*

CRISSÉ (*de*). — *Voy.* Turpin de Crissé.

CROCHARD (*de*).

Cette famille originaire d'Anjou emprunte son nom à une terre mouvante de la châtellenie de Cheviré-le-Rouge.

Elle prouve sa filiation par un acte du 31 janvier 1496, et d'après l'aveu du juge d'armes de France d'Hozier, sa noblesse est fort antérieure à cette époque.

Armes : *D'argent, à trois trèfles de sable, 2 et 1.*

CROCQUET DE SAVEUSE (*du*).

Famille originaire de Picardie, dont l'état historique nous est inconnu.

Marie-Eric-Alphonse du Crocquet de Saveuse a été autorisé à ajouter à son nom celui de Renepont, avec le titre de marquis, que portait son grand-père maternel, mort sans héritiers mâles.

Armes : *D'argent, à trois roses d'azur.*

CROISILLES (*de*).

Armes : *De sable, à trois croisettes recroisettées d'or.*

Voy. Mannoury de Croisilles.

CROISMARE (*de*).

Famille originaire de Normandie, ayant possédé les seigneuries de Croismare, de Saint-Jean du Cardonnay, de la Pinnelieri, de Portmort, des Alleurs, de Limesy, de Pelletot, de la Blondinière, de Saint-Just, de Greaume, le marquisat de Croismare, la baronnie de Lassou, etc., etc.

La qualité de *miles* donnée aux seigneurs de Croismare dans plusieurs cartulaires des abbayes de Préaux, diocèse de Lisieux, de Jumiège, etc., des années 1045, 1112, 1290, etc., atteste l'ancienneté et l'origine chevaleresque de cette maison.

Le nom de Croismare est celui d'une terre qu'elle a possédée de temps immémorial en Normandie, dans le pays de Caux.

On voit, par une transaction datée de 1045, que cette terre était, à cette époque, en la possession de Roger de Croismare. Le seigneur de Recuchon, qualifié chevalier, et son épouse, Philippe de Croismare, qui la lui apporta en dot, y fondèrent, le dimanche avant la Purification, en 1319, une chapelle en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Jacques. De Jean Recuchon la terre de Croismare retourna, en 1360, à Guillaume de Croismare.

Cette ancienne et illustre maison, qui a donné, en 1480, un archevêque de Rouen, Robert de Croismare, des lieutenants généraux et d'autres officiers supérieurs au service de nos rois ; un grand nombre de chevaliers et de commandeurs de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), a été pendant sept siècles, aussi distinguée par les hautes fonctions militaires, de magistrature ou ecclésiastiques que ses membres ont occupées, que par les nobles alliances qu'elle a contractées.

Les lettres patentes du roi Louis XV, par lesquelles la terre de Craon, possédée alors par Louis-Eugène de Croismare, maréchal de camp et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut érigée en marquisat, sous le nom de Croismare, attestent également la haute estime dans laquelle cette famille était près de nos rois.

Elle a eu plusieurs représentants dans l'ordre de Malte.

La maison de Croismare, dont l'antique noblesse a été reconnue et maintenue par divers arrêts et jugements, fut admise aux honneurs de la cour les années 1775, 1783 et 1784.

Elle a donc joui, pendant une longue suite de siècles, de toutes les hautes prérogatives et distinctions attribuées à la noblesse de race et d'ancienne extraction.

La maison de Croismare s'est divisée en plusieurs branches, qui se sont subdivisées elles-mêmes en plusieurs rameaux.

Armes : *D'azur, au léopard d'or, armé et lampassé de gueules.*

Supports : *Deux sauvages.*

Devise : *Commeo fidentes.*

Couronne de marquis.

Cimier : *Une tête de léopard.*

CROISSY. — *Voy.* Caron Noel Lesieurre de Croissy.

CROIX (*de*).

La maison de Croix, dont le nom est très répandu dans la Flandre et l'Artois, eut pour berceau un fief considérable situé à la châtellenie de Lille. Elle y est connue depuis Eustache de Croix, mort, dit-on, à la cinquième croisade. Le fait n'a point présenté assez d'authenticité pour que le nom et les armes de ce chevalier fussent placés à la salle des croisades.

Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers distingués : deux lieutenants généraux au service d'Espagne, un évêque de Tournay, et des chanoinesses dans plusieurs chapitres nobles des Pays-Bas.

Elle s'est divisée en plusieurs branches qui paraissent s'être éteintes pour la plupart avant la fin du siècle dernier ; deux seules existaient encore en 1789 : la branche naturelle de *Croix-Drumez*, qui s'est éteinte le 18 juillet 1798, et celle des barons d'*Heuchin*, titrés marquis par lettres patentes de 1691 ; c'est la seule aujourd'hui existante.

Charles-Ledwine-Marie, marquis de Croix, son représentant en 1789, député de la noblesse d'Artois aux États généraux, se réunit au tiers état, et se retira dans ses terres après la clôture de l'Assemblée nationale. Il avait épousé Augustine de Vassé, et mourut en 1832, en laissant deux fils : Ernest-Charles-Eugénie-Marie, marquis de Croix, né le 27 août 1803, ancien officier de cavalerie, et Charles-Edmond-Marie de Croix, né le 11 avril 1807.

Armes : *D'argent, à la croix d'azur ; au franc-quartier de comte sénateur; d'azur, au miroir d'or en pal, tortillé d'un serpent, qui s'y mire, d'argent.*

CROMIÈRES (*de*). — *Voy.* Bermondet de Cromières.

CROUSNILHON (*de*).

La noblesse du comtat Venaissin peut se diviser en deux classes principales, d'après son ori-

gine. L'une est autochtone ; l'autre est venue d'Italie avec les papes. A la première appartient la famille *Cournilhon*, et *Cornillon* dans les anciens actes. Sa filiation est établie par titres authentiques depuis noble François *Cournilhon* ou *Crousnilhon* qui épousa Espérite de Galice dont il eut deux fils vers 1613 qui continuèrent la descendance.

Cette famille compte des officiers de nos armées et des chevaliers de nos ordres.

ARMES : *D'argent, à la croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même.*

CROUTELLES (*de*).

Originaire de l'ancienne vicomté d'Arques, la famille de Croutelles a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. Barin de la Gallisonnière, en date du 31 août 1667.

Ses alliances ont été prises dans les meilleures familles de la province.

Outre la terre et seigneurie de Liguemarre, dont une branche de la maison de Croutelles porte actuellement le nom, cette famille a possédé celles des Valours, d'Ecaquelonde, la Lequeue, de Mont-Duetz, etc.

La filiation de la famille commence à Charles de Croutelles, écuyer, vivant en 1590.

Sa descendance s'est divisée en deux branches : la branche aînée et la branche cadette.

ARMES : *D'azur, à l'aigle éployée d'or, becquée et membrée de gueules ; au chef cousu de même, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

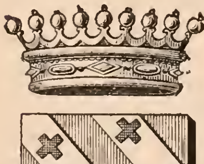
Couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux lions.*

CROUTTE DE SAINT-MARTIN.

— *Voy.* LAGROY DE CROUTTE DE SAINT-MARTIN.

CROUZET (*de*).



La maison de Crouzet (Crouset, Crouzet, Crozet), du patois languedocien Croux-set qui signifie : SEPT CROIX) serait, dit-on, très ancienne ; mais nombreux sont ses papiers disparus sous la Terreur.

Ses alliances en Languedoc de 1508 à 1808 sont : de Chamarieu, de Gorcy (Jacqueline) ; de Sévérac, des Flottes, de Bret, de Batailher, de Vendomois-Fontaines, de Variclèry, de Bruyères, de Polastre, de Nicol, de Vigoureux, de Lagorrée, d'Albouy de Combecaude, de Sérignol et (Coralie) de Sévérac.

Elle possédait avant la Révolution les anciennes seigneuries de Rayssac (ou Raissac) et des Casses (diocèse de Saint-Papoul) ; et de Zébel et d'Agassens (diocèse de Mirepoix).

Elle a fourni plusieurs capitaines aux régiments (d'Artois, de la Londe, de Vermandois, de Picardie, de Soissonnais, etc.) ; plusieurs chevaliers de Saint-Louis ; un page du roi Louis XV, plus tard garde du corps du roi, et un brigadier des gens d'armes du roi sous Louis XVI ; trois de ses membres servirent enfin le roi pendant la Révolution dans l'armée du prince de Condé, et suivirent plus tard Louis XVIII à Mittau.

Elle remonte d'une façon non interrompue à Jacques de Crouzet, capitoul de Toulouse en 1558.

Une branche établie à Montpellier a fourni : un trésorier général au bureau des finances en 1631 ; un procureur général en la chambre des comptes en 1653 ; un consul en 1685 ; deux conseillers du roi présidents de la cour des comptes aides et finances en 1662 et 1687.

ARMES : *De gueules, à trois bandes d'argent chargées de sept croisettes de sable posées 2, 3 et 2.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

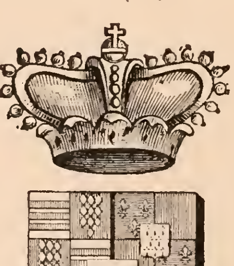
BRANCHE AINÉE

Crouzet de Rayssac (ACHILLE *de*). — Résidence : A Avignonet (Haute-Garonne) et 37, rue Nazareth, à Toulouse.

BRANCHE CADETTE

Crouzet de Rayssac (GASTON *de*). — Résidence : Au château des Casses, par la Bastide-d'Anjou (Aude), et quai de la Charité, n° 1, à Narbonne.

CROY (*de*).



Famille aussi illustre qu'ancienne, qui descend de la maison royale de Hongrie, de la dynastie de saint Etienne, et que les malheurs du temps ont forcée de se retirer en France, où elle fit des acquisitions dans les montagnes d'Allevard, en Dauphiné, puis dans la Picardie. Elle tire son nom du village de CROY ou CROUY, situé dans cette dernière province, près de la rivière de Somme, à trois lieues nord-est d'Amiens.

La filiation de cette famille est prouvée par les pièces les plus authentiques, et confirmée par

plusieurs arrêts de la chambre des comptes du Dauphiné de 1790, et qui « *déclarent que son origine et sa descendance en ligne directe et masculine* de Félix, prince royal de Hongrie, dit de *Croy-Chanel*, fils aîné d'André III, dit le Vénitien, petit-fils du prince Etienne, dit le *Posthume*, et arrière-petit-fils d'André II, roi de Hongrie, sont suffisamment prouvées, et ordonnent que les titres produits soient enregistrés ».

La filiation commence à Bela III, roi de Hongrie, couronné le 13 janvier 1174, mort le 18 avril 1196; il avait épousé, en 1185, Marguerite de France, fille de Louis VII, roi de France, dont il eut postérité.

André III, surnommé le *Venitien*, fut couronné roi de Hongrie, le 4 août 1290. Les troubles constitutionnels qui agitaient son royaume et les guerres qu'il eut à soutenir contre les papes, l'empereur Rodolphe de Habsbourg, les rois de Naples, de Sicile et de Bohême, le réduisirent à la triste extrémité de se dépouiller de sa couronne. Il mourut à Bude, le 14 janvier 1302, étant le dernier roi de la famille de saint Etienne.

Jean IV de Croy fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557. Claude Ier de Croy, capitaine de deux cents hommes d'armes, par brevet du 22 mai 1594, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la prise du fort de Barreaux, le 15 mars 1598.

Le titre de duc a été conféré par Henri IV, en 1598, au chef de la famille; tous les autres membres ont le titre de princes du Saint-Empire romain.

Cette famille a eu et a encore actuellement des alliances avec des familles de sang royal.

Elle était divisée en plusieurs branches ; mais il n'en subsiste plus qu'une seule, dont font partie tous les membres existant actuellement.

Elle n'a rien de commun avec une autre famille de Crouy-Chanel, sur laquelle nous ne possédons aucun renseignement.

Armes : *Ecartelé : au I. Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules* (Croy), *aux 2 et 3 de gueules à dix losanges accolés et aboutés d'argent*, 3, 3, 3, 1 (Lalaunig). — *Au II. Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois fleurs de lis d'or* (France), *aux 2 et 3 de gueules plein* (d'Albret), *sur le tout d'hermine plein* (Bretagne). — *Au III. Ecartelé : aux 1 et 4, losangés d'or et de gueules; aux 2 et 3 d'or au lion de sable.* — *Au IV. Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules* (Croy), *aux 2, 2, 3 d'argent, à trois doloires de gueules, les 2 en chef adossées* (Renty). *Sur le tout fascé d'argent et de gueules de huit pièces* (Hongrie).

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Croy** (Rodolphe-Maximilien-Constantin, duc de), né le 13 mars 1823, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, etc., marié le 15 septembre 1853 à la princesse Nathalie de Ligne, décédée. — Résidence : Chau de l'Hermitage, par Condé (Nord).

2° **Croy** (Charles-Alfred-Louis-Rodolphe, prince de), fils du précédent, marié à la princesse Ludmille d'Arenberg, dont postérité.

3° **Croy** (Alexis, prince de), frère du duc, marié à la princesse Franziska de Salm-Salm, dont postérité.

4° Princesse Georges de **Croy**, née de Lorge, veuve du second frère du duc, dont postérité.

5° Princesse Emma de **Croy**, sœur du duc.

6° **Croy** (Juste, prince de), cousin germain du duc, marié à Mlle Magdeleine d'Ursel, décédée, dont plusieurs enfants.

7° Princesse Emmanuel de **Croy-Solre**, née de Croy, veuve du prince Emmanuel de Croy-Solre, cousin germain du duc, dont postérité.

8° **Croy** (Léopold, prince de), cousin germain du duc, marié à la princesse de Hohenlohe.

9° Princesse Alexandre de **Croy**, veuve du prince Alexandre, cousin germain du duc et leurs enfants.

10° **Croy** (Philippe, prince de), cousin germain du duc, marié à la princesse de Salm-Salm, dont plusieurs enfants.

11° et 12° Les princesses Stéphanie et Amélie de Croy, cousines germaines du duc.

CROZANT-BRIDIER (*de*).

Armes : *D'or, à la bande de gueules.*

Cimier : *Une tête de licorne d'or.*

Supports : *Deux lions d'or.*

Nous trouvons encore : *D'azur, à une croix d'argent.*

CROZE (*de*).

Famille de la ville de Pertuis en Provence, différente de celle des seigneurs Lincel de la ville d'Arles, qui a été confirmée dans sa noblesse par arrêt du conseil d'État du 1er juillet 1704.

Le premier connu est Pierre de Croze, vivant noblement aux Mées dès le commencement du xve siècle. Il se maria en 1535 et eut postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Armes : *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois étoiles de même, en chef, et d'un croissant d'argent en pointe.* — Alias : *D'azur, à trois pals d'or, abaissés sous une trangle du même, surmonté de trois étoiles du second, rangées en chef.*

CROZEFON (*de*). — *Voy.* de Bertrand de Crozefon.

CROZET ou CROSET (*du*).

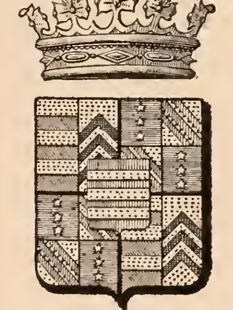
Marquis, seigneurs de Cumignat, de Javangues, de Val, d'Estivareilles, etc., originaire des environs de Viverolles, du château du Crozet. Noblesse de haute chevalerie; tire son nom du château du Crozet, aux environs de Viverolles, connue dès 1233. Elle compte des chanoines comtes de Brioude (1491-1670), un chevalier croisé (1249). Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction (1666). Ses preuves (1506), preuves pour l'école militaire (1739-1756), pour les pages (1775), personnages marquants : un du Crozet qui servit en Savoie et s'y distingua; un lieutenant dans la compagnie de Blanchefort de Beauregard (1636), un capitaine au régiment de royal-comtois (1723), un capitaine au régiment d'Artois-cavalerie, chevalier de Saint-Louis (1754), qui fit la guerre de Sept Ans; dans une charge de cavalerie, il eut le crâne dénudé; un premier page de Louis XVI, capitaine et chevalier de Saint-Louis, plusieurs autres officiers et chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de rois roses de gueules.*

CRUBLIER DE FOUGÈRES.

Armes : *D'argent, à un pin de sable.*

CRUSSOL D'UZÈS (*de*).



La famille des ducs d'Uzès remonte à Géraud Bastel, qui vivait au XIIIe siècle, dont la descendance porta le titre de baron de Crussol et acquit une grande importance en Languedoc. Jacques de Crussol épousa, en 1486, Simone d'Uzès, héritière des vicomtes d'Uzès, et c'est par là que ce titre passa, avec les armoiries des vicomtes d'Uzès, dans la famille de Crussol.

Charles de Crussol, leur fils, épousa Jeanne de Genouilhac, fille de Jacques de Genouilhac, baron d'Acier, grand maître de l'artillerie de France, et, par là encore, le titre de baron d'Acier que nous retrouvons plus tard, entra dans la famille d'Uzès.

C'est Antoine, baron de Crussol, vicomte d'Uzès, fils des précédents, qui commence la lignée des

ducs d'Uzès. Il avait épousé Louise de Clermont-Tallard, petite-fille, par sa mère, d'un Crussol et d'une de la Trémoïlle, Le mariage fut célébré, en grande pompe, au château d'Amboise, en présence du roi Henri II, du connétable de Montmorency, des cardinaux de Lorraine, de Vendôme et de Châtillon, du prince de Ferrare, de Marie Stuart, reine d'Ecosse ; des ducs de Guise et de Nemours, du maréchal de Saint-André, du chancelier de l'Hôpital et de toute la cour.

Peu après, le roi érigeait la baronnie de Crussol en comté.

Cette comtesse de Crussol était veuve, en premières noces, de François de Bellai, prince d'Yvetot. C'était une femme aussi remarquable par sa beauté que par son esprit ; Catherine de Médicis en faisait grand cas, et Elisabeth d'Angleterre lui écrivait souvent, lui témoignant une estime toute particulière. Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, qui assistait à son mariage, et eut, comme elle, un grand crédit à la cour, sous trois règnes différents, n'obtint guère plus de faveurs, quoiqu'elle eût, dit-on, un motif de crédit tout particulier.

La comtesse de Crussol n'était plus de la première jeunesse du temps de Charles IX, et celui-ci, connaissant son intelligence et la sagesse de ses conseils, lui écrivait : « Ma vieille lanterne », et signait « Votre jeune falot », faisant allusion aux lumières de ce conseiller féminin et à sa propre qualité d'écolier auprès d'elle.

A n'en pas douter, la comtesse de Crussol fut la cause déterminante des faveurs qu'obtint son mari, qui était cependant homme de mérite et d'importance en son pays. Charles IX érigea le vicomté d'Uzès en duché, en 1565, au profit d'Antoine de Crussol, bien que celui-ci eût joué un rôle d'intermédiaire et d'arbitre bienveillant entre protestants et catholiques.

En 1572, Charles IX accordait la pairie au nouveau duc d'Uzès, et la duchesse obtenait encore le titre de duc pour son frère, le comte de Clermont, et pour elle-même... un évêché, ce qui ne s'explique que par le droit de nommer l'évêque.

La reine de Navarre l'appelait « ma sibylle ».

Louise de Clermont, comtesse de Crussol, duchesse d'Uzès, mourut sans enfants. Son mari était mort en 1573, en revenant du siège de la Rochelle, laissant ses titres à son frère puîné, Jacques de Crussol, le célèbre baron d'Acier, l'un des chefs les plus habiles et les plus redoutables des protestants du Languedoc.

Or l'érection des terres d'Uzès en duché portait que ces biens feraient retour à la couronne, si le duc mourait sans postérité mâle, exemple unique dans l'histoire des duchés-pairies. Il fallut donc toute l'influence de la veuve du premier duc d'Uzès pour transmettre l'héritage à ce frère qui avait vécu en état de rébellion contre le roi. Mais il avait épousé, lui aussi, une Clermont, nièce de la duchesse, et en fin de compte, il abjura le cal-

vinisme et se rangea du côté de la cour. C'est à sa femme et à sa belle-sœur qu'il avait dû son salut à la Saint-Barthélemy ; un de ses frères avait été moins heureux.

L'histoire parle peu de la seconde duchesse d'Uzès. C'est elle cependant qui a fait souche, et sa descendance est sans interruption, en ligne directe, jusqu'aujourd'hui.

Le second duc d'Uzès fut aussi le second chevalier du Saint-Esprit sur la liste des vingt-sept que dressa Henri III lorsqu'il institua cet ordre en 1579.

Emmanuel de Crussol, troisième duc d'Uzès, qui fut un des plus vaillants champions d'Henri IV, épousa Claudine d'Ebrard, dame de Saint-Sulpice. Ce fut aussi une femme remarquable, et elle fut désignée avec les duchesses de Chevreuse et de Montbazon pour accompagner en Angleterre Henriette-Marie de France, lors du mariage de cette princesse avec Charles Ier.

Le troisième duc d'Uzès était homme de grande piété. Il se retira, un beau jour, au couvent de Florensac, sur ses terres, et se démit de ses titres en faveur de son fils aîné, François de Crussol, qui avait épousé Marie-Henriette de la Châtre, dont la mère était une Chabot. Cette première union dura peu, et François de Crussol, devenu duc d'Uzès, épousa en secondes noces Marguerite d'Apchier. Il mourut en 1674, laissant le duché à son fils Emmanuel, dont la femme est connue dans l'histoire par son charme et son esprit, mais plus encore par sa mère.

Elle était fille du duc de Montausier et de Julie d'Angennes, marquise de Rambouillet, la célèbre Julie, pour qui M. de Montausier, qui l'attendit quinze ans, fit composer par les poètes la *Couronne de Julie*. On sait que Molière fit les *Précieuses ridicules* sur les habituées de l'hôtel de Rambouillet.

Julie-Marie de Montausier, cinquième duchesse d'Uzès, fut, comme sa mère, une femme honorée entre toutes, par ses vertus, son savoir et sa bonté. C'est elle qui reçut un jour cette spirituelle réponse de la belle Mme de Montespan qu'elle s'étonnait de voir faire maigre et jeûner avec tant de scrupules :

— Eh quoi ! madame, faut-il, parce que je fais un mal, que je les fasse tous ?

Son fils aîné, Louis de Crussol, sixième duc d'Uzès, fut tué à l'âge de vingt ans, à la bataille de Nerwinde. C'est à ce propos qu'un d'Uzès, à qui l'on faisait remarquer qu'il n'y avait pas de maréchaux dans sa famille, répondit :

— Que voulez-vous ! Nous sommes tués trop jeunes.

Ce fut le second fils, Charles de Crussol, qui hérita des titres de la famille. Il épousa en premières noces Anne Grimaldi, de la grande famille des Grimaldi, princes de Monaco, et en secondes noces Marguerite de Bullion, qui apporta à son mari la terre et le château de Bonnelles, en Seine-et-Oise.

Charles-Emmanuel, son fils, devint duc d'Uzès en 1739. Il avait épousé Emilie de la Rochefoucauld, fille du duc de la Rochefoucauld et de la duchesse, fille de Louvois. Il épousa en secondes noces Mlle de Gueydon, et ce fut le premier qui reçut le titre de duc de Crussol.

Le neuvième duc d'Uzès épousa Emilie de Châtillon, de la grande famille qui avait donné un pape à l'Église, Urbain II, dont la statue s'élève en Champagne.

Le dixième duc d'Uzès épousa Mlle de Tahouët-Roy, et l'on sait que la duchesse actuelle, femme du onzième duc et treizième duchesse d'Uzès, veuve depuis 1878, est fille du comte de Rochechouart-Mortemart et de la comtesse, née de Chevigné.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, parti : a) fascé d'or et de sinople*, qui est de Crussol ; *b) d'or à trois chevrons de sable*, qui est de Levis ; *aux 1 et 3, contre-écartelé : d'azur à trois étoiles d'or rangées en pal*, qui est de Gourdon ; *et d'or à trois bandes de gueules*, qui est de Genouillac ; *sur le tout, de gueules, à trois bandes d'or*, qui est d'Uzès.

CRUX (*de*).

Cette famille, originaire du Nivernais, passée en Bourgogne, a possédé les seigneuries de Crux, de Trohans, de Sardy-les-Forges, de Fontenay, de Champeaux, de Vacy et la vicomté de Druyes.

Armes : *D'or, à trois fasces de vair et un chef d'hermine.*

Le sceau d'Erard, sire de Crux, attaché à une pièce de 1380, de la collection des quittances scellées, porte les armes de de Crux, timbré d'un heaume avec vol banneret aux mêmes armes.

CRUZY (*de*).

Cette famille, dont le nom s'est écrit indistinctement de *Crugé*, de *Crusi* et de *Crussy*, habitait, avant de s'établir dans le Rouergue, les environs de Castelsarrasin, où est situé le château de Marcillac. Elle s'est répandue en Quercy, Saintonge et Angoumois.

L'éclat de ses alliances suffirait pour prouver l'ancienneté de sa race.

Elle compte de brillants services militaires et s'honore d'avoir produit des officiers généraux, des commandeurs de Malte et un évêque de Mende ; un de Cruzy, en 1632, se jeta dans la Canourgue, suivi de cent gentilshommes et de quatre cents chevaux, et sut conserver cette place au roi. Son nom paraît souvent dans les actes du XIVe siècle.

Bérenger et Guillaume de Cruzy, chevalier, obtinrent d'Amalric de Narbonne, en octobre 1329, le droit d'exercer la justice mineure dans le château de Cruzy, près Saint-Pons de Thomières.

Jean de Cruzy, chevalier, fit montre à Narbonne, le 1er juillet 1340.

La filiation suivie de cette famille s'établit authentiquement depuis Jacques de Cruzy de Pène, marié en novembre 1502 à Jacquette de Rozet de Fauroux, dont il eut postérité.

Cette famille compte un chevalier de Malte en 1587, plusieurs capitaines d'infanterie et de cavalerie; un commissaire de la noblesse dans l'élection de Villefranche, fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons en 1668 ; un grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, un chevalier de l'ordre de Saint-Janvier de Naples ; un lieutenant-colonel de cavalerie, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois roses d'argent*, qui est de Cruzy; *aux 2 et 3 d'or à trois fasces de gueules*, qui est de Goot.

Couronne de marquis.

Devise : *Nunquam marcescent.*

CUERS (*de*).

La famille du nom de Cuërs, en latin *de Cereis*, est ancienne dans la ville de Toulon. Pierre de Cuërs, fils de Guillaume, était secrétaire du roi, et vivait dès l'an 1435. Il laissa de sa femme, appelée Douce, Pierre II, Jean, Clément et Elione de Cuërs; Pierre continua la postérité; Elione épousa Jean d'Albis ; Clément fut chanoine de la Major de Marseille et mourut dans Aix, où il fit son testament l'an 1501, et voulut être enterré dans l'église métropole de Saint-Sauveur, auprès du bénitier, où l'on voit encore aujourdhui ses armes ; et Jean fut prévôt de la Major à Marseille, maître des requêtes du roi René l'an 1472, et depuis pourvu d'un office de conseiller clerc au parlement d'Aix lors de son institution l'an 1502. Il fit rebâtir la prévôté de Marseille ; on voit encore ses armes en divers endroits de cette maison, et fit son testament à Marseille l'an 1510, par lequel il ordonna d'être enterré au tombeau des prévôts de cette église, proche la porte du chœur.

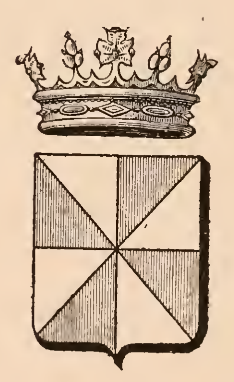
Pierre de Cuërs deuxième du nom, fut père de Jacques de Cuërs, qui épousa l'an 1520, Madeleine de Séguier, de laquelle il eut Honoré et Claude de Cuërs. Claude a fait la branche du seigneur de Brunet, et Honoré continua la postérité des aînés, ayant été père d'Alexandre de Cuërs, et celui-ci père d'Henri de Cuërs, seigneur de Cogolin, qui épousa l'an 1616 Marguerite de Vitalis, fille d'Antoine, seigneur de Ramatuelle. Jacques de Cuërs, seigneur de Cogolin, issu de ce mariage, est ce seigneur de Cogolin, capitaine d'un des vaisseaux du roi, qui a rendu son nom si recommandable dans nos armées navales. Après avoir été pendant l'espace de 12 ans capitaine d'infanterie, et lieutenant du roi dans la citadelle de Saint-Tropez, il fut fait capitaine d'un des vaisseaux du roi, l'an 1642, et a toujours depuis servi en cette qualité avec grande réputation. Les gazettes et l'histoire des conquêtes du roi en Hollande, ont publié le mérite de ce seigneur de Cogolin, puisque ce fut par sa bravoure et par sa bonne conduite qu'en l'année 1672 il sauva l'armée navale d'Angleterre, qui aurait été surprise par celle des Hollandais, s'il n'eût soutenu l'effort du combat, ayant par sa résistance donné temps à l'armée d'Angleterre de se mettre en défense. Il a été marié deux fois : 1° avec Françoise de Villeneuve, des seigneurs de Vaucluse, et en secondes noces avec Diane de Garnier, des seigneurs de Julians. Il n'y eut des enfants que de ce mariage, dont l'aîné, Jean-François de Cuërs, seigneur de Cogolin, fut officier de marine.

Claude de Cuërs, fils puîné de Jacques et de Madeleine de Séguier, fut père de César de Cuërs, César père de Claude II, qui l'an 1651, en considération de ses services, obtint l'érection de la terre de Brunet au terroir de Toulon en fief noble, relevant du roi, avec permission d'ajouter à ses armes un écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or. Il fut père de César de Cuërs, second du nom, marié l'an 1660 avec Désirée de Favez.

Armes : *D'azur, à une fasce d'or, accompagné de trois cœurs de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

C'est ainsi que ces armes furent produites lors de la dernière recherche et qu'elles paraissent en divers endroits à Toulon.

CUGNAC (*de*).



Barons, puis marquis de Dampierre, par érection de 1598 et de 1616, barons d'Huisseau, marquis du Bourdet, titrés comtes et vicomtes de Cugnac, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Guyenne, où elle florissait dès le XIIe siècle; elle subsiste actuellement en quatre branches établies en Poitou, en Flandre, à Paris et en Quercy.

Les seigneurs de *Giversac*, établis en Quercy, en sont les aînés ; leur branche a été formée par Jean de Cugnac, seigneur de Giversac, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, vivant en 1550.

Cette maison a produit un croisé en 1190, un chevalier du Saint-Esprit, des capitaines de cinquante lances et de cinquante hommes d'armes, des conseillers d'Etat d'épée, des sénéchaux et lieutenants généraux de provinces, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes de la chambre, nombre d'officiers supérieurs et de chevaliers de Saint-Louis ; dans le clergé, elle compte un évêque de Lectoure, sacré en 1772, et mort en 1800; elle a obtenu les honneurs de la cour sur preuves en 1784.

Armes : *Géronné d'argent et de gueules de huit pièces.*

Cimier : *Un cou d'autruche tenant dans son bec un fer à cheval.*

Supports : *Deux lions ou deux sauvages au naturel, suivant les branches.*

1re Devise : *Comme il nous plait.*

2e Devise : *Ingratis servire nefas* (c'est un crime de servir les ingrats).

La tradition nous apprend que François de Cugnac, baron de Dampierre, mécontent de n'avoir pas été fait maréchal de France par le roi Henri IV, se retira dans son château de Dampierre, près Gien, et fit graver au-dessus de la porte la devise : *ingratis servire nefas.*

3e Devise : *Il grandit malgré ses blessures.*

En 1514, un des ancêtres de cette maison s'étant distingué dans un célèbre tournoi, en rompant plusieurs lances contre Bayard, prit la devise : Il grandit malgré ses blessures. Le corps de cette dernière devise était un chêne dont quelques branches sont brisées.

Voy. Badts de Cugnac.

CUGNON D'ALINCOURT.

Armes : *D'argent à la fasce de sinople, accompagnée en chef de trois merlettes rangées de sable, et en pointe d'une rose de gueules feuillée de sinople.*

Devise : *L'honneur pour guide.*

CUISSART. — *Voy.* Brou de Cuissart.

CULLON DE VILLARSON (*de*).

Famille des plus anciennes et des plus distinguées du Berry dont la filiation remonte à Jean de Cullon, qui acquit en 1364 la dîme de Marcilly.

La maison de Cullon, qui a fait ses preuves au cabinet des ordres du roi en 1789, s'est divisée en plusieurs branches, qui se sont repandues en Touraine, en Bourgogne et à la Martinique ; c'est de cette dernière qu'était issu le comte de Villarson.

Les principales alliances sont avec les familles de Châtelus, de Crésancy, de Villelume, de Courtenay, de Bar, de Martignon, de Vaux, de Cossigny, de Lauconnière, de Saint-Martin, de Pellerin-Latouche.

Armes : *De gueules, au chef d'azur, chargé de trois boucliers triangulaires d'argent.*

CULTURES (*de*). — Dumas de Cultures.

CUMANE (*de*). — *Voy.* Dijon de Cumane.

CUMOND. — *Voy.* d'Arlot de Cumond.

CUMONT (*de*).

Cette famille, originaire du Maine, a possédé les seigneuries du Puis et de Froidefond.

Un Christophe-Louis-Henri de Cumont fut reçu page du roi, dans sa grande écurie, le 30 avril 1711, sur les titres qui furent produits pour sa présentation, justifiant qu'il était fils de René de Cumont, écuyer, maintenu dans sa noblesse en date du 9 septembre 1667.

Jean de Cumont fut aussi maintenu dans sa noblesse le 6 septembre 1624.

Cette famille remonte à Gilles de Cumont, écuyer vivant en 1484.

Armes : *D'azur, à trois croix d'argent, pattées et posées 2 et 1.*

Nous trouvons une autre maison du même nom, originaire du Poitou, ayant possédé les seigneuries de Brandy et de Villefagnan.

Elle a comparu à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789.

Armes : *De gueules, au chef cousu d'azur chargé de targes ou boucliers antiques d'argent.*

CUNÉO D'ORNANO.

Cette famille, originaire du Piémont, vint s'établir en Corse vers le xvie siècle.

Elle est inscrite aux livres d'or de Venise, Rome et Gênes. Des lettres sur parchemin lui furent octroyées par les sénats de Gênes et de Venise en 1530, donnant droit à tous les enfants mâles de cette famille de rester couverts devant le sénat, et de porter le titre de *magnifique* équivalant au titre de marquis, pris par tout noble génois en dehors du territoire de la République. La branche cadette, établie en Italie, revendiqua ce titre qui lui fut confirmé par Grégoire XVI.

Au moment de la réunion de la Corse à la France, la famille de Cunéo d'Ornano fit les preuves de sa noblesse par acte du 9 avril 1771.

Elle compte parmi ses illustrations : Bernardino, podestat de Vienne qui vivait en 1293 ; Guillaume, commentateur des *Digestes anciens*, qui vivait en 1310 ; Androin, cardinal à Boulogne en 1364 ; Albéric et Jean, connétable du royaume de Naples en 1379 ; Jean-François, colonel, qui fut tué en 1646 au siège de Candie ; Pierre-François, qui représenta la noblesse de Corse aux Etats généraux en 1789, et le marquis Antoine, officier général au service de France, qui s'établit à Rome en 1815, après la chute de l'Empire.

Armes : *Parti: au 1 d'argent à deux lions affrontés de gueules, enfonçant un coin de sable dans un bloc du même, sur une terrasse de sinople ; au 2 de gueules à la tour donjonnée d'or de trois pièces*, qui est d'Ornano.

CUREL (*de*).

Maison d'ancienne chevalerie, originaire du Bassigny et qui descend de Dodon de Curel, chevalier (*miles*) qui vivait au XIIe siècle, chevalier dont le sire de Joinville parle si honorablement dans son histoire de saint Louis et qu'il appelle *le bon chevalier messire Gauthier de Curel, son compagnon.* Au siège de Massoure, il gardait, pendant la nuit, avec Joinville, les chaz-chateilz ou machines de guerre que le comte d'Anjou, frère du roi, gardait pendant le jour.

Un grand nombre de gentilshommes de cette famille se sont distingués dans les armes, et plusieurs y sont morts au champ d'honneur, entre autres Jean de Curel et deux de ses fils, au XVIIe siècle, Théodore de Curel, etc.

Le titre de vicomte fut accordé, au mois de juin 1819, à Nicolas-François de Curel, ancien colonel du génie, directeur des fortifications, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, en considération de ses services et de son ancienne noblesse.

Théodore de Curel, cité plus haut, a été reçu à Malte chevalier de justice et de minorité par bref du grand maître, du 19 octobre 1789, et en vertu de ses preuves faites, sa sœur, chanoinesse de Malte à Saint-Antoine.

Armes : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, adextré d'un bras de carnation tenant une balance d'argent et sortant d'une nue au naturel, chargée d'une étoile aussi d'argent.*

Devise : *Justitia et animo.*

CURIAL (*de*).

Famille d'origine savoisienne passée en Picardie.

Le général de Curial fut, sous le premier empire, nommé sénateur et comte de l'Empire; sous Louis XVIII, il fut appelé à la pairie. Napoléon, son fils, hérita, à l'âge de 24 ans, du titre et de la dignité de son père, et plus tard fut envoyé à l'Assemblée législative.

Armes : *D'or, à deux lances passées en sautoir d'argent en abîme, chargées d'un bouclier de sable bardé d'argent portant pour emblème une foudre d'or accompagnée de quatre étoiles d'argent; au canton dextre une tête de Borée au naturel, soufflante d'argent, et en pointe, un crocodile contourné au naturel, soutenu d'une rivière d'azur et enchaîné au bouclier par une chaîne de sable.*

Nota. — Ces armes ont peu le sentiment héraldique.

CURRIÈRES DE CASSIÈRES DE CASTELNAU.

Armes : *D'azur, au lion d'argent colleté d'or.*

CURNIEU (*de*).



Cette maison d'origine chevaleresque est une des plus anciennes du Forez possessionnée dans les mandements de la Tour en Forez et la Fouillouse aux XIIIe et XIVe siècles.

Les Curnieu ont figuré au meilleur rang de la noblesse par leurs possessions, leurs titres, leurs services et leurs alliances avec les plus anciennes familles du Lyonnais, Forez et Beaujolais. On voit encore aujourd'hui dans l'église de Villars (Loire), la tombe du colonel-comte de Curnieu créé *baron* de l'Empire en 1810, et mort en 1812 pendant la campagne de Russie.

Armes : *D'azur, au lion d'or, armé, lampassé de de gueules et couronné d'une couronne de vicomte ; au chef cousu de gueules.*

Casque de profil.

Supports : *Deux licornes.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Curnieu** (Paul-Louis-Adélaide-Denis-Mathevon, B^on *de*). — Résidences : 23, rue Saint-Lazare, à Paris ; au ch^au de Curnieu (ancien fief de la famille), près Villars, par Saint-Etienne (Loire), et à Presles (Seine-et-Oise).

2° **C.** (Georges-Ancey *de*), homme de lettres, fils du précédent. — Résidences : 15, rue de Bruxelles, à Paris; au ch^au de Curnieu près Villars, par Saint-Etienne (Loire), et à Presles (Seine-et-Oise), dont trois enfants : *a*) Jean ; *b*) Jacqueline ; *c*) André.

CURSOL (*de*).

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un soleil de même à dextre, et d'un croissant d'argent à sénestre, et, en pointe, d'un lion passant d'or, surmonté d'une étoile d'argent.*

CURTON LA PALISSE. — *Voy.* Chabannes Curton La Palisse.

CURZAY (*de*).

Originaire du Poitou, ayant possédé la vicomté de Château-Renault, les seigneuries de Doussay, la Charrière, Laudoynière, Aurignac, etc., cette

famille est connue dès le XIe siècle. Elle a obtenu la qualification de chevalier dans une charte de l'abbaye de Nouaillé en 1130. Elle a pris part aux bans de la noblesse en 1467-71, 1533 et 1693.

Armes : *Fascé d'argent et d'azur de huit pièces, à la bande engrêlée de gueules brochant sur le tout.*

CURZON (*de*). — *Voy.* Leroy de Curzon.

CUSSÉ (*de*). — *Voy.* Davy de Cussé.

CUSSY (*de*).

Ancienne famille de la généralité de Caen, ayant possédé les seigneuries de Delval, de Vouilly, de Mandeville, etc., divisée en plusieurs branches, qui se sont répandues dans les élections de Valognes, de Coutances et Bayeux, où elles ont été maintenues en 1666.

Un sieur de Cussy a accompagné Guillaume à la conquête d'Angleterre en 1066.

La filiation non interrompue s'établit à partir de Jacques de Cussy, écuyer, vivant en 1452.

Jacques-Louis de Cussy Delval, son descendant direct, fut reçu page du roi en sa petite écurie le 21 mai 1722, et Renée, sa sœur, à la maison royale de Saint-Cyr, le 30 juin 1731.

Lors de l'assemblée de la noblesse en 1789, pour l'élection des députés aux États généraux, cette famille y a été représentée par douze de ses membres : Pierre-François de Cussy, marquis de Vouilly, le comte de Cussy, capitaine de dragons, et Louis-François de Cussy, marquis de Mandeville (bailliage de Coutances), Gabriel François de Cussy, lieutenant aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, etc.

Armes : *D'azur, à la fasce accompagnée en chef de deux roses, et, en pointe, d'une molette, le tout d'argent.*

CUSTINE (*de*).

Les seigneurs de Custine eurent pour berceau le château de ce nom, première pairie du comté de Rochefort, situé à trois lieues de Charlemont au pays de Liège ; leur domination s'étendait sur plusieurs fiefs et jusque sur la ville de Vitron, où ils percevaient les droits de hallage, en commun avec les comtes de Chiny, comme le prouvent plusieurs documents dont les plus anciens remontent jusqu'au XIIe siècle. Par leurs alliances et par leurs grandes possessions au pays de Liège et en Lorraine, ils ont toujours tenu un rang distingué dans la noblesse. La seigneurie de Custine était un fief féminin où les filles avaient le droit de primogéniture.

Guillaume de Custine, veuf de Jeanne d'Egmond, fonda, l'an 1274, une messe en l'abbaye de Grandprey, au comté de Namur, pour le repos de l'âme de sa femme.

Adam-Philippe de Custine, né à Metz le 4 février 1740, capitaine des dragons de Schomberg, commanda à l'âge de 18 ans une avant-garde en Westphalie sous le prince de Soubise. Il obtint en 1762 du ministre Choiseul, son protecteur, la création d'un régiment de dragons du nom de Custine, qu'il échangea quelques années après contre celui de Saintonge-infanterie, pour aller faire la guerre d'Amérique. Sa conduite à la prise de York-Town et dans plusieurs autres occasions lui valut, à son retour, le grade de maréchal de camp et le gouvernement de Toulon. Député de la noblesse de Lorraine aux États généraux, il s'y réunit, dès les premières séances, au tiers état, et y appuya tous les projets de réforme. Il ne tarda pas à reprendre son poste militaire, et fut appelé à commander l'armée du Rhin. Custine s'empara de Spire, de Francfort-sur-le-Mein, vers la fin de la campagne de 1792 : mais l'arrivée de troupes prussiennes, fort supérieures en nombre, le contraignit à la retraite. L'année suivante, des désastres signalèrent les premières opérations de l'armée française. Le général en chef fut décrété d'accusation sur un rapport du Comité de salut public et fut traduit au tribunal révolutionnaire comme ayant livré sans défense la place de Mayence, l'artillerie de Strasbourg et celle de Landau. Il monta sur l'échafaud le 28 août 1793.

Renaud-Philippe de Custine, fils du général, avait débuté d'abord dans la diplomatie. Il devint ensuite aide de camp de son père, dont il jura de venger la mort. Il se jeta dans le parti des girondins ; mais il s'attira la haine de Robespierre, et périt sur l'échafaud le 3 janvier 1794.

Cette maison a formé deux branches :

1° Celle des *seigneurs de Pontigny*, formée au commencement du XVIIe siècle, par Louis-Philippe de Custine, arrière-grand-père du général de la République, s'éteignit à la quatrième génération par la mort de Marc-Antoine, marquis de Custine, maréchal de camp en 1748, qui périt à la bataille de Rosbach. Son père avait obtenu, en 1719, l'érection de la terre de Condé-sur-Moselle en marquisat sous le nom de Custine.

2° Celle des seigneurs d'Offlance, dont l'auteur fut Jacques de Custine, frère de Thiébault, vivant en 1500. Elle était représentée à la fin du siècle dernier par Joseph, comte de Custine, marié en 1755 et laissant postérité.

La maison de Custine a contracté des alliances avec celles d'Alamont, de Caba de Cabenque, de Choiseul, de Croy, etc.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, à la bande cotîcée de sable*, qui est de Custine ; *aux 2 et 3 de sable, semé de fleurs de lis d'argent*, qui est de Lombic.

CUVERVILLE. — *Voy.* Cavelier de Cuverville.

CUVILLON (*de*).

Famille originaire de Flandre. Un arrêt de maintenue de la cour des aides d'Artois, rendu le 11 juillet 1587, en faveur de Charles-Quint et de Philippe II, fait descendre d'un puîné des Cuvillers cette famille, dont la filiation est établie depuis 1448, et qui a rempli, dès le XVIe siècle, des fonctions dans la magistrature de la ville de Lille, où elle a possédé d'importantes seigneuries.

ARMES : *De gueules, à l'autruche d'argent, membrée d'or, tenant dans son bec un fer à cheval du même.*

Heaume de chevalier, orné de ses lambrequins.

CIMIER : *L'autruche de l'écu.*

CUY. — *Voy.* DUVERGER DE CUY.

CUZIEU (*de*).

ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, chargé de trois écrevisses de gueules, semé en chef d'étoiles d'argent, et, en pointe, de besants de même.*

CYRESME (*de*).

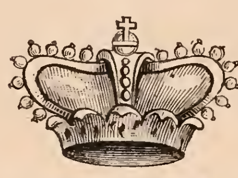
ARMES : *De sinople, à trois faux emmanchées d'or, posées 2 et 1.*

CYSTRIA (*de*). — *Voy.* FAUCIGNY-LUCINGE.

CZARTORYSKI.

Cette maison est issue d'une branche de la famille des Jagellons qui a fourni une série de rois à la Pologne.

En 1442, la maison Czartoryski obtint de la république de Pologne la possession du titre ducal de Kleuvan et de Juckow.





Elle fut élevée, en 1623, à la dignité princière du Saint-Empire; cette dignité fut confirmée, ainsi que le titre d'altesse, par l'Autriche, en 1785. Elle obtint, le 8 avril 1808, l'indigénat et le titre de magnat de Hongrie.

Elle s'est alliée à des maisons princières étrangères et à la maison de France.

ARMES : *De gueules au cavalier armé d'argent, une épée haute à la main droite du même, le cheval caparaçonné d'azur et cloué d'or, et sautant par-dessus trois tours qui représentent la ville de Wilna.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Czartoryski (FERDINAND, P^ce^), décédé le 23 juin 1894 à l'âge de 66 ans, chef de la maison, marié deux fois, la deuxième fois à la princesse Marguerite de Bourbon, fille de S. A. R. le duc de Nemours, décédée en 1893, dont : *a*) Adam, âgé de 22 ans; *b*) Witold, âgé de 18 ans.





DACLIN (*de*).

Famille originaire de Franche-Comté, dont un des membres a été titré baron sous le premier Empire.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à un dextrochère armé d'or, issant d'une nuée, mouvant du flanc et tenant une flèche du même, en bande, la pointe en bas ; aux 2 et 4 d'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de deux quintefeuilles de gueules, tigées et feuillées de sinople, et en pointe d'un arbre arraché du même.*

Alias : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au dextrochère mouvant d'une nuée, armé d'or, issant du flanc dextre et tenant une flèche de même en bande, la pointe en bas ; au 2 de gueules, à la muraille crénelée d'argent : au 3, d'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de deux quintefeuilles de gueules, tigées et feuillées de sinople, et en pointe, d'un arbre arraché du même.*

DAGUES DE LA HELLERIE.

Famille originaire du Maine sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à une épée de sable garnie de gueules, posée en pal, la pointe en bas, supportée par deux licornes affrontées de sinople.*

DAINVILLE. — *Voy.* Oudot de Dainville.

DALAMEL DE BOURNET.

En Vivarais, famille ancienne, dont un des membres a assisté à la dernière assemblée de la noblesse de cette province, à Villeneuve-de-Berg, en 1789.

Elle prouve par titres authentiques une filiation suivie depuis noble Claude Dalamel, de la ville d'Argentière, qui fit un achat de rentes et censives devant Archier, notaire à Joyeuse, le 15 mars 1529. Cette famille a donné un lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis retraité, et plusieurs officiers, dont deux ont payé de leur vie leur attachement à l'auguste maison de Bourbon, ayant été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire.

Armes primitives : *De gueules à la bande d'argent, accompagnée en pointe d'un coq chantant du même ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, surmontées d'un croissant du même.*

Armes actuelles : *Tiercé en fasces : au 1 d'azur au croissant d'argent, au canton de gueules chargé de trois étoiles d'argent ; au 2 d'argent plein ; au 3 de gueules au coq chantant d'argent, sur un roc en pointe de même.*

DALBIS.

Famille originaire du Languedoc, qui prouve sa filiation depuis Laurent Dalbis, docteur ès droit, seigneur de Gissac et de Boussac, qui vivait en 1630.

Elle forme aujourd'hui deux branches : la branche de Gissac et la branche de Razengues.

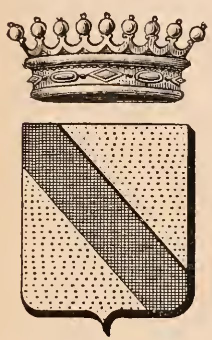
Armes : Branche de Gissac : *D'azur, à un cygne d'argent, passant en pointe ; en chef un croissant accosté de deux étoiles du même.*

Branche de Razengues : *D'azur, au semé d'étoiles d'argent treillissé du même.*

DALCHÉ DE LA RIVE DE DESPLANELS.

Armes : *D'azur, au griffon d'or passant; à la bordure de gueules, chargée de huit étoiles d'or.*

DALESTE D'ASTIER D'USSEL.



Cette famille remonte à une ancienne origine : ses armes se retrouvent parmi celles des croisés au château de Versailles. Les d'Astier étaient originaires du Limousin; la famille fut dispersée à l'époque de la Révolution et l'une des branches, celle des d'Astier de Lumay s'établit en Belgique. Celle des d'Astier d'Ussel resta en France; un de ses alliés, M. Daleste fut autorisé par décret impérial de mai 1870 à relever le titre et le nom qui menaçaient de s'éteindre.

Un jugement du tribunal de la Seine confirma cette décision.

Armes : *D'or, à la bande de sable.*

DALMAS (*de*).

Famille originaire d'Ile-de-France sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, à un navire d'argent, voguant sur une mer de même; au chef de gueules.* Alias : *D'azur chargé de trois croissants du second.*

DALMASSY (*de*).

Noble et ancienne famille, originaire de Piémont, établie en France depuis plus d'un siècle, alliée aux maisons de Grimaldi et de Lascari-Vintimille et qui s'est distinguée dans les armées et dans le sénat du roi de Sardaigne. Les décisions du président Dalmassy du Faraon étaient citées comme autorité, dans les États de ce souverain. Plusieurs membres de cette famille ont été décorés des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, et sont qualifiés d'*illustres* dans un acte de prestation de serment de fidélité au duc de Savoie, du 23 août 1497, et dans une transaction du 28 du même mois 1718. D'autres titres de sa noblesse étaient déposés en l'étude de Me Marchoux, notaire à Paris.

Un Dalmassy, officier de la Légion d'honneur, ancien membre de la Chambre des députés, fut fait baron, par ordonnance de S. M. Louis XVIII, du 15 août 1819, suivie de lettres patentes, enregistrées à la cour royale à Paris, le 10 avril suivant.

Armes : *D'azur, à l'oie d'argent, tenant en son bec une guivre du même, et accompagnée en chef de trois étoiles, posées* 1 *et* 2.

DALMATIE (*de*). — *Voy.* Mornay-Soult de Dalmatie.

DAMAS (*de*).

Ancienne famille chevaleresque, originaire du Forez, dont la filiation suivie remonte à Elziram Damas ou de Damas, chevalier, seigneur de Cousans, qui vivait en 1063.

A la fin du XIe siècle, Hugues Damas approuva, avec Gui de Thiers et Geoffroy de Douzi, une donation faite par Adélaïde, comtesse de Châlons, à l'abbaye de Marcigny; vers le même temps, il fut arbitre, avec son frère Geoffroy, d'un différend survenu au sujet de l'église de Dio; un titre du cartulaire de Savigny montre qu'il était aussi possessionné en Forez.

Les Damas, que l'on appelle aujourd'hui *de Damas*, quoique leur nom ne vienne pas d'une seigneurie, mais d'un prénom qui était donné habituellement aux aînés de cette maison, se sont divisés en plusieurs branches qui se sont répandues en Auvergne, Bourgogne, Charolais, Beaujolais et Dauphiné.

1° Des seigneurs de Marcilly, vicomtes de Châlons, qui date de 1248.

2° Des marquis de Thiauges, qui commence en 1554, éteinte en 1686.

3° Des seigneurs d'Anlezy.

4° Des comtes de Crux.

5° Des seigneurs de Montagu et de Crux.

6° Des seigneurs de Villers.

7° Des seigneurs de la Bastie.

8° Des seigneurs de Rousset.

9° Des seigneurs du Breuil, barons de Chevreau, comtes de Ruffey, marquis d'Antigny, sortie de celle des seigneurs de la Bastie.

Cette famille a fourni : en 1106, un croisé, Robert de Damas; en 1401, un grand chambellan de France, Guy IV de Damas; des capitaines d'infanterie et de cavalerie; un mestre de camp; un maréchal de camp; un chevalier de l'ordre de Malte; des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. En outre trois de ses membres ont été appelés à la pairie de 1814 en 1815.

Elle forme actuellement trois branches : la branche du Rousset, la branche d'Antigny, et la branche de Cormaillon.

Armes : *D'or, à la croix ancrée de gueules.*

Devise : *Et fortis et fidelis.*

Le rameau d'Hautefort blasonne : *D'or, à trois fasces de sable; l'écu en bannière.*

DAMBRINES DE RAMECOURT.

Famille originaire de Picardie, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, au sautoir engrêlé de gueules, accompagné d'un croissant de sable en chef, et de trois étoiles de même, posées* 2 *aux flancs et* 1 *en pointe.*

DAMIEN DE RANCHICOURT.

Famille originaire de Flandre, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes et cols de cygne d'argent.*

Armes modernes : *De gueules, à trois chevrons de vair.*

DAMMARTIN (*de*). — *Voy.* Menjot de Dammartin.

DAMPIERRE (*de*).

Nous trouvons deux familles de ce nom en possession des titres de marquis, comte, vicomte et baron, sur lesquelles nous n'avons pu trouver de renseignements.

L'une est originaire de Normandie et porte : *De gueules, à deux léopards d'or, l'un sur l'autre.*

La seconde est originaire de Picardie et porte : *D'argent, à trois losanges de sable.*

Voy. Val de Dampierre.

DANANCHE (*de*). — *Voy.* Gaillard de Dananche.

DANCOURT. — *Voy.* Thomas de Dancourt.

DANIEL D'EURVILLE ET DE BETTEVILLE.

Famille originaire de Normandie sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, à quatre fusées et deux demies de sable, couchées et accolées en pal; aux 2 et 3 d'argent, à un loup passant de sable, la tête contournée, armé et lampassé, et vilené de gueules, à une étoile de gueules brochant sur l'écartelé et chargée d'un croissant d'or.*

Cimier : *Un loup passant.*

Supports : *Deux léopards lionnés au naturel.*

DANIEL DE BOIDENEMETS ET DE VAUGUION.

Famille originaire de Normandie qui, à une époque inconnue, s'est divisée en deux branches.

La première a pour auteur Michel Daniel, écuyer, sieur de Forêt et de Boidenemets, qui comparut à cause de ses fiefs, accompagné d'un archer et d'un page, à la montre des nobles du bailliage de Rouen, Caux et Gisors, suivant un certificat du 13 mars 1469, donné par Jean de Hanguest, chevalier, chambellan du roi, et commis pour recevoir les montres des nobles dudit bailliage.

Claude Daniel, écuyer, seigneur de Boisdenemets, né le 3 décembre 1706, fut reçu l'un des écuyers de la reine au mois de janvier 1733, sur les preuves de sa noblesse, certifiées à S. M. par le juge d'armes de France, en conséquence des titres représentés à cet effet, lesquels justifient que ledit Louis-Claude Daniel eut pour auteur Michel Daniel, sieur de Forest et Boisdenemets, mentionné plus haut.

La seconde branche a pour auteur Louis-François Daniel, écuyer, sieur de Beauvais, seigneur de Groschenet, de Vauguion et autres lieux. Elle a été maintenue par jugement des 23 juillet 1666, et 4 juillet 1668, d'après la vérification de ses titres, faite par MM. de la Galissonnière, intendant à Rouen. et du Perron de Benneville, conseiller à la cour des aides de la même ville, lors des recherches faites contre les usurpateurs de noblesse.

Armes : *De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois molettes d'éperon de sable, et accompagnée de deux lions d'or, l'un en chef et l'autre en pointe.*

DANNE (*de*). — *Voy.* Bernard de Danne.

DANNERY.

Famille originaire du Languedoc, en possession du titre de baron, sur laquelle nous n'avons pu trouver de renseignements.

Armes : *D'argent, coupé de sable, à trois figures d'or posées 2 et 1.*

DANZEL.

Seigneurs de Boffles, de Triouville, d'Anville, etc., en Picardie, famille qui a fait preuve, lors de la recherche, depuis Jean Danzel, écuyer, sieur de Beaulieu, lequel testa le 10 juillet 1543, et fut père de Nicolas Danzel, écuyer, sieur de Beaulieu, guidon de la compagnie d'ordonnance du sieur de Rambures, en 1597, marié avec Jeanne de Lignières. Le traitant ayant produit quelques actes de roture. attribués auxdits Jean et Nicolas Danzel, la famille dénia être issue de ceux qui avaient passé ces actes, et exhiba d'autres titres par production nouvelle. Elle fut maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt du conseil d'Etat du roi, le 10 novembre 1671, et en dernier lieu le 31 décembre 1711.

A cette famille appartiennent les *Danzel d'Aumont* qui forment une branche cadette détachée du tronc à une époque inconnue.

Armes : *De gueules, au lion d'or.*

DARESTE DE LA CHAVANNE.

Famille originaire du Lyonnais.

Seigneurs de Cossieu (Saint-Jean de Touslas) par héritage, en 1725 ; coseigneurs de Saint-Mar-

tin-en-Haut et d'Albonne, acquis des Guisel, en 1734, et de la Terrasse (Fontaine) en 1699.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent accompagné en chef d'un soleil d'or posé au côté dextre, et, en pointe, d'un phénix s'essorant sur un bûcher de même.*

DARODES.

Cette famille, originaire de Guyenne, a formé deux branches : la branche de Peyriague et la branche de Tailly.

De noblesse d'épée, elle a donné cinq chevaliers de Saint-Louis, un grand panetier et un prélat, abbé de Fond-Guilhem.

Armes : *D'argent, à un chevron d'azur, accompagné en pointe d'un croissant du même ; au chef d'azur;* alias *de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

DARRICAU D'ANDURAN.

Armes : *Écartelé : au 1 d'azur, à la pyramide d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, au cœur d'or brochant sur un vol d'argent; au 4 d'azur, au pont d'or dextré d'une tour du même, cantonné à sénestre d'une foudre d'or, le tout soutenu d'un fleuve d'argent.*

DARTEIN (*de*).

Famille originaire d'Alsace, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux fers de flèche d'argent, surmontés chacun d'une couronne à cinq perles d'or, et en pointe d'un canon d'or sur son fût du même.*

Cimier : *Un lion d'or, tenant entre ses pattes un fer de flèche d'argent.*

Lambrequin d'or et de gueules.

DARU.

Cette famille est originaire du Languedoc.

Un Daru, secrétaire de l'intendance du Languedoc à Montpellier, prit part, avec l'assemblée de la noblesse de cette sénéchaussée en 1789, à l'élection des députés aux États généraux.

Son fils, Antoine-Noël-Bruno Daru, né à Montpellier en 1767, membre du tribunat, intendant général en Prusse, ministre plénipotentiaire à Berlin, ministre secrétaire d'Etat en 1811, grand-croix de la Légion d'honneur, comte de l'Empire en 1810, pair de France en 1819, membre de l'Académie française, eut deux enfants, Napoléon, comte Daru, pair de France, ancien représentant de la Manche à l'Assemblée constituante de 1848, officier de la Légion d'honneur, et Paul, vicomte Daru, capitaine de cavalerie, député en 1842.

Cette famille s'est alliée aux Davout d'Auerstædt, Magne, de Plaisance, etc.

Armes : *D'azur, au rocher d'argent et au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.* — Plus tard, ces armes ont été posées sur un *écartelé : aux 1 et 4 d'azur, à une tête de lion arrachée d'argent ; au 2 échiqueté d'or et d'azur à six tires; au 3 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une ancre de même.*

DASTUGUE DE BUZON.

D'une ancienneté fort reculée, les archives de cette famille ont été en partie détruites pendant la révolution de 1789, tandis que l'incendie de l'hôtel de ville de Tarbes en a également dévoré un grand nombre. Toutefois la partie la plus importante et la plus saillante de son histoire se trouve dans les états du Bigorre.

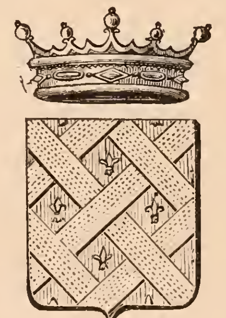
Le 29 avril 1443, noble Jacques de Soréac, habitant d'Arcizac, fit vente devant Jean Noguerris, notaire d'Arcizac.

Le chevalier Jacques Dastugue de Soréac épousa Mlle Claire de Carrère, héritière de Mme d'Arcizac, seigneur de Buzon, d'Arcizac et autres lieux, dont il eut, entre autres enfants, Pierre-Maxime Dastugue de Buzon, ancien officier de marine, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Le frère de ce dernier, Marie-François-Alphonse Dastugue de Buzon, épousa en 1820 Mlle Jeanne-Catherine de Saint-Pastou, dont il eut postérité.

Armes : *D'argent, à la croix alésée de gueules, surmontée en chef de trois étoiles, celle du milieu plus élevée.*

DAUDET ou DAUDÉ.



On trouve dans *l'Histoire du fanatisme,* par Bruyes, un Daudé, juge au Vigan et subdélégué de l'intendant de la province, qui fut assassiné par les Camisards en 1704.

Un vicomte d'Alzon prit part à l'assemblée de la noblesse de Montpellier convoquée pour l'élection des députés aux États généraux de 1789.

Un autre vicomte Daudé d'Alzon prit part à l'assemblée de la noblesse de Nîmes, convoquée pour l'élection des députés aux États généraux de 1789.

Cette famille est aujourd'hui représentée par trois branches, dites d'Alzon, de la Valette et du Paussey.

Elle a produit des personnages importants dans l'armée et dans le clergé.

Un d'Alzon fut le fondateur de l'ordre des pères de l'Assomption, qui sont établis aujourd'hui à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise).

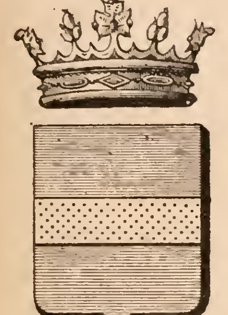
Le père d'Alzon est mort à Nîmes, berceau de son ordre.

Armes : *De gueules fretté d'or, les claires-voies semées de fleurs de lis du même.*

Nous trouvons encore : *De gueules, au lion d'argent couronné d'or, soutenant dans sa patte dextre une fleur de lis de même.*

Devise : *Deo dati.*

DAUGER ou D'AUGER.



Ce n'est que dans ces derniers temps que la maison d'Auger a écrit son nom *Dauger* sans apostrophe ; dans la maintenue de Caumartin il est écrit *d'Auger*.

Le nom de d'Auger est répandu dans différentes provinces, en Auvergne, en Normandie, en Champagne, etc.

La famille qui nous occupe est une des deux que l'on trouve en Champagne dès le XVIIe siècle ; mais elle n'est pas originaire de cette province. Elle vint de Guyenne. où elle figurait parmi la haute noblesse dès le XIIe siècle. Son nom dans cette province s'est écrit indistinctement dans les actes *d'Auger*, *Auger* et *Augé*.

A ces époques reculées, on voit ses membres contracter ou paraître comme témoins, avec les plus anciennes et les plus illustres maisons du midi de la France. Depuis son établissement en Champagne, elle a eu quatre des siens tués sur le champ de bataille, et compte deux lieutenants généraux, trois maréchaux de camp, un mestre de camp, et plusieurs autres officiers supérieurs distingués.

A l'époque de la Ligue, la famille d'Auger était attachée aux Montmorency, comme le prouve l'histoire du Languedoc qui les mentionne en 1585.

Dans le cours du XVIe siècle, cette famille prit une part active aux guerres de religion dans les rangs du parti calviniste. Ses membres furent attachés à la personne et à la fortune du prince de Condé, et plus tard à celle du duc de Rohan, lorsque celui-ci se plaça à la tête du parti huguenot.

Par suite des événements de ces guerres, la famille d'Auger alla s'établir en Champagne, où nous la trouvons au commencement du XVIIe siècle.

Elle y acquit les seigneuries-baronnies de Neuvisy et de Delestre, près Rethel, qu'elle a possédées depuis. A ces deux baronnies était attachée la prérogative d'être chevalier porte-dais de la

Sainte Ampoule, lors du sacre des rois de France, et cette prérogative a été exercée en dernier lieu par la famille Dauger en 1776, au sacre du roi Louis XVI.

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse, quelques années après son établissement en Champagne en 1670, par M. de Caumartin, intendant de cette province. La perte de ses titres et papiers justificatifs ne lui permit pas d'établir sa filiation au delà de Jean d'Auger, écuyer, seigneur de Mainimon, qui obtint, en 1658, des lettres de confirmation de noblesse rappelant les actions illustres du père et des enfants, leurs longs services et le trépas glorieux de trois d'entre eux, morts en combattant pour leur souverain.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Dauger** (Guy-Alphonse, Cte), chef du nom et des armes de la famille, résidant à Menneval (Eure), veuf de L. de Caulaincourt, dont : *a*) Jean ; *b*) Guy ; *c*) Louis.

2° **Dauger** (Xavier, Vte). — Résidence : A Paars (Aisne) ; marié à N. Debonnefoy de Montbazin, dont : *a*) Louis ; *b*) Pierre ; *c*) Jacques.

3° **Dauger** (Gustave, Bon), résidant à Esquay-sur-Seulles (Calvados), marié à N. Achard de Bonvouloir, dont un fils, Etienne.

DAUMESNIL.

Originaire de Normandie, cette famille a produit un secrétaire du roi en 1711, un maire de Morlaix en 1733.

Armes : *D'argent, à deux chevrons d'azur, accompagné en pointe d'une fleur de lis du même* (armes de 1696).

Nous trouvons une autre famille du même nom en possession du titre de baron, qui porte :

Coupé : au 1 de sinople, au cor de chasse d'or ; au 2 d'azur, au trophée de sept drapeaux, à deux fusils avec baïonnettes d'argent, soutenues de deux tubes de canon du même.

DAUNANT (*de*).

Famille originaire de Dauphiné, passée en Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, au chêne arraché de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DAUPHIN DE VERNA.

Famille, originaire du Dauphiné, ayant possédé les seigneuries de Verna, le Single, le Pont-de-Chérui, Montcizet, Saint-Etienne.

Pierre Dauphin, notaire royal et delphinal, à Crémieu, en 1485, est le premier membre connu de cette famille.

Un de ses descendants, noble Claude Dauphin, en 1582 fut gentilhomme de la maison des rois Henri IV et Louis XIII en 1614. Lieutenant de la compagnie des gens de pied, gouverneur de la ville et château de Crémieu, il s'acquita de plusieurs missions importantes qui lui furent conférées par le roi et le connétable de Lesdiguières, et ce fut lui qui porta à la cour l'abjuration de ce dernier.

Sébastien Dauphin, 5e degré, porte le premier le nom de Verna. Il était seigneur de Saint-Etienne et de Verna, conseiller en la chambre des comptes de Bourgogne, marié en 1658 à dame Antoinette de Chaillol de Bouqueron, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à la bande d'or, chargée d'un dauphin et d'une étoile de gueules* (*l'étoile en chef*).

DAURÉE DE PRADES.

Famille originaire de Guyenne, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, à la croix d'or, cantonné de quatre croisettes de même.*

DAUVET (*de*).

Picardie, Champagne, Beauvaisis et Normandie.

Marquis d'Auvillars, de Maineville et de Saint-Phale; comtes de Marest; barons de Pins, en Champagne, de Boursault et de Rupereux; seigneurs de Bourgonière, de Basoche, de Claigny, de Berneuil, de Combert, de Rieux, de Saint-Valérien, de Montigny, d'Eguilly, de Trigny, des Marest, en Brie; de Francourt, en Beauvaisis, de Bouffé, en Normandie et autres lieux.

Les historiens de la Picardie assignent à la maison de Dauvet un des rangs les plus élevés dans la noblesse de cette province, où elle était connue dès le XIIe siècle.

Les domaines de ces diverses branches comprenaient de nombreuses seigneuries.

La maison de Dauvet s'est alliée de tout temps aux maisons les plus anciennes et les plus illustres de la noblesse, notamment à celles de Montmorency, de Béthune, de Beauvau, de Rouvray de Saint-Simon, de Chabannes, de Crèvecœur, d'Avraincourt, de Brezé, d'Auxy, de Lauvignrn, d'Argemont, de Letellier de Louvais, de Bouteiller de Senlis, de Berulle, de Castille, etc.

Parmi les illustrations que cette maison a produites, nous citerons quatre grands fauconniers de France, des chambellans, des ambassadeurs, un grand nombre de gentilshommes de la chambre, des gouverneurs et lieutenants généraux de province, plusieurs brigadiers des armées, des premiers présidents et présidents à mortier, des chevaliers des ordres du roi, des commandeurs de Saint-Louis, etc.

Peu de familles comptent un aussi grand nombre de dignitaires et de chevaliers de Malte. Outre un grand prieur de la langue d'Aquitaine, un grand-croix et grand trésorier de l'ordre, elle compte cinq ou six commandeurs ou baillis. Les preuves rigoureuses qu'elle a dû faire pour ces nombreuses admissions dans l'ordre de Malte, et celles qu'elle a faites pour monter dans les carrosses du roi, en 1771 et 1784, lui ont donné l'occassion d'établir plusieurs fois son ancienne noblesse d'extraction. Le comte Dauvet fut admis aux honneurs de la cour le 14 janvier 1771; le marquis Dauvet, le 17 avril 1784, et le vicomte Dauvet, le 21 avril 1784.

La filiation suivie et non interrompue de cette maison a pour premier auteur connu Guillaume Dauvet, seigneur d'Honnechies et de Nave, en Cambrésis, qui vivait en 1206.

Cette maison a formé deux branches :

1° Des seigneurs et comtes des Marest, qui a pour auteur Jean Dauvet, seigneur de Berneuil, des Marest, de Francourt, etc., qui vivait en 1549;

2° Des marquis d'Auvillars et de Maineville, dont l'auteur est Pierre Dauvet, chevalier, seigneur de Trigny, de Bouffé et autres lieux, qui vivait en 1644.

Armes : *Bandé de gueules et d'argent, de six pièces; la seconde bande chargée d'un lion léopardé de sable.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux licornes* ou *deux sauvages.*

DAVÈNE DE ROBERVAL.

Famille originaire d'Ile-de-France, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de même, 2 en chef et 1 en pointe, celle-ci soutenue d'un croissant d'argent.*

DAVET.

La maison Davet est originaire de Flandre où elle avait, dès le XIVe siècle, une existence noble, considérable, et où elle a possédé, antérieurement à son alliance avec l'illustre famille de Lannoy, en 1650, à laquelle elle l'a rapportée, la baronnie d'Hauterive.

En 1414, Adam Davet, l'un de ses auteurs, défendait vaillamment, conjointement avec Jean de Jumont, la ville et le château de Bapaume contre le roi de France, qui leur donnait un siège opiniâtre.

La famille se perpétua en Flandre pendant plusieurs générations, et fut en possession de tous

les honneurs et prérogatives attachés à la haute noblesse, et y contracta des alliances avec les familles les plus distinguées du pays ; vers l'année 1600, elle acquit la baronnie d'Hauteville que plus tard Anne-Jeanne de Davet apporta en mariage, en 1650, à Philippe de Lannoy.

La famille Davet, qui avait pris parti pour la réforme, fut obligée de s'expatrier lors de la révocation de l'édit de Nantes, et ses biens furent confisqués.

Etablie depuis cette époque dans le Piémont, elle s'y est continuée jusqu'à nos jours, et malgré les phases si diverses de sa fortune dans ce pays, elle a toujours joui des avantages et prérogatives dus à son rang.

Un des derniers représentants de cette famille, Julien aîné Davet de Beaurepaire et de Benery, a été admis dans l'ordre de Malte par bulles du 16 septembre 1845, et agrégé avec toute sa famille à la noblesse de Toscane.

Armes : *D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux croisettes de sable, au pied fiché, et en pointe d'une aigle de sable au vol éployé.*

Couronne de comte, surmontée d'un casque ayant pour cimier un lion issant d'or.

Devise : *Acquirit vires eundo.*

DAVID.

Famille originaire d'Ile-de-France, en possession d'un titre de baron, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'or, à la palette de sable, chargée de deux bras de carnation, mouvants du flanc sénestre, la main droite appaumée, la sénestre tenant trois sabres de fer poli; à la champagne de gueules, chargée de la croix de la Légion d'honneur.*

DAVID (*de*).

Seigneurs de Beauregard et autres terres dans le haut Languedoc. Famille noble et ancienne dont le nom était connu dans cette province dès les xiiie et xive siècles. Il y a encore une famille, fort illustre, établie dans le Limousin, et connue sous le nom de David de Lastours des Etangs, dont on croit l'origine commune avec celle-ci, mais sur laquelle nous ne possédons aucun renseignement.

Le château de Beauregard, près de la ville de Revel, en Languedoc, ayant été brûlé deux fois par les huguenots, au commencement du siècle dernier, la plus grande partie de ses papiers et anciens titres de noblesse périrent par ces incendies. Elle en a cependant recouvré plusieurs, tant de quelques calvinistes, parents et amis de la famille, que des descendants de la branche cadette de David-Vallières; mais les titres n'en remontent, sans interruption, la filiation que vers le milieu du xve siècle, à Guillaume David, chevalier, seigneur de plusieurs terres dans le haut Languedoc, qui vivait vers 1400.

Pierre de David, sieur de Beauregard, demeurant audit lieu, au diocèse de Lavaur, fut condamné, par jugement de M. Bezons, intendant du Languedoc, du 26 août 1669. Cette famille n'ayant pas néanmoins cessé de jouir des prérogatives de la noblesse, on doit supposer que cette condamnation n'a eu lieu que par défaut.

Alexandre-Amable de David, chevalier, seigneur de Beauregard et de Saint-André, appelé d'abord comte de Saint-André, et depuis la mort de son père, comte de Beauregard, né et baptisé à Sorèze, en Languedoc, le 21 juin 1731, a suivi les traces de son père, et porté les armes dès son enfance. Il a été fait officier à l'âge de neuf ans, n'en avait que douze lorsqu'il fut au siège de Philippsbourg, en 1734; et a été fait successivement capitaine, major, puis commandant de bataillon du régiment de Cambis; chevalier de Saint-Louis, pensionnaire du roi, et colonel à la suite de l'infanterie; il épousa le 10 janvier 1763, Mlle de Fortia de Piles, dont il a laissé postérité.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la harpe d'or, cordée de même,* qui est de David; *aux 2 et 3 aussi d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles de même.*

Supports : *Deux griffons.*

Couronne de marquis.

Devise : *Memento, Domine, David.*

DAVID DE BEAUFORT.

Originaire de la Bourgogne, la famille David de Beaufort est d'une ancienne noblesse de cette province, où elle occupe, depuis près de trois siècles, un rang élevé, et jouit d'une considération méritée par les services qu'elle a rendus à l'Etat et à ses concitoyens.

La plupart de ses membres ont eu leur sépulture dans l'église de Beaune, ainsi qu'en font foi plusieurs extraits mortuaires.

Les David de Beaufort ont eu en leur possession les terres et fiefs nobles de Beaufort, de Chavanne, de Buchillon, de la Motte-Valentin et plusieurs autres assez importants.

La famille David de Beaufort a constamment formé les alliances les plus honorables et les plus distinguées.

Sa filiation régulière et suivie s'établit, sur titres originaux, à partir de Jean David, procureur royal à Autun, né vers 1590, qui fonda en 1662, une messe perpétuelle dans l'hôpital du Saint-Esprit.

Cette famille a fourni plusieurs officiers distingués dans nos armées.

Armes : *D'azur, à une bande d'argent, accompagnée en chef d'une harpe d'or, et en pointe d'une croix de Malte d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lévriers.*

DAVILLIER.

Famille originaire d'Ile-de-France, en possession d'un titre de baron, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *De gueules, à trois têtes d'aigle arrachées d'argent, lampassées de sable, 2 et 1.*

DAVOUT D'AUERSTÆDT.

Louis-Nicolas Davout, duc d'Auerstædt, prince d'Eckmühl, maréchal et pair de France, naquit à Aunoux, en Bourgogne, le 10 mai 1770. Il était issu d'une famille noble (Avout ou Davout). Au sortir de l'école royale militaire de Paris, il entra en 1788 au régiment de cavalerie de royal Champagne, dans lequel son père et son oncle avaient été officiers.

Nommé général de brigade au mois de mai 1793, il fut, quelques mois après, promu au grade de général divisionnaire. Davout refusa ce grade comme étant trop jeune et après deux nouveaux refus, ne l'accepta qu'en juillet 1800 à son retour de l'expédition d'Egypte. Il commanda en chef la cavalerie de l'armée d'Italie en 1800. Le 19 mai 1804, il reçut le bâton de maréchal, commanda le 3ᵉ corps de la Grande Armée dans la campagne de 1805 (Austerlitz) contre l'Autriche et dans celles de 1806 et 1807 contre la Prusse et la Russie. Gouverneur général du grand-duché de Varsovie et général en chef des armées françaises au delà du Rhin, il fut, au commencement de 1808, élevé à la dignité de duc d'Auerstædt en commémoration de la victoire remportée dans ce lieu, le 14 octobre 1806. Le 15 août 1809, il fut investi du titre de prince d'Eckmühl, comme récompense de la part glorieuse qu'il avait prise au succès de cette bataille, et à celui de toute cette campagne contre l'Autriche. Entra en Russie, en 1812, à la tête du 1ᵉʳ corps, gagna la bataille de Mohilew, se signala à Smolensk et à la Moskowa, où il fut grièvement blessé, recueillit les débris de l'armée après les désastres de la retraite, et rentra de vive force dans Hambourg, qui s'était soulevé, fortifia la ville en moins de trois mois et y fit, de novembre 1813 à mai 1814 une défense qui mit le comble à sa gloire militaire. Après avoir remis la place au commissaire envoyé par le roi, il rentra en France et fut exilé, par Louis XVIII, à sa terre de Savigny, par suite d'accusations dont il ne tarda pas à démontrer la fausseté et l'injustice.

Ayant accepté le ministère de la guerre pendant les Cent Jours, il fut de nouveau exilé au commencement de 1816. Mais le 31 août 1817, il reçut des mains du roi son bâton de maréchal et fut élevé à la pairie le 4 mars 1819 avec le titre héréditaire de duc.

Il était grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de fer, grand-croix des ordres de l'Aigle blanc de Pologne, de Saint-Etienne de Hongrie, de Marie-Thérèse d'Autriche, du Christ de Portugal, de Saint-Henri de Saxe et de Maximilien de Bavière.

Le prince d'Eckmühl avait épousé, le 12 novembre 1801, Louise-Aimée-Julie Leclerc, sœur du général Leclerc, mort à Saint-Domingue, beau-frère de Napoléon par sa femme Pauline Bonaparte.

Il mourut le 1ᵉʳ juin 1823, laissant un fils héritier de sa pairie, un petit-fils et deux filles.

ARMES : *D'or, à deux lions léopardés de gueules, l'un placé au premier canton, l'autre au dernier, tenant chacun une lance polonaise ; à la bordure componée d'or et de gueules, et au chef de gueules, semé d'étoiles d'argent, brochant sur la bordure.*

DAVY.

Cette famille, originaire d'Anjou, a possédé les seigneuries de la Fautrière, de Chavigné, de Cussé, de Vaux.

Un Laurent fut maire d'Angers en 1606 ; nous trouvons encore deux auditeurs et un correcteur des comptes depuis 1659.

ARMES : *D'azur, au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un épi de blé, le tout d'or.*

DAVY DE VIRVILLE.

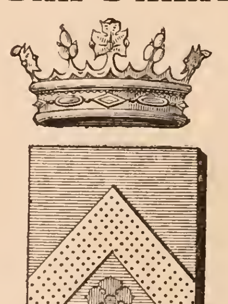
Philippe Davi, deuxième du nom, écuyer, sieur des Marets, demeurant à Notre-Dame-de-Senelé, diocèse de Coutances, généralité de Caen (Normandie); marié le 26 août 1706, eut deux filles entre autres enfants, reçues à Saint-Cyr, en mars 1735.

Les titres produits pour leur réception justifient que ledit sieur des Marets eut pour père Jacques Davi, écuyer, qui vivait en 1666, et que ledit Jacques Davi était fils de Philippe Davi, écuyer, sieur de Virville, marié en 1630 le 30 juillet.

La filiation suivie de cette famille remonte jusqu'à Regnaud Davi, premier du nom, écuyer, sieur de *Virville* et du Bois, lieutenant général du Cotentin au siège de Carentan.

ARMES : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois harpes de même, posées deux en chef et l'autre sous le chevron, celles du chef affrontées.*

DAX D'AXAT.



La famille de Dax d'Axat est l'une des plus anciennes du bas Languedoc. Elle remonte à Rolland Dax qui vivait en 1404. Elle a possédé les seigneuries de Saint-Leuc, du Lion, d'Axat et de Trévas.

Elle fut maintenue dans son ancienne noblesse, le 22 août 1668, par ordonnance de M. Bazin de Bezons, commissaire départi de la province du Languedoc.

Elle a fourni des chevaliers de l'ordre du roi et de Malte, un page du roi, un lieutenant des maréchaux de France, un évêque, un lieutenant du sénéchal de Carcassonne, chambellan du roi et prévôt des maréchaux du royaume de Sicile.

Les deux branches actuellement existantes sont : la branche de Cessales et la branche de Cessales d'Axat.

Armes : *D'azur, au chevron d'or chargé d'une quintefeuille de gueules.*

L'écu timbré d'un casque d'argent taré de front de sept grilles d'or, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu et surmonté d'une couronne de marquis.

Supports : *Un dragon au naturel à dextre, et un lion de même à sénestre.*

Cimier : *Un blaireau au naturel taré de front issant de la couronne.*

Devise : *Decus et tutamen in armis.*

Branche de Cessales

1° **Dax** (Mme Eugène), baronne de **Cessales,** née Caroline de Coignac. — Résidence : A Castres. Dont : *a*) Louis. — Résidence : Corneilla-de-la-Rivière (Pyrénées-Orientales). Marié à Marguerite Courtois, dont : 1° Marie-Thérèse ; 2° Jeanne ; 3° Pierre ; 4° Louise ; 5° Henri ; *b*) Isidore. — Résidence : Chau de Vandricourt, par Castres. Marié à Amélie Frédérich, dont : 1° François ; 2° Louis ; 3° Jean ; 4° Raymond.

2° **Dax de Cessales** (Antoinette), non mariée. — Résidence : Perpignan.

Branche de Cessales d'Axat

Dax de Cessales, marquis d'**Axat** (Albert), décédé, marié à Hortense de San-Vincente. — Résidence : Au chau d'Axat. Dont : *a*) Ernest. — Résidence : Ille (Pyrénées-Orientales). Marié à Marie-Antoinette de Fréjacques de Bar, dont : *a*) Marie-Albert-Ernest-Adrien-Henri ; *b*) Charles, non marié.

DÉALIS DE SAUJEAN.

Famille, originaire de Guyenne, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois lis d'argent.*

DEAN.

Famille ancienne, originaire de la ville de Gallevay, en Irlande, et établie en France, dans

la province d'Anjou. Cette origine est justifiée par un certificat authentique du roi d'armes d'Irlande, daté du château de Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1693, confirmé par le roi Jean II, le 23 novembre 1694, et signé de sa propre main.

Le premier membre connu de cette famille est Frédéric Dean, écuyer, mort le 15 octobre 1017 en laissant postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Le premier de ses descendants qui porte le titre de Luigné, est François Dean, huitième du nom, écuyer, seigneur de Luigné, trésorier des gardes du corps du roi en 1695, qui épousa, le 1er septembre 1697, Catherine de Marisy, dont il eut postérité.

René-Toussaint Dean de Luigné, chevalier, élève de l'école royale militaire en 1767, officier dans royal-infanterie, a émigré en 1791 ; fait la campagne dans les compagnies des gentilshommes d'Anjou, à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon ; chevalier de Saint-Louis ; il a épousé Perrine de Quatre-Barbes, dont postérité.

Une seconde branche de cette maison a été formée par Etienne-Thomas Dean, frère du précédent, chevalier, seigneur de Saint-Martin, page de Madame en 1776, chevalier de Saint-Louis, officier au régiment de royal-Roussillon, émigré en 1791, qui a servi dans le même régiment que son frère.

Armes : *D'argent, au lion de pourpre armé de gueules.*

Supports : *Deux lions.*

Casque taré de profil, avec ses lambrequins, sommé d'une tortue, aux émaux de l'écu.

Devise : *Vigor in virtute.*

DÉBUTRIE. — *Voy.* Majou de la Débutrie.

DECAZES DE GLUCKSBERG.

Famille originaire de Guyenne.

Le premier membre marquant fut Elie Decazes, né à Saint-Martin-de-Laye, près Coutras, le 28 septembre 1780. D'abord avocat au barreau de Libourne, puis juge au tribunal de la Seine en 1806, il fut nommé conseiller à la cour d'appel en 1810, conseiller privé de Louis Bonaparte, roi de Hollande en 1811.

Louis XVIII le nomma préfet de police le 9 juillet 1814, et le créa comte le 27 janvier 1815.

Pair de France le 31 janvier 1818, il reçut le titre de duc de Glücksberg (Coll. danoise) le 14 juin par diplôme du 12 juillet 1818, et celui de duc Decazes (Coll. française) le 20 février 1820.

Armes : *D'argent à trois têtes de corbeau arrachées de sable.* Se détachant sur les écussons écartelés de Saint-Aulaire et de Feuquières Soyrcourt.

MEMBRES ACTUELS :

Decazes et de Glücksberg (Jean-Elie-Octave-Louis-Sévère-Amanien, duc), né à Paris le 30 avril 1864, fils du duc Louis, né le 29 mai 1819.

Enfants : *a*) Louis-Jean-Elie, né à Paris le 28 février 1889 ; *b*) Marguerite Séverine, née à Paris le 20 avril 1890.

Sœur : Wilhelmine-Egidie-Octavie-Pascaline-Louise Decazes, née à Paris le 11 avril 1865, mariée à Paris, le 8 mars 1880, à Brandelys Deville, comte de Sardelys (Tours).

Mère : Duchesse Dre Séverine-Rosalie-Wilhelmine-Anne-Constance, fille de Jean, baron de Lowenthal.

Sœur du père : Henriette-Guillelmine-Egidie Decazes, née à Paris le 24 novembre 1824, mariée à Léopold, baron Lefebvre, veuve le 8 janvier 1886 (Tournay).

Frère du grand-père : Joseph Decazes, né le 4 juin 1783.

Enfants : 1° Sophie-Louise-Ida Decazes, née en 1817, mariée à François-Marie-Elisabeth de Carbonnel le 12 mars 1835, veuve le 14 juillet 1878.

2° Elie Decazes, né le 30 mai 1822, marié le 5 juin 1850 à Nicole-Antoinette-Elisabeth de Mauvise de Villars, dont : *a*) Elie-Joseph-Marie Raymond, né le 15 juin 1888 ; *b*) Antoinette-Cécile-Juliette, née le 24 novembre 1889.

3° Marie-Françoise-Sophie Decazes, née le 20 septembre 1823, mariée le 12 octobre 1842 au vicomte de Gironde.

4° Charles-Jean-Joseph-Louis Decazes, né à Paris le 23 août 1825, marié à Albi le 20 mai 1856, à Anne-Françoise-Mathilde de Zavolvène de Zeyraguet, née le 9 février 1831.

DECOUZ.

Famille, originaire de l'Ile-de-France, dont un des membres a été créé baron sous l'Empire.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'argent à un cœur de gueules, surmontant un croissant de sable ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; aux 2 et 3 d'azur à une tour d'or, flanquant un avant-mur crénelé du même, mouvant du flanc de l'écu ; le tout issant d'une eau au naturel ; au 4 de sable à une momie égyptienne d'or posée en pal, accostée de douze fers de lance, rangés en quatre pals.*

DEDONS DE DEMANDOLS ET DE PIERREFEU.

La maison de Demandols était une de ces anciennes maisons qu'on appelait communément nobles de nom et d'armes, puisqu'elle n'avait point d'autre nom que celui de la terre dont elle possédait la seigneurie d'un temps immémorial. Ceux de cette maison n'ont pas été fort soigneux de conserver leurs anciens titres, puisqu'ils n'en ont pas de plus ancien que celui qui fait mention d'Isnard de Demandols, seigneur du lieu de Demandols (en latin *de Demandolis*), au diocèse de Senez, et qui fit hommage au comte de Provence, l'an 1351, avec les autres gentilshommes de la province. Esparron de Demandols, seigneur de Demandols, qui lui succéda, reçut les aveux et les reconnaissances de ses vassaux l'an 1363, et Pons de Demandols, successeur de celui-ci, fit hommage au comte de Provence l'an 1399, et fut frère de Barthélemi de Demandols, qui épousa Béatrix de Demandols, sa parente, fille d'André de Demandols, seigneur en partie de Demandols, d'une autre branche dont on ne trouve pas la jonction avec celle-ci De ce mariage il y eut Paulet, ou Paul, de Demandols, et Heiriez de Demandols, qui, l'an 1461, épousèrent deux sœurs, Jeanne et Louise de Raimond, filles de Jean de Raimond, seigneur en partie d'Eols, de Trigance et d'Estèle, et firent deux branches. Heiriez fit celle des seigneurs de Trigance, et Paul continua celle des seigneurs de Demandols. Celui-ci de Jeanne de Raimond eut Pierre et Jean de Demandols. Jean a fait la branche des seigneurs de la Palu, et Pierre continua celle de Demandols ; car d'Anne de Castelane, des seigneurs d'Andon et de Mazaugues, il eut Gaspar, seigneur de Demandols, qui de Renée de Castelane, des seigneurs de Saint-Julien et d'Esparron, qu'il avait épousée l'an 1531, eut Gaspard, second du nom, seigneur de Demandols, marié avec Anne de Grasse, des seigneurs de Borme, dont Samuel de Demandols, qui épousa l'an 1589, Antoinette de Blacas, des seigneurs de Carros, dont Jean et Balthazar de Demandols. Balthazar fut chevalier de Malte, et pourvu des commanderies de Pézenas, de Saliers, et autres, et est mort bailli de Manosque l'an 1675, ayant beaucoup mérité de sa religion pour laquelle il employait largement les grands revenus qu'il avait. Jean de Demandols, son frère, fut viguier de Marseille l'an 1643, et avait épousé l'an 1616, Isabeau de Raimond, des seigneurs d'Eols, dont Claude de Demandols, et deux chevaliers de Malte, morts commandeurs ; l'un, de Pimoisson, était capitaine d'une des galères du roi. Claude de Demandols, leur frère, seigneur de Demandols, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, l'an 1639, Françoise de Gombert, dame de Châteauvieux, dont est issu Fortuné de Demandols, seigneur de Demandols et de Châteauvieux, marié, dès l'an 1666, avec Gabrielle de Blacas, fille

de Louise de Blacas, seigneur d'Aups, de Fabrègues, de Vérignon et de Villepeis, et de Jeanne de Castelane de Saint-Jeurs.

Cette maison a formé plusieurs branches, dont une seule s'est perpétuée jusqu'à nous dans la personne de la marquise de Demandols, dernière représentante de la famille qui, par obligation testamentaire, a laissé le nom et les armes des Demandols à Pierre-Charles-Henri Dedons de Pierrefeu, son neveu.

La maison Dedons de Pierrefeu est aussi originaire de Provence.

La filiation commence à Pierre Hugues, dont le petit-fils, deuxième du nom, Pierre Dedons, conseiller au parlement d'Aix, fit l'acquisition de la seigneurie de Pierrefeu, et en obtint l'érection en marquisat, par lettres du mois de novembre 1682.

Le petit-fils du précédent, François-Hyacinthe Dedons, marquis de Pierrefeu, fut premier consul d'Aix, procureur du pays en 1747, 1748 et 1749; il épousa le 16 janvier 1723, N... de Martin du Puget, dont il eut postérité.

Armes : Demandols : *D'or, à trois fasces de sable ; au chef de gueules, chargé d'une main apaumée d'argent.*

Supports : *Deux chiens.*

Dedons de Pierrefeu : *D'azur, à trois fasces d'or, surmontées d'un besant accosté de deux étoiles aussi d'or, et, en pointe, d'une étoile de même.*

DEIN.

Famille originaire de Bretagne, près de Retiers, évêché de Rennes.

Elle a donné un colonel, baron de l'Empire en 1810, confirmé sous la Restauration, maréchal de camp honoraire en 1822. Cette famille s'est alliée aux Corné, la Roche-Kerandraon et de Flotte.

Armes : *D'or, au daim passant de sable ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

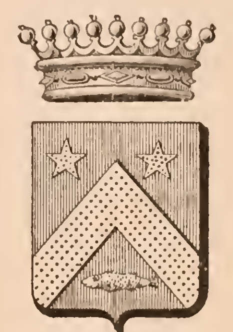
DEJEAN.

Famille originaire de Languedoc dont l'anoblissement date de 1810.

Jean-François-Aimé Dejean de Castelnaudary était fils du président au siège présidial de cette ville. Il suivit la carrière des armes, entra à l'école du génie de Mézières et s'éleva sous la République au grade de général de division. Après le 18 brumaire, Napoléon l'appela au Conseil d'Etat et lui confia le portefeuille de la guerre de 1802 à 1808. Membre du Sénat en 1810, le général Déjean reçut le titre de comte de l'Empire et le grand cordon de la Légion d'honneur. Louis XVIII le créa pair de France en 1814. Il mourut en 1824, laissant pour héritier de sa pairie son fils, Pierre-François-Marie-Auguste, comte Dejean, ancien aide de camp de l'empereur, lieutenant général, décédé le 18 mai 1845, laissant postérité.

Armes : *D'argent, au griffon de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles du même.*

DEJEAN.



Très ancienne famille noble du Périgord dont le berceau est au village des Joannies ou des Junies (Joania), commune de Besse (Dordogne), sur les confins du Quercy, et dont le nom s'est successivement écrit : *de Jean, des Jean, de Jehan* et *Dejean*. Au temps des croisades, elle a habité la ville de Cahors, dont l'évêque, Guillaume de Cardaillac, fit don en 1214 à l'un de ses membres, Bertrand Dejean, chevalier, de la terre de Canourgues, qui prit alors, elle aussi, le nom de Joannia, aujourd'hui les Junies (Lot). Un autre chevalier de la même famille, revenu de la Terre-Sainte avec le roi saint Louis, fonda dans ses terres une maison de Carmes avec le concours de l'un des six premiers religieux de cet ordre, amenés du Mont-Carmel par le saint roi.

Vers 1260, le chef de la famille épousa Marguerite Dueze, sœur du futur pape Jean XXII. Deux de ses fils furent, l'un, Pierre Dejean, évêque de Carcassonne, l'autre, Gaucelin Dejean, évêque d'Albi, cardinal, qui fut chargé par le pape de négociations pour la paix entre le roi d'Angleterre Edouard II et ses barons, entre l'Angleterre et l'Ecosse (1317), et qui réussit à faire cesser la guerre que le roi de France faisait à Robert de Béthune, comte d'Artois (1320).

A la fin du siècle dernier (1786), le généalogiste Lavaissière, prieur d'Escamps, dans un mémoire de critique historique, *Observations sur quelques notes,* qu'on lit dans l'histoire du Quercy de M. de Cathala Coture (Villefranche en Haute-Guyenne, chez Védeilhié), expose les recherches savantes et judicieuses qu'il a faites sur cette famille principalement aux archives de l'hôtel de ville de Cahors, et aussi au château même des Joannies ou de Besse, chez M. le comte de Toucheboeuf, alors seigneur des Joannies, et dont la famille habite encore le château. Il y a trouvé l'original d'un testament par lequel Philippe Dejean, noble et puissant homme, seigneur de la Joannia et neveu du cardinal, nomme celui-ci son exécuteur testamentaire.

Branche de Fonroque

Lorsque la ligne directe s'éteignit, environ deux siècles plus tard, et que la seigneurie des Joannies passa dans une autre maison, elle avait projeté diverses branches en Périgord. L'une d'elles ne s'éloigna point de son berceau et se divisa en deux rameaux, celui des Dejean de Fonroque, qui se fixèrent à Belvès (Dordogne) et dans les environs (en 1674, par actes notariés des 10 et 11 jan-

vier, un Dejean de Fonroque prête 500 livres à messire Izac de Beynac, premier baron du Périgord). L'autre rameau, des Dejean de l'Estat, resté au lieu d'origine, s'éteignit en 1838 et légua ses domaines aux Dejean de Fonroque de Belvès.

ARMES : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'un poisson* (ou bars) *d'argent en pointe.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Dejean de Fonroque** (NUMA-LÉON), né en 1821, ingénieur civil des mines, célibataire. — Résidence : Belvès (Dordogne).

2° **D. de F.** (JEAN-ABEL), frère du précédent. — Résidences : 202, boulevard Saint-Germain, Paris ; Belvès ; et la Pique, par Belvès (Dordogne). Marié à Marie-Honorine Caillouët, dont : *a*) André, né en 1872 ; *b*) Jean, né en 1875.

DELAIRE DE CAMBACÉRÈS.

La famille de Cambacérès s'est éteinte dans les mâles par la mort, le 13 juillet 1881, de Marie-Jean-Pierre-Hubert, duc de Cambacérès, ancien pair de France, sénateur sous le second Empire, grand maître des cérémonies de l'empereur, fils du général baron de Cambacérès, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et propre neveu de Régis de Cambacérès, deuxième consul, puis archichancelier du premier empire, duc de Parme, etc., mort en 1824, et du cardinal de Cambacérès, archevêque de Rouen, sénateur, puis pair de France, tous issus d'une bonne noblesse de la chambre des comptes de Montpellier.

Le nom de Cambacérès a été relevé, depuis quelques années, par son petit-neveu, le baron *Delaire*, maître des requêtes et conseiller d'Etat sous la Restauration, et fils d'une Cambacérès.

ARMES : *D'or, au dextrochère, paré de gueules, rebrassé d'hermines, mouvant de sénestre, la main de carnation, tenant les tables de la loi de sable, le tout accompagné de trois losanges de sable ; au chef de gueules semé d'étoiles d'argent.* Alias : *Le chef d'azur, semé d'abeilles d'or.*

DELARUE-CARON DE BEAUMARCHAIS.

Par décret en date du 9 février 1891, M. Delarüe-Beaumarchais a été autorisé à s'appeler légalement *Delarüe-Caron de Beaumarchais.*

DELCEY ou DE LECEY DE CHANGEY.

Famille originaire de Champagne, diocèse de Langres, dont il existe deux branches (de Récourt et de Changey) qui a donné des capitaines et chevaliers de Saint-Louis, plusieurs maires de Langres et présidents au bailliage de la même ville.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, et, en pointe, d'un agneau pascal aussi d'argent.*

DELFAU DE BELFORT.

Cette famille, originaire de Quercy, porte le nom de sa terre de Belfort, située près Cahors.

ARMES : *De gueules, à deux faux d'argent passées en sautoir, affrontées et surmontées de deux rocs d'échiquier du même.*

DELIGNY. — *Voy.* LE PAN DE DELIGNY.

DELLA-ROCCA. — *Voy.* DE PERETTI DELLA-ROCCA.

DELMAS.

Cette famille, originaire de Guyenne, a formé deux branches : celle de Grammont et celle de la Coste. Son état de noblesse nous est inconnu.

ARMES : *D'or, au mât de navire de sable girouetté d'argent.*

Nous trouvons encore : *D'argent, à la croix ancrée de gueules, surmontée d'une couronne murale au naturel* par concession du roi Charles VII, à Guillaume Delmas de Grammont pour être monté le premier sur la brèche au siège de Pontoise en 1444.

DELORT.

Ancienne noblesse, originaire de Guyenne, et du pays de Comminges, partagée en plusieurs branches. Quelques-unes sont établies aujourd'hui en Lorraine, et y ont acquis différentes terres nobles ; c'est ce qui les a engagés à justifier *l'ancienneté de leur noblesse, purement militaire*, au conseil d'Etat du feu roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, et d'en obtenir arrêt, qui a été revêtu de lettres patentes enregistrées dans la chambre des comptes de Nancy, le 21 mars 1774.

Cet arrêt renferme les preuves juridiques de huit degrés, et ces preuves sont vérifiées par titres authentiques, originaux et en meilleure forme. Ils ont servi à faire entrer Mlle de Montesquiou, fille du chevalier Delort, commandant des ville et citadelle de Nancy, dans le chapitre noble de Bussière en Lorraine.

L'éloignement des temps, et un incendie arrivé au château de Montesquiou en 1730, ayant fait périr plusieurs titres de famille, on n'a pu remonter cette généalogie au delà de huit degrés, quoique les pièces justificatives de l'alliance de noble Delort avec Henriette de Comminges, prouve l'ancienneté de leur *noblesse d'origine militaire.* Ils en ont la preuve dans la copie d'un titre du 20 mars 1225. L'original de ce titre est resté entre les

mains de celui qui garde cette seigneurie. Cette famille possède encore un témoignage précieux des services de Bernard Delort, par la fleur de lis que Charles VII ajouta à ses armes, pour en perpétuer la mémoire.

La filiation suivie de cette famille commence à Bernard Delort, qui vivait en 1450.

Cette famille compte un grand nombre d'officiers des armées du roi, un maréchal de camps, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement de Strasbourg.

Armes : *De sable, à une croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une fleur de lis de gueules, et une bordure engrêlée d'argent.*

Cimier : *Un casque à trois quarts tourné, à visière ouverte et grillée d'or, orné de ses lambrequins, aux métaux de l'écu.*

Supports : *Deux levrettes, au naturel.*

DELPECH ou DEL'PUECH DE FRAYSSINET.

Cette famille, originaire du Languedoc a possédé les seigneuries du Périé de Frayssinet, la Grifoul, Puech-Auta, las Roques, et autres lieux.

Des titres multiples attestent l'ancienne origine de cette maison richement possessionnée et sa noblesse de race. Dès 1200, elle était établie en Quercy et en Rouergue.

Elle a contracté à toutes les époques des alliances considérables, notamment avec les de Bonald, de Montlauzun ou Mont-Lauzeur, de Barry, de Marquisan, du Rieu, de Pollier (dont un ancêtre, le chevalier Claude, en 1214, dans une bataille contre les Anglais, où il commandait un corps de cavalerie, sous les ordres du comte de Toulouse, délivra d'un grand péril le dauphin Louis, fils de Philippe-Auguste) de Savignac, de Gaston de Vauvineux, de Bellefon, de la Bastide-Teulat, de la Valette, de Lestang de la Brousse, de la Roquetaillade, d'Armagnac, de Toulouse-Lautrec et autres. La plupart de ces familles figurèrent aux croisades. Nombreux hommages, notamment du 10 février 1285, au roi Philippe le Bel, et du 24 novembre 1607, à la reine Marguerite, duchesse de Valois. Dans les lignées paternelle et maternelle, on trouve, dans tous les temps, de grandes dignités dans le clergé, l'armée et la magistrature; on y voit figurer plusieurs prélats, dont un cardinal, Mgr de Bonald, un chef d'escadre, un capitoul, des sénéchaux et des juges mages, deux commandeurs de Saint-Jean de Jérusalem et des gardes du corps.

Plusieurs membres de cette famille furent décorés de la fleur de lys, le 27 juin 1814, pour leur fidélité à l'auguste famille de Bourbon et présentés au roi, le 20 septembre 1814.

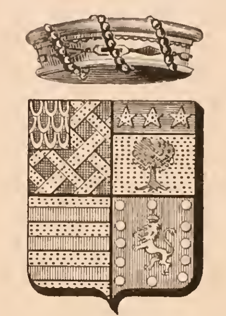
Armes : *D'azur, au lion d'or grimpant sur une montagne adextrée d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent* (enregistrement officiel à l'armorial de 1696).

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions affrontés.*

Devise : *Je suis plus fort que la force* ou *mon droit prime la force.*

DELPÉRÉ DE CARDAILLAC DE SAINT-PAUL.



Cette famille est originaire du Rouergue et s'est établie à Moissac, vers l'an 1500.

Un membre de cette famille était lieutenant-colonel du régiment de Royal Piémont dont le comte de Narbonne était colonel.

Il était connu à l'armée sous le nom de Cardaillac et à la naissance de son fils, en 1775, il était qualifié de messire Hippolyte Delpéré de Cardaillac, baron de Saint-Paul.

Armes : *Ecartelé : au 1, de sable, fretté d'or de huit pièces, au franc quartier papelonné d'argent,* qui est de Sainte-Livrade; *au 2, d'or, au poirier arraché de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or,* qui est de Delpéré; *au 3, d'or, à trois fasces de gueules,* qui est de Saint-Paul; *au 4, de gueules, au lion d'argent armé et couronné d'or, à douze besants d'argent mis en orle,* qui est de Cardaillac.

DELPUECH DE COMEIRAS.

Ce nom s'écrivait primitivement *Del-Puech-de-Comeiras*, et en latin *de Podio*, qu'on a aussi traduit en français par *du Puy*. Maison d'ancienne noblesse du Languedoc, qui a pris son nom du château *del-Puech*, paroisse de Sainte-Marie Del-Puech de Cendras, près d'Alais.

Guillaume Del-Puech, damoiseau, seigneur du château Del-Puech, soumit ses fiefs à la foi et hommage de l'abbé de Cendras, par acte du 4 des nones d'août 1289. Il fut père de Pierre Del-Puech l'un des seigneurs de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, qui prêtèrent serment de fidélité au roi le 22 mars 1321.

Del-Puech, Jean, seigneur de Comeiras, né le 14 novembre 1664, fut maintenu et conservé dans sa noblesse d'extraction, avec ses frères, par jugement souverain du 2 juillet 1717, enregistré en la chambre des comtes, aides et finances de Montpellier le 10 décembre 1721 et au bureau des finances de la même ville le 18 mai 1725. Il mourut en novembre 1746 en laissant postérité.

Pierre, dit le *chevalier de Comeiras*, capitaine aide major au corps des grenadiers de France,

fut tué à la bataille de Todenhanden le 1er août 1759.

Un de ses frères, dit aussi le *chevalier de Comeiras* fut capitaine de dragons au régiment des volontaires de feu le comte de Clermont.

Le frère aîné des précédents, Jean-François Del-Puech de Comeiras, continua la postérité, il fut brigadier des armées du roi, le 25 juillet 1762.

Cette famille a fourni plusieurs officiers supérieurs, des capitaines et lieutenants des armées du roi et plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *De gueules, à un château d'argent, donjonné de trois tours de même, maçonnées de sable.*

DELZONS.

Cette famille, originaire d'Auvergne, a été anoblie par le premier Empire.

Le nom de Delzons, déjà ancien dans la bourgeoisie, et avantageusement connu dans le barreau et la magistrature d'Aurillac avant la Révolution, brillera plus tard d'un éclat impérissable, grâce aux exploits de l'un des plus vaillants capitaines de la République et de l'Empire. Avant l'âge de 36 ans, il avait mérité le grade élevé de général de division, celui de commandant de la Légion d'honneur, et le titre héréditaire de baron.

Le général Delzons naquit à Aurillac le 26 mars 1715. Après une brillante carrière, il fut frappé mortellement le 24 octobre 1812 sous les murs de Maloïaroslowitz. De deux frères qui lui servaient d'aide de camp, l'un périt en voulant le sauver.

Armes : *Parti : au 1 d'or, à trois ormes de sinople, surmontés de deux étoiles d'azur ; au 2, de gueules, à l'épée d'argent mise en pal, la pointe en haut ; coupé de sable, au crocodille passant d'or, surmonté d'un croissant d'argent.*

DEMAINE (*du*). — *Voy.* Girard du Demaine.

DEMANDOLS DE PIERREFEU (*de*). — *Voy.* Dedons de Demandols de Pierrefeu.

DEMARÇAY (Bon).

Famille anoblie par le premier Empire, qui a donné un général d'artillerie, un représentant du peuple à l'assemblée Constituante de 1848, et un député de la Vienne de nos jours.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'argent, à la pyramide de sable ; au 2 de gueules, à l'épée haute d'argent* (signe des barons militaires); *au 3 d'azur, à la tour crénelée d'or, ouverte et maçonnée de sable ; au 4 d'or, au bélier posé de fasce et attaché de sable.*

DEMAY DE CERTANT.

Cette famille, dont le nom s'est écrit successivement et simultanément *Demay*, *de Mai* ou *de May*, figure parmi les plus anciennes maisons de la noblesse de Guyenne. Son nom se trouve mentionné sur les plus vieux documents du Bordelais. Ses illustrations sont nombreuses et importantes ; on y rencontre des lieutenants particuliers au présidial de Libourne, des procureurs du roi, des avocats au parlement, des conseillers du roi, des officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

Sa filiation commence à Antoine de Mai, écuyer, seigneur de Salvert, près Montluçon, demeurant dans le pays de Combrailles vers 1536.

Blaise de Mai, homme d'armes de la compagnie du maréchal Cadenet fut l'un des 100 gentilhommes de l'ancienne bande de 1617.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse en 1715 comme issue de noble race depuis 1508.

La terre de Certant, dont le nom s'est aussi écrit Certan, est située dans la commune de Pomerol, près de Libourne (Gironde). Elle a été possédée pendant plusieurs siècles par la famille Demay, de May ou de Mai, et fut vendue par licitation en 1858 ; l'une de ses parties, appelée le petit Certan, appartient encore aux demoiselles de May, derniers rejetons du rameau cadet.

La famille Demay de Certant a pour chef de nom et d'armes Pierre-Sully **de May de Certant**, propriétaire à Bordeaux, qui a épousé, le 15 juillet 1879, Marie-Antoinette de Rudelle, d'une très vieille race de la noblesse de Rouergue, dont il a postérité.

La famille de May de Certant s'est alliée à d'excellentes familles parmi lesquelles nous signalerons, les : d'Isle, de la Faye, de Paty, de Cazes, d'Abzac, de Maillac, le Blanc, de Turpin, de Jouhé, de Rudelle, d'Orient, de Bellegrade, etc.

Armes : *D'or, à un arbre de sinople, accosté de deux étoiles de gueules.*

Un casque orné de ses lambrequins.

DENAIS ou DENAYS.

Famille de robe, originaire de l'Anjou où elle a possédé les seigneuries de Fontenelle, de Champboisseau, du Mottay, etc.

Elle était en possession de charges depuis le xve siècle.

Elle s'est alliée aux de Falloux, Charbonnier, Lesrat, Goyet, Harangot, Pottée, Parage, Le Maire, de Mouillebert, Hirly de la Gaste, le comte de la Coutançaie, Lavrenceau de Rouville, de la Noue, Verryé, Chabot des Vigneaux.

Armes : *D'argent, à un chevron de sinople, chargé de trois besants d'argent.*

Devises : *Qui bien ferai, bien trouverai. Bien faisant, biens faisant.*

DENIS.

Famille originaire d'Artois ayant possédé les

seigneuries de la Garde, d'Hausy, d'Oresmaux, anoblie, le 24 mars 1609, dans la personne de Denis d'Oresmaux.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux losanges de sinople, et, en pointe, d'une grenade du même, ouverte du second, la tige en bas.*

DENIS DE TROBIAND.

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries de Kervillo, de Gorréquer, du Tromeur, du Cosquerois, et de Kérédern, de Trobiand, de Kerfénefas. Maintenue au conseil en 1715, et par arrêt du parlement de 1768 ; d'ancienne extraction, elle a fait ses preuves de huit générations.

Le premier auteur connu est *Jean*, armé pour le recouvrement de la personne du duc, dans une montre de 1420, franchi en 1426.

Nous trouvons ensuite : *Alain*, commandant un vaisseau au siège de la Rochelle, sous le duc d'Anjou en 1573, confirmé par lettres de 1573 ; un chevalier de Malte en 1778 ; deux pages du comte d'Artois en 1778 et 1788, et deux maréchaux de camp, 1825 et 1830, dont l'un baron de l'empire.

Armes : *D'argent, au sautoir de gueules.*

DENIS DU PÉAGE.

Cette famille, originaire du Cambrésis, descend de Jean Denis, archer de la garde du corps du duc Charles de Bourgogne, dont l'anoblissement remonte à l'an 1475, au mois de février.

Armes : *D'azur,* alias : *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

DESAIX.

Ce nom a été écrit Des-Aix, Dezaix, Des Ais, Dessaix, Deshais.

Seigneurs de Merinchal, de Chalus et de Veygoux. Cette famille ne pouvant justifier de ses titres, qui avaient disparu, fut d'abord condamnée à 400 livres d'amende comme non noble par M. d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins, le 22 juillet 1667. Elle fut ensuite maintenue par arrêt contradictoire du conseil d'État, le 3 décembre 1672, sur preuves remontées à Jean Desaix, vivant en 1509. Elle se fixa en Auvergne, vers 1623, époque du mariage d'Annet Desaix, écuyer, chevau-léger, avec Silvaine de Bresson, dame de Veygoux, le père de ce dernier, Louis Desaix, écuyer, seigneur de Chalus, avait acquis la terre de Merinchal le 5 décembre 1590, où il fut assassiné pendant les guerres de la Ligue par M. de Lanault, seigneur du Buisson, qui fit disparaître du château tous les meubles et les papiers de famille.

Silvain Desaix rendit hommage au roi pour raison du fief de Veygoux et autres, le 29 décembre 1712. Deux de ses fils, Annet-Gilbert-Antoine, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, et Gilbert-Antoine, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Viennois, assistèrent à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Riom en 1789, et signèrent l'acte de coalition le 10 avril 1791. La famille Desaix a été depuis illustrée par le célèbre Louis-Charles-Antoine Desaix, général de division, comte de l'Empire, né au château d'Ayat en 1768, tué à Marengo le 14 juin 1800.

Armes : *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or,*

Le général de division Desaix avait pour armoiries dans l'armorial général de l'Empire.

Ecartelé : au 1 de comte tiré de l'armée ; au 2 de gueules, au cor d'or ; au 3 de gueules, à une branche de chêne d'argent et à une branche de laurier d'or en barre croisées par la tige ; au 4 d'argent plein, à la bordure echiquetée d'or et d'azur.

Napoléon en accordant le titre de baron aux frères du général Desaix régla les armoiries ainsi qu'il suit :

Ecartelées : au 1 d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or ; au 2, un franc quartier à sénestre de gueules, à l'épée haute d'argent, posée en pal ; au 3 d'argent, au lion rampant de gueules ; au 4 d'azur, à trois pyramides d'or terrassées de même.

DESAZARS DE MONTGAILLARD.

Famille originaire du Languedoc en possession d'un titre de baron, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Coupé en chef, parti : au 1 d'azur, au rocher d'argent ; au 2 de gueules, à la toque de président de sable, cerclée d'or, bordée d'hermine ; en pointe d'or, à un vaisseau mâté, et gréé de sable, voguant à dextre sur une mer de sinople ; sur le tout d'azur, à la croix d'or ; accompagné de quatre dés d'argent, portant le point I de sable.*

DES BASSAYNS. — *Voy.* Richemont Des Bassyns.

DESBORDES DE CHALENDRAY ET DE GENSAC.

Famille originaire d'Angoumois, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois arêtes de poissons d'argent en pals.*

DESCHAMPS.

Famille originaire de Normandie.

Sa filiation suivie remonte à Robert Deschamps, écuyer, seigneur d'Etinot, qui vivait en 1470.

Elle a formé la branche des seigneurs de Bois-Hébert qui a pour auteur Adam Deschamps, second fils de Robert qui précède.

Armes : *D'argent, à trois perroquets de sinople, becquetés et onglés de gueules*, 2 *et* 1.

DESCHAMPS DE BRÈCHE, DE COURGY, DE PAILLETTE ET DE VERNEIX.

Armes : *D'azur, au phénix d'argent, sur son immortalité de gueules, fixant un soleil d'or, mouvant du canton dextre du chef.*

DESCHAMPS DE MOREL. — *Voy.* Lambert Deschamps de Morel.

DESCUBES DU CHATENET.

Famille originaire de Poitou, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à la croix alésée de gueules surmontée de trois étoiles de sable.*

DÉSERVILLERS. — *Voy.* Patouillet de Déservillers.

DESFONTAINES.

Nous trouvons deux branches : celle d'Azincourt, et celle de la Croix, sans anoblissement connu.

Armes : *D'or, à trois pals d'azur, à la tour d'argent, brochante sur celui du milieu.*

DESHAYES DE BONNEVAL.

Famille originaire de Normandie, ayant possédé les seigneuries de Gauvinière de Launay, de Saint-Clair, de Bonneval, etc.

Elle a eu une maintenue le 13 novembre 1690.

Les titres de cette famille se trouvent à la bibliothèque nationale, au nombre de celles qui ont fait leurs preuves en 1789.

Armes : *De gueules, à la croix d'argent, chargée d'un croissant de sable et de quatre merlettes de même.*

Alias : *D'azur, à la croix d'argent, chargée d'un croissant de sinople et de quatre merlettes de même* (arrêt d'enregistrement à la Cour des aides de Rouen).

DESMAROUX DE GAULMIN.

Cette famille, originaire du Bourbonnais et de l'Auvergne, descend en ligne directe, de Jean Gaulmin ou de Gaulmin, qui possédait la seigneurie de Montferrat, paroisses de Lafeline, Branssa et le Theil, et qui vers 1700, prêta foi et hommage au roi pour ce fief.

Alliances : De la Ferté Senneterre ou Saint-Nectaire, de Fougières, de Baumont, de Chavagnac, de Jolivette, de Vaulx.

Barons le 25 décembre 1869.

Armes : *Parti : au* 1 *de gueules, au tables de la loi d'or, la partie supérieure inscrite des mots* la loi *de sable ; au* 2 *d'azur à une épée d'argent, posée en pal et un franc quartier de gueules chargée d'un mur crénelé d'argent.*

DESMÉ DE CHAVIGNY DE PLANCHOURY.



Famille originaire du Saumurois qui fit fortune à Saint-Domingue au XVIe siècle et de retour en France fit au commencement du XVIIIe siècle l'acquisition du château de Chavigny et terre du même nom en Touraine dont ils ont été autorisés par lettre patente de Louis XV à porter le nom.

Le nom de Planchoury vient d'une alliance avec les Giraux de Planchoury, ancienne famille de Lorraine ; par cette alliance le château de Planchoury est entré dans la famille dont le cadet de la famille porte seul le nom. Un Desmé de Chavigny fit partie des états-généraux de 89 comme représentant de la noblesse de Touraine.

Armes : *D'argent, au chevron de sable accompagné de trois merlettes de même.*

DESMIER.

Cette famille poitevine, d'origine chevaleresque, possède une noblesse bien constatée dès les premiers siècles de notre histoire. Il se pourrait, prétend le généaliste le Laboureur, qu'elle eût formé son nom du mot latin *Decimarius;* mais, ajoute-t-il, « comme le hasard et le caprice autant que la raison ont servi à la première imposition des noms, j'appréhenderais qu'on me reprochât d'avoir employé trop d'art pour faire valoir celui de Desmier, sur de simples conjectures ».

Cette maison est alliée aux principales maisons souveraines du Nord de l'Europe.

La filiation suivie de cette famille, d'après les mémoires qu'elle possède, remonterait à Foucault Desmier, qui, dès 1082, était seigneur de l'Obroire.

Cette maison a fourni plusieurs branches : la première celle de Desmier, qui a pour auteur Des-

mier (Jean), vivant seigneur de l'Obroire en 1300, c'est à ce dernier seulement que nous pouvons faire remonter sans crainte d'erreur la filiation suivie, et nous l'indiquons comme formant le premier degré, le temps ayant fait disparaître la connaissance de degrés intermédiaires, que nous ne pouvons restituer entre Desmier (Jean) et Foucault Desmier cité dans les mémoires.

La deuxième branche est celle des seigneurs de Chenon, qui a pour auteur Charles Desmier, seigneur de la Coste, de Chenon, issu du onzième degré de la première branche. Il fit partie du banc de la noblesse du Poitou convoqué en 1693 et servait dans le premier escadron de celui réuni en 1693; rendit aveu au roi de son fief de la Bauminière, mouvant du château de Civray, le 11 mars 1695, et obtint sur le vu de ses titres, une confirmation de noblesse de M. de Maupeou, le 13 mars 1678, le 19 septembre 1679, par contrat, il épousa demoiselle Marguerite Bonnin, dont il eut postérité.

Armes : *Ecartelé d'azur et d'argent à quatre fleurs de lis, de l'un dans l'autre.*

Alias : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent à la fleur de lis d'azur; aux 2 et 3, d'azur, à la fleur de lis d'argent.*

La branche d'Archiac porte : *aux 1 et 4, contre-écartelé d'azur et d'argent à quatre fleurs de lys, de l'un dans l'autre; aux 2 et 3, à deux pals de vair; au chef d'or,* qui est d'Archiac.

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

Noblesse du premier Empire.

Un Desmousseaux de Givré fut préfet de l'Empire et créé baron.

Un autre fit partie de l'ambassade de M. de Châteaubriand à Londres et de celle de M. le duc de Laval à Rome. Maître des requêtes en service extraordinaire depuis 1834, il fut aussi député de l'Eure-et-Loir.

Armes : *D'azur, au chevron de gueules, accompagné en chef, à dextre d'un pilier d'or, haussé de trois marches, à sénestre d'une croix vidée, clichée et pommetée d'or, et en pointe d'un navire d'argent, soutenu sur une mer de même.*

DESPAIGNE DE BOSTENAY.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille dont un des membres est en possession d'un titre de comte dont nous ignorons l'origine.

Armes : *D'argent, à la bande engrelée de gueules chargée en abîme d'une étoile d'or et accompagnée en chef de trois mouchetures d'hermine de sable, 2 et 1, et en pointe, de deux trèfles de sinople, rangées en fasce.*

DESPATYS.

Baron de l'Empire.

Armes : *Parti, d'azur et d'argent: au chevron accompagné de trois étoiles rangées en chef et d'un croissant en pointe, le tout d'argent sur l'azur et de sinople sur l'argent.*

DESPEISSES DE LA PLANE.

Famille originaire de Languedoc, où elle posséda, jusqu'en 1793, le château de la Plane.

Elle avait, dès le xve siècle, sous sa mouvance des fiefs de haute justice.

Elle a donné trois gouverneurs de places de guerre, deux chevaliers de Saint-Louis, deux conseillers au parlement de Montpellier, etc.

Armes : *D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois têtes de licorne d'or.*

Devise : *Aux armes ne saurais faiblir.*

DESPINE ou D'ESPINE.

Famille originaire de Savoie, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent boutonnées d'or, deux en chef, une en pointe.*

DESPLANELS. — *Voy.* Dalché de Rive de Desplanels.

DESPORTES DE LINIÈRES.

Famille originaire du Maine sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De sinople, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe, d'une canette de sable sur une rivière d'argent.*

DESPRÉAUX DE SAINT-SAUVEUR.

Cette famille est originaire du Beauvoisis, où elle possédait et possède encore la terre de Saint-Sauveur, près de Breteuil. Simon Despréaux, écuyer, seigneur de Saint-Sauveur, né vers 1612, était lieutenant au régiment d'infanterie du marquis de Créquy en 1655. Ses deux fils servaient aux gendarmes de Flandre, dont un fut nommé sous-brigadier aux chevau-légers en 1683.

Un officier de la Légion d'honneur et de l'ordre du Sauveur de Grèce, consul de France dans les échelles du Levant, Félix Despréaux de Saint-Sauveur.

Armes : *D'azur, à trois bandes d'argent, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de sable.*

L'écu timbré d'un casque de chevalier.

DESSOFFY DE CSERNECK.

Noble, ancienne et illustre maison, originaire de Hongrie, où elle possédait le comté de Cserneck, depuis le milieu du xie siècle, et où elle subsiste encore en plusieurs branches. L'une de ces branches s'est établie en France au xviiie siècle.

Jacques-Charles-Marie, comte Dessoffy de Cserneck et Tarko, général de cavalerie au service de

France, chevalier de Saint-Louis a obtenu, en 1772, de la reine Marie-Thérèse de Hongrie des lettres de noblesse.

Nicolas, comte Dessoffy de Cserneck et de Tarko, le premier de cette maison qui vint s'établir en France, y obtint du roi un régiment de hussards, à la tête duquel il périt au champ d'honneur.

Il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; un de ses fils, Jacques-Charles-Marie, seigneur du fief de Villones, d'abord brigadier de cavalerie, puis maréchal de camp des armées du roi de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis épousa Louise de Vidame, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent, adextré en chef d'un croissant de même, et senestré d'une étoile d'or, et, accompagné, en pointe, d'un sénestrochère armé de toutes pièces d'argent, tenant un badelaire d'or.*

DESSON DE SAINT-AIGNAN.

Cette famille est originaire de Normandie. Elle a été maintenue en 1668, et a possédé les seigneuries de Saint-Aignan et de Marolles, au Maine, de Douville.

Le premier auteur connu est Jean, contrôleur des aides en l'élection de Pont-Audemer, anobli en 1574. Elle a donné trois chevaliers de Malte depuis 1767.

Nous ignorons d'où provient le titre de comte porté par un des représentants de cette famille.

Armes : *D'azur, à la tour crénelée d'or, accompagnée de trois croissants d'argent.*

DESTUTT D'ASSAY.

Famille originaire d'Ile-de-France, dont les membres portent le titre de comte et de vicomte, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Ecartelé ; aux 1 et 4, palé d'or et de sable ; aux 2 et 3, d'or, au cœur de gueules.*

DESVAUX DE SAINT-MAURICE. — *Voy.* Schreiber Desvaux de Saint-Maurice.

DETOURS.

Famille originaire du Languedoc.
Baron, 22 novembre 1817.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à un chêne de sinople, terrassé du même, chargé d'une épée dans son fourreau de sable ; aux 2 et 3, d'or, à trois fasces de gueules.*

DEU DE MONTIGNY.

La famille Deu paraît originaire de la Navarre et par son nom, qui est la contraction de *Déon* (Dieu) que l'on rencontre fréquemment dans ce royaume et en Catalogne, et par le prénom de son premier auteur connu, *Sanche* Deu, qui figure parmi les bourgeois de Châlons-sur-Marne assistant à l'assemblée municipale réunie le 14 juin 1375 pour fixer les dépenses de la ville. La présence d'une famille d'origine navaroise dans cette province s'explique aisément, si on se rappelle que les comtes de Champagne étaient aussi rois de Navarre au XIIIe siècle.

La filiation régulièrement établie de cette famille commence à Nicolas Deu, bourgeois de Châlons, vivant en 1470.

La *branche de Montigny* a été formée par Jacques Deu, petit-fils de Nicolas Deu, qui commence la filiation de cette famille.

Jacques se maria avec Adeline de Vassé, et mourut en 1566 ; leur fils eut plusieurs enfants, dont l'un devint seigneur de Marson par son mariage avec Barbe Harguelin, et l'autre forma le rameau de *Rapsecourt*. Les membres de cette branche occupèrent constamment des places au présidial ou au conseil de ville de Châlons. Nicolas Deu, lieutenant général au siège de Troyes (1670) eut, entre autres enfants, Jacques-Joseph Deu, seigneur de Montigny, Marson, Perthes, le Mesnil, et président trésorier de France à Châlons.

Deux de ses fils servirent au régiment de Picardie, et l'un d'eux fut tué à la bataille de Parme ; un autre mourut lieutenant au régiment Dauphin ; un quatrième forma le rameau de *Perthey*. Il laissa quatre enfants, dont un, Joseph Deu de Montigny, officier au régiment Dauphin, dont le fils unique, mousquetaire du roi, a été fusillé révolutionnairement à Reims le 4 mars 1796. Un de ses frères fit la campagne de l'armée de Condé, et eut de Marie Boulon d'Arrigny, plusieurs enfants.

La noblesse de la famille Deu a été constatée par l'arrêt du conseil d'Etat en maintenue du 26 août 1696, les lettres patentes confirmatives du 1er décembre 1725, et les conclusions du conseil de la ville de Châlons des 8 août 1643 et 25 janvier 1715.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois pattes de griffons de sable.*

Couronne de marquis.

Les branches autres que celles de Vieux Dampierre portent :

D'or, au chevron d'azur, chargé sur la pointe d'une étoile d'or, accompagné en chef de deux couronnes de laurier de sinople et en pointe d'une patte de griffon de sable.

Couronne de comte.

DEUX-FONTAINES (*de*). — *Voy.* d'Argent de Deux-Fontaines.

DEVAULX.

Famille originaire du Dauphiné, ayant possédé la seigneurie du Croscau.

Elle a donné un maréchal de camp d'artillerie, anobli sous le titre de baron en 1814.

Armes : *De sable à trois casques de profil d'argent : au chef de sinople, chargé d'une pile de boulets, accostés à dextre d'une ancre et à sénestre d'une épée en pal, le tout d'argent.*

DEVAULX DE BERTHET.

Devaulx (Augustin-Marie) demeurant aux Morets, par Saint-Gérand-le-Puy (Allier), né à Cellule, canton de Riom (Puy-de-Dôme) a obtenu l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de *de Berthet.*

DEVEZEAUX DE RANCOGNE.

Famille originaire de Poitou, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, surmontée d'une étoile de même : au chef danché d'or.*

DEVISE — *Voy.* Mégret de Devise.

DEYDIER — *Voy.* de Possel Deydier.

DEYDIER DE PIERREFEU.

La famille Deydier, des seigneurs de Mirabeau, est originaire de Nancy en Lorraine, où elle a exercé des charges honorables dans la robe.

Claude Deydier qui s'était transplanté en Provence, avait d'abord servi dans les mousquetaires. Il fut ensuite capitaine dans le régiment de Champagne par brevet du 25 février 1673. Il quitta le service et se retira à Marseille, où il épousa Thérèse Pélicot, fille de noble Bernardin. Il fut reçu trésorier général de France le 26 juin 1694, ensuite de la démission que fit de cette charge Jean *Curiol*, son oncle maternel. Celui-ci le constitua son héritier universel par son dernier testament en date du 7 jutn 1691, à la charge de porter son nom et ses armes. Claude mourut en 1709, et sa veuve acheta en 1716 la terre de Mirabeau-lès-Digne.

Un de ses fils, André-Bruno Deydier-Curiol, seigneur de Mirabeau, a été reçu conseiller au parlement de Provence le 15 octobre 1729. Il a épousé par contrat du 9 mars 1728, demoiselle Thérèse de *Corriolis* de Limaye, fille de Joseph de Corriolis, baron de Limaye, seigneur de la Bastide, et de Françoise de *Dedons Pierrefeu.* De ce mariage, il eut plusieurs enfants.

Armes : *Parti: au 1 d'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un cœur, le tout du second émail; au 2 de gueules, au cœur d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DEZERSEUL. — *Voy.* Léziart de Dezerseul.

DIANOUS DE LA PERROTINE

Famille originaire du comtat Venaissin, sur laquelle les renseignements touchant l'historique de sa noblesse, nous font défaut.

Armes : *Parti : au 1, d'argent à trois croisettes d'azur rangées en pal : au 2, de gueules, au fer de lance d'argent posé en bande.*

DIBARD DE LA VILLETANET.

Famille originaire de Bretagne ayant possédé les seigneuries de la Pyrie et de la Noë, de la Villetanet, de Grillemont.

D'ancienne extraction. elle a prouvé à la réformation de 1668, une suite de sept générations.

Elle a pris part à la réformation et montres de 1479 à 1513.

Le premier auteur connu est *Jean*, écuyer dans une montre reçue à Dinan en 1378; nous trouvons ensuite *Josselin*, époux en 1460 de Marie Gostel, qui fut père de deux enfants ; et un volontaire au combat de Saint-Cast en 1758.

Armes : *D'argent, à trois têtes de maure de sable, tortillées et couronnées d'or.*

DIDELOT.

Famille. originaire de Lorraine, ayant possédé les seigneuries de Seigneulles, de Jarville, des Espinolles, de Faguieris, de Sommelome et autres lieux.

Cette famille s'est successivement transplantée en Champagne et dans l'Ile-de-France. Elle tire son origine par les femmes de l'ancienne maison de Villers-aux-Vents, fondue elle-même au xve siècle dans celle de Fargeault.

Le premier membre connu de cette famille est Claude Didelot, qui vivait à la fin du xve siècle.

Le titre de baron a été concédé en 1809, sous le premier Empire.

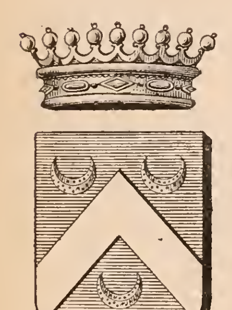
Cette famille a donné : un secrétaire du roi en 1772 ; un ministre plénipotentiaire en 1809 ; un vice-amiral en 1871.

Armes : *De sable* (primitivement de *pourpre*) *au sautoir gironné d'argent et de gueules de seize pièces surmonté en chef d'une étoile d'or ; au franc-quartier sénestre: de gueules, à la tête de lion arrachée d'argent, franc-quartier des ministres employés à l'extérieur.*

Timbre : un dragon de sable, lampassé et allumé de gueules, aux ailes d'argent et de gueules, issant d'un tortil de *sable*, d'argent, de gueules et d'or, soutenu d'un armet morné d'argent. couvert d'un lambrequin aux métaux et couleur de l'écu.

(Titre original en parchemin des lettres récognitives de noblesse, du 29 septembre 1566, données à Claude Didelot par le duc Charles de Lorraine.)

DIENNE (*de*).



Maison d'ancienne chevalerie, connue en Auvergne, dès le IXe siècle.

Elle a possédé de grands biens dans cette province et s'y est divisée en plusieurs branches, alliées aux principales familles de la région parmi lesquelles nous citerons les de la Tour d'Auvergne, Murat, Aubusson, Foix, Scorailles, Tournemire, Montboissier, etc... Elle compte plusieurs chevaliers croisés: Léon Ier de Dienne qui prit la croix en 1095 et fit le siège de Tripoli en 1103; Léon II qui, avant de partir pour la seconde croisade donna des terres à l'abbaye d'Obazine pour établir dans la montagne du Limon une ferme cistercienne; Léon III dont l'écusson figure dans la grande salle des croisades, au palais de Versailles, sous la date de 1190. D'anciens inventaires donnent la description du château de Dienne dont quelques ruines seules subsistent. Cette forteresse que défendaient trois enceintes fut vainement assiégée par les Anglais en 1359. Jaubert de Dienne qui en soutint le siège, aidé de son oncle paternel Astorg, grand prieur d'Auvergne, contribua à chasser les étrangers du pays. Lors de la lutte engagée entre la royauté et la féodalité, Guillot, seigneur de Dienne, et François-Antoine de Dienne, seigneur de Nussargues et de Moissac, son frère vinrent en aide aux enfants du malheureux Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, après la condamnation de leur père et contribuèrent, sous Charles VIII à leur faire rendre une partie de leurs biens. Pendant les guerres de religion les chefs de la maison de Dienne furent à la tête du parti catholique. François de Dienne, lieutenant général des armées du roi, chevalier des ordres, fut bailli de la Haute-Auvergne dont il commandait le ban en 1545. Son fils Jean fut tué à l'assaut du Mur-de-Barrès occupé par les protestants. Le fils de ce dernier, marié à l'héritière de la puissante maison de Mordogne, Gabrielle de Foix, possédait, dit Jehan de Vernyes 25.000 livres de rente en la province. Sous Louis XIV, la maison de Dienne a donné un grand nombre d'officiers à nos armées de terre et de mer, entr'autres deux lieutenants généraux et un chef d'escadre. C'est en faveur d'un de ces lieutenants généraux que le roi détacha du duché de Mercœur, le mandemant d'Allanche et c'est, depuis cette époque, que le titre de comte a été porté par lui et par les siens. Au moment de la Révolution, la maison de Dienne était représentée par le comte Jean de Dienne, seigneur de Noissac, Nussargues et autres lieux, député de la noblesse d'Auvergne aux états provinciaux tenus à Clermont en 1787, par Jean-Louis de Dienne, chevalier de Malte plus tard commandeur, qui représenta les débris de l'ordre aux congrès de Vienne (1815) et d'Aix-la-Chapelle (1818), par Gabriel de Dienne, chanoine comte de Brioude, vicaire général de Saint-Flour qui mourut missionnaire au Tong-King, et enfin pour le chevalier Vital de Dienne qui eut de son mariage (1773) avec Jeanne-Marie de Douhet deux fils l'un et l'autre gardes du corps du roi sous la Restauration.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois croissants d'or, 2 et 1.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux chimères.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Dienne** (Louis-Edouard-Marie-Hippolyte Cte *de*), né le 4 juillet 1848, ancien officier d'ordonnance de l'amiral marquis de Montaignac pendant le siège de Paris, marié en 1876, à Marie-Antoinette de Dordaygue. — Résidence : Chau de Cazideroque, par Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

2° **D.** (Marie-Thérèse, Ctesse *de*) tante paternelle du précédent, chanoinesse du chapitre noble impérial et royal de Maria Schul de Brunn. — Résidence : Chau de Servilly, par La Palisse (Allier).

DIENVAL — *Voy.* Boitel de Dienval.

DIESBACH.

Maison très ancienne. Le premier dont il soit fait mention est Rudolfe, baron de Diesbach, qui d'Allemagne, vint s'établir en Suisse en 1191. Il était chambellan de l'Empire.

Louis de Diesbach, premier du nom, négocia en 1384, le mariage d'Isabeau de Bavière avec Charles VI, roi de France, qui, pour le récompenser de ses services, lui fit épouser la riche héritière de l'ancienne maison de Pome, en France, fille d'honneur de la reine.

Nicolas de Diesbach, premier du nom, colonel au service de l'empereur Sigismond, en reçut à Bâle, pour *les services qu'il lui rendit en Hongrie* une bague où il y avait *deux lions* gravés : ses descendants ont *écartelé* dans leurs armes ces lions.

Nicolas de Diesbach, deuxième du nom, élu par son mérite, à l'âge de trente ans, chef de la République, fut envoyé en ambassade au nom des huit cantons, auprès de Louis XI roi de France; il conclut en 1474 la première alliance entre ce prince et le corps helvétique.

Jean de Diesbach, deuxième du nom, fut élevé page du roi Louis XII ; et François Ier, en 1521, l[...]

fit maréchal de camp, charge très distinguée alors, n'y en ayant que deux ou trois dans le royaume.

Il fut fait conseiller d'Etat par ce prince, qui lui accorda *en récompense de ses services* les terres de Lange en Poitou et de Vendable en Auvergne, confisquées sur le connétable de Bourbon. Il fut tué à la bataille de Pavie, le 24 février 1525, à la tête de son régiment, qui était de 6.000 hommes, avec 7 membres de sa famille.

Imbert de Diesbach, deuxième du nom, fut fait, en 1591, colonel des gardes suisses de Henri IV, roi de France, et se battit en duel devant le roi et toute la cour, contre un seigneur espagnol, qui avait défié les chevaliers de la cour de France. Il reçut un coup d'épée à la main ; mais il fendit la tête de son adversaire ; et Henri IV, *en récompense de sa valeur*, lui fit présent *d'une riche chaîne d'or, avec son portrait*, pesant 1200 pistoles, qu'il laissa à sa famille, avec ordre de ne la point diviser.

Une branche établie à l'époque de la Réforme de Calvin, dans le canton de Fribourg, pour rester fidèle à la religion de ses pères, a fourni François-Philippe de Diesbach, du canton de Fribourg, qui entra comme cadet au régiment des gardes suisses en 1700, fut nommé lieutenant colonel le 26 mars 1713, colonel en octobre 1719, maréchal de camp en mars 1738 et commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 10 mars 1743. Depuis deux siècles cette branche a toujours donné des officiers distingués aux régiments suisses qui servaient en France.

Un rameau puîné, chassé de son pays comme le précédent, par l'invasion du calvinisme, alla se fixer en 1559 dans la province de Franche-Comté. Elle a donné des officiers au service de l'empereur et des archiducs des Pays-Bas et un chevalier de Saint-Georges, Gabriel de Diesbach, chanoine et archidiacre de la métropole de Besançon, prieur de Vaucluse, reçu en 1569, mort en 1584. L'un d'eux eut un régiment de cuirassiers et mourut en Flandre. Deux autres furent lieutenants généraux et chambellans de l'empereur. Cette branche paraît s'être éteinte ou avoir quitté la Franche-Comté à l'époque de la conquête de cette province par Louis XIV.

Le comte de Diesbach de Belleroche, fut brigadier des armées du roi le 15 août 1758, colonel commandant en 1759, et maréchal de camp le 26 février 1761, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçu grand-croix dudit ordre le 25 août 1779 et colonel en 1764.

Il y a eu un seigneur du nom de Diesbach, gouverneur de Sardaigne, qui a été élevé à la dignité de *prince de l'Empire*.

Armes : *De sable, à la barre vivrée d'argent, accompagnée de deux lions contournés de même.* — Alias : *Ecartelé : aux 1 et 4 parti de gueules et d'argent, au croissant montant du même, de l'un en l'autre ; aux 2 et 3, de sable, à la bande vivrée d'or, accostée de deux lions du même, armés et lampassés de gueules.*

DIETRICH.

Ce nom, assez répandu dans l'Alsace, paraît avoir été porté par plusieurs familles. A l'une d'elles appartenait Jean Dietrich, banquier et membre du conseil des vingt et un de Strasbourg, en 1696. Philippe-Frédéric, baron de Dietricht, né à Strasbourg en 1748, célèbre minéralogiste, embrassa avec ardeur les principes de la Révolution. Il fut décrété d'accusation en 1793, acquitté par le tribunal du Doubs ; mais retenu prisonnier et ramené à Paris. De nos jours les Dietrich de Niederbronn, près Reichshoffen, se sont fait une réputation dans l'industrie. Leur chef était au moment de la dernière guerre, maire de Niederbronn et membre du conseil général du Bas-Rhin.

Armes : *D'azur, au soleil d'or.* (Enregistrées en 1696.)

DIEUDONNÉ (*de*).

Cette famille, originaire de Lorraine, est issue de Nicolas Dieudonné, sommelier d'Echansonnerie du duc Antoine, qui lui donna des lettres de noblesse, le 14 janvier 1511. La souche se partagea en deux branches, dont l'une est restée en France, où elle est encore représentée par le comte Dieudonné, qui habite Nancy. L'autre s'établit dans les Pays-Bas, lors des guerres civiles du xvie siècle.

Gabriel Dieudonné, capitaine de dragons au service impérial, accompagna Guillaume, prince d'Orange, en Angleterre. A son retour sur le continent, il fit sous le général Malbrough toutes les campagnes de 1690 à 1709. Son petit-fils fut père de Louis-Alexandre, baron de Dieudonné, né à Louvain en 1802, échevin de cette ville de 1836 à 1842, marié en 1830 avec Jeanne Joesten, dont postérité.

Armes : *Parti : au 1, d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, et couronné d'or ; au 2 d'azur, à trois étoiles à six rais d'or.*

Devise : *Fortiter et lucide.*

DIEULEVEULT.

Famille originaire de Normandie, ayant possédé les seigneuries de Penquer, de Launay, de Kerdréhouarn, du vieux Châtel, de Silevis.

Le premier auteur connu est *Marin*, qui rendit aveu en 1620, à la seigneurie de Kermabilon, paroisse de Plusquellec ; *Guillaume*, épousa vers 1650, Renée de Bothom, de la maison du Stangier, paroisse de Plouguen.

Cette famille anoblie par lettres de 1816, s'est encore alliée en Bretagne aux Le Borgne, de Coëtivy, le Gentil de Rosmorduc, Kermenguy, Le Dall de Tromelin.

Les seigneurs de Beauvais, près Domfront, de même nom et armes, ont produit : Jacques, gouverneur des Essarts, en Bas-Poitou, en 1650.

François-Marie Dieuleveult, seigneur de Launay, Dustanger, de Penquelès, etc., né à Carhaix, le 19 août 1749, chevalier de Saint-Louis, se maria en 1796 le 25 juin, à demoiselle de Coëtivi, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à six croissants contournés d'argent, posés 3, 2 et 1.*

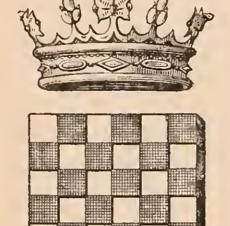
Devise : *Diex le volt.*

DIGEON.

Famille originaire d'Ile-de-France, dont un des membres porte le titre de baron, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Coupé : au 1 parti d'argent, à trois étoiles d'azur et de gueules, à l'épée d'argent ; au 2 d'azur, à la cuirasse d'argent bordée d'or et de sable, traversée par un sabre d'argent garnie d'or en fasce.*

DIGOINE (*de*).



La maison de Digoine, d'ancienne chevalerie, a eu pour berceau la terre de Digoine qui était la première baronnie du Charollais.

Son nom et ses armes figurent dans les salles des croisades du musée de Versailles; et l'on suit sa filiation depuis Liebaud, sire de Digoine, qui, ainsi qu'on le voit dans l'histoire des grands officiers de la couronne, épousa vers l'an 1050, la fille de Guichard, sire de Beaujeu.

Elle a produit : des chevaliers croisés et de nombreux chevaliers à l'époque féodale, deux entre autres tués à la bataille de Poitiers; des chevaliers de Malte ; des comtes de Lyon et de Brioude; plusieurs généraux; des chevaliers de Saint-Louis; et nombre d'officiciers supérieurs et de tous grades, de terre et de mer, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

La branche ainée est tombée en quenouille avec Marie de Digoine, fille de Jean, seigneur de Digoine, chevalier Banneret, Bailli d'Auxois, et l'un des principaux chef de l'armée de Jean-sans-Peur, laquelle épousa en 1390, Robert de Damas, auquel elle apporta en dot la baronnie de Digoine; leurs descendants furent connus sous le nom de Damas-Digoine.

La branche des seigneurs de Thianges finit avec Chrétien de Digoine, seigneur de Thianges, qui tint un rang considérable à la cour des ducs Philippe le Bon, et Charles le Téméraire; à la mort de ce dernier, Chrétien de Digoine fut du nombre des seigneurs qui soutinrent les droits de Marie de Bourgogne, et Louis XI lui fit trancher la tête en 1481, pour avoir pris le parti de cette Princesse.

La branche des seigneurs et marquis du Palais a pour auteur Jean de Digoine, Damoiseau, fils de Robert, sire de Digoine, grand chambellan de Bourgogne, et de Anne de Blanchefort de Créquy, lequel épousa en 1359, Guyette de Pouilly, dame du Palais.

A cette branche appartient le commandeur de Digoine du Palais, chef de l'Escadre, ayant commandé la marine, qui se signala par de nombreux faits de guerre; le 12 septembre 1692 avec trois vaisseaux et trois brûlots, il mit en déroute une escadre de neuf vaisseaux hollandais.

Elle avait pour chef à la fin du siècle dernier le marquis de Digoine du Palais, maréchal du camp, qui fut député de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789.

Armes : *Échiqueté de sable et d'argent de six points et de sept tires.*

Tenants : *Deux anges.*

Devise : *Virtuti fortuna comes.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Digoine du Palais** (Humbert-Pierre-Henri, Mis *de*). — Résidence : ch^au^ de Lamartine, près Pont-Saint-Esprit (Gard), chef du nom, né en 1824, fils de Philippe-François et de Marcelline de Vanel, marié en 1852, à Marie-Alexia-Madier de Lamartine, petite nièce du général-baron Madier de Lamartine, dont *a*) Gaëtan, qui suit, *b*) Yvonne, mariée à Paul de Villeperdrix.

2° **D. du P.** (Gaétan, Cte *de*), capitaine-adjudant-major d'infanterie territoriale, fils du marquis, même résidence, et au château de Dondin, près Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire), né en 1855, marié en Charollais, en 1890, à Jeanne d'Antil de Ligonès, fille du comte et de la comtesse, dont *a*) Marcelle, née en 1891 ; *b*) Guy, né en 1893.

3° **D. de P.** (Charles, Cte *de*), cousin germain. — Résidences : Ch^au^ de Bélair, près Pont-Saint-Esprit (Gard), né en 1824, fils d'Édouard et de Virginie de Vanel de Lisleroy, marié en 1851, à Valentine de Talode du Grail, fille d'Edouard et de Mlle de Talancé, dont *a*) Gaston, né en 1855 ; *b*) René, officier de cavalerie, né en 1856 ; *c*) François, né en 1859 ; *d*) Amicie, mariée à Dom José de Espana de Orteu ; *e*) Marthe.

DIJOLS DE MONDOT.

Le titre de baron a été octroyé à François-Etienne Dijols, colonel des carabiniers de la garde

royale, par Louis XVIII pour services rendus pendant l'émigration. Les représentants actuels de la famille ont, paraît-il, obtenu le droit d'ajouter à leur nom patronymique celui de leur mère : Mondot de Lagorce, qui s'éteint par suite du décès en 1876 de André-Joseph-Jules Mondot de Lagorce.

Armes : *De sable, à l'épée d'or, la garde d'argent, la pointe haute.*

DIJON DE CUMANE.

Famille, originaire du Dauphiné sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à dix joncs de sinople posés sur une terrasse de même.*

DILLON.

Comtes Dillon, en France, vicomtes Dillon, comtes de Roscommon, pairs d'Irlande, maison d'ancienne chevalerie, originaire de ce dernier royaume, où elle florissait dès l'an 1185. Elle s'est illustrée par ses services et par les emplois considérables dont elle a de tout temps été revêtue. Une branche de cette maison s'est établie en France avant la Révolution Elle a donné un archevêque de Narbonne, deux généraux dont l'un périt victime de l'insubordination de ses soldats, en 1792, et l'autre victime du tribunal révolutionnaire, en 1794. Cette branche comptait sous la Restauration deux généraux, et plusieurs officiers au service du roi.

Armes : *D'argent, au lion léopardé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur.*

DINECHIN — *Voy.* Dupont de Dinechin.

DINO (*de*). — *Voy.* Talleyrand

DION (*de*).

Ancienne et illustre famille de Brabant, qui tire son nom de la terre de *Dion-le-Val* située dans le duché de Brabant, à une lieue de la ville de Ware, et à cinq lieues de celle de Bruxelles.

Cette terre de Dion-le-Val, très considérable tant par son château que par ses domaines immenses, a fait l'apanage d'un cadet des anciens seigneurs de Ware, souverains du Brabant, dont les descendants ont toujours depuis porté le nom de Dion, avec les armes, couronne et supports, telles qu'elles sont gravées sur quatre mausolées en marbre qui existent encore dans le cœur de l'église paroissiale de Dion-le-Val. Ces monuments sont la preuve authentique des alliances, de la haute noblesse d'ancienne extraction, et des attributs attachés aux armoiries de la maison de Dion.

Le premier auteur connu est Jean de Dion qui prit part à la cinquième croisade, ainsi qu'on le voit par l'emprunt qu'il fit à des marchands génois, au camp devant Damiette, en septembre 1218; son nom et ses armes figurent à la salle des croisades à Versailles.

La maison de Dion se partagea en deux branches du chef des petits-fils d'Adrien mort en 1542.

Gilles, l'aîné, continua de résider au Brabant. Sa descendance mâle s'éteignit au commencement du XVIIe siècle.

Jean de Dion, frère puiné de Gilles, commença la branche cadette. Il reçut en apanage la terre de Wandonne, qui fut érigée en baronnie par lettres de Louis XV, données le 3 février 1761, en faveur de Louis-François-Jérôme de Dion, quatrième descendant de Jean.

La maison de Dion a donné des officiers généraux au service des rois de France et d'Espagne, des chevaliers de Saint-Louis, des chanoines des chapitres nobles de Nivelles, de Maubeuge et de Bourbourg. Elle a contracté ses principales alliances avec les maisons d'Alsace Henin, d'Arenberg, de Bryas, etc.

Elle a joui des honneurs de la cour le 12 novembre 1784, en vertu des preuves de noblesse faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : *D'argent, à l'aigle éployée ou de l'Empire de sable, becquée et membrée d'or, ayant sur l'estomac un écusson de sable, chargé d'un lion d'or, et bordé d'une engrelière du même.*

Couronne ducale.

Cimier : *Une tête d'aigle.*

Tenants : *Deux sauvages armés de massues hautes, couronnés et ceints de lauriers.*

Légende : *Domine, ad adjuvandum me festina.*

DIONIS DU SÉJOUR.

Louis XIV par un édit du mois de mai 1691, avait créé soixante nouvelles charges de secrétaire du roi; Pierre Dionis fut pourvu de l'une d'elles le 25 du mois de juillet 1693; vers la même époque, François-Jean Dionis, son frère, était notaire au Châtelet. Il fut élu échevin de la ville de Paris en 1698. Il acheta le 20 avril 1719, une charge de secrétaire du roi. La famille Dionis s'est perpétuée jusqu'à nos jours. C'est sans doute une de ses branches qui est aujourd'hui connue sous le nom de Dionis du Séjour. Elle porte les armes que nous donnons plus loin et qui présentent quelques légères différences avec celles de l'échevin. *L'Armorial de la ville de Paris* attribue à ce dernier des *coquerelles* au lieu des *ananas* et interdit les émaux du chef.

Les Dionis du Séjour ont pour blason : *D'azur, à trois ananas d'or; au chef d'or chargé d'une croix potencée de gueules.*

DIONNÉ. — *Voy.* Lebelin de Dionne.

DIVIDIS DE SAINT-COSME.

Armes : *D'azur, à trois fuseaux d'or surmontés d'un lion léopardé d'or en chef.*

Devise : *Dividendo crescunt.*

DIVONNE (de). — Voy. Laforest de Divonne.

DODUN.

Cette famille, originaire de Bourgogne, descend de Gaspard Dodun, avocat au parlement, associé dans les fermes générales de Sa Majesté, reçu secrétaire du roi le 7 juillet 1655, pourvu des lettres d'honneur le 1er août 1675, et décédé le 24 mai 1701. Claude Dodun a été admis secrétaire du roi en la chancellerie de Navarre en 1705 ; Charles-Gaspard Dodun, conseiller au parlement, mourut en 1716, laissant un fils, Charles-Gaspard Dodun, contrôleur général des finances, créé marquis d'Herbault en mars 1623, et marié à Marie-Anne de Sachat, il mourut sans postérité.

La branche cadette est connue aujourd'hui sous le nom de *Kerroman*, qui est celui d'un château et d'un domaine sis dans la banlieue de Lorient.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un lion issant de gueules, et accompagnée de trois limaçons d'argent* ; alias : *de trois grenades tigées et feuillées d'or, ouvertes de gueules.*

DOÉ DE MAINDREVILLE.

Famille originaire de Champagne qui a porté successivement le nom de Doé ou Doe. Ses armes ont été enregistrées en vertu de l'édit du 20 novembre 1666.

Armes : *D'azur, au créneau*, alias *au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.*

DOGNON (du). — Voy. Vidaud du Dognon de Pomerait.

DOLLIN DU FRESNEL.

Famille d'origine chevaleresque, dont plusieurs branches se sont établies dans la Picardie et le Languedoc, puis en Hollande : celle-ci a ajouté à son nom celui de du Fresnel.

Jean Dollin, chevalier, fut envoyé en 1408, par le duc d'Orléans, et messire Jean de Braques, seigneur de Saint-Morise, aux gens des aides de Picardie, pour porter des lettres closes de ce prince. Guillaume Dollin, chevalier et porte-enseigne des lances de S. M., dans la compagnie des seigneurs de Bonnevel, en 1539, était frère de Minrette Dollin, qui épousa Laurent de Polastron ; un fils issu de ce mariage, hérita dudit Guillaume Dollin, en vertu d'un acte en parchemin, et souscrit par Jehan de Boslinard, écuyer, et Jean d'Espaigne, écuyer, qui attestent, en leur qualité de porte-enseigne et d'hommes d'armes, dans la compagnie de M. de Bonnevel, connaître ledit Polastron comme neveu et héritier dudit Guillaume Dollin, autant que fils de feue Minrette Dollin, sa sœur femme dudit Laurent de Polastron, de qui nulle autre personne n'est plus apte, par sa proximité, à recueillir ladite succession. Cet acte est du penultième jour de décembre 1539. Cette famille a fourni, de toute ancienneté, des hommes d'armes et des officiers distingués.

Armes : *De gueules, au lion d'or, armé et lampassé de sinople, tenant dans sa patte dextre un cimeterre d'argent, garni d'or, le bout du cimeterre surmonté d'une étoile d'argent.*

DOMEC (de).

Les seigneurs de Domec, de Lucq, de Belluix, etc., sont originaires du Béarn.

Ils se sont alliés aux d'Abidos, de Neys, de Badet, de Lapuyade, de Salles-Duprat, de Broucaret, de Saint-Cricq, etc.

Ils ont donné des chevaliers de Saint-Louis, des mousquetaires de la garde du roi, des officiers dans les armées, etc.

Armes : *Losangé d'or et d'azur, à un pal d'argent.*

DOMECY (de).

Famille, originaire de Béarn en possession d'un titre de baron, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Losangé d'or et d'azur, flanqué d'or.*

DOMET.

Famille originaire de Franche-Comté, ayant formé deux branches : celle de Vorges et celle de Mont.

Un arrêt de la chambre des comptes de Dôle, du 16 mai 1749, débouta cette famille de la qualité de noble, et un autre arrêt de la même chambre, en date du 14 août 1751, l'y réhabilita sur la preuve de la possession centenaire de la noblesse graduée par des avocats et des médecins de ce nom. Cette famille a donné plusieurs magistrats et plusieurs capitaines.

Armes : *D'or, à l'arbre arraché de sinople.*

DOMMARTIN (de). — Voy. Pasquier de Dommartin.

DOMPIERRE D'HORNOY.

La famille de Dompierre d'Hornoy tire son nom de la commune de Dompierre-sur-l'Authie, dans le canton de Crécy ; elle a toujours joui d'une haute notoriété industrielle et commerciale. Ses aïeux étaient, au xve siècle, à la tête des grandes manufactures d'Abbeville, puis armateurs et négociants ; vers 1400, un Dompierre figure parmi

les cent notables d'Abbeville qui prêtèrent 20.000 livres au duc de Bourgogne.

Pendant plusieurs siècles nous voyons les de Dompierre en possession, soit des charges consulaires, soit des fonctions municipales. C'est un Dompierre qui est consul à Abbeville en 1577 ; un autre en 1591 ; un troisième président en 1603 ; et l'on compte jusqu'à seize de Dompierre dans l'échevinage d'Abbeville, de 1531 à 1604.

C'est aussi un Dompierre qui est maieur en 1683, et 80 ans plus tard, c'est encore un de Dompierre qui gouverne cette cité ; une demoiselle de Dompierre, qui reçut, pour prénoms *Fidèle-Abbeville*, épousa le fameux géographe du roi Louis XIII, Nicolas Samson.

La famille de Dompierre avait acquis, à une certaine époque, la terre de Fontaine-sur-Maye, et souvent, depuis, le nom du fief se trouve subtitué dans le langage quotidien, au nom patronymique. C'est ce qui s'explique pourquoi, dans la correspondance de Voltaire, on rencontre tant de lettres adressées à Madame de Fontaine (de Dompierre) sa nièce. L'amiral actuel est l'arrière-petit-neveu de Voltaire, et son aïeul, M. Dompierre d'Harnoy président au parlement de Paris, a figuré nominativement comme légataire du testament du célèbre philosophe auprès de Mme Denys et de M. l'abbé Mignot.

Sous la Restauration, M. Dompierre d'Hornoy fut envoyé à la chambre des députés jusqu'en 1830, époque à laquelle il renonça à la vie politique.

Charles-Marie-Albert, né le 24 février 1816, fut vice-amiral.

Charles, capitaine d'artillerie, fut emporté par un boulet devant Sébastopol, au moment où il commandait le feu de la batterie.

Albéric fut officier de marine, maire de Foudrinoy, et président du conseil d'arrondissement d'Amiens.

Cette famille s'est alliée à la maison Arouet (par la sœur de Voltaire) et à la maison de Florian, par l'oncle du fabuliste.

ARMES : *D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Couronne de comte.

DOMPSURE. — *Voy.* BERNARD DE DOMPSURE.

DON DE CÉPIAN.

Famille originaire du Languedoc.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une cloche d'argent ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

DONDEL.



Famille originaire du Maine, ayant possédé les seigneuries de Montigny, de Brangolo, de Pendreff, de Keranguden, de Kergonano, du Faouëdic, du Vaugonan, du Parc.

Elle a été maintenue au conseil en 1674 et 1707 et par arrêt du parlement de 1777, sur la preuve de sept générations.

Le premier auteur connu est Jean, vivant en 1550. Nous trouvons ensuite : Guillaume, maître des comptes en 1661, conseiller au Parlement en 1666 ; Jean-François, évêque de Dol en 1767.

La branche aînée s'est fondue dans du Hardaz, en 1620.

ARMES : *D'azur, au porc-épic d'or.*

DEVISE : *Qui s'y frotte s'y pique.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Dondel de Kergonano**, chân de Kergonano, par Baden (Morbihan).

2° **D. de K.** — Résidence : Clisson (Loire-Inférieure), marié à Félicie de POULPIQUET DE BRESCANVEL.

DONJON DE SAINT-MARTIN.

Famille originaire d'Ile-de-France, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'or, à la fasce d'azur, chargée d'une étoile d'or ; au chef emmanché de trois pièces d'azur.*

DONNET DE FONTROBERT.

Cette famille très ancienne, tire son nom de Fontrobert, d'un vignoble dans lequel se trouve une fontaine nommée, en patois la *Fount-Roubert*. La légende prétend que saint Robert, en donnant le baptême en Bas-Limousin, se servait de l'eau de cette fontaine, et que de là provient le nom de Fontrobert. Ce nom a été ajouté au nom patronymique, à une époque que l'on ne saurait préciser, puisque les vieux actes parlent de Donnet, et d'autres moins antiques, Donnet de Fontrobert, dénomination qui a été maintenue.

Originaire de Picardie, Donnet, qui a fait souche en Normandie, était déjà établi en Limousin, l'an 1400, et a formé deux branches : DONNET DE FONTROBERT et DONNET DE LA MAZARIE, du nom d'une terre que la famille possédait de temps immémorial.

Elle a donné des écuyers aux maisons de Ventadour, de Lastours et de Pompadour, des capitaines et des lieutenants de milice, en Limousin, un lieutenant général de la sénéchaussée d'Uzerches, du nom de DONNET DU ROUVEIX, etc.

A des époques plus rapprochées de nous, ceux du nom de Donnet se sont toujours distingués dans les armes, ce qu'attestent divers titres.

ARMES : *D'azur, à trois demi-vols d'or.*

DONOP DE MONCHY.



La famille Donop, alliée entre autres à celle de Cambronne a fourni plusieurs généraux, et beaucoup de ses membres moururent au service de leur pays.

La caserne de cavalerie à Nancy porte le nom de Donop.

La famille portait les titres de comtes et barons.

Le général baron Donop, mort à Waterloo, dans cette charge fameuse que Victor Hugo raconta en vers émouvants, avait été promu au grade de maréchal de camp (général), alors qu'il était à peine âgé de 40 ans. Il était né à Cassel (Hesse française) le 3 juin 1773 (Frédéric-Guillaume de Donop), et avait comme père, Charles-Émile de Donop, mort en commandant la brigade d'infanterie légère Hessoise, au siège de Readbanck 1777 (guerre de l'Indépendance).

Le général baron Donop était grand-père du général actuel qui porte ce nom, lequel était fils d'un intendant général.

ARMES : *D'argent, à une échelle de gueules.*

DEVISE : *Do nup.*

DOQUIN DE SAINT-PREUX.

Famille originaire de la province de Champagne.

Un *Doquin* (François-Charles), né à Saint-Dizier (Haute-Marne), le 2 décembre 1768, fit partie de l'armée de Condé, d'abord dans la compagnie n° 10 des chasseurs nobles, puis dans la compagnie Lepelletier d'Aryer, du régiment de Bison-Artillerie. Il se distingua, en 1796, au combat de Riberach et reçut sur le champ de bataille les félicitations du prince, témoin de sa belle conduite.

Il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 5 octobre 1814, rejoignit Louis XVIII, pendant les Cent Jours à Terremonde, et fut nommé capitaine d'artillerie à l'armée royale, en Belgique.

Anobli par lettres patentes du roi du 7 septembre 1816, il fut autorisé, par ordonnance royale du 24 septembre 1817, à joindre à son nom celui de Saint-Preux.

Nommé chevalier de l'ordre du Phénix de Hohenlohe, le 16 avril 1819, et de l'ordre de la Légion d'honneur le 17 août 1822, il mourut en 1827, chef de bataillon d'artillerie.

ARMES : *D'or, à la bande de gueules, chargée d'un lévrier passant d'argent accolé d'or.*

DEVISE : *Semper et ubique.*

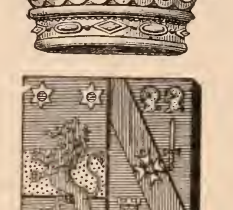
DORDAYGUE (*de*).

Famille originaire de Biscaye, fixée en Agénois depuis 1430. Alliée aux Bourran-Beaupuy, Dienne, Scorailles, Gueydon, de Dives, Bonol, Marcellus, etc.

ARMES : *De gueules, au lévrier colleté d'or, regardant un soleil de même placé au quartier dextre du chef de l'écu.*

DORÉ (*du*). — *Voy.* BARBIER DU DORÉ.

DORÉ ou DOREZ DE BROUVILLE.



Cette famille, originaire de la Lorraine, a possédé la seigneurie et comté de Brouville, les seigneuries de Livry, Fresnes, Mehon, Crépy et autres lieux. Elle remonte certainement au moins à la fin du XVe siècle, où l'on trouve un Jacques de Brouville, seigneur de Livry (Bibl. nat. m. 15 France-25783, n° 56, montre de la compagnie d'hommes d'armes de Jacques de Brouville, seigneur de Livry, vers 1500).

Sa filiation authentique ne se peut prouver cependant qu'à compter de Claude Dorez ou Doré, seigneur de Fresnes, Brouville, etc., écuyer, capitaine de cent hommes de guerre, qui ivait en 1610.

Cette famille a formé deux branches : la branche aînée, et la branche cadette, cette dernière seule existante.

Elle s'est alliée aux familles d'Auburtin, Drouville, de Féron, Leleu, d'Oheville, de Tervenus, de Bellefonds, Ragot, de Grotckowski, Marey, etc.

Cette famille a donné 5 officiers de Saint-Louis, un général, un colonel des gardes d'honneur, sous le premier empire (détaché dans le grand-duché de Toscane), plusieurs officiers et gentilshommes de la chambre du roi.

Le titre de comte date de 1709, et provient d'une concession du duc de Lorraine, en récompense de services rendus par Claude-Nicolas Doré de Brouville, pendant sa captivité en Allemagne, etc.

ARMES : *Parti : au 1 d'azur, à la fasce d'or, au lion de gueules brochant sur le tout, accompagné de deux molettes d'argent mises en chef* (ARMES ANCIENNES), *au 2 d'azur, à la bande cousue de gueules, chargée d'une*

croix de Saint-Louis d'argent, accompagnée en chef de deux casques et d'une épée d'or, et en pointe d'une tour d'argent (concession de la grande-duchesse de Toscane).

Couronne de comte.

Supports : *Deux lévriers d'argent, colletés de gueules.*

Devise : *Robore, fide, virtute.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Dorez, Cte de Brouville** (Jean-Élie-Marie-René *de*), né en 1852, ancien officier de marine. — Résidence : Paris. Marié le 3 juillet 1878, à Geneviève Marey, petite-nièce du général Marey-Monge, dont Claude-Nicolas-Marie-Jehan, né le 13 octobre 1884.

D., Vte de B. (Gaston *de*), frère du précédent, né en 1863, marié en mai 1888, à Elisabeth Clauzel, petite-nièce du maréchal Clauzel.

DORIA.

Le nom de cette famille qu'on dit en France Doria, est dit en latin, et en italien, *de Auria* ou *d'Auria* et comme en France on prononce *au*, *o*, par exemple Saint-Pol pour Saint-Paul, Orange pour Aurange, de même au lieu d'Auria, on prononce d'Oria, et on écrit à présent Doria.

Les histoires sont toutes remplies des hauts faits de ceux de cette maison; elle était une des quatre principales de Gênes (les trois autres étaient Frelqui, Grimaldi, et Spinola). Il y a environ trois cents ans qu'il s'en est formé deux branches, dont l'une habitait à Marseille et l'autre à Tarascon. Ce fut Louis Doria, chambellan du roi René et du duc de Calabre, son fils, qui s'établit à Marseille : on trouve son nom et celui de son père dans une inscription qui était au tabernacle de l'église des Acoules à Marseille qu'il avait fait faire, où on lisait :

« *Hoc opus fecit fieri nobilis Ludovicus de Auria, filius quondam Oberti, regius cambellanus, ac illustris ducis Calabriæ anno*, 1462.

Il ne laissa point de postérité; mais ayant attiré Lazaro Doria, son neveu, fils de Catanée Doria, il le fit son héritier. Celui-ci fut père de Blaise Doria qui fut trois fois premier consul de Marseille aux années 1517, 1535 et 1547, et qui fut marié avec Marguerite de Fourbin, des seigneurs de Gardane, de laquelle il eut quatre fils et cinq filles. Lazarin, qui était l'aîné, continua la postérité, Jean et Gaspard n'en ont point laissé; Louis fut chevalier de Malte, puis commandeur de Chirole. Les cinq filles furent mariées dans les maisons de Fourbin, d'Escalis, de Glandevez, de Beiffan et de Tieffemanes.

Lazarin ou Lazare Doria, capitaine d'une des galères du roi, fut premier consul de Marseille l'an 1559, et épousa, l'an 1560, Marguerite de Bus, de laquelle il eut Blaise d'Oria, second du nom, qui fut premier consul de Marseille l'an 1604, et qui de Marguerite de Rizzo, sa femme, fille d'Antoine de Rizzo, seigneur de Satournon, et viguier de Marseille, eut Lazarin-Jean-Baptiste-Antoine, et Jean Doria, et deux filles, mariées toutes deux dans la maison de Thomas. Lazarin continua la postérité; Jean-Baptiste est mort chevalier de Malte; Antoine épousa Hélène de Beiffon, mais il n'en a point eu d'enfants, et Jean épousa Hélène de Fourbin, de la branche de Gardane, de laquelle il laissa trois fils, dont l'un, qui avait nom Gasparo, était chevalier de Malte, et une fille, Madeleine Doria, femme d'André de Marmet de Valcroissant, seigneur de Vaumale de la ville d'Apt.

Lazarin Doria, troisième du nom, seigneur de Satournon, fils aîné de Blaise II, laissa de Blanche de Félin, sa femme, Lazarin Doria, quatrième du nom, qui l'an 1556, étant allé à Gênes avec Antoine de Félix, son oncle, qui y alla en qualité de député de la ville de Marseille, fut reconnu par ceux de la famille de Doria par des actes du 8 et du 10 mars reçus par Jean-Grégoire frère, chancelier de la Caza Doria, Simon Landi, et Augustin Pini, notaires à Gênes. Il épousa la même année Isabeau d'Alard, de laquelle il eut des enfants.

La branche des Doria de Tarascon subsistait en la personne de Joachim, de François et de Pierre Doria frères. Joachim se maria en l'an 1664 avec Madeleine de Rignac, fille de Pierre de Rignac, conseiller en la cour des comptes de Montpellier; les autres deux furent chevaliers de Malte. André Doria, leur père, avait épousé l'an 1640 Louise de Save, fille de Valentin de Save, seigneur d'Aiguière et Joachim Doria, leur grand-père, s'était marié l'an 1601, avec Sibile de Joannis, fille d'Arnoux de Joannis, seigneur de Châteauneuf, conseiller au parlement. Ce Joachim était fils de François Diora qui avait épousé, l'an 1567, Marie de Faure, des seigneurs de Vercors en Dauphiné, et petit-fils de Sixte Doria et d'Esprite de Morel, de la ville de Carpentras. Sixte était fils de François Doria, qui fit son testament l'an 1519, et qui l'an 1487, avait vendu une maison qu'il avait encore dans la ville de Gênes. Il était fils de Léonard Doria, noble Génois, premier venu en Avignon, presque dans le même temps que Louis Doria s'établit à Marseille.

Armes : *Coupé d'or sur argent, à l'aigle de sable, couronnée de même, becquée, membrée et languée de gueules, brochante sur le tout.*

Supports : *Deux aigles de sable.*

Cimier : *Une aigle éployée, couronnée de sable, becquée et membrée de gueules.*

DORIDES (*des*).

Branche des seigneurs des Dorides, issue de la maison de la ville des Férolles, en Poitou, famille

noble et ancienne, et qui tire son nom du château de la ville.

L'auteur de cette branche est Nicolas de la ville de Férolles, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Chambertault, la Gatière, la Petitière, des Dorides, la Belle-Marcois, du Fresne, etc. Il fut convoqué, le 8 mars 1635, au rassemblement du ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, et rendit hommage, le 4 juillet 1646, pour son château et maison noble des Dorides, paroisse des Aubiers, où il mourut le 8 novembre 1661. Il avait épousé le 23 octobre 1623, Charlotte des Herbiers, qui lui apporta en dot la seigneurie des Dorides. Il eut de ce mariage plusieurs enfants, qui continuèrent la postérité jusqu'à nos jours.

Charles, maire de la ville de Férolles, comte des Dorides, fut lieutenant-colonel des gardes françaises et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il était né en 1765. Il épousa sa cousine germaine dont il eut postérité.

Cette famille a fourni plusieurs officiers des armées du roi et des chevaliers de ses ordres.

Armes : *D'argent, à la bande de gueules.*

Supports : *Deux lions d'or armés et lampassés de gueules.*

Cimier : *Un lion passant d'or.*

Devise : *Tiens ta foy.*

DORLODOT.

Originaire de la Champagne, la famille Dorlodot s'est divisée en plusieurs branches dont une est restée en France.

Elle descend de Philippe Dorlodot, gentilhomme verrier vivant en 1577.

François de Dorlodot, décédé à Charleroi le 27 avril 1727, s'établit en Belgique par suite de son mariage avec Anne-Michelle de Condé, et il y fonda une des premières verreries de ce pays; son petit-fils, Eugène-François de Dorlodot, sénateur belge, né en 1783, a fait reconnaître sa noblesse par lettres patentes du roi Léopold le 11 février 1857. Son frère, né à Charleroi en 1790, a obtenu une semblable reconnaissance le 29 mai 1860.

Par décret du 29 novembre 1886, Dorlodot des Sarts (Charles) et son fils ont été autorisés à substituer dans leur nom patronymique le mot Essarts au mot Sarts.

Armes : *D'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, à six raies, posées 2 et 1.*

DORMY.

Cette ancienne famille, originaire de Bourgogne, a fourni un colonel de gens de pied en 1535; un président aux enquêtes du parlement de Paris en 1550, des gentilshommes de la chambre, 1601; un évêque de Boulogne et aumônier du roi, 1610; des pages de la reine, du roi et de la dauphine; deux mousquetaires, deux chevaliers de Saint-Louis, deux chevaliers de Malte. Elle a été maintenue en 1669.

Alliances : de Sève, de Seyssel, de Scorailles, de Dio, d'Escrots, de Faubert, d'Amador, d'Anstrude, Davoust, etc.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux perroquets affrontés de sinople, et en pointe, d'un tourteau de sable.*

DORTAN. — *Voy.* Gaufridy de Dortan.

DORTAN ou DORTANS (*de*).

La maison de Dortans tirait son origine d'une seigneurie de ce nom, qui lui appartenait depuis le XIII[e] siècle, lorsqu'elle fut vendue en 1720 par Jean-François de Dortans, grand chantre et comte de Lyon.

Cette maison a formé plusieurs branches dont une seule s'est perpétuée jusqu'à la fin du siècle dernier. Elle a donné des conseillers et chambellans des sires de Thoire et des ducs de Savoie, des gentilshommes ordinaires de la maison de ces princes, des gouverneurs de Genève, de Vercelles, du château d'Annecy, des chevaliers de Malte, des capitaines au service de la France et un lieutenant-colonel du régiment du Maine, décédé lieutenant du roi à Mont-Dauphin en 1738.

La descendance directe, celle des seigneurs de Dortans, de Martigna, de Messia, etc., s'éteignit en 1645 par le décès de Philippe-François, frère de Louis de Dortans, seigneur dudit lieu et de Messia, et de Charlotte-Emmanuelle de la Forest.

La branche des seigneurs du Marteret et de la Barre, en Dauphiné, recueillit alors la terre de Dortans. Mais Victor-Amédée de Dortans, seigneur du Marteret, de Charrey et de Balmette, capitaine de dragons, marié à Louise Claveson, ayant survécu aux deux enfants qu'il avait eus de ce mariage, testa en faveur de ses neveux issus de l'union de sa sœur Marguerite avec Jean-Melchior de Gruel, à la charge qu'ils relèveraient le nom et les armes de Dortans et de Claveson. Quant à la terre et seigneurie de Dortans, elle fut vendue par son frère Jean-François, en 1720, aux Gautier d'Usselle.

La branche des seigneurs de Dona et d'Usselle, détachée de la souche au même degré que la précédente, s'éteignit avant elle dans la personne de François de Dortans, baron de Chevigny, seigneur des Marches.

Celle des seigneurs de Villars et de Champagne, au comté de Bourgogne, fut formée par Pierre de de Dortans, fils puîné d'Humbert et de Jeanne de Clermont. Ce seigneur, ayant fait, en 1820, l'acquisition de la terre du Villars, enclavée dans celle de Saint-Claude, y fixa sa résidence; au nombre de ses descendants, on compte : Humbert de Dortans, conseiller et maître d'hôtel du roi Louis XI en 1481; Claude de Dortans, écuyer, seigneur du Villars, de Berchier, etc., conseiller et chambellan du

duc de Savoie, lieutenant au gouvernement du pays de Vaud; Antoine, gentilhomme servant l'empereur Charles-Quint. Cette branche s'éteignit en Franche-Comté peu de temps après la réunion de cette province à la France.

La maison de Dortans s'est alliée aux meilleures familles du royaume.

Armes : *De gueules, à une fasce d'argent accompagnée de trois annelets du même.*

Cimier : *Un ange vêtu d'argent et de gueules.*

Supports : *Deux anges de même.*

Devise : *Mieux j'attends.*

DORTET DE TESSAN.

Famille, originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à trois cyprès de sinople sur une terrasse; de sable au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

DOUAI DE MONTREDON.

Famille, originaire d'Artois, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De sinople, au chef d'hermine.*

DOUARD DES GADEAUX.

Famille originaire de Bretagne, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même.*

DOUBLE.

La famille Double est originaire de la province de Picardie, d'où elle a passé successivement dans l'Ile-de-France, dans le Languedoc, et enfin en Provence. Sa noblesse remonte au xive siècle, et ses anciennes armes sont rapportées dans l'armorial fait en 1450 par Gilles Le Bouvier, dit Berry, premier roy d'armes du roi Charles VII; elles étaient alors *de sable, à la bande d'or.*

Elle a fourni entre autres personnages marquants, plusieurs magistrats aux parlements de Languedoc et de Provence, plusieurs secrétaires du roi, un évêque, des membres de l'Institut et plusieurs officiers distingués.

Sous le règne de saint Louis, en l'an 1228, un ancien homme d'armes de l'évêque de Noyon, Bernard Double, fut reçu bourgeois de la petite ville de Péronne.

Un descendant de ce Bernard, Thomas Double, vint se fixer à Paris, où nous le voyons en 1313 au nombre des notables de la ville.

Sous le règne de Jean II (1350 à 1364), Olivier Double, écuyer du dauphin Charles, fut accusé d'avoir comploté l'enlèvement de ce prince, il eut la tête tranchée en même temps que Jean V d'Harcourt et que plusieurs autres seigneurs. Peut-être le souvenir d'Olivier, son malheureux écuyer, ne fut-il pas étranger aux faveurs que le dauphin Charles, devenu le roi Charles le Sage, accorda à Martin Double, fils d'Olivier, d'abord avocat au Châtelet, puis conseiller du roi Charles V, qui lui octroya en 1378, des titres de noblesse et de chevalerie.

Sa filiation régulière est établie à partir de Vital Double ou de Double, secrétaire du roi François Ier. Il était, en 1539, ainsi qu'il résulte d'une charte originale, pourvu de l'office de notaire royal près le parlement de Toulouse.

Armes : *Vairé d'or et de gueules, à la fasce d'hermine brochant.*

Supports : *Un petit-gris à dextre, et une hermine à sénestre.*

Couronne de baron.

Cimier : *Une tour d'argent.*

Devise : *Nec impar duobus.*

Branche cadette des Double de Saint-Lambert en Provence.

Pierre-Sulpice-Emile Double, fils puîné de Jean Double, écuyer, consul de Verdun-sur-Garonne, et de Jeanne Rey, né en 1783, à Verdun-sur-Garonne, vint se fixer à Marseille, où il se maria avec Mlle de Rougniac, d'une ancienne famille de Provence qui porte pour armes : *Echiqueté d'or et de gueules.*

Emile Double de Saint-Lambert, leur fils, né en 1812, ayant acquis en 1830, le château et l'ancien marquisat de Saint-Lambert, près *la fontaine de Vaucluse* de M. de Zanobis qui l'avait eu en héritage de son oncle M. Bouvard de Saint-Lambert, usa du droit que lui donnaient les titres de noblesse pour joindre au nom de Double celui de Saint-Lambert, qu'il a transmis à ses descendants.

Armes : *Echiqueté d'or et de gueules de six tirés et cinq points.*

DOUBLET DE PERSAN.

Marquis de Persan, de Baudeville, de Saint-Germain-Baupré et de Mons, comtes de Dun et de Crosant, barons de Beauche, seigneurs de Nerville, Saint-Aubin-sur-Yonne, de la Pierre, Villers, de la Thuillerye, du Plessis, Saint-Martin de Tohens, d'Ollot, Breuil, Breuilpont, Candeuvre, Crocy, Cabourg et autres lieux.

L'origine de la famille Doublet de Persan et son établissement dans la province de Normandie datent de l'an 1280. Les emplois importants que ses membres ont occupés, et les alliances illustres qu'elle a contractées lui assurent un rang très distingué parmi les maisons nobles de France.

Les mémoires particuliers établissent la filiation non interrompue de cette famille depuis Oli-

vier Doublet, premier du nom, vivant vers 1336, qui prenait la qualité d'*écuyer* dans les comptes par lui rendus à Philippe III, comte d'Evreux et roi de Navarre, pour la gestion des biens que ce roi possédait en Normandie. Les mêmes mémoires donnent pour fils à Olivier Ier, Olivier II, élevé près de Charles le Mauvais, roi de Navarre, et qui eut la tête tranchée ainsi que plusieurs autres gentilshommes de la suite de ce prince, lorsque le roi de France, Jean Ier, l'eut fait enfermer dans le château de Rouen en 1356. Il laissa un fils.

La branche aînée, celle des marquis de Persan, est la seule qui subsiste aujourd'hui; elle part du dixième degré et a pour chef Nicolas Doublet, quatrième du nom, puis marquis de Persan, seigneur de Nerville, Saint-Aubin-sur-Yonne, etc., il obtint l'érection de la baronnie de Persan en marquisat. Il mourut le 23 mars 1695. Il avait épousé, le 7 décembre 1657, Anne de Lair, dont il eut plusieurs enfants.

Anne-Nicolas Double de Persan, marquis de Mons, puis de Persan, né le 18 décembre 1753, servit avant 1789, d'abord comme lieutenant dans le régiment du roi-cavalerie, ensuite comme maréchal des logis chef, avec rang de colonel, dans la maison militaire du comte d'Artois, depuis Charles X. Durant la période révolutionnaire, n'ayant pu suivre en émigration les princes qui l'honoraient de leur amitié, il fut emprisonné de 1792 à 1794, dans le château d'Ermenonville, avec le marquis de Girardin. Au retour de la famille des Bourbons, en 1814, le roi Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis. Il vécut dans la retraite depuis cette époque et mourut au château de Vernouillet, le 18 décembre 1829. Il avait épousé, en 1779, Mlle de Wargemont, d'une ancienne famille de Picardie. Il n'en avait pas eu d'enfants.

Au 13e degré, nous trouvons Bon-Guy Doublet de Persan, seigneur de Caudeuvre, de Cabourg et de Bougival, comte de Persan, maréchal des camps et armées du roi, né à Paris le 18 décembre 1730. Entré dans la carrière des armes, dès l'âge de 14 ans, en 1744, il servit d'abord en qualité de mousquetaire de la seconde compagnie et se comporta vaillamment l'année suivante à la bataille de Fontenoy; il mérita d'être cité par le maréchal de Luxembourg, son parent, comme un de ceux qui avaient le plus contribué au succès de cette journée mémorable. Plus tard il fut nommé brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770, et maréchal de camp le 1er mars 1780. Il avait obtenu la croix de Saint-Louis dès l'année 1756, en récompense de sa belle conduite dans les rangs de l'armée qui fit la conquête de l'île de Minorque sur les Anglais. Il est mort à Caen le 30 mai 1802. En considération de ses services importants, la Convention nationale lui continua sa pension jusqu'à sa mort, par brevet conservé dans les archives de famille. De son mariage avec Mlle de Rambaux, il a laissé trois enfants qui ont continué la postérité.

Armes : *D'azur à trois demoiselles* (insectes nevroptères) *à doubles ailes d'or, posées 2 et 1, volant en bande.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de marquis.

DOUDART DE LA GRÉE.

Cette famille, originaire de Bretagne, a possédé les seigneuries de Cadoret, des Hayes, du Prat, de Lucé, de la Barre, de l'Isle, de la Grée, du Coteau, des Verries, du Vauhamon, de la Sauldraye.

D'ancienne extraction, elle a justifié à la réformation de 1670 de six générations et a été maintenue en 1716. Elle a pris part aux réformations et montres de 1426 à 1481. Le premier auteur connu est *Olivier*, seigneur de Cadoret, qui épousa en 1441, Marie du Liorzou.

Armes : *D'argent, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.*

DOUDEAUVILLE (*de*). — *Voy.* de La Rochefoucauld.

DOUEZI D'OLLENDON.

Cette famille, originaire de Normandie, a possédé la seigneurie d'Ollendon. D'abord condamnée lors de la recherche, elle fut maintenue par arrêt du 1er septembre 1667.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besants d'argent.*

DOUGLAS (*de*).

Cette illustre maison, que les plus anciens titres et divers auteurs dénomment indifféremment: *du Glas*, *Duglas* et *Douglas*, est d'une origine extrêmement ancienne; d'après Buchanan, historien écossais, elle remonterait jusqu'à Sholto Duglas, qui, l'an 770, vint à la tête de son clan, porter aide à Solvatius, roi d'Ecosse, alors en guerre contre un conpétiteur au trône d'Ecosse. Un descendant de cette famille figura, en 1745, dans l'ordre chevaleresque du Saint-Esprit.

A la suite des luttes intestines qui ensanglantèrent leur pays, les Douglas se transportèrent dans le nôtre. Ce fut pour amener 4.000 hommes au secours de Charles VII, qu'Archambaud Douglas vint en France, avec son fils et un neveu.

Cette famille s'établit successivement en Bretagne (1400), en Picardie (1530) en Bugey (1600).

Selon le père Anselme, Lord Douglas, surnommé le Hardi, commença le premier degré de la généalogie de cette maison.

Jacques, Lord Duglas, dit le Noir, régent d'Ecosse, homme fort célèbre en son temps, et duquel les Duglas tirent leur origine et leur grandeur, fut chargé par le roi Robert Bruce de porter son cœur en Palestine, et mourut durant

son pèlerinage, vers 1330 ; depuis cette époque, les Duglas ajoutèrent à leurs armes un cœur sanglant, surmonté d'une couronne royale.

Archambaud Douglas, grand chancelier d'Ecosse, épousa Marguerite d'Angleterre, veuve de Jacques IV et sœur de Henri VIII, (1514).

Jean Douglas, évêque de Darlisle et de Salisbury, chapelain des gardes à pied, fut tué à la bataille de Fontenoy, 1745.

Au nombre des illustrations des Douglas de France, nous mentionnerons : un député à l'assemblée générale du clergé, un député de la noblesse du Vermandois, deux syndics de la noblesse du Bugey, trois chevaliers de Malte, deux chevaliers de Saint-Michel, deux chevaliers des Saints-Maurice et Lazare, huit chevaliers de Saint-Louis, deux brigadiers des armées du roi, deux colonels du royal écossais et du Languedoc et trois gouverneurs de places de guerre, un procureur général et prieur des chartreux, etc.

Parmi les alliances des Douglas de France, issus d'Archambaud, comte de Wigton, nous trouvons plusieurs maisons princières.

Armes : *D'argent, au cœur sanglant, surmonté d'une couronne royale; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

Devise : *Jamais arrière.*

DOUHET (*de*).



Barons d'Auzers et de Saint-Pardoux, seigneurs de Marlat, de Cussac, d'Esteaux, de Romananger, de Saint-Saturnin, de Courdes, de Valmaison, de Bousdes, etc., etc.

La famille de Douhet est, selon la tradition, originaire d'Angleterre, sans qu'il soit cependant possible d'établir cette origine sur des données positives. Il existe encore en Saintonge, province soumise aux Anglais au XIIe siècle, une petite ville et un château de ce nom, qui pourraient bien avoir donné lieu à cette tradition et être le berceau de cette noble maison, établie en Auvergne depuis plus de six cents ans. Plusieurs documents remontant à la fin du XIIIe siècle prouvent qu'elle prenait rang dès cette époque parmi les maisons les plus considérables de la province. Son nom s'écrivait alors *de Dohet* (*de Doheto*) ; ce n'est qu'à la fin du XVe siècle qu'on l'a écrit *de Douhet.*

La filiation suivie et régulière de cette famille commence à Jacques de Dohet, damoiseau, époux de Marguerite de Bonnevie, qui lui apporta par contrat les seigneuries de la Roche, de Beaumont et de Rochefort, vers 1295.

La maison de Douhet s'est toujours fait remarquer dans la carrière des armes. Elle a fourni un

grand nombre d'officiers supérieurs et autres de tous grades, dont plusieurs ont péri sur les champs de bataille ; elle a produit des gouverneurs de places, des pages du roi et des princes du sang, des chevaliers de Saint-Louis et un grand nombre de chevaliers et de dignitaires de l'ordre de Malte. Plusieurs de ses membres ont rempli des charges à la cour, telles que celles de gentilhomme de la maison du roi et de gentilhomme servant auprès des princes. Elle compte un évêque, une abbesse de Brageac, neuf chanoines-comtes du chapitre noble de Brioule, à partir de l'an 1407.

Elle a contracté des alliances avec les maisons les plus distinguées de l'Auvergne et du midi de la France.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent maçonnée de sable; aux 2 et 3 de gueules, à la licorne passante d'argent.*

Supports : *Deux griffons.*

Couronne de comte.

Devise : *Vires ex alto.*

DOUHET DE VILLOSSANGES (*de*).

Seigneurs de Villossanges, des Ramades, de la Fontète, de Villefavant, de Laurière, de la Gorge, des Vergnes, des Mouneyroux, de Joux, de Mondeyrand, de Pradat, Basse-Auvergne.

Originaire du Montel-de-Gélat, sa filiation est suivie depuis François Douhet, notaire royal et lieutenant général au bailliage du Montel-de-Gélat (1597); son fils Michel, prieur de Dontreix, et Annet, demeurant au Montel-de-Gélat, comparurent, en 1666, devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne, lors de la grande recherche de la noblesse, et déclarèrent qu'ils n'étaient pas nobles. Cette famille compte, depuis, des officiers d'armée, des chevaliers de Saint-Louis, un mousquetaire de la garde du roi, gouverneur de la ville de Billom (1767), un garde du corps du roi Charles X, commandant au palais de la Chambre des pairs (mort 1870).

Alliances : De Laudouze, Dauphin, de Fontenilles, de la Velle, Leclerc-Duclos, Posquan et de Pierrebrune, Morel de la Colombe de la Chapelle, Rode de Chalania, de Guérin, Chollet-Beaufort, etc.

Branche aînée de Villossanges (existante); les 2e et 3e éteintes, la 4e de Pradat (existante).

Armes : *D'argent, au chevron de gueules.* (Enregistrées dans l'armorial général de France en 1698.)

DOUJAT D'EMPEAUX

Famille originaire de Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au griffon couronné d'or.*

DOUMARIAS. — *Voy.* Roolle de Doumarias.

DOUVILLE DE MAILLEFEU.

Cette famille est originaire de Normandie où se trouvait le fief de Douville.

Elle est connue depuis plusieurs siècles en Picardie, où ses membres ont exercé, à Abbeville, des fonctions municipales ; un d'eux était, en 1747, capitaine en second d'une compagnie de mineurs ; un autre, garde-marine en 1758, fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1779. Louis-Marie Douville de Maillefeu, garde du corps du roi Charles X, connu sous le titre de comte, avait épousé à Abbeville Anne-Louise Brian, dont il eut deux fils. Le plus jeune mourut au service en Algérie. L'aîné, Louis-Marie-Gaston **Douville de Maillefeu**, né à Paris, le 7 août 1835, ancien officier de marine, fut arrêté avec les généraux Lecomte et Clément Thomas, dont il fut sur le point de partager la destinée. Il est député de la Somme depuis 1876. Il a, de son mariage avec Maria-Alice-Sara de Japy de Beaucourt, plusieurs enfants.

Il existe une branche cadette connue sous le nom de Douville-Fransu.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles à cinq raies d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'argent ouverte, crénelée, maçonnée et ajourée de sable, surmontée de deux guidons d'or.*

Pour le chef de nom et d'armes, l'écu est contre-écartelé : *aux 1 et 4 de France ancien : aux 2 et 3 de Plantagenet d'Angleterre, et sur le tout, du deux et trois grand quartier de l'écu, d'azur à trois bandes d'or, à la bordure de gueules*, qui est de Ponthieu.

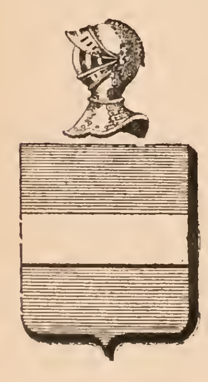
Devise : *Fac bene semper, mori spes etiam.*

DOYARD DE LAMOTTE.

Famille originaire de Normandie, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De gueules, à la face d'argent, accompagnée de trois merlettes de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

DOYEN DE TRÉVILLERS.



Jean Doyen, originaire de Saint-Hippolyte (Franche-Montagne, comté de Bourgogne), fut anobli par Philippe IV, roi d'Espagne, son souverain, en considération de ses services rendus dans la guerre en 1637 ; il fut tué en 1638 par un parti de troupes en défendant la province ; il eut deux fils, Luc-Antoine et Jean-Pierre.

Luc-Antoine Doyen de Trévillers, coseigneur de Saint-Hippolyte et de Maiche, naquit en 1622 ; il fut chargé du commandement du château fort de Laroche et mourut en 1702, laissant 4 garçons.

Africain Doyen, l'aîné, fut pourvu à l'office de conseiller auditeur à la chambre des comptes du comté de Bourgogne ; il laissa une nombreuse postérité, 18 enfants.

François-Joseph Doyen de Trévillers de Laviron, remplit la charge de distributeur en l'université de Besançon, puis de conseiller au parlement de la même ville ; il mourut en 1793, miné par les chagrins, gardé à vue par un piquet de soldats, en son hôtel à Besançon, n'ayant pu, à cause de son grand âge (80 ans), être conduit à Paris pour être emprisonné. Sa femme est emmenée à Paris, enfermée à Saint-Lazare, et condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire.

Placée sur la fatale charrette, on la fit descendre, crainte qu'elle ne fit peur au peuple (*sic*) ; elle avait la petite vérole dans toute sa force ; le 9 thermidor, qui arriva quelques jours après, la rendit à la liberté.

François-Joseph laissa deux fils et deux filles. Louise-Françoise-Désirée et Françoise-Apolline.

Charles-Joseph et Jean-Baptiste-François partirent en émigration.

Charles-Joseph, l'aîné, entra au service dans l'armée de S. A. S. le prince de Condé dans la compagnie des gentilshommes de Franche-Comté, fit les campagnes de 1793-1794 dans la compagnie des chasseurs nobles, celle de 1795-96-97, dans le 1er escadron de la cavalerie noble, celle de 1799-1800-1801 comme lieutenant dans le régiment suisse.

Il s'est trouvé à toutes les affaires qui eurent lieu dans les différents corps et a été nommé capitaine en 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est mort célibataire en 1842.

Jean-Baptiste-François Doyen de Trévillers de Laviron, partit pour l'émigration en 1792 à l'âge de 16 ans. Il fut volontaire dans la compagnie d'artillerie noble (armée de Condé), cadet au régiment royal étranger, chef de bataillon aux volontaires royaux de l'Est, major de la légion du Jura et au 6e léger, et chef de bataillon au même régiment, il servit en Espagne en 1822 où il fut blessé dans différentes affaires, admis à la pension de retraite en 1830, il était chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre de Saint-Louis, et de Saint-Fernand d'Espagne ; il mourut en 1851 au château de Beaumotte-les-Pins (Haute-Saône), laissant de son premier mariage, un fils Gabriel-Ernest, capitaine d'infanterie, célibataire, mort à Besançon en 1889, et d'un second mariage trois enfants :

1° Juliette morte religieuse visitandine à Ornans (Doubs) en 1861 ; 2° Laure, domiciliée à Beaumotte-les-Pins (Haute-Saône), et 3° Joseph-Marie-Léon, domicilié à Grattery (Haute-Saône), qui à son tour, a 4 enfants : *a*) Pascaline ; *b*) Charles ; *c*) Albert ; *d*) Jules.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent.* (Enregistrées à l'armorial général. Brevet délivré par M. d'Hozier.)

DOYNEL.

Cette famille, originaire de Normandie, a formé quatre branches : celle de la Sausserie, celle de Montecot, celle de Saint-Quentin et celle de Quincey.

L'état de son anoblissement nous est inconnu. Nous ignorons aussi d'où provient le titre de comte porté par un membre de la branche de la Sausserie.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe.*

DRAY. — *Voy.* Nicolle du Long-Dray.

DRÉE (*de*).

Maison qui a pris son nom d'un ancien château, aujourd'hui presque démoli, et de la terre de *Drée*, au bailliage de Semur en Auxois, prévôté de Pouilly. Cette terre, aujourd'hui démembrée, n'appartient plus depuis longtemps à la maison de Drée ; mais par les lettres patentes du mois de mars 1761, enregistrées au parlement de Paris le 1er septembre suivant, la terre, seigneurie et comté de *la Bezolle* et dépendances en Mâconnais, a été érigée en *marquisat* sous le nom de *Drée* en faveur d'Etienne, comte de Drée, et de ses descendants.

On trouve dans *l'histoire de Bourgogne* un Albert de Drée, au bailliage d'Arnay-le-duc, l'an 1131 ; un autre Bernuin de Drée fut présent de 1152 à la vente de l'abbaye de Saint-Seine ; un Robert de Drée, homme d'armes, figure à la montre d'*Eudes de Mussy*, qui se fit le jeudi après Noël 1358, et à celle de *Jean de Châtel*, qui se fit à Châtillon le 30 juin 1359.

Mais on ne peut remonter la filiation de cette maison qu'à Pierre de Drée, damoiseau, seigneur de Giffey-le-Vieux, qui vivait en 1412.

Guillaume de Drée, qui eut plusieurs emplois et commissions de distinction et de confiance, tant aux états généraux de Bourgogne qu'aux états particuliers du Mâconnais, eut une commission de capitaine de 100 arquebusiers à cheval datée du 18 avril 1576, signée François, fils et frère du roi, et dans les lettres patentes et parchemins d'Henri III, en son conseil, du 17 novembre 1582, Guillaume de Drée est qualifié chevalier de son ordre. Il obtint le 31 juillet 1595, du roi Henri IV, une gratification de 400 écus, pour ses recommandables services. Dans son testament du 1er janvier 1604, il est qualifié noble et puissant seigneur messire Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée, la Bescherie et Saint-Martin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances. Il avait épousé en 1579, Claride de Gelan, dont il eut postérité.

Gilbert, marquis de Drée, né le 22 novembre 1725, ci-devant lieutenant au régiment des gardes françaises, chevalier de Saint-Louis du 15 juillet 1746, a été émancipé par le comte de Drée, son père, de l'autorité du juge royal de Châteauneuf, le 23 novembre 1750.

Les alliances de cette maison sont avec celles de Salornay Clugny, Courcelles, Saint-Amour, Damas, Thiard de Bissy, Choiseul, du Bois, Senneterre, la Guiche, etc., etc.

Armes : *De gueules, à cinq molettes d'éperons d'argent, posées 2, 2 et 1.*

DRESNAY (*du*).

Famille originaire de Bretagne, qui a fourni un capitaine, des gouverneurs d'Apt, sous le duc d'Anjou en 1447, et encore plusieurs autres personnages de considération et de valeur, qui ont eu des emplois considérables dans les guerres entre les ducs de Bretagne et autres.

La terre du Dresnay est passée dans la maison de *Quélen*, par le mariage de Marie du Dresnay, héritière de la branche aînée de cette maison avec *Jean de Quélen*, vers la fin du XIVe siècle.

On trouve dans les montres reçues à Paris en 1356, un Robinet du Dresnay, qui alla au service de Jean, roi de France, sous le commandement de messire Foulquier de Laval. Bonabès du Dresnay, qui servait avec son frère Alain, en 1413, dans l'armée de Charles VI, roi de France, accompagna en 1425 le duc Jean V dans son voyage d'Amiens pour traiter de la paix entre la France et l'Angleterre.

Depuis longtemps plusieurs de ces branches se sont successivement éteintes, et leurs héritières, comme celle de la première, ont porté des biens considérables dans les différentes maisons tant dans la province de Bretagne, que dans d'autres du royaume.

La filiation suivie de cette maison remonte par titres à Alain du Dresnay, qui servait en 1415 dans les armées de Charles VI, roi de France. Alain et Bonabès du Dresnay sont compris dans le nombre des gentilshommes possédant les terres dans l'évêché de Tréguier, lors de la réformation qui se fit en 1427.

Joseph-Michel-René, appelé le *comte du* Dresnay, né le 1er février 1707, a épousé : 1° en 1740, Elisabeth de Cornulier ; et 2° en 1741, Marie de Montaudoin. Il a eu postérité des deux lits.

Cette famille a donné :

Perrot, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur de l'hôpital de Balaznant en Plouvieu, en 1449 ; Renaud, capitaine de la ville d'Asti en Piémont, pour le duc d'Orléans en 1447, et bailli de Sens au service de Charles VII en 1463 ; un chef d'escadre en 1776 ; un page de la reine en 1788 ; et un maréchal de camp en 1791, en émigration, dont entre autres enfants un fils tué à Quiberon en 1795.

Un membre admis aux honneurs de la cour en 1783.

Armes : *D'argent, à la croix ancrée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules.*

Devise : *Crux anchora salutis.* Et *En bon espoir.*

DREUILLE (*de*).

Cette maison, qui passe pour être l'une des plus anciennes du Bourbonnais, est originaire de cette province ou au moins y est établie depuis plusieurs siècles ; elle y possédait, avant 1400, la terre de Dreuille, située paroisse de Cressange, et l'a conservée jusqu'au moment de la révolution où elle a été confisquée et vendue à cause de l'émigration de Jean-François-Hyacinthe, chevalier de Dreuille, à qui elle appartenait alors.

La forêt de Dreuille, située dans une autre partie du Bourbonnais, passe pour avoir été aussi à la maison de Dreuille, et même pour avoir été son premier patrimoine. Elle appartient au roi depuis plusieurs siècles.

La maison de Dreuille a fourni quatre chevaliers de Malte en 1612, 1668 et en 1710.

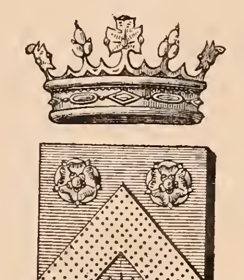
Dans la révolution, quatre de ses membres étaient émigrés : le comte de Dreuille d'Issard, qui a servi avec distinction à l'armée de Condé ; le comte de Dreuille d'Avry, tué à l'armée de Condé en 1792 ; le chevalier de Dreuille, et un autre de Dreuille, leur cousin, tué à l'armée de Charette. Le comte de Dreuille, tué à l'armée de Condé, a laissé deux fils, qui avec le chevalier Jean-François-Hyacinthe, leur oncle, et M. de Dreuille, leur cousin, ont continué la descendance.

Cette famille s'est alliée aux : de Bayet, de la Faye, Vigier de Gouzolles, de Vausyl, de Fradel, de Chapettes, de la Buxière, de Chalus, de Murat, de Troussebois, Vernoy, de Guyon, des Escures, Aubery, de Bonnefoy, de Culaut, Voisin de Louant, de Lichy, de Saint-Hilaire, Boyreau, Cadies, de Digoine, de la Chapelle, de Montsaulmin, Faydeau, Mareschal, de Chantelot, de la Barre, d'Arnouville, de Chabannes, de Charly.

Armes : *D'azur, au lion rampant d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Les membres de cette famille ont adopté pour se distinguer entre eux, et comme une sorte de brisure, quelques variations dans les émaux, soit de l'écu, soit de la couronne du lion. C'est ce qu'on voit par différentes citations des armes des Dreuille dans *l'Histoire de Malte* de Vertot, et dans l'armorial manuscrit de la généralité de Moulins. Au reste, l'abbé de Vertot et l'armorial de Moulins ont donné la description exacte des armes de la maison de Dreuille, telles qu'elles existent dans la maintenue de noblesse de 1666.

DREUX (*de*).



Cette maison, dont les seules branches existantes sont celles de Nancré et de Brézé, doit être comptée au nombre des maisons du Poitou, à cause des terres qu'elle y a possédées, et de l'ancienne baronnie de Berrye, qu'elle y possède encore.

Les titres dont elle est en possession, titres qu'elle a produits à différentes époques et toujours fait admettre, rattachent sans interruption sa filiation à Pierre de Dreux, frère de Simon de Dreux, chevalier, maître de l'hôtel du roi Charles VI ; or il est démontré, par le relevé des registres de la cour des comptes, qu'il n'y a eu qu'un seul Simon de Dreux pourvu de cette charge à cette époque, lequel, d'après tous les auteurs, était de la branche de Beaussart de la maison de France. C'est ce qui explique pourquoi, lorsqu'en diverses circonstances, MM. de Creuilly, de Nancré et de Brézé ont eu à rappeler les charges exercées dans le XIVe et le XVe siècle par leur famille, le parlement de Paris leur a délivré, en supplément de titre, et sur requête autorisée par arrêt du conseil du roi, l'extrait des pièces concernant cette branche de la maison de France, dont il était dépositaire, cela notamment en 1621 et 1641.

Postérieurement à cette époque, lors de la réformation de la noblesse de Bretagne, la plus sévère de toutes les enquêtes nobiliaires qui aient été faites en France, un arrêt souverain du parlement de Rennes déclara en 1669 messire Thomas de Dreux, marquis de la Flocellière, depuis marquis de Brézé, *noble, issu d'ancienne extraction noble, et maintenu dans la qualité de chevalier.* Cette désignation (rappelée, en 1700 et 1703 dans les arrêts de maintenue des branches de Creuilly et de Nancré), fut alors exclusivement réservée aux maisons les plus illustres ; les princes de Rohan n'en eurent pas d'autres, et elle serait inexplicable, si les titres possédés par Thoms de Dreux ne reliaient pas indubitablement son origine à une maison d'une ancienneté incontestable, ou pour mieux dire, à la maison de France, la seule dont une branche ait anciennement porté le nom de Dreux.

Filiation suivie 1° Dreux (de), 1re branche.

Louis IV, dit le Gros, roi de France, monta sur le trône en 1108, épousa en 1115 Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne et de Savoie, dont il eut pour quatrième fils Robert, comte de Dreux, premier du nom, surnommé le Grand. Le roi Louis le Jeune, son frère, lui donna pour apanage, en 1137, le comté de Dreux, dont la postérité prit le

nom. Il mourut fort âgé, le 11 octobre 1188, laissant de dame Agnès de Baudement, sa troisième femme, entre autres enfants, un fils, Robert, comte de Dreux, qui prit les armes de Brains :

Echiquetées d'or et d'azur à la bordure de gueules.

Claude de Dreux prit le titre de comte de Nancré du chef de sa mère, marié le 5 octobre 1658, il laissa postérité de demoiselle Aimée de Montgomery.

2° Dreux (de), branche de Brézé, qui a pour auteur Thomas de Dreux, seigneur de Feez près Poitiers, et de la Pommeraye en Saintonge, fils puîné de Méry de Dreux, rapporté au douzième degré de la première branche. Conseiller au grand conseil, épouse par contrat du 5 août 1571, demoiselle Jeanne de Raymond, dont il eut postérité.

Thomas de Dreux, deuxième du nom, seigneur, marquis de Brézé, baron de Berry et autres lieux, fut lieutenant général des armées, gouverneur de Loudun et des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, ancien grand maître des cérémonies de France, appelé le *marquis de Dreux*, mort le 26 mars 1749. Il avait épousé, le 14 juin 1698, Catherine Chamillart, dont il eut postérité.

Son petit-fils fut grand maître de l'ordre du Saint-Esprit.

Il y a encore une autre branche de cette famille qui subsiste sous le nom de *Dreux-Montrollet.*

Cette maison a produit quatre lieutenants généraux des armées du roi ; elle a fourni en outre un maréchal de camp, des mestres de camp, des capitaines de cavalerie et d'infanterie, dont plusieurs furent tués au service du roi ; un chevalier de Malte en 1714, un chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare en 1674 ; un procureur général, deux avocats généraux des conseillers au grand conseil, aux parlements de Bretagne et de Paris et plusieurs conseillers d'Etat ; aux règnes d'Henri III et d'Henri IV, des pages du roi et de la reine, un pair de France, le 17 août 1815.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe, d'un soleil ou d'une ombre de soleil du second émail.*

Supports : *Deux lions.*

DRIER DE LAFORTE.

Famille originaire du Dauphiné, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De sinople, au bastion d'argent.*

DROUART DE LEZEY.

Armes : *D'or, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois glands versés de sinople, et en pointe, de trois saphirs taillés*, alias : *Billettes d'argent.*

DROUAS (*de*).

Seigneurs de la Plante, de Velogny, de Roussey, de Joursanvault, de Rochedy, de Savigny, de Mardigny, de Guerchy, etc., etc.

Originaire d'Angleterre, la famille de Drouas paraît s'être fixée en France vers le xve siècle ; elle s'établit en Bourgogne lors des guerres de la Ligue dans lesquelles Guillaume de Drouas occupait une position assez éminente pour être expressément compris dans les traités de capitulation. A partir de cette époque, elle n'a cessé de se distinguer dans l'armée, l'Eglise et la magistrature ; elle a donné plusieurs capitaines, un général, des chanoines, des abbés commendataires, un évêque comte de Toul et prince du Saint-Empire, des conseillers et des présidents au parlement de Bourgogne. Ils figurèrent constamment parmi la noblesse des Etats de Bourgogne et y remplirent les fonctions de commissaires vérificateurs des titres de noblesse. Leur alliance la plus remarquable est celle qu'ils contractèrent avec la famille Bossuet : deux frères de Drouas épousèrent les deux tantes de l'illustre évêque de Meaux.

La filiation de la maison de Drouas commence à Guillaume de Drouas, écuyer, seigneur de la Plante, capitaine de six cents hommes, qui mourut en 1599, laissant postérité.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance d'argent, 2 et 1 ; au chef d'or, chargé de trois molettes de sable.*

DROÜET D'AUBIGNY.



Cette famille, originaire du Maine, est fort ancienne ; dix de ses membres furent gouverneurs ou échevins de la ville du Mans de 1483 à 1718.

Par lettres patentes de février 1481 données à Thouars, le roi Louis XI décidait que, par privilège, en raison des services rendus à la royauté et notamment d'avoir chassé les Anglais, les gouverneurs ou échevins de la ville du Mans devraient avoir tombeaux de leurs anciens, héritages dans le Maine et jouir de la noblesse.

Armes : *D'azur, au lion d'or passant accompagné de trois soucis de même, posés 2 et 1.*

Après la Révolution la famille Droüet d'Aubigny n'était représentée que par :

Droüet d'Aubigny (Jacques-Marie), né le 5 septembre 1777, qui a épousé en 1806 au château de Fontenailles (Indre-et-Loire) Charlotte-Victorine Gilles de Fontenailles ; il

mourut en 1866 au château du Coudray (Indre-et-Loire) où il résidait depuis 1830, laissant deux enfants : *a*) Amélie, qui épousa en Bretagne le marquis de Querhouent, et *b*) Alexandre, qui, après avoir donné en 1830, sa démission d'officier d'artillerie, entra dans l'administration des manufactures de l'État dont il devint directeur. Il avait épousé en 1842, Justine-Bernard, descendante des Bernard, seigneurs de Meurin dans les Flandres, et mourut en 1877 au château du Coudray, laissant six enfants, savoir : *a*) Victor, zouave pontifical, décédé en 1891 ; *b*) Auguste, marié à Adrienne de Malespine dont postérité. — Résidence : Ch^au^ du Coudray, par Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire) ; *c*) Alfred, religieux de la compagnie de Jésus. — Résidence : Notre-Dame du Haut-Mont, par Tourcoing (Nord) ; *d*) Edouard, marié à Marguerite de Cathelineau, dont postérité. — Résidence : 5, rue Saint-Louis, à Amiens ; *e*) Charles, veuf de Jeanne de Villepin, dont postérité. — Résidence : rue du 27 juin, à Beauvais ; *f*) Marie, mariée à Paul Torterue de Sazilly, dont postérité. — Résidence : Ch^au^ de Sazilly, par l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire).

DROUET DE MONGERMONT.

Armes : *De gueules, à trois cœurs d'or, une rose du même en abîme.*

DROUILHET DE SIGALAS.

Messires, écuyers, sieurs de Sigalas, de la Silvestrie, des Barthes, du Luc, etc., en Languedoc, Agénois, Bazadois, Bordelais, etc.

Cette famille parait originaire du Languedoc, où une branche de son nom subsistait parmi la noblesse de cette province dans le xviie siècle.

Les alliances distinguées qu'elle a contractées à son arrivée en Guyenne, où elle s'est établie successivement dans les villes de Marmande et de Bazas, témoignent de son importance dès cette époque.

Une action d'éclat, la remise de la ville de Marmande sous l'obéissance du roi, durant les troubles de la Fronde, fut cause que Louis XIV accorda des lettres d'anoblissement à Jean Drouilhet en 1654 ; plus tard, la branche cadette, devenue vicomtale, obtint une confirmation de noblesse.

Sous Louis XIII, la famille Drouilhet de Sigalas faisait partie de la noblesse, alors fixée en Languedoc, et deux de ses membres avaient occupé l'une des plus hautes fonctions au parlement de cette province.

Versée alternativement dans la robe et dans l'épée, la branche établie en Guyenne n'a jamais vu contester sa nobilité.

La maison Drouilhet de Sigalas s'est divisée en deux branches vers la fin du siècle dernier. L'une d'elles s'est fixée à Marmande vers 1825, et les honorables services d'un de ses membres lui ont valu le titre héréditaire de vicomte, régulièrement concédé.

On trouve des personnages de ce nom dès 1638, mais la filiation suivie de cette famille commence à messire Jean Drouilhet, écuyer, sieur de la Sylvestrie, conseiller du roi, lieutenant particulier en l'élection d'Agen, etc. Ce fut en considération de ses services que Jean Drouilhet fut anobli avec sa postérité, née et à naître en légitime mariage, par lettres patentes données à Paris au mois d'avril 1654.

Armes : *D'or, au pin terrassé de sinople, fruité du champ, sur le tronc duquel s'appuie de sa patte dextre un lion de gueules, couronné, lampassé et armé d'azur.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux aigles.*

DROUOT (Vte).

Famille originaire de Lorraine, qui doit ses illustrations au général comte Drouot, une des célébrités de l'Empire, sous Napoléon Ier.

Armes : *Coupé : au 1 d'azur à la croix tréflée d'or ; au 2 d'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une pile de six boulets de sable.*

DROUOT DE CORGINON et DE VILLAY.

Armes : *De gueules, à la biche d'or soutenant un croissant d'argent sommé d'un laurier de sinople.*

DROUYN DE LHUYS.

Ancienne famille noble du Soissonnais, qui comptait des membres distingués dans l'armée et la magistrature. Edouard Drouyn de Lhuys, fils d'un receveur général, né à Paris en 1805, avocat attaché à l'ambassade de Madrid en 1830, grand-croix de la Légion d'honneur et dignitaire de la plupart des ordres étrangers, fut le père de l'ancien ministre des affaires étrangères de l'Empire, membre du conseil privé, ancien sénateur.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à une gerbe d'or liée d'argent, accostée de deux croissants aussi d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à une bande d'or cotoyée de six étoiles de même, et sur le tout, d'or à une gerbe de sinople. — D'argent, à un olivier de sinople, accosté de deux sauvages de carnation tenant chacun une massue d'or sur laquelle ils s'appuient. — De gueules, à trois tours d'argent posées 2 et 1. — D'or à un chevron d'azur, accompagné de sept étoiles de même, 5 en chef et 2 en pointe.*

DROZ DES VILLARS.

Armes : *D'argent, à trois croix ancrées de gueules.* Alias : *D'azur, à trois trèfles d'argent.*

DRUJON DE BEAULIEU.

Armes : *D'azur, à trois monts d'argent, sommés chacun d'une épée dégarnie du même.*

DRUOLLES DE CAMPAGNOLLES.

Famille originaire du comté d'Armagnac, fixée en Basse-Normandie depuis 1577.

Armes : *D'or, à la tour de sable; au chef d'azur chargé de trois roses d'or.*

Devise : *Tuns fortis quam fidelis.*

DRUVAL. — *Voy.* Labbey de Druval.

DUBESSEY DE CONTENSON. — *Voy.* Bessey de Contenson (*du*).

DUBOIS DE NANSOUTY. — *Voy.* Champion Dubois de Nansouty.

DUBOIS DE SAINT-VINCENT.

C'est une famille noble, originaire du duché de Savoie, où elle tenait un rang distingué dès le commencement du xv[e] siècle.

Dans *l'Histoire de Saint-François de Sales* par Nicolas de Hauteville (1669), on lit que la veuve de noble Jourdain de Sales, aïeule de ce saint, épousa en secondes noces noble Viffray du Bois, gentilhomme de Savoie, par contrat du 23 janvier 1482.

Cette famille noble de du Bois, qui a ajouté à son nom primitif le surnom de Saint-Vincent sous lequel elle est connue aujourd'hui, s'est transplantée à Apt en Provence sous le règne de Louis XII, où noble Michel du Bois, et Louis, son frère, obtinrent des lettres de naturalité du roi François I[er], données à Fontainebleau au mois de décembre 1540.

Ces deux frères étaient au service du duc de Savoie, lorsque, par des sujets de mécontentement, ils se décidèrent à sortir de leur patrie. Cependant un événement qui déplaça les personnes qui les avaient inquiétés, les fit redemander. Michel, s'étant marié à Apt, y fixa sa demeure; mais Louis retourna en Savoie et rentra au service de son souverain.

Michel du Bois épousa à Apt Anne de Riz, issue d'une noble et ancienne famille de cette ville, de laquelle il eut postérité.

Un de ses fils, Benoît du Bois, sieur de Saint-Vincent, fut lieutenant de la compagnie de 300 hommes du capitaine Prisson et mourut en 1557 au service dans l'armée du roi Henri II. Il laissa de ce mariage postérité.

Antoine du Bois, second fils de Michel, fut l'auteur d'une seconde branche. Il fut nommé viguier et capitaine, pour le roi, de la ville d'Apt en 1557.

Un de ses petits-fils, Pierre du Bois, écuyer, troisième fils de Gabriel, fut l'auteur d'une troisième branche. Il entra au service dans un corps de cavalerie, mais à la mort de son père, il quitta le service et se retira à Apt, où il se maria le 11 février 1621. De ce mariage il eut postérité.

Son petit-fils, Gabriel du Bois, deuxième du nom, sieur de Saint-Vincent, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné du roi, a servi avec distinction dans le régiment de Béarn, où il fut capitaine de grenadiers et major ; s'étant signalé dans diverses occasions et notamment à la défense du Pont de la Croix, au mois de septembre 1743, où par la vigoureuse résistance qu'il fit à la tête de sa compagnie de grenadiers, il donna le temps à une partie de l'armée française d'arriver et de repousser les Autrichiens qui avaient déjà passé le bras le plus considérable du Rhin, et étaient entrés dans l'île de Regnias ; il fut ensuite nommé à la majorité de la place de Landrecies en Hainaut en 1748. Il est mort à Apt en 1763 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de *Rocrouse*. Il avait épousé à Landrecies, le 25 novembre 1727, Anne-Elisabeth de François, dame du Godard, de laquelle il eut postérité.

Cette famille, qui a toujours été entièrement dévouée à nos souverains, compte plusieurs autres officiers de marque et des chevaliers de Saint-Louis.

DUBOZ (*de*).

Famille, originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, surmonté ou accosté de deux lévriers affrontés d'argent, supportant une étoile du même.*

DUBREIL DE PONTBRIAND. — *Voy.* Breil de Pontbriand (*du*).

DUBRETON.

Famille originaire de Bretagne.
(Conf. du titre de baron, 21 février 1866.)

Armes : *D'azur, à une tour d'or, coulissée du même, maçonnée, ouverte et ajourée de sable; au chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules.*

DUCHAFFAULT. — *Voy.* Billebault.

DUCHASSAING DE RATEVOULT.

Armes : *D'argent, au châtaignier de sinople, fruité d'or.*

DUCHAT D'AUBIGNY.

Cette famille, une des plus distinguées du parlement de Metz, auquel elle a fourni cinq conseillers, est originaire de Pont-sur-Seine, en Champagne, où elle était connue dès le xve siècle.

Elle s'est fixée à Metz au commencement du xviie siècle. Le célèbre philosophe Duchat était un de ses rejetons.

Une branche a porté le titre de comte de Rurange, et a possédé dans le pays messin les fiefs de Domangeville, de Mancourt, Aubigny, etc.

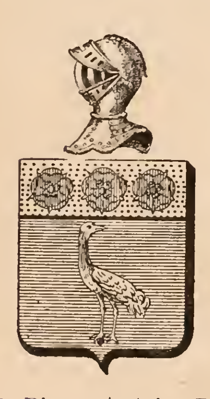
Armes : *D'argent, à cinq fusées de gueules, accolées en fasce.*

DUCHATEL.

Famille, originaire de Normandie, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Coupé : au 1, d'azur au château donjonné de trois tours girouettées d'argent ; au 2, fascé d'or et de gueules.*

DUCHÉ DE BRICOURT.



La famille Duché est originaire de l'Ile-de-France où au xve siècle on trouve un Jean Duché servant comme écuyer dans la montre de Quentin Foussones reçue à à Melun le 14 mai 1412. Elle s'est divisée en quatre branches :

1° Jean Duché, qui forme la première branche des seigneurs de la Grange-au-Bois des Tournelles et de Passy, éteinte.

2° Pierre-Antoine Duché, auteur de la deuxième branche des seigneurs de Nancy, éteinte ;

3° Henry Duché, branche de Montpellier, éteinte ;

4° Antoine Duché, auteur de la quatrième branche des Duché d'Achilles de Bricourt et d'Héricourt, actuellement existante.

Cette famille a produit un conseiller maître d'hôtel du roi ; un exempt des gardes du corps de S. A. R. Monsieur, frère du roi ; des capitaines d'infanterie ; un fermier général ; un conseiller à la cour des aides de Montpellier ; un garde du corps du roi ; un gendarme de la brigade des Anglais ayant brevet de lieutenant de cavalerie, etc.

Armes : *D'azur, à une grue d'argent la tête contournée, tenant dans son pied droit un caillou de sable ; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

Timbre : *Un casque.*

Cimier : *Une rose de gueules.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Duché de Bricourt (Henry-Jean-Baptiste-Léon). — Résidence : Montreuil, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre). Marié le 2 juin 1875 à Anne-Adrienne-Alice Arnoux de Maison-Rouge, dont postérité.

DUCHÉ DE GURGY.

Famille, originaire d'Alsace, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Losangé d'argent et de sinople.*

DUCHEMIN.

Cette famille est originaire de l'Orléanais.

Noël-Augustin Duchemin, seigneur de Chasseval, né à Dreux le 23 novembre 1705, épousa Louise Ozon, dont il eut postérité.

Cette famille compte un président, lieutenant général civil, criminel de police et d'épée au bailliage de Mortagne au Perche, du 11 février 1767.

Armes : *D'hermine, au chevron d'argent.*

Il existe deux autres branches détachées de la souche à une époque ignorée, et connues sous le nom de D. de la Chesnay, et D. de Vaubernier.

Armes : *De gueules, à la fasce d'or, chargé d'un duc de sable.*

DUCHESNE.

Cette famille forme actuellement quatre branches : celle de Bellecourt, celle de Boulogne, celle de Denand et celle *de la Sicotière.*

Son état de noblesse nous est inconnue, de même que son origine.

Armes : *D'or, à trois glands de sinople, accompagné en chef d'une étoile de gueules.*

DUCHESNE DE GILLEVOISIN DE CONEGLIANO.

Cette famille a donné un maréchal de France en 1804. Adrien-Jeannot de Moncey fut créé duc de Conegliano le 20 août 1742, pair de France en 1814 ; subtitution d'Alphonse-Auguste Duchesne de Gillevoisin, gendre du duc Adrien (pour entrer en vigueur à la mort de ce dernier dans ses titres et ses armes), 21 décembre 1825 ; baron Duchesne-Conegliano, 30 octobre 1830 ; acquisition par héritage du titre ducal, 20 avril 1842.

Armes : *D'azur, à une main d'or, ailée d'argent et armée d'une épée haute de même ; au chef ducal de l'Empire.*

DUCHIER DE JUPILLE.

Famille, originaire de Saintonge, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'azur, à la grue d'or, avec vigilance d'argent, la tête contournée ; au chef du second, chargé de trois roses de gueules.*

DUCLAUX DE MARVILLE.

Famille, originaire du Dauphiné, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'argent, à deux clefs de sable passées en sautoir ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

DUCLOS DE GOUX.

Famille, originaire d'Auvergne, passée en Bourgogne, sur laquelle les renseignements font défaut.

Elle a formé deux branches : la branche de Goux et celle de VARANVAL.

ARMES : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux coquilles du même, et, en pointe, d'une aigle d'or.*

DUCOS DE SAINT-BARTHÉLEMY DE SAINT-GELAS.

Famille originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'azur, à l'épée posée en bande, la pointe haute, accompagnée de trois étoiles, 2 en chef et 1 en pointe; le tout d'argent*, qui est de Ducos de Saint-Barthélemy; *écartelé d'azur, au lion rampant couronné d'or*, qui est de Saint-Gelas.

DUCREST DE VILLENEUVE. — *Voy.* CREST (*du*).

DUCROQUET DE RECORDEL.

Famille originaire de Flandre, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'argent, à trois roses d'azur.*

DUCROS DE SAINT-GERMAIN.

Famille originaire du Languedoc.

Raymond Ducros, seigneur du Prat, eut pour fils Antoine Ducros, vivant en 1549 et père de Guillaume-Teissier Ducros, coseigneur de Saint-Germain, viguier de Portes, époux d'Anne de Cometis, ou Coutesse, dont il eut André Duclos, coseigneur de Saint-Germain, marié le 5 novembre 1629 à Jeanne Gignous.

Leur fils, Jean-Jacques Duclos, seigneur de Saint-Germain, de Calberte, diocèse de Mende, capitaine d'infanterie au régiment de Languedoc

1640, marié le 11 février 1656, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du 28 septembre 1672.

ARMES : *D'or, au sanglier de sable.*

DUCUP DE SAINT-PAUL. — *Voy.* BAILLOT DUCUP DE SAINT-PAUL.

DUFAU DE LAMOTHE.

Originaire de la province de Guyenne, où elle occupe un rang distingué parmi les meilleures familles de la noblesse, la maison Dufau de Lamothe, a eu son nom ortographié sur les vieilles chartes : du Fau, de Faux, et même La Faux.

Ses ancêtres furent qualifiés seigneurs des terres dans lesquelles ils étaient possessionnés, parmi elles nous citerons celles : du Ferré, de Prat, de Beauregard, de Bassac, de Fouleix, de Niort, de Cumont, de Chambrignac, etc. Elle est connue depuis le XV[e] siècle.

Il appert d anciens documents que la famille Dufau de Lamothe, depuis son existence en Gascogne, aurait formé deux branches principales dont nous allons parler.

BRANCHE AINÉE

A pour auteur Jeannot du Faux ou de Faux, écuyer, qui obtint en 1491, en don de Charles VIII, l'investiture des biens, meubles et immeubles d'Arnaud Gillau, en Condomois, biens remis au domaine royal en vertu du droit d'aubaine.

Il épousa Agnès de Montfourreau, dont il eut postérité.

Louis de Faux, seigneur de Pomet, lieutenant-colonel au régiment de l'Isle du Vigier, fut maintenu ainsi que son frère Charles dans sa noblesse avec privilèges, honneurs, etc., attribués par Sa Majesté aux nobles du royaume, par jugement du 10 avril 1698, rendu par l'intendant de la généralité de la Rochelle.

En 1789, de la Faux de Chabrignac était présent à l'assemblée de la noblesse d'Angoumois.

BRANCHE CADETTE
(actuellement représentée)

Commence à Ladislas du Fau, fils de Jeannot du Faux.

Un de ses fils, Pierre du Fau, capitaine d'une compagnie de gens de pied, fut récompensé de ses services par Henri III, le 3 septembre 1583.

Pierre du Fau, écuyer, seigneur de Beauregard et autres lieux, conseiller et secrétaire du roi, maison Couronne de France, né en 1689, fut après son père, receveur général des comptes des parlements et juridictions de Bordeaux en 1722; il fut aussi contrôleur en la chancellerie de la cour des aides de Guyenne.

Jean-Léon du Fau de Lamothe, écuyer, seigneur de Beauregard, Fouleix et autres lieux,

roisième fils du précédent, fut institué héritier universel de son père, après la remise des legs faits à chacun des autres enfants.

Il tenait de son père la seigneurie de Beauregard, consistant en droits de justice, haute moyenne et basse, sur les paroisses entières et clochers de Beauregard, Dassac, Fouleix, et sur la majeure partie de Saint-Martin de Combes; la seigneurie patrimoniale de Beauregard était de la mouvance et relevait en foi et hommage à Sa Majesté à l'exception de la maison du bourg de Beauregard, appelée de la Serve, qui était de la mouvance dudit château de Beauregard, lequel, outre le château seigneurial, comptait cinq métairies : du Bourg, la Cabane, la Baissière, la Maletie, et la Rue.

En 1768, il habitait Bordeaux; on a de lui une lettre datée de cette ville le 27 avril 1768 et adressée à M. La Faux, avocat au parlement, à Fouleix, près Beauregard. Cette lettre est cachetée du scel de ses armes.

Il a épousé vers 1772, Marie de Gélos, dont il a eu un fils et une fille.

Son fils Armand du Fau de Lamothe, écuyer, seigneur de Beauregard et autres lieux, ancien officier de cavalerie sous le premier Empire, né le 1er septembre 1775, marié deux fois, avait postérité de son second lit.

Parmi les alliances contractées par la maison du Fau de Lamothe, figurent les familles de Ségur, de Cumont de Pocquaire, de Montalembert, de Minvielle, de Claveau, de Saubies, de Langlade, Roborel de Lamarée, de Croix, de Gassiot, de Montméjan, de Gélos, de Saint-Gilis, Bretenet de Caumont, etc.

Armes : *D'azur, à deux faux d'argent, passées en sautoir.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

DUFAU DE MALUQUER.

Par décret du 18 août 1884, M. Dufau et ses deux fils majeurs ont été autorisés à ajouter à leur nom patronymique celui de de Maluquer.

DUFAUR DE GAVARDIE.

Famille originaire de Guyenne, passée en Gascogne, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au lion d'or; au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.*

DUFOUR.

Baron de l'Empire.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'argent; au chef du second chargé d'un croissant de sable.*

DUGON.

Famille originaire de Bourgogne, passée en Périgord, en possession d'un titre de marquis, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à trois merlettes de sable.*

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE.

Dugué (Henri-Joseph), ancien sous-préfet, né à Paris le 11 mai 1835, fils de Joseph-Louis-Vital Dugué et petit-fils du conventionnel Dugué, a obtenu, par ordonnance du 9 avril 1863, d'ajouter à son nom celui de de la Fauconnerie.

DUILHÉ DE SAINT-PROJET.

Famille originaire de Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à trois branches d'œillet fleuris de gueules, tigées, feuillées et terrassées de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

DUJONC. — *Voy.* Saussois Dujonc (*du*).

DULIMBERT. — *Voy.* Pougeard Dulimbert.

DULONG DE ROSNAY.

Famille originaire de Champagne, ayant possédé la seigneurie de Rosnay.

Cette famille, alliée aux Kermoysan, a produit un lieutenant général, baron de l'Empire, élevé sous la Restauration à la dignité de comte (1828).

Armes : *Ecartelé : au 1, d'or, au dextrochère d'azur, tenant un guidon de même; au 2 de sinople, au pont rompu d'or; au 3 de pourpre à la croix ancrée d'or,* qui est Sagey ; *au 4 d'argent, au canon de gueules à sénestre, braqué sur un château de même à dextre.*

DUMAISNIEL D'APPLAINCOURT. — *Voy.* Maisniel d'Applaincourt (*du*).

DUMAS DE CULTURES.

Ancienne famille noble du Languedoc connue avant le xvie siècle; maintenue dans sa noblesse par les commissaires du roi en 1700 et par un arrêt du conseil d'Etat du 24 mai 1788 à Saint-Cloud.

Un Dumas, conseiller du roi, juge au bailliage et premier consul de Mende, combattit les huguenots à la tête des habitants pour conserver la ville au roi et fut blessé.

Jean-François Dumas, seigneur de Cultures, fit preuve de noblesse devant M. d'Hozier comme premier page du roi (certificat du duc de Lorraine, grand écuyer, 4 septembre 1710).

Cette maison a donné deux évêques, un docteur et doyen de la Sorbonne, prédicateur du roi, des chevaliers de Saint-Louis, des commandants de place et des députés aux assemblées nationales.

Elle était alliée, par Marie de Merle de la Gorce, aux de la Rovère d'Italie qui ont donné les papes Sixte IV et Jules II.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et, en pointe, d'un croissant montant de même.*

Couronne de marquis.

Supports : *Une aigle à dextre et un griffon à sénestre.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS:

Cultures (Mme *de*), 64 *bis*, rue de Monceau, Paris, et pavillon de Cultures, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), dont : *a*) Ida; *b*) Robert.

DUMAS DE MARVEILLE.

La famille Dumas, qui a fait plusieurs branches répandues en Provence et dans le pays de Foix, est originaire de Berry, et connue depuis Jean Dumas, seigneur de l'Isle, de Bannegon et d'Ivoy en Berry, qui occupa des charges importantes à la cour de Louis XI et de Charles VIII. Elle a été maintenue dans sa noblesse par lettres patentes de Louis XVI données à Versailles en janvier 1784, enregistrées à Pau le 4 avril 1788.

La filiation suivie de cette famille s'établit depuis Jean Dumas, écuyer du roi Louis XI.

Arnaud Dumas, chevalier, seigneur de Marveille, vivait en 1550.

Armes : *D'azur, à trois besants d'or;* alias : *d'azur, à la fasce d'or accompagnée de trois besants de même.*

DUMAS DE SALVERT.

Armes : France : *D'azur, à deux mâts de navire d'argent accostés.*

Lorraine : *D'argent, au pin de sinople terrassé de même, fruité d'or; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté d'une étoile d'or.*

DUMAST. — *Voy.* Guerrier de Dumast.

DUMONT.

Cette famille, dont l'origine nous est inconnue, paraît avoir formé plusieurs branches.

Nous trouvons des D. de la Rochelle, des D. de Sainte-Croix, des D. de Sournac et des D. d'Urville de la Londe.

Armes : *D'azur, au casque d'argent, grillé d'or, taré de front, percé d'une épée d'argent garnie d'or, en pal, et accosté de deux étoiles aussi d'argent.*

DUNOD DE SAINT-MACLOU.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes du même; en chef trois roses d'argent, soutenues d'une devise d'or.*

DUNOYER

Seigneurs de Sarrazac, de Malmerle, de Segonzac, etc., issus de noble et ancienne famille du Quercy, les Dunoyer ou du Noyer remontent au commencement du XVe siècle, sans trace d'anoblissement.

Dans un procès qui eut lieu devant le parlement de Toulouse, en 1787, au sujet d'attaques contre la noblesse de messire Jean-Jacques-Philippe Dunoyer, écuyer, seigneur de Segonzac, celui-ci produisit des titres prouvant que noble Jean Dunoyer donna à fief, le 20 octobre 1559, par acte, certains fonds dépendant de la seigneurie directe de Segonzac, situés en la paroisse de Saint-Michel-de-Bagnères, au territoire appelé de la Mesoul, appartenant audit noble Jean Dunoyer. Ce même fonds fut reconnu, le 26 juin 1626, en faveur d'autre noble Jean Dunoyer, seigneur de Sarrazac, cinquième aïeul de Jean-Jacques-Philippe, celui qui intenta le procès.

Les guerres civiles, dont la Guyenne a eu tant à souffrir durant le XVe siècle, ont détruit ou dispersé les titres de filiation anciens et ne permettent pas de remonter la généalogie au delà de noble Pierre Dunoyer, premier du nom, seigneur du Repaire et de Sarrazac, qualifié noble, et qui vivait en 1558.

La famille possède les pièces sur lesquelles s'appuie sa filiation.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, au noyer de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; aux 2 et 3 coupé d'argent au lion issant de gueules, cousu d'argent, au noyer de sinople.*

Couronne de comte.

DUPERRÉ (Bon).

Armes : *D'azur, semé d'étoiles d'argent; au lion d'or brochant sur le tout; au franc-quartier de gueules, à l'épée d'argent.*

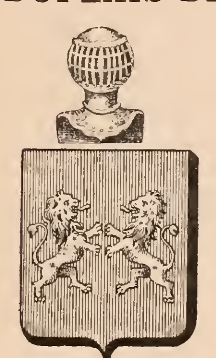
DUPIN.

Les renseignements sur cette famille font complètement défaut.

Nous trouvons des D. de Juncarot, des D. de la Ferrière, des D. de la Forcade, des D. de la Richerie, des D. de Saint-Cyr, et des D. de Tastines.

Armes : *Coupé : Au 1 d'azur, à l'étoile d'argent; au 2 d'argent, à deux pommes de pin de sable en fasce, surmontées d'un chef de gueules.*

DUPLAIS DES TOUCHES.



La famille Duplais des Touches, *alias* Dupleix, Duplaix, Duplex, est une des plus anciennes de Saintes, capitale de la Saintonge. D'après une tradition orale, l'un de ses membres fut prévôt, connétable sous Louis XI; d'après des archives authentiques, les Duplais, nobles bourgeois sous François II, seigneurs, écuyers en Saintonge, furent propriétaires féodaux, sans interruption, depuis Henri IV jusqu'à la Révolution de 1790. Héritiers du nom de *des Touches* par alliance, depuis la guerre avec les Anglais au XIVe siècle, ils ont été les premiers magistrats de Saintes sous Louis XIII et Louis XIV; les plus connus, avant 1789, furent cinq avocats au parlement de Bordeaux.

Les fiefs dont ils portaient les noms sont: des Touches, Champbrethon ou la Ransannerie, la Pichonnerie, la Chassagne.

A la mort de Charles IX, les protestants de Saintonge prirent les armes, jour du mardi gras 1574, et s'emparèrent de Pons, Royan, Tonnay-Charente, Talmont, Rochefort. Un sieur Dubreuil accusa devant le conseil de l'échevinage, un Duplaix d'avoir laissé ouverte, pour faciliter le passage de l'ennemi, la porte des ponts de Saintes, du côté du faubourg des Dames (7 décembre 1574). Le conseil ordonna de faire arrêter l'accusé. M. de la Chapelle, Antoine-Gilibert de Cardaillac, chevalier, lieutenant général de Saintonge et d'Aunis, fut chargé d'expulser Duplaix des ponts de la ville, ainsi que le sieur du Val, gardien de la Tour-Aiguière, soupçonné d'être mauvais catholique. Ceux-ci refusèrent d'abandonner leur poste. Déjà M. de Villars s'était emparé du commandement des portes et des trois ponts, 13 juillet 1574. Le chef de la famille, Guillaume Duplaix des Touches, était à cette époque conseiller du roi et élu de Saintonge; mais en 1575, c'est le sergent Jehan Gaillard qui a les clefs de la ville et de la porte de l'Arc de Triomphe. En 1765, Antoine Duplais des Touches était encore propriétaire des droits de péage sur les navires passant sous les ponts de la cité de Saintes.

On ignore s'il faut rattacher, à cette famille de Saintonge, César Dupleix de Lormoy, avocat au parlement de Paris, auteur de l'*Anti-Cotton*, 1610, satire violente contre les jésuites qu'il accusait de l'assassinat d'Henri IV; Scipion Dupleix, 1569-1661, historien de la Gaule et de la France, 1621-1643; François-Joseph Dupleix, marquis, gouverneur de Pondichéry, nabab, et vice-roi des Indes, 1697-1763; et enfin Dupleix de Bacquencourt, intendant de la généralité de la Rochelle en 1765.

L'orthographe du nom patronymique a toujours été des plus libres. Certains actes portent Duplaix, avec un x. Autrefois la lettre x avait la valeur de l's, et l'on écrivait Xaintes, Xainctonge, etc. C'est ainsi d'ailleurs que l'église catholique de Saintonge conserve ce nom de famille sur ses registres paroissiaux. (Lire la notice sur l'église de Sainte-Colombe par l'abbé Briaud, 1850. — Dispense accordée par Urbain VIII, juillet 1625, Barberinus légat. fol. XXVII du livre *Vatican*, original sur parchemin : archives d'Antoine Duplais).

Les archives municipales de la ville de Saintes, en partie brûlées le 11 novembre 1871, portaient indistinctement Duplais, Dupleix, Dupleix des Touches, avocat au parlement, 1601, seigneur des Touches, de Champbrethon ou de la Ransannerie, 1628-1630.

A cette époque, la citadelle de Saintes, où étaient enfouies les tombes gallo-romaines et les principales sculptures des temples de Mediolanum Xantonum, fut démolie, et le terrain donné par le roi aux carmélites. M. de Scomberg était alors gouverneur militaire. Avec d'autres échevins et nobles seigneurs, Dominique Duplais contribua à la restauration de l'église de Sainte-Colombe (1638). Après 1655, deux de ses fils lui succédèrent au parlement de Bordeaux, et à Saintes, comme échevins, pairs, conseillers et majors capitaines des milices de la cité.

Le 23 décembre 1701, lorsque Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, fit son entrée à Saintes « sous un dais en velours cramoisi, doublé de satin blanc, orné de crépine d'or », François Dupleix *alias* Duplais de la Ransannerie, frère de Dominique II, des Touches, fut délégué avec trois autres échevins pour accompagner le jeune souverain. Les deux Duplais furent maintenus au conseil de la cité jusqu'en 1704.

Les fonctions d'élu de Saintonge, échevin, pair, conseiller du roi et maire de Saintes anoblissaient avant 1789 : lettres patentes de Philippe III, d'Henri III, mars 1576 ; d'Henri IV, 1589-1597. En 1694, un édit royal exempta Dominique II des impôts de franc-fief, ban, arrière-ban, logement de troupes, tailles, etc.

Les Duplais des Touches comptèrent des alliances dans toutes les grandes familles de Saintonge et d'Angoumois : les Lebrethon de Ransannes, Hervé de la Roche de Rochefort, de Montgaillard, de Beaune, Queu de Chastellars de Farnoulx, de la Fargue, Foucauld, etc.

Des titres authentiques (aveux et dénombrements de fiefs, 1507-1539-1605-1612-1624-1691-1701-1755-1765-1782, contrats de mariage, 1605-1625-1659-1741, testament 1652, actes civils et religieux) établissent la filiation des seigneurs des Touches depuis le XIVe siècle.

La seigneurie des Touches, située dans les paroisses de Nieul-lès-Saintes et de Soulignonne, comprenait 55 hectares 89 ares de terre, trois

villages censitaires : les Touches, les Primaudières et les Bertins ; un logis à tourelles du XVIe siècle et un colombier ; ces constructions sont aujourd'hui transformées ou démolies.

A côté des droits, il y avait des devoirs : le seigneur des Touches devait l'hommage au baron de Nieul (Nyoil) ; le devoir était un cheval estimé cent sols tournois, toutes les fois que le sire de Nieul était requis par le roi d'aller en guerre. Le sieur des Touches devait payer outre dix livres tournois à chaque mutation de vassal pour les fiefs des Primaudières et de Farnoulx. En retour, le suzerain devait le baiser sur la joue.

En 1507, le suzerain du seigneur des Touches était le sire René Chaudrier, chevalier, descendant probable de Jean Chaudrier, quatre fois maire de la Rochelle (1359-1362-1366-1370), celui qui est considéré comme le libérateur de l'Aunis. En 1539, Jehan Chaudrier, chevalier, signe les lettres d'hommage du seigneur des Touches.

En 1782, c'est Gabriel-Izaü Lemouzin, baron de Nieul.

A la mort de Léontine Pinard, veuve d'Antoine Duplais des Touches, et dame des Touches, 1785, le fief noble et la seigneurie, divisés en quinze parts pour chaque enfant, furent achetés par Jacques Duplais, un des fils, époux de Marie-Jeanne Tourneur, demeurant à Chaniers, (1er juillet 1786).

Les quinze Duplais, enfants d'Antoine et de Léontine Pinard étaient : 1° Jean, avocat au parlement de Bordeaux ; 2° Louis, receveur de la régie à Champdeniers ; 3° Dominique, chirurgien major, à bord de la corvette *le Chien de chasse*, époux de Marie-Anne Tapon du Pinier ; 4° René, bourgeois à Thairé ; 5° Antoine, à Talmont ; 6° Jean-Jacques, à Chaniers, époux de Marie Tourneur ; 7° Joseph ; 8° Hyacinthe ; 9° Louise, épouse de Jacques-Philippe Viaud ; 10° Thérèse, épouse de Jean Métreaud, à Corme-Royal ; 11° Catherine-Rose, épouse de Jean-Baptiste Tapon du Pinier, procureur au sénéchal de Saintes ; 12° Henry, marchand à Saintes et à Cognac ; 13° Pierre, des Groix, à Thairé ; 14° Eutrope, 1763-1826, officier de marine ; 15° Anne-Charlotte.

Le 14 thermidor an XII, (août 1803), Jacques Duplaix vend les Touches à Jacques Guérin, propriétaire cultivateur au château de Nieul (Roy. not, à Saint-Georges-des-Coteaux). En 1814, le 9 juillet, Eutrope Dupleix, frère de Jacques, de retour des Indes et de l'Afrique, rachète à Jacques Guérin ce domaine de famille qui sera entièrement aliéné vers 1840 par sa veuve Pauline-Françoise, lady Foucaud, morte à Rochefort le 16 juillet 1879.

Aux Etats généraux de 1789, plusieurs Duplais votèrent avec les bourgeois de la province et signèrent les cahiers du Tiers. Le chef de famille était avocat à Bordeaux et la lettre de convocation noble, adressée à M. Detouche, parvint au seigneur de Saint-Bris ; c'était un sieur Pelluchon, qui prenait, on ne sait pourquoi, le nom de des Touches.

Eutrope, né à Saintes le 23 juillet 1763, s'engagea dans la marine sous les ordres du comte Mac-Némara, 12 octobre 1789. Il était le quatorzième des seize ou dix-huit enfants, dont quinze survivaient en 1786. Enseigne de vaisseau en 1798, il devint commandant des batteries du cap, dans l'île de la Réunion. Ensuite il eut des aventures malheureuses sur les côtes d'Afrique. Après avoir échappé au fer, au feu et au poison, il s'embarqua sur un navire étranger, et revint aux Touches en 1814. Vers 1676, un Français nommé Jean Thierry, navigateur et trafiquant, mourait à Venise, laissant à un doge et à la banque de cette ville, des navires et dix millions de valeurs. Comment ce Jean Thierry était-il allié aux Duplais de Saintes ? c'est un point obscur de l'histoire. Il paraît que sous Louis XV des personnes de la région firent des démarches pour revendiquer cette somme et les intérêts ; il y eut même des faussaires. En 1797, le Directoire chargeait Bonaparte (Napoléon Ier) de réclamer le capital et les rentes à la République de Venise. On dit que cette fortune fut dépensée dans la campagne d'Italie. Dès lors cette légende dorée demeura dans la famille. Au commencement du siècle, quelques parents pauvres se persuadèrent que le Duplais, parti de Saintes en 1789, et propriétaire en Afrique, avait touché une partie de cette succession. Déjà en 1795 (31 décembre 30-nivôse an III de la R.), un coffre de valeurs lui fut volé. Après la vente de ses terres, il revint en France avec une trentaine de mille francs dont une partie fut consacrée au rachat des Touches. A sa mort, cet avoir fut partagé entre sa femme et ses trois enfants ; il y a loin des millions de Jean Thierry.

Le 24 mai 1815, le même Duplais se maria avec une belle-sœur de M. Girard du Demaine, officier de marine, Françoise-Pauline, Lady Foucaud (1797-1879), et mourut maire de Nieul-lès-Saintes en 1826. Il était sur le point d'être nommé chevalier de Saint-Louis. Sa tombe est dans le cimetière de Saintes ; l'inscription porte *Dupleix des Touches*, et celle de sa femme *Duplais-Destouches*.

Son plus jeune fils, Jacques-Eutrope Duplais, né au logis des Touches, commune de Nieul-les-Saintes, le 14 mai 1829, entra dans l'administration des contributions indirectes en 1841 et devint directeur de la Vienne ; le 26 janvier 1883, il fut sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite par décret du 7 juillet 1884. Il avait alors 42 années de service. Il est mort au château du Treuil-Bussac, près Fouras, le 14 mars 1888. Le 12 septembre 1859, il épousa Marie-Esther-Isaline Duplais, née à Talmont sur Gironde, le 25 mai 1839, cousine au 3e et au 4e degré.

En 1860, Jacques-Eutrope voulut reprendre le nom de des Touches porté par ses ancêtres depuis bientôt six siècles. Le tribunal civil de première instance de Saintes, par jugement en date du 28 janvier 1861, lui accorda justice, mais la rectification n'étant pas faite dans la forme réclamée,

l'acte de naissance de Camille-Joseph-Antoine en fut pas corrigé.

Armes : *De gueules, à deux lions affrontés d'argent.*

Dominique II fit enregistrer ces armes dans le d'Hozier (Saintes, registre 4, folio n° 101) le 9 décembre 1701, un an après le passage de Philippe V, roi d'Espagne.

MEMBRES EXISTANTS :

Branche Duplais des Touches

Duplais (Camille-Joseph-Antoine), homme de lettres, né le 29 août 1860, résidant avec sa mère au château de Treuil-Bussac, par Fouras (Charente-Inférieure).

D. (Henri), avoué licencié à Rochefort, dont un fils avocat, et une fille mariée à Fontorbe, lieutenant de vaisseau.

DUPLEIX DE CADIGNAN.

Armes : *D'azur, à une branche de palmier d'argent, accostée à sénestre d'un lion contourné d'or, et à dextre d'une couleuvre aussi d'or.*

Couronne de comte.

Devise : *Christus et victoria.*

DUPLEIX DE MÉZY.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux poissons affrontés en fasce, et en pointe, d'une étoile, le tout d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, semés de carreaux d'or, chargés chacun d'une étoile d'azur.*

DUPLESSIS DE POUZILHAC.

Armes : *De sinople, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux cœurs d'or, et en pointe, d'une gerbe de blé.*

DUPONT DE DINECHIN.

Famille ancienne, originaire de Charlieu, au comté de Beaujolais, en Bourgogne, où elle réside encore de nos jours,

Cette famille perdit les archives de sa maison, lors du sac et pillage de la ville de Charlieu prise d'assaut en 1550, par le marquis de Saint-Sorlin, au nom des ducs de Nemours et du Nivernais, dans le temps des guerres civiles, comme la chose est constatée par le procès-verbal qu'en fit rédiger en 1618, le marquis de Fourilles, lieutenant général des armées du roi, allié à cette maison.

D'après ces documents, le premier connu de cette famille est Jean Dupont, écuyer, seigneur de Bonnefont, qui vivait vers 1555 ; il avait épousé Nicole, dont il eut postérité.

Philippe Dupont, seigneur de Licsme et de Dinechin, se maria le 26 avril 1608 à Louise de Rouziéri, dont il eut, entre autres enfants, Jean Dupont, gendarme de la garde, qui fit des prodiges de valeur au siège de Perpignan, en 1642, et se signala sous le duc d'Halincourt, dans les guerres de la Catalogne, du Piémont, de Flandre et de l'Allemagne.

Cette famille a fourni plusieurs officiers distingués des armées du roi.

Armes : *D'azur, au pont d'or de trois arches, maçonné de sable et au lion d'or lampassé de gueules, armé d'une hache d'or, et regardant un soleil d'or naissant à dextre ; une étoile d'argent mise en pointe à sénestre.*

Nous trouvons encore : *D'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules, tenant de ses pattes de devant une hache d'armes accompagnée en chef à dextre d'un soleil d'or mouvant de l'angle du chef, et à sénestre un peu en pointe d'une étoile aussi d'or.*

(Armorial général officiel, manuscrit de 1696, registre de Lyon, f° 235.)

L'écu timbré d'un casque d'écuyer, armé de lambrequins aux couleurs de l'écu.

Supports : *Deux aigles de sable, armées et becquées de gueules.*

DUPONT DE LIGONNÈS.

Cette maison, originaire du Vivarais, s'établit plus tard en Gévaudan. Lors de la vérification faite par M. de Bezons, elle produisit onze pièces de divers achats, transactions et autres contrats des années 1574, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81 et 1588, dont appert que ceux de cette famille prenaient indifféremment le surnom du Moulin ou du Pont. Elle a été substituée, par testament du 26 septembre 1724, aux titres, noms, armes et biens de Jean-Baptiste de Roux, baron de Pomeyrols, héritier de François et Lestang du Bérail, marquis de Paulhac.

Le premier membre connu de cette famille qui commence la filiation suivie est Pierre de Molin ou du Moulin, seigneur du Pont-de-Mars, près Saint-Agrève en Vivarais, qui vivait en 1507,

Antoine du Pont, seigneur de Ligonnès, épousa le 31 mai 1712, Marie de Roux de la Loubière. Son fils aîné Jean-Baptiste du Pont, seigneur et *marquis* de Ligonnès, titre dont il hérita le 26 septembre 1754 de Jean-Baptiste de Roux, son oncle maternel, seigneur de Caylus, etc., mourut sans postérité. étant officier de cavalerie ; son second fils Charles-Gabriel du Pont, *comte* de Ligonnès, titre dont il hérita après l'extinction de la branche aînée et en vertu de la substitution graduelle et perpétuelle contenue dans le testament de Jean de la Baume, comte de Valon, du 20 novembre 1607 fut officier de cavalerie ; marié le 21 novembre 1792, il laissa postérité qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

Armes : *De gueules, au heaume d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

DUPRAT. — *Voy.* du Cor de Duprat.

DUPRÉ.

Famille originaire de Berry, passée en Guyenne, sur laquelle les renseignements font défaut.

Nous trouvons des D. de Pommarèdf, des D. de Billy et des D. de Visnaugé.

Armes : *D'azur, au compas ouvert d'or.*

DUPRÉ DE GENESTE.

Famille originaire du diocèse d'Agen, alliée à plusieurs maisons nobles de la province d'Agénois, passée en Lorraine, de laquelle paraît être messire François de Geneste, chevalier, seigneur du Repaire, Aigueparses et autres lieux, dont on voit l'épitaphe dans l'église de la citadelle de Metz, décédé le 14 mars 1656. Il avait servi sous les rois Louis XIII et Louis XIV en qualité de lieutenant dans les places d'Angoulême, ville et citadelle de Montpellier; quoi qu'il en soit, cette famille noble et militaire remonte à Pierre Dupré, capitaine d'infanterie, lequel eut de sa femme dont le nom est ignoré, un fils qui continua la postérité.

Son arrière-petit-fils, Jean-Baptiste-Nicolas-François Dupré de Geneste, seigneur dudit lieu, chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine d'infanterie, a commencé à servir en qualité de lieutenant en second le 28 août 1735.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, au pélican nourrissant ses petits, d'azur; au chef d'azur, chargé de trois molettes d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois oursons ou genestes aussi d'or, passantes, 2 en chef et 1 en pointe.*

DUPUY D'ANGEAC



Parmi les plus anciennes familles de l'Angoumois, figure sans contredit la maison Dupuy d'Angeac qui s'est alliée, en 1755, aux *Roy d'Angeac* dont elle a relevé le nom et dont elle porte les armes.

La filiation authentique et suivie de la famille Dupuy d'Angeac commence à Jean Dupuy, premier du nom, né le 17 juillet 1692, dans l'arrondissement de Cognac, qui remplit les fonctions de juge, de conseiller du roi et de receveur des eaux et forêts de la maîtrise de Cognac.

Nous trouvons encore : Jean Dupuy, deuxième du nom, qui fut avocat au parlement de Bordeaux, puis échevin de la ville de Cognac.

Jean Dupuy, chevalier de la Légion d'honneur, député de Cognac.

Jules Dupuy d'Angeac, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire le Grand, qui a relevé les noms et armes des Roy d'Angeac, a laissé entre autres enfants :

Léon-Gabriel Dupuy d'Angeac, chef actuel de nom et d'armes de sa famille, qui a épousé en 1860 Laure d'Andigné, dont plusieurs enfants.

Au nombre des principales alliances de la maison Dupuy d'Angeac, nous signalerons les suivantes : de la Plaine, du Faud de Fontanelle, de Saint-Denys, d'Alès, Robert de Lézardière, de la Messardière, des Monstiers de Mérinville, d'Andigné, etc.

Armes : *D'azur, à trois abeilles d'or.*

Le représentant actuel blasonne comme suit : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent à une givre d'azur,* qui est de Roy ; *aux 2 et 3 d'azur, à trois abeilles d'or,* qui est de Dupuy.

Couronne de comte.

Supports : *Deux léopards.*

DUPUY DE CLINCHAMPS.

Armes : *D'azur, contrepointé d'or et de gueules.*

DUPUY DE LA GRANDRIVE.

Seigneurs de la Grandrive, près d'Ambat, de Beaumont, Saint-Victor, Julliange, Saint-Jean d'Aubrigoux, de Marsac. Très ancienne famille qui compte un curé d'Ambert (1692-1717), poète, ami de Boileau; Claude-Thomas, Dupuy de la Grandrive (1686), avocat général au conseil du roi, puis intendant de la Nouvelle-France ou Canada. Il a fait le premier des sphères mobiles d'après le système de Copernic.

Cette famille possédait à la Grandrive d'importantes papeteries en 1732. Elle fut anoblie par une charge de secrétaire du roi (1737) et par lettres royales de 1837.

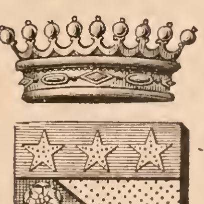
Elle a été convoquée en 1789, à l'assemblée de la noblesse à Clermont.

Armes : *D'azur, au lion de sable, sortant d'un puits d'argent; une étoile de même en chef.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

DUPUY DES CLAINES, de DORNY et de SEMUR.



La famille Dupuy est originaire du Languedoc ; elle vint s'établir à Saint-Galmier en Forez, où mourut Pierre Dupuy, capitaine châtelain de Saint-Galmier, en 1400.

Jacques Dupuy, capitaine-châtelain de Saint-Galmier, épousa Claire de Chalançon en 1450; cette famille est noble de race d'extraction, ainsi

qu'il est constaté par ses lettres de noblesse, et a toujours possédé des fiefs et a fourni depuis 1400, des hommes d'État, de vaillants hommes de guerre et d'illustres savants, dont Hugues et Nicolas Dupuy, ce dernier conseiller au parlement de Paris, chevalier de Malte en 1607 et un commandeur de Malte, Philibert Dupuy, tué à la bataille de Tuen en 1625, et Jacques Dupuy, aumônier du roi.

Le célèbre Pierre Dupuy, conseiller du roi en ses conseils et garde de la bibliothèque royale (1582-1651), auquel on doit l'histoire du procès des Templiers, celle du grand schisme d'Occident, etc., et plusieurs éditions de l'histoire du président de Thou, dont il était l'ami et avait épousé la nièce; les deux frères Christophe et Jacques Dupuy, dont le premier fut procureur général de l'ordre des chartreux et mourut à Rome en 1654 ; l'autre est celui qui a légué à la bibliothèque du roi (aujourd'hui bibliothèque nationale) la précieuse collection connue sous le nom de Fonds Dupuy, comprenant neuf mille volumes et deux cent quatre-vingt-seize manuscrits.

Philibert Dupuy, seigneur de Blain, un des chevau-légers du cardinal de Mazarin, épousa en 1661 Aimée de Montillet; Louis XIV fit don à ce fidèle serviteur des parties qui subsistaient encore de l'ancien château royal de Marcigny, donation enregistrée à Dijon le 5 septembre 1676.

Georges Dupuy, écuyer, seigneur de Farge, lieutenant général de la maréchaussée du Lyonnais en résidence à Roanne, fut prévôt de cette ville, et épousa en 1745 Jeanne de la Chaise.

Philibert Dupuy, seigneur des Claines de Châteauvert, épousa en 1785 Anne du Ryer dont un des ancêtres, André du Ryer, seigneur de Malzard (en Brionnais) fut nommé consul à Alexandrie puis à Constantinople, où le sultan Amurat lui confia une mission auprès du roi de France; il fut nommé secrétaire de Louis XIV en 1651 et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

André du Ryer est l'auteur de la traduction de l'*Alcoran*, imprimée en 1647, et traduite ensuite en plusieurs langues.

Anne du Ryer eut pour fils Claude Dupuy des Claines qui fit, en qualité de lieutenant, la campagne de Pologne en 1807, puis celle d'Italie sous le prince Eugène de Beauharnais; il épousa en 1816, mademoiselle Mallard de Sormain, et fut successivement nommé maire de Marcigny, et conseiller général du département de Saône-et-Loire; il est décédé à Marcigny, le 15 avril 1869.

ARMES : *D'or, à la bande de sable, chargée de trois roses d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Dupuy des Claines** (VICTORINE), veuve de Gustave de Chalonge, ancien conseiller général du département de Saône-et-Loire, résidant en son hôtel à Marcigny.

2° **Dupuy, Bon de Semur** (HUBERT). — Résidence : Ch^au de Saint-Martin, par Semur (Saône-et-Loire). Marié à N..., née de QUINEMONT.

3° **Dupuy, Bon de Dorny** (LOUIS). — Résidence : Ch^au d'Eschamps, par Autun (Saône-et-Loire).

DURAND DE CHILOUP.

Cette famille est originaire de Trièves en Royannais, qui faisait partie de l'ancienne province du Dauphiné.

Une de ses branches se fixa dans le Lyonnais, vers 1640, et dans la Bresse en 1765.

En 1766, elle acheta le fief de Chiloup, qu'elle possède encore aujourd'hui.

La filiation de cette famille commence à François-Marie Durand, écuyer, qui fut créé chevalier de Saint-Louis le 20 janvier 1788, et fait général de brigade.

Son fils fut officier de cavalerie, et son petit-fils, Jean-Joseph-Marie-Camille Durand de Chiloup, écuyer, devint colonel, commandeur de la Légion d'honneur, le 10 août 1859 et membre du conseil général de l'Ain.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent posées 1 et 2, et en pointe, d'une croix fleuronnée aussi d'argent.*

DURAND DE FONTMAGNE.

ARMES : *Parti : au 1 d'azur, à un vaisseau habillé d'argent, voguant sur des nuées de même portant au couronnement de la poupe cette inscription scandinave :* FAUSTA ; *au 2 d'or, à la montagne de sinople, mouvant du flanc sénestre, surmonté à dextre d'une étoile de gueules ; au chef d'or brochant sur le parti d'argent chargé d'une ancre de sable entourée d'un câble de gueules.*

DURAND DE GEVIGNEY.

Famille originaire de Franche-Comté, ayant eu une rectification de noblesse en 1702.

ARMES : *D'azur, à la fasce d'or, accompagné de trois trèfles d'argent.*

DEVISE : *Endurant j'espère.*

DURAND DE LA BOISSE. — *Voy.* DE PARISOT DE DURAND DE LA BOISSE.

DURAND DE LA PASTELLIÈRE.

Famille poitevine qui a fourni deux maires à la ville de Bressuire, et des magistrats au bureau des finances de Poitiers.

La filiation suivie de cette famille commence à Philippe Durand, seigneur de la Pastellière, qui épousa demoiselle Jeanne Merlet et qui vivait vers 1654 et mourut en laissant postérité.

Mathias Durand de la Pastellière servit dans les armées vendéennes de 1793 à 1799; se réunit encore à ses frères d'armes en 1814, fut nommé mousquetaire du roi avec le grade de capitaine, et mourut à Paris le 6 août 1814, laissant plusieurs enfants.

ARMES : *D'argent, au chevron d'azur accompagné de trois grenades au naturel, posées* 2 *et* 1.

DURAND DE MAREUIL.

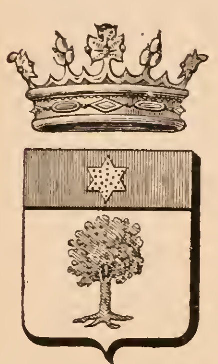
Famille originaire d'Ile-de-France sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *Vairé d'or et d'azur.*

DURANT DE PRÉMOREL.

ARMES : *D'azur, à l'aigle à deux têtes, éployée d'argent; au chef d'or, chargé d'une hure de sanglier de sable.*

DURANTI LA CALADE (*de*).



Cette famille, qui a fourni à la ville d'Aix un grand nombre de syndics, consuls ou assesseurs, et plusieurs magistrats à la cour des comptes, était connue dès le XIVe siècle sous le nom de Duranti. Vers 1539, époque à laquelle les actes ont commencé à être rédigés en français, elle s'est appelée *Durand* ou *Durant*, et au commencement du XVIIIe siècle, elle a repris son ancienne dénomination de Duranti, qu'on écrit aussi quelquefois *Duranty*. Elle a été divisée en plusieurs branches désignées sous les surnoms de seigneurs de *Bonrecueil*, de *Montplaisant*, de *Saint-Antonin*, de *Saint-Louis* ou de la *Calade* et de *Collongue;* la branche de *Calade* subsiste seule actuellement.

Claude-Jean-Baptiste de Duranty de la Calade, président aux comptes, prit part aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée d'Aix tenues en 1789.

Cette famille a produit un président et six conseillers à la cour des comptes, aides et finances de Provence, un grand nombre de consuls d'Aix, procureurs du pays, quelques officiers des armées du roi et plusieurs religieux parmi lesquels on peut citer le Père Jérôme Duranti, qui, après avoir été confesseur du roi Henri III, fut élu général de son ordre en 1599.

ARMES : *D'argent, au cerisier arraché de sinople, fruité de gueules; au chef de gueules chargé d'une étoile à six rais d'or.*

CIMIER : *Un phénix.*

SUPPORTS : *Des aigles couronnées.*

DEVISE : *Soli æternitati.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Duranti la Calade** (MARIE-JEAN-BAPTISTE-BONIFACE-MAURICE *de*), né le 13 juillet 1824, ancien conseiller à la cour d'appel d'Aix, y demeurant, rue de Lacépède, n° 11, ou au chau de la Calade, banlieue d'Aix; marié en premières noces à Valentine DU LAURENS D'OISELAY, dont : *a*) Marie-*Jérôme*-Alfred-Maurice, né le 14 juin 1861, maître de conférences libres de langue hébraïque à la faculté des lettres d'Aix, y demeurant rue Emeric-David, n° 18; marié à Thérèse Le Bourguignon Duperré, dont: Jean-Baptiste-*Joseph*, né le 27 janvier 1893; *b*) Marie du Carmel Pauline-Scholastique. mariée à Raymond PESSONNEAUX DU PUGET, lieutenant-colonel en retraite, demeurant avec son père; *c*) Marie-Charlotte-Françoise, mariée à son cousin Pierre DU LAURENS D'OISELAY, capitaine de dragons en garnison à Dijon; et, en deuxièmes noces à Berthe de GABRIELLI DE GUBBIO dont il n'a pas eu d'enfant.

2° **D. la C.** (MARIE-MARGUERITE-CAROLINE *de*), veuve d'Alfred, marquis D'ISOARD DE CHENERILLES, demeurant à Aix, rue Matheron, n° 4, sœur du précédent.

DURAS (*de*). — *Voy.* DURFORT.

DURAT (*de*).

Seigneurs des Partes, du Ludaix, du Mazeau, de la Serre, barons de la Celette et de Gouzou, en Bourbonnais, et dans le pays de Combrailles : noble et ancienne famille, originaire d'Auvergne.

Quoique les anciens titres de cette famille, antérieurs à ceux de 1442 et 1444 soient perdus, néanmoins il est certain que la famille de Durat était alors très ancienne, et jouissait de quelque considération, puisque Jean de Durat, deuxième du nom, fut fait chevalier de l'ordre du roi (Saint-Michel) dans un temps où cet ordre était le premier et l'unique en France, et aussi considéré qu'est aujourd'hui celui du Saint-Esprit, qui lui a été substitué.

Le premier de ce nom dont on ait connaissance, suivant un acte de l'an 1452, produit et relaté dans le jugement de maintenue de noblesse du 21 janvier 1669, est Antoine de Durat, premier du nom, écuyer, seigneur des Partes et de Leirat, lequel reçut le 8 mai 1442, de Jean de Peyret, prieur de Muizac, une reconnaissance du droit de la chapelle qu'en qualité de seigneur des Partes, il avait dans l'église de Muizac. Il est qualifié dans cet acte d'écuyer.

Son fils, Jean, est qualifié dans plusieurs actes

de puissant seigneur et chevalier. Il fut chambellan de Charles de Bourbon, connétable de France, et capitaine de la ville d'Aigueperse, par lettres de provision du 4 octobre 1516, et du château de Semur, dans le pays de Combrailles, dont il obtint de *Louise de Savoie*, mère du roi François Ier, le 22 octobre 1518, des lettres de confirmation, tant *à cause de ses sens, noblesse, vaillance*, etc., qu'en considération « des bons services qu'il avait cidevant rendus, tant au roi, son très cher fils, et à ses prédécesseurs rois, dans les guerres, qu'à elle et à ses prédécesseurs de la maison de Bourbon, lesquels services il continuait chaque jour, et qu'elle espérait encore qu'il rendrait de plus en plus ».

Le roi François Ier par autres lettres patentes, dans lesquelles il le qualifie *de son cher et bien-aimé* Jean de Durat, chevalier, seigneur des Partes, l'avait commis pour chevaucher avec un lieutenant et six archers, ès pays de Bourbonnais, la Marche, Combrailles et leurs ressorts, *afin de mettre ses sujets à couvert des pilleries, oppressions, maux et outrages que leur faisaient les gens d'armes, et plusieurs mauvais garçons et vagabonds tenans champ.*

Gilbert de Durat fut maintenu dans sa noblesse avec Antoine et François, ses frères, par jugement rendu à Moulins, le 21 janvier 1669.

François de Durat, troisième du nom, chevalier, seigneur de Ludaix, garde du roi dans la compagnie de Charost en 1719, fut nommé chevalier des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, par lettres du 14 juin 1722.

La seconde branche a pour auteur Léonard de Durat, *qualifié noble et puissant seigneur et chevalier*, seigneur de Lauroux, de Vaurèze, etc., qui s'étant trouvé dans la nécessité de prouver son ancienne noblesse, fit faire une enquête devant le lieutenant général de Combrailles, le 1er janvier 1542, dont les témoins, qui furent nobles et discrètes personnes, déposèrent qu'il était *noble, issu et sorti de noble lignée, tant du côté paternel que maternel, etc.* La qualité de puissant seigneur lui est donnée dans plusieurs actes de 1578, 1580, 1582 et 1587.

Cette branche, comme l'aînée, compte bon nombre d'officiers supérieurs des armées du roi, et des chevaliers de ses ordres.

Alliances : De Chasayrades, d'Allayrat, de Marsen, du Chastelar, de Rochedagoux, de Cholus, de Lestrange, de la Marche, de la Grange, de Chavanat, de Mier, Lachenal, de Montaignac, de Coligny, d'Assy, etc., etc.

Armes : *Echiqueté d'or et d'azur.*

Devise : *Duravit, durat, durabit.*

Cri de guerre : *Durat à saincte Katerine !*

DUREY DE NOINVILLE.

De Viencourt, de Sauroy, de Memières, d'Harnoncourt et de Bourneville, famille anciennement originaire de Bourgogne, elle a contracté des alliances directes avec plusieurs des maisons les plus anciennes et les plus illustres du royaume ; mais elle est surtout recommandable par les services qu'elle a rendus à l'État, à différentes époques, tant dans de hautes charges de la magistrature que dans les premiers emplois de la carrière militaire où elle s'est particulièrement distinguée, pendant notre Révolution, par sa fidélité et son attachement inviolables à la cause royale.

La filiation suivie de cette famille commence à Pierre Durey, né en 1564, et mort en laissant un fils qui continua la postérité.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches :

1° Des seigneurs de Memières ;

2° Des seigneurs, puis comtes de Noinville qui ont pour auteur Jacques-Bernard Durey de Noinville, chevalier, seigneur de Presle, Bierrry, Magny, Estrui, le Tremblay, etc., arrière-petit-fils de Pierre Durey, qui commence la filiation de cette famille.

Cette famille a donné un lieutenant général, et un maréchal de camp des armées du roi, lieutenant général au gouvernement de Verdun et pays verdunois, deux commandeurs de l'ordre de Saint-Louis, plusieurs chevaliers du même ordre, deux lieutenants-colonels, un président de requêtes, et plusieurs autres personnages distingués.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de sable, au rocher d'argent*, qui est de Durey : *aux 2 et 3 d'azur, à trois gerbes d'or*, qui est de du Blé.

DURFORT.

Cette maison tenait le rang le plus distingué parmi les grands seigneurs du comté de Toulouse, et on lui voit depuis le xie siècle des établissements immenses depuis l'Agénois et le Quercy jusqu'à Narbonne. C'est une question de savoir si elle tire son nom de la terre de *Durfort* en Quercy, ou de celle de *Durfort* auprès de Narbonne; mais ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les branches qui existent aujourd'hui viennent de la terre de *Durfort* en Quercy, et ce pays faisant partie de la Guyenne, ainsi que l'Agénois depuis leur séparation du comté de Toulouse, les branches se distinguent sous les titres de *Durfort en Guyenne* et *Durfort en Languedoc*.

Cette terre était possédée avant 1093 par Foulques de Durfort, nommé père de Bertrand de Durfort.

L'histoire du Languedoc, les archives de cette province et le catalogue du Trésor des Chartes, montrent des faits qui prouvent la grandeur de cette partie de la maison de Durfort.

Cette famille a formé trois branches :

1° Celle des seigneurs de Duras qui a pour auteur Arnaud de Durfort, premier du nom, l'un des barons qui donnèrent les coutumes, en 1262, aux habitants de la terre de *Clermont-Soubiran.*

Son fils, Arnaud de Durfort, deuxième du nom, épousa Marquesie de Goth, nièce de Clément de Goth, archevêque de Bordeaux, élevé au pontificat sous le nom de Clément V. Elle apporta en

dot la terre de Duras, dont les descendants de cette branche prirent le nom de seigneurs de Duras, de Blanquefort, etc.

Emmanuel-Céleste-Augustin, appelé d'abord le marquis de Duras, et ensuite le duc de Duras, fut brigadier d'infanterie.

Son frère, Charles-Arnaud-Fidèle de Durfort, appelé le *comte de Duras*, fut colonel au régiment des grenadiers de France; marié le 2 mai 1765 à Marie de Vaudreuil dont il eut postérité.

2° La branche de Lorge;

3° Celle de Civrac, qui a pour auteur Jean de Durfort, seigneur de Civrac, quatrième fils de Jean, seigneur de Duras, qui renonça aux droits qu'il prétendait sur les biens de ses père et mère, moyennant la cession que sa mère lui fit de la seigneurie de Civrac avec les paroisses de Saint-Florence, de Saint-Pierre à Costel, de Bosseignal, de Villemartin et de Molien.

François-Aimery de Durfort, appelé le marquis *de Civrac*, fut colonel du régiment d'Aunis, puis lieutenant du régiment royal des vaisseaux du roi, brigadier d'infanterie, élu un des menins du Dauphin.

I. Branche aînée, éteinte en 1838 ; comtes de Rouzan; marquis de Duras, 1609; ducs de Duras, pairs de France, en mai 1668, non enregistrés, ducs héréditaires de Duras, 1689; pairs, 1755; un chevalier de l'ordre de la Jarretière; cinq chevaliers des ordres du roi; trois maréchaux de France :

1° Jacques Durfort, neveu de Turenne, 1675-1704.

2° Jean de Durfort, duc de Duras, 1741-1770.

3° Emmanuel de Durfort, duc de Duras, 1775-1789.

Substitution de la pairie du dernier duc de Duras, en 1822, à son gendre le comte de Chastellux, créé duc de Rauzan.

II. Branche de Lorge, ducale 1691, éteinte en 1775.

III. Branche de Civrac, seule aujourd'hui existante, titrée duc de Civrac, en 1774; duc de Lorge en 1775; pair de France 4 juin 1814.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent.*

DURSUS.

Famille originaire de Normandie, ayant possédé les fiefs de Varouville, de Carnanville et de Courcy.

Armes : *D'or, à trois pies au naturel, 2 en chef et 1 en pointe; au soleil de gueules posé en abîme.*

DURYE.

Famille originaire du Bourbonnais ayant possédé la seigneurie des Vanves, les châtellenies de Moulins et de Belleperche.

Elle s'est alliée aux Maigret, Alasœur, Génin de Billonat, d'Alphonse, le Roy de Chavigny, de Baudreuil, etc.

Armes : *D'argent, à la rizière de sinople ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or, adextré d'une épée d'argent, montée d'or.*

L'épée qui figure sur le chef de ces armes est une adjonction moderne, réglée par les lettres patentes du 30 août 1825, conférant le titre de baron à M. le colonel Pierre-Joseph Durye, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur.

DUSSUMIER DE FONBRUNE.

Famille originaire de Guyenne, sur laquelle les renseignements font défaut. Un Dussumier fut chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, receveur général des finances, et député de 1814 à 1829.

Armes : *Parti : au 1 d'or, au caducée de sable; au 2 de gueules, au cheval gai d'argent courant sur une terrasse chargée de tentes du même ; au chef de sinople brochant sur le parti, chargé à dextre d'une branche de lis d'argent, et à sénestre d'un dextrochère armé, tenant une épée et mouvant d'une nuée, le tout du même.*

DUSTON DE VILLEREGLAN

Famille originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'or, au taureau furieux de gueules.*

DUTHEIL DE LA ROCHÈRE.

Armes : *D'or, au chef d'azur, au lion rampant de gueules, armé, lampassé et couronné de sable brochant sur le tout.*

DUVAL DE FRAVILLE.

Famille originaire d'Artois sur laquelle les renseignements font défaut.

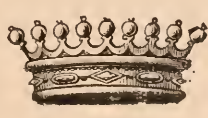
Nous ignorons d'où provient le titre de baron porté par un des représentants.

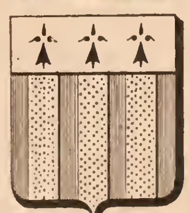
Armes : *D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé, accompagné en chef, à dextre, d'une fleur de lis d'or, et à sénestre, d'une étoile, aussi d'or, et en pointe, de trois mouchetures d'hermine d'argent.*

DUVE (*de*).

Armes : *D'azur, à la colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople et posée sur un tronc feuillé au naturel, terrassé du troisième.*

DUVERGIER.





Le nom de cette famille, originaire du Languedoc, s'est successivement écrit *Du Verger*, *Du Vergier* et *Duvergier*.

On la trouve dès le XIIe siècle à Toulouse où plusieurs de ses membres ont déjà rempli les charges du capitoulat.

Vers le XVe siècle, deux frères Duvergier se rendirent à Bayonne et y installèrent la monnaie.

Ils sont la souche des branches de Belay, de Hauranne et de Joannis, cette dernière éteinte.

A cette famille appartenait Jean du Vergier de

Hauranne, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran, né à Bayonne en 1581, chef des jansénistes à Port-Royal, lors de sa formation; il devint l'oracle des amis de Mathieu Molé. Une science profonde, une dialectique pressante, des austérités incroyables, une imagination à la fois grave et ardente, le rendaient réellement propre à prendre de l'empire sur les esprits faits eux-mêmes pour dominer,

Le cardinal de Richelieu connaissait depuis longtemps Saint-Cyran. Il avait eu des rapports avec lui lorsqu'il occupait le siège de Luçon; il savait de quelle valeur étaient son mérite et son caractère. Il voulut d'abord le placer comme aumônier chez madame Henriette, reine d'Angleterre, puis il lui offrit plusieurs fois des évêchés; l'abbé de Saint-Cyran tenait trop à son indépendance pour accepter une proposition qui l'eût rendu moins libre et moins puissant.

En 1638, le cardinal, irrité de plus en plus des controverses ardentes que l'abbé de Saint-Cyran soutenait et des écrits qu'il publiait sur des points de discipline ecclésiastique, le fit enfermer au château de Vincennes. Malgré toutes les démarches que fit son ami Mathieu Molé pour le faire sortir de prison, il ne put y réussir. Ce ne fut qu'à la la mort du cardinal de Richelieu, arrivée un an après, que l'espoir lui revint de faire sortir de prison l'abbé de Saint-Cyran. Il s'empressa de demander sa liberté au roi, qui la lui accorda. Au sortir de Vincennes. Saint-Cyran courut chez son ami, qui le reçut avec une tendresse mêlée de respect.

A sa mort, le 11 octobre 1643, l'évêque d'Amiens fit l'office à ses funérailles dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas du faubourg Saint-Jacques, où assistèrent l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Valence, de Chalcédoine, d'Aire, le coadjuteur de Montauban, diverses personnes de condition et de qualité en grand nombre.

A la même famille appartenait Jean-Marie Duvergier de Hauranne, né à Rouen le 22 mars 1771, député en 1815, questeur de la Chambre, décédé en 1831. Prosper, son fils, député du Cher de 1831 à 1848, attaché à la rédaction du *Globe*, fut un des chefs du parti doctrinaire, membre de l'Assemblée constituante en 1848. Son opposition au coup d'Etat du 2 décembre lui valut six semaines de prison.

Son fils, Louis-Prosper, décédé le 12 août 1877, fut aussi député.

Armes : *De gueules à trois pals d'or; au chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermines de sable.*

REPRÉSENTANTS CONNUS :

1° **Du Vergier de Belay** (Paul) et Mme, née de Bray, ch^au^ de Saussay, par Limésy (Seine-Inférieure).

2° **Duvergier de Hauranne** (Emmanuel) et Mme, née Delebecque, 3, rue Gounod, à Paris, ch^au^ de Herry (Cher) et ch^au^ de Boisseulh, par Cherveix (Dordogne).

DYEL DE GRAVILLE.

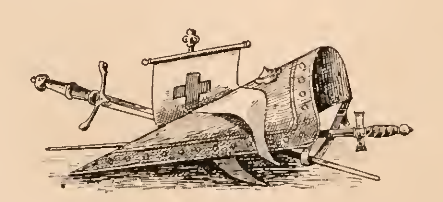
Famille originaire du pays de Caux en Normandie, dont la filiation suivie remonte à Robert Dyel, vivant en 1150, un de ses fils, *Ernest Malet*, seigneur de Graville, tige de la maison de *Malet-Graville*, prit le nom de Malet à cause d'une terre qui portait ce nom.

Un descendant de son frère aîné, Adrien Dyel, seigneur d'Enneval, qui consuma la plus grande partie de son bien au service de l'État, passa en Canada à la suite d'une affaire d'honneur en 1541, où il commanda un corps de troupes. Il y donna des preuves de valeur et se distingua beaucoup à la conquête de cette partie du nouveau monde en 1546, et se signala encore dans l'armée navale qui fut levée pour des expéditions importantes. En 1546, il fut, avec un corps de troupes qu'il commandait, envoyé au secours de Boulogne, assiégée par les Anglais, et en 1551 il fut nommé pour aller conduire la reine Marie d'Ecosse en Angleterre, sous le nom de *Baron de la garde*. Il avait épousé Jeanne Le Breton.

Un de ses fils, Jacques Dyel, est la tige de la branche de *Graville-Montaval.*

Le second de ses fils, Pierre Dyel, est l'auteur de la branche de Graville. Né en 1583, il servit en qualité de capitaine au régiment de la reine et épousa, le 9 juillet 1617, Marie le Roux, dont il eut postérité. Cette branche, comme ses aînées, a fourni bon nombre d'officiers de terre et de mer des armées du roi et des chevaliers de ses ordres.

Armes : *D'argent, au chevron brisé de sable, accompagné de trois trèfles d'azur.*





EBAUDY DE FRESNE.

Cette famille, originaire de Franche-Comté, a possédé les seigneuries de Rochetaillé et de Fresne.

Sa noblesse est assez récente. Charles-Antoine Ebaudy, ayant amassé de grands biens dans les fermes de Saint-Bénigne et de Charlieu, s'anoblit par une charge de secrétaire du roi, en 1750. François Ebaudy, seigneur de Fresne, son fils, mort en 1815, avait épousé en 1776 Marie-Geneviève l'Arbalète. Vincent Ebaudy de Rochetaillé, son cadet, avait épousé, en 1772, Adélaïde Camusat.

ECHÉRAC (*d'*). — *Voy.* Mallebay d'Echérac.

ECHEROLLES (*des*). — *Voy.* Giraud des Echerolles.

ECHEVANNES. — *Voy.* Poncelain d'Echevannes.

ECOSSE. — *Voy.* Mandell d'Ecosse

ECQUEVILLY (*d'*). — *Voy.* Bouraine; Hennequin.

ECURIES (*des*). — *Voy.* Fournier.

EFFIAT (*d'*). — *Voy.* Ruzé.

EGLISE (*d'*).

Famille originaire de Saintonge sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

Armes : *D'azur, parti d'argent.*

EGREMONT (*d'*).

Cette famille est originaire de Lorraine.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois têtes de lion de même.*

EGUILLES (*d'*). — *Voy.* Boyer.

EICHTHAL (*d'*).

Nous ignorons l'origine et l'état historique de cette famille en possession d'un titre de baron.

Armes : *D'azur, à deux rocs escarpés d'argent, mouvants de la pointe de l'écu, accompagnés en chef de deux étoiles d'or.*

ELBÉE (*d'*).

Famille noble de Beauce, distinguée par son ancienneté et ses services militaires, et maintenue dans sa noblesse en 1586, 1599, 1667, et par arrêt de la cour des aides, du 5 mars 1766. Elle prouve sa filiation, par titres, depuis Jean d'Elbée, écuyer, seigneur de Caumont, archer des gardes du roi Louis XII, qui, le 5 février 1500, épousa Madeleine de Guay-Renard, dont il eut postérité.

De cette maison sont issus les branches : 1° des seigneurs de Belmont, et 2° des seigneurs de Jarieux.

De cette famille subsistait en Poitou, avant la Révolution, une branche qui avait pour chef un d'Elbée-Gigots, seigneur de Beaupréau, généralissime des armées royales dans la Vendée, célèbre par son courage et ses exploits, et le plus habile général qu'aient eu les Vendéens. Il fut fait prisonnier au combat de Cholet, où il reçut une blessure considérable, et fut fusillé en 1794.

Cette famille a fourni des gardes du corps du roi, des officiers supérieurs, plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, en 1792.

Armes : *D'argent, à trois fasces de gueules.*

ELBENE (*d'*).

Famille qu'on nomme diversement Elbene, Delbene, ou del Benne, originaire de Florence. Quelques-uns ont cru qu'elle était de France, où l'on voit la baronnie de Bène près de Montfort-l'Amaury, et on ajoute même que les armes de cette famille y sont gravées en divers endroits sur les murailles du château. Ceux-là prétendent que ces seigneurs passèrent en Italie avec les princes de la maison d'Anjou, et qu'ils s'établirent à Florence où ceux du pays, ayant mis l'article *del* à leur nom Bène, en formèrent celui *d'Elbene*. D'autres tiennent que cette famille vient de *Fiesole*. Quoi qu'il en soit, cette famille a été pendant 3 ou 400 ans en grande considération à Florence, et a exercé les premières charges de la République à laquelle les seigneurs d'Elbene rendirent des services signalés.

La filiation de cette maison commence avec Jacques d'Elbene, surnommé le Grand ; il fut quatre fois prieur de la Liberté de la République en 1334, 1338, 1342 et 1360; on le nomma trois fois gonfalonier, en 1352, 1355 et 1360. Il mourut en laissant postérité.

Nicolas d'Elbene servit en France et rendit de grands services au roi Louis XII, qui lui donna la charge de son maître d'hôtel ordinaire, laquelle lui fut continuée sous François Ier.

Cette branche compte plusieurs officiers de cavalerie dans les armées du roi et un chevalier de l'ordre de Malte.

La seconde branche a pour auteur Pierre d'Elbene, seigneur de Montefonti et de Saint-Maure en Toscane.

Un de ses fils fut panetier du roi de France Henri II, et chevalier de Malte.

Albisse d'Elbene fut en grande considération sous le règne de François Ier et d'Henri II, qui le créa général et surintendant des finances qui sortaient du royaume.

Un de ses fils, Alexandre, porta les armes dès son jeune âge, fut dangereusement blessé en 1573, au siège de la Rochelle; suivit ensuite le roi Henri III en Pologne, en qualité de gentilhomme ordinaire, dont il eut le brevet à son retour en France, fit plusieurs campagnes, et fut encore blessé en 1580 d'une mousquetade au siège de la Fère.

La famille d'Elbene subsiste encore à Florence, où il y a plusieurs personnes de considération de ce nom.

Armes : *D'azur, à deux bâtons tigés par le pied de trois racines, et fleurdelisés par le haut, posée en sautoir, le tout d'argent.*

ELBENNE (*d'*). — *Voy.* Menjot.

ELBOUIX. — *Voy.* de Monès d'Elbouix.

ELCHINGEN (*d'*). — *Voy.* Ney.

ELIE DE BEAUMONT.

Cette famille, originaire de Normandie, a pour auteur Pierre Elie ou Helies, de libre condition, qui pour ses services militaires, et moyennant soixante écus d'or, fut anobli par lettres du roi Charles VI, du 29 mai 1461. Ses descendants ayant omis pendant plus d'un siècle de prendre les qualifications nobles, Jean-Baptiste-Jacques Elie de Beaumont, seigneur et patron de Canon, sollicita au mois d'août 1775, des lettres de confirmation de noblesse ou d'anoblissement, en tant que de besoin.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses, et, en pointe, d'une molette d'éperon, le tout du même.*

Alias : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois glands d'or,* 2 *et* 1.

ELVA. — *Voy.* Aliney d'Elva.

EMANVILLE. — *Voy.* La Boullaye d'Emanville (*de*).

EMÉ DE MARCIEU.

Famille originaire du Dauphiné.

Un de ses membres fut titré marquis de Boutières en 1676.

Armes : *D'azur, à un mouton* ou *bélier passant d'argent ; au chef d'or, chargé de trois rencontres de taureau de sable.*

EMEMON (*d'*). — *Voy.* Robineau.

EMERSON (*d'*).

Cette famille a pour auteur Jean d'Emerson, gentilhomme anglais, qui vint, avec le roi Jacques II, s'établir en France où il fut fait officier au régiment royal-irlandais.

Armes : *Coupé, denteld d'or et de sinople, à la bande d'argent aussi dentelée, brochante sur le tout, accompa-*

gnée en chef et en pointe de deux tourteaux de l'un en l'autre : la bande chargée de trois lions léopardés de gueules.

Timbre : *Couronne de marquis sur un casque avec ses lambrequins.*

Cimier : *Un lion issant de gueules semé d'étoiles d'or, tenant entre ses griffes une hallebarde de sable.*

Supports : *Deux lions au naturel.*

EMMERY DE SEPTFONTAINES.

Maison originaire de Lorraine, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, à trois chevrons d'or ; à la bordure componée d'or et de sable de vingt compons.*

EMOND D'ESCLEVIN.





Famille noble, fixée à Antibes, en Provence, avant 1789. Elle a reçu le titre de baron, sous le premier empire, et donné de vaillants chefs à l'armée française.

Citons notamment :

1° Balthazar-Joseph, baron Emond d'Esclevin, général de brigade, né à Antibes, le 20 mars 1765, mort de blessures, en 1813, après avoir glorieusement combattu à Lutzen. Il était fils de Michel-Joseph Emond d'Esclevin, ancien officier d'infanterie, maire de la ville d'Antibes, et de Bartholomée de Boyer de Choisy ;

2° Charles-Joseph, baron Emond d'Esclevin, né le 4 septembre 1794, nommé général de brigade dans l'artillerie de la marine, le 18 juin 1855, décédé à Paris en 1885. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Alliances : De Terme, de Boyer de Choisy, de Villeneuve, etc., etc.

Armes : *D'azur, à deux clefs d'argent, versées et posées en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant versé en flanc et en pointe, de trois étoiles, le tout d'argent ; au franc-quartier des barons militaires (de gueules à l'épée haute, en pal d'argent).*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Emond d'Esclevin (Henri, B^on^), général de division, commandeur de la Légion d'honneur, né le 10 février 1833. — Résidence : Angers.

EMPEAUX (*d'*). — *Voy.* Doujat.

ENCAUSSE (*d'*).

Famille originaire de Languedoc, ayant possédé les baronnies et seigneuries d'Encausse, de Save, de Rieucazé, de Regades, de Labarthe, de Labatut, de Gautier, etc.

La seigneurie d'Encausse, avec titres de baronnie, dans le comté de Comminges, a donné son nom à l'ancienne famille d'Encausse, noble de nom et d'armes, et qui dans tous les temps a tenu un rang honorable parmi la noblesse de la province.

Cette maison était reconnue noble bien avant le xive siècle ; on en trouve la preuve dans différents actes ; on peut citer le testament de noble d'Encausse, en 1424 ; un acte en 1441, au sujet des baronnies d'Encausse et de Save, qui prouve que la baronnie était de toute ancienneté dans la famille, et que la deuxième est issue de la première.

La descendance directe des premiers barons d'Encausse s'étant éteinte avant le xive siècle, la seconde branche des seigneurs d'Encausse, barons de Save, devint l'aînée, et réunit par droit de succession la baronnie d'Encausse à celle de Save.

Les barons d'Encausse ont été maintenus dans leurs titres et privilèges, par jugement du 3 janvier 1667 et du 23 décembre 1698. Cette maison a fait plusieurs fois ses preuves pour l'école militaire et pour Saint-Cyr, devant d'Hozier, juge d'armes de France.

Les premiers membres de cette maison dont l'histoire nous ait conservé la trace, occupaient dès le xiiie siècle un rang distingué parmi la noblesse. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, la famille a constamment fourni des officiers à nos armées, et maintenu sa noblesse par ses services et ses alliances.

La filiation suivie ne commence qu'au xve siècle, avec Pierre d'Encausse, baron dudit lieu et de Save, qui vivait en 1441.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, au lion rampant d'or ; aux 2 et 3 d'azur, au besant d'argent.*

Couronne de baron.

ENGLESQUEVILLE. — *Voy.* Cotton d'Englesqueville.

ENLARD DE GUÉMY.

Cette famille a été anoblie en 1699. Elle est originaire d'Artois.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois croissants du même, et, en pointe, d'une croisette ancrée aussi d'or.*

Nous trouvons encore :

D'or, à dix losanges de sable, 3, 3, 3 *et* 1.

ENNERY (*d'*).

Famille originaire d'Ecosse, passée en Orléanais.

Sa filiation commence à Edouard d'Ennery, premier du nom, qui servait à la cour d'Ecosse, en 1544. Son fils aîné, Edouard d'Ennery, deuxième du nom, passa en France avec ses frères et quantité d'autres gentilshommes écossais, et son petit-fils Edouard, se retira à Malesherbes, auprès de François de Balsac, gouverneur de l'Orléanais, qui lui fit don de la terre du Fillay, près Malesherbes ; il y mourut en 1673, en laissant postérité. Ses descendants servirent dans les armées du roi.

Jacques d'Ennery, chevalier de la Chesnaye, ancien officier d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, émigra en 1792, dans le corps noble des gardes de l'institution de Saint-Louis, sous les ordres de M. le comte de Vergennes, servit avec zèle, courage et distinction, comme le porte le certificat de ce dernier; il fut fait prisonnier par l'armée républicaine, et fut le septième des trente-sept, qui étaient détenus à Verdun, qui échappa à la mort. Le 29 septembre 1781, M. le chevalier de la Chesnaye obtint jugement confirmatif de noblesse, pour par lui jouir paisiblement des privilèges y attachés. En 1789, il fut appelé pour les États généraux et fit partie de l'assemblée des nobles du bailliage d'Orléans. Il épousa en 1775, Anne-Marie de Clugny, dont il eut postérité.

Armes : *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois merlettes du même.*

ENTRAIGUES (*d'*).

Famille originaire de Languedoc.

Le premier auteur connu est Pierre d'Entraigues, qui vivait en 1529.

Jean d'Entraigues, sire du Pin, au diocèse d'Uzès, s'étant désisté volontairement de la qualité de noble par lui prise, fut modéré à l'amende de cent livres, par M. de Bezons, intendant en Languedoc, lors de la recherche de 1666. Gabriel d'Entraigues, son fils, obtint un jugement en l'an 1699, qui le maintint dans sa noblesse, en justifiant son ascendance depuis Jean du Pin, qui vivait en 1509.

Ce jugement, qui ne fait nulle mention de celui de M. de Bezons, est d'ailleurs incompétent, en ce qu'un arrêt du conseil du 22 mai 1666 porte expressément qu'on ne pourrait se pourvoir qu'au conseil, contre les jugements des commissaires départis.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent*, qui est d'Entraigues; *au 2 d'or, au lion de gueules, lampassé et armé de sable, entravé d'une cotice d'azur, bandée d'argent, de manière qu'il embrasse cette cotice de ses deux pattes de devant, et qu'elle broche sur celles de derrière*, qui est de Brueys; *au 3 d'azur, à trois chiens naissants d'argent, accompagnés en chef d'un croissant surmonté d'une étoile, le tout de même*, qui est de Michaux.

ENTREMAUX (*d'*). — *Voy.* Ribeyrols.

ENTREMONT (*d'*). — *Voy.* Arloz; Burdin.

EON DU VAL.

Les renseignements sur cette famille, qui paraît originaire de Bretagne, nous font défaut.

Armes : *D'argent, au lion de sable.*

EPENOUX. — *Voy.* Ruffier d'Epenoux.

EPINAY (*d'*).

La branche aînée des d'Epinay s'éteignit dans le Schomberg. De nombreux rameaux se répandirent en Bretagne, dans différentes parties de la France, à l'étranger, et enfin, aux Indes orientales.

Quatre frères de cette famille accompagnèrent Alain Tierjeaut à la conquête de l'Angleterre, en 1066; et elle est représentée aux croisades de saint Louis, 1239, par Alain, premier sire d'Epinay.

Le titre de *marquis*, donné par Charles IX à Jean d'Epinay, s'éteignit avec la branche aînée. Les d'Epinay des colonies n'ont jamais porté aucun titre.

Armes : *D'argent, au lion coupé de gueules et de sinople.*

Couronne de comte.

EPREMESNIL (*d'*). — *Voy.* du Val d'Epremesnil.

EQUEVILLEY (*d'*). — *Voy.* Vincent d'Equevilley.

ERARD (*d'*).

Ancienne maison établie en Normandie, dès l'an 985, lorsque Erard, commandant un corps de troupes danoises, vint au secours de Richard, troisième duc de Normandie.

Dans le catalogue des nobles et seigneurs normands, qui accompagnèrent le duc Guillaume en la conquête d'Angleterre, l'an 1066, l'on trouve Etienne, fils d'Erard et Thomas Erard, capitaines du vaisseau nommé la *Blanche-Nef*.

Ce fait a été confirmé dans la charte de René, roi de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, accordée à Pierson Erard, en 1436, par laquelle il reconnaît que ledit Pierson Erard descend du capitaine Erard, qui, dès l'an 982, sur la fin de la seconde race de nos rois, amena un secours de Danois à Richard, troisième duc de Normandie. Cette

charte a été collationnée par Didier Tourel et François-Nicolas, notaires, gardes-notes du roi, au tabellionage du Bar, soussignés à la présente copie de l'original, écrit en parchemin sain et entier, à la requête de Gaspard Erard, chevalier, baron de Montreuil et d'Echaufour, présent en personne, pour lui servir comme d'original, le 28 août 1655.

Didier Erard resta en Lorraine et forma la branche qui y est établie. Les services de Georges Erard, descendant du précédent, seigneur de Fleury, et ceux de ses ancêtres, avec ses armoiries, sont rapportés sur sa tombe, dans la chapelle de Saint-Batistin, de l'église de Bar, en date du 1er mai 1614. Guillaume Erard, seigneur de Cizay et autres lieux, fut fait prisonnier en combattant auprès de la personne du roi François Ier. Au retour de sa prison, il le fit chevalier de son ordre. Il eut postérité de son mariage contracté en 1478, avec noble N. Duplessis.

Gaspard Erard, seigneur de Cizay, petit-fils du précédent, obtint, en 1645, des lettres patentes pour unir les noms d'Erard et Le Gris (nom de sa femme), dans sa personne et ses descendants, et en 1648, des lettres d'érection en marquisat des baronnies de Montreuil et d'Échaufour, qui relèvent en plein fief du duché d'Alençon, et qui, depuis cinq ou six cents ans, étaient décorés du titre de baronnie.

Cette famille a formé la branche des barons de Ray, qui a pour auteur Louis Erard Ier qui vivait en 1523.

Elle compte des officiers de tous grades, des chevaliers de Saint-Louis et des chevaliers de l'ordre de Malte.

Le marquis d'Erard (Alexandre-Augustin-Amand-Désiré), émigré en 1797, fait sous-lieutenant, par Sa Majesté Louis XVIII, lors de la Restauration, était commandant de la garde nationale urbaine de Dreux, a été un des premiers à émettre son vœu pour l'auguste famille des Bourbons, et a fait parvenir son adhésion au gouvernement provisoire, en date du 8 avril 1814.

Armes : *D'azur, à trois pieds de griffon d'or, perchés chacun sur un tronc d'argent.*

Supports : *Deux lions.*

Cimier : *Un griffon naissant.*

Devise : *Non griffum Danorum ducis Erard, sed solum illius pedes trunco ligatos servavimus.*

ERCEVILLE. — *Voy.* Rolland de Chambaudoin d'Erceville.

ERLACH (*d'*).

C'est la première des six anciennes maisons de la République de Berne. Elle est une branche cadette de la maison des comtes de *Neufchâtel*, descendante des derniers rois de la Bourgogne transjurane.

Cette maison a formé treize branches dont une subsiste en France ; la cinquième, qui a pour auteur Jean-Jacques d'Erlach, né en 1628, lieutenant général des armées du roi, et colonel d'un régiment suisse de son nom, entra au service de France à l'âge de quinze ans, dans la compagnie de son frère Albert, au régiment des gardes suisses ; en fut lieutenant en 1650, capitaine en 1658, après son frère ; leva de l'aveu de son canton, en 1671, un régiment de son nom au service de la France. C'est le premier des douze régiments que la nation suisse a eu au service de la France, et il est porté, dans son brevet de colonel, que ce régiment lui fut accordé en considération de son illustre naissance et des services importants que ses ancêtres et sa famille ont rendus à la couronne de France ; il fut créé la même année brigadier des armées du roi ; maréchal de camp en 1677, et lieutenant général le 3 septembre 1688 ; servit aux sièges de Montmédy, 1657, de Gravelines, 1658, de Maëstricht en 1673 ; se trouva à nombre d'actions de guerre sous le grand Condé, qui l'honora de son estime et de son affection, il y reçut plusieurs blessures, et mourut à Argenteuil le 29 octobre 1694, ayant embrassé, quelques années auparavant, la religion catholique, apostolique et romaine. Il fut enterré dans l'église de ce lieu où l'on voit son épitaphe et son tombeau ; de Marie-Catherine d'Anjou, son épouse, il laissa plusieurs enfants, qui servirent brillamment dans les armées du roi de France, entre autres Jean-Jacques, dit le chevalier d'Erlach, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roi et colonel du régiment des gardes suisses.

La treizième branche a fourni Jean-Louis d'Erlach, né le 30 octobre 1695, seigneur de Castelen et de Gauweftein, ci-devant général major de l'armée du duc de Saxe-Weimar et son premier ministre, maréchal de France, général en chef de l'armée d'Allemagne ; gouverneur de la ville et forteresse de Brisach, etc., etc. Il se distingua dans toutes les batailles où il assista.

En 1648, il eut ordre d'assiéger Fribourg ; mais y trouva trop de difficulté, et se mit à ruiner le pays d'alentour ; bloqua Offenbourg et allait attaquer Manheim, lorque les ordres du roi l'appelèrent dans le Luxembourg pour faire diversion avec ses troupes à celles de l'archiduc Léopold, qui était entré en France, et venait de s'emparer de plusieurs villes. Le prince de Condé envoya ordre au général d'Erlach de venir le joindre. Le lendemain de son arrivée, 20 septembre, se donna la fameuse bataille de Lens, où il commanda le corps de réserve, et s'acquit par sa valeur et celle de ses troupes, la gloire d'avoir terminé la victoire, témoignage flatteur que le prince de Condé lui rendit sur le champ de bataille, en présence de toute l'armée. Il fit prisonnier le général Beck, qui commandait les Espagnols, et ne quitta les fuyards qu'aux défilés de Sens. Le cardinal Maza-

rin l'appela à la cour à la suite de cette célèbre journée, et ce ministre lui renouvela la promesse qu'il lui avait donnée, de lui faire obtenir le bâton de maréchal de France. Le prince de Condé, le présentant au roi, lui dit : « Sire, *voilà l'homme auquel est dû le gain de la bataille de Lens* »; mais il ne servit jamais le roi plus essentiellement que l'année suivante, en 1649, lorsque M. le maréchal de Turenne, manquant de fidélité au roi dans la guerre de la Fronde, emmenait à Paris, pour soutenir le parlement, l'armée qu'il commandait en Allemagne; il tâcha d'entraîner dans sa désertion le général d'Erlach, mais il fut inébranlable. Il employa au contraire avec tant de succès son crédit en cette armée, qu'il fit rétrograder et repasser le Rhin à toutes les troupes, de sorte qu'il ne resta d'autre parti à prendre à M. de Turenne que de se sauver en grande hâte par la Hesse en Hollande. Le roi lui donna, le 16 janvier, le commandement en chef de cette armée, ainsi que celui de toutes les places conquises en Allemagne par M. de Turenne.

Il mourut le 26 janvier 1650, âgé de 55 ans. Le cardinal Mazarin lui avait fait expédier trois jours auparavant le brevet de maréchal de France. Il avait été nommé le 13 mai 1649, chef plénipotentiaire pour l'exécution de la paix de Munster. Le roi perdit en lui un brave officier et aussi fidèle qu'aucun des sujets de Sa Majesté. Le maréchal d'Erlach avait épousé Marguerite, baronne d'Erlach, sa parente, dont il n'eut qu'un fils mort jeune et trois filles mariées en Allemagne.

Les armes de toutes les branches de cette maison sont :

De gueules, au pal d'argent, chargé d'un chevron de sable. Riestap donne un *cheval.*

Devise : *Nasci, laborare, mori.*

ERM (*d'*).

Cette maison, d'ancienne chevalerie, était établie en Allemagne dès le xie siècle ; une de ses branches s'est tranplantée dans la suite en Pologne, une autre en France, d'où elle a passé du pays d'Aunis en Bretagne. Elle est originaire de Toscane, et tire son nom de l'ancien fief d'Ermo, qu'elle y posséda primitivement et qui, au siècle dernier, était dans la maison Cervini, avec titre de comté.

Jean d'Ermo fut l'un des seigneurs toscans que s'attacha l'empereur Henri III, dit le Noir, lorsqu'il vint en Toscane, en 1055, pour s'opposer au mariage de Godefroy le Barbu, duc de Lorraine, avec Béatrice de Toscane, et qui accompagnèrent ce monarque à son retour dans ses États.

C'est ainsi que la maison d'Ermo s'établit en Allemagne, où son nom, perdant sa désinence italienne, devint d'*Erm,* qu'on a aussi parfois écrit *Derm*.

La branche de cette maison qui a passé en Bretagne y existe encore ; un de ses membres, le comte d'Erm, ancien officier de cavalerie de la maison du roi Charles X, avait été admis dans l'ordre de Malte par bulle du 16 août 1838.

Armes : *D'azur, au pélican d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois billettes d'argent.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux aigles.*

Devise : *Non sanguine parcus.*

ERNAULT D'ORVAL.

Famille originaire de Bretagne sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

Armes : *D'argent, à la fasce de gueules chargé de trois fers à cheval d'or cloués de sable.*

ERNEMONT (*d'*). — *Voy.* Dubois ; Grenier.

ERSU (*d'*).

Originaire du Soissonnais, la famille d'Ersu, *alias* Dersu, fait remonter sa filiation à Jean d'Ersu, qui vivait en 1610.

Cette famille compte au xviiie siècle un grand maître d'artillerie.

Un conseiller de Louis XIV, anobli par ce prince, en vertu de lettres patentes octroyées en 1696, qui reçut pour armes : *D'argent, à la herse de sinople.*

Un écuyer fourrier des logis de la maison de Louis XVI, qui fut en même temps maire de Guise, à l'époque de la Terreur, se trouvant au service du roi, vit brûler tous ses titres et papiers de famille. Arrêté dans la ville qu'il administrait, il fut interné jusqu'en 1794.

Son fils fut juge à la cour de Laon.

Les alliances de la famille d'Ersu ont été contractées avec les : de Lisle, Niay de Senery, d'Ambry, de Lattre, Picard de Préville, etc.

Armes : *Ecartelé : au 1 de gueules, à trois losanges d'argent posés 2 et 1 ; au 2 d'azur, à deux sautoirs d'argent, rangés en pointe et un croissant du même en chef ; au 3 d'argent, à la herse de sinople ; au 4 d'azur à un chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.*

L'écu timbré d'un casque armé de ses lambrequins.

ERTAULT DE LA BRETONNIÈRE.

Originaire de Bretagne.

Armes : *D'argent, au léopard de sable accompagné en chef d'une étoile de gueules.*

ERVAU. — *Voy.* Lelarge d'Ervau.

ERVILLÉ (*d'*). — *Voy.* Autemarre d'Ervillé (*d'*).

ESCALIER DE LADEVÈZE.

Famille originaire du Languedoc sur laquelle les renseignements font défaut.

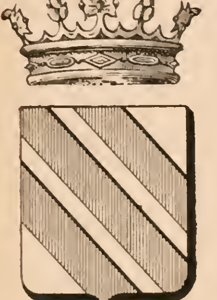
Armes : *D'azur, à une croix haussée d'or posée sur trois degrés du même.*

Nous trouvons encore :

D'azur, à l'échelle d'or ; au chef de gueules chargé de trois molettes d'or.

Devise : *Nunquam retro.*

ESCAYRAC DE LAUTURE.



Maison d'ancienne chevalerie, dont l'origine se perd dans la nuit des temps ; dès le XIe siècle, elle possédait la terre d'Escayrac, ainsi que le prouve un acte d'affranchissement de serfs de l'année 1040.

On comptait à la première croisade de saint Louis, en 1248, trois chevaliers du nom d'Escayrac, dont la présence en Palestine est constatée par un acte original scellé de leur sceau. C'est en vertu de leur titre que leur nom et leurs armes ont été placés au musée de Versailles. Deux de ces chevaliers furent tués à la bataille de Nassoure ; le troisième, Bernard d'Escayrac, âgé, dit-on, de plus de quatre-vingts ans, accompagna la reine Marguerite de Provence à Saint-Jean-d'Acre, et veilla à la sûreté de sa personne.

Ce fut à lui que s'adressa la reine, craignant de tomber entre les mains des Sarrasins : « Jurez-moi, dit-elle, si les ennemis emportent la ville, de me tuer avant que je tombe en leur pouvoir. » — « J'y songeais », répondit naïvement le preux chevalier.

En 1228, cette maison se divise en quatre branches, dont l'une s'est éteinte vers le milieu du XVe siècle, dans la maison de Beynac, seigneur de *Floressas ;* l'autre, connue sous le nom d'*Escayrac* de Touffailles, avec M. de Bonal, frère de l'évêque de Clermont ; la troisième connue sous le nom d'*Escayrac de Labastide*, s'est éteinte en 1713, dans la quatrième branche des d'*Escayrac de Lauture.*

La généalogie de cette famille a été faite en 1765 par Henri d'Escayrac, pour entrer au chapitre noble de Saint-Claude ; ensuite, en 1779, par Etienne-Henri, marquis d'Escayrac, devant M. Chérin, généalogiste du roi, pour jouir des honneurs de la cour et monter dans les carrosses de Sa Majesté ; elle s'établit à partir de Bernard d'Escayrac, premier du nom, chevalier, qui vivait en 1255.

Cette famille compte des officiers distingués des armées du roi, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des chevaliers et officiers de la Légion d'honneur.

Un d'Escayrac a été un des cent fondateurs du canal de Suez.

Armes : *D'argent, à trois bandes de gueules.*

Couronne de marquis.

La maison d'Escayrac a porté pendant plusieurs siècles un *chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or ;* ce chef n'est évidemment qu'une brisure.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Escayrac-Lauture (marquis *d'*), chef actuel de nom et d'armes, né le 6 décembre 1830 ; ancien officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III, ancien colonel du 57e régiment d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, décoré des médailles militaires de Crimée, d'Italie et de Chine, a eu un cheval tué sous lui, et a été blessé à la bataille de Rezonville ; fut blessé à nouveau, rue de l'Arcade, à Paris, pendant la Commune ; il s'est retiré du service vers 1879.

Il a épousé, en 1873, Pauline Clossmann, veuve du baron Jules Oberkampf.

ESCHASSÉRIAUX.

Baron de l'Empire.

Armes : *Fascé d'or et d'azur, de six pièces.*

Le ministre plénipotentiaire portait le franc-quartier de baron diplomate :

D'azur, à la tête de lion arrachée d'argent.

ESCHAVANNES (*d'*). — *Voyez* Jouffroy.

ESCHENBRENDER. — *Voyez* La Roche Pouchin d'Eschenbrender.

ESCHERNY (*d'*).

Famille noble de race et d'extraction, originaire de Savoie et passée dans l'Ile-de-France.

Lettres de reconnaissance de noblesse en faveur du sieur François-Louis d'Escherny, comte du Saint-Empire, et ancien chambellan de la cour de Wurtemberg.

Toutes les preuves d'ancienne noblesse féodale par possession, sans origine connue, et qui se

perd dans la nuit des temps, ont été faites par le comte François-Louis d'Escherny, chez M. Chérin, dont on connaît l'exactitude, la fidélité et la rigueur.

ARMES : *D'azur, à trois bandes d'argent ; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

Couronne de comte.

ESCLAIBES D'HUST.

Cette famille, originaire de Flandre, a formé deux branches. La branche aînée s'est fixée en Bourgogne et en Champagne en 1779 par suite de son alliance avec la maison de la Vallée de Rarécourt de Pimodan, et la branche cadette est restée en Hainaut.

ARMES : *De gueules, à trois lions d'argent, couronnés d'or, 2 et 1.*

CIMIER : *Deux serres d'aigle d'or, posées en chevron renversé, les ongles en haut.*

DEVISE : *A moy ne tient.*

ESCLANDS (*d'*). — *Voy.* FÉRY D'ESCLANDS.

ESCLAPON (*d'*). — *Voy.* RAVEL D'ESCLAPON ; VILLENEUVE D'ESCLAPON.

ESCLEVIN (*d'*). — *Voy.* EMOND D'ESCLEVIN.

ESCOUBÈS DE MONTLAUR (*d'*).

Originaire de Gascogne. Maison très ancienne et très distinguée.

ARMES : *De gueules, à deux lions affrontés d'argent, soutenant de leurs pattes un monde d'argent, cerclé et cintré de gueules, croisé du champ.*

DEVISE : *Virtus auro potior.*

ESCOUT. — *Voy.* TYSSANDIER D'ESCOUT.

ESCRIENNE (*d'*). — *Voy.* MARTIN D'ESCRIENNE.

ESCURE. — *Voy.* ESCURES (*d'*).

ESCURE DE LA MESCHAUSSÉE.

Originaire de la vicomté de Turenne, la famille de la Meschaussée s'est divisée en plusieurs branches dont la souche habite le château de Lacoste, près Turenne. On trouve, dans les annuaires antérieurs à la Révolution, nombre de ses membres occupant des charges élevées et revêtus de dignités ecclésiastiques.

Les branches les plus marquantes dans l'histoire du bas Limousin sont celles de Certain de Canrobert et de Lacoste de la Meschaussée.



Cette maison a fourni plusieurs officiers dans l'armée, un chevalier de Malte, un docteur en Sorbonne et un maréchal de France.

Ses principales alliances sont avec les familles d'Estresse. Pierre d'Estresse, seigneur de Ponac, épousa par contrat du 11 juin 1599, Marguerite de la Meschaussée, fille de noble Jacques, seigneur de Lacoste et de la Meschaussée et de Meyssac et de demoiselle Balthasarde du Chaylar, de Cunix de Montaunet, général Delmas de Lacoste, général Marbot de Juillac d'Amadun, de Miremont Sclofer, Dufaure de Saint-Martial, de Kersabiec d'Artinsac, de Meynard de Maillard de Lamberterie, de Latour, Dunoyer de Calande.

ARMES : *D'azur, à une main dextre d'or posée en pal.*

L'écu est surmonté d'une couronne de comte, orné de ses lambrequins d'or et d'azur.

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Escure de la Meschaussée (LÉON) et Mme, née Certain de Lacoste de la Meschaussée. — Résidence : Ch^au^ de Lacoste, à Noailhac, par Meyssac (Corrèze).

ESCURES, des ESCURES ou ESECURE (*d'*).

Famille des plus distinguées du Bourbonnais, dont le nom est écrit ainsi dans différents titres.

Sous Henri IV, Pierre Fouceux d'Escures, exempt des gardes du corps, fut envoyé, avec le président Jeannin, vers le maréchal de Biron, alors dans la Bourgogne, pour tâcher de le ramener et le réconcilier avec le roi.

Les fontaines de Bourbon-les-Eaux étant en mauvais état, le roi avait envoyé sur les lieux un gentilhomme du pays, nommé d'Escures, pour la réparation de ces fontaines, et en conséquence, depuis ce temps, la septième fontaine porte, par une grâce spéciale du roi, le nom de *Fontaine de Descures*, sur une tablette de marbre qui y fut placée pour servir de monument à sa nouvelle dénomination.

Le maréchal de Bassompierre, dans ses mémoires, fait souvent mention d'une manière bien honorable du seigneur d'Escures, et de son frère *des Fournaux*. Il dit que le premier fut de son

temps maréchal de camp général des armées, et le second maréchal des logis général; charges d'autant plus éminentes, qu'alors elles étaient uniques, et que les seigneurs qui les possédaient tenaient dans l'armée le premier et le second rang après le général en chef.

Le même maréchal fait connaître que ces deux seigneurs étaient de grands hommes de guerre, que notamment l'aîné avait tant de capacité, d'intelligence et une si grande présence d'esprit, qu'en 1615, n'étant encore que maréchal des logis général dans l'armée que Louis XIII fit marcher contre M. le prince, sous les ordres du maréchal de Boisdauphin, il avait si bien acquis la confiance de tous les généraux, qu'il *avait toute leur croyance comme en un ange ;* que sa présence seule, quoique malade dans sa voiture, avait, dans une occasion bien importante, dissipé le trouble et rétabli la tranquillité dans l'armée, et que dans les circonstances les plus pénibles et les plus pressantes, c'était toujours à son avis que l'on déférait.

La filiation suivie de cette famille commence à Philippe des Escures, seigneur de Guisay, qualifié chambellan de monseigneur Charles, duc de Bourbonnais, dans les lettres patentes du 23 février 1425, par lesquelles ce prince lui fit donation de la terre et seigneurie de Brule, située dans le Bourbonnais pour les agréables services qu'il en avait reçus.

Cette famille a formé une branche, établie à Cauderot, en Bazadois, qui a pour auteur François d'Escures, qui vivait en 1590.

Cette maison a fourni plusieurs officiers généraux des armées du roi et des chevaliers de ses ordres.

ARMES : *De sinople, à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une étoile de sable.*

La seconde branche porte les mêmes armes.

Voy. MOREL D'ESCURES.

ESGRIGNY (*d'*). — *Voy.* JOUENNE D'ESGRIGNY (*de*).

ESMANGARD DE BOURNONVILLE.

ARMES : *D'azur, à cinq besants d'or, 2 en chef, 2 en fasce et 1 en pointe; au cygne d'argent sur une rivière du même.*

ESMANS (*d'*). — *Voy.* FAIVRE.

ESMÉNARD DU MAZET.

La maison des Esménard, connue en Provence dès le milieu du XIVe siècle, paraît avoir appartenu à ces vieilles familles indigènes à peine distinguées de la noblesse, qui pouvaient, depuis un temps immémorial, acquérir et posséder en toute franchise des terres nobles, sans qu'elles eussent besoin pour cela de dispense ni de concession expresse.

La filiation suivie et régulière de cette famille remonte à *honnête homme Pierre Esménard*, vivant noblement à Lambesc en 1370.

Cette maison a formé plusieurs branches; de la branche de Pélissane était Jacques-François d'Esménard, tige des seigneurs du Mazet, né le 23 février 1675, nommé chancelier du consulat à la Canée, par commission du roi Louis XIV, datée du 12 juin 1697.

Cette branche a fourni, comme les autres, plusieurs officiers supérieurs.

ARMES : *Ecartelé : au 1 d'azur, à l'F d'or surmonté d'une couronne ducale du même, parti d'or à la bande de gueules chargée de trois haches d'argent*, qui est de Colin du Janet; *aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'or chargée de trois dards de gueules et côtoyée de deux étoiles d'argent, une en chef et l'autre en pointe; au 4 d'argent, au lion de sable, coupé d'azur au chevron d'or; sur le tout, d'azur, au lion tenant un arc en barre, au cœur en pointe, le tout d'argent; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant du second émail accosté de deux étoiles de même.*

Timbré d'un armet contourné, couronné et couvert de lambrequins en couleur et métal de l'écu sommé d'un lion au naturel, issant d'un tortil d'azur et d'argent.

ESMIVY D'AURIBEAU.

Seigneurs de Moissac et d'Auribeau, en Provence. Cette famille est au nombre des nobles, sans en avoir rapporté aucune preuve ni titre; on ne trouve au contraire que rature de ce nom dans tous les actes de la ville de Digne et des lieux circonvoisins; une branche de cette famille a acquis de nos jours la terre d'Auribeau, et l'autre s'est établie dans Aix. Le sieur d'Esmivy a acquis la charge de conseiller aux comptes; le fils de Louis d'Esmivy a acquis une charge de conseiller au parlement et la terre de Moissac.

La filiation de cette famille remonte à Antoine d'Esmivi, vivant en 1544.

ARMES : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.*

ESMOINGT DE LAVAUBLANCHE.

Famille originaire du Limousin sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'argent à trois chevrons de gueules*

ESMYARDS. — *Voy.* HENRYS D'AUBIGNY D'ESMYARDS.

ESNEVAL (*d'*). — *Voy.* BEZUEL D'ESNEVAL.

ESNON (*d'*). — *Voy.* GRAND D'ESNON.

ESPAGNAC (*d'*). — *Voy.* SAHUGUET.

ESPAGNE DE VENEVELLES (*d'*).

La maison d'Espagne de Venevelles, fixée dans le département du Nord, par suite d'alliance, est l'une des plus considérables et des plus anciennes de la province du Maine; elle descend, ainsi que les d'Espagne de Montespan, d'une branche cadette des comtes de Comminges.

Parmi les fiefs nombreux qu'elle a possédés, il faut citer la terre de Venevelles, ancienne baronnie du Maine, qui comprenait quatorze fiefs mouvants de la baronnie du château du Loir et qui fut érigée en marquisat par lettres patentes de 1654 en faveur d'Henri d'Espagne, baron de Venevelles, seigneur de Coulaines, de la Saucelière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par suite de sa brillante conduite au siège de Belfort.

La filiation authentique prouvée sur titres originaux, telle qu'elle a été établie par d'Hozier, La Chesnaye du Bois, Saint-Allais et d'autres auteurs héraldiques, commence à Herbert d'Espagne, écuyer, qui fit des acquisitions en biens-fonds en 1297, 1298 et 1300.

Cette maison, titrée marquis et comtes de Venevelles, a donné des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, un chevalier des ordres, des gentilshommes de la chambre du roi, des gouverneurs de places et, postérieurement, des officiers supérieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le 10 mai 1782, cette famille a joui des honneurs de la cour, du droit de monter dans les carrosses du roi, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Elle a contracté des alliances avec plusieurs des plus illustres familles du royaume, et elle a écartelé les armes de France, soit par alliance, soit par concession, comme le mentionne l'ancien ouvrage du Père Gilbert, jésuite, publié au XVIe siècle.

ARMES : *D'or, à trois chevrons d'azur, accompagné en chef de trois étoiles du même, et, en pointe, de deux épées de sable, passées en sautoir.* Alias : *D'azur, à un peigne d'argent, posé en fasce, et accompagné de trois étoiles d'or.*

ESPAGNET (*d'*).

La famille d'Espagnet a été regardée par plusieurs historiens de Provence comme une des plus anciennes de cette province. Elle a figuré dans les annales bien avant que la Provence fût réunie au royaume de France. Cette famille, originaire d'Espagne, avait suivi en Provence les comtes de Provence de la race d'Aragon qui avaient été accompagnés de plusieurs gentilshommes.

Jean d'Espagnet fut nommé à la place de président du conseil éminent que Louis III d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence, institua à Aix en 1418, que lui ou ses descendants ont occupé jusqu'à la création du parlement de Provence en 1501, où ils sont entrés.

Peu de temps après, cette famille se divisa en deux branches : l'une fut placée au parlement de Bordeaux, où elle a donné plusieurs présidents à ce parlement; l'autre branche demeura au parlement d'Aix.

En 1586, Raimond d'Espagnet, conseiller au parlement d'Aix, figura dans les guerres de la Ligue; ayant été nommé par le parlement pour commander les troupes de cette province, il y obtint des succès.

Cette famille a une chapelle sépulcrale avec ses armes, dans l'église métropolitaine de la ville d'Aix.

Un chevalier d'Espagnet, officier distingué, a été tué au combat d'Exilles, en Piémont, vers le milieu du siècle dernier.

ARMES : *D'azur, à trois soucis tigés et feuillés d'or mouvants d'une même tige; au chef cousu de gueules, chargé d'un soleil d'or.*

ESPAGNY (*d'*). — *Voy.* LAIRE D'ESPAGNY (*de*).

ESPAIGNE (*d'*).

Famille originaire de Languedoc sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'or, à un chêne terrassé de sinople sommé de deux merlettes affrontées de sable; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

ESPAIGNET (*d'*). — *Voy.* TURSSAN D'ESPAIGNET.

ESPALUNGUE (*d'*).

Famille des plus anciennes du Béarn, qui descend d'Espagne, dont l'étymologie en espagnol est *Espada longua*, qui signifie *grande épée*. Ceux de ce nom ont occupé les places les plus distinguées sous les règnes des rois et reines de Navarre et notamment sous celui d'Henri IV, dont ils ont encore plusieurs lettres dans leur famille.

Leur époque remonte jusqu'au XIe siècle, depuis leur établissement en France.

Ils ont des alliances avec la famille de *Gassion*, de *Goutaut de Biron* et celle d'*Arras*, dont ils possédaient la terre, qui était une des premières baronnies du Béarn.

L'aîné de cette famille servit dans la cavalerie, fut chevalier de Saint-Louis, gouverneur des villes de Nay et Bruges en Béarn, et commandant en survivance du château de Pau. Plusieurs de ses frères étaient également au service.

ARMES : *De gueules, à deux lions affrontés d'or, armés et lampassés du champ, supportant ensemble une tour d'argent, maçonnée de sable.*

ESPARBÈS DE LUSSAN (*d'*).

Barons de Pelletane, de la Motte-Bardigues, de la Serre, de Chadenac, marquis, comtes et vicomtes d'Aubeterre, comtes de Jonzac, marquis d'Azillac et de Champagnac, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui florissait dès le XIIe siècle, et qui tire son nom d'une terre nommée en latin *Espaverii*, située dans l'Armagnac. François d'Esparbez, seigneur de Lussan, baron de Chadenac, ayant épousé, le 15 avril 1597, Hippolyte Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, héritière de cette ancienne maison, ses descendants ont fait précéder leur nom de celui de *Bouchard*. La maison d'Esparbez a constamment suivi le parti des armes; elle a donné des capitaines de cinquante et cent hommes d'armes; des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des gouverneurs de places et de provinces, des conseillers d'État, un général de la cavalerie légère, sous le duc de Mercœur, lors du voyage de Hongrie, en 1599, plus de vingt chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis l'an 1489; des sénéchaux et lieutenants généraux de Condomois, de Saintonge et d'Angoumois, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, un maréchal de France, cinq lieutenants généraux, six maréchaux de camp et plusieurs brigadiers des armées du roi, cinq chevaliers des ordres du roi, et une foule de colonels et d'autres officiers supérieurs, morts au service avant d'avoir pu parvenir aux premiers grades militaires. Dans la prélature, cette maison compte un évêque de Pamiers, en 1597. Elle a aussi donné plusieurs ambassadeurs chargés de négociations importantes.

Armes : *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois merlettes* ou *éperviers de sable.*

ESPARRON (*d'*).

En Languedoc, famille originaire de Provence, qui formait deux branches : l'aînée établie à Beaucaire, et la cadette à Aigues-Mortes. Noble Antoine d'Esparron est l'auteur de cette famille. Il assista, pour la ville de Saint-Maximin dont il était citoyen, aux états assemblés à Aix le 9 avril 1487.

Antoine d'Esparron, deuxième du nom, écuyer, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut du nombre des habitants d'Aigues-Mortes, tant catholiques que protestants, qui, à l'occasion des troubles qu'on avait lieu de craindre dans le royaume, firent serment, en présence de Jean de Corbières, commandant de la place, d'être toujours unis et de rester fermes dans la fidélité et obéissance au roi, ainsi qu'il conste par la délibération de la communauté de cette ville du 6 mai 1619.

Les troubles éclatèrent en effet, et ledit Antoine d'Esparron se comporta si bien à la tête d'une troupe de gens de pied, dont M. de Châtillon lui avait confié le commandement, que les rebelles ne purent rien entreprendre contre la ville.

Louis XIII, désirant lui donner des marques de sa satisfaction, et voulant le traiter favorablement, à cause de ses services et ceux de ses devanciers, ratifia, par brevet du 3 juillet 1622, la commission de capitaine de cinquante hommes d'armes, qui lui avait été accordée par M. de Châtillon, comte de Coligny, gouverneur de la ville d'Aigues-Mortes, le 8 mai de la même année Le brevet porte, avec l'exemption de logement et fournitures de guerre, la permission de faire apposer aux lieux éminents de ses maisons et domaines les armoiries et panonceaux du roi.

Alexandre d'Esparron, deuxième du nom, écuyer, né le 21 janvier 1727, lieutenant général de l'amirauté d'Aigues-Mortes, et juge royal de la même ville, a été gardé et maintenu, lui et sa postérité, dans leur noblesse d'extraction par arrêt du conseil d'Etat du roi du 8 décembre 1789.

Jean-Charles d'Esparron, premier du nom, écuyer a été également maintenu, par lettres patentes de Sa Majesté Louis XVIII, du 17 mars 1815, confirmatives de l'arrêt du conseil de 1780, dans la possession et jouissance de sa noblesse, ensemble ses enfants, postérité et descendants nés et à naître en légitime mariage. Il s'établit à Beaucaire en 1793 et y a fondé la branche aînée.

Son fils Marie-Antoine-Césaire d'Esparron, premier du nom, écuyer, né le 27 août 1789, était lieutenant dans l'armée du Midi, commandée par S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, et n'a quitté ce prince qu'après la capitulation. Il s'est réuni une seconde fois à ses compagnons d'armes pour faire triompher la cause de son roi.

Armes : *D'or, au pal de gueules, chargé d'une bisse de sable, entravaillée dans une épée d'argent, dans son fourreau de sable, la pointe en bas.*

Timbré d'un casque taré de profil, avec ses lambrequins aux émaux de l'écu.

ESPEREL. — *Voy.* Lombard d'Esperel.

ESPÉREY (*d'*). — *Voy.* Franchet d'Espérey.

ESPÉRIÈS (*d'*).

Famille noble et ancienne qui a donné son nom à un petit hameau, enclavé dans des montagnes sous le Montaigonal, qu'elle tenait en toute seigneurie ; mais on ne peut fixer l'époque de la formation de ce hameau, ni constater l'ancienneté de cette famille, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps, ceux de ce nom ayant essuyé, comme beaucoup d'autres, le sort des guerres civiles du duc de Rohan, et celles des fanatiques dont les Cévennes furent le théâtre, où ils eurent le malheur de perdre leurs anciens titres par le

rapt et par le feu. Ce qu'elle a pu en retrouver ne remonte qu'au XVIe siècle, d'où sa filiation est suivie sans interruption, depuis Thomas d'Espériès, écuyer, seigneur dudit lieu, qui vivait en 1550.

Une seconde branche de cette famille établie en Provence a pour auteur François d'Espériès, premier du nom, qui alla se fixer à Marseille vers 1662. Il fut déclaré noble et *issu de noble race et lignée* par jugement des commissaires généraux pour la recherche de la noblesse de Provence, du 16 novembre 1669, qui ordonne que *lui et ses enfants nés et à naître, jouiront du privilège de la noblesse.*

Cette famille a fourni des officiers des armées du roi.

ARMES : *D'or, à un poirier de sinople, fruité d'argent, accosté de deux étoiles d'azur, et soutenu d'un croissant de gueules.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux lions rampants de gueules.*

ESPEUILLES (*d'*). — *Voy.* VIEIL D'ESPEUILLES.

ESPEYRAN (*d'*). — *Voy.* SABATIER.

ESPEYROUX (*d'*). — *Voy.* GUILLOUTET.

ESPIARD (*d'*).

La maison d'Espiard est une des plus anciennes et des plus considérées de la province de Bourgogne. Elle a le précieux avantage d'avoir sa filiation établie par titres authentiques depuis l'an 1300, et sa généalogie dressée par le célèbre Pierre Paillot, en 1686.

Tout porte à croire que la famille d'Espiard descend en ligne masculine des seigneurs de Mont-Saint-Jean, dont le dernier connu sous ce nom. Etienne de Mont-Saint-Jean, chevalier, se vit forcé, pour garder son indépendance, de soutenir des guerres ruineuses contre les ducs de Bourgogne, et fut en partie spolié par eux. Il mourut en 1333, année même où commence la généalogie de la famille d'Espiard, qui apparaît à ce moment dans tous les actes, et dont on voit les rejetons en possession de la plupart des fiefs de Mont-Saint-Jean, et les débris de leur fortune tels que Flée, Sonnattes, Gissey, etc. Ils se maintinrent à Mont-Saint-Jean même jusqu'au XVIIe siècle, et continuèrent à y posséder une partie de la forteresse ruinée ou palais de Mont-Saint-Jean.

Cette famille a encore l'avantage d'avoir fait en tout temps preuve de valeur personnelle, et de s'être distinguée dans les armes, le clergé, les états généraux, les parlements.

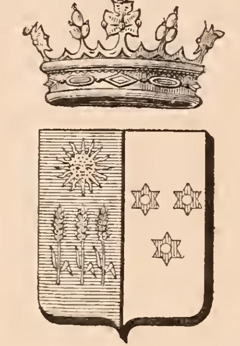
ARMES : *D'azur, à trois épis de blé d'or.*

ESPIAU DE LAMAESTRE.

Famille originaire de Guyenne, sur laquelle les renseignements font défaut.

ARMES : *D'azur, à trois épis d'or rangés sur une terrasse de sinople et une nuée d'argent mouvant du chef, de laquelle tombe une pluie d'or.*

ESPIC DE GEP DE GINESTET.



Marguerite de Gep de Ginestet, restée unique héritière de son père et de sa sœur, épousa le 12 novembre 1718, à Béziers, Pierre d'Espic de Liron, président à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, son parent, descendant de Gabriel de *Gep*, capitaine au régiment d'Harcourt, qui avait relevé le nom d'Espic, héritier de Jacques de Gep de Liron, capitaine des galères du roi. Pierre fut connu sous le nom d'Espic de Liron, et lors de son mariage avec sa parente, Marguerite de Ginestet, il porta le nom d'*Espic de Ginestet*, alias d'*Espic de Gep de Ginestet ;* il eut postérité de son mariage.

Joseph-Marie d'Espic de Gep de Ginestet, *alias* de Ginestet, fut conseiller au parlement de Toulouse. Son fils Emilien d'Espic, comte de Ginestet, accompagna le duc d'Angoulême comme officier dans l'escadron des volontaires de l'armée du Midi en 1815.

La famille de *Gep* occupe un rang très distingué parmi les familles nobles du Languedoc, comme étant de noblesse d'ancienne extraction. Elle fit remonter sa filiation authentique devant M. Bezons, intendant du Languedoc, à partir de l'année 1485 ; mais des actes publics et privés en font mention à une époque beaucoup plus reculée.

ARMES : *Parti, au 1 d'azur, à trois épis d'or rangés en pointe, surmontés d'un soleil de même*, qui est de d'Espic ; *au 2 d'argent, à trois molettes de gueules*, qui est de Gep de Ginestet.

DEVISE : *Calcar gloriæ virtus.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux sauvages.*

ESPIENNES (*d'*).

Originaire du Hainaut.

Cette famille, qui tire son nom d'une seigneurie près de Mons, est citée dès 1325 parmi les notabilités de cette ville.

Des lettres d'anoblissement furent données à Madrid en faveur d'Aimerie-François d'Espiennes, seigneur de Saint-Remy, juré et échevin de Valenciennes, fils de François, seigneur de Porqueries. Anoblissement général du magistrat de

Valenciennes à cause de la belle défense de cette ville dont le siège fut levé le 15 juin 1656. — 8 novembre 1657.

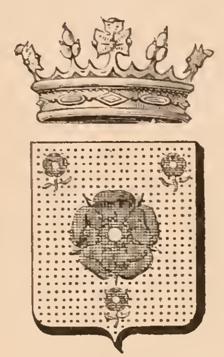
Armes : *D'argent, au chevron de sable, chargé en chef d'une comète d'or et de deux croissants de même de chaque côté, accompagné de trois trèfles de sable.*

Casque ouvert et treillé posé de profil ; les lambrequins et bourlet d'argent et de sable.

Cimier : *Un lion naissant d'argent.*

ESPIÈS (*d'*). — *Voy.* Cossart d'Espiès.

ESPINASSY (*d'*).



La famille d'Espinassy est une des plus anciennes de Provence. On en a la filiation depuis Espinassy d'Espinassy, qualifié de *miles* (ce qui prouve une noblesse d'origine), qui passa en 1096 une transaction avec l'évêque de Marseille au nom du pays de Signes, où il résidait. Après lui on voit Etienne vivant en 1213 ; Guillaume, présent à divers actes des vicomtes de Marseille, seigneurs de Signes ; Pierre, qui assiste au duel de Charles d'Anjou contre le roi d'Aragon (1233) et à l'hommage de Barras des Baux au comte de Provence (1252) ; Bertrand (1295) ; Antoine (1362) ; Louis (1389) ; Jean, qui épousa Hugonne de Blaccas, fille de Marguerite des Baux ; de cette union naquirent trois fils : Guillaume, qui servit 22 ans René d'Anjou, et deux autres vaillants soldats morts au service de Louis II, comte de Provence. Du petit-fils de Guillaume sortirent quatre branches de la famille dont deux seulement restent actuellement représentées.

Il y a eu dans toutes de brillants gentilshommes et surtout de dévoués serviteurs de leur patrie. Au moment de la Révolution, la branche aînée était représentée par César-Auguste d'Espinassy, né en 1751 chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, ayant de superbes états de service et devant lui un bel avenir. Il émigra et fit d'abord partie de l'armée de Condé. A son licenciement il alla trouver à Dresde le général de Bonnière du Hamel, frère de sa mère, fils comme elle de Jean-François de Bonnière, capitaine de dragons, et de Christine d'Ollone.

Une autre branche était représentée à la même époque par Antoine-Joseph, né en 1756, officier d'artillerie, qui devint rapidement général.

La dernière par Louis-Auguste, alors colonel commandant de l'artillerie dans l'Indre.

Armes : *D'or, à une rose épanouie en abîme de sable, accompagnée de trois boutons tigés et feuillés de même.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Première branche

1° **Espinassy de Venel** (Jean *d'*), lieutenant au 111e d'infanterie, né en 1868, propriétaire du Chau de Jaconnière, à Signes (Var).

2° **E. de V.** (Marguerite *d'*), née en 1870.

3° **E. de V.** (Henry *d'*), né en 1874.

4° **E. de V.** (Reyne *d'*), né en 1886.

Enfants de feu Georges d'Espinassy de Venel (1839-91), ancien officier de cavalerie, et de Louise d'Estienne, née en 1845, habitant avec ses trois derniers enfants au Chau de la Vernette, près Sanary (Var).

Le père de Georges d'Espinassy de Venel, Fortuné d'Espinassy de Venel, né en 1805, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1884, était fils de César-Auguste et de Claire-Reyne de Venel, dont les précédents ont adjoint le nom à leur nom de famille en 1855.

Deuxième branche

1° **Espinassy de Fontanelle** (Alphonse-Louis *d'*), né en 1875, engagé dans un régiment de cavalerie français.

2° **E. de F.** (Eugénie-Hélène *d'*).

3° **E. de F.** (Marie-Louise *d'*).

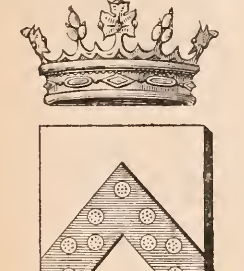
Tous trois enfants de Frédéric d'Espinassy de Fontanelle, décédé en 1881, et de N... d'Espinassy de Fontanelle, née X..., habitant à Paris.

Ce sont les arrière-petits-enfants du général d'artillerie Antoine-Joseph qui avait épousé X... de Fontanelle, la dernière descendante des marquis de Fontanelle. Ses deux enfants adjoignirent à leur nom patronymique ce nom de Fontanelle et en prirent le titre. Tous deux épousèrent des filles de lord Capel d'Essex. De l'union de l'aîné : Marius d'Espinassy de Fontanelle avec lady Marie-Elisabeth Capel d'Essex, ne vit plus qu'Hélène, comtesse de Narcillac, née en 1830, habitant au Chau de la Germanie (Seine-et-Marne).

ESPINAY (*d'*).

Famille originaire de Normandie. Plusieurs historiens anciens et modernes la font descendre de *Guillaume le Normand*, dit *Cliton*, comte de Flandre, et d'autres, des vicomtes de *Melun*. Suivant un acte de l'an 1205, on trouve dans le cabinet

des chevaliers des ordres du roi, plusieurs lettres du XVIe siècle, tant de MM. de *Melun* que de MM. d'Espinay, par lesquelles on voit qu'ils se reconnaissent mutuellement pour être de la même maison, et qu'ils regardent cette consanguinité comme également honorable.



La ressemblance des armes de *Melun* avec celles d'Espinay donne d'ailleurs de la vraisemblance à cette opinion, car celles de *Melun* sont : *D'azur, chargé de besants d'or*, et celles *d'Espinay : D'argent, au chevron d'azur, chargé de besants d'or.*

Quoi qu'il en soit, la maison d'Espinay, dont les puînés ont porté autrefois le nom du fief *des Hayes*, qu'ils possédaient dans le pays de Caux dès le XIIe siècle, est une des plus anciennes et des plus illustres de Normandie. Elle a figuré avec beaucoup d'éclat parmi la haute noblesse du royaume, et s'est fort distinguée tant par ses services militaires, qui lui ont acquis les premières charges et dignités de la cour et de la couronne, que par les alliances qu'elle a contractées, même avec la maison de France.

Elle tire son nom de la terre d'Espinay, dans le pays de Caux, près de l'abbaye de Jumièges, dont les seigneurs *d'Espinay* sont en partie fondateurs. Elle a donné pendant plusieurs siècles de grands hommes à l'Etat, toujours fidèles à leur légitime souverain, et qui ont servi glorieusement ; entre autres *François* d'Espinay de Saint-Luc, premier mestre de camp de troupes françaises, chevalier du Saint-Esprit à la création de cet ordre, grand maître de l'artillerie de France, tué au siège d'Amiens en 1557. Il fut en réputation, selon les auteurs, d'un des plus parfaits seigneurs de son siècle. Egalement vaillant et prudent, il fit rentrer Paris sous l'obéissance du roi, par sa négociation avec *Charles de Cossé*, comte de Brissac, devenu maréchal de France, dont il avait épousé la fille, et de laquelle il eut pour fils aîné Timoléon d'Espinay, marquis de Saint-Luc, chevalier des ordres du roi, qui, à l'invitation de son père, servit avec beaucoup de valeur, et remporta plusieurs victoires sous le règne de Louis XIII. Il obtint pour récompense de son mérite et de ses services, quoique jeune encore, le bâton de maréchal de France. Il eut d'*Henriette de Bassompierre*, sœur du maréchal de ce nom, plusieurs enfants.

Toutes les branches de cette maison se sont rendues fort recommandables et ont produit beaucoup d'officiers généraux de grande distinction, comme on le voit suivant l'extrait des titres originaux déposés au cabinet des généalogistes des ordres, pour établir, par filiation, l'ancienne chevalerie, que l'on exigeait depuis 400 ans, pour la réception de Mlle d'Espinay de Saint-Luc, dans le nouveau chapitre des chanoinesses de Metz.

Le premier, dont la filiation est justifiée jusqu'à ce jour par plusieurs titres originaux sur chaque degré, est Guillaume dit des *Hayes*, écuyer, seigneur dudit lieu, qui fit une acquisition de Robert d'Espinay, chevalier, seigneur de la paroisse de Saint-Martin-d'Espinay, son frère aîné, par acte de l'an 1209.

Les diverses branches de cette famille sont celles :

1° Des seigneurs d'Espinay-Saint-Luc.

2° Des seigneurs d'Espinay, barons de Mézières.

3° Des seigneurs d'Espinay-Saint-Luc, marquis de Lignery ou Ligneris.

Les armes sont les mêmes pour toutes les branches.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur charge de onze besants d'or.*

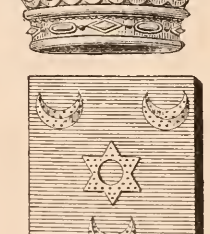
ESPINOUSE (*d'*). — *Voy.* Coriolis.

ESPITALIÉ DE LA PEYRADE.

Originaire de Languedoc, seigneur de la Peyrade, près Frontignan.

Armes : *D'azur, à la bande d'argent chargée de trois mouchetures de sable, et accompagnée à dextre et à sénestre d'une gerbe de blé d'or, mouvante d'un croissant d'argent.* (Armes de 1696.)

ESPIVENT.



Guillaume Espivent est maintenu au rang des nobles à la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1427, sous le rapport de la paroisse de Plélo, évêché de Saint-Brieuc ; il y est désigné *ancien et ne se arme point.* A la réformation des nobles de la paroisse de Pordic, même évêché, en 1441, il est également maintenu avec la même désignation.

Jean Espivent et le susdit Guillaume furent du nombre des gentilshommes et chevaliers du territoire de Goëllo, évêché de Saint-Brieuc, qui prêtèrent serment de fidélité à Jean V, duc de Bretagne, en 1437.

Jean comparut en outre au rang des nobles à la montre générale de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1477, avec Pierre, Olivier, Robert et Rolland Espivent, sous le rapport de la paroisse de Pordic ; ils parurent en outre aux montres de 1475, 1479, 1480, 1483.

Charles Espivent, seigneur de Mallebrousse, y demeurant, paroisse de Pordic, fut maintenu noble à la réformation de la noblesse en 1513, dans laquelle on lui reconnaît la maison de Malle-

brousse, *et n'y avoir jamais vu demeurer que son père et ayeul qulx ont veu se regir comme nobles personnes*, et la maison de la *Villesotte* ou Villesotte en Trémeloir, que *possède Charles Espivent, noble, et qui avait appartenu à Morice Espivent, pareillement noble.*

Cette famille a formé les branches :

1° De la Villecasteau.

2° Branche cadette de la Villecasteau, qui a pour auteur Mathelin ou Mathurin Espivent, deuxième du nom, sixième enfant de Louis Espivent qui vivait en 1516.

Jean Espivent, deuxième du nom, petit-fils de Mathurin chef de cette branche, seigneur des Aulnais, avait épousé Marguerite Sarres, dame de la Villesboisnet, en la paroisse de Quessay, près Saint-Brieuc, dont il eut postérité.

3° La branche de Perran, qui a pour auteur Antoine-Guillaume Espivent, chevalier, seigneur de Perran, fils puîné d'Antoine Espivent de la Villesboisnet, né à Nantes, le 2 septembre 1731, assista aux états de Bretagne, dans l'ordre de la noblesse en 1758, 1760, 1764, 1780, et tenues suivantes, jusqu'à la Révolution.

Son fils Antoine Espivent de Perran, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, était au combat de l'armée navale, au siège de Gibraltar, en 1782, et continua le service de la marine jusqu'à l'émigration en 1791. Il fit alors la campagne de 1792, dans le corps de la noblesse bretonne cavalerie, puis servit successivement dans divers régiments de l'armée royaliste. Il rentra en France en 1795, par Quiberon, fut employé chef de canton (lieutenant-colonel) dans l'armée royaliste, où il eut le commandement de sept paroisses près Nantes ; enfin ayant été arrêté sous le gouvernement directorial, il a subi le jugement de deux commissions militaires pour être fusillé comme émigré, et il s'est évadé par-dessus les remparts de la citadelle de l'île d'Oléron, après trois ans d'existence dans les prisons. Il a épousé en 1804, Anne-Marie-Josephe des Grées de Lesnée, dont il a eu postérité.

Les fils ont également servi la cause royaliste en s'engageant dans l'armée des princes.

Antoine Espivent de la Villesboisnet fut échevin de Nantes, en 1738, juge consul et sous-maire en 1741 ; son petit-fils Pierre-Antoine, aïeul du général, fut échevin de la même ville, en 1753.

La famille Espivent a contracté des alliances avec les maisons d'Arcelles, de Berthelot, de Besné, Bisson de la Roque, de Boisboissel, de Boulanger, du Chaffaut de la Sénardière, le Chat de Kersaint, de Chevigné, de Coniac, de Courson, des Grées de Lesnée, de Dauville, Eon, etc., etc.

Le titre de marquis de *Catuélan*, porté par un des membres de cette famille, provient de l'héritage du dernier marquis de Catuélan, décédé sans postérité.

Le titre de comte porté par le général Henri est un titre de comte romain héréditaire concédé par le pape Pie IX. Ce titre a été reconnu en France par un décret en date du 19 juin 1877.

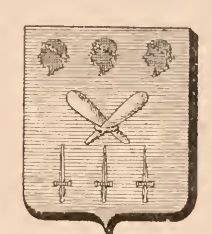
Armes : *D'azur, à trois croissants d'or montants, 2 en chef et 1 en pointe, accompagnés d'une molette d'éperon à six pointes de même, en abîme.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux griffons.*

ESPLAS (*d'*). — *Voy.* Lingua de Saint-Blanquat d'Esplas (*de*).

ESPOURRIN (*d'*).



Cette famille, originaire d'Espagne, passée en France après l'expulsion des Maures, s'est fixée dans la vallée d'Aspe (Hautes-Pyrénées).

Armes : *D'azur, à deux massues d'argent liées et passées en sautoir, accompagnées en chef de trois têtes de Maures de sable, et, en pointe, de trois épées de gueules.*

ESPOUY (*d'*).

La famille d'Espouy, une des plus anciennes du Béarn et de Gascogne, est d'origine chevaleresque, et les documents historiques attestent qu'elle occupe depuis plusieurs siècles un rang très distingué dans la noblesse du midi de la France.

Elle doit son nom à la seigneurie d'Espouy, ou Espoey, dont elle était en possession dès le xie siècle, et qui était autrefois comprise dans la province de Béarn, diocèse de Lescar, sénéchaussée de Pau, intendance d'Auch.

En 1070, sous le règne de Philippe Ier, Odon d'Espouy, religieux, fut élu à la charge de prévôt, première dignité du chapitre de la cathédrale de Lescar.

Vers 1250, vivait Guy d'Espouy, chevalier, seigneur dudit lieu.

En 1420, pendant l'occupation de la Guyenne et de la Gascogne par les Anglais, le roi d'Angleterre, Henri V, confia à Louis d'Espouy, écuyer, la garde de la forteresse de Gensac. Son fils fut employé dans diverses expéditions par le roi Henri VI, qui, en 1436, lui fit don de la terre de Douazit en Gascogne. Le même seigneur fut fait chevalier quelque temps après.

Tandis que quelques-uns des membres de cette noble famille se trouvaient ainsi engagés dans le parti anglais, d'autres, placés dans des circonstances plus favorables, avaient pu se soustraire à la domination qui pesait sur une grande partie du royaume et défendaient avec ardeur, dans les armées du roi Charles VII, la cause de l'indépendance nationale.

Messire Louis d'Espouy, chevalier (différent des précédents), avait été nommé par Charles VII capi-

taine de Saint-Germain-en-Laye et de Puisy, en 1432.

Quoique les descendants des seigneurs d'Espouy ne possèdent plus depuis longtemps la terre de ce nom, ils n'ont pas cessé par leurs autres possessions seigneuriales, par leurs alliances et par leur position élevée, de tenir un rang conforme à l'antiquité et à l'illustration de leur origine ; leurs armes ont été enregistrées dans l'armorial général de France en 1601.

En 1710, Louis d'Espouy, capitaine des gardes wallonnes, épousa Jeanne-Marie d'Aure, fille unique du comte Bernard d'Aure, seigneur d'Ardiège.

Blaise d'Espouy, chevalier, connu sous le nom de chevalier d'Espouy, fut nommé en 1789 député aux états généraux par le canton de Saint-Gaudens ; il mourut à Lisbonne.

Sébastien d'Espouy, chevalier, seigneur de la vallée d'Oueil, se signala à la même époque par le dévouement le plus généreux. Son château de Saint-Pol, situé sur la frontière d'Espagne, servit d'asile à plus de mille prêtres et nobles auxquels il fournit tous les secours nécessaires jusqu'à ce qu'ils pussent échapper et passer en Espagne. L'illustre capitaine de la Tour d'Auvergne, en mission dans ces contrées, protégea quelque temps Sébastien d'Espouy en faisant valoir auprès de la Convention son noble sacrifice et en le représentant comme le défenseur le plus intrépide de la vallée menacée par les Espagnols, mais lorsque le brave la Tour-d'Auvergne eut été rappelé, le représentant Dartigoitte, ordonna l'arrestation de d'Espouy, qui se vit alors contraint de s'expatrier. Il se rendit en Espagne et ne revint en France qu'en 1800. Il mourut quelque temps après dans son château de Cierp, en laissant postérité.

Armes : *D'argent, à une épée de gueules posée en fasce*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions couchés.*

ESPREMESNIL. — *Voy.* Val d'Espremesnil (*du*).

ESQUERRE (*d'*).

Famille originaire de Languedoc sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, au chevron accompagné en pointe d'un lis de jardin fleuri et tigé; au chef d'azur cousu d'argent, chargé d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'argent.*

ESQUILLES (*d'*). — *Voy.* Durand de Monestrol d'Esquilles.

ESSARDS (*des*). — *Voy.* Davrillé des Essards.

ESSARS (*des*). — *Voy.* Guillebert des Essars.

ESSARTS (*des*).

Cette famille, des plus anciennes et des plus considérables de la Picardie, est d'origine chevaleresque. Les diverses branches qu'elle a formées se sont toutes distinguées par leurs services et leurs alliances.

Les deux aînées, celle des seigneurs de Charny et de Thieux, se sont éteintes, la première en 1402, la deuxième en 1590. Celle connue sous le nom de marquis de Linières étant aussi éteinte, il ne subsiste plus de cette maison que celle des marquis des Essarts.

La maison des Essarts possédait autrefois un très grand nombre de seigneuries titrées et de terres nobles; elle compte parmi ses alliances les premiers noms de la noblesse de France.

Cette maison a donné : à l'Église un évêque d'Auxerre; à l'armée, à l'administration des affaires publiques de nos rois, une foule de personnages distingués, notamment un grand bouteiller de France, un surintendant général des finances, et souverain maître des eaux et forêts du royaume, prévôt de Paris; plusieurs maîtres d'hôtel, chambellans et gentilshommes de la chambre du roi, des capitaines d'hommes d'armes, un bailli d'épée de Meaux, un viguier de Béziers, plusieurs gouverneurs de provinces, des maréchaux de camp, colonels et officiers supérieurs de toutes armes dont plusieurs ont péri sur les champs de bataille, des chevaliers de l'ordre du roi, un grand nombre de chevaliers de Malte et de Saint-Louis.

La branche de Linières a été admise aux honneurs de la cour en 1783 et 1786, sous le titre de *marquis* et *comte* de Linières, en vertu des preuves faites au cabinet du roi.

Suivant la généalogie insérée dans l'histoire des grands officiers de la couronne, les branches de Linières et de Thieux ont pour auteur commun Robert des Essarts, chevalier, marié le 7 janvier 1451.

Armes : *De gueules, à trois croissants d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux aigles.*

Voy. Dorlodot des Essarts.

ESSAUTIER (*d'*).

Famille originaire de Provence, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'azur, à trois fasces ondées d'argent, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

ESSENAULT (*d'*). — Castelnau d'Essenault.

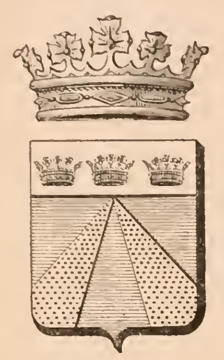
ESSERTINNE (*d'*).

Armes : *D'or, à trois roses en chef d'or, leurs tiges d'argent mouvantes d'un croissant de même en pointe, et un chevron d'or brochant sur les tiges des roses et surmonté d'une étoile de même.*

ESTAINTOT (*d'*). — *Voy.* Langlois d'Estaintot.

ESTAIS (*d'*). — *Voy.* Tenaille d'Estais.

ESTAMPES (*d'*).



Noble et ancienne maison originaire du Berry, laquelle a donné un cardinal, un archevêque de Reims, trois évêques, un grand prieur de France, de l'ordre de Malte, un maréchal de France, trois chevaliers des ordres, un grand maréchal des logis de la maison du roi, etc.

Le premier connu de cette famille est Robert d'Estampes, premier du nom, seigneur de Salbris, des Roches, d'Ardreloup ou d'Ardelou, qui vivait en 1414. Il fut élevé auprès de Jean de France, duc de Berry, qui l'honora de sa bienveillance, et le fit garde de ses joyaux. Il épousa Jacquette Rolland dont il eut plusieurs enfants.

Cette famille a formé les branches de : 1° des seigneurs, marquis de Valençay;
2° De la Ferté-Imbault;
3° De la Motte lès Ennordres;
4° D'Autry.

Armes : *D'azur, à deux girons d'or appointés en chevron; au chef d'argent chargé de trois couronnes ducales de gueules, mises en fasces.*

Couronne de duc.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Virtus non prima coronat.*

ESTANG (*d'*). — *Voy.* Bastard et Dubois.

EST-ANGE (*d'*). — *Voy.* Chaix.

ESTANGER (*d'*).

Famille originaire de Normandie sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *D'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois roses du même.*

ESTAVE DE VALSERY.

Famille originaire de Bourges, en possession d'un titre de baron, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De sinople, à une bande d'or.*

ESTAVELS. — *Voy.* Fabre des Estavels.

ESTE (*d'*).

La famille souveraine d'Este est au premier rang des maisons illustres de l'Italie, par son antiquité, par la haute influence qu'elle a exercée sur les destinées de sa patrie, ainsi que par ses alliances avec la plupart des grandes dynasties impériales et royales de l'Europe.

Cette puissante maison a reçu son nom de la ville épiscopale d'Este, près de Padoue, qu'elle possédait avec le titre de *marquisat* depuis une époque très reculée.

Le premier auteur connu de cette maison, Azon, premier du nom, seigneur d'Este, appelé aussi Alberte, et surnommé *le Grand Marquis*, vivait au xe siècle, et mourut dans un âge très avancé. Il s'était marié deux fois et eut deux enfants des deux lits.

Le plus jeune de ses fils, Foulques, seigneur d'Este, a continué la descendance en Italie.

Nicolas d'Este, troisième du nom, marquis d'Este ou de Ferrare, fut surnommé l'arbitre de l'Italie et fit éclater sa magnificence dans un concile, que le pape Eugène IV assembla à Ferrare. Il voyagea en Chypre, dans la Palestine, en Espagne, et enfin en France, où le roi Charles VI, pour marque de sa bienveillance, lui permit de porter dans ses armes trois fleurs de lis.

Armes : *Parti : au I, d'Autriche; au II, d'Este, qui est d'azur, à l'aigle d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or.*

Nous trouvons une famille d'Este, à Paris, qui ne nous paraît avoir aucun rapport avec la précédente et qui porte :

Armes : *D'azur, à l'aigle d'argent armée d'or.*

ESTERHAZY.



Branche française de la maison hongroise de ce nom, qui vint en France après le traité de Nagy-Kuoti, qui avait mis fin à l'insurrection de Ragostky, à laquelle avait pris une part très active le comte Antoine Esterhazy, bien qu'officier général, au service de l'Empire. Sa tête mise à prix, il se refugia en Turquie d'abord, et en France ensuite, où il prit du service, d'abord comme lieutenant-colonel du régiment de Bercheny-hussards; puis le roi lui donna un régiment qui prit le nom d'Esterhazy-hussards, il devint maréchal des camps et armées du roi.

Après sa mort, le régiment Esterhazy fut licencié, puis reconstitué par son fils Valentin Esterhazy, qui fut lieutenant général et chevalier des ordres.

La branche française d'Esterhazy a donné à la France, depuis qu'elle est entrée à son service, cinq officiers généraux, dont les deux derniers ont été Ladislas Esterhazy, général de division, inspecteur général d'infanterie, ancien officier d'ordonnance du roi Louis-Philippe, mort en 1871, et Ferdinand Esterhazy, général de division, inspecteur général de cavalerie, qui battit les Russes dans une brillante affaire de cavalerie, au combat de Kanzhil, près Eupatoria (Crimée) (septembre 1856), mort en 1857.

ARMES : *D'azur, au griffon d'or, tenant trois fleurs en sa sénestre, un glaive en sa dextre, armé, couronné et lampassé d'or, et foulant aux pieds une couronne.*

DEVISE : *Magni animi est majora petere.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Esterhazy** (FERDINAND, Cte), major du 74e d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Anne de Nettancourt-Vaubecourt, dont 2 filles : *a*) EVÉRILDA ; *b*) VALENTINE. — Résidences : Chau de Dammartin (Marne) et à Rouen.

2° Paul, ancien préfet, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Louise de FAULTRIER, dont 4 enfants : *a*) Valentin, tué au Tonkin, en janvier 1892, comme lieutenant aux tirailleurs tonkinois ; *b*) Marthe, mariée à Don José, comte de GOITISOLO ; *c*) Alice, religieuse à l'Assomption ; *d*) Christian ; *e*) Evérilda. — Résidences : Bordeaux et Chau de Xonville (Lorraine).

ESTERNO (*d'*).

C'est une ancienne maison de la Franche-Comté, qui tire son nom d'un village situé dans le ressort du bailliage d'Ornans, à deux lieues de la ville de Salins.

La filiation suivie de cette famille remonte à Guy d'Esterno, chevalier, qui vivait en 1240.

Des trois branches formées par cette famille, la 3e branche subsiste. Elle a pour auteur Guyon d'Esterno, écuyer, seigneur de Salgret, qui vivait vers 1660. Cette branche a fourni plusieurs officiers supérieurs de nos armées et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois arrêts de lance de même, posés 2 en chef et 1 en pointe.*

ESTÈVE.

Nous n'avons rien trouvé sur cette famille, en possession de titres de comte, de vicomte et de baron, dont nous ignorons la date et le lieu de concession.

ARMES : *Ecartelé d'azur et de gueules : au 1, au temple grec ; au 2, à l'étoile d'argent ; au 3, au lévrier passant contourné et colleté d'argent ; au 4, à la tête d'Isis d'or.*

ESTÈVE (*d'*).

Cette famille est originaire du diocèse de Lavaur. En 1567, il est fait mention d'Antoine et Pierre d'Estève, héritiers de Philippe d'Estève, sur le cadastre de la commune d'Escousseins. La généalogie de cette famille a été dressée à l'aide d'un contrat de mariage, du 13 février 1662; de reconnaissances féodales; d'un rapport d'expert, du 16 janvier 1789; d'un acte de vente de 1781, et d'un acte de notoriété publique, dressé le 8 février 1848.

La filiation suivie commence à Gabriel d'Estève du lieu d'Escousseins, près Lavaur, qui vivait en 1662.

Jean d'Estève, conseiller du roi et maire de Saint-Geniès, fit enregistrer ses armes dans l'armorial de 1696.

ARMES : *D'or, à trois bandes d'azur.*

ESTIENNE (*d'*).

Les généalogistes anciens et modernes parlent de cette maison comme occupant une place d'élite parmi les meilleures familles de la noblesse de Provence.

Alliée aux plus vieilles races du pays, elle a produit plusieurs conseillers au parlement de Provence, un président, des trésoriers généraux de France, deux receveurs généraux des domaines, trois chevaliers de l'ordre de Malte, un chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc., etc.

Elle a formé plusieurs branches, dont la principale, celle d'Estienne de Chaussegros-Lioux, s'est éteinte dans les mâles en 1880, par suite du décès de Charles-Louis-Eugène-Edouard, marquis de Lioux.

Depuis, Louis-Victor-Joseph Béharelle a été autorisé à ajouter à son nom patronymique celui du général marquis de Lioux, son beau-père, et à s'appeler Béharelle de Lioux.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois bandes d'or*, qui est d'Estienne ancien; *aux 2 et 3 d'or, à la pointe de gueules*, qui est de Chaussegros de Lioux.

CIMIER : *Un buste d'homme avec un chapeau couvert de quelques plumes.*

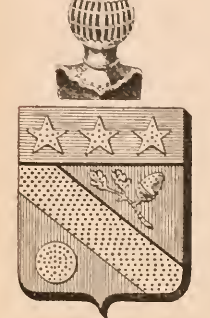
SUPPORTS : *Deux griffons.*

DEVISE : *Triplex difficile rumpitur.*

Nous trouvons encore une autre famille du nom d'Estienne, ayant possédé les seigneuries de Saint-Jean, de la Salle, de Brégançon, d'Orves, le comté de Châteauvieux, anciens seigneurs de Montfuron, Bonigas, etc., comtes de Rousset de Prunières, comarquis de Savines, comtes de Labaume, an-

ciens seigneurs de Val-Godemart, Vaugines, etc., etc., en Dauphiné et en Provence.

L'origine de cette famille est la même que celle des d'Estienne de Lioux-Chaussegros. L'abbé Robert de Briançon les regarde sans preuves comme deux familles distinctes. Maynier, plus indépendant, constate l'identité d'origine.



Cette branche remonte à noble Honoré d'Estienne, ainsi qualifié dans les preuves de noblesse faites par-devant M. de Belleguise, le 23 janvier 1669. Honoré, qui a le titre d'*écuyer* dans divers actes, était fils d'Antoine d'Estienne, coseigneur de Lambesc, et de Marguerite de Rostargue, vivant en 1491.

Cette famille a produit de nombreuses illustrations du barreau et de l'épée, entre lesquelles on doit citer d'abord François d'Estienne de Saint-Jean, président à mortier, au parlement d'Aix, un des hommes les plus illustres de son temps: son fils Gabriel, aussi président à mortier au parlement de Grenoble; Scipion d'Estienne de Montfuron, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIII; un maréchal de camp, nommé par Louis XVIII lieutenant général, lors de l'organisation royale du Midi; un capitaine de vaisseau et plusieurs autres militaires morts au service du roi; trois trésoriers généraux de France; un receveur général des finances, des députés de la noblesse, plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de Malte, des archevêques et évêques, un camérier du pape, etc., etc.

Armes : *De gueules, à la bande d'or, accompagnée en chef d'un gland du même, vêtu, tigé et feuillé; en pointe d'un besant d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Supports : *Deux sauvages* (alias *deux griffons*).

Cimier : *Un casque à trois plumes, tourné de face.*

ESTIENNE DU BOURGUET (*d'*).

La famille des seigneurs du Bourguet, de Villemurs et de la Galinière, du nom d'Estienne, remonte jusqu'à Etienne d'Estienne, qui l'an 1269 fut conseiller du roi, et contrôleur général ancien des finances, et qui acquit la seigneurie de Villemurs, l'an 1589.

Joseph Estienne, seigneur du Bourguet, greffier en chef du parlement d'Aix, vivait en 1582; un de ses fils en 1649, fut pourvu de l'office de conseiller au parlement d'Aix. La descendance de cette famille s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Armes : *D'azur, à une fasce d'or, accompagné de trois besants d'argent,* 2 *en chef et* 1 *en pointe.*

ESTIGNARD.

Famille originaire du Bourbonnais, ayant possédé les seigneuries de Lafaulotte, du Pavillon, etc.

Armes : *D'azur, à deux roses d'or en chef; leurs tiges d'argent mouvantes d'un croissant de même en pointe et un chevron d'or, brochant sur les tiges des roses, et surmonté d'une étoile du même.*

ESTISSAC (*d'*). — *Voy.* La Rochefoucauld.

ESTOCQUOIS (*d'*).

Originaire de Champagne.

Armes : *D'azur, à trois bandes d'or, au chef d'azur, chargé d'un lion naissant d'or.*

ESTOUILLY (*d'*). — *Voy.* Bouzier.

ESTOURMEL (*d'*).

Cette maison, d'ancienne chevalerie, avait pour nom primitif Creton, qu'elle a conservé jusque vers l'an 1500, époque où elle l'a négligé pour prendre celui d'*Estourmel*, d'une terre située à une lieue de Cambrai.

Elle a fourni un chevalier croisé, un maréchal des camps et armées du roi, beaucoup d'officiers supérieurs de terre et de mer, des dignitaires de l'ordre de Malte, etc.

Les seigneurs d'Estourmel étaient échansons et bouteillers héréditaires du Cambrésis, et ils avaient le droit de porter bannière. Antoine d'Estourmel, capitaine d'Amiens sous François Ier, se distingua par la défense de cette place en 1535, et fut en récompense nommé maître d'hôtel du roi.

Sans lettres patentes de concession de titres, les rejetons de cette maison sont appelés depuis un siècle, *vicomtes* de Fouillay et marquis d'Estourmel. C'est sous ce dernier titre qu'ils ont été présentés à la cour, le 23 mars 1779, après avoir déjà monté dans les carrosses, le 6 mars 1773, en vertu de preuves faites au cabinet du roi.

Alliances : Les Choiseul, les Espinay de Saint-Luc, les Hautefort, Lamoignon, etc.

Armes : *De gueules, à la croix denchée d'argent.*

ESTOURNEAU.

Cette famille, originaire du Poitou, a formé les branches de la Touche, de Tersannes, de la Mothe, de Riz-Chauveron, de la Locherie, de Pinateau, etc.

Elle a été maintenue dans sa noblesse, le 12 avril 1698, et a comparu aux ban et arrière-ban de sa province et a eu trois représentants à l'assemblée des gentilshommes pour les élections des députés, aux Etats généraux de 1789.

Les documents authentiques établissent sa filiation depuis Louis Estourneau, écuyer, seigneur de la Touche, avocat du roi en la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, et qui vivait en 1672.

Cette famille compte des officiers de terre et de mer.

Armes : *D'or, à trois chevrons de sable, accompagnés de trois étourneaux de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

L'écu timbré d'un casque de deux tiers, orné de ses lambrequins.

Supports : *Deux lions.*

ESTRÉES (*d'*). — *Voy.* Loynes ; Vielard.

ESTRESSES DE LANZAC.

Seigneurs d'Estresses, de Lanzac, de Mercœur, de Goulezac, de Saint-Jal, de Beaumont, de Saint-Salvadour et autres lieux, en Auvergne, en Rouergue, en Quercy, en Limousin.

Le nom originaire de cette famille était Roquet.

Elle a prouvé sa filiation depuis Pierre Roquet, seigneur d'Estresses, en 1553, et qui testa le 9 septembre 1563.

Cette famille compte des officiers de nos armées, chevaliers de Saint-Louis.

Cette famille a fourni ses preuves pour l'école militaire le 22 juillet 1785, en la personne d'Armand et de Jean-Baptiste d'Estresses.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fers de lance du même, 2 et 1.*

ESTREUX (*d'*). — *Voy.* Merlin.

ESTRICHÉ-BARACÉ (*d'*).

Famille originaire d'Allemagne, établie en Anjou depuis le xive siècle.

Le premier connu de cette famille est Mathurin d'Estriché, qui l'y transplanta, vivant en 1380 ; il était officier au service de l'empereur d'Autriche ; son fils servit en qualité d'officier, sous le règne de Charles VI.

Pierre d'Estriché, deuxième du nom, écuyer, fut seigneur et haut justicier des Loges-Baracé, en Anjou ; né en 1709, mort en juin 1787, il avait été conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et ses finances. Il avait épousé, en 1740, Marie-Geneviève de Maunoir-Mabille, dont il eut postérité.

Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs distingués et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *De gueules, à trois losanges d'argent, posés en bande, chargées d'une épée du champ garnie d'azur, et surmontée d'un lion d'or, armé, lampassé et couronné d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir ; au franc-canton d'or, chargé d'une aigle de sinople, becquée, membrée et couronnée de sable.*

Tenants : *Deux sauvages appuyés sur leurs massues, et soutenant d'une main un casque orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu.*

Cimier : *Une aigle de sinople.*

Devise : *Nullibi non victor et ovans.*

ETANGS (*des*). — *Voy.* David.

ETAULES (*d'*). — *Voy.* Huguet d'Etau-les.

ETCHEGOYEN (*d'*).

Branche de la famille de *Saubat*, de Guyenne, qui s'est fixée dans le Béarn, où l'on en peut suivre les traces depuis la fin du xvie siècle. La perte de ses titres lui a fait accorder des lettres d'anoblissement, sous le ministère de Colbert, Elle a fourni plusieurs officiers distingués.

Armes : *Écartelé : au 1 d'azur, à l'agneau pascal d'argent, surmonté de trois étoiles d'or ; au 2 d'azur à la tour d'argent accostée à dextre d'un lion d'or, et à sénestre, d'un lion d'argent ; au 3 d'or, à trois pals d'azur ; au 4 d'argent à un arbre de sinople, au pied fiché dans un cœur de gueules, accosté à sénestre d'un lion du même.*

ETIGNY DE SÉRILLY DE CHAPELAINE (*d'*). — *Voy.* Meyret d'Etigny de Sérilly de Chapelaine.

ETIOLES (*d'*). — *Voy.* Roy d'Etioles.

ETIVAL (*d'*). — *Voy.* Serrurier de la Fuye d'Etival.

ETIVAUX (*d'*). — *Voy.* Baillot.

EUDEL.

La famille Eudel est originaire de Picardie. Son premier ancêtre connu, Pierre Eudel, vivait à Corbie en 1400. Ses descendants, magistrats distingués, furent, à différentes époques, baillis et prévôts de la ville ; et l'on trouvait encore au siècle dernier les tombeaux et épitaphes de plusieurs d'entre eux dans les églises de Corbie.

La branche aînée est éteinte.

La branche cadette a pour auteur Louis Eudel, conseiller du roi en l'élection de Doullens, qui se distingua à la reprise d'Amiens, en 1597.

Son descendant au troisième degré, François-Paul-Florimond Eudel, seigneur de la Tour-du-Gord, de Brye et autres lieux, fut président lieutenant général au bailliage, gouvernement et prévôté de Péronne, subdélégué de la province de Picardie, et mayeur de la ville en 1708, 1727 et 1728, il eut plusieurs filles et un fils qui continua sa postérité jusqu'à nos jours.

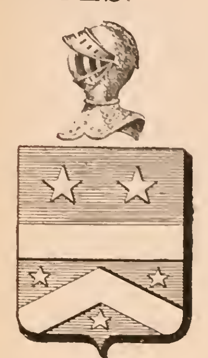
Armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois demi-vols d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux sirènes.*

Cimier : *Une sirène tenant un bouclier dans la main sénestre, et à la dextre une banderole avec la devise :* In procellis impavidæ.

EUDES.



Cette famille, originaire de Normandie, a possédé les seigneuries de LA LONDE et de BOISTERTRE, dont ses membres portèrent les noms au XVIe siècle.

ARMES : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même, et, en pointe, d'un chevron d'argent, accompagné de trois trèfles de même.*

EUDES D'EUDEVILLE.

Cette famille paraît avoir la même origine que la précédente.

ARMES : *D'azur, au sautoir d'argent, accompagné en chef d'un croissant aussi d'argent à dextre ; et à sénestre, en pointe, de trois molettes d'éperon de même.*

EUDES DE MIRVILLE.

Même origine que les précédentes.

ARMES : *D'or, au lion coupé d'azur et de gueules.*

EUDEVILLE (*d'*). — *Voy.* EUDES.

EUGNY. — *Voy.* GRIGNET D'EUGNY.

EURVILLE (*d'*). — *Voy.* DANIEL.

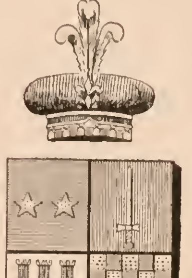
EUZENOU DE KERSALAUN.

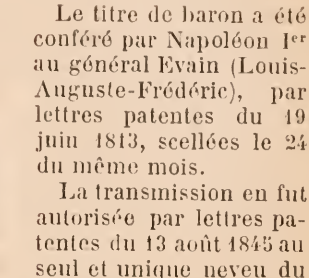
Les terres et seigneuries de Trevalot et de Kervegan furent unies et érigées en marquisat sous le nom d'*Euzenou*, par lettres données à Fontainebleau au mois d'octobre 1775, en faveur de messire *Jean-François Euzenou*, chevalier, seigneur de Kersalaun, conseiller au parlement de Bretagne, et ses trois héritiers et successeurs, seigneurs desdites terres, seigneuries et marquisat, en considération de la haute et ancienne noblesse qui a été transmise audit sieur Euzenou de Kersalaun, par ses ancêtres qui en étaient en possession dans les temps les plus reculés, et qui l'ont toujours soutenue avec autant d'honneur que de distinction, soit par leurs services, soit par leurs alliances avec les plus grandes familles de Bretagne. Ces lettres furent enregistrées le 2 avril 1776, au parlement de Rennes.

Cette famille est une des plus anciennes de la Bretagne. Guion Euzenou est nommé dans un plaid du 19 mai 1386 ; le même Guion et Jehan Euzenou, son frère ou son parent, rendirent hommage au vicomte de Rohan l'an 1396.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 pleins d'azur ; aux 2 et 3 d'argent, à la feuille de houx de sinople.*

EVAIN.





Le titre de baron a été conféré par Napoléon Ier au général Evain (Louis-Auguste-Frédéric), par lettres patentes du 19 juin 1813, scellées le 24 du même mois.

La transmission en fut autorisée par lettres patentes du 13 août 1845 au seul et unique neveu du général, Jules-Louis-Auguste Evain, à qui le titre fut déclaré définitivement acquis par droit de transmission (décret du 17 novembre 1852).

De son mariage avec Mlle Pauline-Esther Bourbon d'Hassonville, Jules-Louis-Auguste Evain eut cinq enfants :

1° Paul; 2° Florent ; 3° Marguerite ; 4° Gabriel; 5° Jules.

Par arrêté du 9 juin 1877, *Paul*-Jules-Marie Evain est inscrit sur les registres du sceau de France comme successeur au titre héréditaire de baron, conféré à son grand-oncle et transmis depuis à son père.

ARMES : *D'azur, à deux étoiles en fasce d'or ; au 2 des barons titrés de l'armée ; au 3 d'argent à la forteresse donjonnée de trois tours de sable ; au 4 échiqueté d'or et d'azur.*

Pour livrées, les couleurs de l'écu.

De son mariage avec Mlle Caroline Martenot (19 avril 1876), fille d'un sénateur de l'Allier, Paul-Jules-Marie-Evain a neuf enfants :

1° Marie ; 2° Henri ; 3° Jean ; 4° Marguerite ; 5° André ; 6° Jacques ; 7° Louis ; 8° Clémentine ; 9° Jeanne.

EVRY (*d'*). — *Voy.* BRUNET ; REGNAULT.

EXÉA (*d'*).

La famille d'Exéa, établie en Bas-Languedoc depuis plus de quatre cents ans, est originaire d'Espagne et descend d'une des plus anciennes maisons d'Aragon. Cette maison, dont la branche espagnole s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et a fait acte de reconnaissance de communauté d'origine avec celle de Languedoc en 1811, avait eu pour berceau la petite ville d'*Exéa de los Cavaleros*, érigée en marquisat et en majeure partie détruite en 1707 par les troupes de Philippe V, à cause de sa résistance opiniâtre et de son dévouement au parti de l'archiduc Charles. C'est de cette branche aînée des marquis d'Exéa qu'était issu Gonsalve d'Exéa, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Alventosa, de la langue

d'Aragon, qui concourut à la défense de Rhodes sous le grand maître d'Aubusson, en 1480.

Trois frères, Pierre, Bernard et Jean d'Exéa, ayant embrassé la cause de Mathieu de Castelbon, comte de Foix, époux de Jeanne d'Aragon, fille aînée du roi Jean Ier, l'un d'eux, Pierre d'Exéa, s'attacha à Louis de France, duc d'Orléans. C'était un chevalier renommé par sa valeur. Employé dans les guerres de Guyenne et de Saintonge, il fut l'un des sept champions français qui vainquirent en champ clos sept chevaliers anglais, à Pons en 1402. Ce fut en commémoration de ce fait d'armes que Pierre d'Exéa chargea *l'échiquier* de ses armes d'une *barrière de champ clos* que ses descendants ont toujours conservée, avec cette devise qu'accompagnait un dextrochère armé d'un badelaire :

Exea Britannos clauso certamine vicit.

Des trois frères d'Exéa, Bernard et Jean ont continué la branche de Béarn, que représentait, au commencement du XVIe siècle, noble Armand d'Exéa.

Les enfants de Pierre d'Exéa s'établirent à Perpignan, d'où Louis Ier, son petit-fils, vint se fixer à Narbonne.

De celui-ci sont sorties les branches d'Exéa de Narbonne, de la Grasse et du Dauphiné, ces deux dernières éteintes, la première subdivisée en plusieurs rameaux, dont un seul subsiste aujourd'hui.

La branche de Narbonne a été maintenue dans sa noblesse par jugement des 18 janvier 1670 et 13 janvier 1713, et par arrêt du conseil d'Etat du 16 octobre 1785, après avoir produit les titres justificatifs de sa noblesse et de la filiation de ses ancêtres qui remonte à noble Louis d'Exéa, premier du nom, petit-fils de Pierre, qui avait combattu en champ clos en 1402.

La seconde branche (aînée actuelle) a pour auteur noble François d'Exéa, premier du nom, second fils de noble Louis Ier d'Exéa, qui vivait en 1497.

ARMES : *Echiqueté d'or et de gueules ; au centre un écusson de sable à une barrière de champ clos d'or.*

L'écu timbré d'un casque taré de trois quarts, orné de ses lambrequins et sommé de la couronne de comte.

SUPPORTS : *Deux chevaux cabrés.*

CIMIER : *Un dextrochère armé d'un badelaire.*

DEVISE : *Exea Britannos clauso certamine vicit.*

EXILI (*d'*). — *Voy.* GARDES (*de*).

EYRAGUES (*d'*). — *Voyez* BIONNEAU D'EYRAGUES.

EYRY (*d'*). — *Voy.* TEILHARD.

EYSSAUTIER.

Cette famille était comprise parmi les maisons nobles de Barcelonnette, dans le XVe siècle. Elle passa à Colmar vers l'an 1470.

Pierre Eyssautier, seigneur de Cartier, qui porta glorieusement les armes pour le service du roi pendant les guerres civiles du XVIe siècle, eut ordre, l'an 1591, d'aller à la tête de 200 hommes au secours de la ville de Digne. L'an 1593, il fut fait gouverneur du château de Sauze, et le duc d'Epernon lui donna commission de renforcer la garnison de cette place de 300 hommes. L'an 1597, il reçoit du duc de Guiche le commandement de Colmar qu'il mit à couvert de l'ennemi. Il se maria deux fois et eut postérité.

Gaspard Eyssautier fut s'établir à Marseille et se maria à demoiselle de Coulavery dont il eut un fils François, qui fut nommé, à l'âge de vingt-neuf ans, assesseur de la ville de Marseille.

ARMES : *D'azur, à trois fasces ondées d'argent, au chef d'or chargé de trois roses de gueules.*





FABER DU FAUR.

Famille originaire d'Autriche, en possession d'un titre de baron, récemment établie en France.

Armes : *D'azur à deux fasces d'or accostées de six besants d'argent*, 3, 2 *et* 1, *chaque besant portant l'empreinte d'une tête*, qui est du Faur; *en abîme, un écusson d'azur chargé d'une paire de tenailles, d'argent posées en pal, surmonté d'une couronne d'or et accompagné de trois fleurs de lis d'argent, dont deux mouvantes du flanc et une en pointe*, qui est de Faber.

Deux casques couronnés.

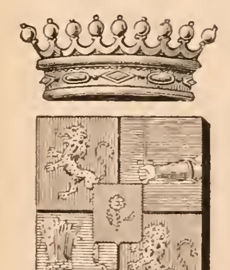
Cimier : 1° *Un écusson des armes* (moins l'écusson en abîme) *armé à l'extérieur de neuf plumes d'autruche d'argent; 2° une queue de paon au naturel.*

Lambrequins d'or et d'azur.

Supports : *Deux paons rouants au naturel.*

Devise : *Potius esse quam videri.*

FABIUS DE CHAMPVILLE.



Vieille famille normande, datant de l'établissement de Nothmans avec le chef Rollon, dans la province appelée depuis la Normandie.

Lieux d'origine : Campvilla, Campvilla-les-Deux-Églises, Canville.

Une grande partie de la famille suivit Guillaume en Angleterre. Une petite branche resta, dont on eut les seigneurs de Coulonces, de Villedieu, de Trun, des Etangs, de Montmilceul, de la Londe de Guéprey.

S'allia par la suite aux de Launay normands, seigneurs de Bailleul, Montabard, Ammoy.

Fut des guerres contre les Anglais, se retrouve avec Jean, baron de Coulonces, à la défense du Mont Saint-Michel. Passa dans l'agriculture, la magistrature et l'armée.

Fait peu parler d'elle; fit alliance avec les Boucher d'Argis, les Than de Bailleul, les Poullain de Saint-Loyer, les Lelièvre de la Vacherie.

Armes : *Ecartelé . aux 1 et 4 de gueules au lion d'or; au 2 d'azur au dextrochère d'argent tenant un poignard du même en pal; au 3 d'azur à la gerbe d'argent liée d'or, accostée d'une serpe d'argent garnie d'or; et, brochant sur le tout, de sinople au souci d'or.*

Devise : *Mon honneur n'a souci de la force.*

REPRÉSENTANT ACTUEL :

Fabius de Champville (Gustave), né à Paris, le 4 juillet 1865, demeurant 78, rue Taitbout, à Paris, et Ch^{au} de Montmilcent (Orne).

FABRE DE CŒURET.

Famille originaire du Languedoc paraissant être issue de la même souche que les Fabre de Latude.

Armes : *D'azur, à la tour d'argent renversée et surmontée d'une pélican d'or avec sa piété.*

FABRE DE L'AUDE.

Comte de l'Empire, pair de France en 1814 et en 1819.

Armes : *De gueules, à la bande d'or, deux besants en haut et un en bas du même; franc-quartier de comte sénateur.*

FABRE DE LATUDE (*de*).

La maison de Fabre, établie, dans le diocèse de Béziers, est originaire du diocèse de Lodève, où elle a possédé les seigneuries de Pégairolles, Madiéris, Villecœur-Lhéras et Saint-Michel. Elle acquit le 3 juillet 1632, la seigneurie de la Tude et en prit le nom, qu'elle a conservé depuis. Ses preuves de noblesse ont été fournies en 1646 devant l'ordre de Malte, en 1721, devant M. de Bezons en 1725 pour l'entrée aux pages de la petite écurie, en 1745 devant les états de Languedoc.

Le premier connu de cette famille est Georges de Fabre, qui fut père de Louis de Fabre, capitaine d'infanterie qui vivait en 1545.

Jean-François de Fabre, seigneur de la Tude et de Saint-Michel, lieutenant général d'épée au sénéchal de Béziers, qualifié *baron* de la Tude, assista, le 27 novembre 1745 aux états généraux de Languedoc, comme envoyé du comte de Caylus pour la baronnie de Rouairoux.

Armes : *D'azur, à une tour d'argent renversée et surmontée d'un pélican d'or avec sa piété.*

FABRE DE MAZAN.

Famille originaire de Riez en Provence. Elle a pour auteur Honoré Fabre, qui obtint du roi René la permission de posséder une partie de la seigneurie de cette ville et autres terres, par lettre du 23 mai 1470.

Son fils, Etienne de Fabre, coseigneur de Riez, fut marié par contrat passé le 9 mars 1487, à Honorade d'Astouaud, fille de Jean, coseigneur de Riez et de Mazan, qui lui apporta en dot un sixième de la seigneurie de Riez. Son fils aîné, Antoine, prit le titre de coseigneur de Riez et de Mazan.

Vers 1633, Pierre de Fabre, seigneur de Mazan, se signala pendant les guerres de la Ligue; il remplit avec courage et distinction les divers emplois honorables qu'il eut dans la cavalerie.

Cette famille compte des officiers des galères du roi, des chevaliers de Saint-Louis et un chevalier de l'ordre de Malte.

Elle est en possession actuellement d'un titre de marquis sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

Armes : *De gueules, à une tête de bœuf d'or.*

FABRÈGUES. — *Voy.* Peyre de Fabrègues.

FABREZAN. — *Voy.* Fournas de la Brosse de Fabrezan.

FABRY ou FABRI (*de*).

Famille originaire de la ville de Pise en Toscane où elle a été très florissante, et où les seigneurs de ce nom ont rempli les plus grandes charges de l'État.

Deux branches sont venues s'établir en France en deux temps différents : la première est la branche de Provence, qui y subsiste depuis le règne du roi saint Louis; la seconde s'établit en Languedoc, depuis le règne du roi Charles VIII.

Celle de Provence descend de Hugues Fabri, gentilhomme et citoyen de la ville de Pise, lequel, se trouvant en la ville d'Acre au premier voyage que le roi saint Louis y fit, le suivit en France à son retour de la Terre-Sainte, et l'accompagna jusqu'à son débarquement en la ville d'Hyères en Provence, où il aborda le 3 juillet 1254. Hugues ne fut pas plutôt débarqué, qu'il tomba malade sans pouvoir suivre le saint roi, qui l'avait en particulière estime.

Charles, comte de Provence, acquit cette ville d'Hyères, par l'entremise de Hugues Fabri, et le traité en fut passé au palais de Tarascon en 1254. Ce prince le fit gouverneur de la forteresse. Hugues épousa Marie, fille d'Ycard, seigneur de Soliès, et c'est de ce mariage que sont descendues toutes les branches de Fabri qui ont été en Provence.

Cette branche a produit Nicolas Fabri, abbé de Guistris, un des plus savants hommes de son temps, des jurisconsultes fameux ainsi que des magistrats des cours souveraines de Provence.

La seconde branche, qui est venue s'établir en Languedoc, descend de Pierre Fabri, consul de la ville de Pise, frère de Hugues Fabri, qui suivit le roi saint Louis

Leurs alliances sont très illustres, tant lorsqu'ils étaient en Toscane que depuis qu'ils se sont établis en France.

Armes : *D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

FABRY DE FABRÈGUES.

Famille originaire de Provence qui a pour auteur Jacques de Fabri, anobli par lettres du 7 avril 1459, données par le roi René, vérifiées et enregistrées aux archives de Sa Majesté en Provence le 22 octobre 1472. Ce prince lui permit de bâtir une maison à Aups, en *fief noble, franche* et *immune* de toutes tailles, mais sujette au ban et arrière-ban de la noblesse. Ce Jacques fit échange d'un four qu'il avait à Aups, pour la moitié de la juridiction de Fabrègues, et le roi René lui en donna l'investiture par lettres du 5 mai 1477. Il prêta hommage au roi Charles, à cette occasion, le 20 juin 1481; il mourut vers 1479 en laissant postérité.

Cette famille compte deux capitaines de vaisseau, un capitaine au régiment du Maine, un consul de la ville d'Aix, plusieurs chevaliers de Saint-Louis et deux chevaliers de l'ordre de Malte.

Armes : *D'argent, au pal d'azur, et au chef de gueules chargé de trois écussons d'or.*

FADATE DE SAINT-GEORGES (*de*).

En Champagne, famille originaire d'Italie, naturalisée en France au milieu du xvi[e] siècle. Elle a donné un maréchal de camp et plusieurs capitaines aux armées du roi.

Armes : *D'or, au chevron de gueules accompagné de trois tourteaux du même; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

FAGES DE CHAULNES ET DE LATOUR.

Aux diocèses d'Uzès et de Viviers, en Languedoc; c'est une branche cadette de l'ancienne et illustre maison de ce nom, en Périgord, fondue dans celle de Montesquiou-Montluc et dans celle de Montlezun.

Le château de Fages, en Languedoc, fut bâti avant l'an 1384, par un seigneur de cette branche qui lui donna son nom.

La filiation suivie de cette famille commence à Guillaume de Fages, premier du nom, séparé de sa tige au xiv[e] siècle, seigneur, baron de Fages, Gicon, Morlhan et autres lieux, au diocèse d'Uzès; il reçut, en 1384, des reconnaissances des emphytéotes. Il servit sous le connétable du Guesclin, et obtint alors, en récompense de ses services, le droit, dont sa famille jouit depuis plus de quatre cents ans, de couper ses armes *d'un chef de France.*

Cette famille a formé plusieurs branches :

1° Des seigneurs de Chazeaux, établie en Vivarais;

2° Des seigneurs de la Terrine, éteinte;

3° Des seigneurs de Monteils, établis à Naples;

4° Des seigneurs de Sévéral, Lachamp et Chazeaux;

5° Des seigneurs de Chaulnes, Coucoules, Jonquerette, le Masneuf, etc.; cette branche a pour auteur Jean de Fages, quatrième du nom, seigneur de Chaulnes, baptisé le 9 avril 1626, quatrième fils de Jean III, baron de Chazeaux, et de Catherine de Latour de Bonnis (de la branche première établie en Vivarais); fut capitaine au régiment de Languedoc par commission du 2 mai 1647 et mourut le 28 juin 1683 en laissant plusieurs enfants.

Cette branche compte plusieurs officiers de marque des armées du roi;

6° Des seigneurs de Fages, établie à Bordeaux et qui en a formé deux autres à Montpellier;

7° Des seigneurs de Tauriès;

8° Des seigneurs de la Motte;

9° Des seigneurs de Cheilus, Rochemaure etc.;

10° Des seigneurs de la Combe, du Nogier et de Vaumale.

Toutes ces branches portent les mêmes armes qui sont :

D'or, à la montagne de trois copeaux de gueules, celui du milieu plus élevé, et surmonté d'une colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople; au chef de France, c'est-à-dire d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

L'écu sommé d'une couronne de comte, ornée de six perles d'argent, d'une fleur de lis d'or au milieu, et à chacune des extrémités, d'une demi-fleur de lis de même, au lieu de perles.

Timbre : *Un casque à onze grilles d'or, posé de front, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu.*

Cimier : *Un panache d'argent en forme de fleur de lis, d'où sort un trait d'or, avec cette devise :* Regi fidelitatem lilia coronant; contre-devise posée au bas de l'écu : *Intacta.*

Supports : *Deux licornes d'argent cabrées.*

FAGET (*de*).

Originaire du Béarn, a donné Paul Faget, conseiller au grand conseil le 22 décembre 1714. Elle compte des officiers, des magistrats et des membres de la Légion d'honneur.

Elle a formé deux branches, celle de Baure et celle de Casteljau.

Armes : *D'azur, à trois poissons d'argent posés en bande; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Nous trouvons encore : Languedoc : *D'argent au hêtre terrassé de sinople, sénestré d'une fontaine à deux jets de même; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or entre deux étoiles du même.*

FAGUET DE CHAMCOURT.

Famille originaire de la Bresse.

Armes : *D'argent à deux épées de gueules posées en sautoir, surmontant un croissant d'or chargé d'une porte et de deux tours.*

FAILLE DE LEVERGHEM.

Famille originaire d'Anvers, établie depuis peu en France. Elle a été anoblie le 3 juin 1642.

Armes : *De sable, au chevron d'or chargé de trois fleurs de lis d'azur, et accompagné en chef de deux têtes de lion affrontés du second, lampassé de gueules, et, en pointe, d'une tête de léopard d'or, bouclée d'azur.*

Casque couronné.

Cimier : *Un croissant d'or, surmonté d'une fleur de lis d'azur.*

Lambrequins de sable et d'or.

Devise : *Nec fallere, nec falli.*

FAILLONNET (*de*).

Famille noble dès le XVe siècle, et dont les membres portèrent à cette époque la qualité d'écuyer, les de Faillonnet sont originaires de la Lorraine, où ils existent encore aujourd'hui. Le premier de ce nom qui nous soit connu, est François Faillonnet, écuyer, porté comme officier de la maison du duc de Lorraine, dans les rôles de l'année 1406.

Jean Faillonnet, aussi qualifié écuyer, servait en 1476 dans la compagnie des sires de Vaudemont.

La filiation suivie et authentique commence avec Jean Faillonnet, maître ès arts, natif d'Yvoix, décédé le 11 novembre 1559, et inhumé en l'église de Hattonchatel, qualifié noble dans une transaction passée par lui en 1549 ; il laissa des enfants qui continuèrent la postérité jusqu'à nos jours.

Cette famille a fourni plusieurs officiers à nos armées, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Alliances : D'Arbon, d'Aubermesnil, d'Attel, de Bazelaire, de Gondrecourt, de Lalance, de Latour-Baillet, de la Vallée de Rarécourt, de Thierry, etc., etc.

Deux arrêts de noblesse furent rendus les 5 avril 1751 et 5 juin 1754, pour l'admission de Charles-Henri et de Nicolas-Michel de Faillonnet parmi les cadets gentilshommes de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

ARMES : *D'azur, à une rose d'argent ; au chef d'or, chargé de trois fleurs de lis d'azur posées en fasce.*

CIMIER : *Deux pennes de l'ecu.*

Couronne de comte.

FAILLY (*de*).

Famille d'ancienne extraction, originaire de Lorraine, et répandue en Champagne où elle a été maintenue dans sa noblesse en 1668, et de là en Picardie. Elle a fourni un grand nombre de branches et a fait ses preuves pour l'école militaire et la maison royale de Saint-Cyr. Elle compte des services militaires très honorables.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois haches d'armes du même, couchées et posées en fasce, 2 en chef et 1 en pointe.*

Une autre famille du même nom paraissant avoir la même origine porte :

D'argent, au houx arraché de trois feuilles de gueules, accosté vers la pointe de deux merlettes affrontées de sable.

FAIN (Bon).

Baron de l'Empire.

ARMES : *D'azur, à la fasce vairée de sable et d'or, à la plume d'or barbée d'argent, posée en barre, le bec à dextre ; brochant sur le tout ; franc-quartier de baron officier de la maison de S. M. l'Empereur.*

FAIVRE.

Famille originaire de Bourgogne qui a formé deux branches : celle d'ESMANS et celle de LOIDET.

ARMES : *D'or, à trois boettes couvertes de gueules, 2 et 1.*

FAIVRE DU BOUVOT.

Famille originaire de Franche-Comté.

ARMES : *D'azur, à la colombe de Noé d'or.*

FAIX-CANDOLE (*de*).

Famille originaire de Bourgogne.

ARMES : *D'azur à trois têtes de léopard d'or posées 2 et 1.*

FALAIZEAU (*de*).

Normandie, Bretagne.

ARMES : *D'azur, à trois lions d'or.*

FALANDRES (*de*). — *Voy.* FÉRAULT DE FALANDRES.

FALBAIRE (*de*). — *Voy.* FENOUILLOT DE FALBAIRE.

FALCON (*de*).

Antoine-Guérin Falcon, receveur des tailles, rendit hommage au roi en 1717, à cause du domaine noble de Longevialle, paroisse de Chalieu, élection de Saint-Flour. Cette famille fut convoquée aux assemblées de la noblesse de Saint-Flour et de Mende en 1789 ; deux de ses membres signèrent l'acte de coalition de 1791.

Elle a formé deux branches : celle de Cimier et celle de Longevialle.

ARMES : *D'azur, à un faucon d'or.*

FALETANS (*de*). — *Voy.* THIERRY DE FALETANS (*de*).

FALGOUS (*de*). — *Voy.* ALINGRIN DE FALGOUS.

FALGUEROLLES (*de*). — *Voy.* AIGOIN DE FALGUEROLLES.

FALGUIÈRE (*de*).

Barons de Falguières, seigneurs de Fougères, de Lunas, de Venerque, de Peyrevert, de Gourgaillac, de Pouyaudran, etc.

Ancienne famille d'origine chevaleresque, qui tire son nom d'un château et d'une terre seigneuriale, situés dans le diocèse de Lodève, et dont

fait mention une charte de Louis le Jeune de 1162.

Elle s'honore d'avoir produit deux chevaliers croisés, un grand nombre d'hommes d'armes, un brigadier aux gardes du corps du roi, un lieutenant colonel d'artillerie, des officiers distingués de tout grade, un cardinal, deux archevêques d'Arles, plusieurs chanoines du chapitre de Rabastens, des capitouls de Toulouse, des contrôleurs généraux des finances, etc., etc.

Ses membres figurent au moyen âge dans les assemblées, dans les actes et donations, à côté des maisons comtales et des plus grands noms du midi de la France.

Le premier personnage de cette maison qui nous soit authentiquement connu, est Raymond de Falguières (*de Falgueras*) qui signa une donation en 1080, à l'église de Saint-Just et du Pasteur à Narbonne.

La filiation, suivie sans interruption jusqu'à nos jours, commence à Pierre-Raymond, capitoul de Toulouse, qui vivait en 1416.

Alliances: de Paviez, de Vezi, de Lavergne, de Vialar, de Courbettes de la Bourrelie, Tamalet. de Guérin, Monrufet, de Pène, d'André, Brun Cassagnol, Delpas de Pedaraut, etc.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles du même, et, en pointe, d'une fougère de sinople, partant d'un rocher de même.*

Timbre : Un casque de chevalier, orné de ses lambrequins.

FALLETANS (*de*). — *Voy.* Garnier de Falletans.

FALLOIS (*de*).

Famille originaire de Lorraine, qui doit sa noblesse aux charges remplies par différents de ses membres, à la cour des souverains de cette province. Elle a formé un certain nombre d'officiers distingués. Sa filiation a été établie depuis Jean-Nicolas Fallois, conseiller secrétaire ordinaire de l'hôtel de Léopol II, duc de Lorraine, qui fut anobli par lettres patentes du 10 juillet 1704.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, chargé en chef d'une étoile d'argent, et accompagné en pointe d'une étoile d'azur.*

Cimier : *Une main ouverte.*

FALLOUX (*de*).

Famille ancienne, originaire d'Anjou, dont les membres ont toujours rempli d'une manière distinguée des emplois honorables, tant dans la magistrature que dans l'armée. On trouve un Falloux sergent d'armes d'Henri IV, qui se rendit recommandable sous ce règne par plusieurs faits militaires.

Michel-Laurent de Falloux du Lys, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel lieutenant des gardes suisses de Mgr le comte d'Artois, et son fils page de Mgr d'Artois, tous deux émigrés ont été victimes de la Révolution.

Une branche de cette famille s'est établie en Touraine.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, surmonté de trois étoiles de sable rangées en chef et accompagnées en pointe d'une rose de gueules.*

Voy. Caradeuc de Falloux.

FALRET DE TUITE.

Armes : *Ecartelé: aux 1 et 4 de sable, au chevron d'or, à la faulx de gueules brochante sur le tout*, qui est de Falret; *aux 2 et 3, écartelé : d'argent et de gueules*, qui est de Tuite.

Devise : *Falce lauros meto.*

Cri : *Alleluia.*

FALVARD (*de*).

De *Falvard*, de *Falevard* ou plutôt de *Fallevard.*

Cette famille peut être originaire du Berry ou de la Marche. Elle ne nous est connue que depuis Noël de Fallevard, fils d'Antoine, écuyer, seigneur dudit lieu et de Chalusset, qui vivait en 1519.

Antoine de Fallevard, seigneur du Paret, gentilhomme ordinaire du roi, 1634, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel de la même année le 17 avril. Un de ses descendants assista à l'assemblée de la noblesse de Riom en 1789 et signa l'acte de coalition de 1791.

Armes : *D'argent, au chêne de sinople glanté d'or et surmonté d'un corbeau de sable ; à trois molettes de gueules, 2 et 1.*

FALVELLY (*de*).

Originaire d'Italie. Les Falvelly vinrent chercher un refuge en France, au commencement du XIIIe siècle; pendant la malheureuse lutte des Guelfes et des Gibelins, qui désolait leur patrie, on les trouve établis en Auvergne en 1235, suivant un acte de cette année du monastère de Maurs.

En 1281, Philippe de Falvelly, religieux bénédictin de l'abbaye de Maurs, et deux dominicains mandataires de Guy de la Tour d'Auvergne, évêque de Clermont, passèrent un acte d'accord, déposé aux archives de l'évêché de Clermont.

La perte des titres anciens de la famille a laissé une lacune depuis cette époque jusqu'en 1492.

La filiation suivie de cette famille s'établit sur titres à partir de Béranger de Falvelly, député au lieutenant des montagnes d'Auvergne, et garde du sceau royal, en 1492.

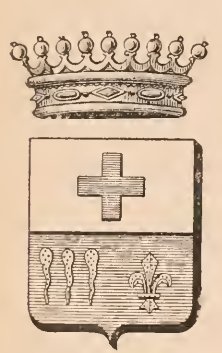
Alliances avec : de Bar, de Themisès, de Caussade, de Montal, de Trémouille, de Vigier, de Belon de Lescure, de Boisse, de la Tour, etc., etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'or ; au chef du même*

Couronne de marquis.

Supports : *Un lion et une lionne.*

FANNEAU DE LA HORIE.



Vieille famille noble, originaire de Normandie. D'Hozier la mentionne dans un manuscrit écrit de sa main, en la personne d'un de ses membres, Pierre Fanneau, qui faisait partie des ordonnances du roi, en 1484 et qui figure dans une montre de l'époque.

Cette famille a produit plusieurs officiers remarquables, tant dans la marine, que dans l'armée. Le général Fanneau de la Horie (désigné simplement sous le nom de Fanneau-Lahorie, pendant la période révolutionnaire), s'illustra dans nombre de batailles. Compromis dans la conspiration du général Mallet (sous le premier Empire), il fut fusillé avec lui, et mourut avec beaucoup de courage (1812). Il n'avait que 46 ans et eût pu rendre encore de grands services à la France. Il était le parrain de Victor Hugo.

Son frère, le colonel comte Fanneau de la Horie, chevalier de Saint-Louis, servit aussi avec honneur son pays sous la Restauration et a laissé les plus beaux souvenirs militaires.

La famille Fanneau de la Horie, a été titrée par une ordonnance du roi Louis XIV.

Armes : *Coupé : au 1 d'argent, à la croix alaisée d'azur; au 2 d'azur, à trois larmes d'or, renversées et rangées en fasce à dextre, et une fleur de lis de même, a sénestre.*

Devise : *Souvent fort, courageux toujours.*

Branche aînée

1° **Fanneau de la Horie** (Charles), marié à Mlle Hubert de la Hayrie, fille du comte Louis-Hubert de la Hayrie, dont : *a*) Charles; *b*) Alphonse; *c*) Marie; *d*) Gabrielle; *e*) Alix. — Résidence : Chau du Quengo, près Rohan (Morbihan)

2° **F. de la H.** (Jules), frère cadet, au chau du Kerel (Morbihan); marié à Mlle de Fouquet, dont : *a*) Paul; *b*) Jules.

Branche cadette

Fanneau de la Horie (Alphonse), à Javron (Mayenne).

FAOUEDIC (*du*). — *Voy.* Dondel du Faouëdic.

FARAMOND LAFAJOLE (*de*).

Barons de Jocqueviel, seigneurs de la Faramondie, de Salmiech, de Cappelongue, du Bosc, de Pauletou, de Balzac, de Canet, de Prades, de la Coste, du Fraisse, de Lafajole, de Loujière, de la Roquette, de Crezes, de la Calmette, etc., etc.

D'extraction chevaleresque, cette famille, dont le nom se trouve indifféremment écrit *Framond*, *Faramond* et *Faramondie*, paraît originaire de Salmiech, en Rouergue, où elle possédait dès les temps les plus reculés, le fief de la Faramondie, antique manoir, aujourd'hui détruit, mais dont l'emplacement dominant la ville haute, est encore désigné sous le nom de la Faramondie. Dans le xive siècle, les Faramond quittèrent Salmiech pour s'établir à Cappelongue, où l'on voit leurs armes sur une vieille tour qui existe encore.

Le plus ancien membre de cette famille dont l'existence nous soit prouvée par un titre authentique, figure comme témoin avec Rigal de Marlhou, le sire de Bégon et quelques autres gentilshommes, dans une charte par laquelle l'évêque Pons d'Etienne confirme, en 1079, quelques privilèges accordés à l'abbaye de Villeneuve.

La filiation suivie de cette famille s'établit à partir du milieu du xiiie siècle, jusqu'à nos jours; elle a fait ses preuves pour Malte, en 1519. Ses armes sont enregistrées à l'*Armorial général* (vol. 14, f° 215). Elle a été maintenue en 1698, à Montauban, et la branche des seigneurs de Lafajole a produit ses preuves pour l'école militaire en 1775.

Cette famille s'est subdivisée en plusieurs branches établies dans le Rouergue, l'Albigeois et le Gévaudan, et qui toutes ont occupé un rang distingué parmi la noblesse, soit par les fonctions et missions qui leur ont été confiées, soit par les alliances qu'elles ont contractées.

La filiation régulière commence à Hugues de Faramond, premier du nom, qui vivait en 1239.

La branche de Faramond-Lafajole, aujourd'hui l'aînée, a pour auteur Jean de Faramond, quatrième du nom, chevalier, seigneur de Lafajole, baron de Miramond et de Jocqueviel, qui servit aux mousquetaires, et épousa Marguerite de Labaissière, par contrat du 28 février 1669, dont postérité.

Cette branche compte plusieurs officiers distingués de terre et de mer, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint Louis.

Armes : *De gueules, au lion d'or, armé et lampassé de même; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de comte.

FARCONNET (*de*).

La famille de Farconnet, originaire de Saint-Laurent-du-Pont et des Echelles, obtint du roi

Louis XVIII, le 16 août 1822, des lettres patentes de récognition et maintenue de noblesse qui suppléent à la perte de ses titres. Un de Farconnet était capitaine d'infanterie au régiment royal-vaisseaux par commission du 12 août 1677. Ce de Farconnet avait un frère au régiment d'Argenson, en 1689.

La filiation régulière commence à Jean-Baptiste de Farconnet, écuyer, commissaire principal des guerres le 29 janvier 1742, chevalier de Saint-Louis.

Armes : *D'argent, au faucon au naturel, poursuivant une calombe de même, l'un et l'autre essorant en bande; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.*

FARCY (*de*).

Famille établie en Normandie, en Anjou, en Bretagne, dans le Maine, et anciennement en Picardie, qui a formé plusieurs branches.

Sa filiation remonte à Jean de Farcy, écuyer, qui vivait en 1468. Son petit-fils, Jacques de Farcy, qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt des commissaires de Bretagne, en 1668, eut, entre autres enfants, Jean, auteur de la branche des seigneurs de Malnoë et de la Ville-du-Bois, qui a fourni plusieurs officiers à nos armées.

Armes : *D'or, fretté d'azur de six pièces, à un chef de gueules.*

FARET DE FOURNÈS.

Le château de Saint-Privat, au diocèse d'Uzès, près le pont du Gard, était déjà bâti en 1150, et possédé par l'église d'Uzès; on ignore comment cette abbaye devint seigneurie laïque. La famille de Faret la possédait en 1550. Le bourg de Saint-Privat fut pris le 21 mars 1576 par les protestants; le château leur résista. Fournès, voisin de Saint-Privat, fut pris quelques jours après.

La filiation de cette famille remonte à Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, qui vivait en avril 1506.

Armes : *Bandé d'argent et de gueules.*

FARGES (*des*). — *Voy.* Froidefont des Farges (de).

FARINCOURT (*de*). — *Voy.* Véron de Farincourt.

FARJON DE BESSON.

Armes : *Parti : au 1 d'azur, chargé de trois besants d'or mis en pal, au 2 de gueules, à 2 anses d'argent, l'une sur l'autre*, qui est de Besson; *En abîme, tranché d'argent et de sable*, qui est de Farjon.

FATON DE FAVERNAY.

Armes : *D'azur, à la croix d'argent.*

FAU (*de*).

Famille originaire de Bretagne, ayant possédé les seigneuries de du Fau, de la Chesnaye-Giffart, du Bois-Guérin, etc.

D'ancienne extraction, réforme de 1668, a pris part aux montres de 1440 à 1513.

Le premier auteur connu est Jean, chevalier de l'hermine en 1454.

La branche aînée, fondue dans *Trécesson*; la branche du Boisguérin, fondue dans *Bouvet*, puis la *Bourdonnaye*.

Armes : *De gueules, à trois fasces d'argent.*

FAUCHER (*de*).

En Provence, famille originaire du duché de Bourgogne, illustre par le mérite de Denis Faucher, religieux de l'abbaye de Lérins, qui a fait un ouvrage intitulé les *annales du pays*, et composé d'autres ouvrages en vers et en prose. Il vivait au XVe siècle, et avait pour frère André Faucher, marié en 1538, avec Honoré de Bovis; il fit son testament en 1577. Cette famille a contracté de belles alliances, et a donné un mousquetaire du roi, et des lieutenants au siège d'Arles.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une coquille d'or.*

Nous trouvons encore :

D'azur, à trois bandes d'or; au chef d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Impavidus.*

FAUCHER DE LA VIGERIE (*de*).

Limousin, Guyenne, Périgord et Saintonge. Marquis de Versac, marquis et comtes de la Vigerie, seigneurs de Clozuron, de Vauzelles, de Saint-Denis, de Favérieux, de Saint-Front, etc.

La famille Faucher est originaire du Limousin, où elle occupait dès le XIIe siècle, un rang élevé dans la noblesse, à une date qui n'est pas déterminée; vers le XVe, une branche de cette ancienne maison, s'est transplantée en Guyenne. Elle a formé dans le Périgord et le Bordelais plusieurs rameaux, dont le principal est celui qui a pour auteur Isaac Faucher, seigneur de Clozuron, tige commune des marquis de Versac, et des seigneurs marquis de la Vigerie, établie en Saintonge, au siècle dernier.

Cette maison a été confirmée dans sa noblesse par jugement de maintenue rendu en 1667. Ses armoiries ont été décrites et représentées dans l'*Armorial general*, dressé le 20 novembre 1696.

Enfin elle a fourni les preuves de son ancienne et noble origine à l'occasion de l'admission de demoiselle Cécile Faucher de la Vigerie à la maison royale de Saint-Cyr, le 20 mars 1780.

Cette famille a produit, dans ses diverses branches des personnages distingués par leurs fonctions élevées; par leurs services militaires, par leur attachement et leur dévouement aux idées monarchiques.

L'un d'eux, Jean Faucher, chevalier, seigneur de Saint-Denys, capitaine du château de Saint-Sulpice, fut honoré de la confiance particulière du roi Henri IV.

Elle a formé des alliances avec les meilleures maisons de France.

Le premier de cette maison qu'on trouve établi en Guyenne est Jean de Faucher, conseiller du roi, et sénéchal de Bazas, sous le règne de Louis XI.

Armes : *De gueules, à une sauterelle ou faucheur d'or.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux sauvages.*

FAUCIGNY-LUCINGE et COLIGNY.

La maison de Lucinge, originaire de la Savoie, est une branche cadette de la maison souveraine de Faucigny. La branche aînée s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle.

La branche cadette était alors représentée par Joseph Pomponne de Lucinge, chevalier, seigneur de la Mothe et de Montberthod, né en 1676, appelé le marquis de Lucinge, depuis qu'il était devenu le chef du nom et des armes par le décès de son cousin. Il vint en France où son père, le chevalier Louis Lucinge, avait servi comme capitaine au régiment de Conti. De son union avec Madeleine de la Boesse, il ne laissa qu'un fils, Louis-Joseph-Christophe, marquis de Lucinge, né en 1732, qui épousa, par contrat passé au château de Coligny le 4 avril 1752, Eléonore de Sandersleben, qui avait recueilli moitié avec sa sœur de l'héritage de la maison ducale de Coligny, du chef de leur bisaïeule maternelle.

Son fils aîné Ferdinand-Victor-Amédée, marquis de Lucinge, né à Versailles le 8 septembre 1789, a été présenté à la cour avec les titres de prince de Faucigny-Lucinge et de Cystria et de cousin du roi, lors de son mariage avec Charlotte-Marie-Augustine, comtesse d'Yssoudun, le 8 octobre 1823.

Armes : *Palée d'or et de gueules*, qui est de Faucigny et : *Bandés d'argent et de gueules de dix pièces*, qui est de Lucinge.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Faucigny (Charles-Marie *de*), prince de **Lucinge** et de **Cystria**, sire de Thoires et de Coligny, marquis de Lucinge, en Faucigny, et de Coligny-le-Neuf, comte de Lucinge, en Bresse, et de Coligny-le-Vieux, vidame de Belley, baron de Bauponts, premier baron de Bugey, baron de la Tour-sous-Coligny, de la Motte, Lucinge, Gaulx, Sélencourt, Warans, Cuysia, Rhinfel, etc., etc ; né à Paris, le 16 août 1824 ; chevalier de l'ordre de Malte ; marié le 1er août 1859 à Françoise-Marie-Raphaelle, fille de Robert, comte de Sesmaisons, et de Cécile-Justine-Blanche de Kergorlay.

Enfants : 1°) Prince Rodolphe-Marie-Rogatien-Charles-François, né à Paris, le 23 mai 1864, marié à Paris le 28 avril 1888 à Marie-Léonie, fille du marquis de Trévise et de Louise-Jenny-Gabrielle de Belleyme, née à Paris le 8 février 1866.

2°) Prince Ferdinand-Marie-Gaspard-François, né au château de Chermont le 25 mars 1868.

3°) Prince Gérard-Marie-René-Joseph, né à Chermont le 18 décembre 1869.

4°) Prince Rogatien-Marie-Charles-Joseph, né à Chermont le 18 juillet 1871.

5°) Prince Guy-Charles-Marie-François, né au château de Coat-au-Noz, en Bretagne, le 12 janvier 1876.

1°) Frères et sœurs : Prince Louis-Charles Rodolphe, né à Paris le 24 janvier 1828, marié à Paris le 18 mars 1860 à Henriette-Victorine-Amande-Marie, fille d'Adrien, comte de Mailly, et d'Eugénie-Henriette, née Loulay de Villepail, née en 1832.

Fils : Prince Amion-Jean-Baptiste-Marie, né à Paris le 30 mai 1862.

2°) Prince Henri-Louis, né à Londres le 26 novembre 1831 ; marié à Paris le 20 janvier 1859 à Noëmi-Gabrielle-Antoinette-Charlotte, fille du marquis de Chavaudon.

Fille : Princesse Agnès-Marie-Charlotte-Ferdinande, née au château de Saint-Maur en Champagne, le 20 novembre 1859.

3°) Princesse Marguerite-Louise, née à Paris, le 9 avril 1833 ; mariée à Turin le 8 juin 1853 à Louis, marquis de Pallavicino-Mossi, sénateur du royaume d'Italie, etc.

4°) Prince René, né à Lausanne le 4 novembre 1841.

FAUCOMPRÉ (*de*).

Famille originaire de Flandres, passée dans le milieu du XVIIIe siècle dans le Bourbonnais où elle s'est fixée.

Armes : *D'argent, au double chevron de gueules, accompagné en chef, à dextre d'une coquille de sable, et à sénestre d'une couronne civique de sinople ; et, en pointe, de deux dauphins adossés de sinople, surmontés d'un croissant de gueules.*

Nous trouvons encore : *D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef, à dextre, d'une étoile du même, à senestre, d'une couronne de laurier de sinople, et en pointe de deux saumons de sable surmontés d'un croissant du même.*

FAUCONNET (*de*).

Famille originaire de Lorraine sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *De gueules, au faucon perché sur une branche d'or, mouvante d'une rivière d'argent, et accompagné en chef, à dextre, de deux étoiles du même. Quartier des barons militaires.*

Devise : *Audaces fortuna juvat.*

FAUDOAS-BARBAZAN (*de*).

Bourg et baronnie du diocèse de Montauban, depuis l'érection de cet évêché, qui a donné son origine à la maison de Faudoas, une des plus distinguées de la Guyenne par son antiquité, ses alliances et par ses emplois militaires. Le plus ancien de tous des seigneurs de ce nom, dont on ait connaissance est un Raymond-Arnaud de Faudoas, qui, sous la qualité de baron, fut témoin, avec quelques autres seigneurs du pays de Lomagne, à la donation de l'église de Haudouville, faite à l'abbaye d'Uzerche, l'an 1091.

Les barons Faudoas ont leur tombeau dans l'église du monastère des frères mineurs, une des plus magnifiques de la province. Leurs armes se voient en émail sur les vitres de la même église, du côté de l'épître, et les seigneurs de ce nom y ont fait des biens considérables.

La filiation suivie remonte à Béraud de Faudoas, premier du nom, chevalier, seigneur et baron de Faudoas, Auterive, Sarrant, Cadours, etc., etc., qui vivait en 1283.

Cette maison a formé plusieurs branches et a fourni quantité d'officiers de toutes armes dans nos armées et compte des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la croix d'or ; aux 2 et 3 de France, sans brisure.*

Supports : *Deux anges revêtus.*

FAUGÈRE (*de*). — *Voy.* Souligoux de Faugère.

FAULONG (*de*). — *Voy.* Dubosc de Faulong.

FAULTE DE VANTEAUX.

Famille originaire du Limousin.

Armes : *D'argent, à l'arbre terrassé de sinople, au lion léopardé d'or, brochant sur le fût de l'arbre.*

FAULTRIER (*de*).

Cette famille, originaire de l'Auxerrois, où elle a possédé pendant plusieurs générations la baronnie de Corval, est fixée depuis un siècle en Lorraine. Jean Faultrier, conseiller du Dauphin, depuis Louis XI, lui rendit de grands services en 1452, conjointement avec l'archevêque d'Embrun, et les seigneurs de Courcillon et de Targes. Joachim de Faultrier, mort en 1706, était conseiller d'État et intendant du Hainaut pour le roi Louis XIV. Les Faultrier, qui comptent encore dans l'armée de nombreux représentants, ont fourni cinq officiers généraux.

Armes : *D'argent, à la bordure componnée d'argent et de gueules ; au lion de gueules chargé d'une fasce de sable, accompagnée d'une étoile d'or.*

FAUR (*du*).

Famille noble en Armagnac, qui a produit de grands hommes.

La filiation suivie de cette famille commence à Jean du Faur, sénéchal d'Armagnac, qui vivait en 1372.

La première branche issue de cette famille est celle des seigneurs de Pibrac, qui a pour auteur Guy du Faur, seigneur de Pibrac, né en 1528, qui étudia à Paris et fit un long voyage en Italie ; à son retour, il s'acquit beaucoup de réputation dans le barreau, et fut reçu conseiller au grand conseil le 30 octobre 1553, par lettres données à Villers-Cotterets, le 20 du même mois, Charles IX, à la sollicitation du chancelier de l'Hôpital, le fit avocat général du parlement de Paris. Il fut un des ambassadeurs envoyés au concile de Trente, où il soutint les préséances du roi son maître et de sa couronne, et un des seigneurs qui accompagnèrent le duc d'Anjou en Pologne, lorsque ce prince en fut élu roi ; il répondit aux harangues des députés ; à son retour de Pologne, Henri III, devenu roi de France, lui donna une charge de président à mortier au parlement de Paris en 1577. Il signa au nom de ce prince la conférence de Nérac, fut nommé en 1578 chancelier du duc d'Anjou, du duc d'Alençon et de la reine Marguerite de Navarre, et conseiller d'État au conseil privé du roi. Il est l'auteur des quatrains si connus, et appelés les *Quatrains de Pibrac*, qui s'enseignaient dans presque toutes les écoles du royaume. On lit dans l'*Histoire de Pologne* du chevalier de Solignac, tom. V, le danger que courut le roi à son couronnement, que l'intrépide de Pibrac sauva.

Il mourut le 12 mai 1584 et fut enterré aux Grands-Augustins, à Paris. Il avait épousé Jeanne de Custos, dont il eut postérité.

Cette branche compte un maître des requêtes, premier président du parlement de Provence, un avocat général au parlement de Toulouse, deux mestres de camp d'un régiment de cavalerie, dont un tué au siège de Montauban, un maréchal général des logis de la cavalerie de France, et plusieurs autres officiers supérieurs dans nos armées, des chevaliers de Saint-Louis et de l'ordre de Malte.

Cette famille compte quatre autres branches dont une partie existe encore.

Armes : *D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent,* 3, 2 *et* 1.

Couronne de comte.

Supports : *Deux léopards lionnés.*

FAUR DE GAVARDIE (*du*). — *Voy.* Dufaur de Gavardie.

FAURE (*de*).

Barons de Montpaon, seigneurs de Saint-Maurice en Languedoc, famille qui établit sa filiation depuis Marc-Antoine de Faure, écuyer, mort l'an 1555. Cette famille a donné des conseillers au parlement de Toulouse et plusieurs officiers.

Armes : *D'or, au pin terrassé de sinople.*

FAURE DE SAINT-MARTIAL (*du*).

Armes : *D'argent, à la bande d'azur et trois couronnes antiques d'or enfilées dans ladite bande.*

FAURE DE MASSABRAC.

La maison de Faure, en latin *Fabri*, est placée par son ancienneté, ses possessions et ses alliances, au rang des familles les plus distinguées. La terre de Massabrac, seigneurie à haute moyenne et basse justice, qu'elle possède de temps immémorial, comme le prouvent les nombreux hommages qu'elle a rendus, est le témoignage irrécusable de cette ancienneté.

Elle avait entrée aux états de Foix. Hors des emplois, toujours dans ses terres, elle y a vécu dans la simplicité de l'honneur et la considérat on qui s'attache à la vertu. Seulement lorsque le trône a cru devoir utiliser sa fidélité, elle s'y est portée avec un zèle et un désintéressement qui l'ont honorée.

Le château fort de Massabrac ayant été pris et pillé par les religionnaires du Carla, vers 1570, une grande partie des anciens titres de cette maison y ont péri. Néanmoins, ceux qu'elle a sauvés de ce désastre ou qu'elle a pu recueillir depuis, justifient d'une possession de plus de 400 ans de noblesse, à partir d'Arnaud de Faure, coseigneur de Massabrac et de la baronnie de Marquefave, né en 1400. Il rendit foi et hommage pour ce qu'il

possédait de ces deux terres au roi Charles VII, à Toulouse, le 15 décembre 1457. Il laissa postérité qui s'est poursuivie régulièrement jusqu'à nos jours.

Armes : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4 *d'argent, à trois chevilles de sable; aux* 2 *et* 3 *de gueules, au lion d'or: le tout surmonté d'un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

L'écu timbré d'un casque fermé, taré de front, orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de comte, d'où sort du cimier un panache de 3 plumes de gueules et d'or.

Tenants : *Deux hercules armés de massues.*

Devise : *Honor domus mea.*

FAUTEREAU (*de*).

Famille originaire de Normandie.

Armes : *D'azur, à trois croissants d'or.*

FAVERGES (*de*). — Milliet de Faverges.

FAVERNAY (*de*). — Faton de Favernay.

FAVEROT DE KERBRECH.

Les renseignements sur l'origine et l'historique de cette famille nous font défaut.

Le titre de baron, porté par le représentant actuel, a été concédé sous l'Empire en 1813.

FAVIER (*de*). — *Voy.* Reynaud de La Gardette de Favier.

FAVIER DE LA CHOMETTE.

Famille originaire du Velay.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois fèves d'or; au chef d'azur, chargé de trois merlettes d'or.*

FAVIER DU NOYER DE LESCHERAINE.

Armes : *De gueules, à la grue d'argent becquée et membrée avec sa vigilance d'or; au chef cousu d'azur à trois bandes d'argent.*

FAVIÈRES (*de*).

Cette famille, originaire de Gy, a possédé les seigneuries de Charmes et de Gy, et a donné un conseiller au parlement de Besançon en 1789. Elle avait été anoblie en 1558 par le roi d'Espagne.

Alliances : Bavoux, Pointes, Terrier-Santas, etc.

Armes : *D'or, à trois pommes de pin de sable.*

FAVRE D'ESCHALLENS.

Famille originaire de Savoie, ayant possédé la seigneurie d'Eschallens. En 1384, elle forma trois branches, qui se fixèrent l'une à Genève, et les autres au pays messin et en Champagne.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose, et, en pointe, d'un fer à cheval, le tout d'argent.*

FAY (*de*).

Cette maison, une des anciennes du Languedoc, tire son nom de la terre de Fay, dans le haut Vivarais. Elle a donné beaucoup de chevaliers de Malte, deux évêques, un de Poitiers et l'autre d'Uzès ; un chambellan de Charles VII, et un maréchal de France de nos jours. Elle a contracté des alliances avec les comtes de Valentinois et de Diois, les Polignac, les Bermond-d'Anduze, les Montmorency et autres grandes maisons.

Le premier connu de cette famille et qui commence la filiation suivie est Pierre de Fay, seigneur de Fay, en Vivarais, qui vivait en l'an 1000.

Noël de Fay, seigneur, baron de Peyraud, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, en 1518, se maria la même année à demoiselle de Léziguem de Saint-Gelais, dont il eut postérité.

Cette famille compte un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur de Saint-Jean du Puy ; un chevalier de Rhodes en 1359, qui devint grand prieur d'Auvergne, et dont le tombeau est dans l'église de Saint-Jean du Puy. Plusieurs autres chevaliers de Rhodes ; un lieutenant du roi en Dauphiné, et plusieurs officiers supérieurs distingués.

Cette famille a fourni les branches des seigneurs de la Chèze en Poitou ; des seigneurs de Solignac, de la Tour-Maubourg, de Coisse et de Gerlande.

Armes : *De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.*

FAY (*du*).

En Normandie : ancienne noblesse qui tire son origine d'un fief de ce nom, situé dans la paroisse de Saint-Thurien, au bailliage de Rouen.

La généalogie de cette maison remonte à Guillaume, seigneur du Fay, qui reçut en don du roi Philippe II plusieurs biens, entre autres le fief de Saint-Thurien en 1215.

Cette maison a fourni plusieurs officiers distingués de nos armées, des chevaliers de Saint-Louis et un chevalier de l'ordre de Malte. Elle a formé les branches des seigneurs du Taillis, et de Saint-Ouen-des-Champs.

Armes : *De gueules, à la croix d'argent cantonnée de quatre molettes d'éperon de même.*

Devise : *Faites bien et laissez dire.*

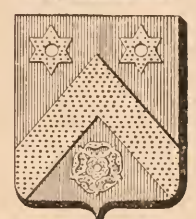
Il existe une autre famille du même nom, originaire du Languedoc, ayant possédé les seigneuries de Boismont et de Launaguet.

Armes : *Parti : au 1, de gueules, à trois fleurs de lis d'or ; au 2, échiqueté d'argent et de sable.*

FAYDIT (*de*). — *Voy.* Terssac de Faydit (*de*).

FAYEL (*du*).





De noblesse de race, origine du Vermandois et du Beauvaisis et établie en Normandie dès le XI[e] siècle, cette famille appelée Fael, ou de Fael dans les anciens titres est connue sous le nom de de Fayel ou de du Fayel dans les actes les plus récents et a été maintenue sous ces divers noms lors des différentes réformations.

Elle compte un représentant à la première croisade, figure aux revues de chevaliers pendant le moyen âge, a produit plusieurs chevaliers de Saint-Louis, a été maintenue dans sa noblesse par Monfavret en 1463 et par Chamillart en 1666.

Crapel du Fayel se croisa, comme chevalier banneret sous les ordres du duc de Normandie lors de la première croisade en 1096.

Albert de Fayel passa en 1172 un traité avec le roi Philippe-Auguste.

Renaud de Fayel, comte d'Autrecy et de Vergy, fils du précédent, est le héros d'une légende dont les auteurs dramatiques se sont emparés. Il avait obtenu la main de Gabrielle de Vergy en échange des secours qu'il avait portés à son père contre le duc de Bourgogne , on n'avait rien vu de plus beau à la cour de Philippe-Auguste, et Raoul de Couci, un des plus brillants chevaliers français en même temps que poète et troubadour, en devint follement épris. Blessé mortellement au siège de Saint-Jean-d'Acre en Palestine, il ordonna à son écuyer Monlac de porter son cœur à Gabrielle. Fayel surprit l'écuyer et fit manger à Gabrielle le cœur du sire de Couci. Celle-ci avertie, mais trop tard se laissa mourir de faim. (Voir la tragédie *Gabrielle de Vergy* de de Belloy, la tragédie *Fayel* de d'Arnaud.)

On remarque ensuite : Odon de Fayel, Eudes de Fayel, Crapin de Fayel ; Guillaume de Fayel dit le Bigue, vicomte de Breteuil épousa Marguerite de Châtillon, comtesse de Pacon, de Tour et de Nesle ; Jean de Fayel, vicomte de Breteuil, comte Dammartin, seigneur de Chantilly, Guillaume de Montmorency qui épousa sa belle-fille hérita de Chantilly ; Marie de Fayel, sa sœur, épousa René de Nanteuil à qui elle porta le

comté de Dammartin. Par le mariage de leur fille, le comté passa dans la maison de Chabannes.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'or, percées d'argent, et, en pointe, d'une rose aussi d'or.*

Couronne de marquis, surmontée de deux anges, supportant une couronne de laurier.

Tenants : *Mars et Minerve.*

Devise : *Pietate et armis.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Fayel** (Jean-Valentin, Mis *du*), chef des armes de la famille, maréchal des logis au 11° chasseurs à cheval.

2° **F.** (Henry, Cte *du*), rédacteur au ministère du commerce et des postes. 28, rue de Grenelle.

3° **F.** (Marie-Thérèse *du*), à Thourotte (Oise).

4° **F.** (Pauline *du*), à Thourotte (Oise).

FAYET (*de*).

Famille originaire du diocèse de Mende, famille qui subsiste dans deux branches. De la première est Jean-Félix Roch de Fayet de Gabriac, écuyer, lieutenant dans le régiment de Flandre, né le 15 juin 1731.

De la seconde est Jean-Claude de Fayet, seigneur de Chabannes et du Villaret, né le 7 mai 1716, marié le 30 octobre 1742 à Françoise Broquin dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à une fasce de sable bardée d'or chargée d'une coquille d'argent, accostée de deux étoiles d'or, et accompagnée en chef d'une levrette d'argent courante, ayant un collier de gueules bardé et bouclé d'or, et, en pointe, de trois losanges aussi d'or rangés en fasce.*

Voy. Nougarède de Fayet.

FAYOLLE (*de*).

Au pays de Combrailles en Auvergne : terre et seigneurie unies aux fiefs de *Vernade*, la *Sipierre* et de *Bellet*, et érigée en *marquisat* sous le nom de *Fayolle*, en faveur de Nicolas de Fayolle, seigneur de Tocane, en considération de ses services et ceux de ses ancêtres ; il est issu de Géraud de Fayolle, qui mérita par ses services, surtout par la défense de la ville de Saint-Astier, le don de la justice dans la paroisse de Tocane, de laquelle le roi Jean le gratifia l'an 1531.

Armes : *D'azur, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Devise : *Non ibi, sed ubique.*

FAYOLLE (*de*). — *Voy.* Durousseau de Fayolle.

FEIX (*de*). — *Voy.* Luret de Feix (*de*).

FELCOUR. — *Voy.* Barbier de Felcour.

FELETZ. — *Voy.* Dupuch de Feletz.

FÉLIGONDE DE LÉOTOING. — *Voy.* Pélissier Féligonde de Léotoing.

FÉLIX (*de*). — *Voy.* L'Eglise de Ferrier de Félix (*de*).

FÉLIX DU MUY (*de*).

Famille, originaire de Provence, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules, à une bande d'argent, chargée de trois F de sable ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, à la bande d'azur brochant sur le tout.*

Supports : *Deux lions d'or léopardés.*

Cimier : *Un lion naissant d'or.*

Couronne de marquis.

Devise : *Felices fuerunt fidelas.*

FELS (*de*).





La famille de Fels résidant en France est une branche détachée au XVIIe siècle de la maison de Fels de Schleswig-Holstein.

Cette famille, qui a joué un rôle important au moment des guerres de religion, a eu plusieurs de ses membres au service de différentes monarchies scandinaves dans l'armée ou dans la diplomatie.

Le comte de Fels, aide de camp du roi Gustave-Adolphe, fut tué à côté de lui à la bataille de Lutzen.

Henri-Jacques de Fels, consul général de Suède, s'est fixé à Marseille en 1720.

Trois de ses descendants ont été successivement consuls généraux de Suède et de Norwège.

Le titre de comte n'a pas été porté dans la branche française de la famille de Fels jusqu'à nos jours, où il a été relevé par Edouard-Gustave-Frich de Fels, comte de Fels.

Ce titre a aussi été confirmé par un bref pontifical de S. S. Léon XIII à l'occasion du mariage de M. Frisch de Fels avec Mlle Lebaudy.

Armes : *D'azur, au rocher d'argent frappé par un mineur de même.*

Casque et couronne de marquis.

Cimier formé par un sablier entouré de deux ailes éployées.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Fels** (Edmond Frisch, Cte *de*), 3 rue Montchanin, à Paris, marié à demoiselle Lebaudy, dont trois enfants.

2° **F.** (H. *de*), 55, rue des Mathurins, à Paris.

FELTRE (*de*). — *Voy.* Goyon.

FELZINS (*de*).

Famille originaire d'Auvergne.

Armes : *Parti: au 1 d'argent à trois jumelles de gueules, en bandes,* qui est de Felzins; *au 2 coupé :* a) *d'azur au lion léopardé d'argent;* b) *d'or à une vache de gueules,* qui est de Montmurat.

FENIS (*de*). — *Voy.* Rohan de Fenis (*de*).

FENIS DE LA PRADE.

En Limouzin. François-Martial de Fénis, de la Prade, près de Tulle, baron de Bauzon, dans le ressort de la généralité de Moulins en Bourbonnais, fut conseiller du roi au grand conseil en considération des services qu'il avait rendus à Sa Majesté et à l'Etat, pendant plus de vingt et un ans, en qualité de président au présidial de Tulle. Il était arrière-petit-fils de Pierre de Fénis, seigneur de Theil et de la Prade, conseiller du roi, lieutenant général en la sénéchaussée du Bas-Limousin, au siège présidial de Tulle. maître des requêtes de la reine Marguerite de France, première femme du roi Henri IV.

François-Martial de Fénis mourut le 6 décembre 1752. Il avait été confirmé dans sa noblesse le 26 septembre 1726, et avait épousé, par contrat du 9 novembre 1714, Gabrielle Mérigot de Sainte Feyre, dont il eut postérité.

Armes : *D'azur, à un phénix d'or, prenant son essor sur un bûcher de gueules, et regardant un soleil d'or, mouvant du canton dextre de l'écu.*

FENOUILLET (*de*).

Famille originaire d'Orléanais.

Armes : *D'or, à trois grenades de gueules, surmontées chacune d'une étoile du même.*

Voy. Abric de Fenouillet.

FENOUILLOT DE FALBAIRE.

Famille originaire de Franche-Comté.

Armes : *D'azur, au chevron accompagné en chef de deux annelets, et, en pointe, d'une tige de fenouil au naturel.*

FER (*de*). — *Voy.* Bras de Fer.

FÉRANDIÈRE (*de*). — *Voy.* Guiot de Férandière.

FÉRAUDY (*de*).

Cette famille, originaire de Provence, compte plusieurs officiers de nos armées, chevaliers de la légion d'honneur.

Armes : *Fascé d'or et de gueules, la première fasce chargée d'une étoile d'azur au sautoir du second brochant sur le tout.*

FÉRAULT DE FALANDRES.

Seigneurs et patrons de Falandres, Courdévêque, Mathéru, Beaulieu, etc.

Ancienne noblesse originaire de Provence, dont une branche vint s'établir aux environs de la ville de Séez, en Normandie, vers l'an 1534. Elle tenait un rang distingué parmi celles de Provence dès le XIIe siècle; c'est ce qu'on voit par les registres d'Etats de cette province.

En 1229, Eléonore de Provence, fille de Raymond Béranger, quatrième du nom, ayant épousé Henri III roi d'Angleterre, et Sancie, sa sœur, ayant été mariée à Richard, comte de Cornouailles, Alexandre Ferault fut du nombre des seigneurs qui accompagnèrent ces princesses en Angleterre et y fixa sa résidence. En 1310, Bernard Férault, petit-fils du précédent, commandait le camp de la Réole, près de Stanfort, d'après une note conservée à la Tour de Londres. Vers l'an 1534, lors des troubles arrivés sous Henri VIII, roi d'Angleterre qui ayant été excommunié par le pape Léon X pour avoir épousé Anne de Boleyn, après avoir répudié Anne d'Aragon, se fit reconnaître pour chef de l'Eglise, Charles Férault, vint s'établir en Normandie, aux environs de la ville de Séez, dont le chapitre avait des biens en Angleterre. C'est de ce Charles Férault, que sont sortis les Férault de Falandres, qui sont trois frères, dont deux furent officiers de l'armée et chevaliers de Saint-Louis.

Cette famille s'est distinguée dans tous les temps par ses services militaires et elle est alliée aux meilleures maisons de la province. La dernière maintenue de sa noblesse est de 1666; il y est fait mention des services que ceux du nom de Férault ont rendus à la patrie.

Armes : *D'azur, à une carpe d'argent posée en fasce, mi-parti d'or à trois roses de gueules en chef.*

Supports : *Deux lions, la tête contournée, langués de gueules.*

FERMÉ DES CHESNAUX.

Armes : *D'argent, au lion de gueules, au chef d'azur chargé de trois besants d'or.*

FERMONT (*de*).

Famille originaire du Maine.

Armes : *D'hermines au sauvageon de sable à deux greffes, celle de sénestre à feuilles et pommes d'argent.*

FERNEAUX (*des*). — *Voy.* Aumaistre des Ferneaux.

FEROLLES (*de*). — *Voy.* Acquet de Ferolles.

FERRAGUET (*de*)

Famille originaire d'Espagne, passée en Guyenne.

Armes : *D'argent, au lion de gueules posé sur une terrasse au naturel, et accompagné de trois roses du second rangées en chef.*

FERRAND (*de*).

Famille qui s'est rendue également recommandable dans la robe et dans l'épée. Elle a pour auteur Alexandre Ferrand, né à Champigny-sur-Veude, en Poitou, médecin de la reine Eléonore d'Autriche, femme du roi François Ier, et anobli en considération de ses services par lettres du mois d'octobre 1554 (d'après de Courcelles) qui, selon nous, est dans l'erreur. Ce n'est point Alexandre Ferrand qui fut anobli, mais bien Jacques, son fils et ni Jacques ni Alexandre ne professaient l'art médical. Ce fut Jean, leur petit-fils et fils, qui fut médecin de la reine Eléonore, et ensuite du duc d'Anjou. Les services qui motivèrent l'anoblissement de Jacques n'étaient nullement du genre de ceux que l'on réclame d'un médecin, mais bien des services militaires, et la noblesse de cette famille fut gagnée à la pointe de l'épée.

D'après des notes de famille, son origine serait du Languedoc. La perte des papiers de famille, constatée par lettres patentes de 1701, enregistrées à la cour des comptes, ne permet pas aux représentant actuels de ces branches de se procurer les preuves de leur alliance; mais ils se sont toujours regardés comme parents.

La filiation suivie remonte à Ferrand, seigneur de Combret en Rouergue, dont le petit-fils Alexandre de Ferrand, écuyer de Denis de Bourbon, vivait en 1495.

Cette famille a formé plusieurs branches; de la quatrième était Antoine-François-Claude, comte de Ferrand, ministre d'Etat, pair de France, membre de l'Académie française, secrétaire des ordres du roi, né à Paris en 1751.

En 1814, il fit partie de la députation envoyée à l'empereur Alexandre pour faire valoir les droits des Bourbons.

Malgré les infirmités, quoique aveugle et perclus des jambes, le comte de Ferrand fut un des pairs qui prirent la part la plus active aux travaux de la Chambre haute. Il remplaca à l'Académie française Casimir Delavigne le 21 mars 1816.

Armes : *D'azur, à trois épées d'argent rangées, celle du milieu ayant la pointe en haut; à la fasce d'or brochant sur le tout.*

Devise : *Pro fide, pro rege, pro me.*

La branche de Missols substitue trois fers de lance aux épées de l'écu.

FERRAND DE LA CONTÉ.

Armes : *De sable, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois fers de flèche tombantes du même.*

FERRAND-PUGINIER (*de*).

Cette famille, originaire du Bazadois, dans la Basse-Gascogne, où elle possédait la terre et baronnie de Mauvaisin, s'est établie dans le Lauraguais, province du Languedoc, par le mariage de Jacques de Ferrand avec Marguerite de Rolland, en 1608.

Armes : *D'azur, au sénestrochère d'argent mouvant d'un nuage du même au flanc dextre et portant un rameau d'olivier d'or, accompagné de trois étoiles de même, posées deux en chef, une en pointe, et d'un croissant d'argent posé au-dessus de l'étoile en pointe.*

FERRANT DE FONTORTE.

Famille originaire d'Auvergne.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or au lion de sable; aux 2 et 3 d'azur, à trois coquilles d'or.*

FERRARI (*de*).

Famille ancienne, originaire de Milan et de son duché.

Dès l'an 1116, un Ferrari était un des capitaines de la ville de Milan, charge qui n'était occupée que par les premières familles de ladite ville. Les Ferrari ont eu avec la maison de Visconti, souveraine du Milanais, une quadruple alliance.

En 1409, Sébastien Ferrari fut nommé par Louis XII, roi de France, général de toutes les forteresses de l'Etat de Milan, et ce monarque lui conserva cet état à cause de sa valeur.

En 1520, Albéric Ferrari, guerrier distingué, servit en France avec honneur et y eut des emplois considérables.

Etienne Lambert de Ferrari, chevalier de Sain'-Louis, lieutenant de roi des provinces de Bresse, Valromey et pays de Gex, a commencé à servir Sa Majesté dans la compagnie des cadets gentils-

hommes de Metz, puis dans le régiment de Lyonnais, où il a été ancien capitaine. Il fut blessé à la bataille de Madonna del Ulmo, pendant le siège de Cony. En 1763, il a obtenu de Sa Majesté des lettres patentes de *comte* pour lui et ses descendants, dûment enregistrées au parlement et à la chambre des comptes de Bourgogne.

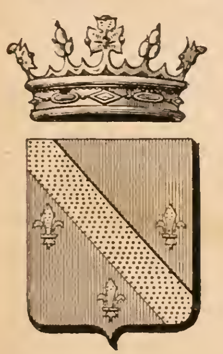
Armes : *Un lion rampant, langué et onglé.*

FERRÉ (*de*).

Famille noble et ancienne, originaire du Limousin, transplantée en Bourgogne, en 1680. Claude Ferré, écuyer, seigneur de la baronnie de Nuits, officier dans la compagnie de deux cents chevau-légers de la garde du roi, fut blessé à la bataille de Ramillies, l'an 1706, et mourut des suites de ses blessures, à Roanne, laissant plusieurs fils. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette famille a donné des magistrats distingués et des officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et de six étoiles, trois dans chaque canton, 2 et 1; et, en pointe, d'une salamandre du second émail, sur son bûcher de gueules.*

FERRÉ DE PÉROUX (*de*).



Famille originaire du pays de Galles, venue en France avec les rois d'Angleterre. Le premier auteur connu est Jean de Ferré, chevalier, seigneur du pays de Galles qui se croisa en 1270 sous le règne de Henri d'Angleterre. Son fils Guy et son petit-fils Jean furent sénéchaux de Gascogne pour le roi d'Angleterre.

La filiation suivie remonte à Guillaume de Ferré, qualifié *eques* dans une pièce datée de 1350 et à ses fils Jean Bertrand qui achètent, le 11 juillet 1389, la terre de la Bouleui en Poitou.

Alliances successives : De Mesgret, de l'Age, de Musset, de la Bussière, de Marbœuf, du Theil, Leclerc, de Chamboraut, des Francs, Bonnin de Monthomart, Taveau de Morthemer, de Moussy, de la Faye, de Rorthays, de la Guérounière, des Monstiers, de Savary, de Boisbertrand, Girard de Pindray, Budan de Boislaurent, de Gaultret, de Surineau, de Tromelin, de Kerhosse, de la Borderie, de Moutardy, de Rodellec du Pordzic, de Lorgeril, d'Estiennes d'Orves, de Salvert.

Armes : *De gueules, à une bande d'or, accompagnée de trois fleurs de lis de même, posées 2 et 1.*

Couronne de marquis.

Epée en cimier.

Devise : *Tout à Dieu et au roi, mon sang à la patrie.*

MEMBRES EXISTANTS :

1° **Ferré de Péroux** (Etienne, Cte *de*), 35 ans, ancien capitaine d'infanterie démissionnaire, chef du nom et des armes, et Ctesse, née de Surineau; au château de Péroux, commune dudit (Vienne), dont postérité.

2° *a*) **F. de P.** (Henri *de*), 40 ans, lieutenant de vaisseau, marié en premières noces à Mlle de Lorgeril, d'où descendance, et en secondes noces à Mlle d'Estiennes d'Orves.

b) **F. de P.** (René *de*), 34 ans, lieutenant d'infanterie, et Mme, née des Fontaines, d'où descendance.

c) **F. de P.** (Louis *de*), 32 ans, lieutenant de vaisseau, non marié.

3° **F. de P.** (Ch. *de*), 73 ans, capitaine de frégate en retraite, veuf de Mme, née de Kerhorre, sans descendance.

4° *a*) **F. de P.** (Gustave *de*), 72 ans, chef de bataillon du génie, en retraite, veuf de Marie-Lucie Granier, d'où descendance.

b) **F. de P.** (Henri *de*), 27 ans, fils du précédent, lieutenant d'infanterie, célibataire.

FERRÉ DES FÉRIS (*de*).

Famille originaire de Normandie.

Armes : *De gueules, à trois annelets d'or.*

FERREUX (*de*). — *Voy.* Belot de Ferreux.

FERRIER DE FÉLIX (*de*). — *Voy.* L'Eglise de Ferrier de Félix (*de*).

FERRIÈRE (*de*).

Famille originaire de Champagne.

Armes : *D'argent à cinq tourteaux d'azur.*

Nous trouvons encore : *D'or à six écussons de gueules, 3, 2 et 1.*

FERRIÈRE BODARD DU ROUSSEAU (*de*).

Originaire de l'Angoumois, cette famille remonte pour le moins au xve siècle. Elle a été maintenue dans sa noblesse en 1666, à Limoges; à la Rochelle, en 1699; et par arrêt du conseil d'Etat du roi, daté de Saint-Germain-en-Laye, du 27 juillet 1671. Noble d'extraction, mais ayant perdu ses titres les plus anciens dans les guerres des xive et xve

siècles, elle ne peut établir sa filiation qu'à partir de 1502. Elle s'est subdivisée en plusieurs branches; celle des seigneurs de Fayolle, dans le Poitou, et celle des seigneurs de Ferrière, restée en Angoumois se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

La filiation des seigneurs de Fayolle et de Ferrière nous est seule connue et commence à Jean du Rousseau, troisième du nom, écuyer, seigneur de Marendat, qui vivait en 1582. Il est compris dans l'ordonnance de maintenue de noblesse donnée à Cognac le 22 décembre 1597. Il avait épousé, le 23 janvier 1580, Jeanne Frottier, dont il eut postérité.

Alliances : Les familles de Beaupoil Saint-Aulaire, de Montalembert, de Brouilhac, du Doussay, de Croixant, de Nesmond, etc., etc.

Armes : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois besants du même, au chef d'argent, chargé de trois losanges de gueules.*

Couronne de marquis.

FERRIÈRES-SAUVEBŒUF (*de*).

Marquis de Sauvebœuf et de Pierre-Buffière, en Limousin, seigneurs de Leybros, paroisse de Saint-Bonnet de Salers, en Auvergne. Famille originaire du Limousin, connue depuis 1219, et dont la filiation est établie à partir de 1281; elle a fourni plusieurs membres à l'ancienne chevalerie; deux autres ont été décorés de l'ordre du roi au XVI[e] siècle; un gouverneur du château de Ha, panetier du roi en 1561; un échanson de la cour, gouverneur de Bordeaux en 1595, promu au grade de maréchal de camp en 1621; un lieutenant général des armées en 1651; un autre maréchal de camp après 1652, et deux sénéchaux d'Auvergne de 1692 à 1740. Claude de Ferrières-Sauvebœuf, seigneur de Leybros par succession de sa mère, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 et rendit hommage au roi en 1684. Jean-François de Ferrières-Sauvebœuf, sénéchal d'Auvergne, avait épousé Marie-Geneviève de Vassan, sa cousine, qui se remaria avec Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, et fut mère du célèbre orateur de la Constituante. Les alliances de la maison de Ferrière sont avec les meilleures familles de la province.

Armes : *De gueules, au pal d'or, à la bordure composée de même.* — Alias : *D'argent, au pal de gueules, à une bordure denticulée du même.*

FERRIÈRES (*de*). — *Voy.* Briffe; Carbon; Guy; Lange; Maistre de Ferrières.

FERRIOL (*de*).

Seigneurs de Pont-de-Veyle en Bresse et d'Argental en Forez; XVIII[e] siècle, un président honoraire du parlement de Metz, mort en 1737.

Armes : *D'azur, semé de roses d'argent, à une bande d'or, chargée de trois lionceaux de sable.*

FERRIS (*des*). — *Voy.* Ferré des Ferris (*de*).

FERRON (*de*).

Famille noble et ancienne de Bretagne, qui a donné son nom à la terre de la Ferronnays, située près de Dinan, en l'évêché de Saint-Malo. L'histoire de cette province fait mention de cette famille dès l'an 1118, temps où un Ferron fit des fondations en quelques abbayes. Elle a constamment servi nos rois et les ducs de Bretagne, et elle a produit, dans ces temps reculés, des capitaines d'hommes d'armes et des chevaliers de l'ordre du roi.

Sa filiation commence à Jacques Ferron, premier du nom, écuyer, seigneur de la Ferronnays, qui vivait en 1356.

Bertrand Ferron, seigneur du Chesne, vivait en 1559.

Armes : La branche de la Ferronnays, aînée de la maison, porte : *D'azur, à six billettes d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois annelets du second émail.*

La branche des seigneurs du Chesne de la Verrerie, etc., porte : *D'azur, semé de billettes d'argent à la bande d'hermine brochante sur le tout.*

Support : *Deux léopards.*

Cimier : *Une rose.*

Voy. Pierredon; Silvestre de Ferron.

FERROUIL DE MONTGAILLARD (*de*).



Cette famille est originaire du comté de Foix.

Plusieurs de ses représentants ont fait hommage au roi au siècle dernier pour le domaine et le château de Mirepoix.

Un de Montgaillard présida par intérim les Etats généraux, en 1789.

Armes : *Parti : au 1 de gueules à trois verrouils d'argent, fleurdelisés, accompagnés en chef de deux étoiles d'or,* qui est de Ferrouil ; *au 2 de sable à trois verrouils d'argent en forme de T, et à deux Monts-Gaillards en pointe ; au chef d'argent chargé de trois étoiles d'or,* qui est de Montgaillard.

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Optime tutus.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Ferrouil de Montgaillard (Jean-François-Maurice *de*), 50, rue Madame, à Paris. Marié à Jenny Magniard Castries, dont : *a*) Adrienne-Eugénie-Marie-Maurice, mariée à Emmanuel-Paul Calvet de Chénier, 123, boulevard Saint-Michel, à Paris ; *b*) Hippolyte-Eugène-Marie-Gaston, volontaire au 5° dragons.

FERRY (*de*)

Famille originaire de la province de Liège qui a formé trois branches : la branche d'Esclands, la branche du Pommier et celle de Chénerrilles.

Armes : *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de trois fleurs de lis d'argent, l'une en chef et les deux autres en pointe.*

FERRY DE FONTNOUVELLE (*de*).

Famille originaire d'Italie qui s'établit en Provence, vers le milieu du xve siècle.

La filiation commence à Jean de Ferry ou Ferri, premier du nom; son petit-fils Benoît de Ferry est qualifié noble. En récompense de ses services, le roi René lui accorda plusieurs privilèges, entre autres la franchise des tailles des biens qu'il avait acquis en Provence, ou qu'il pourrait y acquérir, et registrées à la cour des Comptes d'Aix le 19 juillet 1476.

Armes : *De gueules, à trois annelets d'or, deux en chef et un en pointe.*

FÉSIGNY (*de*). — *Voy.* Vincent de Fésigny (*de*).

FEUARDENT (*de*).

C'est une famille noble de la Basse-Normandie, sergenterie de Tollevast, élection de Valognes, dont il est parlé dans Chamillart, lors des recherches de 1598 et 1666. De cette famille était le fameux père Feuardent, docteur en théologie, mort aux cordeliers de Bayeux le 23 janvier 1610, âgé de soixante-douze ans ; il est enterré devant le grand autel de l'église des cordeliers de Bayeux.

Armes : *D'argent, à l'aigle de sable, onglée et becquée d'or.*

FEUGÈRES DES FORTS.

Beaujolais, Lyonnais.

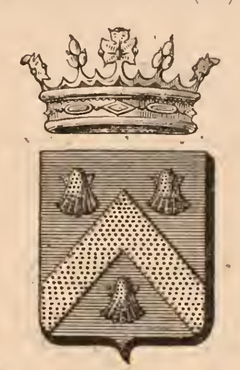
Etait de cette famille Antoinette de Feugères, mariée vers le milieu du xve siècle avec Jean de Tenay, chevalier, seigneur de Saint-Christophe.

Armes : *D'azur, au chef losangé d'or et de gueules.* Ou : *D'argent, au chef losangé d'or et de gueules de deux traits, deux et demi,*

FEUGEROLLES (*de*). — *Voy.* Charpin de Feugerolles.

FEUQUIÈRES (*de*). — *Voy.* Alvimare de Feuquières.

FEYDEAU (*de*).



Ancienne noblesse distinguée dans l'épée et dans la robe, qui a donné de nos jours un garde des sceaux de France. Il en est fait mention dans le *Mercure galant* du mois de mai 1695, à l'occasion du mariage de Marie-Thérèse Feydeau de Brou, fille de feu Denis Feydeau, seigneur de Brou, président au grand conseil.

La filiation suivie de cette famille remonte à Hugues Feydeau, damoiseau, seigneur et baron de Feydel en Basse-Marche, près de Felletin. Son fils aîné, Louis Feydeau, commanda neuf écuyers. Ce degré est prouvé par une quittance du 11 août 1345, qu'il donna à Jean Chauvel, par un ordre des maréchaux de France du 15 janvier 1380, de lui payer la montre de ses neuf écuyers à Limoges.

Denis Feydeau, chevalier, seigneur de Brou, Prunelay, etc., fut conseiller du roi en tous ses conseils d'Etat et privé.

Cette famille a formé les branches des seigneurs de Calende, d'Erouville, de Vaugien, de Marville et de Rochefort.

Les principales alliances de cette ancienne noblesse sont avec Archiac, de Daillon du Lude, Saulx-Tavannes, Turpin-Crissé, Fèvre d'Ormesson, Maujeon, Mesmes, Montholon, Charpentier, etc., etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.*

Supports : *Deux sauvages au naturel.*

L'écu ou le bouclier timbré d'un casque d'argent damasquiné d'or, taré de front à cinq grilles aussi d'or, accompagné de ses lambrequins.

Couronne de marquis.

Cimier : *Un sauvage au naturel.*

Il y a une branche de cette famille, résidante dans la Basse-Marche, connue sous le nom de Saint-Christophe.

FEYDIM *ou* FAYDIT DE TERSAC.

Famille originaire du Limousin, passée en Quercy.

ARMES : *Burelé d'argent et de sinople, chaque burèle d'argent chargée d'une étoile de gueules; au chef de Sarrazac.*

FÉZEMBAT (*de*). — *Voy.* SOLIER DE FÉZEMBAT (*du*).

FEZENSAC (*de*). — *Voy.* MONTESQUIOU DE FEZENSAC.

FIALIN DE PERSIGNY.

Duc de l'Empire.

ARMES : *D'argent à la bande d'azur, chargée de trois coquilles d'argent,* qui est de Fialin ; *écartelé d'azur, semé d'aigles de l'Empire d'or,* qui est de concession impériale.

FIDEDY DE LAVERGNE DE FONTBONNE (*de*).

Famille originaire de la Haute-Auvergne où elle possédait, avant 1789, la seigneurie de FONTBONNE.

ARMES : *D'azur, à la lyre d'or, soutenue d'une épée du même, garnie d'argent.*

FIENNES (*de*). — *Voy.* MATHAREL DE FIENNES.

FIERVILLE (*de*). — *Voy.* FOLLIOT DE FIERVILLE.

FIGON (*de*). — *Voy.* FRAIX DE FIGON.

FIGUEIRIDO ou FIGUEIREDO.

Famille ancienne de Portugal, alliée à tout ce qu'il y a de plus illustre dans ce royaume, dont une branche s'est établie en France.

Laurent Gomez d'Almada, qui vivait du temps des rois Pierre Ier et Ferdinand, épousa Senhorinha Rodriguez de Figueiredo. Rodriguez-Antoine de Figueiredo, seigneur d'Olla, commandeur de plusieurs commanderies dans l'ordre du Christ, marié à Louise-Jeanne Coutinho, qui a été dame du palais de la feue reine Marie-Anne d'Autriche, en est issu au dixième degré.

ARMES : *De gueules, à cinq feuilles de figuier de sinople, rehaussé d'or, mises en sautoir.*

FILHOL (*de*).

Originaire de Bretagne, ayant formé plusieurs branches, notamment celle de CAMAS.

Elle a donné : un sous-lieutenant de vaisseau en 1786; deux lieutenants d'artillerie au régiment de Toul en 1788 dont l'un, général de brigade en 1811 et baron de l'Empire, confirmé en 1817, père d'un colonel tué à Sébastopol en 1854.

Une famile de ce nom, maintenue en Quercy en 1699, a produit un secrétaire du roi près la cour des aides de Montauban en 1642.

ARMES : *D'azur, à deux canons sur leurs affûts, acculés d'argent, surmontés à dextre d'un vol d'aigle de même.* — Alias : *D'argent, à la bande de gueules, chargée d'une bécasse de sable, accompagnée en chef d'un croissant de gueules, et, en pointe, d'une étoile de même.*

FILLEY DE LA BARRE. — *Voy.* FARGES DE FILLEY DE LA BARRE.

FINANCE (*de*).

Seigneurs du ROSAY, du BUISSON, de VIGNELLE, de CLAIRBOIS, de VALCOURT, de VILLELONGUE, etc.

Cette famille, dont l'origine remonte à une date très ancienne, mais qu'il ne nous est pas possible de préciser, se rencontre en Lorraine depuis 1418, époque à laquelle Jean de France était homme d'armes dans la compagnie du sire de Vaudemont. Le même Jean est porté comme noble tenant fief et relevant de haut et puissant seigneur messire de Vauvillars, en 1453.

La filiation régulière et suivie de cette famille remonte à Gérard de Finance, qui vivait en 1515.

La branche de Clairbois a pour auteur Thierry de Finance, écuyer, habitant à la Chapelle-au-Bois, en Lorraine, dont le petit-fils, Jacques de Finance, écuyer, sieur de Clairbois, fut convoqué le 1er avril 1572, aux bans et arrière-ban de la noblesse du Bourbonnais, où il était domicilié à la verrerie de la Varenne.

Le fils du précédent, François-Marie de Finance, seigneur de Clairbois, suivit le marquis des Gouttes dans son ambassade à Constantinople ; gentilhomme d'honneur, puis chargé d'affaires de France, capitaine de la terre royale de Chaveroche, il se maria le 26 avril 1727, à Suzanne Vilhardin de Montigny, dont il eut postérité.

ARMES : *D'azur, à trois cloches tympannées d'argent, posées 2 et 1.*

Couronne de marquis.

SUPPORTS : *Deux lions.*

FINFE (*de*).

Famille originaire du Vermandois, établie dans la seconde moitié du XVe siècle en Champagne, où elle a possédé les fiefs et seigneuries de : les Cômes, Arzillemont, Escannevelle, la Grangette, Autrecourt, etc., etc.

Alexandre de Finfe, écuyer, homme d'armes et ordonnance du roi, vivait en 1470.

Cette ancienne famille d'épée a donné sans interruption, depuis et avant 1553, jusqu'au licenciement de l'armée de Condé en 1801, des hommes d'armes des ordonnances du roi, des capitaines de compagnie de gens de pied, des chevau-légers, des mousquetaires, des gardes du corps, des capitaines de cavalerie, des chevaliers nobles et des chasseurs nobles aux armées de Bourbon et de Condé, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle s'est alliée aux : de Saint-Estienne, de Fleury, des Ardouins, de Valroy, de Savigny, de Dorlodot, etc., etc.

Armes : *D'argent, à la croix de gueules cantonnée de quatre têtes de Maures de sable, tortillées du champ.*

Couronne de marquis.

Supports : *Deux ours.*

FIRMAS (*de*).

Très ancienne maison noble des Cévennes, dont un membre de la branche cadette a été créé comte par ordonnance du roi, du 30 mars 1716, et a reçu de Sa Majesté une fleur de lis à ajouter à ses armes, comme une récompense pour ses services et son dévouement.

L'origine de cette maison se perd dans la nuit des temps. Elle possédait de toute ancienneté la seigneurie de Périès, dont le château, très fort d'assiette, formait une des principales clefs des Cévennes. Il a souvent été assiégé dans les guerres civiles, et fut brûlé dans celle dite des *Camisards*. Là furent détruits des documents que nous devons d'autant plus regretter, qu'ils nous forcent à n'établir la généalogie de cette maison qu'à partir de Bernard de Firmas, premier du nom, seigneur de Périès, chevalier qui vivait en 1292.

Abel de Firmas, seigneur de Périès, fut premier consul, maire de la ville d'Alais. Il fit reconstruire l'église collégiale de cette ville qui, en 1692, devint cathédrale.

Armand-Charles-Daniel de Firmas-Périès, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, chambellan, grand maître et conseiller intime privé, grand croix de l'ordre royal équestre militaire de Saint-Michel en Bavière, etc., etc., fit ses preuves de noblesse le 20 mars 1789, devant les commissaires de l'ordre, et quoique âgé seulement alors de dix-huit ans, il fut néanmoins admis dans la chambre de la noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, convoquée par le roi, pour l'élection des députés aux Etats généraux du royaume.

La Révolution ayant éclaté, il s'est distingué en plusieurs circonstances par son amour, par son attachement et par son dévouement au roi.

En 1791, il fut élu président de la société des vrais Français de la ville d'Alais, fut arrêté le 17 mars de la même année et conduit à la citadelle d'Alais, où il est resté jusqu'au 20 avril suivant.

Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut d'aller joindre à Worms l'armée des princes qui s'y formait et où il resta jusqu'à son licenciement en 1801. Le certificat qu'il a reçu à cette époque de Son Altesse sérénissime, le prince de Condé, mérite d'être inséré par extrait : « Nous, Louis-Joseph de Bourbon, etc., certifions que M. Armand-Charles-Daniel, comte de Firmas-Périès, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel au régiment de Hohenlohe, nous a joint à Worms, au mois de mai 1791, à sa sortie des prisons de France où il avait été renfermé à cause de son attachement au roi; qu'il est retourné plusieurs fois en France par ordre des princes, frères de Louis XVI, et a fait sous nos ordres, toutes les campagnes sans interruption, ayant été attaché à notre quartier général, en qualité de lieutenant du roi, pendant les campagnes de 1792, 1793 et 1794 ; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires; a été blessé au combat de Berstheim, du 8 décembre 1793, et à celui de Schusseried, du 30 septembre 1796, et a reçu une lettre honorable du roi, en 1797, en considération de ses services et de ses blessures, et qu'il s'est conduit avec honneur, se distinguant à l'armée par son courage, ainsi que par son intelligence, son zèle pour le bien du service. »

Armes : *Parti: au* 1, *d'argent à trois points d'hermine de sable*, qui est de Firmas ; *au* 2, *d'argent, à trois poiriers arrachés de sinople*, qui est de Périès.

L'écu soutenu de deux sauvages armés de leurs massues.

Couronne de comte à sept perles.

Cri de guerre : Raiôou.

FISSON (*de*). — *Voy.* Landrian de Fisson.

FITZ-JAMES (*de*).

Jacques Fitz James, duc de Berwick, pair d'Angleterre, duc de Liria et de Xerica au royaume de Valence, duc de Warty, ou Fitz-James en France, né en 1670, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, et d'Arabella Churchill, sœur de Jean, duc de Marlborough, prince de l'Empire, commença à porter les armes dès sa plus tendre jeunesse, assista à plusieurs batailles où il donna des preuves de sa valeur. Chevalier de la Jarretière en 1687, il eut un régiment d'infanterie et un de cavalerie, avec le gouvernement de Portsmouth. Obligé de passer en France avec le roi son père, à cause des troubles arrivés en Angleterre, il repassa en Irlande, avec le titre de général d'armée, et assista à plusieurs batailles. Revenu en France, il se distingua aux sièges de Mons, de Charleroy, d'Ath, aux batailles et combats de Leuze, de Steinkerque et de Nerwinde; fut fait prisonnier à cette dernière action, et échangé contre le duc d'Armont. Il fut créé lieutenant général des armées du roi, par Louis XIV, le 31 mars

1693 ; il obtint des lettres de naturalité, le 17 décembre de l'année 1705; eut le titre de commandant général des troupes envoyées au roi catholique, qui le fit grand d'Espagne, au mois de février 1704; il se rendit maître de plusieurs villes; de retour en France, il fut envoyé, en 1705, à la tête des troupes destinées contre les fanatiques du Languedoc, avec le titre de commandant de cette province. Envoyé une seconde fois en Espagne, il prit la ville de Carthagène, et gagna, le 25 avril 1707, la fameuse victoire d'Almanza, sur les troupes impériales, dont 5.000 hommes furent tués, 9.000 faits prisonniers, 120 drapeaux de pris, etc. Philippe V, pour le récompenser de cet important service, lui donna les villes de Liria et de Xérica, dans le royaume de Naples, au titre de duché, auxquelles Sa Majesté catholique attacha une grandesse de la première classe, pour celui des enfants que le maréchal, duc de Berwick voudrait nommer. Ce prince le nomma aussi chelier de la Toison d'or, et lieutenant général en Aragon; rappelé par Louis XIV, qui lui avait donné le gouvernement du Limousin, il eut le commandement de l'armée du Rhin.

Louis XIV, par ses lettres patentes du mois de mai 1710, érigea en sa faveur et celle du fils aîné, de son second lit, et ses descendants, et à leur défaut, de ses autres enfants puînés mâles, la terre de Warty, près Clermont en Beauvoisis, en *duché-pairie* sous le nom de Fitz-James. Il prêta serment, et prit séance au parlement en cette qualité de duc et pair, le 11 décembre de la même année. Il commanda encore l'armée française en plusieurs circonstances. Il avait épousé : 1° le 25 mars 1695 Honorée Burck, et 2° le 28 avril 1700, Anne Bulkeley, fille d'Henri de Bulkeley, et de Sophie Stuart, dame d'honneur de la reine d'Angleterre.

Il eut postérité du premier lit ; Jacques-François, auteur de la branche aînée, établie en Espagne, connue sous le nom de Liria, et du second lit 12 enfants, dont l'aîné Jacques, duc de Fitz-James, pair de France, né le 5 novembre 1702, fut gouverneur du haut et bas Limousin, et mestre de camp d'un régiment d'infanterie.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, contre-écartelé* de France et d'Angleterre; *au 2, d'or, à un lion de gueules, dans un double trécheur fleurdelisé de même,* qui est d'Ecosse; *au 3, d'azur, à la harpe d'or,* qui est d'Irlande; *à la bordure renfermant tout l'écu, componnée de seize pièces ou compons,* 8 *d'azur, chargés chacun d'une fleur de lis d'or, et* 8 *de gueules, chargés aussi chacun d'un léopard d'or.*

Supports : *A dextre, une licorne; à sénestre, un griffon, l'un et l'autre la tête contournée.*

Couronne et manteau de duc.

Devise : (1689) *Ortu et honore.* (1789) *Semper et ubique fidelis.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Fitz-James (Edouard-Antoine-Sidoine, duc *de*), mort en 1846.

Enfants : I. Jacques-Gustave-Sidoine de Fitz-James, lieutenant.

II. Françoise de Fitz-James, mariée le 14 octobre 1873, au vicomte de Turenne d'Aynac.

III. Henri de Fitz-James, lieutenant de cavalerie, armée territoriale, marié à Adèle de Gontaut Biron, 16 mai 1884.

IV. Marie-Yolande de Fitz-James, mariée au comte de Miramon, veuve 23 juin 1887.

Frères et sœurs : I. Jacqueline de Fitz-James, mariée le 10 mai 1847, à Scipion de Borghèse, duc de Salviati.

II. Charlotte-Marie de Fitz-James, mariée le 8 mai 1846, à Etienne, comte de Gontaut-Biron ; veuve le 6 janvier 1871.

III. Gaston-Charles de Fitz-James, lieutenant de marine, marié à Fanny, née Barron, le 22 avril 1885.

FLAGHAC. — *Voy.* Le Normand de Flaghac.

FLAMANVILLE (*de*). — *Voy.* Bazan ; Sesmaisons de Flamanville.

FLAMBARD (*de*).

Famille originaire de Normandie, élection de Lisieux.

Armes : *D'azur, à la fasce rayonnée d'or du côté du chef, et surmontée de deux étoiles, aussi d'or.*

Nous trouvons en Bretagne, une famille du même nom, ayant possédé les seigneuries de la Barre, de la Fosse, du Vauheriot, de la Garenne.

D'ancienne extraction, elle a pris part à la réforme de 1668. Elle paraît aux montres de 1427 à 1513.

Nous trouvons en outre Guillaume, dans une montre de du Guesclin de 1356; Bertrand, vivant en 1478, épousa Ivette de Hindray.

Armes : *D'argent, à trois têtes de léopard de sable, arrachées de gueules.*

FLAMEN D'ASSIGNY.

Cette famille est originaire du Nivernais, où elle est connue depuis le xive siècle. Hugues et Huguenin Flamen étaient échevins de Nevers, en 1367 et

1389. Sa filiation est établie sur titres originaux à partir de Jehan Flamen, archer de la porte de la garde du roi; en 1588, Jean-Claude Flamen d'Assigny, premier du nom, avocat en parlement, conseiller du roi, contrôleur des deniers patrimoniaux de ladite élection, épousa, en 1704, Catherine Mahy, dont postérité.

A fourni un garde du corps du roi Louis XVIII, un chef de bataillon dans l'armée territoriale, 1858.

Armes : *D'azur, à deux lions rampants d'or, posés en fasce.*

Alias : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois flammes de même, 2 et 1* (armorial officiel de 1696).

Couronne de marquis.

FLAUX (*de*). — *Voy.* Verdier de Flaux.

FLAVIGNY (*de*).

Seigneurs de Chambry, de Malaise, etc., dans le Soissonnais et le Laonnais.

Cette famille, dont le nom est connu de temps immémorial dans le Soissonnais et le Laonnais, a justifié sa noblesse par titres originaux, depuis Guillaume de Flavigny, écuyer, seigneur de Puisart, licencié en lois, enquêteur pour le roi au bailliage de Vermandois, siège de Laon, lequel fut confirmé dans sa noblesse, et anobli en tant que besoin, par lettres patentes du roi Henri III, du mois d'août 1686, dans lesquelles il est exposé que la lignée et famille des Flavigny, de laquelle il était issu, était noble d'antiquité, tenant ce nom d'un village dans le duché de Guise, nommé Flavigny, dont les prédécesseurs dudit de Flavigny étaient seigneurs.

Cette famille a formé plusieurs branches qui sont restées dans la même province; lettres patentes portant confirmation de noblesse, et anoblissement en tant que besoin, en faveur de Guillaume de Flavigny, seigneur de Puisart, conseiller au siège présidial de Laon, du mois d'août 1586.

Autres lettres patentes en faveur de Jacques de Flavigny, seigneur de Chambry et ses frères, confirmant leur noblesse, en date du 21 décembre 1607, et une maintenue de noblesse, en faveur de Pierre et Valentin de Flavigny, écuyer, en date du 5 mai 1620.

Armes : *Echiqueté d'argent et d'azur, à un écusson de gueules en cœur, et une bordure de sable.*

FLAVIGNY-RENANSART (*de*).

Famille originaire de Picardie, passée en Champagne.

Armes : *Echiqueté d'argent et d'azur.*

Supports : *Deux griffons d'or.*

Cimier : *Un griffon naissant.*

FLAYELLE (*de*).

Cette famille, dont on trouve le nom orthographié indistinctement *Flael, Flaiel, Flayel* et même *Flaians*, est originaire de Flandre et du Hainaut, et connue de toute ancienneté dans ces deux provinces, ainsi que l'attestent des chartes des années 1178, 1189, 1270, 1272, 1302 et 1496, dont plusieurs qualifient chevaliers divers de ses membres, et leur attribuent leur particule.

Le plus ancien personnage connu est Pierre de Flayel ou Flael, chevalier, qui vivait en 1178.

Mais la filiation régulière ne commence qu'à Flayel, lieutenant receveur des finances du bureau des villes de Briey, en Lorraine, né vers 1569, qui avait épousé noble demoiselle Jeanne de Xandrin, dont il eut postérité; leur fils, noble Jean-Christophe Flayel, *alias* Flayelle, écuyer, avocat à la cour de Saint-Michel, fut le premier de la famille qui modifia l'orthographe ancienne de son nom.

Par lettres patentes de Charles, duc de Lorraine, datées de Nancy, 7 février 1633, il obtint permission pour lui, et ses descendants, de reprendre et porter *titres, rang, degré* et qualité de noblesse, de sa mère, Jeanne de Xandrin.

La branche cadette, fixée en Lorraine, avait pour auteur noble Louis de Flayelle, écuyer, deuxième du nom, qui fut échevin de la ville du Cateau-Cambrésis, durant dix-huit années. Son petit-fils émigra en 1793, après avoir servi dans l'armée des princes.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent*, qui est Xandrin; *aux 2 et 3 d'or, au casque de sable, la visière baissée*, qui est de Flayelle.

FLENCQUES (*de*). — *Voy.* Hespel de Flencques.

FLERS (*de*). — *Voy.* La Motte-Ango de Flers (*de*).

FLEURAC (*de*). — *Voy.* Bonniot de Fleurac Saint-Exupéry.

FLEURELLE (*de*). — *Voy.* Grellet de Fleurelle; des Prades de Fleurelle.

FLEUREY. — *Voy.* Jacques de Fleurey.

FLEURIEU (*de*). — *Voy.* Claret de Fleurieu.

FLEURIGNY (*de*).

La maison de Le Clerc a ajouté à son nom celui de *Fleurigny*, depuis l'acquisition que François Le

Clerc, chambellan et maître d'hôtel ordinaire du roi, fit le 16 décembre 1513, de tous les biens de Jeanne, dame de Fleurigny, sa parente.

Voy. Le Clerc de Fleurigny.

FLEURIOT (*de*).

La famille de ce nom, noble d'extraction, est originaire de Bretagne, où elle a possédé dans les Côtes-du-Nord un grand nombre de seigneuries, entre autres celles de Carnavalet, de Kerjégu, de Langle, etc.

Bertrand Fleuriot était abbé de Sainte-Croix de Guingamp en 1497 ; Pierre siégeait au parlement de Rennes en 1569. Cette maison a donné dans les temps modernes deux pages du roi (1753-1767) et plusieurs capitaines de vaisseau, dont un commandait la frégate *l'Astrolabe* et fut massacré par les sauvages dans l'expédition de La Pérouse en 1787. Elle compte un contre-amiral dans la personne du vicomte Alphonse de Fleuriot.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules accompagné de trois quintefeuilles d'azur.*

Une autre famille, originaire du Poitou, porte pour armes : *D'argent, au chevron de gueules, surmonté d'une merlette de sable et accompagné de trois roses de gueules.*

FLEURY (*de*).

Armes : Ile-de-France : *D'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de trois croix fleuronnées au pied fiché du même.*

France : *De sinople, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lis au naturel.*

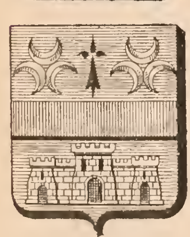
Paris : *D'argent, à deux bâtons fleurdelisés de sinople passés en sautoir, accompagnés de deux merlettes d'azur, 1 en chef et 1 en pointe.*

Languedoc : *D'azur à trois roses d'or ; écartelé de La Treille.*

Voy. Augé ; Boissière ; Joly ; Le Caron ; Rohaut de Fleury.

FLEURY DE BLANCHEFORT.





La maison de Fleury est originaire de Savoie. Elle vint s'établir en France vers le milieu du XVIIe siècle et fut maintenue dans sa noblesse, « déclarée noble et issue de noble race et lignée » par arrêt de la cour des aides de Montpellier le 24 novembre 1751. (Archives de la cour impériale de Montpellier.) Sa filiation authentique a été établie par l'arrêt précité, depuis :

I. Jean-Baptiste de Fleury, capitaine aux gardes du duc de Savoie, qui épousa N. d'Alphonse dont il eut :

II. Jean de Fleury, colonel dans les troupes du duc de Savoie, chevalier du grand ordre de Savoie, qui épousa, le 6 mai 1593, Marguerite de Guicheneau, dont il eut :

III. Luc de Fleury, capitaine dans les troupes de S. A. le prince de Piémont, passa en la même qualité au service de la France, épousa le 13 septembre 1644, à Saint-Donat en Dauphiné, Philippine de Belle, dont il eut : 1° François ; 2° Henriette ; 3° et :

IV. Jean-Baptiste de Fleury, capitaine au régiment de la reine en 1689, qui épousa le 19 janvier 1697, Marguerite de Rossel, dont il eut :

V. Paul-François de Fleury, coseigneur de Caux, D. de Béziers, maintenu, en cette qualité, par la cour des aides de Montpellier, le 24 novembre 1751, avait épousé le 26 juin 1731, Christine de Bedos de Celles, dont il eut : 1° Marie-Christine, 2° Marie, 3° Jeanne-Gabrielle, 4° Pauline-Henriette, 5° Paul-François-Vincent, qui suit ; 6° Charles-Joseph.

VI. Paul-François-Vincent de Fleury, coseigneur de Caux, seigneur de Rennes-les-Bains, Montferrand, Bézis, marquis de Blanchefort au diocèse d'Alet, lieutenant au régiment de la couronne, assista au siège de Maestricht, épousa le 13 septembre 1767, Marie-Anne-Gabrielle-Elisabeth d'Hautpoul, fille de François d'Hautpoul, baron de Rennes-les-Bains, seigneur de Montferrand, Bézis, marquis de Blanchefort, décédé sans postérité mâle ; il eut de son mariage : 1° Christine-Fortunée-Victoire ; 2° Paul-Luc-Melchior, qui suit ; 3° Jean-Baptiste-Vincent-Eléonor, servit en Espagne ; 4° Henri-Joseph-Guillaume, garde du corps du roi d'Espagne, chevalier de Saint-Louis ; 5° Justine-Victoire ; 6° Paul-Urbain, qui fit la branche B (éteinte dans les mâles).

VII. Paul-Luc-Melchior de Fleury, marquis de Blanchefort, chevalier de Saint-Louis en 1815, chef de bataillon, épousa à Toulouse, en 1809, Suzanne-Claire-Rose Astorg, dont il eut :

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

VIII. Paul-François-Elie-Amans-Prosper de **Fleury**, marquis de **Fleury de Blanchefort**, officier de cavalerie, membre du comité des colonies, préfet de la Lozère, du Var, du Lot et des Vosges, commandeur des ordres de la Légion d'honneur de Saint-Grégoire-le-Grand, des Saints-Maurice et Lazare, officier de l'Université, épousa, le 1er avril 1845, Claire-Hélène d'Hautpoul-Félines, dont il eut : 1° Marie-Alexandrine-Sophie-Rose ; 2° Marguerite-Claire ; 3° Pros-

périe-Gabrielle; 4° Marie-Dominique-Olivier, qui suit; 5° Paule.

IX. Marie-Dominique-Olivier, né le 15 mars 1851, comte de **Fleury**, marié le 17 juillet 1879, à Marie Verefkinn, dont il a eu : 1° Raymond; 2° Pierre; 3° Prospérie, encore très jeunes, devant former l'échelon n° 10 de la branche aînée.

Armes : *D'azur, à la fasce cousue de gueules* (alias *d'or*), *accompagnée en chef d'une hermine accostée de trois croissants d'argent, mal ordonnés et d'un château d'argent ajouré et maçonné de sable, en pointe.*

FLEURY DE LA RAFINIÈRE (*de*).

La famille de Fleury de la Rafinière est d'origine chevaleresque, et semble avoir eu le Poitou pour berceau.

Sa filiation, sur preuves authentiques, s'établit sans lacune depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à nos jours.

Une tradition, qui se fonderait sur des titres détruits par la Révolution, la ferait remonter jusqu'au IXe siècle, et même au VIIIe, où un Jasbert Fleury est cité dans le recueil des historiens de France, année 766.

Quoi qu'il en soit, la filiation régulière commence à Jean de Fleury, premier du nom, chevalier, seigneur de la Motte, qui vivait en 1207.

Pierre de Fleury, chevalier, seigneur de la Rafinière, reçut en 1421, des lettres de rémission de Henri V, roi d'Angleterre, contre lequel il avait combattu.

Hugues de Fleury, écuyer, seigneur de la Rafinière, était présent à l'arrière-ban de 1521 et 1522, suivant acte des 27 août et 27 juin de ces deux années. Son fils fut reconnu noble par arrêt du 20 novembre 1598, et Jean de Fleury, écuyer, seigneur de la Rafinière, fut maintenu dans sa noblesse par le commissaire du roi pour la recherche des nobles, le 3 septembre 1667.

Armes : *D'argent, à une aigle de sable éployée.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Devise : *Die l'volt*, 1095. — *Dieu et le roi*, 1793.

FLORAN (*de*). — *Voy.* Dispan de Floran.

FLORANS (*de*).

Très ancienne famille, originaire de Bédouin, dans l'ancien comtat Venaissin. Hugues de Florans fut, en 1203, choisi pour être l'un des arbitres entre Rambaud d'Orange et Guillaume de Baux, touchant leur différend au sujet de la monnaie, de la juridiction et de la propriété du château de Martignan; il fut nommé évêque d'Orange en 1211.

L'Histoire des évêques de Vaison, par le père Anselme Boyer, fait mention du grand savoir et de l'habileté d'Hugues de Florans. Esprit de Florans était en 1260, grand sénéchal des comptes de Toulouse. Antoine-Pierre de Florans dressa conjointement avec Rostain de Guibert, les statuts de la communauté de Bédouin, le 12 septembre 1397. Dans la grande salle de la maison de la famille de Florans, à Bédouin, on a lu longtemps cette devise : *Florentius, Floret, Floruit, atque Florebit*, 1572. Cette date était celle où vivait Sœlio de Florans, homme d'un grand mérite et fort estimé. En 1663, Emmanuel de Florans fut le député de la province du comtat Venaissin pour envoyer à Louis XIV; il fut encore employé par le cardinal Bichy, pour *moyenner* la paix entre le duc de Toscane et les Vénitiens.

Les deux fils d'Emmanuel de Florans entrèrent au service de France, et furent successivement lieutenants et capitaines dans le régiment de Quercy; depuis, tous leurs successeurs les ont imités et ont servi en France; comme eux, souvent ils s'y sont distingués par une valeur et une présence d'esprit qui leur ont mérité des récompenses, des décorations, quelquefois même d'être cités.

La relation des guerres d'Allemagne fait mention de la mort glorieuse de Claude de Florans, capitaine dans le régiment de Rouergue, tué en 1675, au combat d'Altenheim, où la France perdit Turenne.

Joseph-André de Florans, officier dans le régiment de Royal-artillerie, mérita par d'importants services que Louis XV fît placer à l'école militaire ses quatre fils; l'un d'eux, André-Louis de Florans, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Auvergne, fut, ainsi que sa femme, du nombre des victimes qui périrent à Bédouin, pays que ses affreux malheurs, pendant la Révolution, n'ont que trop fait connaître. Deux branches de cette famille existaient à Bédouin, l'une en la personne du marquis de Florans, chevalier de Saint-Louis, ancien officier supérieur; l'autre, dans la personne du chevalier de Florans, son neveu, lieutenant de cavalerie.

Cette famille forme actuellement deux branches : la branche de Molières et la branche de La Roque d'Anthéron.

Armes : *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de trois étoiles du même, une en chef et deux en flancs, et d'une fleur de lis d'or en pointe, soutenue d'un croissant d'argent.*

FLORIAN (*de*). — *Voy.* Froidefond de Florian.

FLORIMOND (*de*).

Cette famille ancienne, originaire de Franche-Comté, figura aux croisades, et eut ses titres détruits dans le sac de la ville de Dôle, sous Louis XI.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné en pointe d'une tige de trois roses d'argent mouvante sur un tertre de sinople.*

Supports : *Deux lions d'or armés et lampassés de gueules.*

Couronne de comte.

FLOS DE SAINT-AMANT (*du*).

Cambrai.

Armes : *Echiqueté d'or et de gueules, au chef de vair.*

FLOTTE (*de*).

Les différentes familles, du même nom établies en Provence, tirent leur origine du Dauphiné, où ceux de ce nom sont connus de toute ancienneté. Le peu de ressemblance qu'il y a entre les armes de ces différentes branches, a fait croire qu'elles ne sortaient pas toutes de la même tige; mais les actes qu'elles conservent sont une preuve du contraire, et les armes différentes ne prouvent rien, chacune en ayant pris à son gré, lorsqu'elles commencèrent à être fixées dans les familles.

La branche patronymique de cette maison a toujours gardé : *Un losangé d'argent et de gueules, au chef d'or.*

Celle transplantée à Nice est éteinte.

Celle des seigneurs de Revel, qui a donné de grands hommes dans tous les genres, transplantée en Auvergne, portait : *Un fascé d'or et d'azur de six pièces.*

Celle transplantée en Provence porte : *De gueules, à un lion d'or, lampassé et orné d'argent.*

Celle de Roquevaire, aussi transplantée en Provence, porte : *De gueules, à trois oriols d'or, posés 2 et 1, surmontés d'un lambel d'argent.*

Le nom de Flotte est très ancien, car on trouve un Armand Flotte, archevêque d'Embrun, sur la fin du IXe siècle, et un autre Flotte qui assista à un concile tenu à Nîmes vers 890, où Louis, fils de Boyon, fut élu roi d'Arles.

Mais la filiation non interrompue de cette maison, suivant pièces authentiques, ne commence qu'à Henri de Flotte, lequel vivait en l'an 1080, ainsi qu'en fait foi un cartulaire de la ville d'Embrun.

Cette famille a donné un grand nombre d'officiers supérieurs distingués, des chevaliers de Saint-Louis, de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

Elle a formé plusieurs branches : celle des seigneurs de la Baume et de Revel, éteinte; de la Baume des Arnauds, éteinte; de Guignard de la Roquevaire, qui subsiste ; des Jarjaye, éteinte au douzième degré.

Armes actuelles : *D'azur, au vaisseau d'argent flottant sur une mer de même ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

FLOUCAUD DE FOURCROY.

Paris.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et, en pointe, d'un croissant du même.*

FLOUR DE SAINT-GENIS (*de*).

Famille originaire du Dauphiné.

Armes : *D'or, à la tour de sable crénelée, maçonnée et ajourée d'argent.*

FLOYD DE TRÉGUIBI (*de*).

Famille, originaire d'Angleterre, passée en Bretagne.

Armes : *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois corneilles du même.*

FLOYRAC (*de*). — *Voy.* Cassan de Floyrac.

FLY (*de*). — *Voy.* Dieudé de Fly.

FOACHE.

Ancienne famille de Normandie, anoblie en 1764, au titre d'écuyer, dans la branche aînée, en la personne de Martin-Pierre Foache, conseiller secrétaire du roi ; et en 1822, au titre de baron, dans la branche cadette, en la personne d'Arthur Foache.

Alliances : le Couteulx de Verclives, de Mondion, Legendre de Moutenol, de Jousselin, de Blosseville, etc.

Armes : *D'azur, au cimeterre d'argent, droit en signe de droiture.*

Couronne de marquis.

FOISSAC (*de*). — *Voy.* Toulouse-Foissac.

FOIX (*de*).

Le roi Charles VII, par ses lettres données à Vendôme au mois d'août 1468, érigea le *comté* de Foix en pairie, en faveur de Gaston, comte de Foix, et de ses successeurs. Il assista au procès du duc d'Alençon, la même année, et représenta le comte de Toulouse au sacre de Louis XII, en 1498. Il y a les comtes de Foix de la première race et ceux de la seconde, dont la généalogie

détaillée se trouve dans le tome III de l'*Histoire des grands officiers de la couronne* avec toutes les branches que ces deux races ont produites.

La branche des comtes de Candale descend de la seconde race des comtes de Foix. — Elle a pour auteur Gaston de Foix, premier du nom de la branche captal de Buch, comte de Denanges et de Longueville, seigneur de Gurson, de Grailly, Villegrand, de Rolle et de Meilles. Il fut chevalier de l'ordre de la Jarretière et épousa, au nom d'Henri IV, roi d'Angleterre, Catherine de France, fille du roi Charles VI, et reçut en don du roi d'Angleterre en 1421, le comté de Longueville en Normandie, duquel il lui rendit aveu les 15 mars 1423 et 13 août 1432; mais le comté lui fut ôté par le roi Charles VII, qui le donna au comte de Dunois.

Gaston de Foix portait pour armes : *Ecartelé: aux 1 et 4* de Foix ; *aux 2 et 3* de Béarn ; *brisé sur le tout d'un lambel à cinq pendants de sable, chargés chacun de cinq coquilles d'argent.*

Son fils Jean de Foix, comte de Candale et de Denanges, captal de Buch, chevalier de l'ordre de la Jarretière, suivit le même parti que son père, et fut fait prisonnier à la bataille de Castillon, gagnée sur le général Talbot, en 1453. Il retourna ensuite en Angleterre, du consentement du roi Charles VII, laissant Gaston de Foix, son fils aîné, en France, sous la conduite de Gaston de Foix, son cousin, jusqu'à ce qu'il fût en âge de choisir son établissement en France ou en Angleterre ; il choisit la France et racheta, en 1561, les terres que son frère avait vendues aux comtes de Foix et de Dunois, et traita avec le roi Louis XII, le 17 mai 1462, sous l'obéissance duquel il se mit, du consentement d'Henri VI, roi d'Angleterre. Il mourut en 1485 et fut enterré dans l'église de Castelnau-de-Médoc ; il avait épousé Marguerite de la Pole-Suffolk, comtesse de Candole, en Angleterre, dont il eut postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours, en fournissant des officiers distingués dans les armées de terre et de mer, chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Cette branche, depuis Jean de Foix, porte : *Ecartelé : aux 1 et 4* de Foix ; *aux 2 et 3* de Béarn.

FOIX-FABAS (*de*).

Famille originaire du Languedoc.

Armes : *Palé d'or et de gueules*, ou : *D'or, à trois pals de gueules.*

FOLETIER. — *Voy.* Jourda de Vaux de Foletier.

FOLIN (*de*).

Ancienne noblesse de Bourgogne qui a formé deux branches principales, lesquelles ont pour tige commune Jacquin, sire de Folin, le plus ancien de ceux de ce nom, auquel on puisse remonter par une filiation suivie et bien prouvée, qui vivait encore vers la fin du XIV[e] siècle. Il épousa Marguerite de Vézelay, dont il eut postérité.

La seconde branche a pour auteur Jeuffre de Folin, second fils du précédent. Il épousa au mois d'avril 1304, en la paroisse de Sainte-Colombe, au pays de Caux en Normandie, Elisabeth de Puineville, fille et héritière de messire Lorrain ou Laurent de Puineville, seigneur de la Fontaine-le Dun, et de Mariette de La Fontaine. Il fut stipulé, par clause et condition particulière de ce mariage, que les enfants qui en naîtraient devraient porter à perpétuité le surnom de la Fontaine.

Cette branche a fourni bon nombre d'officiers distingués par leur mérite.

Les aînés de cette branche portent:

D'argent, à deux bandes de gueules; et les cadets : *D'argent, à deux bandes de gueules chargées de sable.*

FOLLENAY. — *Voy.* Paguelle de Larrey de Follenay.

FOLLEVILLE (*de*).

Famille originaire de Normandie.

Armes : *D'azur, à la fasce coupée, émanchée d'or et de gueules, accompagnée en pointe d'une quintefeuille du second émail.*

Voy. Le Vaillant de Folleville.

FOLLIN. — *Voy.* Folin.

FOLLIOT.

Famille originaire de Normandie, ayant formé les branches de Fierville, d'Argence et d'Urville.

Armes : *D'argent, au sautoir de gueules; à l'aigle d'or à deux têtes, le vol éployé, brochante sur le tout.*

FOMBETON (*de*). — *Voy.* Boniface de Fombeton.

FONBRUNE. — *Voy.* Dussumier de Fonbrune.

FONCLARE. — *Voy.* Riols de Fonclare.

FONCLAUDE (*de*). — *Voy.* Mallet de Fonclaude.

FONDEVILLE (*de*). — *Voy.* Chabert de Fondeville.

FONDRAGON (*de*). — *Voy.* Mengin de Fondragon.

FONDVILLERS. — *Voy.* Clervaux de Fondvillers.

FONGAUFIER (*de*). — *Voy.* Lafon de Fongaufier.

FONJAUDRAN. — *Voy.* Martin de Fonjaudran.

FONLONGUE. — *Voy.* Couderc de Fonlongue.

FONMARTIN (*de*). — *Voy.* Chassain de Fonmartin.

FONREMIS. — *Voy.* Méthé de Fonremis.

FONROSE (*de*). — *Voy.* Chanceaulme de Fonrose.

FONSCOLOMBE. — *Voy.* Boyer de Fonscolombe.

FONTAFRÉ (*de*). — *Voy.* May de Fontafré.

FONTAINE (*de*).

Famille originaire de Bourgogne ; le premier connu est Jean de Fontaine, chevalier banneret, qui se croisa en 1096.

Un de Fontaine s'établit en Touraine en 1525 et devint propriétaire de la terre de Verneuil, par suite de son mariage avec l'héritière de cette seigneurie de Verneuil (et non de Verneille, comme le disent certains auteurs) ; son fils Jean assista à la rédaction de la coutume de Touraine en 1559. Il épousa, à Chinon, en 1552, Catherine des Agères, dont il eut plusieurs fils qui continuèrent la postérité.

Armes : *D'or, à trois écussons de vair, bordés de gueules.*

Voy. Avène ; Cornut ; Folin ; Witasse de Fontaine.

FONTAINE DE BONNERIVE, DE GRAND ET DE MELUN (*de*).

Paris, Flandre.

Armes : Paris : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et, en pointe, d'une fontaine de même. — De sinople, à trois fasces d'argent.*

Flandre : Armes anciennes : *D'azur, à une fontaine d'or.*

Armes modernes : *Parti : au 1 de gueules, au lion d'argent ; au 2 d'azur, à une fontaine d'or.*

FONTAINE DE CRAMAYEL.

Armes : *D'azur, à la fontaine jaillissante d'argent.*

FONTAINE DE RESBECQ ET DE SANTES (*de*).

La maison de Fontaine, seigneurs de Fontaine-le-Gobert, du Buisson, de Manduy, de Tieffries, des Sarteaux, de Resbecq, de Liévin, d'Oréaulmont, de la Montagne, de Maubuisson, de Santes, etc., en Cambrésis, en Flandre et en Artois, a pour auteur connu et qui commence la filiation, Pierre, premier du nom, seigneur de Fontaine-le-Gobert, qui vivait en 1229. Il mourut en laissant trois fils qui continuèrent la descendance.

Le 24 septembre 1798, par contrat passé devant Piat, notaire à Rodinghem, Catherine-Thérèse-Josèphe de Fontaine épousa à Santes, Théodore-Augustin-Joseph de *Fontaine de Resbecq*, son cousin germain.

Armes : *Parti : au 1 de gueules, au lion d'argent,* qui est de Walincourt ; *au 2 d'azur, à une fontaine d'or,* qui est de Fontaine.

L'écu environné d'une bordure d'or et timbré d'un casque orné de ses lambrequins, sommé d'une couronne de marquis.

Supports : *Deux sirènes.*

Cimier : *Un lion.*

FONTAINES (*de*).

Famille originaire de Normandie.

Armes : *D'azur, à la croix ancrée d'argent.*

Voy. Compère de Fontaines.

FONTAINES DE BOISCARD (*de*).

Cette famille est originaire de la ville d'Alençon. Elle a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de MM. Colbert et Pinon, maîtres des requêtes et commissaires départis dans la généralité d'Alençon, des 13 novembre 1675 et 2 mars 1701.

La filiation de cette famille remonte à Jean de Fontaines, premier du nom, écuyer, seigneur de Boiscard, qui vivait en 1495.

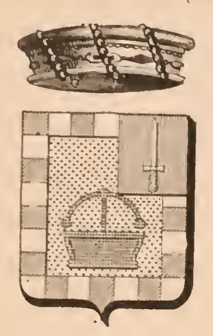
Elle a fourni des officiers dans nos armées et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'argent, à un chevron de sable, accompagné de trois mouchetures d'hermines de même, posées deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

FONTAINIEU (*de*). — *Voy.* Barrigue de Fontainieu.

FONTALLARD — *Voy.* Soualhat de Fontallard (*de*).

FONTANE (*de*).



Famille originaire d'Espagne, anciennement fixée en Languedoc; se croit, par ses traditions, issue de la même souche que les Fontanes de cette province : la séparation remonterait à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, qui causa la dispersion de cette famille. Ayant embrassé la cause de la Réforme, elle fut ruinée par les guerres et les persécutions religieuses, et revint vers la fin du XVIIe siècle à la foi de ses pères.

Elle a produit des magistrats et des officiers de différentes armes, dont un lieutenant général.

Par ses alliances avec les : de la Grye, Ceccopieri, Marchand d'Espinay, Frogier de Ponlevoy, Guilliot de Saint-Amand, de la Coussaye, de la Boulinière, etc., elle est apparentée aux : Barbiano di Belgiojosio, Luciani, Carra de Vaux, Georgin de Mardigny, Leclerc de la Herverie, de Coëtlogon, Tarbé des Sablons, Hessart de la Villemarqué, de Bray, du Jeu, de Seyssel, de Pleurre, etc.

Jacques, mort en 1833, lieutenant général des armées du roi, officier de la Légion d'honneur, commandeur de la Couronne de fer, créé baron en 1810. A ce titre étaient attachées une dotation sur les biens de Hanovre et une autre, encore subsistante, sur le Mont-de-Milan.

ARMES : *D'or, à la fontaine de sable; à la bordure componée de pourpre et d'argent, et au franc-quartier à sénestre : de gueules à l'épée haute en pal d'argent.*

Couronne de baron.

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

1° **Fontane** (ALBÉRIC-FRANÇOIS-MARIE *de*), né en 1843, ancien capitaine de cavalerie, marié à Caroline-Marguerite-Marie de la Boulinière, dont : *a*) Charles; *b*) Gabrielle; *c*) Jacques; *d*) Jean.

2° Victoire-Marie-Thérèse, mariée au Cte de la COUSSAYE. — Résidence : Versailles, et Chau de la Gardelle (Haute-Vienne).

FONTANÈS (*de*).

Paroisse, baronnie et château considérable avec beaucoup de parc, dans le diocèse d'Uzès, au bas Languedoc, qui appartient au chef de la branche aînée de la maison de Narbonne-Pelet, depuis l'extinction de la maison de *Verum*.

Voy. NARBONNE-PELET.

FONTANGES (*de*).

La maison de Fontanges tire son nom du bourg de Fontanges, situé à peu de distance de la ville de Salers, et dominé par les ruines d'un ancien château féodal.

Géraud de Fontanges, qualifié de chevalier illustre, s'immortalisa dans un combat singulier, à Beaulieu en 1178.

Maurin de Fontanges, mentionné dans le cartulaire de l'abbaye de la Valette, vivait en 1244.

Hugues de Fontanges était un des chevaliers de l'Auvergne qui suivirent à la croisade Alphonse, comte de Poitiers.

Cette maison s'est divisée en plusieurs branches.

1° La branche des seigneurs de Velzic, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle a produit un maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, mort en 1781.

2° La branche des seigneurs d'Auberoque, qui a produit des officiers distingués et a été maintenue dans sa noblesse en 1666; s'est éteinte en 1693.

3° La branche de Masclas-Laborie, éteinte.

4° La branche des seigneurs d'Hauteroche, de Vernines, de la Clidelle, de Couzans et la Fauconnière, a eu pour tige Hugues de Fontanges, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1666.

Son petit-fils, Hugues de Fontanges, décédé en 1858, au château de Couzans, laissa plusieurs enfants dont : 1° Charles-Henri, marquis de Fontanges de Couzans, officier de la Légion d'honneur, capitaine de frégate.

2° Charles-Louis, comte de Fontanges, commandeur de la Légion d'honneur, général de brigade, et 3° Charles-Maurice, vicomte de Fontanges, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef au corps des ponts et chaussées.

ARMES : *De gueules, au chef d'or chargé de trois fleurs de lis d'azur.*

FONTARCE (*de*). — *Voy.* TRUMET DE FONTARCE.

FONTARÈCHES (*de*). — *Voy.* ROSSE DE FONTARÈCHES.

FONTAUBERT (*de*). — *Voy.* VAZELET DE FONTAUBERT.

FONTBONNE (*de*).



Cette famille est originaire d'Auvergne. On la retrouve de bonne heure (1588) à Valence, en Dauphiné.

Elle compte de nombreux militaires parmi ses ancêtres : dont Alexandre de Fontbonne, né à Etoile le 19 janvier 1709, capitaine, aide de camp au régiment d'Auvergne, chevalier de Saint-Louis.

Alexandre-Louis, né à Etoile le 13 janvier 1750, mort assassiné le 9 avril 1796, fut chevalier de Saint-Louis, général de division sous la première république, se distingua à la défense de Maubeuge. Les fils et petits-fils du général ont suivi également pour la plupart la carrière des armes.

Armes : *D'azur, à une fontaine d'argent et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

1° **Fontbonne** (Joseph-Louis-Gustave *de*), né le 25 octobre 1820, à Septême (Isère), ancien officier de cavalerie, demeurant 38, avenue Duquesne, à Paris, père de six enfants, : *a*) Marie, mariée à Maxime, Cte du Chayla, habite Meylan et Grenoble ; *b*) Joseph, marié, habite Meylan ; *c*) Edouard, marié, employé au ministère des finances, à Paris ; *d*) Marie-Louise, religieuse à Orléans (Loiret) ; *e*) Paul, sous les drapeaux à Toulon (Var) ; *f*) Paula, chez ses parents, à Paris.

Voy. Fidedy de Lavergne.

FONTBRESSIN (*de*). — *Voyez* Duchassaing de Fontbressin.

FONTENAILLE (*de*). — *Voyez* Gilles de Fontetaille.

FONTENAILLES (*de*).

Chevaliers, seigneurs de Fontenailles, paroisse de Louestault (xiie et xiiie siècles). Deux membres de cette maison ont pris part aux croisades, Rodolphe en 1096 et Hugues, chevalier banneret de Touraine, en 1213.

Armes : *D'argent, à trois fleurs de lis de gueules, 2 et 1.*

Une autre famille de Fontenailles, dans l'Anjou et au Maine, portait : *D'argent, à trois annelets de gueules, 2 et 1.*

Nous trouvons encore : *D'or, à l'écusson d'azur, chargé d'un écusson d'argent, à un cipante de gueules, ou trois écussons l'un dans l'autre.*

FONTENAY (*de*).

Maison d'ancienne chevalerie, originaire du Perche, d'où ses rameaux se sont répandus dans le pays chartrain, le Maine et le Vendômois. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par jugements de 1540, 1599, 1624, 1641, 1666 et 1667. Elle a fait ses preuves pour l'admission de quatre de ses rejetons à la Flèche, de deux à l'école militaire, de deux gentilshommes, gardes de la marine, d'une chanoinesse de Saint-Cyr, etc. Elle a rendu un grand nombre d'hommages au roi, notamment en 1608, 1610, 1637, 1639 et 1646.

Les rejetons, qualifiés *hauts et puissants seigneurs* dès le milieu du xve siècle, ont été seigneurs de Piseulx, de la Brenière, du Boistier, etc., etc.

Elle a donné un gouverneur à la province du Perche ; deux capitaines et gouverneurs des villes et château de Bellesme ; des capitaines de cinquante et cent hommes d'armes, et deux maréchaux de camp, l'un en 1624 et l'autre en 1652. En résumé, 46 rejetons de la maison de Fontenay ont suivi la carrière des armes, et on compte parmi eux plusieurs chevaliers de Saint-Michel, antérieurs au règne d'Henri IV, neuf chevaliers de Saint-Louis, un chevalier de Saint-Lazare en 1669, et un officier de Légion d'honneur, à la fondation de l'ordre. Elle s'est alliée aux meilleures familles.

Une ancienne tradition, admise dans le Perche, et qui prouve au moins l'ancienneté de la famille de Fontenay, lui donne une origine commune, avec les deux gentilshommes de ce nom qui se trouvaient *au combat des Trente*, et auxquels plusieurs auteurs ont attribué des armes différentes.

Par suite de la destruction des archives de cette maison, en 1793, la filiation ne peut être établie par actes authentiques au delà de Jean de Fontenay, écuyer, seigneur de Piseux, qui vivait en 1460.

La souche s'est divisée en un grand nombre de branches, dont la plupart sont éteintes.

Armes : *D'argent, à deux lions léopardés de sable passant l'un au-dessus de l'autre, armés, lampassés et couronnés de gueules.*

Nous trouvons deux autres familles du même nom, originaires de Bourgogne, qui portent :

D'azur, au cheval passant d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Nous en trouvons une autre, originaire de Bourbonnais, qui blasonne :

Palé d'argent et d'azur, au chevron de gueules, brochant sur le tout.

Voy. Baillon de Fontenay ; Baudreuil de Fontenay ; Gouhier de Fontenay ; La Fontaine de Fontenay.

FONTENAYE (*de*).

En Picardie. De cette famille, qui a quitté cette province, lors de la recherche, était Guillemette de Fontenaye, femme, en 1563, de Jean Lestocq, écuyer, seigneur de Grandval.

Armes : *D'hermine, à la fasce de gueules, chargé de trois fermaux d'or.*

FONTENILLE (*de*). — *Voy.* Paumier de Fontenille.

FONTENILLES. — *Voy.* La Roche-Fontenilles (*de*).

FONTENIOUX (*de*). — *Voy.* Le Preud'homme de Fontenioux; Poignant de Fontenioux.

FONTENOY (*de*). — *Voy.* Le Preud'homme de Fontenoy.

FONTENY (*de*). — *Voy.* Bizot de Fonteny.

FONTETTE (*de*).

Ancienne maison, originaire de Bourgogne, dont plusieurs historiens de cette branche font mention; le premier connu de ce nom est Pierre, seigneur de Fontette, chevalier, vivant en 1199, qui eut postérité.

Cette maison compte des officiers de tous grades et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Malte.

Elle a fourni les branches des seigneurs d'Alligny, du Vaulmain et de Vauroux.

Armes : *D'azur, à trois fasces d'or.* — Alias : *Fascé d'or et d'azur de six pièces.*

FONTFREIDE (*de*). — *Voy.* Reboul de Fontfreide.

FONTGALLAND (*de*). — *Voy.* Heurard de Fontgalland.

FONTMAGNE (*de*). — *Voy.* Durand de Fontmagne.

FONTNOUVELLE (*de*). — *Voyez* Ferry de Fontnouvelle.

FONTORTE (*de*). — *Voy.* Ferrand de Fontorte.

FONT-RÉAULX (*de*).

Famille originaire de Guyenne, passée en Angoumois, Poitou et Limousin.

Armes : *D'argent, à la fasce abaissée de gueules, au soleil rayonnant de même.*

Devise : *A fronte lux.*

FONVERT. — *Voy.* Reinaud de Fonvert.

FORAS (*de*).

Ancienne maison du Chablais, qui a donné un chevalier à l'ordre de l'Annonciade, à la première création en 1362.

Armes : *D'or, à la croix d'azur.*

FORBIN (*de*).

Cette maison a tenu et tient le premier rang parmi les plus illustres de Provence, tant par sa noblesse, ses alliances, ses possessions, les dignités et les charges qu'elle a possédées, que par ses services signalés rendus à la couronne, et les grands hommes qu'elle a produits. Elle tire son origine d'Ecosse et son nom de la terre et seigneurie de Forbes, située dans le comté d'Aberdeen, laquelle est possédée, depuis plus de six siècles, par des seigneurs de ce nom de Forbes, lords et premiers barons d'Ecosse.

Cette origine est justifiée par des titres positifs et par une tradition constante et certaine que la maison de Forbin de France, et celle de Forbes d'Ecosse, sont la même, qu'elles ont une commune origine et que celle de France est sortie de celle d'Ecosse il y a plusieurs siècles, pendant l'alliance étroite et le commerce fréquent des deux nations.

Pierre de Forbin, *alias* de Forbes, fils d'Alexandre de Forbes, est le premier qui s'établit en France, par le mariage qu'il y contracta avec Françoise d'Agoult, en 1325. Il descendait au sixième degré de Fergus de Forbes, fils de Jean. Ce fut à ce Fergus qu'Alexandre II, roi d'Ecosse, donna la terre et seigneurie de Forbes, dit une charte originale de cette maison. Pierre de Forbin, qualifié *miles* (chevalier) dans une transaction de 1350, passée entre les principaux gentilshommes de Marseille et leur évêque, testa le 26 janvier 1362, et institua son héritier Guillaume de Forbin, qui fit sa résidence à Marseille, où ses descendants ont occupé les plus grands emplois.

Les branches formées par cette maison sont nombreuses.

1° Celle des seigneurs et marquis de Janson.

2° Celle des seigneurs de la Roque.

3° Des seigneurs de la Barben, qui a pour auteur Bernardin de Forbin, troisième fils de Jean, de la branche des marquis de Janson, hérita de la terre de la Barben après la mort de son frère aîné, qui le fit son héritier, par son testament du 29 juillet 1500. Bernardin est qualifié dans le sien du 15 janvier 1515, passé à Salon, *nobilis*, et élut sa sépulture aux frères mineurs de Marseille, dans la chapelle de ses ancêtres. Il avait épousé Mielchione de Cabanes, dont il eut postérité.

Gaspard-Palamède de Forbin, seigneur de la Barben, eut, entre autres enfants qui continuèrent sa postérité, une fille, Madeleine-Yolande-Adélaïde-Charlotte-Félicité, mariée en 1731, à Charles-Hyacinthe de Galléan, marquis de Salernes et des *Issarts*, ambassadeur en Pologne, mort à

trente-sept ans, le 17 août 1754, et elle en 1743, mère du duc de Galléan, prince des Issarts.

4° Des seigneurs de la Fare, barons et marquis d'Oppède, qui a pour auteur Vincent de Forbin, second fils de Bernardin, seigneur de la Fare, baron d'Anfouis, héritier particulier des biens que son père avait à Marseille et dans son territoire. Il fut trois fois consul de Marseille, depuis 1545 jusqu'en 1567, servit dans les guerres de religion. Charles IX, en considération de ses services, l'honora du collier de son ordre, par brevet du 10 juin 1558. Il se signala dans les guerres de la Ligue, et prit le parti du roi. Il est compris dans le nombre des principaux seigneurs de la province assemblés à Aix le 24 janvier 1590 pour traiter des affaires de la province, touchant les guerres de la Ligue. Il se maria deux fois et n'eut de postérité que du premier lit.

5° Des seigneurs de Sainte-Croix.

6° Des seigneurs de Soliers.

7° Des seigneurs de Gardanne.

Et 8° une branche bâtarde, établie à Lambesc, éteinte de nos jours.

Cette maison a fourni des officiers distingués supérieurs de toutes armes, et des chevaliers de Saint-Louis, de Malte et de plusieurs autres ordres.

Armes : *D'or, à un chevron d'azur, accompagné de trois têtes de léopards de sable, lampassées de gueules, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

On ignore les armes de la branche bâtarde.

FORCADE (*de*).

Cette maison, originaire de la ville d'Orthez, en Béarn, est l'une des plus anciennes de la province, puisqu'un de ses membres figure, au XIIe siècle, au nombre des seigneurs béarnais possédant des fiefs et donnant à l'Église des dîmes situées dans la commune d'Orthez. Elle a toujours tenu un rang aux états du pays de Béarn, ainsi que cela est constaté dans un arrêt de la cour des aides de Guyenne. Elle sert sous les comtes de Foix et de Béarn, durant les guerres anglaises; assiste, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, aux montres ou revues de la noblesse; ne cesse de donner à la France des gouverneurs de places, des officiers distingués, dont plusieurs sont tués sur les champs de bataille.

Cette maison a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par divers jugements des intendants de la province, par des arrêts de la cour des aides de Guyenne et du conseil d'Etat. Elle a été convoquée aux assemblées générales de la noblesse de l'Agénais, du Bazadais, du Condomois; elle est inscrite dans les ordres de Malte, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur; enfin elle compte parmi ses représentants actuels un ministre des finances.

On trouve son nom écrit de *Forcade*, de *Fourcade*, de *la Forcade* et de *la Fourcade*.

La filiation de cette famille remonte à N... de Forcade, seigneur béarnais, qui vivait en 1170.

Pierre de Forcade fut au nombre des hommes d'armes de Gaston, comte de Foix, qui prirent part à la conquête des villes de Bourg et de la Baye, et guerroyaient contre les Anglais du côté de Saint-Sever (Landes) le 8 septembre 1339.

Jean de la Forcade, appelé Jean de la *Fourcade*, fut un des hommes les plus importants du Béarn. Il est plusieurs fois nommé dans les *Mémoires du maréchal duc de la Force*, ainsi que dans les lettres de la reine mère et de M. de la Force, capitaine des gardes du corps, lieutenant du roi de Béarn, vers 1606.

Les nombreuses branches de la maison de Forcade se répandirent dans le Bazadais, le Condomois, les Launes et l'Agénais.

A l'époque de la première recherche générale des usurpateurs de noblesse, Jean de Forcade, sieur de Saint-Genest, Louis de Forcade, sieur de Caubeyran, Jean-Filhastre de Forcade, sieur de Lastranencq, Mathieu, Pierre et Bertrand de Forcade, frères, écuyers, furent maintenus dans leur noblesse d'extraction, le 29 juillet 1666, par ordonnance de M. du Puy, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de Guyenne.

Etienne de Forcade, écuyer, sieur de Caubeyran, fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général de France*, registre de Guyenne, à Bazas, le 21 février 1698.

Noble Jean de Forcade de la Roquette, quatrième fils de messire Etienne de Forcade de la Grézère, fut juge de paix à Paris de 1811 à 1846, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur, et marié avec dame Louise-Catherine Papillon de Tapy, veuve en premières noces de M. Le Roy, de Saint-Arnaud, ancien préfet du département de l'Aube et chevalier de la Légion d'honneur. Mme de Forcade de la Roquette avait eu en sa première union : 1° Achille Le Roy de Saint-Arnaud, maréchal de France, sénateur, ministre de la guerre, grand écuyer de France, grand-croix de la Légion d'honneur, de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, de la réunion des deux Siciles, de l'ordre de Pie IX, de Saint-Grégoire, etc., etc., et général en chef de l'armée française en Crimée, où il est mort le 29 septembre 1854, et 2° Adolphe Le Roy de Saint-Arnaud, sénateur.

Jean de Forcade de la Roquette a laissé de son mariage un fils unique, Adolphe de Forcade de la Roquette, officier de la Légion d'honneur, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général des forêts, puis des douanes et des contributions indirectes, et plus tard ministre des finances; marié à demoiselle Joséphine-Adélaïde Fergusson, fille de Robert Fergusson, en son vivant membre de la chambre des communes de la Grande-Bretagne et du conseil privé de Sa Majesté Britannique dont il eut postérité.

Armes : *D'or, au dextrochère de carnation, armé de gueules, mouvant du bas du flanc sénestre de l'écu et*

tenant une épée aussi de gueules, surmonté de deux vaches passantes aussi du même l'une au-dessus de l'autre, la vache inférieure sans tête, qui paraît avoir été coupée par le tranchant de cette épée.

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Nous trouvons encore : *Parti : au 1 d'argent, au lion de gueules tenant entre ses pattes un arbre arraché de sinople ; en chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or ; au 2 coupé en chef d'azur à la tour d'or ; en pointe d'azur à trois étoiles à cinq rais.*

FORCEVILLE (*de*).

Ancienne famille de Picardie.

Armes : *De gueules, au sautoir d'argent cantonné de quatre merlettes du même.*

FORCRAND ou FOCRAND (*de*).

Cette famille est une des plus anciennes de la Bresse et du Bugey, attendu que son origine remonte à l'année 1278, époque à laquelle Etienne de Focrand était possessionné à Betheneins, arrondissement de Trévoux.

Le premier de la filiation suivie est Aymé de Focrand, notaire apostolique à Bourg-en-Besse, qui, en 1461, fut nommé conseiller et secrétaire d'Amé VII, premier duc de Savoie. Il laissa trois enfants qui continuèrent la postérité.

Elle a formé la branche des seigneurs de Coiselet, en Bugey, qui a pour auteur Philippe de Focrand, qui vivait en 1540.

Armes : *D'azur, à un lion d'or, au chef d'argent.*

Cimier : *Un lion d'or.*

Supports : *Deux lions du même.*

Devise : *In armis et togâ.*

FOREST (*de*). — *Voy.* Pinet de Borde de Forest.

FOREST (*des*). — *Voy.* Borde des Forest (*de*).

FORESTA (*de*).

Antoine Foresta, du lieu de Dian, sur la côte de Gênes, où ses ancêtres étaient comptés parmi les nobles, eut de sa femme, dont on ignore le nom, Christophe Foresta, qui se retira en Provence au commencement du règne de François Ier. Il acquit la baronnie de Trets, les seigneuries de Lançon et de Mimet l'an 1519, dont il prêta hommage le 16 mars 1543. Il fut maître d'hôtel ordinaire du roi et gentilhomme de M. le Dauphin. Il eut postérité de son mariage avec Pelègre de Gandulfis, et sa postérité, à partir de son fils aîné, François-Christophe, prit la particule.

Cette famille a formé les branches des seigneurs de Venel et du Castelar. Pierre de Foresta, de la branche de Venel, se maria à Marseille vers 1650 où ses descendants subsistent.

Cette famille compte plusieurs chevaliers de Malte.

Armes : *Palé d'or et de gueules de six pièces, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

Couronne de marquis.

Supports et Cimier : *Trois aigles de sable couronnées d'or.*

Devise : *A nido devota tonanti.*

Voy. Rey de Foresta.

FORESTIER (*de*).

L'ancienne et recommandable famille de Forestier, qui jouit d'une considération méritée parmi les meilleures maisons de notre pays, est originaire des Flandres. Son premier membre connu est Antoine de Forestier, chevalier, qui suivit, en 1490, Engilbert de Clèves.

Henri de Forestier, comte de Coubert, est l'un des fils de Philippe-Edmond, vicomte de Forestier, chef de la branche cadette.

La famille Bernard de Coubert s'est éteinte en la personne de Mathieu Bernard, comte de Coubert, décédé sans postérité, en 1863, laissant son nom et son titre à son neveu, Louis-Félix de Forestier, fils du vicomte de Forestier.

Armes de Forestier : *Parti : le 1 de sinople coupé, cousu de gueules ; le 2 coupé, cousu d'azur, au dextrochère de carnation, armé d'argent, orné d'or, mouvant de l'angle du chef à sénestre, et tenant une pique posée en bande avec sa banderole d'argent brochant sur le tout.*

Couronne de vicomte.

Armes de Bernard de Coubert : *D'azur, à une ancre d'argent, sénestrée en chef d'une étoile de même rayonnée d'or.*

Couronne de comte.

FORGE (*de*). — *Voy.* Sazerac de Forge.

FORGE DE ROCHEFORT (*de*).

Famille originaire d'Artois.

Armes : *De gueules, à trois trèfles d'or.*

FORGEMOL DE BOSTQUÉNARD, *alias* DE BEAUQUÉNARD.

Ancienne famille d'épée, originaire de la Marche. L'honorabilité de ses services lui valut l'anoblissement en mai 1775, et l'un de ses membres, André-Sylvain de Forgemol du Coudert, fut créé vicomte au mois de juin 1829 par Charles X.

Cette maison compte cinq chevaliers de Saint-Louis, un chevalier du Lys, plusieurs chevaliers et un grand officier de la Légion d'honneur; enfin de nombreux officiers dans le régiment de Saint-Germain-Beaupré (1650-1710), dans la compagnie d'ordonnance des gendarmes d'Artois (1748-1778), dans les gardes du corps, compagnie de Villeroy (trois frères y servaient de 1741 à 1776), dans l'armée de Condé et dans les armées de terre et de mer (1789-1884).

Alliances : De Moras, Bétolaud du Drut, de Tixières de Bois-Bertrand, Chopy de Lebet, de Puisserat.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent chargée de deux molettes d'éperon de gueules et accompagnée en pointe d'un vol d'argent, les extrémités touchant la fasce.*

FORGES (*de*).

D'ancienne extraction noble, la famille de Forges tire son nom de la terre seigneuriale de Forges, diocèse de Rennes, en Bretagne, sur les confins de l'Anjou. De là elle s'est répandue dans différentes provinces; mais la branche qui existe aujourd'hui est toujours restée en Bretagne. Elle figure dans les anciennes réformations et a été plusieurs fois appelée à faire ses preuves devant Chérin. Les titres produits devant la chambre de réformation, établie à Rennes en 1668, établissent la généalogie depuis Imbert de Forges, qui vivait au commencement du XVe siècle; mais avant cette époque, nous trouvons dans l'histoire plusieurs membres de cette maison.

Robert de Forges, témoin de la fondation de Saint-Nicolas de la Guerche, en 1115;

Guillaume de Forges, chevalier, qui vivait en mai 1340;

Le premier qui commence la filiation, Imbert de Forges, écuyer, seigneur de la Bouère, rendit aveu au seigneur vicomte de Rohan de ladite terre et seigneurie de la Bouère et dépendance, en haute, moyenne et basse justice, le 16 décembre 1441. Il servait dans la compagnie d'hommes d'armes dudit seigneur de Rohan.

Guillaume de Forges fut maintenu avec ses frères dans le titre d'écuyer, et déclaré noble d'ancienne extraction par arrêt du 26 novembre 1668.

Cette famille a fourni des officiers de terre et de mer, chevaliers de Saint-Louis.

Alliances : De la Fouais, de Costard, Le Tenour de Poulfang, de la Bouère, de Saint-Pern, Rogon de Coignel, etc., etc.

Armes : *De gueules, à l'agneau pascal d'argent.*

Couronne de marquis.

Voy. Baillon; Buchet; Lemoyne de Forges.

FORGET (*de*).

Famille originaire des environs d'Amboise, et connue depuis Pierre de Forget, secrétaire de la

reine et receveur des aides en 1523. La branche établie à Paris et en Soissonnais a produit Jean Forget, baron de Maflée, président à mortier au parlement de Paris de 1590 à 1611; Pierre de Forget, seigneur de Fresnes, secrétaire d'État sous les rois Henri III et Henri IV, intendant général des bâtiments de la couronne, conseiller des finances et commissaire royal en Provence. Celui-ci servit Henri IV avec beaucoup de zèle, régla les affaires de la religion, rédigea le célèbre édit de Nantes en 1598, et mourut en 1610 de la douleur que lui causa l'assassinat du roi. Autre Pierre Forget, seigneur de la Picardière, fut maître d'hôtel du roi, conseiller d'État, ambassadeur d'Allemagne et à Constantinople, historiographe des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit de 1600 à 1638.

La branche établie en Auvergne descend de Pierre de Forget, frère de Jean, procureur du roi, puis conseiller au présidial de Riom.

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse en 1666 sur la production de lettres de réhabilitation accordées par Henri IV le 5 décembre 1608. Ils firent hommage au roi en 1669, 1683, 1700 et 1723. Cette famille, convoquée à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Riom en 1789, a compté depuis un chevalier de Saint-Louis, en 1815, un chevalier de la Légion d'honneur, préfet du département de l'Aude en 1832.

Alliances avec les familles d'Enjobert, de Milles Arnaud, de Goy, de Bernay, de Vaire, de Beaulieu, de Fortia, etc., etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même.*

FORMEVILLE (*de*).

Famille originaire de Normandie, qui apparaît dès le XIe siècle.

En 1034, on voit figurer Goszlin le Roux de Formevile au nombre des souscripteurs de la charte de fondation de l'abbaye des bénédictins de Préaux.

En 1201, Roger de Formeville est au nombre des chevaliers et vassaux du roi.

Durant le XVIe siècle, et notamment sous Henri IV, la famille de Formeville occupe des fonctions dans l'échevinage de la ville de Lisieux.

De 1820 à 1851, Henri de Formeville, substitut, et ensuite procureur du roi à Lisieux jusqu'en 1835 et depuis cette époque conseiller à la cour d'appel de Caen.

Armes : *D'azur, à un château d'argent.*

FORMIGNY (*de*). — *Voy.* Rouxelin de Formigny.

FORNEL DE LA LAURENCIE (*de*).

Originaire des Etats romains, où elle a possédé le titre de sénateur, cette famille s'est établie en

Languedoc au XVIe siècle, et n'a pas cessé de figurer depuis cette époque parmi les familles nobles de cette province.

Sa noblesse, toute militaire et d'origine chevaleresque, a été constatée par lettres testimoniales du 7 mars 1570, puis par lettres patentes du roi Louis XIII en date du 12 février 1611.

La postérité de Jean de Fornel s'est divisée en quatre branches :

1° Celle de Limerat, éteinte;

2° Celle de la Laurencie ;

3° Celle de la Grillère, éteinte pendant l'émigration;

4° Et enfin celle de Peliac.

La seconde branche, qui est la seule subsistant aujourd'hui, s'est alliée aux meilleures familles du Périgord et de l'Angoumois. Elle est plus particulièrement connue sous le nom de la Laurencie, qui est celui d'une de ses principales seigneuries.

Armes : *D'azur, à un vol d'argent et une bordure cousue de sable.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

Nous trouvons encore : *D'or, au cerf de gueules passant une rivière d'argent à la nage.*

FORNEROD D'AVANCHE (*de*).

Famille originaire du Languedoc.

Armes : *De gueules, au pal d'or chargé de trois trèfles de sinople.*

Supports : *Deux lévriers d'argent.*

FORNIER (*de*).

Famille originaire de Languedoc, ayant formé plusieurs branches, dont les seules existantes sont celles de Clausonne, de Cluselles, de Lachaux, de Saint-Lary et de Violet.

Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux croissants de même, en pointe d'une quintefeuille aussi de gueules; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.*

FORSAN (*de*).

Cette famille, originaire de Bretagne, remonte par titres à Jean de Forsan, seigneur de Gardisseul, de Houx et de la Roche du Collier en 1689, qui épousa Marie des Landes. Elle a donné un greffier en chef de la maréchaussée générale de Guyenne, dont les fils se distinguèrent au service d'Espagne. L'un d'eux fit partie du corps célèbre des gardes wallonnes.

Armes : *De gueules, à neuf billettes d'or, possées en sautoir.*

FORSANZ (*de*).

Originaire de Gascogne, et puîné d'Hugues, seigneur de Forsanz, en Condomois, qui épousa Agnès de Montesquieu, en 1487, Pierre de Forsanz, capitaine de gens d'armes du sire d'Albret, s'établit en Bretagne, en 1487. Il y épousa Jeanne Nuz, dont il eut Gaillard de Forsanz, gouverneur de Dinan, gentilhomme de la chambre du roi François Ier.

Dans les temps modernes, un de ses rejetons fut page du roi en 1739, et un autre lieutenant des maréchaux de France en 1817.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent, à trois chouettes de sable*, qui est de Forsanz; *aux 2 et 3 d'azur, à neuf billettes d'or*, qui est de Nuz.

FORT (*du*). — *Voy.* Galbaud du Fort.

FORTIS (*de*).

Famille ancienne, originaire d'Avignon, qui jouissait des privilèges de la noblesse dans le XIVe siècle, ainsi qu'il conste par un hommage que prêtèrent Fortis de Fortis et Raymond, son frère, d'une partie de la terre de Montclar, à Robert, roi de Naples et comte de Provence. Depuis eux, on n'a plus connaissance de cette famille qu'à partir de Bertrand Fortis, juge de la cour temporelle du pape à Avignon. Jean de Fortis, son fils, vint s'établir à Aix, où il se maria le 2 mai 1549.

Il fut député à la cour, par délibération du corps de la noblesse, du 20 décembre 1557, et n'eut qu'un fils, dont les enfants continuèrent la postérité.

Armes : *D'azur, au lion d'or, rampant contre une palme du même, contourné et affronté à dextre.*

FORTON (*de*).

Famille originaire des frontières d'Espagne, mais établie dans le bas Languedoc, depuis près quatre cents ans.

Sa généalogie, dressée en 1764, remonte par titres, à l'an 1475. Cette famille a fourni deux conseillers au parlement, un président à la chambre des comptes, plusieurs officiers de tous grades, soit sur terre, soit sur mer, et deux chevaliers de Saint-Louis. Enfin par lettres patentes du 8 mars 1817, Jean-Antoine de Forton, premier président à la cour royale de Montpellier, a obtenu le titre de marquis, héréditaire dans sa famille, de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture.

Armes : *D'azur, à deux colonnes d'argent.*

L'écu timbré d'une couronne de marquis.

Supports : *Deux colonnes.*

Devise : *Fidelitas et justitia.*

FORTS (*des*). — *Voy.* Feugères des Forts.

FORTUNET (*de*). — *Voy.* Désir de Fortunet.

FOS (*de*).

Parmi les anciennes familles dont les descendants existent encore aujourd'hui en France, il en est bien peu qui puissent s'enorgueillir d'une origine plus illustre que celle de la maison de Fos, puisqu'elle descend des premiers comtes souverains d'Arles et de la Provence, alliée aux rois de la première race, qui existaient en 926. Une branche puinée, celle des vicomtes de Marseille, reçut en apanage la seigneurie et le marquisat de Fos, où ces vicomtes fixèrent leur résidence, et dont ils conservèrent le nom, comme étant celui du plus ancien domaine patrimonial de leur maison; ils y réunirent ensuite successivement les fiefs seigneuriaux de Peynier, Hyères, Toulon, La Garde, Cuers, Borme, Sigoyer, la Mole, Colobrières, et beaucoup d'autres terres situées sur le littoral.

Un service signalé rendu au midi de la France, envahi par les Maures, illustrait dès le milieu du xe siècle le nom des comtes d'Arles, vicomtes de Marseille.

Guillaume Ier, vicomte de Marseille, aïeul du marquis, seigneur de Fos, avait été assez puissant pour parvenir, avec l'aide de son frère Rotbold, à expulser les Sarrasins de la Provence et du territoire d'Hyères (du Fort Fraxinet).

Il recevait, en récompense de sa prudente et habile administration, le nom glorieux de *père de la patrie*.

Il avait épousé Blanche, fille de Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, dont il eut postérité.

Le nom de Fos, devenu celui des diverses branches issues des vicomtes de Marseille, fut définitivement adopté par Pons IV, vicomte de Marseille.

Placée au rang des familles les plus considérables de la Provence et du royaume, cette famille contracta d'illustres alliances, parmi lesquelles nous citerons celle de Robert de Fos, avec Thiburgette, fille de Guillaume de Baux, prince d'Orange, et celles qui ont uni la maison de Fos avec les Blacas, les d'Agout, les de Sault, les Parcelet, les Riquetti, les Pierrefeu, etc., etc., etc.

Non moins célèbres dans la carrière ecclésiastique que dans celle des armes, les membres de cette antique famille occupèrent, pendant trois siècles, les sièges des archevêchés et évêchés d'Arles, d'Aix et de Marseille, et Pons de Fos, son neveu, se croisèrent et accompagnèrent Raymond de Saint-Gille en Palestine. Les mêmes apposèrent leurs signatures au testament de ce prince, fait en 1105, au Mont-Pèlerin.

En se subdivisant en plusieurs branches, la maison de Fos perdit de sa richesse et de son importance.

La désastreuse époque des guerres de religion, dont eurent tant à souffrir le Languedoc et la Provence, porta un rude coup à la fortune des descendants des puissants comtes d'Arles, anciens vicomtes de Marseille et marquis de Fos.

Le malheur, en diminuant leur puissance, n'abattit point leur courage; plusieurs donnèrent à la maison de nos rois des hommes d'armes et des officiers distingués; d'autres brillèrent au premiers rang, parmi les magistrats du parlement de Toulouse; à une époque plus récente, nous voyons des membres, ou descendants de la maison de Fos parvenir dans les armées impériales aux plus hauts grades militaires.

Plusieurs siégèrent (1847) à la chambre des députés, et l'un d'eux, lieutenant général, fut un de ses questeurs. Enfin l'un des rejetons de cette famille, dont une branche est fixée à Saumur, a été admis, par bulles du 8 février 1840, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Pendant plus de huit siècles, cette maison illustre n'a pas démenti sa noble origine.

La filiation suivie et authentique de cette famille remonte à Rotbold Ier, dit aussi *Robold* ou *Robaud*, comte d'Arles, dès l'an 900; il mourut en 923. Il avait épousé N...., fille de Bozon, roi d'Arles, dont postérité.

La deuxième branche, dite des vicomtes de Marseille, issus des anciens comtes d'Arles et de Provence, a pour auteur Pons Ier, dit le Jeune, troisième fils de Bozon II, comte d'Arles, et frère de Guillaume Ier, aussi comte souverain d'Arles et suzerain de la vicomté de Marseille, qui obtint en partage ladite vicomté, sous les conditions de l'hommage à Guillaume Ier, son frère aîné, comte d'Arles, qui, en qualité de suzerain, fut placé par plusieurs auteurs au nombre et comme le premier des vicomtes de Marseille.

La troisième branche, celle des comtes de Provence, formant la seconde des vicomtes de Marseille, a pour auteur Geoffroy Ier, cinquième fils de Guillaume III, dit le Gros; il fut titré d'abord de vicomte d'Arles. Il hérita ensuite de la branche aînée, et devint vicomte de Marseille. Il mourut en 1090, en laissant postérité.

Quatrième branche des vicomtes de Marseille, dont descendent les marquis de Fos, a pour auteur Pons III, septième fils de Geoffroy Ier. Son petit-fils, Pons IV, vicomte de Marseille par indivis, fut surnommé de Fos, à cause de la terre de ce nom, qu'il possédait en propre, laquelle est située près des Martigues, dans la viguerie d'Aix, au diocèse d'Arles.

La seigneurie et le château de Fos, que les vicomtes de Marseille habitaient le plus ordinairement, les avaient constamment fait surnommer de Fos, c'est-à-dire seigneurs de Fos, et c'est ce nom qui s'est conservé à perpétuité dans les diverses branches issues des vicomtes de Marseille.

La cinquième branche de la maison de Fos, qui prend le nom et les armes de Laidet, a pour auteur Albert de Fos, premier du nom, qui vivait vers 1400.

La sixième branche est établie à Orban et à Albi et a pour auteur Libert de Fos, qui vivait vers 1550.

Des branches fixées à Castres et à Albi dérivent d'autres rameaux.

Armes : *De gueules, au lion d'or couronné de même.*

Couronne de vicomte.

Supports : *Deux lions.*

FOSSAT (*de*). — *Voy.* Saunhac de Fossat.

FOSSÉ (*de*).

Armes : *D'azur, à trois fasces d'argent emmanchées d'or.*

FOSSÉ D'ARCOSSE.



Famille de robe, originaire du Languedoc, qui vint s'établir dans l'Ile-de-France au xve siècle, après avoir passé par l'Orléanais et le Maine.

Le cadre forcément restreint de cette courte notice ne nous permet pas d'indiquer ici toutes les alliances contractées par la maison Fossé de Sargé d'Arcosse qui avait plusieurs branches. Disons seulement que la branche aînée dont nous nous occupons est alliée aux familles suivantes :

Chastelain de la Haye-Bertrand ; du Fourny ; Afforty ; de Santeuil ; de Pâris ; de Mallebranche ; Racine ; de la Fontaine (Jean) ; Bourdaloue ; de Hault ; de la Marche ; de Prencourt ; de Vermeil ; de Bouvier ; de Beurville ; comtes Charas de la Laminie ; vicomtes de Martel ; d'Hervelois de Caix ; de Dommartin ; Hennequin de Villermont ; comtes d'Hauteville de Guichaumont ; de Pasquier marquis de Franclieu ; de Mesleroy ; de Champagnac ; Bluget de la Gravière ; Héricart comtes de Thury ; Perrier de Savigny ; Tirant de Bury ; Heriot de Vroil ; de Péronne ; de Broval ; de Targny ; de Raye ; du Metz ; Rochet d'Héricourt, etc.

Depuis le commencement de ce siècle, la maison Fossé d'Arcosse a contracté des alliances avec les familles Thion de la Chaume, de Chanlaire et de Conantray.

La *France héraldique* (tome IV, p. 73) donne pour armes à la famille Fossé d'Arcosse :

D'azur, à trois faulx d'argent emmanchées d'or.

Mais, par suite d'alliances et de concessions, cette maison blasonne aujourd'hui :

Ecartelé : au 1 de sable, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de deux demi-vols, le tout du même ; au 2 d'azur à trois besants d'argent, 2 et 1 ; au 3 d'or au taureau furieux de gueules ; au 4 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe ; et sur le tout : d'argent à la bande de gueules accostée de quatre roses, tigées et feuillées au naturel, 2 en chef et 2 en pointe.

Supports : *Un lévrier d'argent colleté d'or et un lion d'or.*

Cimier : *Un lion issant d'or.*

Devise : *Pro Deo regeque florcant semper rosæ meæ.*

REPRÉSENTANTS ACTUELS :

Fossé d'Arcosse (*René*-Louis-Emilien-Léon), chef du nom et des armes, ancien officier de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, décoré des médailles commémoratives des campagnes de la Baltique et de Crimée (1854-1855), marié le 15 janvier 1867 à Alexandrine-Félicie-Lucie-*Marthe* Camus de Lagrange de Rouville, petite-fille de M. Jean Tondu du Metz, chevalier de la Légion d'honneur, représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1848, pour le département de l'Oise. — Résidences : Soissons (Aisne) et Attichy (Oise).

Fossé d'Arcosse (*André*-Félix-Alexandre-Emilien), fils du précédent, marié le 7 juin 1893 à *Jeanne*-Antonie-Laure-Marie Grévin, dont la famille, maintenue en sa noblesse en 1666, est alliée aux comtes de Foucauld, de la Haye, de Bussières, de Breuvery, de Clacy, etc. — Résidences : Soissons et Villa Sainte-Anne, à Villers-Cotterets (Aisne).

Les autres branches cadettes de cette famille n'ont pas de descendants mâles.

FOSSEUX (*de*). — *Voy.* Dubois de Hôves de Fosseux.

FOU (*du*).

Seigneur de la Roche-Guézennec et de Locmaria, de Merhoët, de Bézidel, de la Villeneuve, de la Moinerie, de la Porte, de Launay, de Kerdaniel, de la Plesse.

D'ancienne extraction, cette famille originaire de Bretagne a prouvé à la réforme de 1669 une succession de huit générations ; elle a pris part en outre aux réformes et montres de 1426 à 1562.

Le premier auteur connu est Hamon, dit Stultus, vivant en 1204 ; nous trouvons ensuite : Alain, mentionné dans des actes de 1293 et 1336 ; Rolland, écuyer dans une montre de 1378 ; Guillaume, vivant en 1426 ; un gouverneur de Pontivy en 1715,

Un membre de cette famille a été élevé à la dignité de comte en 1817.

La branche de la Roche-Quézennec s'est fondue en 1584 dans *Kerveno*, puis *Bourbon-Malause*.

Armes : *D'azur, à l'aigle éployée d'or.*

Devise : *Dieu, l'honneur.*

FOUACHE DE BOULAN D'HALLOY.

Cette maison, originaire de Picardie, est connue depuis 1335, et a toujours rempli de hautes fonctions.

Armes : *D'azur, à un lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

FOUBERT.

Normandie; seigneurs de Beuzeville, de Pallières, de Laize, d'Anisy et autres lieux.

La tradition place au nombre des compagnons du fameux Rollon le premier auteur connu de la famille Foubert, en Normandie, dont un des descendants accompagna, en 1066, le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre.

D'après l'abbé Milly, le Foubert, compagnon de Rollon, se serait établi dans le Cotentin, où sa postérité a longtemps existé jusqu'au règne de Richard III, duc de Normandie. On trouve un Pierre Foubert sous le règne de Robert le Diable, en 1030.

Cette famille a fait enregistrer ses armoiries en vertu de l'édit de 1696, à l'*Armorial général*, registre de la généralité de Caen, par Jeanne-Julienne, veuve de Guillaume Foubert, écuyer, seigneur de Beuzeville.

Par suite de la dispersion de ses papiers, la famille Foubert ne peut établir sa filiation non interrompue qu'à partir de Rolland Foubert, dont l'arrière-petit-fils, Guillaume Foubert, vivait vers l'année 1580 et fut la tige de la branche des Foubert, seigneurs de Beuzeville, la seule qui se soit conservée jusqu'à nos jours.

Lors des recherches de 1666, la famille justifia de ses titres de noblesse, et fut maintenue dans son ancienne noblesse.

Armes : *D'argent, à la fasce d'azur chargée d'un léopard d'or.*

Supports : *Deux léopards d'or.*

Couronne de comte.

FOUCAUCOURT (*de*). — *Voy.* Morel de Foucaucourt.

FOUCAUD (*de*).

Périgord, Limousin, Guyenne, Berry, Bretagne, Anjou, France.

Cette maison remonte à Jean de Foucaud, un des barons de l'armée de Guy de Montfort, dans la guerre contre les comtes de Toulouse et les Albigeois, mort en 1220. Elle a donné deux viguiers de Toulouse, des conseillers et présidents au parlement et plusieurs chevaliers de Malte.

Armes : *D'or, au lion de gueules.*

FOUCAUD D'AURE (*de*).

Famille originaire du Languedoc, sur laquelle les renseignements font défaut.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au lion rampant d'or ; au chef d'or, chargé de trois molettes d'éperon de sable*, qui est de Foucaud ; *aux 2 et 3 d'argent, à trois pals de gueules*, qui est d'Aure.

FOUCAULD ou FOUCAULT (*de*).

Cette famille est originaire du Périgord. Le premier auteur connu est Raymond Foucaut qui vivait en 950. De nombreuses branches se sont depuis détachées du tronc. La branche principale de Lardimalie s'est éteinte au commencement du siècle en la personne du marquis de Foucauld de Lardimalie, qui a joué un rôle important comme orateur de la noblesse aux Etats généraux.

La branche la plus proche, de Blis, de la Renaudie, a relevé le titre porté actuellement par le marquis Arnaud de **Foucauld**, qui habite le château de Bridoire par Bergerac (Dordogne).

Parmi ceux qui ont illustré cette branche figurent Jean de Foucauld, échanson du roi Charles VI, et Jean de Foucauld, compagnon d'Henri IV, qui lui a adressé un grand nombre de lettres fort intéressantes en témoignage de son estime et de son amitié. (La famille possède ces lettres.)

Après le marquis Arnaud de Foucauld, vient le comte Aymar de **Foucauld de Dussac** qui habite le château d'Aigueperse en Limousin. Son frère habite le château de Dussac.

La branche de **Pontbriand** est représentée par le comte Louis de **Foucauld**, commandant breveté d'état-major, attaché militaire à Berlin, et par le vicomte Charles de **Foucauld**, ancien officier, explorateur du Maroc (très connu dans le monde géographique) et aujourd'hui trappiste à Alexandrette (Syrie).

La branche de Miradoux, Hautvillars, d'Insèches, de Jarzé, est représentée par le marquis de **Foucault de Jarzé** demeurant château de Lorgerie, par Villaines-la-Juhel (Mayenne).

Le marquisat a été constitué sur la tête du bisaïeul du représentant actuel, maréchal des camps et armées du roi, par lettres patentes d'octobre 1781, enregistrées le 4 mars 1782.

Par le Cte de **Foucault**, ancien préfet, cousin germain du précédent, demeurant à Paris, 9, rue Montaigne. Cette branche s'est détachée du tronc vers 1300.

De cette branche s'est détaché le rameau des **Foucault de la Loë**, représentée par Jules **de Foucault de Calais.**

Parmi les branches existantes nous trouvons encore celles des d'Orouy, des Hastes, de Souastre, de Recourt, représentée par : le comte Léopold de **Foucault**, capitaine de vaisseau ; et celle des de Thouly de Dollignon, représentée par le comte Camille de **Foucault**, à Aï (Marne).

Ces deux dernières branches se détachèrent très probablement des Foucault de Saint-Germain en 1450.

Parmi ses plus illustres représentants, figure Antoine de Foucault, lieutenant général, tué à Turkeim en 1675, très apprécié du maréchal de Turenne.

La branche des Saint-Germain Beaupré, détachée du tronc à la fin du XIe siècle, est celle qui a le plus contribué à l'illustration de la famille.

On distingue d'abord deux croisés sous Louis IX (il y en a deux également dans la branche principale; l'un d'eux, Bertrand, figure à la salle des croisades comme ayant pris part à la troisième croisade).

Un Foucault du Merle, ou de Marles, est cité par Joinville comme ayant pris une part active à la bataille de Mansourah. Viennent ensuite plusieurs Guy Foucault, gouverneurs de la Marche, chambellans du roi, un compagnon de Jeanne d'Arc; puis Gabriel, qui épousa Marie Stuart, reine d'Ecosse, au nom du roi François II; Gaspard, gouverneur d'Argentan pour le roi de Navarre; d'autres lieutenants généraux, le *maréchal de France* Louis, comte de Foucault du Dognon (1653); son frère, gouverneur de la Marche, etc., etc.

Toutes ces diverses branches ont été maintenues dans leur noblesse par une grande quantité de lettres patentes royales qu'il serait trop long d'énumérer.

Les preuves des seize quartiers ont été faites à plusieurs reprises.

Enfin une glorieuse tradition relie le pape Clément IV, Guy Foucault, à la branche de Saint-Germain (1263-1268).

Les auteurs attribuent presque tous une origine commune aux Foucault et aux la Roche-Foucault (seigneurs de la Roche). A la salle des Croisades figure un écusson Foucault de la Rochefoucault.

Une autre tradition établit que le premier seigneur de Saint-Germain-Beaupré serait un cadet de la maison de Mortemart, Rochechouart.

Les armes des Foucauld sont :

D'or, au lion sommé de gueules.

Couronne de marquis.

Supports : *Deux lions.*

Mais la branche de Saint-Germain a adopté depuis saint Louis, pour services rendus au roi : *D'azur, aux fleurs de lis d'or sans nombre* (armes portées par le pape Clément IV).

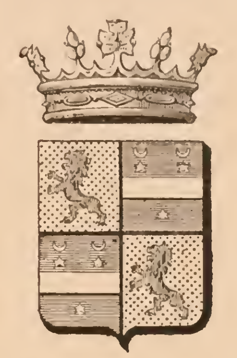
Les de la Loë portent : *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon du même, les deux en chef accostant un croissant d'argent.*

Les Foucault d'Orouy, des Hastes, etc., portent : *D'or, à la croix ancrée de sable soutenue par deux lions du même, lampassés et armés de gueules.*

Supports : *Deux sauvages armés de massues.*

Cri : *Ores à cule.*

Couronne de comte.



La branche de Jarzé porte : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4 *d'or, au lion morné de gueules,* qui est de Foucault du Périgord ; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles, les deux en chef surmontées d'un croissant d'argent,* qui est de Foucault de Bavière.

Il existe à Milan un comte de Foucault de Daugnon qui serait le dernier représentant d'une branche cadette de Saint-Germain Beaupré.

FOUCHÉ D'OTRANTE.

Fouché (Gustave-Armand, comte), duc d'**Otrante**, né à Paris le 18 juin 1840, fils du duc Athanase, né à Paris le 25 juin 1801 ; ancien capitaine aide de camp de feu le roi Charles XV de Suède, écuyer du roi; marié : 1° à Stockholm le 2 mai 1865, à Augusta, baronne Bonde; 2° à Londres le 5 juillet 1873, à Thérèse, baronne Stedingk, née à Stockholm le 30 janvier 1837, dame d'honneur de la princesse de Galles.

Enfants : Du premier lit : Adélaïde-Auguste, née à Paris le 2 mai 1866.

Du second lit : Charles-Louis, comte d'Otrante, né au château d'Elghaumas le 21 juin 1877.

Sœur : Pauline-Ernestine **Fouché d'Otrante**, née le 25 juin 1839; mariée le 7 novembre 1861 à Ture, comte Bielke, ancien capitaine de cavalerie suédois.

Tante : Joséphine Ludmille **Fouché d'Otrante**, née à Ferrières, en 1803; mariée à Paris en 1827, à Adolphe, comte de Thernes, colonel; veuve le 3 juillet 1849.

FOUCHER DE BRANDOIS (*de*).

Famille noble du Poitou, divisée en plusieurs branches : celle des seigneurs des Herbiers, celle des seigneurs de Thénies, enfin celle des barons de Brandois, qui est devenue l'aînée par l'extinction des autres.

Le nom de Foucher est connu dès le Xe siècle. Il y eut un Foucher qui partit pour la première croisade.

Cette famille a fourni plusieurs officiers des armées du roi, des chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis et de Saint-Michel.

Armes : *De sable, au lion d'argent.*

FOUCHER DE CAREIL (*de*).

Ancienne maison originaire de Bretagne, laquelle descend des comtes de Rays, qui florissait dès le XIVe siècle.

L'*Histoire de Bretagne*, tome Ier, fait mention de Foucher, évêque de Nantes, qui vivait en 873.

La filiation suivie remonte à Guillaume de Foucher, sieur du Boisrondeau, vivant vers la fin du XIVe siècle.

Louis-François de Foucher, chevalier, seigneur du Perray et de Careil, fut conseiller au parlement de Bretagne en 1735.

ARMES : *De sable, au lion d'argent.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

Couronne de comte.

FOUCHÈRES (*de*). — *Voy.* BIGAULT DE FOUCHÈRES (*de*).

FOUCHIER (*de*).

Cette maison, d'ancienne extraction, est originaire du Poitou; son nom s'est écrit : *Fulcherius*, *Focherius*, *Fouschier*, *Fouscher*, *Foucher*, et enfin *Fouchier*, orthographe qui a définitivement prévalu depuis deux siècles; dès les Xe et XIe siècles on trouve un grand nombre de seigneurs du nom de *Fulcherius* dans les environs de Loudun, où la famille Fouchier a possédé jusqu'à nos jours plusieurs terres féodales.

Cette maison, distinguée par ses alliances, ses services civils et militaires, et par son attachement à la foi religieuse et politique de ses ancêtres, a formé quatre branches, dont la filiation est exactement établie depuis le XIVe siècle, et qui commence à Edouard-François de Fouchier de Pontmoreau, vivant en 1787, représentant de la branche aînée.

ARMES : *D'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Nous trouvons une autre famille du même nom originaire de Touraine qui porte : *D'argent, au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules.*

FOUCQUES D'ESMOUVILLE (*de*).

Famille originaire de Picardie. Pierre Foucques, écuyer, seigneur de Bouval, de Tœufles, etc., conseiller au parlement d'Abbeville, conseiller secrétaire du roi, fut mayeur d'Abbeville en 1740.

ARMES : *D'or, à trois foulques* ou oiseaux de marais *de sable, huppés du même, becqués et membrés de gueules, posés 2 en chef et 1 en pointe.*

FOUDRAS (*de*).

Le nom de cette maison du Lyonnais est écrit dans les anciens titres *Fudra*, *Fodra*, *Feydra*, *Foldras*, *Fouldras* et ensuite *Foudras*.

On trouve un Foudras en 953 qui fit un don à l'abbaye de Savigny, près Lyon, et un autre Foudras (*Foldraduy*) qui donna, en 976, à la même abbaye, un champ, une vicairie, des vignes et un pré, situés dans le Lyonnais.

La filiation suivie remonte à Hugues de Foudras, premier du nom, qualifié *miles*, qui vivait en 1080.

Cette famille a formé plusieurs branches : celle des seigneurs de Courcenay, seconde branche des seigneurs de Courcenay, des seigneurs de Morlan, de Beaulieu, de Foudras-Bouillon, de Foudras Saint-Uruge, dite Demigny; de Foudras-Souternon et Contençon, et de Rontalon, le Pin, etc.

Elle a fourni à notre armée plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis.

ARMES : *D'azur, à trois fasces d'argent.*

SUPPORTS : *Deux anges vêtus en lévites.*

CIMIER : *Un troisième ange tenant cette devise :* Sunt mihi in custodiam.

FOUGÈRE (*de*). — *Voy.* TERRASSON DE FOUGÈRE.

FOUGÈRES (*de*).

Ancienne baronnie, ville et château, apanage des puînés de Bretagne.

Méen, fils de Béranger, comte de Rennes, mort en 1029; Raoul, sénéchal de Bretagne (1154), se croisa en 1100 et mourut dans cette expédition; Raoul III, croisé en 1240 et 1248; dame de Fougères, femme, vers 1222, d'Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême.

ARMES : *D'or, à une plante de fougère de sinople.*

FOUGÈRES (*de*). — *Voy.* CRUBLIER DE FOUGÈRES.

FOUGEROLLES (*de*).

Seigneurs de Cours, des Boulles, de Varennes.

Châtellenies de Bourbon, d'Hérisson, de Montluçon.

ARMES : *D'argent, à trois canettes de sable et une bordure de même.*

Autre maison du même nom, seigneur de Paray-le-Viel.

Châtellenie de Moulins.

ARMES : *D'azur, au chevron accompagné en chef de deux roses, et, en pointe, d'une plante de fougère, le tout d'or.*

FOUGEROUE (*de*). — *Voy.* GRELIER DE FOUGEROUE.

FOUGEROUX (*de*). — *Voy.* DU HAMEL DE FOUGEROUX.

FOUGEROUX DE CAMPIGNEULES.

Armes : *De sable, à l'aigle d'or à deux têtes éployée : à trois rameaux ou feuilles de fougères, aussi d'or, issants entre les têtes de l'aigle.*

FOUGIÈRES (*de*).

Famille noble originaire du Bourbonnais qui remonte à Etienne, seigneur de Fougières, qui vivait vers 1400, marié à Alix, dame d'Oingt, en Mâconnais, dont il eut postérité.

Un de ses descendants, Claude de Fougières, baron d'Oingt, fut tué à la bataille de Cérisoles, le 20 avril 1544. Il laissa postérité. Son fils, Marie-François de Fougières, fut gouverneur des enfants de France, maréchal de camp et premier maître de M. le comte d'Artois.

Armes : *D'azur, au chef losangé d'or et de gueules de deux traits.*

D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de quatre étoiles, 1 en chef et 3 en pointe.

D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de quatre molettes d'éperon d'or, 1 en chef et 3 en pointe, les dernières 2 et 1.

FOUILHAC DE PADIRAC.

Cette famille est avantageusement connue en Quercy depuis plusieurs siècles, mais les ravages que les guerres ont causés au xvie siècle, ne nous permettent pas de remonter sa filiation au delà du commencement du xviie siècle.

Pierre de Fouilhac, avocat, seigneur de Padirac et de Vernèdes, fut élu capitoul de Toulouse en 1758.

Le sieur de Fouilhac est mentionné dans un jugement du tribunal des maréchaux de France, rendu à Paris le 31 juillet 1775.

Armes : *D'azur, à une bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même* (*Armorial officiel de* 1696), l'écu timbré d'un casque de chevalier armé de ses lambrequins.

FOULERS DE RELINGUES (*de*).

Il y avait, à la fin du xviie siècle, un officier du nom de Foulers, mayor de la ville de Béthune. Sa veuve, née Meuche, ne possédant pas d'armoiries ou ayant négligé de les produire, d'Hozier lui donna pour blason : *D'or, au sautoir de gueules, chargé de cinq billettes d'argent.*

Louis de Foulers de Relingues fut député, conseiller général du Pas-de-Calais et chevalier de la Légion d'honneur. Veuf d'Alexandrine Laurens de Waru, il maria, le 14 octobre 1868, sa fille Hermine avec André Laurens de Waru, fils du régent de la Banque. Il habitait le château de Philomèle, près Lillers. Le nom de Relingues est celui de la localité où est situé ce manoir.

Armes : *Ecartelé : au 1 des comtes militaires ; au 2 de sinople, à l'étrier d'or ; au 3 de gueules, au pélican d'argent avec sa piété de même ; au 4 de sable, au bouclier d'argent.*

FOULONGNE (*de*). — *Voy.* Couderc de Foulongne.

FOUQUET (*de*).

Famille que des traditions et des notes qui nous ont été communiquées disent être originaire de l'Anjou.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches.

La première a pour auteur Georges Fouquet, seigneur de Mesnil-Bouteiles, à quatre lieues d'Angers, des Douvres et de Bois-Garnier, qui vivait vers le milieu du xive siècle.

Un de ses descendants, Frédéric-Philippe de Fouquet, seigneur de Massougnes, né le 6 février 1657, épousa le 12 juillet 1685, demoiselle Marie Servant, dont il eut postérité.

René-Jacques-Michel de Fouquet, seigneur de Massougnes, chevalier de Saint-Louis, né le 17 février 1771, entra dans le régiment de la reine le 13 juillet 1788, émigra en janvier 1792, servit à l'armée des princes comme volontaire ; passa à l'armée de Condé, fut classé dans la compagnie n° 1 des chasseurs nobles, et blessé à Oberkamlach le 13 août 1796 ; rentré en France, il épousa Mlle Geneviève-François Marreau de la Bonnetière, dont il eut postérité.

La deuxième branche est celle des seigneurs de la Touche, qui commence au 7e degré de la branche précédente, vers 1290, et la troisième branche est celle des seigneurs de la Gravière.

Armes : *De gueules, à deux chevrons d'argent accompagnés de trois coquilles de même, 2 et 1.*

Frédéric-Philippe de Fouquet, seigneur de Massougnes, portait : *De gueules, à cinq merlettes d'or, posées en barre.*

FOUQUIER D'HÉROUEL.

Famille originaire de Picardie.

Armes : *De sable, à un sautoir d'or écartelé d'argent.*

FOUQUIÈRES (*de*). — *Voy.* Becq ; Doresmieux ; Malet de Fouquières (*de*).

FOUR D'ANTIST (*du*).

Noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bigorre.

Antoine du Four, seigneur de Montastruc, épousa, vers l'an 1400, Perrette de Grossolles, fille de Bernard de Grossolles, deuxième du nom, chevalier, vicomte de Montgaillard, seigneur de Gensac et de Saint-Martin, et de Séquenville, sa deuxième femme.

Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs de cavalerie et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois croisssants d'argent ; au chef d'or, chargé de trois glands de sinople ; au 2 de gueules, à une montagne de six coupeaux d'argent, mouvante du bas de l'écu ; au chef de même, chargé de trois étoiles d'azur ; au 3 d'argent, à trois merlettes de sable.*

Couronne de marquis.

Tenant et Support : *Un sauvage et un lion.*

FOUR DE LA THUILLERIE (*du*).

Famille de Normandie, élection d'Argentan, anoblie en 1597.

Armes : *D'argent, au chevron de sinople, accompagné de trois roses tigées de sinople, 2 et 1.*

FOURCAUD (*de*).

Originaire de Guyenne, ayant possédé la seigneurie de Pavant.

Armes : *D'argent, à un four enflammé de gueules, surmonté de deux lionceaux affrontés de sinople.*

Voy. Boussès de Fourcaud (*de*).

FOURCROY (*de*). — *Voy.* Floucaud de Fourcroy.

FOUREAU DE LA TOUR.

Armes : *D'argent, à deux bandes d'azur engrêlées de gueules.*

FOURIER DE BACOURT.

Famille originaire de Lorraine, province où elle réside encore de nos jours.

Le premier connu de cette famille est Dominique Fourier, officier de l'État de la grande-duchesse de Toscane, vivant en 1591.

François-Godefroy-Fourier de Bacourt, fut avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, jusqu'à la Révolution ; a épousé par contrat du 21 février 1786, Marie de Mailliart, dont postérité.

Cette famille compte des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à trois bandes d'or ; au chef d'argent chargé d'une tête de lion arrachée de gueules, accostée de deux roses du même, pointées d'or.*

FOURMESTRAUX SAINT-DENIS (*de*). — *Voy.* Guisland.

FOURNAS (*de*).

Famille originaire du Lyonnais, anoblie en 1615, actuellement établie en Languedoc, en Dauphiné et en Bretagne, ayant possédé les seigneuries de la Brosse, de Fabrezan, de Truilhas, de Belleforest. Elle remonte à Fournas, seigneur de la Brosse, dit le *capitaine de la Brosse*, vivant sous les rois François Ier et Henri II, qu'il servit avec la plus grande distinction. Elle a formé deux branches : de la première est Jean-Louis-Godefroy de Fournas-de-Terreneuve, né le 6 avril 1715. Chevalier de Saint-Louis et capitaine dans le régiment de la reine-cavalerie. Il assista aux batailles de Rosbach, de Crevelt, de Bergen, etc., et se retira du service en 1761, avec une pension du roi.

De la seconde branche établie en Languedoc, était Charles de Fournas de la Brosse né le 11 juin 1716.

Il quitta le service en 1746, pour épouser le 12 juin de la même année, Joséphine-Gabrielle de Gailhac, dont il eut postérité.

Armes : *D'argent, à trois fasces d'azur, au griffon ailé d'or onglé, langué et couronné d'azur, brochant sur le tout.*

FOURNEL (*de*). — *Voy.* Lastic de Fournel.

FOURNÈS (*de*). — *Voy.* Faret de Fournès.

FOURNET DE VAUX (*du*).

Famille originaire de Bretagne.

Armes : *D'argent, à trois pelles de four de gueules.*

FOURNIER DE BELLEVUE.

Famille ancienne, originaire du Berry.

Hugues de Fournier, chevalier, vivait en 1270, et commence la filiation suivie de cette maison.

Cette famille a formé la branche des seigneurs de Varennes, de laquelle est issue celle de Fournier-de-Bellevue, qui a pour auteur Pierre de Fournier-de-Bellevue, écuyer, quatrième fils de Jean-Jacques-Julien Fournier-de-Varennes, et de Marie-Thérèse de Fournier-de-Bellevue, sa cousine germaine ; il fut d'abord page du roi en 1725, enseigne au régiment des gardes françaises en 1727, capitaine de cavalerie en 1743, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1750, mort le 19 décembre 1755, laissant postérité.

Cette branche a fourni plusieurs officiers distingués de terre et de mer, et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *De sable, au chevron d'argent.*

FOURNIER DE BOISAIRAULT D'OYRON.

Famille originaire d'Angers, où ses membres ont rempli les premières places de la magistrature et obtenu une position des plus honorables.

Cette famille a été confirmée dans sa noblesse d'après les lettres patentes obtenues par Pierre-Jacques Fournier de Boizerault d'Oyron.

La filiation suivie commence à Pierre Fournier, avocat à Angers, qui fut appelé à prendre part, en 1508, à la réformation de la coutume d'Anjou. Il était échevin de la ville d'Angers en 1494, et avait été élu maire de cette ville en 1503. C'est de lui que date la noblesse de sa famille, la mairie d'Angers anoblissant, en vertu des lettres patentes du roi Louis XI, du mois de juin 1474, qui conféraient la noblesse aux maires de cette ville.

La noblesse de cette famille fut confirmée en 1755, en la personne de Pierre-Jacques Fournier, seigneur de Boizerault, mousquetaire du roi dans la deuxième compagnie.

Cette famille compte plusieurs officiers de nos armées, chevaliers des ordres du roi.

Armes : *D'azur, à la bande engrêlée d'or, accostée de deux étoiles d'argent, l'une en chef et l'autre en pointe.*

Nous trouvons encore : *De gueules, à la bande denchée d'or, accostée de deux molettes d'éperon* (*alias* deux étoiles) *de même.*

La branche aînée (celle de Bretagne) étant éteinte, le *champ de gueules* de son écu a été repris par la branche cadette, qui brisait *d'azur.*

FOURNIER DE LA BARRE ET DE SAINT-AMANT.

Armes : *D'azur, à deux chevrons d'argent accompagnés en pointe d'une étoile d'or ; au chef du même, chargé de deux roses de gueules.*

FOURNIER DE SAINT-MAUR.

Seigneurs des Roches, du Bignon, de Kervéguen, de la Ville Davy, de Trélo, du Petit Bois, du Val Hamon, de Pellan, des Granges, de l'Espinay, de Saint-Maur, de Beauregard, etc.

D'ancienne extraction, elle justifia, à la réforme de 1669, d'une suite de huit générations. Maintenue en 1708, prit part aux montres de 1448 à 1513.

Nous trouvons : Adam, dans une montre d'Olivier de Clisson en 1370 ; Edouard, marié en 1443 ; un conseiller au parlement en 1775 ; un maréchal de camp en 1815.

Armes : *D'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or ; à la bordure engrêlée de sable, chargée de huit besants d'or.*

Devise : *Nec tactus abibis*

FOURTOU (*de*). — *Voy.* Bardi de Fourtou.

FOUSSEMAGNE (*de*). — *Voy.* Reinach de Foussemagne (*de*).

FOY (*de*).

Famille originaire du Lyonnais ayant possédé les seigneuries de Saint-Maurice, Troissereux, Beaulieu, etc.

Comte palatin, conseiller d'Etat, président honoraire à la cour des monnaies de Lyon au XVIIIe siècle.

Armes : *D'azur, à une foy d'or.*

Devise : *Justus ex fide vivit.*

Nous trouvons encore : *D'azur, semé d'étoiles d'argent, à la barre du même brochante sur le tout et chargée de trois tourteaux de sable.*

FRABOULET DE KERLÉADEC.

Famille originaire de Bretagne.

Armes : *De gueules, à deux haches d'argent adossées ; au chef d'or.*

FRADEL (*de*).

Seigneurs de Rougère, du Lonzat, de la Jarrie, de Ras, d'Isserpent, de Silly, Sauligny, de Pierrefitte ; comtes de Fradel.

Châtellenies de Billy, de Verneuil.

Armes : *De sinople, au rencontre de cerf d'or, accompagné en chef d'une étoile, en pointe d'un croissant, et aux flancs de deux étoiles, le tout d'argent.*

FRADIN DE BELABRE.

La maison de Fradin est une ancienne famille de la Saintonge, transplantée en Poitou ; sa filiation suivie remonte au commencement du XVe siècle. Elle doit sa noblesse aux charges municipales remplies par ses premiers auteurs à Saint-Jean-d'Angély, par application d'un édit du roi Philippe-Auguste de l'an 1206, renouvelé par un édit de Charles VI, de l'année 1393, qui octroya cette faveur aux maires de ladite ville et à leurs descendants mâles, en considération de la fidélité et de l'attachement que la ville avait montrés aux rois de France, pendant les guerres avec les Anglais. La généalogie de cette famille commence à Ambroise Fradin, seigneur de Bessé, qui vivait en 1409.

Charles Fradin, seigneur de Châtain et de Belabre, fut conseiller du roi et lieutenant général au siège de Civray, en 1676.

Charles Fradin, troisième du nom, fut le premier qui ajouta à son nom celui de Belabre ; il était l'arrière-petit-fils du précédent.

Armes : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois raisins de sable, tigés et feuillés de sinople.*

FRAGUIER (*de*).

Anciens seigneurs de Malestroit, de Long-Perrier, de Quincy et autres lieux.

Cette famille possède dans ses archives les preuves d'une filiation directe remontant à Nicolas Fraguier, qui remplissait, en 1418, les fonctions d'auditeur à la chambre des comptes.

Plusieurs membres de cette famille ont occupé des emplois très élevés et plusieurs officiers des armées du roi dont plusieurs morts sur le champ de bataille depuis plusieurs siècles; la famille Fraguier est partagée en deux branches.

Elle a contracté des alliances avec les familles de Thou, de Neuville, de Maxilly, de Catinat, de Créqui, de Montebise, etc.

Armes : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagné de trois grappes de raisin d'or, deux en chef et une en pointe.*

Couronne de marquis.

FRAIN DE LA VILLEGONTIER.

Famille originaire de Bretagne.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent accompagné en chef de deux têtes de bœuf d'or, et, en pointe, d'un croissant du même.*

FRAISNAUD DE LA MOTTE. — *Voy.* Horric du Fraisnaud de La Motte.

FRAISSINET (*de*). — *Voy.* Roux de Fraissinet.

FRAISSINETTE (*de*). — *Voy.* Brugerolle de Fraissinette.

FRAIX DE FIGON.

Famille originaire du Languedoc.

Armes : *De gueules, au sautoir d'argent ; au chef du même, chargé de trois étoiles mal ordonnées de sable.*

FRAMERY (*de*). — *Voy.* Bazil de Framery.

FRAMOND (*de*).

La maison de Framond, seigneurs de la Framondie, *alias* Faramond, dans quelques titres du XIII[e] siècle, est originaire du Rouergue, et connue depuis Hugues Faramond, qui vivait en 1265. Elle fit plusieurs branches, dont une établie en Gévaudan vers 1660, y est encore représentée de nos jours. Guy de Faramond, qui descendait d'Hugues au cinquième degré, fut père d'Hugues, seigneur de la Framondie, auteur de la filiation prouvée devant M. de Bezons.

Armes : *Bandé d'argent et de gueules de six pièces, parti de gueules au lion d'or ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

FRANC (*de*). — *Voy.* Meynard de Franc.

FRANC DE FERRIÈRE.



Les Franc de Ferrière sont originaires des environs de Lalinde, en Périgord, où ils possédaient depuis une époque très reculée la terre seigneuriale de Ferrière.

Ayant embrassé le protestantisme, ils prirent part à divers épisodes des guerres qui désolèrent la France durant les XVI[e] et XVII[e] siècles. L'un des membres de cette famille figura du côté des huguenots à la bataille de Coutras, avec son beau-frère, Faure de la Sablière, et son parent, le vaillant Métivier, qui y fut anobli par Henri de Navarre.

En 1647, Jacques de Ferrière, surnommé Macheroses, fut premier consul de la ville alors relativement importante de Lalinde; son fils François fut deuxième consul de la même ville en 1669.

Après la révocation de l'édit de Nantes, un cadet de la famille, le sire de Platial, alla combattre dans les Cévennes; d'autres membres s'expatrièrent et se réfugièrent notamment les uns en Hollande et en Angleterre, les autres à l'île Maurice.

Pendant la Révolution, Jacques Franc de Ferrière s'enrôla volontairement et fit la campagne d'Espagne.

Cette famille est alliée notamment aux du Sénal, de Meslon, de Ternes, Faure de la Sablière, Métivier, Boyer, de la Poyade, de Lavermondie de Lortal, Brunet de Courson et Taupier-Létage.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à une tête de cerf de profil d'or ; aux 2 et 3 d'argent, à un cep de vigne de sinople fruité de sable.*

L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins.

Branche aînée

1° **Dénois de Ferrière**, marié à Emilie Brunet de Courson, dont postérité, Ch[au] du Valladoux (Dordogne).

2° **F.** (Anne *de*), mariée à M. Biget, avocat, dont un fils, Ch[au] de Fayolles.

Branche cadette

1° **Franc de Ferrière** (Daniel), avocat, marié avec Mlle Taupier-Létage, Chau de Vidasse (Gironde).

2° **F. de F.** (Georges), sous-commissaire de marine, à Bordeaux.

3° **F.** (Blanche *de*), mariée à Julien Viaud (Pierre Loti), lieutenant de vaisseau, membre de l'Académie française, dont un fils.

FRANCE (*de*).

Seigneurs de Montagne, en Champagne, marquis de Noyelles, comtes d'Hezèques, barons de Vaux, en Artois, famille originaire du village de Crugny, en Champagne, et dont l'anoblissement est postérieur à l'an 1540.

Armes : *Fascé d'argent et d'azur ; l'argent, charge de six fleurs de lis de gueules. — D'argent, à trois fleurs de lis de gueules. — D'azur, à trois croissants d'or.*

Voy. Landal de France.

FRANCE-MANDOUL (*de*).

Armes : *Ecartelé: aux 1 et 4 d'argent, au lion rampant de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'or ouverte et maçonnée de sable, et surmontée d'un fer de lance d'argent.*

FRANCHESSIN (*de*).

Originaire du Vivarais, province de Languedoc, où elle était en possession de l'état nobiliaire depuis une époque très reculée, la maison de Franchessin s'est répandue dans le Dauphiné, et a formé diverses branches, dont une, celle des seigneurs du Bret, a passé, par mariage, en Lorraine, en 1736.

Dès la première moitié du xive siècle, le nom de Franchessin figure parmi ceux de la haute noblesse du Languedoc.

A partir de 1383, il y a une lacune dans la filiation, les titres domestiques ayant été pour la plupart détruits dans les guerres de religion du xvie siècle et dans les autres guerres auxquelles les Franchessin ont pris une part active et glorieuse, ainsi que l'attestent de nombreuses lettres du connétable de Montmorency, du duc d'Angoulême, etc.

Au xvie siècle, on retrouve, dans le Vivarais et dans la partie du Dauphiné limitrophe du Languedoc, plusieurs membres de cette famille formant

alors deux branches. La branche cadette seule subsiste ; établie en Lorraine, elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Armes : *D'azur, à cinq têtes de barbet d'argent arrachées, posées 3 et 2.*

Supports : *Deux lions.*

Couronne de comte.

FRANCHET D'ESPÉREY.

Claude Franchet, de Pontarlier, anobli en 1551, est l'auteur de cette famille, qui a été reçue à Malte et cinq fois à Saint-Georges, de 1688 à 1816.

Charles-Ignace Franchet de Rans, conseiller au parlement de Besançon, obtint l'érection en marquisat, sous le nom de Franchet, de diverses terres, en 1745. La famille Franchet d'Espérey prétend être une branche cadette de celle-ci.

Alliances : de Maillot, Damedor, de Poutier, Mareschal, Marquis, de Chaillot, etc.

Armes : *D'azur, à la tête de cheval d'argent, lampassée de gueules.*

FRANCHEVILLE (*de*).

Famille d'ancienne extraction noble, originaire d'Ecosse, et fixée en Bretagne depuis l'an 1442.

Le premier connu de cette famille est Pierre de Francheville, chevalier, seigneur de Trémelgon qui vint en Bretagne en qualité d'officier de la cour d'Isabeau, fille de Hamois, roi d'Ecosse, et femme du duc de Bretagne, François Ier. Il était son échanson, charge considérable dans ce temps-là. Il prit des lettres de naturalité et de confirmation de noblesse qui lui furent accordées, par lettres patentes du duc François II, données à Nantes le 19 janvier 1447. Il servit également le duc dans ses armées et se distingua à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488, où il fut fait prisonnier. Il mourut en 1505, laissant postérité de Marguerite de Trélan.

Cette famille a fourni à nos armées plusieurs officiers de marque et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur chargé de trois billettes percées d'or.*

FRANCHIMONT (*de*). — *Voyez* Crahay de Franchimont.

FRANCLIEU (*de*). — *Voy.* Pasquier de Franclieu.

FRANÇOIS DU TEMPS.

Famille originaire de Fontenay-le-Comte, où elle a rempli les charges municipales les plus honorables.

Filiation suivie depuis Vincent-François, qui vivait vers 1500.

Pierre-François, neveu du précédent, seigneur du Temps, fut le premier qui prit le nom de du Temps, d'une propriété qu'il possédait en la paroisse de Chaillé-les-Marais; il était licencié ès lois, conseiller du roi en l'élection de Fontenay, maire et capitaine de cette ville. Il quitta l'étude pour l'épée et prit parti pour le roi de Navarre sous les ordres du prince de Condé, qu'il suivit à la prise de la Fère (1580), où ils furent ensuite assiégés par le maréchal Matignon.

La ville ayant capitulé, du Temps se retira à Fontenay-le-Comte, où il fut nommé conseiller du roi en l'élection de Fontenay, et plus tard maire de cette ville. Pendant qu'il était revêtu de cette dignité, Henri IV passa dans cette ville, prit un logement chez lui et y séjourna quelques jours. Le roi lui ayant demandé ce qu'il désirait de lui : « Rien autre chose, Sire, lui répondit-il, que l'honneur de vos bonnes grâces ». En le quittant, Henri IV, satisfait de la manière franche avec laquelle il avait été accueilli, lui permit d'ajouter quatre fleurs de lis à ses armes, et lui fit cadeau d'une médaille d'or. Il épousa demoiselle Claude du Châtel, dont il eut postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Cette famille a formé une deuxième branche qui a pour auteur Simon-François, seigneur de Chaillezais, fils puîné de Pierre et d'Hélène Choquet, du troisième degré de la branche précédente, et une troisième branche ayant pour auteur Jean-François, fils puîné de Vincent et de demoiselle Françoise Dubois, du premier degré.

Armes : *D'azur, à la croix pattée d'or, cantonnée de quatre fleurs de lis.*

Devise : *Crux et lilia florent.*

FRANCS (*des*). — *Voy.* Colas des Francs.

FRANCY (*de*). — *Voy.* La Rue de Francy (*de*).

FRANEAU DE GOMMEGNIER (*de*).

Le 31 octobre 1583, des lettres de chevalerie furent données à Madrid à Philippe Franeau, seigneur d'Hyon, de l'Arbre et de l'Atlue, prévôt de la ville de Mons, enregistrées le 30 août 1586.

Il est question dans ces lettres des services qu'il a rendus pendant 18 ans, soit comme receveur général des aides en Hainaut, soit comme premier échevin de Mons, ou comme trésorier général des guerres de par deçà, ayant plusieurs fois, pendant ces dernières fonctions, levé des sommes notables en son nom, pour Sa Magesté, ayant aussi, comme député, contribué à la réconciliation des provinces wallonnes, et, en dernier lieu, en trouvant moyen d'entrer dans Landrecies, occupée par les rebelles, et de calmer les soldats, prêts à se mutiner, en leur payant de son argent trois mois de solde.

En mai 1709, érection en comté de la terre de Gommegnier, relevant du roi, située dans le bailliage du Quesnoy, pour Albert-Michel-Joseph Franeau, chevalier, seigneur d'Yon, baron de Gommegnier, vicomte de Canteleu, par lettres données à Versailles et enregistrées au parlement de Flandre, le 24 décembre 1709.

Armes : *De gueules, à une licorne assise d'argent, sur une terrasse de sinople.*

Cimier : *Une licorne issante d'argent.*

FRANQUEVILLE (*de*).

Il existe plusieurs familles de ce nom : Celle des seigneurs de Bourlon, d'Inielle et d'Abancourt est originaire de Cambrai, et depuis 1574 elle a donné des prévôts, des chanoines de la cathédrale de cette ville, un abbé de Saint-Aubert et une abbesse de Marquette.

Elle a de plus fourni un président à mortier, quatre conseillers et un procureur général au parlement de Flandre, enfin un ministre de Louis XVI, Charles-Xavier-Joseph de Franqueville d'Abancourt, massacré en 1794.

Cette famille est encore représentée en Flandre et en Artois. Quelques membres se sont fixés de nos jours en Picardie.

Armes : *D'azur, à l'étoile d'or surmontée d'un lambel du même.*

FRANSU (*de*). — *Voy.* Douville (*de*).

FRANSURES (*de*).

Ancienne noblesse de Picardie. Le premier dont on ait connaissance, est Mathieu de Fransures, mentionné dans Launay sous l'an 1157.

D'après Villehardouin, dans son *Histoire de la Terre-Sainte*, Bergue de Fransures fut capitaine des Latins avec Brana, mari de l'impératrice, vers 1204.

Dans les *Chroniques de Monstrelet*, il est parlé d'un Braillard de Fransures.

Armes : *D'argent, à une fasce de gueules, chargée de trois besants d'or.*

Supports : *Deux lions.*

Cimier : *Un lion à demi-corps.*

FRASNOIS (*de*). — *Voy.* Huot de Charmoille de Frasnois.

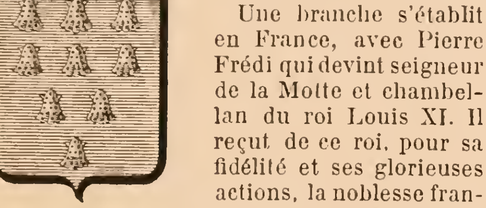
FRAVILLE (*de*). — *Voy.* Duval de Fraville.

FRAWENBERG (*de*). — *Voy.* Aubéry de Frawenberg.

FRAYSSINET (*de*). — *Voy.* Delpech de Frayssinet.

FRÉDY (*de*).





La maison de Frédy est originaire d'Italie, où elle était, à une époque très reculée, alliée aux Strozzi et aux plus anciennes familles.

Une branche s'établit en France, avec Pierre Frédi qui devint seigneur de la Motte et chambellan du roi Louis XI. Il reçut de ce roi, pour sa fidélité et ses glorieuses actions, la noblesse française, par lettres patentes du mois de mars 1477. Sa postérité a fourni à la France un grand nombre d'officiers des armées de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis et de Malte, etc.

François-Philippe de Frédy, page de la reine Anne d'Autriche, fut plus tard capitaine au régiment de Normandie.

François de Frédy, seigneur de Juilly et des Malest (1668), lieutenant général des armées navales du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut blessé grièvement à l'affaire de l'Effingue, lorsque les Anglais s'en emparèrent, en 1708. Il mourut de ses blessures.

Dominique de Frédy, seigneur de Valançon (1673), lieutenant provincial du corps royal d'artillerie, commandant à Aire, chevalier de Saint-Louis, fut blessé et prisonnier par les Anglais.

Jean-Armand de Frédy, seigneur de Beauregard, capitaine des grenadiers royaux au régiment des gardes lorraines, chevalier de Saint-Louis.

Pierre-Alphonse de Frédy, colonel au régiment du Perche.

Michel-Médéric de Frédy, seigneur de la Rondelerie, lieutenant de la garde du roi, plus tard capitaine au régiment de Normandie, mort en Irlande.

Jacques de Frédy, capitaine des dragons, tué à Gravelines.

Pierre de Frédy, seigneur du Ponthion, commandant au régiment du Limousin.

Pierre-Alphonse de Frédy (1730), capitaine au régiment royal de la marine.

Nicolas de Frédy, maréchal de camp, colonel du corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit de nombreuses campagnes : il fut chargé de commander les opérations du siège de Schwartzfeldt, lequel fut mené si vigoureusement, qu'au bout de trois ou quatre heures la place demanda à capituler, le fort fut brûlé, et on fit sauter les fortifications le 25 septembre 1761.

Pierre-Alphonse de Frédy, seigneur de Jaurence, lieutenant du corps royal d'artillerie, tué à la bataille de Gondeloux, aux Grandes-Indes, le 13 juin 1783.

Alexandre de Frédy, général de l'ordre des célestins.

Henri-Louis de Frédy, conseiller de grand'-chambre au parlement de Paris, chevalier de Saint-Louis, a péri sous la hache révolutionnaire, le 20 avril 1794.

La famille de Frédy a possédé les seigneuries de Coubertin, la Verrerie, Juilly, la Motte, le May, les Malest, Beauregard, etc. ; a été maintenue dans sa noblesse le 16 juillet et le 30 décembre 1717.

Elle s'est divisée en trois branches principales :

1° Celle du Moulinet, éteinte au milieu du siècle dernier.

2° Celle de Coubertin, divisée en deux rameaux représentés de nos jours.

3° Celle de May et de Juilly, éteinte.

Armes : *D'azur, à neuf coquilles d'or*, 3, 3, 2, 1.

Le rameau aîné de la branche de Coubertin descend de Jules de Frédy, baron de Coubertin, marié à Caroline de Pardieu, morte en 1877, laissant Louis-Charles, baron de Coubertin, marié à Agathe-Gabrielle de Grisenay, dont quatre enfants :

1° Louis-Paul, marié en janvier 1883 à Violette-Jeanne Machiels.

2° Médéric-Albert, officier de cavalerie, marié en 1873 à Marie-Caroline de la Salle.

3° Pierre.

4° Stéphanie-Aline-Marie, mariée en 1877, et veuve de Célestin-Albert-David, comte de Madre.

Le rameau cadet descend d'Ernest-Marie-Sébastien, comte de Frédy, auditeur au conseil d'Etat, né en 1801, décédé en 1883,

marié à Delphine de Perry de Saint-Auvent, dont :

1° Benjamin-Marie-Maxime, comte de Frédy, marié à Anne-Noémie Némery de Lazenay, dont : Camille-Marie-Joséphine, mariée à Robert-Marie-Edouard, vicomte de Monti de Rézé ; et Marie-Thérèse-Geneviève, mariée au vicomte Charles de Chabot.

2° Henri-Marie, vicomte de Frédy, ancien auditeur au conseil d'Etat et conseiller général de la Haute-Vienne, marié à Cécile-Marie Brochant de Villiers, sans postérité.

3° Armand-Marie-Gaston, marié à Charlotte-Antoinette Vosgien, dont Max et Hubert.

4° Marie, veuve d'Alfred, comte de Longperier-Grémsard.

FRÉGEOLIÈRE (*de*). — *Voy.* Bernard (*de*).

FRÉJACQUES DE BAR.

Bourgogne, généralité de Paris, Champagne ; très ancienne famille transplantée en Languedoc en 1795 par le mariage de Pierre-Guillaume de Fréjacques de Bar avec Antoinette-Marguerite de Rolland du Roquam.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

Couronne de comte.

Tenants : *Deux moines.*

Devise : *Il adviendra.*

FRÉMEUR (*de*). — *Voy.* La Pierre de Frémeur (*de*).

FREMIN DU MESNIL.

Cette famille originaire de la Normandie appartient à la meilleure noblesse de robe. Sa filiation, établie authentiquement, depuis le xvie siècle, sur titres originaux, remonte à Pierre Fremin, avocat, conseiller du roi, à Coutances, né en 1530.

Gabriel Fremin, écuyer, avocat au parlement de Rouen, est le premier qui porte le titre de seigneur du Mesnil.

Armes : *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent rangées, et, en pointe d'une fourmi passant d'argent.*

Couronne de baron.

Supports : *Deux lions.*

FREMIN DU SARTEL.

Cette famille, dont le nom se trouve mêlé aux annales du Cambrésis dès la fin du xie siécle, est originaire de la ville d'Amiens. Depuis l'époque où elle vint s'établir à Cambrai, elle a constamment occupé des fonctions honorables dans la magistrature et s'est signalée par ses libéralités envers les établissements religieux et par les soins qu'elle a consacrés à la fondation et à l'administration d'établissements de bienfaisance. Elle a toujours conservé dans sa province un rang distingué, et elle s'est alliée aux plus anciennes et aux plus nobles maisons du pays.

Une charte de l'abbaye de Saint-Aubert constate l'existence d'un membre de cette famille en 1090. Elle a fourni un échevin de Cambrai en 1222.

Sa filiation régulière commence à Jean Fremin échevin de Cambrai, qui vivait en 1601.

Jean-Philippe, seigneur de Flesquières en partie, de Quesnines, de Baratte de Sart-le-Sartel, etc., également échevin de Cambrai en 1752.

Jean-Philippe Fremin du Sartel servit aux gardes du corps du roi Louis XVIII, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Armes : *D'argent, à trois lions de sable ; au chef d'azur chargé de trois besants d'or.*

Casque ouvert ayant pour cimier un cygne essorant.

Supports : *Deux lions au naturel, armés et lampassés de gueules.*

Devise : *Fides et caritas.*

FRÉMINVILLE (*de*). — *Voy.* La Poix de Fréminville (*de*).

FRÉMIOT (*de*).

Famille originaire de Bourgogne.

Armes : *D'azur, à trois merlettes d'argent, 2 en chef, 1 en pointe, surmontées de trois étoiles d'or posées de même ; au comble de gueules posant sur les deux étoiles en chef.*

FRÉMOND (*de*).

Famille originaire du Poitou, ayant possédé la seigneurie de la Merveillère.

Armes : *D'argent, au chevron surmonté d'une étoile et accompagné de trois épis de blé, le tout d'azur.*

FRÉMYN DE SAPICOURT

La famille de Frémyn de Sapicourt est originaire de la province de Champagne. Au nombre

de ses illustrations figurent des magistrats au bailliage de Vermandois, siège royal et présidial de Reims, un mestre de camp, un lieutenant-colonel, quatre mousquetaires noirs, deux gouverneurs de Rethel-Mazarin, quatre chevaliers de Saint-Louis, etc. Pendant la guerre de 1870, un officier supérieur de l'armée territoriale.

Cette maison s'est alliée aux : de Cauchon, de Coquebert, de Mongeot, etc., etc.

Armes : *D'argent, à la fasce d'azur bordée d'or, de laquelle sortent des flammes de gueules, dessus et dessous opposées à d'autres flammes mouvantes du chef et de la pointe de l'écu.*

FRÉNELLE (*de*). — *Voy.* Dupuy de Frénelle.

FRESCHEVILLE (*de*). — *Voy.* Bosquillon de Frescheville.

FRESLON (*de*).

Seigneur de la Freslonnière, du Boisbriand et vicomte de Méjusseaume, seigneur de Saint-Aubin, de la Baudière, de la Touche, du Bois-Hamon, etc.

D'ancienne extraction, elle a justifié, à la réforme de 1668, d'une suite de dix générations.

Le premier auteur connu est Guillaume, vivant en 1163; nous trouvons ensuite : Pierre, croisé en 1248; Jean, marié en 1185; Bertrand, écuyer en 1433; Pierre, tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488; plusieurs conseillers au parlement et un président à mortier depuis 1633; Jean, seigneur de Saint-Aubin, emprisonné en 1673 pour ses protestations en faveur des immunités de Bretagne; un brigadier d'infanterie, 1673; plusieurs abbés; une fille à Saint-Cyr en 1753; un chevalier et deux baillis de Malte depuis 1756, dont l'un admis aux honneurs de la cour en 1782.

Armes : *D'argent, à la fasce de gueules, accompagné de six ancolies d'azur, tigées de gueules, 3 et 3.*

FRESNAUD DE LA MOTTE. — *Voy.* Horric de Fresnaud de La Motte.

FRESNAY (*de*). — *Voy.* Guillard de Fresnay.

FRESNAY (*du*). — *Voy.* Jamin du Fresnay.

FRESNAYE DE SEVIN (*de*).

Cette famille tire son nom d'une terre de Bretagne, paroisse de Reminine, évêché de Saint-Malo, composée de trois fiefs, sept moulins à dîmes et de très grands domaines.

Armes : *D'argent, à trois branches de frêne de sinople posées 2 en chef et 1 en pointe.*

FRESNE (*de*). — *Voy.* Menouvrier de Fresne.

FRESNE DE BEAUCOURT (*du*).

La famille du Fresne, d'ancienne chevalerie, est originaire de Picardie. Quelques généalogistes lui donnent pour auteur Hugues du Fresne, bailli d'Aire en 1214. Sa filiation est établie sur titres depuis Jean du Fresne, sergent d'armes du roi, qui vivait à la fin du XIIIe siècle. Les sergents d'armes, qui n'étaient que 150, tous nobles, formaient la garde du roi.

Cette famille, l'une des plus anciennes de la province, comptait, au siècle dernier, un grand nombre de branches. Aujourd'hui elle n'est plus représentée que par la branche de Beaucourt fixée en Normandie.

La famille du Fresne a produit : deux gentilshommes de la chambre du roi, un écuyer de main des rois Louis XV et Louis XVI, un aide-major aux gardes françaises, trois mousquetaires de la garde du roi, dont un tué à Fontenay, etc.

La plus grande illustration est due à Charles du Fresne, seigneur du Cange, que sa science prodigieuse a fait surnommer le *Varron français et le père de l'érudition moderne.* Amiens, sa ville natale, lui a de nos jours élevé une statue.

Armes : *D'or, à un arbre de sinople arraché.*

FRESNE DE VIREL (*de*).

Famille originaire de Bretagne ayant possédé les seigneuries de Virel et du vieux Bouëxic, de la Gaudelinais, de la Rivière, de Launay, de la Tiollaye.

D'ancienne extraction; réforme 1468; montres de 1426 à 1536.

Le premier auteur connu est Robert, qui vivait en 1426 et 1443; nous trouvons ensuite un capitaine de Châteaubriant en 1597; deux conseillers au parlement en 1746 et 1786.

Armes : *D'argent, à la fasce de sinople, accompagné de trois feuilles de frêne de même.*

FRESNEL. — *Voy.* Dollin du Fresnel.

FRESQUIÈRE (*de*).

Cette famille originaire de Saint-Maximin, où elle a toujours tenu un rang distingué, était représentée par noble Joseph-Henri de Fresquière, qui exerçait depuis longtemps en ladite ville la pre-

mière charge de juge et viguier pour le roi, par suite des lettres patentes de provision qu'il lui accorda en 1729, et par lesquelles il confirma la qualité d'écuyer qu'il tenait de ses ancêtres.

Cette famille fut anoblie par Louis II, roi de Sicile, comte de Provence, et pour ses services rendus à l'Etat par François de Fresquière, à qui ce prince accorda des lettres de noblesse en date du 4 mars 1386.

Il est difficile de donner la descendance suivie de cette famille, faute de titres qui ont été détruits; mais une tradition constante lui fait tirer son origine dudit François de Fesquière, vivant et anobli dans le xive siècle, et que sa noblesse a été juridiquement et authentiquement reconnue sous le dernier règne par des jugements du commissaire déparli dans la province, et par arrêt du conseil d'Etat privé du roi.

Par jugements contradictoires de 1701 et 1703, ils ont été confirmés dans leur noblesse.

FRESSE DE MONVAL.

Seigneurs de Monval, en Provence, famille ancienne, originaire de Valensolle, où elle tenait un rang honorable dans le xiv[e] siècle, ainsi qu'il est prouvé par deux états des chefs de famille. Balthazar de Fresse s'établit à Aix, où il fut reçu dans l'office de conseiller du roi, auditeur de la chambre des comptes le 16 juin 1684. Cette famille a donné des auditeurs aux comptes et des conseillers au parlement.

Armes : *De gueules, à la fasce d'argent, surmontée de trois étoiles d'or et accompagnée en pointe de trois croissants du second émail, posés* 2 *et* 1.

FRESSINET DE BELLANGER.

Cette famille, originaire d'Ile-de-France, a formé deux branches actuellement existantes : la branche de Rebourceau et la branche de Terrandières.

Armes : *De gueules, au lion d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de deux molettes d'or et soutenu d'une devise du même.*

Nous trouvons encore : *D'argent, à la bande d'azur.*

FRÉTAT (*de*).

Originaire d'Auvergne.

Seigneur de Boissieux, de Sarra. Pierre, anobli en 1576; un lieutenant général des armées en 1739; un capitaine de vaisseau, puis évêque de Saint-Brieuc, 1720; un évêque de Tréguier, puis de Nantes 1783.

Armes : *D'azur, à deux roses d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.*

FRETAY (*du*). — *Voy.* Halna du Fretay.

FRÉTEAU DE PENY.

Cette famille descend de Fréteau (Héracle), qui fut secrétaire du roi le 7 mars 1662.

La terre de Vaux de Peny, ou de Penil, eut d'abord ses seigneurs particuliers. Le dernier fut Pierre ou Perrinet de Peny. En 1728, cette seigneurie fut achetée par M. Fréteau de Saint-Just, secrétaire de la grande chancellerie, fils du secrétaire du roi. L'ancien château fut démoli en 1766 et remplacé par celui que l'on aperçoit aujourd'hui.

Son petit-fils, élu député de la noblesse de Melun aux Etats généraux, se réunit au Tiers Etat, réclama l'abolition des ordres religieux et mérita le surnom de la *Commère Fréteau* que lui infligea son collègue Mirabeau; il donna sa démission et se retira à Vaux-le-Peny, d'où on l'arracha pour le jeter en prison. Il périt sur l'échafaud le 14 juin 1794.

Emmanuel, baron Fréteau de Saint-Just, puis de Peny, né en 1775, servit d'aide de camp au général Menou le 19 vendémiaire et fut condamné à mort par coutumace. Il entra sous l'empire dans la magistrature, fut destitué après les Cent Jours et rétabli avocat général en 1818.

Armes : *De gueules, fretté d'argent, à l'écusson d'argent en abîme, chargé d'un phénix essorant d'azur, accompagné de quatre étoiles du même.*

FRÉVILLE (*de*).

Antoine de Fréville, seigneur de la Haye, Boutot et autres lieux en Haute-Normandie, d'une ancienne noblesse militaire de cette province, épousa N... de la Haussaye, dont il a eu 23 enfants, 5 garçons et 18 filles.

L'aîné de ses fils, après avoir quitté le service, se maria et continua la postérité.

Armes : *D'argent, à trois flèches d'azur en pal, la pointe en bas, tréflées aussi d'azur à l'autre bout.*

FRÉVILLE DE LORME.

Famille originaire de Normandie.

Armes : *Coupé: au* 1 *d'azur à deux roses d'argent; au* 2 *d'argent à un fer de lance de gueules.*

FRÉVOL D'AUBIGNAC ET DE RIBAINS (*de*).

Famille ancienne, originaire du Languedoc.

Les titres produits par cette famille, pour justifier de sa noblesse, remontent à Jean de Frévol, qui commence la filiation. Son fils, noble Jean de

Frévol, deuxième du nom, seigneur de la Coste, fut enterré dans sa chapelle de l'église de Saint-Pierre de Pradelles. Il vivait encore en 1647. Il se maria deux fois et eut postérité des deux lits.

Noble Jean-Bruno de Frévol de la Coste, chevalier, fut officier au régiment de Condé-infanterie, 13 janvier 1746, et blessé pour le service du roi dans la campagne du Rhin. Il fut nommé, le 15 juillet 1754, gouverneur pour le roi, de la ville de Pradelles. Par arrêt de la cour des comptes et finances de Montpellier, sur la production de ses titres, il est *déclaré noble et issu de noble race et lignée*. Il eut la commission de lieutenant-colonel le 13 novembre 1771 et fut reçu chevalier de Saint-Louis en 1773.

Cette famille a formé la branche des seigneurs d'Aubignac, qui a pour auteur François de Frévol, seigneur d'Aubignac, baptisé le 18 juillet 1618, et celle des seigneurs de Ribains, ayant pour auteur Jean-François de Frévol d'Aubignac, écuyer, dit de Villaret, seigneur haut justicier de Ribains, qui naquit le 26 octobre 1682.

Ces deux branches ont fourni bon nombre d'officiers distingués et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : *De gueules, à deux lions affrontés d'or, posés sur une montagne de trois coupeaux, et tenant une roue, le tout de même.*

FREYCINET (*de*). — *Voy.* Desaulses de Freycinet.

FREYSSINET DE VALADY (*de*). — *Voy.* Yzarn de Freyssinet.

FRICK (*de*).

Cette antique famille, d'origine helvétique, apparaît pour la première fois dans l'histoire en 926. Les nobles de Frick (Fricci, Frikkic) étaient connus en la chancellerie impériale comme comtes du Frickgau (pays de *Frick*), en Argovie, dès le XIe siècle. On les voit comme tels dans plusieurs actes impériaux où ils figurent comme témoins avec les princes de l'Empire. L'illustre Burkard de Frick était, au XIVe siècle, chancelier d'Autriche sous Albert Ier, etc., etc. Elle se divise en plusieurs branches, et a donné naissance à l'illustre maison des comtes de Thierstein et de Honberg, qui s'est alliée aux Hapsbourg, et qui commence avec Rudolfus de Frick, comte de Thierstein et premier seigneur de Honberg, en 1103, pour s'éteindre en 1519.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au loup ravissant de gueules, armé et lampassé d'argent ; au 2 d'or, à la biche de gueules, passant sur un rocher à trois coupeaux de sinople ; au 3 d'argent, aux deux aigles éployées de sable, posées l'une sur l'autre.*

FRICON (*de*).

Famille originaire de la Marche.

Armes : *D'argent, à la bande dentelée de sable.*

FRIGOULT DE LIESVILLE.

Famille originaire de Normandie.

Par lettres patentes en date du 6 juin 1819, Louis XVIII a conféré la noblesse héréditaire avec honneurs et prérogatives y attachés à la famille Frigoult de Liesville, en la personne de Thomas-René Frigoult de Liesville, maire de la commune de Houesville, département de la Manche, en récompense de ses bons et loyaux services.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles du même, et en pointe, d'un croissant d'argent.*

Couronne de comte.

Supports : *Deux lions.*

FRILEUSE (*de*). — *Voy.* Chevrel de Frileuse.

FRIRION (B^{on}).

France.

Armes : *Ecartelé : au 1 d'azur à trois étoiles en barre d'or ; aux 2 et 4 d'argent au chien assis et contourné de sable, colleté d'or, la tête élevée vers le canton sénestre ; au 3 d'azur, au pont de trois arches d'argent, maçonné de gueules.*

FROC DE GENINVILLE.

Cette famille, originaire du Gâtinais, descend en ligne directe de Jacques Froc de Geninville, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Pithiviers et au bailliage royal d'Yèvre-le-Châtel. Il fit, avec Frédéric-Louis Morden, le voyage d'Egypte et de Nubie en 1737 et l'accompagna dans ses expéditions les plus périlleuses.

Jacques Froc de Geninville fit partie de l'échevinage de la ville de Pithiviers. Chargé par le pape Clément XII d'une mission à Jérusalem, il reçut du souverain pontife la croix de chevalier de l'Eperon d'or et le titre de comte de Saint-Jean de Latran.

La souche de cette famille s'est divisée en deux branches : celle des Froc de la Boulaye et celle des Froc de Geninville.

Cette dernière branche a pour auteur Abraham-Jacques Froc de Geninville, avocat au parlement,

juge au tribunal de Pithiviers et d'Orléans. Il épousa le 19 novembre 1770 demoiselle Marie Chopelet de Chaumont dont il eut postérité.

Armes : *De sinople, à un cœur sommé d'une croix potencée et accostée de deux palmes, le tout d'argent; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent.*

FROGIER DE PONTLEVOY.

Ancienne famille originaire d'Angers et répandue en Bretagne, les Frogier de Pontlevoy s'honorent d'avoir produit des maires et échevins de cette ville, et nombre d'officiers distingués des armées de terre et de mer.

Dès le xve siècle, cette famille occupait une position importante, puisque Jean de Pontlevoy, écuyer, et messire Ambroise de Pontlevoy, chevalier, son fils aîné, firent une fondation importante au couvent du Moustier, abbaye de Saint-Maur-sur-Loire le 12 juin 1457, en reconnaissance de laquelle les religieux de ladite abbaye accorderaient aux fondateurs, et à leurs descendants, la possession d'une chapelle où seraient inhumés tous les membres de leur famille.

La filiation suivie et authentique de cette famille se déduit depuis Jean Frogier, premier du nom, prévôt de la monnaie d'Angers, qui vivait vers 1594.

Jean-Baptiste Frogier, écuyer, seigneur de Pontlevoy, né le 30 avril 1662, lieutenant de vaisseau du roi, fit enregistrer ses armes dans l'armorial manuscrit de Bretagne, élection de Vannes, 1698.

Cette famille compte plusieurs officiers distingués sur terre et sur mer et plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *D'azur, à deux gerbes d'or.*

Couronne de marquis.

FROHEN (*de*). — *Voy.* Hibon de Frohen.

FROIDEFOND (*de*).

Famille originaire de Guyenne, ayant possédé les seigneuries des Farges, de Chatenet, de Boulazac, de Bellisle, de Florian, etc.

Cette famille a toujours joui d'une grande considération méritée par ses services distingués dans les hauts emplois de l'administration, de la magistrature et de l'armée.

Elle est mentionnée dans un titre de 1308.

La filiation suivie de cette maison jusqu'en 1500 fut produite lors de la recherche de 1704 ; elle fut maintenue par plusieurs ordonnances à partir de 1643. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches dont les principales sont celles des Farges, de Bellisle, du Châtenet et de Florian.

Elle a fourni des officiers chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *De gueules, à deux membres de griffons d'argent, posés en pal ou l'un sur l'autre.*

FROISSARD DE BROISSIA (*de*).

Marquis de Broissia et de Bersaillin, par érection des mois d'octobre 1691 et décembre 1697, et août 1748; créés comtes sous la dénomination de Broissia-Velle, par lettres du mois de mai 1739. Cette maison d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, est connue depuis Antoine Froissard, écuyer, seigneur de Beaufort, près de Saint-Amour, vivant en 1279. Philippe de Froissard, écuyer, vivait en 1388 ; il est le premier auteur connu de cette famille. Elle compte plusieurs généraux, un grand nombre d'officiers supérieurs au service des rois d'Espagne et de France; des magistrats distingués aux parlements de Bourgogne et de Franche-Comté, des conseillers d'État, d'épée et des chevaliers commandeurs de Malte.

Armes : *D'azur, au cerf passant d'or.*

FROISSY (*de*).

Ile-de-France.

Armes : *D'azur, à trois fleurs de lis d'or surmontées d'un lambel d'argent; au filet de gueules en barre, brochant sur le tout.*

FROMENT (*de*).

Noble et ancienne famille, divisée en trois branches principales, qui ont été honorées du titre de *gentilhomme banneret*, dont la première, établie dans le Bas-Languedoc et décorée du titre de baron de *Montaren et de Castilla*, se croit descendre des anciens seigneurs de Froment, appelés dans les actes latins *Frumenti;* quoi qu'il en soit, la première branche établie en Languedoc, tige de plusieurs rameaux, ne remonte sa filiation qu'à Georges de Froment, écuyer, qui vivait vers 1525.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Montpellier, du 22 avril 1674 et du 2 avril 1685, et en 1700.

La première branche a pour auteur Gabriel, écuyer, seigneur d'Argilliers, en faveur duquel cette terre, unie à celle de Castilla dans l'Uzège, avec d'autres fiefs, fut érigée en baronnie, par lettres patentes du mois d'avril 1748, enregistrées à Toulouse le 5 juillet suivant ; il portait : *D'azur, à trois épées d'or, 2 et 1.*

La seconde branche s'est éteinte en Prusse.

La troisième branche, honorée du titre de gentilhomme-banneret, par les souverains Dauphins, avant que le Dauphiné eût passé à la France, a pour auteur noble Antoine de Froment, premier

du nom, qui vivait à Valence sous Humbert, dauphin, à la fin du XIIIe siècle; de son épouse il eut postérité.

Cette branche a fourni plusieurs officiers de nos armées.

Elle porte pour armes : *De gueules, à un chevron d'argent; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, et en pointe, trois épis de blé d'or, liés de même.*

De cette troisième branche est sorti un rameau établi à Lunel, qui subsistait dans Claude de Froment, écuyer, seigneur de Saint-Paul, né à Aigues-Mortes, le 2 mars 1715, appelé le *chevalier* de Froment, résidant à Toulouse en 1770.

Armes : *D'azur, fretté de lances d'or.*

FROMENT DE BOUAILLES (*de*).

Armes : *De gueules, à trois coquilles d'argent.*

FROMENTAL (*de*). — *Voy.* Morel de Fromental.

FROMENTEL (*de*). — *Voy.* Caron de Fromentel.

FROMESSENT (*de*). — *Voy.* Chinot de Fromessent.

FRONDEVILLE (*de*). — *Voy.* Lambert de Frondeville.

FROTIER (*de*).

La maison de Frotier est une des plus illustres du Poitou ; Guillaume Frotier était en 1281 à la fête de la noblesse de la vicomté de Poitiers, et la branche aînée a possédé la baronnie de Preuilly, la première baronnie de Touraine, par suite d'une alliance avec l'héritière de cette maison. Elle a donné un grand maître de l'écurie du duc de Bourgogne, sénéchal de Poitou (1424), des chevaliers des ordres du roi, des gentilshommes de sa chambre, un lieutenant général, de nombreux officiers, des évêques, etc., et elle a compté de nombreuses branches, dont trois seulement sont représentées de nos jours.

A. La branche aînée de la Messelière.

B. La branche des seigneurs de Bagneux et de l'Escarcière était représentée aux états généraux (province de la Manche) en 1789, par Louis-Bonaventure Frotier, marquis de Bagneux, seigneur de l'Escarcière.

C. La troisième branche des seigneurs de la Coste-Messelière.

Armes : *D'argent, au pal de gueules, accosté de dix losanges du même, 5 à dextre, 5 à sénestre, posés 2, 2, 1.*

FROTTÉ (*de*).

Famille originaire de Normandie. Elle a pour auteur Nicolas Frotté, époux de Marie de Burgensis, et aïeul de Jean Frotté, secrétaire et contrôleur général des finances des rois et reines de Navarre, puis secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 26 février 1541. De cette famille était Louis, comte de Frotté, général des armées royalistes, fusillé à Verneuil en 1800.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon, et, en pointe, d'un besant, le tout d'argent.*

FROUVILLE (*de*). — *Voy.* Bergeret de Frouville.

FRUCTUS (*de*).

Cette famille est originaire du comtat Venaissin.

Armes : *Parti: au 1 d'azur, à une corne d'abondance d'or : au 2 coupé d'argent à deux épées en sautoir de gueules, et d'azur à l'arbre d'argent.*

FRY (*de*).

Famille originaire de Normandie.

Armes : *D'azur, au chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'une hure de sanglier en pointe, le tout d'or.*

FULQUE.

Famille originaire du Valensolle, qui a pour auteur Esprit Fulque, pourvu d'un office de secrétaire du roi, contrôleur près la chancellerie de la cour des comptes de Provence, le 12 décembre 1714. Mathieu Fulque, son fils, obtint des lettres de confirmation pour le marquisat d'Oraison. Cette famille a donné des conseillers aux comptes, un capitaine aide-major au régiment de Penthièvre, et un général sous le gouvernement républicain.

Armes : *De gueules, au faucon essorant d'argent, sur une colonne du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

FUMEL (*de*).

Terre et seigneurie, dite de Quercy, parce qu'elle a dépendu autrefois de cette province à laquelle elle confine. C'est une ancienne baronnie dont les seigneurs sont connus dès le XIIIe siècle.

On trouve un Bertrand de Fumel en 1283, un autre en 1374, etc.

Mais la filiation régulière remonte seulement à Louis, vicomte de Fumel, décédé le 10 décembre 1749, laissant de son mariage avec Catherine Thomas de Berthier, plusieurs enfants qui continuèrent la postérité.

Cette famille a formé les branches des seigneurs de Montaigu, des seigneurs de la Salle et celle des seigneurs de Monségur.

Armes : *D'or, à trois pointes ou fumées d'azur montantes, mouvantes de la pointe de l'écu.*

FURSAC (*de*). — *Voy.* Rogues de Fursac.

FUSSY (*de*). — *Voy.* Gassot de Fussy.

FYARD.

Ancienne famille de Franche-Comté qui a possédé des terres seigneuriales à Flagy, Varogne, Gevigney et Mercey.

Elle remonte à Hugues Fyard, tué à la bataille de Nicopolis en 1396 ; on a depuis lui la filiation. En 1494, Claude Fyard, de Vesoul, était qualifié noble homme et écuyer.

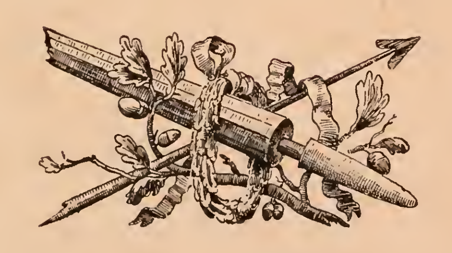
Vers 1700, les Fyard se divisèrent en deux branches. L'aînée, connue sous le nom de Gevigney, s'éteignit à la Restauration. La cadette est réprésentée par Mme de Beauséjour, de Vesoul, née Fyard de Mercey.

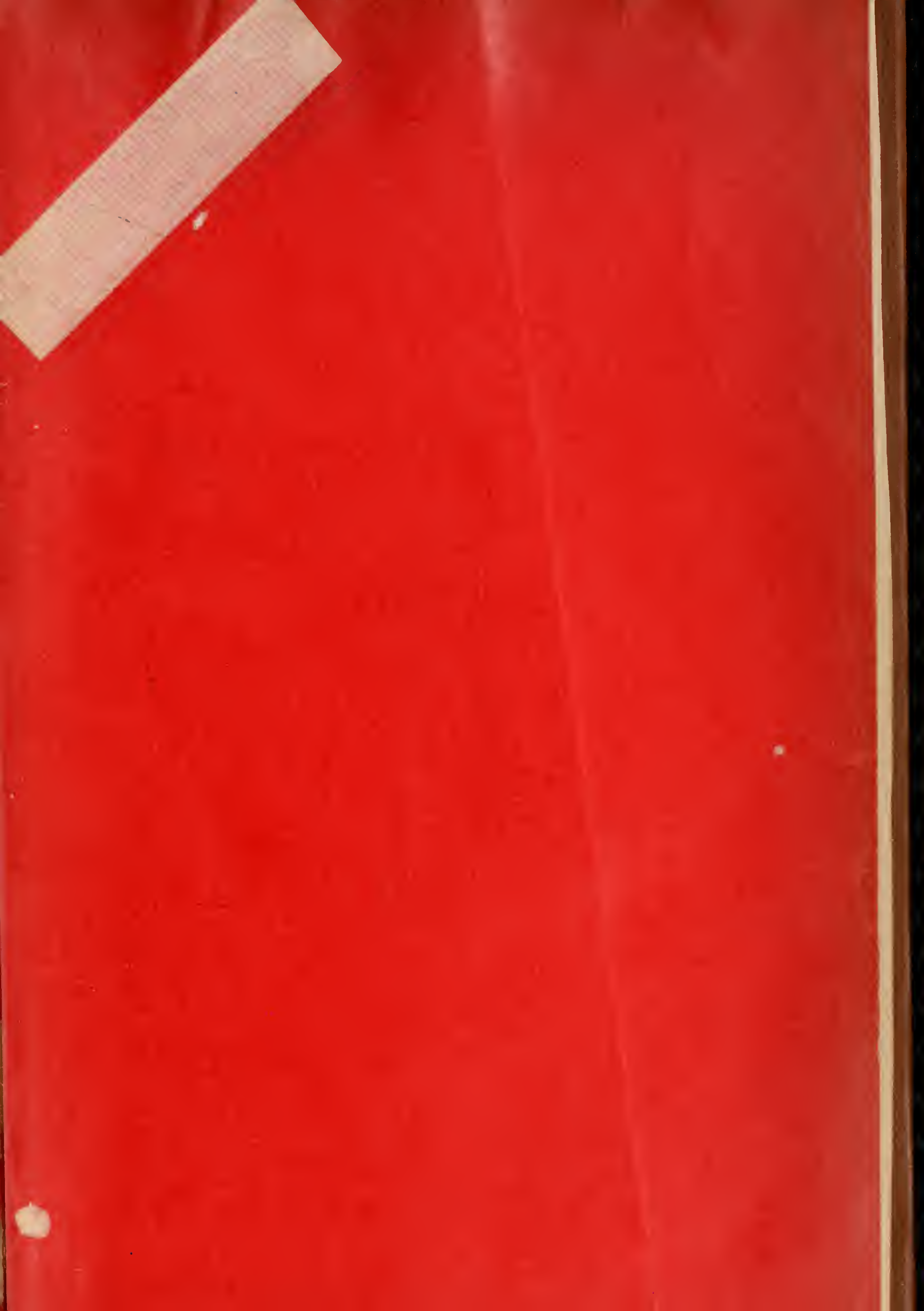
Cette famille a donné un lieutenant général au bailliage de Besançon, trois colonels, huit chevaliers de Saint-Louis.

Elle s'est alliée aux Logre de Francourt, Caboud de Saint-Marc, Richard de Boursières, Raillard de Granvelle, Charles de Levrecey, Lange de Ferrières, de Montrichard, Bolot de Chauvillerain, Beuvain de Beauséjour.

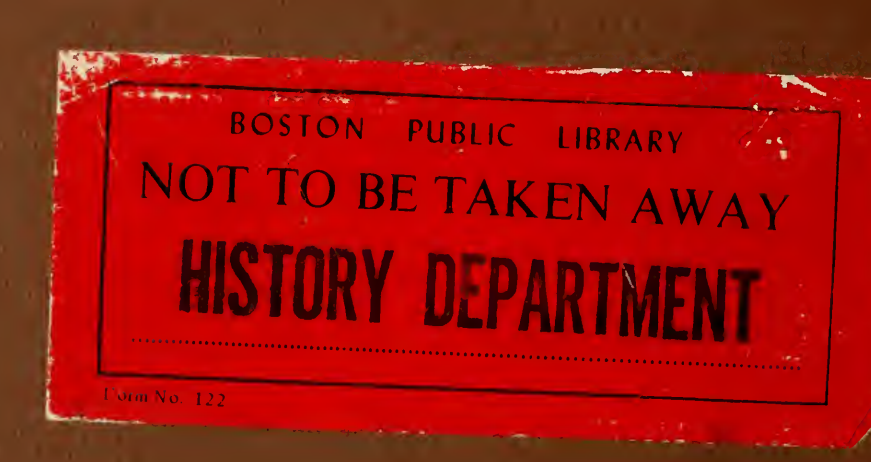
Armes : *D'azur, à une foi d'argent posée en fasce, surmontée d'un cœur aussi d'argent.*

Timbre : *Un casque de front avec ses lambrequins d'argent et d'azur.*






V·R.



BOSTON PUBLIC LIBRARY
NOT TO BE TAKEN AWAY
HISTORY DEPARTMENT
Form No. 122